ULB UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, UNIVERSITÉ D'EUROPE

DIGITHÈQUE
Université libre de Bruxelles

Revue de l'Université de Bruxelles, dix-septième année, Bruxelles : Université libre de Bruxelles, 1912.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2010/DL2503255_1912_000_017.pdf

---

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par **l'Université Libre de Bruxelles** et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : bibdir(at)ulb.ac.be) .

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site http://digitheque.ulb.ac.be/

UNIVERSITAS BRUXELLENSIS
SCIENTIA VINCERE TENEBRAS

REVUE

DE

L'UNIVERSITÉ

DE BRUXELLES

REVUE

DE

L'UNIVERSITÉ

DE BRUXELLES

DIX-SEPTIÈME ANNÉE

1911-1912

BRUXELLES
SECRÉTARIAT DE LA *REVUE DE L'UNIVERSITÉ*
78, RUE D'ÉCOSSE

—

1912

Ce qu'est l'étude de la vie

DISCOURS

prononcé à l'ouverture solennelle des cours, le 16 octobre 1911

PAR

Dr JEAN DEMOOR,

Recteur de l'Université libre.

I

MESDAMES, MESSIEURS,

En 1898, Beyerinck étudiait l'affection du tabac appelée « mosaïque ».

Les jeunes feuilles des sujets atteints présentent des taches décolorées au niveau desquelles les tissus jaunissent, se dessèchent et disparaissent. La maladie est contagieuse; elle fut reconnue comme telle longtemps avant les recherches du bactériologiste hollandais. Elle est infectieuse, car le suc du parenchyme entrepris contamine les régions saines.

Beyerinck s'attendait à découvrir un parasite nouveau, cause de l'épidémie. Mais le microscope ne décela la présence d'aucun microbe, ni d'aucun élément organisé quelconque, dans les territoires envahis. La filtration du contage sur bougie ne lui enleva pas sa virulence, le chauffage à 70° et la longue conservation le laissèrent tout à fait intact. L'expérience démontra aussi que la propriété infectante diffuse dans la gélose.

L'observateur se trouva ainsi devant un ensemble de données

déconcertantes : les uns démontrent que les symptômes de l'affection sont la conséquence d'une vie parasitaire troublant l'harmonie des fonctions végétales ; les autres prouvent que le mal débute et évolue en dehors de l'intervention d'un être morphologiquement différencié. Le trouble qui dut naître dans l'esprit du chercheur, ne fut pas de longue durée, car le mémoire qui relate tous ces faits, extrêmement intéressants, porte, comme titre, le nom donné par Beyerinck à l'être nouveau : *Contagium vivum fluidum.*

Pour la première fois jusqu'alors — et, d'ailleurs, encore jusqu'à présent —, on décrivait un organisme liquide.

La constatation est d'une importance énorme.

Elle est déroutante. Si elle se confirme, elle doit bouleverser nos conceptions scientifiques fondamentales, et orienter nos idées vers des horizons absolument nouveaux, dont nous ne devinons même pas la ligne générale.

Clairement émise comme conséquence d'observations poursuivies avec patience et précision, l'affirmation surprit les savants. Il y eut de l'hésitation. Le doute éveilla la curiosité et détermina des explorations nouvelles ; il n'entraîna pas, pour cela, la dissociation de la trame serrée de nos concepts et ne désorienta pas le labeur de la pensée présente, rattachée à celle de hier et évocatrice de celle de demain. La science positive pouvait croire au prochain écroulement de ses conclusions les plus hautes, elle devait songer aussi aux erreurs possibles et à la signification des vérités partielles, cachant souvent des méprises considérables. La discussion eût été oiseuse, elle n'exista pas. La parole fut laissée à l'expérience.

C'est ainsi que nous restons souvent longtemps — très longtemps — prisonniers de l'analyse, avant d'oser lancer une acquisition nouvelle dans le domaine dangereux de l'imagination constructive.

Il est heureux qu'il en fut ainsi dans le cas présent. Il est aujourd'hui très probable, en effet, que le *Contagium fluidum* doit rentrer dans la catégorie des microbes invisibles, dont l'histoire a été définie à propos de diverses affections, quelques années après les recherches sur la maladie du tabac. Si la notion de la vie liquide avait quitté le domaine objectif et s'était projetée dans ce que l'on a nommé la « sublime inquiétude métaphysique »,

elle aurait entraîné, par sa nouveauté, les esprits généralisateurs dans les puissantes spéculations philosophiques que rien n'arrête, si ce n'est la logique, la grande admirée, quoique souvent la grande trompeuse. Livrée à elle-même, ne foulant plus une terre ferme, la pensée eut bien vite créé force thèses et possibilités. Combien? Je l'ignore. Disons beaucoup pour ne pas être en faute et ajoutons : toutes erronées et stériles.

Erronées, puisque l'être fluide n'existe pas, du moins à notre connaissance actuelle, et cela suffit.

Stériles, car les conceptions *a priori* n'ont jamais donné à nos méditations scientifiques un élan quelque peu sérieux. Le plus souvent, elles substituent à notre ignorance la déroute psychique et le faux savoir. La première, qui rend modeste, est respectable; les seconds, qui enivrent, ne méritent que le dédain.

Nous connaissons aujourd'hui un grand nombre de microbes invisibles.

Beyerinck n'a pas vu le contage de la mosaïque, il ne devait pas en déduire qu'il est dépourvu de forme et qu'il est liquide, car cette formule dépasse de beaucoup les phénomènes observés et ne correspond à aucune réalité.

Rien ne nous autorise à affirmer la possibilité de la vie en dehors d'une trame plus ou moins solide; tout, au contraire, tend à démontrer l'erreur de cette supposition.

Telle est la seule proposition globale qui se dégage de l'ensemble de nos études sur les infiniment petits.

II

L'hypothèse de l'existence d'un *Contagium vivum fluidum* s'est perdue dans l'ensemble des progressions et des régressions scientifiques. Mais les faits qui lui ont donné naissance persistent. Ainsi les jugements vont souvent, dans le gouffre de l'oubli, retrouver d'autres qui y ont déjà sombré, tandis que les découvertes expérimentales se maintiennent, instigatrices de nouvelles vérifications à entreprendre.

Si, pendant un instant, la science a pu tomber en arrêt devant cette conception, c'est qu'une grande et belle intuition, née il y a

un siècle déjà, s'est amplifiée au cours des temps, pour s'épanouir complètement à notre époque, en métamorphosant notre savoir.

Il y a cent ans, la vie était considérée comme l'expression d'une puissance spéciale, mystérieuse et indépendante, utilisant le machinisme indéchiffrable des organes pour y faire éclore les fonctions. Ainsi comprise, elle ne résista pas longtemps à l'analyse. Elle put, très vite, être réduite intégralement en ses composantes physiques et chimiques. Et elle devint la résultante, fragile et énigmatique, des fluctuations de l'énergie dans la matière organisée.

La cellule, avec son architecture tourmentée, ses structures polymorphes, ses activités variées, représente la seule et dernière unité capable de produire la vie complète, cet équilibre stable résultant de perpétuelles oscillations antagonistes, cet actuel schématisant de nombreux passés et futurs juxtaposés, cette synthèse d'équivalentes entrées et sorties qui s'annihilent. C'est à ce point vrai, que, lorsque l'on eut jeté par-dessus bord les dernières caractéristiques de la « force vitale », une réaction se produisit rapidement.

On venait de dissocier les symptômes extra-naturels de cette puissance dont l'origine perdait, par le fait, la noblesse factice qui lui avait été attribuée. D'aucuns, au nom de la réalité même, se firent aussitôt les défenseurs d'une théorie destinée à lui rendre, avec sa particule, sa prestance et sa pompe.

La vie, d'après eux, se particulariserait en se manifestant dans une structure. Elle trouverait son déterminisme dans l'allure de son habitat, elle-même produite par les forces qu'elle manipule.

Par quelle erreur de raisonnement un tel dogme a-t-il pu surgir et rayonner d'un éclat suffisamment grand, pour jeter sur la physiologie de ces quinze dernières années, sinon une lumière intense et belle, du moins une clarté mitigée et étrange? On se le demande.

Quand, après le coucher du soleil, l'alpe brusquement s'illumine de couleurs chatoyantes et bizarres qui la rendent poétique, troublante et fausse, nous n'évoquons pas l'aurore et le mouvement, nous songeons à la nuit et au sommeil.

Il en fut de même quand le néo-vitalisme, répondant à notre besoin d'érudition, à notre désir d'ignorer notre ignorance, voulut

englober dans une explication dépassant les limites du connaissable, donc inutile et dangereuse, les multiples secrets qui torturent la pensée du savant.

La vieille chanson dans le souvenir ému résonne captivante.

L'homme se contente difficilement des choses qu'il voit. « Il est des rêves auxquels il ne sait pas dire adieu ».

S'exagérant sa puissance, il veut expliquer — n'importe comment — ce qui l'entoure et ce qui le pénètre, ce qui l'angoisse et ce qui l'enchante. Ne parvenant pas à solutionner par l'expérience, le problème du mécanisme de son activité, il s'habitue à rêver et à discuter. Et aujourd'hui, pas plus qu'il y a vingt cinq ans, il ne peut souvent pas se contenter de l'*ignoramus*, le grand mot de la vraie science ; il va jusqu'à prononcer l'*ignorabimus*, l'expressive formule résumant la grandeur de sa fierté et l'étroitesse de son savoir, et évoquant le symbole bienfaisant et mensonger qui calmera l'éréthisme de son esprit déséquilibré.

Au théâtre aussi, nous nous contentons du décor fragile, avec ses jeux de lumière trompeurs, quand la forte et saine réalité nous manque ou nous échappe.

Que l'on cherche dans la cellule, la source et la caractéristique de la force qui y éclot, on le conçoit facilement, quand on envisage le merveilleux fini de ce microcosme. L'anatomie nous en donne une description détaillée, analogue à celle fournie par l'architecte analysant la superposition des matériaux et l'enchaînement des places dans l'œuvre qu'il explore. Elle en étudie les éléments constitutifs, figés à un moment donné de leur travail, ou groupés en mosaïques curieuses par le phénomène de la mort.

Elle dépeint la nécropole grandiose correspondant à la cité ardente de jadis; mais elle ne nous dit pas, pour cela, ce qu'était l'agitation disparue.

Grâce à leurs organisations spéciales, nos villes modernes excitent le mouvement qui s'y crée, en exagèrent l'importance et en définissent le caractère. Mais elles n'en représentent cependant pas la source;

elles ne sont pas le *primum movens* des passions et des luttes qui y naissent, et des heurts qui accompagnent la grandiose poussée de l'homme marchant vers le progrès. Qui oserait, d'après la vue de la cité endormie, définir son âme, ses besoins et ses moyens?

Depuis quand l'outil, fruit du travail et instrument efficace de l'effort ultérieur, représente-t-il le labeur, au point de le caractériser?

Il en est de même pour la vie, et c'est ce que la science contemporaine a compris.

L'anatomie et la physiologie ont mis en évidence l'extrême labilité des matériaux organiques, et la grande et incessante variabilité de la structure du protoplasma. La forme sous laquelle nous apparaît, à un moment donné, le substratum de l'existence n'est pas en réalité une de ses propriétés définitives, mais bien la conséquence immédiate de son adaptation. Des faits nombreux le prouvent. La structure intime de l'énergide change avec les qualités du milieu dans lequel elle évolue. Les mêmes protoplasmas soumis à des excitations différentes, immédiatement avant ou au moment de la mort, présentent des formes diverses. Les nombreux aspects, décrits par les cytologistes comme caractéristiques des unités structurales, peuvent survenir tous, dans un même être, quand il est soumis à des conditions d'existence différente.

La cause déterminante n'a le plus souvent aucun cachet mystérieux. Elle remplit, dans la pièce qui se déroule dans les tissus, le rôle qu'elle tient en dehors du jeu complexe des organes. C'est ainsi que bien des corps, qui augmentent la viscosité et la résistance des colloïdes, produisent, quand ils sont introduits dans le stroma élémentaire, des réactions directement en rapport avec le changement d'état de la substance cellulaire.

En somme, quand on tient compte de tout le savoir actuel, on arrive à cette conviction, nettement énoncée par de nombreux auteurs, que la morphologie des tissus n'est pas l'expression des seules propriétés transmises, par l'hérédité, à travers les générations successives, mais aussi du permanent conflit existant entre les forces qui s'éveillent, se modifient et s'éteignent au cours de leur travail.

Analysée comme nous venons de le faire, l'idée est banale.

Mais pourquoi donc l'a-t-on oubliée quand on essaya de faire de la structure le criterium du labeur physiologique.

Lorsque les phénomènes chimiques apparaissaient encore mystérieux — parce entièrement incompris dans leur essence — les alchimistes, se dupant eux-mêmes, parlaient des esprits qui peuplent la matière. Ils ne pouvaient concevoir ni admettre l'importance de leur naïveté. L'orgueil normal de l'homme les empêchait d'être vrais, même vis-à-vis de leur propre pensée!

Nos idées sur la vie sont encore incomplètes. Le fond de l'intelligence humaine n'a pas beaucoup changé. C'est ainsi que la conception néo-vitaliste a pu avoir de l'écho. Elle fut la conséquence du puissant effort de l'imagination, qui encombre le cerveau de fantômes et de légendes, et entoure nos vraies connaissances de broussailles épaisses, remplies d'ombre. Elle montre aussi qu'il est difficile de rester exact quand la vérité exige de notre part une déclaration d'insuffisance.

Restons véridiques; pour cela, ne craignons pas de crier bien haut toute notre incompétence. Et résumons.

Le point de départ de la vie se trouve dans les propriétés physiques et chimiques de sa substance. La « force vitale », malgré la complexité de ce que nous observons et l'inexplicable de ce que nous devinons, est le résultat des fluctuations constantes des forces naturelles, dans des textures dérivant des réactions intervenantes.

III

Mais une notion nouvelle doit être introduite ici, celle de la grande importance de nos liquides interstitiels.

Cette conception, avec le caractère de positivité qui la différencie beaucoup des anciennes théories humorales, se retrouve déjà dans l'œuvre de Le Gallois. Car cet auteur remarqua, le premier, que le sang veineux a des qualités particulières, d'après l'appareil qu'il vient de quitter, et ainsi transporte, dans l'organisme entier, l'influence des travaux spéciaux accomplis par les diverses parties

du corps. Le sang artériel, au contraire, destiné à porter une nourriture uniforme aux divers territoires, a les mêmes caractères partout.

Le Gallois signala le fait, mais il ne fut pas compris. Cl. Bernard reprit l'idée, beaucoup plus tard, et imagina le terme de « sécrétion interne ». Quand un organe modifie spécifiquement le sang, qui, après l'avoir traversé, doit se rendre dans toutes les régions, il travaille, en somme, comme une glande dont le chimisme spécial élabore une substance à fonction déterminée. On doit donc lui attribuer, en dehors de sa mission propre, une deuxième charge, se manifestant intérieurement par l'altération du milieu organique.

La sécrétion interne a été étudiée en détail dans une série de cas.

Le corps thyroïde, cet organe logé à la base du cou et longtemps considéré comme un système réduit, fut exploré un des premiers. Il ne possède pas de canal d'évacuation et ne déverse, dans aucun appareil différencié, un liquide quelconque. Son ablation trouble profondément le métabolisme et entraîne la décrépitude et la mort. En réalité, il fournit au sang des substances très actives, et il détermine, dans l'intimité des appareils, une série de modifications dont l'histoire n'est pas encore bien connue. Grâce à ce double mécanisme, il influence la vie générale à ce point, que son absence mène l'individu rapidement à la ruine, et que son altération provoque les désordres du développement et de la restauration, caractéristiques du crétinisme, du myxœdème, de la maladie de Basedow, etc.

Les capsules surrénales sont situées immédiatement au-dessus des reins. Il y a quelques années encore, elles étaient considérées comme des appareils accessoires. L'expérience a prouvé qu'il n'en est pas ainsi. Leur extirpation provoque, au bout de quelques moments, l'apparition de symptômes d'intoxication grave et est suivie d'une mort rapide. Elles luttent, en effet, contre l'empoisonnement déterminé par le jeu même des tissus, en déversant dans le sang des véritables contrepoisons. Parmi ces derniers se trouve l'adrénaline, dont l'influence sur les vaisseaux est d'une

grande importance puisqu'elle a le pouvoir de modifier leur lumière dans d'énormes proportions. Or, la capacité des canaux sanguins agit sur la vitesse et la pression du sang, et, conséquemment, sur le mécanisme de la circulation. L'action de l'adrénaline est d'une finesse extrême : un millionnième de gramme par kilogramme d'animal donne encore des effets. Chose importante à constater, tandis que les vaisseaux sanguins de l'ensemble du corps se contractent dans ce cas, les coronaires, eux, se dilatent. Nous nous trouvons là en présence d'un réglage très délicat et d'origine purement humorale : le muscle du cœur, soit donc la partie contractile de l'organe, reçoit plus de nourriture, au moment où il doit livrer un effort exagéré, pour vaincre les résistances périphériques augmentées par le rétrécissement des artérioles.

Il n'est pas inutile d'acter ici le rôle essentiel de la clinique au point de vue développement de ces connaissances. En réalité, c'est elle qui força la science à envisager les problèmes nouveaux et lui ouvrit ainsi un domaine intéressant.

Le corps thyroïde n'avait aucune signification fonctionnelle. Or, il s'hypertrophie dans les cas de goître et occasionne alors des perturbations pénibles et souvent graves. Il était donc logique d'essayer d'en débarasser ceux qui en souffrent. L'opération est facile : on la pratiqua bientôt. Mais on constata vite qu'elle s'accompagne, au bout de peu de temps, d'un pénible cortège de malaises et de souffrances, qui s'exagèrent toujours, et entraînent la ruine finale. L'attention fut ainsi brutalement mise en éveil ; le physiologiste reprit l'étude de l'appareil dit accessoire, et put décrire alors le rôle et le mode d'intervention de sa sécrétion interne.

On n'a rien connu, ou du moins très peu de chose, des capsules surrénales, jusqu'au jour où l'on entrevit vaguement leur rôle dans les infections et dans l'étrange maladie bronzée d'Addison.

C'est aussi quand la cause du gigantisme et de l'acromégalie put être recherchée dans certaines anomalies de l'hypophyse, bizarre dépendance du cerveau, que la sécrétion interne de cet appareil commença à être soupçonnée.

D'autres exemples pourraient encore être donnés. Mais ceux-ci suffisent.

Tout fait a son intérêt et sa poésie, et est digne d'être scruté pour lui-même, en dehors de sa portée pratique éventuelle.

Cependant, il est exact aussi que l'application de l'homme trouve, le plus souvent, son mobile immédiat, dans l'émotion ou dans l'intérêt, dans la joie qu'elle éveille, dans le bien-être qu'elle procure ou dans les tiraillements qu'elle éteint.

Qui donc pourrait faire un grief à la doctrine médicale d'être fouettée par le bonheur qu'éprouvent ses adeptes à diminuer les douleurs et à arrêter les larmes? Nous cultivons notre science pour arracher, petit à petit, à la nature ses mystères; nous l'aimons parce que son objectif correspond à notre préoccupation intime de confondre le beau et le vrai; nous l'étudions avec passion parce que, sensibles à la souffrance humaine, comme à toute peine, nous voulons en découvrir la cause pour la calmer d'abord pour l'anéantir ensuite.

On dit que nos connaissances sont sèches, et que ceux qui s'en nourrissent émoussent leur sensibilité au contact de leur rigorisme.

Quelle profonde erreur!

Elles éveillèrent, de tout temps, d'importantes initiatives et de grands dévouements, parce que, plus qu'aucune autre, elles répondent, en les fortifiant, à nos besoins d'aimer, d'aider et de rêver.

Dans l'idéal qui enserre nos réflexions et nos actes, la réalité et la beauté se rattachent directement à la justice et à la pitié.

Guidés par le principe absolu du respect de la vie, par la volonté de rendre l'existence toujours plus forte et meilleure, nous marchons vers l'interprétation des phénomènes initiateurs des fonctions et des lois associant et coordonnant leurs effets.

Et chacune de nos tentatives, à la fois, élargit nos connaissances, agrandit notre sensibilité et intensifie notre dévouement.

IV

Les premières recherches sur les sécrétions internes donnèrent des résultats à ce point intéressants, que l'exploration biologique des organes changea de caractère. On venait, en effet, de dévoiler

que, sans avoir l'allure classique des glandes, certains appareils sécrètent des produits qui ont une grande puissance coordinatrice.

Ne devait-on pas déduire de ce qui était démontré déjà, que d'autres organes — et peut-être même tous les organes — peuvent et doivent agir de la même manière? Des réglages chimiques, analogues à ceux opérés à distance par le corps thyroïde et les capsules surrénales, existeraient donc? La conclusion était trop naturelle pour ne pas surgir et s'imposer, et les enchaînements entrevus étaient trop curieux, tant au point de vue théorique que thérapeutique, pour que l'enthousiasme n'entraînât pas de nombreux chercheurs dans la voie nouvelle.

Un poète a dit :

« *L'art c'est moi, la science c'est nous.* »

Tandis que la production artistique persiste, à travers les temps, avec toute sa valeur, et que la personnalité de l'artiste conserve toujours sa grandeur et son influence, la notion démontrée représente un temporaire sans cesse renouvelé et ne sert qu'à faire surgir de nouvelles initiatives. La science est anonyme et le devient de plus en plus à mesure qu'elle progresse; le passé ne l'écrase pas, le futur la stimule. Et, comme le dit Cl. Bernard, « grâce à la méthode expérimentale, une autorité impersonnelle plane sur sa discipline et cela au point de s'imposer aux grands hommes eux-mêmes ».

Son acquis est l'aboutissement du travail collectif qui, expérimentalement, entame les conceptions du moment pour y substituer d'autres, précaires aussi, puisqu'elles ne sont que l'expression provisoire de ce que nous savons. Au cours d'une telle entreprise, l'idée n'est et ne peut être qu'un instrument de recherche, et la logique ne représente qu'un facteur d'orientation. Le vrai chercheur est celui qui doute toujours, dont la liberté est entière et qui ne connaît d'autre maître que le fait. L'esclave d'un principe, d'un préjugé ou d'une religion ne sera jamais un novateur : il ne sera jamais un ouvrier du progrès.

Au cours de ces dernières années, la biologie a enregistré de nombreuses découvertes; elle a assisté à l'élargissement de ses

anciennes conceptions, sans qu'une révolution ait brusquement obscurci l'horizon, ou qu'une découverte ait tout à coup surgi, énigmatique et inattendue. C'est le scepticisme qui a fait réfléchir et méditer, et qui a guidé l'attention dans les domaines non encore envahis par l'observation. L'homme ne voit que ce qu'il recherche, il n'atteint que ce qu'il poursuit avec ténacité. Il devient maître de la parcelle de vérité provisoire, qu'il a préalablement isolée dans le fouillis de ses ignorances.

Voici un exemple qui illustrera ma pensée :

Chez les animaux supérieurs, l'embryon reste fixé dans l'utérus, grâce à la sécrétion interne de l'ovaire.

L'œuf prend naissance, comme on le sait, dans ce dernier organe; il s'y accroît pendant un certain temps, pour s'en détacher ensuite. Au niveau de la région devenue libre par sa chute, se forme alors une véritable glande que l'on nomme le corps jaune. Cet organe, né au moment même où la cellule reproductrice se mobilise, sécrète des substances qui diffusent dans les humeurs, et permettent notamment à la matrice et à l'œuf fécondé d'entrer en connexion étroite l'un avec l'autre.

Or, le corps jaune n'a qu'une existence éphémère. Il disparaît, au bout d'un temps très variable, chez les diverses espèces, mais toujours longtemps avant la fin de la gestation. Comment, en son absence, le jeune être reste-t-il rattaché à la mère? La question est posée depuis longtemps, mais la solution n'est entrevue que depuis quelques mois. Elle est bien intéressante par elle-même, mais plus attachante encore au point de vue de l'histoire de nos méthodes de travail. Je m'explique.

Pour résoudre le problème, on reprit, il y a peu de temps, l'étude anatomique détaillée et complète de l'uterus gravide. Bouin et Ancel y découvrirent une glande volumineuse, qui se développe exactement au moment où le corps jaune, dans l'ovaire, subit son atrophie. Etant donnée la concordance constatée entre l'évolution progressive de l'un et régressive de l'autre système, il n'est pas téméraire de croire à la suppléance de leurs fonctions. La glande utérine se chargerait de régler la fixation de l'embryon, quand le corps jaune ne peut plus suffire à cette besogne.

Ce qui est tout à fait extraordinaire dans l'histoire de cet organe, c'est que, très volumineux et très visible, il ait échappé à l'attention des nombreux savants qui ont fait l'histologie et l'anatomie de la matrice, et que, brusquement, il ait été reconnu, examiné et décrit, il y a quelques mois. Le hasard est-il intervenu? Il semble que non. On savait que le corps jaune préside à la rétention de l'embryon, et que son activité, due à une sécrétion interne, est d'ailleurs de courte durée. Il fallait donc trouver, dans un autre mécanisme, la continuation de celui de l'organe dégénéré. Lequel? Rien, dans la physiologie connue du système génital, ne paraissait pouvoir assumer cette mission. De nombreux motifs plaidaient en faveur de l'intervention d'une seconde sécrétion interne remplaçant la première. Ils étaient suffisants pour faire songer à l'existence d'un système glandulaire confondu avec les tissus propres de l'appareil reproducteur. On le rechercha. Et l'on trouva aussitôt, derrière le placenta, la vaste glande s'amplifiant longtemps après la conception, et n'entrant en travail qu'après la disparition du corps jaune.

Aucun exemple, mieux que celui-ci, ne peut rendre compte de la difficulté qu'il y a à voir quand rien n'incite à le faire. L'expérimentateur doit être autre chose qu'un technicien habile et un enregistreur exact. Il doit avoir l'imagination et l'audace voulues pour projeter sa pensée, d'un coup d'aile puissant, au delà de ses préoccupations habituelles, et l'énergie nécessaire au contrôle continu et sévère de ses investigations.

V

L'étude des sécrétions internes a fait comprendre la fonction d'une série d'organes. Elle nous permet aussi de préciser le mécanisme intime de la vie.

Le pancréas déverse, dans la première partie de l'intestin, un suc d'une rare importance, puisqu'il est capable de digérer toutes les catégories d'aliments. Son travail est réglé de telle sorte, que la sécrétion se produise exactement au moment où le matériel ali-

mentaire, destiné à être dissocié, quitte l'estomac, pour pénétrer dans la cavité entérique.

Nous avons longtemps pensé que tous les actes de la vie sont dominés par le système nerveux, dont le rôle est de diriger le travail général et spécial des appareils, d'après les besoins du moment.

Cette formule exprimait, sans qu'on le voulût, une idée téléologique manifeste. On ignorait alors, en effet, comme on ignore encore aujourd'hui, ce que représente cette compréhension, par l'ensemble complexe des neurones, de l'assujettissement de l'être aux variations du monde extérieur, et des bouleversements chimiques, déterminantes des ripostes. Mais, qu'importe la valeur des inconnues cachées par tous ces mots : l'énoncé était net, et habillait d'un costume, brillamment pailleté, le néant de l'idée; il donnait l'illusion du savoir et ainsi nous plaisait. Aux enfants aussi, quand ils ne comprennent pas, on raconte des histoires qui ne veulent rien dire : on calme de la sorte leur envie de connaître, ou leur curiosité dite dangereuse.

L'explication ne convenait cependant pas à tous. Seuls se déclaraient satisfaits, ceux qui s'effrayent de leurs propres observations, quand ils sentent en péril, l'échafaudage fragile qui supporte leurs conclusions *a priori* et leur dogmatisme d'un autre âge.

Pour la glande pancréatique, par exemple, il fut impossible de trouver un système nerveux présidant au déclanchement fonctionnel précis et caractéristique dont nous avons parlé. La théorie nerveuse fut ainsi trouvée en défaut.

Aucune autre induction ne lui fut substituée. Une inconnue de plus existait donc.

Le voyageur quitte de temps en temps les sentiers battus; c'est en allant à l'aventure, à travers les taillis serrés et les rochers irréguliers, qu'il découvre des panoramas nouveaux.

De même en science, il faut se libérer, de temps en temps, de toute tutelle et marcher, pour ainsi dire, au hasard. L'expérience ainsi faite est souvent intéressante; elle est aussi toujours dangereuse,

car son interprétation difficile tend mille pièges et induit facilement en erreur. Et néanmoins elle s'impose, car elle canalise l'activité dans des sillons nouveaux. Le concept classique, expression cristallisée du savoir actuel, nous assujettit à une pensée stérilisée par toutes les peines qu'elle a déjà fait naître. Sa sérénité nous berce mollement et calme nos énergies. Si elle représentait notre seule lumière, nous serions trop vite conservateurs !

L'histoire des fonctions du pancréas montre clairement ce que doit être le travail de recherche.

En injectant dans le sang d'un animal, une macération des parois du tube digestif, on obtient, au bout de peu de temps, une sécrétion abondante et continue d'un suc pancréatique très actif. Le liquide introduit, qu'est-il ? On le nomme sécrétine, c'est tout ce que je puis dire, car on ne connaît ni sa composition ni son mode d'action.

Les faits sont là : il est formé par la tunique intestinale ; il est déversé périodiquement dans le corps ; en passant dans la glande, il provoque son ébranlement.

L'activité des cellules est donc éveillée par un corps chimique né dans l'intestin, et qui les atteint par l'intermédiaire des liquides organiques.

Cette notion nouvelle est vraiment capitale, car elle fait admettre aussitôt que le système nerveux n'est pas le seul ordonnateur des fonctions, et que les humeurs représentent des mécanismes destinés à les harmoniser en les enchaînant l'une à l'autre. Nous ignorons tout de la nature du réglage nerveux, et nous ne sommes certes pas plus savants en ce qui concerne les effets intimes des liquides.

Nous savons cependant que cette puissance est d'origine chimique. C'est en réalité déjà beaucoup. C'est même tant, que nous nous demandons si quelque chose d'analogue n'intervient pas dans le système nerveux, au moment où il provoque, dans les tissus, les explosions auxquelles il commande.

L'expérience avec la sécrétine réprésente la première démonstration de la surveillance fonctionnelle exercée par les humeurs, en dehors de la collaboration du système nerveux. Elle est due à Starling ; elle a ce double intérêt d'avoir fortement aidé à débrouil-

ler la question, et d'avoir amené son auteur à créer un mot nouveau : l'hormone.

Par ce vocable, on désigne tout agent chimique, élaboré par l'économie et transporté à travers les organes, pour y éveiller, grâce à ses propriétés, des réactions spécifiques.

Le mot hormone eut rapidement droit de cité en physiologie. Il correspond, en effet, à une immixtion nette et à ce point répandue que, malgré son apparente nouveauté, elle n'est point discutable. Nous disons, « apparente nouveauté », car, en somme, depuis longtemps nous savons que l'oxygène et l'anhydride carbonique sont les seuls excitants naturels des centres présidant à la respiration, et admettons donc la régularisation du mouvement cellulaire par voie chimique. Mais la notion, définie par le néologisme, représente quelque chose de plus complexe que ce qui existait précédemment : elle englobe, en effet, une suggestion relative au mécanisme intime du phénomène vital.

Ajouté à la nomenclature biologique, il eut une influence considérable..

Les formules ont-elles donc une grande signification au point de vue des progrès d'une science?

A ne considérer que l'attention prêtée partout à la terminologie, on peut déjà répondre affirmativement à la question. Mais le problème est trop capital pour que nous n'essayions pas de l'élucider, d'autant plus que les uns critiquent aisément ce que l'on nomme la manie des mots, que d'autres confondent la phraséologie avec la connaissance elle-même, et que rarement, en somme, on se rend compte du processus psychologique présidant, à la genèse d'un énoncé correct, permettant à la pensée d'aller de l'avant.

Au cours de notre lente cérébration, les idées simples se superposent et s'agglutinent pour produire des concepts généraux, d'autant plus étendus qu'ils enveloppent un plus grand nombre de vérités expérimentales primitives. Ces notions d'ensemble, conséquences instables d'un travail cortical sans cesse repris, restent en nous, vagues et fugitives, véritables fantômes, que nous identifions et faisons agir quelquefois par de grands efforts de concentration

mentale, mais qui, aussitôt après, s'évanouissent et s'échappent. Comme telles, elles ne représentent pas une donnée capable d'aider l'intelligence studieuse. Un mot, un signe ou un symbole, doit leur donner une existence concrète et positive, quoique fausse, avant qu'elles puissent collaborer à élargir notre raison.

L'entendement supporte mal l'idée générale. Il la crée, mais la concrétise aussitôt après pour la conserver et la fixer. L'art, par ses graphiques, ses mots et ses métaphores, ses chants et ses harmonies, donne une existence factice à l'interprétation humaine des choses. Les mathématiques, par leurs signes, leurs formules et leurs équations, matérialisent l'application de l'esprit, évoluant dans le monde de la logique, dans la sphère de ce qui est et de ce qui pourrait être. L'idéation concentre, enchaîne et synthétise en élargissant souvent la signification de ses points de départ. Mais, par un fatal retour sur elle-même, dicté par la structure du cortex, elle débarrasse, très vite, le résultat de sa tension de son cachet idéal. Elle l'individualise et le dénomme, en lui accordant une objectivité qu'il ne possède pas.

La notion, ainsi artificiellement isolée, libère l'entendement de toutes les fatigues qui ont accompagné sa genèse et lui permet de progresser encore.

Le verbe simplifie le labeur intellectuel. Il est un instrument essentiel de la pensée : il est cela, mais il n'est que cela. Celui qui voudrait le confondre avec le vrai qu'il représente commettrait une hérésie ; celui qui négligerait son emploi serait vite arrêté sur la route du progrès.

VI

Dès que la théorie de l'hormone fut bien établie, on put essayer de déchiffrer ce qu'est la coordination chimique interne.

L'hormone de la tunique intestinale excite la sécrétion externe du pancréas; celui du corps jaune permet la fixation de l'embryon; ceux de la thyroïde, de l'hypophyse et des capsules surrénales déterminent des réactions spécifiques nettes.

Dans tous ces cas, le composé chimique ne vient pas déclancher

un phénomène préparé de longue date, et qui, une fois produit, ne peut plus réapparaître si ce n'est après un long repos, ainsi que le ferait un choc libérant un ressort préalablement tendu. Non, l'hormone, intervenant d'une façon constante, est le point de départ d'une manifestation continue. C'est la persistance de son action qui entraîne la continuité des effets : la surveillance suppose l'incessante mise en jeu des propriétés qui la provoquent.

A ce sujet, il est utile d'attirer l'attention sur la sécrétion interne du pancréas.

Cet organe, à coté de son rôle d'excrétion, possède une sécrétion interne complexe. Grâce aux substances qu'il laisse diffuser, les globules blancs, ces curieuses cellules mobiles de nos liquides internes, peuvent attaquer intensément le sucre du sang; le rein, ce filtre, ayant un pouvoir de sélection très prononcé, reste imperméable au glucose normal du sang qui le traverse; et le foie, l'importante barrière qui se trouve à l'entrée des tissus, jouit d'une affinité spéciale vis-à-vis des substances sucrées, et est capable de régler le métabolisme des hydrates de carbone dans le corps.

Ces manifestations essentielles représentent des qualités des organes dans lesquels elles se montrent; cependant elles ne sont, en réalité, que des fonctions continues, existant comme telles, grâce à l'influence durable de facteurs chimiques déterminés. Elles résultent du réglage né dans les liquides en présence. Notons-le bien : nous ne disons pas que la vie surgit dans les humeurs, nous affirmons simplement que des caractéristiques y apparaissent, grâce à l'intervention de substances dont l'origine doit être cherchée dans des territoires très distants les uns des autres.

En parlant ainsi, faisons-nous disparaître quelque chose du mystérieux qui masque l'origine de nos fonctions, tantôt endormies et tantôt éveillées, se propageant à travers nos structures pour s'y intensifier ou s'y inhiber? Je l'ignore. Mais, certainement, nous arrachons au système nerveux, cette région qui est le dernier asile sacré de l'énigme vitale, une de ses prérogatives les plus intéressantes.

Le système nerveux était considéré comme le rendez-vous de toutes les sensibilités du corps. Sans cesse averti de ce qui se passe,

toujours en éveil et préparé à la riposte, il représentait un centre qui, grâce à sa puissance magique, amène de l'harmonie, de la cohérence et de l'esprit de suite dans tous les événements de la vie.

Le dogmatisme seul justifiait ces affirmations.

Voici démontré aujourd'hui que des phénomènes, étroitement enchaînés, naissent et se succèdent, dans les humeurs de nos organes, de nos tissus ou de nos cellules. Tout acte altère le milieu et y détermine fatalement une réaction appropriée : les processus se déroulent ainsi dans l'économie, comme les épisodes se succèdent dans l'existence. Quand rien ne vient perturber la coulée des heures, les jours, les semaines et les mois passent avec une périodicité régulière, à ce point monotone dans sa variété, que nous en arrivons à caractériser le temps par la succession de tous les petits faits constatés. Mais il suffit de l'intrusion d'un rien pour dérouter le système : les événements alors se heurtent et se contre-carrent et produisent la fatigue, le désordre et... l'espoir en des jours meilleurs. De même, dans notre évolution individuelle; le moindre accroc anéantit les associations interfonctionnelles en apparence typiques : la maladie éclate alors avec ses coordinations nouvelles et merveilleuses, bien définies par les recherches contemporaine.

Dans ces conditions, des substances spéciales, véritables hormones, résultant du chimisme modifié par les parasites ou les poisons, viennent, avec leurs qualités de sensibilisatrices, d'antitoxines, de substances caractéristiques de l'anaphylaxie, etc., donner lieu à des unions chimiques inconnues jusque-là ; les phases évolutives du mal se suivent dans l'organisme aux humeurs troublées.

Nous envisageons les hormones, ces régisseurs du drame organique, comme autant de composés distincts, accomplissant leur destinée dans les foyers où ils passent. Nous ne pouvons cependant pas affirmer que leur tactique soit exclusivement chimique. Nous ne nous laissons pas griser par le défini du mot, qui n'est pas adéquat, en réalité, à la notion elle-même, encore trouble et déconcertante. Nous conservons la liberté et le doute nécessaires

à la substitution immédiate et aisée, si la chose s'impose un jour, d'une théorie plus complexe que l'actuelle, à la doctrine chimique pure, schématisant la pensée du moment.

VII

Que représente l'existence de la simple unité organique agissant dans le milieu interne, lui-même asservi au monde extérieur? Comment et pourquoi la vie apparaît-elle? Qu'est-ce que l'avenir? Autant de questions énigmatiques, auxquelles beaucoup de méditatifs répondent, en créant, de toutes pièces, des théories sans bases et aux-quelles, au nom de la logique, ou de tout autre chose que je n'entrevois pas, ils accordent un degré plus ou moins grand de certitude.

Peu d'hommes, en réalité, ont une conscience suffisante du déterminisme universel, pour oser proclamer simplement que, s'appliquant à tout, il doit également influencer la cause première des fonctions. La plupart hésitent et tâtonnent et ne cherchent aucune preuve justificative de l'exception qu'ils admettent, aisément, en faveur de phénomène vital. Se froissant eux-mêmes dans leur pensée intime, ils continuent à vouloir découvrir dans le fait physiologique, ce qui n'y est pas, et à ne pas essayer de comprendre la noble signification du monde immense de vérités accumulées par l'expérimentation.

Ces observations ont pourtant une extraordinaire valeur.

Il paraît bien démontré que la cellule n'a pas nécessairement une structure qui lui soit propre. L'ultra microscope prouve, en effet, que nombre d'entre elles ont un aspect protoplasmique identique à celui de nombreux gels connus en chimie.

Il est certain aussi que la diffusion, dans un gel, de doses croissantes de substances diverses (electrolytes) modifie progressivement l'aspect, la viscosité, le pouvoir de réaction, etc., de ce corps. Or, une expérience analogue est réalisable chez de nombreux organismes et y donne les mêmes résultats. Des troubles sériés surgissent alors, dans la nutrition et surtout dans l'irritabilité : le bouleversement constaté peut souvent être rapporté à la métamorphose du système chimique.

Un fait précis me permettra de mieux me faire comprendre.

La fibre musculaire se contracte sous l'influence de l'acte volontaire ou d'une excitation artificielle. Cette réaction présente une grande constance; ses caractères sont bien connus et exactement définis. Or, on modifie facilement, *in vivo*, la texture de l'élément contractile, non en agissant sur la somme d'énergie mise à la disposition du travail cellulaire, mais en altérant la composition du matériel constitutif proprement dit. Il est possible aussi de définir, théoriquement, comment la riposte doit se développer dans ce milieu vivant, nouveau et artificiel. Or, l'expérience fait voir que cette réaction enregistrée graphiquement, a absolument toutes les caractéristiques prévues.

Il est aisé de changer la physionomie de nombreux phénomènes en agissant ainsi sur les propriétés intimes des êtres. Toujours les qualités nouvelles surgissent, dans la substance organisée, comme elles naissent, dans des conditions analogues, dans la matière morte. Les apparitions, déterminées par des changements dans la structure physico-chimique des milieux, sont donc partout les mêmes.

Après de telles constatations, est-il encore possible d'attribuer à la vie une essence propre? Et pouvons-nous encore douter du déterminisme général et universel?

Rester sceptique malgré tout, c'est vouloir contester la signification de la méthode expérimentale et renier la vérité. C'est aussi exprimer, sans détour, l'état d'asservissement de sa pensée.

Le déterminisme éclaire-t-il notre route de manière à faire disparaître déjà toute hésitation et à nous permettre de définir complètement ce que nous nommons — en somme pourquoi? — le phénomène de vie?

Je ne le crois pas. Mais, j'ajoute aussitôt que je me refuse à examiner la question. Expliquons-nous déja ce que sont, dans leur essence, l'affinité chimique, la pesanteur, la force et la matière?

Constater son insuffisance, la proclamer bien haut et la projeter franchement dans son plan d'étude, ce n'est pas reconnaître sa faiblesse, c'est, au contraire, affirmer sa puissance. C'est ce que fait la physiologie.

Vouloir, à cause d'un orgueil non justifié, guider sa clairvoyance bien au delà de l'actuel connaissable ; chercher à codifier, par des efforts de logique et d'imagination, et à coups d'hypothèses non contrôlables, l'absolu autour duquel graviteraient toutes nos interprétations ultérieures, ce n'est plus faire de la science. Abandonnons à d'autres ce travail, peut-être séduisant, attrayant et caressant. « Les formules abstraites dans des cerveaux vides donnent le vertige. » Or, nous ignorons encore beaucoup trop, pour ne pas craindre d'être entraînés dans le tourbillon qui fait choir et qui abîme. Restons donc parmi ceux qui, à la fois timides et téméraires, trouvent leurs seuls guides dans l'observation et l'expérience.

Fière de sa méthode, consciente de l'importance de son labeur, la science avance lentement et sûrement. Suivons-la et n'ayons pas l'idée de vouloir la devancer.

VIII

La vie, expression synthétique des oscillations de l'énergie dans la matière organique, est aussi variable que le sont les manifestations énergétiques dont son substratum est le siège. Ses virements résultent de la plasticité de sa matière.

L'ordre qui régit le développement de l'être, la hiérarchie qui série ses fonctions et le rythme qui ordonne les phases de ses extériorisations ne sont pas préétablis dans les tissus, comme si un code draconien y était enserré ; ils sont la suite fatale de la concaténation des propriétés présentes.

Lorsque la théorie de l'évolution envahit la connaissance, éclairant toute sa discipline d'un jour nouveau, on considéra la lutte pour l'existence et la sélection naturelle comme les facteurs essentiels du progrès. Une conception, quelque peu métaphysique, apparut en même temps. La vie, par un lent travail progressif et régressif, s'est modifiée et développée à travers le temps et l'espace. Obéissant à la loi du perfectionnement illimité, elle serait devenue de plus en plus apte à réaliser le maximum d'effets avec le minimum d'efforts. Suivant un plan bien tracé, guidée et poussée par un sourd instinct, faisant corps avec elle-même, elle mènerait

vers un avenir toujours plus grand, plus puissant, plus vrai et plus beau !

La vie individuelle était interprétée de la même manière. Elle serait stimulée, dans sa continuelle application, par quelque chose qui lui est propre et qui ne trouve son origine qu'en elle-même, par « l'idée directrice de son évolution vitale ». C'est ce que dit Claude Bernard, le génial physiologiste, qui accorde à l'organisme, la capacité de prévoir la régulière succession de toutes les péripéties qui accompagnent son développement.

Abandonnons ces conceptions rappelant la philosophie, dont la science a trop longtemps suivi l'orbite.

L'observation systématique de la nature et le transformisme expérimental sont formels. Les variations organiques, réellement efficaces au point de vue du changement du monde des vivants, se font sans plan, en dehors de toute tendance imposée, au hasard — puis-je employer ce mot dans une étude qui ramène tout au déterminisme universel? — par bonds. Ces mutations-là créent du neuf, bon ou mauvais, capable de se transmettre et de perdurer. La lutte pour la vie et la sélection naturelle interviennent et agissent avec la fatalité résultant des nécessités mêmes : persistent les êtres qui portent les caractères avantageux, disparaissent ceux qui ont acquis des propriétés déprimantes. *Le monde est ainsi l'ensemble des possibilités.*

Il en est de même du jeu de nos organes complexes et de nos appareils variés.

L'harmonie, tant chantée par les poètes ne voyant que le superficiel des choses; l'eurythmie, profondément immorale, telle qu'elle est encore trop souvent décrite; la concorde, expression de l'enchaînement prémédité des fonctions et de leurs déterminantes : tout cela, nous ne le découvrons pas au cours de nos recherches, et nous ne le concevons même pas quand nous tablons exclusivement sur les données expérimentales. Et nous ne voulons pas faire autrement.

La discipline organique est la directe et fatale conséquence des actions et des réactions qui se succèdent, comme elles le peuvent, et comme elles le doivent, dans le milieu intérieur, déterminées l'une par l'autre. La destinée complexe et variable de l'individu n'est

point gouvernée par une inclination, tyranique et fatidique, qui la guide toujours vers le but qu'elle se propose.

Est-ce vers son perfectionnement qu'elle tend ? Qui pourrait l'affirmer? Mais elle change, c'est certain. — *Expression partielle de ce qui est, elle représente la résultante — combien admirable et obscure, — de forces qui agissent et réagissent conformément à leurs qualités et à leurs quantités respectives.*

* * *

Dans tout ce que vous venez d'entendre, y a-t-il le rudiment d'une théorie définitive de la vie ou d'une explication de son mécanisme ?

Je serais désolé si vous pouviez le penser !

Un exposé général, qui englobe les faits connus et les synthèses qui les résument, n'a d'autre but que d'orienter la réflexion vers des domaines nouveaux.

Il est l'édifice temporaire et caduc qui héberge nos méditations; demain, il changera en s'adaptant aux connaissances nouvelles.

La science n'est jamais au repos.

Son libellé fixe un moment de la pensée humaine, progressant péniblement. Elle agite notre personnalité dans un ensemble de connues et d'inconnues, et ainsi l'excite et la satisfait en lui faisant entrevoir la grandeur de ses efforts futurs.

Elle suscite le travail. Elle prépare la dissociation qui permettra l'édification ultérieure.

La vérité scientifique n'est qu'un éternel provisoire.

Sa mission n'est pas de nous immobiliser, ni de nous étouffer, mais, au contraire, de provoquer l'envolée de l'esprit et du cœur vers des régions plus vastes et plus ensoleillées.

Ne soyons pas plus l'esclave de notre idée que de celle des autres; pour cela, n'exagérons pas la signification de nos jugements.

MONSIEUR LE PRO-RECTEUR,

Vous avez pendant trois années apporté dans vos délicates fonctions rectorales un grand et beau dévouement.

Vous avez fait plus que votre devoir, car vous avez rempli votre mission avec enthousiasme et avez éveillé, au dehors, de nouvelles sympathies pour l'Université.

Vous avez été, lors de la célébration du 75me anniversaire de notre grande école, l'interprète autorisé de nos sentiments à tous. Vos éloquentes paroles ont fièrement défini le but et les tendances de notre enseignement et la portée réelle de notre travail.

Nous vous sommes profondément reconnaissants.

ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS,

Sachez beaucoup et pour cela travaillez.

Restez libres et, à cet effet, doutez toujours.

Apprenez à vouloir; agissez, et ainsi marchez avec le progrès.

Les connaissances que vous venez chercher à l'Université, vous devez les acquérir par un travail livré avec bonheur, et grâce à des efforts, pénibles mais acceptés avec joie.

Ne voyez pas la science sous l'angle de l'examen, elle perdrait tout attrait.

Conservez toujours votre ardeur : les livres et les cours ne doivent pas l'éteindre; votre zèle personnel doit le fortifier. Vibrants, avides de vérité et de beauté, interprétez, à travers vos pensées jeunes, jalouses de leurs puissances et de leurs faiblesses, tous les faits qui s'accumulent autour de vous. Rejetez avec énergie tout ce qui voudrait s'imposer de force à votre esprit.

Forgez-vous vous-mêmes !

Apprenez à savoir et surtout à réfléchir.

L'enfant ne doute jamais, parce qu'il ne raisonne pas : il accepte bénévolement le maître et ses ordres. L'adulte discute, parce qu'il connaît l'erreur. Il consulte, pense et discerne : il tient compte de l'expérience du passé; il admire les génies qui aux avant-postes éclairent la route; il connaît l'opinion synthétique qui l'englobe; mais il reste fièrement campé devant son idéal, et c'est en ajoutant son application, si minime qu'elle soit, au souffle puissant de la société active, qu'il évolue.

Conservez votre personnalité ou, plus exactement, créez la. Ayez pour la science et ses méthodes le respect que nous leur accordons; trouvez dans nos leçons les éléments qui vous sont indispensables; mais ne soyez pas, même en apparence, les adeptes complaisants de nos idées. Respectez-nous assez pour modeler nos concepts dans vos cerveaux de vingt ans, afin de les y rajeunir, embellir et intensifier. Respectez-vous assez pour ne pas continuer le travail imposé qui n'est plus de votre âge.

Faites la somme de vos aspirations et de vos chimères, de celles qui vous calment et de celles qui vous hantent et vous torturent, et évoquez la pensée nouvelle.

Soyez vous ! Et acquérez l'énergie et la décision dont vous aurez besoin plus tard pour atteindre votre idéal, en accomplissant votre devoir, en surmontant les difficultés, en ne piétinant jamais sur place, en ne devenant jamais l'esclave de rien et de personne.

Une volonté calme et énergique est la conséquence de l'indépendance donnée par l'action. Faites-la naître en vous; exercez et disciplinez-la au cours des belles années universitaires, que vous vivez en ce moment.

Cultivez votre santé physique par des exercices que je voudrais pouvoir rendre obligatoires.

Enrichissez votre esprit par une activité critique, — toujours fatiguante, mais aussi réconfortante, — dans les laboratoires et les salles d'hôpital, dans les séminaires et les bibliothèques. Ne craignez pas le surmenage .. La maladie est rare, croyez-moi.

Ennoblissez votre cœur en scrutant les grands problèmes sociaux soulevés au nom du droit et du dévouement, et en n'éloignant pas

de votre horizon les préoccupations artistiques qui ne peuvent faire défaut chez aucun homme.

Que votre éducation soit intégrale!

Votre passage à l'université doit vous donner une intelligence ouverte et documentée, un caractére ferme et un cœur noble.

J'ai dit que vous devez vous former vous-même; je ne puis donc pas, et je ne veux pas, vous tracer une ligne de conduite précise.

Je n'ajoute qu'un mot. Vous pouvez et devez compter sur nous tous. Votre recteur, spécialement, sera toujours heureux de vous aider.

J'ai trop en moi le souvenir, à peine estompé, de ma vie d'étudiant, pour ne pas éprouver une joie profonde à l'idée que je vais pour ainsi dire la reprendre, en vivant la vôtre avec vous.

WUNDT
et la Psychologie expérimentale

Leçon faite à l'École des hautes études sociales de Paris (1)

PAR

GEORGES DWELSHAUVERS,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

MESSIEURS,

Wilhelm Wundt peut être considéré comme le fondateur de la psychologie expérimentale. Bien que les ouvrages de Helmholtz traitent certaines questions qui intéressent le psychologue, ils les incorporent à des recherches physiologiques; et si les *Eléments de psychophysique* de Fechner ont paru avant l'ouvrage fondamental de Wundt, celui-ci, cependant, avait publié déjà ses *Contributions à la théorie des perceptions sensibles* et allait faire paraître une série de *Leçons sur l'âme de l'homme et des animaux*. C'est lui qui, le premier, groupa en un ensemble de méthodes et ramena à quelques idées directrices les différents problèmes de la vie mentale auxquels on avait tenté d'appliquer l'expérimentation; c'est lui qui en étendit l'emploi et qui fonda le premier laboratoire de psychologie, le modèle de tous les

---

(1) Cette leçon fait partie d'un cours sur les penseurs allemands et anglo-saxons actuels, organisé par M. D. Parodi et confié à plusieurs professeurs. L'ensemble du cours paraîtra prochainement en volume à la librairie Félix Alcan, Paris.

autres. Un très grand nombre de psychologues de tous les pays du monde ont travaillé dans ce laboratoire et la collection des *Philosophische Studien* donne une idée de l'importance et de la multiplicité des recherches qu'on y entreprit.

Les élèves de Wundt ont toujours eu en leur maître une grande confiance, parce qu'ils sentaient que cet homme consacrait toute sa pensée à ses recherches et que rien en lui ne sacrifiait au désir de paraître. Wundt est exempt de tout cabotinisme, de toute préoccupation mondaine et de toute déclamation. De plus, il ne s'est jamais servi de moyens, même légitimes et admis, pour s'imposer : il n'a pas couru les congrès, il n'a pas écrit dans des revues bien cotées, il a fondé et dirigé lui-même sa revue, et c'est dans cette revue qu'on venait chercher ses articles. Même à l'époque où sa besogne professorale et ses multiples travaux philosophiques lui prenaient la majeure partie de son temps, il a continué à diriger son laboratoire et à s'intéresser directement aux travaux de ses élèves. Et, maintenant encore, le haut âge (Wundt est né en 1832) n'a pas ralenti son activité. Il a toujours vécu très simplement. Simple et claire aussi est sa parole; son travail est assidu, régulier et consciencieux; il a conservé dans la philosophie les habitudes tranquilles, méthodiques, et la patience du savant. On peut préférer, chez le penseur, plus d'intuition et affirmer que des envolées plus hardies entraînent les esprits avec plus d'élan; on peut exiger encore une critique philosophique plus stricte et des idées plus nettes et mieux architecturées, mais on ne peut méconnaître les qualités solides d'un travail comme le sien.

Après avoir, dans le premier des ouvrages cités plus haut, présenté un certain nombre de monographies sur des questions de psychologie expérimentale, il tenta, dans ses *Leçons sur l'âme de l'homme et des animaux* (1863), de donner un aperçu de ce que serait la science psychologique, si elle substituait aux exposés purement descriptifs, affectionnés par les spiritualistes éclectiques, maîtres de la philosophie officielle pendant les deux tiers du XIXe siècle, à leurs raisons de convenance, à tout l'appareil abstrait de la psychologie des facultés mentales, une recherche sérieuse, exacte, fondée sur l'observation des faits et sur l'em-

ploi des méthodes d'expérimentation. On retrouvera dans la préface d'un ouvrage célèbre de Ribot, la *Psychologie allemande contemporaine*, des renseignements sur l'effort opposé par une psychologie en quête de précision scientifique, à une psychologie purement verbaliste. Un intéressant ouvrage de Wundt, qui n'est malheureusement pas traduit en français, ses *Essais*, nous fait entendre l'écho de polémiques aujourd'hui passées, que les adeptes de la psychologie expérimentale ont eu à soutenir un peu partout contre les derniers défenseurs d'une mythologie purement fantaisiste de l'esprit.

Qui ne voudrait pas reprendre la collection des *Philosophische Studien*, contenant, outre les recherches faites sous la direction de Wundt par ses élèves dans son laboratoire, de nombreuses études ainsi que des articles de polémique très curieux du maître lui-même, trouvera, dans les éditions successives de sa *Physiologische Psychologie*, la synthèse de ce travail qu'il a, soit accompli en personne, soit inspiré et soutenu. La traduction française, faite sur la deuxième édition, est tout à fait insuffisante, aujourd'hui que la sixième édition de l'œuvre est en cours de publication et que l'ouvrage s'est accru considérablement; de plus, au point de vue du texte, la traduction française est, en maint endroit, peu compréhensible ou infidèle. Il faut donc recourir à l'original. On y trouvera un répertoire utile des questions essentielles de la psychologie expérimentale, telles qu'elles furent traitées en Allemagne; on y suivra aussi avec intérêt l'exposé et les idées de l'auteur. Si l'on préfère se rendre compte, d'une manière toute générale, de la conception d'ensemble de Wundt et de ses théories, et que l'on n'ait pas le temps d'étudier son grand ouvrage, on lira avec profit son *Grundriss der Psychologie*, un livre qui en est à sa neuvième édition; ces travaux ont été édités par W. Engelmann, à Leipzig.

Nous nous attacherons, dans cette leçon, à dégager les idées essentielles qui nous semblent soutenir l'œuvre de l'illustre psychologue allemand et en former la charpente. Nous en comparerons ensuite les tendances avec celles de quelques psychologues contemporains qui semblent se détacher, comme lui, au premier rang; nous nous permettrons de dire quelques mots d'apprécia-

tion au sujet des uns et des autres, pour ce qu'ils ont apporté à la connaissance de la vie mentale.

I

Au moment où Wundt fit ses études universitaires, dans les années 1850 et suivantes, se dessinait déjà, dans le monde des savants, la réaction contre Schelling et Hegel. Leur prétention de construire la nature par concepts semblait extravagante, à juste titre, et les jeunes gens se détournaient volontiers d'une métaphysique dont les culbutes dialectiques leur paraissaient un vain jeu, pour s'adonner à des recherches mieux adaptées à la réalité. Des autres successeurs de Kant, Schopenhauer était encore presque inconnu et son influence ne devait s'exercer qu'après 1860; Herbart était plus apprécié pour des disciplines particulières que pour l'ensemble de sa doctrine, et on lisait volontiers ses écrits pédagogiques, on s'intéressait à ses efforts d'introduire les mathématiques dans les combinaisons de représentations mentales. Mais, en somme, ou bien on revenait à Kant et surtout à la *Critique de la raison pure*, ou bien, même si l'on s'intéressait à des questions philosophiques, on cherchait à s'instruire en dehors des cours de philosophie. C'est ainsi que Wundt ne suivit pas d'enseignement philosophique. Il étudia les sciences et la médecine et s'attacha principalement à la physique et à la physiologie. A Heidelberg, il fut l'élève et l'assistant de Helmholtz; on sait que Helmholtz, dans l'*Optique physiologique*, se trouve, en certains endroits, devant des problèmes de psychologie. Ces problèmes ne peuvent être évités par ceux qui étudient les fonctions des organes des sens; si l'examen de ces organes relève de l'anatomie et de la physiologie, leur fonctionnement se confond en maint point avec l'opération mentale de la perception : impossible de traiter le mécanisme de la perception sensible, la notion d'espace, les réactions motrices, sans entrer dans le domaine de la psychologie. Helmholtz s'en occupa accidentellement; or, c'est précisément de ce genre de questions qui intéressent à la fois la physiologie et la psychologie, que Wundt allait faire une science nouvelle, la psychologie physio-

logique, qu'on appelle souvent aussi psychologie expérimentale.

Ainsi donc, en même temps, la psychologie avec Wundt se détacha de la métaphysique et se rendit indépendante de la physiologie. Mais elle emprunte à celle-ci la précision de ses méthodes. Parallèlement, lorsque le physiologiste E. H. Weber avait rencontré le problème du rapport entre l'intensité de l'excitation extérieure et l'intensité de la sensation éprouvée, il avait franchi les limites de la physiologie; et Fechner, reprenant la question où Weber l'avait laissée, s'était proposé de traiter le problème psychologique qui se dégageait de ses recherches en imitant la précision des méthodes des physiciens.

Wundt réunit l'ensemble de ces études, les poursuivit dans tous les sens et donna ainsi une impulsion très vive à la psychologie expérimentale. Le genre de méthode qu'il préconisait étonna bien des psychologues, accoutumés aux formules commodes du spiritualisme éclectique, aux facultés mentales et aux idées innées. On s'écriait qu'il s'agissait là de physiologie uniquement, mais que la psychologie était trop noble, comme science de l'âme, pour s'occuper de questions aussi éloignées des hautes spéculations. Wundt critique les abus de l'observation interne; son style de polémiste est bien curieux; il y eut un temps où il aimait beaucoup la polémique; il présentait alors des arguments très sérieux sous une forme mordante et se plaisait à frapper de grands coups ses adversaires. Un exemple : pour ridiculiser ceux qui croient découvrir des vérités psychologiques en regardant en dedans d'eux-mêmes, dans l'espoir d'apercevoir leur âme en train de penser ou pour saisir, dans cette âme, des idées supra-sensibles, il les comparaît plaisamment au baron de Crac, qui tâche de se tirer de l'eau par son propre toupet. Sa critique de l'observation interne, aussi vive au début que celle de Comte lui-même, s'atténua cependant; il reconnut les avantages que peut fournir l'introspection, mais ne se cacha pas ses dangers et ses illusions. Sa méfiance subsista et il soumit toujours l'observation de soi à un contrôle sévère.

Et que proposait Wundt comme méthode nouvelle en psychologie? La psychologie, ayant à étudier non des objets, comme les sciences descriptives, mais des processus, comme les sciences

expérimentales, fera bien de se servir des mêmes méthodes que celles-ci. Partout où ce sera possible, elle emploiera l'expérimentation, c'est-à-dire qu'elle interviendra dans les faits, fixera exactement leurs conditions, les provoquera à se produire et à se répéter et les soumettra de cette manière à un contrôle précis, à une mesure. Déjà, cette possibilité s'est réalisée pour l'intensité des sensations; la qualité des sensations aussi, l'appréciation de leurs contrastes, de leurs différences de nuance, sont accessibles à l'expérience et à la mesure; ensuite on a commencé à mesurer la vitesse des réactions : ici encore, on trouve le point de départ de recherches expérimentales; pourquoi n'étendrait-on pas ces recherches aux différents domaines de l'activité mentale, à l'attention, aux sentiments élémentaires, au sens du temps, à la conception de l'espace, aux associations d'idées, à la volonté?

Le principe méthodologique de Wundt fut donc l'expérimentation et la mesure. Il ne visait rien moins qu'à faire accomplir à la psychologie le même progrès que graduellement les autres sciences exactes avaient accompli en passant de l'observation grossière des phénomènes à l'étude exacte de ceux-ci par l'application de la notion de quantité. C'est ce que n'aurait jamais pu soupçonner un adepte de l'observation interne. Dans celle-ci, les faits psychologiques se présentent avec un caractère qualitatif qui semble exclure la mesure. Aussi faut-il considérer nos représentations comme complexes; il est nécessaire, pour les étudier, d'y apporter de la netteté, de les décomposer en éléments. Mais, objectera-t-on, les faits mentaux sont subjectifs; ils forment une catégorie toute particulière, ils ne peuvent être détachés de cette subjectivité, tandis que les faits extérieurs sont objectifs; nous les situons dans l'espace, en dehors de nous, et c'est pourquoi nous pouvons les mesurer; les faits subjectifs, par contre, ne donnent pas prise à la mesure.

Cette distinction entre faits objectifs et faits subjectifs, Wundt ne l'admet pas. Il nie qu'il y ait deux genres de faits, les uns extérieurs (les objets), les autres internes (nos états d'âme). Pour lui, il n'y a qu'une seule et unique réalité qui est constituée par nos représentations. Mais on peut reconnaître en celles-ci deux aspects : d'une part, elles nous donnent l'image

des objets; d'autre part, elles se rattachent à notre activité mentale; si nous les considérons en tant qu'elles ont rapport à des objets, nous ferons abstraction de ce qu'elles sont *nos* représentations, issues de notre activité mentale; nous négligerons cette activité pour ne voir en elles que l'image de choses et de mouvements extérieurs, et l'analyse de ces éléments constituera les sciences physiques. Mais si nous analysons ces mêmes faits en tant qu'ils sont *nos* représentations, nous constatons qu'ils comportent cette fois des caractères s'expliquant uniquement par notre activité mentale : ici, ce ne sont pas d'autres faits que tantôt, d'autres représentations; ce sont toujours les mêmes faits, mais en tant qu'ils relèvent du sujet pensant.

Par conséquent, Wundt n'admet pas l'existence de deux expériences distinctes, l'une extérieure, portant sur les objets, l'autre intérieure, portant sur des états d'âme; il n'en reconnaît qu'une seule; à la phase naïve, nous ne séparons pas nos états affectifs de l'objet auquel nous les rapportons; les deux aspects n'en font qu'un; nous projetons nos sentiments et notre vouloir sur l'objet et, inversement, celui-ci paraît comme enveloppé par nos sentiments. Il faut, pour séparer les deux aspects, un travail de réflexion. Et ce que l'on obtient alors, ce ne sont pas deux différentes représentations d'objet, c'est une représentation d'objet, d'une part, et un certain nombre de processus actifs, d'autre part : ce sont ces derniers que le psychologue se propose de connaître.

La réussite de l'emploi des méthodes expérimentales et de la mesure appliqués à ces processus semble suffisante à Wundt pour justifier le procédé.

Cependant, pour obtenir ici une loi, il faudra réaliser des séries nombreuses d'expériences, à cause même de la complexité des faits. Selon les individus et chez le même individu, selon les dispositions du moment, une perception sensible, un mouvement, une association d'idées se feront avec une facilité très variable. Aussi est-ce un principe, au laboratoire de Wundt, d'exercer les sujets qui doivent se prêter aux expériences, afin de leur permettre d'écarter les causes d'erreur. Et, comme il y a toujours un certain arbitraire à prendre la moyenne entre des

expériences qui se recueillent dans des moments différents sur des sujets différents, on a soin d'ajouter aux résultats la moyenne des variations, qui permet de juger l'amplitude des oscillations pour les phénomènes observés. Il est bien entendu qu'en tout cela il s'agit de psychologie normale et de sujets sains.

En procédant ainsi, ne confond-on pas psychologie et physiologie? L'expérimentation ne conduit-elle pas simplement à l'enregistrement, par le sujet conscient, de processus qui se passent en lui, indépendamment de sa conscience, et dont la véritable raison doit être cherchée dans les mouvements cérébraux? En d'autres termes, la psychologie ne devient-elle pas une province de la physiologie? C'est ce que Wundt nie énergiquement. Il reconnaît que les fonctions mentales ont leur concomittant dans l'activité du système nerveux, mais considère les actes psychologiques comme possédant une valeur propre. En effet, on sait aujourd'hui que tout acte psychologique, aussi simple qu'il soit, exige, pour se produire, l'activité de plusieurs centres nerveux agissant synergiquement. Ce qui est localisé, ce n'est pas telle ou telle faculté mentale, comme le voulaient, dans leur conception naïve, les phrénologues; à de nombreux mouvements qui se passent en plusieurs points du système nerveux correspond, dans la conscience, une représentation unifiée; la manière dont cette représentation apparaît, ses liens avec les autres représentations, la réaction individuelle : autant de problèmes propres à la recherche psychologique; ce n'est pas parce qu'ils deviennent accessibles à l'expérimentation et à la mesure qu'ils se changent en problèmes physiologiques, physiques ou mécaniques. Wundt maintient donc les délimitations. Il accorde même, dans sa classification des sciences, une place prépondérante à la psychologie : il voit en elle le fondement de toutes les sciences morales; bien plus, les sciences physiques sont obligées de la consulter, car les objets qu'elles envisagent, comment les connaissent-elles, sinon comme représentations? Tous les objets sont, en même temps qu'objets physiques, des objets de représentation, c'est-à-dire des faits psychologiques.

II

La première partie de la grande *Psychologie physiologique* de Wundt est consacrée à l'étude des rapports entre l'activité psychologique et l'activité mentale. Wundt ne s'est pas livré à des recherches spéciales sur l'histologie du système nerveux; il s'est tenu au courant des découvertes nouvelles en physiologie; il a étudié la transmission nerveuse, les effets des excitations diverses sur la réaction nerveuse (*Untersuchungen zur Mechanik der Nerven und Nervencentren*, 1871 et 1876), mais ayant fini par se consacrer entièrement à la science nouvelle, qu'il était un des premiers à fonder, ainsi qu'à la philosophie, il n'a pas continué longtemps ses recherches spécialement physiologiques. Il est bon cependant de signaler son manuel de *Physiologie*, qui montre que Wundt s'est occupé, d'une manière approfondie, de cette science. La partie physiologique de son ouvrage de psychologie contient peu de recherches originales, mais un exposé très complet de la question; et, pourtant, elle est très personnelle, car Wundt, au courant de la physiologie du système nerveux, s'est demandé quelle contribution cette connaissance fournissait à la psychologie. Il a été amené ainsi à dresser le bilan de la psychologie physiologique, et l'on peut dire sans exagération qu'il l'a fait avec une sûreté de méthode et une précision qui ne laissent rien à désirer. Personne n'a dégagé, comme lui, les idées directrices de la physiologie du système nerveux. Une des grandes qualités de son esprit l'a puissamment secondé dans cette tâche, je veux dire la crainte de solutions tranchées. Je ne connais pas, dans toute la physiologie contemporaine, de résumé aussi succinct et de synthèse aussi parfaite de nos connaissances sur l'activité cérébrale, que les principes formulés par Wundt en conclusion de la première partie de sa *Psychologie physiologique*. Il nous montre avec grande netteté que, aussi simples que soient les processus nerveux et les actes psychologiques y correspondant, toujours ils exigent la collaboration de plusieurs groupes de cellules. Il n'y a pas de fonction psycho-physiologique, fixée, une fois pour toutes, de façon simpliste, dans un

coin ou l'autre du cerveau. Mais il ne faudrait pas tirer de là des conséquences qui nous ramèneraient aux théories de Flourens. Il y a des fonctions spécifiées. Seulement, la spécification de ces fonctions ne provient pas de différences de composition ou de nature entre les éléments nerveux, c'est-à-dire entre les cellules, mais s'explique par les liaisons établies par l'exercice et fixées héréditairement entre les organes périphériques et les centres nerveux qui les aident dans leurs fonctions. Il ne faudrait pas croire que les cellules de la couche optique, dans la région occipitale du cerveau, eussent une vertu spécifique, *cuius est natura videre !* Elles servent à la vision à cause de leurs connexions. Ainsi, la différenciation dans les neurones ne paraît pas être le résultat d'une composition particulière des cellules. On en a une preuve dans les fonctions vicariantes ou de remplacement, qui s'exercent quand des groupes de cellules viennent à en suppléer d'autres : cela se produit dans certains cas de lésions cérébrales, ainsi que chez les animaux après ablation partielle de la substance nerveuse. Ainsi, deux principes se dégagent déjà, le principe de la relation des éléments et celui de l'indifférence originaire des fonctions. Mais la fonction crée l'organe ou plutôt en fixe le rôle. Dans des connexions déterminées, les cellules, par l'exercice répété, acquièrent une plus grande aptitude à répondre à telle excitation donnée ; elles s'adaptent à cette dernière et une organisation se fixe de cette façon. Ce principe se complète par celui du remplacement ou de la fonction vicariante, d'après lequel des éléments nerveux, qui ont partiellement accompli une fonction, peuvent accomplir l'ensemble de cette fonction; bien plus, ils peuvent prendre de nouvelles fonctions, ainsi qu'il résulte des expériences de Goltz sur le chien sans cerveau; des centres sous-jacents ont, en partie du moins, rempli des fonctions qui relevaient de la couche corticale.

Outre ces considérations obtenues par l'examen de la physiologie du système nerveux, Wundt a émis une hypothèse personnelle, tirée de la combinaison des données de la physiologie et des expériences qu'il avait faites lui-même sur l'attention. Il a proposé de considérer la partie frontale du cerveau comme siège

d'un fonctionnement psycho-physiologique, auquel il a donné le nom d'*aperception*, reprenant ce terme de Leibniz, de Kant et de Herbart. Aperception signifie, d'après la tradition philosophique, activité supérieure et rationnelle de l'esprit, élevant à la clarté les représentations qui arrivent d'abord confusément à la conscience. D'après Wundt, l'aperception donne de la clarté à une impression sensible, à un souvenir, à une représentation; en général, cette fonction se manifeste dans l'attention, qui consiste précisément à choisir une représentation, à l'amener au point net de la vision intérieure et à tenir momentanément à distance les autres représentations. Ferrier avait reconnu que l'attention était aussi fonction inhibitrice. Or, l'aperception est, pour Wundt, la fonction essentielle de la vie mentale; elle définit la conscience; son exercice s'accompagne d'un sentiment d'activité qui est à la fois affectif et volontaire, et d'un ensemble de mouvements qui constitue l'attention. Ainsi donc, intelligence, réglementation des mouvements, état affectif, volonté, sentiment d'activité enfin, tout cela est compris dans l'aperception. L'aperception est une fonction psycho-physiologique : psychologique, elle a ses caractères propres, qui la différencient des associations accidentelles d'idées, des suggestions sensibles; physiologique, elle a son centre, la région frontale : si bien que toute impression chemine par deux stades, un stade de perception, préparatoire, en quelque sorte, dans lequel l'impression est encore obscure et attend que le déclic soit donné pour s'élever à l'état de représentation claire, et un stade d'aperception qui confère à la représentation la netteté qui manquait à l'impression primesautière.

Wundt et ses élèves ont fait, au cours des trente dernières années, diverses hypothèses pour situer les centres de perception, mais aucune d'elles ne paraît plausible; il semble que les recherches qui ont été faites récemment sur les localisations cérébrales, celles de Flechsig entre autres, permettraient des hypothèses nouvelles au sujet des centres de perception. Flechsig n'est pas opposé à admettre un centre d'aperception dans la région frontale, bien que, selon lui, l'importance primordiale accordée à cette région, dans ses rapports avec le développement intellectuel, ait été fort exagérée. Abstraction faite de la délimi-

tation anatomique des centres de perception et d'aperception, Wundt a construit un schéma très curieux pour faire comprendre le fonctionnement du centre aperceptif. Lors de l'excitation, celui-ci serait éveillé par un signal, l'avertissant de l'arrivée d'une impression sensible; ce signal viendrait du même point que l'impression, mais cheminerait par d'autres voies; puis, au devant de l'innervation, allant de la périphérie vers un centre de perception, viendrait l'innervation provenant du centre d'aperception; la sensation passerait ainsi par un champ plus confus de conscience d'abord pour s'élever ensuite, par l'innervation aperceptive, à la clarté. Wundt trouve, dans les expériences faites par la méthode des réactions, une confirmation de cette hypothèse. Le sujet, dans ces expériences, est appelé à réagir, c'est-à-dire à inscrire une sensation convenue que le dispositif de l'expérience provoquera un certain nombre de fois à intervalles réguliers; il se servira, pour cette inscription, d'un interrupteur électrique semblable à une clef Morse. Or, le sujet peut préparer son mouvement de réaction de telle sorte qu'il se produise aussitôt que se présente l'excitation sensible convenue, sans qu'il dirige aucunement son attention sur celle-ci. Il peut, par contre, ne réagir qu'après avoir perçu exactement et attentivement la sensation convenue. Il y a, entre ces deux manières de réagir, une différence qui, dans les cas bien distincts, s'élève à un dixième et demi de seconde, alors que la réaction attentive n'en comporte que deux et demi en tout. On peut en conclure que cette différence comprend le temps qu'il faut à l'innervation aperceptive pour se produire activement. Nous verrons par la suite que Wundt fait un usage beaucoup plus grand de la notion d'aperception; nous avions à signaler ici ce qu'il entendait par ce terme au point de vue physiologique.

III

Après l'étude des rapports entre l'activité mentale et le système nerveux, Wundt analyse les faits psychologiques en eux-mêmes, c'est-à-dire nos représentations. Les représentations sont complexes; il faut, pour les connaître, les décomposer en élé-

ments. Ces éléments, cependant, sont obtenus par l'abstraction; jamais on ne les rencontre à l'état isolé; une intensité lumineuse, une nuance colorée, une impression tactile font toujours partie d'un tout, d'une représentation. Comment reconnaître un élément psychologique, puisque jamais il n'est donné seul? A ceci qu'il se retrouve dans plusieurs combinaisons différentes. Les processus psychologiques réunissent toujours de nombreux éléments, mais ils ne sont pas eux-mêmes des éléments, ils sont des relations; tels se montrent, en effet, une représentation spatiale, un rythme, un processus volontaire. Mais, pour pouvoir étudier ces processus, nous devons en isoler certains caractères; nous traitons ceux-ci comme des éléments et nous leur appliquons l'expérimentation, c'est-à-dire que nous faisons varier les conditions sous lesquelles ils se manifestent et les mesurons indirectement, en considérant leurs variations comme fonction des variations de leurs conditions. Tel est bien, en somme, le postulat qui est à la base de la psychologie expérimentale : il existe, entre les éléments de la vie mentale et les excitations extérieures qui les provoquent, un parallélisme qui permet l'expression mathématique; les choses se passent comme si l'on pouvait considérer les premiers en fonction des secondes; et, comme on sait mesurer celles-ci, on saura aussi mesurer ceux-là.

D'une manière générale, nous isolons de nos représentations deux groupes de caractères : caractères objectifs, tels que la sensation; caractères subjectifs, tels que le sentiment de notre activité. Ces caractères, qui sont des éléments de la vie mentale, présentent, à leur tour, deux propriétés : qualité et intensité. Chacun des éléments et de leurs propriétés est étudié d'une manière approfondie dans la *Psychologie physiologique*, qui forme à ce sujet un véritable répertoire des recherches expérimentales, principalement de celles qui ont été réalisées en Allemagne; de plus, on y trouve, pour chaque genre de sensation, des renseignements très précis sur les organes périphériques des sens : ces chapitres complètent donc l'étude du système nerveux central à laquelle est consacrée la première partie de l'œuvre. D'édition en édition, Wundt a ajouté de nouveaux renseignements sur les expériences relatives aux sensations; il a soigneu-

sement tenu son livre au courant des travaux essentiels. Quant à la distribution de la matière, une part plus large a été accordée dans les dernières éditions aux états affectifs.

A propos de l'intensité des sensations, rappelons que nous trouvons ici un exposé très net des recherches de Weber et de Fechner et des discussions auxquelles la loi de Fechner a donné lieu; une étude développée des méthodes psychophysiques et beaucoup d'expériences nouvelles faites depuis la fondation du laboratoire de Leipzig sur les questions soulevées par Fechner. Il semble, d'après les résultats obtenus, que la loi de Fechner se confirme si l'on emploie les méthodes qui portent sur l'appréciation d'intervalles minima et qui prennent, par conséquent, comme critère d'évaluation subjective le seuil différentiel entre deux sensations. Mais, si l'on opère sur des intervalles plus grands et qu'on n'emploie pas ces méthodes, on arrive à la loi de Merkel, selon laquelle l'échelle des sensations se rapproche de celle des excitations correspondantes. Wundt ne voit pas de contradiction entre les deux lois, mais il trouve là une raison de plus pour admettre l'interprétation psychologique de la loi de Fechner. Si la direction de l'attention diffère, l'appréciation différera. Ce n'est pas entre l'excitation et sa réception par le système nerveux, ni entre l'organisme et la conscience qu'existe le rapport formulé par Fechner, mais entre deux appréciations, entre deux faits conscients.

Il nous serait impossible de donner une idée, même approximative, de la richesse de renseignements que contiennent les pages consacrées à la qualité des sensations. Ici encore, on trouvera, d'édition en édition, le résumé et la discussion des recherches sur les sensations tactiles, le sens de température avec la question des points de la surface de la peau, sensibles à la pression, à la température et à la douleur; les sensations internes et la question très importante des sensations musculaires au sujet desquelles on sait que Wundt a émis des idées personnelles; les recherches sur le sens de l'odorat et du goût; puis l'étude des sensations auditives : les conditions de ces sensations, les rapports entre les tons, leur fusion, toutes ces questions importantes pour la physique et la physiologie et dans lesquelles

celles-ci ont besoin de l'aide du psychologue, sont étudiées d'une manière approfondie. Nous ne pouvons que répéter la même constatation à propos des sensations lumineuses. Il n'est pas nécessaire de dire que la dernière édition donne des renseignements très complets sur l'état de toutes les questions intéressantes dans ce domaine et nous ne pouvons assez insister sur ce fait, qu'il est indispensable de se rapporter à la dernière édition allemande, l'ouvrage ayant reçu des augmentations considérables et des modifications très importantes.

Celles-ci se poursuivent dans les pages que Wundt consacre aux états affectifs élémentaires. Cette partie est nouvelle et l'auteur a tenu compte des travaux accomplis en Italie et en France, dans l'étude des rapports entre les rythmes de l'organisme et les sentiments élémentaires. Il s'attache à ces recherches un vif intérêt; il reste plus à faire dans ce domaine que dans la mesure de l'intensité des sensations, plus aussi que dans les problèmes, si variés pourtant, de la qualité des sensations, de leurs contrastes et de leurs combinaisons. A l'exposé des résultats expérimentaux, Wundt ajoute une théorie des états affectifs, dans laquelle il s'élève aussi bien contre l'interprétation intellectualiste des Herbartiens que contre l'hypothèse physiologiste de Lange, de James ou de Ribot. Il explique très ingénieusement la naissance des sentiments élémentaires. La vie de ces sentiments ne résulte pas des combinaisons entre les représentations, comme le voudraient les intellectualistes, puisqu'une simple sensation est souvent accompagnée d'une tonalité affective. En réalité, la sensation avec sa qualité, son intensité et son coloris affectif forme un seul tout, et cette dernière propriété lui vient de la réaction subjective de la conscience, tandis qu'intensité et qualité sont les propriétés objectives de la sensation. Les sentiments élémentaires sont donc primitifs et ne se ramènent pas à des combinaisons d'autres éléments. Et cela se comprend : comme toute sensation est éprouvée par un sujet sentant, il est naturel qu'un élément subjectif premier entre en composition avec elle. Mais tout état affectif, tout sentiment élémentaire n'est pas seulement réaction de la conscience, il est réaction de l'aperception vis-à-vis de chaque fait particulier qui se présente

à la conscience. Par les rapports entre cette réaction et le contenu de la conscience, Wundt explique les différentes tendances qu'il a dégagées analytiquement de l'étude des sentiments élémentaires : plaisir et peine, tension et relâchement, excitation et accalmie. Il met aussi en rapport avec ces tendances les phénomènes observés dans le rythme de la circulation sous l'influence de ces états affectifs.

IV

Des éléments que nous venons de définir, Wundt distingue les représentations sensibles qui sont, par rapport à eux, des formations complexes. Cette division rappelle une gradation analogue observée déjà dans l'*Optique physiologique* de Helmholtz. On dira que la démarcation est difficile à tenir entre les problèmes d'optique ou d'acoustique qui intéressent les éléments et ceux qui intéressent leur composition, et que l'on risque ainsi ou de se répéter ou de scinder des questions présentant une certaine unité. Une telle observation n'est certes pas sans fondement. Mais, en étudiant de près la psychologie de Wundt, on comprend le principe de sa division. Ce qu'il appelle élément, nous l'avons vu, fait partie intégrante de plusieurs représentations. S'il s'agit, par contre, d'étudier celles-ci, ce qui importe, ce sont les lois de combinaison des éléments, par exemple leurs relations spatiales et temporelles. Ainsi, la parenté de sons musicaux, leur position réciproque, les dissonances et consonances qui en résultent, l'appréciation des impressions tactiles, l'acuité de la distinction locale de ces impressions; la perception de la grandeur et de la forme des objets; la représentation que nous nous faisons de la position de nos membres et de nos mouvements; la combinaison des mouvements des yeux, l'accommodation, les illusions d'optique, le problème de la troisième dimension; les représentations rythmiques; le sens du temps avec les illusions qui s'y rattachent : autant de questions traitées ici, dans le plus grand détail, avec une profusion d'expériences intéressantes et d'observations utiles.

Dans la théorie des états affectifs et de la volonté qui suit,

Wundt a apporté à ses éditions antérieures des additions particulièrement importantes. On sait que sa psychologie est volontariste (s'il est permis de mettre une étiquette sur une œuvre aussi touffue) et que, dans la dernière édition de sa *Psychologie physiologique*, Wundt a vivement attiré l'attention sur la nature primordiale des sentiments élémentaires et sur la réaction de la volonté. Il désire pourtant qu'on ne confonde pas son volontarisme avec celui de Schopenhauer. Pour lui, la volonté désigne l'ensemble des volitions et il entend s'en tenir, pour l'étudier, à l'analyse des faits.

Vis-à-vis des actions du dehors, l'être vivant et psychologique répond par des mouvements qui expriment une tendance intérieure ou, si l'on veut, la réaction propre de cet être; il y a dans cette réaction quelque chose d'originaire et d'instinctif. Wundt l'appelle *Trieb*, penchant, poussée, tendance. Nous pourrions adopter ce dernier terme, pour simplifier les choses. Or, cette tendance à agir donne naissance soit à des mouvements réflexes et qui resteront mécanisés, soit à des mouvements qui, répondant sans doute au début à un besoin, vont se compliquer et seront bientôt accompagnés de la représentation d'un but. Ainsi conçu, le mouvement volontaire est une complication de la tendance naturelle à réagir (du *Trieb)*, avec représentation de son but et par conséquent aussi avec conscience des moyens nécessaires pour l'atteindre, et cette attitude mentale est, en quelque sorte, sous-tendue par un sentiment d'activité. Les sentiments sont inséparables de l'exercice de la volonté.

La complexité de la vie psychologique allant en croissant, plusieurs chemins se présentent à la volonté et une troisième instance apparaît : c'est le choix. A ce moment, la volonté se développe pleinement et avec ce développement naît la conscience du choix entre plusieurs actes possibles, c'est-à-dire la conscience de la liberté. En même temps, il se produit dans la vie mentale un mouvement en sens inverse : la volonté peut, à son tour, s'automatiser et donner naissance à des formes d'activité qui se rapprochent du réflexe.

L'importance des sentiments dans les processus volontaires se remarque dans les manifestations affectives, que Wundt résume

de la manière suivante : ces sentiments sont d'abord celui de la décision *(Entscheidung)* et de la résolution *(Entschliessung)*; le dernier se distingue du premier par son intensité plus grande. Cette différence d'intensité provient sans doute du contraste entre la résolution et le doute qui la précède, doute accompagnant l'oscillation entre plusieurs motifs. Au moment où l'action volontaire commence, le sentiment de décision fait place au sentiment d'activité qui a son substrat dans les sensations de tension qui accompagnent le mouvement. Le sentiment d'activité, selon les motifs, peut être accompagné d'états élémentaires de plaisir et de peine. Mais le sentiment d'activité peut aussi être considéré comme un sentiment général qui s'étend sur l'ensemble de l'action et se confondra, vers la fin de celle-ci, avec les sentiments les plus divers qui résulteront de cette action. Tels sont les aspects de l'action volontaire; dans les actions instinctives *(Triebhandlungen)*, par contre, les sentiments de décision et de résolution manquent et l'on passe immédiatement au sentiment d'activité et aux sentiments qui accompagnent l'effet de l'action. (*Grundriss*, pp. 226-227.)

A l'état de développement complet, la volonté ne consiste donc plus en ces mouvements de réaction procédant de la tendance du *Trieb*, dont, elle aussi, est issue, mais en un acte pleinement conscient, avec une idée de but et des sentiments qui l'accompagnent. Or, cet acte conscient consiste en l'*aperception* d'un contenu psychique; cette aperception se traduit ici par une représentation de mouvement. La volonté est cet aspect de l'*aperception qui se rapporte au corps même du sujet agissant (Physiol. Psychologie*, 5e éd., tome III, p. 308).

Ainsi, la volonté est aperception; elle fait partie de la fonction fondamentale de la vie psychique. Il serait faux de la considérer comme une oscillation entre plusieurs mouvements, laquelle se produirait exclusivement sous l'action de motifs extérieurs. Sans doute, la volonté n'entre pas en jeu sans motif, mais ses motifs sont, en majeure partie, internes; ils relèvent du caractère *(ibid.*, p. 314) : ce sont les états affectifs qui soutiennent la volonté. Ce processus s'accompagne d'une représentation; aussi peut-on distinguer l'élément représentatif, auquel on donne le nom de mo-

tif proprement dit, et l'élément affectif qui est le mobile *(Triebfeder)* ou le ressort de la volonté. « Quand un carnassier s'em-« pare de sa proie, le motif est à chercher dans l'aspect qu'elle « présente pour lui, mais le mobile consistera dans le sentiment « de déplaisir de la faim ou dans la haine éveillée par la vue « d'un animal d'une autre sorte. » (*Grundriss*, 9e éd., 1909, p. 222.) Les sentiments font donc partie intégrante du processus volontaire, de plus près que les représentations.

Cet aperçu aura permis de voir que la psychologie de Wundt s'oppose aux théories intellectualistes et fait une large place aux états affectifs et à la volonté; elle montre que les processus volontaires sont intimement liés à la vie des sensations, mais que celles-ci comme ceux-là doivent finalement trouver leur explication dans une fonction unificatrice, qui exprime l'activité profonde de la vie mentale. Nous arrivons ainsi à la question que Wundt traite dans la cinquième partie de sa *Psychologie physiologique*, le cours et la liaison des processus psychologiques proprement dits. C'est aussi la question la plus intérieurement psychologique de toutes celles qu'il envisage et, suivant sa méthode expérimentale, il y arrive en allant du dehors vers le dedans.

Quand Wundt commença ses travaux psychologiques, la psychologie était dominée par les idées des spiritualistes éclectiques et la théorie des facultés mentales, tandis que cette hypothèse était attaquée par les physiologistes, par quelques partisans des méthodes d'observation externe, ainsi que par des herbartiens adeptes des mathématiques et prêts à déduire la vie mentale du calcul des combinaisons entre les représentations. Seule, une école avait fondé une psychologie cherchant à se maintenir sur le terrain de l'expérience intérieure : c'était l'école des associationnistes anglais. De même qu'un siècle auparavant, Hume, le fondateur de cette école, avait exercé sur Kant une réelle influence en le forçant à reviser le problème logique de la certitude scientifique, ainsi, dans la seconde moitié du XIXe siècle, Wundt opposera à la solution des associationnistes une théorie nouvelle, capable de tenir compte, mieux que ne le faisait J. Stuart Mill, de l'activité propre de l'esprit. A l'hypothèse de l'association, il oppose la théorie de l'aperception.

Vis-à-vis des associationnistes, Wundt soutient les thèses suivantes : d'abord, il n'y a pas d'éléments psychologiques proprement dits; les éléments, nous l'avons vu, sont des produits de l'analyse et de l'abstraction, mais ils n'existent jamais à l'état libre; ils font toujours partie de complexes qui sont, par certains aspects, représentation, et, par d'autres, activité subjective, sentiments, volonté, attention. Ni les sensations, ni les *ideas* de Hume ne sont des éléments. Les éléments sont beaucoup plus simples et ils ne sont jamais des données conscientes. L'analyse et l'expérimentation seules parviennent à les découvrir. Il en résulte que toute sensation, même la plus simple au point de vue de ce qu'elle nous paraît être dans la conscience, est une fusion d'éléments qui n'existent pas en dehors de l'ensemble qui est cette fusion même. Ainsi est contredite l'une des thèses des associationnistes, la thèse sensualiste.

Quant à leur seconde thèse, qui réduit les lois de l'activité mentale à des lois d'attraction entre représentations, elle ne trouve pas non plus grâce devant Wundt. Celui-ci soutient qu'il existe une activité propre dans la vie mentale : tantôt déjà, à propos des fonctions du cerveau, nous l'avons signalée. C'est l'aperception. L'aperception, par le fait même qu'elle est la fonction centrale de la vie mentale, détermine les liens logiques dans lesquels entrent inévitablement les représentations. Ces liens ne sont donc pas des lois d'attraction entre idées, mais relèvent du fonctionnement psycho-physiologique lui-même. Ainsi, la fonction essentielle de l'activité psychologique est en même temps loi logique, donnant à la conscience son unité.

Wundt, par cette dernière conception, se rapproche des rationalistes qui reconnaissent à la vie spirituelle une unité et une activité propre. Comme jadis Kant, par la *Critique de la raison pure*, opposait aux sensualistes une théorie qui reprenait, en la transformant, une thèse rationaliste, Wundt, à son tour, continue la tradition des idéalistes, mais il se place au point de vue du psychologue et prétend définir le fonctionnement psycho-physiologique de la pensée. Sa théorie de l'aperception est très développée et, depuis le début, a dominé ses idées psychologiques.

Nous n'avons pas l'intention d'exposer cette théorie dans tous ses détails; nous en indiquerons les notions essentielles. L'aperception est l'activité mentale accompagnée du sentiment d'elle-même; elle se traduit extérieurement par l'attention, par laquelle certains contenus psychiques sont inhibés au profit d'autres représentations; celles-ci sont élevées à la clarté, tandis que l'intensité qu'elles présentent provient de leurs rapports avec l'excitation extérieure. Elle se manifeste comme aperception active ou comme aperception passive, de même que l'attention peut être active et être éprouvée comme telle, ou bien passive et être déterminée par les motifs extérieurs. Grâce à cette distinction, il ne devient pas nécessaire d'avoir recours à deux fonctions différentes. De plus, il est aisé de comprendre que de l'aperception dépend tout ce qui est synthèse dans la vie mentale, depuis la fusion et l'assimilation d'éléments sensibles jusqu'à l'unification logique des concepts.

L'aperception, ainsi conçue, apparaît comme pouvoir de synthèse et c'est, en ce sens, de Kant que Wundt se rapproche le plus. Reprenant le problème où l'avaient laissé les Anglais, il attribuera à l'aperception passive le système des associations, en étendant celui-ci beaucoup plus loin que les Anglais et en le faisant pénétrer jusque dans la vie psychologique élémentaire. Les éléments que l'abstraction dégage sont nécessairement fusionnés dans la représentation qui les contient. Dans cette synthèse élémentaire, l'aperception est passive. Wundt a tenté une classification de ces formes d'association élémentaire : combinaisons intensives entre sensations de même nature, comme pour un son et ses harmoniques, extensives entre sensations différentes; puis, assimilation et complication des représentations. Ensuite, associations successives par similitude ou par contiguïté, selon John Stuart Mill; mais ce ne sont là que des limites ou des tendances associatives, qui nous conduiront à envisager l'activité réelle de l'esprit, celle de l'aperception active. Les liaisons associatives sont provoquées exclusivement par l'action d'impressions présentes ou de dispositions acquises; ici, l'idéation est déterminée dans un sens; elle obéit à l'impulsion donnée soit par l'excitation présente, soit par l'acquis représentatif

antérieur. L'aperception est alors passive et nous la distinguons de l'aperception active par les états affectifs qui l'accompagnent, tel que le sentiment de reconnaissance.

L'aperception active, par contre, établit des rapports logiques entre les représentations, soit pour les combiner, soit pour les décomposer. Le concept est un produit de l'aperception qui combine, la division et les rapports entre les parties d'une représentation résultent de l'aperception en tant qu'elle analyse. L'aperception active s'accompagne de sentiments spéciaux; la représentation se marque d'une forte tonalité affective qui sert de motif à l'entrée en jeu de l'aperception; cette dernière fonction provoque des *sentiments d'activité*, liés à toute volition, aussi bien si l'effort se traduit par l'attention que s'il s'objective en actes. Nous avons vu plus haut que l'aperception donne plus de clarté à la représentation, exerce un choix, traduit l'unité de la vie consciente. Elle est, finalement, attention et volonté.

Nous n'insisterons pas sur les considérations métaphysiques dont Wundt a encombré la conclusion de sa psychologie. Autant il est intéressant de suivre l'expérimentateur dans ses recherches exactes, aussi peu nous attire le métaphysicien, dont les idées nous paraissent singulièrement confuses. Ce qui nous attachera, pour terminer, ce sont les principes directeurs par lesquels il résume finalement le contenu de la vie mentale, dans l'hypothèse *actualiste* qu'il admet. C'est d'abord le *principe des résultantes créatrices :* tout produit mental est plus et autre chose que la combinaison des éléments qui lui donnent naissance. Une perception de son, par exemple, est plus que la somme de ses composantes; une représentation spatiale est autre chose que les éléments sensibles qui y entrent et se fusionnent en elle, tout en y disparaissant; un sentiment esthétique élémentaire diffère des combinaisons physiques qui le provoquent; un acte volontaire est autre chose qu'une somme de motifs.

En second lieu, le *principe des relations* indique que les parties d'un tout psychologique sont toujours en rapport les unes avec les autres : il est possible ainsi de les comparer et de les analyser; grâce à cette possibilité, l'abstraction arrive à dégager des éléments qui se retrouvent dans différents produits de la

vie mentale. Le *principe des contrastes croissants* a sa portée surtout pour les états affectifs; les contrastes qui s'établissent par le principe des relations produisent un renforcement du sentiment total, comme on peut le constater dans le rythme, qui gagne en intensité par les fortes oppositions. Le *principe de l'hétérogénéité des buts*, qui est la résultante du premier principe et sa forme téléologique, signifie que plus est complexe la vie volontaire, plus il se présente de buts nouveaux. Chaque but, atteint ou abandonné, se complique de circonstances nouvelles et présente à la volonté d'autres buts que ceux qu'elle avait visés précédemment. Enfin, les *lois d'évolution* de la psychologie sont psycho-physiques, car en les établissant, il faut tenir compte des facteurs physiologiques. Ceux-ci ne peuvent pas être plus éliminés que les facteurs psychologiques proprement dits.

V

Quelle est la position de la conception psychologique de Wundt dans l'ensemble des théories contemporaines qu'on peut lui comparer, c'est-à-dire des théories fondées sur l'expérience? Telle est la question qui se pose maintenant.

La nouveauté de la psychologie de Wundt réside dans l'extension de l'expérimentation et de la mesure à un grand nombre de problèmes psychologiques et dans le soin et l'exactitude qui président à ces recherches. Les parties où sont exposées les méthodes et les résultats des travaux du laboratoire de Leipzig sont les plus intéressantes et les plus durables de l'œuvre. Les qualités de prudence et de précision de Wundt s'y déploient le plus largement. Et les chapitres où ces qualités dominent, comme celui des principes de la mécanique nerveuse, paraissent également solides et justes.

Quelques mots sur la théorie de l'aperception. — Quoi qu'il advienne de cette hypothèse dans la suite, elle est féconde, elle remplit donc son rôle; elle prouve que son auteur a compris la nécessité de dépasser le point de vue empiriste et de tenter une explication des faits; celle-ci est plus essentiellement psychologique que l'hypothèse de l'association et que les tentatives d'ex-

plication des physiologistes. Wundt essaie d'y concilier les localisations cérébrales et l'idéalisme, auquel le conduit l'analyse psychologique. Sa tendance est idéaliste et actualiste à la fois; il considère la vie de l'esprit comme étant volonté, activité propre, unification et synthèse; l'esprit n'apparaît pas ici comme une substance douée de facultés, ni comme un principe logique d'essence rationnelle, mais comme une fonction, une activité; c'est un volontarisme, non un intellectualisme. Mais il n'y a pas, selon lui, contradiction entre volonté et sentiment, d'une part, et activité logique, d'autre part. L'aperception, en tant qu'elle s'exerce sur le contenu des représentations, se traduit par une activité logique.

Les aperçus historiques, qui sont joints aux différents chapitres, sont aussi très utiles, bien que leur brièveté et le grand nombre de noms qu'ils contiennent ne reproduisent que l'appareil extérieur des écoles psychologiques, sans que les idées de celles-ci soient approfondies par un exposé ou une discussion détaillés, qui dépasseraient, sans aucun doute, le cadre de l'ouvrage au détriment des recherches originales. Les parties qui nous semblent les plus faibles sont les parties philosophiques proprement dites; sans vouloir en rien diminuer la haute valeur de son œuvre, on doit bien reconnaître que Wundt manque d'acuité dans la critique philosophique, d'ordonnance et de fermeté dans la structure et la systématisation des idées. C'est ce dont on se rendra compte aisément en comparant les pages qu'il consacre à la causalité et à la finalité, avec le raisonnement d'un de ses contemporains sur le même sujet, par exemple de Lachelier dans le *Fondement de l'induction*. Les théories de Wundt n'ont pas toujours la clarté nécessaire, et il en est qui sont très difficiles à saisir. Nous citerons son interprétation psychologique de la loi de Weber, son explication des sensations d'innervation; même, dans sa théorie de l'aperception, on comprend mal comment cette fonction psycho-physiologique, qui est volonté et attention, soit douée d'un pouvoir logique tel qu'il puisse expliquer et la fusion des idées psychologiques et les associations d'idées, en même temps qu'il fait droit aux postulats du rationalisme le plus décidé. Ce n'est pas entièrement à tort que la

critique allemande, après la publication de son *Système de philosophie*, reprochait à Wundt ses demi-mesures et constatait que, pour finir, tout en se fondant sur l'expérience, il aboutissait à une métaphysique singulièrement éclectique et hésitante. Aussitôt que l'attention du lecteur croit pouvoir s'attacher à une affirmation, celle-ci est corrigée, atténuée ou embarrassée de restrictions inquiétantes. Nous pensons aussi que de ses tentatives de philosopher il restera beaucoup moins que de ses recherches expérimentales. Wundt est le défenseur de la psychologie quantitative. Bien plus, à part ses disciples, il est presque le seul à la défendre aujourd'hui. Il a même essayé, en plusieurs endroits de ses œuvres, de comparer les propriétés des états mentaux aux dimensions de l'espace et de les assimiler à celles-ci, pour mieux justifier l'application qu'il fait du nombre cardinal. Cette apologie n'est pas nécessaire, s'il s'agit de défendre l'expérimentation, car elle a conquis ses droits en psychologie. Mais toute la question est de savoir si le nombre cardinal peut recevoir ici une valeur authentique, comme en mécanique ou en physique, ou bien s'il n'est qu'un symbole.

On a vivement contesté la légitimité de l'emploi du nombre cardinal en psychologie; mais, même si l'on nie que le nombre cardinal puisse s'appliquer aucunement à la vie mentale, personne ne contestera que les mesures ne livrent cependant des notations qui échappent à d'autres méthodes. La seule question qui reste en litige est de savoir comment on utilisera les résultats obtenus. C'est en interprétant, du reste, que Wundt lui-même en use, lorsqu'il se fonde sur la durée des réactions pour tirer de là des conclusions relatives à l'attention, à la volonté, au choix. L'on peut s'étonner de ce que la psychologie de Wundt est, même au point de vue expérimental, très exclusive. Elle l'est réellement, et ce n'est que dans la dernière édition que notre auteur rapporte des expériences d'ordre qualificatif; et encore ne semble-t-il pas y attacher l'importance que prennent pour lui les mesures précises, comme celles qu'on obtient par les méthodes psycho-physiques ou par la méthode des réactions.

Nous citerons, parmi les expérimentateurs, à côté de l'école de Wundt, une école qui compte de nombreux représentants

dans différents pays, en Allemagne comme ailleurs, et dont l'*Année psychologique*, dirigée par A. Binet, donne assez bien une idée. Il s'agit d'expériences qui, sans doute, se traduisent par des chiffres, mais je les appellerais volontiers expériences qualitatives, parce qu'elles se rapportent plutôt aux manifestations variées de l'imagination, de la mémoire, des sentiments dans leurs particularités, et qu'elles tiennent compte des différences individuelles. La statistique, dans ce dernier cas, ne fournit, à proprement parler, que des symboles. Il en est de même des recherches sur le témoignage, sur l'idéation (comme on en trouve dans le livre de Ribot traitant des *Idées générales)*, sur la psychologie des enfants, sur les rapports entre l'attention ou les émotions et les rythmes de l'organisme. Je me demande si ce dernier genre de recherches n'est pas plus riche en résultats que les mesures impersonnelles comme celles des temps de durée de la réaction ou de l'intensité des sensations. Ainsi donc, à côté de la psychologie expérimentale quantitative, préconisée par Wundt, une psychologie expérimentale qualitative s'est formée, qui tient compte des différences individuelles et ne cherche pas tant à additionner des chiffres pour trouver des moyennes qu'à déterminer des directions et des caractères dans la vie mentale.

Une autre branche de la psychologie expérimentale que Wundt a reléguée au dernier plan, c'est la pathologie mentale. On la trouve citée très brièvement dans la *Psychologie physiologique*, alors que l'extension donnée aux expériences quantitatives est considérable. C'est surtout en France, grâce à Ribot, que l'on a compris d'abord quel profit le psychologue pouvait retirer de l'étude de ces maladies. Si l'on envisage la loi de régression de la mémoire, due à Ribot, les travaux de Féré ou la classification des fonctions de l'esprit par rapport au sens du réel, tentée par le Dr Pierre Janet, on avouera que cette méthode a donné des résultats aussi féconds que la théorie de l'aperception formulée par Wundt en s'appuyant sur la psychologie physiologique et sur la psychologie expérimentale. Quant aux recherches par l'hypnotisme, Wundt ne leur reconnaît pas la portée qu'elles ont réellement.

Il est curieux aussi de constater que Wundt, tout en se méfiant de l'intellectualisme et en insistant, comme nous l'avons vu, sur l'importance de l'actualisme, de la volonté active et des états affectifs, n'arrive pas, de ce côté, à donner l'impression du mouvement vivant de l'esprit. Les chapitres de James, dans ses *Principles of Psychology*, sur le courant de pensée et sur l'habitude, pour citer deux exemples précis, sont infiniment plus suggestifs. Et, si nous étudions l'œuvre de Henri Bergson, nous voyons tout ce que peut donner l'observation interne transformée et réformée pour la connaissance des tendances psychologiques qui composent la personnalité.

Matière et Mémoire ou les *Données immédiates* me paraissent atteindre beaucoup plus profondément l'activité spirituelle que les théories de Wundt sur l'aperception elles-mêmes. Cet emploi renouvelé de l'introspection a échappé à Wundt, dont l'attitude vis-à-vis de cette méthode est particulièrement hésitante et, au surplus, très variable.

Comparons, enfin, Wundt à Höffding, dont il se rapproche en ce sens qu'il fonde la psychologie sur l'expérimentation et que, d'autre part, il aboutit à l'idéalisme. Le livre de Höffding est beaucoup plus serré, mieux proportionné, mais moins riche en détails et en expériences particulières; ce n'est pas un répertoire. Pourtant, l'idée directrice en ressort mieux et la nature synthétique de la vie mentale, telle qu'il l'expose, se rattache plus nettement aussi aux penseurs rationalistes qui en avaient saisi le caractère, particulièrement à Leibniz.

La comparaison qui vient d'être établie se limitera à ces quelques tendances de la science psychologique, parce que, précisément, elles permettent et justifient un rapprochement entre elles. Il y aurait lieu de se demander pourtant encore s'il n'existe pas une autre psychologie que celle-là, une psychologie rationnelle proprement dite, complétant nécessairement la psychologie fondée sur l'expérience et conduisant des problèmes particuliers à la critique approfondie des conditions de la vie de l'esprit et à l'intelligence de son unité; mais ce serait sortir du cadre de cet exposé.

En résumé, les ouvrages de psychologie physiologique de

Wundt sont très utiles d'abord comme répertoires d'expériences. Ensuite, ils témoignent et d'un labeur assidu et d'une application exacte et prudente des méthodes expérimentales aux divers domaines de la vie mentale. Enfin, ils sont intéressants et féconds par leurs hypothèses directrices; le caractère même de ces hypothèses conduit leur auteur à rattacher sa science, d'une part, à la physiologie, d'autre part, à la philosophie, et à lui attribuer une position tout à fait importante au centre même des conceptions de la pensée scientifique. A ce sujet, Wundt aussi bien que tous les autres grands psychologues contemporains, refuse de réduire l'étude de la vie mentale à n'être qu'un chapitre de la physiologie du système nerveux; en même temps, il lui reconnaît des méthodes et un objet propre et ne permet pas, d'autre part, qu'elle soit absorbée dans des problèmes trop généraux, trop abstraits; il considère que, de cette manière, la psychologie reste en contact avec la réalité, avec une réalité concrète, moins artificielle que celle des sciences mécaniques et moins intellectualisée que celle des problèmes de la philosophie générale.

Variétés

1848 à l'Université de Louvain.

Nous tenons à rectifier une légère inexactitude qui s'est glissée au commencement de l'article sur ce sujet, paru dans le dernier numéro de la *Revue* (1) :

L'ouvrage consacré à l'Université de Louvain par M. le professeur Brants contient, sur les événements dont s'agit, les quelques lignes suivantes (p. 67) :

« Période troublée, cette période de 1848, surtout dans les sphères universitaires. On sait l'action puissante qu'exercèrent les universités et les agitations de cette époque en Allemagne et en Autriche. Nous ne faisons pas ici l'histoire des idées, mais il faut constater que la crise n'eut, sur la vie de l'Université de Louvain qu'une influence très éphémère et très superficielle, même au milieu de l'anxiété générale.

« Quelques étudiants signèrent une adresse à leurs condisciples d'Allemagne et firent des manifestations auxquelles l'autorité académique mit fin, estimant qu'elles étaient au moins incompatibles avec le calme et le sérieux des études et ne pouvaient que développer les germes de discorde. Une grève s'ensuivit ; les plus exaltés notifièrent qu'ils s'abstenaient d'assister aux cours, prirent une attitude d'insurrection, s'avisèrent même de faire donner cours par quelques-uns d'entre eux. Le Sénat académique prit une mesure efficace : les vacances furent avancées de quelques jours et, au retour, tout était dans l'ordre. De la pétition des grévistes datée du 1er avril, il ne resta qu'un souvenir et un certain adoucissement au règlement. »

En outre, dans une esquisse historique du même auteur, sur « la Faculté de Droit de l'Université de Louvain à travers cinq siècles »

(1) *Revue de l'Université*, 1910-11, p. 681.

(Louvain 1906, p. 191), nous lisons, à propos de ce qu'on a appelé partout « la crise de 1848 » :

« L'Université avait eu sa secousse, les étudiants mêmes (2) avaient été touchés par le coup de vent qui soufflait en Europe ; ce fut court et la paix renaquit. »

Une observation s'impose : ce n'est pas dans le texte revisé du règlement que se manifeste l'adoucissement auquel il est fait allusion ci-dessus. Est-ce dans son application ?... Aux anciens de l'*Alma Mater* à répondre.

P. E.

L'Éducation physique à l'École de commerce de l'Université libre de Bruxelles.

En octobre 1906, la commission administrative de l'Ecole de commerce de l'Université de Bruxelles a chargé M. le Dr Querton, d'un cours de Physiologie et d'Hygiène, inscrit au programme de la troisième et de la quatrième années, destiné à former avec le cours de biologie générale de la deuxième année et le cours de sociologie de la quatrième année un cycle de culture générale.

En octobre 1907, la même commission a décidé, sur la proposition du Comité de l'Ecole d'Education physique, d'organiser des exercices d'éducation physique, formant le complément pratique du cours de Physiologie et d'Hygiène.

Dans sa séance du 2 juin 1910, la commission administrative de l'Ecole de commerce a définitivement arrêté l'organisation de ces exercices. Ils se font sous la direction de M. le Dr Querton, titulaire du cours, aidé de M. Dufey, diplômé de l'Ecole d'éducation physique. Ils comportent trois séances hebdomadaires : deux séances sont consacrées à la gymnastique, une séance à la natation. Ces exercices interviennent pour la moitié dans la cote d'examen du cours de Physiologie et d'Hygiène, dont le total atteint vingt points. Sur les dix points réservés aux exercices d'éducation physique, quatre sont attribués à la fréquentation aux exercices, six sont réservés aux examens : quatre à l'épreuve de gymnastique éducative, deux à la natation. Les examens ont lieu à la fin de chaque année. La cote finale est obtenue en prenant la moyenne des cotes des trois années d'études. La cote attribuée aux exercices d'éducation physique intervient ainsi pour près d'un vingtième, dans l'ensemble des

---

(1) La *Revue catholique* de 1848 a narré « ces incidents qui ont eu un côté comique ».

cotes accordées aux cours de la troisième et de la quatrième années d'études.

Le Conseil d'administration de l'Université a ratifié ces diverses propositions, dont le but est l'organisation systématique de l'éducation physique des étudiants de l'Ecole de commerce.

* * *

Le 31 mai et le 2 juin 1911, ont eu lieu les séances de clôture des exercices d'éducation physique pour l'année académique 1910-1911. Ces séances sont destinées à permettre au professeur d'apprécier les résultats obtenus par chacun des élèves et de lui fournir une des bases d'évaluation pour établir la côte d'examen.

La commission administrative de l'Ecole de commerce avait invité à ces séances les membres du Conseil d'administration de l'Université, les professeurs de l'Ecole de commerce et quelques personnes qui s'intéressent spécialement à l'éducation physique. Citons parmi les invités qui ont assisté aux séances, M. Errera, recteur ; M. Waxweiler, directeur ; MM. Ansiaux et De Leener, professeurs de l'Ecole de commerce ; M. Henrion, commandant ; MM. Delfosse et De Marneffe, professeurs de l'Ecole normale de gymnastique et d'escrime de l'armée ; M. De Geust, professeur de l'Ecole normale d'instituteurs.

Les quarante-cinq élèves qui ont participé aux épreuves de gymnastique et de natation se répartissent comme suit : vingt et un élèves de la première année, parmi lesquels quatorze ont obtenu plus des cinq dixièmes des points ; dix-huit élèves de la deuxième année, parmi lesquels dix ont obtenu plus des cinq dixièmes des points, et dix élèves de la troisième année, parmi lesquels sept ont obtenu plus des cinq dixièmes des points. En résumé, trente et un élèves sur quarante-cinq ont obtenu plus des cinq dixièmes des points et parmi eux douze ont atteint des cotes dépassant les sept dixièmes.

* * *

En créant le cours de Physiologie et d'Hygiène et en organisant les exercices d'éducation physique, avec l'approbation du Conseil d'administration de l'Université, la Commission administrative de l'Ecole de commerce a définitivement introduit à l'Université la légitime préoccupation de l'éducation physique des étudiants.

La commission a justement pensé, que, pour pouvoir accorder à des jeunes gens un diplôme consacrant qu'ils ont acquis les aptitudes et les connaissances considérées comme nécessaires, pour assurer avec succès la direction des grandes entreprises du commerce et de l'industrie modernes, il était indispensable d'attribuer

à l'appréciation de leur santé, de leur résistance physiologiques, en même temps que de leurs qualités d'énergie et d'endurance, une part déterminée d'intervention dans l'ensemble des épreuves auxquelles ils sont soumis.

L'Ecole de commerce, qui astreint les étudiants à un régime de culture intellectuelle intensive pendant quatre années, a cru nécessaire d'y ajouter un régime de culture physique, dont l'utilité apparaît d'autant plus grande que l'enseignement primaire et l'enseignement moyen ne réalisent pas encore actuellement en Belgique, une éducation physique de l'enfant et de l'adolescent, capable de garantir à l'étudiant, au moment de son entrée à l'Université, une résistance suffisante pour subir, sans inconvénients, les risques des études supérieures (1).

Les hygiénistes savent, en effet, combien il est difficile de réaliser l'équilibre entre l'activité mentale et l'activité physique, cet équilibre est surtout difficilement réalisable chez les jeunes gens, qui, les uns, par insouciance, accordent une importance excessive, parfois même exclusive, à l'activité physique, surtout sous la forme sportive ; les autres, par un souci exagéré de leur situation d'avenir, accordent au contraire une importance excessive à leur travail mental et détruisent inconsidérément les mécanismes physiologiques, dont l'intégralité est indispensable à la conservation de toute activité, quelle qu'elle soit. Et, cependant, le maintien de cette intégrité anatomique et fonctionnelle est d'autant plus nécessaire que, dans les sociétés modernes, toute activité et particulièrement l'activité mentale, tend à augmenter de plus en plus, surtout pour ceux qui assument les fonctions de direction des entreprises toujours plus complexes et plus absorbantes du commerce et de l'industrie.

---

(1) Il suffit pour s'en convaincre de rappeler les nombreux échecs subis par les jeunes gens qui se présentent à l'École militaire et dont l'admission est rendue impossible à la suite des épreuves d'aptitude physique, auxquelles les candidats sont soumis. Et cependant, la rigueur de ces épreuves n'est pas bien considérable, puisqu'elles comportent des exercices élémentaires choisis parmi les suivants :

1° Parcourir en 16 secondes, une distance de 100 mètres en terrain plat et suffisamment résistant;

2° Parcourir en 4 1/2 minutes, une distance de 1,000 mètres en terrain plat, horizontal et suffisamment résistant ;

3° Sauter : *a*) en hauteur : avec élan, 90 centimètres; sans élan, 70 centimètres;
b) en longueur : 3 mètres avec élan; 1m60 sans élan.

Les sauts s'exécutent sans tremplin ni sautoir;

4° Grimper à une corde verticale, au moyen des bras seulement en fléchissant ceux-ci pour s'élever, les mains venant alternativement se placer l'une au-dessus de l'autre ; atteindre ainsi une hauteur de 1m60 au-dessus de la première position de suspension.

Ce qui est vrai pour les étudiants qui se destinent plus spécialement au commerce, est-il moins vrai pour les ingénieurs, les médecins, les avocats et pour tous ceux auxquels l'enseignement supérieur confère des diplômes, donnant accès aux professions qui requièrent le plus d'aptitudes et les connaissances les plus étendues ? L'enseignement supérieur n'a-t-il pas pour mission essentielle d'opérer la sélection des plus aptes ? Et, qui pourrait contredire que, pour opérer une sélection efficace, il ne suffit pas d'apprécier les aptitudes mentales des individus sans tenir compte de leurs aptitudes physiques ? Que d'échecs, que de cataclysmes parfois, n'éviterait-on pas si l'aspirant ingénieur, l'aspirant avocat et surtout l'aspirant médecin étaient, dès leur entrée à l'Université, soumis à un régime éducatif analogue à celui réalisé par l'Ecole de commerce. Cette intervention permettrait aux étudiants de parcourir, avec moins de danger, le cycle des études universitaires, et surtout elle leur permettrait de se créer des habitudes, notamment des habitudes hygiéniques de travail, qui les garantiraient contre les principaux dangers qui caractérisent les professions auxquelles ils se destinent.

La généralisation dans l'enseignement supérieur de l'éducation physique pour tous les étudiants offrirait, en outre, l'avantage-d'assurer le contrôle des résultats obtenus par l'enseignement moyen et d'y apporter, le cas échéant, les modifications nécessaires pour diminuer la tâche réservée à l'Université.

Il importe d'ajouter, qu'en contribuant à généraliser l'éducation physique des étudiants, l'Université contribuerait inévitablement à renforcer leur éducation morale, le développement des qualités physiques étant nécessairement l'occasion du développement des qualités morales. Assurer l'éducation physique des étudiants, c'est par là-même en favoriser la diffusion dans la société dans laquelle ils sont appelés à jouer un rôle prépondérant.

Aussi est-il légitime d'espérer que, bientôt, l'Université disposera des organisations et des installations qui lui permettront d'accomplir intégralement sa mission en suivant notamment l'exemple des universités anglaises et américaines, qui, depuis longtemps, ont attaché à l'éducation physique des étudiants l'importance qu'elle mérite !

Bibliographie

R. BERTHELOT : **Un Romantisme utilitaire. Etude sur le mouvement pragmatiste. I. Le pragmatisme chez Nietzsche et chez Poincaré.** In-8°, 413 pages. — Paris, Alcan, 1911.

Ce premier volume de l'étude sur le pragmatisme qu'a entreprise M. R. Berthelot est précédé d'une introduction où l'auteur fait connaître la manière dont il entend diviser et traiter son sujet. Le mot de pragmatisme a dès maintenant des sens très variés, et son extension est aussi grande que peu déterminée. M. Berthelot retiendra des sens principaux qu'il rappelle, le sens le plus précis et le plus important du mot, il entendra par pragmatisme seulement la conception proprement pragmatiste de la vérité. Après avoir brièvement esquissé l'histoire du mot et de l'idée, l'auteur passe en revue les différents domaines de la spéculation où la nouvelle théorie de la vérité a trouvé des applications. La théorie pragmatiste de la connaissance a été appliquée à la morale, aux sciences, à la foi religieuse, enfin à la politique et à la sociologie. L'auteur a l'intention d'étudier les formes les plus significatives qu'ont revêtues jusqu'ici ces pragmatismes partiels et appliqués.

Outre l'exposé des principes du pragmatisme, M. Berthelot se propose d'en faire la critique et d'en rechercher les origines dans les théories antérieures en philosophie et dans les sciences, d'expliquer, en partie du moins, le pragmatisme par ses antécédents, et de rechercher enfin ce qui, dans la théorie pragmatiste, lui paraît inacceptable et ce qui inversement peut être conservé pour enrichir, compléter ou assouplir les principes d'une philosophie plus explicative et logiquement plus satisfaisante, l'idéalisme rationnel.

Ce programme, M. Berthelot en commence la réalisation par l'étude de Nietzsche et celle de Poincaré. Il justifie le choix de ces deux penseurs, qui ne sont ni l'un ni l'autre des pragmatistes avérés, en montrant qu'ils sont en quelque sorte des cas limites opposés.

Nietzsche est un pragmatiste radical et absolu ; Poincaré ne présente que quelques thèses très délimitées qui peuvent être appelées pragmatistes, sur un fond d'idées qui ne le sont nullement. Nietzsche, d'autre part, fut un artiste, aussi différent que possible par les habitudes de pensée et les sources d'inspiration du savant mathématicien qu'est Poincaré.

De l'étude des thèses de Nietzsche, de leur rapprochement avec les courants d'idées qui ont historiquement agi sur la pensée de ce philosophe, M. Berthelot conclut que sa théorie pragmatiste de la connaissance résulte d'une combinaison originale, mais confuse et contradictoire, des idées romantiques allemandes, antimécanistes et vitalistes, avec l'utilitarisme évolutionniste dont Spencer est le plus complet représentant. Le pragmatisme de Nietzsche est un *romantisme utilitaire.*

La convergence et la combinaison de cette double tendance, M. Berthelot les retrouve plus ou moins apparentes dans l'ensemble du pragmatisme. C'est ce qu'il montre dans un chapitre qui suit cette conclusion sur les origines du pragmatisme de Nietzsche. Le cas de Nietzsche, par l'exagération même de ses caractères, rend sensibles et apparentes les influences et les combinaisons d'idées que l'on ne retrouve chez les autres pragmatistes que sous des formes plus enveloppées.

Ce point acquis, l'auteur, après avoir montré les contradictions internes du pragmatisme de Nietzsche, en retient quelque chose : le pragmatisme confond la vérité des propositions avec les raisons pratiques que les individus particuliers peuvent avoir de les adopter. En insistant sur ces dernières, le pragmatisme a attiré l'attention sur la nécessité d'une double explication des affirmations quelconques : il faut d'une part en rechercher la valeur logique intrinsèque, la vérité ou la fausseté, mais il faut en outre expliquer pour quelles raisons ces affirmations sont tantôt adoptées, tantôt rejetées, affirmées avec plus ou moins de force. Dans ce dernier ordre d'explications, l'*utilité* pratique des affirmations doit être prise en considération. Les analyses pragmatistes peuvent valoir pour expliquer le succès et les limites du succès des idées, vraies ou fausses. M. Berthelot montre de même l'importance que les idées pragmatistes, par les explications qu'elles inspirent, ont dans le domaine de la morale, dès qu'on admet que les jugements moraux ne sont pas des jugements vrais ou des jugements faux, mais des formules d'appréciation.

Le pragmatisme de Poincaré étant « fragmentaire et mitigé », il est nécessaire de montrer sur quels points du système général des affirmations scientifiques ce pragmatisme s'insère. M. Berthelot passe donc en revue les principes de la géométrie, de la mécanique

et de la physique dans lesquels Poincaré voit, non des vérités nécessaires ou expérimentales, mais des affirmations ni vraies ni fausses, à partir desquelles l'esprit construit l'édifice de ses représentations et de ses explications scientifiques. Ce qui détermine selon Poincaré le choix des principes ni vrais ni faux, c'est comme on sait, leur plus grande *commodité.*

Ici encore M. Berthelot ne se borne pas à répéter ou à résumer les livres du savant dont il étudie la doctrine ; il rattache au développement de la science depuis un siècle et les problèmes relatifs à la nature des axiomes qui se sont imposés à l'attention d'un savant philosophe tel que Poincaré, et aussi l'inclination à les résoudre dans le sens pragmatiste qu'il a choisi (notamment le rôle des géométries non euclidiennes et celui de l'idée de loi physico-mathématique comme vérité simplement approximative).

L'examen de l'idée de *commodité* telle que l'entend et l'emploie Poincaré, est le centre d'une critique de sa doctrine. Il entraîne un examen semblable des idées de simplicité (dans le sens où l'on dit qu'un système de propositions, d'équations, d'explications, est plus simple qu'un autre) et de probabilité, liée à l'idée de simplicité.

Au cours de cette critique, M. Berthelot découvre dans l'idée de commodité, instrument des explications pragmatistes de Poincaré, un certain flottement dû principalement à une dualité de sens pas toujours distingués l'un de l'autre.

Une affirmation est plus commode qu'une autre, d'une part parce qu'elle est plus simple, c'est-à-dire qu'elle implique un enchaînemet logique de termes moins nombreux, et, d'autre part, parce qu'elle est plus pratique, c'est-à-dire qu'elle est un instrument plus utile dans les applications dont résulte la réalisation des buts pratiques que se proposent les individus.

Or, on peut montrer que le premier de ces sens revient en fin de compte à l'idée même de vérité, telle que l'entend un rationalisme idéaliste, et qu'ainsi le pragmatisme se sert sous un nom de ce qu'il nie sous un autre. Quant au second sens, il se ramène, sans réelle nouveauté, à l'explication utilitaire traditionnelle de la connaissance.

On retrouve donc, dans le pragmatisme d'ailleurs partiel de Poincaré, une combinaison forcée de deux courants d'explications, l'idéalisme rationaliste et l'utilitarisme surtout biologique du XIXe siècle.

L'étude du pragmatisme de Poincaré est la partie la plus considérable du livre, et peut être considérée comme une œuvre à part, d'ailleurs d'une vigueur, d'une richesse et d'une clarté remarquables.

Ces qualités sont au reste celles du livre tout entier. Ce qui fait que M. Berthelot domine et dépasse son sujet, pour le plus grand profit de ses lecteurs, c'est en partie la manière qui lui est propre,

je crois, de relier le présent de la philosophie et de la science avec leur passé. Comme dans son premier livre, il ne sépare ici ni l'exposé des doctrines présentes de leurs multiples et divers antécédents d'un passé immédiat ou lointain, ni l'invention même et la proposition d'idées nouvelles, de l'état antérieur des connaissances sur le même sujet. On voit ainsi toujours le pourquoi des inventions — et des erreurs, et l'intérêt des idées est renforcé par le fait qu'on sait toujours à quelles questions elles sont ou veulent être des réponses.

La « combinatoire » des doctrines historiques de M. Berthelot peut conduire à certaines erreurs ; et son importance pour l'explication de l'œuvre d'un penseur peut être parfois exagérée ; elle n'en est pas moins la manière la plus puissante et la plus féconde de se servir de l'histoire des idées pour éclairer le présent autant que le passé

L'œuvre de M. Berthelot s'annonce par ce premier volume comme l'étude la plus profonde du mouvement pragmatiste qui ait encore paru. Quand il s'agit d'un ouvrage de cette importance, et susceptible d'intéresser un assez grand nombre de lecteurs, les qualités de la forme méritent de retenir l'attention. Le style du livre nouveau de M. Berthelot a les mêmes qualités essentielles de clarté et de précision que celui de son premier ouvrage, *Platonisme et Evolutionnisme*, mais il présente, avec moins de fini et de perfection, plus d'élan et d'ampleur. Cela tient sans doute au fait que son contenu a été dit avant d'être écrit. En plus d'un passage qui résume, rappelle ou conclut, la pensée est reprise dans des images d'une justesse saisissante et d'une grande beauté (1).

E. DUPRÉEL.

—

CHARLES PERGAMENI, agrégé à l'Université de Bruxelles, archiviste adjoint de la ville de Bruxelles : **Le clergé bruxellois et les serments révolutionnaires sous le directoire.** — (Brochure, *supplément à l'Indicateur généalogique, héraldique et bibliographique*, août-septembre 1911.)

On sait que M. Charles Pergameni s'occupe avec assiduité des effets qu'entraîna dans nos provinces la politique religieuse de la Révolution française. Les archives de la ville de Bruxelles — pour ne rien dire des archives du royaume — sont, à cet égard, une mine

(1) Cf. pages 76, 113, 114, 128, 197, 413, et surtout page 402.

précieuse de renseignements, dont il a su tirer parti. Sa dernière étude est relative aux déclarations et aux serments exigés des membres du clergé bruxellois, ainsi qu'aux divisions que ces mesures introduisirent dans ce clergé. Ici comme ailleurs, il y eut des soumissionnaires et des réfractaires (ceux-ci plus nombreux que les autres, et, en somme, moralement supérieurs). Cette étude ne peut que confirmer l'opinion défavorable qui a généralement cours au sujet de la législation ecclésiastique du directoire et de sa mise en pratique.

—

FÉLIX SARTIAUX : **Villes mortes d'Asie Mineure** (*Pergame, Ephèse, Priène, Milet et le Didymeion, Hiérapolis*). — Un vol. in-12 de 233 pages, avec, hors texte, 40 vues photographiques prises par l'auteur, 3 reproductions de monuments, 8 cartes et plans. — Paris, Hachette, 1911.

Il n'est pas donné à tous d'aller à Corinthe, encore bien moins en Asie Mineure. C'est donc un vrai service que nous rend M. Sartiaux — et qu'il rend aussi aux heureux mortels qui projettent d'entreprendre l'intéressant pèlerinage — en nous communiquant sans prétentions, mais avec la précision de quelqu'un qui a vu avec grand soin, vu des yeux de l'esprit et de la mémoire en même temps que des yeux du corps, ses notes de voyage.

Il nous conduit à Pergame, nous fait visiter l'Acropole aux nombreuses terrasses, les portiques, gymnases, théâtres, temples et le fameux autel de Zeus Sauveur. Puis, c'est Ephèse et les ruines du temple d'Artémis, Priène reconstruite, sous Alexandre, en damier géométrique, par Pithios, à l'imitation des plans d'Hippodamos, Milet et, tout auprès, le fameux temple de Didymes avec son oracle d'Apollon, Hiérapolis à l'entrée de la sauvage Phrygie, avec ses sources et ses cascades pétrifiées.

Ce que je pourrais appeler l'*émotion archéologique*, maintenue à l'état vibrant par le contact direct avec les ruines, les fouilles, les vestiges du passé rendus à la lumière et la prévision des merveilles qu'un heureux coup de pioche peut faire sortir du sol, communique au récit de M. Sartiaux une vie intense et un grand charme. Le charme vient aussi de ce que l'auteur *sent* comme artiste ce qu'il comprend et classifie comme archéologue. Il nous apprend à voyager, à voir, à jouir de l'inépuisable spectacle des choses. Profondément reconnaissant envers la Grèce, à laquelle nous devons tant de lumière intellectuelle et tant de beauté, il n'oublie pas un instant

qu'un voyage en ces pays est comme le paiement joyeux d'une dette de gratitude. Et c'est si généreusement, si délicatement, si... *chrétiennement* que M. Sartiaux prend la défense du vieux paganisme maltraité par notre fanatisme !

Pourtant son plaidoyer ne me convainc pas toujours. Le cheval doit-il regretter de n'être plus hipparion?... A quoi, d'ailleurs, cela lui servirait-il ? L'évolution est « irréversible ». Même à la belle époque, les Olympiens n'ont jamais suffi à la conscience grecque ; à côté de leur culte, il y avait place, et grande place pour les « Mystères ». Et c'est en étudiant le « mystère du Christ » dans l'épître précisément dite « aux Ephésiens » que M. Sartiaux eût compris le succès de la prédication de Paul à Ephèse et en Asie Mineure. Le chapitre des « Actes » auquel il se réfère donne, en effet, à lui seul, une piteuse idée du Christianisme qui semblerait n'être qu'une magie au milieu d'autres magies ; rien n'y fait soupçonner l'envolée mystique et morale de l'Epître. De pareilles questions sont trop complexes (1) pour des notes de voyage. Les réflexions de M. Sartiaux n'en stimulent pas moins, sur ce point comme sur bien d'autres, la curiosité du lecteur.

Marcel HÉBERT.

—

F.-S. LEWINSKI : **L'évolution industrielle de la Belgique.** *Institut Solvay.* Travaux de l'Institut de Sociologie. — Misch et Thron, 1911.

Le principal mérite de l'ouvrage très intéressant et très remarquable de M. Lewinski est de faire apparaître la vérification, dans notre pays, des lois qui président à l'évolution industrielle de notre temps. Les phénomènes qui attestent l'existence de ces lois, et de l'observation desquels il a, du reste, été possible de les dégager, se rencontrent évidemment partout. Mais il valait la peine d'en relever l'existence et d'en suivre l'enchaînement sur un théâtre tel que la Belgique. Théâtre assez restreint sans doute, mais se prêtant mer-

(1) De même celle de la *tolérance* chez les Grecs. Cette tolérance sent trop la ciguë. Le doux Platon lui-même *Lois*, liv. X) propose des lois contre les diverses catégories d'impies. Les moins obstinés seront condamnés à la prison joliment appelée Sophronistère; si, au bout de cinq ans, ils ne sont pas convertis par les sermons des magistrats, peine de mort !

veilleusement à l'observation, et où l'essor de l'industrie fut particulièrement rapide.

Les recherches auxquelles s'est livré M. Lewinski ont été vastes et approfondies. Sa documentation, aussi riche que consciencieuse, communique une autorité singulière à ses conclusions. Nous nous doutions déjà, avant de l'avoir lu, que l'évolution économique se manifestait par la décadence du métier et de l'industrie à domicile, par le progrès de la fabrique et par la concentration des entreprises. Mais les chiffres et les exemples qu'il produit nous font apercevoir plus clairement le caractère irrésistible de cette évolution. Notamment, il considère comme condamnées d'avance les tentatives aux quelles on se livrerait pour sauver et conserver le métier et, en même temps, l'ancienne organisation de la petite bourgeoisie.

La mise en œuvre de l'association, la régénération des industries d'art, le transport de l'énergie électrique à domicile, bref, tous ces procédés qui ont éveillé un certain nombre d'espérances, sont — à l'en croire — d'une inefficacité certaine. L'Œuvre de l'Office des classes moyennes est, d'après lui, absolument stérile.

M. Lewinski est à la fois un statisticien et un économiste. En tant qu'économiste il a une méthode et des idées. Il croit à l'utilité de la déduction et proteste contre l'emploi trop exclusif de la méthode technique et descriptive. L'une de ses idées directrices est que le développement économique est déterminé, non point (ou du moins pas principalement) par les progrès de la technique, mais bien par l'extension du marché et spécialement par la densité de la population. Et c'est un fait que le réveil de l'industrie en Belgique date de son union avec la France et des débouchés que cette union a procurés à nos fabricants. L'un des chapitres les plus instructifs de l'ouvrage de M. Lewinski est bien certainement celui qui est intitulé « Genèse du capital industriel ». Cette genèse fut en Belgique extraordinairement prompte, puisque, à la fin du XVIIIe siècle, notre pays était presque entièrement agricole. Ce que M. Lewinski cherche à mettre en lumière, c'est que ce capital fut constitué en grande partie par des personnes dont les ressources provenaient surtout de la terre. Ainsi qu'il le dit, « dans la formation du capital industriel en Belgique, la *rente foncière* semble avoir joué *dans les débuts* un rôle fort important ». Et il y aurait là une confirmation assez imprévue d'une loi dont M. Werner Sombart a naguère relevé des applications dans la civilisation urbaine du moyen âge.

Benoît BOUCHÉ : L'École hors de l'École.

C'est l'éloge de l'Ecole buissonnière, mais de l'école buissonnière bien comprise que l'auteur fait dans l'opuscule qu'il publie sous le titre « L'Ecole hors de l'Ecole » (1).

En quelques considérations générales il met en lumière les facteurs qui forment l'être, facteurs qui se groupent sous les deux principaux d entre eux : *milieu* et *hérédité*. Il envisage les rapports des individus entre eux : c'est la sociologie ou la connaissance systématique des actions interindividuelles et interspécifiques des êtres : or, c'est là aussi l'éducation ; mais il en précise la notion « spécialement ce qui rentre dans le plan avoué, conscient, systématique de l'action de l'homme adulte sur l'homme enfant et adolescent qu'il veut former à son image ou selon certains principes ou certains buts ».

Mais « il faut distinguer dans l'action du milieu social ce qui éduque l'homme *qu'on le veuille ou non*, et ce qui éduque l'homme *parce qu'on le veut* ; la première partie constitue les facteurs extra-scolaires de l'éducation ; la deuxième désigne l'action de l'école même, ou, si l'on veut, les facteurs scolaires de l'éducation (p. 9) »

« La force et la noblesse de l'homme consistent à être conscient des facteurs sociaux ou extra-scolaires de l'éducation ; il faut, dans la plus grande mesure possible, posséder ce qu'il y a de meilleur dans la tradition, dans le patrimoine de l'humanité, et savoir discerner, dans le tumulte de la vie présente, ce qui en continue la chaîne, c'est-à-dire discerner ce qui est vérité, bonté, beauté, justice, science, progrès, de tout ce qui n'est que vaine et vide agitation (p. 10). »

Quant à la valeur de l'éducation extra-scolaire « elle peut faire des hommes d'expérience et de bon sens, mais elle ne suffit pas, il s'en faut, pour faire des hommes de lumière et de progrès ». Cela tient à l'activité ou à la passivité des hommes, cela tient aux différents facteurs du milieu qui sont tour à tour ou en même temps bons et mauvais.

Il faut donc l'école, mais « l'école, une fois organisée, a trop séparé de la vie ceux qu'elle se chargeait de préparer à la vie ; l'école s'est faite artificielle, fausse et hermétique, elle a condamné ses fenêtres, et, dans les ténèbres, elle qui devait vivifier les intelligences, elle les a étouffées, sequestrées, se constituant ainsi le tombeau de l'esprit au lieu d'en devenir le berceau et le jardin enchanté.

---

(1) Une brochure de 83 pages. Weissenbruch, éditeur, Bruxelles, 1909.

Et depuis l'âge scolastique (pour ne pas remonter plus haut) jusqu'à l'époque psychologique et expérimentale où nous entrons, l'histoire de l'éducation est l'histoire du conflit entre l'école métaphysique et verbaliste et les lois méconnues de la vie et de la réalité éclatante et concrète.

« Ce qui veut dire que l'école, au lieu de faire une alliance intelligente, sensée, courageuse et rationnelle avec les facteurs extra-scolaires de l'éducation, leur a sottement, dans son ignorance et son pédantisme, sa routine, sa paresse et même son égoïsme sectaire et boutiquier, leur a, dis-je, tourné le dos (p. 21). »

L'auteur précise ensuite sa pensée en parlant *de l'intuition et de son rôle* :

« L'intuition se propose de faire de tout enfant un petit « saint Thomas » qui veut voir pour croire ». Elle ne fait pas de lui un sceptique, mais un esprit et un caractère clairs, nets, positifs.

« Il en résulte que l'intuition basant l'avancement, le développement de l'esprit sur l'expérience, celle-ci va devoir être ordonnée, enchaînée, graduée ; plus de dogmatisme, plus de « c'est comme cela parce que je le dis ou parce que c'est comme cela », mais « c'est comme cela, parce que vous le voyez —intuition externe — ou parce que vous l'avez vu, parce que vous le concevez, le comprenez — intuition interne ou aperception ». — C'est ainsi que l'intuition résume tout le processus de l'éducation ; elle opère hors de l'école d'une manière anarchique, désordonnée et à l'insu des hommes ; à l'école elle sera un instrument merveilleux dont le maître tirera, s'il a du doigté et quelque virtuosité, ordre, clarté, gradation, enchaînement, progression, généralisation et application. »

Enumérant rapidement les auteurs qui ont traité ou touché cette question de l'excursion scolaire, le Dr Bouché, en se défendant d'établir un programme, montre la possibilité de l'appliquer à tous les domaines de l'enseignement : science, histoire, art, rédaction, mathématiques, comptabilité, géographie, musique, etc., etc., et établit ainsi qu'elles peuvent contribuer largement à l'éducation intégrale tout en présentant une heureuse influence sur les rapports de condisciple à condisciple et de maître à élève, c'est-à-dire la discipline et la solidarité.

Il classe les excursions en trois groupes qu'il définit : l'excursion-leçon, — l'excursion-promenade, — l'excursion-voyage. Mais il insiste sur ce point que les instituteurs et professeurs les préparent très sérieusement, voire même de commun accord avec les élèves : et en complète indépendance vis-à-vis du chef d'école et des autres professeurs dont, à l'occasion, l'horaire serait dérangé. Il propose

un demi-temps mitigé, cours épuisants le matin et cours reposants l'après-midi, mais ceci l'amène à parler argent et il ne va pas au delà pour le moment, désirant d'abord convertir l'opinion.

Il termine par quelques conseils pratiques résumant son exposé antérieur :

« Faites le *MAXIMUM* d'enseignement hors de l'école avec le *MINIMUM* de temps, ou conciliez l'intuition directe hors de l'école avec l'économie de temps. Préparez les excursions comme une leçon et même mieux qu'une leçon.

Observez le *plus possible* et le *plus près possible* de l'école. Adaptez bien l'objet et le but de l'excursion à l'âge, au degré d'avancement intellectuel et moral des enfants.

N'abusez pas des devoirs écrits relatifs aux excursions, remplacez-les quelquefois par des causeries, discussions, croquis, dessins, collections, photographies.

Animez, diversifiez les excursions ; semez-y l'enthousiasme et évitez le retour au formalisme.

N'abusez pas des discours, mais ne craignez pas non plus de parler aux élèves où que ce soit et devant qui que ce soit. »

Nous avons exposé assez longuement les théories du Dr Bouché, parce qu'il nous a paru qu'elles devaient être répandues. Une chose cependant nous a quelque peu surpris ; c'est qu'il n'a pas été un seul instant question, même en simple citation, des excursions organisées pour l'Extension de l'Université libre par le professeur Jean Massart. Trois volumes déjà en constituent les relations et, pour ceux qui les suivent, même les profanes, ce n'est pourtant qu'un pâle reflet de l'enseignement si vivant, si expressif et si fécond du dévoué professeur. Beaucoup, et l'on peut dire la majeure partie des excursionnistes de l'Extension font partie du corps professoral des écoles : ils prennent ainsi de fructueuses leçons qu'ils peuvent rééditer à leur petit monde. Il est certain que l'organisateur de ces excursions, dans sa crainte de tout ce qui est apparat, ne se soucierait pas de ce qu'on parle ou non de son œuvre. Mais il nous a semblé que l'effort généreux qu'il renouvelle depuis plusieurs années méritait d'être reconnu et apprécié comme il convenait, et avait certainement sa place tout indiquée dans un travail comme celui du Dr Bouché.

R. R.

GEORGE HEMPL : **Early Etruscan inscriptions. Fabretti 2343-2346**. — The University Press, Stanford University, California, 1911.

M. Hempl, professeur à Stanford University, étudie quelques inscriptions étrusques du recueil de Fabretti et pense avoir trouvé la clef de la langue tyrrhénienne. Tandis que les indogermanistes ont depuis longtemps renoncé à chercher dans l'étrusque une langue indo-européenne, et que les derniers efforts (cf. p. ex. Vilh. Thomsen, *Remarques sur la parenté de la langue étrusque.* Extrait du *Bulletin de l'Académie royale des sciences et des lettres de Danemark*, 1899, n° 4, et voy. H. Hirt, *Die Indogermanen*, p. 50 sqq., 565 sqq.) tendent à l'apparenter aux langues lesghiennes des régions caucasiques, M. Hempl nous dit tout net que la langue étrusque est sœur de la langue latine; si on ne l'a pas depuis longtemps reconnu, c'est que l'étrusque a mûri beaucoup plus rapidement et avait atteint la vieillesse, alors que le latin touchait seulement à sa majorité; en d'autres termes, « *Etruscan is an Italic dialect that became a modern Romanic language in ancient times* ». De là l'énorme dissemblance entre les deux dialectes italiques. M. Hempl étudie donc syllable par syllabe les inscriptions archaïques susdites, leur trouve un sens et justifie les modifications phonétiques avec un aplomb et une *maestria* que rien ne déconcerte. Voici un exemple de sa méthode : il décrète que *zal* signifie « trois »; cette forme dérive régulièrement de l'indo-européen ; *zal*, c'est-à-dire *tsâl*, est issu de **zar* (*tsâr*), né lui-même par métathèse de **tsrâ*, issu de **tis*[*ə*]*râ*, cf. zend *tishrô*, sanscrit *tisra-s*, irlandais *teoir* « trois ». Je ne crois pas qu'aucune langue inconnue résisterait à pareille analyse. Nous apprenons aussi que le nom de Tarente, grec *Taras*, est un doublet du grec *parthenos* « jeune fille ». Aussi bien l'heureux M. Hempl nous annonce-t-il qu'il a interprété les inscriptions, mystérieuses d'alphabet et de langue, trouvées en Crète par M. Arthur Evans, et qui sont tout simplement du pur attique, « *pure Attic* ». M. Hempl nous assure enfin qu'il publiera pendant les fêtes de Noël un livre intitulé *The Tuscan tong*, du prix de trois dollars; on y trouvera aussi l'explication des inscriptions vénètes et messapiennes ; je pense que M. Hempl pourrait sans inconvénient attendre les fêtes de la Mi-Carême...

ÉMILE BOISACQ.

OUVRAGES SIGNALÉS :

PUBLICATIONS DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL : **Industries connexes de la typographie.** Tome I, Bruxelles, Office de publicité et Société belge de librairie, 1911.

Le jubilé des lycées et collèges de jeunes filles et de l'école normale de Sèvres. 1 vol. grand in-8° avec portraits et gravures, cartonné à l'anglaise, 6 francs. — Paris, Alcan, 1911.

EM. POZZI-ESCOT : **La sérothérapie.** (Collection *Les Actualités chimiques et biologiques.*) 1 vol. in-18 jésus, 92 pages. Prix, 1 fr. 50 c. — Paris, Jules Rousset, 1911.

GIORGIO DEL VECCHIO : **L'idée d'une science du droit universel comparé.** Traduction de RENÉ FRANCEZ. (Extrait de la *Revue critique de législation et de jurisprudence*, 1911, brochure de 23 pages.)

Dr ANDRÉ DE MADAY : **Essai d'une explication sociologique de l'origine du droit.** (Théorie de la valeur des droits.) Brochure de 36 pages. Prix, 1 franc. — Paris, Giard & Brière, 1911.

Dr QUERTON : **L'éducation physique.** (Extrait de la revue internationale « *Zuid en Noord* », 1911, brochure de 28 pages.)

WILHELM WACKERNAGEL : **Der Arme Heinrich.** Herrn Hartmanns von Aue und zwei jüngere Prosalegenden verwandten Inhaltes. Neu herausgegeben von ERNST STADLER. Prix, M. 3.60. — Basel, Benno Schwabe & C°, 1911.

Chronique Universitaire

Rectorat. — L'assemblée des professeurs, réunie au mois de juillet dernier, pour procéder à la désignation du nouveau recteur, en remplacement de M. Paul Errera non rééligible, a conféré les fonctions de recteur à M. le docteur Jean De Moor, professeur à la Faculté de médecine.

—

Université de Bruxelles. — Actes officiels. — Dans ses dernières séances, le Conseil d'administration a procédé aux nominations suivantes :

M. Maurice VAUTHIER a été nommé membre permanent du Conseil d'administration en remplacement de M. Charles Graux, décédé.

MM. les Docteur BRACHET et GALLEMAERTS et M. KUGENER, professeurs extraordinaires, ont été promus professeurs ordinaires.

MM. BERGÉ, COCQ et GRÉGOIRE, chargés de cours, ont été nommés professeurs extraordinaires.

M. le Docteur DEPAGE a été nommé professeur de clinique chirurgicale à l'hôpital Saint-Pierre en remplacement de M. le Docteur Thiriar atteint par la limite d'âge ; il a été en outre chargé du cours de pathologie chirurgicale spéciale qui se donne à l'hôpital Saint-Pierre.

Le Conseil a déchargé, à sa demande, M. Henri Rolin du cours d'Institutions civiles comparées à l'Ecole des Sciences politiques et sociales, et désigné pour le remplacer M. René MARCQ avec le titre de chargé de cours.

M. BIGWOOD, chargé de cours à l'Ecole des Sciences politiques et sociales est promu professeur.

Le Conseil a renouvelé les mandats d'assistant de MM. DE SELYS LONGCHAMPS, JACOBSEN, PHILIPPSON et HERLANT; il a nommé en outre le premier assistant au cours de zoologie et d'anatomie comparée du doctorat en sciences.

M. Hector THILLY, assistant au cours de construction des machines

et au cours d'hydraulique, est chargé du cours de construction des machines (première partie).

Le conseil a conféré à M. le professeur HUBERTI, atteint par la limite d'âge, le titre de professeur honoraire.

Ecole de Commerce. — MM. les chargés de cours LECOINTE et QUERTON sont promus professeurs.

M. VAN LANGENHOVE a été désigné comme assistant pour les travaux pratiques.

Jubilé professionnel de M. le Dr Rommelaere. M. le Dr Rommelaere, président du Conseil d'administration de l'Université, a été l'objet d'une manifestation de reconnaissance qu'il a voulue discrète et intime.

A l'occasion de son cinquantenaire professionnel, une adresse lui a été remise, le 20 juillet dernier, par MM. les professeurs Heger, Stiénon, De Boeck, René Verhoogen, Hauben, et les Drs Van Hassel et René Sand, accompagnés de M. Hymans, vice-président du Conseil d'administration de l'Université, de M. le Dr Boulengier, président de la Fédération médicale belge, et de M. Julius Hoste, syndic de la Presse bruxelloise.

Cette adresse, admirablement reliée par Mlle La Bruyère, porte des milliers de signatures, en tête desquelles figurent celles du Roi, de la Reine et de la comtesse de Flandre.

En voici le texte :

Monsieur le Docteur,

Cher confrère et ami,

A des titres divers, ceux qui ont signé cette adresse tiennent à vous exprimer, à l'occasion de votre jubilé professionnel, leur profonde gratitude et leurs sentiments d'admiration.

Vous avez, pendant cinquante années, rendu d'immenses services à tous ceux qui ont eu recours à vos soins ; vous avez aimé votre profession et vous l'avez pratiquée avec une prudence, une droiture et un dévoûment auxquels on ne saurait assez rendre hommage.

Aussi est-il juste qu'au seuil de la cinquante et unième année de votre carrière médicale, notre reconnaissance s'exprime librement sans tenir compte des obstacles que votre modestie a voulu nous opposer ; vous ne pouvez refuser le témoignage que nous vous rendons aujourd'hui.

Vous êtes revêtu des dignités académiques suprêmes, les honneurs officiels les plus rares vous ont été conférés et, certes, en jetant un regard en arrière et en considérant ce que votre vie a été, ce qu'elle est, vous auriez le droit d'éprouver une légitime fierté.

Mais nous espérons être plus près de votre cœur en évoquant uniquement ici le souvenir du bien que vous avez répandu, des existences que vous avez sauvées, des douleurs que vous avez apaisées.

Nous nous souvenons vous avoir vu à l'œuvre dans votre service hospitalier, prodiguant aux pauvres les trésors de votre science et de votre inépuisable bonté. Vous avez été pour vos élèves le fidèle gardien des traditions hippocratiques, le guide clairvoyant et sûr qui seconde la Nature dans son effort vers la guérison.

Par vous la science clinique fut enrichie en même temps qu'honorée : vous avez montré comment, dans le traitement de la pleurésie, une intervention opportune sauve avec certitude des existences menacées ; vous avez révélé les relations de maints symptômes des maladies des poumons, de la rate et du foie avec les altérations du système vasculaire dans ces organes. Mais bien au-dessus de ces découvertes se place l'action morale que vous avez exercée, et tous les médecins qui ont eu la bonne fortune d'entrer en relation avec vous, le proclament hautement : vous avez rehaussé la dignité professionnelle par la bienveillance, le dévoûment, la charité dont vous n'avez cessé un jour de donner le salutaire exemple.

Dire que vous avez été l'observateur rigoureux des devoirs confraternels est une expression insuffisante pour traduire ici nos sentiments ; combien de confrères n'avez-vous pas discrètement aidés de vos précieux conseils, combien ont eu recours à vous au jour venu des difficultés et des dangers ?

Nous nous souvenons de votre dévoûment vis-à-vis de ceux d'entre eux que la maladie avait terrassés et qui vous avaient appelé : pendant des semaines et des mois, jusqu'à leur dernier jour, vous les avez réconfortés, consolés, soignés ; ce sont les seuls clients que vous ayez jamais voulu garder avec un soin jaloux. Pour eux aussi, nous vous remercions.

Parmi les signataires vous trouverez les noms de clients devenus vos amis, ceux d'élèves devenus vos confrères, ceux de nombreux témoins de votre vie : tous apportent ici l'expression de leur profonde reconnaissance. Il en est qui vous doivent la santé, d'autres que vous avez instruits et auxquels vous avez communiqué quelque chose de votre volonté robuste et persévérante dans le travail ; il en est enfin qui vous doivent tout et vous le disent avec joie.

Sachez qu'ils apprécient la grandeur de vos bienfaits, votre indomptable énergie et cette fraternelle tendresse que vous savez si bien dissimuler aux yeux indifférents ; toujours vous avez été secourable à ceux qui souffraient, toujours vous avez pratiqué votre art avec ce tact et cette infinie bonté qui, plus encore que la science, font le vrai médecin.

C'est pour pouvoir vous rendre ce témoignage que nous vous adressons aujourd'hui, à l'occasion de votre jubilé professionnel, nos hommages respectueux et dévoués.

—

Académie royale de Belgique. — Classe des Beaux-Arts. — M. Charles Buls, docteur *honoris causa* de la Faculté de philosophie et membre du Conseil d'administration de l'Université, a été élu membre correspondant.

Classe des Sciences. — MM. les professeurs Jean Massart et Dollo ont été élus, le premier membre titulaire, le second, membre correspondant.

—

Travaux pratiques de droit civil et d'économie politique sous la direction de M. le professeur E. Vander Rest. — Année 1910-1911.

Paul Benoidt, 6 décembre 1910 : *Spencer : L'introduction à la science sociale.*

Les problèmes sociologiques présentent une complexité extrême; pour les saisir exactement, les sociologues doivent se livrer à un minutieux travail d'observation. La science sociale rencontre deux sortes de difficultés : difficultés objectives, provenant de la nature intrinsèque des faits dont elle s'occupe (détermination des faits, des causes, des conséquences directes et indirectes, etc.); difficultés subjectives, tenant à la personne même de l'observateur (difficultés intellectuelles ou émotionnelles : préjugés d'éducation, de patriotisme, de classe, préjugés politiques et théologiques). Spencer expose la nécessité pour le sociologue de s'imposer une discipline sévère et de se préparer à la science sociale par la biologie et par la psychologie.

M. Vandevelde, décembre 1910 : *Edm. Picard : Scènes de la vie judiciaire.*

M. Vandevelde fait l'analyse de deux des *Scènes de la vie judiciaire :* « Le Paradoxe sur l'avocat » et « Mon oncle le jurisconsulte ».

Dans le premier de ces écrits, M. Picard soutient qu'il n'est pas vrai que l'avocat ne doive défendre que les causes qu'il estime justes en son âme et conscience; il suffit que la cause soit défendable aux yeux d'un homme sensé et loyal. « Le Paradoxe sur l'avocat » constitue une vivante peinture de la profession du barreau, de la mission de l'avocat, des qualités qu'il doit posséder, des règles qu'il doit

suivre, ainsi que des critiques auxquelles donne prise le barreau actuel.

« Mon oncle le jurisconsulte » est une véritable diatribe lancée contre l'enseignement du droit, tel qu'il est donné dans les Universités ; il y est présenté comme une espèce de métaphysique, détachée du milieu où nous nous mouvons, réduite à des maximes scolastiques, suite de controverses résolues par des procédés mécaniques, alors que le véritable enseignement du droit devrait être la recherche, dans la réalité ambiante, de tout le droit qui se cache dans les personnes et dans toute chose.

Henri Mottin, 24 décembre 1910 : *Vauban* (1633-1707).

M. Mottin expose à grands traits la vie de Vauban, dont le cœur égalait le génie. Ses connaissances étendues, son esprit d'observation et sa science mathématique lui permirent de rassembler sur la France des données statistiques qui résistent encore en grande partie à la critique de nos jours. Ce qu'il faut surtout relever chez lui, c'est son amour pour le peuple, pour les humbles et les petits ; il s'attacha à mettre en lumière les causes de la détresse publique et à établir qu'elle ne résidait pas seulement dans la lourdeur des impôts, mais surtout dans leur injuste répartition : c'était surtout sur le menu peuple que pesaient les redevances fiscales ; la noblesse, le clergé, les gens d'épée, étaient en général exempts d'impôts. Dans le travail d'ensemble : « la Dîme royale », il expose deux idées principales : la première, c'est que les sujets de toute condition doivent contribuer aux charges publiques proportionnellement à leur revenu, sans privilège ni exemption ; la seconde, c'est que l'impôt doit être d'une perception aisée et à l'abri de contestations et de vexations ; autant que possible, il doit être unique. Un arrêt du Conseil privé du roi du 14 février 1707 condamna le livre. Quand Vauban connut la sentence, il reçut le coup en silence, s'alita et mourut quelques jours après.

M. Pavard, 24 janvier 1911 : *Les retraites ouvrières.*

Après un rapide aperçu historique de la question, M. Pavard, comparant les divers systèmes pratiqués, celui de la liberté, celui de la liberté subsidiée et celui de l'obligation, s'attache à établir la supériorité de celui-ci. Il compare les divers systèmes financiers possibles pour le fonctionnement du principe de l'obligation et donne la préférence au système de la capitalisation sur celui de la répartition, sans méconnaître les inconvénients du premier. Il expose dans ses grandes lignes la loi française du 5 avril 1910 : principe de l'obligation — cotisation obligatoire égale des salariés et des employeurs, avec allocation de l'Etat — système de la capitalisation

— assurance facultative pour certains groupes. M. Pavard signale diverses facultés réservées par la loi aux intéressés et divers avantages accordés à leurs familles. Il établit une comparaison entre la loi allemande et la loi française qu'il estime supérieure à la première et douée d'une souplesse la rendant facile à compléter et à corriger. Il conclut en ce sens que, malgré l'hostilité d'une partie de la classe ouvrière, celle-ci finira par reconnaître les bienfaits de la loi.

Paul Benoidt, 14 février 1911 : *Portalis et le Code civil.*

M. Benoidt expose à grands traits la vie de Portalis, qui figure parmi les hommes les plus éminents et les plus purs de la grande époque à laquelle il appartient. Au lendemain du 18 Brumaire, Bonaparte le distingue; il n'a cessé, jusqu'à sa mort, de prendre part aux travaux les plus importants du Consulat et de l'Empire. Sa mémoire est étroitement liée à deux actes de première importance : le Code civil et le Concordat.

Membre de la Commission de rédaction du Code civil, Portalis rédige le célèbre « Discours préliminaire », appelé à juste titre la préface et le commentaire classique du Code civil; l'esprit général du Code y apparaît avec la plus entière netteté. Les diverses matières constituant le Code civil y sont brièvement exposées. Le projet, rédigé par lui, d'un titre préliminaire sur la nature et les effets des lois, est supprimé par le Conseil d'Etat. Il rédige les titres du mariage, de la propriété et de la vente. Ce fut lui aussi qui, en 1804, fut chargé de proposer la réunion en un code des divers projets de loi adoptés. Son nom restera toujours attaché à la grande œuvre de codification des lois civiles réalisée au commencement du XIXe siècle.

R. Bacharach, février 1911 : *Parallèle des législations allemande et belge au point de vue de la situation juridique de la femme mariée.*

M. Bacharach signale les principes opposés du Code civil allemand et du Code civil français en ce qui concerne la condition juridique de la femme mariée : principe de capacité, d'après le premier; principe d'incapacité, d'après le second. Il fait remarquer qu'il ne faut pas prendre trop à la lettre cette opposition de principes, parce qu'aucune des deux législations ne consacre de principe absolu; d'une part, la loi allemande apportant des restrictions à la capacité de la femme, et, d'autre part, le Code civil français comportant, d'après l'interprétation de la doctrine et de la jurisprudence, des atténuations importantes à l'incapacité de la femme. Dans le droit allemand, la femme a la *Schlüsselgewalt*, c'est-à-dire la direction intérieure du ménage; le mari a la décision de toutes les affaires de la vie commune conjugale; la femme a le droit de ne pas se soumettre

à une décision du mari qui constituerait un abus du droit de celui-ci. En somme, le Code civil allemand, supérieur au Code civil français, a réalisé une réforme, non une révolution.

Marcel Ullmann, février 1911 : *Les avocats de la première moitié du* XIXe *siècle.*

M. Ullmann fait ressortir les caractères de la plaidoirie dans la première moitié du XIXe siècle ; on croit communément que l'art des Berryer et des Chaix d'Est-Ange fut avant tout un art mélodramatique ; s'il est vrai que les avocats de cette époque versaient quelque peu dans le lyrisme, il ne faudrait pas croire que la précision dans l'argumentation fût sacrifiée. Le lyrisme, qui a d'ailleurs été exagéré, s'explique par diverses circonstances, telles que la situation troublée du temps, le caractère politique de certains procès, la personnalité des prévenus, etc. M. Ullmann justifie sa thèse par l'étude rapide de quelques procès de l'époque.

Les Nuées

Comédie d'Aristophane, jouée à Athènes,
sous l'archontat d'Isarchos, aux Grandes Dionysiaques (mars) de 423.

(Traduction de ALPH WILLEMS.)

PERSONNAGES :

STREPSIADE, vieux campagnard réfugié à Athènes.
PHIDIPPIDE, son fils.
Un serviteur de Strepsiade.
Un disciple de Socrate.
SOCRATE.
LE JUSTE
L'INJUSTE.
PASIAS, AMYNIAS, } créanciers de Strepsiade.
CHŒUR DES NUÉES.
Personnages muets : Disciples de Socrate, un témoin de Pasias.

Une rue d'Athènes, décorée d'un Hermès. A l'une des extrémités, maison de Strepsiade; à l'autre, maison plus modeste de Socrate.

Il fait encore nuit. Strepsiade, agité de soucis, se promène devant sa demeure.

N. B. — Les parties chantées sont imprimées en italiques.

STREPSIADE, lentement d'abord.

Iou ! iou ! Ah ! Zeus roi, quel fardeau que ces nuits ! C'est interminable... Il ne fera donc jamais jour ? Pourtant voilà longtemps que j'ai entendu le coq, et mes serviteurs ronflent. Ah ! que non pas jadis ! Maudit sois-tu, ô Polémos, pour bien des rai-

sons, alors qu'il ne m'est pas même permis de châtier mes gens (1). Lui non plus (Montrant d'un signe la maison), l'excellent sujet que voilà, ne s'éveille de la nuit, mais il pète, enkysté dans cinq sayons de poil. Eh bien ! puisqu'on le veut, enveloppons-nous et ronflons. (Il s'arrange dans son manteau et se couche contre la porte. Une pause. — Sautant debout.) Mais je ne puis dormir, misérable que je suis, mordu par la dépense, la mangeoire et les dettes, à cause du fils que j'ai là. Et lui, avec ses cheveux flottants, chevauche, conduit des chars et rêve chevaux, tandis que je me meurs en voyant la lune ramener des troisièmes décades (2); car les intérêts courent. (Appelant.) Garçon, allume une lampe et apporte dehors le registre, que je vérifie à qui je dois et suppute les intérêts. (Un serviteur s'approche avec le registre et lui tient la lampe.) Ça, voyons, à combien se monte ma dette? Douze mines (3) à Pasias... Pourquoi douze mines à Pasias? A quelle fin cet emprunt? (Il réfléchit.) C'est quand j'achetai le coppaphore (4). Ah, misère ! que plutôt une pierre m'eût fait sauter un œil hors de la tête !

PHIDIPPIDE, couché à l'intérieur et rêvant.

Philon, tu triches; reste sur ta piste.

STREPSIADE.

Le voilà, le mal qui m'a perdu. Oui, même en dormant, il ne rêve qu'hippique.

PHIDIPPIDE (même jeu).

Combien les chars de guerre doivent-ils fournir de tours (5)?

STREPSIADE.

C'est à moi, ton père, que tu en fais fournir, des tours... Mais

---

(1) De crainte qu'ils ne passent à l'ennemi. Thucydide nous apprend que la 19e année de la guerre « les Athéniens avaient vu déserter plus de vingt mille esclaves, artisans pour la plupart et gens de métier » (VII, 27).

(2) Littér : jours du mois à partir du vingtième. Les intérêts se réglaient mensuellement (v. 756). Le mois se divisait en trois décades. Les jours de la 3e décade s'appelaient εἰκάδες. Le dernier, ἕνη καὶ νέα (l'ancienne et nouvelle lune) était le jour de l'échéance (v. 1134).

(3) La mine valait 100 drachmes (approchant 100 francs).

(4) Les chevaux de prix étaient marqués au fer chaud sur la hanche. Le coppaphore portait le coppa (ancienne lettre équivalente à Q) ; le samphore, le san (sifflante de l'alphabet dorique). Le bucéphale, dont il est fait mention dans un fragment de *l'Anagyros*, était marqué d'une tête de bœuf.

(5) Le concours avec les chars de guerre faisait partie des jeux équestres des Panathénées.

après Pasias « quel nouveau coup survint » ? Trois mines à Amynias pour un petit char et ses deux roues.

PHIDIPPIDE (même jeu).

Emmène le cheval au logis, après l'avoir fait rouler dans le sable (1).

STREPSIADE élevant la voix.

Mais, mon bon, c'est moi que tu as fait rouler hors de mes biens, puisqu'il y a contre moi des jugements et qu'aucuns me menacent de prendre des gages pour les intérêts.

PHIDIPPIDE, réveillé, parlant de l'intérieur.

De grâce, mon père, d'où vient ton humeur, et qu'as-tu à te retourner toute la nuit ?

STREPSIADE.

C'est un démarque (2) dont la morsure me chasse hors des couvertures.

PHIDIPPIDE.

Diantre d'homme, laisse-moi dormir un peu.

STREPSIADE.

Eh ! dors, mais sache que toutes ces dettes retomberont sur ta tête. Ah ! que n'a-t-elle péri misérablement la courtière qui m'induisit à épouser ta mère. Car je menais aux champs la vie la plus douce, sentant le moisi, l'absence de balai, toute à la bonne venue, une vie regorgeant d'abeilles, de brebis et de marc d'olives. Et voilà que j'épousai une nièce de Mégaclès, fils de Mégaclès (3), moi, rustique, une citadine, imposante, raffinée, une autre Césyra (4). Devenu son mari, je me couchai à ses côtés, sentant quant à moi le moût, la claie aux figues, la profu-

---

(1) Quand le cheval était en sueur, on le menait dans un endroit nommé κυλίστρα, ἁλινδήθρα, où il se roulait dans du sable fin, qui absorbait la sueur et préservait des refroidissements.

(2) « Le démarque est le magistrat qui prend des gages aux débiteurs quand ils n'ont pas acquitté leurs dettes à l'époque fixée. » (*Lexic. Rhetor.*)

(3) « Les Alcméonides étaient depuis l'origine illustres parmi les Athéniens. Mais à partir d'Alcméon, puis de Mégaclès, ils le devinrent au plus haut point. » (Hérodote, VI, 125.) Clisthène, Périclès et Alcibiade étaient issus de cette famille. Le poète a-t-il voulu simplement désigner un descendant déchu (v. 815) d'une des grandes maisons d'Athènes ? On ne sait. Il est à constater pourtant qu'il existait vers cette époque un Mégaclès, fils de Mégaclès. (*C. I. A.*, 122, 169.)

(4) Une Alcméonide nécessairement, mais on ignore laquelle : probablement cette fille d'un Mégaclès qui épousa Pisistrate (Hérodote, I, 60).

sion des laines; elle, au contraire, les essences, le safran, les baisers d'entre lèvres, la prodigalité, la goinfrerie, Colias et Génétyllis (1). Je ne dirai certes pas qu'elle fût désœuvrée; non, elle tissait, et moi, lui exhibant ce manteau-ci, j'en prenais prétexte pour dire : femme, tu serres trop la trame (2). (La lampe s'éteint.)

LE SERVITEUR, s'écartant.

Nous n'avons plus d'huile dans la lampe.

STREPSIADE.

Ouf ! Aussi, pourquoi m'avoir allumé la lampe biberonne (3)? Viens ici que je te châtie.

LE SERVITEUR.

Pourquoi me châtier?

STREPSIADE

Pour avoir mis une des grosses mèches. (Le serviteur rentre.) Plus tard, quand ce fils-là nous naquit, à moi et à ma digne femme, nous ne tardâmes pas à nous chamailler au sujet du nom. Elle y voulait ajouter quelque chose d'hippique, Xanthippe, ou Charippe, ou Callippide; moi, je tenais pour le nom de son grand-père, Phidonide (4). Assez longtemps dura le différend; à la fin nous tombâmes d'accord et l'appelâmes Phidippide. Ce fils, elle le prenait dans ses bras et le dorlotait : « Ah ! quand, devenu grand, tu conduiras comme Mégaclès un char à l'Acropole, revêtu d'une xystide (5)! » Moi, je disais : « Quand plutôt tu ramèneras comme

(1) « Le cap Colias est à 20 stades (2,700 mètres) de Phalère. On y voit la statue d'Aphrodite, et celles des déesses nommées Génétyllides. » (Pausanias, I, 1, 15.) D'après le début de *Lysistrata*, les femmes y célébraient des rites assez licencieux.

(2) Jeu d'esprit reposant sur la double acception du verbe σπαθᾶν : 1° battre chaque fil de trame au moyen de la σπάθη ou battant, pour rendre le tissu compact ; 2° serrer la trame, c'est-à-dire prodiguer inutilement la laine, et par métaphore *gaspiller*.

(3) *L'huile même était devenue chère, à cause de la guerre. Plus tard* Lysias, faisant allusion à ces temps néfastes, dira : « Vous savez, ô bouleutes, que beaucoup de lieux à cette époque étaient couverts d'oliviers tant privés que sacrés, dont plupart maintenant sont abattus, laissant le sol dégarni. » (VII, 109.)

(4) C'est-à-dire économe.

(5) Allusion au Mégaclès qui avait remporté à Delphes une victoire au quadrige, célébrée par Pindare (*Pyth.* VII), quatre ans après la bataille de Marathon. Le poète rappelle dans son hymne cinq couronnes gagnées par les Alcméonides aux jeux isthmiques, une à Olympie et deux à Delphes. — Le vainqueur aux grands jeux faisait son entrée sur un char tiré par quatre chevaux blancs, vêtu d'une xystide, robe talaire de pourpre.

ton père les chèvres du Phellée (1), vêtu d'une peau de bique! » Mais il demeura rétif à tous mes conseils et transmit à mes biens une affection hippique. Or aujourd'hui, en réfléchissant toute la nuit sur la voie à suivre, j'ai trouvé un sentier superlativement merveilleux; si je le décide à le prendre, je suis sauvé. Comment faire pour l'éveiller le plus doucement? Comment?... Phidippide! mon petit Phidippide!

PHIDIPPIDE, apparaissant.

Quoi, mon père?

STREPSIADE.

Baise-moi, et donne-moi la main.

PHIDIPPIDE.

La voilà. Qu'y a-t-il?

STREPSIADE

Dis-moi, tu m'aimes?

PHIDIPPIDE.

Certes, j'en atteste Poseidon, le grand hippien.

STREPSIADE.

Ne me parle pas de cet hippien, car c'est lui, le dieu, la cause de tous mes malheurs. Mais, s'il est vrai que tu m'aimes à plein cœur, ô mon enfant, cède-moi!

PHIDIPPIDE.

Te céder? et sur quoi?

STREPSIADE.

Dépouille au plus vite tes habitudes, et va apprendre ce que je te recommanderai.

PHIDIPPIDE.

Eh bien! parle, qu'ordonnes-tu?

STREPSIADE.

Et tu m'obéiras un peu?

PHIDIPPIDE.

J'obéirai, par Dionysos.

---

(1) Le Phellée, plateau rocheux de l'Attique, répond assez exactement à cette définition de la garigue qui se lit dans une nouvelle de la *Revue des Deux Mondes* (oct. 1858, p. 806) : « On appelle garigues des étendues de terrain qui ne sont pas cultivées. Les troupeaux y broutent une herbe rare, et le plus souvent ces espèces de landes ne peuvent être défrichées à cause de la quantité prodigieuse de rochers qui s'y trouvent ensevelis. » Isée (*Succ. de Ciron*, 42) oppose dans un domaine le φελλέυς à la terre arable, ἀγρός.

STREPSIADE.

Alors regarde de ce côté. Tu vois cette petite porte et cette petite maison?

PHIDIPPIDE.

Je les vois. Qu'est-ce donc que cela, je te prie, mon père?

STREPSIADE.

C'est un pensoir de doctes âmes. Là-dedans habitent des hommes dont les discours induisent à croire que le ciel est un étouffoir, et qu'il nous couvre, et que nous sommes des charbons (1). Ils enseignent, quand on les paie, à gagner les causes justes et les injustes.

PHIDIPPIDE.

Et qui sont-ils?

STREPSIADE.

Leur nom, je n'en sais trop rien. Ce sont des penseurs spéculatifs, des gens comme il faut.

PHIDIPPIDE.

Bah! des gueux, je les connais. Tu parles de ces hâbleurs, de ces figures blêmes, de ces pieds nus, parmi lesquels le triste Socrate et Chéréphon.

STREPSIADE.

La la, silence! ne dis pas de bêtises. Mais si tu as le moindre souci du magot paternel, deviens-moi l'un d'eux et coupe court à l'hippique.

PHIDIPPIDE.

Non, par Dionysos, quand tu me donnerais les faisans que nourrit Léogoras (2).

STREPSIADE.

Voyons, je t'en conjure, toi que j'aime plus que rien au monde, va suivre leurs leçons.

PHIDIPPIDE.

Et que veux-tu que j'apprenne?

STREPSIADE.

Il y a chez eux, dit-on, les deux raisonnements : le fort, tel quel, et le faible (3). L'un de ces raisonnements, le faible, on dit

---

(1) C'était, suivant le comique Cratinos, la doctrine du philosophe Hippon, sur lequel nous manquons de renseignements précis. Aristophane la prête ailleurs à l'astronome Méton (*Oiseaux*, v. 1001).

(2) Débauché célèbre, père de l'orateur Andocide.

(3) « Ce fut Protagoras qui le premier prétendit qu'il existe au sujet de toute chose deux raisonnements opposés l'un à l'autre. » (Diogène Laërce, IX, 52.)

qu'il l'emporte, en plaidant les causes injustes. Si donc tu apprends ce raisonnement injuste, les dettes que j'ai contractées pour toi, je n'en paierai pas une obole, à quiconque.

PHIDIPPIDE.

Je n'obéirai point, car je n'oserais lever les yeux sur les cavaliers avec un teint tout abîmé.

STREPSIADE.

Eh bien! par Déméter, tu ne mangeras plus à mes dépens, ni toi, ni ton timonier, ni ton samphore. Je te chasserai de la maison, aux corbeaux.

PHIDIPPIDE.

Eh! mon oncle Mégaclès ne me souffrira pas d'être sans chevaux. Je rentre et n'ai cure de toi. (Il rentre dans la maison.)

STREPSIADE.

Oui, mais moi, bien que tombé, je ne resterai pas gisant (1); mais, les dieux invoqués, j'irai me faire instruire moi-même au pensoir. (Il se dirige vers la maison de Socrate, puis s'arrête.) Comment donc, à mon âge, avec un esprit oublieux et lent, apprendrai-je les finesses d'une argumentation serrée?... Allons-y! Que fais-je ici à barguigner, au lieu de frapper à cette porte? (Il frappe.) Garçon! gamin!

UN DISCIPLE, ouvrant.

Aux corbeaux! Qui est-ce qui heurte à la porte?

STREPSIADE.

Le fils de Phidon, Strepsiade, du dême de Kikynna.

LE DISCIPLE.

Tu es un malappris, par Zeus, de venir ainsi fort inconsidérément te ruer contre la porte et faire avorter une idée toute trouvée.

STREPSIADE.

Excuse-moi : j'habite aux champs, loin d'ici. Mais dis-moi la chose avortée.

---

(1) Métaphore tirée de l'exercice de la palestre. Le lutteur jeté à terre s'essuyait et recommençait (*Caval.*, v. 572). Communément on en venait trois fois aux mains : *Luctator ter abjectus perdidit palmam, non tradidit*, a dit Sénèque, *de Benef.*, V, 3. Rester gisant, κείμενος, était s'avouer vaincu. Le mot a cette même acception dans Eschyle, *Eumén.*, v. 590.

LE DISCIPLE.

Il n'est pas licite de la dire, si ce n'est aux disciples.

STREPSIADE.

Alors parle en confiance, car tel que tu me vois, c'est en disciple que je viens au pensoir.

LE DISCIPLE.

Je parlerai; mais ces choses-là, il faut les tenir pour des mystères. Socrate demandait tout à l'heure à Chéréphon (1) combien de fois saute une puce la longueur de ses pattes. Après avoir mordu Chéréphon au sourcil, elle avait sauté de là sur la tête de Socrate.

STREPSIADE.

Et comment mesura-t-il cela?

LE DISCIPLE.

Très adroitement. Ayant fait fondre de la cire, il prit la puce et lui trempa dans la cire les deux pattes. Une fois refroidie, elle se trouva chaussée de persiques adhérentes, qu'il détacha, et il était en train de mesurer la distance.

STREPSIADE.

Ah! Zeus roi! quelle finesse d'esprit!

LE DISCIPLE.

Que dirais-tu si je t'apprenais une autre conception de Socrate?

STREPSIADE.

Quoi donc? Je t'en conjure, explique-moi.

LE DISCIPLE.

Chéréphon, du dême de Sphettos, lui demandait si dans son

---

(1) Chéréphon était l'ami d'enfance de Socrate et le plus fervent de ses admirateurs. C'est à lui que la pythie de Delphes aurait fait la fameuse réponse au sujet du maître. Chose singulière, et qui fait honneur à la tolérance du philosophe, Chéréphon n'en était pas moins un partisan zélé de la démocratie. Banni en 404 par les Trente, il rentra à Athènes avec Thrasybule et mourut peu de temps après (Platon, *Apol. Socr.*, 21A). Les comiques ne l'ont point épargné. Eupolis le citait parmi les flatteurs de Callias, et Aristophane, dans une comédie perdue, le traitait de sycophante. C'était en tout cas un original, « véhément dans tout ce qu'il entreprenait » et même, au dire de Platon, singulièrement exalté (μανικός). On nous le montre d'aspect malplaisant, vêtu d'une manière sordide (αὐχμηρός, Cratinos), ayant un teint de buis (πύξινος, Eupolis) et une mine de moribond (ἡμιθνής). En outre, il aimait à vaguer la nuit par les rues. Aristophane le nomme quelque part fils de la nuit (νυκτὸς παῖς) et ailleurs chauve-souris (νυκτερίς).

opinion les cousins bourdonnent par la bouche ou par le derrière (1).

STREPSIADE.

Et que dit-il du cousin?

LE DISCIPLE.

Il dit que l'intestin du cousin est étroit, que par ce conduit grêle le souffle se fraie la voie de force, droit vers le derrière; puis, adaptée au pertuis, la cavité de l'anus résonne par la violence du souffle.

STREPSIADE.

C'est donc une trompette que l'anus des cousins. O trois fois heureux l'auteur de cette enquête intestinale! Certes il doit être facile d'esquiver une condamnation à qui connaît à fond l'intestin du cousin.

LE DISCIPLE.

Mais dernièrement il se vit frustré d'une grande pensée par un lézard.

STREPSIADE.

Comment cela? dis.

LE DISCIPLE.

Il observait le cours de la lune et ses révolutions, et tandis qu'il bayait en l'air, du haut du toit, dans l'ombre, un lézard lâcha sur lui sa fiente.

STREPSIADE.

Cela me fait aise, un lézard fientant sur Socrate.

LE DISCIPLE.

Hier, nous n'avions rien à dîner le soir.

STREPSIADE.

Bon. Et comment s'y prit-il par rapport à la pitance?

---

(1) Comment peut-on faire un grief à Aristophane d'avoir jugé puériles et oiseuses pareilles questions, si un penseur comme Malebranche en porte le même jugement : « Les hommes ne sont pas faits pour considérer des moucherons, et l'on n'approuve point la peine que quelques personnes se sont donnée de nous apprendre comment sont faits certains insectes, et la transformation des vers, etc. Il est permis de s'amuser à cela quand on n'a rien à faire, et pour se divertir. »

Et tel était aussi l'avis de Socrate, non pas peut-être de celui qu'Aristophane nous dépeint, du Socrate de 423, mais bien du Socrate des derniers temps, uniquement préoccupé du problème moral, et qui blâmait ceux qui s'attachaient à ces sortes de recherches « faites pour consumer une vie d'homme et éloigner de quantité de connaissances utiles ». (Xén., *Mémor.*, IV, 7, 3; tout le chapitre est à lire.) Si intelligent que fût Aristophane, il ne pouvait pourtant pas pressentir Lamarck et Darwin.

LE DISCIPLE.

Il répandit sur la table de la cendre fine, recourba une petite broche, puis l'ayant prise pour compas, ... il sortit de la palestre en filoutant le manteau (1).

STREPSIADE.

Qu'avons-nous à admirer le fameux Thalès? Ouvre, ouvre au plus vite le pensoir, et hâte-toi de me montrer Socrate; car il me tarde d'être disciple. Voyons, ouvre la porte.

(La porte est à peine ouverte que les disciples de Socrate se précipitent au dehors. Ils sont hâves et sales, les vêtements en désordre, les pieds nus. Les uns ont le front penché d'un air méditatif, les autres marchent tout courbés.)

STREPSIADE.

O Héraclès! d'où sont ces animaux-là?

LE DISCIPLE.

Qu'est-ce qui t'étonne? A quoi trouves-tu qu'ils ressemblent?

STREPSIADE.

Aux captifs de Pylos, aux Laconiens (2). Mais pourquoi ceux-ci regardent-ils à terre?

LE DISCIPLE.

Ils cherchent ce qu'il y a sous terre.

STREPSIADE.

Ce sont des bulbes (3) qu'ils cherchent. (Aux disciples :) Eh! ne vous arrêtez point à cela, je sais où il y en a de gros et de beaux. — Mais que font ceux-là qui se tiennent tout courbés?

LE DISCIPLE.

Ils explorent l'abîme ténébreux jusque sous le Tartare.

STREPSIADE.

Et leur derrière, qu'a-t-il à regarder le ciel?

LE DISCIPLE.

Il apprend l'astronomie pour son propre compte. (Aux disciples :) Mais rentrez, de peur que Lui ne nous surprenne.

---

(1) Locution proverbiale, équivalant à : il se tira d'affaire par un tour d'adresse. Le disciple veut dire : Il sut si bien nous intéresser que nous en oubliâmes la faim. Voir ma note dans les *Bulletins de l'Acad. de Belg.*, déc. 1906, p. 12.

(2) Est-il besoin d'expliquer qu'il s'agit des Spartiates faits prisonniers dans l'île de Sphactérie, quelque dix-huit mois auparavant (août 425) et soumis à une très dure captivité, qui ne prit fin que deux ans plus tard (avril 421), lors de la paix de Nicias?

(3) Le bulbe, βολβός, est la liliacée connue sous le nom de muscari chevelu. Cette plante, en Grèce, était comestible et passait pour aphrodisiaque. Cf. *Bulletins de l'Acad. de Belg*, mai 1911, p. 35.

STREPSIADE.

Pas encore, pas encore. Qu'ils restent : j'ai à leur dire un mot de ma petite affaire.

LE DISCIPLE.

Mais il ne leur est point permis de séjourner trop longtemps dehors, au grand air.

(Les disciples rentrent, suivis par Strepsiade, qui s'arrête au seuil de la porte et demeure surpris d'apercevoir à l'intérieur une variété d'instruments : sphère, compas, abaque, etc.)

STREPSIADE.

Au nom des dieux, qu'est-ce que tout cela? dis-moi.

LE DISCIPLE.

Ceci d'abord, c'est de l'astronomie.

STREPSIADE.

Et cela, qu'est-ce?

LE DISCIPLE.

De la géométrie.

STREPSIADE.

Et à quoi cela sert-il?

LE DISCIPLE.

A arpenter la terre.

STREPSIADE.

Celle qu'on partage en lots?

LE DISCIPLE.

Non, toute la terre (1).

STREPSIADE.

C'est charmant ce que tu dis là. L'invention est démocratique et profitable.

LE DISCIPLE, décrochant un tableau.

Et voici un circuit de la terre entière. Vois-tu? là est Athènes.

STREPSIADE.

Que dis-tu? Je n'en crois rien, car je ne vois pas de dicastes en séance.

LE DISCIPLE.

Sache que c'est positivement le petit terroir attique.

STREPSIADE.

Et ceux de mon dême, les Kikynniens, où sont-ils?

(1) Quand les Athéniens avaient réduit par la force des armes une cité, fût-elle grecque, ils ne manquaient point de partager par la voie du sort entre les citoyens pauvres le territoire entier des vaincus. C'était une des plus odieuses exactions de la démocratie athénienne. — Strepsiade comprend que c'est la terre entière qu'il s'agit de répartir par lots aux Athéniens.

LE DISCIPLE.

Là, ils y sont. Et ici l'Eubée, comme tu vois, s'étend à côté tout du long, fort loin.

STREPSIADE.

Je sais, c'est par nous qu'elle fut comprimée et par Périclès (1). Mais Lacédémone, où est-elle?

LE DISCIPLE.

Lacédémone? la voici.

STREPSIADE.

Comme c'est près! Prenez bien garde à la reculer fort loin de nous.

LE DISCIPLE.

C'est impossible.

STREPSIADE.

Alors, par Zeus, il vous en cuira. (Apercevant Socrate.) Or ça, quel est cet homme juché sur le pendoir (2)?

LE DISCIPLE.

C'est lui.

STREPSIADE.

Qui, lui?

LE DISCIPLE.

Socrate.

STREPSIADE, troublé par la majesté du lieu, à demi-voix.

O Socrate! — Voyons, toi, appelle-le moi bien haut.

LE DISCIPLE.

Appelle-le toi-même, car je n'ai pas le temps. (Il rentre.)

STREPSIADE.

O Socrate! mon petit Socrate!

SOCRATE, de l'intérieur.

Que me veux-tu, créature éphémère?

STREPSIADE.

Avant tout, dis-moi, je t'en conjure, ce que tu fais là.

SOCRATE.

Je marche dans les airs, et spécule le soleil (3).

---

(1) Lors du soulèvement de l'Eubée, en 445. (Thucydide, I, 114.)

(2) On appelait pendoir une manne suspendue en osier, qui chez les Athéniens servait de garde-manger.

(3) Le même verbe en grec signifie *spéculer* ou *observer curieusement*, et *dédaigner*; le soleil pour Strepsiade, c'est le dieu Hélios. De là sa question.

STREPSIADE.

Ainsi c'est d'une manne que tu regardes d'en haut (1) les dieux, et non de la terre, si je comprends?

SOCRATE.

En effet, jamais je n'eusse démêlé exactement les choses célestes, si je n'avais suspendu mon esprit et confondu ma pensée subtile avec l'air similaire. Si, demeurant à terre, j'avais considéré d'en bas ce qui est là-haut, jamais je n'eusse rien découvert. Car en vérité la terre attire de force à soi le fluide de la pensée. Il en va tout à fait de même du cresson (2).

STREPSIADE.

Que dis-tu? la pensée attire le fluide dans le cresson? Voyons, descends près de moi, mon petit Socrate, pour m'instruire à fond sur le sujet qui m'amène.

SOCRATE, apparaissant.

Et qu'est-ce qui t'amène?

STREPSIADE.

Je veux apprendre à parler. Par le fait des intérêts, par le fait d'intraitables créanciers, je suis pillé, saccagé, engagé pour tous mes biens.

SOCRATE.

Et comment ne t'es-tu pas aperçu que tu t'endettais?

STREPSIADE.

Un mal hippique m'a miné,un terrible rongeur. Mais apprends-moi l'autre de tes deux raisonnements, celui qui ne restitue rien, et quelque salaire que tu exiges, je jurerai les dieux de te le payer.

SOCRATE.

Qui ça, ces dieux que tu jureras? D'abord les dieux chez nous ne sont pas monnaie de mise.

---

(1) D'en haut ou de haut, c'est-à dire faire fi. Cf. les deux sens de *despicere*.

(2) Le cresson, ou peut-être une autre crucifère l'*erucaria aleppica*, la roquette (d'Alep). — On ne m'ôtera pas de l'esprit que Xénophon songeait à ce passage quand, dans son *Banquet*, il fait dire à Socrate, exactement dans les mêmes termes : « Il en va des banquets comme des semences qui germent dans la terre... » (2, 25). On sait que le *Banquet* est censé se passer en 421, deux ans après les *Nuées*.

STREPSIADE.

De quoi donc usez-vous pour jurer? est-ce d'espèces de fer, comme à Byzance (1)?

SOCRATE.

Tu veux connaître clairement les choses divines dans leur pure réalité?

STREPSIADE.

Oui, par Zeus, s'il se peut.

SOCRATE.

Et entrer en conversation avec les Nuées, nos divinités?

STREPSIADE.

C'est cela même.

(Socrate va chercher à l'intérieur un grabat et quelques accessoires.)

SOCRATE.

Assieds-toi sur la couche sacrée.

STREPSIADE.

Me voilà assis.

SOCRATE.

Maintenant prends cette couronne.

STREPSIADE.

Pourquoi faire une couronne? Ah! Socrate, vous n'allez pas m'immoler, comme Athamas (2)!

SOCRATE, lui mettant la couronne.

Non pas; tout cela nous le pratiquons avec ceux qui se font initier.

STREPSIADE.

Que m'en reviendra-t-il?

SOCRATE.

Tu deviendras un roué de la parole, une cliquette, une folle farine. Mais ne bouge pas. (Il l'asperge de farine.) (3).

STREPSIADE.

Par Zeus, tu ne m'abuseras point; car saupoudré de la sorte, je serai bientôt folle farine.

---

(1) Strepsiade a pris au pied de la lettre le terme νόμισμα « monnaie de mise », et en conclut que dans l'école de Socrate c'est une monnaie qui a remplacé les dieux dans la formule du serment. Cf. *Bulletins de l'Acad. de Belg.*, déc. 1906, p. 15.

(2) Allusion à une pièce récemment jouée de Sophocle. Athamas est sur le point d'être immolé à Zeus. Il porte la couronne des victimes, et on va lui verser sur la tête les orges sacrées; la venue d'Héraclès l'arrache à la mort.

(3) Socrate dans ses rites a remplacé les orges par de la farine.

SOCRATE, solennel.

Il convient que le vieillard se recueille et prête l'oreille à la prière. O maître et seigneur, Air immensurable, qui maintiens la terre suspendue, et toi, Ether splendide, et vous, augustes Nuées, qui renfermez le tonnerre et la foudre, levez-vous, appa raissez, ô maîtresses, du haut des airs au penseur.

STREPSIADE.

Pas encore, pas encore; attends que j'aie replié ceci sur moi, pour n'être point trempé. (Il s'enveloppe.) Dire que j'ai quitté le logis, malheureux, sans même prendre une calotte.

SOCRATE, se tournant successivement vers les quatre points de l'espace.

Venez donc, Nuées très vénérées, vous manifester à cet homme, soit que vous vous teniez sur les cimes sacrées de l'Olympe, battues par la neige, soit que dans les jardins du Père Océan vous formiez un chœur sacré pour les Nymphes (1), soit qu'aux bouches du Nil vous puisiez l'onde dans des aiguières d'or, ou que vous occupiez le Lac Méotide, ou le roc neigé de Mimas, exaucez-moi en agréant l'offrande, en prenant plaisir aux rites sacrés.

(Pause. Un prélude musical se fait entendre dans le lointain, accompagné de coups de tonnerre.)

LE CHŒUR DES NUÉES, invisible.

Nuées éternelles, élevons-nous, visibles en notre nature vaporeuse et ductile, du sein du Père Océan à la voix profonde, sur les sommets chevelus des hautes montagnes, pour regarder les cimes lointaines, les moissons, et la terre sacrée bien abreuvée, et le fracas des fleuves divins, et la mer retentissante aux grondements profonds, car l'œil infatigable de l'Ether (2) *brille en rayons éblouissants. Mais secouons la brume pluvieuse qui voile notre forme immortelle, et contemplons la terre de notre regard perçant.*

SOCRATE.

O Nuées grandement augustes, visiblement vous avez ouï mon

---

(1) Les jardins du Père Océan, à l'extrémité occidentale du monde, sont les jardins des Hespérides, et les Nymphes sont les Hespérides elles-mêmes, fameuses par la beauté de leur chant. Les Nuées et les Nymphes forment ensemble de ces ballets mimés, accompagnés de chant, appelés hyporchèmes. Cf. *Bulletins de l'Acad. de Belg.*, déc. 1910, p. 17 du tirage à part.

(2) Le soleil. C'est ainsi que La Fontaine (*Un animal dans la lune*) a dit en parlant du soleil :

Que serait-ce à mes yeux que l'œil de la nature ?

appel. (A Strepsiade :) As-tu entendu leur voix en même temps que le tonnerre grondant avec une majesté divine?

STREPSIADE.

Oui-da, je vous honore, Nuées très vénérées, et je veux répondre par une pétarade aux coups de tonnerre, tant ils m'inspirent de terreur et d'effroi. Permis ou non permis, me voilà pressé d'un besoin.

SOCRATE, sévère.

Garde de plaisanter ni de faire comme ces pitoyables auteurs comiques. Mais recueille-toi, car un nombreux essaim de déesses s'avance en chantant.

LE CHŒUR, invisible.

Vierges qui portons la pluie, allons vers la cité splendide (1) *de Pallas, visiter l'aimable terre de Cécrops, riche en braves, où l'on vénère des rites ineffables, où une mystique demeure s'ouvre en de saintes cérémonies* (2), *tandis qu'aux dieux célestes on prodigue les hommages : temples au faîte élevé, statues, processions très saintes aux sanctuaires, sacrifices divins avec leurs couronnes, et festivités en toute saison; et, le printemps survenant, la fête de Bromios et l'animation des chœurs mélodieux et la muse aux sons graves des flûtes* (3).

STREPSIADE.

Au nom de Zeus, je t'en conjure, dis-moi qui sont-elles, Socrate, celles qui ont fait entendre ce chant solennel. Ce ne sont pas des héroïnes?

SOCRATE.

Nullement; ce sont de célestes Nuées, grandes déesses pour les désœuvrés : nous tenons d'elles savoir, dialectique, entendement, et aussi l'art d'opérer des prestiges, de parler sans rien dire, de frapper, de saisir.

STREPSIADE.

C'est donc pour cela qu'ayant entendu leur voix, mon âme a

---

(1) La cité (non la terre) de Pallas : λιπαραὶ Ἀθῆναι, suivant le mot de Pindare et d'Aristophane, *Acharn.*, 639. Sur ce sens de χθών lire la note de Kuster sur *Thesmoph.*, 109, et de Valckenaer sur Eurip., *Phénic.*, 6. Παλλάδος πέδον, dans *Ploutos*, 772, ne signifie pas autre chose.

(2) Le temple d'Eleusis.

(3) C'est-à-dire le concours dithyrambique et le concours dramatique aux Grandes Dionysiaques (Bromios c'est Bacchus), où la flûte accompagne les chants du chœur.

pris son vol, qu'elle aspire déjà à subtiliser, à raffiner sur de la fumée, à percer une maxime par une maxime adverse, à rompre argument contre argument; tant que, s'il est possible, je désire les voir enfin clairement.

SOCRATE.

Regarde donc par ici, du côté du Parnès; déjà je les aperçois qui descendent lentement.

STREPSIADE.

Où cela? fais voir.

SOCRATE.

Elles s'avancent très nombreuses à travers creux et fourrés; là, de côté.

STREPSIADE.

Que signifie? je ne vois rien.

SOCRATE.

Près de l'entrée.

STREPSIADE, se penchant de biais le plus qu'il peut.

Maintenant enfin, à peine... ainsi. (Le Chœur entre dans l'orchestre.)

SOCRATE.

A présent certes tu les vois, à moins que tes yeux ne secrètent des citrouilles.

STREPSIADE.

Oui, par Zeus. O les vénérées, les voilà qui recouvrent tout.

SOCRATE.

Pourtant tu ne savais pas qu'elles fussent des déesses et tu n'y croyais pas?

STREPSIADE.

Non, par Zeus, je pensais qu'elles n'étaient que brouillard, rosée, fumée.

SOCRATE.

C'est que tu ignores, par Zeus, qu'elles repaissent une quantité de sophistes, devins de Thurium (1), thérapeutistes, désœuvrés chevelus, occupés de leurs bagues et de leurs ongles (2); que, d'autre part, des modeleurs de strophes à l'usage des chœurs

(1) Allusion à Lampon, un ami de Périclès, à la fois exégète, chresmologue et devin. C'est lui qui, en 443, conduisit, avec Xénocritos, la colonie de Thurium, dont il fut appelé plus tard le fondateur, οἰκιστής. Pour prix de ses services il avait obtenu le vivre au Prytanée.

(2) Des freluquets dilettantes, disciples des sophistes, notamment de Hippias d'Elis.

cycliques, charlatans de sublimité, purs fainéants, elles les repaissent, en désœuvrés qu'ils sont, parce qu'ils les chantent (1).

STREPSIADE.

C'est donc pour cela qu'ils célèbrent dans leurs vers « le formidable élan des humides Nuées aux éclairs brisés » et « les boucles de Typhon aux cent têtes » et « les ouragans déchaînés », ou encore « les aériennes, les vaporeuses, oiseaux sinueux voguant dans les airs », ou « les ondées tombant à flots des Nuées aqueuses ». En échange de quoi ils dévorent des darnes « de grands mulets succulents », et des « chairs délicates de grives » (2).

SOCRATE.

Grâce à elles, vraiment; n'est-ce pas juste?

STREPSIADE.

Dis-moi, de quoi s'avisent-elles, si ce sont réellement des nuées, de ressembler à des femmes mortelles? Celles-là (Montrant le ciel) ne sont pas faites ainsi.

SOCRATE.

Et comment donc le sont-elles?

STREPSIADE.

Je ne sais trop. Toujours est-il qu'elles ressemblent à des laines étalées (3), non à des femmes, par Zeus, en quoi que ce soit. Mais celles-ci ont des nez (4).

SOCRATE.

Alors réponds à mes questions.

---

(1) Le μετεωροφένακξ, appelé ailleurs ἀερολέσχης ou ὑψηλολογούμενος. Sur tout ce passage, maltraité à tort par les éditeurs, cf. *Bulletins de l'Acad. de Belg.*, déc. 1910, p. 20 du tirage à part.

(2) C'est-à-dire que pendant toute la durée des répétitions, le poète cyclique et le chœur dont il était le διδάσκαλος ou instructeur, faisaient chère lie aux frais du chorège.

(3) Théophraste le naturaliste use de la même comparaison : ὅταν νεφέλαι πόκοις ἐρίων ὁμοιαι ὦσιν ὕδωρ σημαίνει (*Fragm.* 6, 1, 13). Et de même Lucrèce et Virgile, qui appellent les nuées *vellera lanæ* (Lucr. VI, 503, Virg., *Georg.*, I, 397).

(4) Le scholiaste d'Aristophane, qui est le plus inepte peut-être de tous les scholiastes anciens, conclut de ce passage que les Nuées portaient des nez énormes. C'est une trahison envers le poète. Ni dans son costume ni dans son langage, le Chœur n'a rien de burlesque, ni même rien de comique. A peine lui arrivera-t-il de railler, et c'est lui qui à la fin tirera la moralité de la pièce (vv. 1454 ss.) Il est à supposer que les Nuées étaient drapées de blanc des pieds à la tête. Si Strepsiade remarque qu'elles ont des nez, c'est que probablement c'était tout ce qu'on voyait de leur personne.

STREPSIADE.

Dis vite ce que tu veux savoir.

SOCRATE.

Tu as vu parfois, en regardant en l'air, une nuée pareille à un centaure, à une panthère, à un loup, à un taureau?

STREPSIADE.

Sans doute, par Zeus; mais pourquoi cette demande?

SOCRATE.

Elles deviennent tout ce qu'elles veulent. Voient-elles un débauché aux longs cheveux, une de ces brutes velues, tel le fils de Xénophante (1), en dérision de sa frénésie, elles se font pareilles à des centaures.

STREPSIADE.

Et quand elles aperçoivent un voleur des deniers publics, un Simon, que font-elles?

SOCRATE.

Pour le rendre au naturel, elles deviennent tout à coup des loups.

STREPSIADE.

Voilà donc, voilà pourquoi hier, apercevant Cléonyme, le lâcheur de bouclier, à l'aspect de ce fieffé poltron, elles se changèrent en biches (2).

SOCRATE.

Et maintenant qu'elles ont vu Clisthène, regarde, les voilà devenues femmes.

STREPSIADE.

Salut donc, ô souveraines; et maintenant, si jamais vous le fîtes pour quelque autre, faites-moi entendre votre voix qui atteint au ciel, ô reines de l'Univers.

LA CORYPHÉE.

Salut, vieillard des anciens temps, pourchasseur de doctes discours; (A Socrate :) et toi, pontife des plus subtiles bagatelles, explique-nous ce que tu désires. Car certes nous ne prêterions l'oreille à nul autre des philosophes transcendants d'aujourd'hui, sauf à Prodicos : à lui, pour sa doctrine et son intelligence; à toi, parce que tu marches dans les rues la face haute et le

(1) Hiéronymos, le poète dithyrambique, qui passait pour pédéraste.

(2) Nous disons avoir un cœur de poule ou un cœur de lièvre; les Grecs disaient avoir un cœur de biche, déjà au temps d'Homère. (*Il.*, I, 225, et surtout XIII, 102.)

regard tendu, qu'allant nu-pieds, tu soutiens bien des rigueurs, et que, fort de notre appui, tu affectes un air imposant.

STREPSIADE.

O Gaia, quels accents ! qu'ils sont saints, augustes, prodigieux !

SOCRATE.

C'est que seules elles sont déesses. Tout le reste n'est que billevesées.

STREPSIADE.

Et Zeus, voyons, au nom de Gaia, Zeus l'Olympien n'est-il pas dieu ?

SOCRATE.

Qui ça, Zeus ? ne te moque pas, il n'existe même pas, Zeus.

STREPSIADE.

Que dis-tu là ? Mais qui donc pleut (1) ? oui, explique-moi cela avant tout.

SOCRATE.

Celles-ci bien sûr, et je te le montrerai par des preuves formelles. Voyons, quand l'as-tu jamais vu pleuvoir sans nuées ? Il faudrait pourtant qu'il plût par un ciel serein et sans qu'elles fussent là.

STREPSIADE.

Certes voilà qui s'adapte bien au présent propos. Et moi qui jusqu'ici croyais bonnement que Zeus pissait dans un crible (2). Mais qui donc produit le tonnerre, qui me met en si grand émoi ?

SOCRATE.

Ce sont elles qui tonnent en se roulant.

STREPSIADE.

De quelle manière ? toi qui as toutes les audaces.

SOCRATE.

Lorsque, remplies de beaucoup d'eau, elles sont contraintes de se mouvoir, elles pendent bas forcément, chargées qu'elles sont de pluie, puis, se ruant lourdement l'une sur l'autre, elles crèvent et font explosion.

---

(1) En grec, il pleut, il tonne, il neige, etc., ne sont pas proprement des impersonnels : on sous-entend le sujet, Zeus (exprimé dans Homère).

(2) Telle encore aujourd'hui, la madone adorée à Madère, sous le nom de *Senora del Monte*. « On l'honore comme dispensatrice de la pluie. C'est Elle qui inonde tous les jardins de Funchal en s'accroupissant sur la cime de la montagne. » Maur. de Waleffe, *Les Deux Robes*, roman, Bruxelles, 1900, p. 153.

STREPSIADE.

Et qui les contraint de se mouvoir? n'est-ce pas Zeus?

SOCRATE.

Du tout, c'est un tourbillon éthérien.

STREPSIADE.

Tourbillon (1)? Ceci je l'ignorais, que Zeus n'existe point, mais qu'à sa place Tourbillon règne actuellement. Mais tu ne m'as rien appris encore au sujet du fracas et du tonnerre.

SOCRATE.

N'as-tu pas entendu? Je dis que les Nuées pleines d'eau, quand elles se ruent l'une sur l'autre, font explosion à cause de leur densité (2).

STREPSIADE.

Allons, le moyen de croire cela?

SOCRATE.

Je vais te l'apprendre par ton propre exemple. Il n'est pas que, gorgé de potage aux Panathénées (3), tu n'aies été travaillé du ventre, et qu'un branle soudain n'y ait fait naître des grouillements prolongés?

STREPSIADE.

En effet, par Apollon, mon ventre aussitôt se démène et s'insurge; comme le tonnerre, le petit potage fait fracas et tempête terriblement; en douceur d'abord, pappax pappax; puis il con-

---

(1) En grec Δῖνος. La méprise de Strepsiade s'explique. Δῖνος est à Ζεύς (gén. Διός) ce que *Jovianus* est à Jupiter. Le suffixe ῖνος marque extraction, descendance, et se retrouve dans quantité de noms propres, Ἀρχῖνος, Κρατῖνος, Αυκῖνος, Χαρῖνος, etc. (Cf. Valckenaer sur Hérod., IX, 15). Ajoutez l'épithète αἰθέριος, et comparez le Ζεὺς αἰθέρι ναίων d'Homère, *Il.*, II, 412, d'Hésiode, *Trav.*, v. 18, et de Théognis, v. 757).

(2) Un mss. unique porte ὑγρότητα (pour πυκνότητα), leçon indéfendable, bien qu'il se soit trouvé un éditeur pour la préférer. Bornons-nous à citer la phrase suivante d'Aristote, qui sûrement avait sous les yeux le texte des *Nuées* : « C'est le vent formé dans les nuages qui, se ruant sur la densité des nuées, produit le tonnerre » πρὸς τὴν πυκνότητα τῶν νεφῶν ἐμπίπτουσα ποιεῖ τὴν βροντήν (*Meteor.*, II, 9, 7.)

(3) Les Panathénées étaient une des nombreuses fêtes marquées par des banquets publics ou des distributions de viandes. C'était cette fois les colonies qui en faisaient les frais, chacune étant tenue de fournir un bœuf. On répartissait le tout entre les citoyens, qui s'en régalaient en l'honneur de la déesse. Cf. *Bulletins de l'Acad. de Belg.*, déc. 1899, pp. 22 ss. des tirés à part.

tinue, papapappax; et quand je me soulage, il tonne positivement, papapappax, comme les Nuées.

SOCRATE.

Songe donc, d'un petit ventre minuscule quelle pétarade! et l'air là-haut, l'air sans limites, n'est-ce pas naturel qu'il tonne puissamment?

STREPSIADE.

C'est donc pour cela que les mots brontê et pordê se ressemblent entre eux (1). Mais la foudre d'où vient-elle, avec son feu luisant? Apprends-le moi, et pourquoi elle nous carbonise quand elle nous frappe, tandis que d'autres, elle les laisse vivre et ne fait que les roussir. Car il est visible que Zeus la lance sur les parjures.

SOCRATE.

O l'être inepte, et qui sent son siècle de Cronos, ô la ganache prélunaire, s'il frappe les parjures, comment n'a-t-il point foudroyé Simon, et Cléonyme, et Théoros? car ce sont là de vrais parjures. Mais il frappe son propre temple, et Sunium « promontoire d'Athènes (2) », et les chênes altiers. De quoi va-t-il s'aviser? car un chêne, que je sache, n'est pas parjure.

STREPSIADE.

J'ignore, mais tu m'as l'air de dire vrai. Qu'est-ce donc que la foudre?

---

(1) Ce trait d'esprit, fondé sur une homophonie qui échappe à notre oreille, nous paraît tiré de bien loin. Il faut croire pourtant que les Grecs le trouvaient ingénieux; car Strabon prête la même équivoque au philosophe Athénodore de Tarse, qui fut des amis d'Auguste (XIV, c. 14).

(2) Allusion à un vers d'Homère : « Le sacré Sunium, promontoire d'Athènes » (*Od.*, III, 278). — J'use de l'occasion pour insérer ici une courte note sur le v. 401; rédigée en vue du mémoire de 1906, elle avait sauté durant l'impression.

Comme l'a bien vu Wakefield (sur Lucrèce, VI, 416), la particule γε, après ἀλλά, fausse le sens. Aussi le *Venetus* et d'autres manuscrits l'omettent-ils, ce qui malheureusement rend le vers boiteux. Wakefield proposait τε νεών, mais c'est Boissonade qui a vu clair, en lisant simplement ναόν. Cette leçon à mes yeux ne saurait faire doute. La forme νεός, qui est du style soutenu, se lit partout dans Euripide et Sophocle, mais par endroits seulement dans Aristophane (*Nuées*, 306, *Lysistr.*, 775). Ici, où elle précède une citation d'Homère, elle est, peut-on dire, de rigueur.

Certains copistes anciens faisaient comme les éditeurs d'aujourd'hui, et savaient le parti à tirer de la particule γε. Boissonade a bien raison quand il dit : *Puto librarios doctiores nonnumquam formas atticas atticis auctoribus intrudisse, pro vulgaribus, iisque genuinis.*

SOCRATE.

Quand un vent sec s'est élevé vers elles et s'y trouve renfermé, il les gonfle du dedans comme une vessie; puis de nécessité il les crève, s'échappe, impétueux par la compression, et s'enflamme lui-même par la violence de l'impulsion.

STREPSIADE.

Oui, par Zeus; ainsi moi-même naguère j'ai éprouvé la même chose de tout point aux Diasies. Je faisais griller une panse (1) pour ma famille, et j'avais négligé de l'inciser. Elle gonfla et soudain faisant explosion, me projeta sa fiente aux yeux et me brûla la figure (2).

LA CORYPHÉE.

Mortel qui attendis de nous la haute sagesse, que tu seras heureux parmi les Athéniens et les Hellènes, si tu as la mémoire sûre, l'esprit méditatif, et si l'endurance siège dans ton âme; si tu ne te lasses ni de rester debout ni de marcher, si tu sais sans trop d'humeur supporter le froid, ne point te soucier de déjeuner (3), t'abstenir de vin, de gymnases et des autres sottises (4), si tu crois enfin, comme il sied à l'homme intelligent, que le bien suprême consiste à l'emporter dans l'action, dans le conseil, dans les luttes de la parole.

STREPSIADE.

Pour ce qui est d'une âme dure, d'un zèle à troubler le sommeil, d'un ventre frugal et austère, dînant de pain et de sarriette, (Se tournant vers Socrate) sois tranquille; à cet égard je m'offre sans crainte à servir d'enclume.

---

(1) Une panse de chèvre (Homère) ou de porc (*Caval.*, v. 356).

(2) Ceci rappelle le mot de Scarron (*Jodelet*, II, 1) :

Crever comme un boudin que l'on n'a pas piqué.

(3) C'est à savoir : si tu te contentes d'un repas par jour, comme les Athéniens de la vieille roche. Les gens qui faisaient à midi une collation substantielle, étaient dits dîner deux fois. δειπνεῖν δὶς τῆς ἡμέρας. Et le terme ἀριστηταί, *déjeuneurs*, était synonyme de gourmands, goinfres. Cf. *Bulletins de l'Acad. de Belg.*, fév. 1899, p. 19 du tirage à part.

(4) J'ai montré ailleurs que les gymnases à Athènes étaient de vrais lieux de prostitution; on me dispensera de m'étendre sur ce point. Quant au terme τὰ ἀνόητα, que je traduis par *sottises*, il désigne les passions charnelles, ailleurs τὸ μῶρον ou ἡ ἄνοια (*Ibid.*, p. 12).

SOCRATE.

Tu ne croiras plus désormais d'autres dieux que les nôtres : le Vide que voilà, et les Nuées, et la Langue, ces trois seuls?

STREPSIADE.

Je n'aurai pas même ombre de commerce avec les autres, dussé-je les rencontrer en chemin, et ne leur offrirai ni sacrifices, ni libations, ni encens.

LA CORYPHÉE.

Maintenant dis avec confiance ce que tu attends de nous : car tu ne seras point déçu, si tu nous honores et nous révères et si tu tâches à être capable.

STREPSIADE.

O maîtresses, je réclame de vous cette toute petite faveur : faites que je passe de cent stades loin tous les Hellènes en éloquence (1).

LA CORYPHÉE.

Il en sera selon tes vœux : dorénavant nul homme à l'ecclésie ne fera plus souvent que toi prévaloir ses avis.

STREPSIADE.

Je n'ai que faire d'ouvrir de graves avis; ce n'est pas là ce que je désire, mais de tourner la justice (2) à mon profit et de glisser des mains à mes créanciers.

LA CORYPHÉE.

Tu auras ce que tu souhaites, car tes vœux sont modestes. Livre-toi donc en confiance à nos serviteurs.

STREPSIADE.

Ainsi ferai-je, comptant sur votre foi. Car la nécessité me presse, à cause des chevaux coppaphores et du mariage qui m'a ruiné. Maintenant qu'ils fassent de moi comme ils voudront : je leur livre mon corps à battre, affamer, assoiffer, souiller, faire grelotter, écorcher pour en faire une outre, pourvu que j'échappe aux dettes et que parmi les hommes je sois réputé téméraire, beau parleur, audacieux, aventureux, éhonté, bailleur de bourdes, arrangeur de paroles, routier de tribunaux, répertoire de lois, cliquette, renard, chiffe, sournois, hâbleur, pendard,

(1) « Elle [la Champmeslé] dépasse la Desoillets de cent lieues loin. » Mme de Sévigné, 15 janvier 1672.

(2) Molière a dit, dans le même sens qu'Aristophane, *tourner* (pour *tromper la justice* (*Misanth.*, V, 1.)

canaille, trigaud, revêche (1). Pourvu qu'on me salue de ces noms au passage, qu'ils me traitent à leur guise, et s'ils y tiennent, par Démêter, qu'ils fassent de moi de la saucisse et me servent aux penseurs.

LA CORYPHÉE.

Cet homme n'est pas sans vaillance. Il a le cœur décidé. (A Strepsiade :) *Sache-le, quand tu auras acquis de moi cette science, ta gloire chez les mortels s'élèvera jusqu'aux cieux.*

STREPSIADE.

Qu'adviendra-t-il de moi?

LA CORYPHÉE.

Tu mèneras de tout temps avec moi la plus enviable des vies humaines (2).

STREPSIADE.

Verrai-je jamais cela?

LA CORYPHÉE.

Si bien que toujours quantité de gens assiégeront ta porte pour prendre ton avis et se concerter de bouche avec toi, ayant à te consulter des litiges et mémoires judiciaires de plusieurs talents, en proportion de ta capacité. — (A Socrate :) Mais essaie d'initier le vieillard à ce que tu penses lui enseigner. Sonde sa pensée et éprouve son aptitude.

SOCRATE.

Voyons, dis-moi ton tour d'esprit, pour que, sachant comme il est fait, je dresse aussitôt contre toi des machines nouvelles (3).

STREPSIADE.

Eh quoi! au nom des dieux, songes-tu à me donner l'assaut?

SOCRATE.

Non pas, je veux t'adresser quelques questions sommaires. As-tu de la mémoire?

---

(1) J'ai passé trois mots, qui me semblent empruntés à une sorte de langue verte, et dont le sens m'échappe, τρύμη, γλοιός, ματιολοιχός.

(2) Passer le reste de sa vie avec les dieux est une formule empruntée à la cérémonie de l'initiation, et qui par suite est tout à fait de saison ici. Ce seront désormais les Nuées qui tiendront lieu à Strepsiade des autres divinités et le couvriront de leur protection. Cf. *Bulletins de l'Acad. de Belg.*, déc. 1906, p. 22 du tirage spécial.

(3) « Oui, belle Julie, nous avons dressé pour cela quantité de machines. » Molière, *M. de Pourceaugnac*, I, 1. — « J'ai des ressorts tout prêts pour diverses machines. » *L'Etourdi*, I, 10.

STREPSIADE.

C'est selon, par Zeus : si l'on me doit, j'en ai beaucoup; mais si je dois, hélas ! je suis bien oublieux (1).

SOCRATE.

Comment donc feras-tu pour apprendre ?

STREPSIADE.

Sois tranquille, cela ira.

SOCRATE.

Or donc, quand je lâcherai à la volée quelque docte propos, vois à l'attraper sur-le-champ.

STREPSIADE.

Eh quoi ! c'est à la mode des chiens que je vais me repaître de la science ?

SOCRATE, avec impatience.

Il est inepte, cet homme, et barbare. J'appréhende, vieillard, que tu n'aies besoin de coups. Ça, voyons, que fais-tu quand on te bat ?

STREPSIADE.

Je reçois les coups; puis attendant un peu, je prends des témoins; puis après un rien d'intervalle, je vais en justice.

SOCRATE.

Allons, dépose ton manteau.

STREPSIADE.

Ai-je commis une faute ?

SOCRATE.

Non, mais il est de règle d'entrer nu en tunique.

STREPSIADE.

Mais je n'entre pas faire une perquisition (2).

SOCRATE.

Bas le manteau ! A quoi bon baliverner ?

---

(1) Ce vers est suivi des deux suivants : « SOCRATE : « Tu as sans doute de l'aptitude à parler. — STREPSIADE : A parler, non, mais à frauder. » Je ne puis me résoudre à les laisser dans le texte. Ils sont d'une platitude insupportable, et coupent visiblement le fil du dialogue.

(2) « Celui qui voudra faire une perquisition dans la maison d'autrui y entrera nu ou en simple tunique sans ceinture, après avoir pris les dieux accoutumés à témoin qu'il perquisitionne dans l'espoir de trouver ce qu'il a perdu. » Platon, *Lois*, XII, p. 954 A.

STREPSIADE, ôtant son manteau.

Eh bien ! dis-moi ceci : si je suis diligent, si j'apprends avec zèle, à qui des disciples ressemblerai-je ?

SOCRATE.

Tu ne différeras point de complexion avec Chéréphon.

STREPSIADE.

Oh malheur ! j'aurai l'air d'un moribond.

SOCRATE.

Trêve au bavardage et hâte-toi de me suivre. Dépêche.

STREPSIADE.

Mets-moi d'abord en main un gâteau au miel; car j'ai peur de descendre, comme si je pénétrais dans l'antre de Trophonios.

SOCRATE.

Avance ! qu'as-tu à muser si longtemps devant la porte.
(Ils entrent.)

PARABASE.

LA CORYPHÉE.

Va, et bonne chance pour ta vaillance. Que tout succède à l'homme qui, arrivé au profond de l'âge, teint son esprit à la moderne et s'exerce à la philosophie.

[Spectateurs (1), je vous dirai franchement la vérité, j'en atteste Dionysos, mon éducateur. Ainsi puissé-je être vainqueur et réputé habile, s'il est vrai que, vous tenant pour des spectateurs intelligents et cette pièce pour la meilleure de mes comédies (2), c'est

(1) La partie de la parabase mise entre crochets, c'est-à-dire la parabase proprement dite (vv. 518-562), n'appartient pas à la rédaction primitive. Vaincu dans le concours de 423, Aristophane s'était décidé, quelques années plus tard (vers 418, après l'exil d'Hyperbolos) à appeler de la sentence des premiers juges, en soumettant sa pièce à l'épreuve d'un nouveau concours. On sait que l'autorisation lui fut refusée, car les *Nuées* ne furent représentées qu'une fois, du moins officiellement.

Il va sans dire que l'appel n'eût point été valable, s'il s'était avisé de refaire en tout ou en partie sa pièce. Aussi n'a-t-elle subi aucune modification, à part la nouvelle parabase. Cela est si vrai que, tandis qu'au v. 550 Cléon est donné pour mort, κείμενος, les Athéniens sont invités quelques vers plus loin, pour se défaire de lui, à le convaincre de vol et le mettre au carcan.

(2) « Je tiens cette comédie une des plus plaisantes que l'auteur ait produites. » Molière, *Critique*, 3.

à vous les premiers que j'ai voulu la faire déguster à nouveau (1). Elle m'avait coûté la plus grande peine, et pourtant je me retirai de la lutte, battu par des burlesques (2), sans l'avoir mérité. Voilà ce que je reproche à vous, les experts, pour qui je m'étais donné tout ce mal; mais, malgré tout, je ne trahirai pas de bon gré ceux de vous qui sont intelligents. Car depuis qu'ici-même un auditoire devant qui c'est déjà plaisir de se faire entendre (3), fit à mon Vertueux et à mon Ruffian un brillant accueil (4), et que (fille encore (5), il ne m'était pas permis d'enfanter) j'exposai mon fruit, qu'une autre jeune femme recueillit et que vous avez généreusement nourrie et élevée, depuis lors je possède un gage fidèle de votre bienveillance. Maintenant donc, comme une autre Electre, cette comédie est venue s'assurer si elle a chance de rencontrer des spectateurs aussi éclairés, car elle reconnaîtra, pour peu qu'elle l'aperçoive, la boucle de cheveux de son frère (6). Et voyez comme elle est de soi réservée. D'abord elle est venue sans avoir cousu sur elle un phallus de cuir, épais, rouge par le bout, pour donner à rire aux gamins (7); elle ne raille pas les chauves, ni ne danse la cordace; le vieillard en débitant son rôle ne frappe pas de son bâton le voisin, pour faire passer de méchantes facéties; point ne se précipite-t-elle avec des torches, ni ne crie iou ! iou ! mais elle arrive confiante en elle-même et en ses vers. Et moi, pour être un tel poète, je n'en prends point d'orgueil, et ne cherche pas à vous attraper en reproduisant deux

(1) C'est-à-dire avant de la faire jouer ailleurs, par exemple aux Dionysiaques rustiques.

(2) Par Cratinos et Amipsias.

(3) Plaisir à la fois et honneur, puisqu'on est un des trois élus désignés par l'archonte pour prendre part au concours (Cf. *Grenouilles*, v. 91 ss). Des éditeurs, pour n'avoir pas compris cela, suspectent à tort ce passage.

(4) Il s'agit des *Détaliens*, la première comédie qu'Aristophane ait donnée au public, et qui fut jouée sous le nom de Philonidès ou de Callistratos.

(5) Παρθένος, comme *puella* dans Horace (*Od.*, III, 23), jeune fille, et non vierge, comme on le traduit. Même emploi du mot dans Euripide, *Ion*, v. 1366 et *Iphig. Taur.*, v. 562.

(6) Allusion aux *Choéphores* d'Eschyle. Tout le monde a lu la scène, si plaisamment parodiée par Euripide, où Electre apercevant des cheveux sur le tombeau de son père, y reconnaît un don d'Oreste.

(7) Par ce nom de παιδία « gamins » le poète désigne les jeunes gens âgés de 18 à 20 ans, qui occupaient une des treize sections du théâtre, appelée τὸ ἐφηβικόν. Cf. *Bulletins de l'Acad. de Belg.*, sept. 1901, p. 20.

et trois fois les mêmes sujets, mais toujours je m'intrigue de vous présenter des fictions nouvelles, qui ne se ressemblent en rien et sont toutes ingénieuses; moi, dis-je, qui frappai au ventre Cléon dans sa toute-puissance (1) et ne pus me résoudre à le fouler aux pieds quand il fut gisant (2).

Mes rivaux, depuis qu'une fois Hyperbolos leur a donné prise, ne cessent de piétiner le malheureux et sa mère. Eupolis, tout le premier, traîna sur la scène son Maricas, où, piètre qu'il est, il retourna piètrement nos Cavaliers, en y ajoutant en vue de la cordace une vieille drôlesse, celle-là même qu'imagina jadis Phrynichos et que le monstre marin voulait manger (3). Puis, à son tour, Hermippos prit à partie Hyperbolos (4), et tous les autres de se buter contre Hyperbolos, en m'empruntant ma comparaison des anguilles (5). Que celui donc qui rit à leurs pièces ne se plaise pas aux miennes (6) ! Mais si vous vous laissez égayer par moi et mes inventions, dans les temps à venir vous passerez pour sensés.]

DEMI-CHŒUR.

Le très haut, le roi des dieux, le grand Zeus, je l'appelle d'abord dans notre chœur; et le puissant maître du trident, le souleveur farouche de la terre et de la mer salée; et notre père au grand renom, l'Ether très auguste, qui dans tous les êtres entretient la vie; et le conducteur de coursiers (7) *qui emplit la plaine terrestre de rais d'une splendeur insoutenable, grande divinité parmi les dieux et les mortels.*

---

(1) Dans les *Cavaliers*, joués en 424, un an avant les *Nuées*.

(2) C'est-à-dire quand il fut mort. Cléon avait été tué devant Amphipolis, en 422, un an après la représentation des *Nuées*. Κεῖσθαι (avec ou sans πεσών) est une expression reçue pour *être mort*. Cf. Eurip., *Phénic.*, 1687, *Or.*, 1489, *Hél.*, 1604.

(3) Nous savons par Quintilien (I, 10, 18) que Maricas désignait Hyperbolos, de même que le Paphlagonien des *Cavaliers* désignait Cléon. A en croire Aristophane, la pièce d'Eupolis n'était qu'une méchante contrefaçon des *Cavaliers*. Il est vrai qu'outre Maricas, Eupolis mettait en scène la mère du démagogue, sous les traits d'une vieille drôlesse ivre et dansant la cordace. Mais c'était un autre plagiat. Avant lui le comique Phrynichos avait représenté une vieille femme dansant la cordace pour avoir échappé à un monstre marin qui voulait la dévorer.

(4) Dans une comédie intitulée Ἀρτοπώλιδες, *les Vendeuses de pain*.

(5) *Cavaliers*, v. 864 ss.

(6) « Ils critiquent mes pièces, tant mieux, et Dieu me garde d'en faire jamais qui leur plaise. » Molière, *l'Impromptu de Versailles*, sc. 5.

(7) Hélios.

Spectateurs très éclairés, donnez ici votre attention. Lésées par vous, nous vous le reprochons en face. Plus que tous les dieux nous profitons à la cité, et seules des divinités vous ne nous offrez ni sacrifices ni libations, à nous qui veillons sur vous. Car une expédition a-t-elle lieu en dépit du bon sens, aussitôt nous tonnons ou tombons en bruine. Puis, quand vous pensâtes choisir pour stratège le tanneur paphlagonien haï des dieux, nous fronçâmes le sourcil et fîmes rage; le tonnerre éclata parmi les éclairs, la lune s'écarta de sa route, et le soleil sur l'heure retirant à lui sa mèche, protesta de ne plus luire pour vous si Cléon devenait stratège. Pourtant vous l'élûtes (1). Car on dit que la déraison préside dans les conseils de cette cité, mais que toutes les fautes que vous commettez, les dieux les font tourner à bien (2). Et le moyen de rendre aussi celle-là profitable, nous allons sans peine l'indiquer. Si après avoir convaincu de corruption et de vol Cléon la mouette, vous lui serrez le cou dans le cep (3), derechef comme par le passé, malgré la faute commise, l'affaire s'accommodera pour le bien de la cité.

DEMI-CHŒUR.

Sois aussi à mes côtés, seigneur Phébus, dieu de Délos, occupant la roche Cynthienne au pic élevé; et toi, bienheureuse (4), *qui tiens dans Ephèse une demeure toute d'or, où les filles des Lydiens te rendent un culte magnifique; et toi, déesse de notre patrie, modératrice de l'égide, poliouque* (5) *Athèna; et toi qui sur le roc Parnassien luis parmi les torches, te détachant entre les bacchantes delphiennes, ami du comos, Dionysos* (6).

Sur le point que nous étions de partir pour ici, Sélèné nous ayant rencontrées, nous chargea d'abord de saluer les Athéniens

---

(1) A la fin de l'hiver de 423, très peu de temps avant la représentation.

(2) Eupolis devait dire, peu de mois après Aristophane, en 422 : « O Athènes, Athènes, que tu as plus de bonheur que de sagesse ! » (*Fr. Com. Gr.*, t. II, p. 500). La même pensée est exprimée aussi dans l'*Ecclésie*, v. 473 ss.

(3) Le cep était une pièce de bois percée de trous et assujettie par du fer, laquelle servait à entraver soit les pieds soit le cou.

(4) Artémis.

(5) Gardienne de la citadelle.

(6) Bacchus dansant la nuit sur le Parnasse, au milieu des Bacchantes armées de torches, était un des thèmes préférés de la poésie grecque. Cf. Eurip., *Ion*, 716, *Bacch.*, 306, Soph., *Antig.*, 1125, et le debut de l'*Hypsipyle*, cité dans les *Grenouilles*, 1211.

et les alliés. Puis elle se déclara courroucée d'avoir été traitée par vous avec indignité, elle qui vous profite à tous, non en paroles, mais à découvert. Profit d'abord sur les torches, d'une drachme au moins par mois, si bien que chacun dit en sortant le soir : « N'achète pas le torche, garçon, car il fait beau clair de lune »; et d'autres services, prétend-elle, qu'elle vous rend. Mais vous, vous répartissez les jours sans la moindre justesse et les mêlez sens dessus dessous (1). De sorte qu'elle se dit en butte aux menaces des dieux (2) toutes les fois qu'ils sont frustrés d'un dîner et s'en retournent chez eux sans avoir rencontré la fête coïncidant avec le compte des jours. Et puis, quand il faudrait sacrifier, vous donnez la question et jugez; et souvent, lorsque nous autres dieux observons un jeûne en signe de deuil pour Memnon ou Sarpédon (3), vous vous livrez aux libations et aux rires. C'est pour cela que, désigné cette année par le sort comme hiéromnémon (4), Hyperbolos s'est vu enlever par nous, les dieux, sa couronne. Ainsi se souviendra-t-il mieux que c'est d'après Sélèné qu'il faut régler l'emploi de ses jours.

(Socrate sort de chez lui, bientôt suivi de Strepsiade.)

SOCRATE.

Non, par la Respiration, par le Vide, par l'Air, jamais je ne vis pareil rustre, ni si gauche, ni si oublieux. Les moindres babioles qu'on lui apprend, il les oublie, avant de les avoir

---

(1) Ce passage a trait à la réforme du calendrier athénien proposée par Méton, contemporain d'Aristophane, pour faire s'accorder l'année lunaire avec l'année solaire. Mais si nous savons exactement comment Méton avait essayé de résoudre le problème, nous sommes mal renseignés sur l'époque où le nouveau canon fut adopté officiellement. Il va sans dire que dans les premiers temps la mise en pratique de ce calendrier n'alla pas sans soulever de nombreuses difficultés, tant au point de vue civil qu'au point de vue religieux. Aristophane y fait encore allusion dans la comédie de la *Paix*.

(2) « L'année athénienne, dit Aristote, est réglée par le cours de la lune. » *Républ. athén.*, § 43.

(3) Héros homériques, tués devant Troie, et tous deux fils de dieux.

(4) Les hiéromnémons sont les délégués annuels des cités grecques à l'assemblée des Amphictyons de Delphes. — Enlever la couronne c'est, par métaphore, faire sauter quelqu'un, lui faire perdre son emploi; se voir enlever la couronne signifie donc être démis d'une fonction publique. On ignore à quel trait de la vie d'Hyperbolos il est fait allusion.

apprises... Tout de même, je vais l'appeler dehors au grand jour. (Appelant.) Où es-tu, Strepsiade? sors et prends ton grabat.

STREPSIADE.

Mais les punaises m'empêchent de l'emporter.

SOCRATE.

Dépêche, pose-le là et fais attention.

STREPSIADE

J'y suis.

SOCRATE.

Voyons, que veux-tu apprendre d'abord de ce dont jamais jusqu'ici on ne t'a rien enseigné? Parle : sont-ce les mesures, les rythmes, les mots?

STREPSIADE.

Les mesures : l'autre jour encore j'ai été refait de deux chenices par un farinier.

SOCRATE.

Ce n'est pas ce que je te demande, mais quelle mesure tu tiens pour la plus belle; est-ce le trimètre, le tétramètre?

STREPSIADE.

Pour moi, je ne mets rien au-dessus du demi-setier (1).

SOCRATE.

Cela ne veut rien dire, l'homme.

STREPSIADE.

Veux-tu gager avec moi qu'un demi-setier est un tétramètre?

SOCRATE.

Aux corbeaux! Que tu es grossier et d'intelligence dure! C'est toi qui seras vite en état d'apprendre les rythmes!

STREPSIADE.

Que me reviendra-t-il des rythmes par rapport à la pitance?

SOCRATE.

D'abord d'être du bel air dans une réunion, de comprendre lequel des rythmes est l'énoplien, lequel le dactylique.

---

(1) Strepsiade confond les mesures ou mètres poétiques avec les mesures de capacité. Le médimne équivalait à 12 demi-setiers ou 48 chenices. Le demi-setier, qui contient 4 chenices, est donc un tétramètre, ou une mesure de quatre.

STREPSIADE.

Le dactylique? Eh! par Zeus, je le sais.

SOCRATE.

Eh bien! parle. (Montrant l'index.) Quel autre dactyle y a-t-il que celui-ci (1)?

STREPSIADE, levant le doigt du milieu (2).

Autrefois, quand j'étais jeune garçon, celui que voilà.

SOCRATE.

Tu es un rustre et un sot.

STREPSIADE.

Mais, malheureux, c'est que je ne désire rien apprendre de tout cela.

SOCRATE.

Quoi, alors?

STREPSIADE.

La chose, la chose, le plus injuste raisonnement.

SOCRATE.

Mais il en est d'autres qu'il te faut apprendre d'abord : quels des quadrupèdes sont proprement masculins (3)?

STREPSIADE.

Mais je les connais, les masculins, à moins d'être fou : bélier, bouc, taureau, chien, poulet.

SOCRATE.

Vois ce qui t'arrive : la femelle du poulet, tu l'appelles du même nom que le mâle.

STREPSIADE.

Comment cela? dis.

---

(1) Le même mot signifie à la fois *dactyle* et *doigt*.

(2) Geste par lequel on désignait le vice contre nature. Le rythme κατὰ δάκτυλον fait souvenir Strepsiade du verbe καταδακτυλίζειν, synonyme de πατδεραστεῖν. — Ce passage a été mal compris jusqu'ici. Cf. *Bulletins de l'Acad. Belg.*, décembre 1906, p. 27. Il m'a suffi de rétablir la leçon primitive, qui nous a été conservée par le scholiaste.

(3) « Protagoras (le premier) a distingué le genre des noms, masculins, féminins et neutres. » Aristote, *Rhétor.*, III, 5. Protagoras était un contemporain d'Aristophane. Il ne faut pas perdre de vue que ces problèmes grammaticaux, qui aujourd'hui nous paraissent enfantins et dénués d'intérêt, avaient alors tout l'attrait de la nouveauté et passionnaient tout le monde.

SOCRATE.

Comment? poulet et poulet.

STREPSIADE.

En effet, par Poseidon. Eh bien! comment faut-il que je l'appelle?

SOCRATE.

Poulette, et l'autre poulet.

STREPSIADE.

Poulette? A merveille, par l'Air; rien que pour cette notion-là, j'emplirai en rond ta huche de farine.

SOCRATE.

Là! à une autre maintenant. La huche, tu en fais un masculin, quand c'est un féminin (1).

STREPSIADE.

Je fais un masculin de la huche? de quelle façon?

SOCRATE.

Parfaitement, comme tu fais de Cléonyme.

STREPSIADE.

Comment cela? explique-toi.

SOCRATE.

Huche et Cléonyme sont pour toi équipollents.

STREPSIADE.

Mais, mon bon, il n'avait pas même de huche, Cléonyme. C'est dans un mortier rond qu'il avait coutume de pétrir (2). Mais désormais comment faudra-t-il dire?

SOCRATE.

Comment? huchée, comme tu dis Sostratée.

STREPSIADE.

Huchée?

SOCRATE.

Au féminin, c'est parler correctement.

---

(1) *Huche*, en français, ne vaut rien. Il eût fallu un mot à terminaison masculine, comme en grec κάρδοπος et Κλεώνυμος. Mais je n'en ai pas trouvé qui convînt.

(2) Ce mortier rond n'est autre chose que l'encycle dont il est question dans *Lysistrata*, v. 1162. Il s'agit de l'accusation de stupre que les comiques ont prodiguée à l'envi aux orateurs populaires. Cf. *Bulletins de l'Acad. Belg.*, décembre 1906, p. 29.

STREPSIADE.

C'est donc bien huchée, Cléonymée?

SOCRATE.

Il faut aussi que tu t'instruises dans les noms propres, quels d'entre eux sont masculins et quels féminins.

STREPSIADE.

Mais je sais quels sont les féminins.

SOCRATE.

Dis-le donc.

STREPSIADE.

Lysilla, Philinna, Clitagora, Démètria.

SOCRATE.

Et quels des noms sont masculins?

STREPSIADE.

Une infinité : Philoxenos, Mélèsias, Amynias.

SOCRATE.

Mais, drôle, ce ne sont pas là des masculins.

STREPSIADE.

Ce ne sont pas chez vous des masculins?

SOCRATE.

Point du tout. Comment, si tu le rencontrais, appellerais-tu Amynias?

STREPSIADE.

Comment? comme cela : Ici, ici, Amynia (1).

SOCRATE.

Vois-tu? c'est une femme que tu appelles Amynia.

STREPSIADE.

N'est-ce pas juste, puisqu'elle ne fait pas le service? Mais à quoi sert d'apprendre ce que nous savons tous?

SOCRATE.

Ne t'inquiète pas de cela, par Zeus, mais couché là-dessus...

STREPSIADE, inquiet.

Qu'ai-je à faire?

SOCRATE.

Médite un peu tes propres affaires.

---

(1) Amynia, vocatif d'Amynias, à terminaison féminine.

STREPSIADE.

Non, je te prie, pas là. Mais si cela se doit, laisse-moi les méditer par terre.

SOCRATE.

Impossible autrement.

STREPSIADE, se couchant.

Malheureux que je suis, comme je vais faire raison aux punaises aujourd'hui !

(Socrate va se poser debout à quelque distance et s'abîme dans ses méditations.)

LE CHŒUR.

Médite et creuse à fond, ramasse-toi en toi-même et te retourne en tous sens. Lestement, si tu te trouves à bout de voie, saute à une autre vue de ton esprit. Mais que le doux sommeil soit absent de tes yeux.

STREPSIADE.

Oh ! la la ! Oh ! la la !

LA CORYPHÉE.

Qu'est-ce qui t'arrive ? qu'as-tu ?

STREPSIADE.

Je suis mort, misérable. Ce grabat est grouillant de Corinthiens (1). Ils me mordent, ils me rongent les flancs, ils me pompent la vie, ils m'arrachent les testicules, ils me forent l'anus, ils me tueront.

LA CORYPHÉE.

Ne te désole pas si fort.

STREPSIADE.

Et le moyen ? quand mes biens sont à vau-l'eau, à vau-l'eau mon teint, à vau-l'eau mon sang, à vau-l'eau ma chaussure, et que, pour comble de maux, moi qui chante en faisant le guet (2), il ne s'en faut guère que je ne sois à vau-l'eau.

SOCRATE, dérangé dans ses spéculations, sans bouger de place.

Holà ! que fais-tu ? tu ne médites pas ?

STREPSIADE.

Si fait, par Poseidon.

SOCRATE.

Et qu'as-tu médité ?

---

(1) C'est-à-dire rembourré de punaises (J.-J. Rousseau). — Il joue sur la ressemblance de κόρις, *punaise*, à Κορίνθιος, *Corinthien*.

(2) Chanter en faisant le guet, c'est tromper le temps, faire contre fortune bon cœur. Cf. *Bulletins de l'Acad. Belg.*, déc. 1906, p. 32.

STREPSIADE.

Si les punaises laisseront subsister une parcelle de moi.

SOCRATE.

Tu périras misérablement. (Il se replonge dans ses réflexions.)

STREPSIADE.

Ah ! mon brave, c'est déjà fait.

LA CORYPHÉE.

Ne te laisse pas aller, et enveloppe-toi. Il s'agit de trouver une idée frustratoire, un tour captieux.

STREPSIADE, se couvrant.

Hélas ! qui jettera sur moi des peaux d'agneau dont je puisse tirer un dessein frustratoire (1)? (Une pause.)

SOCRATE, finissant de réfléchir.

Ça, voyons d'abord ce que fait notre homme. Holà, dors-tu?

STREPSIADE.

Non, par Apollon, je ne dors pas.

SOCRATE.

Tiens-tu quelque chose?

STREPSIADE.

Non certes, par Zeus.

SOCRATE.

Rien du tout?

STREPSIADE.

Rien que mon cas dans la main droite.

SOCRATE.

Veux-tu vite te couvrir et méditer.

STREPSIADE.

Sur quel objet? c'est à toi de me le dire, Socrate.

SOCRATE.

Trouve-le d'abord, toi, l'objet que tu souhaites, et fais m'en part.

---

(1) On a vu au début de la pièce le fils de Strepsiade dormant enroulé dans cinq sayons de poil. Ici c'est de peaux d'agneaux que s'enveloppe Strepsiade. Ces peaux, ἀρναχίδες, lui remettent en l'esprit le verbe ἀρνεῖσθαι, *nier, refuser* (cf. le v. 1172), synonyme de ἀποστερεῖν. De là un de ces calembours approximatifs si fréquents dans l'ancienne comédie, et dont nous avons eu un autre exemple vingt vers plus haut : κόρεις et Κορίνθιοι.

STREPSIADE.

Tu l'as entendu mille fois ce que je souhaite, c'est par rapport à mes dettes, le moyen de ne rien payer.

SOCRATE.

Va donc, enveloppe-toi, et divisant en fines sections ta pensée, repasse les choses par le menu, distingue congrûment et examine.

STREPSIADE.

Ah ! misère de moi !

SOCRATE.

Ne bouge pas. S'il est une idée dont tu ne viennes pas à bout, lâche-la et passe, puis agite-la de nouveau dans ta pensée et mets-la sous le verrou.

STREPSIADE.

Mon petit Socrate chéri !

SOCRATE.

Qu'est-ce, vieillard ?

STREPSIADE.

Je le tiens, le dessein frustratoire de l'intérêt.

SOCRATE.

Fais voir.

STREPSIADE.

Or ça, dis-moi...

SOCRATE.

Eh bien ?

STREPSIADE.

Si j'engageais une magicienne de Thessalie (1), et que je fisse descendre de nuit la lune, et si j'enfermais celle-ci comme un miroir dans un étui rond, et la tenais sous bonne garde ?

SOCRATE.

A quoi cela t'avancerait-il ?

STREPSIADE.

A quoi ? Si la lune ne se levait plus nulle part, je ne paierais point les intérêts.

SOCRATE.

Pourquoi cela ?

STREPSIADE.

Parce que c'est au mois que se font les prêts.

---

(1) La Thessalie était, comme on sait, la terre classique de la magie et des enchantements.

SOCRATE, railleur.

Parfait. Mais je te proposerai une autre finesse. Si l'on t'intentait une action de cinq talents, comment ferais-tu pour l'annuler, dis-moi?

STREPSIADE.

Comment? comment? Je n'en sais rien; c'est à chercher.

SOCRATE.

Ne pelote pas toujours ta pensée sur toi-même, mais laisse ton esprit prendre son vol dans l'air, comme un hanneton retenu par la patte à un fil.

STREPSIADE.

J'ai trouvé un moyen très fort pour annuler l'action, tu vas en convenir toi-même.

SOCRATE.

Ce moyen?

STREPSIADE.

Tu as déjà vu chez les droguistes cette pierre, belle et diaphane, avec quoi l'on allume le feu?

SOCRATE.

C'est le cristal que tu veux dire?

STREPSIADE.

Précisément. Eh bien! si la prenant au moment où le greffier écrirait la plainte, et me tenant à quelque distance, ainsi, tiens, du côté du soleil, je faisais fondre le texte de l'accusation (1)?

SOCRATE, railleur.

Bien trouvé, par les Charites!

STREPSIADE.

Ah! que je suis aise d'avoir biffé une plainte de cinq talents!

SOCRATE.

Allons, vite, saisis-moi ceci.

STREPSIADE.

Quoi?

SOCRATE.

Comment, engagé dans un procès, éluderais-tu une condamnation, si tu pensais perdre ta cause, manque de témoins?

STREPSIADE.

Rien de plus simple et de plus aisé.

---

(1) Inscrite sur des tablettes enduites de cire.

SOCRATE.

Dis-le donc.

STREPSIADE.

Eh ! je le dis. Quand il ne resterait plus qu'une affaire à juger, avant qu'on appelât la mienne, je courrais me pendre.

SOCRATE.

C'est ne rien dire.

STREPSIADE.

Si fait, par les dieux, puisque, une fois mort, on ne m'intenterait plus de procès.

SOCRATE.

Tu radotes. Va te promener; je ne t'instruirai pas plus longtemps.

STREPSIADE, suppliant.

Pourquoi cela? Ah ! au nom des dieux, Socrate.

SOCRATE.

Mais tu oublies aussitôt tout ce que tu as appris; et justement quelle est la première chose que tu aies apprise, dis?

STREPSIADE.

Voyons donc, la première? Qu'était-ce encore que la première? La chose où nous pétrissons la farine? Aïe, aïe, qu'était-ce donc?

SOCRATE.

Aux corbeaux ! à la male heure ! le plus oublieux et le plus stupide des grisons.

STREPSIADE.

Ah ! malheureux, que vais-je devenir? Je serai perdu pour n'avoir pas appris à m'escrimer de la langue. (Il se tourne vers l'orchestre.) Voyons, Nuées, donnez-moi un conseil profitable.

LA CORYPHÉE.

Nous, vieillard, nous te conseillons, si tu as un fils déjà grand, de l'envoyer apprendre à ta place.

STREPSIADE.

J'ai un fils fort distingué, mais il ne veut point apprendre. Que faire?

LA CORYPHÉE.

Et tu tolères cela?

STREPSIADE.

C'est qu'il est robuste et plein de sève, et qu'il sort de femmes de la première volée, du sang de Césyra. Mais je vais le trouver, et s'il refuse, rien ne me retiendra de le chasser de la maison. (Il revient à Socrate.) Rentre et attends-moi quelque peu. (Il rentre chez lui.)

LE CHŒUR, à Socrate.

Te rends-tu compte des beaux profits que tu vas faire, grâce à nous, seules d'entre les dieux? Cet homme est prêt à faire tout ce que tu lui diras. Tandis qu'il est ahuri et visiblement hors de sens, toi qui le sais, tu vas le tondre du plus près que tu pourras; et promptement, car ces choses-là tournent volontiers autrement qu'on ne pensait. (Socrate rentre à son tour.)

STREPSIADE, poussant devant lui son fils.

Non, par la Brume, tu ne resteras pas ici plus longtemps. Va-t'en manger les colonnes de Mégaclès.

PHIDIPPIDE.

Diantre d'homme! qu'est-ce qui te prend, mon père? Tu n'es pas dans ton bon sens, par Zeus l'Olympien.

SOCRATE.

Voyez, voyez un peu, Zeus Olympien. Cette sottise! Croire à Zeus, à ton âge!

PHIDIPPIDE.

Qu'est-ce qui te fait rire ainsi, je te prie?

STREPSIADE.

De songer que tu n'es qu'un blanc-bec, imbu d'idées surannées. (D'un ton plus radouci.) Avance ici, néanmoins, pour en savoir plus long. Je vais te dire une chose telle que, la sachant, tu seras un homme. Mais garde-toi d'en faire part à personne.

PHIDIPPIDE.

Voyons, qu'est-ce?

STREPSIADE.

Tu viens de jurer par Zeus.

PHIDIPPIDE.

En effet.

STREPSIADE.

Vois-tu comme il est bon d'apprendre? Il n'y a pas de Zeus, ô Phidippide. C'est un certain Tourbillon qui règne, après avoir chassé Zeus.

PHIDIPPIDE.

Fi donc! quelles balivernes!

STREPSIADE.

Sache qu'il en est ainsi.

PHIDIPPIDE.

Qui dit cela?

STREPSIADE.

Socrate le Mélien (1), et Chéréphon qui connaît les foulées des puces.

PHIDIPPIDE.

Et tu en es venu à ce point de folie de croire ces atrabilaires?

STREPSIADE.

Tiens ta langue, et garde de dire le moindre mal d'hommes capables et pleins de sens, dont telle est la parcimonie que jamais aucun n'a fait couper ses cheveux, ni ne s'est frotté d'huile, ni n'est allé aux bains pour se laver; tandis que toi, comme si j'étais mort, tu fais une lessive de mon bien. Mais au plus vite va te faire instruire à ma place.

PHIDIPPIDE.

Que peut-on apprendre de bon chez ces gens-là?

SOCRATE.

Par exemple! tout ce qu'il y a de savoir parmi les hommes. Tu sauras combien toi-même tu es ignare et balourd. Mais attends-moi ici un moment. (Il rentre.)

PHIDIPPIDE.

Ah! que faire avec un père qui a perdu l'esprit? Vais-je l'assigner en justice et le convaincre d'aberration, ou me faut-il expliquer son cas aux faiseurs de cercueils (2)?

STREPSIADE, revenant avec un jeune coq et une poule.

Ça voyons, ceci, que crois-tu que ce soit, toi? parle.

PHIDIPPIDE.

Un poulet.

STREPSIADE.

Bien. Et cette autre?

PHIDIPPIDE.

Un poulet.

STREPSIADE.

Le même nom aux deux? tu es ridicule. Ne le dis plus à l'avenir, mais appelle celle-là une poulette, et celui-ci un poulet.

---

(1) Socrate était Athénien. En le donnant pour Mélien, Strepsiade le confond comme par mégarde avec Diagoras de Mélos, connu pour son impiété. Il importe de remarquer que le procès de Diagoras et le décret de proscription qui s'ensuivit eurent lieu en 415 (*Oiseaux*, v. 1071, avec les scholies, et Diodore de Sicile, XIII, 6). Or nous sommes en 423. A cette date, le mot d'Aristophane n'a donc rien d'odieux et peut passer pour un simple jeu d'esprit.

(2) Vieillard, va-t-en donner mesure au fossoyeur!
(V. Hugo, *Hernani*, acte 1, sc. 2.)

PHIDIPPIDE.

Une poulette? Et c'est pour apprendre ces gentillesses que naguère tu entras chez ces fils de Gaia (1)?

STREPSIADE.

Celle-là et bien d'autres. Mais tout ce que j'apprenais, je l'oubliais sur l'heure par l'injure des ans.

PHIDIPPIDE.

Et c'est aussi pourquoi tu as perdu ton manteau?

STREPSIADE.

Je ne l'ai point perdu, je l'ai excogité.

PHIDIPPIDE.

Et tes chaussures, qu'en as-tu fait, insensé que tu es?

STREPSIADE.

Comme Périclès, je les ai sacrifiées pour le besoin (2). Mais preste, marche, allons. Cède à ton père, et fais des tiennes après. Moi aussi, il m'en souvient, tu avais six ans et balbutiais encore, que je te cédais. La première obole que je touchai comme héliaste (3), je t'en achetai un petit chariot aux Diasies.

PHIDIPPIDE, se résignant.

Bien sûr avec le temps il te peinera de ce que tu fais.

STREPSIADE.

Tu obéis, à la bonne heure. (Appelant.) Ici, ici, Socrate, sors; je t'amène mon fils, que j'ai persuadé malgré lui.

SOCRATE.

C'est qu'il est encore enfant et point rompu à nos appareils suspenseurs.

PHIDIPPIDE.

Toi-même, tu t'y romprais, si on te pendait.

STREPSIADE.

Aux corbeaux! tu souhaites malheur au maître?

---

(1) Les Géants qui tentèrent de détrôner Zeus.

(2) En 446, une armée spartiate avait envahi l'Attique. Elle était commandée par le jeune roi Pleistoanax, que les Ephores avaient placé sous la direction de Cléandridas. Celui-ci se laissa acheter, dit-on, par Périclès, et retira ses troupes. Lorsque Périclès rendit ses comptes, il se borna à déclarer qu'il avait dépensé dix talents « pour le besoin ». Et, dit Mme Dacier, les Athéniens passèrent cet article comme les autres.

(3) Du temps de Périclès, le salaire des dicastes n'était que d'une obole.

SOCRATE.

Là ! si on te pendait : quelle sotte manière d'articuler, avec les lèvres grandes ouvertes ! Comment apprendra-t-il jamais l'art d'esquiver une condamnation, de notifier une citation, d'infirmer par raisons persuasives ? Et dire qu'il en a coûté un talent à Hyperbolos pour apprendre cela.

STREPSIADE.

Sois tranquille, instruis-le. Il est industrieux de nature. Ce n'était qu'un mioche, pas plus haut que cela, qu'il modelait chez nous des maisons, sculptait des bateaux, construisait des petits chariots de cuir, et, avec l'écorce des grenades, faisait des grenouilles, à ne pas le croire. Mais veille à ce qu'il apprenne les deux raisonnements : le fort, tel quel, et le faible qui, tout en plaidant l'injuste, renverse le fort; ou, sinon les deux, du moins l'injuste, à n'importe quel prix.

SOCRATE.

Il va s'instruire en personne par la bouche même des deux raisonnements. Moi, je me retire. (Il va pour rentrer.)

STREPSIADE, le suivant des yeux.

Qu'il te souvienne de le rendre capable de réfuter tout ce qui est juste.

(Une pause (1). — Le Raisonnement juste sort vivement de la maison de Socrate, suivi de près par le Raisonnement injuste.)

(1) La scène suivante, qu'Alf. de Musset tenait pour une des plus belles qu'on ait jamais mises au théâtre, est le morceau capital des *Nuées*, celui sur lequel roule la pièce et en vue duquel elle a été composée. Aussi faut-il admirer la perspicacité de ceux qui croient bonnement qu'elle a été ajoutée quelques années après la représentation.

Ici plus que jamais il importe de se donner de garde des rêvasseries byzantines. Un scholiaste raconte que les deux adversaires étaient apportés sur la scène dans des cages en osier ; un autre se les figure travestis en coqs de combat, bien que vêtus de manteaux (v. 1103), on ne sait pourquoi, vu qu'il ne s'agit plus, comme dans les *Guêpes*, de dicastes se rendant au tribunal. Que si vous demandez à quel titre des coqs ou des cailles interviennent dans ce débat, on vous dira sans doute que c'est pour lui donner plus de poids et de dignité.

Les derniers éditeurs nous dépeignent l'Injuste en tenue de parade, tandis que le Juste a revêtu « le costume modeste et simple d'autrefois ». Que le Juste soit mis avec simplicité, je n'y contredis pas, encore que rien ne le prouve (pas même αὐχμεῖς, v. 920, opposé à εὖ πράττεις). Seulement n'invoquons pas à ce propos le costume d'avant Marathon, qui au contraire était fort somptueux (*Caval.*, 1331 et 1384). Ce qu'il nous serait intéressant de connaître, ce seraient les masques des deux acteurs. Les hypothèses abondent, les uns penchant pour Eschyle et Euripide, d'autres pour Aristophane et Thrasymachos, d'autres pour Chéréphon, etc. Tout cela est fort ingénieux, mais ne se fonde sur rien.

LE JUSTE.

Viens ici. Montre-toi aux spectateurs, si hardi que tu sois.

L'INJUSTE.

Va où il te plaira. Je t'en perdrai bien mieux en parlant devant la foule.

LE JUSTE.

Toi, me perdre ! Qui es-tu ?

L'INJUSTE.

Un raisonnement.

LE JUSTE.

Oui, le faible.

L'INJUSTE.

Mais je triomphe de toi, qui te prétends le plus fort.

LE JUSTE.

Par quel manège ?

L'INJUSTE.

En inventant de nouvelles maximes.

LE JUSTE.

Oui, c'est le goût du jour, grâce à ces insensés-là. (Il montre les spectateurs.)

L'INJUSTE.

Des insensés ? non, des sages.

LE JUSTE.

Je te perdrai misérablement.

L'INJUSTE.

Par quel moyen ? parle.

LE JUSTE.

En professant la justice.

L'INJUSTE.

Mais je te confondrai en te réfutant. Et même je conteste qu'il y ait une justice.

LE JUSTE.

Il n'en est point, selon toi ?

L'INJUSTE.

Voyons, de fait, où y en a-t-il ?

LE JUSTE.

Chez les dieux.

L'INJUSTE.

Comment donc, s'il existe une justice, Zeus n'a-t-il pas péri pour avoir enchaîné son père ?

LE JUSTE.

Pouah ! encore cette rengaine ? Donnez-moi une cuvette.

L'INJUSTE.

Tu es un vieux butor et un malotru.

LE JUSTE.

Tu es un ruffian et un effronté...

L'INJUSTE.

Des roses que tes injures !

LE JUSTE.

... un bouffon...

L'INJUSTE.

Tu me couronnes de lys.

LE JUSTE.

... un parricide...

L'INJUSTE.

Tu me saupoudres d'or sans t'en douter.

LE JUSTE.

Ce n'était pas d'or dans le temps, mais de plomb (1).

L'INJUSTE.

Aujourd'hui je m'en fais une parure.

LE JUSTE.

Tu es bien hardi.

L'INJUSTE.

Et toi, bien suranné.

LE JUSTE.

Par ta faute aucun adolescent ne veut fréquenter l'école. Ils sauront un jour, les Athéniens, ce que tu enseignes aux simples.

L'INJUSTE.

Tu croupis dans la misère.

LE JUSTE.

Toi tu prospères; encore que naguère tu mendiasses quand, te donnant pour Télèphe le Mysien, tu tirais d'une petite besace et grignotais des maximes dignes d'un Pandeletos (2).

---

(1) Il s'agit probablement du fouet à mèches de plomb.

(2) C'est-à-dire : « Quand, sous le masque d'un gueux, tu débitais des sophismes ». Trait lancé contre Euripide. Télèphe, le roi de Mysie déguisé en mendiant, est ce héros de tragédie si plaisamment raillé dans les *Acharniens*. On nous fait entendre ici que son rôle était tout émaillé de maximes qu'on eût crues empruntées à Pandeletos, un type de sycophante processif, d'après le scholiaste. De pareilles maximes il avait, comme on dit, « plein son bissac » de mendiant. Léonidas s'est souvenu de ce passage, lorsqu'il signalait parmi les nippes d'un philosophe cynique « un débris d'une besace criblée de trous et pleine d'une antique sagesse ». (*Anthol. Pal.*, VI, 293.)

L'INJUSTE.

Ah ! quelle sagesse...

LE JUSTE.

Ah ! quelle folie...

L'INJUSTE.

... que celle que tu évoques.

LE JUSTE.

... que la tienne et celle de la cité qui te nourrit pour la perdition de ses enfants.

L'INJUSTE.

Tu n'instruiras pas celui-ci, vieux radoteur.

LE JUSTE.

Si fait, si l'on ne veut pas qu'il se perde et ne s'exerce qu'au verbiage.

L'INJUSTE, à Phidippide.

Viens-ça, et laisse-le délirer.

LE JUSTE.

Gare à toi, si tu mets la main sur lui.

LA CORYPHÉE.

Trêve de bataille et d'invectives. Mais exposez, toi, ce que tu enseignais à ceux d'autrefois; et toi, la nouvelle éducation, afin qu'ayant entendu vos débats, il se décide pour l'une ou l'autre école.

LE JUSTE.

J'y consens.

L'INJUSTE.

J'y consens aussi.

LA CORYPHÉE.

Eh bien ! voyons, qui de vous parlera le premier ?

L'INJUSTE.

Je lui donnerai le pas. Puis, prenant texte de ce qu'il dira, je l'accablerai de petites phrases et de pensées nouvelles; et pour finir, s'il souffle encore, je lui criblerai toute la face et les yeux comme de piqûres de frelons, et l'exterminerai sous mes sentences.

LE CHŒUR.

Maintenant, confiants dans le jeu très adroit de leurs raisonnements, pensées et réflexions sententieuses, ils vont faire voir qui des deux se montrera le plus habile parleur. Elle va subir ici l'épreuve décisive, cette sagesse pour laquelle mes amis soutiennent un très grand combat. (Au Juste :) Allons, toi qui couronnas

nos pères de tant de belles coutumes, élève la voix au gré de ton désir et fais nous connaître qui tu es.

LE JUSTE.

Je dirai donc en quoi consistait l'ancienne éducation, lorsque je florissais en professant la justice et que la tempérance était en honneur. Avant tout, il ne fallait pas qu'on entendît un enfant sonner mot. En bon ordre dans les rues, ceux d'un même quartier se rendaient chez le maître de musique, nus en tunique (1), et les rangs serrés, la neige tombât-elle dru comme du gruau d'orge. Là ils s'exerçaient, les genoux écartés, à apprendre un hymne, soit « Terrible Pallas, destructrice de citadelles » (2), soit « Un son qui porte loin (3) » en s'attachant à la mélodie transmise par nos pères (4). Si quelqu'un faisait le bouffon, ou se permettait une fioriture dans le goût de ces inflexions compliquées à la mode aujourd'hui chez les disciples de Phrynis, on le châtiait en le chargeant de coups, pour avoir aboli les muses. Chez le pédotribe, une fois assis, les enfants devaient allonger la cuisse, pour que ceux du dehors ne vissent rien d'offusquant, et quand ils se relevaient, aplanir le sable et veiller à ne pas laisser à leurs amoureux une empreinte de leur nudité. Jamais de ce temps un enfant ne se frottait d'huile au-dessous du nombril, de sorte que sur ses organes, comme sur des coings, fleurissait un tendre duvet (5). Jamais, avec une voix tout confite en douceur, il n'approchait son amoureux en se prostituant lui-même par les yeux. Jamais il ne lui était permis, en dînant, de se servir la tête du raifort, ni de soustraire aux gens plus âgés de l'aneth ou de l'âche, ni de faire le friand, ni de rire sous gorge, ni de mettre les jambes en croix.

---

(1) Ce que Démosthène appelle : γυμνὸν ἐν τῷ χιτωνίσκῳ (p. 583,20).

(2) Ce chant, attribué d'ordinaire à Lamproclès, l'est avec plus de fondement, ce me semble, à Stésichore, par M. van Leeuwen. Il nous en reste les trois premiers vers : « Pallas, destructrice de citadelles, terrible déesse qui suscites le tumulte, je t'invoque, ô guerrière, chaste fille du grand Zeus, dompteuse de chevaux, invisible vierge. »

(3) Il s'agit du son de la lyre. L'auteur de cet hymne est inconnu.

(4) Socrate, partageant sur ce point l'avis de son maître Damon, estimait « qu'on ne touche pas aux modes de la musique, sans toucher en même temps aux lois fondamentales de l'État ». (Platon, *Républ.*, IV, p. 424 c.)

(5) Sur le sens de δροσερός, lire la note de Spanheim, et celle de F. Jacobs sur l'*Anth. Pal.*, XII, 208,4 (t. X, p. 95 de la 1re édition).

L'INJUSTE.

Oui, c'est le vieux jeu, à la façon des Dipolies, avec tout plein de cigales, de Cécidès et de Bouphonies (1).

LE JUSTE.

Mais toujours est-ce grâce à ces mêmes choses que mon système d'éducation forma les guerriers de Marathon. Mais toi, tu enseignes à ceux d'aujourd'hui à s'empaqueter de bonne heure dans des manteaux, au point que je suffoque quand, obligés de danser aux Panathénées, il en est qui tiennent leur bouclier devant le bas-ventre, sans souci de Tritogénie. (A Phidippide :) C'est pourquoi, ô jouvenceau, choisis-moi bravement, moi, le raisonnement fort. Tu apprendras à haïr l'agora, à t'abstenir de bains chauds (2), à rougir des choses déshonnêtes, et si l'on te raille, à prendre feu, à te lever de ton siège à l'approche des vieillards, à ne pas être grossier envers tes parents, à ne commettre aucun acte honteux qui vienne souiller cette parure que te constitue la pudeur (3), à ne pas faire irruption chez les danseuses (4), de crainte que te voyant attentif et bouche bée, une petite catin ne te lance un coing (5) et ne te fasse déchoir de ton bon renom; à ne point répliquer à ton père (6), à te garder, en l'appelant Iapet, de lui rappeler les injures du temps, d'un temps consacré au soin de ton enfance.

L'INJUSTE.

Crois-le, ô jouvenceau, et, par Dionysos, tu ressembleras aux fils d'Hippocratès (7), et on t'appellera grand dadais.

(1) Les Dipolies, fêtes de Zeus Polieus, un des plus anciens cultes d'Athènes, étaient marquées par un sacrifice (d'où leur nom de Bouphonies) qui avait lieu suivant certains rites bizarres, remontant, dit-on, à l'époque légendaire d'Erechthée (Pausanias, I, 24,4 et 28,11). Sur la mode antique des cigales portées dans les cheveux, cf. *Caval.*, 1331. Cécidès était, paraît-il, un ancien poète dithyrambique.

(2) Le comique Hermippos dit également « qu'il est indigne d'un homme et de s'enivrer et d'user de bains chauds » (*Fr. Com. Gr.*, t. II, p. 413). Platon nomme les bains chauds γεροντικὰ λουτρά « des bains de vieillards ». (*Lois*, VI, 761 c.)

(3) Je suis le texte tel que l'a rétabli Coray (*Magasin encycl.*, t. V, p. 480 ss.). Bien des éditeurs se le sont approprié depuis sans le citer.

(4) Isocrate parle également de ces jeunes gens qui passaient leur journée chez les joueuses de flûte, ἐν ταῖς αὐλητρίσιν διημερεύοντες. (*Aréop.*, 18.)

(5) Le coing était consacré à Aphrodite, et on le donnait pour gage d'amour. Cf. *Bulletins de l'Acad. Belg.*, déc. 1906, p. 40.

(6) Un client de Lysias atteste que « bien qu'âgé de trente ans, il ne lui est jamais arrivé de répliquer à son père » (XIX, 54).

(7) Les fils d'Hippocratès étaient connus de tout le monde à Athènes; car leur père étant fils d'Ariphron, propre frère de Périclès, ils étaient les petits-neveux du célèbre homme d'État. On leur avait donné le sobriquet de *porcs*, le porc étant chez les Grecs le symbole, non de la saleté, mais de la balourdise.

LE JUSTE.

Mais, à tout le moins, brillant et épanoui, tu passeras ton temps dans les gymnases, au lieu de débiter sur l'agora des riens épineux et saugrenus, comme aujourd'hui, ou de chicoter à propos d'une petite affaire cousue d'arguties, de chicanes et de finasseries. Et tu descendras à l'Académie (1) t'exercer à courir sous les oliviers sacrés, la tête ceinte d'un roseau léger (2), avec un sage ami de ton âge, fleurant le smilax (3), l'insouciance, le peuplier blanc qui perd ses chatons (4), jouissant de la saison printanière, quand le platane chuchote avec l'ormeau. Si tu fais ce que je dis et y appliques ton esprit, tu auras toujours la poitrine robuste, le teint clair, les épaules larges, la langue courte, la fesse charnue, la verge petite. Mais si tu t'adonnes aux pratiques du jour, d'abord tu auras le teint pâle, les épaules étroites, la poitrine serrée, la langue longue, la fesse grêle, la verge grande, le projet de loi prolixe (5). Lui te persuadera de tenir pour honnête tout ce qui est honteux et pour honteux ce qui est honnête et par surcroît te polluera de l'immonde dépravation d'Antimachos.

---

(1) L'Académie était un gymnase situé hors de la ville, à un kilomètre des murailles. Il n'y avait pas longtemps que Cimon avait transformé cet endroit autrefois aride en un magnifique jardin, avec eaux vives, allées pour la course et promenades ombragées. Les platanes de l'Académie étaient célèbres ainsi que les douze oliviers sacrés, μορίαι, provenant de celui de l'Acropole.

(2) J'accepte la correction de M. van Leeuwen, λεπτῷ pour λευκῷ. Le mot manque dans le *Ravennas* et le *Venetus*. Il n'existe pas en Grèce de roseau blanc ; tout au plus cite-t-on une variété de l'*Arundo donax* dont les feuilles sont élégamment panachées de blanc. Mais il n'en est pas question ici.

(3) Le, ou plutôt la Smilax n'est pas la salsepareille, comme le dit le *Dictionnaire* de Saglio. C'est une plante d'une autre famille, *Smilax aspera*, en grec moderne ἀκρουδόβατος, en français *liseron épineux* ou *liset piquant* (Littré), en anglais *prickly ivy*, en allemand *Stechwinde*. C'est un arbrisseau ressemblant au lierre, aux fleurs blanchâtres et odorantes, aux baies rouges, aux feuilles hédéracées, coriaces et luisantes. On le rencontre partout en Grèce. Au dire d'Elien la vallée de Tempé en était comme tapissée.

(4) Les chatons mâles de cet arbre et, avant les chatons, les écailles qui sont de vraies feuilles, tombent au premier printemps, avant l'apparition de la frondaison et forment sur le sol une épaisse couverture, d'une odeur résineuse très caractérisée. Cf. *Bulletins de l'Acad. Belg.*, déc. 1906, p. 48.

(5) Ψήφισμα, proposition de décret, ce qu'en Angleterre on appellerait un *bill*. Cf. dans les *Oiseaux* celui qui en tient débit, le ψηφισματοπώλης. C'est à composer des décrets que s'exerçaient ces hommes d'Etat en herbe, en attendant qu'ils fussent d'âge à monter à la tribune. Voir *Cavaliers*, v. 1373 ss.

LE CHŒUR.

O toi qui cultives une hautaine et très glorieuse sagesse, quelle fleur suave de vertu réside en tes discours! Heureux donc étaient ceux qui vivaient alors, au temps des ancêtres! (A l'Injuste :) *Aussi, pour lui répondre, toi, dont le talent est de nature raffinée, il te sied de dire du nouveau; car il s'est fait considérer.* — Il te faudra, ce semble, de puissantes raisons, si tu veux l'emporter sur lui et ne point prêter à rire.

L'INJUSTE.

En vérité, depuis longtemps je suffoquais en mon cœur et brûlais de confondre tous ses dires par des maximes contraires. Car si je fus nommé parmi les penseurs le raisonnement faible, c'est par ce motif même que le premier je m'avisai de parler à contre-pied des lois et de la justice. Et c'est un art valant plus de dix mille statères que de choisir les raisons les plus faibles et avec cela de l'emporter. (A Phidippide :) Or note comme je vais faire justice de cette éducation où il met sa confiance. D'abord il ne te permettra pas, dit-il, de te baigner dans l'eau chaude. (Au Juste :) Mais d'après quel principe improuves-tu les bains chauds?

LE JUSTE.

Parce qu'ils sont très pernicieux et qu'ils rendent l'homme lâche.

L'INJUSTE.

Arrête, car du coup je te tiens à fois de corps, et tu ne peux m'échapper. Dis-moi, des fils de Zeus quel homme à ton avis eut l'âme la plus brave et accomplit le plus de travaux?

LE JUSTE.

Pour moi, je ne mets nul homme au-dessus d'Héraclès.

L'INJUSTE.

Où donc vis-tu jamais des bains froids d'Héraclès (1)? Et pourtant qui plus que lui fut viril?

LE JUSTE.

Et voilà, voilà ce qui fait que la maison de bains regorge de petits jeunes gens bavardant tout le long du jour, et que les palestres sont vides!

L'INJUSTE.

Ensuite tu les blâmes de hanter l'agora; moi, je les approuve.

(1) Les Grecs donnaient le nom de « bains d'Héraclès » à toutes les eaux thermales, par exemple à celles des Thermopyles. (Hérodote, VII, 176.)

Car si c'était un mal, jamais Homère n'eût fait un agorète (1) de Nestor ni de tous ses sages. De là je passe à la langue que, selon lui, les jeunes gens ne doivent point exercer, quand je maintiens le contraire; d'autre part, prétend-il, il leur sied d'être tempérants. Deux erreurs capitales. Car vis-tu jamais personne tirer quelque avantage de la tempérance? Parle et réfute-moi.

LE JUSTE.

Bien des gens. Ainsi c'est par elle que Pélée obtint son coutelas (2).

L'INJUSTE.

Un coutelas? charmant profit qu'il fit là (3), le malheureux! Hyperbolos, l'homme aux lampes, a gagné par sa coquinerie tant et plus de talents, mais non, par Zeus, non un coutelas.

LE JUSTE.

Et c'est à sa tempérance que Pélée dut d'épouser Thétis.

L'INJUSTE.

Qui eut tôt fait de le planter là. Car il n'était point ribaud, et de passer avec lui la nuit sous les couvertures était sans douceur. Or la femme aime à être mise à sac. Mais toi, tu n'es qu'une vieille haridelle (4). (A Phidippide:) Considère, en effet, ô jouvenceau, tout ce que la tempérance implique, et de combien de plaisirs tu vas te priver, de mignons, de femmes, de cottabes, de mets fins, de boissons, de ricaneries. Et pourtant que te vaut encore la vie, privé de ces choses-là? — Passons. J'en viens maintenant aux nécessités de la nature. Tu as failli, aimé, commis un petit adultère, et l'on t'a pris sur le fait. Te voilà perdu, car tu es incapable de parler. Mais si tu es des miens, cède à la nature, saute, ris, ne tiens rien pour honteux. Es-tu surpris en adultère, tu lui répondras, à cet homme, que tu n'as rien fait de mal. Tu référeras la faute à Zeus qui, lui aussi, succombe sous l'amour et les

(1) Agorète, au temps d'Homère, signifiait harangueur, d'après le lieu où se tenait l'assemblée. On voit que l'Injuste joue sur les mots.

(2) « Il est plus fier que Pélée ne l'est de son coutelas » était un dicton des Grecs (Zénobios). Ce coutelas, œuvre de Héphaistos, lui avait été donné par Hermès, comme défense contre les bêtes, lorsqu'il errait, chassé d'Iolcos, pour avoir résisté aux avances d'Hippolyte, la femme du roi. Zeus récompensa Pélée de sa vertu en lui faisant épouser Thétis. (Pindare, 4e et 5e *Néméennes*.)

(3) La leçon du *Ravennas* : ἀστεῖον τὸ κέρδος ἔλαβεν est indubitable. Cf. Euripide, *Iph. Aul.*, 305, καλόν γέ μοι τοὔνειδος ἐξωνείσατο.

(4) Un impuissant.

femmes (1). Et comment toi, mortel, serais-tu plus fort qu'un dieu?

LE JUSTE.

Mais quoi? si docile à tes conseils, il se fait bourrer le derrière d'un raifort et épiler avec de la cendre chaude (2), aura-t-il maxime à alléguer pour prouver qu'il n'est pas un bardache (3)?

L'INJUSTE.

Mettons qu'il soit un bardache, quel tort cela lui fera-t-il?

LE JUSTE.

Et que peut-il jamais lui arriver de pis?

L'INJUSTE.

Que diras-tu, si tu es battu par moi sur ce point?

LE JUSTE.

Je me tairai. Que faire autrement?

L'INJUSTE.

Or ça, réponds-moi : les synégores, que sont-ils (4)?

LE JUSTE.

Des bardaches.

L'INJUSTE.

D'accord. Et après, les tragédiens (5)?

LE JUSTE.

Des bardaches.

L'INJUSTE.

Bien dit. Et les orateurs?

LE JUSTE.

Des bardaches.

L'INJUSTE.

Maintenant reconnais-tu que tu ne dis que des sottises? Et les spectateurs, que sont-ils en majorité? Regarde.

---

(1) « Sois donc plus puissant que Zeus, qui est l'esclave de Cypris! » C'est, dans les *Troyennes* d'Euripide, l'argument qu'invoque Hélène pour justifier son adultère.

(2) C'était le châtiment infligé à l'homme adultère. Outre les textes cités partout, cf. *Anthol. Pal.*, IX, 520.

(3) Puisque le mot qui désigne un bardache en grec signifie littéralement « qui a l'anus béant ».

(4) Les synégores (propr. coaccusateurs) étaient des avocats chargés de plaider en justice, au nom de l'État et parfois de particuliers. Ils étaient généralement mal vus.

(5) Les tragédiens, non les poètes tragiques. Suivant le scholiaste, ce trait vise surtout Phrynichos, acteur de tragédie et danseur célèbre. Les acteurs étaient pour la plupart fort mal famés. Un des problèmes d'Aristote roule sur cette question : « Pourquoi les artistes dionysiaques sont généralement dépravés? » (*Probl.*, XXX, 10.)

LE JUSTE.

Eh bien, je regarde.

L'INJUSTE.

Et que vois-tu?

LE JUSTE.

Bien plus nombreux, par les dieux, sont les bardaches. En voilà toujours un que je connais, et cet autre, et celui-là avec ses longs cheveux.

L'INJUSTE.

Qu'as-tu à dire maintenant?

LE JUSTE.

Nous sommes battus, ô prostitués! (A l'Injuste:) Au nom des dieux, recevez mon manteau. Je passe dans votre camp. (Il rentre chez Socrate.)

L'INJUSTE, à Strepsiade (1).

Eh bien! veux-tu emmener ton fils que voici, ou l'instruirai-je à parler?

STREPSIADE.

Instruis-le, châtie-le, et souviens-toi de me l'affûter comme il faut (2), un côté de la mâchoire approprié aux petits procès; quant à l'autre, affûte-le pour les grosses affaires.

L'INJUSTE.

Sois tranquille, tu le retrouveras sophiste habile.

PHIDIPPIDE.

Ou plutôt, à ce que je crois, pâle et misérable. (Il suit l'Injuste dans le pensoir. Strepsiade rentre chez lui.)

LA CORYPHÉE.

Retirez-vous. (A part.) J'ai idée que de ceci tu te repentiras. (Une pause, pendant laquelle le Chœur fait demi-tour, comme dans la Parabase.)

---

(1) Les manuscrits donnent ce vers à Socrate, sorti sur ces entrefaites du pensoir. Pour moi, je doute qu'il valût la peine de ramener Socrate en scène pour lui faire débiter trois vers, qui ne sont pas moins bien placés dans la bouche de son ministre. Le philosophe sait parfaitement que de toute manière Strepsiade est décidé à lui confier son fils. Lui-même a déclaré avant de se retirer (v. 886) qu'il va donner Phidippide à instruire aux deux Raisonnements, lesquels sont à demeure chez lui (v. 112), ne l'oublions pas. N'est-il pas naturel que l'Injuste, maintenant qu'il a fait ses preuves, s'offre au père pour faire chez Socrate l'éducation du jeune homme et promette de le lui rendre sophiste accompli?

(2) Par allusion à une hache à double tranchant : « l'un, dit Mme Dacier, est pour le gros bois, et l'autre pour le menu ».

LA CORYPHÉE, s'adressant au public (1).

Ce que les juges (2) gagneront à prêter quelque appui à ce chœur suivant l'équité, nous tenons à le faire savoir. D'abord, quand vous voudrez au printemps donner à vos champs une première façon, nous pleuvrons avant tout pour vous, pour les autres après. Ensuite nous protégerons vos moissons et vos vignes, qu'elles n'aient à souffrir ni de la sécheresse ni du trop d'humidité. Mais si l'un de vous nous manque, lui mortel, nous déesses, qu'il réfléchisse à tout ce que par nous il endurera de misères, en ne recueillant ni vin ni produit de son bien. Car lorsque les oliviers bourgeonneront et les plants de vigne, ils seront hachés, telles seront les balles que nous leur fronderons. Et quand nous lui verrons faire de la brique, nous pleuvrons, et les tuiles de son toit, nous les fracasserons avec des grelons arrondis. Que s'il se marie, lui ou l'un de ses proches ou amis, nous pleuvrons toute la nuit (3), si bien que peut-être souhaitera-t-il s'être trouvé en Egypte (4), plutôt que d'avoir mal jugé.

(Strepsiade sort de chez lui et se dirige vers la demeure de Socrate.)

STREPSIADE, se parlant à lui-même.

Cinq, quatre, trois, puis deux, et enfin celui de tous les jours que je redoute le plus, qui me donne le frisson, que j'abomine, c'est, venant tout de suite après, la vieille et nouvelle lune (5). Car chacun de ceux dont je me trouve débiteur jure que, les consignations faites, il va me perdre et me détruire. Et quoique mes demandes soient mesurées et justes : « Diantre d'homme, n'exige pas maintenant cette créance, donne-moi sursis pour cette autre, quitte-moi celle-là », ils prétendent que de la sorte ils ne rentreront jamais dans leur bien; ils m'invectivent en me traitant de malhonnête homme et menacent de me poursuivre. — Eh bien, qu'ils poursuivent, car il m'importe peu, pourvu que Phidippide ait appris à bien parler. Je vais le savoir, en heurtant au pensoir. (Il frappe.) Garçon, holà ! garçon, garçon !

---

(1) Le morceau qui suit est une παρακαταλογή, ou quasi-récitation, ce qu'on peut appeler un récitatif noté. Il était débité par la coryphée sur un accompagnement de flûte.

(2) Les juges du concours dramatique.

(3) Pour endommager le cortège nuptial et éteindre les torches.

(4) Dans une contrée où les Nuées n'ont pas accès, et où l'on souffre de la chaleur et de la sécheresse par suite de leur absence.

(5) Le dernier jour du mois, jour des échéances.

SOCRATE, ouvrant lui-même.

J'embrasse Strepsiade.

STREPSIADE.

Et moi Socrate; mais accepte d'abord ceci. (Il dépose un sac de farine (1).) Il faut bien marquer son admiration au maître. Et mon fils, dis, que tu pris chez toi naguère, a-t-il appris le fameux raisonnement?

SOCRATE.

Il l'a appris.

STREPSIADE.

Parfait, ô Fourberie, reine de l'Univers!

SOCRATE.

De sorte que tu échapperas à volonté à toute poursuite.

STREPSIADE.

Même si c'est devant témoins que j'ai emprunté?

SOCRATE.

Bien mieux, quand il y en aurait mille.

STREPSIADE.

« Je ferai donc un cri dans le ton suraigu (2). » Io! pleurez, usuriers (3), vous et vos capitaux, et vos intérêts des intérêts! Vous ne me ferez plus de misères, maintenant que dans ce logis on me dresse un fils signalé par une langue à deux tranchants, un rempart pour moi, un sauveur pour ma maison, un fléau pour mes ennemis, un libérateur des maux qui accablent son père. Cours, rentre, va me l'appeler. (Socrate rentre.) O mon fils, mon enfant, sors de la maison, entends la voix de ton père.

SOCRATE, ramenant Phidippide.

Voici ton homme.

STREPSIADE.

O cher, cher enfant.

SOCRATE.

Prends ton fils et va-t'en. (Il rentre.)

---

(1) Telle est du moins la tradition; j'ignore sur quoi elle repose. Un sac de farine pour toute rétribution, c'est bien maigre. Strepsiade n'ignorait pas que Socrate se faisait payer en argent (v. 98) et l'on se souvient qu'il lui a promis tel salaire qu'il réclamera pour faire l'éducation de son fils.

(2) Parodie du *Pélée* d'Euripide. Le français du grand siècle avait une expression pareille : Crier à haute gamme.

(3) Le mot signifie : « Vous qui prélevez journellement une obole par mine », c'est-à-dire qui prêtez à 60 p. c. A Athènes, le taux normal de l'intérêt était de 12 à 18 p. c.

STREPSIADE.

Io! io! mon fils, iou! iou! que j'ai plaisir d'abord à voir ta pâleur. Maintenant te voilà avant tout négatif d'aspect et contradictoire; sur ta mine s'épanouit à souhait notre : qu'as-tu à dire? indigène, et cet air de paraître offensé quand soi-même, je le sais, on est l'offenseur et qu'on fait tort aux autres. Et ton visage est empreint d'une expression bien attique. Or donc, vois à me sauver, puisqu'aussi bien tu m'as perdu.

PHIDIPPIDE.

Qu'est-ce donc que tu crains?

STREPSIADE.

La vieille et nouvelle lune.

PHIDIPPIDE.

Y a-t-il en effet un jour de vieille et nouvelle lune?

STREPSIADE.

Oui, c'est celui où ils vont, disent-ils, faire les consignations.

PHIDIPPIDE.

Les consignataires en seront pour leurs frais; car il ne se peut que deux jours n'en fassent qu'un (1).

STREPSIADE.

Cela ne se peut?

PHIDIPPIDE.

Le moyen? à moins qu'une même femme puisse être à la fois jeune et vieille.

STREPSIADE.

Pourtant c'est la loi.

PHIDIPPIDE.

C'est que, je pense, ils ne savent pas bien ce que la loi veut dire.

STREPSIADE.

Et que veut-elle dire?

PHIDIPPIDE.

Le vieux Solon était de nature un ami du peuple.

STREPSIADE.

Cela n'a quoi que ce soit à voir avec une vieille et nouvelle lune.

---

(1) Le sophisme de Phidippide revient à ceci : si la vieille lune est le dernier jour du mois, la nouvelle ne peut être que le premier du mois suivant. L'assignation est donc nulle, faute d'une date strictement définie. Mais la démonstration est à dessein embrouillée.

PHIDIPPIDE.

Il a donc fixé pour la citation deux jours, à savoir la vieille et la nouvelle lune, afin que les consignations soient faites le premier du mois.

STREPSIADE.

Et pourquoi donc suppléa-t-il la vieille lune?

PHIDIPPIDE.

Afin, mon bon, que présents un jour d'avance, les défendeurs puissent se libérer de bon gré; sinon, qu'ils soient inquiétés dès le matin du nouveau mois.

STREPSIADE.

Comment alors les magistrats ne reçoivent-ils pas les consignations le premier, plutôt qu'à la vieille et nouvelle lune?

PHIDIPPIDE.

C'est qu'ils me paraissent agir comme les prégustateurs (1) : pour rafler au plus vite les consignations, ils dégustent un jour d'avance.

STREPSIADE.

Parfait. (Aux spectateurs :) O pauvres hères, que faites-vous là, assis comme des niais? Une proie pour nous, les habiles, moellons que vous êtes, nombres, simples moutons, amphores rangées en tas! Aussi faut-il que j'entonne, pour moi et mon fils que voilà, un chant triomphal au sujet de nos succès : « *Heureux Strepsiade, que toi-même tu es docte et quel fils tu élèves!* » *diront de moi les amis et les démotes, jaloux de te voir plaider victorieusement les procès.* Mais je veux que d'abord tu entres te régaler chez moi.

(Ils rentrent dans la maison. Arrive Pasias, le créancier cité au commencement (v. 21). Il est court et obèse Un témoin l'accompagne.)

---

(1) Les προτένθαι, dégustateurs ou, si l'on veut, contrôleurs de la bouche, étaient chargés de l'inspection préalable du banquet public qui marquait le soir du premier jour des Apaturies, lequel jour tirait son nom, Dorpia, de ce banquet même. Voilà du moins ce que nous apprend Athénée (IV, p. 171 *c.*). Mais il parait probable que leur office s'étendait à bien d'autres fêtes, et que, de même qu'il existait des οἰνόπται ou inspecteurs des vins, il y avait aussi des inspecteurs des mets, préposés à chacun des festins publics.

Ἡμέρᾳ μιᾷ est ce qu'on nomme un datif de mesure. Cf. Kühner-Gerth, § 425, 13. Traduisez : *uno die prius gustant*, et comparez Xénophon, *Memor.*, 3, 13, 5 : προεξορμᾶν ἡμέρᾳ μιᾷ.

PASIAS, au témoin.

Alors faut-il qu'un homme sacrifie de son bien? Jamais! mais il eût valu mieux secouer dès l'abord toute vergogne que de me créer des ennuis, puisqu'aujourd'hui, pour ravoir mon argent, je te traîne avec moi comme témoin et que, par-dessus le marché, je vais me faire un ennemi d'un démote. (Elevant la voix.) Mais jamais, tant que je vivrai, je ne ferai honte à ma patrie, et je citerai Strepsiade...

STREPSIADE, sortant.

Qui est ce quidam?

PASIAS.

... pour la vieille et nouvelle lune.

STREPSIADE, au témoin.

Je te prends à témoin qu'il désigne deux jours. (A Pasias:) Pour raison de quoi me cites-tu?

PASIAS.

Pour les douze mines reçues par toi, quand tu achetas le cheval pommelé.

STREPSIADE.

Un cheval? Vous l'entendez, vous tous qui savez que je déteste l'hippique!

PASIAS.

Et, par Zeus, tu pris à témoin les dieux que tu me les rendrais.

STREPSIADE.

Par Zeus, c'est que mon Phidippide ne connaissait pas encore le raisonnement inébranlable.

PASIAS.

Et c'est pour cela que maintenant tu songes à dénier ta dette?

STREPSIADE.

Quel autre profit tirerais-je de son savoir?

PASIAS.

Et tu consentiras à te dédire, en jurant les dieux à l'endroit où je t'assignerai (1)?

STREPSIADE.

Qui, les dieux?

PASIAS.

Zeus, Hermès, Poseidon.

---

(1) Il appartenait à celui qui déférait le serment, non seulement d'en dicter la formule, mais de stipuler le lieu où il devait être prêté. Cf. *Bulletins de l'Acad. Belg.*, déc. 1906, p. 48.

STREPSIADE.

Oui, par Zeus, et j'ajouterais bien trois oboles pour le plaisir de jurer.

PASIAS.

Puissé-je voir le jour où tu te perdras pour prix de ton impudence !

STREPSIADE.

Le bonhomme gagnerait à être passé au sel (1).

PASIAS.

Ah! misère, tu te gausses de moi.

STREPSIADE.

Il tiendra bien six choés.

PASIAS.

Non, par le grand Zeus et les dieux, tu n'en seras pas bon marchand.

STREPSIADE.

Tes dieux m'amusent prodigieusement, et Zeus pris à témoin est plaisant pour ceux qui savent.

PASIAS.

Tu ne manqueras pas tôt ou tard de savoir ce qu'il en coûte. Mais me rendras-tu mon argent, oui ou non? Réponds et laisse-moi partir.

STREPSIADE.

Ne bouge pas, je vais sur l'heure te répondre nettement. (Il entre dans la maison.)

PASIAS, au témoin.

Que penses-tu qu'il fasse? crois-tu qu'il paiera?

STREPSIADE, revenant avec une huche.

Où est celui qui me réclame son argent? Parle, qu'est ceci?

PASIAS.

Ce que c'est? Une huche.

STREPSIADE.

Tu en es là, et me réclames ton argent? Je ne rembourserai pas une obole à quiconque appelle huche la huchée.

PASIAS.

Ainsi tu ne rembourseras pas?

---

(1) Pour être transformé en outre. Il paraît d'après ce passage qu'on passait les peaux en sel (en alun, chez les Romains) pour les assouplir et les rendre imputrescibles.

STREPSIADE.

Pas du moins que je sache. Veux-tu bien détaler au plus vite de ma porte.

PASIAS.

Je m'en vais, mais tiens-toi pour dit que je ferai mes consignations, ou que je meure. (Il sort avec son témoin.)

STREPSIADE.

Tu en seras pour tes frais, outre tes douze mines. Et pourtant je ne te souhaite guère de subir cette perte pour avoir donné un sot nom à la huchée.

(Un autre créancier de Strepsiade (v. 31), Amynias, camarade de son fils, s'en revient d'un concours hippique, où son char a été culbuté et fracassé. Ses vêtements sont en désordre et il a peine à marcher.)

AMYNIAS.

Hélas ! hélas !

STREPSIADE, prêtant l'oreille.

Hein ! qui est celui-là qui se lamente ? Ce n'est pourtant pas la voix d'un des dieux de Carkinos ?

AMYNIAS (1).

Quoi ? qui je suis ? c'est là ce qu'il vous faut savoir ? Un être infortuné.

STREPSIADE.

Suis tes propres erres.

AMYNIAS.

O dur destin ! O sort, à mes chevaux funeste, qui fracassas mon char ! Pallas, tu m'as perdu (2).

STREPSIADE.

Quel mal t'a donc fait Tlépolème ?

AMYNIAS.

Ne me raille pas, mon cher, mais ordonne à ton fils de me rendre l'argent qu'il a reçu. Je suis déjà bien assez éprouvé.

STREPSIADE.

Quel argent veux-tu dire ?

---

(1) Amynias, en jeune homme de bon ton et nourri aux lettres, use de tours et d'expressions que Strepsiade croit empruntés aux tragédies de Carkinos et de son fils Xénoclès. — Voir sur ces personnages ma note sur la scène finale des *Guêpes*.

(2) D'après le scholiaste, Xénoclès avait fait une tragédie dont le sujet était tiré du mythe de Tlépolème, fils d'Héraclès. Ces vers sont une parodie de ceux où Alcmène déplorait la mort de son frère Licymnius, tué par Tlépolème. D'où la question de Strepsiade.

AMYNIAS.

Celui qu'il emprunta.

STREPSIADE, railleur.

Alors décidément ton cas va mal, comme il me semble.

AMYNIAS, qui n'a pas saisi l'intention ironique.

C'est en poussant des chevaux que je fis la culbute, oui, par les dieux.

STREPSIADE.

Pourquoi donc divagues-tu, comme si tu étais tombé d'un âne (1)?

AMYNIAS.

Je divague, parce que je veux rentrer dans mes fonds?

STREPSIADE.

Il ne se peut que toi-même (2) tu ne sois quelque peu détraqué.

AMYNIAS.

Pourquoi?

STREPSIADE.

Tu m'as l'air d'avoir le cerveau quasiment étonné.

AMYNIAS.

Et toi, par Hermès, de quelqu'un que je vais assigner, si tu ne me rends l'argent.

STREPSIADE.

Dis-moi un peu, crois-tu que Zeus pleuve chaque fois de l'eau nouvelle, ou si c'est le soleil qui derechef attire d'en bas la même eau?

AMYNIAS.

Je n'en sais rien, et peu m'importe.

STREPSIADE.

Comment alors t'arroges-tu le droit de te faire rembourser, ne sachant rien des choses célestes?

AMYNIAS.

Si tu es gêné, paie-moi du moins l'intérêt de mon argent.

STREPSIADE.

Quelle bête est cela, que l'intérêt (3)?

---

(1) L'expression *être tombé d'un âne* est à double entente, selon qu'on prononcera ἀπ' ὄνου ou ἀπὸ νοῦ. Dans ce dernier cas elle signifie *être déchu de sa raison, être pris de vin.*

(2) Toi-même, aussi bien que ton équipage. Je ne vois pas ce qu'on pourrait objecter à ce vers.

(3) Intérêt se dit τόκος, *produit* (l'être qui résulte de l'accouplement de deux animaux).

AMYNIAS.

C'est tout simplement que chaque mois, chaque jour, l'argent va croissant de plus en plus, à mesure que le temps s'écoule.

STREPSIADE.

Bien dit. Et puis? La mer, se peut-il qu'à ton sens elle soit plus pleine aujourd'hui qu'autrefois?

AMYNIAS.

Non, par Zeus, elle reste la même. Il n'est pas normal qu'elle grossisse.

STREPSIADE.

Comment, misérable, elle ne s'accroît en aucune façon, alors que les fleuves y coulent, et toi tu cherches à accroître ton argent! Veux-tu bien courir t'assigner toi-même, loin de chez moi! (Appelant.) Qu'on m'apporte l'aiguillon.

AMYNIAS, reculant.

Je proteste.

STREPSIADE.

Haut le pied! qu'attends-tu? Marcheras-tu, samphore?

AMYNIAS.

N'est-ce pas là une violence?

STREPSIADE.

Fileras-tu? Je te stimulerai en te piquant sous le derrière, cheval de volée. (Amynias s'enfuit.) Tu te sauves? Je pensais bien que je te mettrais en fuite, avec tes roues et tes attelages. (Il rentre.)

LE CHŒUR.

Ce que c'est que d'aimer les affaires véreuses. Ce vieillard, pour s'en être épris, songe à détenir l'argent qu'il emprunta; et un cas aujourd'hui ne manquera pas d'arriver, qui fera que ce sophiste, pour prix des fourberies qu'il trame, recevra une soudaine atteinte.

Car je crois qu'il va trouver sur l'heure ce que de longtemps il convoitait : un fils stylé à soutenir des maximes contraires à la justice, au point d'avoir raison de tous ceux à qui il aura affaire, si abominables que soient ses discours; mais peut-être, peut-être souhaitera-t-il qu'il soit muet.

(Strepsiade sort précipitamment, suivi de près par son fils.)

STREPSIADE.

Iou, iou ! Voisins, parents, démotes, secourez-moi coûte que coûte, on me bat. Ah ! la tête ! ah ! la mâchoire ! Canaille, tu bats ton père.

PHIDIPPIDE, calme.

J'en conviens, mon père.

STREPSIADE.

Vous voyez, il avoue qu'il me bat.

PHIDIPPIDE.

Parfaitement.

STREPSIADE.

Canaille, parricide, malandrin.

PHIDIPPIDE.

Redis-moi cela tant et plus. Sais-tu que j'ai plaisir à entendre toutes tes injures ?

STREPSIADE.

Infâme ruffian.

PHIDIPPIDE.

Répands à profusion tes roses.

STREPSIADE.

Tu bats ton père.

PHIDIPPIDE.

Et je prouverai, par Zeus, que j'avais droit de te battre.

STREPSIADE.

Insigne canaille ! Et comment peut-on avoir droit de battre son père ?

PHIDIPPIDE.

Je le prouverai, et te confondrai par mes arguments.

STREPSIADE.

Toi, me confondre sur ce point ?

PHIDIPPIDE.

Absolument et sans peine. Choisis des deux raisonnements celui que tu feras tien.

STREPSIADE.

De quels raisonnements ?

PHIDIPPIDE.

Du fort ou du faible.

STREPSIADE.

Ah! certes, par Zeus, je t'aurai fait styler à raisonner contre le droit, mon cher, si c'est là ce que tu penses persuader, qu'il est juste et bon pour un père d'être battu par ses fils.

PHIDIPPIDE.

Mais je compte bien te persuader, au point que toi-même, après m'avoir entendu, tu n'auras rien à répliquer.

STREPSIADE.

En vérité, je souhaite entendre ce que tu as à dire.

LE CHŒUR.

C'est à toi, vieillard, de songer aux moyens de le réduire; car s'il ne savait où mettre sa confiance, il ne serait pas si impertinent. Mais il a sur quoi faire fond : son assurance est manifeste. — Mais comment d'abord l'affaire s'engagea, tu as à le raconter au chœur (1), et c'est en somme ce que tu vas faire.

STREPSIADE.

Eh ! sans doute, je dirai à quel propos nous commençâmes à chamailler. Après la bombance que vous savez, je l'invitai d'abord à prendre la lyre et à chanter un poème de Simonide sur Crios qui se fit peigner (2). Lui sur-le-champ protesta que la mode était passée de jouer de la cithare et de chanter en buvant, comme une femme moulant de l'orge grillée.

PHIDIPPIDE.

N'avais-je pas lieu dans l'instant de te battre et te fouler, quand tu m'invitais à chanter, comme si tu traitais des cigales (3)?

STREPSIADE.

Voilà justement ce qu'il disait là-dedans, tout comme ici, et il soutenait que Simonide est un méchant poète. Et moi, non sans peine, il est vrai, mais toutefois je me contins d'abord et l'invitai

---

(1) Πρὸς χορόν sans l'article paraît suspect. On serait tenté d'y substituer τῷ χορῷ, comme au v. 416 des *Acharniens*. Toutefois εἰς χορόν est fréquent chez Aristophane, du moins dans des morceaux lyriques (*Caval.*, 559, *Nuées*, 564, *Lys.*, 1279), et on lit dans Phérécrate : ὑπέλυσε δήμαρχός τις ἐλθὼν εἰς χορόν (*Fr. C. Gr.*, t. II, p. 358). J'ai aussi rencontré notre locution dans un auteur très postérieur, il est vrai, mais ici la date n'importe guère : ἐμοὶ μὲν συνέβη ταὐτὸ ὥσπερ τοῖς ἐν τραγωδίαις μέχρι πολλοῦ σιωπῶσιν, ἔπειτα καιροῦ παρασχόντος φθεγξαμένοις, ἢ πρὸς χορὸν ἢ πρὸς ὄντινα δήποτε (Aristide, *Palinod. de Smyrna*, au comm.).

(2) Crios l'Eginète, cité par Hérodote, était, comme Phayllos (*Acharn.*, v. 215), un athlète fameux qui vivait au temps de la guerre médique. Crios en grec signifie bélier. De là le jeu de mots de Simonide. Nous n'en savons pas davantage sur ce morceau, célèbre dans l'antiquité.

(3) Les cigales, au témoignage même d'Aristote (*Hist. des animaux*, IV, 7), passaient pour ne se nourrir que de rosée. Lire là-dessus le gracieux mythe raconté par Platon dans le *Phèdre* (ch. 41).

à prendre du moins un rameau de myrte (1), et à me réciter quelque chose d'Eschyle. Et lui de dire aussitôt : « C'est que, pour ma part, je tiens qu'Eschyle entre les poètes est par excellence plein de fracas, incohérent, emphatique, faiseur de casse-cous ». A ces mots, vous pensez si mon cœur frémissait; néanmoins, dévorant mon dépit : « Eh bien ! dis-je, récite alors quelque chose de ces modernes, un quelconque de ces morceaux sans prix ». Et aussitôt il chanta une tirade d'Euripide, où un frère — ô dieu préservateur ! — abusait de sa sœur de mère (2). Alors je ne me contins plus et l'accablai d'une foule de sottises et d'outrages; puis, comme il va de soi, nous entassons propos sur propos; enfin il s'élance sur moi, me bourre, m'échine, m'étrangle et m'écrase.

PHIDIPPIDE.

N'était-ce pas justice? Ne pas apprécier Euripide, le plus fort des poètes !

STREPSIADE.

Le plus fort, lui? Ah ! de quel terme t'appeler? Mais je vais encore être battu.

PHIDIPPIDE.

Oui, par Zeus, et à bon droit.

STREPSIADE.

Comment à bon droit? Impudent, moi qui t'élevai, devinant quand tu balbutiais tes moindres pensées. Tu disais : brou, je comprenais et te donnais à boire. Tu appelais après mamma, j'arrivais t'apporter du pain. Tu n'avais pas plutôt dit : cacca, que je te portais dehors et te tenais à bras tendus. Et toi, quand tout à l'heure tu m'étranglais, j'eus beau hurler et crier que j'allais faire sous moi, tu ne daignas pas me porter dehors, ô canaille, et tout en suffoquant je lâchai tout sur place.

LE CHŒUR.

Je crois bien que le cœur saute aux jeunes gens, dans l'attente de ce qu'il va dire. Car si, après une telle équipée, il parvient par son verbiage à le persuader, la peau des vieillards, je ne l'achèterais pas un pois chiche. — (A Phidippide :) C'est affaire à toi, initia-

(1) Comme c'était l'usage quand on chantait sans s'accompagner de la lyre.

(2) Macarie abusant de sa sœur (utérine, ce qui seul constituait l'inceste), sujet de l'*Eole* d'Euripide.

teur et promoteur de raisons nouvelles (1), de chercher quelque mode de persuasion qui te donne l'apparence de défendre le droit.

PHIDIPPIDE.

Qu'il est doux de vivre dans le commerce de choses nouvelles et ingénieuses, et de pouvoir faire fi des lois établies ! Ainsi moi, quand les chevaux fixaient toute mon attention, je n'étais pas capable de dire trois mots sans me fourvoyer, tandis qu'aujour d'hui, depuis que le maître a mis ordre à cela et que j'ai familiarité avec de subtils pensers, raisonnements et spéculations, je me fais fort de montrer qu'il est juste de châtier son père.

STREPSIADE

Monte donc à cheval, par Zeus; car mieux vaut pour moi entretenir l'équipage d'un quadrige que d'être roué de coups.

PHIDIPPIDE.

Reprenant ma harangue où tu l'as interrompue, je te demanderai d'abord : quand j'étais petit, me battais-tu?

STREPSIADE.

Sans doute, dans ton intérêt et par sollicitude pour toi.

PHIDIPPIDE.

Eh bien! dis-moi, n'est-il pas juste que je te témoigne de l'intérêt à l'avenant, et que je te batte, puisque c'est prendre intérêt aux gens que de les battre? Car pourquoi faut-il que ton corps soit exempt de coups, et non le mien? Après tout, moi aussi je suis né libre. « Les enfants pleureront, mais un père, à ton sens, ne devra pas pleurer (2)? » Tu diras que d'après la loi c'est affaire aux enfants d'être battus. Je réplique que les vieillards sont deux fois enfants, et qu'il leur sied de pleurer bien plus qu'aux jeunes, d'autant qu'ils sont moins excusables de tomber en faute.

---

(1) Littéralement : moteur et souleveur de raisons nouvelles (et non « de mots nouveaux », comme on traduit : nul n'accusait Socrate de cultiver la néologie). La locution κινεῖν λόγον est fréquente. (Cf. Wyttenbach sur Plutarque, *de sera num. vind.*, p. 83). D'autre part, κινεῖν et μοχλεύειν sont rapprochés dans Euripide, à propos d'une porte qu'on fait sauter hors des gonds (*Médée*, v. 1317).

On voit combien l'image est osée. De même Lamartine, dans son *Cours familier de littérature*, appelle Lamennais « grand agitateur de style »; Eug. Pelletan, dans une notice sur Proudhon, traite le brillant publiciste « d'aventurier de la parole »; et enfin Joubert, parlant d'une certaine catégorie d'écrivains, les nomme « des architectes de mots et de phrases ».

(2) Parodie d'un vers de l'*Alceste* d'Euripide.

STREPSIADE.

Mais nulle part la loi ne permet de traiter ainsi son père.

PHIDIPPIDE.

N'était-ce pas un homme, comme toi et moi, celui qui le premier établit cette loi, et convainquit par ses dires les anciens? Serait-il moins loisible à moi d'établir à mon tour une loi qui permette désormais aux fils de rendre aux pères coups pour coups? Tous les horions que nous reçûmes avant la publication de la loi, nous les tenons pour nuls et voulons bien avoir été battus pour rien. Observe les coqs et tant d'autres bêtes, comme ils se revanchent sur leur père; et pourtant en quoi diffèrent-ils de nous, hormis qu'ils n'écrivent pas de décrets?

STREPSIADE.

Puisque tu imites en tout les coqs, que ne manges-tu le fumier, et ne dors-tu sur un juchoir?

PHIDIPPIDE.

Ce n'est pas la même chose, mon cher, et Socrate n'acquiescerait pas (1).

STREPSIADE.

Par conséquent ne frappe pas; sinon tu auras un jour à t'en prendre à toi-même.

PHIDIPPIDE.

Comment cela?

STREPSIADE.

Parce que je suis en droit de te châtier, comme toi ton fils, si tu en as un.

PHIDIPPIDE.

Mais si je n'en ai pas, j'aurai pleuré à crédit, et tu ne mourras pas sans t'être gaussé de moi (2).

STREPSIADE, aux spectateurs.

Gens de mon âge, à mon sens, il dit vrai. Il me semble qu'il faut leur céder en ce qui est raisonnable. Oui, c'est raison que nous pleurions, si nous agissons contre l'équité.

---

(1) « Il y a fort à dire, et les choses ne sont pas égales. » Molière, *G. Dandin*, I, 4.

(2) Ἐγχανὼν τεθνήξεις doit être un dicton proverbial. Les éditeurs et interprètes n'ont pas pris garde que ἐγχανών est un aoriste, et traduisent, les uns : « tu riras de moi à en crever », les autres : « tu te moqueras de moi, même au lit de la mort ». Le sens paraît pourtant simple. Le français a un dicton analogue : Il en mourra quitte, c'est-à-dire, pour parler avec le vieux Corneille : Il ne mourra pas sans tirer sa raison.

PHIDIPPIDE.

Envisage encore une autre proposition.

STREPSIADE.

Alors me voilà perdu (1).

PHIDIPPIDE.

Et toutefois peut-être ne seras-tu pas vexé d'avoir subi ce traitement.

STREPSIADE.

Comment? Apprends-moi le parti que tu me feras tirer de là?

PHIDIPPIDE.

Ma mère, je la battrai comme toi.

STREPSIADE.

Que dis-tu là? que dis-tu? Voilà un crime qui dépasse l'autre.

PHIDIPPIDE.

Mais quoi? si, m'en tenant au raisonnement faible, je te confonds en te prouvant qu'il faut battre sa mère?

STREPSIADE.

Que dirai-je? si ce n'est qu'après avoir fait cela, rien ne peut t'empêcher de te jeter dans le barathre avec Socrate et le raisonnement faible. (Au Chœur:) A vous la faute, ô Nuées, si j'en suis réduit là, m'étant reposé sur vous de toutes mes affaires.

LA CORYPHÉE.

C'est à toi-même que tu es comptable de ce qui t'arrive, pour t'être tourné aux pratiques mauvaises.

STREPSIADE.

Que ne me le disiez-vous alors, au lieu de monter la tête à un rustaud, à un vieillard?

LA CORYPHÉE.

Ainsi agissons-nous toutes les fois que nous voyons quelqu'un s'engouer de pratiques coupables, jusqu'à ce que nous le culbutions, pour lui apprendre à redouter les dieux.

---

(1) Je lis ἀπὸ τἄρ' [et non γἀρ] ὀλοῦμαι. A quelque sauce qu'on la mette, la particule γάρ ne se prête à aucun sens plausible. Le cas est exactement le même ici que dans *Oiseaux*, 338, ὡς ἀπωλόμεσθ' ἄρα; ou bien *Acharn.*, 323, δεινὰ τἄρα πείσομαι; *Thesm.*, 248, οἰμώξεταρ' εἴ τις; 916, κλαύσετ' ἄρα, et ailleurs. Au surplus le sens est tellement indiqué que depuis Mme Dacier la plupart des traducteurs, entre autres Droysen, l'ont rendu exactement, sans tenir compte du texte qu'ils avaient sous les yeux.

STREPSIADE.

Hélas! c'est méchant, ô Nuées, mais c'est juste; car je ne devais pas détenir l'argent que j'avais emprunté. (A Phidippide :) Maintenant donc, mon cher enfant, cette canaille de Chéréphon et Socrate, viens avec moi les détruire, eux qui se jouaient de nous.

PHIDIPPIDE.

Mais je n'entends pas faire tort à mes maîtres.

STREPSIADE.

Si fait, si, respecte Zeus Paternel.

PHIDIPPIDE.

Voyez-moi cela, Zeus Paternel ! Que tu es archaïque ! Y a-t-il un Zeus?

STREPSIADE.

Sans doute.

PHIDIPPIDE.

Il n'y en a pas. Non, c'est Tourbillon qui règne, après avoir chassé Zeus.

STREPSIADE.

Il ne l'a point chassé, mais je croyais cela, à cause de ce Tourbillon de malheur. Pauvre moi, qui te prenais, poterie que tu es, pour un dieu (1)!

PHIDIPPIDE.

Reste ici à divaguer avec toi-même et à patauger. (Il s'en va.)

STREPSIADE.

Ah! quelle aberration! Comme j'étais en démence quand je répudiais les dieux à cause de Socrate ! (Il se tourne vers le buste d'Hermès.) Mais, ô cher Hermès, ne t'irrite pas contre moi et ne m'écrase point; sois indulgent pour un homme égaré par le verbiage. Conseille-moi, si je dois porter plainte et les poursuivre, ou n'importe ce que tu voudras. (Il s'appuie au monument et paraît écouter.) Ton avis est bon : tu me défends de m'empêtrer d'un procès, mais il me faut mettre au plus vite le feu à la demeure des bavards. (Appelant.) Ici, ici, Xanthias. Sors avec une échelle et une pioche, grimpe sur le pensoir et démolis le toit, si tu aimes ton maître, jusqu'à ce que tu fasses crouler sur eux la maison (Xanthias monte sur le toit et se met à

---

(1) Dinos (tourbillon) était en effet une sorte de vase à boire, dont il est fait mention également dans les *Guêpes* (v. 618).

l'œuvre). Que l'on m'apporte une torche allumée. Je ferai de sorte que chacun d'eux, si fanfarons qu'ils soient, reçoive aujourd'hui son châtiment (1). (Il grimpe à l'échelle avec la torche.)

UN DISCIPLE (à l'intérieur).

Iou ! iou !

STREPSIADE.

Affaire à toi, ô torche, de lancer d'épaisses flammes.

LE DISCIPLE.

Homme, que fais-tu ?

STREPSIADE.

Moi ? Eh ! que ferais-je qu'argumenter subtilement avec les poutres de la maison ?

UN AUTRE DISCIPLE (à l'intérieur).

Oh ! oh ! qui donc met le feu à notre logis ?

STREPSIADE.

Celui dont vous avez soustrait le manteau.

LE DISCIPLE.

Tu vas nous détruire, nous détruire.

STREPSIADE.

Et c'est bien ce que je veux, à moins que la pioche ne trahisse mes attentes, ou que moi-même peut-être je ne me rompe d'abord le cou en tombant.

SOCRATE, paraissant à la fenêtre.

Holà ! que fais-tu, s'il te plaît, là-haut sur le toit ?

STREPSIADE.

Je marche dans les airs et spécule le soleil.

SOCRATE.

Malheur à moi ! je vais lamentablement suffoquer.

LE DISCIPLE.

Et moi, malheureux, je serai consumé.

STREPSIADE.

Aussi, pourquoi vous avisiez-vous d'insulter aux dieux et de

---

(1) Τιν' αὐτῶν est mis pour ἕκαστόν τινα. Idiotisme fréquent, déjà signalé par Eustathe : τὸ τὶς πολλάκις δηλοῖ πάντας, ληφθὲν ἀντὶ τοῦ εἷς ἕκαστος (sur *Od.*, III, p. 123,25, et sur *Il.*, II, p. 237). C'est le sens de τις, *Gren.*, 628, de τις ἀνθρώπων, *Ois.*, 1314, de τις τῶν ὄπισθεν, *Guêpes*, 1327, de τις ὑμῶν, *Lysist.*, 446. On voit par ces exemples et par quantité d'autres que je pourrais citer, que τις en ce sens n'implique nullement une idée de menace.

scruter le siège de Sélèné (1)? (A Xanthias :) Pousse, lance, frappe, pour bien des raisons, et surtout parce que tu sais qu'ils offensaient les dieux. (La porte s'ouvre. Socrate et ses disciples fuient, poursuivis par Strepsiade et son esclave.)

LA CORYPHÉE.

Conduisez-nous hors d'ici. Notre chœur a fini sa tâche pour aujourd'hui.

(1) Jeu de mots : le fondement de Sélèné, ou la position de la lune.

Variétés

Bancel à l'Université libre
(1857-1869)

A propos d'un livre récent (1)

PAR

PAUL ERRERA

« Improviser, après une longue réflexion, voilà le véritable talent ».
BANCEL.

Nous avions l'intention de signaler dans cette Revue la publication des lettres de Bancel, le proscrit français que tant de Bruxellois ont connu, à l'époque du second Empire, certain qu'on trouverait chez nous intérêt à connaître un livre dans lequel la Belgique occupe une si large place. Ce que Bancel pensait de notre pays, de notre politique, mérite d'être lu. Mais beaucoup de lettres parlent de notre Université et évoquent des scènes qui s'y sont passées. Aussi nous a-t-il semblé qu'elles méritaient, de notre part, plus qu'une simple mention bibliographique.

Ceux qui ont souvenance de Bruxelles au milieu du XIXe siècle et des débuts de « l'ère des conférences », dans laquelle nous vivons, citeront toujours et d'abord, avec le nom d'Emile Deschanel, celui de Bancel, parmi les précurseurs et les instaurateurs, qui ont appris à beaucoup de nos compatriotes à écouter une causerie, à quelques-uns à en faire une. L'un et l'autre étaient éloquents, alors que l'art

(1) H. MONIN, professeur au Collège Rollin, etc.: *François-Désiré Bancel*, représentant de la Drôme; proscrit; professeur à Bruxelles; député de Paris (1822-1871), d'après ses lettres inédites. Bibliothèque de la Révolution de 1848, n° V. Paris, E. Cornely, 1911. Un vol. in-8°, 148 pages.

oratoire était à peu près inconnu et en tout cas méconnu chez nous. Bien que doués de talents fort dissemblables, ils ont agi tous deux sur l'esprit public belge et ont contribué à le former : on allait les entendre pour le plaisir de les entendre ! Ainsi, le charme de la parole opéra dans nos auditoires, dans nos salles de réunions, et d'aucuns comprirent la valeur du bien-dire : sensation nouvelle pour le Bruxellois de ce temps-là (1).

Dans l'hiver de 1857, notre Université — dont Tielemans était alors recteur (2) — confia à Bancel, non point une chaire de littérature française, mais le soin de faire de simples lectures sur ce sujet. « Mes quinze lectures de cette année auront pour but, écrit-il à son père (3), pour couronnement, la Révolution française, que je montrerai comme la fille des penseurs dont je lirai les livres ». Et ces livres furent *Les Provinciales, Tartufe, Mahomet, L'Emile*, etc. Pour cinq mois de travail, Bancel toucha 400 francs (4), bien que ses conférences

---

(1 On a rappelé avec raison la part qui revenait au « Cercle artistique » de Bruxelles dans ce mouvement, dû en partie à la création d'un genre alors nouveau : la conférence, cet enfant de l'exil, comme on l'a surnommé. — H. MONIN, *Op. cit.*, p. 56, note

(2) Il fut recteur de 1849 à 1861. — Une légère rectification à la note 3, p. 13, du livre que nous avons sous les yeux : Tielemans ne fit pas partie du Congrès national; il y prit seulement la parole, étant chef du Département de l'intérieur. Ceçi n'est pas pour diminuer son rôle comme membre de la commission qui prépara le projet de Constitution. — La même note appelle notre Révolution « la victoire franco-belge sur la Hollande » : l'expression nous semble manquer de perspective historique. On n'oubliera pas que la Révolution datait presque d'un an, que le Congrès national avait accompli son œuvre, que la Constitution était votée et appliquée depuis quelques mois, lorsque les troupes françaises intervinrent en notre faveur.

(3 Lettre du 11 janvier 1857. *Op. cit.*, p. 13.

(4) On était au temps de Murger et de Béranger et l'on se contentait de peu. Voici ce que Bancel pensait du « traitement » qui lui fut alloué : « Tu me demandes, écrit-il à son père le 20 mai 1857, si l'Université m'a donné quelque chose du crédit voté? Elle m'a tout donné, la bonne fille! Heureusement, car M. R., sans cette aubaine, courait grand risque d'attendre son argent. Le recteur m'a souvent exprimé son regret de l'exiguité du crédit. Mais quoi! On ne songeait pas à moi! Il fallait un lecteur, tout bêtement. Qui se serait attendu à ce que le lecteur parlerait tout seul? Quatre cents francs pour épeler Voltaire ou Rousseau : le prix était honnête. On avait compté sans la langue du petit. L'hiver prochain, on comptera pour elle. » (*Ibidem*, p. 30.) Le traitement de Bancel fut, en effet, augmenté. Il fut porté à 1,000 francs, dès l'année suivante (*Ibidem*, p. 40). Mais, à la longue, Bancel trouva qu'on ne rémunérait pas équitablement son travail et son talent. Aussi finit-il par s'en exprimer assez durement à son père et à sa mère (lettres du 10 juillet, du 23 août 1858 et du 27 octobre 1860. *Ibidem*, pp. 61, 63 et 91). Voici un passage de l'une de ces lettres

absorbassent tout son temps. « Il ne faut pas croire qu'elles exigent une médiocre peine, écrit-il à son père (1). Heureux ceux qui improvisent des systèmes philosophiques après dîner et qui parlent une heure au public de choses qui l'intéressent, sans une préparation longue et sérieuse. A peine ai-je fini une leçon que je pense à la suivante... ».

Il nous semble intéressant de rapporter ces paroles d'un orateur, que d'aucuns ont cru inspiré par la seule fougue du moment, se fiant à sa facilité d'improvisation de méridional (2). « La conférence sur les *Lettres persanes*, écrit-il encore (3), a été fort goûtée, et le portrait que j'ai tracé du président Montesquieu a semblé neuf à plusieurs. Le sujet était riche et charmant ; l'auditoire, de belle humeur. Malgré ce succès, j'avais hier une frayeur abominable, une émotion que je dominais avec peine. Et dire que ça recommencera mardi ! Heureux les hommes qui s'honorent de leur propre confiance ! Pour moi, la vérité me paraît si auguste, que je tremble de rester au-dessous d'elle; ou, pour mieux dire et me confesser crûment, j'ai tant d'orgueil que j'en deviens timide. Une chose me console : Quinet et Michelet, pendant dix années de professorat au Collège de France ou à la Sorbonne, n'ont jamais bien dormi la veille d'une leçon. Crois-tu au sommeil d'Austerlitz ? »

Le succès de ces lectures de Bancel fut retentissant ; grâce à elles, le public apprit le chemin de nos auditoires, à une époque où il ne le connaissait guère. D'ailleurs Bancel était content de ses auditeurs autant que réciproquement « Mes lectures publiques à l'Université, écrit-il à sa mère (4), sont un grand soulagement aux langueurs stériles de mon exil. Cette proscription inique aura eu pour résultat de faire connaître aux Belges une voix française, qu'ils paraissent aimer et reconnaître comme une voix de leur patrie. Les idées de justice

---

à sa mère : « ... Je ne puis croire que Notre-Dame d'Auray protège Bonaparte. Si elle l'écoutait, quel honnête homme voudrait lui brûler un cierge? Je t'en brûlerai dix, ô sainte Vierge de la Bretagne, si tu pouvais inspirer au Conseil de l'Université libre quelque générosité à mon endroit. Véritablement, bonne mère, je suis victime de mon zèle. Me voyant travailler pour rien avec tant d'ardeur, ils se sont imaginés que c'était ma vocation. Aussi, j'espère peu. Tout est lent dans ce pays des Flandres. Ils procèdent avec une tranquillité désespérante à toutes leurs fonctions : à table, aux amours, au travail. On dîne pendant dix heures; on *courtise* pendant dix ans; on met un jour à tailler des plumes. »

(1) Lettre du 17 janvier 1857. *Ibidem*, p. 14.

(2) Bancel était de La Mastre, département de la Drôme, dans le Vivarais.

(3) Lettre du 11 février 1857 à son père. *Ibidem*, p. 18.

(4) Lettre du 23 février 1857. *Ibidem*, p. 19.

sont les mêmes sous tous les méridiens. Les honnêtes gens qui aiment la liberté et qui la défendent comme leur patrimoine sont de la même famille. » Il nous plaît de rappeler que notre Université fut pour une bonne part dans cette initiation du public belge à la puissance du charme de la parole. Bancel est surpris lui-même de l'action exercée par lui sur nos bons Bruxellois, qu'il n'avait jamais vus si frémissants. Sa conférence sur l'*Emile* lui semble avoir, mieux encore que les précédentes, établi entre lui et eux ce contact mystérieux qui produit l'éloquence des orateurs véritables. La matière y prêtait ; il se sentait « en forme » ; aussi peut-il écrire à son père (1) : « Tout cela, combiné, *harmonisé*, suivant l'expression de Fourier, a porté au plus haut point l'exaltation de la *composite*. La salle tremblait et vibrait d'applaudissements, de bravos, de cris; plusieurs pleuraient, les femmes, cela va sans dire ; il s'agissait de l'enfance et des devoirs maternels ; mais les hommes aussi avaient l'œil humide. Moi-même je sentais une émotion profonde me gagner, m'envahir, et, sans une force laborieuse, j'aurais été dominé. O cher père, que la vérité est puissante, et que les despotes ont raison, dans l'intérêt de la tyrannie, d'empêcher les grandes assemblées ! La foule inspire, et les hommes réunis s'émeuvent et remuent sous le souffle du juste et du vrai, comme la feuille sous le vent. »

La dernière leçon de ce premier cycle fut consacrée à Mirabeau, que le maître avait réservé pour la fin, « précisément pour s'arrêter au seuil des orages ». Voici comment il explique à son père le choix qu'il avait fait (2) : « L'œuvre de la Constituante est acceptée par tous les hommes qui ont le sens commun. Il n'en est pas de même de la terrible époque de la Convention. J'ai pour principe de n'offrir en exemple à la jeunesse qui m'écoute que des hommes ou des idées incontestables. Plus tard, appuyé sur ces principes axiomatiques, elle formera d'elle-même son opinion sur les choses controversées. D'ailleurs la modération m'a toujours paru l'arme la plus redoutable. Nous ne serions pas en exil si les hommes de 48 avaient uni à cette vertu la science et la fermeté. » On voit que Bancel n'était pas un casseur de vitres et qu'il connaissait l'art de ménager son public. Nous savons qu'il agissait de même, lorsqu'il abordait les questions religieuses. A propos des *Provinciales*, tout au début de son cours, il avait nécessairement dû parler « de messieurs de la Compagnie de Jésus, si rudement fouettés par mon recteur », comme il le dit, dans une des lettres à son père (3). Et aussitôt cet excellent fils d'ajouter :

(1 Lettre du 12 mars 1857. *Ibidem*, p. 20.
(2 Lettre du 19 mars 1857. *Ibidem*, p. 24.
(3) Lettre du 11 janvier 1857. *Ibidem*, p. 13.

« Que ma bonne mère ne s'épouvante point, que sa conscience dorme sans scrupules ! J'aurai grand soin de séparer Loyola et Jésus-Christ, et ne m'occuperai, dans ma thèse, que du côté mondain. » (1)

Mais laissons à Bancel le soin de raconter lui-même l'impression que produisit la leçon finale. On trouvera, dans la lettre que nous allons citer un peu de cette éloquence romantique enflammée, qui caractérise 1848 ; elle avait ses défauts, ses ridicules, peut-être, mais le rappel n'en offre aucun danger, aujourd'hui que nous tombons bien plutôt dans l'excès opposé, aujourd'hui que l'objectivisme triomphe dans la parole comme dans le style dit « scientifique », aujourd'hui que « la sueur sacrée » perle bien rarement sur les tempes et la poitrine de l'orateur académique !

« Bruxelles, 5 avril 1857 (2).

« Cher Père,

« Ouf ! Je suis brisé, je n'en peux plus, je demande grâce. Mardi dernier, j'ai donné ma conférence sur Bernardin de Saint-Pierre devant un auditoire de huit cents personnes environ, dont trois cents dames. Le succès a dépassé mon attente, de jolies mains applaudissaient : et cependant je n'avais pas montré mon homme sous le côté tendre et sentimental... Hier, samedi, je donnais à l'Université ma dernière leçon... Quelle foule ! quel monde énorme, entassé, foulé, écrasé ! Dès 7 heures, la salle regorgeait jusque dans la cour envahie ; sur l'estrade, à mes côtés, tout le corps professoral, des représentants, des sénateurs. A mon entrée dans la salle, j'ai été salué d'applaudissements, de cris, de bravos prolongés, d'acclamations. Comme je sentais tout mon sang refluer vers le cœur et mon visage pâlir, j'ai commencé d'une voix presque éteinte. Pendant une heure, j'ai achevé le portrait de Mirabeau, l'histoire rapide des premiers temps de la Révolution : un résumé de toutes les conférences précé-

(1) Ce souci de n'être pas antireligieux, tout en étant anticlérical, préoccupe souvent Bancel : il veut que sa mère ne doute pas de lui, à cet égard. A l'occasion d'une conférence, faite au « Cercle artistique » le 13 mai 1858 et ayant pour sujet le général Foy, il écrit à son père, après lui avoir adressé le texte reconstitué de sa causerie : « Ma petite mère est donc contente de mon *speech*. Eh bien! qu'elle sache que je n'ai jamais rien dit de plus fort que cela touchant l'église. Jamais je ne me suis occupé de la foi ni du dogme, que je laisse à la libre conscience de chacun, mais seulement de la portée politique et sociale, de la force éducatrice du catholicisme. Peut-être ai-je blessé certains intérêts; j'ai la conviction entière de n'avoir blessé aucune âme. » Lettre du 25 mai 1858. *Ibidem*, p. 57.

(2) *Ibidem*, pp. 24 à 26.

dentes, la conclusion de mes leçons, l'esprit qui m'a guidé dans ce pèlerinage de deux cents ans, des actions de grâce à mes auditeurs, de graves conseils à la jeunesse studieuse, ont fini cette séance qui comptera dans ma vie. Oui, cher père ; oui, bonne et tendre mère, votre fils sentait courir sur toutes les têtes un frisson de sympathie ; je lisais dans les cœurs, et j'ose affirmer que toutes ces consciences étaient converties. Lorsque j'ai prononcé ces mots bien simples : « Pour la première fois depuis bien longtemps, j'ai compris que je « parlais à des âmes « libres », un applaudissement immense, universel a éclaté. Enfin, à ces derniers mots : « Jeunes gens, jeunes « gens, ô mes amis ! Il y a un poème plus beau que l'*Iliade* : c'est la « vie humaine ; un temple plus divin que le Parthénon : c'est la con- « science ; une statue plus haute, plus blanche, plus fière que le « *Jupiter* de Phidias : c'est la statue du Devoir. L'âme est le bloc de « marbre, la volonté est le ciseau. Travaillez à votre âme ! »

« Alors, la salle s'est levée. La jeunesse, les yeux pleins de larmes, agitait ses chapeaux. Tout l'auditoire, debout, frémissait comme une feuille sous le vent. Jamais je n'ai rien vu d'aussi beau. Souvenir de cette heure sacrée, ne t'efface jamais de ma mémoire. Les applaudissements se prolongaient, on voulait me revoir. Je me suis esquivé pour éviter le triomphe.

« Arrivé chez moi, j'ai changé de chemise : voilà où mène la gloire... »

Rien n'est exagéré dans ce récit, si nous nous en rapportons aux souvenirs de ceux qui assistèrent au cours de Bancel. Longtemps, il resta pour eux le type du professeur éloquent, alors qu'Emile Deschanel était l'incarnation du causeur élégant ; l'un et l'autre atteignirent à Bruxelles un degré de notoriété qui rappelle, toutes proportions gardées, celle du « grand trio » : Villemain-Cousin-Guizot, dont l'action avait été si puissante à Paris, à la veille de la révolution de 1830. C'est en se plaçant au point de vue de son propre pays que Bancel mentionne l'heureux effet de ses leçons : « L'exil aura produit cette propagande de l'esprit français. En vérité, le Bonaparte, s'il s'occupe de ces infimes détails, doit être un peu vexé d'apprendre que ceux qu'il expulse distribuent chez les nations libres le pain de la pensée. Pour nous, cher père, c'est avec un légitime orgueil que nous montrons aux étrangers les républicains chassés de leur république. Nous faisons de l'histoire aussi. L'avenir, la postérité, décideront quelle fut la plus belle : celle de l'Empire ou celle des proscrits. Que ma bonne mère réfléchisse à cela ! Qu'elle songe aux temps qui viendront : elle sera peut-être consolée. » (1)

(1) Lettre du 13 avril 1857. *Ibidem*, p. 26.

D'ailleurs, Bancel s'était affectionné à la Belgique. Outre l'Université, la Ville de Bruxelles l'avait chargé d'un cours public (1), institution qui semble être née alors dans nos auditoires et qui s'est perpétuée avec succès jusqu'aujourd'hui. Quelques pensionnats de demoiselles (2) avaient fait appel à son talent de professeur de littérature. En province, on le demandait de toute part (3). Cela lui permettait de vivre modestement. Il fut question de lui pour la chaire que Baron devait abandonner, à l'Université de Liége, en 1860 (4). Rogier, alors ministre de l'intérieur (l'instruction publique relevait de ce département) songea à lui et à Van Bemmel (5) ; mais aucun des deux ne fut nommé. Bancel ne le regretta pas, car il préférait, malgré la différence de traitement, l'enseignement libre au fonctionnarisme (6). D'ailleurs, Bruxelles le retenait par les amitiés qu'il y avait formées et pour d'autres raisons encore (7). « Faut-il tout dire, écrit-il à son père ? (8) Il y a dix ans que j'habite Bruxelles ; j'y suis connu, aimé : il m'en coûte de m'exiler à nouveau... »

Un projet assez intéressant était caressé, à cette époque, par Rogier, par Ch. De Brouckère, par Tielemans ; il fut question d'y associer Bancel. On songeait à « établir à Bruxelles un grand centre d'instruction supérieure, une sorte de Collège de France » (9), dont les cours libres seraient confiés à des hommes éminents, belges ou étrangers. N'est-ce pas le même esprit qui présida depuis au développement de l'Institut des Hautes Etudes de Bruxelles, dont la création a soulevé jadis certaines méfiances, méfiances qui semblent aujourd'hui s'évanouir. En tout cas, d'aucuns s'y rallieront sans doute plus

---

(1) *Ibidem*, pp. 66 et suiv.

(2 *Ibidem*, p. 8, note 1.

(3 Il y fit de très nombreuses conférences qui contribuèrent à répandre le goût de ce « genre » dans la Belgique entière. A Anvers, il fit même un cours proprement dit. *Ibidem*, pp. 26, 30, 66, 91, 100, 120.

(4) Lettre à son père, du 1er novembre 1860. *Ibidem*, p. 91.

(5) Par erreur, ce nom est toujours imprimé Van Bommel. *Ibidem*, pp. 91 et suivantes.

(6) Lettre à son père, du 5 mars 1861. *Ibidem*, p. 93.

(7) *Ibidem*, pp. 67, 78 et suiv., 81. L'un des noms qui revient le plus souvent sous sa plume est celui d'Alexandre Gendebien. Voici qui montre leur intimité : Bancel écrit à sa mère, le 28 janvier 1859 : « ... Le père Gendebien a coutume de me dire : « Vous êtes un scélérat. Vous feriez crier à une bigote : *Vive Luther!* et : *Vive la messe!* à un huguenot. » Non que ma scélératesse souffle le froid et le chaud, mais parce que je m'efforce d'accommoder la vérité. »

(8) Lettre du 5 mars 1861. *Ibidem*, p. 93.

(9) Lettre à son père, du 1er novembre 1860. *Ibidem*, p. 92.

aisément s'ils savent que l'idée date d'au-delà d'un demi-siècle et qu'elle peut se prévaloir d'un parrainage tel que celui que nous venons de rappeler.

Quelques pensées de Bancel prouvent qu'il observait avec assez d'attention les événements qui se déroulaient sous ses yeux. Voici d'abord un jugement d'ordre général, dont l'actualité n'échappera pas à ceux qui suivent la politique intérieure de bien des pays — du nôtre pour commencer : « Les cléricaux ont mieux que nous le sens pratique des choses. Ces mystagogues sont avant tout des politiques très précis. N'admirez-vous pas avec quel ensemble ils feignent de mêler leur cause à la cause sociale et comment, d'un bout à l'autre de l'Europe, ils façonnent les peuples à l'obéissance, et les gouvernements à la rigueur ? » (1) Sur les partis, tels que les connaissait notre Parlement de cette époque, de judicieuses remarques émaillent la correspondance de Bancel. Relevons la suivante : « En Belgique, la lutte est celle de la Restauration française, non pas entre la Foi et l'Incrédulité, mais entre l'indépendance du pouvoir civil et les ambitions politiques de l'Eglise. Les partisans de la liberté s'appellent libéraux ; leurs adversaires, catholiques. Ce sont noms de guerre, étiquettes de partis, mais non désignations hostiles au point de vue des croyances. Je suis anti-catholique parce que je suis libéral. Autrefois, en France, j'eusse été anti-ultraroyaliste avec Foy, Manuel, B. Constant. Aussi, cher père, mon opinion belge, mon drapeau belge sont bien moins foncés que mon opinion et mon drapeau français. J'ai vu deux camps : ici, le droit commun ; là, le privilège ; d'un côté, la tolérance ; de l'autre, l'intolérance ; à gauche, les amis du gouvernement parlementaire ; à droite, les rêveurs de l'absolutisme et les courtisans. Je demande à ma mère, je lui demande dans quel camp devait se placer son fils. Encore un coup, la religion est au-dessus, en dehors de ces luttes politiques. Personne, ici, ne s'y trompe, et ceux même qui nous combattent, savent bien que nous avons raison et que leur foi libre ne court aucun risque » (2).

Bancel connaissait donc les Belges et la Belgique. Il aimait assez celle-ci pour lui rester fidèle, même après le décret d'amnistie générale du 16 août 1859 (3). La profonde affection qui l'unissait à ses parents et à son cher terroir lui interdisait l'attitude fière de ceux qui ne voulurent pas profiter de l'amnistie. Intransigeant, il ne le fut à aucun titre. Il n'était pas non plus utopiste, comme la génération

(1) *Ibidem*, p. 55, note .
(2) Lettre à son père, du 3 juin 1858. *Ibidem*, pp. 57-58.
(3) *Ibidem*, pp. 66, 78 et suiv., 82, etc.

précédente ; il le regrettait parfois (1). Il accepta donc l'amnistie et, plus tard, il remplit même les conditions prescrites par l'Empire pour poser sa candidature à la Chambre des Députés (2). Nous ne le suivrons pas sur le terrain de la politique. Longtemps, il partagea ses années entre Bruxelles et le Vivarais, entre son enseignement et sa famille. Il n'abandonna pas ce public belge qui l'avait accueilli et acclamé, cette Université qui lui avait ouvert ses portes et lui avait décerné successivement les titres de lecteur et de professeur honoraire (3). Faute de traitements élevés, ses devoirs académiques lui

---

(1 « Oui, je pense que ma génération a démérité de son aînée. Où sont les aspirations, où sont les combats? Hélas! où sont même les utopies et qu'avons-nous fait des rêves? Le temps actuel est plat, triste... » Lettre à son père, du 28 avril 1858. *Ibidem*, p. 54. — Le père Bancel était fouriériste. Son fils lui écrit, le 20 juillet 1858 : « D'après ta lettre datée de Bancel (c'est le domaine héréditaire, dont la famille portait le nom), tu quittes aujourd'hui même cette terre aimée entre toutes, pour laquelle je me sens à la fois les entrailles d'un père et les intérêts égoïstes d'un propriétaire : intérêts qui, pour le dire en passant, me donnent à réfléchir sur tous les systèmes de propriété indivise et collective. J'ai bien peur que la nature humaine, impertinente assurément, refuse de se plier aux lois, aux fantaisies philosophiques de la plupart des modernes réformateurs. Est-ce que je me fais vieux? Oui, oui, mes illusions prennent moustache grise et s'en vont avec mes cheveux, comme la poésie de Corneille partit avec ses dents. Mais toi, *impavidus*, tu restes jeune et ferme, jeune par les idées, ferme sur le granit fouriériste. Cependant, il me semble que tu considères aussi le sens propriétarien comme le principal obstacle à l'harmonie phalanstérienne. On peut d'ailleurs concevoir l'harmonie autrement que dans la phalange. Pour ma part, je ne l'enferme pas dans ce palais des génies; je la vois s'épanouir au sein de la plus ample liberté. » *Ibidem*, p. 60.

(2) *Ibidem*, pp. 122 et suiv., 127 et suiv. Bancel se présenta aux élections législatives de 1869; il se porta à Valence, à Lyon et à Paris. Il fut élu dans les deux derniers collèges et opta pour Paris, où sa victoire sur Emile Ollivier fit événement.

(3) Voici les renseignements que donne à ce sujet Léon Vanderkindere dans son livre jubilaire : « Au début du second Empire, l'Université servit d'auditoire à un orateur puissant, Désiré Bancel, que l'exil avait jeté dans notre pays; sans avoir une grande richesse de fond ni de vues bien originales, il sut passionner le public bruxellois par la chaleur communicative d'une éloquence à laquelle nous étions peu accoutumés et dont la forme éclatante dissimulait le vide intérieur. — Bancel, par ses conférences, a exercé incontestablement une grande influence sur les jeunes gens. Ils s'éprirent de l'art de bien dire, ils s'efforcèrent d'affiner leur prononciation et d'arrondir convenablement leurs périodes; la séduction de la parole commença à faire sentir sur les foules son action charmeresse et parfois trompeuse. A cet amour de la forme vint se joindre malheureusement une tendance à accepter comme de bon aloi les

étaient doux à d'autres titres. Ne lui avaient-ils pas valu, de la part de son fidèle auditoire, les honneurs d'une médaille (1) ? Ne lui inspiraient-ils pas le sujet de ses principaux ouvrages (2) ? Sa vie s'était orientée de ce côté ; elle devait être trop écourtée pour lui permettre de courir ailleurs une longue et brillante carrière (3).

Désirant finir cette notice mémoriale par quelques pensées de Bancel lui-même, nous transcrivons une lettre où son âme apparaît affectueuse, en même temps que son esprit s'y élève à des hauteurs où il est toujours bon d'essayer de le suivre (4).

« Voici une lettre de ma bonne mère où elle me fait l'honneur de comparer mon éloquence à celle d'un prédicateur. Hélas ! combien je suis indigne de ce parallèle ! L'éloquence de la chaire, juste ciel ! Elle me dépasse de mille coudées, de toute la hauteur de l'absolu. Les prêtres parlent au nom de Dieu. Je ne parle qu'au nom de moi-même. Ils sont donc là-haut, si haut ! dans les vues et dans les confidences de l'Invisible, pendant que j'épelle terrestrement le dictionnaire de l'humaine raison. Quel est le rôle le plus difficile ? C'est le mien, et en même temps le plus humble. Depuis mille quatre cents ans on monte en chaire, et, pour y être éloquent, il suffirait de citer l'Evangile ou la Bible. Le thème catholique est fait, le canevas de tous les sermons est connu. Même les broderies se trouvent dans les Pères, dans Bossuet, Massillon, Bourdaloue, Fléchier. Je doute que les nouveaux égalent les anciens, mais je suis assuré qu'ils parlent leur langage et s'appuient sur leurs traditions. Au lieu que les pauvres penseurs sont obligés, le plus souvent, de créer, à la fois, la forme et le fond : car il y a peu de temps que nous osons penser. La tradition

---

idées un peu superficielles des politiciens de 1848, les théories abstraites qui plaisent parce qu'elles sont accessibles à tous les esprits, mais qui ne répondent pas toujours aux nécessités pratiques. — Bancel avait reçu le titre de professeur honoraire. *L'Université de Bruxelles, 1834-1884*. Bruxelles, 1884, p. 104; *ibidem*, p. 146. *Cf.* H. Monin, *Op. cit.*, pp. 12, 39, 89, 140.

(1) Après sa première série de lectures, en mars 1858, ses auditeurs décidèrent de lui offrir une médaille d'or, frappée à son effigie. Elle lui fut remise un an après, à la fin de sa seconde série de conférences, le 12 avril 1859. *Ibidem*, pp. 51, 52, 71.

2) *Etude sur Bernardin de Saint-Pierre*, publiée comme préface à une édition de « Paul et Virginie » (1857), *Harangues de l'Exil* (1863), *Histoire de la Parole* (1869). *Ibidem*, pp. 39, 99, 105 et suiv., 120, 126.

(3) Elu député de Paris, en mai 1869, il devint gravement malade en janvier 1870 et mourut un an après, le 23 janvier 1871. Il n'avait pas atteint sa 49me année! *Ibidem*, pp. 138-139.

(4) Lettre à son père, du 11 avril 1858. *Ibidem*, pp. 52-53.

de la liberté est toute jeune : née d'hier, je veux dire du xvie siècle. Quelle marmousette à côté de la vénérable douairière Orthodoxie. Je prie donc ma petite mère d'avoir quelque indulgence. Quant au respect des croyances d'autrui, je n'y manquerai jamais. Je ne dogmatise pas : je demande seulement la liberté de l'esprit pour tout le monde. Voilà ce que je désire que vous sachiez tous. Seulement, le mal est que cette liberté passe pour anarchique et libertine (aux yeux de) ceux qui ont béni les sanglants drapeaux du Deux-Décembre. Que voulez-vous que devienne la conscience humaine au milieu de ces terribles conflits où elle voit la douceur de l'Evangile embrasser la férocité politique ? Il lui faut donc bâtir un autre asile au-dessus des siècles. C'est à cela que je travaille. C'est dans cette région supérieure que je trouve la sécurité.»

Bibliographie

ÉMILE VANDERVELDE : **La Belgique et le Congo.** — Paris. Alcan, 1911.

Il n'est jamais trop tard pour parler d'un livre de M. Vandervelde. L'éminente personnalité de l'auteur qui (dualisme vraiment rare) a su être un homme d'action, tout en restant un homme d'étude, attire et retient l'attention, même sur un ouvrage qui, comme celui-ci, constitue (au moins en partie) une œuvre de vulgarisation, plutôt qu'une étude scientifique ayant un caractère original.

Toute la première partie du livre de M. Vandervelde ne contient, en effet, rien de bien nouveau pour ceux qui connaissent la question coloniale : C'est un exposé, fait de main de maître, des problèmes qui ont été tant discutés, depuis que la question congolaise a enfin conquis droit de cité chez nous.

Dans la seconde partie de son ouvrage, l'auteur, abordant la question des réformes qui restent à faire, se place spécialement au point de vue socialiste et s'efforce de démontrer à ses amis du Parti ouvrier que les principes dont ils se réclament leur interdisent de se désintéresser du gouvernement de notre colonie et qu'ils ont, au contraire, pour devoir de soutenir au Congo, comme ailleurs, « une politique d'émancipation et de défense des opprimés ».

M. Vandervelde appelle cela « une politique indigène socialiste » et il l'oppose à « une politique coloniale capitaliste ».

Nous ne le chicanerons pas sur ces dénominations et nous ne rechercherons pas s'il existe vraiment, entre la doctrine socialiste et les réformes coloniales, une corrélation si étroite ; mais, avec tous

les hommes de cœur et tous les « coloniaux », éclairés, nous nous réjouirons de voir M. Vandervelde, continuant la noble campagne qu'il poursuit depuis longtemps, s'efforcer de rallier à la défense d'une politique coloniale humanitaire et pratique les masses profondes de la démocratie ouvrière.

H. S.

—

RENÉ MARCQ : **La responsabilité de la puissance publique.** — Paris-Bruxelles, 1911. 443 pages. — Prix : 6 francs.

L'étude très intéressante et très documentée que M. René Marcq vient de présenter à l'Université de Bruxelles comme thèse de doctorat spécial, se rattache par ses conclusions à tout un courant d'idées, qui imprime au droit public moderne son orientation la plus profonde et la plus caractéristique.

Ce qui domine, en effet, cette étude, dans sa partie constructive tout au moins, c'est la volonté de soumettre l'activité de la puissance publique aux principes d'une responsabilité légale, c'est le souci d'armer les citoyens contre les mesures préjudiciables de l'autorité.

Ainsi s'affirme une fois de plus la préoccupation de restreindre le champ de l'arbitraire par une organisation juridique de l'activité administrative.

* * *

L'ouvrage de M. Marcq se divise en trois parties essentiellement différentes.

La première recherche les solutions que la jurisprudence belge apporte au problème infiniment nuancé — parfois même subtil — de la responsabilité publique.

Cette tentative de fixer en un exposé systématique la doctrine de nos cours de justice dans une matière aussi complexe, ne laissait pas d'être périlleuse. Périlleuse par la multiplicité des jugements et des arrêts dont elle impliquait le dépouillement et la coordination ; périlleuse surtout à raison des défaillances de principes, des hésitations et des inconséquences qui troublent trop souvent la logique de ces décisions.

La vie étatique se heurte constamment aux intérêts privés des citoyens. Dans les domaines les plus divers, elle se trouve en contact avec eux. Aussi les conflits qui en résultent présentent-ils dans la pratique une bigarrure si déconcertante que le jurisconsulte le plus

averti a peine à s'y retrouver. Notre jurisprudence se ressent profondément de ces difficultés, et celui qui la parcourt en conserve un peu le souvenir d'une mosaïque informe.

Pour éclairer cet ensemble mouvant, aux incessantes fluctuations, pour y découvrir des principes substantiels et des lignes fondamentales, il fallait à la fois une sûre connaissance du Droit et un sens d'analyse très développé. M. Marcq a subi l'épreuve avec une réelle maîtrise. Il est même permis de voir dans l'habileté pénétrante qu'il a mise à souligner les acquisitions de notre jurisprudence, l'un des attraits les plus prenants de sa thèse. Certaines notions ont été, par lui, si savamment discutées, que les pages qu'il leur consacre peuvent être tenues pour les plus impeccables qu'on ait écrites à leur sujet.

Il nous est naturellement impossible de rappeler ici, même d'une façon succincte, les différentes idées que M. Marcq a développées dans cette première partie. Signalons toutefois comme nous ayant le plus frappé, son excellente dissertation sur le décret du 10 vendémiaire an IV et l'analyse délicate qu'il a réservée aux droits des propriétaires riverains en matière de voirie terrestre.

* * *

Après avoir déroulé devant nos yeux le tableau de la vie quotidienne, M. Marcq nous transporte dans le monde de la théorie pour nous y présenter les grandes doctrines qui se partagent les sympathies des jurisconsultes.

Il semble que l'auteur ait pénétré leur esprit avec autant de finesse et de compréhension qu'il n'en a mis dans l'évocation de notre jurisprudence. Et ce ne dut pas être chose facile, car là aussi régnaient à maints égards l'incertitude et le désarroi. Avec une largeur de vue dont il convient de le louer, M. Marcq est parvenu à grouper méthodiquement les idées les plus caractéristiques qui se sont fait jour à propos de la responsabilité de la puissance publique. Il les a soumises à la discipline d'un classement ingénieux, qui a le mérite de faire ressortir clairement les points de contact et les différences qui rapprochent ou séparent ces diverses idées.

* * *

La troisième étude constitue, à proprement parler, la thèse originale de l'auteur. Il y développe ses idées personnelles sur la responsabilité des pouvoirs publics, et certes on ne peut lui reprocher de s'être trop incliné devant la tradition.

A première vue, la théorie qu'il nous propose paraît même animée

d'un souffle si puissamment révolutionnaire, qu'on pourrait être tenté de lui reprocher un excès d'audace. En y regardant bien cependant, on aperçoit les liens qui la rattachent aux notions actuelles de notre droit positif. M. Marcq a pris soin d'ailleurs de les faire ressortir, en soulignant les dispositions légales et les raisonnements de la jurisprudence où il est possible de trouver en germe l'explication qu'il adopte.

Pour lui, la responsabilité publique se fonde sur le principe de l'égalité des charges. Elle en est, à proprement parler, la conséquence directe.

« Si les charges publiques doivent être réparties entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés, si ce fardeau ne peut peser plus lourdement sur un citoyen que sur un autre, le principe de l'égalité des charges exige assurément la réparation par l'Etat du dommage causé à un particulier par le fonctionnement de la puissance publique. En décider autrement, et faire supporter par le citoyen ce préjudice, serait réclamer de cet individu une prestation extraordinaire, sans proportion avec ses facultés ni avec la contribution imposée aux autres citoyens. » (p. 361.)

L'intérêt primordial de cette conception provient de ce qu'elle établit à la charge des pouvoirs publics une responsabilité sans faute. Le droit du préjudicié abandonne ainsi le refuge fragile de la faute subjective, toujours si délicate à établir; il s'appuie sur une base plus ferme et plus constante, sur une règle objective, d'un mécanisme presque automatique.

Notre jurisprudence a parfois accueilli déjà la notion de la responsabilité sans faute en matière administrative. Elle l'a fait notamment à propos de certaines questions de travaux publics, en s'appuyant sur la fameuse théorie des « droits acquis », que M. Marcq, avec beaucoup de talent d'ailleurs, s'est efforcé de battre en brèche. Nous n'entendons pas prendre parti dans la controverse, mais il nous paraît intéressant de noter que l'idée combattue au point de vue juridique par l'auteur, présente, en somme, avec sa propre doctrine, une certaine affinité.

L'une et l'autre, en effet, se caractérisent essentiellement, parce qu'elles écartent, des fondements mêmes de la responsabilité, l'idée de faute, pour y substituer l'idée du risque fonctionnel; et nous serions, quant à nous, très disposés à voir, dans la conception que M. Marcq a si brillamment exposée, une brusque extension de la théorie des « droits acquis ».

Ce qui pratiquement l'en distingue, c'est qu'elle admet la responsabilité de l'Etat dans *tous* les cas où les intérêts particuliers se trouvent lésés par l'action administrative, tandis que la théorie des

« droits acquis » n'admet cette responsabilité qu'à l'égard de *certains* intérêts jugés particulièrement respectables et consolidés pour cette raison en véritables « droits ». L'une pose une règle fixe et générale; l'autre s'en remet à la sagacité de la jurisprudence, elle lui demande de déterminer la consistance des « droits acquis », avec l'espoir, semble-t-il, d'en voir étendre progressivement les limites, suivant les besoins et les possibilités. La première est plus radicale, la seconde plus opportuniste, mais au fond elles procèdent toutes deux — c'est du moins notre sentiment — d'un même désir, d'une même impulsion déterminante.

Qu'on n'aille point voir dans cette simple réflexion une critique quelconque à l'adresse des idées émises par M. Marcq. Nous estimons, au contraire, qu'il est bon, dans une œuvre théorique, de donner aux principes toute leur ampleur, et nous inclinons à croire qu'un jour ou l'autre la doctrine de M. Marcq pourrait bien triompher. Le fera-t-elle brusquement ou par étapes, et ces étapes seront-elles marquées par des renouvellements législatifs ou par des acquisitions de la jurisprudence ? Autant de questions auxquelles l'avenir répondra. Bornons-nous pour l'instant à souligner tout l'intérêt que présente au point de vue du droit public l'idée vaillamment défendue par l'auteur, et félicitons-le de l'avoir développée avec autant d'érudition que de talent.

Le livre de M. Marcq est un livre qui compte.

M. B.

F. MARTROYE : **Saint Augustin et la compétence de la juridiction ecclésiastique au Ve siècle.** (Extrait des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. LXX.) Paris, 1911, 78 pages.

Cette *Revue* a rendu compte, en leur temps, des précédents travaux de l'auteur, ancien élève de l'Université de Bruxelles. Depuis plusieurs années M. Martroye se consacre à des recherches sur l'histoire de l'empire romain aux ve et vi^e^ siècles. Il a fait paraître successivement deux volumes : l'*Occident à l'époque byzantine* et *Genséric*, accompagnés d'une étude relative aux donatistes et aux circoncellions d'Afrique.

Dans le travail qu'il vient de publier, il examine avec beaucoup de clarté et de méthode, en ne négligeant aucune des sources contemporaines des événements et aucun des travaux modernes, une question d'histoire juridique des plus intéressantes. Il y montre comment furent interprétées en Afrique les lois qui, au ve siècle, déterminaient la compétence de la juridiction ecclésiastique. Il uti-

lise à cet effet les renseignements qu'une épître de saint Augustin fournit sur le procès d'Antonius de Fussala. Après avoir mis en rapport avec ce procès et avec l'épître les décisions impériales qui, depuis 318 jusqu'à 452, concernent la juridiction ecclésiastique, l'auteur aboutit à la conclusion suivante : « L'étude de la jurisprudence de saint Augustin permet de constater la science juridique des évêques africains ; elle donne une idée précise de la condition des clercs en Afrique dans la première moitié du ve siècle. Ils n'y jouissaient d'aucun privilège quant à la juridiction. Le droit qui leur est reconnu, en matière civile, de porter leur cause au tribunal ecclésiastique ne leur appartient pas en propre. Il leur est commun, en vertu de la loi de Constantin de 318, avec tous les chrétiens et même avec toutes personnes. »

L. L.

Chronique Universitaire

Loi accordant la personnification civile aux universités de Bruxelles et de Louvain (1).

(*Moniteur* des 21-22 août 1911.)

ALBERT, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — L'Université libre de Bruxelles et l'Université catholique de Louvain jouissent de la personnification civile.

Font partie de ces Universités les établissement d'enseignement supérieur qui s'y rattachent et qui sont situés dans l'arrondissement où l'Université est établie.

ART. 2. — Les Universités de Bruxelles et de Louvain sont représentées vis-à-vis des tiers par un conseil d'administration. Le règlement organique de l'Université est publié aux annexes du *Moniteur belge*. Il en est de même des noms, prénoms, professions et domiciles des membres du conseil d'administration. Cette dernière publication est renouvelée annuellement dans la première quinzaine du mois de janvier.

---

(1) *Session de 1910-1911.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 10 avril 1911, n° 136. — Rapport. Séance du 20 juin 1911, n° 175.

Annales parlementaires. — Discussion. Séance du 13 juillet 1911. pp. 1859 à 1870. — Second vote et adoption. Séance du 14 juillet 1911, n° 1917.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 28 juillet 1911, n° 131.

Annales parlementaires. — Discussion. Séance du 3 août 1911, p. 570 à 580. — Vote. Séance du 4 août 1911, p. 615.

ART. 3. — Les Universités de Bruxelles et de Louvain ne peuvent posséder en propriété ou autrement que les immeubles qui sont nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Les donations entre vifs ou par testament, à leur profit, n'ont d'effet qu'autant qu'elles sont autorisées conformément à l'article 910 du Code civil. L'arrêté qui autorise l'acceptation d'une libéralité dans laquelle un immeuble est compris détermine, s'il y a lieu, le délai dans lequel l'immeuble devra être réalisé.

ART. 4. — Les Universités de Bruxelles et de Louvain sont, après leur dissolution, réputées exister pour leur liquidation.

Après payement des dettes, le conseil d'administration règle l'attribution de l'actif, en se conformant, le cas échéant, aux dispositions du règlement organique.

Disposition transitoire.

ART. 5. — Les immeubles actuellement affectés aux services des Universités de Bruxelles et de Louvain pourront leur être transférés par les communes ou les particuliers auxquels ils appartiennent.

Si ce transfert a lieu dans le délai de cinq années à compter de la publication de la présente loi, il sera exonéré du droit proportionnel d'enregistrement et de transcription et dispensé de l'autorisation prévue par l'article 3 ci-dessus.

Les honoraires proportionnels dus aux notaires du chef des actes relatifs à ces transmissions sont réduits à 25 p. c. du tarif légal.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'Etat et publiée par le *Moniteur*.

Donné à Ciergnon, le 12 août 1911.

ALBERT.

Par le Roi :

Le Ministre de la justice,
H. CARTON DE WIART.

Scellé du sceau de l'Etat :

Le Ministre de la justice,
H. CARTON DE WIART.

Fêtes du demi-millénaire de l'Université de Saint-Andrews. — L'Ecosse, avec une population de quatre millions et demi d'habitants, possède quatre Universités florissantes : St. Andrews, Glascow, Aberdeen et Edimbourg. Edimbourg compte aujourd'hui plus de 3,000 habitants; Glascow suit de près avec 2,700; Aberdeen en possède un millier. Ces trois Universités ont fêté successivement; Edimbourg, en 1882, son troisième centenaire; Glascow, en 1901, son neuvième cinquantenaire; Aberdeen, en 1906, ses quatre cent ans d'existence. Voici que St. Andrews vient, à son tour, de célébrer son demi-millénaire, dans des fêtes auxquelles elle avait invité les représentants de plus de cent cinquante Universités et sociétés savantes, anglaises et étrangères. Parmi les Universités qui avaient accepté l'invitation se trouvaient les quatre Universités de notre pays. Les Français étaient assez nombreux, ces fêtes coïncidant avec la réunion à Glascow de la Société franco-écossaise qui se recrute surtout parmi les universitaires des deux pays. Plusieurs Universités allemandes étaient représentées par leurs Recteurs dans des costumes dorés sur tranche; mais, cette fois, ils ne s'étaient plus fait escorter de leurs massiers, comme lors du jubilé d'Aberdeen, et le pittoresque en souffrit dans le défilé où les délégués vinrent déposer leurs *adresses* respectives devant les autorités académiques, au son d'un orchestre qui jouait l'air national des différents pays. Les Universités exotiques étaient peu représentées en dehors des Etats-Unis. Il y avait aussi un Envoyé du Souverain Pontife, en reconnaissance du rôle que la papauté avait joué dans la fondation de l'Université en 1414. Ce prélat fut accueilli avec une parfaite courtoisie; mais il ne prit aux cérémonies qu'une part restreinte et je m'imagine qu'il devait se sentir quelque peu dépaysé dans cette atmosphère d'orthodoxie calviniste; d'autant plus que le fondateur était, après tout, un Pape shismatique, Benoît XIII, d'Avignon. Sur la liste officielle des Universités, on avait inscrit en regard de leur nom la date de leur fondation. J'y lus, non sans surprise, que l'Université de Bruxelles remontait à l'an de grâce... 1250. En réalité, nous étions certainement, avec Louvain, les deux plus jeunes Universités de la réunion, puisque, virtuellement, nous ne dations que de 78 ans et, légalement, de trois semaines.

St. Andrews est de beaucoup la moins peuplée des Universités écossaises. Aussi tout s'y est-il passé dans des proportions plus réduites qu'à Glascow et Aberdeen; mais ce qui a rivalisé avec les précédents jubilés universitaires, ce sont les prévenances de l'hospitalité charmante et complète que les principales familles de St. Andrews ont offerte individuellement aux hôtes de leur Université.

La ville elle-même, qui remonte aux origines de l'histoire écossaise

et qui resta longtemps la métropole ecclésiastique du Royaume, ne renfermé pas 10,000 âmes. Mais elle est le berceau du jeu de golf et ses *golflinks*, qui s'étendent à perte de vue le long de sa baie, sont encore aujourd'hui les plus renommés de la Grande-Bretagne; aussi sont-ils constamment envahis pendant la bonne saison par la foule des amateurs. C'est d'ailleurs une cité avenante et proprette, dans une situation des plus pittoresques, sur de hautes falaises qui dominent la mer à pic et qui se continuent par une plage sablonneuse dont les dunes rappellent notre littoral, tandis qu'au delà de l'embouchure de la rivière Dee s'estompent les lignes lointaines des monts Grampians. Elle est formée de trois rues principales qui convergent vers les ruines de la cathédrale. Celles-ci se dressent isolément à l'extrême bord de la falaise, de même que les restes du prieuré et du château. De ce plateau, un cimetière en terrasses descend vers le rivage. Je ne connais guère en Angleterre de site plus impressionnant par sa mélancolie. C'est bien le cadre convenant à une Université médiévale qui vit de ses souvenirs. La ville abonde, du reste, en attractions archéologiques. Sur la terre-plein qui sert de promenade publique, un monument a été élevé à la mémoire des martyrs de la Réforme en Ecosse. C'est sur cet emplacement qu'ont été brûlés notamment le premier et le dernier d'entre eux, Patrick Hamilton en 1527 et Walter Mill en 1558.

Cependant, les exigences croissantes de la science actuelle n'ont pas permis à l'Université de s'en tenir à ses deux vieux collèges, United College et Saint Mary's College, où continuent à siéger ses Facultés des Arts, du Droit et de la Théologie. De même que nos Instituts ont émigré au Parc Léopold et y ont entraîné une partie de notre Université, en attendant qu'ils y attirent le reste, les Facultés de Sciences et de Médecine ont quitté la ville de Saint-Andrews pour Dundee, cité commerciale de 165,000 habitants, à quatre lieues plus haut dans la vallée de la Dee. Elles s'y sont installées dans des locaux vastes et commodes, construits suivant les règles de l'art et munis de tout l'outillage moderne. Ces constructions, qui ont été élevées en grande partie grâce à un legs de près d'un million de francs par une dame de Dundee, Miss Baxter, constituent, sous le nom de University College, le troisième et le plus important des Collèges de l'Université; leur visite détaillée faisait partie du programme. Une autre dame, Mme Bell Pettigrew, veuve d'un professeur qui occupa pendant quarante ans la chaire de médecine, a récemment offert, de son côté, à l'Université de Saint-Andrews, un magnifique édifice qui doit servir à la fois de musée universitaire et de laboratoire zoologique; nous en inaugurâmes la grande salle par le banquet officiel qui ne réunit pas moins de 500 convives. Le menu,

organisé par un traiteur de Londres, était irréprochable, mais les toasts, commencés à 9 heures, duraient encore à minuit et demie !

L'Université de St. Andrews forme une corporation dont les éléments constituants sont le Chancelier, le Recteur, les Professeurs, les diplômés *(Registered Graduates)*, les bénéficiaires des fondations *(Alumni)* et les étudiants inscrits *(Matriculated Students)*. Elle est régie par un Conseil d'administration qui s'appelle la Cour de l'Université. Celle-ci comprend huit membres de droit et quatre membres élus. Les membres de droit sont le Recteur, son assesseur, l'assesseur du Chancelier, les Principaux des trois Collèges, le Prévôt (c'est-à-dire le maire) de St. Andrews et celui de Dundee. Les membres élus sont désignés, trois par le Sénat académique (composé de tout le corps professoral à l'exception des chargés de cours ou *lecturers)* et quatre par le Conseil général. Celui-ci est formé de tous les diplômés régulièrement inscrits sur les registres; il n'intervient ni dans la direction, ni dans l'administration, mais c'est lui qui nomme le Chancelier; il a d'ailleurs le droit de formuler des vœux dans toutes les questions qui intéressent l'Université.

Le Chancelier, qui est le vrai Président de l'Université, occupe sa fonction à vie; c'est actuellement Lord Balfour of Burleigh, ancien secrétaire d'Etat pour l'Ecosse. Le Recteur est élu pour trois ans et, en vertu d'une coutume qui date du moyen-âge, ce sont les étudiants qui le choisissent. C'est que, originairement, il était surtout leur défenseur et leur porte-voix dans leurs rapports avec l'autorité académique et avec le pouvoir municipal.

Il y a quelques années, ces fonctions furent confiées à M. Andrew Carnegie, qui a fait preuve envers l'Université de sa munificence habituelle, en particulier par l'élargissement de la Bibliothèque et l'octroi d'un Parc à l'usage des étudiants, sans compter ses riches fondations de bourses. Cette fois, les étudiants avaient choisi Lord Rosebery, l'ancien leader de la majorité libérale récemment passé dans les rangs du parti conservateur. Son installation figurait au programme des cérémonies, et il nous gratifia à cette occasion d'un discours qui a justifié sa réputation d'éloquence. Le sujet n'avait d'ailleurs rien de politique; l'orateur déclara, au contraire, que si l'Université avait traversé intacte les commotions politiques et ecclésiastiques du royaume au cours des cinq derniers siècles, c'est parce qu'elle s'était toujours tenue en dehors et au-dessus des factions. Après nous exposé sous une forme très littéraire et très vivante, les services que St. Andrews avait rendus à des populations auparavant plongées dans l'ignorance et la barbarie, il fit ressortir que les deux grands progrès réalisés sur le moyen-âge, en Ecosse comme ailleurs encore, c'étaient d'une part la suppression de l'intolérance reli-

gieuse, d'autre part le respect de la légalité. — On lui fit une magnifique ovation.

Il ne faudrait pas croire que les étudiants soient invariablement inféodés, dans leur choix, à un même parti. C'est ainsi que, il y a quelques années, ils prirent comme Recteur un personnage libéral, bien connu dans nos cercles sociologiques, Lord Reay.

Les étudiants ne logent pas ici dans les collèges, comme à Oxford et à Cambridge, mais résident en ville, comme chez nous. Seules, les étudiantes se groupent dans une institution spéciale, le University Hall, dont nous visitâmes les beaux jardins à l'occasion d'un *afternoon tea* gracieusement offert par les directrices de l'établissement.

Notre séjour se termina comme d'ordinaire en pareilles occasions par un choix d'excursions que le Comité de réception avait organisées aux environs de la ville. Il convient de mentionner aussi que chaque délégué reçut avant son départ, outre de nombreuses publications intéressantes et instructives, un beau volume artistement relié et illustré, où un groupe de professeurs, choisis d'après leur compétence, ont retracé, sous le titre de *Votiva Tabella*, l'histoire de l'Université, de ses débuts, de ses vicissitudes et de ses développements actuels dans les différentes branches de la science.

GOBLET D'ALVIELLA.

—

L'Extension de l'Université libre. — Elle est arrivée à la fin de l'année académique 1910-1911 au terme de sa dix-septième année d'existence. Pendant son dernier exercice, elle a continué activement à poursuivre son double but : propager dans le pays les connaissances scientifiques, y accroître l'influence de l'Université de Bruxelles. Plusieurs comités locaux nouveaux ont été organisés, le nombre des cours a dépassé celui des années précédentes. Sans abuser des chiffres, bornons-nous à donner ceux qui résument l'œuvre de l'*Extension* depuis sa fondation : De 1894 à 1911, 590 cours populaires d'enseignement supérieur ont été faits, dans 66 localités, par 81 professeurs, chargés de cours, agrégés, docteurs spéciaux, docteurs et ingénieurs de l'Université. Le chiffre approximatif des auditeurs s'est élevé à 87,000. 135 syllabus différents ont été imprimés à 175,000 exemplaires. Pour l'année académique 1911-1912, le programme de l'*Extension* offre aux comités locaux 117 cours (60 professeurs). 39 de ces cours traitent des matières enseignées à la Faculté de philosophie et lettres, 12 relèvent de la Faculté de droit et de

l'école des sciences sociales, 30 de la Faculté des sciences et de l'école polytechnique, 36 de la Faculté de médecine.

Il convient d'ajouter à ces chiffres un cours commun à plusieurs Facultés. Il a pour titre : « La civilisation française depuis 1870 » et il est professé par MM. Bordet, Chavanne, Dwelshauvers, Leclère et Petrucci. Ce cours, qui a obtenu en 1910-1911 un grand succès en province et que plusieurs comités locaux organiseront encore en 1911-1912, est le premier d'une série qui aura pour objet l'étude des manifestations caractéristiques de la vie intellectuelle, politique et économique des peuples voisins de la Belgique, à l'époque contemporaine. Le comité central espère pouvoir organiser, à partir de 1912-1913, en ce qui concerne l'Angleterre et l'Allemagne, des cours analogues. Il serait superflu d'insister sur l'intérêt qu'offre la connaissance précise des grandes civilisations dont la Belgique est, en quelque sorte, le point de convergence.

Pendant l'année académique écoulée, le Comité central, voulant rendre hommage à la collaboration si zélée de ses comités locaux, a prié M. N. Ensch-Tesch, le président du plus ancien de ces comités, celui d'Arlon, d'accepter le titre de vice-président d'honneur de l'*Extension*, en partage avec M. L. Dollo, ancien président du Comité central. On sait que la présidence d'honneur de l'*Extension* appartient à M. Charles Buls.

Le secrétaire général de l'*Extension*, M. R. Ruttiens, avocat, 127, rue Masui, nous prie de faire savoir à nos lecteurs qu'il se tient à la disposition des personnes qui désireraient obtenir des renseignements ou des documents sur l'œuvre de l'*Extension*, le fonctionnement de ses comités locaux, la collection des syllabus, le programme des cours et des excursions scientifiques, etc.

Les vices de l'administration du Katanga
Les remèdes

PAR

HENRI ROLIN,

Juge au tribunal de première instance.
Professeur à l'Université de Bruxelles.

I

Nous venons d'accomplir dans le sud et le centre de l'Afrique une mission d'étude dont nous ont chargé MM. E. Solvay, R. Warocqué, le baron L. Lambert et le baron E. Empain. Ces généreux Mécènes, avec un libéralisme qu'on ne saurait assez louer, se sont contentés de définir de la manière la plus large l'objet de nos recherches : *l'administration de la Rhodésie et du Katanga.* Ils ne nous ont demandé de démontrer aucune thèse, de plaider aucune cause. Notre seule consigne a été de voir clair. Nous avons donc voyagé en toute indépendance, sans être le mandataire d'aucun gouvernement, d'aucun parti, d'aucun groupement d'intérêt et — bonheur suprême à nos yeux — nous n'avons servi d'autre maîtresse que la science.

Après un assez long séjour en Rhodésie, nous avons passé quelque temps dans le sud du Congo belge, principalement à Elisabethville. Dans quelques mois, quand sera achevé le dépouillement des nombreux documents que nous avons rapportés, nous ferons paraître un ouvrage détaillé sur les territoires de la Compagnie à charte. Mais les faits qu'il nous a été donné d'observer au Katanga, et les conclusions qui en découlent, offrent

un intérêt si immédiat, pensons-nous, que nous ne pouvons résister au désir d'exposer notre manière de voir, sans autre délai.

La méthode que nous avons suivie est celle-ci. Muni de puissantes recommandations officielles et privées, nous avons procédé à une enquête auprès des autorités et des particuliers. Nous avons questionné un très grand nombre de personnes, choisies parmi les plus compétentes, ayant parcouru le pays ou y ayant séjourné longtemps. Nous avons contrôlé ces témoignages en les rapprochant les uns des autres, en consultant les documents qui nous ont été accessibles et en regardant attentivement les choses et les hommes. Nous croyons, de la sorte, nous être rendu compte des qualités et des défauts essentiels du système belge d'administration. Un voyage rapide permet souvent d'apercevoir les grandes lignes qui échappent aux résidents, à moins qu'ils ne soient doués d'une puissance exceptionnelle de pensée, parce qu'ils ont l'esprit obscurci par les détails.

II

Lorsque le train, venant de Broken Hill, franchit au point du jour la frontière congolaise et que dans la forêt, un peu plus dense qu'en Rhodésie, on voit briller dans les huttes les feux clairs autour desquels des noirs se réchauffent — lorsqu'à Sakania, première station, on voit le drapeau belge pendant au sommet d'une haute perche dans l'air calme du matin — on éprouve, malgré tout, après plusieurs mois passés en pays étranger, un tressaillement de la fibre patriotique. La cordialité des compatriotes qui vous accueillent, ce « je ne sais quoi » de plus libre, de moins compassé qu'en terre anglaise, et jusqu'aux belles lignes des arbres en parasol détachant leur fine silhouette sur le ciel, vous disposent à trouver tout plus beau au Katanga qu'ailleurs... Vous continuez vos pérégrinations, les images s'accumulent dans votre cerveau. Vous apercevez des colons, et même des fonctionnaires, dont l'aspect révèle à toute évidence l'abus de l'alcool; les voitures de première classe, entre Sakania et Elisabethville, sont pleines d'insectes malpropres et ne sont pas

éclairées; la nuit, dans les intervalles d'un sommeil souvent interrompu, vous entendez les cris grossiers des employés dans les gares; vous êtes frappé d'un manque de tenue bien différent de la correction britannique. Le train arrive à Elisabethville vers trois heures du matin. Dès que vous êtes levé et que le jour paraît, vous vous trouvez dans un endroit singulier et qui n'a pas, probablement, son pareil sur la terre. Une forêt coupée de grandes voies poussiéreuses, tracées à angles droits; çà et là, entre les arbres, des constructions sans étage, en pisé, en planches, en tôle, rarement en briques, dispersées parmi les termitières géantes; des écriteaux où vous lisez des noms anglais, italiens, grecs ou juifs, parmi quelques noms belges. A peine êtes-vous entré en rapport avec nos compatriotes, vous êtes reçu à bras ouverts, accablé d'invitations : cette expansion, cette amabilité souvent sincère est certes un des traits charmants de notre colonie. Désirez-vous des renseignements? On s'empresse, on subit patiemment de longs « interrogatoires », on vous montre des documents, on vous remet des notes et des statistiques, on vous conduit visiter tout ce qui peut être vu. Tout le monde se plaint des dimensions de la ville, des trajets fatigants en plein soleil, du manque d'eau, des odeurs, des mouches, de la poussière. Les hôtels sont mauvais, la vie est chère, les bars et les « *saloons* » innombrables. On entend, de temps en temps, la nuit, des pétarades de coups de revolver : ce sont des ivrognes qui se battent... Si vous essayez de vous élever au-dessus de l'atmosphère des bavardages et des menues plaintes, vous entendez des critiques contre le mode de recrutement des travailleurs noirs : la main-d'œuvre est rare et hors prix, la loi et la justice sont impuissantes à faire respecter les contrats d'engagement, les engagés les rompent et s'enfuient quand la fantaisie leur en prend et aucune sanction ne les arrête; — plus loin, vous rencontrez un commerçant ou un fonctionnaire qui censure amèrement l'envoi inconsidéré, dit-il, de colons belges : on en cite qui ont mal tourné; on vous annonce, tragiquement, que, par le prochain train, dix, quinze ou vingt vont repartir désespérés; — ailleurs, on vous énumère les morts depuis un an et on prédit de terribles épidémies pour la saison des pluies; — d'autres, se haussant à des considérations de politique générale, s'indignent contre la

centralisation, contre l'esprit bureaucratique des « ronds de cuir » du ministère des colonies, les montrent occupés à accumuler sans cesse des monceaux de paperasses, à correspondre avec l'administration non moins écrivassière de la colonie, tandis que le pays est à peine occupé, que le personnel judiciaire est insuffisant, que les postes sont sans pouvoir au milieu des populations indigènes et que des trafiquants parcourent la contrée, en commettant des exactions dans les villages... Tandis que s'élève ce concert de récriminations, le soleil verse sur Elisabethville ses nappes ardentes de lumière, les négresses circulent de leur pas cadencé en serrant dans leur pagne des charmes robustes et bronzés, les hommes travaillent et s'amusent... Et moi, en présence de ce spectacle bariolé, kaléidoscopique, avant tout autre examen et malgré les plaintes justes ou mal fondées, je suis tenté de conserver bon espoir, parce que *tout cela est plein de vie* et parce que, parmi ces Belges quelquefois mal élevés, il y a — si l'on permet cette expression — tant de « braves types », travailleurs, énergiques et intelligents.

III

Il est vrai qu'en passant du territoire rhodésien sur le territoire congolais, on ressent un contraste qui, dans l'ensemble, n'est pas à notre avantage. Il est vrai aussi qu'en recueillant les opinions que l'on entend émettre à chaque instant, à Elisabethville, il serait facile, trop facile, de dresser contre l'administration du Katanga un véritable réquisitoire et de rendre sur la colonisation belge un jugement d'une sévérité extrême. Mais un voyageur réfléchi ne doit pas s'abandonner à des impressions superficielles. Il doit s'efforcer de voir les faits de haut, par grandes masses, et c'est à quoi nous tâcherons dans cette courte étude.

D'abord, la Rhodésie du Sud est colonisée depuis 1890. Le chemin de fer a atteint Bulawayo en 1897 et les chutes de Victoria en 1904, tandis que l'exploitation du tronçon aboutissant à Elisabethville ne date que d'un an environ. Bien que les travers d'autrui n'excusent pas les nôtres, il est bon de rappeler, pour faire

une comparaison juste, qu'il est arrivé en Rhodésie aussi, aux débuts, que les mécaniciens d'un train ont abandonné leur locomotive pour chasser des gazelles aperçues dans la brousse (ainsi qu'un « pionnier » nous l'a affirmé) — que l'ivrognerie et les mauvaises mœurs n'étaient pas rares parmi les compagnons du *trooper Peter Halket* (1) et que le rapport de Sir Richard Martin sur les causes de l'insurrection des Matabélés en 1896 dénonce des abus, dont le Katanga n'est heureusement pas le théâtre.

Ensuite, les Anglais colonisent depuis le début du XVIIe siècle et nous, depuis 1880 seulement. L'expérience qu'ils ont acquise, ils l'ont obtenue en corrigeant d'innombrables et souvent de funestes erreurs, en « gâchant », si l'on peut ainsi dire, quantité de colonies, sur toute la surface du globe, en perdant, par leur faute, à la fin du XVIIIe siècle, la plus grande partie de leur Empire. On ne peut pas s'attendre à ce que nous ayons acquis, en une génération, l'*esprit colonial* auquel ils doivent la plupart de leurs succès et sans lequel leurs meilleures institutions resteraient stériles.

IV

Ce qu'il faut se demander avant tout, pour apprécier sainement la situation du Katanga, c'est l'avenir que les conditions physiques et ethniques assignent au pays, c'est le genre de colonisation dont il est susceptible. Les données de la géographie dominent en effet l'histoire. Si nous tenons compte de ces influences naturelles souvent lentes, mais presque irrésistibles, si nous dirigeons nos efforts en conséquence, elles nous aident, mais si nous les méconnaissons et si nous les combattons, elles nous écrasent.

Le Haut-Katanga n'est que la continuation des plateaux qui, à part une bande généralement étroite de plaines côtières, forment toute l'Afrique australe et une partie de l'Afrique centrale. Les traits caractéristiques de cette vaste contrée (il y a trois mille sept cents kilomètres de Capetown à Elisabethville) sont l'ab-

(1) Tout le monde connaît l'opuscule d'OLIVE SCHREINER, *Trooper Peter Halket of Mashonaland.*

sence de frontières naturelles —, l'altitude relativement élevée qui rend le climat supportable pour les Européens à dix ou douze degrés de l'Equateur —, l'insuffisance ou plutôt la fâcheuse répartition des pluies, plus ou moins abondantes pendant l'été austral, mais complètement interrompues pendant le restant de l'année —, les richesses minières —, enfin, la présence d'une nombreuse population de couleur. Chacune de ces particularités a d'importantes conséquences.

Le pays n'est pas divisé en compartiments par des chaînes de montagnes, ni par les rivières, dont les vallées peu profondes (sauf la gorge titanesque du Zambèze) ne forment pas un obstacle sérieux aux migrations des peuples. Il n'y a pas là de barrières arrêtant la diffusion des influences sociales et l'on remarque déjà à Elisabethville des usages, des goûts nettement sud-africains —, quand ce ne serait que l'emploi des « boîtes postales », la consommation de produits du Cap ou de la Rhodésie, etc. Qu'il puisse y avoir là une source de dangers politiques, c'est ce que tout le monde sent —, ce qui nous met en bonne posture pour les prévenir.

Si l'on se place au point de vue du climat, le Haut-Katanga apparaît certainement comme une *white man's country*. Malgré les différences qui le séparent de la Rhodésie du Sud — un soleil plus ardent et une moins grande sécheresse — il ne semble pas douteux que des familles de blancs pourraient s'y fixer et y vivre dans des conditions qui ne seraient guère moins favorables qu'à Salisbury ou à Bulawayo. L'insalubrité actuelle d'Elisabethville doit être considérée comme un phénomène passager, propre à tout campement en pays neuf.

Que faut-il penser de l'avenir agricole du pays? Nous sommes tout disposés à croire les savants experts qui déclarent la terre bonne en maint endroit, mais ce qui paraît certain, c'est que l'éloignement des côtes et la concurrence de régions mieux douées (comme le Canada, l'Argentine, etc.) réduiront les entreprises de culture, pendant une durée indéfinie, à ne pouvoir compter que sur le marché local. Celui-ci sera d'autant plus étroit, pour les producteurs de race blanche, que les indigènes, qui cultivent le sol depuis une antiquité immémoriale, sont et surtout deviendront, à mesure qu'ils se civiliseront, de terribles concurrents

pour les Européens. En définitive, on ne s'écartera guère de la vérité en disant que le rôle de l'agriculture sera pendant très longtemps celui d'une industrie secondaire, subsidiaire à l'industrie des mines (1).

Ce sont les mines qui constitueront pendant au moins un siècle la richesse principale du Haut-Katanga. En réalité, la contrée qui est échue là à la Belgique dans le voisinage de la ligne de partage Congo-Zambèze sera, comme le Rand, entre le Vaal et le Limpopo, et comme la Rhodésie du Sud, entre le Limpopo et le Zambèze, le siège d'exploitations minières qui pourront se poursuivre peut-être pendant plusieurs siècles. Là, dans le voisinage des gisements et des usines, se concentrera une population blanche plus dense que dans le reste du pays, et le Haut-Katanga verra, comme la Rhodésie du Sud (et vraisemblablemen, comme elle, en plus petit) se produire des faits sociaux et économiques et naître des difficultés plus ou moins analogues à ceux que présente, à l'heure actuelle, le sud du Transvaal.

Faut-il essayer de percer plus loin encore les brumes de l'avenir? Les choses que nous pouvons à peine prévoir, que nous ne pouvons pas du tout modifier et qui ne toucheront que les descendants reculés de la génération actuelle n'intéressent guère notre époque et notre pays, épris surtout d'action et de réalités pratiques. Mais on ne peut s'empêcher de penser qu'un jour, si éloigné qu'il soit, viendra, où les mines seront épuisées (2) et où l'agriculture, après s'être développée lentement à côté d'elles,

---

(1 Au sujet de l'avenir *commercial* du Katanga, voyez *Le commerce au Katanga : Influences belges et étrangères*, par notre collègue G. De Leener, qui a observé la situation et l'a décrite exactement telle qu'elle était en septembre 1910. Voyez aussi *Le commerce belge au Katanga (Revue des Questions scientifiques*, octobre 1911), par M. F. Goffart, professeur à l'Université de Gand, qui examine la même question avec beaucoup de pénétration.

(2) « *Still it must be remembered*, écrit James Bryce (l'auteur de l'*American Commonwealth)* dans ses *Impressions of South Africa* (Londres, Macmillan, 1898), l'un des livres les plus profonds qui aient été écrits sur le pays, *that so far as minerals go, South Africa is now living, not on her income but on her capital, and that in twenty five years half the capital may be gone.* » La prédiction est sans doute fausse quant au nombre exact d'années, mais ce n'est pas cela qui importe.

deviendra l'industrie principale du pays, dans un monde où une humanité plus nombreuse tiendra avec peine et où les parties du globe moins bien favorisées que d'autres, au point de vue agricole, devront être mises en valeur à leur tour. A ce point de vue, les noirs, qui ne montrent guère de disposition à abandonner leurs cultures pour les mines et à se transformer en travailleurs industriels, suivent un instinct, aveugle sans doute, mais qui au fond, ne les trompe pas quant aux destinées économiques lointaines de leur pays.

La préoccupation du succès de l'extraction du cuivre et l'intérêt qu'excitent les cours des titres de sociétés minières ne doivent pas faire oublier à la Belgique que le Katanga est habité par une population indigène, dont aucun fonctionnaire à Elisabethville n'a pu nous indiquer le chiffre, même approximatif, mais qui est certainement très nombreuse. Comme la population blanche du Katanga ne dépasse guère, à l'heure actuelle, deux mille ou deux mille cinq cents blancs au maximum (1), la population noire est énormément plus élevée en nombre et, dans ces conditions, considérer le Katanga seulement ou essentiellement comme un « pays d'hommes blancs », c'est commettre une erreur colossale. Le fait que nous signalons est d'ailleurs commun au Katanga et à toute l'Afrique australe. Dans toutes les possessions britanniques situées au sud du Congo il y a six fois plus d'indigènes, de sang mêlé et de gens de couleur que de blancs. Même dans l'ancienne Colonie du Cap, formant aujourd'hui une simple province de l'Union sud-africaine, il y a,après deux siècles et demi de colonisation, trois ou quatre fois plus de noirs, gens de couleur, etc. Le prix inférieur de la main-d'œuvre noire, joint à un préjugé social qui empêche le blanc, en général, de se livrer à des travaux serviles, empêche et empêchera probablement tou-

(1) D'après les renseignements que l'administration nous a donnés à Elisabethville à la fin de septembre 1911, il y avait au 1er janvier de la même année 28 blancs dans la zone du Lomami, 111 dans celle du Tanganika-Moëro et 608 dans celle du Haut-Luapula. La population blanche d'Elisabethville, de 360 personnes à la même date, s'était élevée, au 15 juillet 1911, à 940 âmes dont 56 femmes et 16 enfants et on l'évaluait à la fin de septembre à 1,200 individus environ.

Une partie des bureaux du gouvernement, à Elisabethville.

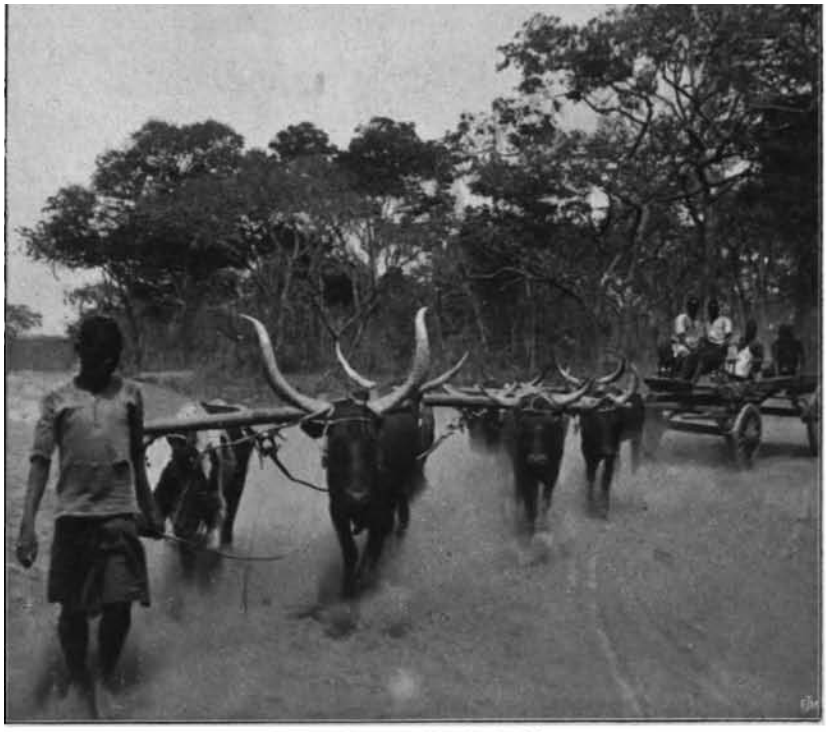

Un attelage, à Elisabethville.

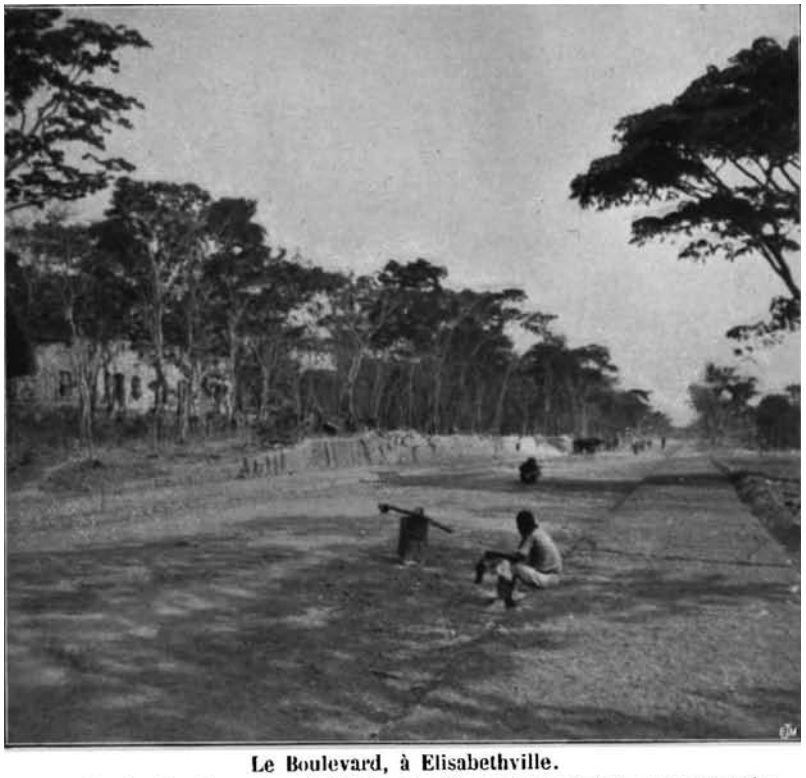

Le Boulevard, à Elisabethville.
A gauche derrière les arbres, l'hôtel du Vice-Gouverneur général, en construction.

Dans la « ville indigène », Elisabethville.

jours les grandes masses d'ouvriers blancs de trouver au Katanga les moyens de vivre. Bien plus, les missionnaires, les écoles, d'autres influences encore, contribuent à la formation d'ouvriers noirs possédant une habileté professionnelle, qui seront des concurrents pour le *skilled labourer* européen. Nous nous rappelons qu'ayant à faire réparer un vêtement à Bulawayo et ayant avisé un tailleur noir assis devant son échoppe, nous ne fûmes pas peu surpris de l'entendre nous dire, pendant qu'il effectuait son travail, pas mal du tout, qu'il était un Matabélé! La conclusion, c'est qu'il n'y a place au Katanga, comme en Rhodésie, que pour une population blanche *assez limitée* et si son accroissement a été rapide dans les derniers temps, le taux d'accroissement diminuera beaucoup dans les années à venir. Il dépendra surtout du succès de l'industrie minière (1).

En définitive, le Haut-Katanga n'est pas un « pays d'hommes blancs », une véritable colonie de peuplement. C'est une colonie mixte, où l'élément noir paraît devoir prédominer indéfiniment. C'est une colonie pour des maîtres ou pour des contremaîtres blancs et pour des noirs, dont une partie seront des serviteurs. La société humaine y sera composée d'une aristocratie blanche (ce qui ne veut pas dire, hélas, que tous ses membres seront des aristocrates raffinés) et d'une plèbe noire, se haïssant cordialement l'une l'autre, comme c'est malheureusement le cas dans toute l'Afrique australe, sauf quelques exceptions (les missionnaires, de rares philanthropes, etc.).

La politique indigène apparaît donc comme devant être la pièce principale de toute notre politique là-bas. Soyons convaincus que toute défaillance à cet égard, tout égoïsme à courte vue retomberaient finalement sur nous et ruineraient la colonie.

---

(1) BRYCE, dans l'ouvrage cité, prévoit le jour où les noirs, plus ou moins civilisés et ayant acquis la conscience de leur unité ethnique, mettront en danger le maintien de la domination blanche. Nous ne voulons pas, ici, entrer dans l'examen de ce problème intéressant, mais sans intérêt pratique à notre époque.

V

Disons-le tout de suite, notre politique indigène est justement, à l'heure actuelle, le point le plus faible de notre administration. Depuis l'annexion, presque tout notre effort a porté sur Elisabethville et sur l'immigration. Bien que les renseignements incomplets qui nous ont été donnés sur place ne permettent pas d'indiquer exactement les sommes dépensées au siége du vice-gouvernement général et celles dépensées pour le restant du Katanga, nous sommes en mesure d'affirmer que la disproportion est frappante. Se justifie-t-elle entièrement par la nécessité de créer un centre aussi considérable au terminus provisoire du chemin de fer, près des hauts fourneaux de l'Union Minière, à l'endroit où fonctionnent les bureaux de l'administration? On peut dire qu'on a été à ce que l'on considérait comme le plus pressé et que, les crédits étant limités, on a dû sacrifier, en attendant, le reste du territoire. Actuellement, Elisabethville forme un quadrilatère d'environ douze cents mètres sur environ dix-huit cents mètres de côté. La création, en un an, de cette agglomération, au milieu de la forêt, à un endroit où il n'y avait rien, est certes, en soi, une chose magnifique. Le plan est grandiose. On a même construit un boulevard longeant la ville du côté de la Lubumbashi, d'où l'œil découvre de charmantes collines, violettes dans la chaleur du jour et bleues à l'heure où le soleil se couche dans un ciel ensanglanté. On a prévu un parc entre ce boulevard et la rivière. L'ensemble, où se révèle l'action d'une volonté énergique, militaire, dénote assurément un sens esthétique supérieur à celui des fondateurs de Bulawayo, de Salisbury et de Livingstone. Une telle création a eu aussi l'avantage politique d'affirmer, de la façon la plus manifeste, notre présence près de la frontière rhodésienne. Mais, quand on remarque la dispersion des habitations, quand on apprend que l'établissement de la voirie et la construction de bâtiments par le gouvernement a coûté, jusqu'au 1er octobre 1911, deux millions trois cent sept mille francs (1), quand on songe que l'achèvement de la ville,

1) Voici, d'après les renseignements qui nous ont été donnés par l'administration en Afrique, l'évaluation du coût de l'établissement du gouverne-

commencée sur un plan si vaste, entraînera encore des dépenses considérables (par exemple, quand on macadamisera les rues), on se demande si la conception n'a pas été *trop belle*, si l'on n'a pas oublié, comme nous le disait un fonctionnaire anglais, que « Rome n'a pas été bâtie en un jour », que les villes poussent comme des êtres vivants et qu'elles ne sortent pas du sol, par ordre, comme un camp? Nous croirions cependant injuste, et surtout prématuré, de condamner ce qui a été fait. En réalité, on ne pourra le juger que plus tard, lorsque l'avenir montrera quel sort est réservé à la première ville belge au Katanga. Si cet avenir répond aux espérances du fondateur, on n'aura que des éloges pour sa perspicacité et pour la grandeur de ses vues. Si, au contraire, Elisabethville ne remplit jamais le cadre formé par ses larges avenues, on y montrera les espaces restés vides, comme un exemple de la fausseté des prévisions humaines. N'anticipons pas le verdict de la postérité (1).

---

ment à Elisabethville (établissement de la voirie et construction de bâtiments), au 1er octobre 1911 :

a) Etablissement de la voirie	fr.	459,000.00
b) Construction de bâtiments et achats de matériaux sur place et dans les colonies sud-africaines		1,150,000.00
c) Valeur d'Europe des bâtiments démontables et des matériaux envoyés de Belgique		230,000.00
d) Frais de transport à Elisabethville de ces bâtiments et matériaux		450,000.00
e) Frais de transport de Sakania à Elisabethville des matériaux acquis dans les colonies, du sable et de la chaux approvisionnés au Katanga		18,000.00
Total. . . .	fr.	2,307,000.00

On nous a assuré que, lorsque le plan d'Elisabethville fut élaboré, on décida d'effectuer les travaux de la voirie seulement aux environs de la gare et des bureaux du gouvernement. Ce serait l'administration du Comité spécial, à Elisabethville, qui, en aliénant des parcelles çà et là et en s'établissant elle-même hors du périmètre envisagé, aurait obligé le gouvernement à achever l'ensemble des travaux.

(1) Il est possible que Kambove, qui occupe une position centrale dans la zone du cuivre, comme Johannesburg dans le Rand, et qui sera le point d'aboutissement du chemin de fer de Lobito Bay, devienne la ville *principale* du Katanga. Ce point est d'ailleurs contesté pour diverses raisons qu'il serait trop long d'indiquer ici.

La seconde œuvre principale de l'administration, depuis l'année dernière, a consisté à favoriser l'immigration de colons belges. En principe, l'intervention de l'Etat en pareille matière ne paraît guère désirable. Le colon ne peut réussir, dans un pays neuf, que s'il est doué de qualités exceptionnelles d'énergie et de persévérance. Abandonnez à eux-mêmes les individus qui songent à émigrer, il s'opérera tout naturellement parmi eux une sélection : seuls les persévérants et ceux qui disposent d'un certain capital iront s'établir dans la colonie. La qualité moyenne des colons s'élèvera (1) et vous ne peuplerez pas le pays d' « enfants gâtés » de l'administration, ardents à une seule chose, à savoir, à se plaindre et à réclamer. Faut-il conclure de là que nous devons abandonner au plus vite le système d'assistance limitée à l'immigration, organisé par l'arrêté royal du 2 mai 1910? On sait que l'aide donnée ne comporte que la gratuité du voyage, le transport des bagages et outils, le logement et l'entretien durant un mois (en règle générale), à la Compagnie pastorale. Nous ne le pensons pas. Si nous croyons que le « principe » rappelé plus haut ne s'applique pas en l'espèce, c'est que nous nous trouvons dans des conditions toutes spéciales, au point de vue du peuplement du Katanga. La Belgique ne déverse à l'étranger qu'un faible courant d'émigrants. Ce n'est pas chez nous une habitude nationale de chercher fortune au delà des mers et, lorsque le Belge émigre, il est tout naturel que le souci de ses intérêts individuels le porte plutôt vers le Canada ou vers la République Argentine que vers l'Afrique centrale. D'autre part, nos concurrents, les Sud-Africains, ont une « base d'opérations », si l'on peut ainsi dire, située

(1 On nous a attesté en Rhodésie, où les immigrants se sont établis sous le régime du pur *self-help*, la bonne qualité moyenne des « pionniers » : pour la plupart des *gentlemen*, nous a-t-on affirmé, avec un peu d'exagération sans doute. J. BRYCE, dans l'ouvrage cité plus haut fait la même remarque (p. 287) : « *There are of course rough and ill-omened explorers and settlers in South Africa, as in other new countries; but having wandered a good deal in different countries, on the outer edge of civilisation, I was struck by the large proportion of well-mannered and well-educated men whom one came across in this tropical wilderness.* »

à deux ou trois mille kilomètres du Katanga, tandis que la nôtre est à quinze mille kilomètres et comporte une longue traversée maritime. Dans ces conditions, si l'immigration était abandonnée au libre jeu des forces naturelles, on pourrait craindre de voir le Katanga inondé d'éléments étrangers, ce qui créerait une situation périlleuse au point de vue politique. Ce danger a été très réel il y a un an : des résidents méritant toute créance nous l'ont affirmé. Le moment critique semble passé à l'heure actuelle. Mais, en dehors du personnel administratif, la place occupée par les éléments belges, à Elisabethville, n'est pas tellement considérable qu'on doive songer à cesser l'effort gouvernemental tendant à l'accroître. D'après les données que nous ont fournies les bureaux du Comité spécial, celui-ci, seul organe chargé de l'aliénation des terres, avait, à la date du 25 septembre dernier, cédé des lots, à titre de bail, à 250 locataires environ et, à titre de vente, à 40 acheteurs environ. Parmi les premiers, il y avait 11 colons belges et, parmi les seconds, 2 ou 3 ! — Tout système d'immigration assistée, fût-ce dans la mesure limitée où nous l'appliquons (on sait que certains pays ont été beaucoup plus loin que nous dans cette voie, allant jusqu'à *donner* des terres, des instruments agricoles, etc., aux immigrants), présente, il est vrai, des inconvénients. Il est fatal que, malgré tout le soin possible apporté à la vérification des titres invoqués par ceux qui postulent les faveurs administratives, des erreurs se commettent. Il est fatal aussi que, parmi les colons, il y ait des mécontents qui font retomber sur l'administration leurs insuccès, leurs désillusions. On ne peut pas éviter non plus que ces déconvenues aient parfois pour conséquence le départ d'un certain nombre de colons. S'imagine-t-on que tous les *settlers* établis au début en Rhodésie y ont réussi et y sont restés? Il faudrait être étrangemen inexpert pour s'effrayer de ces crises de découragement, que traversent tous les pays neufs. En définitive, nous estimons que l'on a fait une œuvre utile et d'un intérêt national évident en « mettant le Katanga aux portes de Bruxelles », pour les colons belges. Nous approuvons pleinement ceux qui, comme M. Forthomme, l'éminent consul général de Belgique à Johannesburg, ont contribué à provoquer cet effort patriotique. Nous croyons, au surplus, qu'il convient, à l'heure actuelle, de modérer les

envois d'émigrants, en accordant la gratuité du voyage à un moins grand nombre que précédemment (1).

(1) En effet, selon toute vraisemblance, ainsi que nous l'avons fait remarquer plus haut, l'accroissement de la population du Haut-Katanga ne pourra pas se maintenir au taux élevé de l'année écoulée, jusqu'à ce que l'arrivée du chemin de fer à Kambove et l'ouverture de nouvelles mines provoquent un nouveau bond en avant. Voici, au surplus, quelques renseignements de fait qui nous ont été donnés à Elisabethville par l'administration :

Relevé du nombre des colons belges, par mois et par professions.

Mai 1910.

3 maçons.
2 agriculteurs.

Août 1910.

3 menuisiers.
1 architecte.
6 briquetiers.
1 agriculteur.
1 entrepreneur.
2 maçons.
1 commerçant.
1 boulanger.
2 dames sans profession.

Septembre 1910.

1 plombier-zingueur.
1 commerçant.
1 blanchisseuse.
1 employé.
1 colon agricole.
1 religieux.
1 agent.

Octobre 1910.

1 coiffeur.
2 menuisiers.
1 agent.
1 agriculteur.
1 dame sans profession.

Décembre 1910.

2 agriculteurs.
1 employé.

Janvier 1911.

1 colon agricole.
3 dames sans profession.
1 employé.

Février 1911.

1 employé.
2 ouvriers d'usine.
1 dame sans profession.
1 tailleuse.
3 enfants.

Mars 1911.

1 horticulteur.
1 charpentier.

Avril 1911.

5 menuisiers.
6 charpentiers.
1 boulanger.
2 maçons.
2 plombiers-zingueurs.
1 architecte.
1 dessinateur.
1 forgeron.
1 tailleuse.
1 corsagère.
1 galocheuse.
2 dames sans profession.

Mai 1911.

13 charpentiers.
6 menuisiers.
8 maçons.
2 plombiers-zingueurs.
1 jardinier.
1 charcutier.
3 briquetiers.
1 quincailler.
1 boulanger.
1 employé.
1 apprenti-mécanicien.
1 enfant.
3 dames sans profess.
2 enfants.
1 repasseuse.

Juin 1911.

3 menuisiers.
2 terrassiers.
10 charpentiers.
8 maçons.
1 cuisinier.
1 mineur.
1 enfant.
2 dames sans profess.

Juillet 1911.

5 maçons.
2 menuisiers.
1 cordonnier.
2 fileuses.
1 cuisinière.
1 charpentier.
1 enfant.

Août 1911.

6 maçons.
1 fermière.
5 charpentiers.
1 couturière.
2 tailleuses.
1 commerçante.
2 dames sans profession.
2 enfants.
1 ajusteur.
1 commerçante.
2 agriculteurs.
1 peintre.
1 enfant.
1 dame sans profession.

Septembre 1911.

2 mécaniciens.
2 tailleuses.
1 fermière.
1 plombier.
1 menuisier.
1 photographe (mécanicien).
1 boulanger.
1 sténo-dactylographe dame).
1 poseur de voie.
2 dames sans profession.
1 cordonnier.
1 cultivateur.
2 enfants.

A la fin de septembre 1911, dix-huit colons étaient repartis, dont deux

Ce qui a été fait, depuis un an, ne doit donc pas être condamné en bloc. Loin de là, nous sommes convaincus que nos compatriotes, responsables de notre action gouvernementale, ont, à Bruxelles et en Afrique, fait en général à peu près tout ce qu'ils pouvaient pour servir nos intérêts nationaux. Il ne faut non plus jamais oublier ce que dit l'ironique proverbe hollandais : *De beste stuurlui staan aan wal* (1). Néanmoins, les défauts de notre système d'administration sont très grands . c'est précisément pour cela qu'ils n'ont pas de petites causes, qu'ils ne dérivent pas de fautes individuelles. La nature véritable de ces vices, leur raison profonde et leurs remèdes, c'est ce qu'il faut tâcher de découvrir.

VI

Dans un pays peuplé par deux mille blancs et par plusieurs millions, ne fût-ce que par quelques centaines de mille noirs, la politique indigène doit être la partie essentielle de l'administration. Or, pour avoir une politique indigène digne de ce nom, ce qu'il faut avant tout, ce sont des *commissaires indigènes*. « L'Angleterre et la France, écrit l'auteur d'un livre récent (2), ont seules eu une politique indigène à côté de leur politique coloniale. » Nous avons pu nous rendre compte, en Rhodésie, de ce que le succès de l'administration britannique tient essentielle-

---

pour la République Argentine, où ils comptaient aller chercher leur famille, un était rentré convalescent, trois étaient morts. Au moment où nous avons quitté Elisabethville, on prévoyait le départ d'une dizaine de colons, à cause, paraît-il, du défaut de logements convenables pour la saison des pluies. Beaucoup de colons exerçaient un métier qu'ils ne pratiquaient pas en Belgique. La grande majorité des colons sont établis à Elisabethville; un agriculteur, à la ferme de Kaponda, un autre à la ferme de la Kafubu, deux autres à une ferme de Tchinsenda. 14 colons travaillaient à la Société d'Entreprises au Katanga, 16 étaient employés à la Société Commerciale et Minière, 36 à l'Union Minière et un grand nombre s'étaient établis comme « entrepreneurs » et exécutaient des travaux pour la colonie et pour des particuliers.

1) Les meilleurs pilotes restent sur le quai.

2) Le capitaine O. MEYNIER, professeur à l'Ecole militaire de Saint-Cyr. dans l'*Afrique noire*, un volume de la Bibliothèque de philosophie scientifique (E. Flammarion, Paris), p. 253.

ment à la qualité des *native commissioners*. On ne se fait pas toujours une idée exacte du rôle, en effet assez complexe, difficile à définir dans un texte de loi, de ces agents si utiles. Comme nous demandions, à Livingstone, à un Anglais occupant un rang élevé dans les bureaux de l'administration, *ce que fait* un *native commissioner*, quels sont ses devoirs, à quoi il sert, la réponse fut : « Il fait tout; il doit surtout *connaître* son district; il est responsable du recensement; il sait le nombre de huttes, il est au courant des parentés, des relations des tribus; il perçoit la taxe indigène; il enregistre les *boys* qui s'engagent pour aller travailler au loin; il sait quand ils reviendront; il autorise les déplacements de villages ; il a des pouvoirs judiciaires étendus, etc. (1) »

Les commissaires indigènes, dans la Rhodésie du Nord, sont choisis surtout parmi les gradués d'Oxford ou de Cambridge ou parmi les élèves sortant des grandes écoles publiques de Grande-Bretagne, c'est-à-dire parmi une catégorie d'hommes qui ne sont en général pas au niveau des « docteurs » allemands, comme science, mais qui ont une *éducation* supérieure. Ce sont des fils d'officiers de l'armée ou de la marine, d'avocats, de médecins, de *clergymen*, etc. Ils embrassent leur carrière coloniale comme une carrière définitive, retournent, après chaque terme de service, à *leur* poste. Nous avons vu un bon nombre de ces commissaires : ce sont des *gentlemen*, et nous n'oublierons jamais l'enthousiasme avec lequel l'un d'eux nous déclarait : « Nous sommes heureux, notre vie est la plus belle qui soit au monde! »

Le Katanga est divisé en trois zones (Haut-Luapula, chef-lieu Kambove ; Tanganika-Moëro, chef-lieu Kiambi ; Lomami, chef-lieu Kabinda); la première et la troisième de ces zones sont divisées chacune en trois secteurs, et la seconde, en quatre. Les secteurs sont partagés en subdivisions dépendant chacune d'un poste. Il y a de deux à cinq postes par secteur. Le nombre total des postes est de vingt-huit. Comme le vice-gouvernement général du Katanga a une superficie égale à environ quinze fois la

(1) La tutelle des noirs, confiée en principe aux officiers du ministère public, magistrats de carrière, constitue, pourrait-on dire, le germe de cette fonction. Il s'agit de l'étendre et de la transférer à des chefs administratifs.

Le chemin d'Elisabethville a la Fonderie de l'Union miniere.

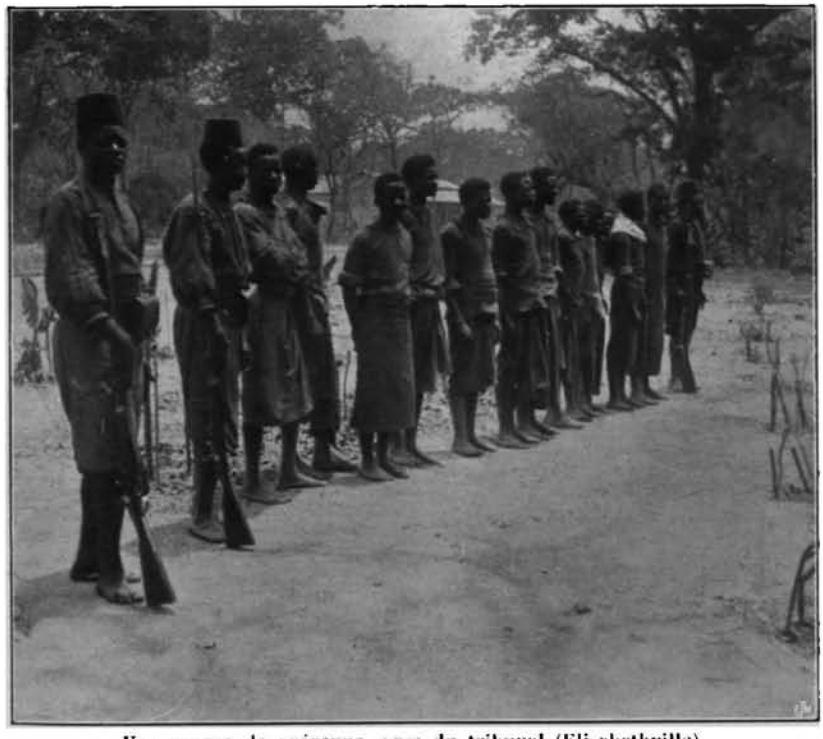

Une rangee de prévenus, pres du tribunal (Elisabethville).

Belgique (1), on voit que l'étendue moyenne du territoire dépendant d'un poste correspond à *plus de la moitié* de la Belgique.

Quels sont les hommes auxquels nous confions les indigènes habitant chacune de ces portions du Katanga? Tous les témoins que nous avons entendus ont été unanimes à nous confirmer ce que nous avons observé nous-mêmes : nos chefs de poste sont trop jeunes et incompétents; on les envoie, sans connaissance de la langue indigène, sans préparation sérieuse, sans stage, dans un endroit éloigné, où ils se trouvent généralement seuls. Isolés, impuissants, pouvant difficilement laisser leur poste à l'abandon, ils ne voyagent pas assez dans leur circonscription, ils ne connaissent pas les villages. Un témoin, ingénieur, nous a cité le cas d'une plainte adressée à l'autorité à propos de porteurs indigènes arrêtés indûment. Le fait s'était passé dans un village bien connu. Le chef de poste est entendu : il déclare que ce village n'*existe pas!* — Un officier distingué nous a dépeint le rôle réellement peu enviable du chef de poste, livré en fait à son *capita* noir, dont il a besoin comme d'un intermédiaire nécessaire; le même témoin, qui connaît le pays depuis de longues années, nous a montré le chef de poste, étendu sur sa *barza* (vérandah) et, lorsque les indigènes viennent lui soumettre des différends, les repoussant brutalement : *katuka!* allez vous promener ! — ce qui est une conduite réellement *destructive* de toute influence sur les noirs. L'instruction de nos chefs de poste, nous disait un fonctionnaire ancien dans la carrière, c'est « une petite école moyenne ». Parmi dix ou douze chefs de poste, nous rapportait un éminent missionnaire, il n'y a pas plus de deux *gentlemen*. Tous les témoins ont été d'accord que les chefs de poste sont en général du niveau des « sous-offs ». Nous ne voulons pas médire d'une catégorie fort méritante de serviteurs du pays, mais on reconnaîtra que ce n'est pas l'espèce d'hommes qui assurera le succès de notre politique indigène. Nous nous sommes entretenu nous-même avec de nouveaux arrivants : un futur chef de poste, âgé de 21 ans et

(1) Nous avons obtenu cette donnée en pesant avec une balance de précision le Congo belge, découpé dans une carte récente, et le Katanga, découpé dans la même carte. On trouve ainsi que l'étendue du Katanga est égale au cinquième de tout le Congo.

sur le point d'être envoyé dans l'intérieur du pays, nous a avoué ne pas connaître la langue indigène. Il sortait d'un athénée belge et professait, au sujet de la façon de traiter les noirs, les théories de la « manière forte ». « Pourquoi vient-on au Congo, nous disait-il, sinon pour gagner rapidement un peu d'argent et s'en aller? » — Un ancien chef de poste ne cachait pas une véritable haine des noirs : il aurait voulu « qu'ils n'eussent qu'une seule tête, pour pouvoir la couper ». Nous ne supposons pas que cet administrateur a jamais mis ses idées en pratique, mais ces paroles (c'était plus qu'une boutade déplacée et plus qu'un souvenir de l'histoire ancienne) nous ont rendu rêveur. « Voilà, nous disions-nous mélancoliquement, les hommes que nous chargeons de la tâche, délicate entre toutes, de gouverner des populations indigènes! »

Ne croyons pas, cependant, que, sous le régime actuel, ils maltraitent fréquemment les noirs. Ces choses-là se sont passées autrefois dans les forêts caoutchoutières. Aujourd'hui, tout est changé. Nos chefs de poste ne font guère de mal, ils ne commettent pas d'atrocités, que nous sachions. Mais, très souvent, ils ne font rien du tout. Pour éviter les abus de l'ancien régime, ne pouvant pas ou ne sachant pas améliorer suffisamment le personnel, nous l'avons paralysé. Les chefs de poste vivent dans une telle crainte des magistrats qu'ils n'osent plus « bouger ». « Le chef de poste, nous disait un fonctionnaire expérimenté, est un malheureux sur qui tout retombe. » Si des noirs attaquent un détachement de la force publique et si, à la suite de la rencontre, des noirs sont tués ou blessés (1), une instruction est ouverte. Le chef blanc devient un accusé qui a à se défendre, dans des conditions où « l'état de légitime défense » est souvent très difficile à établir, même s'il est très réel. Un haut fonctionnaire nous a affirmé que, récemment, dans le Kassai, un chef de poste a déli-

(1) Signalons en passant une petite innovation facile à introduire dans le droit pénal congolais et qui serait fort utile, aux dires des magistrats du Parquet : elle consisterait à ériger en délit spécial le fait pour les indigènes de *participer* à une guerre entre tribus. Actuellement, les poursuites sont intentées sur le pied des articles punissant les coups et blessures volontaires, le meurtre, etc., ce qui rend la preuve excessivement difficile.

bérément battu en retraite devant des rebelles qui l'attaquaient, pour éviter « une affaire » ! Cet état de choses est la conséquence de la réaction violente qui s'est produite contre les abus du régime des concessions.

Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce que les chefferies indigènes existent à peine au Katanga, — à ce que la population indigène ne soit pas recensée, — à ce que nous ne parvenions pas à maintenir l'ordre, — à ce que l'impôt indigène soit à peine levé, etc.

Quelle est la cause de cette situation ?

La cause principale réside, d'après nous, dans le défaut d'*esprit colonial* en Belgique, c'est-à-dire, de cette accommodation particulière de la nation, ou d'un nombre suffisant d'individus, aux nécessités de la vie et de l'administration coloniales. Il faudrait que le *goût* de la carrière d'Afrique soit plus répandu, qu'on le rencontre plus fréquemment chez des hommes instruits, éduqués, possédant la souplesse d'esprit voulue pour comprendre l'âme complexe de l'indigène, ayant assez de culture morale pour sympathiser avec lui. Pour étonnant que cela paraisse, le noir, nous a déclaré un fonctionnaire anglais, sent parfaitement la différence entre le *gentlemen* et celui qui ne l'est pas. Il faudrait que la carrière coloniale, et spécialement les fonctions de chef de poste, cessent d'être considérées comme un pis-aller, bon pour ceux qui ne réussissent pas en Belgique. C'est à la manière de voir opposée, assez répandue chez nous, que se heurtent, nous le savons, les efforts faits par le Ministère des colonies pour recruter un meilleur personnel.

Le véritable remède, c'est l'éducation coloniale et surtout l'*éducation*, sans prédicat, de la nation. On décrie trop l'instruction, en l'opposant à l'éducation : la première contribue beaucoup à la seconde et l'instituteur, s'il est bien préparé à sa tâche, doit être un éducateur aussi. Il nous faut des écoles normales, des instituteurs nombreux et bien payés, imbus d'une conception moderne et scientifique de la vie, aptes à former de nouvelles générations de Belges, plus éclairées, plus progressives que leurs devancières. Il existe un lien étroit entre la question coloniale et celle de l'instruction publique (1).

(1) Signalons aussi le lien qui existe entre la question du recrutement du personnel colonial et la décroissance de la natalité dans les milieux les mieux

Seulement, si c'est là le vrai, le principal remède, il a le défaut d'opérer lentement. Il existe heureusement d'autres moyens plus ou moins efficaces d'améliorer le personnel colonial.

Le premier qui vient à l'esprit, c'est l'augmentation des traitements. L'*assistant native commissioner*, dans la Rhodésie du Nord, reçoit 325 livres sterling (8,125 francs) et le *native commissioner*, 400 livres sterling (10,000 francs) par an. Les appointements sont plus élevés encore si les pouvoirs de magistrat lui sont conférés, après un examen sur le droit. Le traitement initial du chef de poste congolais est de 7,500 francs (1). Nous estimons que, vu la difficulté du recrutement, plus grave en Belgique qu'en Grande-Bretagne, le traitement de nos chefs de poste devrait être porté à un chiffre initial sensiblement plus élevé qu'en Rhodésie, par exemple à 12,000 francs.

Ce serait cependant une erreur de croire qu'une telle mesure, à elle seule, améliorerait beaucoup la situation. Ce qu'il faut avant tout, c'est la « matière recrutable » et payer mieux les chefs de poste, en l'absence d'un nombre suffisant de candidats capables, pourrait revenir trop souvent à dissiper les deniers publics en rémunérant largement des fonctionnaires médiocres (2).

Que faut-il penser de l'influence qu'aurait, sur le recrutement, la création d'une école coloniale sérieuse? Il est vraiment déplorable qu'après plus d'un quart de siècle de colonisation, toute la préparation de nos agents consiste à suivre, pendant moins de trois mois, 105 ou 130 leçons, d'une heure chacune (3), et il est clair qu'on ne peut pas espérer qu'un enseignement aussi peu

---

éduqués. Cette décroissance est un fait très regrettable au point de vue colonial, parce que c'est parmi les fils de « bonne famille », lorsque la famille est nombreuse, qu'on peut espérer trouver le personnel nécessaire. Du mal de la natalité insuffisante pourrait venir une véritable décadence de la colonisation européenne.

(1) *Bulletin officiel du Congo belge*, 1910, p. 602.

(2) Voyez, plus loin (paragraphe XI, la distinction que nous proposons de faire entre les chefs de poste, suivant qu'ils seront, ou non, investis de pouvoirs judiciaires.

(3) Voyez le règlement de l'Ecole coloniale, *Bulletin officiel du Congo belge*, 1910, p. 619.

approfondi exercera une influence considérable sur la qualité de notre personnel. Les faits sont d'ailleurs là pour faire ressortir la maigreur des résultats. Un programme plus étendu, des études plus longues contribueraient sans doute à former de meilleurs agents. Mais nous ne nous faisons pas beaucoup d'illusions à cet égard. C'est le caractère, beaucoup plus que le savoir, qui fait le bon commissaire indigène et la création d'une nouvelle catégorie de « diplômés » n'est pas le véritable remède au mal dont souffre le Katanga (comme tout le Congo d'ailleurs).

Les chefs territoriaux anglais (en Rhodésie et dans tous les protectorats britanniques d'Afrique) ne reçoivent pas de préparation spéciale : ils sont choisis indifféremment parmi les licenciés ou gradués en sciences, en lettres, en droit, etc., mais (c'est le cas notamment dans la Rhodésie du Nord) ils sont soumis, avant d'entrer définitivement au service de l'administration locale, à un stage préparatoire *(probation)*, dans la colonie. Ils sont attachés, pendant quelque temps, à un *native commissioner* en exercice; ils le suivent dans l'accomplissement de ses devoirs, l'aident, sans posséder personnellement de pouvoirs effectifs, s'initient à la routine de ses fonctions. En même temps, le *native commissioner* observe et juge son adjoint provisoire. L'expérience a démontré que les plus brillantes études en Angleterre ne sont pas un gage certain que l'élève possède les qualités requises en Afrique, c'est-à-dire « ce mélange particulier de dignité et d'humanité », nécessaire pour remplir convenablement un rôle où la *qualité de l'homme* est tout. Pour pouvoir opérer ce triage entre des candidats, il importe de ne pas les nommer définitivement avant l'essai de leur valeur pratique. Il convient donc que nous renoncions au plus tôt au système de la nomination en Europe pour un terme de dix années, prévu par l'article 6 de l'arrêté royal du 20 juin 1910 (1). Il faut envoyer les agents en Afrique — tout au moins les chefs de poste — à l'essai, comme stagiaires rémunérés. Après un an ou deux, le Gouverneur général aura à décider s'il les garde ou s'il les renvoie. Il est essentiel qu'il ait à cet égard plein pouvoir et que l'administration centrale s'abstienne d'une intervention, à laquelle la faveur politique et l'esprit de parti pourraient ne pas être étrangers.

(1) *Bulletin officiel*, 1910, p. 587.

C'est d'une pareille méthode que nous espérons le plus de résultats. Vu la gravité de la situation, nous croyons que *rien* ne doit être négligé pour l'améliorer. Aussi croyons-nous nécessaire de recourir en même temps, dans une sage mesure, à l'élévation du taux des traitements et à une réorganisation de l'école coloniale, malgré l'efficacité moindre de ces remèdes. Et quand toutes ces mesures auront été prises et appliquées consciencieusement, nous pourrons nous estimer heureux si, après dix ou quinze ans, nous commençons à disposer, au Katanga et dans le reste du Congo, du personnel de chefs de poste qui est la condition *sine qua non* de la bonne administration du pays. Et il ne faudra pas oublier que la guérison assurée et définitive du mal ne viendra que du relèvement du niveau moyen de la nation.

VII

Quelles seront les lignes générales de la politique indigène, dont l'exécution sera confiée aux chefs de poste? Nous ne pourrons les esquisser qu'après avoir jeté un coup d'œil, d'abord sur le rôle du Ministère des colonies à Bruxelles et du Vice-Gouverneur général et de ses bureaux à Elisabethville, puis sur la situation du territoire en dehors de cette localité et sur les défauts de l'organisation judiciaire.

La nature a imprimé sur la face du Haut-Katanga des traits différents de ceux des autres parties du Congo. Dès que, venant du Sud ou du Sud-Est, on atteint le bord septentrional ou occidental des monts Kundelungu, on se trouve au seuil d'une région nettement distincte de celle qu'on vient de traverser. Au climat des hauts plateaux, convenant plus ou moins au peuplement par les blancs, succèdent les chaudes et humides vallées du Lualaba, du Lomami et de leurs affluents. Là, c'est incontestablement un « pays de noirs », un pays où l'Européen est souvent miné par les fièvres et où il ne peut faire que des séjours de quelques années, coupés de périodes de congé. Cette opposition naturelle doit entraîner une démarcation profonde dans le système d'administration à appliquer aux deux régions.

Il y a longtemps, d'ailleurs, que la distinction faite, à ce point de vue, entre le Katanga et le reste du Congo, a commencé à se dessiner. On peut dire que la création de la Compagnie du Katanga, en 1891, et la répartition des terres entre la Compagnie et l'Etat ont été le premier germe d'un régime particulier. La formation du Comité spécial, en 1900, et la délégation de pouvoirs souverains, qui lui fut consentie, ont placé le Katanga dans une situation analogue à celle d'un pays administré par une compagnie à charte, dont l'Etat aurait été actionnaire pour les deux tiers. Depuis l'annexion du Congo par la Belgique, la personnalité administrative du Katanga s'est précisée. L'arrêté royal du 22 mars 1910 l'a érigé en Vice-Gouvernement général, « dans lequel le Vive-Gouverneur général exerce, *sous l'autorité du Gouverneur général de la Colonie*, tous les droits, délégués à celui-ci, du Pouvoir exécutif » (1). Puis est venue la loi du 22 mars 1911 qui a modifié l'article 22 de la charte coloniale et a donné au Vice-Gouverneur du Katanga, en cas d'urgence, le pouvoir de « suspendre temporairement l'exécution des décrets et de rendre des ordonnances ayant force de loi » (2). En fait, la pratique administrative a étendu la portée de ces textes et, aujourd'hui, la subordination du Vice-Gouverneur général du Katanga, à l'égard du Gouverneur général résidant à Boma, est purement théorique. Elisabethville correspond directement avec le Ministre des colonies, par Capetown, et des instructions ministérielles ont enjoint au Gouverneur général, à Boma, d'excepter expressément le Katanga de l'application des ordonnances législatives qu'il est amené à prendre. En réalité, le Ministère *des colonies* mérite mieux son nom qu'à l'époque de son organisation en 1908 et nous avons non pas *une*, mais *deux* colonies, bien que, chose singulière, beaucoup ne s'en rendent pas compte en Belgique. Pourquoi ne pas achever l'évolution commencée il y a plus de dix ans et ériger le Katanga en « Gouvernement général »? Certains esprits craignent, nous le savons, qu'en mettant ainsi le droit d'accord avec les faits, en accentuant davantage le « déta-

(1) *Bulletin officiel*, 1910, p. 382.
(2) *Bulletin officiel*, 1911, p. 358.

chement » du Katanga du reste du Congo, on n'accroisse un danger politique manifeste. Quelle erreur de croire que ce fragile lien administratif entre Boma et Elisabethville, cette fiction juridique contraire aux réalités pourra jamais faire obstacle soit à une action militaire, soit à des influences économiques venant de l'étranger ! Gouvernons le Katanga comme il doit l'être, c'est-à-dire comme un territoire distinct, ayant ses lois, ses besoins financiers, ses ressources propres, c'est le meilleur moyen d'y assurer notre domination, et repoussons cette illusion de bureaucrate, que « ce qui existe sur le papier » a une valeur quelconque dans un monde où les faits seuls comptent. Il est nécessaire, pour réaliser rationnellement la réforme que nous préconisons, de rattacher le sud du Kassaï au Katanga, et il serait logique d'en disjoindre la partie tropicale, s'il n'était préférable de maintenir sous une même direction les régions minières et celles qui leur serviront de champ de recrutement pour obtenir la main-d'œuvre néc

VIII

A l'heure actuelle, l'administration du Congo belge tout entier (y compris le Katanga) est caractérisée par une extrême centralisation et même, si l'on peut dire, par un système de centralisation à deux étages : à Bruxelles d'abord, puis à Boma et à Elisabethville, en Afrique. Les inconvénients de la centralisation, en matière coloniale, sont trop connus pour qu'il soit utile de les rappeler longuement. Des hommes d'intelligence égale, placés en Europe ou placés dans la colonie, seront dans des conditions très différentes pour bien administrer celle-ci : le bon sens le plus élémentaire montre que l'administrateur résidant *on the spot* aura une vue des choses, une connaissance des hommes et des difficultés locales, que la lecture de rapports, si nombreux qu'ils soient, ne pourra jamais remplacer : conséquemment, l'homme vivant en Afrique évitera des erreurs, parfois grossières, que les bureaux, en Europe, commettent malgré les meilleures intentions. Aussi le progrès des méthodes coloniales a-t-il toujours consisté à décentraliser et les deux peuples qui ont le

mieux réussi dans leurs entreprises coloniales en Afrique, à savoir les Anglais et les Français, gouvernent leurs territoires sur place.

La centralisation, dans l'administration du Katanga, apparaît dans tous les domaines.

On sait que le mode normal de législation, pour le Congo, consiste dans des décrets royaux, dont les projets sont soumis au Conseil colonial à Bruxelles et discutés par lui. En fait, le Ministère des colonies ne consulte jamais les autorités locales du Katanga sur ces projets : les hauts fonctionnaires que nous avons vus à Elisabethville nous ont déclaré qu'on a demandé l'avis du Vice-Gouverneur général sur deux projets seulement, l'un relatif à la police territoriale et l'autre au rang et à la préséance. Il est arrivé que le Vice-Gouverneur, faisant preuve d'une louable initiative, a envoyé à Bruxelles des esquisses de projets dont il avait reconnu l'utilité : le Ministère continue à les « étudier » (1). Cette énorme masse de décrets, entrés en vigueur depuis l'annexion du Congo, a donc été élaborée, dans les bureaux de la rue Bréderode, par des fonctionnaires dont la plupart n'ont jamais vu l'Afrique, et sanctionnée après examen par un Conseil colonial, où se rencontrent certes des capacités sérieuses, mais qui, nous avons le devoir de le dire, ne connaît pas le Katanga. Quand, dans l'Afrique australe, répondant à des questions posées par les autorités britanniques, nous avons dit que la législation du Congo se faisait à Bruxelles, nous avons, sans exception, entendu condamner ce système. Toutes les lois de la Rhodésie, sauf de rares *orders in council*, fixant des principes, sont préparées, rédigées et sanctionnées à Salisbury ou à Livingstone : les Directeurs de la Compagnie à charte n'interviennent pas en cette matière et le Gouvernement impérial, représenté par le Haut-Commissaire, qui habite à Prétoria, et par un Commissaire-Résident à Salisbury, se borne à exercer de très haut un contrôle dans l'intérêt des indigènes, qu'il est nécessaire de défendre contre les préjugés et

1) Il est, paraît-il, arrivé aussi que le Ministère a suggéré au Vice-Gouverneur de prendre certaines ordonnances qu'il ne prenait pas spontanément, en lui laissant la faculté de modifier le projet envoyé de Bruxelles.

contre l'égoïsme de la population blanche. On peut citer, au Katanga, comme exemple d'erreur grave commise par les rouages chargés de la confection des décrets, l'insuffisance de la sanction frappant la rupture des contrats de travailleurs noirs. La peine de sept jours de servitude pénale, établie par l'article 38 du décret du 17 août 1910 (1), a été, avec raison, considérée par les magistrats comme n'étant pas celle d'une infraction *grave* : aussi ont-ils refusé, conformément à l'article 26 du décret du 27 avril 1889, de faire détenir préventivement les noirs déserteurs. Il en est résulté une instabilité de la main-d'œuvre, qui a causé le plus grand tort aux entreprises commerciales et industrielles, et une indiscipline sans frein, qui a fait de nous et de notre impuissance la risée de toute l'Afrique australe ! Le Vice-Gouverneur général a été obligé récemment de rétablir, d'urgence, la peine de six mois de servitude pénale au maximum, prévue par l'article 11 du décret du 8 novembre 1888 (2).

Nous ne cachons pas que le mode de législation auquel nous donnons toutes nos préférences est la confection des lois sur place, par le Gouverneur général ou par le Vice-Gouverneur assisté d'un Conseil consultatif. La création, à Elisabethville, d'un Conseil de hauts fonctionnaires, auquel les projets d'ordonnances devraient être soumis, serait chose utile et ne constituerait d'ailleurs que la consécration d'une pratique déjà suivie avec plus ou moins de régularité. Il serait essentiel de faire collaborer à la rédaction des projets un jurisconsulte expérimenté : le Procureur général paraît tout désigné pour veiller à la correction des projets, au point de vue légal. Toutefois, l'adoption immédiate d'un tel système est peu vraisemblable et constituerait peut-être un changement trop brusque. Nous y arriverons, nous en sommes convaincus, mais plus tard. En attendant, c'est le système centralisateur, prévu par les articles 7 et 25 de la charte coloniale, qui restera en vigueur : la législation pour le Katanga continuera

(1) *Bulletin officiel*, 1910, p. 702.

(2) Nous espérons qu'un décret confirmera, dans le délai de six mois, cette ordonnance absolument nécessaire prise par l'énergique Commissaire général Harfeld.

à être faite par voie de décrets soumis au Conseil colonial. Ce qui importe le plus, en matière de législation pour les colonies, ce n'est pas le lieu où les textes sont promulgués et publiés, c'est la prépondérance des vues de l'administration locale. Aussi serait-il possible, sans bouleverser la charte, d'obtenir des résultats beaucoup meilleurs que ceux atteints jusqu'à présent. D'abord, ce devrait être une pratique administrative constante de faire rédiger à Elisabethville les projets de décrets destinés à régir le Katanga; les bureaux du Ministère des colonies devraient se garder de traiter ces projets comme un *magister* traite les devoirs de jeunes élèves; ces projets devraient être soumis au Conseil colonial accompagnés d'un rapport du Vice-Gouverneur et le Conseil colonial aurait, espérons-nous, la sagesse de ne les retoucher qu'avec une grande circonspection. Le Conseil, qui est, comme on sait, une sorte de commission permanente, composée de délégués du Parlement et du Gouvernement, devrait se borner à exercer un haut contrôle. Tout le succès dépendra de la largeur de vues apportée par le Ministère et par le Conseil, dans l'accomplissement de leur mission. Mais nous croyons nécessaire, pour bien tracer celle-ci, d'ajouter à l'alinéa 4 de l'article 7 de la charte coloniale une disposition ainsi conçue : « Ils (les décrets) sont préparés par l'administration locale et adressés au Ministre avec un rapport du Gouverneur général ou du Vice-Gouverneur général, à moins que, pour des raisons spéciales, à indiquer dans l'exposé des motifs, ils ne soient préparés par l'administration centrale et soumis immédiatement au Conseil colonial, conformément à l'article 25 », et d'ajouter à l'article 25, alinéa 2, les mots : « et du rapport du Gouverneur général ou du Vice-Gouverneur général, sauf dans le cas visé à l'article 7 » (1). Afin de

(1) La rédaction actuelle des articles 7 et 25 est la suivante :

ART. 7. — La loi intervient souverainement en toute matière.

Le Roi exerce le pouvoir législatif par voie de décrets, sauf quant aux objets qui sont réglés par la loi.

Toute loi a pour effet, dès sa publication, d'abroger de plein droit les dispositions des décrets qui lui sont contraires.

Les décrets sont rendus sur la proposition du Ministre des colonies.

Aucun décret n'est obligatoire qu'après avoir été publié dans les formes

renforcer l'autorité, en matière législative, des représentants du Gouvernement en Afrique, pour éviter de contraindre le Conseil colonial à examiner hâtivement les projets de décrets approuvant les ordonnances législatives et pour ne pas exposer les ordonnances à perdre, après six mois, leur force obligatoire, par l'effet de l'inertie ou d'un oubli des autorités métropolitaines, nous proposons aussi de remplacer la dernière phrase de l'alinéa 4 de l'article 22 par la disposition suivante : « Les ordonnances ayant cet objet conservent leur force obligatoire, à moins qu'elles ne soient abrogées par décret (2). » Le Gouverneur géné-

---

prescrites par décret. Indépendamment de cette publication, il sera, dans le mois de sa promulgation, inséré au *Moniteur belge*.

Les Cours et les tribunaux n'appliquent les décrets qu'autant qu'ils ne sont pas contraires aux lois.

ART. 25. — Le conseil colonial délibère sur toutes les questions que lui soumet le Roi.

Sauf le cas d'urgence, le conseil colonial est consulté sur tous les projets de décret. Les projets lui sont soumis par le Roi; ils sont accompagnés d'un exposé des motifs.

Le conseil donne son avis, sous forme de rapport motivé, dans le délai fixé par un règlement organique. Le rapport indique le nombre des opposants ainsi que les motifs de leur opposition.

Si le projet de décret soumis à la signature du Roi n'est pas conforme à l'avis du conseil, le Ministre des colonies y joint un rapport motivé.

Si le conseil ne s'est pas prononcé dans le délai fixé par son règlement, le décret peut être rendu sur un rapport motivé du Ministre des colonies.

Le rapport du conseil colonial et, éventuellement, le rapport du Ministre des colonies sont publiés en même temps que le décret

Les décrets rendus en cas d'urgence sont soumis au conseil dans les dix jours de leur date; les causes de l'urgence lui sont indiquées. Le rapport du conseil est publié au plus tard un mois après la communication du décret.

(2) La rédaction actuelle de l'article 22 est la suivante :

ART. 22. — Le pouvoir exécutif ne peut déléguer l'exercice de ses droits qu'aux personnes et aux corps constitués qui lui sont hiérarchiquement subordonnés.

Le Gouverneur général et, dans les territoires constitués par le Roi en vice-gouvernement général, le Vice-gouverneur général exercent, par voie d'ordonnances, le pouvoir exécutif que le Roi leur délègue.

La délégation du pouvoir législatif est interdite.

Le Gouverneur général et, dans les territoires constitués par le Roi en

ral et le Vice-Gouverneur devront interpréter les mots « s'il y a urgence » dans un sens large et user sans timidité du pouvoir que la loi leur a reconnu.

Nous estimons que ces réformes modérées pourraient, pendant quelques années, répondre aux besoins, mais il est certain que, lorsque la population blanche du Katanga se sera accrue suffisamment, elle réclamera et il faudra lui concéder une part d'intervention dans l'œuvre législative : il faudra admettre, dans le Conseil consultatif local, des membres élus, dont le nombre devra être progressivement augmenté. Nous serons forcés, alors, de modifier de façon beaucoup plus profonde la charte coloniale. Alors, c'est-à-dire dans quinze à vingt ans, tout excès de centralisation devra disparaître, sous peine de nous faire perdre le Katanga... Il faut préparer ces réformes encore lointaines, par les mesures que nous venons d'indiquer.

IX

C'est peut-être en matière financière que l'esprit de centralisation actuel se manifeste de la façon la plus fâcheuse. On sait que, sous l'empire de la charte (article 12), les budgets sont préparés par les bureaux du Ministère des colonies et soumis au Parlement, qui les vote. Ces budgets sont, bien entendu, tant en ce qui concerne les recettes qu'en ce qui concerne les dépenses, des budgets globaux, relatifs à l'ensemble du Congo belge. Les recettes du Katanga et celles du reste du territoire sont confondues et les crédits accordés par les Chambres ne sont affectés d'une manière spéciale à aucune partie du territoire. Il en résulte

---

vice-gouvernement général, le Vice-gouverneur général peuvent, s'il y a urgence, suspendre temporairement l'exécution des décrets et rendre des ordonnances ayant force de loi. Les ordonnances ayant cet objet cessent d'être obligatoires après un délai de six mois, si elles ne sont, avant l'expiration de ce terme, approuvées par décret.

Les ordonnances ayant force de loi et les ordonnances d'administration générale ne sont obligatoires qu'après avoir été publiées dans les formes prescrites par décret.

que c'est le Ministère des colonies, à Bruxelles, qui partage les crédits entre Boma et Elisabethville. Le Parlement n'exerce aucun contrôle sur la manière dont ce partage s'opère. Les documents publiés ne permettent pas de calculer ce que rapporte et ce que coûte le Katanga et il pourrait arriver que le Katanga vive aux dépens du reste du territoire, sans qu'un fait aussi important apparaisse tout de suite aux yeux des représentants de la nation. Une pareille situation est évidemment contraire à l'esprit de la charte, contraire à l'esprit du gouvernement parlementaire. Nous avons deux colonies ; il faut des budgets distincts ou, tout au moins, des chapitres séparés, dans le budget unique du Congo, pour le Katanga et pour le reste du pays. Comme l'ensemble du Congo nécessite des dépenses d'intérêt général, on entrevoit même la nécessité de créer un budget général, alimenté par certaines recettes à déterminer, et des budgets locaux pour le Katanga et les autres vice-gouvernements généraux à organiser. Tout le monde se rappelle la belle étude que M. Ingenbleek a consacrée à la « Politique coloniale de la France », et spécialement à sa politique financière, dans la *Revue économique internationale* (1). Les institutions dont il a décrit le fonctionnement sont, au fond, une adaptation à la colonisation française dans l'Afrique Equatoriale, d'idées anglaises. La décentralisation, en matière financière, est complète dans les Protectorats britanniques. Nous devons tendre, comme but éloigné de nos efforts, à organiser un régime semblable pour le Congo belge, c'est-à-dire à faire préparer les budgets et à les faire arrêter dans la colonie, par le Vice-Gouverneur et par le Gouverneur général. Mais une pareille réforme, qui exigerait une refonte complète du régime financier instauré par la charte, ne se fera pas tout de suite. Ce que nous voulons indiquer, ce sont des remèdes pouvant être appliqués immédiatement.

Pour les trouver, il faut examiner la pratique administrative existante. Actuellement, ce sont les chefs de zone qui fournissent aux bureaux du Vice-Gouverneur les données relatives aux diverses dépenses, en vue de la préparation des budgets. Ces élé-

(1) Janvier 1911, pp. 68 et suivantes.

ments, centralisés à Elisabethville, sont transmis au Ministère, qui reçoit de Boma des matériaux semblables. Le tout est fortement revisé et sert à confectionner le projet de loi budgétaire. Celui-ci est très détaillé, manque d'élasticité. Un certain nombre de « délégations » ont été consenties au Vice-Gouverneur, mais les autorités du Katanga nous en ont signalé l'insuffisance. Ainsi, en ce qui concerne l'article 5 (matériel), il n'y a pas de délégation en dehors des limites d'un crédit de quelques milliers de francs, pour imprévus. La conséquence est qu'il est impossible de faire sur place certains achats nécessaires, ce qui permettrait de gagner du temps et quelquefois de l'argent. Nous savons, par exemple, qu'une longue correspondance administrative a été échangée entre Elisabethville et Bruxelles, au sujet de l'achat d'une machine à écrire supplémentaire, pour le greffe. Après des refus répétés, le fonctionnaire qui du fond de son bureau, en Belgique, appréciait la nécessité de l'engin demandé et avait à statuer sur les demandes du Vice-Gouverneur ou du Procureur général, a daïgné céder ! On réclame douze chaises pour le tribunal. Le Ministère, qui sait mesurer, d'un hémisphère à l'autre, les besoins réels, répond que quatre chaises et deux bancs suffisent ! Une large délégation serait nécessaire, à l'article 12 (équipement de la force publique). On nous a signalé que la délégation de 1,000 francs, accordée sur le crédit de l'article 18 (entretien des bateaux, etc.), est insuffisante. A l'article 36 (matériaux et outils d'Europe pour l'entretien des bâtiments, de la voirie et pour l exécution de travaux divers, location d'immeubles), il n'existe pas, paraît-il, de délégation : l'administration locale, qui doit louer des bâtiments, acheter des matériaux, etc., est obligée d'en référer, dans chaque cas, à Bruxelles. Une observation analogue s'applique à l'article 55 (matériel du service des finances : registres, fournitures de bureau, instruments de précision, objets de campement), etc. Nous posons en fait que l'homme le plus intelligent ne peut pas, de Bruxelles, juger sainement de ces besoins locaux et d'autres semblables. Le système actuel aboutit à tenir le Vice-Gouverneur en tutelle, à soumettre l'autorité locale au despotisme tatillon d'obscurs chefs de bureau, trônant dans la métropole.

Il y a plus. La charte coloniale a sagement déclaré que « le Roi ou, dans la colonie, le Gouverneur général ordonne les virements et, en cas de besoins urgents, les dépenses supplémentaires nécessaires ». Le Vice-Gouverneur ne prend pas d'ordonnances modifiant les crédits. D'autre part, comme l'administration centrale et l'administration locale font des imputations sur le même budget, sans que la seconde soit informée des imputations faites à Bruxelles, les virements sont impossibles. On n'en fait pas et, d'ailleurs, le gouvernement métropolitain « ne les aime pas », nous a-t-on dit (1).

Si le budget du Katanga était distinct de celui du restant du territoire et était préparé à Elisabethville, le Vice-Gouverneur aurait à apprécier lui-même la possibilité des dépenses qu'il juge utiles et il serait à même de le faire. Les propositions budgétaires émanant de lui gagneraient beaucoup d'autorité.

La charte est très centralisatrice en un autre point encore, relatif aux finances, à savoir en ce qui concerne le contrôle de la Cour des comptes, organisé par l'article 13. C'est une des sources les plus abondantes de la « paperasserie » qui pèse sur notre administration coloniale. Qu'on y songe, il résulte de l'article 13 que tous les états et pièces comptables, relatifs aux dépenses les plus minimes, doivent être envoyés d'Afrique à Bruxelles et soumis à la Cour des comptes qui y applique les méthodes minutieuses usitées en Belgique depuis 1846. Il est probable que les frais de ce système dépassent de beaucoup les pertes qu'il permet d'éviter. Un perfectionnement utile, selon nous, consisterait à charger un délégué de la Cour, au Katanga, de procéder sur place à toutes les vérifications requises.

Nous proposons, pour garantir au moyen d'un texte législatif les réformes que nous venons d'esquisser, d'ajouter à l'article 12 de la charte (alinéa premier) une disposition ainsi conçue : « Les recettes et les dépenses du Katanga font l'objet d'une loi spéciale ou de chapitres spéciaux de budget. Le projet de cette loi ou de

1) Si, comme nous le croyons, les mots « Gouverneur général », à l'article 12, alinéa quatre de la charte, ne comprennent pas le Vice-gouverneur du Katanga, il est nécessaire de modifier le texte visé dans un sens extensif.

L'hôtel du Roi Albert et l'avenue du Moëro (Elisabethville).

Le corps de musique militaire, dans une des avenues d'Elisabethville.

ces chapitres est préparé par l'administration locale, qui y joint un rapport justificatif » ; d'ajouter à l'alinéa 2 la disposition suivante : « Le budget du Katanga ou les chapitres spéciaux le concernant, sont accompagnés du rapport du Vice-Gouverneur » ; enfin, d'intercaler, dans l'alinéa quatre, après les mots « le Gouverneur général » les mots « et, dans les territoires constitués par le Roi en vice-Gouvernement général, le Vice-Gouverneur général » (1). Nous proposons encore d'ajouter à l'article 13, alinéa 3, la disposition suivante : « La Cour désigne chaque année un ou plusieurs délégués chargés de procéder en Afrique à toutes les vérifications se rapportant aux recettes et dépenses locales ».

X

La charte coloniale a concentré tout le pouvoir dans la métropole, entre les mains du Parlement, du Conseil colonial, du Ministre des colonies et de la Cour des comptes, en réduisant l'administration locale, en dehors de quelques cas exceptionnels, au rôle d'un organe d'exécution des ordres venus de Bruxelles. Les manifestations de cette tendance, que nous venons de passer en revue, ne sont pas les seules. On peut encore citer la malencontreuse disposition de l'article 15, qui exige l'autorisation *par décret* de toute cession ou concession de biens domaniaux d'une

(1) Voici le texte actuel de l'article 12 :

Article 12. — Le budget des recettes et des dépenses de la colonie est arrêté chaque année par la loi.

Quatre mois au moins avant l'ouverture de l'exercice, le projet de budget est imprimé et distribué aux membres des Chambres législatives par les soins du Ministère des colonies.

Si les Chambres n'ont pas voté le budget cinq jours avant l'ouverture de l'exercice, le Roi arrête les recettes et, de trois mois en trois mois jusqu'à la décision des Chambres, ouvre au Ministère des colonies les crédits provisoires nécessaires.

Le Roi ou, dans la colonie, le Gouverneur général ordonne les virements et, en cas de besoins urgents, les dépenses supplémentaires nécessaires. Dans les trois mois, le Ministre des colonies transmet une expédition de l'arrêté royal ou de l'ordonnance aux Chambres et dépose un projet de loi d'approbation.

superficie excédant dix hectares. La conséquence était, à l'époque où nous avons séjourné à Elisabethville, qu'*aucun* acte d'aliénation de terre, au delà de la limite légale, n'avait pu être enregistré par le conservateur des titres fonciers : un an après l'occupation effective du Haut-Katanga, aucun des dossiers n'était revenu de Bruxelles ! (2) Dans la Rhodésie du Nord, à moins de complications spéciales, de grandes concessions sont accordées par l'Administrateur, en un mois environ.

L'esprit centralisateur de la charte s'explique, principalement, par les circonstances dans lesquelles elle a été élaborée et votée. C'était à la fin du règne du roi Léopold II, au moment où des abus extrêmement regrettables venaient d'être révélés dans l'administration de l'Etat indépendant. Les législateurs, qui subissent des impressions, comme tous les hommes, et qui, en voulant énoncer des principes, s'inspirent toujours des derniers incidents de la vie politique, ont eu pour préoccupation dominante d'instituer des garanties propres à empêcher le renouvellement de ce qui venait de se passer. Presque toute la charte a été dictée par un sentiment de profonde défiance à l'égard du gouvernement local.

Ce serait pourtant s'abuser étrangement que de voir dans la charte la seule cause de l'excès de centralisation dont souffre le Katanga. Une singulière rencontre d'événements a mêlé, ici, les effets du courant antiléopoldien aux effets de l'absolutisme et le mal tient autant aux traditions administratives des bureaux de l'Etat indépendant transformés en Ministère des colonies, qu'à l'économie de la loi coloniale. Le Fondateur du Congo belge avait organisé une régime de forte centralisation qui répondait sans doute aux nécessités militaires et diplomatiques de la conquête du territoire, à la nature du gouvernement despotique et aux goûts du Souverain. Or, une grande partie de cet esprit subsiste encore dans les bureaux du Ministère, qui est le véritable « successeur administratif » du grand Roi auquel, malgré toutes les critiques, nous devons le Congo.

---

(2) Pendant que ces lignes étaient sous presse, le Ministre des colonies a déposé un projet de loi portant, notamment, modification de l'article 15 : l'autorisation par décret ne serait exigée qu'au delà de cent hectares. (*Doc. parl.*, Chambre des Représentants, n° 16, séance du 24 novembre 1911.)

De là les envois de rapports en triple ou quadruple expédition et ce fleuve de lettres qui s'achemine continuellement de Bruxelles à Elisabethville et *vice-versa ;* de là ce travail incessant des « rédacteurs », préparant des minutes qui, paraphées à chaque degré de la hiérarchie, redescendent ensuite d'étage en étage avant de passer à la copie ; de là l'écrasement des plus hauts fonctionnaires sous le labeur matériel des signatures à donner, qui empêche l'examen personnel des questions, d'ailleurs trop variées, et laisse le pouvoir effectif aux fonctionnaires de rang inférieur. Les bureaux s'encombrent, le personnel croît chaque jour, le Ministère, collectivité toute puissante, s'enfle, déborde, remplit toujours de nouveaux locaux, d'ailleurs aussi misérables que nombreux, le Ministère *écrit* et provoque, par contagion, le développement d'autres collectivités écrivantes a Elisabethville et à Boma, le tout avec ce beau résultat, payé très très cher, que la colonie est mal administrée !

Il serait trop aisé de relever des erreurs commises par les fonctionnaires entraînés dans le mouvement de cette grande et lourde machine. On nous en a signalé de singulières. Ainsi les bureaux du Ministère accordent une concession à des missionnaires salésiens, près de la station de M. Clarke, à Bunkeya : on n'avait pas prévu à Bruxelles qu'on allait mécontenter ce missionnaire protestant, ami du gouvernement. Autre exemple relatif à une partie différente du territoire (il serait d'ailleurs aisé d'en citer d'autres encore pour le Katanga) : il y a deux ou trois ans, une drague, destinée à la mine de Kilo, est expédiée par la côte orientale ; au bord du lac Albert, on s'aperçoit qu'il n'existe aucun moyen de transporter l'engin jusqu'à la mine : on s'est mis à construire une route, tandis que la drague, restée en panne, se rouille sur place ! Faut-il en conclure que les fonctionnaires du Ministère sont en général dépourvus d'intelligence ou de bon sens ? Nous en connaissons beaucoup, plusieurs sont nos amis et nous pouvons affirmer le contraire. Mais c'est entreprendre une tâche insensée de vouloir gouverner, de Bruxelles, un pays situé dans l'Afrique centrale, et personne n'y réussirait.

L'esprit centralisateur, propre à toute bureaucratie, est renforcé par l'opinion, répandue au Ministère, que les fonction-

naires et magistrats d'Afrique ne méritent pas assez de confiance pour qu'on leur permette de résoudre eux-mêmes les questions sur place ; spécialement les difficultés juridiques que soulève l'application de la loi coloniale. Nous admettons que le personnel des chefs de poste est insuffisant comme nombre et comme qualité ; mais il y a de bons éléments parmi les chefs de secteur et de zone et le personnel, dont il s'agit ici, c'est le personnel de direction, à Elisabethville. Nous avons vu ces fonctionnaires et, bien qu'ils ne soient pas tous de valeur égale, nous attestons que la généralité est très capable de bien administrer le pays, si on leur en laisse la faculté. Qu'on leur permette même de commettre des fautes ! Il est humain qu'ils en commettent. Mais rien ne paralyse davantage l'homme que de travailler sous la surveillance d'un maître, qui décide de tout. Ce qu'il nous faut, pour gouverner le Katanga, c'est un bon Vice-Gouverneur et quelques adjoints intelligents, parmi lesquels un juriste expérimenté. Nous les avons et si on estime que nous ne les avons pas tous, nous posons en fait que dans un pays de sept millions d'habitants, on doit trouver ceux qui manquent.

Peut-on espérer que le Ministère des colonies abandonnera spontanément ses traditions et coopérera à l'œuvre indispensable de décentralisation ? Le penser, ce serait mal connaître l'esprit des bureaucraties. Une bureaucratie ne se réforme jamais elle-même. Elle résistera même au Ministre et lassera son énergie. Il faut que l'impulsion vienne de dehors. Il faut que la décentralisation soit *imposée* au Ministère. Nous ne voyons que deux moyens d'y arriver, c'est d'abord l'action législative du Parlement, modifiant la charte coloniale dans le sens que nous avons indiqué, et, ensuite, le choix d'un *homme politique* comme Vice-Gouverneur.

On se récriera, en disant que c'est ouvrir la porte à l'esprit de parti, transporter nos luttes intestines en Afrique ; que ce qu'il nous faut au contraire, c'est un *spécialiste*, au courant des questions coloniales... Ce danger s'efface devant la nécessité d'instaurer au Katanga une administration locale forte, d'avoir un Gouverneur *qui gouverne*, qui soit une puissance, même devant le Ministre. Nous ne l'aurons, sous notre régime parlementaire,

que lorsque le Gouverneur sera un homme ayant des amis dans les Chambres, un « groupe » qui le défende, qui le soutienne et lui permette d'avoir une politique propre. Certes, le principe de la responsabilité ministérielle doit être sauvegardé : le Ministre sera responsable devant le Parlement du choix du Gouverneur et des instructions générales qu'il lui donne : ils doivent naturellement être d'accord là-dessus. Pour le surplus, le Gouverneur sera responsable devant le Ministre et devant l'opinion publique du bon ou du mauvais gouvernement de la colonie. Ce système, c'est celui que les grands pays parlementaires emploient, comme une combinaison nécessaire, dans leurs principales possessions : l'Angleterre dans l'Inde, la France en Algérie, dans l'Indo-Chine, à Madagascar, etc. Celui qui découvrira, parmi les bourgmestres de grandes villes, au Parlement ou ailleurs, le Vice-Gouverneur qu'il nous faut, aura rendu à la Belgique et au Katanga le service le plus signalé (1).

XI

Il nous reste à parler de la justice et de la politique indigène. Nous le ferons brièvement, nous contentant d'esquisser la situation et d'indiquer à grands traits les réformes nécessaires.

En dehors d'Elisabethville, où siége le Tribunal d'appel (composé d'un juge et d'un juge suppléant) et où fonctionnent les Parquets du Procureur général et du Procureur d'Etat (trois magistrats en tout au moment où nous étions à Elisabethville), il n'y a au Katanga que deux magistrats de carrière, à savoir les deux substituts, dont l'un réside à Kiambi et l'autre à Kabinda,

(1) Une mesure nécessaire de décentralisation, que nous serons obligés de prendre sans tarder, sous peine de voir naître de graves difficultés, consistera à doter Elisabethville d'un commencement d'organisatoin municipale ; il faudra créer une commission locale, comprenant, à côté d'une majorité de fonctionnaires, un ou deux notables nommés par le Vice-gouverneur, et chargée de veiller aux services locaux de salubrité publique et matières connexes. Il sera bon de s'inspirer des *sanitary boards* de Rhodésie. Salisbury avait environ 1,200 habitants blancs lorsqu'elle fut érigée en commune, administrée par un conseil élu, en 1897, ainsi que Bulawayo.

localités où existent des tribunaux « territoriaux ». Ces derniers n'ont qu'une compétence répressive. Il est juste d'ajouter qu'il est question de créer, prochainement, un troisième tribunal territorial à Bauduinville et un second tribunal de première instance, à Ankoro probablement. Le personnel sera augmenté, presque doublé. Actuellement, il est insuffisant en nombre, bien qu'on ne se plaigne pas de la qualité.

En dehors de ces données statistiques, l'organisation judiciaire du Katanga, comme celle de tout le Congo d'ailleurs, est caractérisée par la séparation absolue des pouvoirs exécutif et judiciaire. Ce système a sa base dans l'article 17 de la charte coloniale et s'explique par une raison historique : lorsque la loi a été votée, les Chambres ont voulu, pour enrayer les abus de l' « ancien régime », instituer à côté du Gouverneur général et de l'administration locale, une autorité indépendante chargée de les contrôler. Il s'agissait d'empêcher les « exploitants de caoutchouc » de continuer à opprimer les noirs.

On peut aujourd'hui apprécier les résultats obtenus par ce système.

Le Procureur général aurait sans doute le droit de correspondre directement avec le Ministre des colonies, sans même informer le Gouverneur général du contenu de ces communications. Il est aisé de concevoir que, dans des circonstances données, cette dualité engendre de graves difficultés. Mais, dans la pratique, le Procureur général adresse ses rapports au Gouverneur en le priant de les faire parvenir au Ministre et on ne nous a pas signalé, à Elisabethville, que les relations fussent tendues entre le chef de l'administration et celui de la magistrature. Tout dépend, en pareil cas, du caractère des hommes. Mais, d'une façon générale, on prétend que la magistrature a une tendance à s'ériger en pouvoir supérieur à l'administration. Un jeune substitut, arrivant récemment parmi les populations au milieu desquelles il devait exercer ses fonctions, a déclaré à qui voulait l'entendre, « que les magistrats sont les maîtres ». Nous nous garderons bien, quant à nous, de critiquer des décisions judiciaires légalement rendues. Mais de hauts fonctionnaires, à Elisabethville, prétendaient que certains jugements et arrêts trahis-

sent de la part des tribunaux un esprit d'opposition systématique au Vice-Gouverneur (1). Quoi qu'il en soit, il y a, dans la dualité de chefs, un danger auquel il importe d'obvier. La dualité consacrée par la loi coloniale a pu avoir son utilité au temps des concessions, dans les régions caoutchoutifères ; mais au Katanga, où les abus ont toujours été très rares, ce système a aujourd'hui plus d'inconvénients que d'avantages et il convient de le supprimer, en ajoutant à l'alinéa 2 de l'article 17 de la loi coloniale, la disposition suivante : « Dans le Vive-Gouvernement du Katanga, ils (les officiers du ministère public) exercent leurs fonctions sous l'autorité du Vice-Gouverneur général » (2). L'article 17, tel qu'il est rédigé actuellement, est inspiré par une défiance injustifiée à l'égard du Gouverneur et il affaiblit trop la situation de ce haut fonctionnaire.

Quelle est l' « efficacité » de l'organisation judiciaire du Katanga ? C'est-à-dire, la justice répressive étant au premier plan dans

(1) Il s'agissait surtout de deux décisions, rendues l'une par le Tribunal de première instance siégeant à Albertville, le 31 janvier 1911, en cause de divers indigènes, représentés par un substitut, en sa qualité de tuteur des noirs, contre Haen, chef de poste d'Albertville; et l'autre, par le Tribunal siégeant à Moliro, le 16 février 1911, en cause de divers indigènes contre Schwertz, directeur du lazaret de Beauduinville. Les deux jugements ont été confirmés par le Tribunal d'appel. Dans les deux cas, les défendeurs avaient, agissant en vertu d'une ordonnance du Gouverneur, prise en vue de lutter contre la maladie du sommeil, confisqué des pirogues sur le lac Tanganika ou détruit une hutte. Le premier jugement déclare l'ordonnance du 21 septembre 1910, en tant qu'elle défend de pêcher par les moyens indigènes sur le lac Tanganika et qu'elle prescrit la destruction des pirogues se trouvant sur le dit lac, non conforme à l'article 12 du décret du 26 juillet 1910 et par conséquent illégale, ordonne la restitution des pirogues et condamne le chef de poste d'Albertville à payer des dommages-intérêts. Le second jugement condamne le défendeur à payer certains dommages-intérêts pour la destruction d'une hutte et pour la saisie d'une pirogue, ordonne la restitution d'une pirogue, etc.

(2) Voici le texte actuel de l'article 17 :

Article 17. — La justice civile et la justice militaire sont organisées par décret.

Les officiers du Ministère public exercent leurs fonctions sous l'autorité du Ministre des colonies, représenté dans la colonie par le Procureur général près le Tribunal d'appel.

un pays neuf, les délits sont-ils réprimés et les tribunaux coopèrent-ils avec succès, dans les limites de leur mission, à la tâche du maintien de l'ordre ?

Pour ce qui regarde Elisabethville et les environs immédiats, nous ne croyons pas que l'action de la justice soit trop faible et qu'il y ait des sujets sérieux de plainte. Mais la situation, dans le reste du pays, est loin d'être satisfaisante. Un missionnaire protestant, ami du gouvernement et absolument digne de créance, a parcouru, pendant la première moitié de cette année, la région des Balubas et a signalé, nous le savons, les agissements de capitas de trafiquants en caoutchouc, qui ont enchaîné, frappé et martyrisé de nombreux chefs et d'autres indigènes, parfois jusqu'à ce que mort s'ensuive. Dans de nombreux villages, des porteurs avaient été réquisitionnés ou pris de force, des femmes avaient été violées et enlevées, des poules et des ustensiles de ménage, volés ; des villages avaient été brûlés et il est arrivé que le trafiquant blanc a personnellement pris part à ces scènes de dévastation et de pillage (1). Il est certain que, dans l'état actuel des choses, la plupart de ces faits resteront impunis. On voit, soit dit en passant, que l'introduction du régime du « commerce libre » n'a pas été, dans les conditions actuelles, l'aurore d'une ère de paix et de bonheur pour les indigènes.

Les fonctionnaires et les magistrats nous ont confirmé en tous points la fidélité du tableau que nous venons d'esquisser. Des prospecteurs et trafiquants blancs, souvent de moralité douteuse, parcourent le pays en commettant des exactions dans les villages. Les guerres entre tribus sont fréquentes, l'application à des accusés de l'épreuve du poison, suivant une détestable coutume

(1) Signalons, à ce propos, encore un exemple de l'esprit de centralisation. Des instructions ont prescrit au Parquet de demander l'autorisation du Ministre, avant de poursuivre un blanc pour un fait puni de cinq ans de servitude pénale ou de peines plus graves. La conséquence est que le blanc, coupable des faits que nous rapportons, n'aurait pas été arrêté et il est infiniment probable que le coupable n'aurait pas été retrouvé quand le dossier serait revenu de Bruxelles, trois ou quatre mois après. Nous croyons savoir, d'ailleurs, que ces instructions seront prochainement supprimées, si elles ne le sont déjà au moment où ces lignes paraîtront.

Un coin d'Elisabethville.

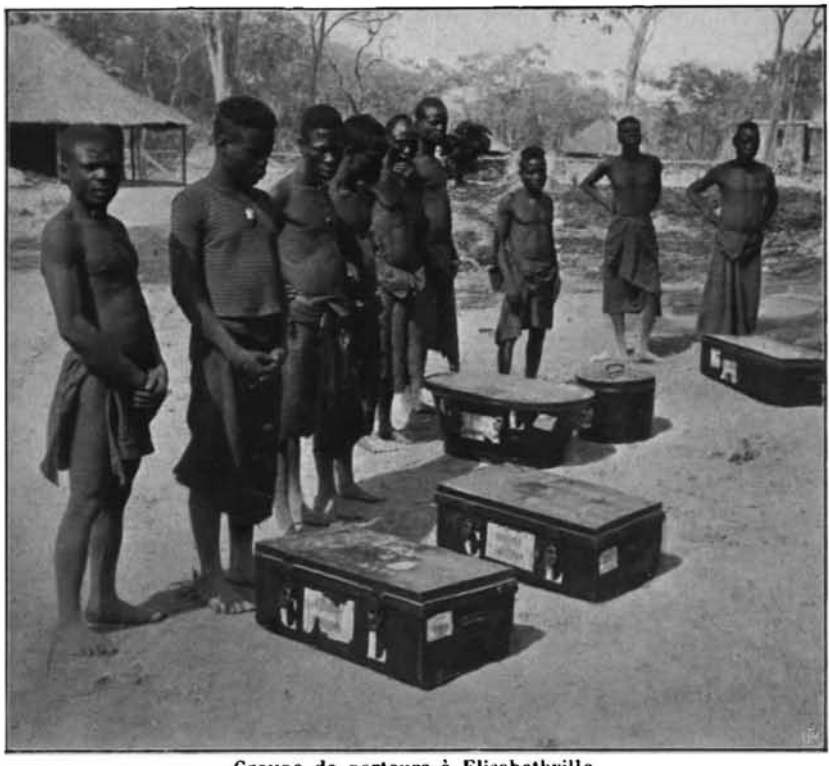

Groupe de porteurs à Elisabethville.

Bureaux de la Bourse de Travail (Elisabethville).
M. le Commandant Gheur.

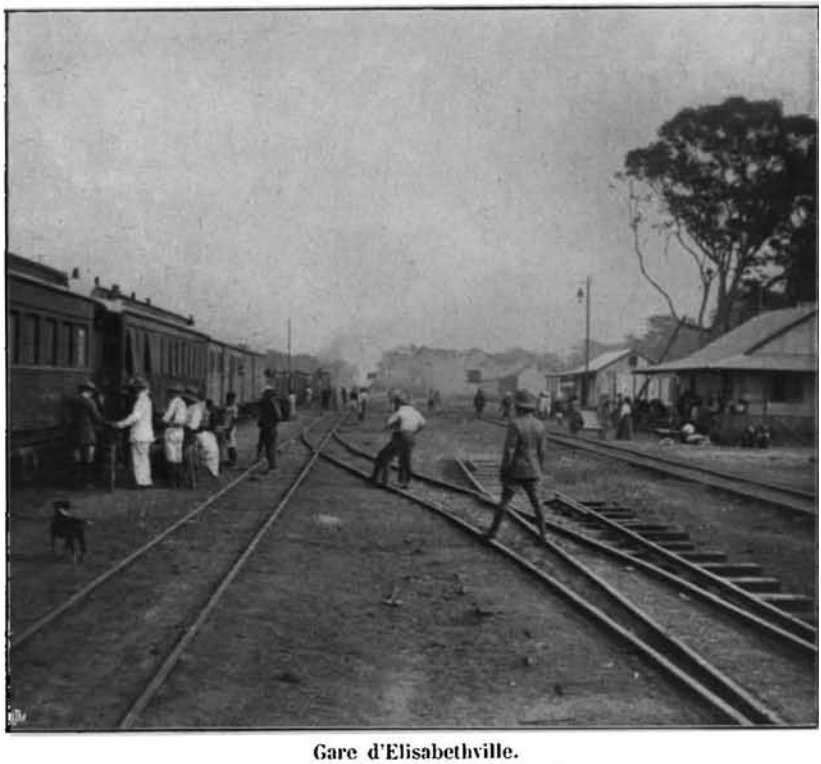

Gare d'Elisabethville.
Le train en partance pour Sakania.

indigène, n'est pas rare. Devant ce déluge d'infractions graves, les autorités restent impuissantes : il y a trop peu de magistrats, les chefs de poste, accablés par leur besogne administrative et par les écritures, ne peuvent pas remplir, de façon satisfaisante, leurs fonctions d'officiers de police judiciaire ; la force publique, dont le concours est nécessaire pour opérer les arrestations, ne peut se déplacer sans chef blanc et il y a trop peu de chefs blancs pour l'accompagner dans les multiples descentes qu'elle devrait faire *théoriquement*, car il est impossible qu'elle fasse plus d'une faible fraction de celles qui seraient nécessaires. L'administration elle-même estime qu'en dehors d'Elisabethville et de ses environs, *quatre-vingt-dix pour cent* des infractions restent impunies. En d'autres termes, le territoire n'est pas *occupé* d'une manière effective et nous ne parvenons pas à remplir ce devoir primordial de tout gouvernement, de protéger les personnes et les droits acquis.

L'augmentation prévue du personnel judiciaire et l'organisation d'une police noire encadrée de blancs (actuellement il n'y a de police qu'à Elisabethville et à Sakania et son recrutement a donné lieu à beaucoup de plaintes) rendront, certes, la situation meilleure, mais ne guériront pas le mal. Le seul remède efficace consiste à abandonner notre régime de séparation tranchée de la justice et de l'administration et à confier des pouvoirs judiciaires aux chefs administratifs. C'est le système anglais, en vigueur non seulement en Rhodésie, mais dans toute l'Afrique australe, où, en dehors des Hautes Cours et du jury, toute la justice est rendue par des fonctionnaires. C'est aussi le système recommandé par les maîtres de la science coloniale, tels que le professeur Girault, pour ce qui concerne la juridiction exercée sur les indigènes (1). Nous ne devons donc pas accroître considérablement le nombre des tribunaux de première instance, des substituts, etc. Une pa-

1 *Principes de colonisation et de législation coloniale*, 3e édition, tome II, pp. 79 et suiv. : « L'indigène est simpliste, écrit l'éminent jurisconsulte. Il ne comprend pas que celui-là qui commande ne puisse pas réprimer. Ce dédoublement d'attributions diminue sans aucun profit le prestige de l'administrateur. »

reille politique serait peu rationnelle, alors qu'il y a pénurie de candidats-fonctionnaires : *nous n'avons pas assez d'hommes* pour que le luxe d'un corps judiciaire, distinct du corps administratif, nous soit permis et toute augmentation du premier entrave indirectement le recrutement du second. Ce qu'il faut, c'est investir d'une certaine compétence judiciaire les chefs de poste, de secteur et de zone. Mais ici, on se heurte à l'infériorité d'un grand nombre de chefs de poste et même, nous a-t-on affirmé, de certains chefs de secteur. La réforme judiciaire dépend de la réforme administrative. D'après nous, il conviendrait de n'attribuer une compétence judiciaire (à déterminer) aux chefs de poste et de secteurs que par des nominations individuelles (c'est le système anglais) ; quant aux chefs de zone, ils pourraient être investis de pouvoirs judiciaires *ex officio*. Un examen sur le droit, à passer dans la colonie, serait imposé à tous les fonctionnaires exerçant une juridiction. L'augmentation de traitement, que nous croyons nécessaire d'accorder aux chefs de poste, serait allouée seulement à ceux qui ont été jugés dignes de recevoir cet accroissement de pouvoir. Lorsque les postes seront plus nombreux et que tous les chefs, ou la plupart, rendront la justice, on pourra espérer la disparition complète des abus actuels (1).

XII

A la base de toute politique indigène bien conçue doit se trouver, chez les administrateurs chargés de l'appliquer, la conviction que le noir est *un être humain*, doué de sentiment, ayant, comme nous, des affections, des goûts, des intérêts dignes de considération. Il est impossible à un homme intelligent et de cœur droit de pénétrer dans un village indigène, d'observer les mères vaquant aux soins de leur ménage et soignant les négrillons, de

(1) Au sujet de la réforme judiciaire, voyez, parmi les travaux du groupe d'études coloniales de l'Institut Solvay de sociologie, l'excellente étude sur *La réorganisation de la justice répressive au Congo*, par MM. GOHR, directeur au Ministère des colonies, et SPEYER, à laquelle le premier a apporté l'appoint de sa grande expérience.

saisir sur les faces noires ce bon sourire qui y est si fréquent, sans comprendre qu'entre le chef blanc et les natifs il peut et il doit exister *un lien moral.* Si nous détestons les déclamations des « humanitaires », nous voudrions cependant que le public, en Belgique, s'intéresse un peu moins au cuivre et un peu plus aux habitants du Katanga.

Quand il s'en occupe, c'est généralement pour les considérer comme susceptibles de fournir « de la main-d'œuvre », ce qui est certes légitime, puisque l'industrie minière et les autres entreprises en ont besoin pour prospérer, et que leur développement est une des conditions de la colonisation et du progrès du pays. Mais il ne faut pas oublier que le noir est et doit rester essentiellement un agriculteur, que c'est aussi une condition du progrès et qu'on ne peut songer un seul instant à faire, de tous les indigènes du Katanga, des travailleurs industriels. Les grands travaux, publics et privés, effectués depuis plus d'un an dans le Haut-Katanga, ont nécessité un assez grand nombre de travailleurs. D'après les renseignements qui nous ont été fournis par l'administration et qui sont extraits des relevés fournis par les chefs d'entreprises ayant plus de cent ouvriers à leur service, il y avait à la fin d'août 1911, au service de ces employeurs (au nombre de sept) 996 noirs du Congo, 53 du Nyassaland et 1,274 Rhodésiens, formant un total de 2,223. On voit que nous dépendons encore, pour une part assez grande, de la Rhodésie, ce qui est mauvais, car un jour, peut-être prochain, viendra où le recrutement, en territoire britannique, pour les besoins du Congo, sera interdit (1). Nous serons réduits, plus tard, à ne compter que sur les disponibilités de main-d'œuvre que fourniront surtout la partie tropicale du Katanga et le reste du Congo belge. Nos débuts, dans la façon de traiter cette difficulté, n'ont pas été heureux. Nous avons permis à des particuliers, qui sont

(1) On voit, en effet, se dessiner dans l'Afrique australe une tendance « protectionniste », les maîtres voulant se réserver autant que possible, dans chaque territoire, la main-d'œuvre trop rare à leur gré. On craint aussi en Rhodésie la contagion de la maladie du sommeil, dont les *boys* revenant du Katanga pourraient rapporter le germe.

souvent des aventuriers, de procéder au recrutement, dans les villages : ils ont, parfois, eu recours à des moyens blâmables pour persuader aux *boys* de les suivre et, profitant de l'essor subit de la région d'Elisabethville, ils ont fait hausser les salaires à un taux exorbitant, en exploitant à la fois les noirs et les blancs. Dans un grand cercle autour de la ville, les villages, d'ailleurs rares, sont dépeuplés, on nous a assuré qu'on n'y trouve plus guère que des femmes, des vieillards et des enfants. C'est une véritable désorganisation de la société indigène. Voulant obvier à ce racolage immodéré de travailleurs, le Vice-Gouverneur a pris une ordonnance législative qui exige des titulaires de licences de recrutement un cautionnement de 2,000 francs. La tendance est excellente, mais le montant du cautionnement devrait, d'après nous, être porté à 25,000 francs. Ce qu'il faut, c'est arrêter net l'industrie des racoleurs et constituer au profit de la « Bourse du Travail » un monopole de fait, sinon de droit, du recrutement pour autrui. En d'autres termes, il faut organiser un système de recrutement analogue à celui du *Rhodesian Native Labour Bureau*, en vue de sauvegarder d'abord les droits des noirs et ensuite les intérêts des employeurs (1).

Quelles sont, en dehors de cette question de la main-d'œuvre, les mesures les plus urgentes à prendre, en ce qui concerne les indigènes ?

Il faut organiser des chefferies et, pour cela, il nous faut des chefs de poste capables et en nombre suffisant. La tâche sera difficile, car le développement de communautés blanches aura, comme en Rhodésie, une influence désagrégeante sur les institutions coutumières des noirs. Beaucoup de tact et de patience seront nécessaires, mais il faut arriver au but. Sans chefferies, il sera pratiquement impossible de percevoir l'impôt indigène en dehors des villes, des mines, etc. A l'heure actuelle, dans les trois

(1) Nous regrettons que le manque d'espace nous empêche d'exposer ici en détail les efforts que fait en ce moment un officier actif et intelligent, M. le Commandant Gheur, pour organiser, au Katanga, le fonctionnement de la Bourse du Travail. Nous comptons faire cet exposé ailleurs.

quarts des villages, il n'est pas levé (1). On voit que, ne pas faire les sacrifices requis pour avoir de bons chefs de poste, c'est une bien coûteuse énonomie.

Il faut, sans attendre l'organisation de toutes les chefferies, recenser et enregistrer les indigènes. Ce travail est fait depuis longtemps en Rhodésie et n'est pas même commencé au Katanga.

Il faut, pour tenir les populations en main et pour arrêter les engagés qui désertent, créer un système de passes, comme celui qui existe dans la Rhodésie du Sud et comme il est question de l'introduire dans la Rhodésie du Nord.

Ce n'est pas tout. Lorsque des communautés de blancs se fondent au milieu de populations noires, un trouble profond se produit dans les habitudes de vie de celles-ci. Si un certain nombre de natifs vont habiter les villes ou travailler dans les fermes, dans les mines, etc., d'autres préfèrent continuer l'existence qui leur est chère, au sein de la tribu, loin de l'Européen envahisseur. Ce sentiment est respectable et il est nécessaire de le respecter, pour ménager la transition entre le passé et l'avenir et ne pas mécontenter les noirs, en brusquant le passage entre l'ancien et le nouvel état de choses. De là dérive la nécessité de créer des réserves indigènes, c'est-à-dire de délimiter des régions suffisamment étendues et convenablement choisies où le noir est en quelque sorte chez lui, où le blanc ne peut pas acheter ou louer de terres et où, en dehors des fonctionnaires, les seuls Européens admis sont les missionnaires et quelques colporteurs munis de licences. Ces réserves sont indispensables pour permettre aux populations de se reposer, d'évoluer lentement vers ce qu'on

(1) D'ailleurs, il n'existe pas, en fait, de moyens d'appliquer aux contribuables récalcitrants les sanctions prévues par le décret du 2 mai 1910, article 10 *Bulletin officiel*, 1910, p. 486) et ce, à cause du défaut de chefferies et de l'insuffisance du personnel des chefs de poste. La saisie et la vente des effets mobiiers, prévue par le décret, est impraticable. Au surplus, le paiement de l'impôt doit s'obtenir surtout par persuasion et non en menaçant de peines toute une population.

Signalons aussi que l'usage de percevoir l'impôt par fractions de fr. 0.50 est considéré par les commissaires indigènes de Rhodésie comme peu pratique. En Rhodésie, la *native tax* est, chaque année, perçue en une fois.

appelle la « civilisation », sans être harassées... Il y a des réserves indigènes dans l'Afrique orientale britannique, en Rhodésie, etc.; il n'y en a pas au Katanga.

Etant donné le désordre qui règne actuellement dans le pays et la difficulté de faire disparaître tous les abus avant plusieurs années, parce que *les hommes* nous font défaut, nous estimons qu'il conviendrait de « fermer » certains districts, c'est-à-dire d'en interdire provisoirement l'accès à tous Européens, à tous trafiquants quelconques, jusqu'au moment où nous serons en état d'y installer des postes et d' « occuper » réellement ces régions Les Anglais ont recours à ce procédé, notamment dans les parties écartées de l'Uganda et de l'Afrique orientale, où une administration régulière ne fonctionne pas encore : ils les appellent *closed districts.*

Toutes les mesures que nous venons d'indiquer sont urgentes et nous espérons qu'on les prendra sans tarder.

XIII

Résumons ce qui précède et formulons nos conclusions.

Il n'y a rien, dans la situation du Katanga, qui justifie le pessimisme ou le découragement. Malgré quelques ombres, l'œuvre réalisée à Elisabethville, depuis un an, est, en elle-même, magnifique. Elle fait honneur à l'énergique Vice-Gouverneur général, le colonel Wangermée, et nous croyons que nos compatriotes ont réalisé, sous sa direction, tout ce qui était humainement possible, étant donné les moyens à leur disposition et les défauts de notre système administratif.

C'est ce système qui est mauvais. Il est mauvais parce qu'il n'assure pas un recrutement satisfaisant du personnel d'occupation, c'est-à-dire des chefs de poste ; parce que nous commettons une très grande faute en négligeant la politique indigène : on peut dire, sans injustice, que nous n'en avons pas. Le système est mauvais, encore, parce que la séparation des fonctions judiciaires et administratives est trop prononcé. Il est mauvais, surtout, à cause de la centralisation excessive du pouvoir dans la métropole. On

ne sait pas en Belgique ce que doit être un Gouverneur général. Nous avons un territoire peuplé d'hommes d'une autre race que la nôtre, une colonie en voie de transformation rapide et située à quinze mille kilomètres de Bruxelles et nous la faisons gouverner d'ici, par des sous-chefs de bureau !

L'histoire montre que, plus d'une fois, ce genre d'erreur a fait crouler des empires ; nous sommes convaincu que, si nous continuons à administrer le Katanga comme nous l'avons fait jusqu'à présent, si nous n'effectuons pas, sans retard, les réformes nécessaires, nous perdrons la colonie. L'avis peut paraître brutal, mais nous croyons de notre devoir de dire carrément ce que nous pensons. La vérité clairement énoncée a une vertu curative.

Nous aurions pu, utilisant les éléments que nous avons rapportés, écrire une longue dissertation sur le Katanga et suggérer quantité de mesures de détail, dont l'adoption serait profitable. Mais nous avons tenu à ne parler que de l'essentiel. Il faut donner au Gouverneur général de plus larges pouvoirs, lui permettre de choisir les chefs de poste ainsi que, peut-être, d'autres fonctionnaires d'Afrique et de renvoyer, après un stage pratique, ceux qui lui paraissent ne pas convenir ; faire préparer les décrets par le Gouvernement local ; créer un budget spécial du Katanga, sous forme de chapitre du budget du Congo ou sous forme de loi séparée ; faire préparer ce budget par le gouvernement local et l'autoriser à disposer d'une grande partie des crédits ; réduire la besogne et ensuite le personnel du Ministère des colonies dans une très large mesure ; simplifier les écritures ou les supprimer autant que faire se peut ; décentraliser le contrôle de la Cour des comptes ; subordonner le Procureur général au Vice-Gouverneur ; attribuer une compétence judiciaire aux fonctionnaires administratifs ; fortifier l'école coloniale ; augmenter les traitements des chefs de poste investis de fonctions judiciaires et, pour maintenir la proportion nécessaire, relever également le taux de la rémunération des chefs de secteur et de zone ; organiser des chefferies, recenser les indigènes, créer des réserves et même « fermer » provisoirement certaines régions.

On ne peut pas espérer que ce vaste ensemble de réformes et de travaux, pourtant tous urgents, sera commencé à la fois sur

tous les points. Lorsque nous considérons la situation dans son entièreté, — quand nous songeons que, constamment, les bureaucrates centralisateurs, qu'il s'agit de détrôner, se retranchent derrière la charte coloniale, — qu'en définitive, depuis l'annexion, c'est le Parlement qui est le maître des destinées de la colonie, qu'il est un puissant instrument de réforme et que l'incompétence qu'on reproche souvent aux assemblées législatives, en matière coloniale, tient à ce que les gouvernements ne font pas tout ce qu'ils peuvent pour les éclairer, nous ne pouvons nous empêcher de penser que la clé de toutes les améliorations, c'est la revision de la loi coloniale, dans le sens que nous avons esquissé (1).

Un dernier mot. Une partie des réformes proposées seront coûteuses. Mais la Belgique doit se plier à la nécessité de faire face, pendant un certain nombre d'années, à des déficits dans les budgets coloniaux. D'ailleurs, nous devons nous dire que rien n'est plus dispendieux, à la longue, que la mauvaise administration. Enfin, que si le Katanga est bien gouverné, nous verrons approcher le jour, qui a déjà lui pour la Rhodésie du Sud et se lèvera bientôt pour l'Uganda, l'Afrique orientale et d'autres Protectorats administrés à l'anglaise, où les recettes locales compenseront toutes les dépenses.

---

(1) Nous ne nous occupons, dans toute cette étude, que du Katanga. Certaines des mesures préconisées seraient sans doute également utiles dans le reste du Congo. Mais nous ne voyons pas pourquoi, ayant deux colonies totalement différentes, nous devrions avoir une seule charte coloniale et pourquoi on n'amenderait pas la loi sur le gouvernement du Congo, ne fût-ce qu'à titre d'expérience, pour mieux l'adapter aux besoins du Katanga, quitte à étendre ensuite au Congo tropical les modifications qui seraient susceptibles d'être étendues et paraîtraient heureuses.

La dotation du prince de Waterloo

PAR

PAUL ERRERA.

Moins d'un mois après la bataille de Waterloo, le roi Guillaume des Pays-Bas conférait à Wellington le titre de Prince de Waterloo, par arrêté royal ainsi conçu :

NOUS, GUILLAUME,

par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, Prince d'Orange-Nassau, Grand-Duc de Luxembourg.

Ayant pris en considération les services éclatants et la conduite héroïque de Notre très cher et bien aimé cousin Arthur Wellesley, duc de Wellington, Ciudad Rodrigo et Vittoria, vicomte Wellington de Talavera, baron de Douro, Pair de Grande-Bretagne, Grand d'Espagne de première classe, chevalier de la Jarretière et de la Toison d'Or, feld-maréchal de nos armées et de celles de la Grande-Bretagne, maréchal général de Portugal et d'Espagne, sous le commandement et la direction duquel les armées des alliés ont remporté le 18 juin dernier, près de Waterloo et de Belle-Alliance, une brillante victoire qui a dérouté l'ennemi commun et éloigné tous dangers du territoire néerlandais.

A ces causes, comme témoignage public et durable de Notre estime et de la gratitude de Nos sujets, en vertu de Notre pouvoir royal, Nous avons, de franche volonté et en parfaite connaissance de cause, décidé de nommer et de créer le dit Arthur duc de Wellington, Ciudad Rodrigo et Vittoria, ainsi que nous le nommons et le créons par les présentes, Prince de Waterloo.

Accordant et voulant que ce titre passe et se transmette à sa descendance masculine, par ordre de primogéniture, ordonnant qu'il jouira des privilèges, rang et égards qui sont ou seront reconnus aux Princes, dans Notre Royaume et notamment, qu'il devra être honoré du prédicat d'Altesse, sous peine, pour celui qui agirait autrement, d'encourir une amende d'une livre d'or fin, payable au Trésorier du Grand Conseil de la Noblesse.

Et nous nous réservons de faire aux Etats généraux la proposition nécessaire pour qu'il soit accordé au Prince de Waterloo, une dotation en biens immeubles, d'un rapport annuel de vingt mille florins.

Copie des présentes sera envoyée au Département des Affaires étrangères pour information et avis et à Notre Grand Conseil de la Noblesse, pour en comprendre le contenu dans des lettres patentes dressées dans la forme ordinaire et que Nous sanctionnerons par l'apposition de Notre signature.

Amsterdam, le 8 juillet 1815.

(Signé) GUILLAUME.

A ces lettres patentes était jointe une lettre autographe en date du 18 juillet 1815, lettre dans laquelle, « avec plus de bienveillance que de justice », au dire de Brialmont, le roi Guillaume donnait à Wellington le titre de premier capitaine du siècle (1).

La dotation de biens immeubles mentionnée ci-dessus fut octroyée au Prince de Waterloo le 29 septembre 1815, par la loi que voici (2) :

NOUS, GUILLAUME, etc.

Voulant donner au Prince de Waterloo, duc de Wellington, un gage de la reconnaissance nationale, pour les éclatants services qu'il a rendus à Notre royaume, dans les journées à jamais mémorables des 16, 17 et 18 juin dernier, quand, avec l'aide de la divine Providence, il a si puissamment contribué par la sagesse de ses dispositions, son courage calme et intrépide, à repousser l'ennemi commun et à consolider cet Etat naissant ; à ces causes, Notre Conseil d'Etat entendu, et de commun accord avec les Etats généraux du royaume,

Avons arrêté et arrêtons :

Article premier. — Il est attaché au titre de prince de Waterloo une dotation

---

(1) BRIALMONT, *Histoire du duc de Wellington*, Paris, Bruxelles, 1857, t. II, p. 474, note 2. — Cf. *Supplementary Despatches, Correspondence and memoranda of Field Marshal Arthur Duke of Wellington K. G.*, London 1853, vol. X, p. 540.

(2) Cette loi figure à la Pasinomie belge sous le titre d'arrêté royal, bien que le *Staatsblad*, n° 48, la donne sous la désignation de *Wet*. Pasinomie belge 1815, p. 368, note 3. — On peut relever, dans l'ouvrage de Brialmont, les nombreux témoignages de gratitude que Wellington reçut de l'Angleterre. Le Parlement lui vota notamment les sommes suivantes : 100,000 livres en 1812 ; 500,000 livres en 1814 ; 200,000 livres en 1815, etc. — En 1813, il reçut de l'Espagne le domaine dit : *el Soto de Roma* (Bois de Roma), y compris les terres de *las Chachinas*, près Grenade. Le revenu de ces biens et de ceux de la dotation de Waterloo était estimé, en 1835, à 31,724 livres.

d'un revenu annuel, d'environ vingt mille florins de Hollande, pour être possédée irrévocablement et à perpétuité par le prince de Waterloo et ses descendants légitimes.

2. A la susdite dotation sont affectées trois portions de bois domaniaux, situés entre Nivelles et les Quatre-Bras, sur les deux côtés de la route de Nivelles à Namur, et d'une contenance totale d'environ un mille quatre-vingt-trois hectares, ou douze cent soixante-dix arpents, savoir :

1° Six cent trente-cinq hectares, consistant dans les parties suivantes :
Le bois de *Nivelles*, commune de Nivelles, 535 hectares.
Le bois de la *Bruyère*, commune de Thinnes, 60 hectares.
Le bois de *Faux*, commune d'Obaix, 40 hectares.
2° Deux cent soixante-sept hectares, consistant dans les parties suivantes :
Le bois de *Hazois*, commune de Thinnes, 205 hectares.
Le bois dit *Grand* et *Petit-Forriet*, commune de Vieux-Genappe, 62 hectares.
Et 3° cent quatre-vingt-un hectares, consistant dans les parties suivantes :
Le bois de *Bossut*, commune de Baisy, 122 hectares.
Le bois de *Petit-Bossut*, commune de Frasnes, 20 hectares.
Le bois de *Pierpont*, commune de Fraine, 39 hectares.

3. La propriété des bois susdits sera conférée au prince de Waterloo, avec remise de tous droits d'enregistrement ; sauf l'obligation de se soumettre aux dispositions que nous pourrions arrêter par la suite, relativement à l'enregistrement des dotations ou majorats.

Le prince de Waterloo jouira des revenus de la dotation ci-dessus, à dater du jour de son élévation à cette dignité.

Mandons et ordonnons que les présentes soient insérées dans le *Staatsblad* et dans le *Journal officiel*.

En outre, mandons et ordonnons aux départements ministériels et aux autorités que la chose concerne, de tenir la main à l'exécution du présent arrêté.

On le voit, le domaine érigé en majorat était proche du lieu où le duc venait de remporter la victoire. En disposant de la sorte, le roi Guillaume restait dans la tradition napoléonienne ; ce n'est pas la seule fois qu'il tâcha d'imiter « l'usurpateur » !

On remarquera, en effet, l'analogie entre les clauses de l'acte que nous venons de transcrire et celles des majorats octroyés sous l'Empire au prince de Wagram, au duc de Bellune, etc., dont nous aurons l'occasion de reparler plus loin.

Ces bois de Nivelles appartenaient depuis le moyen âge, par indivis, au duc de Brabant et au chapitre des dames de Sainte-Gertrude ; tous deux y exerçaient la seigneurie haut-justi-

cière (1). Cette situation perdura jusqu'à la fin de l'ancien régime, nos souverains successifs ayant — cela va de soi — hérité des droits des ducs de Brabant. Dès la conquête française, ces bois furent domanialisés pour moitié, le chapitre de Nivelles essayant de soustraire l'autre moitié à la nationalisation, comme biens de communauté séculière non supprimée (2). Mais cette situation ne se prolongea guère : la loi du 5 fructidor an V, supprimant toutes les communautés ecclésiastiques, fut signifiée au Chapitre et le fisc entra désormais en possession des bois tout entiers.

Lorsqu'il en disposa en 1815, le roi Guillaume traitait les bois de Nivelles en bien du domaine extraordinaire, selon l'expression inaugurée sous l'Empire par le sénatus-consulte du 30 janvier 1810 (3). Sans doute considérait-il les environs de la plaine de Waterloo comme pays conquis sur l'ennemi, dont le chef du nouvel Etat pouvait doter ses soldats ou ses capitaines, suivant une coutume qui se prévalait de précédents remontant jusqu'à l'antiquité. Il est permis toutefois de se demander jusqu'à quel point « l'accroissement de territoire », que la Hollande recevait des Puissances Alliées, constituait pour elle un pays conquis... Il est vrai que le roi Guillaume n'agit pas de sa seule autorité, comme l'avait fait Napoléon, puisqu'il semble bien que les Etats-Généraux intervinrent en l'occurrence.

Les immeubles visés dans la loi du 29 septembre 1815 furent inscrits au cadastre au nom du duc de Wellington et transcrits

---

(1) TARLIER et WAUTERS, *Géographie et histoire des communes belges* : Ville de Nivelles Bruxelles 1862), p. 69 et s. Le partage de souveraineté sur des bois entre un seigneur laic et un seigneur ecclésiastique était des plus fréquents.

(2) TARLIER et WAUTERS, *Ibidem*, p. 66. Le 4 ventôse an V ; l'administration centrale autorisa même le Chapitre à percevoir directement la moitié du produit des ventes d'arbres effectuées dans les bois qu'il possédait par indevis avec le domaine.

(3) TIELEMANS, *Répertoire de l'administration, etc.* V° Domaine, section 9, t. VI (Bruxelles 1843), p. 261. MERLIN, *Répertoire de jurisprudence*, V° Domaine extraordinaire, t. VIII, (Bruxelles 1826), p. 256-7 ; où se trouve reproduit l'extraordinaire rapport de Regnaud de Saint-Jean d'Angely sur le sénatus-consulte en question.

successivement au nom de l'aîné de ses descendants, sans partage. Les titulaires furent, à partir de 1854, de 1885 et de 1901, un des fils, puis deux des petits-fils du vainqueur de Waterloo (1).

Il est probable que les biens formant la dotation du prince de Waterloo rapportaient, au commencement du XIXe siècle, la somme approximative de 20,000 florins des Pays-Bas, indiquée dans l'arrêté royal de 1815. L'idée de mettre en plus grande valeur ce domaine forestier ne tarda pas à naître dans l'esprit du bénéficiaire et, malheureusement, ce fut, comme nous le savons par tant d'exemples datant de cette époque, en le défrichant. Par là, le titulaire entrait en jouissance du capital considérable représenté par la superficie forestière, en même temps qu'il pouvait consacrer le fond à la culture et le louer comme terre arable. L'autorisation de défricher fut demandée et obtenue du roi Guillaume, le 3 juin 1817. Voici le texte de l'arrêté royal :

NOUS, GUILLAUME etc.

D'après la demande du Prince de Waterloo tendant à obtenir l'autorisation requise de faire abattre les bois formant la dotation qui lui a été conférée dans ce Royaume, moyennant la promesse d'employer le produit des arbres à vendre à l'achat d'autres biens situés dans les Pays-Bas;

Vu le rapport de Notre Ministre des Affaires intérieures du 2 de ce mois;

Avons arrêté et arrêtons :

D'accorder l'autorisation sollicitée au Prince de Waterloo, pourvu que les bois soient abattus successivement et que la quantité des arpents dont les arbres seront enlevés soit préalablement fixée, et à condition que les intérêts des mines de charbons qui y sont établies, soient pris en considération et que la valeur des arbres qui seront vendus soit auparavant déterminée d'après une taxation convenable à effectuer réciproquement : le produit de cette vente devant être affecté à l'acquisition, dans un terme à arrêter, de biens-fonds situés dans la même province, ou d'inscriptions au Grand-livre de la Dette effective, lesquels biens-fonds ou inscriptions seront réunis avec la dotation et consolidés.

---

(1) Le titulaire actuel est Arthur-Charles Wellesley, quatrième duc de Wellington, frère du troisième duc, neveu du deuxième et petit fils du premier.

Copie de cette disposition sera envoyée à Notre Ministre des Affaires étrangères pour en donner connaissance au Prince de Waterloo, à Notre Ministre des Finances, du Waterstaat et des Affaires intérieures, ainsi qu'à l'Administration des Domaines pour leur servir d'information.

Il ne semble pas qu'une suite ait été promptement donnée au projet de défrichement. Du moins, lors de la révolution de 1830, la valeur des arbres abattus n'était-elle représentée que par un capital de 146,000 francs, monnaie actuelle, placé en rente 2 1/2 p. c. sur l'Etat néerlandais. C'est pour pareille somme que la dotation du prince de Waterloo fut comprise dans les 5,000,000 de florins de dette hollandaise, mis à charge de la Belgique, en vertu du Traité des XXIV Articles (1). Cela n'est pas dit expressément dans les textes, mais résulte des faits. La trésorerie belge n'a cessé de payer la rente au titulaire, inscrit au grand-livre de notre dette publique. Pourquoi avons-nous hérité de cette charge? C'est qu'elle faisait partie d'une dotation consistant en immeubles situés sur notre territoire et qu'elle représentait même la contrevaleur de la superficie forestière de ces immeubles. Le même sort — nous voulons parler de l'éventualité d'un retour à l'Etat belge — doit attendre aussi bien l'inscription au grand-livre de la dette publique que le fonds lui-même. Le majorat tout entier est devenu belge de cette façon.

La plus grande partie des bois de Nivelles fut défrichée depuis la révolution de 1830. Nous pouvons approximativement fixer les dates, par la nature des inscriptions de rente prises au profit du duc de Wellington, pour le montant de la valeur de ces défrichements. Ainsi, un capital d'un million 484,000 francs représentant 44,520 francs de rente 3 p. c. fut inscrit dans la première série de l'emprunt créé le 25 mai 1838. Cette inscription est sans doute antérieure à 1842, une nouvelle série de 3 p. c. ayant été créée cette année-là (2). Enfin, un capital de 709,692 francs, re-

(1) Voir pour l'exécution de cette clause, le traité du 5 novembre 1842; loi belge du 3 février 1843. L'article 63, 7° § 3 de cette loi évalue le florin au change de 2 fr. 1164.

(2) L. DEMARTEAU, *Histoire de la dette publique belge.* Bruxelles, 1885, pp. 34-38.

présentant 31,936 francs de rente 4 1/2 p. c. fut inscrit dans les trois premières séries de la dette belge de ce type, émises en 1844 et en 1852. Ceci nous donne l'époque du défrichement complet des bois de Nivelles. Le fait était accompli depuis quelque temps déjà, quand Tarlier et Wauters publiaient, en 1862, leur monographie de la ville de Nivelles (1).

Comme on le voit, le défrichement représente pour le majorataire une rente annuelle de 80,106 fr. 14 c. Cette somme est celle qui figure dans une convention du 7 juin 1872, conclue entre l'Etat belge, représenté par le ministre des finances, Jules Malou, et le mandataire du duc de Wellington. Le but de cet acte est d'annuler les diverses inscriptions portées au nom de ce dernier, au grand-livre de notre dette publique et de créer pour pareille somme une rente « sans expression de capital ». On entend par là une rente dont le capital ne peut être représenté par des titres au porteur, afin de bien marquer son indisponibilité. Il en doit être de même des rentes qui pourraient ultérieurement être acquises par le prince de Waterloo, en exécution de l'arrêté de 1817, c'est-à-dire en remplacement de la dotation foncière, en cas d'aliénation — involontaire peut-être — par le titulaire du majorat. Un exposé des motifs de Malou justifie cette modification apportée au budget de la dette publique pour l'exercice 1873 (2). Le ministre fait remarquer que des rentes inaliénables, à raison de leur origine, et éventuellement réversibles en faveur de l'Etat, de par le titre même de l'institution du majorat, se trouvaient inscrites au grand-livre de notre dette publique, sans mention de cette inaliénabilité. La cause occasionnelle de l'acte était le prochain remboursement du 3 p. c., valeur en laquelle était investie la majeure partie du capital représentant les défrichements opérés. D'une façon générale, une rente grevée de substitution fidéi-commissaire et soumise à un droit éventuel de retour, ne peut figurer au grand-livre de notre dette, pas plus d'ailleurs que les immeubles sou-

(1) TARLIER et WAUTERS, *Op. cit.*, p. 16.

(2) *Documents parlementaires*, Chambre des Représentants. Session 1872-73, n° 4, p. 23.

mis à pareil régime ne devraient figurer au cadastre belge, sans un rappel exprès de la loi d'exception qui les régit. « Il y avait donc là, dit Jules Malou, une situation qui, à raison de la loyauté et de l'honorabilité parfaite du titulaire inscrit, ne présentait aucun inconvénient ni danger, mais qu'il fallait régulariser et améliorer tout à la fois ». En conséquence, l'inscription en capital est annulée, ce qui rend toute négociation du titre impossible. Quant aux crédirentiers successifs, ils doivent justifier par *affidavit* de leur titre de descendants du premier prince de Waterloo, selon les règles de la masculinité et de la primogéniture. Voici d'ailleurs le texte de la convention de 1872 :

Entre l'Etat belge, représenté par M. Jules Malou, Ministre des Finances, d'une part,

et, d'autre part, S. G. Arthur Richard Wellesley, duc de Wellington, prince de Waterloo, représenté par M. Jean Philippe Staedler, demeurant à Bruxelles, Petit-Sablon, n° 14, en vertu de la procuration spéciale du 3 mai 1872.

A été convenu ce qui suit :

Article premier. — Sont annulées les inscriptions portées au Grand-livre de la Dette publique de Belgique, au nom de S. G. le duc de Wellington, comme faisant partie de la dotation du prince de Waterloo, en conformité de l'arrêté royal du 3 juin 1817, n° 59, savoir :

	Capital.	Rente.
En dette à 2 1/2 %, sous la lettre W, n° 98 . . . fr.	146,000.00	3,650.00
— à 3 %, sous le n° 646, de la 1re série . . .	1,484,000.00	44,520.00
— à 4 1/2 %, sous les nos 3012, 1re série ; 1157, 2e série ; 2268, 14955 et 19208, 3e série . . .	709,692.00	31,936.14
Ensemble. . fr.	2,339,692.00	80,106.14

Art. 2. — Il est porté au Grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de S. G. le Prince de Waterloo, une inscription pour ladite rente de quatre-vingt mille cent six francs quatorze centimes, comme faisant partie de la dotation du Prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté du 18 juillet 1815, de la loi du 29 septembre suivant, et conformément à l'arrêté royal du 3 juin 1817.

Le payement sera fait à Bruxelles en deux termes égaux, le 1er mai et le 1er novembre de chaque année.

Le premier terme au 1er novembre 1872 sera réglé après décompte réciproque des intérêts courants.

Art. 3. — Seront inscrites de même les rentes qui seraient ultérieurement acquises par S. G. le Prince de Waterloo, en exécution de l'arrêté royal du 3 juin 1817.

Fait en double à Bruxelles, le sept juin mil huit cent septante-deux.

Signé : J. MALOU.
STAEDLER.

Un système identique d'inscription de rente sans expression de capital a été appliqué à la ville de Bruxelles pour l'indemnité allouée en vertu de la loi du 4 décembre 1842, faisant passer dans le domaine de l'Etat les collections de peintures et autres appartenant jusqu'alors à la Ville (1).

La convention avec le duc de Wellington devait avoir sur notre budget les conséquences suivantes : Quant au 2 1/2 %, le montant de la dette belge était réduit de 3,650 francs de rente. Quant au 3 %, la somme de 44,520 francs de rente disparaissait en même temps que tout l'emprunt à 3 %, dont le solde allait être remboursé, en vertu de la loi du 18 décembre 1872 ; son article 3 porte, en effet, que le capital inscrit au nom du Duc est purement et simplement annulé. Quant au 4 1/2 %, « l'Etat ne pouvant modifier le capital qui servait de base à l'amortissement d'après les contrats d'emprunts, devait laisser intacte au budget de la dette publique la dotation de ces emprunts et porter au budget des voies et moyens, valeur en lui-même, la rente de 31,936 fr. 14 c. ainsi rachetée ou plutôt convertie ». Tel est le raisonnement du Ministre des finances. Il ne nous suggère que cette seule remarque : depuis 1872, le duc de Wellington touche donc du 4 1/2 % pour une partie de son majorat, alors que, depuis longtemps, le 4 1/2 % est remboursé pour tous les autres crédirentiers; et il en sera ainsi tant que durera la situation créée par le roi Guillaume !

La convention de 1872 a reçu, dès 1874, une nouvelle application. La construction d'un chemin de fer ayant nécessité l'expropriation d'emprises de terrains appartenant à la dotation du prince de Waterloo, les indemnités payées à ce dernier ont été

(1) DEMARTEAU, *op cit.*, chapitre II, p. 34 à 38.

converties en rente belge. Elles s'élèvent à un capital nominal de 16,400 francs qui, à 3 %, rapporte 492 francs. Pareille somme, portée au grand livre des rentes sans expression de capital, est venue s'ajouter à la rente indiquée à l'acte de 1872 (1). Depuis lors, le même système a été suivi pour deux petites sommes de provenances analogues, représentant 35 fr. 89 c. de rente et 3 fr. 47 c. de rente, conformément aux conventions des 17 décembre 1876 et 4 janvier 1902 (2).

Actuellement, la rente annuelle que l'Etat paie au duc de Wellington est donc de 80,637 fr. 50 c., comme on peut le voir aux derniers budgets de la dette publique.

Cette somme ne représente, bien entendu, qu'une partie du revenu de la dotation. Il faut y ajouter, en effet, le produit annuel des terres elles-mêmes. Pour celles-ci, le cadastre nous fournit les renseignements suivants :

A Nivelles, les propriétés au nom du Duc figurent pour un revenu cadastral de . . . . . fr.	48,498.00
A Thinnes, pour	19,273.56
A Houtain, pour	13.29
A Obaix, pour	1,507.75
A Vieux-Jemappe, pour	2,485.93
A Baisy-Thy, pour	5,874.02
A Frasne, pour	4,602.29
Total. . . fr.	82,254.84

Si cette énumération ne correspond pas exactement à celle des bois nommés dans l'acte de fondation de 1815 et défrichés depuis, elle lui est cependant sensiblement analogue. Il en est de même pour les superficies indiquées il y a un siècle et aujourd'hui. Quant au mode de mise en valeur, la culture alterne avec la prairie. Nombreux sont les baux emphytéotiques. Les locataires, étant ainsi assurés d'une jouissance prolongée de 99 ans, construisent des maisons qui viennent augmenter la valeur du bien

(1) DEMARTEAU, *Op cit., ibid.*

(2) Renseignements trouvés à la Cour des Comptes.

lui-même, selon le procédé si usité en Angleterre pour les tenures en *copyhold*. Ces terres ont, paraît-il, une valeur locative variant de 110 à 140 francs l'hectare environ. Si nous prenons une moyenne de 125 francs par hectare et que nous considérons que le domaine comprend actuellement environ 1,035 hectares (l'acte de fondation porte 1,083 hectares), nous obtenons un total de 129,375 francs. En ajoutant à ce chiffre celui de 80,637 fr. 50 c., montant de la rente inscrite au grand livre, nous arrivons à un total de 210,000 francs environ. Tel est donc le revenu approximatif qu'après un siècle le descendant du vainqueur de Waterloo touche annuellement en Belgique. Il est possible qu'il faille en déduire une certaine somme pour l'impôt foncier, pour autant que celui-ci ne soit pas à charge des fermiers et emphytéotes de Sa Grâce. D'*income tax*, il n'y en a point en Belgique. Il est aisé de juger combien, en tous cas, nous sommes loin des 20,000 florins de revenu que, de par son acte d'institution, cette dotation immobilière devait rapporter au Prince. Est-ce le cas de rappeler « l'arithmétique hollandaise » dont nos grands-pères parlaient si souvent avec amertume?

A un autre point de vue, ces faits amènent la constatation suivante :

La donation du roi Guillaume consistait en une forêt qui, sous le régime des majorats, aurait pu échapper au défrichement, ce que nous eussions considéré comme un bien, étant donné le petit nombre de domaines boisés qui existent dans cette partie du territoire belge. En effet, le partage, conséquence de l'application normale de nos lois civiles sur les successions, est le grand ennemi des forêts (1). Malheureusement, le défrichement n'a pas été évité. La permission accordée en 1817 nous paraît un acte malheureux; en tout cas, il enlève à l'octroi de 1815 sa meilleure et peut-être son unique justification au point de vue économique.

Serait-il possible de changer l'état de choses que nous venons d'exposer? La Belgique pourrait-elle se libérer de la charge

(1) P. Errera, *Les Masuirs*, Recherches historiques et juridiques sur quelques vestiges des formes anciennes de la propriété en Belgique. (Bruxelles 1891), t. I, conclusion, p. 512.

qu'elle a héritée du royaume des Pays-Bas, sans attendre le moment problématique et lointain où cette charge viendrait à s'éteindre, de par la règle même de son acte d'institution? La question fut posée, pour la rente inscrite au budget, tout au moins, en 1890. Au cours de l'examen du budget pour l'année suivante, la deuxième section de la Chambre des Représentants posa au Ministre des finances la question que voici : « Ne pourrait-on arriver à capitaliser la rente due au prince de Waterloo et à la rembourser » (1)? En séance du 5 décembre 1890, M. Beernaert dit que la réponse à cette question devait être « catégoriquement négative ». Il ajoutait : « Dans le cas, en effet, où le titre de prince de Waterloo viendrait à s'éteindre à défaut de descendance directe mâle du duc de Wellington, les immeubles qui forment l'apanage et la rente feraient retour à l'Etat belge.

« Par cela seul qu'il ne s'agit pas d'une rente perpétuelle et que la durée en est incertaine, il ne peut être question de la capitaliser et il n'y aurait d'ailleurs aucun intérêt à négocier avec le prince de Waterloo un remboursement contraire à son titre (2). »

L'argument ne semble pas irréfutable. Bien des rentes non perpétuelles et de durée incertaine sont remboursées à des taux à déterminer, selon les règles du calcul des probabilités. D'ailleurs, pourquoi n'avoir pas tenté un accord amiable? Ne pourrait-on faire valoir, auprès du titulaire, des raisons d'ordre divers? En voici quelques-unes qui s'imposent à l'esprit : la contrariété de l'institution dont s'agit avec les règles de notre droit national; la différence énorme entre l'avantage promis et l'avantage retiré du majorat par ses titulaires successifs, différence telle que, si la rente inscrite était purement et simplement annulée, le revenu annuel touché par S. G. dépasserait encore — et de combien ! — les 20,000 florins ou 42,000 francs environ prévus en 1815 ; — l'exemple de ce qui s'est passé en France. Ce dernier point mérite de retenir l'attention.

Rappelons, à ce propos, qu'après la chute du premier Empire,

(1) Rapport de la section centrale. *Documents parlementaires.* Chambre des Représentants, 1890-91, n° 21, p. 45.

(2) *Annales parlementaires.* Chambre des Représentants, 1890-91, p. 136.

le domaine extraordinaire (1), pour autant que situé dans les limites de la France des traités de 1814 et de 1815, fut incorporé au domaine de l'Etat, par la loi du 15 mai 1818, article 95 (2). Au point de vue des majorats créés grâce au domaine extraordinaire, la conséquence de cette loi fut le retour éventuel à l'Etat de tous les biens réversibles, en cas d'extinction de la descendance mâle des bénéficiaires initiaux. En 1903, ces majorats du premier Empire représentaient encore, en capital, une valeur de 28 millions environ, dont 23 étaient constitués en rentes, le reste seulement en immeubles. A l'origine, les dotations foncières étaient plus importantes, mais un grand nombre de ces immeubles étaient situés hors de France et les autres pays ne respectèrent pas les libéralités impériales, comme le fit la Belgique, à l'égard du majorat du prince de Waterloo. D'ailleurs, quelques titulaires français avaient pris la précaution d'aliéner déjà sous l'Empire leurs terres situées hors de France et d'en convertir la valeur en rente sur l'Etat. Bien leur en prit, puisque leurs droits survécurent ainsi au régime napoléonien (3).

Au début de notre siècle, la troisième République songea à éteindre, par la voie de la capitalisation et du remboursement, les majorats qui grevaient encore son budget. La question fut étudiée aux points de vue juridique et financier et aboutit à une solution qui ne semble pas avoir soulevé de mécontentements. On trouve cette solution dans les articles 29 à 35 de la loi française du 22 avril 1905, portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de cette année (4).

---

(1) *Supra*, p. 228, note 3.

(2) DALLOZ, *Répertoire*, v° Domaine extraordinaire, t. XVII, p. 276, note 2. — Peut-être pourrait-on signaler ici certaines analogies entre le domaine extraordinaire et le domaine de la Couronne et même la fondation de la Couronne, tels qu'ils ont existé au Congo; ici aussi, le retour aux sains principes juridiques marque la fin de ces créations du régime absolutiste avec ses conséquences, identiques à celles que nous indiquons à propos de la suppression du domaine extraordinaire, en France.

(3) *Annuaire de législation française* pour 1905, publié par la Société de Législation comparée. (Paris 1906) p. 184 et suiv.

(4) DALLOZ, *Recueil périodique* 1905, t. IV, pp. 139-40 : texte et travaux préliminaires.

Il ne s'agit que des « majorats de propre mouvement », c'est-à-dire émanant de l'initiative du souverain et se composant de biens empruntés au domaine extraordinaire. Quant aux « majorats sur demande », c'est-à-dire constitués avec l'autorisation du chef de l'Etat, mais sur l'initiative de particuliers et à l'aide de biens détachés de leur patrimoine, le sort en avait été réglé déjà, en France, par les lois des 12 mai 1835 et 7 mai 1849 (1). Leur extinction, peut-on dire, était, dès la fin du XIXe siècle, un fait accompli (2).

Les questions qui se sont posées chez nos voisins du sud sont identiques à celles que soulève, chez nous, la dotation du duc de Wellington. La situation constitue une évidente anomalie, difficile à justifier. Toutefois, deux écueils sont à éviter dans la voie à suivre : si l'on déclare libres et disponibles dans les mains du possesseur les biens composant le majorat, l'Etat est lésé, puisque ces biens doivent lui faire retour un jour ; si l'on prive, au contraire, les bénéficiaires du droit de jouissance qui leur a été octroyé, on encourt le reproche de prendre une mesure spoliatrice. La solution la plus conforme au droit et la plus politique à la fois semble donc être le rachat, le rachat pratiqué à l'égard de tant d'octrois du Prince, de tant de concessions de droits utiles de souveraineté, dans les pays les plus divers. Le tout est de s'entendre sur les bases du calcul. C'est à quoi l'on est arrivé, à l'égard du plus grand nombre des majorataires français, les exceptions à pareil accord ne portant que sur des sommes minimes. Des règles quelque peu différentes ont été établies pour les rentes et pour les immeubles. Elles pourraient être combinées dans le cas qui intéresse la Belgique, la libéralité du roi Guillaume comprenant aujourd'hui des biens de l'une et de l'autre nature. Le maximum fixé par la loi française pour le rachat est de quinze fois le revenu annuel du majorat ou de la dotation (loi du 22 avril 1905, art. 30, al. 4). Pour les rentes, cette règle

(1) DALLOZ, *Répertoire*, v° Majorat, n° 9 et suiv., IDEM, *Supplément*, *eod. v°*, n° 2 et suiv., IDEM, *Nouveau code civil annoté*, art. 896, n° 631 et suiv.

(2) Notice de L. SALEFRANCQUE, *Annuaire de Législation française*, etc. pour 1905, p. 185. On y trouve l'exposé de la question que nous résumons au texte.

ne souffrit aucune difficulté. Pour l'appliquer aux immeubles, elle fut combinée avec la faculté reconnue par l'Etat aux majorataires de conserver la pleine et libre propriété de leur bien : il suffit qu'ils en paient la valeur à fixer de commun accord ou par expert, sous déduction d'une somme équivalente à quinze fois le revenu des immeubles en question. Moyennant ce forfait, l'Etat abandonne son droit de retour éventuel.

Voici d'ailleurs le texte de la convention du 14 octobre 1904, approuvée par la loi que nous venons de citer (art. 29). Nous croyons préférable de la donner *in extenso*, afin d'éviter toute appréhension de la part du lecteur, bien que certaines dispositions soient entièrement indifférentes au point qui nous occupe. Pour en commenter les termes, il faudrait entrer dans des détails historiques et financiers par trop étrangers à notre sujet ; nous nous en abstenons.

L'an mil neuf cent quatre, le quatorze octobre.

Entre le Ministre des Finances, agissant au nom de l'Etat, sous la réserve de l'approbation des présentes par une loi, d'une part,

Et les titulaires des majorats de propre mouvement, réversibles au domaine de l'Etat et de dotations des trois premières classes du Mont de Milan, représentés par Me Rigault, notaire à Paris, délégué spécialement aux fins de la présente, en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés et dont état est ci-annexé, d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article premier. — Les biens dépendant des majorats de propre mouvement et réversibles au domaine de l'Etat font retour à l'Etat.

Le service des dotations des trois premières classes du Mont de Milan est supprimé.

Art. 2. — L'Etat s'engage à payer aux titulaires actuels, à leur profit exclusif, une indemnité en capital représentative de la valeur de ces majorats et dotations. Le chiffre de cette indemnité sera fixé, pour chaque titulaire, par une commission arbitrale, instituée conformément aux prescriptions du deuxième alinéa de l'article 2 de la loi du 1er août 1860, portant rachat des canaux d'Orléans et du Loing. Les représentants de l'Etat et du majorataire devront être désignés immédiatement, de manière que la commission arbitrale puisse être constituée dans le délai d'un mois, à partir de la promulgation de la loi.

Art. 3. — Le montant global des indemnités à la charge de l'Etat ne pourra exceder quinze fois le revenu net annuel desdits majorats ou dotations.

Le revenu des actions de la Banque de France sera déterminé par le prix des baux et locations en cours (1), antérieurs au 1er janvier 1904, et, à défaut, par une évaluation faite de concert entre les représentants du domaine de l'Etat et les majorataires. En cas de désaccord, il sera fixé par une expertise contradictoire effectuée par trois experts : l'un, nommé par le préfet du département sur la proposition du directeur des domaines ; le second par le majorataire ; le troisième, sur la requête du directeur des domaines, par le président du tribunal civil de la situation des biens. Si les immeubles sont situés dans plusieurs départements ou dans le ressort de plusieurs tribunaux, la désignation de l'expert appartiendra au préfet, au directeur des domaines ou au président du tribunal civil de la situation de la partie principale des biens.

Le rapport rédigé en commun par les trois experts sera déposé entre les mains du préfet qui aura désigné l'expert de l'Etat et qui sera chargé de notifier administrativement ce dépôt aux intéressés.

A défaut d'accord entre les trois experts, le revenu sera établi par l'estimation qui aura réuni l'adhésion de deux d'entre eux ou, dans l'hypothèse de trois avis différents, par l'évaluation intermédiaire, c'est-à-dire en écartant la plus forte et la plus faible. Les frais de l'expertise seront avnacés par l'Etat et supportés définitivement moitié par l'Etat et moitié par les majorataires intéressés.

Art. 4. — L'Etat payera aux majorataires les intérêts au taux légal dus sur l'indemnité de rachat, à partir de la promulgation de la loi approuvant la présente convention jusqu'au jour de la mise en payement du capital.

La commission arbitrale prévue à l'article 2 devra, dès le début de ses opérations, allouer a chacun des dotataires qui en feront la demande une provision à valoir sur le montant de l'indemnité due par l'Etat. Cette somme nc pourra être supérieure aux trois quarts de la part provisoirement liquidée par ladite commission ; le payement en sera effectué par l'Etat dans les trois mois de la promulgation de la loi. Le surplus de l'indemnité sera payé dans les trois mois du règlement définitif.

Art. 5. — Par dérogation aux dispositions des articles 1 et 2, les majorataires jouissant d'un revenu inférieur à 6,000 francs pourront, à charge de faire connaître leur option dans le délai de deux mois à compter de la promulgation de la loi à intervenir, conserver leur vie durant la jouissance des biens affectés à leur majorat. A leur décès, ces biens feront retour définitivement à l'Etat, sans que leurs héritiers ou successeurs puissent réclamer aucune indemnité.

Art. 6. — Les titulaires de majorats comprenant des immeubles auront le droit d'acquérir la pleine propriété de l'intégralité de ces immeubles ; ils pour-

---

(1) Il nous semble que ce texte est tronqué. Ne faut-il pas lire : « Le revenu des actions de la Banque de France sera fixé par la moyenne des derniers dividendes; le revenu des immeubles sera déterminé, etc »?

ront aussi être autorisés par l'Etat à en acquérir une partie, le tout à charge de notifier leur intention à cet égard par une déclaration expresse, formulée dans le délai d'un mois à compter, soit de la date du procès-verbal constatant l'accord amiable sur la fixation du revenu des immeubles composant le majorat, soit du jour de la notification du dépôt du rapport des experts désignés pour établir le revenu, comme il est dit à l'article 3. En cas d'acquisition intégrale ou partielle, ils continueront à conserver la jouissance des biens qu'ils auront déclaré vouloir acquérir. Si l'offre d'acquisition partielle est rejetée, la jouissance des biens qui en auront fait l'objet, cessera à partir de la notification du refus d'autorisation et le majorataire devra tenir compte à l'Etat d'une indemnité à arbitrer, pour privation de la jouissance desdits biens depuis la promulgation de la loi.

Art. 7. — La valeur vénale des immeubles dont l'acquisition est autorisée par l'article précédent sera déterminée, soit au moyen d'une évaluation faite de concert entre les représentants du domaine de l'Etat et le majorataire, soit au moyen d'une expertise. Cette expertise aura lieu dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article 3. Les frais en seront exclusivement supportés par le majorataire.

Art. 8. — Le prix des immeubles à acquérir par le majorataire sera fixé d'après la valeur vénale établie conformément à l'article précédent. Ce prix sera compensé, jusqu'à due concurrence, avec l'indemnité allouée au majorataire en exécution de l'article 2.

Le surplus sera payable en cinq annuités égales avec intérêts au taux légal, à partir du jour de la promulgation de la loi. La première annuité et les intérêts seront exigibles dans le mois qui suivra la fixation définitive du prix.

Toutefois, le majorataire pourra, pour les autres annuités, renoncer au bénéfice du terme en payant la somme qu'il restera devoir et les intérêts courus à la date du payement.

En cas de non-payement de l'une des annuités, l'Etat pourra poursuivre la déchéance du majorataire, d'après les règles établies en matière d'aliénation d'immeubles domaniaux.

Art. 9. — La présente convention ne deviendra définitive que par la promulgation de la loi qui l'aura approuvée.

Il ne nous est certes pas interdit de nous demander si des conditions analogues ne pourraient être offertes par notre Gouvernement au duc de Wellington. Les circonstances — analogues aussi — dans lesquelles sont nés les droits que l'Etat belge n'a cessé de reconnaître à S. G. et ceux des maréchaux du premier Empire permettent une assimilation qui n'a rien de blessant, après un siècle révolu. Pourquoi le prince de Waterloo se montrerait-il plus exigeant envers un petit pays étranger que ne se

sont montrés vis-à-vis de leur grand pays les princes de Wagram et de la Moscowa, les ducs de Montebello, de Bassano, de Rivoli, de Trévise, d'Elchingen, de Reggio et d'Albufera, sans citer d'autres noms de l'ancienne noblesse et de la bourgeoisie françaises?

On à dit et répété, à propos du prochain centenaire de la bataille de Waterloo, que son souvenir était pour les Belges plus cruel que glorieux. Quel événement plus tragique, en effet, nous présente l'histoire d'un peuple que celui d'un combat aussi meurtrier et aussi décisif et qui vit ses enfants dans les rangs des deux armées? Français par la conquête, soldats de l'Empire par l'effet des lois du recrutement, arrivés aux plus hauts grades dans l'armée de Napoléon, les Belges marchaient, d'autre part, avec les Alliés qui occupaient nos provinces et avaient formé, dans leurs cadres, des « divisions néerlandaises » de cavalerie et d'infanterie. Nos yeux entrevoyaient de ce côté des lueurs d'indépendance... Vain espoir : au lieu de former neuf départements français, nous allions, sans qu'on nous consultât, être annexés au royaume des Pays-Bas, comme simple accroissement de territoire. La bataille de Waterloo nous a fait changer de maître. Celui qui devait nous gouverner pendant quinze ans n'attendit que peu de semaines pour montrer, par la donation des bois de Nivelles au duc de Wellington, qu'il allait traiter la Belgique en pays conquis. Guillaume disposa d'une parcelle du domaine national comme Napoléon avait disposé du domaine extraordinaire seulement. Il est temps d'effacer pareil souvenir. La Belgique n'a-t-elle pas encore assez payé la triste gloire d'avoir servi de champ de bataille à l'Europe?

Un beau geste serait à faire. Pouvons-nous l'espérer ?

Variétés

La psychologie moderne

PAR

O. MERTEN,

Professeur émérite de l'Université de Liége.

De toutes les parties de la philosophie, la psychologie est celle dont la marche a été la plus rapide au cours des deux derniers siècles. Sous l'influence de l'esprit critique, elle a évolué avec une vigueur étonnante ; elle a renoncé peu à peu aux doctrines hypothétiques qui avaient si longtemps séduit les philosophes antérieurs à Kant ; elle a remis en honneur les méthodes fondées sur l'observation intérieure ; elle a conclu une alliance féconde avec la physiologie en général et spécialement avec la physiologie cérébrale et elle se présente aujourd'hui sous des aspects absolument scientifiques.

Le présent travail a pour but de mettre en relief les points fondamentaux de la psychologie moderne, de décrire l'orientation nouvelle que cette science a prise de nos jours et de la débarrasser des conceptions fantaisistes qui n'ont que trop longtemps paralysé sa marche. Loin de nous, toutefois, la prétention de formuler un résumé complet de la psychologie moderne. Nous voulons seulement indiquer à grands traits la marche qu'il faudrait suivre pour mener cette tâche à bonne fin. Nous parlerons successivement des limites de la psychologie, de sa méthode, de son contenu et de l'idéal qu'elle doit poursuivre.

Des limites de la psychologie.

Le problème essentiel de la psychologie est celui des rapports qui existent entre l'âme et le corps. Nous nous apparaissons à nous-

mêmes, dans l'état de conscience, sous la forme de l'opposition qui existe entre notre existence intérieure et notre existence extérieure. Cette opposition, qui se manifeste dans tous les êtres que nous connaissons et qui nous les montre comme ayant, eux aussi, une existence en eux-mêmes et une existence en dehors d'eux-mêmes, se présente chez l'homme sous un aspect particulier, parce que, grâce à la conscience, nous nous rendons compte de cette opposition et que nous en suivons intérieurement les péripéties et les stades successifs.

La philosophie s'est, de tout temps, donné la tâche illusoire de reconstituer l'être humain dans son intégrité et d'expliquer tous les rapports qui existent entre notre âme et notre corps ; elle s'est bercée du vain espoir d'arriver à la science absolue et de donner de la nature humaine une définition qui en épuise la réalité. Bornons-nous à citer la théorie des causes occasionnelles, celle de l'harmonie préétablie, l'animisme et le vitalisme. La première et la seconde nient toutes deux l'action réelle et réciproque du corps sur l'âme et de l'âme sur le corps et invoquent l'intervention divine pour expliquer leur action apparente. Suivant les occasionnalistes, Dieu est la cause unique qui produit des idées dans l'âme à l'occasion des mouvements de la matière et qui produit des mouvements dans le corps à l'occasion des volontés de l'âme. Quant aux partisans de l'harmonie préétablie, ils pensent que Dieu a institué de toute éternité entre l'âme et le corps une harmonie si universelle et si parfaite qu'ils ont l'air d'agir sans cesse l'un sur l'autre. En revanche, l'animisme et le vitalisme affirment tous deux l'action réelle et réciproque de l'âme et du corps, mais diffèrent en ce sens que, suivant les animistes, l'âme forme elle-même son propre corps et exerce d'une manière complète le gouvernement de toutes les fonctions corporelles, tandis que, suivant les vitalistes, il y a un principe vital, une sorte d'âme inférieure qui préside à la vie du corps.

Toutes ces doctrines sont des hypothèses grandioses, dont les deux premières sont contredites par l'expérience et dont les deux dernières ne sont que des théories plus ou moins vraisemblables, qui se prêtent à l'explication de certains phénomènes, mais qu'il nous est impossible de vérifier, parce que notre conscience est limitée et que nous ne nous rendons compte que d'une faible partie des faits qui s'accomplissent en nous. Nous n'avons conscience que de nos relations avec les autres êtres et nous sommes en contact avec eux par l'entremise de notre corps. L'opposition de l'âme et du corps est donc une condition préalable de la possibilité de la conscience, et c'est commettre une grossière pétition de principe que de vouloir expliquer à l'aide de la conscience ce sans quoi la conscience est impossible.

Cette objection est irréfutable et elle atteint aussi bien les doc-

trines simplement vraisemblables que celles auxquelles l'expérience de chaque jour vient donner un démenti. La vieille psychologie n'a pas tenu ses promesses, et la critique sévère que Kant en a faite nous force à reconnaître que nous devons accepter le rapport réel de l'âme et du corps et leur action réciproque comme une donnée préalable à laquelle nous ne pouvons nous soustraire, et que la seule mission de la psychologie moderne doit être d'étudier en fait les caractères que cette union présente et d'approfondir le parallélisme qui existe entre les deux aspects fondamentaux de la nature humaine.

La vieille psychologie, celle d'Aristote par exemple, que la scolastique a refaite pour la rendre conforme au dogme chrétien et la néo-scolastique, qui a complété la scolastique au point de vue des sciences d'observation, ont élevé des monuments majestueux qui prétendent formuler la science universelle, mais qui ne sont cependant que des conceptions purement idéales auxquelles manquent la réalité et la vie. L'historien de la philosophie ne peut certainement pas laisser de côté ces efforts gigantesques de la spéculation, parce que l'insuccès même de ces tentatives a contribué à faire l'éducation de l'esprit moderne. Le penseur doit parcourir et connaître les grandes étapes de l'histoire, afin de se rendre compte de la marche de l'évolution humaine et de voir comment le monde moderne est sorti des entrailles du monde ancien. Mais il ne peut s'immobiliser dans le passé ; il faut à tout prix qu'il en sorte et s'inspire de l'esprit critique, qui constitue notre grande et incontestable supériorité sur les anciens.

La psychologie moderne renoncera à construire de toutes pièces l'homme vivant et à expliquer comment a été opérée l'union de l'âme inétendue et du corps étendu, dans lequel elle nous apparaît toujours comme localisée. Elle ne dira pas, par exemple, avec les scolastiques, que l'âme est une forme substantielle représentant la perfection de la matière, parce qu'une forme est nécessairement la forme de quelque chose et qu'une forme qui serait elle-même substantielle est absolument incompréhensible. Elle ne dira pas davantage que l'âme forme et gouverne par elle-même le corps tout entier, car il faudrait, pour s'en assurer, faire pénétrer la conscience dans le domaine si étendu de l'inconscience, ni qu'elle se sert, pour accomplir cette œuvre géniale, d'un ou de plusieurs principes vitaux soumis à sa direction souveraine.

La psychologie moderne acceptera, au contraire, les deux aspects de notre nature comme une nécessité inéluctable en dehors de laquelle nous n'existons pas pour nous-mêmes et bornera sa tâche à l'étude des faits qui attestent leur union et leur action réciproque. Ni l'âme ni le corps vivant ne nous sont donnés à part, ils ne sont observables pour nous que dans leur union réelle et préalable. Nous

n'avons donc pas le droit de construire cette union, comme si elle n'était qu'un produit de notre pensée. La philosophie souffre depuis trop longtemps du discrédit que lui ont valu les innombrables doctrines hypothétiques dont son histoire est remplie. Elle ne sortira du marasme qui pèse sur elle qu'à la condition de restreindre ses ambitions, de se rendre un compte exact de ses limites et de renoncer à toutes les explications purement verbales qu'elle a tenté de donner des rapports de l'âme inétendue et du corps étendu. C'est une monnaie qui n'a plus cours. La critique de Kant leur a porté le dernier coup.

De la méthode de la psychologie.

Il résulte de tout ce qui précède que le seul moyen de savoir quelque chose de l'âme humaine est l'observation intérieure ou la conscience qui surgit en nous à un moment donné et nous fait connaître, non pas l'âme en soi, que nous ne pouvons saisir, mais quelques-unes des relations dans lesquelles nous nous trouvons avec les autres êtres par l'entremise de notre corps. Cette vue intérieure entraîne pour nous une certitude irrésistible qui échappe au scepticisme, parce que l'être qui observe et l'être qui est observé sont ici un seul et même être.

La conscience présente des degrés très divers, depuis la sensibilité la plus grossière jusqu'aux clartés les plus pures de l'intelligence, et elle est sujette en outre à de fréquentes intermittences pendant lesquelles la lumière intérieure est partiellement ou même complètement éteinte. Il y a en nous de nombreux événements dont nous n'avons pas conscience du tout. Tels sont ceux qui se passent dans le domaine de la vie purement organique ou vie de nutrition, et dont nous ne sommes avertis que lorsqu'il y survient quelque désordre. Il y a ensuite les événements qui provoquent en nous une sensibilité purement animale. Il y a, enfin, les événements que la réflexion analyse dans leurs moindres détails. Chacune de ces catégories présente elle-même d'innombrables nuances, qui tiennent à la nature spéciale des individus et des milieux très divers dans lesquels s'écoule leur existence. Non seulement l'âme humaine n'est observable que si son union avec le corps nous est préalablement donnée ; mais, alors même que cette union nous est donnée, nous ne pouvons l'étudier que pendant l'éveil de la conscience. C'est une seconde limite qui pèse sur la psychologie et qui vient s'ajouter à la première. En dehors de ces deux limites, l'âme est pour nous un livre absolument fermé.

Signalons ici la grande erreur de Descartes, qui, cédant à la même illusion que les anciens philosophes, prétend trouver la nature intime de tous les êtres et n'hésite pas à affirmer que l'âme humaine a pour

attribut essentiel et unique la pensée ou la conscience et que celle-ci est continue et ne présente aucune intermittence. L'âme pense toujours, même dans l'état de sommeil profond ou de léthargie. Seulement, à la suite de ces états, elle ne se souvient pas d'avoir pensé.

L'assertion de Descartes n'est qu'une pure hypothèse, qu'on ne pourrait vérifier qu'en faisant pénétrer l'état de conscience dans l'état d'inconscience, c'est-à-dire en supprimant les limites qui nous enserrent. Elle est contredite au surplus par la physiologie tout entière, qui établit victorieusement que le fonctionnement de la pensée requiert le concours du système nerveux de la vie de relation. Or, celui-ci est caractérisé par de nombreuses et inévitables intermittences. Le cœur travaille sans interruption ; le cerveau tantôt travaille et tantôt se repose.

La psychologie fondée sur la conscience s'appelle la psychologie introspective. Elle ne nous fait connaître que certains événements de l âme. Mais, comme l'âme ne nous est jamais donnée que dans son union avec le corps et que les phénomènes intérieurs sont toujours localisés dans quelque endroit de la masse corporelle, elle a pour complément inévitable la psychologie physiologique, qui étudie les conditions corporelles que requièrent les actes de conscience et en dehors desquelles ceux-ci ne peuvent point se produire. C'est ainsi, par exemple, que les impressions subies par nos organes, la propagation de ces impressions jusqu'aux centres cérébro-spinaux et le fonctionnement normal de ces centres sont des conditions indispensables à la production des phénomènes de conscience. La vie animale se présente donc à nous comme la base sur laquelle s'appuie toute l'évolution intellectuelle, et la psychologie physiologique a étudié de nos jours, à l'aide des procédés les plus minutieux des sciences d'observation, l'ensemble des conditions corporelles dont l'âme a besoin pour prendre possession d'elle-même.

Cette alliance de la psychologie introspective avec la psychologie physiologique est devenue absolument inévitable. Mais la seconde ne peut jamais être qu'une science auxiliaire. L'alliance qui les unit est une alliance inégale. C'est la conscience à elle seule qui crée la psychologie introspective, et c'est la conscience encore, mais unie cette fois à la physiologie, qui étudie la correspondance et le parallélisme des événements de l'âme et des conditions corporelles dont ils dépendent.

Gardons-nous bien, en invoquant le concours de la psychologie physiologique, de tomber dans l'erreur du matérialisme, qui, loin de se borner à reconnaître que l'âme a sans cesse besoin de son corps, affirme que les prétendus événements de l'âme ne sont que des événements purement corporels. Il s'inscrit en faux contre l'opposition pri-

mitive et irréductible qui existe dans l'état de conscience entre l'âme et le corps et soutient que tous les phénomènes de conscience ne sont que des phénomènes venus du dehors. L'âme n'a pas d'existence en soi, elle est un nom commun donné par nous à l'ensemble de certains phénomènes cérébraux.

Les matérialistes disent, par exemple, que nos sensations sont toutes des transformations des impressions organiques, de sorte que l'âme tout entière n'est plus, à leurs yeux, qu'une somme d'accidents qui surviennent dans la substance nerveuse. Mais c'est là une explication purement verbale qui échappe à toute vérification. La transformation que l'on invoque ici est purement imaginaire et ne peut être comparée aux nombreuses transformations que nous constatons dans la nature, comme celle du mouvement en chaleur ou des aliments en chyle. Nous pouvons suivre les impressions organiques jusqu'aux centres cérébraux où elles aboutissent ; mais au delà, tout est mystère et nous nous heurtons contre un mur de séparation qu'il est impossible de franchir. Le domaine de l'observation extérieure et celui de la conscience sont nettement séparés et nous ne pouvons pénétrer de l'un dans l'autre. Tout ce que nous savons d'une manière absolument certaine, c'est que les événements du second de ces domaines sont conditionnés par ceux du premier.

Le matérialisme a rendu, à ce point de vue, de grands et incontestables services à la psychologie en attirant son attention sur un ordre de recherches que l'ancienne philosophie avait laissé dans l'ombre et en étudiant la vie de conscience dans le milieu même où elle prend naissance. Ce ne sont ni les organes, ni les centres cérébraux qui possèdent le privilège de la conscience, car c'est seulement par l'observation extérieure que nous sommes informés de leur forme et de leur structure ; ils ne sont que les instruments inconscients dans lesquels elle se localise d'une manière mystérieuse. Aucun effort de pensée, quelque vigoureux qu'il soit, ne peut nous soustraire à l'opposition de notre âme et de notre corps. Si nous nous obstinons à vouloir supprimer nos limites et reconstruire l'homme tout entier, nous retomberons fatalement dans l'océan des chimères, des hypothèses et des explications purement verbales dont il faut à tout prix désencombrer la science.

Du contenu de la psychologie.

Il en est de la psychologie comme des autres sciences d'observation. Les phénomènes que nous apercevons présentent des aspects plus ou moins constants auxquels on donne le nom de propriétés ou d'attributs. La seule différence qu'il y ait entre la psycho-

logie et les autres sciences d'observation est que les phénomènes dont elle s'occupe sont des phénomènes de conscience. Elle est la science des aspects plus ou moins constants que l'âme, unie au corps, présente dans l'état de conscience. Cette définition cadre absolument avec les limites dans lesquelles la psychologie est renfermée et que nous avons décrites dans les pages qui précèdent.

Les attributs de l'âme ne sont pas des réalités séparées ayant une existence distincte des phénomènes qui se passent en elle ; ils ne sont pas des êtres spéciaux qui résideraient dans l'âme et seraient distincts d'elle, maïs des manières d'être plus ou moins constantes dont nous constatons l'existence à l'aide de la conscience.

Telles sont, par exemple, l'unité et l'identité. Les phénomènes dè l'âme nous apparaissent comme des phénomènes d'un être indivisible et sans parties; mais cette indivisibilité ne se manifeste qu'à l'occasion des phénomènes corporels dans lesquels l'âme se localise. L'âme nous apparaît de même comme identique à elle-même, mais seulement à l'occasion des phénomènes variables au milieu desquels son existence s'écoule et se déploie. Cette unité et cette identité ne sont perceptibles pour nous que grâce à son union intime avec les cellules toujours multiples et changeantes de la substance cérébrale. C'est le mystère intime et perpétuel de notre nature, c'est la limite fatale qui pèse sur la connaissance que nous pouvons acquérir des attributs de notre âme ; ceux-ci sont les aspects constants que présente l'âme dans son union avec le corps.

Nous nous bornons à ces exemples et nous ne passerons pas en revue la psychologie tout entière, parce que notre unique but est de montrer avec quelle prudence il faut éviter les écueils dans lesquels a sombré l'ancienne philosophie, toutes les fois qu'elle a voulu formuler la science des choses en soi. L'unique moyen de débarrasser la science de l'homme de la végétation parasite qui la recouvre, est d'accepter comme infranchissables les bornes qui résultent de notre situation même en présence de la réalité. Nous subissons celle-ci d'abord, nous la conquérons ensuite.

Ce que nous venons de dire de l'unité et de l'identité de l'âme s'applique également à toutes les puissances de l'âme auxquelles on donne le nom de facultés. Celles-ci ne sont pas autre chose que des attributs grâce auxquels nous produisons des actes spéciaux accompagnés d'un degré quelconque de conscience, actes de sensation, de perception, d'imagination, de mémoire, de volonté, etc., et qui constituent le domaine propre de la psychologie introspective, c'est-à-dire tous les faits internes où brille quelque lueur de conscience, si faible soit-elle. En dessous de ce domaine s'étend la zone obscure de l'inconscience, de la vie purement organique et des mouvements réflexes.

Dans certaines circonstances spéciales, cette zone s'éclaire et s'illumine d'une manière inattendue et l'âme étend son champ de localisation dans le corps auquel elle est unie. Mais, si les bornes de la conscience peuvent parfois être reculées, il ne dépend jamais de nous de les supprimer.

C'est à raison de cette situation qu'il y a des problèmes de psychologie qui resteront à tout jamais insolubles. C'est le cas, par exemple, de celui de la conservation des idées qui ont disparu, parce que, pour rendre raison de cette conservation, il faudrait pouvoir suivre, par l'observation intérieure, l'idée qui a disparu depuis l'instant de sa disparition jusqu'à celui de son retour ; ce qui supposerait la coexistence de l'état d'inconscience et de l'état de conscience. Des psychologues ont dit, il est vrai, que l'idée qui disparaît se transforme en une perception inconsciente qui redevient consciente, lorsque la perception reparaît. Mais une pareille explication est purement verbale. Une perception inconsciente implique contradiction et fait songer à l'explication célèbre du médecin de Molière :

Dic mihi cur opium facit dormire...

En revanche, la psychologie résout sans peine le problème du retour des idées qui ont disparu, parce que la conscience assiste à ce retour et elle le résout en invoquant l'association naturelle ou factice des idées.

Une dernière remarque. Les différents degrés que présente la conscience se répercutent dans les actes de toutes nos facultés. Il y a des actes de l'âme qui ne sont accompagnés que d'un degré inférieur de conscience et qui relèvent de la sensibilité animale. Telles sont, par exemple, les sensations et les mouvements purement instinctifs, qui présentent des nuances variées, suivant le degré de perfection des organes. Il y a aussi des actes de l'âme accompagnés d'une réflexion plus ou moins puissante, grâce à laquelle nous nous détachons en partie du monde matériel pour nous renfermer en nous-mêmes. Ces derniers actes, dans lesquels éclate avec plus ou moins de force notre indépendance relative, ne se localisent pas dans les organes extérieurs, mais dans les centres cérébraux. La vie réfléchie est comme une floraison supérieure qui ne peut germer que sur la base profonde de l'animalité. Tel est le champ fécond que la psychologie introspective cultive comme son domaine propre en appelant sans cesse à son aide la psychologie physiologique.

De l'idéal que la psychologie poursuit.

Il nous reste encore, pour accomplir la tâche que nous nous sommes assignée, un monde supérieur à explorer.

Nous avons montré dans les pages qui précèdent que les rapports qui existent entre les êtres sont l'unique objet du savoir humain et que les êtres eux-mêmes doivent nous être préalablement donnés. Nous ne sommes que les témoins de leur conflit perpétuel et nous sommes nous-mêmes engagés dans cette lutte incessante. Notre seul privilège est de pouvoir enregistrer les phases successives de la lutte qu'ils soutiennent les uns contre les autres.

Tous nous apparaissent comme finis et bornés et leur nombre est illimité, car l'être ne peut être limité que par l'être. Or, l'idée de l'être borné est une idée négative qui n'est intelligible que par l'idée de l'être non borné, de l'être total ou de l'être absolu, parce qu'une négation n'est intelligible que par l'idée de la chose qu'elle nie. L'idée de l'absolu se présente donc à nous comme le fondement et la base de toutes les représentations que nous pouvons acquérir des objets finis. Elle est le point culminant de tout le travail intellectuel. Tant que nous ne nous sommes pas élevés à cette hauteur, nous n'avons des objets finis qu'une connaissance rudimentaire et en quelque sorte animale, et nous ne les connaissons pas en tant que finis.

Le phénomène intérieur que nous décrivons en ce moment est une sorte de mouvement ascensionnel par lequel nous remontons de la vue des objets finis à la représentation vague, au pressentiment invincible de l'existence d'un être tout parfait, sans lequel les êtres finis ne sont pas. Cette perfection suprême, dont nous démêlons tôt ou tard la marque au fond de notre conscience, a reçu différents noms dans les langues humaines. On l'appelle tour à tour la vérité absolue, la beauté suprême, le bien en soi, l'idéal ou Dieu. Sans elle, les objets finis ne sont pas, parce que la base sur laquelle leur existence s'appuie fait défaut.

Tant que la psychologie ne s'élève pas à cette hauteur, elle reste confinée dans le champ étroit des phénomènes. Mais l'évolution dont nous parlons a un caractère nécessaire, parce que la conscience ne porte que sur les rapports des êtres entre eux, que ceux-ci sont limités les uns par les autres et que la notion de limite implique d'une manière fatale le pressentiment invincible de l'être sur lequel aucune borne ne pèse. C'est l'idée de l'absolu qui est l'idée positive, et elle est l'antécédent logique de l'idée du fini.

Ne nous y trompons pas cependant. Gardons-nous bien de croire qu'il suffit d'un effort suprême de la conscience pour saisir cet idéal, qui nous apparaît comme le but dernier de nos aspirations les plus hautes. Nous restons, malgré nous, enfermés dans les bornes de la conscience et nous ne pouvons que tendre indéfiniment vers l'idéal qui nous attire. Aussitôt que nous voulons le saisir dans sa réalité

totale, nous l'enfermons dans une forme finie et nous tombons dans l'erreur des vieilles mythologies, qui représentent la divinité sous une forme humaine.

Nous ne pourrions atteindre l'absolu que si nous parvenions à nous soustraire à notre borne, et nous devrions pour cela échapper à la conscience de soi, qui est notre seul moyen d'investigation. Nous sommes condamnés à demeurer sur le seuil du sanctuaire, mais il ne nous est jamais donné d'en sonder les profondeurs. Les mystiques seuls ont tenté de le faire ; mais ils ont toujours expié cette tentative par l'anéantissement de la conscience et par la destruction de la psychologie tout entière.

Il faut signaler, à côté de l'erreur des mystiques, qui nourrissent le fol espoir de s'identifier avec Dieu, et en opposition avec elle, l'erreur des matérialistes. Fidèles à leur principe général, ils pensent que nous formons l'idée de l'absolu par l'addition pure et simple des objets finis et de leurs perfections bornées, dont le total nous apparaît toujours comme susceptible d'être indéfiniment augmenté. La croyance en Dieu n'est, à ce point de vue, qu'une pure illusion. Mais cette explication ne résiste pas à la critique, puisque l'idée de l'absolu est déjà nécessaire pour que nous puissions nous représenter les objets finis comme finis.

Concluons donc qu'il y a, au sommet de la psychologie introspective une psychologie supérieure, une sorte de psychologie divine qui consiste à pressentir la perfection suprême par delà la masse immense des êtres bornés avec lesquels la conscience nous met en contact et qui entr'ouvre à nos yeux éblouis le domaine de l'idéal, sans lequel les réalités bornées sont inintelligibles et vers lequel nous tendons indéfiniment sans jamais le posséder dans son intégrité. C'est cette psychologie supérieure qui assigne à toutes nos facultés une virtualité indéfinie et nous associe en quelque sorte aux perfections divines. C'est elle qui suscite l'enthousiasme avec lequel l'homme s'élance à la conquête de la vérité et qui allume dans nos âmes ce que les poètes de tous les âges ont appelé le feu sacré. Ne le laissons pas s'éteindre en nous ; c'est lui qui nous soutient et qui nous réconforte.

Voilà en quelques pages le plan complet de la psychologie. A la lumière de l'observation intérieure et avec l'aide incessante de la physiologie, elle nous fera assister à la lente évolution de l'homme ; elle montrera la sensibilité animale surgissant du fond obscur et inconscient de la vie organique, puis se transformant peu à peu en conscience de soi et déroulant sous nos yeux la trame immense de nos pensées, de nos rêves, de nos désirs, de nos espérances et de nos pas-

sions, jusqu'à ce qu'elle arrive enfin à cette psychologie supérieure que nous venons d'esquisser. Mais, dans cette marche ascensionnelle, la psychologie moderne ne devra jamais perdre de vue les limites qui lui sont imposées ; elle n'oubliera jamais que l'union de l'âme et du corps et la localisation de l'âme dans les diverses parties du corps sont les conditions préalables de l'exercice de la conscience et constituent pour nous un problème éternellement insoluble. Les systèmes philosophiques qui ont prétendu le résoudre, se sont perdus dans de vaines hypothèses qui ont paralysé la véritable psychologie et que nous devons à tout prix reléguer dans l'arsenal des armes inutiles.

Gardons-nous bien de confondre les hypothèses dont nous parlons avec les hypothèses fécondes qui abondent dans l'histoire des sciences et qui ont maintes fois servi de prélude à de grandes découvertes scientifiques. Les hypothèses de ce genre devinent et entrevoient en quelque sorte une vérité générale que l'on démontre ensuite par une expérimentation ultérieure. La pratique du raisonnement analytique en fournit d'innombrables exemples. Elles se fondent à la fois sur l'observation et sur la nature stable des êtres.

En revanche, les hypothèses purement philosophiques que nous rencontrons dans la vieille psychologie, ne sont que des assertions aventureuses, qui, au lieu de porter sur des phénomènes observables, prétendent atteindre un domaine inaccessible à la conscience. Ainsi, lorsque l'animisme affirme que l'âme possède une puissance absolument inconsciente par laquelle elle forme son propre corps d'après un type inné, et lorsque le vitalisme attribue ce même pouvoir à un principe vital inconscient, ces deux assertions ne sont que de pures et vaines hypothèses relatives à des faits qui échappent à notre observation. Il en est de même quand le matérialisme déclare que l'impression organique se transforme en sensation, car les centres cérébraux n'ont pas conscience d'eux-mêmes et nous ne pouvons y découvrir la prétendue transformation que l'on invoque.

Que la psychologie moderne cesse donc de s'aventurer sur ce terrain périlleux, qu'elle accepte l'union de l'âme et du corps comme une donnée première au delà de laquelle nous ne pouvons remonter et qu'elle étudie dans ce domaine l'évolution de la conscience et le parallélisme des faits intérieurs et des phénomènes cérébraux. C'est le seul moyen pour elle de se soustraire à la lutte stérile des systèmes exclusifs que présente l'histoire de la philosophie, d'assainir le champ qui lui est propre et de rejeter loin d'elle les entraves d'une érudition inutile.

Bibliographie

PAUL DUCHAINE : **La Franc-Maçonnerie belge au XVIIIe siècle**, avec une préface par le comte Goblet d'Alviella. 1 vol. in-8° de 523 pages et 20 planches. — Bruxelles, Van Fleteren, 1911.

On connaît suffisamment les origines généalogiques de la Franc-Maçonnerie contemporaine. Elle a son point de départ dans les associations professionnelles de l'art de bâtir, dont les membres, dès le moyen-âge, portèrent, à raison de leurs privilèges, le nom de Francs-maçons. En Angleterre, ces corporations s'étaient maintenues jusqu'au XVIIIe siècle, mais grossies, au XVIIe, d'un certain nombre d'intellectuels et de mystiques qui, séduits par son symbolisme, s'étaient donné rendez-vous dans ses Loges en qualité de membres honoraires ou acceptés *(Accepted Masons)*. En 1717, sous l'influence de ces derniers éléments, devenus prépondérants, il se forma, entre quatre Loges de Londres, une fédération, régie par une Grande-Loge qui décida de substituer au caractère professionnel de l'institution un lien de solidarité morale entre les adhérents, désormais recrutés indistinctement dans toutes les carrières, toutes les conditions, toutes les nationalités, tous les partis et toutes les religions. De *pratique*, la Franc-Maçonnerie devenait *spéculative* et universaliste. Sous cette nouvelle forme, elle essaima rapidement dans le reste des Iles Britanniques; puis gagna le continent. La Belgique semble avoir été atteinte une des premières, au cours de la décade suivante. Sa plus ancienne Loge actuelle, la *Parfaite Union*, de Mons, croit avoir été fondée dès 1721 par le duc de Wharton. Vers 1785, les Loges belges étaient au nombre d'une trentaine. Toutefois, c'est seulement à partir de 1770 qu'elles en étaient venues à se ranger graduellement sous une direction unique, celle de la Grande-Loge, instituée à Mons par le marquis de Gages, qui avait reçu de la Grande-Loge de Londres une patente de Grand Maître provincial pour les Pays-Bas Autrichiens.

Pendant le règne de Marie-Thérèse, les Loges avaient été tolérées, voire favorisées par le gouverneur-général, Charles de Lorraine, lui-même Franc-Maçon. Joseph II, qui voulait réglementer la Franc-Maçonnerie, comme tout le reste, dans son Empire, lui enjoignit de renoncer à l'Obédience anglaise pour se soumettre à la Grande-Loge nationale, récemment constituée à Vienne. Rencontrant des résistances au moins passives, il les brisa par ses Edits de 1786, qui supprimèrent la Grande-Loge du marquis de Gages et limitèrent à trois le nombre des Loges tolérées en Belgique; celles-ci devaient être établies à Bruxelles, sous l'œil de la police. Les loges de province obéirent en apparence; mais certaines d'entre elles continuèrent à se réunir en secret, jusqu'au jour où l'apaisement des esprits, qui suivit la tourmente révolutionnaire, leur permit de reparaître au grand jour, vers la fin du siècle, en se plaçant sous l'obédience du Grand Orient de France.

Telle est l'histoire plus ou moins mouvementée que nous raconte M. Paul Duchaine dans un livre d'une lecture facile, où il a déployé des véritables qualités de chercheur et d'érudit. Avant lui, ce tableau avait déjà tenté, vers 1850, un écrivain montois, A. Cordier, qui avait à sa disposition les nombreux documents de la Loge *La Parfaite Union*. Malheureusement, dépourvu de méthode et d'esprit critique, il n'avait réussi qu'à en extraire une bouillabaise à peu près inutilisable, confondant, par exemple, l'histoire de la Grande-Loge provinciale anglaise avec celle d'une Loge locale, la *Vraie et Parfaite Harmonie*. L'histoire générale de l'Ordre était traitée avec une complète naïveté. M. Duchaine nous conduit sur un terrain plus solide. Il ne se borne pas d'ailleurs à invoquer les documents de Mons; il a encore fouillé les dépôts publics d'archives à Bruxelles et même à l'étranger, notamment à Vienne, et il y a fait de véritables découvertes. Ce n'est pas qu'il n'ait avancé certains faits à reprendre; mais il semble que ce soit seulement sur les points secondaires où il a dû s'en remettre à Cordier, n'ayant pu vérifier par lui-même.

La Franc-Maçonnerie belge du XVIIIe siècle ne s'occupait ni de politique, ni de religion; elle comptait dans ses rangs la fleur de la noblesse, les plus hauts fonctionnaires de l'administration, une fraction même du clergé. Ce qui ne l'empêcha pas d'être excommuniée par les papes et tracassée par les gouvernements. Cependant, sa situation, telle que la décrit M. Duchaine d'après des documents irréfutables, a ceci de curieux que le clergé de l'époque continua de la protéger et même de la fréquenter en dépit des foudres pontificales. Dans la principauté de Liége, l'évêque Velbrück et les plus distingués de ses chanoines étaient Francs-Maçons. A Tournay, c'était le cas des grands-vicaires. A Louvain, deux chanoines et un

abbé figurent parmi les fondateurs de la *Constance*. A Mons, il y avait une Loge, les *Amis Thérésiens*, presque exclusivement composée de Récollets et elle avait son siège dans le couvent de cet Ordre ; la Loge la *Parfaite Harmonie* avait le droit de l'inspecter. Plus tard encore, l'abbé Van Laethem, bénéficiaire de Sainte-Gudule, célébrait gratuitement l'office des morts au décès des membres de la Loge locale et allait jusqu'à modifier le rituel de l'église, en autorisant les Frères à remplacer la bougie traditionnelle par une branche d'accacia pendant l'offrande. Il faut noter que ces Réguliers et ces Séculiers étaient imbus de l'esprit maçonnique le plus large et le plus sincère, comme en témoignent les allocutions en Loge des chanoines de Paix et de Mahy, ce dernier qui resta jusqu'à sa mort l'orateur en titre de la Grande-Loge provinciale.

Entre Joseph II et la Franc-Maçonnerie, il y eut un grand malentendu, car ils étaient également dévoués aux idées nouvelles. M. Duchaine, qui commente en juriste les Edits de 1786, nous paraît émettre une thèse assez hardie, quand il prétend que, en limitant l'activité maçonnique à trois Loges enregistrées et surveillées, l'impérial Touche-à-tout visait surtout les Loges clandestines ou fantaisistes qui pullulaient dans ses Etats et croyait rendre service à la Maçonnerie régulière de nos provinces. S'il en fut ainsi, ce serait le cas de rappeler la fable de l'ours qui écrasait avec un pavé la tête de son ami endormi, afin de le débarrasser d'une mouche qui voulait se poser sur son nez. La réalité, c'est que Joseph II prétendait faire de la Franc-Maçonnerie, comme de l'Eglise, des simples branches de son administration. Il ne réussit pas mieux avec l'une qu'avec l'autre et ce sont des tentatives de ce genre qui finirent par lui coûter nos provinces.

On voit que l'ouvrage de M. Duchaine ne s'adresse pas uniquement aux initiés, mais encore aux lettrés en général et même au grand public auquel il découvre une page intéressante de notre histoire nationale. Il serait à désirer que l'auteur poursuive son étude avec la même impartialité en ce qui concerne la Franc-Maçonnerie belge au XIXe siècle, où les Francs-Maçons entrent carrément en lutte avec l'Eglise romaine, sans cependant qu'on puisse leur reprocher d'avoir rompu avec l'esprit de tolérance et d'universalisme qui caractérise les débuts de l'institution. C'est précisément ce esprit que rendait le conflit inévitable, comme l'explique très bien M. Duchaine : « Les motifs en sont clairement indiqués dans les bulles de Clément XII et de Benoît XIV, ainsi que par les mandements épiscopaux. Les griefs sont nettement limités à quatre. Au XVIIIe siècle, l'Eglise n'en produira pas d'autres : 1° L'Association est ouverte indistinctement aux hommes de toutes les

religions; 2° On est obligé de conserver un secret impénétrable sur tout ce qui se passe à la Loge; 3° Le serment de garder ce secret est incompatible avec les lois religieuses et civiles; 4° Les sociétés de ce genre sont interdites par le droit canon et le droit public. »

X...

MAURICE KROELL : **L'immunité franque.** — Paris, Rousseau, 1910, 1 vol. in-8° de 363 pages.

Sous la direction de MM. Esmein et Senn, l'auteur s'est attaché à l'analyse consciencieuse de l'immunité franque dans son développement historique ; il en a retracé l'évolution graduelle, en évitant avec soin de confondre les époques les unes avec les autres, comme l'avaient fait malheureusement certains de ses devanciers. C'est à bon escient, disons-le immédiatement, qu'il s'est inspiré de la méthode critique rigoureuse dont Senn avait fait usage dans ses ouvrages consacrés aux avoueries et aux vidamies françaises. Elle lui a permis de grouper avec clarté, en quelques chapitres sobrement écrits, des matières essentiellement obscures et confuses jusqu'ici. Senn avait été amené déjà auparavant par l'étude attentive de deux institutions apparentées l'une à l'autre à parler de l'immunité et à distinguer assez nettement la législation mérovingienne de la législation carolingienne, celle-ci formant un ensemble plus cohérent et plus homogène que la précédente. M. Kroell est parvenu à discerner également la nature réelle des immunités mérovingienne et carolingienne, en les comparant l'une avec l'autre à l'aide des données directement fournies par les sources contemporaines des périodes considérées par lui.

L'immunité mérovingienne lui apparaît comme la résultante de multiples facteurs, parmi lesquels il signale surtout la juridiction inorganique constituée au VIe siècle sur les domaines des *potentes*, d'une part, et la condition privilégiée des biens du fisc étendue par la royauté aux terres des particuliers, d'autre part. La condition juridique du domaine immuniste mérovingien s'explique par la fusion de ces deux courants. Quant à l'immunité carolingienne, comme l'écrit l'auteur (1), tout autre est son caractère : « La conception carolingienne de l'institution consiste essentiellement à considérer l'immunité comme un mode d'organisation des terres ecclésiastiques. La royauté compte sur les évêques et les abbés immunistes pour s'assurer l'obéissance des habitants de leurs domaines

(1) *Op. cit.* p. x.

et décharger d'autant l'administration royale. Aussi les Carolingiens laissent-ils se développer la puissance immuniste... Mais en même temps ils s'attachent à soumettre étroitement cette puissance immuniste au pouvoir royal : ils restreignent dans certaines hypothèses les privilèges qui résultent de l'immunité, ils s'efforcent surtout d'exercer dans ces immunités une action sérieuse et durable. »

C'est en partant de l'immunité à l'époque romaine et en passant par l'immunité mérovingienne qu'il parvient à déterminer exactement les caractères distinctifs de l'institution envisagée aux stades successifs de son histoire.

L'immunité carolingienne est longuement étudiée, non pas seulement comme ensemble de droits concédés par le pouvoir royal aux détenteurs des biens ecclésiastiques, mais aussi dans ses relations avec ce pouvoir royal. Et ici se greffe tout naturellement sur l'étude de l'immunité politico-territoriale, celle de l'*avouerie*, destinée à garantir efficacement le souverain contre les velléités d'indépendance des immunistes : en effet, l'avoué carolingien auprès des immunités ecclésiastiques n'avait-il pas pour mission essentielle de servir de trait d'union entre le roi ou l'empereur et les immunistes ? Ne constituait-il pas, comme nous l'écrivions nous-même (1), la « passerelle » indispensable reliant les domaines multiples dotés de l'immunité au pouvoir central ? Fonctionnaire de l'immunité et agent du roi tout à la fois, n'assurait-il pas à ce dernier la stricte exécution des obligations de l'immuniste envers ses sujets et envers le Souverain (2) ? M. Kroell envisage successivement l'avoué dans son rôle propre au sein de l'immunité, dans son rôle d'intermédiaire entre l'immunité et le *judex publicus*, et enfin dans son rôle de surveillant ou de contrôleur. Il est vrai qu'il est lui-même soumis au contrôle des *missi*. Aussi est-ce à bon droit que l'auteur écrira : « Avec l'autorité personnelle du roi sur les immunistes, avec surtout une telle organisation de l'avouerie ecclésiastique, l'extension de l'immunité carolingienne ne peut être considérée comme une atteinte à l'autorité royale (3). »

On le voit aisément, l'institution de l'avouerie et celle de l'immunité ont entre elles des affinités multiples ; c'est pourquoi l'on n'oserait reprocher à l'auteur d'avoir consacré à l'avouerie comme telle un chapitre tout entier de son livre. Bien plus, je suis tenté de regret-

(1) Voir notre mémoire : L'*Avouerie ecclésiastique belge, des origines à la période bourguignonne*. Gand, 1907, p. 40.

(2) Voir SENN : L'*Institution des avoueries ecclésiastiques en France*. Paris, 1903, p. 11 et suivantes. — Cf. également notre mémoire déjà cité, p. 36-42.

(3) *Op. cit.*, p. 281.

ter qu'il ne lui ait pas consacré une étude plus attentive ou plus approfondie; s'il s'y était livré, il aurait constaté immédiatement que des monographies, voire même des travaux d'ensemble (1) ont repris la question traitée avec maîtrise par M. Senn, en apportant de nouveaux matériaux de nature à rectifier certains points controversés.

Sans insister davantage sur l'imperfection de cette partie de l'ouvrage que nous analysons, examinons-en attentivement le tout dernier chapitre qui ne laisse pas de nous apparaître comme l'un des plus intéressants. Il concerne la disparition de l'immunité franque et le sort réservé aux domaines immunistes après le IXe siècle, c'est-à-dire l'histoire de cette institution à une époque particulièrement captivante, puisqu'elle se place à la rencontre de deux civilisations originales, celle de la décadence carolingienne et celle de l'avènement du régime féodal. Cette disparition est intimement liée aux transformations de l'avoué ecclésiastique qui, de représentant judiciaire, devient protecteur et défenseur de l'immunité.

La conception carolingienne ne s'est pas maintenue et, s'il existe encore des concessions d'immunité aux Xe et XIe siècles, il y a lieu de se garder de les confondre avec celles qui émanèrent de Charlemagne. La royauté en arriva à fortifier les souverainetés locales et à se confondre de plus en plus avec la féodalité : elle apparaît comme la suzeraineté suprême du royaume. Sous un tel régime, à quoi bon stipuler l'exclusion des *judices publici ?* Les fonctionnaires publics n'existent plus comme tels, puisqu'ils sont devenus des seigneurs féodaux aux charges héréditaires. « L'immunité franque, comme l'écrit si exactement l'auteur (2), ne peut se comprendre que dans un Etat encore suffisamment organisé. Elle ne se comprend plus dans le milieu féodal et le diplôme qui l'accorde n'est plus qu'une survivance historique qui ne correspond à rien de réel... Les vieilles formules carolingiennes disparaissent définitivement au XIIe siècle. » La seule propriété qui s'isole du milieu féodal aux Xe et XIe siècles, c'est la propriété ecclésiastique. Or, cet isolement signifiait « l'indépendance vis-à-vis des seigneurs laïcs, prépondérance de l'autorité royale. L'immunité avait ainsi contribué à conserver à la couronne ces territoires qui, sans elle, fussent devenus des fiefs (3) ». Cette

(1) Voir notamment Silvio Pivano : *Stato e chiesa da Berengario Io ad Arduino (888-1015)*. Turin, Bocca, 1908, Cf. pp. 6-26 : *le immunita ecclesiastiche* et pp. 300-342 : *advocati, vicedomini e vicecomites*. — Voir aussi du même le compte-rendu publié sur notre mémoire dans *l'Archivio storico italiano*, série V. t. XLII, 1908.

(2) *Op. cit.*, pp. 308-309.

(3) *Op. cit.*, p. 330.

conclusion, assurément originale, nous semble très judicieuse et fort acceptable, malgré son apparence un peu paradoxale.

Le livre de M. Kroell, dont nous nous plaisons à signaler la clarté, se termine par l'énumération de 223 diplômes authentiques d'immunité et d'une soixantaine de faux, tous antérieurs à 840. Le travailleur se trouve ainsi mis en présence d'une accumulation de sources chronologiquement classées dont il peut tirer parti très aisément, grâce aux bonnes références bibliographiques de l'auteur.

CHARLES PERGAMENI.

Chronique Universitaire

Fêtes jubilaires de l'Académie royale flamande. — L'Académie royale flamande a fêté les 6, 7 et 8 octobre le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. Elle fut, en effet, créée en 1886 et ce fut feu M. de Moreau qui l'installa officiellement à Gand le 8 octobre de cette même année. L'Académie avait invité pour la circonstance les corps savants avec lesquels elle est en relations, ses membres honoraires étrangers et nos quatre universités. Quand le directeur actuel de la compagnie, M. Teirlinck, souhaita la bienvenue aux invités et délégués réunis le samedi dans les salons de l'ancien hôtel de la Kéthulle, l'assemblée comprenait des personnalités distinguées venues des Pays-Bas, de l'Allemagne et même de l'Afrique du Sud. Il y avait là M. te Winkel, représentant l'Académie des sciences d'Amsterdam ainsi que l'Université ; M. Nijhoff, recteur et délégué de l'Université de Groningue; M. Bakhuizen van den Brink, mandataire de l'*Algemeen Nederlandsch Verbond*; M. Boekenoogen, rédacteur au Grand Dictionnaire édité à Leyde ; M. Reinink, professeur de philologie grecque à Prétoria et délégué de l'Académie sud-africaine. L'Académie des sciences de Berlin avait envoyé son secrétaire, M. Roethe, qui devait arriver le lendemain, et de l'Université toute récente de Hambourg était venu M. C. Borchling, chargé de représenter en même temps la Société pour l'étude des dialectes bas-allemands, étroitement apparentés à ceux qui ont constitué le néerlandais d'aujourd'hui. Notre Académie royale avait choisi M. Pirenne, et enfin, de nos universités, Gand avait délégué son recteur, M. De Brabandère; Liége, M. Hamelius; Louvain, le docteur Verriest, et Bruxelles, le soussigné. Ce fut une pénible surprise pour les germanistes belges présents lorsqu'à un moment donné nous vîmes s'avancer dans la place, donnant le bras à M. De Vreese, le professeur Friedrich Kluge, de Fribourg en Brisgau, membre honoraire étranger. Nous ignorions tous que le savant auteur de l'*Etymologisches Wörterbuch*, de la *Vorgeschichte der germanischen*

Dialecte, des intéressants articles sur la formation de l'allemand moderne réunis sous le titre de *Von Luther bis Lessing*, et de tant d'autres publications que les spécialistes manient journellement, était depuis assez longtemps frappé de cécité. Bien que privé à jamais de ce qui constitue le charme principal des voyages, il avait tenu à accepter l'invitation et l'hospitalité belges. Sa présence à Gand était une véritable leçon de courage et de philosophie. Nous apprîmes que, malgré son infirmité, M. Kluge réussissait à professer avec plus de succès que jamais, et nous pûmes voir nous-mêmes que nulle mélancolie ne venait assombrir l'expression de son visage ni la bonne humeur de sa conversation.

Après avoir eu le temps de lier plus amplement connaissance, les académiciens et leurs invités se rendirent le soir à l'hôtel de ville de Gand, où les autorités communales les avaient invités. Au bourgmestre, M. Braun, était échu la tâche de complimenter l'Académie, ce qu'il fit en rappelant brièvement les titres de la compagnie à l'estime du monde savant, coupant ainsi l'herbe sous les pieds aux panégyristes officiels du lendemain. Pendant le raout, l'*A Cappella* gantois, dirigé par le compositeur M. Hullebroeck, exécuta quelques vieux airs flamands.

Le dimanche suivant était le grand jour de la réunion publique et solennelle, qui se tint dans la salle académique de l'Université. En pénétrant sous la rotonde, nous pûmes y examiner de près, avec une curiosité bien naturelle, le fameux dragon qui trône depuis des siècles au sommet du beffroi de Gand. Le campanile menaçant ruine et devant être reconstruit, on avait dû descendre le vieux monstre de cuivre, si souvent réparé, que jadis l'on croyait rapporté de Constantinople lors de la quatrième croisade. Marcus van Vaernewijck († 1569) l'avait cru dans son *Historie van Belgis*, nombre de chroniqueurs et d'historiens l'avaient répété en l'appuyant sur des arguments plus ou moins scientifiques, jusqu'à ce que, dans une série de remarquables études parues d'abord dans le journal gantois *Het Volksbelang* de 1871 et réunies depuis dans ses *Verzamelde Prozaschriften* (IV), feu J. Vuylsteke avait rétabli la vérité historique, en suivant pas à pas dans les comptes de la commune l'histoire de la construction du beffroi. C'est en 1377-1378 que le dragon fut fait, c'est alors aussi qu'il fut probablement hissé sur la flèche de la tour. En 1845, il était exposé au même endroit qu'aujourd'hui.

Mais revenons à notre sujet. M. le Ministre des sciences et des arts avait promis d'assister à la séance publique. Après les présentations d'usage, elle s'ouvrit à 11 heures. Outre M. Poullet, on y remarquait M. de Kerchove, gouverneur de la province ; l'évêque de Gand ; l'échevin M. Siffer ; M. Beckers, directeur général au Ministère des sciences

et des arts, etc. Les différents numéros du programme se passèrent devant une salle sympathique, attentive, mais incomplètement garnie. On entendit successivement une allocution du Ministre venant exprimer à l'Académie les sympathies du Gouvernement, puis des discours du directeur et du sous-directeur rappelant l'origine, l'histoire, l'esprit, les obligations de la compagnie, et rendant hommage à ses principaux bienfaiteurs, tels que le Ministre d'Etat M. Beernaert, et les P. P. Salsmans et Vandevenne, S. J. Dans l'intervalle, les délégués étrangers avaient eu l'occasion de présenter leurs adresses richement reliées, et après un speech très bien tourné de M. Borchling, M. l'archiviste Cuvelier et le soussigné donnèrent lecture des félicitations que la cérémonie comportait. Pour finir, M. le professeur De Vreese disserta sur la mission de l'Académie.

Son travail se divisait nettement en une partie rétrospective et une partie pratique. L'orateur exposa comment, plus de soixante ans avant la creation de l'Académie royale flamande, l'idée de quelque organisme possédant une autorité réelle en matière linguistique et littéraire, avait préoccupé certains esprits. D'obscurs grammairiens avaient eu cette idée, et Willems lui-même y avait pensé, comme sa correspondance le prouve. Si cette conception ne se concrétisa jamais, il est vrai aussi que le mot académie ne fut probablement pas prononcé. C'était un modèle français dont les auteurs de l'idée subissaient l'attraction, l'Académie française. Il est douteux qu'ils fussent bien inspirés. Ils voulaient régenter l'orthographe et la grammaire, immobiliser la langue, lui prescrire sa marche et sa direction, surveiller la littérature pour l'empêcher de verser dans la licence ou de nuire à la religion. M. De Vreese rappela quelle tâche scientifique l'Académie française avait été chargée d'accomplir et à quoi son activité, si l'on peut ainsi parler, s'est généralement bornée; impuissante à dompter une langue qui échappe à tous les freins qu'on veut lui imposer, la compagnie suit de loin, pour les enregistrer, les modifications du langage; elle ne saurait prendre les devants, même si elle le voulait, sans s'exposer à être désavouée, ce que l'orateur illustra notamment par un exemple néerlandais, l'histoire de la traduction de vélocipède, pour laquelle l'usage se moqua de l' « autorité ». Le conférencier porta en passant une botte à certain traditionnalisme grammatical en décadence, qui persiste à inscrire dans la grammaire des règles désuètes qui ne correspondent à aucun fait réel du langage vivant. La seconde partie du discours contenait des projets d'avenir déjà exposés ailleurs : il s'agirait d'élargir progressivement la sphère d'action de l'Académie, pour entreprendre des travaux de plus en plus vastes, en s'associant avec certaines académies étrangères et en appliquant la division du travail.

Cet exposé termina la séance. Le restant de la journée fut consacré à un banquet, qui eut lieu dans les locaux de l'Académie, et à une réception très cordiale, m'assura-t-on, au Gouvernement provincial.

Le dernier numéro du programme des fêtes était un aperçu de l'activité que l'Académie a déployée pendant le premier quart de siècle de son existence. Elle a créé dans son sein quatre commissions qui s'occupent respectivement de la littérature du moyen âge, de la littérature moderne, d'histoire et d'archéologie, d'enseignement. Chaque commission avait désigné un rapporteur. Nous entendîmes MM. Lecoutere, Muyldermans et Segers ; M. N. de Pauw, âgé et malade, s'était fait excuser. Ces rapports étaient faits à l'intention des invités, qui pouvaient ne pas savoir par le menu quel était le bilan scientifique ou littéraire de la compagnie, et à ce titre, ils avaient leur raison d'être. Indépendamment de leur valeur documentaire, ils piquèrent la curiosité des étrangers par les antinomies qu'ils révélaient. Chacun put constater que la suppression de quelques lettres muettes et l'autorisation de certaines tolérances grammaticales sont plus redoutées que la diversité des accents entre personnes cultivées. Bien à tort, pensons-nous.

Ce fut M. l'abbé H. Verriest qui acheva la séance en nous parlant de la littérature. Ce prêtre de soixante-dix ans, dont l'âme reste jeune, vibre d'enthousiasme pour l'art qui s'exprime dans le langage humain. Le public l'écoute avec sympathie et se souvient que, à lui pas plus qu'à son ami G. Gezelle, le « sort », qui aime à s'incarner parfois, ne fut toujours propice. Ses réflexions ne furent ni ésotériques ni quintessenciées, mais elles justifiaient le mot de l'ancien que c'est le cœur qui rend éloquent...

L'après midi, pour délasser ses invités, l'Académie avait organisé une promenade en voiture avec visite des principaux monuments publics. Mais l'heure de notre départ était proche ; toutefois, en terminant ce rapide récit, son auteur se fait un devoir de reconnaître que l'Académie, par l'intermédiaire de son secrétaire perpétuel M. Gaillard et de ses collaborateurs, avait fait largement les choses ; elle avait offert l'hospitalité la plus complète à tous ses invités, et il n'a pas dépendu d'elle que tous n'aient accepté.

G. D.

Le miracle de l'apparition des eaux

dans ses relations

avec les liturgies païennes et chrétiennes

PAR

P. SAINTYVES

I. *Le groupe de juillet ou groupe pétrinien.*

Le Roussillon est une terre fertile en légendes et en miracles, les légendes y sont encore vivantes, des miracles s'y produisent encore.

L'abbé Adolphe Crastre, curé doyen d'Arles-sur-Tech, vient d'appeler notre attention sur le miracle permanent de l'eau qui sourd d'un sarcophage où reposent les restes des saints Abdon et Sennen. Il nous a également conté de nouveau la très curieuse légende d'Arnulphe, le soi-disant inventeur de ces reliques sacrées (1).

Mais comme il a réduit et amenuisé certaines circonstances merveilleuses de l'ancien récit, je donnerai la version que nous en a laissée Mérimée. Elle est incontestablement plus fidèle.

« Il faut savoir qu'autrefois, je ne saurais dire précisément à quelle époque, le territoire d'Arles fut infesté d'une grande quantité de bêtes féroces, lions, dragons, ours, etc., qui mangeaient

(1) CRASTRE (Abbé Adolphe). *Histoire du martyre des saints Abdon et Sennen, de leurs reliques, de leurs miracles, de leur culte et de l'eau miraculeuse du sarcophage.* Perpignan, 1910, in-8° de 149 pages.

les bestiaux et les hommes. La peste vint encore ajouter aux maux qui affligeaient la contrée. Un saint homme, nommé Arnulphe, résolut d'aller chercher des reliques à Rome, pour guérir l'épidémie et chasser les animaux féroces. Pendant longtemps ce fut l'unique remède dans toutes les calamités. Arrivé à Rome, Arnulphe exposa au saint Père la misère de ses concitoyens et lui présenta sa requête. Le pape touché de compassion l'accueillit avec bonté, et lui permit de choisir parmi les reliques conservées à Rome, exceptant toutefois celles de saint Pierre et d'un certain nombre de saints, dont il eut été imprudent de se dessaisir.

« Arnulphe était embarrassé pour se décider; après avoir passé tout un jour en prières, il s'endormit et eut un songe dans lequel deux jeunes hommes apparurent à lui : « Nous sommes, dirent-ils, Abdon et Sennen, saints tous deux. De notre vivant, nous étions princes. La Perse est notre patrie. Nous avons été martyrisés à Rome et nos corps sont enterrés en tel lieu : exhume-les et porte-les dans ton pays, ils feront cesser les maux qui l'affligent. »

« Le lendemain, Arnulphe, accompagné d'une grande foule du peuple, et suivi de travailleurs pourvus d'instruments convenables, fit fouiller l'endroit indiqué. On trouva bientôt les corps des deux jeunes gens, parfaitement conservés, reconnaissables pour saints à l'odeur. Il les exhuma en grande pompe, et se disposa à les emporter. Arnulphe était un homme prudent ; il pensa que, pendant le long voyage qu'il avait à faire pour retourner dans son pays, il pouvait trouver bien des gens qui voudraient s'approprier le trésor qu'il portait, car on se faisait peu de scrupule alors de s'emparer, même par force, des reliques de vertus bien constatées. Pour détourner les soupçons, il mit ses saints dans un tonneau, enfermé dans un autre beaucoup plus grand qu'il remplit d'eau. Dès qu'il fut en mer, les matelots firent un trou au tonneau, croyant qu'il contenait du vin ; mais, s'étant aperçus qu'il n'y avait que de l'eau, ils ne poussèrent pas plus loin leurs recherches. Je passe rapidement sur les événements du voyage, tempêtes apaisées, vents favorables et le reste. Arnulphe, débarqué à Reuss avec ses reliques

en double futaille entendit toutes les cloches sonner d'elles-mêmes et se garda bien d'expliquer la cause de la merveille.

« Le chemin de Reuss à Arles était alors extrêmement mauvais et pratiquable seulement pour les mulets. Le tonneau est donc chargé sur un mulet, et le saint homme, avec un guide, se met en route. Dans un sentier dangereux, bordé d'affreux précipices, le muletier, homme grossier et brutal, crut qu'il fallait donner du courage à sa bête et lâche un gros juron. Soudain le mulet tombe dans le précipice et disparaît. On juge du désespoir d'Arnulphe. Retrouver le mulet était impossible ; retourner à Rome en quête d'autres reliques ne l'était pas moins. Il prit le parti de poursuivre sa route et de rentrer dans sa ville natale. Quelle est sa surprise et sa joie, en rentrant à Arles, d'entendre sonner les cloches et de voir sur la place de l'église, tout le peuple à genoux entourant le mulet et son tonneau qui avait déjà opéré la guérison des pestiférés et fait déguerpir les lions et autres bêtes féroces.

« Arnulphe tira d'abord les saints de leur tonneau et quant à l'eau, il la versa bonnement dans un tombeau vide pour s'en débarrasser, où, un lépreux, qui vint s'y laver fut guéri dans l'instant. D'autres malades vinrent bientôt constater la vertu de cette eau miraculeuse. Avertis de sa propriété, les moines du lieu la renfermèrent avec soin et n'en donnèrent plus que pour de l'argent. Elle coûte encore vingt sous la fiole ; mais on n'en donne pas à tout le monde. Il faut en demander en catalan pour en obtenir et pour avoir parlé *gavache* j'ai eu le chagrin d'être refusé (1). »

Mérimée dut promener un peu trop visiblement son scepticisme en Roussillon ; aussi bien lorsqu'il visita l'antique église d'Arles-sur-Tech, ne lui a-t-on pas tout dit. Inspecteur des beaux-arts, ils eut été capable de faire ouvrir la sainte Tombe. Il semble bien, en effet, n'avoir jamais su que cette eau bienfaisante avait sa source invisible et inépuisable dans la pierre même du sarcophage.

(1) P. Mérimée, *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*. P. Fournier, 1835, in-8°, pp. 419-422 [L. j⁴ 6].

Notre temps est sans doute plus crédule, car vingt feuilles catholiques s'autorisant des dires de M. le doyen d'Arles-sur-Tech, présentèrent récemment cette eau merveilleuse comme un défi à l'incrédulité moderne (1).

M. le doyen ne sait pas d'où vient cette « sainte tombe »; mais ce mystère n'est rien, dit-il, auprès de l'autre « mystère qui depuis neuf siècles plane sur la destinée de cette pierre vénérable, car l'énigme de son origine historique se complique d'une seconde énigme autrement impénétrable..., l'énigme de cette eau qui *renaît toujours dans ses entrailles*, car, enfin, il faut le reconnaître, ce tombeau le Tout-Puissant l'a touché de son doigt et il y renouvelle incessamment le miracle de la Pierre du désert » (2).

M. le curé ne se moque-t-il pas? Pas le moins du monde. En 1587 un visiteur apostolique vint s'assurer qu'aucun conduit secret n'amenait l'eau dans la tombe. Or il ne trouva rien ; bien plus, une visite semblable fut faite en 1752 par Dom Jacques de Bombes, abbé de St-Martin du Canigou, et avec le même résultat.

Depuis lors, il est vrai, il n'y a pas eu de visite officielle. Toutefois, rassurons-nous : « Vers 1848, l'eau venant à se perdre insensiblement par une petite fente à la partie inférieure de la Tombe, on la souleva à une hauteur de 0^{m}75 pour pouvoir travailler plus facilement à la boucher. » « *Nous avons vu, dit M. l'abbé Juval, curé d'Arles, et toute la paroisse avec nous durant dix jours qu'elle resta suspendue, que les deux pierres étaient intactes et sans aucune apparence de conduit extérieur.* »

Et M. le curé d'Arles-sur-Tech d'ajouter : « Mais les libres-penseurs sont singulièrement exigeants, ils voudraient bien s'assurer qu'il n'y a rien en-dessous, et l'opération d'hier, il faudrait la renouveler aujourd'hui pour la recommencer demain... et chaque jour le lourd sarcophage devrait être bouleversé pour les convaincre. On comprend qu'on ne puisse s'imposer une si rude tâche, même pour faire plaisir à un libre-penseur (3). »

(1) Entre autres, *La Croix*, 10 juin 1910 et de nombreuses semaines religieuses.

(2) Ab. CRASTRE, *Loc. cit.*, p. 79.

(3) Ab. CRASTRE, *Loc. cit.*, pp. 85-86.

Cependant, M. l'abbé Crastre ne redoute pas la lumière. Il ne demande qu'une chose : être désabusé.

« Qu'on nous la fournisse, enfin, cette explication attendue depuis des siècles ! Nous serons le premier à nous y rallier de bonne foi, et nous renoncerons bien volontiers à croire à ce miracle.

« Nous sommes même tellement désireux de voir définitivement éclairci un mystère si troublant pour l'âme des libres-penseurs, que nous avons déposé chez M. de Noëll, notaire à Arles-sur-Tech, une somme de mille francs, qui sera attribuée à celui qui, le premier, nous expliquera, *naturellement*, la présence de l'eau dans le sarcophage : 1° soit par suite de filtrations des eaux pluviales; 2° soit par l'effet de la capillarité de la pierre; 3° soit par une canalisation secrète pratiquée soit dans les murs ou dans les supports; 4° soit en fournissant la preuve que les prêtres, dans les siècles passés, ont introduit de l'eau dans la Tombe par eux-mêmes ou par des agents... ou qu'ils en mettent encore présentement; 5° soit enfin par toute autre cause restée insoupçonnée jusqu'ici.

« Evidemment on ne se contentera pas de simples affirmations, les mille francs seraient en vérité trop faciles à gagner (1). »

Je ne sais si j'ai bien compris M. le doyen d'Arles-sur-Tech. S'agit-il de lui fournir une explication, alors que lui-même nous en propose de si plausibles, ou bien s'agit-il de prouver que l'une de ces explications s'applique en l'espèce?

J'incline à la seconde hypothèse. Les libres-penseurs ont alors beau jeu de répondre : Ce n'est pas à nous de faire l'examen d'un miracle, car, s'il venait à cesser pendant le cours des recherches et des enquêtes, on ne manquerait pas d'expliquer ce défaut par la colère des saints. C'est à vous, Messieurs du clergé, qu'incombe cet office.

En conséquence, nous accusons Mgr de Carsalade du Pont de favoriser la superstition, et qui pis est, de se faire complice d'une mystification; car il ne peut croire en son âme et conscience, comme cependant il vous l'a écrit « que vous ayez donné satis-

(1) Ab. CRASTRE, *Loc. cit.*

faction aux exigences de la critique moderne sur le fait miraculeux de la sainte Tombe (1) ».

Nous disons qu'il favorise la superstition, parce que rien n'est plus incertain que la légende des saints Abdon et Sennen, et rien de plus apocryphe que l'invraisemblable histoire d'Arnulphe, fondement de tout ce merveilleux. « Les actes de ces martyrs persans, dit Baillet, sont fabuleux et composés par un homme qui ignorait l'histoire de son temps (2). » Quant à leurs reliques, elles demeurèrent longtemps cachées et le seraient encore si les saints eux-mêmes ne les avaient révélées sous Constantin (3). C'est une garantie bien incertaine qu'une révélation particulière et, lors même que nous en admettrions la valeur, comment oser soutenir que les reliques de ces saints ont été transportées à Arles, lorsque l'on sait qu'on les montra longtemps à Soissons en le monastère de Saint-Médard et que les Huguenots les y brûlèrent; que Florence, dès l'an 370, prétendait les posséder entièrement et le prétend encore (4) que Saint-Marc de Rome les conserve encore, sauf quelques menues parcelles, et n'a cessé de les honorer depuis Grégoire IV (5)?

Nous sommes persuadés que Mgr de Carsalade du Pont s'est laissé circonvenir (6). Nous ne cesserons de le croire qu'après une rigoureuse enquête épiscopale. Le sarcophage devra être soigneusement vidé, puis enfermé en quelque caisse métallique que l'on aura soin de sceller, tant du sceau de l'évêque que du sceau de quelque magistrat civil, après l'avoir enfermée dans une

---

(1) Ab. CRASTRE *Loc. cit.*, p. 8.

(2) *Les Vies des Saints.* Paris, 1704, in-8°, t. VII, p. 51.

(3) LENAIN DE TILLEMONT, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique.* P., 1704, in-4°, t. III, p. 329.

(4) LENAIN DE TILLEMONT, t. III, p. 329.

(5) H. MARUCCHI, *Elém. d'Arch. Chrét.*, t. II, p. 65; surtout Abbé COLLENET, *Notice sur la passion des nobles persans Abdon et Sennen et sur le pèlerinage de Saint Abdon à Villers-la-Faye.* Dijon, 1867, in-18°, pp. 40-46.

(6) J'ai visité par deux fois le sanctuaire d'Arles-sur-Tech. Ma seconde visite eut lieu en juillet 1911. J'en ai rapporté un flacon de l'eau miraculeuse. J'ai enquêté auprès des gens du pays pour savoir ce qu'ils pensaient de l'origine de l'eau Ils ne se sont pas gênés pour affirmer qu'elle était introduite par le curé.

pièce également scellée où nul ne pourra avoir accès jusqu'au bris des sceaux. En attendant cette consciencieuse enquête ecclésiastique qui devrait être faite, puisqu'elle ne l'a jamais été par aucun évêque du diocèse, nous accusons Mgr de Carsalade du Pont de favoriser un faux culte appuyé d'affirmations suspectes et, osons le dire, de manœuvres sacrilèges.

Le jour où Mgr de Perpignan sentira s'élever en lui quelque doute et décidera de procéder à l'examen canonique du miracle, il pourra s'autoriser de vénérables modèles :

Le sarcophage de Liano. — Comme Saint-Charles, dit le docteur Jussano, faisait la visite de l'église de Liano sur la rivière de Garde, il apprit qu'il y avait proche de cette église, un tombeau de pierre qui renfermait des reliques, qu'on honorait comme de véritables reliques de saints. Car le bruit était qu'une nuit, la veille de Saint-Pierre-aux-Liens, il était sorti une si grande abondance d'eau que tout le cercueil en avait été rempli. Et quoiqu'une grande multitude de personnes des lieux circonvoisins y furent accourues pour prendre de cette eau, la liqueur, néanmoins, n'était aucunement diminuée, mais la tombe en était toujours aussi pleine... Ce cardinal, qui avait un fort grand respect pour toutes les reliques qu'il rencontrait, voulut voir celles-ci et les examiner, afin de pouvoir ensuite en recommander plus particulièrement la vénération au peuple. Ce qui fut cause que l'on commença à dire en proverbe : *Que le cardinal Borromée ne laissait en repos ni les vivans ni les morts.* Enfin, il résolut de visiter ces reliques et il s'informa d'où elles venaient. Mais ne pouvant rien découvrir de certain, cela le fit entrer en soupçon de quelque tromperie du démon. Pour s'en éclaircir, il commença à vuider l'eau du cercueil et à mettre toutes les reliques à sec; puis il les donna à garder à trois prêtres fidèles, la nuit même que l'eau avait accoutumé d'en couler. Cependant, il ne parut aucune liqueur et il reconnut aussitôt la fourberie. Si bien que, pour remédier à ce mal, il enterra les reliques et le cercueil, afin qu'après cela personne n'ait occasion de les honorer (1). »

(1) Cité par J.-B. THIERS, *Dissertation sur la Sainte Larme de Vendôme.* Amsterdam, 1751, in-12, I, 193-195. Cf. *Ibid.*, II, 397-399 et LE ROUGE, *Traité dogmatique sur les faux miracles*, s. l. (Paris), 1749, in 4°, p. 72.

Le sarcophage de Saint-Désiré. — Fodéré, analyste bourguignon dont le manuscrit n'a pas été imprimé en entier (1), mais qui est cité, du moins pour cet endroit, par Lecourbe, autre analyste, celui-là de la ville de Lons-le-Saunier, et non imprimé également (2), raconte que la crédulité populaire attribuait au sarcophage vide de Saint-Désiré une vertu merveilleuse; la nuit qui précédait la fête du saint, c'est-à-dire celle du 26 au 27 juillet, le sarcophage, qui se trouvait au fond de la crypte de l'église de St-Désiré, se remplissait d'une eau miraculeuse dont chacun, avec empressement, allait puiser un peu. Cette eau était bonne, surtout pour les maux d'yeux. Or, Fodéré, au dire de Lecourbe, qui a eu son manuscrit entre les mains, dit que le prieur des bénédictins qui desservaient l'église et dont le monastère était contigu lui avoua que « depuis longtemps le miracle ne se produisait plus; c'étaient les religieux qui remplissaient la cuve d'eau pendant la nuit ».

Cette confidence fut recueillie par le père Fodéré, vers 1608 ou 1609, lors du voyage qu'il fit alors en Franche-Comté. La croyance au miracle était générale. Cependant, l'archevêque de Besançon, Ferdinand de Rye, crut devoir intervenir et, en l'année 1616, ordonna aux religieux d'avertir le peuple que l'eau sanctifiée par le tombeau n'avait point une origine surnaturelle (3).

Saint-Charles Borromée ou Ferdinand de Rye n'aurait pas écrit au curé-doyen d'Arles-sur-Tech la lettre flatteuse qui précède son petit volume.

Ces trois premiers miracles forment un groupe des plus homogènes. Les deux derniers ont, il est vrai, cessé de se produire et le premier est permanent, tandis que les deux autres n'étaient qu'annuels. Le miracle d'Arles-sur-Tech dut jadis se produire

---

(1) Jacques Fodéré, *Narration historique et topographique des couvents de l'ordre de Saint-François*, Lyon, P. Rigaud, 1619, in-4°, [L. d²⁴ 33].

2) Le manuscrit de Lecourbe est à la bibliothèque de Lons-le-Saunier, *Fonds des manuscrits* sans numéro d'ordre, car ce fonds est si petit qu'il est constitué à peu près tout entier par une mauvaise copie de la *Pucelle* de Voltaire faite du vivant de l'auteur sur les manuscrits de Rouget de l'Isle et par le susdit Lecourbe.

(3) P.-A. Pidoux, *Vie des Saints de Franche-Comté*. Lons-le-Saunier, 1908, in-12, I, 88.

uniquement le jour de la fête des saints Abdon et Sennen. Aujourd'hui encore ce jour est par excellence le jour du miracle. « Plusieurs fois, dit M. A. Crastre, notamment le jour de la fête des saints qui tombe le 30 juillet, on a tiré de ce tombeau plus d'eau qu'il n'en peut contenir 1). »

Nous pouvons admettre que, dans les trois cas, le miracle n'était que périodique. Mais, chose plus importante à noter, les temps de cette périodicité, à peu de chose près, coïncidaient. Il avait lieu, à Arles-sur-Tech, le 30 juillet; à Liano, dans la nuit du 31 juillet, celle même qui précédait le jour de la Saint-Pierre-aux-Liens, et, à Lons-le-Saunier, dans la nuit du 26 au 27 juillet.

Cette unité de date nous permet d'inférer que nos trois miracles ne sont pas indépendants les uns des autres et qu'ils se rattachent sans doute aux rites d'une même fête ancienne.

Les restes des saints Abdon et Sennen furent déposés au cimetière de Pontien, dans une chapelle souterraine qui renfermait un baptistere (2 . Ce baptistère, d'ailleurs, avait une légende. « Saint-Pierre y avait administré, assure-t-on, le sacrement du baptême. Le prêtre Eusèbe y avait baptisé un jeune paralytique, nommé Pontien, et le néophyte était sorti guéri des eaux saintes, ce que voyant Adria et Paulina, elles s'étaient converties au Seigneur et avaient reçu à leur tour le baptême de la main du Pape Etienne.

« L'eau alimentée par une source cachée y coulait limpide et intarissable, ce qui la rendait tout à fait propre au baptême par immersion 3). » Or, c'est précisément cette eau merveilleuse qui servit à immerger les reliques de nos saints Abdon et Sennen dans le tonneau qui les transporta de Rome à Arles-sur-Tech (4 . Il courait peut-être sur l'eau du cimetière Pontien une légende analogue à celle que l'on rapporte à propos du séjour de Saint-Pierre dans la prison Mamertine. Saint-Pierre ayant converti les soldats Processus et Martinianus, manquait d'eau pour les

---

1) Ab. Crastre, *Loc. cit.*, p. 81.

(2 H. Marrucchi. *Eléments d'archéologie chrétienne.* Paris, 1900, in-8°, II, 63.

(3 Ab. Crastre, *Lot. cic.*, p. 42.

(4) Ab. Crastre, *Lot. cic.*, p. 83.

baptiser. Mais, tout à coup, une eau abondante s'écoula de la roche (1).

Ainsi l'eau miraculeuse d'Arles-sur-Tech, de même que l'eau miraculeuse de Liano, se trouve en relation avec Saint-Pierre.

Il est plus difficile de saisir quelque trait d'union entre ces deux miracles et celui de Saint-Désiré. La raison en est dans l'ignorance totale où nous sommes au sujet du saint comtois. Notons cependant que Saint-Désiré passe dans la légende locale pour avoir baptisé beaucoup de néophytes dans la fontaine qui porte encore le nom de *Fontaine de Rome*. Le miracle de Lons-le-Saunier, de même que ceux d'Arles-sur-Tech et de Liano, pourrait donc bien avoir aussi son origine à Rome et n'être qu'une copie rituelle d'une cérémonie qui se pratiquait jadis soit dans le cimetière Pontien, soit à la basilique de Saint-Pierre-ès-Liens.

II. *Le groupe des litanies d'avril.*

Saint-Georges et Saint-Marc : Vinalia et Robigalia.

Avant d'essayer de déterminer ce que fut cette cérémonie, il nous faut aborder un autre groupe de notre miracle où il sera plus facile de reconnaître ses liaisons avec d'autres rites.

Nous le retrouvons en Orient; mais, cette fois, sous le patronage de Saint-Georges. « Dans l'acropole de Volos se trouve une grande citerne carrée, creusée dans le roc, où l'on remarque une enceinte circulaire grossièrement construite en pierres cimentées. Là se fait chaque année un miracle célèbre dans le pays. La foule, à un jour fixé, monte sur l'acropole, et les prêtres grecs lui font voir l'enceinte circulaire remplie d'eau, par une grâce spéciale du Seigneur. Le miracle dure vingt-quatre heures, pendant lesquelles les fidèles se succèdent sur la montagne. Au bout de ce temps, l'eau disparaît. Le secret des prêtres n'est pas difficile à pénétrer. A quelques pas de la grande citerne carrée, on en voit deux autres dont l'entrée est étroite et circulaire, mais qui

(1) Baronius, *Annal. ecclés.*, an. 68.

vont en s'élargissant; elles communiquent sans doute avec la première par des conduits souterrains. Leur forme, qui les protège contre les rayons du soleil, leur permet de conserver de l'eau pendant les chaleurs de l'été sans que la foule puisse l'apercevoir à cause de la petitesse de l'ouverture et de l'obscurité qui en résulte. Ces citernes bien pourvues alimentent facilement leur voisine qui paraît se remplir par miracle. Une chapelle grecque, protégée par deux chênes verts, s'élève près de l'enceinte circulaire pour attester la sainteté du lieu; mais la dévotion des fidèles a sans doute diminué, car elle tombe en ruines.

Le miracle de l'eau semble être une des traditions de l'église grecque; on le retrouve dans plusieurs parties de la Grèce et notamment dans les îles de l'Archipel, où des prêtres le firent voir à Tournefort. Près de la grande citerne carrée et de la chapelle se voit la trace des soubassements d'une construction carrée sans doute d'un édifice religieux de petites dimensions. Dodwell (1) l'a mesurée et lui donne quarante-huit pieds huit pouces anglais de longueur, sur trente-trois pieds cinq pouces de largeur. C'est dans cette enceinte même que se trouvent les deux citernes qui servent à faire le miracle (2). »

Ces constatations de M. Alfred Mézières ne précisent pas la date du miracle de Volos; mais nous savons que le sanctuaire dépendait d'un monastère de Saint-Georges et la savoureuse relation de Tournefort met hors de doute que le miracle était bien sous le patronage de ce grand martyr.

« La chapelle de Saint-Georges Balsami est à quatre milles d'Amorgos, à gauche du port de l'Ouest, tout auprès d'un verger d'arbres fruitiers en terrasse, à la tête d'un potager arrosé par une petite fontaine, parmi des vignes bien cultivées : le lieu nous parut charmant pour la demeure d'un Papas. Quoique la chapelle n'ait que quinze pas de long sur dix de large, elle ne laisse pas d'être divisée en trois nefs par de bonnes murailles, comme si c'était une grande église; mais les nefs des côtés sont si étroites

(1) Dodwell, *A Tour through Greece*, t. II, p. 91.

(2) A. Mézières, *Mémoires sur le Pélion et l'Ossa*. P. Imp. Imp. 1853, grand in-8°, p. 5.

qu'il n'y sçaurait passer qu'une personne de front : on entre dans la chapelle par le coin de la nef qui est à gauche; et, comme nous découvrîmes d'abord une source d'eau vis-à-vis de la porte, nous jugeâmes bien que le prétendu miracle n'était pas difficile à expliquer. Cette source, qui est fort petite, se ramasse dans un réservoir long de cinq pieds quatre pouces, sur deux pieds huit pouces de large; l'eau n'y était pour lors qu'à la hauteur d'environ un pied : à six pas de là, au bas d'un cabinet pratiqué dans la même nef, est enterrée à fleur de terre cette *urne* si célèbre que l'on vient consulter comme l'oracle de l'Archipel : c'est un vaisseau de marbre presque ovale, haut d'environ deux pieds, large de seize pouces, dont l'ouverture qui est ronde et de huit pouces de diamètre se ferme avec une pièce de bois arrêtée par une tringle posée en travers.

« Le cabinet est fermé avec plus de soin et ne s'ouvre qu'après qu'on a donné quelque argent pour faire dire des messes; nous n'y manquâmes pas, et nous eûmes le plaisir de découvrir l'urne et de mesurer l'eau qui s'y trouva à sept pouces neuf lignes de hauteur; mais il ne nous fut pas permis de fouiller plus avant, ni d'examiner le fond de l'urne tout couvert de limon. Le Papas nous dit seulement que c'était la hauteur ordinaire de l'eau; nous le priâmes de nous faire comprendre en quoi consistait donc ce grand miracle : c'est, dit-il, que l'eau hausse et baisse plusieurs fois dans l'année. On répliqua qu'il se pouvait faire que la décharge du réservoir, qui est tout auprès, plus ou moins abondante, passât au travers de la terre et s'imbibât insensiblement dans ce marbre épais seulement d'environ un pouce et peut-être fêlé dans le fond : ce lieu est fort obscur et il faudrait vuider l'urne pour la bien examiner, car le père Richard soutient que le fond de ce vaisseau n'est que de l'argile. Le Papas se contenta de nous répondre que c'était là un grand miracle.

« Nous le priâmes de nous dire s'il était vray que l'urne se remplît quelquefois dans l'espace d'une demi-heure et qu'elle se vuidât visiblement plusieurs fois le jour, en pareil temps; s'il était vray que dans un moment on la vît si pleine que l'eau regorgeât pardessus et qu'un moment après elle devint si sèche qu'il ne parut pas qu'il y eût eu de l'eau. Le bon homme, qui se méfiait de nous

et qui n'était pas si sot qu'il le paraissait, nous répondit que nous n'avions qu'à rester un peu de temps pour voir ce qui en serait; que pour lui il ne l'avait jamais veue ni tout à fait pleine, ni tout à fait vuide; mais qu'il arrivait par miracle et par la vertu du grand Saint-Georges qu'elle se haussait et se baissait considérablement dans la même année; que ceux qui venaient consulter l'urne avant que d'entreprendre quelques affaires d'importance étaient malheureux, si l'eau était plus basse qu'à l'ordinaire; que, pour nous, nous devions nous flatter de toutes sortes de prospérité, parce qu'elle n'était pas baissée à notre arrivée : nous restâmes environ deux heures aux environs de la chapelle à décrire des plantes ou à manger des raisins, détachant de temps en temps quelqu'un de nous, la bougie à la main, pour voir si l'eau montait ou descendait; mais elle répondit toujours à notre sonde, qui était un bâton marqué à la hauteur de sept pouces neuf lignes. Enfin, tout bien considéré, nous crûmes qu'il fallait nous en tenir à l'explication qu'en donna notre valet : c'était un garçon de fort bon sens qui, nous croyant embarrasés à concevoir ce mystère, sans recourir à la transpiration de l'eau au travers de la terre et du marbre, sans parler de Saint-Georges ni de la vierge Marie, nous dit d'un grand sens froid, que le Papas avait bien la mine, pour entretenir sa marmite, de vuider et de remplir cette urne de l'eau du réservoir avec la cuiller de son pot, lorsqu'il se présentait des gens qui voulaient être trompez, comme le sont la plupart de ceux qui cherchent des choses merveilleuses.

« Cette naïveté nous réjouit : nous nous retirâmes en remerciant le Papas; mais, comme il entendit quelques éclats de rire, il se douta bien que nous manquions de foy pour l'urne, et courut après nous pour nous faire un conte qui pût nous convaincre de cette merveille. Un évêque grec, dit-il, cousu de sequins, allant à Constantinople, dans le dessein d'obtenir quelque dignité plus considérable, voulut consulter l'urne pour sçavoir si son voyage serait heureux; mais il la trouva presque vuide : chagrin de cette avanture, il passa quatre ou cinq jours à prier et à soupirer; le Papas qui le voyait fort triste s'avisa pieusement de mettre une bonne potée d'eau dans l'urne; mais il fut bien surpris luy-même, lorsque, venant à la visiter avec l'évêque, il ne trouva pas l'eau

plus élevée qu'auparavant : on redoubla les prières au grand Saint-Georges; on fut même au grand couvent conjurer la Vierge d'envoyer de l'eau : le croiriez-vous, Messieurs, continua notre Papas, avec un air plein de confiance, l'eau s'y trouva un beau matin à grande mesure; l'évêque partit après mille actions de grâces, et ne fut pas arrivé à Paros, qu'il apprît avec une extrême joye que, dans le temps qu'il était à Amorgos, c'est-à-dire dans le temps que l'eau manquait, la mer était couverte de corsaires qui, ne trouvant rien à piller, avaient fait voile, les uns vers la Morée, les autres vers le golfe de Thessalonique ! C'est bien plus, ajouta-t-il, notre sainte urne favorise les armateurs, qu'ils soient chrétiens ou barbares ; ils font enrager le monde lorsqu'ils viennent consulter le grand Saint-Georges : c'est le vrai général de la milice céleste, et non pas Saint-Michel de Serpha, comme le prétendent les caloyers de cette isle. Après tous ces beaux discours, auxquels nous ne répondions que par des inclinations de tête, nous nous séparâmes fort satisfaits les uns des autres : le Papas de nous avoir conté son histoire, et nous d'avoir connu la supercherie des moines et la simplicité des peuples qu'ils abusent dans les pays d'ignorance et de superstition (1). »

Voilà pour l'Orient; revenons à l'Occident : « Sous l'Aulnaye, vieille gentilhommière (La Celle-Saint-Avant), on rencontre la fontaine Saint-Marc.

« A ce fons, un pèlerinage se rendait chaque an, au jour de la Saint-Marc. Ancienne source sacrée, elle avait passé, sans transition, du culte gallo-romain au christianisme; lors du pèlerinage annuel, il se produisait un miracle renouvelé tous les douze mois.

« Au moment de la bénédiction de la source guérissante et renommée, dès que le curé de la Celle-Saint-Avant plongeait le bâton de la croix paroissiale dans l'eau, le niveau de la source baissait aussitôt. Et tous les assistants de se pencher sur l'eau, d'en recueillir, d'en asperger leurs têtes et signer leurs fronts.

« Or, en 1866, après avoir découvert des médailles et des pièces

(1) Pitton-de Tournefort, *Relation d'un voyage du Levant*. Paris, 1717, in-4°, t. I, p. 236-240.

romaines, on retrouva les vestiges de thermes romains ou gallo-romains au-dessous de la fontaine Saint-Marc.

« Les fouilles mirent à jour un hypocauste (ou fourneau calorifère avec tuyaux et système tubulaire permettant de chauffer plusieurs appartements) et un canal conduisant à ces bains les eaux de la fontaine dite de Saint-Marc.

« Or, dans le traditionnel miracle de la bénédiction de la source, le canal jouait le premier rôle. Dès que le curé plantait le bâton de la croix dans la source, l'eau baissait, car quelqu'un, en secret, débouchait le canal retrouvé en 1866 et détruit en partie depuis (1). »

Les liturgistes catholiques s'accordent pour voir dans les litanies de Saint-Marc une substitution voulue aux Robigalia (2). « Au moment où avril n'aura plus que six jours, le printemps sera au milieu de sa course. Ne cherchez plus au ciel le bélier d'Hellé, fille d'Athamas, écrit Ovide; des astres pluvieux se lèvent à l'horizon; *le chien vient de paraître.* A pareil jour, comme je revenais de Nomentane à Rome, je rencontrai, au milieu du chemin, un cortège où tous étaient vêtus de blanc : c'était le flamine qui se rendait au bois sacré de l'antique dieu Robigo pour livrer aux flammes les entrailles d'une brebis, les entrailles d'un chien. Je m'approchai aussitôt pour être témoin de la cérémonie. Ton flamine, *ô Quirinus*, prononça ces paroles : « Fatale déesse de la rouille, épargne *les blés naissants;* permets à leur tige polie de se balancer au-dessus du sillon; permets aux moissons qui ont prospéré sous l'heureuse influence de constellations propices de croître jusqu'à ce que la faux puisse les moissonner. Ta puissance est grande... Les vents et les pluies sont moins funestes aux trésors de Cérès... Au lieu de t'attaquer aux tendres moissons, ronge le dur fer et détruis la première ce métal destructeur; ne vaut-il

(1) Jacques Rougé, *Traditions populaires, Région de Loches (In.-et-L.)* P., 1907, in-12, pp. 64-65.

(2) A. Pascal, *Origines et raisons de la liturgie catholique*, P. Migne, 1844. in-4°, p. 751. Mgr. Duchesne, *Origines des cultes chrétiens*, 1909, in-8°, p. 276. (La 1re édition est de 1889). P. Lejay, *Revue d'histoire et de litt. relig.* (1902), t. VII, p. 361. H. Delehaye, *Légendes hagiographiques*, 1905, p. 202-203. H. Kellner, *L'année écclésiasiique*, trad. Bund, P. 1900, p. 264.

pas mieux que tu dévores les épées et les javelots homicides?... Respecte donc Cérès et que le cultivateur puisse toujours bénir ton absence en t'adressant ses vœux ! » Il dit; à sa droite était un tissu grossier à longues laines, une coupe de vin, une cassolette d'encens. Le flamine répand sur les flammes le vin, l'encens, les entrailles d'une brebis et (je l'ai vu de mes yeux) les intestins repoussants d'un chien obscène.

« On me demandera pourquoi cette victime nouvelle offerte dans ce sacrifice? Je l'avais demandé moi-même au flamine et voici sa réponse : Il est au ciel un chien nommé Icarios; quand cette constellation se met en mouvement, la terre, desséchée, est en proie à une soif brûlante; la moisson mûrit avant le temps. C'est en mémoire de cet astre fatal qu'un chien est aussi sacrifié sur l'autel; c'est son nom seul qui le condamne à périr (1). »

Les Robigalia étaient étroitement associées aux Vinalia qui les précédaient de deux jours : 25-23 avril. Et notre Saint-Marc semble avoir hérité des traits de l'une et l'autre fête. Dans certaines provinces de France, on pratiquait alors une véritable consultation sur la prochaine récolte du vin. Dans le Bourbonnais, le jour de la Saint-Marc, les vignerons d'Ainay-le-Château interrogent l'évangile pour connaître à l'avance si la récolte du vin sera bonne ou mauvaise. Cette interrogation se fait au moyen d'une clef attachée à un cordon serré dans le livre des évangiles. Si la clef tourne au moment de la question, la réponse est affirmative (2).

Au reste, les Robigalia païennes elles-mêmes semblent bien avoir été une sorte de prolongement des Vinalia. L'Icarios dont parle Ovide pour expliquer le sacrifice des chiens en ce jour avait une légende assez significative à cet égard : Icarios, père d'Erigone, ayant donné l'hospitalité à Bacchus, le dieu, pour récompense, lui enseigna la culture de la vigne. Icarios fit boire de la nouvelle liqueur aux bergers de l'Attique; ceux-ci s'enivrèrent et, se croyant empoisonnés, ils tuèrent Icarios et le jetèrent dans un puits. Méra, sa chienne, témoin du meurtre de son maître,

(1) Ovide, *Fast*, IV, 951-992, éd. Nisard, p. 92.
(2) F. Pérot, *Folklore du Bourbonnais*. P. 1908, in-16, p. 79.

en mourut de douleur. Erigone se pendit. Tous trois furent placés parmi les astres : Icarios sous le nom de Boothès; Erigone sous celui de la Vierge; la chienne forma la constellation de la canicule.

Cette légende est évidemment greffée sur des cérémonies ayant pour but d'obtenir les pluies nécessaires à la croissance de la vigne et à l'abondance du vin.

La fête de Saint-Georges, même en Occident, a conservé des caractères analogues. Dans les pays vignobles des environs de Montluçon, à Disertines, à Marmignolles, à Hure, il est tout spécialement invoqué contre les gelées. Dans ces diverses paroisses, et avant la messe qui se chante au jour de sa fête, l'on adjuge au plus offrant et dernier enchérisseur le droit d'offrir « la serviette » à M. Saint-Georges.

Avant de porter Saint-Georges à la procession, une jeune fille choisie par l'adjudicataire prend la fine serviette que lui offre ce dernier; elle en essuie d'abord les pieds du saint, puis la procession se met en marche aux cris de : *Vive M. Saint-Georges, nos vignes n'ont pas gelé (sic); vive M. Saint-Georges*, et les chanteurs répondent : *Sancte George, ora pro nobis.*

De retour et avant de rentrer à l'église, on dépose la statue du saint sur la place, devant un grand bassin rempli du meilleur vin, et les jeunes filles, avec l'adjudicataire de la serviette, s'empressent de laver les pieds de M. Saint-Georges, puis les jambes et les sabots du cheval sur lequel il est monté; tout le monde s'est agenouillé à ce moment, puis l'on rentre à l'église, on y chante vêpres, et le soir l'on boit et l'on danse beaucoup aux vivats mille fois répétés de : Vive M. Saint-Georges !

Mais, si les vignes *ont gelé* au printemps, personne ne se présente aux enchères de la serviette, le jour de la fête, et pourtant quatre jeunes gens de la paroisse ont descendu le saint pour le porter à la procession qui doit avoir lieu; elle se fait sans enthousiasme; pas un seul vivat ne se fait entendre; la foule devient houleuse et, quand elle défile devant la statue, chacun lui dit ironiquement : *Fazez ly don vaire son n'ouvrège à què M'sieu Saint-Georges.*

Puis, avant d'entrer à l'église, on approche un grand baquet

d'eau et on essuie les pieds de M'sieu Saint-Georges avec un chiffon de toile grossière et on crie à tue-tête : *Ouessé ben bon pré ly co saint, o la laissé jaler nouté vignes* (1) !

Chez les Finnois, la fête de Saint-Georges était chômée. Il n'était permis à personne de travailler ou de faire du bruit. C'est pourquoi les gonds des portes étaient frottés d'huile ou de bière. Toutes ces pratiques avaient pour but d'écarter la foudre des récoltes. On se réunissait dans les bois pour faire des libations de lait. Enfin, détail caractéristique : il était permis de s'enivrer (2).

Il nous faut donc admettre l'équation fête de Saint-Georges + fête de Saint-Marc = Vinalia + Robigalia.

Mais quelle est la signification de notre miracle dans de semblables fêtes? Il a certainement présenté un caractère oraculaire et présagé l'abondance ou la non-abondance des récoltes prochaines; mais ce n'était déjà là qu'une application secondaire d'un rite plus ancien. Les fêtes du 23-25 avril tendaient essentiellement à un double but : détourner des moissons les fléaux de toute nature : rouille, gelée, foudre et grêle, et attirer sur les mêmes récoltes les pluies fécondantes. Verser de l'eau dans une source sainte, dans une vasque sacrée ou dans un tombeau vénéré, constitue indiscutablement un rite de pluie. Provoquer la soudaine arrivée de l'eau dans ces mêmes puits devait avoir et avait la même efficacité. Cette cérémonie a dû s'accomplir longtemps sans mystère, puis l'efficacité du rite tendant sans cesse à se déprécier ; les prêtres sous la pression du populaire toujours avide de merveilleux finirent par laisser croire à une production surnaturelle de l'eau. Le rite a d'abord eu un rôle magique qui, peu à peu, s'est transformé en un rôle oraculaire et, finalement, l'oracle lui-même s'est mué en simple miracle tout juste propre à surprendre la simplicité des humbles.

---

(1) F. Pérot, dans *Rev. des Trad. popul.* (1904), t. XIX, p. 476.

(2) Léouzon Le Duc, *La Finlande, son histoire, sa mythologie.* P., 1846, in-8, I, CXX.

III. *Les litanies chrétiennes de fin juillet et leurs relations païennes : Neptunalia-Furinalia.*

Le miracle de l'apparition ou de la disparition miraculeuse de l'eau dans une tombe sacrée à fin juillet paraîtrait moins énigmatique si nous pouvions le rattacher à quelque litanie chrétienne, voire à quelque litanie païenne.

Les « litanies » sont des processions solennelles du clergé et du peuple où l'on récite des prières et où l'on porte des images religieuses et des emblèmes, afin d'obtenir des grâces matérielles, telles que l'abondance des récoltes, la fécondité des troupeaux, la santé et la prospérité des peuples. Les litanies étaient très fréquentes dans la Rome chrétienne primitive. Le Pape avait l'habitude de se rendre en cortège solennel de sa demeure aux différentes églises de la ville où l'on faisait halte. De là vient l'expression de *statio* encore aujourd'hui en usage dans les Missels. Mais, dans le cours des âges, cet usage s'est perdu. Quelques-unes seulement de ces litanies sont devenues des éléments fixes du culte, à savoir les litanies majeures ou litanies de Saint-Marc et les litanies mineures plus connues sous le nom de rogations (1). Il est donc fort possible qu'il y ait eu jadis à Rome des litanies à fin juillet; mais les témoignages directs font défaut. On célébrait, à cette même date, dans le paganisme, un groupe de fêtes, qui sont malheureusement fort mal connues, mais qui rappellent cependant par plusieurs traits les Vinalia et les Robigalia païennes; je veux parler des Neptunalia et des Furinalia.

On a vainement essayé de déterminer le sens et la fin des Furinalia par la seule voie étymologique (2). A l'époque de la canicule, on célébrait, à Argos, une fête mi-triste, mi-joyeuse. On y expiait la mort de Linus, fils de Psamathé et d'Apollon, qui, exposé par son grand-père maternel, aurait été dévoré par des chiens. Et l'on pratiquait en ce jour un véritable « massacre des

(1) H. KELLNER, *L'année ecclésiastique*, Paris, 1910, p. in-8°, p. 263.

(2) J. MARQUARDT, *Le culte chez les Romains*, I, 241-242. M. WARDE-FOWLER *The Roman Festivals*, London, 1889, p. 124.

chiens » *(Kunophontis)*. On y célébrait en même temps la fête des brebis *(Arnis)* au milieu desquelles Linus avait été élevé, et le mois fut appelé, à Argos, le mois des brebis ou Arnéios (1). La concomitance de cette fête grecque et des Furinalia nous permet d'inférer les rites qui se pratiquaient dans celle-ci (2).

Après avoir offert des chiens en sacrifice, le 26 avril, au lever de la canicule pour combattre son influence redoutable sur les moissons, on offrait encore un semblable sacrifice le 25 juillet, le jour des Furinalia, afin de conjurer l'action de cette étoile malfaisante, alors à son exaltation. Festus appelait la fête de Furina, non point furinalia, mais furnalia, et peut-être pourrait-on voir dans Furina ou Forina une forme de furna à rapprocher de furnus ou de fornax, fournaise. Furina signifierait simplement la brûlante et désignerait la canicule. On comprend alors que Cicéron ait pu être induit par les usages mêmes de la fête à rapprocher cette déesse des Furies, ces dévorantes.

Les Furinalia étaient précédées des Neptunalia (23 juillet) durant lesquelles nécessairement on intercédait auprès des divinités de l'eau et des sources pour atténuer la chaleur et la sécheresse qui sont ordinairement de règle lorsque le chien triomphe dans le ciel. Et je serais tenté de faire remonter à cette fête la liturgie d'où naquit notre miracle chrétien des 26-31 juillet. Au dire de Tite-Live, il arriva qu'au temple de Neptune, situé au milieu du cirque Flaminius, l'autel du Dieu avait été inondé de sueur (3). Cet autel païen qui produit de l'eau ne rappelle-t-il pas nos sarcophages chrétiens? Le groupe Neptunalia-Furinalia, au 23-25 juillet, est une sorte de doublet des Vinalia-Robigalia, au 23-25 avril, et j'inclinerais à croire que nos fêtes de juillet précèdent exactement les secondes Ambarvales, que l'on place ordinairement à fin mai, sans motif suffisant. Nous savons que les premières suivaient les Robigalia et que les secondes tom-

(1) Conon, *Narrat.* 19; Pausanias, I, 43. Cf. Daremberg et Saglio. V° *Arnis*, I, 438.

(2) Pline remarque que la rage attaque les chiens précisément à l'époque de la canicule. Pline, VIII, 63.

(3) Tite-Live, XXVIII, 11.

baient à l'époque des moissons et nous ne sommes pas moins certains que l'on n'a jamais coupé les blés au 29 mai, même en Italie. Ecoutons Virgile :

« Que toute la jeunesse des champs vienne avec toi adorer Cérès; offrez-lui des gâteaux de miel délayés dans le vin et le lait; que la victime chargée d'espérances soit promenée trois fois autour des moissons nouvelles *(novas frugas)* et que tout le chœur champêtre l'accompagne en triomphe : Appelez à grands cris Cérès dans vos demeures; et que personne ne mette la faucille dans ses blés mûrs *(maturis aristis)* avant que, le front ceint d'une branche de chêne, il n'ait, joyeux danseur, sauté d'un pied rustique et entonné l'hymne de Cérès (1). »

A ces litanies païennes, rien d'étonnant donc, si l'on a tenté d'opposer des litanies chrétiennes, peut-être même des litanies des saints Abdon et Sennen. Il est remarquable, en tout cas, que l'on ait prétendu avoir transféré leurs restes dans une église de Saint-Marc où précisément se pratiquaient les litanies de Saint-Marc.

Il est fort possible aussi qu'il y ait eu des tentatives multiples et qu'il y ait eu d'autres tentatives semblables qui, elles aussi, ont fini par disparaître ou ne subsister que dans certaines églises locales.

Dans la plupart des litanies ayant pour but d'obtenir la pluie, il fut jadis d'usage de promener quelque dragon que l'on jetait ensuite à l'eau. Le rite de pluie est d'ailleurs on ne peut plus net. Cela se pratiquait aux rogations; cela se pratiquait aussi aux litanies de Saint-Marc ou de Saint-Georges.

Guillaume Durand, suivant en cela Paul, moine du mont Cassin, explique ainsi l'usage des litanies de Saint-Marc : « Du temps du pape Pélage, il y eut une telle inondation dans l'Italie que les eaux montèrent jusqu'aux fenêtres supérieures du temple de Néron. Alors, par le Tibre, remonta une multitude de serpents parmi lesquels était un immense dragon dont le souffle ou la respiration corrompit l'air, d'où résulta la peste inguinale ou enflure de l'aîne. De tous côtés mouraient subitement ceux qui

(1) *Georgiques* dans VIRGILE, éd. Nisard, t. I, p. 343-349.

étaient atteints du fléau. Alors le pape Pélage prescrivit à tous un jeûne ou une procession. Mais, pendant la procession, le pontife mourut lui-même avec soixante-dix autres. Grégoire Ier, surnommé le Grand, lui succéda et ordonna que cette litanie fut pratiquée dans tout le monde chrétien. C'est pourquoi elle est appelée Grégorienne ou Romaine (1). » Le fameux Graouilli de Metz fut longtemps processionné aux fêtes des rogations et de Saint-Marc.

Rien de pareil, me direz-vous, à la fin de juillet. Vous oubliez la Tarasque que l'on promène au 29 juillet sur les bords du Rhône en mémoire du dragon dont Sainte-Marthe délivra les territoires d'Arles et d'Avignon. Mais quel rapport avec les saints Abdon et Sennen? Il existe une légende des martyrs Maris et Martha, fils et fille d'empereur, originaires de Perse, qui fut partiellement inspirée par la légende des saints Abdon et Sennen, d'une part (2), et par des souvenirs provençaux, d'autre part (3). Enfin, Saint-Pierre, qui est mis en relation avec le miracle de Liano et avec les reliques des saints Abdon et Sennen et par suite avec les litanies du 30 juillet, l'est aussi avec celles d'avril, puisque certains liturgistes prétendent que les litanies de Saint-Marc se célébraient à cette date pour commémorer l'anniversaire du jour où le premier des apôtres, entrant dans Rome, était venu apporter à la ville éternelle la dignité inamissible de capitale suprême de toute la chrétienté (4).

IV. *Le miracle de l'apparition des eaux et le rite baptismal particulièrement à Pâques.*

Dans le château de Cédébrat, qui est assis au pied de la ville d'Alexandrie, en la province de Lycie, il y a des fonts baptismaux qui, n'étant que d'une seule pierre, se remplissent d'eux-mêmes

(1) G. DURAND, *Rational*, Liv. VI, ch. CII, trad. Barthelemy IV, pp. 274-275.
(2) A DUFOURCQ, *Les Gesta Martyrum*, P., 1900, t. I, p. 231-232.
(3) P. SAINTYVES, *Les Saints Successeurs des Dieux*, P., 1906, pp. 145-149.
(4) DOM GUÉRANGER, *L'année liturgique*, Pâques, t. II, pp. 426-427.

le jour de Pâques, et cette eau y demeure jusqu'au jour de la Pentecôte, après quoi elle disparaît. Si quelqu'un doute de ces deux miracles, ajoute l'auteur, il n'y a pas loin d'ici aux lieux où ils s'opèrent et il lui sera facile de s'assurer de leur vérité (1).

Saint-Marcellin, évêque d'Embrun, obtint du Seigneur que le baptistère qu'il avait fondé dans sa ville se remplît tous les ans d'eau vivifiante, le jour du samedi-saint, et qu'il demeurât plein pendant toute la semaine de Pâques. Ce miracle persistait encore au temps d'Adon, évêque de Vienne, qui en a rendu témoignage (2).

Jadis, à Tridon, en Italie, aux Vigiles de Pâques et de la Pentecôte, qui étaient les temps officiels auxquels on donnait le baptême, une eau transparente jaillissait dans les fonts et l'on baptisait avec cette eau très limpide (3).

Ce miracle célèbre des sources se produisait également en Espagne, dans la Lusitanie. « On voit au territoire d'Oser près Séville une piscine de sculpture antique en forme de croix et faite de marbres divers, admirablement travaillés. Les chrétiens ont élevé au-dessus un édifice d'une grande hauteur et parfaitement éclairé. Lorsque l'année est sur son déclin et au jour sacré, où le Seigneur, en présence du traître rempli de confusion, donna à ses disciples la cène mystique, les citoyens se rendent dans ce lieu, précédés de leur évêque et aspirant d'avance les émanations d'un arome sacré. Après les prières récitées par le prêtre, ils font sceller les portes du temple avec des cachets pour attendre la manifestation de la vertu divine. Le troisième jour, qui est celui du sabbat, lorsque les populations accourent en ce lieu pour être baptisées, l'évêque s'y rend de nouveau avec les habitants, et, après avoir fait l'inspection des cachets mis sur les portes, il ordonne qu'elles soient ouvertes. Chose admirable : la piscine qu'on avait laissée vide se trouve aussi emplie que le boisseau

---

(1) Moschus, *Pratum spirituale*, cap. 215, Cf. Fleury, *Histoire ecclésiastique*, L XXIII, c. 35.

(2) *Martyrologium gallicanum*, 12 Kal. Maii. *De S. Marcellino Episcopo.*

(3) Berchorius, *Redactor., moral*, Lib. XIV, cap. XXX. Cassiodore, *Var.*, L. VII, *Epist.* XXXIII.

l'est par le blé qui comble ses bords, et l'on voit le liquide s'agiter çà et là, sans se répandre d'aucun côté. Quand il a été sanctifié par des exorcismes et qu'on y a jeté le chrême, tout le peuple y puise par dévotion, et chacun en remplit un vase qu'il remporte au logis pour son salut, aussi bien que pour protéger son champ et ses vignes par la plus bienfaisante des aspersions. Et, quoique l'on y puise, sans compter, une multitude d'amphores, cette eau ne diminue jamais. Au premier enfant que l'on y plonge, elle reprend son niveau et, quand tous y ont été baptisés, les eaux, se retirant d'elles-mêmes, disparaissent par une voie qu'on ignore, après avoir apparu d'une manière également inexplicable...

« Théodégésile (1), le roi de ces pays, voyant le miracle qui se faisait par ces sources consacrées à Dieu, se dit en lui-même que c'était là un stratagème des Romains (car ils appellent Romains les hommes de notre religion) et non l'effet d'une vertu divine. Aussi, l'année suivante, étant arrivé sur les lieux, il fit mettre sur la porte de l'édifice ses sceaux avec celui de l'évêque et plaça des gardes alentour, afin de découvrir si, par un ingénieux artifice, quelque complice de la supercherie ne faisait pas arriver l'eau dans les fonts. Il fit la même chose une seconde année. Une troisième année, il réunit un grand nombre d'hommes et fit creuser des fossés autour de la basilique pour s'assurer si les eaux n'étaient pas amenées par des conduits cachés. Ces fossés avaient vingt-cinq pieds de profondeur et quinze de largeur. Cependant, l'on ne trouva rien de caché en terre. Arrivé au terme de sa vie, par suite, je le crois, de l'indiscrétion de cette recherche, il ne mérita pas de voir une quatrième fois l'anniversaire du jour où ce mystère s'accomplissait, lui qui avait eu l'audace de vouloir sonder les mystères de la vertu divine (2). »

La fixation du jour de la fête de Pâques ne se fit pas sans difficultés. Depuis le concile de Nicée, c'est une fête mobile qui se célèbre le premier dimanche après la pleine lune qui suit l'équinoxe du printemps. Cependant, même après la décision du con-

(1) Vers l'année 548. Voy. GRÉGOIRE, *Hist. ecclés.* Liv. III. Chap. XXX.

(2) GRÉG. DE TOURS, *De la gloire des Martyrs*, t. I, p. 24-25. *Hist. ecclés.* VI, p. 43.

cile, il y eut dans diverses églises occidentales des tentatives pour en faire une fête fixe que l'on célébrerait le 21 ou le 25 mars. Ce fut l'usage quelque temps dans les Gaules.

Notre miracle fut utilisé, du moins en certains cas, à la destruction de cet usage : « L'année 565, écrit encore Grégoire de Tours, il y eut doute sur la Pâque. Dans les Gaules, nous, avec beaucoup de cités, nous célébrâmes la sainte Pâque le quatorzième jour des Calendes de mai (18 avril); d'autres, avec les Espagnols, tinrent cette solennité le douzième jour des Calendes d'avril (21 mars). Cependant, *ces fontaines*, qui, en Espagne, se remplissent par la volonté de Dieu, se trouvèrent remplies le jour de notre Pâque (1). » Grégoire de Tours attache d'ailleurs beaucoup d'importance à ce miracle pour la détermination de la date de la Pâque, car il y revient : « Nous avons pris soigneusement des informations, dit-il, et les fontaines, qui, en Espagne, se remplissent miraculeusement, se sont trouvées remplies le jour que nous avons choisi pour notre Pâque (2). »

Pascasius, évêque de Lylibée, grand ami de saint Léon, assure qu'il y avait de son temps, en Sicile, dans de hautes montagnes et des forêts épaisses, un petit village, nommé Meltines, où était une église bâtie fort pauvrement, mais dont les fonts baptismaux se remplissaient d'eux-mêmes, tous les ans, la nuit de Pâques, à l'heure du baptême solennel, sans qu'il y eût ni canal, ni tuyau, ni aucune eau voisine. Après qu'on avait baptisé le peu de gens qui s'y trouvaient, l'eau s'écoulait comme elle était venue, sans avoir aucune décharge.

L'année 417, il y eut des difficultés sur le jour auquel on devait célébrer la Pâque; quelques occidentaux en firent la fête le 25 de mars. Le prêtre de Meltines voulut, suivant l'usage, baptiser cette nuit, mais il attendit l'eau inutilement jusqu'au soir; elle ne vint point, et ceux qui devaient être baptisés furent obligés de se retirer sans le sacrement; cependant, on prétendit que la nuit du samedi au dimanche 22 d'avril les fonts furent remplis

(1) *Hist. ecclés.*, t. V, p. 17.
(2) *Hist. ecclés.*, t. X, p. 23.

d'eau à l'heure du baptême, d'où l'on conclut que ceux qui avaient célébré la Pasque le 25 mars s'étaient trompés (1).

Dans les années où Pâques tombe le 23 ou même le 25 avril, cette fête coïncide avec nos litanies de Saint-Georges ou de Saint-Marc, et il est fort possible, par suite de cette coïncidence, qu'il y ait eu emprunt. Ne promenait-on pas un dragon à Reims dans la procession de la fête de Pâques (2)? J'incline à le penser. Mais comment expliquer que notre miracle, associé durant les litanies de juillet et d'avril à des rites de fécondité et plus exactement à des rites de pluie, se trouve ici en relation avec des rites d'initiation. Les rites d'initiation ont souvent coïncidé avec les fêtes saisonnières et particulièrement avec les fêtes du printemps; par une sorte de besoin de communion avec la nature, on rythmait la vie de l'homme sur la vie de la terre et l'on fixait les dates importantes de ses transformations aux moments solennels entre tous où la nature se renouvelle. Les rites d'aspersions sont tantôt des rites de pluie et de fécondité, tantôt des rites de purification et d'initiation. Nul doute d'ailleurs que l'on ait pratiqué des rites de ce genre dans nos litanies. N'avons-nous pas vu que l'eau du tombeau des saints Abdon et Sennen provenait d'un soi-disant baptistère de Saint-Pierre? Saint-Désiré ne passe-t-il pas pour avoir beaucoup baptisé en la fontaine de Rome? Voilà pour fin juillet. Mais nous avons pu noter qu'à la Celle-Saint-Avant, au jour de Saint-Marc, les assistants se lavaient dans la source où se produisait le miracle. Les Nestoriens baptisaient le jour de la Saint-Georges (3).

Noël et l'Epiphanie furent longtemps célébrées en Orient par des aspersions rituelles, véritables ablutions solstitiales qui avaient un caractère saisonnier des plus accentués. Ce furent également des jours de baptême dans de nombreuses églises locales, tant orientales qu'occidentales (4). Nous y retrouvons

---

(1) Cf. PASCHASIUS, *Epistola ad Leonem Pontificem apud Epistolae S. Leonis post Epist.*, 63.

(2) BÉRENGER FERAUD, *Superstitions et Survivances*, I, 235.

(3) J. CORBLET, *Histoire du Sacrement du Baptême*, P , 1881, in-8°, I, 482.

(4) J. CORBLET, *Loc. cit.*, P., 1881, in 8°, I, 481-487.

également notre miracle. D'après Grégoire de Tours, ce n'était pas précisément à Pâques que s'emplissait le baptistère d'Embrun, mais le jour de Noël et le jour de la cène du Seigneur (1). Moschus raconte que le baptistère de Soruba, près de Caenopoli (Morée), dans l'ancienne province de Lycie, s'emplissait miraculeusement en trois heures, le jour de l'Epiphanie, et se désemplissait visiblement en autant de temps, lorsqu'on avait cessé de baptiser (2). »

La relation de notre miracle avec des rites de baptême au jour de l'Epiphanie est donc indiscutable. Le voici maintenant, ce même jour, en relation avec les récoltes. Dans la grotte de Sassenage (Isère), dit un voyageur du XVIIIe siècle, « on voit deux creux ronds médiocrement profonds que la nature a faits dans un rocher solide; ils sont vuides pendant toute l'année; mais, le jour des Rois, l'eau y entre à travers le rocher, quoi qu'il n'y ait ni trou ni crevasse, et le lendemain, il n'y paraît plus; les habitants du voisinage connaissent à la quantité de l'eau qu'ils reçoivent chaque année, si la récolte sera bonne ou mauvaise : l'une de ces cuves annonce la fertilité du bled et l'autre celle des vignes; et une longue expérience fait voir qu'ils ne s'y trompent jamais (3). »

Ainsi donc, notre miracle, tour à tour associé à des rites producteurs de la pluie et de la fécondité, à des rites oraculaires ou à des rites de purification, se retrouve sous ces différentes formes, aux mêmes dates saisonnières. Que ce soit au solstice d'hiver ou à l'équinoxe du printemps, à Noël (Epiphanie) ou à Pâques, ou aux litanies d'avril ou de juillet, nous retrouvons toujours le même miracle associé aux mêmes rites. Le miracle n'est ici qu'une exégèse frauduleuse de rites très anciens.

---

(1) *De Gloria Confessorum*, 69, éd. Bordier, P., 1862, II, 37.

(2) MOSCHUS, *Pratum Spirituale*, 314.

(3) C. JORDAN, *Voyages historiques de l'Europe*, P., 1695, in-12°, I, 262, CHORIER, *Histoire du Dauphiné*, I, ch. 13, rapporte aussi cette tradition.

V. *La divination par l'eau montante et l'ordalie.*

La forme primitive d'un rite ou plus exactement son utilisation ou sa signification originelle, évolue nécessairement avec le temps; de plus, cette évolution présente des variations importantes suivant les milieux et les races. Notre rite de verser de l'eau dans une vasque ou un gouffre sacré que nous retrouverons dans tout l'orient méditerranéen, lorsque nous étudierons le mythe du déluge, a donné naissance en maintes régions au miracle de l'eau qui remplit d'elle-même et par suite miraculeusement la vasque ou le gouffre sacré et s'est transformée en même temps en rite divinatoire; mais, tandis que dans le christianisme il a fini par s'adapter à un rite d'initiation : le baptême, dans le paganisme gréco-asiatique, il s'est transformé en ordalie. « Dans un lieu nommé Aphaca (Afka), qui est entre Héliopolis et Byblos, était un temple de Vénus, auprès duquel il y avait un étang qui ressemblait à une piscine faite de main d'homme. Près du temple et dans les endroits voisins, on voit un feu semblable à une lampe ou à un globe, toutes les fois qu'on s'y rassemble aux jours marqués pour cela. Ce prodige a duré jusqu'à notre temps (ve siècle). Tous ceux qui se trouvaient à cette assemblée apportaient un don à Vénus, des ouvrages d'or et d'argent, des toiles de lin ou de byssus, ou de quelque autre matière précieuse. Ils jetaient ces offrandes dans l'étang; si elles étaient agréables à la déesse, les toiles allaient au fond de l'eau, de même que les ouvrages de métal; si, au contraire, elles ne lui plaisaient pas, les ouvrages de métal, de même que les toiles, nageaient au-dessus de l'eau. Les Palmyréniens s'étant assemblés en ce lieu, le jour de la fête, l'année qui précéda la ruine de leur état tous les dons d'or, d'argent ou de toile qu'ils jetèrent dans l'étang, en l'honneur de la déesse allèrent au fond; mais, l'année suivante, qui fut celle de la chute de leur empire, tous les dons nagèrent sur l'eau (1). » M. Rouvier a retrouvé le véritable emplacement du bassin avec les canaux qui amenaient l'eau. On conçoit aisément,

(1) Zosime, *Hist. eccl*és., I.

dit-il, combien il était facile au collège sacerdotal de pratiquer toutes espèces de fraudes, prises pour de vrais miracles par l'ignorance du vulgaire, dans un réservoir artificiel établi dans le voisinage du temple (1). Il suffisait, en effet, d'une brusque élévation des eaux dans l'étang pour que toutes les offrandes fussent rejetées à la surface. Mais nous n'avons ici qu'un simple rite divinatoire; de même, à Dinos, où les eaux se précipitaient dans le gouffre sacré lorsqu'on y jetait les offrandes.

D'autre part, nous connaissons plusieurs cas où le même rite divinatoire, qui ne donnait primitivement que des oracles relatifs à la prospérité individuelle ou collective, s'est mué en ordalie.

« D'après le roman d'Achille Tatius, à Aphrodisias, la jeune fille, soupçonnée d'avoir failli à l'honneur, se soumet à l'épreuve par l'eau du Styx. » Elle entre dans une source dont l'eau lui arrive à mi-jambes. Elle porte au cou une tablette sur laquelle est inscrit son serment. Si le serment est véridique, le niveau de l'eau ne change pas. S'il est faux, l'eau indignée lui monte jusqu'au cou et va recourir la tablette mensongère (2). Toujours en Bythynie, une rivière, qui avait reçu le nom d'Horcos, passait pour se jeter avec violence sur le parjure et l'entraîner dans ses tourbillons. On admettait, il est vrai, qu'il y avait moyen d'échapper par la fuite; on n'en croyait pas moins que ce serment était la plus redoutable des épreuves (3). Mais la coutume d'Aphrodisias rappelle bien mieux encore celle que Porphyre (4) décrit chez les Indous et qui se retrouve dans le vieux code tchèque (§ 68). Les brahmanes faisaient traverser, aux parties, l'étang de l'épreuve. Pour le juste, l'eau restait au niveau normal : elle lui atteignait le genou. Au coupable, elle allait jusqu'à la tête (5).

Dans le christianisme, l'évolution du rite a été surtout influencée par l'idée de purification; dans le paganisme, par l'idée de justice. Aujourd'hui, à Arles-sur-Tech, on ne se souvient plus

---

(1) Dr J. Rouvier, *Le Temple de Vénus à Afka*. Paris, 1900, in-8°, p. 30.
(2) *Achille Tatius*, VIII, 12.
(3) *Arrien* dans *Eustathe*, ad. Hi., II. 754. — F. G. H. III, 595, f. 43.
(4) *Sur le Styx* dans Stobée, *Eccles. phys.*, I, 3, p. 56.
(5) G. Glotz, *L'Ordalie dans la Grece primitive*, P., 1904, in-8°, p. 79.

guère de la valeur purificatrice des eaux originaires du baptistère des Catacombes; on se contente de venir y puiser un élixir souverain contre toutes les maladies : véritable panacée. Le sanctuaire d'Afka est maintenant en ruines; cependant, les gens du pays, qui sont Metoualis, viennent encore à la source sacrée qu'avaient captée les prêtres pour y laver les enfants malades et les fiévreux (1). Les uns et les autres demandent aux eaux saintes de les purifier de leurs misères; les uns et les autres y appellent de l'injustice du sort, j'allais dire de l'injustice de Dieu, à la clémence et à la justice des saints et de la Vierge : ô saints Abdon et Sennen ! ô N.-D. d'Afka !

(1) Dr J. Rouvier, *Loc. cit.*, p. 31.

Essai sur la Philosophie de Lachelier [1]

PAR

STÉPHANIE CHANDLER.

I

« La certitude de la science implique celle de ses principes,
« par suite la possibilité d'une métaphysique qui les justifie.
« Tant que cette métaphysique ne sera pas constituée, nos
« théories scientifiques les plus rigoureusement démontrées
« n'auront après tout que la valeur de croyances, reposeront en

[1] NOTE. — L'origine de la présente étude remonte aux travaux des Cours pratiques de philosophie, faits sous la direction de M. le professeur Georges Dwelshauvers, pendant l'année académique 1910-1911. Ces travaux portaient sur le *Fondement de l'Induction* de Lachelier et sur *Psychologie et Métaphysique* du même auteur; ces deux études sont réunies en un volume sous le titre *Du Fondement de l'Induction* (Bibliothèque de Philosophie contemporaine, Paris, F. Alcan, éditeur).

Il a paru intéressant de donner un aperçu de la philosophie de Lachelier, telle qu'elle se dégage de ces deux œuvres, en tenant compte d'un article plus récent sur l' « Observation de Platner » (*Revue de Métaphysique et de Morale*, novembre 1903). Dans les dernières années, le *Fondement de l'Induction*, suivi de *Psychologie et métaphysique*, fut réédité à plusieurs reprises et a requis l'attention toujours croissante des philosophes. Une traduction allemande, due à R. Eisler, a paru en 1908 chez l'éditeur Klinkhardt, à Leipzig. Par contre, depuis l'étude de Georges Noël dans la *Revue de Métaphysique et de Morale* (mars 1898), la philosophie de Lachelier n'a plus fait l'objet d'une analyse détaillée; or, il serait utile de l'exposer pour des lecteurs qui, sans être spécialistes, s'intéressent à la philosophie de ce temps. Dans

« dernière analyse sur un acte de foi. » (Georges Noël, *Revue de Métaphysique et de Morale*, mars 1898, p. 257-258.)

Une telle constatation, faite à propos de l'effort des grands métaphysiciens post-kantiens de l'Allemagne et des tendances parallèles de Lachelier, serait tout à fait exacte, si on l'atténuait quelque peu : « Tant que cette métaphysique ne sera pas constituée », dit-on. Non ! Elle ne sera jamais constituée, elle se constitue graduellement depuis Platon, et si l'on préfère au jeu d'esprit consistant à dénoncer les contradictions apparentes entre les philosophes, chercher ce qui rapproche les philosophies, ce qui subsiste de l'une à l'autre, ce qui constitue la *philosophia perennis* dont parlait Leibniz, on sera frappé de la force démonstrative avec laquelle la raison réfléchit sur elle-même et découvre son fondement dans son propre exercice. De proche en proche, son système s'organise d'une manière plus serrée ; écartez-en les variations dues aux influences sociales, aux circonstances passagères et au dogmatisme dans lequel s'immobilise trop aisément l'individu livré à la lassitude et à l'accoutumance : vous serez en présence d'une construction résistante, d'une belle harmonie logique, et vous reconnaîtrez avec tous les penseurs classiques, que la philosophie atteint un degré de certitude égal à celui des mathématiques. Aussi, en dépit des hésitations des timides, de la fausse modestie des hommes que tout élan fatigue et auxquels le scepticisme paraît un oreiller commode, en dépit aussi de l'intérêt professionnel trop visible des spécialistes, les gens cultivés se reporteront toujours vers les problèmes philosophiques ; ils y reviennent, même après des périodes de résignation, parce qu'ils savent que ces problèmes sont constitutifs du savoir et de l'action et que leur fondement

---

le présent exposé, le texte de Lachelier n'a pas été suivi servilement, mais on a tenté d'en dégager les idées essentielles et de disposer autour d'elles les arguments de l'auteur.

Les numéros placés entre parenthèses, sans autre indication, renvoient au livre du *Fondement de l'Induction* suivi de *Psychologie et Métaphysique;* les citations empruntées à l'article sur l' « Observation de Platner » portent page et date du numéro de la *Revue de Métaphysique et de Morale* qui les contient.

n'est ni en un Dieu, ni en une matière d'ailleurs hypothétique, ni en aucune substance, mais qu'il repose sur les lois de la raison, sur les idées.

Un fait historique récent nous fait toucher du doigt les manifestations de ce souci du rationnel : c'est, après quelques années d'hésitation et de doute, le retour, de toutes parts, aux problèmes philosophiques. Ils surgissent de partout, de l'action, de la science, de la psychologie, de l'étude des lois de la pensée. L'insuffisance de l'empirisme éclate dans tous les pays et dans tous les domaines de la connaissance. Les problèmes métaphysiques se posent, plus impérieux que jamais.

Mais il faut dire que ce terme de métaphysique a subi quelque déshonneur par suite de l'emploi vicieux qu'ont fait de la raison les spiritualistes éclectiques. Leur philosophie n'invoquait que des raisons de convenance ; elle était littéraire et verbale ; elle substituait à l'étude sérieuse des méthodes et des résultats des sciences, à la réflexion approfondie de la pensée sur elle-même, des formules vides et des emprunts faits aux philosophies les plus diverses. C'est ce genre de métaphysique que les positivistes ont flétri avec une entière justice ; mais cette philosophie-là ne ressemble ni à celle d'un Platon, ni à celle d'un Descartes, d'un Leibniz et d'un Kant. Les grands penseurs ont toujours été bien informés ; au point de vue des sciences on leur doit souvent des découvertes particulières, mais ils ont compris que l'exercice de la pensée s'appliquant aux faits exigeait, pour se justifier et se comprendre, une réflexion sur elle-même, sur ses rapports avec les faits, sur l'accord entre l'ordre rationnel de la nature et celui qu'elle exprime dans ses catégories. La métaphysique n'est pas autre chose que l'étude de ce problème fondamental, duquel dépend la confiance de la raison en elle-même et la certitude logique de tout le savoir humain.

Vis-à-vis des errements des spiritualistes éclectiques d'une part, des empiristes d'autre part, c'est cette position de la question philosophique que Lachelier défend.

Il éprouve l'une et l'autre doctrine en examinant s'il est possible d'expliquer par elles la certitude scientifique et particulièrement cette opération, nommée *induction*, qui consiste à passer

de la connaissance des faits à celle des lois qui les régissent. Et d'abord, quelle place cette opération reçoit-elle dans le spiritualisme éclectique, dont Victor Cousin fut l'un des plus éminents représentants ? Comment la comprendre selon son système ?

Nous avons, suivant l'éclectisme, connaissance de faits de conscience, distincts des phénomènes organiques ; nous en avons même une connaissance immédiate. Nous les rapportons à des propriétés durables de notre être que nous appelons facultés mentales. Parmi ces facultés il en est une, la volonté, par laquelle nous nous rendons compte de nous-mêmes comme cause de nos actes.

Cette faculté nous donne à comprendre mieux que tout autre la nature de notre esprit. Or, la volonté a le pouvoir de décider entre les motifs d'agir qui s'offrent à nous. Elle est donc libre, et sa liberté s'étend à l'être spirituel tout entier dont elle est l'expression. La volonté nous donne la conscience de notre identité personnelle. Sur elle se fonde aussi l'idée d'un sujet libre, d'une personnalité, d'un *moi*.

Outre les connaissances qui nous viennent des sens, il y a des connaissances que le sujet acquiert en les puisant dans son propre fonds ; ce sont les connaissances rationnelles, lesquelles sont universelles et nécessaires, en même temps que spontanées et impersonnelles, c'est-à-dire objectives et confirmées par la croyance générale en leur certitude. Un exemple de ce genre de connaissance, ce sont « les jugements par lesquels nous affir-« mons que tout phénomène suppose une cause et une sub-« stance » (110). Il est bon de se rappeler qu'en philosophie on entend par substance un sens très différent de l'usage courant ou même scientifique du mot, une entité qui existe par soi et en soi, immuable, éternelle, sans être altérée ni par les influences extérieures ni par ses transformations internes ; si la matière, par exemple, est une substance, l'âme aussi est, en ce sens, une substance, et Dieu est la substance par excellence.

Les spiritualistes éclectiques admettent donc qu'il existe des substances qui sont cause des phénomènes, et qu'il y a par être, c'est-à-dire par groupe de phénomènes constituant un individu,

une entité substantielle et causale. Nous connaissons les substances autrement que par l'intuition sensible qui nous fait connaître les phénomènes ; il faut avoir recours à une intuition supra-sensible ou intellectuelle qui nous fournit la connaissance des substances ; elles seules sont les véritables causes et par conséquent, la connaissance des lois naturelles et la certitude ne peuvent se fonder que sur la connaissance des substances. L'induction sera remplacée par la connaissance supra-sensible des substances et de leurs rapports.

Cette doctrine est attaquée par Lachelier avec une grande vigueur. Il dénonce la contradiction entre elle et le travail scientifique, qui recherche les liens de causalité entre les phénomènes, sans passer de ceux-ci à des entités ou substances.

Mais, objecteront les spiritualistes éclectiques, s'il est possible de connaître les substances, n'est-ce pas là une connaissance plus réelle et plus profonde que celle des phénomènes ? Comment les connaissez-vous ? répond Lachelier. Par une intuition immédiate, semblable à l'intuition sensible, mais portant sur des entités supra-sensibles ? Une telle intuition ne peut, comme l'intuition sensible du reste, se rapporter qu'à un objet déterminé, non à un principe (31) ; elle ne nous instruit ni sur les substances, ni sur leurs rapports aux phénomènes. « C'est donc « en vain que l'on essaie de fonder la métaphysique sur ce qu'on « appelle le *principe de substance et le principe de cause :* car, « si la connaissance des choses en soi est intuitive, elle ne peut « revêtir la forme d'un principe, et, si elle ne l'est pas, elle ne « peut prétendre à aucune valeur objective » (31).

L'intuition intellectuelle ne peut donc porter sur des choses en soi, mais exclusivement sur le phénomène de celles-ci, sur leur manifestation. Elle n'atteint donc pas ce qu'on nous promet d'elle. D'où vient, chez Cousin, la doctrine de choses en soi ou substances ? D'une fausse interprétation du volontarisme de Maine de Biran. Selon ce dernier, nous aurions la conscience immédiate de notre effort, et dans cet effort nous nous sentirions comme cause. En admettant même que cela soit vrai, — hypothèse très discutable et souvent réfutée, — avons-nous le droit d'étendre cette explication, de notre effort, à la nature

entière, et de prétendre que sous tous les phénomènes existe une cause semblable à notre volonté ? Pouvons-nous légitimement dire, par analogie, que le mouvement de chaque corps soit l'expression d'une force, qu'on se représente comme un être simple et indivisible ? Comment alors expliquer les mouvements qu'accomplissent les fragments d'un astre qui se brise ? Il y a contradiction entre ces mouvements et la notion d'une force unique due à l'entité immuable qui présidait aux mouvements de cet astre avant la fragmentation. Et dans notre propre corps, n'y a-t-il pas des mouvements très divers, inexplicables par une entité substantielle ? Il est donc erroné de vouloir saisir le *substratum* de l'effort volontaire, c'est-à-dire de considérer ce substratum comme « un pur phénomène chargé de s'expliquer lui-« même et d'expliquer tous les autres » (36).

La thèse empiriste, opposée au spiritualisme éclectique, prend chez Lachelier deux formes différentes. Dans *Psychologie et Métaphysique*, œuvre qui vise à définir la nature de la pensée et à en déduire les lois de la connaissance, la psychologie empirique est ramenée aux thèses du mécanisme biologique. Dans la recherche du *Fondement de l'Induction*, c'est-à-dire de l'opération par laquelle nous passons des faits aux lois, c'est l'explication de John Stuart Mill qui sert de prototype à l'empirisme. Sans doute, Stuart Mill base son explication logique sur une psychologie empirique ; mais cet empirisme n'est pas identique au mécanisme biologique, tout en s'en rapprochant sous certains rapports. Du reste, ce que Lachelier cherche à dégager de l'empirisme est différent dans ses deux études. D'une part, il montre que la psychologie empiriste a pu, avec vraisemblance, opposer aux hypothèses de Cousin des objections très fortes : à la thèse des facultés mentales elle oppose les données de l'observation interne qui ne comprend que des *faits* conscients et non des facultés ; à la thèse de la liberté du vouloir, elle oppose celle de la détermination par les motifs ou par le désir qui est un complexe de motifs ; l'unification de la personnalité mentale, que Cousin explique par l'identité du *moi*, devient le résultat de l'enchaînement des souvenirs ; quant aux vérités rationnelles, de source supra-sensible, si elles sont des faits conscients, elles sont sub-

jectives ; si elles n'en sont pas, elles sont des illusions sans fondement.

La thèse de Stuart Mill, d'autre part, cherche à expliquer notre connaissance des lois naturelles ; toutes ces lois établissent un lien de causalité entre des groupes de phénomènes. La causalité est donc, pour notre connaissance de la nature, la loi des lois. C'est une conviction provenant de ce que dans les lois particulières obtenues par l'observation de certains groupes de phénomènes, jamais ce genre d'ordre, que nous appelons causalité, n'a été démenti : entre les phénomènes il y a un ordre particulier de succession de telle sorte que si l'antécédent se manifeste, le conséquent suivra. La causalité universelle n'est que la convergence des causalités partielles. A son tour, la certitude qui naît en nous de l'habitude créée par le retour des mêmes rapports, rejaillit sur les lois particulières et leur donne une assise. La causalité universelle rejaillit sur les formes particulières de la succession causale. Lachelier reproche à la logique de Stuart Mill ainsi qu'à la psychologie empirique sur laquelle elle s'appuie, de méconnaître la nature de la pensée, de la réduire à n'être qu' « un ensemble d'impressions affaiblies qui « se survivent à elles-mêmes » (25). En effet, qu'est-ce que, pour l'empirisme, cette induction spontanée qui conduit à reconnaître la causalité ? Une simple disposition subjective de notre imagination, reproduisant les phénomènes dans l'ordre où ils ont frappé nos sens ; cette disposition n'est qu'une habitude, sans doute invincible, mais encore n'est-elle qu'habitude. Dès lors, la science n'a point de fondement rationnel. Il n'existe pour nous que des probabilités, résultant de ce qui a été jusqu'ici, rien de plus. Or, en fait, la causalité est une certitude ; elle porte sur l'avenir ; ce n'est ni la centième, ni la millième observation qui lui donne plus de fondement. Elle provient de l'exercice même de la raison pour laquelle un rapport logique, tel que la causalité, n'est pas une constatation expérimentale nécessairement limitée, mais une loi simple, universelle, portant sur l'avenir, à l'infini, comme sur le passé.

Ainsi donc, ni la thèse spiritualiste de Cousin, ni la thèse des empiristes, ne contente Lachelier. Les premiers considèrent

les phénomènes comme les manifestations de facultés et rattachent celles-ci à des substances, sans pouvoir connaître les substances : ils n'expliquent donc rien ; les seconds se contentent de la constatation de relations subjectives entre les sensations, sans établir la valeur de ces relations et conduisent au scepticisme.

Il reste une troisième voie, celle que Kant a suivie : il s'agit de découvrir dans l'induction qui nous fait passer des faits aux lois et dans l'ordre rationnel auquel nous arrivons par elle, la marque de l'activité même de la pensée et de déterminer le rôle de celle-ci, sans la perdre dans l'obscurité insondable du substantialisme ni la dissoudre en une poussière de phénomènes.

II

Toute la connaissance scientifique se compose de lois. Ces lois sont censées régir les phénomènes. On y arrive par l'étude des phénomènes et c'est une marche naturelle de la raison humaine que de passer des faits aux lois. Une loi s'applique à tous les faits de même nature ; la loi de la chute des corps s'applique, selon le physicien, à tous les corps attirés par le centre de la terre, non seulement dans le passé, mais pour l'avenir, tant que les conditions dans lesquelles cette loi est applicable seront réalisées.

Pour établir une loi, le procédé d'induction dont se sert la pensée ne consiste pas à réunir tous les faits de chaque espèce ; il lui est impossible de les connaître tous, puisque l'avenir en verra se produire une série infinie. Et pourtant, nous étendons les lois aux faits futurs, et il suffit d' « un seul fait bien observé » pour établir une loi. C'est que dans l'idée même que notre pensée apporte en concevant ou en formulant les lois, elle considère ces lois comme universelles et nécessaires. L'induction, opération par laquelle nous passons de la connaissance des faits à celle des lois, « ajoute à la perception des faits le double élément d'universalité et de nécessité qui nous a paru caractériser la conception des lois » (8).

Il y a deux grandes classes de lois dans la nature : l'une implique que certains faits observés sont liés à certaines conditions qu'il nous est possible de déterminer avec précision ; c'est le cas des lois mécaniques.

Mais il y a, d'autre part, des groupes de phénomènes trop complexes pour que nous puissions déterminer toutes leurs conditions ; le mécanisme nous en est, au moins partiellement, inconnu ; nous considérons alors, au lieu des conditions mécaniques, le rapport entre un ensemble de fonctions et le résultat obtenu : c'est le cas des lois biologiques, psychologiques et sociales. Un organisme, par exemple, nous paraît être, à ce point de vue, soutenu par l'équilibre et l'harmonie d'un ensemble de fonctions, et nous en formulons l'idée directrice. La forme d'induction qui sert de fondement aux lois d'ordre mécanique, s'appelle *causalité ;* la seconde forme d'induction, c'est la *finalité.* « La conception des lois de la nature... semble fondée sur « deux principes distincts : l'un en vertu duquel les phénomènes « forment des séries, dans lesquelles l'existence des précédents « détermine celle du suivant ; l'autre, en vertu duquel ces séries « forment, à leur tour, des systèmes dans lesquels l'idée du « tout détermine l'existence des parties (11-12). »

Il s'agit de chercher l'origine de cette double opération, et par conséquent celle de nos connaissances, non dans des conceptions abstraites, mais « dans un ou plusieurs actes concrets et « singuliers, par lesquels la pensée se constitue elle-même en « saisissant immédiatement la réalité » (14).

Or, cet acte est « une réflexion par laquelle la pensée saisit « immédiatement sa propre nature et le rapport qu'elle soutient « avec les phénomènes » (38). Selon Kant, l'ordre des phénomènes est déterminé par les exigences de notre pensée.

Ainsi l'induction est fondée dans une connaissance réflexive par laquelle la pensée se conçoit elle-même et conçoit son rapport aux phénomènes. Cette connaissance, nous ne l'avons pas en chaque instant; la pensée, dans nos actes particuliers, peut appliquer ses lois sans les connaître. Par la réflexion, elle en prend connaissance, sans toutefois modifier en rien ses principes logiques qui sont les mêmes dans tout exercice de pensée, qu'il

s'agisse d'une pensée qui sait analyser par la réflexion ou d'une conscience qui ne réfléchit pas sur elle-même.

La connaissance réflexive expose à la fois les lois qui rendent possible et la pensée et les phénomènes : en dehors des conditions de la possibilité de la pensée, il n'y a ni expérience ni objets ; lois des phénomènes et raison coïncident. Comment nos sensations, qui correspondent aux phénomènes, s'unissent en une pensée cohérente, n'est-ce pas la même question que celle de la cohésion des phénomènes dans un seul univers ? Dire qu'un phénomène en détermine un autre, c'est considérer ces deux phénomènes comme les deux moments d'une seule existence qui se continue de l'un à l'autre. Tous les phénomènes sont « dans une action réciproque universelle », ils sont « comme les « époques successives d'une seule histoire, qui est à la fois celle « de la pensée et celle de l'univers » (47). Mais il ne suffit pas de se borner à un enchaînement extérieur ; l'ordre des phénomènes, pour être objectif, ne peut se fonder ni sur les sens, ni sur l'imagination, mais jaillit de notre pensée, comme Kant l'a soutenu. Une chose n'existe que parce qu'elle est au nombre des objets de la pensée, et la pensée, à son tour, conçoit et affirme ses objets en même temps (53).

Passons maintenant de la constatation d'une unité dans la pensée et dans les choses, aux deux formes de l'induction que nous avons signalées déjà : causalité et finalité. La *causalité*, qui range les phénomènes en séries et rattache chacun de leurs groupes à un ensemble bien défini de conditions, s'exprime par un jugement hypothétique : si telles conditions sont remplies, tel phénomène se produira. Une semblable loi est rigoureuse et n'a pas des degrés. La *finalité* considère comme posés certains résultats, certaines fins dans la nature ; telle fin détermine telle harmonie de fonctions ; c'est là un jugement catégorique, mais la finalité n'implique pas que l'harmonie se maintiendra, semblable à elle-même, sans trouble aucun ; elle n'a pas le caractère inflexible de la causalité, selon laquelle tel phénomène est nécessairement suivi de tel autre (73).

Pour appliquer la causalité, il ne faut donc pas considérer les êtres comme un ensemble de fonctions collaborant à un même

but, mais bien comme des cohésions de phénomènes dont il s'agit de trouver les antécédents et qui appartiennent à des séries différentes, dès qu'on remonte de l'effet à la cause. Ainsi tout ce qui existe est conçu comme obéissant à un enchaînement universel et nécessaire de causes et d'effets. Si l'on y réfléchit bien, on conçoit, à propos de chaque phénomène, qu'il existe une causalité universelle et que tout phénomène doit y obéir. Si, dans un jugement fondé sur l'expérience, la perception des phénomènes détermine la conception d'une loi, le fait même de concevoir une loi est fondé dans la conception de la causalité universelle. Celle-ci n'est pas le résumé de l'ensemble des lois causales, mais les précède logiquement et les fonde dès la première perception.

Or, la causalité est un principe d'unité et d'ordre, et les phénomènes se manifestent dans une *diversité* d'états (temps) et de positions (espace). L'idée qui synthétise cette diversité dans l'unité causale, c'est le *mouvement*. « Tous les phénomènes sont « donc des mouvements (55). » « Le mouvement est le seul phé- « nomène véritable, parce qu'il est le seul phénomène intelli- « gible. » Et dans le sens de Descartes, Lachelier ajoute que « l'intelligibilité des phénomènes est précisément la même « chose que leur existence objective » (58).

Au point de vue de la causalité, il est erroné d'expliquer les phénomènes en les rapportant à des agents doués de forces, comme lorsqu'on explique les faits biologiques par une force vitale. Il ne s'intercale dans les phénomènes rien d'étranger à eux, si on les considère en séries, et ce qu'on appelle cause n'est pas un être occulte caché derrière les phénomènes, mais uniquement le rapport entre des suites de phénomènes dont les uns constituent la condition des autres. Si nous voyons parfois apparaître des phénomènes qui semblent ne pas résulter mécaniquement de conditions déterminables, c'est qu'ils se sont produits comme suite de mouvements imperceptibles, qui ont échappé à notre observation. L'intervention d'un agent vital en biologie rencontre au surplus de nombreuses difficultés : cet agent qui, même s'il ne pouvait que changer la direction d'un mouvement, serait, par là même, doué d'un pouvoir créateur, subirait un

singulier affaiblissement par les anomalies nombreuses des organismes ; il y aurait dans les êtres vivants un principe plus fort que l'agent vital pour lui faire pièce ; l'idée d'une force occulte se résout, on le voit, en une série de contradictions.

La causalité peut s'étendre même aux actions humaines, en tant qu'au lieu d'être rapportées à des personnalités conscientes, on les considère comme des phénomènes déterminés par d'autres phénomènes appelés motifs. C'est ce qui permet jusqu'à un certain point, autant qu'il est possible quand il s'agit de faits aussi complexes, la prévision des actes des hommes ; Lachelier donne comme exemple le cas du commerçant qui calcule le rapport entre le nombre d'acheteurs qu'il espère avoir et le nombre de marchandises à acheter. A ce point de vue, « les volontés « humaines sont traitées à peu près comme des agents phy- « siques » (68).

III

Il est impossible de connaître toutes les combinaisons de la causalité ; pour certains phénomènes seulement il est aisé de les ranger en séries, de remonter à leurs conditions et de mesurer celles-ci ; mais dès qu'un groupe de phénomènes est complexe, ce procédé ne réussit que partiellement. De plus, si l'on se limitait à la causalité, on serait obligé de décomposer tous les êtres en séries de phénomènes ; plus rien ne paraîtrait cohérent ; la nature donnerait le spectacle d'une infinité d'atomes traversés par des mouvements. La réalité ne serait ni comprise, ni expliquée ; on ne se rendrait pas compte de l'existence de corps, quels qu'ils soient, ni de la permanence des espèces vivantes, ni de la personnalité consciente de l'homme. En d'autres termes, l'harmonie manquerait à une science de ce genre.

Dans la causalité, il n'y a pas de terme aux séries ; on ne s'arrête jamais ; rien ne vaut par soi-même ; seule la finalité dans le sens que lui donne Lachelier, c'est-à-dire l'équilibre de certains mouvements et l'harmonie de certaines fonctions maintenant une permanence dans certains groupements de phénomènes, reconnaît à ces groupements, à ces êtres, leur valeur.

Pour la causalité, l'existence réside dans l'entendement, elle est fondée sur l'intelligibilité et la nécessité absolue. Mais du point de vue finaliste, tout phénomène concourt à une fin, c'est-à-dire réalise une idée : c'est seulement ainsi que l'on peut comprendre pourquoi il existe des êtres, en constatant que tels et tels phénomènes gravitent vers une fin commune et se concentrent en systèmes distincts les uns des autres. Ces considérations permettent à Lachelier de reprendre l'idée du noumène de Kant et de résoudre la question posée par le fondateur du criticisme : le vrai noumène n'est pas inconnaissable ni séparé des phénomènes, il est, selon Lachelier, *l'unité téléologique* (la fin, le but) de chaque être ; cette unité de but, cette finalité, n'est pas une pure conception ; elle est à la fois conception et fait ; l'existence est finalité, harmonie et beauté. Une vérité à laquelle manqueraient ces caractères, ne serait qu'un « jeu logique de notre esprit » (83).

Ainsi la finalité est une forme d'induction indispensable, car la causalité est loin d'expliquer toute la réalité. La finalité fonde notre connaissance des faits, plus complètement que la causalité, en ne les résolvant pas en une poussière d'atomes, mais en tenant compte de ce qu'il existe des êtres. De plus, elle est fondée sur les exigences de notre esprit et ici, encore une fois, réalité et raison concordent. Il ne suffit pas d'une unité exclusivement extensive (temps, espace, mouvement) ; outre cette conception mécaniste de la nature, nous en avons une autre, plus colorée, plus vivante, celle que nous donne la sensibilité. Or, comment une sensation serait-elle possible, comment plusieurs sensations se fusionneraient-elles en une représentation d'objet, s'il n'y avait qu'incohérence dans les mouvements qui y correspondent ? Il existe donc une harmonie entre eux, ce qui veut dire qu'ils se rangent dans un ensemble qui les domine, et que par conséquent, ils obéissent à une idée, l'idée d'un tout, qui ordonne les parties et leur est supérieure (77-79). Ainsi la finalité donne de la nature une explication plus réelle que la causalité : matière et causalité ne sont, dès qu'on s'élève à ce point de vue, que des symboles. Si l'on considère comme explication plus complète des choses celle qui les juge à leur valeur, d'après

leur but, leur fin, la conséquence en est que l'univers est réglé non par une nécessité mécanique, mais par « une nécessité de « convenance et de choix, la seule qui rende raison de tout, « puisque le bien seul est à lui-même sa raison. Tout ce qui est « doit être, et cependant pourrait, à la rigueur, ne pas être : « d'autres possibles, suivant Leibniz, prétendaient aussi à « l'existence et ne l'ont pas obtenue, faute d'un degré suffisant « de perfection ; les choses sont à la fois parce qu'elles le veulent « et parce qu'elles le méritent » (86).

Ces considérations sur la finalité permettent à Lachelier de reprendre sous un nouvel aspect la notion de force. Il ne s'agit plus cette fois d'une force vitale, qu'on introduirait pour expliquer les phénomènes biologiques, mais d'une idée d'application aussi universelle que celle de mouvement. On se rappelle qu'en étudiant la causalité, entre la diversité des phénomènes dans le temps et l'espace, et l'unité de la pensée qui les synthétise en les soumettant à la causalité universelle, un moyen terme était nécessaire, le *mouvement*. Le mouvement rend compréhensible à la fois le rapport universel appelé causalité, et le fait qu'il y a une multiplicité de phénomènes.

Or, au point de vue de la finalité, un terme moyen est indispensable aussi entre la diversité des actions dont nos sensations nous donnent l'image et l'unité de la pensée ; mais ici, les deux termes extrêmes, diversité sensible et unité de pensée, se présentent avec un caractère nouveau. La diversité sensible n'est plus purement spatiale et temporelle, c'est-à-dire étendue ; elle nous révèle autant d'activité réelle qu'il y a de choses auxquelles correspondent les sensations. C'est ce que Lachelier exprime par l'expression *d'intensité*. « Il y a quelque chose *d'intensif* dans « les phénomènes », signifie donc que leur essence n'est pas exclusivement d'occuper une place dans l'ordre extensif de l'espace et du temps, mais qu'il y a quelque chose de plus en eux : *ils tendent* vers un but. D'autre part, l'unité de la pensée ne consiste plus, comme dans la causalité, à exprimer la loi qui synthétise l'action dans le temps et l'espace, mais à formuler la loi de réalité des choses, l'idée qu'elles représentent, leur but intérieur : entre cette unité intensive de la pensée et la multipli-

cité des activités réelles qui composent l'univers, le moyen terme est la notion de *force*. Si les phénomènes tendent vers un but, ils manifestent une force.

Cela est vrai de tous les phénomènes, dès qu'on les considère dans leur fonction par rapport à une organisation, aussi bien des corps bruts que des êtres vivants. Les corps bruts entrent dans une organisation géologique, en font partie et ne s'expliquent que par elle. Un caillou fait partie d'un ensemble comprenant les couches géologiques, les transformations de la terre, le système solaire : c'est un genre d'organisation. Sans doute l'organisation d'un être vivant diffère-t-elle de l'organisme mécanique par une pénétration plus complète des différentes fonctions. Mais, ici comme là, il y a finalité, tendance vers une fin. On peut donc reprendre la notion de force, mais force ne signifie pas entité ; cela signifie qu'il y a des « idées directrices » dans la nature.

La nature ne se réduit pas à des séries de mouvements dans l'étendue spatiale ou temporelle. Elle présente aussi de la concentration. On suivra aisément les stades d'évolution de ce processus, en observant comment, dans les organismes vivants, la centralisation se groupe en quelques foyers : ainsi d'abord s'unifient les mouvements organiques, dans la perception ; puis l'individu rattache ses états antérieurs à ses états présents par la mémoire ; enfin, chez l'homme, ce qui n'était qu'image pour l'animal, se fixe en signes. L'unité intérieure de l'organisation est de plus en plus concentrée. Grâce à cette organisation la production qui, dans la nature se traduit par la création de formes organiques et chez les animaux par la construction de leurs demeures et les dispositions qu'ils inventent pour saisir leur proie, se développe chez l'homme avec la plus large expansion au lieu de se répéter et de se fixer soit en formes animales soit en habitudes. Le système de signes de la pensée abstraite et du langage permet à l'homme de se représenter son acte futur, de choisir ses moyens pour les réaliser ; en d'autres termes, il *produit des idées*, ce qui constitue le « miracle de la nature » (99). « Cette « production est libre, dans le sens le plus rigoureux du mot, « puisque chaque idée est en elle-même absolument indépen-

« dante de celle qui la précède et naît de rien, comme un « monde (ibid.). »

Or, ce choix des idées et des moyens constitue la liberté qui n'est pas, comme le voulaient les spiritualistes éclectiques, l'action arbitraire d'une âme-substance, mais le résultat de la réflexion de nos tendances sur elles-mêmes. Notre liberté est ainsi « la « conscience de la nécessité en vertu de laquelle une fin conçue « par notre esprit détermine, dans la série de nos actions, l'exis- « tence des moyens qui doivent, à leur tour, déterminer la « sienne » (101).

En résumé, l'induction, l'opération qui nous permet de passer des faits aux lois, présente deux moments : l'un qui répond à une loi de l'esprit qui est la *causalité* universelle ; ici les choses sont décomposées en phénomènes, le monde apparaît comme un système de mouvements se suivant dans le temps et l'espace ; ces mouvements sont extérieurs les uns aux autres ; ils ne constituent rien par eux-mêmes. Tout est comme dispersé ; tout est extérieur à tout. Mais à la réalité concrète, aux êtres qui sont, correspond dans l'esprit une autre loi, fondant une induction plus proche du réel ; c'est la *finalité :* les phénomènes se groupent de manière à former des êtres, des systèmes, des organismes. Ils se soumenttent à l'idée directrice des systèmes auxquels ils participent ; ce qui explique leur existence et leur valeur, c'est leur but. Tout est l'expression de tendances, de forces, et celles-ci réalisent un but, une idée. Tout est donc semblable à la nature de l'esprit. Or, nous pouvons avoir une connaissance de l'esprit par l'analyse de notre conscience. Nous sommes donc conduits à nous demander en quoi consiste la pensée et comment il serait possible de déterminer plus complètement ses lois, et par elle, de mieux connaître la réalité intérieure du monde.

IV

Nous abordons l'œuvre que Lachelier a ajoutée au *Fondement de l'Induction ;* elle est intitulée *Psychologie et Métaphysique.* Lachelier cherche à y déterminer d'abord la nature de l'esprit,

ensuite à en déduire l'idée de l'être ou de la vérité. Dans sa conclusion, il se prononce sur les deux doctrines essentielles qu'il discute ici comme dans le *Fondement de l'Induction*, le spiritualisme et l'empirisme ; ses préférences vont à la première, mais elle doit être remaniée entièrement et c'est un semblable renouvellement du spiritualisme que Lachelier a tenté, en tenant compte du criticisme Kantien et en incorporant dans son raisonnement certaines idées de Platon, de Descartes et de Leibniz. Il est d'autres questions dans lesquelles par contre Lachelier s'oppose nettement au cartésianisme : nous allons le voir aussitôt.

Et d'abord, la nature de l'esprit : nous pouvons la connaître par l'analyse de la conscience. Celle-ci présente deux degrés que l'on appellera conscience sensible et conscience réfléchie. Que comporte d'abord la conscience sensible ? En premier lieu les sensations avec leurs qualités multiples et différentes. Il ne suffit pas de les considérer comme des modifications de l'étendue, ainsi que le voudrait une science réduite à la causalité et à son mécanisme, car les parties de l'étendue étant semblables entre elles, une perception réduite à l'étendue ne nous donnerait rien de distinct. Ce n'est pas l'étendue, c'est bien la sensation qui constitue les choses extérieures, c'est elle qui divise et détermine l'étendue. Au surplus, il serait abusif de poser objectivement l'étendue pour commencer, et de vouloir expliquer par elle tout le reste. Si elle était une réalité existant par elle-même, elle ne formerait qu'un agrégat indéfinissable dont on ne saisirait jamais les éléments, puisqu'elle est indéfiniment divisible en parties extérieures les unes aux autres. L'étendue n'existe donc que dans la conscience.

Mais, nous l'avons vu, la conscience ne se réduit pas à la représentation de l'étendue et des mouvements qui se produisent dans l'étendue. Il y a des états de conscience intensifs, des sensations. Celles-ci ne sont pas, comme le voulait Descartes, des images confuses du mouvement. Au contraire, elles constituent la réalité, elles divisent et déterminent l'étendue. La sensation est donc ce qui constitue les choses extérieures.

En même temps la sensation ne pourrait exister sans être res-

sentie par un sujet, un *moi*. Elle a un double aspect : par les qualités, elle constitue l'objet ; par son caractère affectif, elle appartient au sujet. Il y a sans doute une classe de sensations, les sensations internes, qui se rattachent plus intimement au sujet en tant qu'elles affectent directement son corps ; mais les sensations qui portent sur des objets extérieurs éveillent tout aussi bien des désirs et des appétits ; elles aussi ont quelque chose d'affectif en elles.

Qu'indique ce caractère affectif ? L'existence, dans le sujet, de tendances le rapprochant d'une chose et l'éloignant d'une autre. Ces tendances sont les formes d'une tendance unique, la volonté de vivre. « Nous sommes donc volonté avant d'être sensation (138). » En résumé : l'étendue n'est que la limite entre des réalités conscientes ; ces réalités sont les sensations ; enfin, ces sensations ont leur centre dans la volonté.

L'ordre dans lequel se succèdent nos états de conscience est déterminé par les lois du monde extérieur qui se reflète dans nos sensations objectives ; mais il y a un autre ordre en nous, celui de nos affections, de nos tendances, de notre vouloir, ordre comprenant aussi les rapports de ces propriétés entre elles : il appartient à la psychologie de l'établir ; nous retrouvons ainsi ce que Cousin appelait des *facultés :* nous pouvons garder ce mot, mais en le définissant ; par exemple la perception sera considérée, en tant que faculté, comme virtualité, comme possibilité de percevoir, et ce seront les perceptions particulières qui la feront passer de l'état potentiel à la réalisation.

En ce sens, on obtiendra les facultés en classant les faits de conscience après analyse. Ainsi, dans les différentes perceptions particulières on trouvera quelque chose de commun qu'on appellera faculté de percevoir ; sous les faits de sensibilité les plus divers, on découvrira une manière d'éprouver propre au sujet, qui la portait virtuellement en lui, et qu'on nommera *sensibilité* ou affectivité ; enfin, ses actions pourront être rapportées à la *volonté.* Cette dernière faculté présente, comme le pensait Maine de Biran, un intérêt spécial ; elle est la plus profonde en nous, la tendance unificatrice pour toutes nos tendances. On pourrait affirmer qu'elle est primitive, originaire et se mani-

feste même chez le végétal dans son effort pour vivre et se développer. Elle est donc, parmi nos facultés, la plus proche du *moi*. Même dans la dépersonnalisation que présentent certains cas pathologiques, notre moi cesse de *paraître* le même ; il ne peut cesser cependant d'*être* le même. Ce moi-volonté est libre parce qu'il est antérieur à la perception des choses du dehors. Quoique déterminés par celles-ci, nous sommes libres dans notre volonté puisque nous sommes portés à agir dans le sens de nos tendances (144-145).

Prises en elles-mêmes, ces facultés résument et expliquent la conscience sensible ; elles sont données dans les manifestations de celle-ci ; en somme, la volonté apparaît dans les tendances et les sentiments accompagnant l'action ; c'est en éprouvant que l'affectivité s'exerce ; la faculté perceptive se résout en impressions perçues. En fin de compte, l'ensemble de la conscience sensible se compose d'impressions et de tendances, de sensations et d'actes remplissant la vie du sujet et le faisant participer au monde extérieur.

Or, l'observation et l'analyse des faits conscients nous fait connaître, outre la conscience sensible, l'existence de la conscience réfléchie. Quel est son caractère ? Ajoute-t-elle quelque chose au *contenu* de la conscience sensible ? Est-elle, comme le voulaient les spiritualistes éclectiques, une source de connaissances, ouvrant, à côté de l'intuition sensible, une intuition intellectuelle par laquelle s'introduiraient des notions idéales en nous ? Aucunement. Rien, dans l'observation des faits, ne justifie pareille hypothèse. La conscience réfléchie fonde le savoir, la science, et, en même temps, imprime au monde sensible le sceau de l'*objectivité ;* elle fonde l'*existence* des choses sur des raisons, — sur la *raison*. La conscience réfléchie ou pensée est la conscience « de la vérité ou de l'existence des choses » (155). Que signifie ici l'existence ? Cela veut dire qu'une chose *a été*, *est* et *sera*, en d'autres termes, *doit* être. Qu'est-ce qui prouve la légitimité d'une chose ? Ce ne sont pas les faits sensibles, c'est la raison, c'est l'*idée* (dans le sens platonicien), « mesure de l'être réel » (157).

Comment l'idée existe-t-elle en nous ? Elle n'est pas *objet de*

pensée, comme les idées innées de Cousin. Elle ne peut être que sujet, être une dialectique vivante : « Le dernier point « d'appui de toute vérité et de toute existence, c'est la sponta- « néité absolue de l'esprit » (158), c'est l'idée se produisant elle-même, la synthèse. « Ce passage de l'analyse à la synthèse est « en même temps le passage de la psychologie à la métaphy- « sique (158). »

La pensée, en déterminant par les *idées rationnelles* ce qui *doit* être, fonde, ainsi seulement, la croyance à l'existence et à l'objectivité du monde sensible aussi bien qu'à celle des états internes de la conscience. Si la pensée, ainsi définie, était une illusion, il faudrait supprimer toutes les sciences. Car toutes croient à quelque chose d'objectif. Or, en cela, elles se placent en dehors des circonstances passagères et des perceptions actuelles, elles se placent à un point de vue absolu et éternel (151-152).

V

Lachelier adopte, on le voit, la théorie de Kant : puisqu'il n'est pas possible d'expliquer la connaissance en faisant graviter la pensée autour du monde extérieur, n'est-il pas plausible de tenter l'explication en plaçant la pensée au centre des choses et en expliquant celles-ci par celle-là ?

Une question capitale peut servir de pierre de touche à la meilleure théorie, c'est la question de l'espace. S'il faut partir du monde extérieur pour expliquer l'esprit, ce ne peut être du monde extérieur avec les qualités sensibles dont le colore notre vision, mais d'un monde extérieur mathématique réduit à l'étendue et au mouvement ; tous les penseurs qui ont accordé au monde extérieur une indépendance par rapport à l'esprit, ont été d'accord pour transformer ce qui, dans notre sensation, est qualitatif, en pure quantité, en éléments mathématiques et mécaniques : il en est ainsi chez les matérialistes depuis Leucippe et Démocrite aussi bien que dans la conception mécaniste de Descartes. A ce point de vue, il faut que l'étendue, avec ses trois dimensions, soit une réalité matérielle ; par conséquent, il faut

que les sensations que nous envoie l'espace ambiant avec les corps qu'il contient reçoivent la marque de cet espace à trois dimensions. Mais si, par contre, l'analyse de notre perception nous prouve que nos sens ne nous donnent pas la troisième dimension, il faut en conclure qu'elle est une construction de la conscience réfléchie. Aussi ce problème a-t-il à plusieurs reprises préoccupé Lachelier.

Dans *Psychologie et Métaphysique* il expose l'état de la question dans une argumentation serrée, que nous pouvons résumer de la manière suivante. La troisième dimension, appelée profondeur, ne provient pas des sens : 1° nous ne voyons pas directement la profondeur ; si vraiment nous la voyions, elle nous apparaîtrait naturellement comme une surface et par conséquent nous la convertirions en largeur ; 2° la notion de profondeur ne vient pas non plus de ce que nous voyons un objet disparaître derrière un autre. Il faut se reporter ici à la sensation primesautière, et la pensée d'un primitif n'hésiterait pas à admettre que l'objet caché a cessé d'exister aussi longtemps que nous ne le voyons plus ; 3° les sensations musculaires ne nous renseignent-elles pas au sujet de la profondeur ? Dans la marche, nous constatons simplement que les objets dont nous nous rapprochons, paraissent plus grands, tandis que d'autres défilent à nos côtés, puis disparaissent derrière nous ; 4° ne sommes-nous pas renseignés sur la troisième dimension en explorant par la main deux faces perpendiculaires d'un solide ? Mais aucune sensation ne nous indique la perpendicularité : en le supposant, on mettrait la conclusion dans les prémisses. Nous ne *percevons* donc pas la profondeur. Nous l'admettons « parce « que nous attribuons aux objets extérieurs une existence abso- « lue et indépendante de la nôtre » (154), car un objet réel est pour nous un corps, un solide situé dans l'espace. « Réciproque- « ment, la solidité des corps n'est que la réalité que nous pla- « çons en eux au delà de l'apparence sensible. » « L'espace n'est « que la possibilité, conçue par notre esprit, d'un ensemble de « corps ou d'un monde réel (ibid.). » Par conséquent, si l'on demande ce que la pensée ajoute à la perception, on répondra que la perception est en grande partie déjà l'œuvre de la pensée.

Depuis, Lachelier est revenu avec de plus grands détails sur cette question et lui a consacré un important article dans la *Revue de Métaphysique et de Morale* (nov. 1903), sous ce titre : *L'Observation de Platner.* Nous allons en donner ici les idées essentielles.

Platner, professeur à la Faculté de médecine de l'Université de Leipzig, avait observé en 1785 un aveugle-né et avait remarqué que le toucher ne lui donnait que des différences qualitatives de pression et nullement une notion d'étendue. Cette dernière notion ne venait pas des sens, mais était conçue par analogie avec le temps ; éloignement ou proximité signifiaient pour l'aveugle un temps plus ou moins long, occupé par le plus ou moins grand nombre d'intermédiaires qu'il faut pour passer d'une sensation tactile à une autre. Lachelier traduit dans le langage de la psychologie contemporaine les observations de Platner en disant que l'étendue est un phénomène purement visuel, dont les sensations tactiles, kinesthésiques et de résistance ne peuvent donner l'idée. Les sensations de résistance nous apprennent qu'il y a quelque chose hors de nous ; les sentiments kinesthésiques nous font connaître nos organes de mouvement ; les sensations tactiles nous donnent les détails des corps étrangers. Les sensations kinesthésiques tiennent à notre corps ; les autres sensations tactiles ne supposent aucune intuition spatiale : l'analyse très précise d'exemples est donnée par Lachelier à l'appui de sa thèse. Reste la vue. Elle nous donne des couleurs recouvrant des parties d'étendue et ne peut descendre en dessous d'un minimum de visibilité. Mais au delà de ces données commence la série de problèmes que soulèvent les sensations visuelles, à commencer par celui de la grandeur apparente des corps.

En outre, la vue ne donne pas la troisième dimension ; nous ne pouvons parcourir du regard une distance en profondeur ; nous constatons simplement que tels objets ont plus ou moins de grandeur, une netteté plus ou moins grande. Bien plus, la vue ne donne aucune notion spatiale : Lachelier nous montre par des exemples que la vue livrée à elle-même, ne donne pas les notions de haut et de bas ; que si nous voulons regarder autour

de nous l'espace sphérique qui nous entoure et dont nous ne voyons, dans chaque position, qu'un cinquième, nous sommes obligés de tourner sur nous-mêmes et la vue ne nous donne ici qu'un déroulement de tableaux, et nullement les rapports spatiaux entre ces différentes images. Enfin, elle ne nous donne pas la troisième dimension des objets, car en tournant autour de ceux-ci, nous ne pouvons, par la vue seule, que prendre certains de leurs aspects, qui apparaissent sur un plan, rien de plus.

Il faut donc combiner, pour obtenir des notions spatiales, les données de la vue avec d'autres données : pour les notions *de haut et de bas*, avec l'effort que nous faisons pour nous maintenir droit et avec la résistance terrestre qui aide cet effort ; pour les notions *d'avant et d'arrière*, avec l'effort que nous accomplissons vers un objet pour réaliser notre désir de l'atteindre et avec les résistances qu'y opposent nos organes et le milieu dans lequel nous nous trouvons ; pour les notions de *droite et de gauche*, avec les mouvements d'exploration que décrivent nos mains autour des objets.

Prenant deux cas particuliers de l'exploration des surfaces par le tact, celui d'une surface convexe et celui d'une surface concave, Lachelier constate que rien en tout cela ne nous donne de figures ou de notions spatiales, « mais les schèmes dans le « temps des figures que notre regard va dessiner dans l'espace ». Ainsi, la vue, réduite à elle-même, nous donne « des images « d'une grandeur indéterminée, flottant devant nous à une « distance indéterminée et dont nous ne pouvons pas même dire « si elles sont droites ou renversées ». Or, parmi ces images se trouve celle de notre corps ; ici le sens kinesthésique nous apprend ce qui est droit : le corps est droit quand nous triomphons de la pesanteur. L'image de notre corps, la tête haute, est l'image droite d'après laquelle nous jugeons le haut et le bas pour les autres corps.

Le problème de la grandeur apparente sera posé de la même manière : parmi les images différemment grandes que la vue nous donne d'un même corps selon l'éloignement, il en est une à laquelle s'associe plus étroitement la sensation du contact :

cette association donnera la véritable grandeur de l'image visible. Comment se produit cette association ? Nous associons aux différentes images d'un objet l'idée de différentes distances dans le temps, mesurées par des séries d'efforts locomoteurs : « la distance dans l'espace n'est au fond pour nous qu'une dis- « tance dans le temps, l'objet que nous appelons éloigné étant « celui dont la vision ne coïncide pas avec une sensation actuelle « de contact passé ou à venir ».

Ainsi c'est par association d'impressions visuelles et d'impressions tactiles que je considère un objet comme étendu et résistant, la résistance s'exerçant d'avant en arrière dans les objets, par rapport à moi. Et pourtant, les objets visibles sont des images, non des corps, puisqu'ils changent de grandeur.

Malgré l'association des images tactiles et visuelles, il reste dans le problème un certain nombre de contradictions. Elles nous forcent à élever des objections à la croyance d'un monde matériel existant en lui-même. En premier lieu, les objections provenant d'une réflexion sur la psychologie :

1° S'il existe des objets extérieurs, ils sont entièrement distincts des objets visibles, car de ceux-ci la grandeur change, tandis que de ceux-là elle est naturellement fixe : ce qui nous conduit à affirmer l'existence de deux mondes d'objets, l'un, réel, que nous ne voyons pas, l'autre visible, composé d'apparences. Or, par une amusante contradiction, c'est celui-ci qui nous importe et non l'autre : « qui se soucie ou qui s'est jamais « fait la moindre idée du Mont-Blanc tangible », réel, alors que le Mont-Blanc visible, malgré qu'il soit pure apparence, nous intéresse seul ?

2° Les réalités tangibles ont subi si fortement le travail de redressement de l'esprit qu'aucune représentation sensible ne peut y correspondre. Sont non-représentables, une résistance indépendante d'une sensation actuelle d'effort, une étendue sans couleur, un solide donné sous toutes ses faces à la fois, une figure affranchie des lois de la perspective. Il serait utile d'ajouter ceci : les enfants qui dessinent en reconstruisant d'après quelques données de leur propre observation, le font selon ce qu'ils *savent* et non selon ce qu'ils *voient ;* ils ne tiennent pas

compte de la perspective et dessinent des objets qui ne correspondent pas aux images visuelles ;

3° Nous nous représentons toujours les corps avec des distinctions de droite et de gauche, de haut et de bas, mais il nous est impossible de nous les représenter sans ces données visibles. Or, celles-ci ne sont pourtant que des points de vue individuels, puisque plusieurs spectateurs, placés en des endroits différents, voient un corps sous des angles différents. Ce corps existe dans sa totalité, mais notre représentation se refuse à le voir comme tel. Il en résulte que, si l'on admet des corps matériels, cette notion implique en soi une contradiction invincible : ou bien ce sont les objets de notre représentation et alors ils sont liés à notre sensibilité et ne sont rien en dehors des images que nous en avons ; ou bien ils ont une réalité supérieure à celle de ces apparences, et alors ils sont construits par la pensée, n'existent qu'en elle et par elle.

Passons aux objections que suggère une réflexion sur les idées de réalité spatiale et d'infini :

1° La réalité matérielle et l'infini en grandeur s'excluent. Il faut choisir entre l'un et l'autre. En effet, pour un individu conscient, il n'y a qu'un nombre fini de corps qui forme sa représentation. Même avec le télescope, le nombre d'astres que nous voyons, est fini. Or, notre raison nous dit que c'est là une impossibilité. Et pourtant, chaque être conscient ne connaît qu'un nombre fini d'objets. Or, pour un être conscient, l'infini n'est que la possibilité de perceptions toujours nouvelles, mais dont l'ensemble est toujours fini. Aucun conscience ne réalise donc l'infini des perceptions constituant l'univers. Si l'espace était peuplé d'objets existant en eux-mêmes, nous en aurions une perception actuelle; ils formeraient, pour nous, un ensemble actuel. Mais, dans ce cas, ils seraient en nombre fini, ce qui est contradictoire. Il y a donc antithèse entre existence réelle de corps matériels et infini;

2° Le second argument est emprunté à la notion d'infini en petitesse. Même avec l'aide du microscope, notre perception ne distinguera jamais qu'un nombre fini de parties. Or, il n'est pas concevable qu'on puisse s'arrêter dans la division de ce qui est

spatial. D'autre part, ces divisions n'existent pas en elles-mêmes, mais seulement si nous les percevons. Si les corps étaient des choses en soi, ils devraient donc ou bien être composés d'un nombre fini d'éléments, ou réaliser en chacun d'eux l'infini numérique, ce qui est contradictoire. « En deux mots, conclut Lache-
« lier, si Platner a vu juste et s'il n'y a pas d'étendue tactile, il
« n'y a pas de corps existant en eux-mêmes; si, comme l'a pensé
« Leibniz, la multitude des êtres et le détail de leurs parties vont
« à l'infini et si, comme il pensait aussi, il n'y a pas d'infini numé-
« rique actuel, l'hypothèse d'un monde matériel existant en lui-
« même est contradictoire et impossible. »

VI

Puisque la pensée, loin de se faire à l'image des choses, fonde et garantit l'existence de celles-ci, puisqu'elle est « la conscience « de la vérité ou de l'existence des choses », il faut qu'elle se justifie elle-même, qu'elle porte sa raison en elle. Une fois le point de vue kantien admis, l'on est naturellement amené à établir les lois de la pensée et à rechercher comment la réalité n'existe que par ces lois. L'existence réelle n'étant pas fondée sur des éléments matériels et les choses n'existant pas en elles-mêmes, il faut bien que tout le réel dépende de la pensée. Et de même que la pensée organise en nous la vie mentale, ainsi elle organise aussi la nature par son propre développement. La nature se déduit donc de la pensée. Ainsi procédait Hegel, ainsi procède Lachelier. Pour n'être qu'indiquée et resserrée en quelques pages, sa déduction de l'idée d'être ou de vérité, fondée sur la pensée, n'en constitue pas moins un système complet, auquel se rapportent toutes les formes d'existence que nous concevons.

En premier lieu, « l'idée de l'être ou de la vérité se produit « elle-même » (158), ce qui signifie que la réflexion suffit pour l'engendrer, qu'elle provient donc de la pensée raisonnant sur ses propres conditions, ensuite que l'être et la vérité sont identiques et que ce qui est, est fondé dans la pensée. Il s'agit tout d'abord de l'idée de vérité en elle-même : nous ne savons pas encore si elle existe, si elle est réalisée quelque part, mais nous savons

qu'il est vrai ou qu'elle existe, ou qu'elle n'existe pas. Il n'y a pas d'autre hypothèse possible. L'idée d'être et de vérité, comme objet de pensée, a donc pour garant cette même idée comme forme de pensée. Cette dernière idée peut, à son tour, être envisagée comme objet de pensée et avoir son fondement dans une forme qui la justifie, de sorte qu'ainsi l'idée de l'être se déduit d'elle-même à l'infini.

En même temps qu'elle se produit logiquement elle-même, l'idée d'être se réfléchit dans les deux éléments de la conscience sensible, le *temps* et la *causalité*, et leur donne, de cette manière, une valeur objective. Ces deux éléments dérivent directement de la notion abstraite et purement logique d'être. En effet, dans le *temps*, « un instant, toujours semblable à lui-même, se précède « lui-même à l'infini » (160); nous avons donc un processus semblable à celui de l'idée de l'être se déduisant d'elle-même à l'infini; la *causalité*, c'est l'application du même procédé au successif, c'est la détermination de l'homogène par l'homogène, ou la nécessité mécanique. De ces éléments dérive la conception d'*une dimension*, forme logiquement attachée au temps et à la causalité. L'ensemble de ces fonctions logiques constitue la première puissance de l'être.

Mais ce n'est encore là qu'une conception abstraite de la réalité existante et, par conséquent, la pensée éprouve le besoin de se compléter et n'en reste pas à sa première puissance. Elle « tend « par elle-même à dépasser la sphère de l'abstraction et du vide : « elle pose spontanément l'être concret, afin de devenir elle-« même, en le posant, pensée concrète et vivante ». Elle passe ainsi de la nécessité, formule de l'être abstrait, mode purement *extensif* et *homogène* de l'existence, à une forme plus riche de celle-ci, à la « diversité simultanée » de la *sensation*, laquelle est *intensive*. Ce mode du réel se caractérise non plus par une existence abstraite, mais par la volonté et le désir. La causalité fait place ici au but, à la *finalité*. Les phénomènes ne s'alignent plus dans une homogénéité successive soumise au temps et à la causalité; il y en a une multiplicité; intensifs, ils comportent la volonté; enfin, ce mode d'existence exige une autre forme d'espace pour pouvoir se produire, l'*étendue à deux dimensions :* l'ensemble de ces fonctions constitue la deuxième puissance de l'être.

C'est là le monde des corps. Mais l'être qui est pensée et vérité ne peut s'arrêter à ce mode d'existence qu'est la nature, car il tend à être supérieur à toute formation de corps, à « être pure « affirmation de soi » (163). L'être concret qui caractérise la deuxième puissance de l'être ne peut recevoir, au surplus, le témoignage de sa vérité et de son existence que d'une conscience distincte de lui, c'est-à-dire d'une pensée qui ne se contente pas d'être volonté, mais *liberté*, *pure action intellectuelle* fondée en elle-même. Il n'y a pas d'image sensible pour symboliser cette notion, puisqu'elle est acte pur et non pas objet. Elle se manifeste sous trois formes :

1° La *réflexion individuelle*, par laquelle chacun affirme sa vie et sa durée et s'en distingue en les affirmant;

2° La *perception réfléchie*, par laquelle nous transportons hors de notre représentation les objets étendus, les corps, en affirmant qu'ils existent; sur cette affirmation repose la condition spatiale de l'existence pour un corps, la profondeur ou *troisième dimension* qui relève de la pensée et suspend à celle-ci toute existence dans l'étendue;

3° La *liberté* ou *idées des idées*, connaissance rationnelle du monde.

Ainsi, par son progrès, la pensée, après s'être cherchée dans la nécessité, qui est comme son ombre, puis dans la volonté, qui est son corps, se trouve dans la liberté, qui est son activité propre.

Cette déduction permet à Lachelier d'opposer à l'empirisme un spiritualisme rajeuni; dirons-nous qu'il n'a de commun avec la doctrine de Cousin que le nom ? Ce système procède des grands rationalistes classiques, spécialement de Platon, de Descartes, de Leibniz et de Kant et peut être considéré comme parallèle aux métaphysiques postkantiennes.

Le spiritualisme de Lachelier est plutôt un rationalisme idéaliste; qu'on en juge par les divergences qu'il marque lui-même entre la doctrine des éclectiques et la sienne. C'est sans doute « une seule et même raison, comme le croyait Cousin, qui, d'im- « personnelle qu'elle est en elle-même, devient en nous réfléchie « et personnelle » (167). Mais cette théorie est celle des grands idéalistes, bien plus que celle de Cousin, d'autant plus que, selon Lachelier, ce qui est spirituel, c'est ce qui est intellectuel, la con-

science réfléchie qui connaît et fonde les deux autres et que, de plus, la vérité ne repose ni sur le psychologisme des idées innées ni sur le moralisme des choses en soi, mais sur le développement même de l'esprit.

Les facultés mentales de Cousin subissent une transformation tout aussi radicale : les unes deviennent principes *a priori* (nécessité, volonté, liberté, les trois puissances de la pensée) ; les autres sont les éléments derniers des choses (temps, sensations, dimensions spatiales).

Les facultés, ainsi définies, ne sont pas des propriétés distinctes ni des forces séparées les unes des autres. L'être n'est pas *divisé* en nécessité, volonté, liberté, mais il « est tout entier liberté, en « tant qu'il se produit lui-même, tout entier volonté, en tant « qu'il se produit comme quelque chose de concret et de réel, « tout entier nécessité, en tant que cette production est intelli- « gible et rend compte d'elle-même » (170). Ou encore, voici d'autres formules synonymes : « Nous sommes tels que nous nous « affirmons. » ... « Nous créons tous les instants de notre vie par « un seul et même acte (171). »

La pensée est donc *action* donnant à nos représentations une valeur objective; nous la saisissons par l'*analyse réflexive* de nos jugements; c'est là la tâche de la psychologie.

Puis, la *synthèse* consiste à construire le progrès dialectique de la pensée, en tant qu'elle est en soi vérité, idée posant *a priori* les conditions de l'existence : et c'est le but de la métaphysique que d'éclaircir ce problème.

VII

1. Remonter des faits aux lois, des lois à leur fondement, — découvrir que ce fondement est spirituel et appliquer l'analyse réflexive pour arriver à comprendre la pensée; puis, celle-ci une fois saisie, retrouver les fils qui rattachent à elle tout ce qui existe : telle est la marche suivie par Lachelier, avec une remarquable unité de plan, à travers le livre qui vient d'être exposé. Ce sont d'abord les deux catégories essentielles de causalité et de finalité et leurs rapports qui se dégagent. Un moment, elles semblent

s'opposer l'une à l'autre, au point que la causalité paraît être extérieure aux choses et ne valoir que pour les apparences, tandis que la finalité nous ouvre le monde des réalités existantes; dans *Psychologie et Métaphysique*, elles procèdent l'une comme l'autre du mouvement de l'esprit, mais celui-ci ne s'achève qu'au delà de la connaissance des phénomènes et des choses, à savoir dans la connaissance réflexive de la pensée par elle-même.

En résulte-t-il que la causalité soit une instance inférieure, valable pour une conception purement mécaniste, obtenue à force d'abstraction et comme en vidant les choses de leur contenu original, afin de n'en conserver que les mouvements extérieurs, traduits en une langue, symbolique et homogène, de nombres, de déplacements dans l'espace, sans nuances et sans vie? Ne fait-on pas une place trop belle à la finalité? La conception du mécanisme est-elle nécessairement aussi stricte qu'on nous l'indique? Ensuite, causalité et finalité, loin de désigner deux instances de la réflexion, la première, simplifiant les choses en ne gardant d'elles que du mouvement traduit en termes mathématiques, la deuxième, rétablissant, avec la sensation et ses nuances, les choses telles qu'elles sont réellement, ne signifient-elles pas plutôt qu'il y a deux attitudes différentes prises par l'esprit humain vis-à-vis du monde, la première, objective, la seconde, psychologique et morale? C'est ce qu'indique Lachelier dans *Psychologie et Métaphysique*, quand il expose les trois puissances de l'esprit.

Le raisonnement scientifique ne peut pas s'abstenir d'user de la causalité. Il transformera toute relation en rapport causal, de même qu'il n'existe pour lui que du mouvement. Par contre, attribuer une valeur aux choses, voire parler de leur dignité, de leur mérite, c'est là, incontestablement, une conception psychologique et morale. Pour l'établir, la réflexion doit d'abord créer des valeurs comparatives et fixer en quoi consiste le plus ou moins de mérite : elle envisage des êtres, non des phénomènes. A ce point de vue, une activité désintéressée, libre, et même fantaisiste, peut être estimée supérieure à celle qui rend le plus d'effet utile. L'on voit donc que, loin de compléter la causalité, la finalité n'est pas dans une même direction du mouvement de la pensée, mais qu'elle relève d'un genre de préoccupation diffé-

rent : la préoccupation de la valeur de l'être dont la causalité n'a pas à tenir compte. Est-ce à dire que cette dernière soit incomplète et ne porte que sur des apparences et des abstractions? Voici un acte humain, voulu, intentionnel : y a-t-il moins d'exactitude à en soumettre l'application à la seule causalité qu'à compléter celle-ci par la finalité? Ce sont deux points de vue distincts. Pour la causalité, l'acte s'expliquera par des antécédents complexes dont on s'efforcera de dégager les éléments : antécédents biologiques (hérédité, tempérament), psychologiques (éducation, milieu), sociologiques (genre de travail, conditions de vie). Mais, en se plaçant au point de vue de l'être qui agit, ou de la valeur de l'acte, on prendra celui-ci en lui-même, comme une donnée, et on lui appliquera un critère rationnel. Kant avait séparé le jugement scientifique et le jugement moral : celui-ci provient d'une attitude différente de l'esprit se portant non plus sur un objet de représentation, mais sur l'action du sujet comme tel, c'est-à-dire sur la personnalité libre. Lachelier reprend cette distinction, mais considère comme s'appliquant aux phénomènes, aussi bien la finalité que la causalité. C'est une doctrine très originale chez lui. Les jugements de valeur, fondés sur la finalité, ne portent pas sur des noumènes, mais s'appliquent aux faits, au même titre que les jugements basés sur l'induction par causalité.

Il est encore un autre problème que soulève la conception de la causalité chez Lachelier. Et ici la conception de la causalité chez Kant provoque les mêmes réflexions. Il s'agit de l'expression à donner au principe de causalité. Ce que Lachelier, à la suite de Kant, appelle causalité, est un procédé d'induction dont l'application se rencontre avant tout dans la physique newtonienne; or, dans les sciences contemporaines toutes pénétrées de l'idée d'évolution, la causalité s'est un peu compliquée. Lachelier défend ces deux principes qu'une loi s'applique invariablement à tous les faits de même nature, pour le passé et pour l'avenir, et que, pour établir une loi, il suffit d'un seul fait bien observé. Le premier de ces principes semble être abandonné sous cette forme rigide, même par les sciences qui généralisent le plus complètement, puisque l'on peut admettre en astronomie que les lois du système solaire ne sont pas invariables, ce système s'acheminant vers un

état différent de son état actuel, et en mécanique, que l'on ne peut rétablir un système dans son état primitif que théoriquement, puisque toute activité est accompagnée d'une évolution, qui ne peut pas être parcourue à nouveau dans un sens contraire.

Les lois causales ne sont donc, en fait, valables que dans certaines limites. A plus forte raison, la conception de lois invariables est-elle inapplicable aux faits plus complexes des sciences biologiques et psychologiques. Un semblable type de loi existerait-il pour les sciences mécaniques que sa valeur ne serait pas démontrée pour les sciences biologiques ou psychologiques : la causalité dans les êtres vivants et pensants prend des formes très différentes sans cesser d'être causalité et tout en ne pouvant pas s'exprimer par une loi valable pour tout le passé et tout l'avenir. La notion qui paraît devoir être abandonnée est celle de « telle ou telle nature » appliquée aux faits. Cette notion établit des cloisons entre les phénomènes ; or, entre l'idée d'une nature « même » ou « autre » des phénomènes les uns par rapport aux autres, et l'idée du mouvement, seul intelligible selon Lachelier, il y a une contradiction évidente. Le fait que le mouvement apparaît tantôt sous une forme, tantôt sous une autre, comme dans la transformation d'une activité mécanique en chaleur, par exemple, exclut l'idée d'une « nature » des mouvements et, par conséquent, d'une loi valable pour tous les faits « de même nature ».

Le second principe, portant que l'induction opérant sur un seul fait bien observé suffit à établir une loi, est emprunté à la généralisation qui permit à Newton de passer de la loi de la chute des corps à la loi d'attraction universelle. Mais c'est là une intuition de génie, se traduisant par une hypothèse, et cette hypothèse ne vaut que dans des limites restreintes. Il n'en reste pas moins vrai que la causalité est un procédé logique de l'esprit, mais l'enchaînement des phénomènes qu'on entend sous ce nom ne se résume pas nécessairement en une seule formule; il varie suivant la complexité des faits. Que l'esprit applique en général la causalité aux faits, en vertu des lois de sa propre action, cela doit être concédé sans hésitation à Lachelier ; qu'en procédant ainsi, il ne fait que retrouver l'ordre rationnel de la réalité, le traduire dans le langage des concepts que choisit notre connaissance scien-

tifique, c'est ce qui semble aussi une solution naturelle du problème de l'accord entre les choses et l'esprit. En ce sens, la causalité ne peut être considérée comme une instance inférieure, impliquant une moindre vérité : elle contient autant de vérité que la finalité, mais à un point de vue différent.

2. L'on se demandera maintenant à quels groupes de faits s'applique l'induction par finalité et pour quels faits on admet qu'il existe entre eux un rapport de finalité. La finalité, comme procédé d'induction, est appliquée, selon Lachelier, à des groupes divers de phénomènes, mais toutefois à des phénomènes, non à des choses en soi; pour Lachelier, la considération de la valeur d'une chose en elle-même, la portée de son être et de son existence, est inséparable de la réflexion de la pensée s'appliquant à la réalité sensible; ce que nous concevons ne se divise pas en phénomènes et en choses en soi, mais en objets de représentation et en sujets pensants.

En premier lieu, Lachelier, pour appliquer la finalité à l'ensemble du réel et l'étendre aussi loin que la causalité, cherche l'emploi de ce procédé d'induction dans la connaissance des corps bruts, par exemple des pierres de la surface terrestre. Une pierre fait partie, nous dit-il, d'un ensemble géologique; on peut rechercher les causes qui l'ont formée et placée où nous la voyons; mais on doit aussi la rapporter aux couches qui constituent l'écorce terrestre; son existence ne s'éclaire que par le tout auquel elle se rattache. C'est là un premier emploi de la finalité : procédé rattachant un corps à un ensemble dont il est censé faire partie. La finalité s'applique ensuite à tout système mécanique, naturel ou construit; elle se fonde sur l'équilibre qui maintient ce système. Tout système mécanique peut être considéré comme l'équilibre entre plusieurs forces; inversement, le rôle de chacune de ces forces ne s'explique complètement qu'en fonction du système qu'elles constituent : c'est là un second sens.

Ces deux sens présentent certaines différences; il est facile d'entendre que l'équilibre a trait à un concours de forces que l'on suppose systématisé, tandis que le rapport entre la pierre et les couches géologiques est beaucoup plus lâche; la pierre ne collabore pas à l'équilibre géologique; elle est le résultat d'une évolution complexe; les forces qui composent un système mécanique agissent.

Notons une troisième acception du terme : s'il s'agit d'un organisme vivant, l'induction par finalité en fait connaître l'idée directrice, tandis que l'induction par causalité le décompose, par abstraction, en séries de phénomènes non cohérents. Or, la cohérence et l'harmonie sont indispensables pour comprendre la formation, le maintien et la propagation des êtres vivants; les phénomènes physico-chimiques que la causalité relève dans ceux-ci reçoivent leur valeur de l'idée directrice de l'organisme; celui-ci a son rôle et son but. Lachelier, tout en combattant l'ancienne théorie de la force vitale, semble annoncer le néo-vitalisme le plus récent. La finalité, devra-t-on avouer, s'accroit ici d'un sens qu'elle n'avait pas, appliquée au mécanisme.

Considérons enfin la vie psychologique et spécialement ses manifestations conscientes, les seules qui nous soient complètement connues. Le terme de finalité recevra une acception très particulière et désignera un caractère bien défini de la vie consciente, à savoir l'existence chez l'individu conscient, parmi ses représentations, d'une représentation de l'action qu'il va accomplir. Ainsi, tandis qu'on peut, au point de vue causal, remonter aux antécédents d'un acte et l'expliquer par les facteurs qui le composent, il est nécessaire, d'autre part, de constater la représentation d'une action future, représentation obscure et pénétrée de désir chez l'animal, représentation plus claire chez l'homme et dominée par l'idée du but; or, le propre de ce genre de représentation est de dépasser l'état actuel de l'individu et, par conséquent, de ne pas se réduire aux causes antécédentes. Elle force, de plus, l'être conscient à ramasser ses forces pour se projeter en quelque sorte vers le but à atteindre. Un animal qui guette sa proie et combine le moyen de la prendre, en tenant compte des circonstances et en s'y adaptant par un effort de son intelligence, ou un homme qui conçoit un plan et dispose ses forces pour le réaliser, vont, l'un et l'autre, au delà d'eux-mêmes. C'est ce rapport particulier que le psychologue appellera finalité et l'on ne saurait contester que le terme désigne alors autre chose que dans les trois cas précédents. Or, il y a quelque chose de commun entre ces différents emplois de la finalité. C'est que l'esprit humain, à cause même du caractère synthétique de la vie mentale, se forme, grâce à des considérations d'ordre psychique, la notion de but et

de fin, puisqu'il l'applique, sous le nom de *finalité*, à ce qui, partout ailleurs, ressemble à sa propre nature. S'il est fondé dans la réflexion, un semblable procédé est assurément légitime, au même titre que la causalité. Mais, comme cette dernière, il ne désigne pas un principe qu'une formule unique puisse enserrer; il indique un rapport de la réflexion rationnelle à certains aspects du réel. Et enfin, puisque l'esprit humain est conduit, par son propre mouvement, à appliquer la catégorie de finalité, il est légitime de supposer qu'il existe une finalité dans les choses. Mais, à l'inverse de la causalité qu'on reconnaît se compliquant en passant des mécanismes simples à des combinaisons plus complexes, la finalité, plus riche dans les sciences plus complexes, se vide graduellement si l'on passe à des sciences envisageant des phénomènes plus généraux et plus simples.

On le comprendra sans peine, la thèse de Lachelier est juste et se maintient avec fermeté vis-à-vis des empiristes comme devant le dogmatisme des vieux spiritualistes; serait-ce la déformer que de la modifier dans le sens qu'indique cet examen critique?

3. C'est avec une singulière force de raisonnement que Lachelier établit, dans *Psychologie et Métaphysique*, le rôle de la pensée et déduit de la connaissance réflexive de l'esprit les différentes puissances de l'être. Ces pages sont un modèle de concision logique, en même temps qu'un exemple de perfection de langage philosophique. Elles comptent parmi les plus solides qui aient été écrites depuis Kant.

Toute connaissance repose sur les principes que porte en elle-même la raison, c'est-à-dire l'action organisatrice qui se manifeste dans tout système et, par conséquent, aussi dans la connaissance humaine. Or, la raison ne doit pas être rapportée à une *chose* dont elle serait la propriété; elle repose sur ses propres lois. Elle n'est pas la connaissance d'idées innées qui seraient confiées à l'âme comme un dépôt sacré et permettraient à celle-ci de pénétrer le sens véritable de l'univers; ce serait substantialiser la raison en concepts immobiles, ce serait ensuite la faire dépendre d'un pouvoir extérieur à elle et créer le problème inutile du rapport de la raison aux idées innées et de ces idées à une raison supérieure qui contiendrait toutes les intelligences possibles. Les principes rationnels ne sont pas non plus l'expression de choses

en soi : si la raison est une, il n'est pas légitime de diviser son emploi en deux genres de lois, dont certaines s'appliquent aux faits et d'autres pas; toutes ses lois s'appliquent aux faits, ou mieux, l'ordre que cherche la raison en elle-même est identique à l'ordre des faits, car ceux-ci n'existent que s'ils participent à un ordre, et tout ordre est rationnel : il n'y a pas une variété d'ordres rationnels, il n'y a qu'une seule raison; s'il y en avait plusieurs, elles ne pourraient recevoir le titre de raison, mais celui d'expérience ou d'imagination et n'auraient qu'une valeur relative. Lachelier se rapproche en cela de Platon et de Hegel.

Enfin, la raison n'est pas le reflet, l'imitation de la multiplicité qualificative que livrent les sens. La critique des systèmes empiristes a été faite et par Lachelier et par d'autres penseurs suffisamment pour qu'il ne soit plus nécessaire d'insister ici.

Connaître, c'est donc comprendre l'ordre objectif au moyen des idées ou rapports rationnels.

Il est très intéressant de voir comment Lachelier s'élève à cette conception en partant de l'étude des faits de conscience par l'analyse réflexive, sans tomber dans un psychologisme; toute science conduit à poser des problèmes métaphysiques, la mécanique et la biologie aussi bien que les mathématiques. Pourquoi serait-il interdit de passer de la psychologie à la métaphysique, puisque la psychologie touche de plus près encore à celle-ci que n'importe quelle autre science?

Lachelier a tenté de démontrer à la fois, en se fondant sur la raison, l'ordre spatial et l'ordre de la vie mentale : le système des dimensions de l'étendue et celui des facultés de l'esprit procèdent d'une seule et même déduction de l'être. Il a, en même temps, fait comprendre que les puissances de l'esprit se manifestent à la fois dans l'organisation de la nature et dans celle de la conscience, là, objectivement, en objets de représentation, ici, subjectivement, c'est-à-dire en actes.

Quelles que soient ces manifestations, la réalité est une, elle est spirituelle; ce qui est matériel n'existe pas en soi : la matière se réduit à certaines propriétés de nos représentations, si l'on entend par matière les nuances de ce qui est tangible et visible; elle se ramène, d'autre part, à certaines lois de l'ordre spirituel,

si l'on entend par matière ce qui obéit à la causalité universelle.

Pour Lachelier comme pour Hegel, la pensée rationnelle, principe de tout ce qui est, n'arrive à sa puissance intégrale que dans le mouvement réflexif qu'elle fait sur elle-même, dans la pure affirmation de soi, dans la *liberté* ou *idée des idées;* ici elle se saisit comme sujet actif.

Ainsi Lachelier s'est posé le problème central de toute philosophie : comment comprendre l'ordre rationnel, l'organisation, l'harmonie? Quel est le rapport entre les différentes formes d'organisation, et comment les expliquer par le mouvement de la raison? Comment, enfin, fonder la raison en elle-même et saisir dans l'unité synthétique des idées l'existence des êtres? Il est curieux de constater que ces problèmes, depuis Platon, dominent la pensée philosophique et que l'on aboutit toujours, quand on les traite sans prévention, avec la largeur d'esprit et le savoir d'un Lachelier, à un idéalisme qui contient à la fois un système de rapports rationnels et un mouvement vivant, c'est-à-dire une activité intérieure de nature psychologique.

Variétés

Jeanne d'Arc

La « fille au grand cœur »

(A l'occasion du 500e anniversaire de sa naissance, 6 janvier 1412)

PAR

MARCEL HÉBERT

Jeanne d'Arc (1), ou, du surnom de sa mère, Jeanne Romée (2), naquit à Domremy, le 6 janvier 1412 (3).

---

1 Par suite de l'absence d'accentuation, on écrivait alors Darc. Jeanne est appelée Jeanne d'Ay dans les lettres d'anoblissement (décembre 1429 . C'est une prononciation locale du mot : Arc (probablement (Arc-en-Barrois), nom désignant l'origine de sa famille paternelle. Arc-en-Barrois, dans le pays même, paraît avoir toujours conservé sa prononciation normale : Arcus (1157; 1182); Arc (1200; 1255; 1280; 1412; 1563, etc.); Archus 1232); Arcq (1675). En revanche, au pays de Jeanne, la prononciation s'altère : Art (Art-sur-Meurthe), primitivement Arcas (770), Arch 1127), Arc (1152; 1427), Ars (1420), Art, Ard (1424), devient *Aix* (1526); Ars (Ars-sur-Moselle) : Arx 881), Arcus (889), Arcs (892), Arcx (949), Ars (979), devient *Airs* (1308), *Aers* (1401), *Aix* (1434), *Ais* (1440). Cfr. *Dictionnaire topographique de la France.*

(2) Surnom ayant trait au pèlerinage de Rome. Que la mère de Jeannette ait accompli, oui ou non, ce voyage, elle paraît bien avoir fait celui du Puy, au jubilé de 1429. Isabelle Romée venait de Vouthon, près Domremy; son mari, Jacques d'Arc, de Ceffonds, près Montier-en-Der. Il règnait dans cette famille une certaine facilité au déplacement.

(3) C'est la date communément adoptée. « J'ai à peu près dix-neuf ans, il me

Le village de Domremy était mi-partie royal, mi-partie seigneurial (1) — les deux parties séparées par un ruisselet. La déclaration si précise de Jeanne (2) : Je suis de Domremy de Greux » nous dispense de toute discussion (3).

Elle n'était pas du Domremy seigneurial mouvant du Duché de Bar. Pas Lorraine non plus. En ce sens, du moins, que la partie de Domremy « qui fait un avec Greux » (4) ne dépendait en aucune manière du *Duché* de Lorraine, de la Lorraine de cette époque. Mais comme le pays que Jeannette habitait avait jadis fait partie du *Royaume* de Lorraine (fondé en 855 en faveur de Lothaire II et qui prit fin en 940), comme on l'appelait encore « Marches de Lorraine » (5), l'habitude se contracta et se conserva de nommer Jeanne « la bonne Lorraine ».

Equivoque géographique. De même pour l'expression : « aller en France (6) ». Cela ne signifie point que Jeanne ne fût pas en territoire français, mais qu'elle était dans un pays qui, français depuis moins de deux siècles, se distinguait encore, dans l'appellation populaire, du royaume auquel il avait été annexé. Habituellement, d'ailleurs, c'est l'Ile-de-France (7) que désignait le mot France : « J'au-

---

semble », répond Jeanne, à la premiere séance publique du procès, le 21 février 1431. D'autres préfèrent la date 1410.

— « Dans mon pays, ajoute-t-elle, on m'appelait Jeannette. Depuis ma venue en France, on m'appelle Jeanne. » Le 24 mai, elle ajoute : « J'ai pour surnom d'Arc ou Romée. Dans mon pays, les filles portent le surnom de leur mère. »

(1) Les Bourlémont furent seigneurs de Domremy jusqu'en 1420; leur héritière épousa Henri d'Ogiviller, maître d'hôtel de Charles II, duc de Lorraine. — Ne pas oublier, d'ailleurs, que Jacques d'Arc, né en Champagne, à Ceffonds, donc originaire du royaume, aurait pu, à la rigueur, demeurer sur la partie seigneuriale de Domremy, sans cesser pour cela, grâce au système d'*entrecours*, d'être l'homme du roi de France. Cfr. *Jeanne d'Arc à Domremy*, par Siméon Luce; Paris, Champion, 1886, p. CXCVI, note 1.

(2) Premier interrogatoire public.

(3 Tous les arguments ont été nettement et vigoureusement présentés dans *Jeanne d'Arc champenoise*, par E. Misset Paris, Champion, 1895 . Se reporter aussi à Grancher, *Ceffonds, lieu d'origine de Jacques d'Arc*. St-Dizier, Firmin Marchand, 1895.

(4) Premier interrogatoire public.

(5) Par exemple, au procès de réhabilitation, dans la déposition de Catherine Le Royer. Dans celle de Manchon : « advisaverant quod ipse magister Nicolaus (Loiseleur) fingeret se esse de partibus Lotharingiae, de quibus ipsa Joyanna erat, et de obedientia regis Franciae ».

(6) Deuxième interrogatoire public.

) Exemple : St-Denis en France deuxième interrogatoire public).

rais voulu aller en France », dira Jeanne (1), faisant allusion à son désir de faire le siège de Paris plutôt que celui de la Charité ; or elle était alors en plein Berry.

Je n'écris pas une vie de Jeanne, même en résumé. Quelques notes seulement destinées à dissiper certains malentendus ou à réveiller l'attention.

A mon avis, d'ailleurs, rien ne vaut la lecture des deux procès (condamnation et réhabilitation). Les « Vies » fournissent de précieux éléments pour le cadre historique, je ne le conteste pas. Mais dans les procès, surtout le procès de condamnation (2), c'est la personne elle-même qui paraît ; on la voit, on l'entend. La minute française a conservé souvent les termes mêmes, si expressifs dans leur patois naïf, qu'employa l'accusée. Il y a là de vrais *instantanés* autrement impressionnants que tous les développements et commentaires.

Voilà le livre qu'il faut emporter à Domremy. Aussi bien, sauf le paysage qui a peu changé, l'immense prairie verte où serpente la Meuse, les collines couronnées de bois, aux flancs ornés de vignes, et le damier des champs soigneusement cultivés, sauf ce paysage simple, calme, si peu exaltant, Domremy n'offre plus grands souvenirs visibles de Jeannette.

Elle reconnaîtrait certes l'emplacement de la maison de son père et celui de l'église ; mais église et maison furent à ce point extérieurement et intérieurement modifiées, restaurées, qu'elles n'ont plus guère qu'une authenticité nominale (3). Et pourtant l'on est heureux de voir ces vestiges, de mettre les pas dans les pas de Jeanne, d'aller avec elle au Bois Chesnu (4), à Bermont — surtout à Vaucouleurs où

---

(1) Sixième interrogatoire public.

(2) La traduction, par J. Fabre, du *Procès de condamnation* se trouve à la librairie Hachette (un volume in-12 ; M. Fabre prépare une nouvelle édition du *Procès de réhabilitation* épuisé en ce moment). C'est un immense service que M. Fabre a rendu d'avoir mis à la portée de tous, dans une traduction fidèle et facile à lire, les deux procès. — On trouvera le texte latin original dans *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, par Quicherat (5 volumes in-8°; Paris, J. Renouard, 1841 à 1849 .

(3) L'église a été *retournée* en 1824, en ce sens qu'on a fait de l'abside l'entrée, et réciproquement!!...

(4) Nemus *quercosum*. C'est par calembour, pour l'adapter à une pseudo-prophétie de Merlin, que l'on en fit le bois chenu *(canutum)*. « On le voit de la porte de mon père; la distance n'est pas d'une demi-lieue », dira Jeannette au troisième interrogatoire public.

la Porte de France (1) et la crypte de la chapelle du Château (2) sont dans un état de conservation relativement satisfaisant.

« Je suis venue à Vaucouleurs, à chambre du roi... », disait Jeanne (3).

La royauté française, pour ces paysans sans cesse pressurés, pillés, ruinés, revêtait un prestige immense : elle représentait la protection contre le bon plaisir et la cupidité, elle symbolisait la justice. De nos jours, l'ouvrier met toute sa foi, tout son espoir dans le syndicat qui lui promet une organisation équitable de la vie ; c'est cette organisation plus juste par la suppression des guerres privées entravant, annihilant toutes les œuvres de vie, que la royauté garantissait aux travailleurs des campagnes.

Et quelles guerres de sauvages ! Un exemple :

Jeannette avait quinze ans lorsque l'abbé de Saint-Martin, près Metz, au delà de la Moselle, fit cueillir une hotte de fruits que l'on transporta dans sa maison à Metz. Les religieux dénoncent l'abbé à l'officier du duc de Lorraine qui réclame un droit sur les pommes. Les Messins refusent, au nom de leurs privilèges. La guerre est dé-

---

(1 C'est par cette porte que partit Jeanne, vers la fin de février 1429, avec six compagnons : « Va donc, lui cria Baudricourt, et advienne que pourra ! » Onze jours après, elle était à Chinon.

(2 « Je l'ai vue, dit au procès de réhabilitation Jean Lefumeux, ancien enfant de chœur, je l'ai vue sous la voûte en berceau, dans la chapelle souterraine de Ste-Marie de Vaucouleurs, se tenir à genoux devant la Vierge, le visage tantôt baissé, tantôt levé vers le ciel. »

3) Déposition (au procès de réhabilitation) de Jean de Novelompont, dit Jean de Metz. « Quand je vis Jeanne pour la première fois, dit-il, lors de son arrivée à Vaucouleurs, elle portait une robe pauvre et usée, de couleur rouge. Je lui dis : ma mie, que faites-vous ici? Faut-il donc que le roi soit chassé du royaume et que nous devenions Anglais? La jeune fille me répondit : je suis venue ici, à chambre du roi, parler au sire de Baudricourt, afin qu'il veuille me conduire ou me faire conduire au roi. Mais il n'a souci de moi ni de mes paroles. Pourtant, avant qu'arrive la Mi-Carême, il faut que je sois devers le roi, dussè-je user mes jambes jusqu'aux genoux; car nul au monde, ni rois, ni ducs, ni fille du roi d'Ecosse, ni autres, ne peuvent recouvrer le royaume de France; et il n'y a secours que de moi. Pourtant, ce n'est pas mon état et j'aimerais mieux filer près de ma pauvre mère. Mais il faut que j'aille et je ferai cela parce que mon Seigneur veut que je le fasse. — Quel est votre Seigneur? — Dieu, répondit-elle. Alors je lui donnai ma foi en lui touchant la main et je lui promis que, Dieu aidant, je la conduirais vers le roi. En même temps, je lui demandais quand elle voulait partir. — Plutôt maintenant que demain, et demain qu'après, me dit-elle. »

clarée. Destruction de l'abbaye et du bourg de Saint-Martin par les gens de Metz ; arrivée du Duc de Lorraine avec dix mille chevaux et vingt mille hommes à dessein de ravager la plaine. Le premier jour, ils s'emparent de la forteresse de Goire ; le second jour, ils fauchent les grains de Goire, de Vargney, de Vigney..., le treizième jour, ils mettent le feu au village de Magney et fauchent les blés de plus de mille journaux de terre dans les finages de Pelte, Crepey et Magney, brûlent ce dernier village et en coupent les vignes... Quelques jours après, les Lorrains se rendent de très grand matin à Châtillon et commencent à couper les vignes, écorcer les arbres, faucher les blés. Deux jours après ils reviennent et continuent la besogne...

Parfois, de curieux épisodes, comme la prise de la forteresse d'Annery appartenant aux Messins. Un seigneur lorrain profitant de la permission qu'avait obtenue un de ses amis d'introduire dans la ville quelques chariots de vin, remplit les tonneaux d'hommes armés qui, une fois dans la citadelle, la livrent au Duc de Lorraine.

Mais, le plus souvent, ce sont tueries, incendies, dévastations lamentables.

En l'été de 1425, tout le bétail de Greux et Domremy est enlevé (1) par Henri de Savoie ; en 1428, les habitants s'enfuient à Neufchâteau, et Antoine de Vergy, gouverneur de Champagne, envoyé par Bedford pour prendre Vaucouleurs, saccage Domremy.

Le tableau de ces calamités, de cette « grande pitié » a été souvent tracé. Mais, à lui seul, il ne saurait expliquer la conduite de Jeanne. Ce n'est point la paix pour la paix seulement qu'elle désire ; la paix, elle l'aurait eue tout aussi bien en devenant Anglaise ou Bourguignonne ; c'est la paix moyennant ce qui lui paraît la *justice* et le *droit* — et voilà ce qui constitue la haute noblesse de son effort :

---

1 Récupéré ensuite par le comte de Vaudémont. — Le père de Jeannette était un modeste laboureur; dès 1423, il est « doyen » de la communauté, venant immédiatement, à ce titre, après le maire et l'échevin. En 1427, il est procureur fondé des habitants de Domremy et en procès près de Robert de Baudricourt. Or, Jeanne avait bons yeux et bonnes oreilles, bien qu'elle menât vie double et eût aussi les yeux et les oreilles dirigés plus haut. Ne nous étonnons point que la fille de Jacques d'Arc connût les termes : chambre du roi, commende, etc., et fût au courant des événements. — « Quand je fus un peu grande et que j'eus l'âge de raison, dit-elle au troisième interrogatoire, je ne gardais pas les bêtes communément, mais j'aidais bien à les mener aux prés et à un château nommé l'Ile, par crainte des hommes d'armes. » — « J'ai appris à coudre le linge et à filer... Je vaquais aux soins du ménage. Je n'allais guère aux champs avec les moutons et autres bêtes (deuxièmes interrogatoire). » — « Elle gardait quelquefois les bestiaux *et les chevaux* de son père », déposa B. de Poulengy.

« J'avais grande volonté et affection que mon Roi eût son royaume (1). »

Pour elle, le droit du roi représente une expresse volonté de Dieu ; c'est vraiment en Dieu, « in rationibus aeternis » eût dit un platonicien, qu'elle voit la royauté française (2) fondée sur le droit, chargée de defendre le droit, et la France, le « saint royaume » :

« Vous, hommes d'Angleterre, qui n'avez aucun droit en ce royaume de France...

N'aïez point en vostre oppinion que vous ne tiendrez mie le royaume de France... ains le tiendra le Roy Charles, vrai héritier ; car Dieu, le veult ainsi (3). »

C'est vraiment dans l'absolu qu'elle contemple l'Idée de la France une et libre, mais dans un absolu vivant et vivifiant :

« Et croyez fermement que le Roi du Ciel envoiera plus de force à la Pucelle que vous ne lui sauriez mener de tous assaulx, à elle et à ses bonnes gens d'armes ; et aux horions verra-on qui ara meilleur droit de (la part du) Dieu du Ciel. »

C'est par la force que se tranchera « la bonne querelle du royaume de France (4) », mais combien elle préférerait une solution pacifique !

« (La Pucelle) est toute preste de faire paix, écrit-elle aux Anglais dans sa première lettre, se vous lui voulez faire raison, par ainsi que France vous mectiés jus (laissiez de côté) et paiés ce que l'avez tenu. Et entre vous, archiers, compaignons de guerre, gentils (nobles) et aultres, qui estes devant la ville d'Orliens, alez-vous-en, de par Dieu, en vostre païs... »

Pour sa robuste nature, l'absolu ne fut pas un stupéfiant ni un débilitant ; elle puisa dans ce continuel recours aux forces profondes, latentes, de son être moral, cette netteté et fixité d'orientation, cette simplicité et immutabilité d'intention, cet inlassable courage, qui produisirent des merveilles, malgré la résistance, presque l'inertie du milieu. On se laisse aller parfois à imaginer un Charles VII énergique, un Regnault de Chartres croyant, un La Trémoille désintéressé... Quelle page d'histoire nous aurions eue !

Certes les conditions imaginatives des intuitions de Jeanne étaient

---

(1) Troisième interrogatoire public.

(2) Sans cela, eût-elle appelé le triste sire Charles VII « le plus noble chrétien des chrétiens »? Dépos. J. Massieu.)

(3) Lettres aux Anglais les 5 mai et 22 mars 1429.

(4) Lettre du 25 juin 1429 aux « loyaux Français de la ville de Tournay ». Tournai resta fidèle à Charles VII. Lorsque la Pucelle était prisonnière à Arras, les gens de Tournai lui envoyèrent vingt-deux couronnes d'or pour subvenir à ses besoins. (A. France, *Vie*, II, 218.)

bien modestes, bien anthropomorphiques; reprocherons-nous à la fleur la forme très humble de ses racines nourricières ?...

« Dieu, le roy du ciel... Dieu le roy du ciel, filz (de) sainte Marie... Le roi du ciel, mon droiturier et souverain Seigneur... Tous ceux qui guerroient audit saint royaume de France guerroient contre le roi Jhésus, roi du ciel et de tout le monde, mon droiturier et souverain Seigneur (1). »

Je me suis souvent demandé s'il n'y avait pas, dans l'imagination de Jeanne, identité complète, sans distinction théologique des personnalités trinitaires, entre Dieu et Jésus. Elle savait son Credo, c'est vrai, mais il semble bien qu'en pratique, Jésus soit pour elle, comme pour tant de chrétiens, *le bon Dieu* — sans subtilités dogmatiques. Si les juges l'avaient poussée sur ce point, il n'eût pas été difficile, sans doute, de la faire tomber dans quelque traquenard. Cela eût prouvé une fois de plus, la supériorité de l'esprit sur la lettre, de la foi sur la théologie.

Il est plus intéressant de se demander comment Jeannette fut amenée à prendre conscience de sa « mission ». Le fait des apparitions — que nous étudierons plus loin — ne suffirait pas, semble-t-il, à résoudre la question, car, en partie, il la préjuge.

En effet, on peut distinguer comme deux phrases en ces apparitions: Tout d'abord, elles sont purement *morales* — puis elles deviennent *patriotiques* :

« J'avais treize ans quand j'eus une voix venant de Dieu pour m'aider à me bien conduire. Et la première fois, j'eus grand peur. Cette voix vint vers l'heure de midi. C'était l'été, dans le jardin de mon père... J'entendis la voix à droite, vers l'église... Elle me paraissait une bien noble voix... elle m'a toujours bien gardée et je l'ai toujours bien comprise. Elle m'a enseigné à bien me conduire et à fréquenter l'église... (2). »

« Sur toutes choses (saint Michel) me disait : Sois bonne enfant et Dieu t'aidera (3). »

C'est la première phase ; l'autre — sans brusque séparation, bien entendu, — vient s'y ajouter :

« Il me dit aussi, entre autres choses, que je vinsse au secours du roi de France (4). »

« C'est elle (la « voix ») qui m'a dit qu'il était nécessaire que je

---

1 Lettres aux Anglais et lettre du 17 juillet 1429 au duc de Bourgogne.

(2 Deuxième interrogatoire public.

(3) Septième interrogatoire secret.

(4) Septième interrogatoire secret.

vinsse en France... Elle me disait deux ou trois fois par semaine : Il faut que tu quittes ton village et viennes en France... Je ne pouvais plus durer où j'étais... La voix me disait que je lèverais le siège mis devant Orléans (1). »

Comment expliquer le passage ou, si l'on veut, la fusion d'une phase dans l'autre phase ?

C'est ici qu'intervient l'hypothèse de Mr Anatole France : la petite voyante endoctrinée, sans qu'elle s'en doutât, par les prêtres, et par eux transformée en active et infatigable ouvrière de la restauration monarchique.

La supposition n'a rien, *a priori*, d'impossible ; elle est ingénieuse, tentante. Mais, *historiquement*, elle est démentie par les faits. Jeanne, de la manière la plus formelle, a déclaré n'avoir parlé de ses visions *à aucun ecclésiastique :*

« Interrogée (au deuxième interrogatoire secret) si elle a parlé de ses visions (une glose marginale ajoute : à son père ou à sa mère) à son curé ou à tout autre homme d'église, elle répondit : Non, mais au seul Robert de Baudricourt et à mon roi. »

Une autre hypothèse me semble plus probable. Il circulait, depuis le dernier règne, une prophétie remontant peut-être à Marie d'Avignon (2) et affirmant qu'une femme rétablirait le royaume de France qu'une femme (Isabeau de Bavière) avait ruiné (3).

---

(1) Deuxième interrogatoire public. — Le siège d'Orléans commença le 12 octobre 1428. Jeannette entendait la Voix depuis trois ans déjà.

(2) Marie Robine, dite La Gasque, d'Avignon. Au procès de réhabilitation, l'avocat Barbin, qui avait vu Jeanne à Poitiers, déposa que, dans le cours des discussions (à Poitiers , Me Jean Erault raconta « avoir ouï dire par une certaine Marie d'Avignon, jadis venue auprès du roi (Charles VI), qu'elle avait annoncé à celui-ci que le royaume de France était appelé à beaucoup souffrir et supporter force calamités; qu'elle avait eu beaucoup de visions touchant le royaume de France et, entre autres choses, voyait beaucoup d'armures qui lui étaient présentées à elle, Marie; elles lui causaient de l'épouvante dans la crainte où elle était d'être forcée de les prendre. Mais il lui avait été dit de ne rien craindre, vu que ce n'était pas elle qui aurait à s'armer, mais bien une pucelle, laquelle viendrait après elle, prendrait ces armes et délivrerait le royaume de France. »

(3) La prophétie avait revêtu une formule très usitée dans le christianisme : l'opposition des deux femmes Eve et Marie) : Auctrix peccati Heva, auctrix meriti Maria... Illa percussit, ista sanavit. » St-Augustin, 18 *De Sanctis*); « Si vir cecidit per feminam, jam non erigitur, nisi per feminam » (St-Bernard), etc.

Or, Jeanne connaissait la prophétie (1). La détresse étant à son comble, la délivrance ne pouvait tarder. Et, malgré son humilité, Jeannette, toute vibrante d'enthousiasme et de religieux amour pour la France et son roi, n'était-elle pas naturellement amenée à se considérer comme la vierge élue, elle que les Saintes et les Anges traitaient en jeune sœur ?

Dans une nature simple, sensible, émotive (2) comme la sienne, cette persuasion profonde s'objectiva, comme déjà s'était objectivée la conscience morale, en représentations auditives et visuelles.

Je n'ai pas la prétention de résoudre l'énigme ; j'indique seulement dans quel sens il me semble que l'on doive chercher une solution ; cette solution sera toujours partielle, puisque la science n'explique rien qu'en supposant déjà quelque chose d'existant et d'agissant. Science et conscience sont deux aspects irréductibles l'un à l'autre, mais non contradictoires, de la pensée humaine. La science ne doit pas sortir du point de vue intellectuel, représentatif : le *mécanisme ;* la conscience est un sentiment intime de l'énergie créatrice s'atteignant directement elle-même. Elle est toute pénétrée de *finalité.* Cette finalité, Jeanne la proclame sans cesse lorsqu'elle parle de l'ordre reçu de Dieu, de sa mission : « Je suis née pour ce faire (3). »

La science n'en est, d'ailleurs, encore, sur pareils sujets, qu'aux classifications provisoires. Rappelons la lettre du Dr Dumas, insérée à la fin du second volume de la *Vie de Jeanne d'Arc,* par M. Anatole France :

« Si l'hystérie est intervenue chez elle, dit-il, ce n'a été que pour permettre aux sentiments les plus secrets de son cœur de s'objectiver

---

(1) Déposition de Durand Laxart ou Lassois, oncle (cousin-germain) de Jeannette. Le premier, il eut foi en elle et la conduisit à Vaucouleurs. Même témoignage de la part de Catherine Le Royer, chez laquelle Jeanne habita à Vaucouleurs. Ne pas confondre avec la prophétie du Bois Chenu (Cfr. dépositions de Robert Thibault, de Dunois, de Migiet) que Jeanne rapporta dans le troisième interrogatoire public : « Mais à cela, dit-elle, je n'ajoutai pas foi. » Il y avait sans doute un fond commun entre les deux prophéties ; la seconde représentait la première manipulée, arrangée et précisée par les clercs. Jeanne resta fidèle à la vieille version et rejeta l'adaptation faite en son honneur.

(2) Douée du « don des larmes ». Cfr. déposition de Pasquerel, son aumônier, de son page Louis de Contes, du duc d'Alençon, et la lettre de Perceval de Boulainvilliers (conseiller-chambellan de Charles VII et Sénéchal de Berry) au duc de Milan, 21 juin 1429 (cette dernière dans le cinquième volume de Quicherat). Jeanne n'était pas toujours d'un caractère commode et paraît aussi avoir eu la main leste. (Cfr. dépos. Simon Beaucroix.)

(3 Déposition d'Henri Le Royer au procès de réhabilitation.

sous forme de visions et de voix célestes; elle a été la porte ouverte par laquelle le divin — ou ce que Jeanne jugeait tel — est entré dans sa vie; elle a fortifié sa foi, consacré sa mission, mais par son intelligence, par sa volonté, Jeanne reste saine et droite, et c'est à peine si la pathologie nerveuse éclaire faiblement une partie de cette âme. »

Or, c'est pour son cœur, son intelligence, sa volonté, que nous admirons Jeanne et l'aimons. Les hallucinations dont elle s'est servie — comme tous les mystiques supérieurs — au lieu d'y être asservie (1), ne nous intéressent qu'en tant que son énergie a su les subordonner à sa propre finalité. Bien d'autres qu'elle, alors, eurent des visions : et Catherine, de la Rochelle (2), et Pierronne, de Bretagne (3). Il n'en est rien sorti. Les simplistes qui la rangent dans la même catégorie que les hallucinées ordinaires devraient pourtant se rendre compte que l'hallucination ne fut jamais, pour elle, une fin en soi; elle l'utilisa, comme la prière, en vue du but qu'elle poursuivait, or ce but était une réalité pratique, et aucun moyen humain n'était négligé pour l'atteindre; élevée à la campagne en fille pratique, elle répétait : « Aide- toi, le ciel t'aidera. » Lorsque les gens d'Eglise de Fierbois lui firent faire, pour la fameuse épée, un fourreau de velours vermeil, et les habitants de Tours un

---

(1 Elle peut résister à ses voix; de fait, elle leur a désobéi : saut de la tour de Beaurevoir Cfr. sixième interrogatoire public; abjuration 25 mai .

(2 Cfr. sixième interrogatoire public. On jugera des deux caractères par cette réponse :

L'interrogateur : « Parlâtes-vous avec Catherine de la Rochelle du fait d'aller à la Charité-sur-Loire?

Jeanne : Elle me disait : je ne vous conseille pas d'y aller. Il fait trop froid; je n'irai point. Elle voulait aussi se rendre vers le duc de Bourgogne pour faire paix. Et moi je lui dis : Il me semble qu'on n'y trouvera point de paix si ce n'est par le bout de la lance. » — Ce que l'événement justifia. Jeanne exigeait naïvement que Catherine lui fît voir la dame blanche vêtue de drap d'or qui lui apparaissait. Cela prouve à quel point elle croyait à la réalité matérielle, objective, de ses propres visions. — Cfr. aussi premier interrogatoire secret.

(3) Pierronne était avec Jeanne à Jargeau, le jour de Noël 1429. Prise à Corbeil, elle fut brûlée six mois après, le 3 septembre 1430, au parvis de Notre-Dame de Paris, pour avoir maintenu qu'elle voyait Dieu « en humanité, parlant à elle comme amy fait à autre », vêtu d'une robe blanche et d'une huque vermeille. Elle eut le courage d'affirmer jusqu'à la mort que « dame Jehanne estoit bonne et ce qu'elle faisoit estoit bien fait et selon Dieu ». Cfr. *Journal d'un bourgeois de Paris.*

fourreau de drap noir, elle eut soin d'en commander un troisième « de cuir bien fort » (1). Véritable symbole !

Elle eut, avant tout, un génie *actif;* elle vint à l'armée (2) — telle l'abeille à sa ruche — organisant l'assaut, entraînant les soldats, disposant l'artillerie (3), jugeant les plans de campagne et les projets de traités avec un sûr instinct — instinct que n'avait point façonné une longue hérédité, véritable « mutation » que l'on constate, que l'on admire, sans l'expliquer *en son fond.* Nous connaissons si peu les lois de la vie spirituelle ! Nous nous réfugions dans l'emploi des mots : foi, instinct, génie; nous ne faisons ainsi que déguiser le mystère. Les interprétations doivent donc toujours revêtir un caractère modeste d'hypothèses.

Hypothèses qui varieront, d'ailleurs, du tout au tout suivant que l'on acceptera ou rejettera la mythologie théologique chrétienne.

Le mieux est donc de ne point procéder *a priori,* mais *a posteriori,* en partant de *faits* bien avérés.

Or, s'il est un *fait* certain dans cette merveilleuse histoire, c'est que Jeanne s'est trompée en plusieurs des prédictions fondées sur les « révélations » des « voix » :

1° Lorsqu'elle annonce, comme « révélation », qu'avant sept ans les Anglais « laisseront un plus grand gage qu'ils n'ont fait devant Orléans et qu'ils perdront tout en France (4) ». Or, c'est seulement

---

(1 Quatrième interrogatoire public.

(2) Exemples d'autres femmes douées de l'instinct militaire. Cfr. Lenglet-Dufresnoy, *Histoire de Jeanne d'Arc* (Orléans, 1753), IIIe partie. — « La guerre est un art simple et tout d'exécution », disait Napoléon; comme il allait tout droit au but, ses soldats l'avaient appelé le Père l'Enfonceur; telle était aussi la méthode de Jeanne (voir plus loin, p. 349). Dès avant Orléans, elle rêvait déjà d'une croisade qu'elle organiserait avec les Anglais unis aux Français (voir sa première lettre aux Anglais).

(3 Dépositions du duc d'Alençon et de Dunois.

(4) Lang *La Pucelle de France*, p. 324 met la bataille de Formigny en 1439 au lieu de 1450!... Il prétend, de plus, que : « et quod totum perdent in Francia » doit être détaché de « antequam sint septem anni ». La preuve que non, c'est que cette tournure : quod... et quod, se trouve en d'autres endroits où il n'y a pas de disjonction à établir, par exemple, un peu plus loin, le même jour : « Interrogata si, apud fontem qui est juxta arborem, prædictæ Sanctæ locutæ sunt cum ea : respondit quod sic et quod audivit eas ibi. » Fera-t-on, d'ailleurs, une nouvelle disjonction pour ce qui suit : « Dicit etiam quod... » Non, évidemment. (Cinquième interrogatoire public et séance du 27 mars, réponses aux articles 17 à 23.) — On a parfois prétendu que la vraie mission de Jeanne se termine après Reims. Toute sa conduite proteste contre pareille hypothèse. « Quand j'aurai fait ce pourquoi je suis envoyée de par Dieu, disait-elle *le 2 mai 1431*, je reprendrai l'habit de femme. »

dix-neuf ans après que les Anglais perdirent la Normandie et trois ans plus tard la Guyenne. Calais ne fut repris qu'en 1558.

Sans doute, il ne faut pas traiter les « prophéties » avec une rigueur mathématique, mais ici le contexte paraît nettement exprimer ce que pensait Jeanne, ce qu'elle avait toujours pensé (dès la première lettre aux Anglais, elle se dit « envoyée de par Dieu, pour les bouter hors de toute France »); or, elle dit le 27 mars : « Si les Anglais eussent cru ma lettre, ils n'eussent fait que se montrer sages. Avant qu'il soit sept ans, ils s'apercevront de la vérité de ce que je leur écrivais. » Il s'agit donc bien des Anglais chassés *de toute France* avant sept années.

2° Lorsqu'elle déclare que sainte Catherine et sainte Marguerite lui ont promis qu'elle délivrerait le duc d'Orléans, prisonnier en Angleterre, et cela dans un délai « plus brief que trois ans et plus long qu'un an (1) ». Le duc d'Orléans ne revint en France qu'à la fin de 1440.

Les juges lui demandèrent si les Saintes avaient promis « absolument et sans condition ». Oui, répondit Jeanne — sauf à se contredire en partie en ajoutant : « Si j'eusse duré trois ans sans avoir empêchement. » C'est qu'elle espérait toujours alors sa propre délivrance.

3° Elle affirma, en effet, d'une manière catégorique, et au nom de ses « voix », qu'elle serait délivrée. Quand ? Elle l'ignore, mais « il faudra qu'un jour elle soit délivrée (2). »

A moins donc, avec l'Université de Paris, Cauchon et Cie, d'admettre que Jeanne fut inspirée par le diable, force est bien de reconnaître que s'il y avait quelque chose de « divin » dans le génie de Jeanne et dans son héroïque désintéressement, ses « visions » et « apparitions » contenaient une part d'illusion ; elles furent la rançon de sa vibrante sensibilité. On a donc le droit de les prendre comme un mécanisme physiologique qui permît à son activité psychique de s'épanouir pleinement.

Je m'en tiens, par conséquent, à l'hypothèse d'hallucinations accompagnant souvent, bien que pas nécessairement les « voix » — voix qui sont les *états forts* de la *parole intérieure* morale, des varié-

---

(1) Troisième interrogatoire secret, du 12 mars 1431.

(2) Cinquième et sixième interrogatoires publics; premier, cinquième et huitième interrogatoires secrets. — A cette première affirmation s'en ajoute une autre, attribuée à sainte Catherine, et qui ne se réalisa pas non plus : qu'avant d'être délivrée, elle verrait d'abord le roi des Anglais. Cfr. cinquième et septième interrogatoires secrets.

tés vives de la « voix de la conscience », chez Jeanne tout comme chez Socrate (1).

Combien il est instructif et touchant de voir le clair et ferme bon sens de Jeanne aux prises avec cette objection, ou plutôt la résolvant de suite en toute loyauté et sincérité !

Les six théologiens qui interrogèrent Jeanne dans sa prison, le jour même du supplice (30 mai 1431), sont, en effet, unanimes à le déclarer : elle reconnut que les voix qui lui avaient promis la délivrance l'avaient donc trompée (2).

---

(1) Cfr. Victor Egger, *La parole intérieure* (2e édition, Paris, Alcan, 1904. Je viens de relire ce volume, trente ans après avoir lu la première édition (dont j'ai rendu compte dans le *Bulletin critique* du 15 mai 1882); il renferme d'excellentes pages, sur Socrate et sur Jeanne d'Arc en particulier — pages que je reconnais beaucoup mieux comprendre et plus apprécier encore qu'il y a trente ans. — Quant aux « pressentiments » de Jeanne, attendons que la science psychologique ait éclairci les questions relatives au subconscient. Comme exemple net, je citerai l'annonce par Jeanne de sa blessure devant Orléans. Pasquerel, au procès de réhabilitation, en rendit témoignage, mais nous avons un document beaucoup plus intéressant. Le 22 avril 1429, le sire de Rostlaer, ambassadeur, écrit à son gouvernement une lettre datée de Lyon et où il fait mention de cette annonce d'une blessure non mortelle que Jeanne recevra sous les murs d'Orléans et qu'elle reçut de fait le 7 mai. La lettre de Rostlaer fut résumée par le greffier de la Chambre des Comptes de Bruxelles (« Registres noirs », Bibliothèque royale de Bruxelles, collection d'Esnans, vol. I, pp. 110 à 116). Je doute toutefois qu'il y ait dans cette coïncidence de quoi crier miracle — encore bien moins dans le cas de la trouvaille de l'épée de Fierbois (quatrième interrogatoire public), car n'importe ce qu'aurait dit Jeanne, il y avait chance de le constater réalisé dans cette vieille chapelle encombrée d'armures votives (et où, d'ailleurs, Jeanne était allée).

(2) Si Jeanne n'eût fait cet aveu, Cauchon n'aurait pas permis qu'on lui administrât la communion; ledit aveu est autrement important que l'abjuration du 24 mai (au cimetière de l'Abbaye de St-Ouen) faite « par crainte du feu », « sans comprendre ce qui était dans la cédule » (cédule de quelques lignes, non pas celle qu'on introduisit plus tard dans le texte du procès) et que Jeanne rétracta si énergiquement le 28 mai. Il fallut l'évidence des faits pour que Jeanne, condamnée, renonçât à ce qu'il y avait d'illusoire en sa vie psychique. N'est-ce point parce qu'elle avait cessé de considérer ses voix comme des oracles qu'elle ne rappela pas, en ces moments cruels, les fameuses paroles : « *Prends tout en gré, ne te chaille de ton martyre. Tu en viendras enfin au royaume du Paradis* » (Cinquième interrogatoire secret.)? Le « martyre », pour elle, comme elle l'a déclaré, c'était la prison. Quant à interpréter la « grande victoire » dont alors parle Jeanne d'une victoire *morale*,

Trois d'entre eux recueillirent aussi de sa bouche, le même jour, un précieux renseignement sur le mécanisme des « apparitions ». Jeanne, en effet, tout en ne croyant plus au caractère surnaturel des voix et apparitions, ne cessa jamais d'affirmer *le fait* de les avoir vues et entendues et, sans rien dire de bien clair sur leur forme, déclara cependant qu' « elles venaient en grande multitude et en petite étendue, c'est-à-dire sous forme de choses minimes. »

Que se cache-t-il sous ces expressions ? Je laisse aux spécialistes de le déterminer. Ce que, sans compétence médicale particulière, tout honnête homme peut tirer des paroles de Jeanne en ses divers interrogatoires, me paraît pouvoir être ainsi résumé :

Jeanne distingue entre le « réconfort » *(confortatio)* qui lui vient de saint Michel (1) ou de saint Gabriel (2), et l'audition proprement dite de la « voix ».

Elle entendit d'abord *une* voix accompagnée d'apparitions d'êtres multiples qu'elle jugea « par le parler et langage des anges » être des anges. « Je le crus assez tôt et j'eus cette volonté de le croire (3). » Elle jugea aussi que celui qui parlait était saint Michel (le chef de la milice céleste). « J'ai cru que c'était saint Michel par la bonne doctrine qu'il me montrait (4). »

« Saint Michel, quand il vint à moi, me dit que sainte Catherine et sainte Marguerite viendraient à moi et que j'agisse par leur conseil... » Dès lors, Jeanne parle tantôt de *la* voix, tantôt *des* voix (5).

On prétend parfois que Jeanne imagina ange et saintes d'après les représentations qu'elle voyait dans les églises. C'est peu probable : « Maintes fois je vis saint Michel, dit-elle, avant de savoir que ce fût lui... Depuis, saint Michel m'enseigna et montra tant

---

c'est de la haute fantaisie; Jeanne a dit, d'ailleurs : « Par une grande victoire que Dieu enverra aux Français », peut-être avant la St-Martin d'hiver, ajoute-t-elle.

(1) Quatrième interrogatoire public.

(2) Séance du 9 mai.

(3) Septième interrogatoire secret. — « Lorsque je l'entendis (une bien noble voix) pour la troisième fois, je reconnus que c'était la voix d'un ange. Deuxième interrogatoire public.

(4) Séance du 28 mars. — Je ne me sers pas ici des déclarations du quatrième interrogatoire secret, qui font partie d'une « fiction ». Au huitième interrogatoire secret, Jeanne, interrogée, si elle a fait peindre les anges sur son étendard tels qu'ils lui apparaissent, répond : « Je les ai fait peindre en la manière qu'ils sont peints dans les églises. » Elle n'identifie pas les deux choses.

(5) Par exemple, au troisième interrogatoire public. Au second, elle ne parlait que de « *la* voix ».

que je crus fermement que c'était lui (1). » La *méthode* de Jeanne est donc toute spirituelle; aussi lorsqu'elle essaya de donner corps à ses visions, qu'elle le voulût ou non, elle n'aboutit qu'à de vagues descriptions, comme celle-ci : saint Michel était en la forme « d'un très vrai preud'homme (2) ». « Je ne lui ai pas vu de couronne et de ses vêtements, je ne sais rien », avait-elle déjà dit (3).

Quant aux saintes, elle ne les connut pas non plus tout de suite (4). Tantôt il paraît évident qu'elle les voit sous forme humaine complète, puisqu'elle les embrasse en les tenant par les genoux (5); tantôt il semble qu'elles n'ont ni bras, ni autres membres (6) et qu'elles se réduisent à des têtes couronnées « bien richement et précieusement (7) », d'où émane une voix « belle, douce et humble (8) ». Elle ne confond pas leurs voix depuis qu'elles se sont nommées (9).

Les apparitions sont accompagnées de lumière (10). Etait-ce une irradiation de lumière, une lueur diffuse, ou peut-être des points lumineux que son imagination constructive — si ingénieuse et active, comme elle l'a prouvé en dépistant ses juges par la « fiction » de

---

(1) Septième interrogatoire secret. De même, au huitième interrogatoire public : « Ce qui me meut à le croire, c'est le bon conseil, le réconfort et les enseignements qu'il m'a donnés. »

(2) Huitième interrogatoire secret. M. A. France interprète : un chevalier. M. Joseph Fabre : un honnête homme. C'est le vrai sens; un peu plus loin, elle appelle sa marraine « bonne preude femme ».

3) Cinquième interrogatoire public.

(4 Quatrième interrogatoire public. « Je les connais, dit-elle, parce qu'elles se nomment à moi... J'ai bien su jadis (laquelle m'est apparue la première), mais je l'ai oublié. »

(5) Neuvième interrogatoire secret. — « Elles fleuraient bon... Je ne pouvais les embrasser sans les sentir et toucher. » Il y avait donc aussi hallucination du toucher et de l'odorat.

(6 « Je ne sais si elles ont des bras ou autres membres. » Cinquième interrogatoire public. — Etait-ce uniquement par lassitude, écœurement, qu'elle parlait ainsi, esquivant les explications?

(7) Quatrième et cinquième interrogatoires publics. Cfr. admonition du 2 mai, § V.

(8) Cinquième interrogatoire public.

(9) Cinquième interrogatoire public.

(10) Deuxième et quatrième interrogatoires publics; cinquième interrogatoire secret.

l'Ange apportant la couronne au roi (1) — que son imagination, dis-je, interprétait et complétait comme nous interprétons et complétons les formes d'une flamme, celles d'une ombre, d'un nuage, ou celles de nos rêves ? Encore une fois, laissons les spécialistes risquer leurs théories. J'ai déjà dit que les « visions » sont une des particularités de la nature de Jeanne, non ce qui nous la fait admirer et aimer.

J'ai dit aussi avec quel ferme bon sens, voyant que la prophétie de sa délivrance était contredite par les faits, Jeanne cessa de croire en ses « voix ». En celles qui lui avaient annoncé sa libération, oui certes; en celles qui l'instruisirent à Domremy, qui l'envoyèrent à Orléans, à Reims, il est bien difficile de le penser (2). C'est, j'estime, en faisant ces réserves, que l'on peut accepter le témoignage, au procès de réhabilitation, de Frère Martin Ladvenu qui accompagna Jeanne au bûcher : « Toujours, jusqu'à la fin, dit-il, elle affirma et maintint que ses voix étaient de Dieu et que tout ce qu'elle avait fait, elle l'avait fait par ordre de Dieu et ne croyait pas avoir été trompée par ses voix. » Les autres témoins disent seulement que, jusqu'à la fin, elle invoqua Dieu, les saints et les saintes, saint Michel, sainte Catherine (3).

La candeur, la parfaite loyauté de Jeanne, aussi bien que sa foi profonde, éclatent et plus que jamais resplendissent en ses dernières heures. Que de grands hommes ont préparé, *soigné*, leur vie et leur

---

(1) Premier, deuxième, quatrième interrogatoires secrets, et « dernières déclarations ». — « Quando loquebatur de regno et guerra, dépose Isambard de la Pierre, videbatur mota a Spiritu sancto, sed dum loquebatur de persona sua, fingebat plura. » Elle avait averti ses juges qu'elle ne dirait que ce qu'elle croirait pouvoir dire. Cfr. les trois premiers interrogatoires publics.

(2 A. France allègue la parole : « Ha ! Rouen ! j'ai grand peur que tu n'aies à souffrir de ma mort ! » — Mais le témoin Delachambre dit que Jeanne prononça « ces mots *ou d'autres semblables* ». Ce qu'elle prononça réellement, ce doit être la parole rapportée par le témoin Daron : « Ah ! Rouen, Rouen, seras-tu ma maison ? — Rouen, Rouen, mourrai-je ici ? (témoin Marguerite). »

(3 Le greffier Manchon dit bien que Jeanne « ne voulut jamais révoquer ses révélations et y persista jusqu'à la dernière heure », mais il peut s'agir là du simple fait subjectif. Autrement on ne comprendrait guère que, comme raconte le même témoin, après la condamnation, Jeanne ait fait « les plus belles oraisons, recommandant son âme à Dieu, à la sainte Vierge et à tous les saints, les invoquant et demandant pardon à ses juges, aux Anglais, au roi de France et à tous les princes du royaume »; pendant près d'une demi-heure, dit l'huissier Jean Massieu. Ladvenu ne parle que de « la grande et admirable contrition de Jeanne, sa continuelle confession et repentance ».

mort en vue du jugement du public ou de la postérité ! Jeanne, elle, ne cherche pas à faire une *belle* mort, mais une *bonne* mort. Elle était une sainte (1), ne l'oublions pas. C'est bien plus comme une sainte, gémissant et priant, qu'elle mourut, que comme une héroïne.

La théologie scolastique donna, en condamnant Jeanne, la mesure de sa valeur lorsqu'on la veut appliquer au réel et non plus aux « constructions de la foi ». Mais il ne faudrait point déformer le caractère de Jeanne, voir en elle une révoltée, une libre-penseuse presque, ou déjà une « moderniste ».

Jeanne, c'est vrai, maintint avec une énergie inlassable et un sublime courage les droits de sa conscience au rapport direct avec Dieu (2). Mais elle savait très bien distinguer entre les faits *à elle particuliers* de ses apparitions et, d'autre part, les vérités de la foi (3) ; au sujet de ces dernières, elle restait fille soumise et dévouée de l'Eglise.

Jeannette n'a jamais soupçonné que les vérités de la foi pussent offrir la moindre difficulté, donner lieu à la moindre objection. Autant sa *vie* religieuse était active, personnelle, autant ses *croyances* avaient été reçues (4) passivement et se maintenaient en elle passive-

---

(1) « L'histoire de Jeanne, je ne puis assez le dire, est une histoire religieuse, une histoire de sainte, tout comme celle de Colette de Corbie ou de Catherine de Sienne. » Anatole France, *Vie de Jeanne d'Arc*, I, p. LXXX. Mais quelle exagération lorsque le même auteur parle de « Jeanne toujours en prières et *en extase* » p. XLVI) !

(2 « Je me soumets à Dieu, mon créateur... je m'en rapporte à lui, à sa personne propre... mes révélations sont de Dieu sans autre intermédiaire. De mes révélations, je m'en rapporte à mon juge, à savoir Dieu. » Admonition publique, le 2 mai.

(3) « Je crois bien que notre saint Père le Pape de Rome et les évêques et autres gens d'église sont pour garder la foi catholique et punir ceux qui défaillent. Mais, quant à moi, touchant mes faits, je ne me soumettrai qu'à l'église du ciel, savoir à Dieu, à la Vierge Marie, aux saints et saintes du paradis. Je crois fermement n'avoir point failli en notre foi et n'y voudrais faillir. » Séance du 27 mars. Cfr. septième, huitième interrogatoires secrets; interrogatoire supplémentaire du 31 mars; séance du 28 mars, etc. — « Que toutes choses par moi faites ou dites soient envoyées à Rome, près notre saint Père le Pape auquel, et à Dieu le premier, je m'en rapporte. » Séance du 24 mai. Les juges escamotèrent l'appel à Rome déjà fait par Jeanne au neuvième interrogatoire secret.

(4 « J'ai appris de ma mère : Notre Père, je vous salue, Marie, et je crois en Dieu. Je n'ai appris ma créance d'autre que de ma mère. » Premier interrogatoire public. Cfr. séance du 27 mai.

ment. Sa nature d'*active* n'avait qu'un minimum d'intellectualité. Qu'eût-elle fait si, comme il lui arriva pour ses « voix » (du moins pour celles des derniers jours), elle avait connu nos difficultés d'ordre métaphysique ou historique ? De même que de sa foi aux « voix », elle se réfugia en sa foi à Dieu, de sa foi au Dieu personnel se fût-elle réfugiée en une foi au « Divin » ? Question oiseuse s'égarant dans de pures possibilités...

L'homme, dit très justement Eugène Ménégoz, l'homme « est sauvé par la foi, indépendamment des croyances ». Ce qui fait la valeur de l'homme, c'est l'orientation de sa conscience, la tendance de son cœur et de sa volonté.

Il n'a pas existé de conscience plus noble, plus donnée, livrée, sacrifiée à l'idéal que celle de Jeanne. Elle a aimé, voulu, cherché à faire passer dans l'ordre de la réalité, le Droit et la Justice tels qu'on les pouvait concevoir à son époque; elle n'a jamais admis la guerre comme guerre de conquête, mais uniquement comme guerre défensive (1); voilà par où ses aspirations et les nôtres ne font qu'un — et voilà l'essentiel. Les hallucinations de Jeanne ne m'intéressent guère davantage que l'indigestion qu'elle eut un jour, dans la prison, pour avoir mangé d'une carpe que lui avait envoyée son sinistre bourreau, l'évêque de Beauvais (2). Rendons à la physiologie ce qui est à la physiologie, à l'Idéal ce qui est à l'Idéal.

Quel admirable type de vraie Française : « Je disais à mes gens : Entrez hardiment parmi les Anglais ! Et j'y entrais moi-même (3). » Hardiment ! Hardiment !... C'est la parole que lui répètent continuellement les Voix (4); et en même temps : « Fais bon visage ! », « prends tout en gré », c'est-à-dire : Gaiement ! Joyeusement ! Et cette fine ironie, cet esprit spontané dans ses réponses qui ébahissent et confondent les docteurs en syllogismes !

« Quelle langue parlait la Voix ? lui demande, à Poitiers, frère Seguin. — Une meilleure que la vôtre, répond elle. — En effet, ajoute le docteur, je parle limousin. » Il avait insisté lourdement :

(1 Voir sa première lettre aux Anglais et celle adressée au duc de Bourgogne.

(2) Déposition du médecin Tiphaine. — Cauchon n'aurait abouti à rien si l'archevêque de Reims avait voulu sauver Jeanne. Il se garda bien d'intervenir. Lui aussi, mais d'une manière plus cachée, plus habile, fut un bourreau. Dans la *Vie de Jeanne d'Arc*, de Gabriel Hanotaux Hachette, 1911 , lire le très intéressant chapitre p. 153 intitulé : *L'abandon*.

(3 Sixième interrogatoire public.

(4 Par exemple, troisième et sixième interrogatoires publics; cinquième interrogatoire secret; séance du 28 mai, etc.

« Croyez-vous en Dieu ? — Mieux que vous, dit Jeanne. — Mais si Dieu, lui avait-il aussi demandé, si Dieu veut délivrer le peuple de France, il n'est pas nécessaire d'avoir des gens d'armes. — En nom Dieu, reprit-elle, les gens d'armes batailleront et Dieu donnera la victoire (1). — Y avait-il de la lumière quand vous vîtes cette voix ?, lui demande, à Rouen, Jean Beaupère. — Beaucoup, répond-elle. Elle ne vient pas toute à vous, maître Beaupère (2). »

« En nom Dieu », « Ma foi », « Sans manque », « Par mon martin ! » (3). Ces exclamations émaillent son discours. Et, sans cesse, des expressions populaires : « tirer l'oreille »; « couper la tête »; « dussé-je user mes jambes jusqu'aux genoux »; « dussé-je ne pas boire de vin d'ici à Pâques »; « le roi (s'il savait ces choses) en serait plus aise à dîner »; l'épée (de Lagny) commode à « donner de bonnes buffes et de bons torchons »; « approchez hardiment, je ne m'envolerai point », etc., etc. Jeannette, de langage comme probablement d'aspect (4), est demeurée paysanne, est restée peuple par la simplicité et intransigeance de certaines idées, comme par l'amour des sentences proverbiales (5) et le pittoresque de l'expression.

Beaucoup de ces cris de l'âme sont très connus et presque devenus classiques : « Mon étendard avait été à la peine; c'était bien raison qu'il fût à l'honneur (6). » — « Pour filer et coudre, je ne crains femme de Rouen (7). » — Ah ! sanglant garçon, vous ne me disiez pas que le sang de France fut répandu ! (8). — « Mon Seigneur (Dieu) a un livre dans lequel oncques nul clerc n'a lu, tant soit-il

---

1 Déposition de Frère Seguin.

2) Quatrième interrogatoire public. — « Elle était bien subtille de subtillité appartenante à femme », dira près de vingt ans après, Maître Beaupère. (Quicherat, II, 21.)

(3) Martin = bâton.

(4) « Rusticanâ facie », écrit en 1497 Philippe de Bergame *(De claris electisque mulieribus)*. Le Dr Vercoutre *(Une effigie inédite de Jeanne d'Arc*, du xve siècle; Paris, Leroux, 1910 nie que Philippe ait tenu ce détail d'un témoin oculaire; or, en fait, le type de l'effigie qu'il nous présente est bien du même genre, exprimant l'intelligence, mais sans beauté plastique. Cfr. l'*Appendice*.

(5 « Aide-toi, le Ciel t'aidera. » Septième interrogatoire secret. « Besognez, et Dieu besognera. » (Déposition du duc d'Alençon.) — « On est parfois pendu pour avoir dit la vérité. » Troisième interrogatoire public.

(6 Neuvième interrogatoire secret.

(7) Deuxième interrogatoire public.

(8) Déposition de Louis de Contes, page de Jeanne.

parfait en cléricature (1). » — « Il y a ès livres de Notre Seigneur plus que ès vôtres (2). — « Touchez-les vous-mêmes, disait Jeanne aux femmes qui lui apportaient des objets pour qu'elle les bénît, ils seront tout aussi bons par votre toucher que par le mien (3). » — « J'ai été envoyée pour la consolation des pauvres et des malheureux (4). » Il faudrait citer encore; une fois de plus, je renvoie au texte des deux procès où ces paroles prennent leur pleine valeur.

Tous ceux qui aiment la France, la France passionnée de liberté, enthousiaste de justice, la France non anglo-saxonne, ni pseudo-germanique, mais la France française, doivent conserver le culte de cette petite paysanne qui, plus patriote que le roi lui-même, envers et contre tous, sauva la France.

Semblable aux pures fontaines qui jaillissaient à l'orée du Bois Chesnu, elle fut une source vive de force morale où tous abondamment puisèrent. Le désespoir était universel (5). « Espérez ! » « Pas d'hésitation ! » « Hardiment ! » « Virilement ! » (6) Elle n'eut que de tels mots à la bouche. Elle ranima tous ces découragés, les discipline pour l'effort unifié, persévérant; de ces timides elle fit des vainqueurs.

Jeanne se disait « la Pucelle », c'est-à-dire la Vierge, non par un étroit ascétisme, car son vœu de virginité fut conditionnel (7), mais parce que, librement et joyeusement, elle ne vivait que pour son idée et pour sa mission. Ses « Voix » l'appelaient aussi « fille de Dieu » : « Fille Dé, va, va, va ! (8) » Le peuple la nommait (9), et c'est sous ce titre que nous l'aimons et admirons : « la fille au grand cœur ».

---

(1) Déposition de Pasquerel, l'aumônier de Jeanne.

(2), (3), (4) Déposition de Marguerite La Touroulde. Cfr. sixième interrogatoire public. — J'ajoute encore cette noble déclaration, le 9 mai, en face des instruments de torture : « Vraiment, si vous me deviez faire arracher les membres, encore ne vous dirais-je autre chose, et si je vous disais autre chose, après, je vous dirais toujours que vous me l'auriez fait dire par force. »

(5) Dépositions La Touroulde, Seguin, Barbin.

(6) Dépositions Charlotte Boucher, Robert de Farciaux, Simon Charles, duc d'Alençon, Simon Beaucroix, etc.

(7) Deuxième interrogatoire secret.

(8) Déposition de Dunois. Cfr. deuxième interrogatoire secret.

(9) Deuxième interrogatoire secret. Bien expressive, la légende populaire (déposition de Jean Massieu) : « J'ai ouï dire par Jean Fleury, clerc et greffier du bailli, qu'au rapport du bourreau, le corps étant consumé et réduit en poudre, le cœur de Jeanne était resté intact et plein de sang. »

APPENDICE.

Comment se représenter Jeanne, puisque nous n'avons pas de portrait authentique ?... Elle était « belle et bien formée » dit le chevalier d'Aulon, son intendant. « De beaux seins », affirme aussi le duc d'Alençon. D'Aulon dit-il : belle, dans le sens où l'on dit : une belle fille, sans affirmer par là que la figure soit belle? Perceval, un contemporain, note seulement : « hilari vultu ». Probablement de ces visages qui, en dehors de l'expression, ne sont ni beaux ni laids. N'oublions pas le : « rusticana facie » de Philippe de Bergame... « Grande et moult belle » (*Mirouer des femmes vertueuses*, après 1498) ; « Competentis elegantiæ, dit Perceval (1429), virilem sibi vindicat gestum » (Vallet de Viriville traduit : une tournure mâle, en même temps assez élégante; *Recherches iconographiques*, p. 1). « Bien compassée de membres et forte » (*Chronique de la Pucelle*, après 1467) ; « De grande force et puissance » (*Chronique de Lorraine*, vers 1475). « Brevi quidem statura, sed toto corpore praevalida », Philippe de Bergame (vers 1497) : Est-ce le costume d'homme qui, à certains yeux, la faisait paraître petite ?... De ce qu'elle put mettre les habits de son oncle Laxart ou ceux d'un soldat de Jean de Novelompont (voir leurs dépositions), on ne saurait rien conclure, car tout dépend de la taille de Laxart et du soldat. « Le cou court, un petit signe rouge derrière l'oreille, un doux parler », dit la pseudo-Eugélide de Hongrie (écrit contemporain. Cité dans Fabre, *Procès de réhabilitation* I, p. 367). Philippe de Bergame signale aussi son accent doux et traînant de Lorraine. « Nigro capillo », ajoute-t-il. « Cheveux ronds et noirs », dit, en un document contemporain de Jeanne, le greffier de La Rochelle (*Revue historique*, tome IV, 1877). La thèse des cheveux blonds tirant sur le roux (Oscar de Poli, *Annuaire du Conseil héraldique de France*, 1904, pp. 121-181) me paraît reposer sur des documents iconographiques contestables, car d'ordre esthétique et fantaisistes. C'est ainsi qu'aucun artiste, même ancien, n'a osé représenter Jeanne avec ses cheveux courts, coupés à l'écuelle, selon la mode hideuse du XVe siècle qui fit de la chevelure comme une calotte posée sur le crâne. Rien que l'adoption de cette mode suffirait à prouver que Jeanne n'agit point par vaine coquetterie en prenant un riche costume (cfr. *Acte d'accusation*, art. 12 et 13) : Si elle n'eût pas été habillée somptueusement, on ne l'eût pas réputée « chef de guerre », dit Quicherat (*Hist. du costume en France*, p. 273), et disait déjà en 1440 Martin Le Franc dans *Le Champion des Dames*. Le fameux cheveu noir

inclus jadis dans le cachet de cire de la lettre aux gens de Riom et qui fut vu encore par Quicherat, et par Vallet de Viriville (vers 1855) a disparu. Il n'est pas prouvé qu'il fût de Jeanne, mais cela concorderait avec les deux témoignages précités. Elle parlait peu, dit Perceval; « et quand elle estoit sans harnoys, elle estoit moult simple et peu parlant », dit en son *Registre Delphinal* Mathieu Thomassin (1456). « Selon moi, elle ne savait absolument rien, hors le fait de guerre », dit aussi Marguerite la Touroulde qui fut son hôtesse à Bourges, après le sacre. « ... Et semble chose toute divine de son fait et de la voir et de l'ouïr... », écrivent, le 8 juin 1429, Gui et André de Laval (Quicherat V, p. 107).

Bibliographie

H. PIRENNE : **Histoire de Belgique, tome IV.** — *La révolution politique et religieuse. — Le règne d'Albert et d'Isabelle. — Le régime espagnol jusqu'à la paix de Munster* (1648). Bruxelles. Henri Lamertin, 1911, in-8° de VII-495 pages.

Il y a cinq ans j'ai rendu compte ici même (1) du tome III de l'*Histoire de Belgique* de M. le professeur H. Pirenne. Le nouveau volume, qui embrasse l'époque comprise entre l'arrivée du duc d'Albe à Bruxelles et le traité de Munster, ne le cède pas en intérêt aux précédents. On en jugera par un rapide exposé des matières principales.

L'ouvrage se divise en quatre livres. Le premier raconte la répression exercée par le duc d'Albe et ses tentatives pour implanter chez nous le régime espagnol, la résistance que provoqua l'établissement de nouveaux impôts, la première prise d'armes de Guillaume d'Orange, l'insurrection de la Hollande et de la Zélande, la campagne du duc dans le Nord et l'échec final de sa politique, les vains efforts de Requesens pour ramener les provinces révoltées, la popularité grandissante du prince d'Orange, la réunion des Etats généraux et la pacification de Gand, le départ des soldats espagnols, la trahison de don Juan et l'insurrection qui s'ensuivit dans les provinces méridionales.

Le livre II traite de la guerre de religion et nous fait connaître la politique tolérante et nationale du prince d'Orange, comme aussi les défiances qu'elle inspira aux catholiques, les premiers mouvements calvinistes, l'arrivée de l'archiduc Mathias, les conflits entre les Etats généraux et les patriotes, le retour des Espagnols, la bataille de Gembloux, l'attitude des puissances étrangères, l'intervention du duc d'Anjou et son traité avec les Etats généraux, la mort de don Juan, la domination des calvinistes à Gand, la paix de religion

(1) *Revue de l'Université*, 1906-1907, pp. 813-816.

d'Anvers, la réconciliation des provinces wallonnes et l'union d'Utrecht, les succès militaires de Farnèse, la souveraineté éphémère du duc d'Anjou, la proscription du prince d'Orange, la déchéance de Philippe II, la disgrâce de Farnèse et l'attaque de la Belgique par Henri IV.

Le livre III ou la Restauration catholique comprend la cession des Pays-Bas aux archiducs, le règne de ces princes, leur lutte contre les provinces du Nord, la trève de douze ans, la reprise des hostilités après la mort d'Albert, le gouvernement d'Isabelle, la conspiration de la noblesse belge et les Etats généraux de 1632, la guerre de l'Espagne avec la France jusqu'au traité de Munster. Un chapitre est consacré spécialement au pays de Liége sous le règne de Gérard de Groesbeek, d'Ernest et de Ferdinand de Bavière. Il nous apprend comment ces prélats combattirent l'hérésie dans leur diocèse, les prétentions de la démocratie liégeoise, les rapports de la principauté avec les Etats voisins, l'influence de la France dans la vallée de la Meuse, la lutte des Chiroux et des Grignoux et le triomphe final du pouvoir princier.

Vient enfin le livre IV présentant le tableau de la civilisation des Pays-Bas catholiques. Il est subdivisé en quatre parties : la situation religieuse, l'organisation politique, la situation économique et sociale, le mouvement intellectuel.

Comme on le voit, ce livre comprend deux parties distinctes. La première, c'est l'insurrection des Pays-Bas contre Philippe II, insurrection qui se termine par la victoire du roi et la restauration du catholiscisme dans les provinces méridionales qui forment aujourd'hui la Belgique; la seconde, c'est la guerre que ces mêmes provinces, aidées de l'Espagne, soutinrent contre les provinces du Nord appuyées par la France et qui finit par le triomphe complet de la république batave.

Notre révolution du XVIe siècle a été souvent écrite, en Belgique comme à l'étranger, et par des écrivains éminents. Tout semblait avoir été dit sur cette question, et ce n'est pas une mince difficulté que d'en posséder la littérature, je veux dire les documents contemporains et les travaux des historiens postérieurs. Avant de prendre la plume, M. Pirenne a dû dépouiller une bibliothèque. Recueils de textes, livres narratifs, pamphlets, articles de revues, il a tout lu et, ce qui est plus extraordinaire, il a tout saisi et tout retenu. On est étonné de la richesse et de l'abondance de ses sources en même temps que de l'aisance avec laquelle il les utilise, soit qu'il veuille fournir une preuve décisive, soit qu'il se contente d'étayer une hypothèse. Ajoutez que M. Pirenne possède les deux facultés qui sont le plus nécessaires à l'historien : l'esprit critique et l'imagina-

tion, et vous comprendrez qu'en reprenant un thème aussi rebattu que notre révolution du XVIe siècle, il ait encore su être intéressant et original.

Dès les premières pages, on est saisi par la logique de l'auteur comme on admire l'art avec lequel il replace dans le cadre où ils se déroulèrent les grands faits de la période révolutionnaire. Qu'il expose les conséquences des mesures fiscales du duc d'Albe, ou qu'il décrive le désarroi qui suivit la mort de Requesens, ou qu'il critique la Pacification de Gand, ou qu'il recherche les causes de la dislocation du parti national, ou qu'il dépeigne les excès des calvinistes gantois, ou qu'enfin il nous fasse assister à la victoire des insurgés de Hollande et de Zélande, il est toujours exactement informé, et son style est aussi coloré que sa critique est serrée et impartiale. Deux hommes dominent cette époque : le prince d'Orange et Alexandre Farnèse. M. Pirenne apprécie à leur valeur ces deux génies si différents, mais qui, comme il le remarque justement, exerçaient autour d'eux le même charme et éveillaient la même sympathie. Aussi fait-il ressortir, chaque fois que l'occasion s'en présente, les qualités qui nous les rendent tous les deux intéressants, chez le premier une énergie qui surmonte tous les obstacles et l'habileté consommée avec laquelle il manie les hommes; chez le second, sa supériorité stratégique, sa finesse diplomatique, sa modération dans la victoire.

Le XVIIe siècle, dont ce volume nous donne la première moitié, est notre siècle de malheur et comme tel il a été négligé par les historiens. En l'abordant, M. Pirenne entrait, pour ainsi dire, dans l'inconnu. En effet, les textes littéraires, les mémoires, par exemple, qui sont si nombreux pour le règne de Philippe II, deviennent de plus en plus rares, à mesure qu'on avance dans les règnes suivants. Notre historiographie est ainsi d'une singulière indigence pour cette époque, tandis que celle de la France est extrêmement riche en récits contemporains. Les témoignages ne manquent pas à celui qui entreprend de raconter la vie journalière de Henri IV ou de Marie de Médicis (1). C'est à peine s'il nous est possible d'entrevoir l'intérieur du palais des archiducs. Les archives permettent, il est vrai, de suppléer, jusqu'à un certain point, au silence des historiens ou des chroniqueurs, mais ici d'autres déceptions nous attendent. Si l'on a publié presque toutes les correspondances officielles ou les papiers d'Etat les plus intéressants du XVIe siècle, on commence seulement

(1) Comme l'a fait récemment M. Louis Batiffol dans son beau livre : *La vie intime d'une reine de France au* XVIIe *siècle.*

à inventorier les documents du siècle suivant qui existent encore à Bruxelles, à Vienne, à Paris ou à Simancas.

Ces difficultés n'ont pas arrêté M. Pirenne. Il a bravement entrepris, livré à ses seules forces, de nous raconter l'histoire de la domination espagnole dans nos provinces. Tous ceux à qui cette époque est familière, les spécialistes, en un mot, reconnaîtront qu'il a été bien inspiré. Le tableau qu'il nous présente de cette première moitié du XVIIe siècle est sans doute incomplet. Mais, tel qu'il est, ce tableau renferme de grandes beautés. Le chapitre consacré aux archiducs est un de ceux qui plaira le plus. L'auteur en avait donné la primeur dans une conférence qui eut en Belgique et à l'étranger un grand retentissement. Disons-le tout de suite, il parle d'Albert et Isabelle avec éloge relevant leur noblesse de caractère, leur amour du bien public, la protection éclairée qu'ils accordèrent aux artistes et aux savants. Il semble avoir été frappé surtout par les vertus d'Isabelle, sa capacité de travail, sa charité inépuisable, la grâce et l'enjouement qu'elle tenait des Valois et qu'elle garda même dans les épreuves les plus douloureuses de la vieillesse. Peut-être remarquera-t-on que l'archiduc pâlit à côté de l'infante. Albert, j'en conviens, est plus difficile à analyser, par la raison bien simple qu'il ne s'est pas donné à connaître. Autant Isabelle était spontanée, découvrant le fond de sa pensée dans ses saillies, dans ses discours, surtout dans sa correspondance privée, autant Albert était froid et concentré. On chercherait vainement un mot de ce prince qui nous livre son âme. Ses ennemis ont vu en lui un complice de Philippe II et un simple instrument de la politique espagnole. Ses admirateurs en ont fait un personnage surhumain, presque un saint. L'histoire oublie ou ignore — et M. Pirenne aurait pu le remarquer — qu'au début de son règne, l'archiduc essaya de concilier ses obligations envers la couronne d'Espagne et ses devoirs de souverain belge. Voilà pourquoi les conseillers de Philippe III proposaient d'annuler la donation de 1598 ou de retirer à Albert le haut commandement militaire. L'archiduc imitait le roi défunt, c'est vrai, mais il était plus pacifique que son modèle; il voulait la paix à tout prix, fût-ce au moyen des plus grandes concessions, même de la liberté religieuse pour les Hollandais, si le pape l'eût permis. M. Pirenne, qui excelle dans le portrait, aurait dû crayonner celui des ministres de l'archiduc qui, avant Spinola, eut le plus d'influence sur lui, je veux dire le président de son conseil privé, le franc-comtois Richardot, un rallié, sans doute, un opportuniste, comme on l'a appelé, mais aussi un diplomate avisé et un fonctionnaire modèle, dévoué, quand même, à la Belgique et à ses souverains, et comme tel mal noté à Madrid. Et dans une galerie de contemporains, à côté de Richardot, une

place reviendrait au dominicain (1) Iñigo de Brizuela, confesseur du prince et, à l'occasion, le ministre de ses missions secrètes, religieux au caractère indépendant et d'humeur pacifique, comme le franciscain André à Soto, le confesseur d'Isabelle.

Les archiducs n'eurent pas de postérité, et cette circonstance, plus encore que leur subordination à la cour d'Espagne, les empêcha de fonder un gouvernement national. A la mort d'Albert, nos provinces passèrent à Philippe IV. Quelques mois auparavant expirait la trève de douze ans. Les Hollandais reprirent l'offensive avec un succès égal à leur audace. En 1632, ils s'emparaient de Maestricht. Trois ans plus tard, leurs alliés, les Français, envahissaient à leur tour la Belgique. Cette double guerre acheva d'épuiser les finances et les forces de l'Espagne. M. Pirenne expose très sobrement, mais très exactement, l'histoire de cette époque, tant les opérations militaires elles-mêmes que la répercussion qu'elles eurent sur la politique intérieure de notre pays. Quand il analyse le traité de Munster, qui consacra la fermeture de l'Escaut et la perte de la Flandre Zélandaise, du nord du Brabant et d'une partie du Limbourg, y compris Maestricht, il flétrit le monarque qui, pour rassembler contre la France ce qui lui restait de forces, passait par toutes les exigences de la Hollande et lui jetait en pâture le lambeau des Pays-Bas qu'il possédait encore. Toutefois, remarque-t-il, un résultat subsiste des efforts gigantesques dépensés par les souverains espagnols : la restauration et la victoire définitive du catholicisme. Mais le mot du duc d'Albe s'est accompli, « les provinces n'ont échappé à l'hérésie qu'au prix de la ruine ».

Les faits militaires et les négociations diplomatiques ne retiennent M. Pirenne que dans la mesure où ils expliquent la décadence de notre pays et les humiliations qu'il eut à subir de la part des voisins. Par contre, il explique longuement l'évolution politique et religieuse qui s'opéra dans nos provinces, à cette époque, sous l'action combinée de l'Etat et de l'Eglise, surtout l'application des décrets du

---

(1) M. Pirenne (p. 212) avance que l'archiduc subit avant tout l'influence des jésuites. Cette affirmation est trop catégorique. Sans doute Albert favorisa la Compagnie et d'après un de ses biographes il avait fait du *de Jure et justitia* de Lessius son livre de chevet. Mais son confesseur à Lisbonne, comme à Bruxelles, fut toujours un dominicain et dans plus d'une circonstance, sur le conseil, sans doute, de son directeur de conscience, il contrecarra les projets des Jésuites, notamment quand ceux-ci voulurent enseigner la philosophie en concurrence avec l'université de Louvain.

Chose curieuse ! M. Pirenne qui cite tant d'ordres religieux ne mentionne pas les dominicains. Ceux-ci, cependant, enseignaient à Louvain, et ce fut même une des raisons pour laquelle les Jésuites prétendirent y professer à leur tour.

concile de Trente et l'activité extraordinaire déployée par les Jésuites dans leur lutte contre l'hérésie. Ici l'historien disposait de nombreux matériaux. En 1640, la compagnie avait publié la *Primi saeculi imago*, qui relate l'histoire et les succès de l'ordre au cours du premier siècle de son existence. Mgr de Ram, au siècle dernier, fit paraître les décrets des synodes de Gand, d'Anvers et de Malines. De ces textes instructifs, mais peu intelligibles pour le grand public, M. Pirenne a tiré un récit d'un relief saisissant et tout à fait neuf, car les historiens récents de la Compagnie, M. Boehmer, entre autres, qui ont utilisé l'*Imago*, ont laissé la Belgique en dehors de leurs études. On pourra objecter à M. Pirenne que les Jésuites ont obtenu ailleurs, et au prix de plus grandes difficultés, des succès aussi éclatants que dans notre pays, qu'avant le milieu du XVIIe siècle ils ne dirigeaient pas encore la conscience des souverains espagnols ni celle de leurs ministres et qu'ainsi ils ne surent pas toujours exercer l'influence politique qu'ils ambitionnaient et qu'ils acquirent dans la suite, il n'en est pas moins vrai que personne avant M. Pirenne n'avait, avec des preuves aussi convaincantes et des couleurs aussi vives, marqué le rôle prépondérant joué par les Pères dans la restauration du catholicisme aux Pays-Bas. Il a déployé dans ce chapitre une singulière maîtrise et un talent d'évocateur qui rappelle les meilleures pages de Michelet.

Mais la victoire de l'Eglise n'eût pas été aussi éclatante ni aussi complète, si l'Etat, c'est-à-dire le gouvernement espagnol, n'avait mis toutes les forces dont il disposait au service du clergé. L'absolutisme princier était intéressé au triomphe du catholicisme, et les deux pouvoirs travaillèrent de concert à l'extermination de l'hérésie comme à l'anéantissement des libertés populaires qui pouvaient encore leur porter ombrage. M. Pirenne nous explique ainsi les transformations qui s'opérèrent dans notre régime politique : disparition des Etats généraux, effacement du conseil d'Etat et de la grande noblesse, influence grandissante du conseil privé, empiètements des fonctionnaires espagnols et des juntes ou comités secrets, rigueur de la censure.

La guerre qui, pendant cette époque, sauf pendant la trêve de douze ans, ne cessa de désoler nos campagnes, devait, à la longue, tarir les succès de la richesse publique. Notre situation économique offre donc un spectacle lamentable, si on la compare à ce qu'elle était au siècle précédent. Cependant, telle était l'énergie de nos ancêtres que ça et là quelques industries prospèrent encore, dans les campagnes, notamment, où les travailleurs ne sont pas liés par des règlements corporatifs comme dans les villes, et que des fabrications nouvelles provoquées par des besoins nouveaux prennent leur

essor. Il faut reconnaître aussi que le gouvernement, de même que les provinces et les villes, ne manqua pas de seconder ces efforts intéressants.

D'autre part, si Anvers est en pleine décadence commerciale, cette ville a une école incomparable. Jamais la peinture n'a brillé dans nos provinces d'un plus vif éclat. Le XVIIe siècle n'est-il pas le siècle de Rubens ? Aussi M. Pirenne termine-t-il son livre par l'apothéose du grand artiste qui est la plus brillante expression de la Renaissance et de la Contre-Réforme (1).

Jusqu'ici, je n'ai parlé que des Pays-Bas catholiques, tels que nous les a montrés M. Pirenne au cours de leur révolte contre l'Espagne et de leur lutte contre les Provinces Unies. Mais il est une région de la Belgique dont l'activité, à cette époque, contraste avec l'engourdissement dans lequel sont plongées nos provinces. C'est le pays de Liége. Enclavé dans les Pays-Bas, il devait en subir l'influence, non moins que celle de la France et des Provinces Unies auxquelles il confinait par ses deux extrémités. M. Pirenne a fait un tableau très vivant des troubles religieux qui désolèrent la principauté et des dissensions qui, sous Ferdinand de Bavière, donnèrent naissance au parti des Grignoux. En même temps, il nous décrit les mœurs du haut clergé, comme celles de la bourgeoisie et des artisans liégeois, l'esprit d'indépendance des habitants, les aspirations républicaines des démocrates, le développement de la Cité, les progrès de l'industrie métallurgique et houillère. Les Liégeois seront reconnaissants à leur savant compatriote d'avoir si bien reconstitué l'histoire de leur pays. En maint endroit, M. Pirenne rappelle des phénomènes économiques ou religieux qui avaient échappé à ses devanciers, par exemple, la renaissance du protestantisme dans la vallée de la Meuse au XVIIe siècle et l'influence exercée par les Provinces Unies sur le peuple liégeois. Ce chapitre est complet et, à mon avis, c'est le plus beau du livre. On y trouve réunies toutes les qualités qu'on admire dans les ouvrages de M. Pirenne et qui font de notre historien national un des maîtres de la science contemporaine.

H. LONCHAY.

---

(1) Ce chapitre consacré à la civilisation est trop court, à mon avis. L'auteur a été mal renseigné sur les fonctionnaires espagnols de la cour de Bruxelles; il en omet deux et les plus importants : le gouverneur des armes et l'ambassadeur. D'autre part, il ne dit rien de Plantin ni des grandes publications sorties de ses presses, et un écrivain comme Marnix, des peintres tels que Van Dyck et Teniers méritaient plus qu'une simple mention.

Chronique Universitaire

En l'honneur de M. Henri Pirenne. — On célébrera bientôt le XXVe anniversaire de professorat de M. Henri Pirenne, professant l'histoire à l'Université de Gand. Un comité général, que préside M. Paul Frédéricq, professeur à l'Université de Gand, a été constitué ; d'autres comités ont été formés dans les principales villes du pays, ainsi qu'à Verviers, où est né le jubilaire. M. Buls a accepté la présidence du comité de Bruxelles.

Ces comités vont recueillir les ressources nécessaires à la fondation de bourses de voyage qui permettront, aux bénéficiaires, de faire des recherches dans les archives à l'étranger pour y découvrir tout ce qui a trait à l'histoire de la Belgique. On ne saurait mieux commémorer le jubilé de l'éminent professeur.

—

A l'Union des Anciens Étudiants

Assemblée générale statutaire. — L'Union des anciens étudiants de l'Université libre de Bruxelles a tenu, le 10 décembre dernier, à 11 heures du matin à l'Université, auditoire de botanique, son assemblée générale annuelle.

La séance s'ouvrit sous la présidence de M. Van Langenhove, entouré de MM. Dr Rouffart, G. Herlant, Poelaert, M. Vauthier.

M. G. Herlant, secrétaire, présenta le rapport suivant sur l'activité de l'Union durant l'exercice social écoulé :

Messieurs,

L'assemblée statutaire qui nous réunit aujourd'hui marque le 68e anniversaire de la fondation de notre association et les renseignements que va vous donner dans quelques instants notre trésorier vous convaincront de ce qu'elle porte allègrement son grand âge.

Ainsi que vous le savez, la majeure partie des ressources dont elle dispose est consacrée à la distribution de bourses d'études.

Nous avons signalé déjà à nos membres que cette œuvre si utile est devenue l'un des buts essentiels de notre activité. Ajoutons qu'il ne se renferme pas seulement dans une aide pécuniaire à apporter

à des jeunes gens dont on nous renseigne la situation digne d'intérêt. Dans la répartition de ces subsides, le plus souvent modestes, nous sommes en effet guidés avant tout par la préoccupation de permettre aux plus méritants de vaincre les difficultés que leur origine, dans un milieu peu fortuné, aurait pu mettre à l'essor de leurs brillantes facultés. A cet égard nous éprouvons une réelle satisfaction à vous communiquer les résultats obtenus par nos jeunes ouvriers aux examens de cette année académique : trois en ont subi l'épreuve avec la plus grande distinction, six avec grande distinction et dix avec distinction.

Le rapport de notre trésorier vous apprendra que cette année encore nous avons eu la bonne fortune d'enregistrer la restitution, par un ancien étudiant, de la bourse qui lui avait été conférée par l'Union.

Plusieurs occasions nous ont été données déjà d'affirmer les liens qui, dans un même attachement à notre Université, unissent notre association à celle des Ingénieurs sortis de l'Ecole polytechnique. Une preuve nouvelle vient de nous être donnée. L'association des Ingénieurs nous a fait savoir qu'elle versait à notre fonds de bourses d'études une contribution annuelle de trois cent francs. Vous serez unanimes, messieurs, à ratifier les remercîments que nous nous sommes empressés d'exprimer à son président, M. Jules Descamps, pour cette intervention généreuse et pour le témoignage de sympathie et de confiance que nous voulons y attacher.

* * *

Devant pourvoir aux nécessités pratiques de l'enseignement médical, l'administration des Hospices de la ville de Bruxelles entretient avec l'Université des rapports étroits. Nous avons pu déplorer parfois qu'ils se ressentent de la situation singulière qui met cet enseignement sous la dépendance d'un régime étranger à nos cadres universitaires.

Situation amenant des conflits regrettables à tous égards, mais surtout nuisibles à la bonne marche de l'enseignement. Situation périlleuse aussi et inquiétante par la menace qu'elle implique d'une intervention, et même de la mainmise sur les services cliniques indispensables à la faculté de médecine, par des autorités recrutées en dehors des sphères universitaires, au sein d'un corps politique qui peut devenir l'émanation d'une opinion hostile aux principes qui sont la raison d'être de l'Université.

Notre intervention fut réclamée lors d'incidents dont nous ne voulons pas renouveller le souvenir pénible. Tout en estimant qu'il ne lui appartenait pas de s'en faire juge, notre comité s'employa dans les

démarches qu'il a cru devoir faire, à en amener le prompt apaisement.

Mais quelle que soit la réserve qui nous soit imposée, nous ne pouvons proclamer notre désintéressement à l'égard d'une question vitale de l'enseignement universitaire et devons appeler de tous nos vœux une solution qui rende à l'Université la maîtrise exclusive de ses cliniques légales et complémentaires. Peut-être y a-t-il lieu d'espérer que la situation juridique nouvelle dont les établissement libres d'enseignement supérieur viennent d'être pourvus, permette de la réaliser.

* * *

Dans la dernière assemblée générale, plusieurs de nos membres avaient signalé les inconvénients résultant pour le corps médical des hôpitaux de Bruxelles de l'obligation qui leur est imposée par l'administration communale d'avoir leur domicile et leur résidence sur le territoire de la capitale ; obligation onéreuse pour certains d'entre eux et que ne semblent pas justifier les nécessités du service auquel ils sont attachés.

Nous adressâmes au Collège échevinal une requête longuement motivée, tendant au retrait de cette mesure ; nous l'avons appuyée de démarches personnelles et fait appel aux bons offices du conseil d'administration de l'Université, que notre délégué avait saisi de cette question, mais avons le regret de devoir vous dire que notre réclamation n'a pas reçu du Collège un accueil favorable.

* * *

Le règlement qui fixe à 70 ans l'âge de la retraite pour le corps professoral de l'Université a atteint cette année l'un de ses membres les plus éminents et les plus aimés. M. Alphonse Huberti a dû délaisser le cours sur l'exploitation des chemins de fer qu'il professait depuis trente-huit ans.

L'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole polytechnique prit l'initiative d'une manifestation qui apporta au vénéré professeur l'hommage public de l'affection de ses collègues, de ses anciens élèves et de ses nombreux amis. L'union a tenu à s'y associer et l'un des nôtres, M. Frérich a exprimé à Alphonse Huberti toute l'estime et la sympathie qui l'accompagnent dans une retraite, dont son caractère resté si jeune et l'intégrité de ses brillantes facultés, auraient pu faire oublier l'inexorable échéance.

* * *

La mort a emporté trois de nos membres, disparus au terme d'une existence vouée au bien public.

En Henri Bergé nous vénérions l'un de nos vétérans. Il avait été l'un des fondateurs de l'Ecole polytechnique, où il enseigna depuis 1873 la chimie industrielle, et exercé les honneurs suprêmes du rectorat. Appelé à remplir d'importants mandats politiques, il s'y spécialisa dans la défense de la cause de l'enseignement qu'il servit avec une haute compétence, un dévouement et une fermeté d'opinions que l'âge n'avait pu affaiblir. Henri Bergé professa jusqu'à la fin de sa vie aux cours de vulgarisation scientifique institués par la ville de Bruxelles ; on peut dire qu'il excella dans ce genre d'enseignement qui exige à la fois une maîtrise scientifique très sûre et une aisance oratoire dont il était remarquablement doué. La dignité de sa vie, sa simplicité commandaient l'estime ; sa grande bienveillance lui avait attiré une popularité qui ne s'est jamais démentie.

Jules Lejeune était l'une des plus nobles expressions de la conscience nationale et il serait banal de tenter ici, en des termes nécessairement insuffisants, un éloge qui est encore sur les lèvres de tous. Mais ce que nous aimons à rappeler, c'est que, bien qu'ayant participé aux luttes politiques et occupé une situation élevée dans les rangs d'un parti adverse, il était resté des nôtres. Ancien professeur de l'Université, il demeura aussi jusqu'à sa mort ancien étudiant de l'Université. Quel témoignage plus éloquent pourrait-on trouver de sa largesse d'esprit et de la façon dont il savait pratiquer la tolérance?

Le Procureur général à la Cour de cassation, Raymond Janssens, appartenait depuis de longues années à notre association. L'autorité dont il jouissait à la Cour suprême et dans la magistrature toute entière était considérable. Elle incarnait le prestige d'une science profonde du droit, d'une conscience étroitement attachée à ses devoirs, d'une intelligence élevée et remarquablement cultivée.

* * *

Un événement que nous ne pouvons passer sous silence, a inauguré pour l'Université, dans le cours de l'année écoulée, l'avènement d'une ère nouvelle ; la loi du 12 août dernier lui a reconnu, aux conditions les plus libérales, la personnalité civile.

Il semble que cet acte d'émancipation soit comme le dernier écho de fêtes triomphales qui ont marqué l'anniversaire que nous fêtions il y a deux ans.

C'était, d'ailleurs, un anachronisme singulier que la situation de cet établissement qui, au cours d'une existence comptant déjà trois quarts de siècle, réalisant le but que lui avaient assigné ses fondateurs, donna une preuve éclatante de sa vitalité, conquit le premier rang parmi les plus hautes institutions scientifiques du pays et à qui faisait défaut cependant l'existence légale.

Un épanouissement remarquable avait grandi l'Université dans tous les domaines de son activité. C'étaient le développement de ses collections, l'élargissement de ses programmes, l'accroissement de son corps professoral, la diversité et la multiplication des installations dont son enseignement était pourvu et, notamment, la création de ces instituts qui l'avaient armée des instruments d'étude les plus perfectionnés que comportent les exigences de la science moderne.

Et toutes ces richesses contrastaient étrangement avec l'incapacité juridique de celle qui les possédait et ne pouvait les considérer comme son bien que par le subterfuge d'une fiction dont des événements politiques, toujours à craindre, pouvaient peut-être quelque jour briser la subtile vertu.

Associée depuis tant d'années aux destinées de l'Université, nous ne pouvons que nous réjouir d'une réforme qui assure sa stabilité dans l'avenir, mais nous dirons aussi qu'elle fait surtout mieux comprendre quelle fut la grandeur de son passé.

Dénonçant la fragilité de l'instrument avec lequel fut édifiée cette œuvre admirable, la réforme, dont elle est l'objet aujourd'hui, met en pleine lumière le mérite de ceux aux mains de qui cet instrument avait été cependant l'outil d'une création miraculeuse de patience, de désintéressement, de foi, serions-nous tentés de dire si nous ne craignions que le mot ne détonne quelque peu dans cet auditoire.

Nous revivons avec émotion ce que furent les débuts de l'Université, dont Vanderkindere a retracé si magistralement les pactes héroïques. Nous ranimons le souvenir des grandes figures des anciens qui commencèrent dans de pauvres laboratoires, mal outillés aux lueurs de ce qu'était la science d'alors, le labeur ininterrompu qui est son plus glorieux patrimoine.

Nous nous demandons peut-être ce que l'Université serait devenue sans le ferme appui que lui apporta la ville de Bruxelles, encore cet appui se réduisait-il à l'origine à un subside de 30,000 francs et à la disposition de locaux qu'elle n'occupait qu'à titre précaire. En 1841, en effet, elle devait quitter les auditoires qui avaient été improvisés pour elle au Musée pour s'établir dans le palais de l'ancienne cour d'assises. Son budget, à cette époque, s'élevait à 75,000 francs, dont 69,000 francs étaient absorbés par les traitements des professeurs ; c'est dire ce que ce déménagement fut humble ; il ne devait d'ailleurs entraîner qu'une suspension de cours d'un jour.

L'Université touche au terme de ses vicissitudes. Sous peu s'élèveront au Parc Léopold, transformé en cité de science, paisible et riante, les constructions nouvelles où l'inépuisable générosité de la Ville de Bruxelles abritera les facultés qui occupaient encore l'immeuble de la rue des Sols.

Des bâtiments où elle s'était établie en 1841, il ne reste rien et la pioche des démolisseurs s'apprête à abattre ceux qui furent édifiés sur leurs fondations ; en les quittant, elle emportera le souvenir impérissable de tous ceux qui, grands ou petits, obscurs ou illustres, y avaient préparé sa grandeur et sa prospérité.

M. le notaire Poelaert, trésorier, fit ensuite rapport sur la situation financière de l'Union.

Ces deux rapports furent adoptés, après quelques réserves exprimées par M. Maurice Féron, au sujet du rapport de M. Herlant, tant sur les incidents survenus entre l'Université et le Conseil des Hospices que sur l'appréciation de la loi nouvelle accordant la personnification civile aux universités.

L'assemblée, très nombreuse et animée, procéda ensuite à l'élection du Comité pour l'année 1911-1912. On été choisis :

Président, M. Van Langenhove, avocat ; délégué au Conseil d'administration, M. Dr Rouffart ; secrétaire, M. G. Herlant, avocat ; trésorier, M. A. Poelaert, notaire ; secrétaire adjoint, M. Dr Cantineau; membres, M. M. Devèze, avocat ; Descamps, ingénieur ; P. Graux, avocat; P.-E. Janson, avocat; Jonas, pharmacien; Kreglinger, avocat ; Lecourt, avocat ; Dr Péchère ; Dr Van Engelen ; Dr Van Hassel ; Vauthier, professeur à l'Université ; Dr Verhoogen.

—

Conférence de M. Emile Vandervelde. — L'après-midi à 4 heures, dans le grand auditoire de physique de l'Université, eut lieu la conférence de M. Emile Vandervelde, membre de la Chambre des représentants et professeur à l'Université nouvelle. L'éminent orateur parla de l' « Internationale des gouvernements et de l'Internationale des peuples » devant un public attentif et nombreux, qui l'a chaleureusement applaudi.

—

Le banquet de l'Union. — Le soir à 7 heures, les membres de l'Union et leurs invités se réunissaient au restaurant de la Monnaie. Le banquet traditionnel est présidé par M. Van Langenhove ayant à ses côtés MM. le Dr De Moor, recteur de l'Université ; Emile Vandervelde, membre de la Chambre des représentants ; le notaire Poelaert ; Vauthier, professeur à l'Université ; le Dr Van Engelen ; le Dr Cantineau ; G. Herlant, secrétaire de l'Association ; Jonas ; le Dr Van Hassel.

On remarque encore des membres du corps professoral, des avocats, des médecins, des ingénieurs, la presse.

A l'heure des toasts, le sympathique président de l'Union, très applaudi, se réjouit de voir la tradition permettre à de « vieux camarades » de l'Université de se retrouver tous les ans. Il porte le toast à l'administration communale, à la ville de Bruxelles.

Il exprime avec bonheur les sentiments de gratitude de l'Université envers la capitale qui, depuis la création de cet établissement d'enseignement supérieur, n'a cessé de lui prêter son bienveillant appui. Sa grandeur il la doit à la ville de Bruxelles.

Il fait allusion aux transformations du quartier de l'Université. « Nos locaux, dit-il, sont actuellement dans un état lamentable, notre Université se dresse comme un îlot au milieu des travaux. Tout cela est provisoire, a-t-on dit, nous savons par l'expérience ce qu'est le provisoire en Belgique. Heureusement, l'administration communale a été prévoyante, elle a pris les devants et nos locaux vont être transférés au Parc Léopold qui deviendra ainsi la cité universitaire. »

M. Van Langenhove rappelle la lutte entreprise depuis longtemps pour que l'Université jouisse de la personnification civile. « Félicitons-nous, déclare-t-il, du résultat de nos efforts : nous avons triomphé. On s'est souvenu que déjà en janvier 1894, M. Charles Graux montrait l'anomalie entre les droits de l'Université et son inexistence juridique, la paradoxale stituation qui résultait du fait que des magistrats, notamment, tenaient un diplôme leur permettant de remplir des fonctions publiques d'un organisme ne possédant aucune personnalité légale par elle-même. »

M. Van Langenhove termine en remerciant M. Vandervelde de la magnifique et impressionnante conférence qu'il fit dans l'après-midi.

« Vous avez bien voulu, lui dit-il, en venant auprès de nous, nous apporter la preuve d'une grande et sincère amitié. »

Le président lève sa coupe à l'avenir, à la grandeur, à la prospérité de l'Université de Bruxelles.

Ce toast est longuement acclamé.

On entend ensuite M. le recteur De Moor, qui remercie l'Union au nom de l'Université, « où, dit-il, nous avons passé tant de journées de travail et d'espérance ». M. De Moor rappelle la large tolérance de l'établissement et sa démocratie. « L'Université, ajoute-t-il, a ce grand idéal d'humanité nouvelle, on y forme des hommes à l'esprit nouveau. Elle restera digne de son passé et digne aussi de ceux qui y passèrent. »

Mais voici M. Emile Vandervelde qui se lève. Sa réponse à l'aimable merci du président est éloquente et émue. — Votre comité, dit-il, s'est souvenu que j'étais un ancien élève de l'Université de Bruxelles. Mes études de droit terminées, j'y suis retourné pour suivre, cette fois, quelques-uns des cours de médecine, et c'est là ce qui m'a permis de « penser organiquement ».

M. Vandervelde rappelle les noms de quelques-uns de ses amis de l'Université qui, aujourd'hui, parvenus à de brillantes situations, donnent quelque chose à la communauté. Il ajoute : « Moi, vous le savez, j'ai mal tourné. (Rires prolongés.) Mais ce n'est point le moment d'évoquer de mauvais souvenirs. Je veux me rappeler qu'une chose subsiste malgré tout, qu'elle nous est restée : le libre examen qui est à la base de l'enseignement à l'Université de Bruxelles. » On applaudit.

M. Vandervelde évoque aussi le souvenir de ses anciens professeurs Arntz, Tiberghien, Rivier, Vanderkindere ; « c'étaient des doctrinaires, dit-il, je les ai combattus, mais je ne saurais oublier, malgré nos divergences d'opinions et nos luttes, qu'ils me donnèrent le libéralisme de l'esprit. C'est en 1884 que j'ai quitté l'Université. Après vingt-sept années, je me retrouve parmi mes camarades, vingt-sept années durant lesquelles notre ennemi a accompli une œuvre néfaste ; oui, je me retrouve au milieu de vous, mes chers amis, à l'instant précis où nous pouvons espérer la délivrance. Je bois au libre-examen et je bois à la délivrance. »

Cette allocution a provoqué de chaleureuses acclamations. Ainsi se termina la série des discours, la fête s'acheva dans une atmosphère de bonne et franche cordialité.

Les tragédies antiques de Swinburne

PAR

PAUL DE REUL,

Professeur à l'Université.

L'éducation classique de Swinburne. — Sa conception « symphonique » de la tragédie. — Analyse esthétique *d'Atalanta in Calydon*. — L'hellénisme dans *Atalante*. — Comparaison avec *Erechtheus*.

Dans l'œuvre dramatique de Swinburne, les tragédies grecques méritent une étude spéciale, un rang privilégié. Les qualités que nous exigeons du drame, et qui manquent à son théâtre, n'étaient pas éminemment requises et l'artiste évocateur, le musicien, le poète épique et lyrique trouvaient leur emploi non moins que le dramaturge.

On sait qu'un juge compétent, M. de Wilamowitz-Moellendorff, définit la tragédie comme un spectacle héroïque, un morceau de légende mis sur la scène et qui n'est pas nécessairement dramatique (1). Bien que ce jugement soit assurément trop général, il ne laisse pas de s'appliquer à *Prométhée*, *Œdipe à Colone* et aux *Troyennes*, pour ne prendre qu'un seul exemple à chacun des grands tragiques. Le vieux critique français Patin montrait déjà que « dans ce genre d'ouvrages, l'intrigue nous préoccupe peu... le but étant l'expression musicale des sentiments (2) ».

(1) Au chap. II de son *Einleitung in die griechische Tragödie*.

(2) Euripide, II, 368.

Aristote, au chapitre dixième de sa *Poétique*, ne distingue-t-il pas les tragédies simples des « complexes », qui présentent des reconnaissances et des péripéties ? L'*action* n'avait donc pas, pour le spectateur antique, la même importance qu'aujourd'hui. La fable était connue d'avance, résumée dans un prologue, l'intérêt de curiosité s'en trouvait réduit, le plaisir esthétique, épuré (1). Il s'agissait d'amener, de rajeunir, d'éclairer sous un nouveau jour des situations prévues, des motifs traditionnels. L'attention se portait moins sur le sujet que sur la manière, et l'économie dans l'intrigue aiguisait un goût raffiné. Ajoutez qu'un poème tragique, outre la musique et la danse qui le rattachent aux beaux-arts, outre ses dialogues, stichomythies, morceaux épiques, offrait surtout des parties lyriques, monodies ou chœurs, souvenirs vivaces du dithyrambe originel. De ce mélange résultaient l'harmonieuse variété, l'unité vivante, le musical enchaînement de parties semblables ou contrastées qui constituent proprement l'âme du genre. C'est cette âme esthétique, concert inouï, accord parfait une fois réalisé que Swinburne, mieux qu'aucun autre moderne, devine, évoque et ressuscite, dans *Atalante en Calydon*, dans *Erechtheus*.

Il y réussit par les ressources de son génie ; aussi par des circonstances au nombre desquelles on ne saurait négliger le milieu. L'Angleterre, en effet, convenait à pareille aventure. Les études grecques, plus vivantes qu'ailleurs, y sont restées, comme au temps de la Renaissance, une forme de la culture, plutôt qu'une spécialité savante, apanage d'une caste d'érudits. L'hellénisme ne demeure pas confiné dans sa tour, descend dans le public, la littérature et les mœurs. Les collèges d'Oxford et de Cambridge, les écoles publiques d'Eton, de Rugby, sont les seuls lieux où l'on joue parfois dans leur langue Aristophane ou Sophocle. Les critiques littéraires, un J. A. Symonds, un Walter Pater supposant au lecteur une éducation complète, osent citer du grec sans

(1) Citons encore Patin : « Au lieu d'exciter la curiosité, ils se hâtaient dès l'abord de la prévenir et de la satisfaire, se bornant à captiver les spectateurs par le charme pour ainsi dire contemplatif de chaque situation. » (Euripide, II, 326.)

paraître pédants. C'est en Angleterre qu'on réimprime les Anciens en caractères spéciaux, dans des éditions de luxe ou d'amateurs (1); que des hommes d'Etat, lord Derby, M. Gladstone, traduisent, dans leurs moments de loisir, un chant de l'Iliade, un chœur d'Agamemnon, par ancienne habitude et souvenir de jeunesse. Les femmes ne resteront pas en arrière : Elisabeth Browning, Mary Robinson apprennent du grec; les traducteurs poètes sont légion : Arthur Clough, Robert Bridges ; Robert Browning qui imite l'*Alceste* d'Euripide, dans l'*Aventure de Balaustion;* et le professeur Gilbert Murray dont les traductions en vers, élégantes, exactes, faciles à la scène, restent chez nous sans équivalents. Sainte-Beuve avait sa façon d'expliquer l'ignorance du grec en France. Il disait : « L'harmonie, la perfection relative du siècle de Louis XIV arrêtent en ce pays « l'adoration des hautes sources ». On se dispense d'aller à Athènes, puisqu'on trouve à Paris un reflet du grand art. Fénelon, Racine « bornent la route qui monte vers l'Ida (2). »

On montrerait comment, par un motif inverse, le grec vit, circule davantage au delà du Détroit. Ici l'absence d'une école classique et nationale empêchait qu'on ne se complût dans les modèles insulaires. L'apôtre de la culture classique, Matthew Arnold, nous met en garde contre l'imitation de Shakespeare, ce « maître d'expression plutôt que de composition » (3). D'autre part, Shakespeare initiait à la grandeur d'Eschyle, que la patrie de Voltaire traita longtemps de barbare à l'égal du Poète anglais!

Cette supériorité britannique est récente. Au xvie siècle, tandis que Baïf traduisait *Electre* et *Antigone*, les études grecques inaugurées à Oxford et à Londres par Erasme, Linacre et Grocyn retombaient à la médiocrité. La traduction de Jocaste, par l'Anglais Gascoygne, en 1566, reste un effort isolé. Seuls Ben Jonson et Chapman, parmi la pléiade shakespearienne, se disent

(1) Aux lecteurs de cette revue nous rappellerons le « stand » de la *Clarendon Press* à la dernière Exposition de Bruxelles, où l'on admirait entre autres un Hérodote et un *Odyssée*.

(2) Articles sur *Homère*, sur *Méléagre*, *A propos du Centaure de M. de Guérin*.

(3) Préface d'*Empedocles and other Poems*, 1853.

disciples des anciens. Dans la génération suivante, Milton, par une grâce spéciale, unit l'inspiration chrétienne à la culture classique : son Satan rappelle Prométhée, son drame *Samson Agonistes*, hébraïque ou puritain de couleur, est classique par la forme. Mais après Milton, l'hellénisme subit une chute correspondant à l'invasion du goût français. C'est vers la fin du XVIIIe siècle que le poète Gray bénéficie d'abord, à Cambridge, de l'impulsion qu'impriment à la philologie les Porson et les Bentley. Au XIXe siècle enfin, Shelley donne une suite au *Prométhée* d'Eschyle et fonde avec Keats le néo-paganisme. Landor imite Homère et Théocrite; Matthew Arnold reprend dans sa *Mérope* le sujet qui tentait jadis Maffei et Voltaire et provoque, négativement, les essais de Swinburne.

Ajoutons que les mœurs pédagogiques, en ce qu'elles ont de suranné, favorisent le latin et le grec. On s'est plaint de la surabondance du *classical scholar*, professeur, lecteur ou « tuteur » aux universités d'Oxford et de Cambridge; on a dénoncé l'abus, la superstition des langues anciennes dans l'enseignement secondaire. Pardonnons à ces méthodes vieillies si, parmi la masse des indifférents qui ne verront dans Hérodote ou Platon que la rançon d'une existence d'agrément et de sport, çà et là un élève, le plus capricieux, le plus irrégulier peut-être, un Shelley, un Swinburne, trouve dans cette ambiance des germes que son génie fécondera !

Pas plus que Shelley, Swinburne, à Oxford, ne personnifia l'étudiant modèle. Après une carrière assez turbulente, il quitte son collège de *Balliol* sans y prendre de grade. Mais il reste en rapports avec le Maître de la maison, le fameux traducteur de Platon, Jowett qu'il regardera toujours comme « un ami honoré et respecté ». On verra dans ses souvenirs sur Jowett (1) que les Grecs faisaient leur entretien favori, et que, d'accord avec Jowett, Swinburne appelle Euripide « sophiste, sentimentaliste, sensationaliste » et le plus ennuyeux des poètes tragiques !

Que Swinburne sut le grec, c'est ce que prouve d'abord sa

(1) *Studies in Prose and Poetry*, 1893.

dédicace en vers grecs d'*Atalante* à W. S. Landor. Ou encore ses Επιτυμβίδια εις Θεοφιλον (1)

Ὦ θεῶ φιλ' Ἀπόλλωνι, θεῶν φίλτατε φιλτάτω.

Lui-même n'attachait pas grand prix à ces jeux de virtuosité que nous rappelons ici comme des documents de son érudition classique : « Je suis comme un enfant qui aime à chanter avant de savoir parler, je m'intéresse à la versification de toute langue dont je possède les rudiments, ne fût-ce que par amour du rythme, ainsi qu'on se plaît à un nouvel instrument (2). »

Plus intéressantes au point de vue littéraires sont ses adaptations de rythmes grecs : *Hendecasyllabics*, *Sapphics*, dans la première série des Poèmes et Ballades ; *Choriambics*, *Triads*, dans la seconde série ; ou le grand chœur des *Oiseaux* d'Aristophane, transmutation prodigieuse des beautés d'une langue dans une autre (3).

Après la Bible, la poésie grecque fut la principale source étrangère de sa muse. Deux des Poèmes et Ballades semblent des études pour *Atalante ; Phœdra*, scene d'Euripide refaite dans un style grandiose et violent, où Phèdre supplie Hippolyte de la tuer pour calmer sa fureur amoureuse ; *A Eleusis*, discours de Déméter, métope qu'on dirait détaché tout d'un bloc de l'œuvre de Sophocle.

A part le théâtre, il faut nommer Sappho parmi les adorations du poète, vivante figure qui le hante, dont il entend le cri de passion, dont il revoit, le long des grèves, « les membres blancs déjetés sur les flots ». Swinburne a voulu justifier l'une des pièces réputées immorales des *Poèmes et Ballades*, *Anactoria*, comme une paraphrase de l'ode du même titre « que tous les jeunes Anglais apprennent par cœur à l'école ». Ce morceau, dont l'érotisme se sublime dans l'idée mystique de l'immortalité des poètes, n'a pas besoin d'excuse. Mais le poète se fait illusion quand il invoque l'ode grecque, méconnaissable en son œuvre touffue qui

(1 Ces vers ne sont pas reproduits dans les *Œuvres*. On les trouvera dans le *Tombeau de Théophile Gautier*.

(2) Cité par Stedman, *Victorian Poets*, 399.

3) Paru dans l'*Athenaeum* en 1880, reproduit dans *Studies in Song*.

n'en conserve que ce thème : « Quand je te vois, je n'ai plus de parole, ma langue est brisée, un feu subtil inonde mes veines, je n'ai plus d'yeux, mes oreilles résonnent, une sueur m'envahit, tout mon corps tremble..., je suis plus pâle que l'herbe et, dans ma folie, je ressemble à une morte. »

L'*Anactoria* prouve du moins l'intimité de Swinburne avec la muse de Lesbos. On y retrouve, de l'*Ode à Aphrodite*, les consolations de la déesse : « Qui t'a fait tort, Sappho ? Celui qui te fuit maintenant, bientôt te poursuivra (1). »

Even she that flies thee shall follow for thy sake.

Dans les *Sapphics*, où reparaît l'image χλωροτέρα δέ ποίας, *Paler than summer grass* (2), l'assimilation du rythme original est telle qu'un connaisseur y croyait entendre « la voix même de Sappho » (3). Des échos de l'Ode à Aphrodite s'attardent jusque dans le poème *On the Cliffs*, publié longtemps après ceux-ci (4). En appelant la déesse *thou of the divers coloured mind*, puis *thou of the divers coloured seat*, Swinburne prouvait sa connaissance directe du texte et des variantes, ποικιλόφρον et ποικιλόθρον' (5).

On comprend après cela que Jowett ait dit un jour à son ancien élève « que s'il voulait travailler, il ferait un bon *scholar* » !

Mais l'érudition, la culture classique ne suffisent point à expliquer ce prodige d'évocation créatrice qu'est *Atalante*. Il y fallut encore le démon familier de Swinburne, le génie du rythme. S'il obtint de nous rendre, « mieux que la *Mérope* d'Arnold, quelque

---

(1) Un troisième fragment de Sappho : Κατθάνοισα δὲ κείσεαι πότα est imité dans ces vers.

Thee too the years shall cover...
For never Muse has bound above thine hair
The high Pierian flowers.

(2 *Made like white summer coloured grass.* Même image dans *Aholibah*, mais dûe cette fois plutôt au livre de *Job*.

(3) K. T. Wharton, *Sappho*, 47.

(4) *Songs of the Springtides*, 1880.

(5) K. T. Wharton, *Sappho*, 63.

chose du charme et de la vie du grec (1) », si la *Mérope* n'est, auprès d'*Atalante*, qu'un corps sans âme, une froide académie, la différence est tout d'abord dans la façon de sentir et d'écouter les anciens. Swinburne cueillit sur leurs lèvres, aspira comme un arome le chant de leur poésie. Par une intuition musicale, il en saisit l'accent et sut vibrer à l'unisson. Le rythme, faculté passive et sensibilité motrice, fut son talisman.

Des limbes sonores, des harmonies d'où elle sortit comme de l'élément natal, la tragédie renaît en lui par une incantation. Quoi qu'on pense de la fidélité du poète aux idées morales et religieuses des Grecs, au caractère local, national de leur théâtre, il en a sauvé la plus impondérable qualité, le charme éternel en apparence insaisissable : cette unité de symphonie, ce rythme de composition, cet harmonieux enchaînement de parties qui se répondent, s'appellent, belles par elles-mêmes, plus belles par leurs accords, tantôt nécessaires, attendues, tantôt nous causant le choc d'une douce surprise, chacune arrivant à son heure comme les scènes changeantes d'un fleuve. C'est ce chant latent et continu, cette emprise du rythme sur notre souffle et notre attention dont je voudrais, par l'analyse d'*Atalante*, donner une lointaine impression.

Après que le chef des archers, pareil au veilleur d'*Agamemnon*, dans un discours en manière de prologue, a salué l'Aurore pour qu'elle favorise la chasse qui se prépare, un hymne à Artémis complète l'héroïque paysage, achève de tisser la subtile atmosphère dont nous seront jusqu'au bout enlacés :

> Quand les limiers du printemps sont sur les traces de l'hiver,
> La mère des mois, dans les prés et dans les plaines,
> Emplit les coins d'ombre et de vent
> D'un bégaiement de feuilles, d'un chuchotement de pluie;
> Et l'amoureux rossignol au plumage brun lustré
> Oublie presque Itylus,
> Les navires de Thrace, les figures étrangères,
> La veillée muette, et toute sa douleur.

(1) Introduction par Swinburne à ses *Œuvres poétiques*, p. XIII.

Viens, avec tes arcs bandés, tes carquois qui se vident,
Vierge parfaite, reine de lumière,
Avec un murmure de vents, de rivières nombreuses,
Avec un bruit d'eau, et avec force,
Attache tes sandales, ô toi la plus rapide,
Sur la splendeur et la hâte de tes pieds,
Car le faible orient s'anime, le pâle couchant frémit
Devant les pieds du jour et les pieds de la nuit.

Car les pluies et les ruines de l'hiver sont passées,
Finie, la saison des neiges et des crimes,
Les jours qui séparent l'amant de l'amante,
La lumière qui faiblit et la nuit qui s'avance;
Les souvenirs d'alors sont chagrins oubliés;
Les gelées succombent et les germes tressaillent
Et, sous l'abri des taillis verts,
Fleur par fleur, le printemps commence,

Les fleuves se repaissent de la fleur des roseaux,
Les herbes mûres entravent le pied du voyageur.
La douce fraîche flamme de l'an neuf s'élance
De la feuille à la fleur et de la fleur au fruit;
Le chalumeau résonne plus haut que la lyre
Et le pied cornu du satyre qui trépigne
Ecrase la châtaigne au pied du châtaignier.

Et Pan, le jour, et Bacchus, la nuit,
D'un pied plus rapide que le chevreau léger,
Poursuivent en dansant et gorgent de plaisir
La Ménade et le Bassaride.
Et, douces comme des lèvres qui rient, puis se closent,
Les feuilles rieuses cachent et découvrent
Le Dieu poursuivant, la nymphe qui fuit.

Le lierre qui s'écroule sur les cheveux de la Bacchante,
Jusqu'aux sourcils, dissimule ses yeux;
La vigne sauvage, en glissant, laisse à nu
Les seins rayonnants qu'abaisse le soupir.
La vigne descend du poids de ses feuilles,
Mais le lierre et ses baies se suspendent et se collent
Aux membres brillants, aux pieds dont s'effarent
Les loups qu'ils entraînent et les faons qu'ils font fuir (1).

---

(1) Nous avons emprunté quelques expressions à la traduction de P. Tiberghien, parue dans le tome XII de la *Jeune Belgique*, une des rares versions de

Nous voici dans un monde idéal véritablement *créé*, qui ne rappelle en rien ni la douceur bourgeoise des idylles tennysoniennes, ni le décor voulu des esthètes préraphaélites.

Nous goûtons une vie nouvelle, bouillonnement de sève que le rythme réfrène, ivresse tempérée de beauté, candeur des jeunes pétales, grâce exquise et virile des amandiers en fleurs. Ce n'était pas seulement un enrichissement des nuances, mais l'irruption d'une muse, l'invasion de la Danse dans la poésie. Le public fut conquis et cinquante ans écoulés n'ont pas terni la fraîcheur de cette révélation d'un nouveau poète, alors âgé de vingt-huit ans. Le passage du monologue en vers blancs aux rimes du cœur est un premier exemple de ces changements de ton qui font la vie lyrique du poème et qu'on voudrait exprimer en équations musicales.

Ce vers valent surtout par leurs intervalles et leurs harmoniques, par les silences qui unissent deux strophes et marient leurs intimes résonnances. On a dit d'autres poètes que leurs vers appellent un accompagnement. Ceux de Swinburne portent leur mélodie latente et chaque variation est comme un air nouveau qui s'ébauche. L'entendez-vous, tandis qu'on passe du mode majeur au mineur, dans ce début de strophe où frémit l'écho de la stance qui vient de finir?

> *For winter's rains and ruins are over*
> *And all the seasons of snows and sins.*

Arrêtons-nous pour surprendre, dans ce chœur, quelques-uns des secrets d'orchestration du poète. D'abord, les coupes expressives :

For win|ters rains|and ru|ins are|over ;

Ce premier vers est alourdi, retardé par des arrêts qui le jalonnent sur toute sa durée : le mot *ruins* en particulier, que

---

Swinburne qui aient une valeur littéraire. Signalons quelques légers contresens : pp. 145, *retraites ombreuses;* 197, *qu'avais-tu à faire étant née;* 196, *fleur folle non épanouie;* 417, *jusqu'à saigner;* 436, *sans tresses* et des « coquilles » : *jeune vierge* par *neige vierge;* 281, un mot oublié (?) au milieu de la p. 193, etc.

coupe en deux l'accentuation, prend une ampleur de désastre, appuyée par l'allitération *rains and ruins*.

Mais la fin de la strophe annonce la joie de l'an neuf; du mot *and*, placé en point d'orgue, s'élance en courant la nouvelle :

And in green underwood and cover
Blossom by blossom the Spring begins.

Dans ses allitérations, Swinburne transforme, au gré de sa nervosité moderne, ce vieux procédé national qu'il restaure. Sans parler des répétitions les plus frappantes, qui imitent le bruissement de la pluie dans les feuilles :

The lisp of leaves and ripple of rain,

le craquement des châtaignes qu'on piétine :

The chestnut husk at the chestnut root,

Voici un effet plus subtil, succession harmonieuse des sourdes et des sonores, des *b* et des *t* vibrants comme l'arc d'Artémis :

Come with bows bent and with emptying of quivers
Maiden most perfect, lady of light,
With a noise of winds and many rivers
With a clamour of water and with might.

Aux rimes, notez ici l'alternance des syllabes ouvertes, continues (*quivers rivers*), avec des syllabes abruptes ou fermées (*light, might*) qui, tout en s'adaptant aux images, produisent un plaisir analogue à l'échange des rimes féminines et masculines en français. Le mot *quivers* avec la syllabe de trop qu'il apporte au vers, peint le mouvement rapide, le tremblement continu du carquois qui se vide ; le mot *might*, auquel abute le dernier vers, éveille l'idée d'une force qui se cambre, d'autant que ce mot fait à lui seul équilibre, dans la structure de la phrase, à tout un groupe de mots : *a clamour of waters* (1).

(1) Comp. *Feet*, nor *imminence of wings*, 81, 3, et 85, 4. Nos renvois sont à l'éd. Tauchnitz, vol. 3522.

Même effet, même balance inégale entre deux termes juxtaposés dans le deuxième des vers qui suivent :

Where shall we find her, how shall we sing to her
Hold our hands round her knees *and* cling...
For the stars and the winds are unto her
As raiment, as songs of the harp-player.

Ce mot *player* accentuant, par exception, sa syllabe muette n'est qu'une jolie surprise pour l'oreille. Ce qu'il faut admirer, c'est la convergence des effets plastiques et musicaux, la sûreté du mouvement et du geste, la fermeté du trait sous le ruissellement des syllabes chantantes ; ce croquis de la nymphe haletante dont le sein « se raccourcit en soupirs »

Her bright breast shortening into sighs.

Ailleurs, la répétition du mot *feet* et des assonnances qui le rappellent nous montre la course de Diane, ses pieds semant leur blancheur sur le sable des routes :

Bind on thy sandals oh thou most fleet
Over the splendour and speed of thy feet...

On pense aux vers de notre poète Verhaeren :

Je méritais si peu la merveilleuse joie
De voir tes pieds illuminer ma voie,

aux pages où Burne-Jones, contemporain de Swinburne, historiait, en peinture, la beauté du pied féminin.

Ailleurs enfin, la place des mots, le chassé croisé d'expressions qui semblent se chercher sans pouvoir se rejoindre, imite les poursuites déçues, pleines de ruses et de feintes, des nymphes par les satyres :

And Pan by noon and Bacchus by night
Fleeter of foot than the fleet-foot kid
Follows with dancing and fills with delight
The Maenad and the Bassarid;

And soft as lips that laugh and hide,
The laughing leaves of the trees divide
And screen from seeing *and leave in sight*
The god pursuing, the maiden hid 1.

Le nom de Pan, comme un coup de cymbale, précipite la strophe dans une course tour à tour alanguie, vertigineuse, qui s'arrête brusquement, épuisée. Gœthe, en de rares occasions (2), sut rapprocher ainsi la poésie de la danse. Mais Swinburne reste en poésie, le peintre du mouvement.

Cette ardeur dyonisienne, vertige ou délire, que Swinburne, avant Nietzsche, aperçoit dans la poésie grecque, déroute un idéal statique de la tragédie. On en trouverait des exemples dans les *Bacchantes*, d'Euripide (3), et cette veine paraîtrait plus abondante si les *Edoniens* et les *Bassarides*, ces deux premières parties de la *Lycurgie* d'Eschyle, si *Penthée*, *Athamas* nous eussent été conservés. Dans *Atalante*, l'inspiration bachique est contenue, loin des fureurs des ménades d'Euripide qui lacèrent des bœufs et des génisses, lancent aux arbres leurs débris sanglants (4). Dionysos n'est pas la divinité tutélaire du drame, mais Artémis qu'incarne Atalante, chaste et fière, pure comme une vestale, vouée à la chasse, gardant sus ses pieds brillants, ses blanches épaules et ses genoux polis, le rayonnement de la déesse qu'elle adore sur les sommets neigeux parmi les pins des montagnes.

Si la présence d'Atalante donne à ce drame des allures de pastorale héroïque, la tragédie entre en scène avec Althæa, reine de Calydon, sombrement préoccupée d'un songe qu'elle eut cette nuit. Une brusque stichomythie, tranchant sur l'hymne qui précède, la met aux prises avec les femmes du chœur : « A quoi bon prier? Les dieux démentiront-ils le jour les rêves qu'ils envoyèrent la nuit? » La venue d'Atalante l'inquiète, et les dangers de

(1) *Screen from seeing* se rapporte à *maiden hid*, *leave in sight*, à *god pursuing* : il y a chiasme, dans le jargon de la rhétorique.

(2) *Der Gott und die Bajadere.*

(3) Voir le chœur commençant par ces mots : « Des régions asiatiques, des hauteurs du Tmolus... j'ai, pour le service de Bromios, précipité ma course, etc. » V. 65 seq.

(4) Bacchantes, 668 seq.

l'Amour. — Mais, « chaste, pure comme le fer et façonnée pour un glaive, » de l'amour, cette vierge ne sait rien : — Hélas ! que ne l'a-t-elle trouvé au fond d'un antre sauvage, plutôt qu'il ne la rejoignît ici ! »

Ecoutons le songe, exposition du drame. A la naissance de Méléagre, un tison se consumait au foyer d'Althæa. Les Parques l'avertirent que la vie de Méléagre ne durerait pas plus que ce tison. Althæe l'arracha, l'éteignit, le cacha soigneusement. Cette nuit, mystérieusement, il parut se rallumer. L'inquiétude que jette dans l'action ce récit mimé par la reine palpitante se développe en un deuxième cœur antiphonique au premier, différent dans le rythme et dans l'image.

Une voix comme surgie du fond des années, prédit l'écoulement de toutes choses, le néant répété de la vie. Des noms abstraits de choses instables et caduques passent, glissent avec une rumeur vague, un frôlement de neige dans la nuit : c'est une forme de l'imagination de Swinburne que ces mythes d'origines, remontant aux principes des choses; il s'agit de la misère de l'homme :

Avant le commencement des années
Parurent, pour la création de l'homme,
Le Temps avec son don de larmes,
La Douleur avec son sablier...

Before the beginning of years
There came to the making of man
Time with a gift of tears,
Grief with a glass that ran...

Et les hauts dieux prirent en mains
Du feu, et des larmes qui tombent,
Et une mesure de sable coulant
De dessous les pieds des années...

And the high gods took in hand
Fire and the falling of tears
And a measure of sliding sand
From under the feet of the years.

Et forgèrent avec des pleurs et des rires,
Et modelèrent avec haine et amour...
Le saint esprit de l'homme.

And wrought with weeping and laughter
And fashioned with loathing and love...
The holy spirit of man.

Il tisse, mais il est vêtu de dérision,
Il sème, mais ne récoltera point;
Sa vie est une veillée ou une vision
Entre un sommeil et un sommeil.

He weaves and is clothed with derision
Sows, and he shall not reap;
His life is a watch or a vision
Between a sleep and a sleep.

Après cette voix fatidique, l'organe jeune de Méléagre, joyeux du jour qui se lève, du cliquetis des armes et des harnais étincelants, nomme à sa mère les héros de la chasse, dans un dénombrement imité du fragment d'Euripide, *Méléagre*. Mais un conflit éclate, quand Althæa, dans une transparente allusion, prévient son fils contre les ruses de l'Etrangère :

« Une femme armée retourne ses armes contre elle-même, méconnaît son sexe, foule aux pieds la coutume et le doux honneur qu'elle partage avec ses semblables, la tendresse et le cri des enfants, et les mains unies, le mutuel baiser du mariage (1). »

Ayant condamné, par la sainteté de l'Usage, la vocation virile d'Atalante, elle exhorte son fils aux vastes espoirs, aux longues abnégations :

« O fils, heureux si tu soumets ton âme au Destin et fixes tes yeux et ton cœur sur de hautes espérances, des actions nobles et l'abstinence divine : ainsi tu deviendras pour tous les hommes, à chacun de tes jours, une lumière, une force communicable, tu brilleras parmi les astres au-dessus de l'heure et ne te briseras point comme l'homme se brise et se consume (2). »

(1) *Mutual mouth*, une allitération qui est le geste du baiser, p. 51.
(2) P. 53. C'est déjà la morale héroïque des *Chants d'avant l'Aube*.

Méléagre, ébranlé, défend Atalante. Il revoit son passé, l'illustre quête des Argonautes : « Jamais, même au temps où il conquit la Toison et Médée, jamais il ne vit beauté plus redoutable : femme assurément, mais divine, sans reproche, qu'il n'aime pas, étant dissemblable, mais vénère, honore, choisit parmi ses dieux. »

Son père, Œnée, intervient, conciliant, mais Althæa, par la supplication, par tant d'intimes et touchants souvenirs, parvient à troubler son fils qui s'écrie « que rien n'est plus terrible pour l'homme que la douce figure et la force des mères :

For there is nothing terribler to men
Than the sweet face of mothers and their might.

Le chœur suivant pourrait s'appeler la *Malédiction de l'Amour.* On écoute palpiter une série d'anapestes, formant des vers de cinq pieds :

Nous t'avons vu, Amour, tu es beau; tu es bon, Amour;
Tes ailes font du jour dans le ciel, comme des ailes de colombe.

We have seen thee, oh Love, thou art fair; thou art goodly, oh Love;
Thy wings make light in the air as the wings of a dove.

Puis, des vers plus courts rimant quatre à quatre (abcdabcd) racontent, en un nouveau mythe « génétique », la naissance de l'Amour :

Car une fleur mauvaise était née
De l'écume de la mer et du sang...

For an evil blossom was born
Of sea-foam and the frothing of blood,
Blood-red and bitter of fruit,
And the seed of it laughter and tears,
And the leaves of it madness and scorn;
A bitter flower from the bud,
Sprung of the sea without root,
Sprung without graft from the years.

L'Amour, dont la douceur nous leurre, engendre la passion, le malheur et le crime :

Amère, tu fus, dès ta naissance,
Aphrodite, mère de conflits.
Avant toi, la terre connut quelque repos,
Quelque répit dans les pleurs,
Quelque plaisir dans la vie...
Hélas ! n'y avait-il pas assez de douleur,
Assez d'angoisse pour l'homme dès sa naissance,
D'abîmes sous ses pieds, d'orages sur sa tête...
Pour que toi, ayant des ailes comme la colombe
Et, pour ceinture, le désir,
Tu vinsses, après tous ces maux,
Lui infliger encore l'Amour ?

C'est après ce chœur que l'on entend pour la première fois, avec un plaisir que l'attente a mûri, le son de la bouche d'Atalante. Rougissante et farouche, craignant l'insulte et l'envie des guerriers, elle implore la déesse qui, toujours, la fit respecter.

Méléagre la rassure en des accents de tendresse contenue qui excitent le rire mauvais des oncles, frères d'Althæa. Atalante affirme son renoncement aux honneurs virils comme aux joies de la maternité. Œnée apaise la querelle, mais l'inquiétude qui demeure inspire un nouveau chœur, le plus long du drame, centre du poème, sommet ou à partir de quoi l'action se précipite vers la catastrophe.

« Qui a donné à l'homme la parole et qui mit en elle une épine dangereuse et un piège pour le péché ? Dans le verbe est sa vie et son souffle et dans le verbe aussi sa mort ».

Calme début qui annonce l'orage. Les plaintes vagues, le gémissements épars dans les hymnes précédents, se soulèvent en une vague immense qui semble obscurcir le ciel et remplit l'espace de son *crescendo* mugissant. La plainte s'exaspère, dégénère en blasphème, dénonce le mal suprême qui est Dieu :

The supreme evil, God,

Et, portée par sa propre audace, entraînée par la force acquise, l'accusation se développe, se précise en défi triomphal :

O Dieu, tu nous as couverts de ta haine...
Tu nous a caressés et frappés; de ta main gauche,
Tu nous as donné la vie et tu as dit : vivez;
Mais bientôt tu as ajouté : rendez le dernier souffle,
Et ta droite nous a donné la mort.
Tu nous as envoyé le sommeil, mais tu l'as maudit par le rêve,
Disant : point de joie, mais seulement l'amour de la joie;
Tu as fait des sources douces pour les plaisantes rivières,
Mais à la fin tu les étouffes dans l'amertume de la mer...
Aussi, parce que tu es fort et que nous sommes faibles,
Parce que tu es notre ennemi, que ton bras nous pousse vers les récifs...
Parce que tu es au-dessus de ceux qui nous dominent,
Parce que ton nom est vie et que le nôtre est mort,
Parce que tu es cruel et que l'homme est misérable
Parce que nos mains travaillent et que tes mains détruisent,
Vois, avec nos cœurs brisés et nos genoux qui tremblent,
Nos lèvres fragiles et nos souffles passagers,
Du moins, nous attestons, avant de périr,
Que ces choses sont ainsi, point autrement,
Que chaque homme, en son cœur, soupire et dit,
Que chaque homme, ainsi que moi, s'écrie :
Tous nous sommes contre toi, contre toi, Dieu très haut !

Ce chœur où l'on reconnaît l'influence des prophètes hébreux (1), du pessimisme de Schopenhauer, l'inspiration révolutionnaire des *Chants d'avant l'Aube*, est un air de bravoure qui appelait le succès ou le scandale. Tout en admirant son élan magnifique, avouons une disproportion entre les faits du drame et ces invectives que l'on comprendrait mieux après les malheurs surhumains des Atrides. Le poète, cette fois, s'abandonne au virtuose, obéit à la préoccupation musicale d'introduire un contraste de plus, un grand éclat sonore, un moment formidable dans sa symphonie poétique.

Plateau central où s'épaulent deux versants du drame, ce chœur forme l'ouverture de la seconde partie. Au fond de sa cla-

(1) On la trouvait déjà dans le deuxième :

« Il tisse, mais est vêtu de dérision,
« Il sème et ne récoltera point, etc. »

meur gronde le dénouement. Un malheur plane sur nos têtes, retardé par une série d'épisodes. D'abord le calme renaît de remous qui vont s'épuisant ; le Chœur à la fin se ressaisit, en une attitude plus conforme à la morale antique :

« Mais gardez vos lèvres d'un excès de paroles ; les mots bruyant, les plaintes ont peu de valeur et le but est dur à atteindre ; le silence vaut mieux après les désastres, et le respect, la crainte salutaire à l'homme et la pudeur et la maîtrise des passions ; les âpres mots ne donnent pas de fruits, car ils divisent et déchirent, mais le silence est noble jusqu'au bout. »

De ces hauteurs lyriques, le vers blanc nous ramène à la dignité du dialogue tragique, parmi les colonnades du palais où pénètre avec l'aurore un messager haletant :

Althæa. — Héraut du Roi, quelles nouvelles ?

Héraut. — De bonnes nouvelles et de grandes : Reine, le sanglier est tué !

Chœur. — Loués les dieux qui veillent sur Calydon !

Althæa. — Bonnes et brèves nouvelles : mais par quelle main tué, par quelle main plus heureuse ?

Héraut. — La main d'une vierge et d'un prophète, et la main de ton fils.

Althæa. — Heureux l'épieu qui supprima le monstre !

Héraut. — C'est ta main, nulle autre que tu viens de bénir.

Le morceau qui suit peut être cité comme un modèle de fragment épique intercalé dans une tragédie. Il est animé, frémissant, fait corps avec le drame, ne s'étale pas en parasite comme telles « Morts d'Hippolyte », exhibant un récit composé dans les règles. Au lieu d'un décor de papier peint (1), un sentiment dramatique de la nature rajeunit l'événement, traduit l'émotion de la chasse, la mystérieuse horreur de la bête surprise au gîte, dans le lit de fleurs où dormait sa férocité. C'est ici que Swinburne innove, tout en s'inspirant d'Ovide (2).

---

(1) Cependant, sur le dos de la plaine liquide,
S'élève à gros bouillons une montagne humide.

(2) *Métam.*, VIII, 234, 8.

« Ils chevauchaient à travers bois, par ce chemin, puis par cet autre, cherchant en haut, en bas, ne voyant aucune trace ; et Phlexippe s'écriait : Avec ou sans ton aide, Artémis, nous aurons la peau du sanglier... ! Mais parlant, il s'interrompit, ne dit pas ce qu'il voulait dire, car, dans la verte boue du marais frappé par le soleil, où tremblaient mille roseaux inaccordables *(untunable reeds)*, parmi la fleur humide et multiple, dormait d'un sommeil non paisible, mais agité de rêves violents, la masse aveugle du monstre. »

Le style, épique vraiment, ne rend plus seulement le tumulte du carnage ; trois vers sculptent Méléagre immobile, visant le monstre, seul, enraciné au roc, beau de ses lèvres serrées, l'œil clair, les membres souples, les muscles ramassés, le menton incliné de biais vers sa gorge tendue :

> Rock-rooted, fair with fair and fastened lips,
> Clear eyes, and springing muscles and shortening limbs,
> With chin aslant indrawn to a tightening throat.

Voilà nos marbres, nos statues à nous! disait Sainte-Beuve en parlant des poètes.

Après la mêlée, un coin d'idylle, une oasis où s'étendent les chasseurs. Seule Althæa redoute encore l'avenir : « Louez les dieux ; ce qu'ils ont donné est bon : ce qui sera, ils le cachent jusqu'à l'heure. »

Quel est ce parfum qui monte avec une fraîcheur, cette mélodie suave comme le chant du hautbois? C'est l'entrée d'un nouvel instrument prosodique, le trochée (1) qui fait ici, parmi les ïambes du poème, une unique et délicieuse diversion.

Au rebours de l'ïambe qui boite en se dépêchant, le trochée s'attarde, se délecte dans l'impression qu'il fait naître. Peu aimé des poètes anglais, pourtant c'est le rythme de l'*Alouette* de Shel-

(1) On conserve, dans les langues germaniques, les termes *iambe*, *trochée*, etc., en les transposant de la *quantité* à l'accentuation, en considérant comme *longue* une syllabe *tonique*.

Le trochée est un pied de deux syllabes dont la première est accentuée.

Ce qui fait sa difficulté en anglais, c'est le nombre de phrases et de vers qui commencent par des mots muets, *the*, *and*, etc.

Exemples célèbres : le *Corbeau* d'Edgar Poe, l'*Alouette* de Shelley.

ley. Swinburne qui s'en méfie s'en sert avec un rare bonheur pour exprimer les jeux de l'onde, le déroulement de tresses qui prépare à la nudité d'Artémis :

Oh, that I now, I too were
By deep wells and water floods...
There in cold remote recesses
That no alien eyes assail,
Feet nor imminence of wings,
Nor a wind nor any tune
Thou, oh queen and holiest,
Flower the whitest of all things
With reluctant lengthening tresses
And with sudden splendid breast
Save of maidens unbeholden
There art wont to enter, there...

« Ah ! si moi aussi je pouvais être près des sources et des flots profonds... En de fraîches retraites ombreuses que n'assiège aucun œil étranger, aucun pas, aucune aile indiscrète, aucun vent ni aucun chant, là, ô Reine la plus sacrée, ô Fleur plus pure que toute chose, avec tes tresses à regret déroulées et la soudaine splendeur de ton sein, là, contemplée seulement de tes nymphes, tu as coutume de te plonger (1). »

Mirage, hélas, que la douce éclaircie où s'endormaient, au bercement de la mélodie trochaïque, les alarmes du Chœur ! « Voyant assez de maux sur la terre, ton cœur, déesse, eut pitié de nous : sois bénie pour ces prospérités qui commencent ! » L'action de grâces n'est pas achevée, qu'une civière s'avance où gisent les deux frères d'Althæa. Malgré les présages, la violence du coup la surprend. « Souvent, lorsque tout l'air est comme une eau lim-

(1) On peut rapprocher ces vers des trochées de Gœthe dans l'apparition de l'Ondine au Pêcheur :

Und wie er sitzt und wie er lauscht
Teilt sich die Fluth empor :
Aus dem bewegtem Wasser rauscht
Ein feuchtes Weib hervor.

pide et sans souffle, retentit la colère du ciel. » Nul récit n'atténue le choc, ne la prépare au pire :

Althæa. — O mes frères, je pleurerais si je ne savois que vous n'êtes pas morts inconsolés... car, sûrement mon fils vous vengea!

Le Messager. — Veux-tu donc que ton sang se détruise ?

A la phrase ambiguë, la reine comprend que son fils est le meurtrier : « Le temps est venu, l'heure est là, mes rêves sont sur ma tête... et, pensant au tison qui représente Méléagre : « Brûle aussi, toi ! »

En face de Méléagre, frêle héros de tragédie, se dresse Althæa, comme le bras du Destin.

Le drame avec elle se penche, comme sur un gouffre, au foyer où disparaîtra le tison.

La légende imposait au poète une situation inédite et hardie. Médée se vengeant de Jason sur les fils qu'elle eut de lui nous paraît plus naturelle, moins inhumaine que cette mère punissant sur son fils la mort de ses frères. La jalousie de Médée nous étonne moins que cette perversion de l'amour fraternel. Pourtant, le poète nous l'a fait accepter. Et d'abord, il supprime le conflit de sentiments. Ce n'est pas ici le *pugnant materque sororque*, d'Ovide (1) : l'amour fraternel s'installe en despote, envahit l'âme d'Althæa, dans un afflux de souvenirs qui le retrempe à ses sources : « Car cet homme qui est mort se promenait avec moi, enfant avec une enfant et sa main tendue et son faible bras soutenaient le mien plus faible encore ; doucement, il me conduisait, me montrait de l'or, de l'acier, les formes brillantes des miroirs, des guirlandes et d'autres choses encore ; lançait pour moi ses petits javelots, m'apportait de jeunes chiens qui se blottissaient à mes pieds ou, posant sur mes seins de petite fille leurs têtes familières,

Tame heads against my little maiden breasts

me caressaient de leurs grands yeux ».

O douceur des jours d'enfance, maison paternelle, temps béni

(1) Ov., VIII, 473 et suiv.

« où n'existaient au monde ni fils, ni épieux ni femme au pouvoir homicide » !

There were no sons then in the world, nor spears
Nor deadly births of women!.

Exprima-t-on jamais avec plus de vérité, d'émotion naïve et profonde, l'affection de la sœur pour ses frères à quoi se mêle ce sentiment des anciens : l'orgueil de la race transmise par agnation, de mâle en mâle : « N'est-il pas vrai que notre père et nos frères ne font qu'un et que nul homme ne leur ressemble ? »

Are not our fathers and our brethren one
And no man like them?

Les dieux, songe encore Althæa, pourront lui donner d'autres enfants, jamais plus de frères. Ainsi l'Antigone de Sophocle avoue que ce qu'elle a fait pour son frère, elle ne l'eût fait ni pour ses enfants si elle eût été mère, ni pour son mari, si elle eût été épouse : « Après la mort d'un époux, un autre eût pu le remplacer, un second fils réparer la perte du premier ; mais père et mère étant cachés dans la tombe, un frère ne peut plus naître pour moi (1). »

Joignez chez Althæa l'idée du devoir de vengeance, la torturante pensée qu'Eurythémis au royaume des ombres verra descendre ses fils non vengés, non ensevelis, « comme des hommes sans famille, alors qu'ils avaient une reine pour sœur » !

Joignez enfin la jalousie, la haine de l'étrangère, « adorable et détestable » qui a pris, dans le cœur de Méléagre, la place de la mère.

Ainsi le poète explique, sans la justifier, la conduite d'Althæa : simple aberration, folie passagère. Nous assistons aux progrès d'une idée fixe. Althæa s'hypnotise en ravivant avec des sensations anciennes l'émotion qui les accompagnait. Cette imagination qui ressuscite le passé donne au présent une force hallucinante, montre à la reine ses frères morts, leurs lits vides, leurs armes abandonnées, puis l'affreux tête-à-tête impossible avec leur

(1) Sophocle, *Antigone*, 904-907.

meurtrier. Ces idées associées s'accumulent en torrent pour la pousser à l'acte.

En vain le Chœur, instinct des foules, essaiera de lutter contre ce courant aveugle en réveillant chez la reine les chaudes images de la maternité :

« Mais ton fils est près de ton cœur, plein de ton lait, chaud de tes entrailles ; il puise ta vie et le sang de ta vie... il te mange et te boit comme qui rompt du pain et le mange, presse des grappes et les boit ; il est toi-même, un tronçon de toi : et s'il ne te mange pas, ta chair ne doit-elle pas languir et, s'il ne te boit pas, tes lèvres n'auront-elles pas soif ? Plus que toute chose, plus que ton fils même est le lien qui te lie à lui. »

Ces paroles de chair, ces allitérations gloutonnes ne remuent rien chez Althæa, cœur aliéné par la passion. Nous ne verrons pas le combat de Médée (1) tour à tour menaçante et caressante, embrassant ou étouffant ses enfants. S'il y avait conflit, l'amour l'emporterait, mais Althæa ne pense à son fils que d'une manière abstraite, en un sophisme où elle cherche à prouver qu'elle s'immole avec lui. Sans doute le caractère égoïste, sensuel de sa maternité qui ne voit dans le fils qu'une partie de soi, la disposait-il à s'admirer, à s'attendrir sur elle-même, exerçant la triste liberté des hommes qui consiste à choisir entre des alternatives pénibles, imposées par les dieux :

« Ce qu'ils font, les dieux le font jusqu'au bout ; nous ne faisons pas ce que nous voudrions, mais pourtant quelque chose et nous avons une liberté : vivre, accomplir des actions justes et mourir... Faisant justice sur moi-même, je tue ma propre âme et nul ne me blâmera... Hélas pour les choses qui sont ainsi ! Malheur à moi qui suis née (2) pour les faire et pour les subir, choisie et contrainte de choisir... »

---

(1) Euripide, 1021, seq.

(2) Ainsi, Hamlet :

The time is out of joint : O cursed spite
That I was borne to set it right.

On remarquera dans cette analyse des dons de psychologue dignes de ces monologues dramatiques où Robert Browning espérait fonder le « théâtre de l'âme ». L'âme d'Althæa, se révélant à nous par ses propres états, n'éveille du reste que la curiosité. Sa demi-folie nous étreint d'un malaise qui ne va pas jusqu'à la sympathie. Devant elle, on ne s'écrie pas, comme Ophélie : quel noble esprit vient de sombrer ! Le caractère nous intéresse comme un ressort dans l'action. Notre pitié va vers la victime, ce Méléagre si jeune, si docile qu'on hésite à le tenir pour un héros tragique. Une émotion poignante et noble, un pathétique tendre et pénétrant monte de l'admirable *Kommos* dont les lamentations alternées remplissent d'harmonieux gémissements la dernière phase du poème :

Que vos mains se rencontrent
Sous le poids de ma tête;
Qu'on soulève mes pieds
Comme les pieds des morts,
Car la chair de mon corps s'est fondue,
Mes membres ont fondu comme du plomb.

Let your hands meet
Round the weight of my head;
Lift ye my feet
As the feet of the dead;
For the flesh of my body is molten, the limbs of it molten as lead.

Sentez-vous la morbidesse du rythme, la tristesse de cette marche funèbre lourde d'un corps qui s'affaisse, la tête retombante, les muscles minés, dissous par un mal sourd ? Un geste d'abord,

Let your hands meet,

puis le mot *feet* répété, le mot *dead* rejeté à la fin d'un vers où il pèse de tout son poids; la rime prolongeant l'impression, rappelant cette première image, composent une architecture exquise, un précieux équilibre de charges et de supports.

Combien touchante aussi l'interrogation émerveillée de Méléa-

gre mourant devant la beauté d'Althæa, dont les « lourdes lèvres » scelleront bientôt les siennes :

Is a bride so fair?
Is a maid so meek?
With unchapleted hair,
With unfiletted cheek.
Atalanta, the pure among women, whose name is a blessing to speak!

« Une fiancée est-elle si belle ? une vierge, si douce ? les cheveux sans guirlande, les joues sans bandeaux, Atalante, pure entre les femmes, dont le nom est une bénédiction. » A quoi la vierge amazonienne ne répond que par ce regret : « Je voudrais n'avoir jamais, de mes pieds sans sandales, nagé ni couru, trop hardie, trop rapide, d'Arcadie en Calydon, comme un souffle de l'envie des dieux. »

I would that with feet
Unsandalled, unshod,
Overbold, overfleet,
I had swum not nor trod
From Arcadia to Calydon northward, a blast of the envy of God.

Les strophes qui suivent sont plus expressives encore : quatre petits vers monotones comme un glas, puis un large soupir, plein de noms héroïques, de splendeurs évanouies, non pas décoratives, mais soulignant, d'un ton déchirant, la tristesse du départ : longues palpitations d'une flamme qui se meurt, rêves esquissés qui s'étouffent en sanglots. C'est le *ricordarsi del tempo felice*, le motif poignant d'Othello :

Farewell the plumed troop and the big war,
Farewell the neighing steed...

qu'expriment les mots de Méléagre :

« A chacun son sort, à chacun selon ce que décide celui entre les doigts de qui le poids du monde est comme un souffle. Hélas ! que n'ai-je, dans la clameur des batailles, de ma main saisi la mort ! »

« Plût à Dieu que vous pussiez m'emmener loin de tout ceci, amonceler du sable et m'enterrer près de la Chersonèse où le Bosphore tonnant répond aux coups des mers pontiques :

Where the thundering Bosphorus answers the thunders of Pontic seas.

Ces murmures d'une gloire qui s'enfuit sont repris par le chœur :

« Aux oreilles du monde, on la chante, on la redit et la lumière en jaillit et le fracas s'en déroule, de la neige acrocéraunienne jusqu'aux flots de la Toison d'Or. »

Plus ce vers est somptueux, plus il accentue le regret navré de ce que le héros abandonne. A la dernière vague de la strophe suivante, admirons un nouvel effet d'imitation : ces syllabes, qui se ruent en tumulte, ne retrouvant qu'à grand'peine la mesure, évoquent le passage du navire *Argo* par la porte étroite des roches Symplégades :

Where the narrowing Symplegades whitened the straits of Propontis with [*spray* (1).

De plus hautes beautés nous sont réservées pour la scène des adieux personnels.

A son père qui souhaitait ne pas lui survivre, le héros répond : « Vis plutôt... ne fais point de cas de la mort, de peur qu'avant ton jour tu ne moissonnes une chose mauvaise. » Instinctif amour de la lumière qui rappelle un mot de l'Iphigénie d'Euripide : « Ne me fais pas mourir avant le temps... ne me force pas à m'en aller sous la terre ! »

La confrontation de la mère et du fils nous montre les sentiments de Méléagre suivant une courbe imprévue qui naît sous le geste, le regard d'Althæa, va du reproche atténué qui pardonne jusqu'au dévouement aveugle qui demande pardon. « O rêveuse de rêves », l'appelle-t-il, d'un nom qui sait tout, mais s'abstient de juger :

But thou, oh mother,
The dreamer of dreams.
Wilt thou bring forth another
To feel the sunbeams,
When I move among shadows a shadow and wail by impassable streams?

(1) Même effet, plus l'enjambement, dans ce passage :

But we shot after and sped
Clear through the irremeable Symplegades.

L'allusion se précise : « O mère amère et fatale de ceci, de ce corps languissant, source et fin, semeuse et faucheuse... ! » Mais il se repent, lisant sur ce visage qu'il épie l'effet de ses paroles. Un être auguste, la Mère, lui apparaît dans une vision dont le réalisme ingénu rajeunit une image connue des anciens : « Puisque le soc de la charrue de mon père creusa ton corps d'où, pareil à l'épi du froment, je sortis, fendant l'enveloppe de ta chair, je te salue, ô mère, et te vénère comme juste, même si tu n'est ni sainte ni juste, et je veux t'adorer à genoux. » Sentant ses genoux qui faiblissent, il a un moment de désespoir ; puis il regrette sa cruauté, réprime, humilie l'accusation dressée dans son esprit : « Je voudrais que tu m'eusses laissé vivre... mais non, ce sont les dieux hostiles et la Fortune et le Changement aux pieds de feu qui ne l'ont pas voulu : ma mort était mêlée à ma vie entière... cette loi-là me tue, et non pas ma mère ! »

Du justicier, il reste l'enfant caressant pour qui le visage de sa mère eut jadis la douceur et la force du soleil. Au plus élémentaire des sentiments humains, le poète sut donner une forme neuve, éloignée des sentimentalités coutumières.

« Cette maison produira des enfants meilleurs, mais ne m'oublie pas, mère, moi, ton premier-né, n'aie pas honte de moi qui fus ton fils... Et, bien que le chagrin te vienne de moi, tu sais, ô mère, vous savez, ô sein, ô douce tête de ma mère, que si je ne m'agenouille pas devant vous, mon esprit et mon cœur s'agenouillent ! »

Cet entêtement absurde et sublime, ce fanatisme d'un fils qui demande pardon à sa mère de lui faire mal en mourant de sa main, sont d'une involontaire et puissante ironie dramatique.

La mère d'Hamlet suppliait son fils d'écarter ses reproches plus aigus que des poignards. Le pardon de Méléagre est peut-être plus cruel : comparse muette, affolée, Althæa ne peut que se voiler la face et disparaître (1).

---

(1) Il y aurait là l'occasion d'un beau jeu de scène plastique. Une société particulière a tenté, pour la première fois, de représenter *Atalante*, au *Lyceum*

Maintenant il se tourne vers Atalante, vers ses lèvres saines, rouges du sang de la vie :

« Et toi, chère, touche-moi de tes doigts de rose et scelle de ta bouche mes paupières... pose tes lourdes lèvres sur ma chair faible et dévastée... de tes yeux virginaux et sacrés, qu'une rosée tombe, et ne permets à personne de dire : cet homme est mort d'une mort peu honorable, car toi, chère, tu m'as honoré... »

Sachons gré au poète d'éviter le banal duo d'amour ! Atalante, chasseresse, agent fatal, ignorant la passion qu'elle inspire, effrayée des malheurs qu'elle déchaîne, n'a que ces quelques mots tremblants, — rien de plus, et c'est assez :

« Je te salue ! mais moi, le visage attristé, les pieds lourds, je retourne vers ma patrie, me retire loin de tes yeux. »

Une dernière fois, le chœur entonne comme en sourdine et sur un mode recueilli, dans une stupeur, le motif de l'impuissance de l'homme ; et le geste sobre, découragé du dernier vers, est d'un pessimisme plus profond que les imprécations de naguère :

« Qui peut lutter avec ses maîtres, les contrarier ou leur nuire ? qui les liera comme avec des cordes (1), les charmera comme par le chant, les frappera comme avec un glaive... ? Fortes sont les mains de leur puissance :

For the hands of their kingdom are strong.

Tel est ce poème où l'auteur, on s'en souvient, voulait nous rendre « quelque chose du charme et de la vie poétique des originaux grecs ». En un point, du moins, il a réussi. Nul mieux que lui n'a justifié l'emploi de la tragédie comme forme poétique, structure harmonieuse et équilibrée. Nul n'a mieux saisi ce frémissement du rythme qui lui donne son mouvement sinueux,

---

Theatre de Londres, au printemps de 1911. Il semble que ce qui ait manqué aux acteurs, ce fût surtout le sentiment de la beauté du vers et de son accent dramatique. Voir le supplément littéraire du *Times*, 7 avril, et un article de E. Cammaerts dans l'*Indépendance belge*.

(1) Encore l'influence de la Bible, en ces comparaisons redondantes.

continu, sa ligne de vie. Dans l'architecture de mainte tragédie, les canons antiques paraissent arbitraires : chez Swinburne tout se tient et tout vibre, tout a un sens et une fonction. Par cette unité et cette variété symphoniques, Atalante est une œuvre hors paire, la plus vivante peut-être qu'ait produite chez les modernes l'imitation de la tragédie grecque; révélation du genre, et l'une des préparations les meilleures à la lecture des œuvres originales dont elle fait goûter d'avance la plus fugitive qualité. Auprès d'*Atalante*, les tentatives les plus illustres, le *Samson Agonistes* de Milton, l'*Iphigénie* de Gœthe, deviennent immobiles et figées. Nous ne parlerons pas des tragédies classiques françaises dont le mérite fut précisément de créer une poétique nouvelle, en concentrant l'action, en fortifiant le ressort dramatique aux dépens du lyrisme. Et nous ne citerons pas davantage les essais plus récents de Leconte de Lisle dont le génie statique, marmoréen, diffère trop de la mobilité de Swinburne.

Dans les tragédies françaises, la division en actes, le rôle nul ou effacé des chœurs (1), la prédominance de l'alexandrin excluent cette variété musicale que Swinburne a, le premier, rendue sensible. Mais comme ce caractère échappe à beaucoup de critiques, on discute encore sur la « grécité » d'*Atalante*. Les uns l'affirment sans s'expliquer; d'autres, Lowell, par exemple, ou Sarrazin, qui part d'Euripide, prétendent « qu'il n'y a pas d'œuvre moins grecque au monde (2) ». Pour comprendre ces divergences, distinguons les éléments d'appréciation.

L'action d'abord, dans *Atalante*, est simple comme l'antique. Rien des *Erynnies* de Leconte de Lisle qui, réunissant les meurtres d'Agamemnon et de Clytemnestre, fondant les trois parties de l'*Orestie*, cèdent au penchant français : donner beaucoup en peu de temps.

La diction est vraiment classique : langage noble qui n'interdit pas la fraîcheur de l'image familière. Les mots d'origine savante, *disilluminate* (p. 42), *disfleshed* (44), *discreate* (50), *disconso-*

(1) Il n'y a pas de chœurs du tout dans les *Erynnies* de Leconte de Lisle; il y en a dans *Hélène*, ce fragment supérieur à bien des égards.

(2) Sarrazin, *Poètes anglais*, p. 314.

late, *unfilleted*, *unchapleted* (101), alternent avec les monosyllabes du crû :

The hounds... plashed *ear-deep* (p. 77).
But the king twitched *his reins and leapt down* (p. 101).

Ce style, jamais guindé, ne confond pas l'étiquette avec la dignité ni la pompe avec la grandeur. Il est vrai qu'on reproche à Swinburne des métaphores surabondantes « aux mille rameaux poussés sur le tronc de la période, dont chaque nouvelle incidente métamorphose à nouveau l'image première et la développe à nouveau par une série d'images sœurs (1) ».

Mais Eschyle aussi s'enivre au bruit des mots retentissants, au début des *Perses*, dans l'énumération des peuples de l'Asie. Chez lui non plus la vision n'est toujours reposée. Les images se heurtent, s'échappent avec une sorte de violence, dans ce salut de Clytemnestre à Agamemnon :

« Je saluerai ce mari que j'ai et je l'appelle le chien de la bergerie, le maître-câble du navire, la pile de base de la haute demeure, le fils qui est l'unique, et la terre qui apparaît aux mariniers conter l'espérance et le jour après la tempête, très doux à voir, et pour le voyageur altéré la jaillissante fontaine. »

Le style d'*Atalante*, d'un archaïsme savoureux, d'une gaucherie voulue, non sans grâce, emprunte à la syntaxe d'Eschyle des procédés qu'on trouverait d'ailleurs chez les plus vieux auteurs anglais. Avec l'énumération abondante, assymétrique, l'un des plus fréquents est l'anacoluthe sous toutes ses formes, depuis l'insertion, après coup, d'un terme oublié :

With barren *showers and* salter *than the sea* (2)

jusqu'aux mélanges de phrases, compliqués de construction relative :

For me the time
Divides from these things, whom (3) *do thou not less*
Help and give honour and to mine hounds good speed

(1) Sarrazin, *Poètes anglais*, 314, 7.
(2) P. 42, 26, cf. *luxurious locks and flowerless*, etc.
(3) P. 36, 17, cf. 51, 17, 53, 2, etc.

Même inconséquence logique dans cette répétition du régime :

Me these allure and know me; *but no man*
Knows and my goddess only 1).

Un archaïsme fidèle au moyen-anglais est l'emploi du relatif après un antécédent possessif : « *Blind their eyes* who *hate them* (2). » Plus directement imité du grec, l'usage de l'apposition dans :

... *And had a queen their sister* (3) :

« avaient une reine pour sœur » ;
le participe rejeté à la fin de la phrase dans :

And all they praised the gods with mightier heart,
Zeus and all gods, but chiefliest Artemis,
Seeing (4);

la double négation :

No *festal stains of* undelightful wine 5);

la double interrogation :

For who knows
What *wind upon* what *wave of altering time* (6).

le comparatif absolu *by whose happier hand* (7) ; « par quelle main plus heureuse », cité plus haut (p. 18); enfin, certaines figures, chiasmes ou croisements d'expressions, sentences brèves des stichomythies, rejet des épithètes avec antithèse et *asyndeton :*

A mortal flower to men,
Adorable, detestable.

Notons enfin l'emprunt à Euripide d'une partie du fragment

(1) P. 67, 28, cf. 40, 17, 80, 10.
(2) P. 92, 20, cf. 67, 33.
(3) P. 92, 29.
(4) P. 79, cf. Cp. Τὸν δὲ καὶ Ἀργεῖοι μεγ' ἐγήθεον εἰσορόωντες. Il. VII, 214.
(5) P. 90, 2.
(6) P. 57.
(7) P. 75, 6, cf. *sweeter hair*, 36, 14.

sur Méléagre (1) ; des images comme le « pin coupé » pour le navire ; la « charrue » d'Œnée, creusant le flanc d'Althæa (2) ; des locutions traduites : in *faire time thou comest* = εὔκαιρος ἦλθες, *the end... lies on the knees of gods* = θεῶν ἐν γούνασι, *reinless mouths* = ἀχάλινα στόματα, *feet unsandalled, unshod* = απεδιλος (3).

Ces enclaves cependant sont moins nombreuses que chez Milton et l'on ne reprochera pas à la muse de Swinburne de parler grec en anglais. Son but est de créer un langage idéal qui nous transporte loin de « l'ère victorienne ».

De même, il reste indépendant vis-à-vis de la versification grecque. La tragédie lui apparaît comme un schème idéal, une succession de formes rythmiques. Mais il imite sans pédantisme, respectant le génie des langues, sachant qu'aux mêmes moyens ne répondent pas les mêmes effets. Aux chœurs il ajoute la rime et s'en explique à propos de la *Mérope* d'Arnold :

« Rejeter les grâces naturelles de la rime dans un chant moderne serait une abdication volontaire ; il est difficile de concevoir, vain de vouloir imiter les harmonies raffinées des parties chorales d'un drame grec. Milton lui-même échoua, bien que par un divin instinct de poète, il obtînt des effets remarquables en mêlant au vers blanc la rime et l'assonnance. Si Milton ne s'est pas soumis aux lois du chœur, qui donc s'y soumit avec plus de succès que lui ? Je ne pense pas que ce soit Matthew Arnold (4). »

De son côté, Arnold (5) reproche, non sans aigreur, à Swin-

---

(1) Eurip., *Fragm.* Nauck, 530. Les autres sources principales de la fable sont Ovide, *Mét.*, VIII, 260, seq.; Apollodore, *Bibliothèque*, 1, 8, 1-3.

(2) *Althæa, since my father's ploughshare, drawn*
Through fatal seedland of a female field
Furrowed thy body, etc. (p. 111).

(3) Esch., *Prom.*, 136. Comp. encore *the hands trothplight of marriages* et Soph. Philoct., 813. Ce rapprochement et d'autres me sont suggérés par mon collègue M. Henri Grégoire. On en trouvera de nouveaux dans l'explication du texte d'*Atalante* par Herlet (*Versuch eines Kommentars zu Sw. Atalanta*, Progr., Bamberg, 1909.)

(4) *Essays and Studies*, 162-3.

(5) Lettre au prof. Conington, 17 mars 1865.

burne de dénaturer l'art grec en y mêlant « trop de beauté ». Çà et là sans doute on trouvera dans *Atalante* un style trop fleuri, une richesse d'images plutôt orientale (1). Mais, privé du concours du chant et de la danse, et voulant nous donner « le charme et la vie du grec », le poète est excusable d'avoir suppléé par de nouveaux moyens au défaut de son orchestre.

Mais n'a-t-il pas sacrifié tout à la musique ? rendu la lettre sans l'esprit, sacrifié le fond à la forme? La critique ainsi formulée paraît plus sérieuse. Encore n'en faut-il pas exagérer la portée. En maint détail, l'amour fraternel d'Althæa, l'attitude de Méléagre devant la mort, le poète est fidèle aux mœurs grecques. Sa musique verbale ne se sépare que rarement de l'intérêt humain, psychologique. Cette limite naturelle des arts qu'on ne cesse de lui opposer, Swinburne la fait reculer, plutôt qu'il ne le dépasse.

On blâme encore, au nom de l'âme grecque, le pessimisme d'*Atalante*.

Méfions-nous d'une opinion préconçue qui, remontant à Gœthe, Lessing et Winckelmann, ne voit partout chez les Hellènes que clarté, mesure et sérénité. Une critique mieux informée le louerait plutôt d'avoir trouvé chez eux ce que Nietzsche appelle « une âpre inclination pour ce qu'il y a de terreur, de cruauté, de mystère dans les choses de la vie (2) ».

Je ne sais si le sentiment du néant dans les chœurs d'Atalante va plus loin que ces mots de Cassandre : « Hélas ! misérable condition des mortels ! Quand ils sont heureux, une ombre suffit à détruire leur bonheur, quand ils sont malheureux, une éponge humide efface leur malheur (3) ; ou que ces vers d'Œdipe à Colone : « Ne pas naître est ce qu'il y a de plus raisonnable, mais quand on a vu le jour, ce qu'il y a de mieux après cela, c'est de retourner d'où l'on vient (4). »

---

(1) Par exemple p. 42, v. 8-9, et p. 96, la fin du chœur dont le style fait penser au livre des Psaumes.

(2) *Orig. de la Tragédie*, 10.

(3) *Agam.*, 1300 et suiv.

(4) V. 1225 et suiv.

Les anciens ont sondé la vie d'un regard intrépide, ils n'ont rien voilé, rien ignoré. Le « vent lugubre des hymnes », chargé des gémissements de la souffrance humaine, traverse les *Suppliantes* et l'*Orestie*.

Mais les anciens n'ont jamais, comme le chœur principal d'*Atalante*, condamné l'existence en accusant les dieux.

Si « Prométhée enchaîné » attaque Zeus comme un tyran violent et injuste, les Océanides reprochent au héros son impatience et tout fait supposer que la dernière partie de la trilogie, le προμηθεύς λυόμενος, amenait une réconciliation.

Le courroux d'un demi-dieu n'autorisait pas le poète à prêter ce sentiment, grossi de sa propre éloquence au Chœur qui est chez les Grecs l'organe de la tradition, le dépositaire du respect religieux devant la destinée. Les pessimisme du grand chœur d'*Atalante* n'est plus seulement cette vision du côté cruel de la vie sans quoi l'art tragique n'existerait point; c'est l'explosion romantique dans le fond, biblique dans la forme, de la passion personnelle du poète. Anachronisme et solécisme : non les seuls du poème. Les puristes dont la piété (plus chrétienne que grecque) s'offense des blasphèmes d'Atalante, auraient pu condamner l'intrusion du sentiment chrétien, chevaleresque dans le rôle de Méléagre. Le tout est de savoir dans quelle mesure une tragédie classique, écrite pour nous, doit s'inspirer des croyances, préjugés et coutumes d'un autre âge.

Selon nous, l'œuvre d'art n'est ni une traduction ni une restitution archéologique ; on ne saurait lui imposer une exactitude illusoire d'ailleurs, puisqu'il faudrait évoquer, avec les sentiments et les croyances, le public auquel ils s'adaptaient. Ainsi, l'on a beau jouer Shakspeare « avec les décors du temps », cette mise en scène primitive ne produit plus sur nous l'impression de jadis. Un souci exagéré d'archaïsme demande au lecteur un effort de sympathie qu'il consacrerait plus volontiers à l'étude des sources. Nous voulons de l'antique une adaptation vivante. Les essais les plus attachants, les plus universellement admirés se sont peu souciés de morale historique : l'*Iphigénie* de Gœthe avec son horreur, si peu grecque, du mensonge; le *Samson Agonistes* de Milton, d'inspiration toute puritaine. Donc, sur des pensers

nouveaux, faisons des vers antiques. Revêtons de beauté grecque des sentiments que l'on puisse partager. Il y aura des degrés dans ces déviations : *Atalante* est plus fidèle qu'on ne l'imaginait. Mais un hellénisme trop scrupuleux paralysera le poète, n'aboutira qu'à des œuvres correctes et froides, qui plairont aux seuls érudits.

Nous en trouvons la preuve dans *Erechtheus*, seconde expérience de Swinburne, publiée dix ans plus tard.

Cette fois, le poète a voulu être grec. Le *scholar* en lui s'est ému de certaines critiques. Il y a, se dit-il, « trop d'effusion lyrique dans le dialogue, trop d'irrégularité dans les mesures chorales d'*Atalante* (1) ». Eteignons le coloris, modérons l'élan dyonisien, serrons de près la phrase ancienne, empruntons des fragments entiers, l'*Orythie* d'Eschyle, les *Danaïdes* de Sophocle que nous citerons, doctement, dans les notes.

Et puis, l'amour n'existe pas dans l'ancienne tragédie. Le sentiment d'Antigone pour Hémon, par exemple, n'est qu'un penchant pour l'hymen et la famille : bannissons d'*Erechtheus* l'amour, même timide et non partagé, comme celui de Méléagre ! Que la terreur y règne sans mélange, que lourdement y pèse la main du Fatum ! Dans *Atalante*, bien que les Moires gouvernent l'action, la jalousie maternelle d'Althæa, la colère sauvage des oncles contribuent à la catastrophe. Mais les humains n'auront point de part aux malheurs de Praxithea, et ces coups imputables aux seuls dieux ne provoqueront pas un murmure. La reine qui a perdu sa fille Orythie par la violence d'un dieu verra mourir Chthonia, comme une autre Iphigénie, pour la gloire d'Athènes, périr à la bataille son époux Erechthée, les deux filles qui lui restent se donner la mort : mais elle n'exprimera que la résignation stoïque ou l'exaltation du martyre.

Le sentiment du drame est un pathétique d'admiration. Les personnages font assaut de sacrifices et chaque héroïsme

(1) Préface des *Œuvres poétiques*, p. XIII.

traite sa femme et sa fille en égales, n'use d'aucun subterfuge, ne dissimule pas la mort, comme l'Agamemnon d'Euripide, sous des préparatifs d'hyménée. Chthonia consent, joyeusement, à cimenter de son jeune sang les murs vacillants d'Athènes. Et ces héros triomphent d'eux-mêmes sans débat, sans conflit apparent. Dans les *Troyennes*, les *Trachiniennes*, les *Perses*, *Œdipe à Colone*, la situation est passive, l'action presque nulle, mais nous sentons du moins une lutte intérieure. Swinburne, s'étudiant à réprimer en lui toute révolte, exagère l'attitude d'Erechthée :

> La Volonté des dieux est plus que notre désir,
> Et leur désir, plus que nos volontés.

C'est pourquoi sa pièce parut peu humaine, peu dramatique, trop éloignée de nos sentiments ordinaires. Les mœurs qu'elle dépeint nous demeurent étrangères. Nous tolérons avec peine l'enlèvement brutal d'Orythie, moins encore le sang humain versé pour apaiser les dieux.

Aussi bien le poète n'a pu se passionner pour son sujet que moyennant une interprétation qui l'éloigne des données légendaires. Le triomphe d'Athènes sur Eleusis n'est pour lui qu'un symbole : victoire de la Liberté, révélation à la Terre d'un principe divin. Mêlés à l'expression de la tendresse filiale, dans ces paroles de Chthonia, l'on reconnaît la métaphysique du poète, le mysticisme révolutionnaire des *Chants d'avant l'Aube :*

« Mon cœur blessé à l'aile s'affaisse et retombe, ô mère, quand je pense qu'aux lieux où je jouais, à une longueur de bras de ton sein, jamais plus tu ne me trouveras ; que ton regard ne brillera plus, joyeux de se mêler au mien, riant d'un amour sans paroles et ne dira plus, dans un silence ému, les divines choses muettes de l'esprit et du cœur... mon lit que tu couvrais, restera vide et stérile... et pourtant, mère, ton sein ne manquera pas d'honneur à cause de moi qui enfanterai pour un peuple la liberté et pour la terre entière, depuis cette cité qui naîtra de mon sang, une gloire à éclairer toujours la face des hommes (1). »

(1) V. 904, seq.

Praxithea n'accuse pas les dieux, car :

« Dire que les dieux nous maltraitent, quel mal cela fait-il à ceux qui l'entendent, quel bien, à celui qui l'a dit ? »

Cette acceptation morne du sort fait place à l'enthousiasme qui culmine dans l'invocation à la Déesse, quand Athêna paraît, non *ex machinâ* pour substituer, comme chez Euripide, une biche à la victime, mais pour noyer dans une apothéose l'horreur du dénouement. Alors Praxithea : « Quelle souffrance ne vaut la joie d'être unie de cœur à cette lumière, cœur et principe de la vie et à toi déesse, issue d'un dieu : ton nom est le nôtre et ta grâce abondante est plus que notre désir ! »

L'atmosphère du poème est cette ferveur libertaire, cet élan sublime qui vivifie les *Chants d'avant l'Aube*, l'*Ode à Athènes* (1881) et remplace le souffle dramatique dans *Marino Faliero* (1886). Ces œuvres s'apparentent par l'idéal qui les date. La religiosité de l'enfance du poète n'a fait que changer d'objet. Il transpose l'ancien langage, applique à son nouveau culte les images et les expressions de la foi positive. Praxithéa « glorieuse entre les femmes » offre ses souffrances comme le fera, dans les *Chants d'avant l'Aube*, la Signora Cairoli, « mère de héros ».

Cette fois encore le poète sort de son rôle ; voici l'accent chrétien ; mais bientôt un nouveau paganisme, celui du *viking*, contenu sous les réticences du *scholar*, éclate en deux morceaux mémorables que l'auteur n'a pas reniés, puisqu'il inséra l'un dans son Anthologie, déclara l'autre « le meilleur d'Erechtheus (1) ».

C'est d'abord le mythe d'Orythie, d'un naturisme sauvage, si bien renouvelé par le poète qu'il semble que la tempête fasse ployer ces vers, comme la vierge fléchit devant le dieu Thrace qui la jette sur un lit de neige, aux clameurs hurlantes des cascades :

Du haut du ciel que déchire le cri de sa venue,
Bondit le dieu fort sur la proie de son désir,
Et les pins des collines comme roseaux tremblèrent,
Et leurs branches furent semées comme bourgeons au printemps !

C'est ensuite la bataille navale, où la passion physique de la

(1) Préf. des *Œuvres poétiques*.

guerre unie à l'amour de l'océan montre les armées aux prises comme deux vagues un moment suspendues, crête à crête, lame contre lame, puis brusquement se choquant, l'une obliquement lancée du rivage, l'autre « en pleine face recevant tout ce recul et tout ce ruissellement » :

And round its lords that met
Paused all the reeling battle; two main waves
Meeting, one hurled sheer from the sea-wall back
That shocks it sideways, one right in from sea
Charging, that full in face takes at one blow
That whole recoil and ruin...

et la mêlée des chars qui s'attaquent, tandis qu'au dessus d'eux se heurtent les nuages :

« Des racines des collines jusqu'aux limites vagues de la plaine, jusqu'au bas rivage indistinct, l'air tremble de fers qui se croisent, de roues qui se heurtent en grondant ; comme le bruit de mâchoires des lions qui écument et grincent des dents, tel le cri des essieux qui se brisent, le choc des timons se rompant ; »

From the roots of the hills to the plain's dim verge and the dark low shore
Air shudders with shrill spears crossing, and hurtling of wheels that roar.
As the grinding of teeths in the jaws of a lion that foam as they gnash
Is the shriek of the axles that loosen, the shock of the poles that crash...

Enfin les charges de la cavalerie dont les vagues sonnantes se soulèvent et s'affaissent, comme les paquets d'eau que le vent « bat comme beurre » et jaunit :

As the swing of the sea churned yellow that sways with the wind as it swells
Is the lift and relapse of the wave of the chargers that clash with their bells.

De telles visions, prolongées pendant quarante vers (1), et qu'il faudra toujours citer parmi les exemples de la poésie « marine » de l'auteur, ne doivent rien à la culture d'Oxford. Swinburne en a puisé les éléments dans ses instincts de race, dans son amour natif de l'océan, dans cette fougue du tempérament qui le pousse à lutter avec les vagues ou le jette à corps perdu dans l'aventure des créations poétiques.

(1 V. 1339-79.

Le morceau qu'on vient de lire, se rapproche plus, allitérations comprises, des vieux chants anglo-saxons, des « batailles » de Finnsburh et de Brunanburh, que de la poésie grecque. Nous ne souscrivons pas sans réserves au jugement du critique français qui, niant l'hellénisme d'*Atalante*, ajoute : « Elle apparaîtra pourtant, l'âme grecque; un autre drame de Swinburne, Erechtheus, nous en fera respirer le parfum; cette fois, le poète a voulu écrire un drame grec, et il l'a écrit (1). » Précisément, ce parti près du poète nous gâte l'impression. Dans *Atalante*, il avait saisi, par une contagion immédiate, les rythmes profonds de la tragédie. Les écarts du modèle étaient candides et ne trompaient personne. Je ne sais qu'elle sève et quel duvet de jeunesse faisaient tout pardonner. Cette fois, la critique surveille la poésie, l'application remplace l'inspiration. Mais l'humaniste a trop présumé de son zèle, il est trahi par son effort ; le poète se venge en deux épisodes qui tranchent magnifiquement sur le ton général. Il s'en suit qu'*Erechtheus*, malgré sa belle tenue littétaire, n'atteint pas à l'unité de style : *Atalante* reste le chef-d'œuvre parce qu'imitant librement l'ancienne tragédie, négligeant ses aspects éphémères, cette œuvre n'en retient que les mérites éternels, — la vie du rythme et un type de beauté.

(1) Sarrazin, *loc. cit.*

La tolérance et l'intolérance religieuses

dans leurs rapports avec

les facteurs psychologique et politique [1]

PAR

CHARLES PERGAMENI

Agrégé à l'Université,
Docteur en droit, Docteur spécial en histoire.

Pas plus que ses sœurs, les autres sciences, l'histoire n'échappe aux fâcheux caprices de la mode ; ses orientations en dépendent et ceux qui créent la matière historique à l'aide de documents inédits ou d'interprétations originales sont trop souvent enclins à en suivre les conseils par la crainte qu'ils éprouvent de rester isolés. Il est vrai que les fluctuations de la mode historique n'apparaissent pas aussi arbitraires, ni aussi saugrenues que celles qui se manifestent en d'autres domaines, mais elles n'en

(1) L'étude de l'esprit public belge à la fin du XVIIIe siècle et celle de la politique religieuse française à l'aurore du nouveau régime nous ont amené à envisager les divers facteurs de ce que l'on appelle la tolérance et l'intolérance religieuses, abstraction faite des circonstances locales auxquelles nous nous étions tout d'abord adressé. En élargissant notre cadre, nous avons pris connaissance des travaux récents entés sur ces questions. Nous signalons comme particulièrement remarquables, entre plusieurs, les deux ouvrages suivants, auxquels nous renverrons maintes fois le lecteur : A. A. SEATON : *The theory of toleration under the later Stuarts* (Cambridge historical essays, n° XIX). — Cambridge, University Press, 1911, 364 pp., et A. BOUCHÉ LECLERCQ : *L'intolérance religieuse et la politique*. — Paris, Flammarion, 1911, 370 pp.

existent pas moins et malheur à l'audacieux qui n'y sacrifierait pas !

Seule, peut-être, l'histoire ecclésiastique, de par sa nature toute spéciale et l'objet essentiellement conservateur ou traditionnel de ses recherches, resta jusqu'ici en dehors de ce courant séducteur et résista tant bien que mal à ses sollicitations. J'y vois la garantie d'une plus exacte et plus sereine conception de la Vérité historique. Et cependant, pour autant qu'elle participe à la discipline de l'histoire religieuse, n'est-elle pas elle-même entraînée plus qu'elle ne devrait par les modes interprétatives de cette dernière (1) ?

Je disais que la mode influence trop ouvertement les conceptions historiques et je ne puis que le déplorer au nom de la réelle et véridique histoire qui n'a que faire des appréciations moutonnières du grand public, tout disposé à accepter le *dernier cri*, sans autre souci que celui de paraître très au courant. De plus, et ceci est beaucoup plus grave, dans les rangs des phalanges scientifiques, la mode favorise l'éclosion d'œuvres de circonstance, dirigées dans les sentiers fréquentés par le goût du jour. A ce moment précis, la science n'est plus entièrement *scientifique*, c'est-à-dire complètement désintéressée. Elle n'est qu'un instrument aux mains d'une diplomatie très étrangère aux préoccupations du véritable savant.

Ces idées, et quelques autres encore, ont trouvé leur confirmation au cours de nos recherches sur l'histoire ecclésiastique et religieuse de la fin du XVIIIe siècle, époque éminemment instructive puisqu'elle a vu le contact de deux régimes hétérogènes et qu'elle a embrassé une infinité de problèmes posés par l'expérimentation nouvelle.

Si l'on examine l'histoire des écoles historiques que le XIXe siècle a produites, on ne laissera pas de constater que chaque génération historique a critiqué, parfois d'une manière trop absolue,

(1) Au sujet de ces « modes historiques », voir la remarquable et substantielle étude de M. le comte GOBLET D'ALVIELLA parue dans la *Bibliothèque de vulgarisation du musée Guimet*, t. XXXVI, sous le titre : *Histoire de la science des religions*. Conférence donnée à Paris, au Musée Guimet, le 26 février 1911. — Nous y reviendrons dans le cours de cette dissertation.

la conception directrice de ses aînées : bien plus, chacune d'elles s'est affirmée comme rénovatrice de l'histoire. Ecole romantique, école réaliste, école critique (1). Puisque celle-ci nous a fourni libéralement une *méthode* sûre et scientifique, sachons-lui gré de ce legs. Mais, demandons-nous sincèrement si elle a échappé au défaut que je signale ? N'a-t-elle pas suivi, elle aussi, des voies mouvementées et n'est-elle pas tombée elle-même dans les travers qu'elle se targuait de reprocher à ses devancières ? Qui donc oserait sérieusement le prétendre ? Taine et Renan, pour ne prendre que ces deux grands noms de l'histoire française, malgré leur énorme influence et leur incontestable talent, en dépit de certaines opinions qui se donnent pour très modernes, n'ont-ils pas été l'un et l'autre des maîtres de la critique ? Et pourtant aujourd'hui, au nom de l'esprit critique, au nom de la méthode qu'ils utilisèrent, ne s'offre-t-on pas avec une désinvolture un peu singulière la satisfaction de les confondre presque avec ceux de la catégorie des *précritiques* ? Ce phénomène s'explique si l'on admet que l'angle sous lequel on fait de l'histoire scientifique peut varier. La mode, dans ce cas, est ramenée à sa juste valeur : elle n'est plus génératrice d'orientations nouvelles, mais uniquement propagatrice de points de vue partiellement renouvelés. Que si par ailleurs elle accentue l'innovation et la déforme en l'appréciant à titre exclusif, elle substitue à la réflexion personnelle et surtout à l'interprétation du savant qu'elle attire, un ensemble de dogmes nouveaux en apparence, pierres de touche de la valeur scientifique des œuvres qui voient le jour à un moment donné de l'évolution. Or, rien n'est plus désastreux que le dogmatisme; aussi serions-nous en droit de nous insurger avec véhémence contre la funeste répercussion dans les milieux intellectuels des modes scientifiques exclusives, si nous ne savions que le dogmatisme qu'elles contribuent à fixer n'était qu'éphémère. Nouvelle conception du sens de l'histoire, nouvelle mode : le progrès n'en conservera jamais que l'essentiel.

(1) Léon Leclère : *Les historiens français de la Révolution de* 1789. (Cf. Revue de l'Université de Bruxelles, 1907-1908, p. 725 et ss.).

L'école de Lamprecht a mis en valeur, en opposition avec la conception politique de l'histoire, les facteurs économiques ; les services qu'elle a rendus et qu'elle rend encore à l'heure actuelle dans la solution de certains problèmes historiques, sont de premier ordre.

Mais peut-on prétendre, comme d'aucuns l'affirment d'une manière un peu simpliste, que, seule, la conception économique de l'histoire soit admissible ? Faut-il donc considérer ceux qui discutent la légitimité de ce postulat, comme en retard sur leur temps ? Est-ce donc le fait d'une indigence intellectuelle vraiment surprenante que de se refuser à admettre la toute puissance explicative de ce point de vue spécial ? Sans entrer plus avant dans l'examen de cette question, je me borne à constater que la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre ne s'en tiennent plus à cette seule et unique orientation (1). Il serait étrange de

---

(1) Certains esprits protestent déjà, chez nous, mais timidement et pour ainsi dire *in petto*, contre cet exclusivisme aussi néfaste que celui qui provoqua la chute de l'école « politique » ; d'autres, peu nombreux, ont formulé nettement des réserves : ils ont prévu le danger et n'ont pas reculé devant la nécessité de le signaler, au risque de se voir voués aux gémonies par les adeptes réfléchis ou non de la mode. C'est ainsi que je rappellerai l'article de M. LÉON LECLÈRE, consacré à la *Théorie historique de M. Karl Lamprecht* (Revue de l'Université de Bruxelles, 1898-1899), où nous lisons ces excellentes critiques : « Si les situations et les transformations économiques conditionnent très souvent les événements politiques, elles en sont souvent aussi le produit... K. Lamprecht simplifie trop ce difficile problème en reléguant en un rang secondaire les *impondérables*, les éléments d'ordre moral et intellectuel, religieux ou scientifique, qui, combinés de mille façons avec les phénomènes de la vie matérielle, produisent avec eux un certain état de civilisation et impriment à l'évolution historique une marche particulière » (p. 588).

A citer aussi l'appréciation suivante de M. G. KURTH, à propos du tome I de la *Geschichte Belgiens*, de PIRENNE : « Il me paraît qu'il y a excès et danger à vouloir tout expliquer par les faits économiques ; à mon sens, deux grandes forces mènent le monde et forment la civilisation : celle des idées et celle de l'or. » (*Archives belges*, 1899, p. 24.)

Voir encore H. PERGAMENI : *Le sens de l'histoire* (Revue de l'Université de Bruxelles, 1899-1900, p. 567 et ss.), monographie dirigée contre les tendances matérialistes de l'histoire.

croire, en effet, qu'elle est la dépositaire exclusive de la vérité. Ceux qui étudient les questions les plus complexes d'histoire religieuse et ecclésiastique savent, par expérience, qu'elles ne se réduisent pas toujours au gré des économistes à de simples questions d'appétit ; ils savent que les préoccupations morales et religieuses de l'homme ne se ramènent pas toujours en fin de compte à la loi de l'offre et de la demande ! Comment expliquer, sans la déformer, la révolution religieuse du XVIe siècle aux Pays-Bas, par exemple, si l'on se fonde *exclusivement* sur des considération économiques ? Comment expliquer *scientifiquement* le rôle de Robespierre si l'on n'envisage pas comme de premier plan les préoccupations philosophiques et politiques de celui qui a le mieux et le plus fidèlement exprimé l'idéal des grands révolutionnaires de 1793 ? La naissance, le développement et l'échec des cultes civiques et patriotiques de la nouvelle France ne relèvent pas du tout de l'activité économique : l'étude attentive des sources le démontre péremptoirement.

Que si l'on me demande quelle voie il importe de suivre pour débrouiller le sens exact de ces questions abstruses, je répondrai que d'autres disciplines scientifiques s'offrent à nous, en l'occurrence ; elles nous recommandent de nous adresser à la psychologie individuelle et à la psychologie collective, à la vie politique et intellectuelle des nations, comme aussi, lorsque leur aide peut être fructueuse, aux enseignements de l'histoire économique. En d'autres termes, je crois que l'histoire religieuse et ecclésiastique doit s'interpréter sociologiquement, pour me servir d'une expression dont on a malheureusement usé à tort et à travers, à condition de faire loyalement appel aux divers facteurs des phénomènes qui sollicitent notre curiosité; mais abstenons-nous de ce modernisme de surface qui se leurre de mots et n'oublions jamais que les problèmes d'histoire religieuse ont leurs racines dans le sentiment humain.

Aussi nous rallions-nous complètement à l'opinion de M. le comte Goblet d'Alviella lorsqu'il écrit : *Ce qui caractérise de plus en plus la vraie méthode de l'histoire religieuse* (et nous ajouterons : « de l'histoire ecclésiastique dans ses relations avec l'histoire religieuse ») *c'est que celle-ci est prête à se servir de*

tous les procédés d'investigation scientifique qui lui offrent leur concours, mais sans s'asservir à aucun (1).

En d'autres termes, l'histoire ecclésiastique ne laisse pas de participer à l'œuvre de la sociologie largement comprise. La philosophie de l'histoire tombée dans le discrédit parce qu'elle s'appuyait sur des documents trop fragiles, aussi peu positifs qu'ils étaient peu nombreux, fait place aujourd'hui à l'*histoire sociale*, étayée de multiples matériaux, soigneusement éprouvés. C'est encore, si l'on veut, de la philosophie de l'histoire, mais adaptée à notre esprit critique moderne, à notre besoin de précision et d'exactitude, à notre souci de documentation abondante et vérifiable. La méthode synthétique a son utilité à une époque où les spécialisations sont devenues inévitables. Que si, en effet, l'histoire ecclésiastique doit une bonne part de ses progrès aux monographies inspirées par les points de vue économique, financier, politique, esthétique, religieux, etc., n'est-il pas hautement désirable que la méthode sociologique, éminemment synthétique, intervienne aussi afin d'utiliser, comme il sied, les données accumulées par des spécialistes avisés et érudits, de les rapprocher et de les comparer, d'en discerner les éléments constants, d'établir des relations entre eux et de construire, même schématiquement, des édifices susceptibles d'être complétés et perfectionnés? « Si imparfaite qu'elle soit, écrivait M. Pirenne (2), une synthèse présente toujours le mérite, par les explications qu'elle donne des événements et par les rapports qu'elle établit entre les faits, d'éveiller l'attention de la critique et de poser au moins, sinon de résoudre, quantité de questions intéressantes. »

***

A l'occasion des recherches qu'ils ont consacrées, l'un à l'histoire de la tolérance religieuse en Angleterre sous les derniers Stuarts, c'est-à-dire depuis l'avènement de Charles II jusqu'à

(1) Cf. *op. cit*, p. 40. — Cf. également le remarquable ouvrage posthume de JEAN RÉVILLE, paru en 1909 dans la *Bibliothèque de vulgarisation du Musée Guimet*, sous le titre de « Les phases successives de l'histoire des religions ».

(2) Cf. préface du tome III de son Histoire de Belgique, p. VI.

la mort de la reine Anne, l'autre à l'histoire de la politique des empereurs romains pendant les trois premiers siècles de notre ère vis-à-vis du Christianisme et de l'Eglise naissante, un auteur anglais, A. A. Seaton et un auteur français, Bouché-Leclercq, ont été respectivement amenés à s'élever jusqu'à l'examen philosophique des questions qu'ils rencontrèrent et à effleurer, sinon à traiter de manière approfondie, l'aspect sociologique de leur sujet.

Il nous a paru intéressant de souligner ce qui, dans ces travaux de réelle valeur, relève directement de ce point de vue, abstraction faite des considérations dictées par l'érudition historique pure. Cette tâche nous fut surtout indiquée par les résultats auxquels nous sommes arrivé nous-même, au cours de nos investigations dans l'histoire religieuse de la fin du xviiie siècle en France et en Belgique (1). Si l'on y réfléchit attentivement, l'étude des problèmes religieux qui se posent à l'aurore du nouveau régime, en cette fin du siècle de l'Esprit où des hommes enthousiastes et convaincus ont sincèrement cherché à fournir à la société régénérée une assise philosophique inébranlable, d'ordre religieux et moral, destinée à en assurer le triomphe durable, l'étude de ces questions complexes, dis-je, fournit plus d'un enseignement sur la tolérance et l'intolérance religieuses. On assiste, en réalité, à un renversement général des valeurs séculaires auxquelles on avait accoutumé d'attribuer un culte traditionnel ; des essais de rénovation religieuse surgissent de la tourmente révolutionnaire : les préoccupations philosophiques et cultuelles sont à l'ordre du jour dès la Constituante. Elles y resteront jusqu'au Concordat de 1801, malgré les vicissitudes de la politique extérieure, les soucis de réorganisation économique et financière de la France.

C'est ce que les plus récents travaux sur l'histoire religieuse

---

(1) Nous comptons exposer en détail, en nous appuyant sur de nombreux documents inédits, la genèse de l'intolérance religieuse de nos compatriotes vis à vis des cultes civiques à la fin du xviiie siècle, dans un mémoire que nous préparons sur *L'esprit public dans le département de la Dyle de* 1794 *à* 1804.

de la Révolution de 1789 commencent à mettre en lumière (1). On a compris qu'il ne suffit pas d'accumuler les textes législatifs, les arrêtés et règlements officiels, voire même les actes quelconques des divers organismes créés par la nouvelle République, pour qu'il soit permis de croire que la reconstitution de cette époque essentiellement agitée ait été faite. Les documents, quelle que soit leur valeur, ne sont que des matériaux disparates aussi longtemps que la synthèse ne les met pas en œuvre en vue de l'évocation d'un moment de l'évolution historique ; la méthode sociologique, par le fait qu'elle est synthétique, tout en s'éclairant au contact de multiples données documentaires, répond aux exigences de cette bienfaisante orientation.

* * *

La tolérance — et plus particulièrement la tolérance religieuse — apparaît à SEATON comme la reconnaissance pratique du droit pour l'individu de se former des opinions sur les grands problèmes de la vie et d'agir conformément à ces opinions. Elle représente donc jusqu'à un certain point l'absence de contrôle de l'autorité extérieure dans quelques régions de l'activité humaine; sous ce rapport, et dans le chef du pouvoir autoritaire, elle est plutôt négative (2). La difficulté d'harmoniser les deux sphères d'influence des droits de la conscience et des droits de l'Etat, ne date pas d'aujourd'hui : tous les hommes d'Etat l'ont rencontrée, la plupart des philosophes en ont analysé la nature, presque tous les juristes ont essayé de la résoudre. Il en est de cette question comme de toutes celles qui embrassent les relations entre les individus et les collectivités : les solutions *absolues* sont les moins bonnes, car elles s'éloignent de la réalité des faits. C'est

(1) Voir notamment parmi les remarquables ouvrages de M. ALBERT MATHIEZ : *Contributions à l'histoire religieuse de la Révolution française*. Paris, Alcan, 1907. — *La Révolution et l'Église*. Paris, A. Colin, 1910. — *Rome et le clergé français sous la Constituante*, Paris, A. Colin, 1911.

(2) *Op. cit*, p. 1-5. « Toleration is the practical recognition of the right of the individual to form and to act upon his own opinions of the great issues of life generally, as against the claim of external authority to prescribe limits to thought and practice. »

un peu cette faillite de l'absoluité qui faisait dire à *Tiberghien :* « La tolérance est un témoignage de la vérité... Elle naît d'une doctrine qui permet à l'esprit d'apprécier à leur juste valeur les systèmes exclusifs qu'on a construits sur les diverses faces d'une vérité. Une doctrine incomplète est intolérante parce qu'elle est engagée dans l'erreur et ne peut s'en apercevoir sans se nier elle-même (1). »

Pour Seaton, la tolérance religieuse — spécifique en ce sens qu'elle ne se pratique *généralement* qu'assez tardivement, du moins depuis l'avènement du christianisme — avant d'en arriver à sa définitive expression par la reconnaissance légale, a suivi une lente et progressive évolution dont voici les étapes principales :

1° Originellement elle ne se manifeste que très rarement, car l'autorité envisage d'un mauvais œil toute croyance religieuse différente de celle qu'elle fait sienne. Disons immédiatement que l'antiquité nous offre maints exemples de tolérance religieuse au sens étroit du mot et que la remarque de Seaton ne se vérifie que là où le pouvoir dirigeant attache une valeur *politique* aux croyances religieuses et aux cultes qui les expriment ;

2° Plus tard seulement, d'après Seaton, sont prises des mesures répressives contre les adhérents d'une religion déterminée, non parce qu'on la considère comme entachée d'erreur ou mauvaise en soi, mais par raison d'Etat : le fait d'y être affilié est envisagé comme un danger pour la stabilité de l'organisation sociale, politique ou ecclésiastique. Tel est le cas, en effet, pour les lois pénales édictées contre les papistes sous Elisabeth, l'adiaphoriste. Un progrès sérieux est accompli à partir de ce moment, car l'autorité persécutrice ne prend plus sur elle de condamner une religion au nom de ses propres croyances au sujet de l'au-delà, mais bien par rapport aux effets immédiats qu'elle peut avoir dans le domaine positif de la politique actuelle.

(1 Cf. *La Religion* dans *La libre recherche*, 1857, t. VI, p. 333 et ss. — Voir aussi le texte de notre leçon inaugurale paru dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, décembre 1908, p. 233 et ss , sous le titre : *Prolégomènes au cours d'histoire ecclésiastique.*

A notre avis, si nous nous plaçons à l'époque moderne, les mobiles d'intolérance religieuse sont presque exclusivement d'ordre politique. Un exemple frappant mérite d'être rappelé ici ; nous l'empruntons à l'histoire de la Révolution française : on sait que des cultes rationalistes d'expression variée virent le jour, en France, à la faveur de la liberté des cultes et de la séparation des églises et de l'Etat. Parmi eux, la théophilanthropie, dont les premiers développements se rattachent à l'expansion privée de ce culte, acquiert un caractère de plus en plus public du jour où La Revellière-Lépeaux s'en préoccupe et s'y montre très sympathique (1). Le culte théophilanthropique semble donc appelé à un brillant avenir ; mais, pour subsister, il lui faut se soumettre aux exigences du pouvoir, en subir les fluctuations, en un mot, devenir *politique*. Lorsque les « purs » théophilanthropes regimberont contre ces accomodements, ils seront abandonnés par les Directeurs qui, s'apercevant qu'ils ne peuvent plus compter sur eux comme sur de vaillants agents électoraux ou de dévoués propagandistes, leur retireront faveurs, appuis, subsides et bientôt s'acharneront à leur perte, en édifiant sur de nouvelles bases le culte décadaire, rajeunissant ainsi certaines idées émises en novembre et décembre 1793 par Robespierre, dont ils souillaient la mémoire ;

3° Seaton croit devoir fixer une troisième étape dans le cours progressif de la pratique de la tolérance. La religion n'y serait plus en butte aux attaques de la majorité dominante que si elle est l'occasion de bouleversements sociaux (2). Cette distinction entre l'ordre *polique* et l'ordre *social* (ou mieux le *désir de maintenir la sécurité collective*) est peut-être fort ingénieuse, mais ne correspond pas, à mon avis, à l'enseignement des faits. En effet, il ne serait pas bien difficile de citer de nombreux exemples, em-

(1) Lire notamment de LA REVELLIÈRE : *Réflexions sur le culte, sur les cérémonies civiles et sur les fêtes nationales* Paris, an V) et *Essai sur les moyens de faire participer l'universalité des spectateurs à tout ce qui se pratique dans les fêtes nationales* (Paris, an VI).

(2) *Op. cit.*, p. 7 : The attitude of the state to religion has become purely negative, promoting nothing, and prohibiting nothing, but what is supposed to be harmful to society from a temporal point of view.

pruntés à diverses époques historiques, qui prouveraient que bien des fois, lorsqu'un gouvernement a voulu pratiquer une politique antireligieuse ou anticultuelle sectaire, et en fournir la justification, il a invoqué le salut public, l'ordre social.

Parmi les principaux mobiles d'intolérance religieuse signalés par Seaton, je tiens à relever ceux qui sont les fruits de l'esprit conservateur, qu'on les appelle doctrinaux, ecclésiastiques ou politico-sociaux. Ils sont de réelle importance. Les représentants du *conservatisme* redoutent, en effet, n'importe quelle atteinte à la doctrine de l'Eglise, à son organisation et aux institutions qui en sont nées. Ils veulent enrayer l'adaptation des croyances religieuses, voire même celle du culte, aux contingences; ils résistent au mouvement qui entraîne nécessairement les sociétés humaines vers des transformations successives.

Ils ont le culte du *statu quo*. Mais ne généralisons pas : cette constatation n'a qu'une valeur *relative* dont nous saisissons toute la portée à la condition de l'appliquer à l'histoire de l'église romaine. C'est ainsi qu'il convient d'interpréter les intéressantes remarques de l'auteur anglais (1).

* * *

L'esprit critique, que Seaton qualifie *sceptique*, favorise puissamment l'expansion des idées de tolérance ; il en fait aussi germer, puisqu'il contribue à légitimer le doute, qu'il habitue notre mentalité à la notion de l'erreur, qu'il nous conseille une attitude réservée et prudente vis-à-vis des systèmes philosophiques soumis à notre intelligence et des institutions sociales

(1) *Op. cit.*, p. 11-12 : « ...When church and state are intimately bound together, a serious disturbance in the ecclesiastical organization cannot but have a momentous effect upon the whole politico-social structure; and hence conservatism, applied to purely temporal affairs, can afford a strong motion for the persecution of a religion on politico-social grounds. — It is worth noticing in passing, that those who are in a position to organize or direct persecution are usually persons who would lose seriously in a material sense by the disturbance of the existing order of things; it is likely, in consequence, that there will often be an element of pure selfishness conscious or inconscious, in persecution undertaken in the interests of the ecclesiastical or civil *status quo*. »

fonctionnant autour de nous. Il est vrai que les effets immédiats de l'esprit critique en action, en aplanissant les chemins de la tolérance et en détruisant les obstacles qui se dressent devant elle, ne sont guère constructifs. Mais là ne s'arrête pas le rôle du facteur *intellectuel*. Si nous consultons l'histoire, en effet, nous constaterons que les progrès intellectuels, les succès de l'esprit critique, le perfectionnement des méthodes scientifiques à l'aurore des temps modernes nous ont apporté autre chose que le doux scepticisme de Montaigne; l'enthousiasme de Rabelais, sa foi en la science régénératrice, son désir ardent d'épuration des croyances et des pratiques y attachées, nous parlent de la dignité humaine à la façon des grands réformateurs religieux revendiquant pour l'individu la libre interprétation de sa foi. La Renaissance intellectuelle coïncide bien avec la recrudescence du sentiment religieux, mais elle nécessite une réadaptation des croyances aux exigences des temps nouveaux. En présence d'un tel bouleversement, les idées de persécution et d'intolérance ne vont-elles pas s'évanouir à tout jamais? Les faits nous apprennent que, loin de disparaître, elles ne laisseront pas de provoquer de violents conflits dont l'écho parvient encore jusqu'à nous. Pour comprendre ce phénomène historique déconcertant en apparence, il nous faut évoquer au premier plan les considérations politiques et sociales. En effet, si les causes religieuses et théologiques ne suffisent plus à expliquer les manifestations de l'intolérance qui ont suivi la Renaissance, l'intérêt social agissant en leurs lieu et place servira de fin dernière aux accès de sectarisme. Cet intérêt, on l'invoquera afin de montrer le danger qu'il y aurait pour la tranquillité publique, la stabilité des institutions sociales et la quiétude égoïste des classes privilégiées, à permettre le développement, à l'ombre d'une politique de loyale tolérance, de quelque doctrine religieuse dont l'influence politique paraîtrait nuisible. La persécution aura, dès lors, trouvé sa justification. Dans l'Angleterre du XVIIe siècle, les parlementaires craignant l'implantation d'une politique à la française, absolutiste et catholique, se refusèrent *pour ce motif d'intérêt national*, à entrer résolument dans la voie de la tolérance religieuse, alors qu'ils représentaient le pays le plus libre du

monde. A l'extrême fin du XVIIIe siècle, en France, en dépit de la proclamation de la liberté des cultes et de la séparation des églises et de l'Etat, ne voyons-nous pas le Directoire pratiquer une politique intolérante, d'abord contre les catholiques soumissionnaires eux-mêmes (je ne parle pas — et pour cause — des réfractaires), lors des insurrections royalistes, puis ensuite contre les théophilanthropes, le jour où ceux-ci, adeptes fervents d'un culte rationaliste, se mêleront de critiquer la politique gouvernementale ? Le *conservatisme politico-social* ainsi compris est bien le dernier foyer de l'esprit d'intolérance.

* * *

Ces idées trouvent confirmation dans le commentaire suggestif dont M. Bouché-Leclercq a enveloppé son analyse de la politique impériale romaine vis-à-vis du christianisme naissant et vis-à-vis de l'Eglise en voie d'organisation (1). En effet, la question que l'on se pose tout naturellement lorsque l'on étudie l'évolution de la politique impériale à Rome au cours des premiers siècles de notre ère, n'est-elle pas celle-ci : Comment les Romains, peuple tolérant en matière religieuse, se sont-ils acharnés avec sectarisme et cruauté contre les chrétiens ? — Les historiens se sont divisés lorsqu'il s'est agi d'y répondre, au nom de leurs sympathies religieuses, sentimentales ou politiques. Le point de vue de M. Bouché-Leclercq me paraît excellent et je pense qu'il se rapproche beaucoup de la vérité historique lorsqu'il écrit : « Les empereurs ont toléré le judaïsme dans les limites de la race, mais ils se sont donné pour tâche de ne pas laisser les coutumes juives envahir la société des gentils. L'intolérance religieuse, importée dans le monde antique par le judaïsme, grosse de discordes passées, présentes et futures, était ce que les empereurs redoutaient et persécutaient dans le christianisme (2). »

Le zèle religieux ne peut se concevoir comme tout à fait insé-

(1) Cf. à ce propos les intéressantes remarques formulées par M. CH. GUIGNEBERT, dans *Scientia*, vol. VIII, 1910, XVI 4, dans son étude intitulée : *L'évolution du christianisme ancien.*

(2) Cf. *op. cit.* p. X-XI.

parable de l'intolérance : l'exaltation de la foi est nécessairement liée à l'exclusivisme doctrinal et sentimental.

N'est-ce pas encore là, dans ce fanatisme enthousiaste des fois ardentes, qu'il convient de rechercher l'élément caractéristique et spécifique de toute religion, de tout culte ? C'est bien parce qu'ils furent intolérants et exclusifs à certains moments que les cultes révolutionnaires de la fin du XVIIIe siècle méritent d'être considérés comme les manifestations extérieures d'une religion, au sens propre du terme, de la religion de la patrie, civique et rationaliste, idéaliste et sociale. Créer une religion nationale en harmonie avec les institutions nouvelles, tel fut le but des hommes de 1793 et de 1795. La foi révolutionnaire leur dicta bien souvent, à elle seule, les mesures les plus sectaires sous le couvert de la liberté de conscience et des cultes. L'ardeur même de leurs convictions civiques leur fit oublier qu'ils se servaient de la liberté des cultes pour réprimer toute manifestation cultuelle contraire à leur propre idéal (1). De là aussi l'explication de la succession un peu déconcertante à première vue des cultes les plus apparemment divers, mais dont le fondement même ne cessa pas d'être l'amour de la patrie régénérée.

Il est vrai qu'un facteur nouveau intervient dans la formation de la mentalité sociale *moderne* : les intérêts se sont dispersés, multipliés et cependant n'ont pas laissé d'être mieux *intégrés*. Il en est résulté une dislocation des anciennes castes et de leur façon de penser ; les opinions se sont nuancées à l'infini, les *tendances spirituelles* se sont multipliées en toute liberté, les influences individuelles les plus diverses ont *décliché* les habitudes mentales des anciens groupes sociaux fermés et homogènes.

Nous pouvons nous demander maintenant si les effets de l'intolérance sont toujours historiquement mauvais. La tendance à ne pas admettre de conceptions sociales, politiques et religieuses en contradiction avec celles qui commandent nos sympathies est innée et comme telle ne répond-elle pas à un besoin de notre

(1) En d'autres termes, ils avaient la foi et comme l'écrit BOUCHÉ-LECERCQ (p. 349) : « pour toute doctrine qui prétend à la certitude absolue conquise par la foi, l'intolérance est une condition vitale ».

nature, ne contribue-t-elle pas à favoriser, à certains moments, le progrès social? L'histoire nous fournirait encore, je pense, de nombreux exemples à l'appui de cette opinion. L'intolérance ou mieux la pensée dominatrice et exclusive imposa bien souvent d'excellentes réformes qu'il eût été impossible de réaliser autrement. Dans ce cas, loin de s'apparenter au conservatisme social, elle affecte des allures révolutionnaires. A notre époque pourtant son rôle utile me paraît terminé. La tolérance a pris sa place sans se confondre le moins du monde avec le scepticisme dissolvant, redoutable, frivole et stérile (1). Aujourd'hui la pratique de la tolérance est assurée et garantie par trois sanctions sociales : la *moralité*, l'*utilité* et la *nécessité*. Les lois persécutrices, on le sait, sont mauvaises comme rendement et tout à fait inefficaces dans le monde contemporain. Quant à la sanction morale, d'où découlent en somme les deux autres, son importance est primordiale. Elle se fonde sur les considérations suivantes :

1° Tout homme a droit de conformer ses actes à ses idées, sans que l'on ait à tenir compte de la vérité ou de la fausseté de celles-ci, pourvu qu'il agisse en conscience ;

2° Tout individu peut agir dans ces conditions en toute liberté, parce que nous ne sommes pas à même de déterminer infailliblement si ses desseins sont vrais ou faux.

* * *

D'une manière générale, quelles que soient les divergences d'attitude dues aux conjonctures, le rôle de l'Etat à l'égard de la religion affecte deux tendances historiquement vérifiées :

1° Ou bien se désintéressant des questions de doctrine ou des variétés cultuelles, il ne se soucie que de l'ordre public et n'exclut

(1) M. SEATON considère le scepticisme comme tolérant par nature parce qu'il est la négation d'une conviction quelconque et que toute conviction est un commencement d'idée persécutrice. (Voir p. 319.) Nous dirons plutôt que le scepticisme n'est ni *intolérant*, ni *tolérant*, mais *atolérant*.

RENAN, dans son *Avenir de la science*, n'écrivait-il pas : « L'enthousiasme et la critique sont loin de s'exclure. » Or, ce qu'il disait de l'esprit critique ne peut-il pas se dire de la tolérance qui en résulte?

de sa tolérance que les intolérants, considérés comme factieux et rebelles aux lois. Telle est la conception que les hommes de la fin du XVIIIe siècle, en France et en Belgique, prétendent revendiquer comme l'inspiratrice de leur politique religieuse anticléricale : en réalité, ce fut une illusion de leur part puisque leur idéal politique et social à la Rousseau dotait la nation d'une religion d'Etat non seulement superposée aux opinions et croyances individuelles, comme l'aurait voulu Robespierre, mais exclusive, en fait, de toute autre religion;

2° Ou bien l'Etat se fait l'allié de l'Eglise se croyant obligé de maintenir chez lui une orthodoxie qu'il impose au dehors.

Comme le remarque M. Bouché-Leclercq, dans les cités antiques le culte se confond généralement avec le patriotisme et n'impose aucune doctrine. Nous savons qu'en 1793-1794 la politique robespierriste veut atteindre à peu près au même but; mais pour rallier toutes les forces vives de la France on cherche un terrain transactionnel : l'affirmation des deux principes fondamentaux du culte de l'Etre suprême est appelé, pense-t-on, à le fournir.

Sous l'empire romain le culte impérial n'a-t-il pas aussi pour essence la soumission à l'Etat ?

C'est pour cette raison surtout que les empereurs romains ont cru ne pas dépasser le droit que la société, qu'ils incarnaient et symbolisaient, a de se défendre, au cours des persécutions entreprises contre les chrétiens : ceux-ci s'attaquant au principe même de l'autorité apparaissaient comme « antipatriotes » (1).

Il en est de même — ou à peu près — en 1793 et en 1794, en France, où la religion patronnée par l'Etat est l'expression même du civisme et du patriotisme. Le principe d'autorité ne trouve d'assise solide que dans le sentiment civique et patriotique, sentiment qui présente tous les caractères du sentiment religieux, car on y trouve « la foi en un idéal qui arrache l'homme à lui-même, le fait s'oublier, se sacrifier à quelque chose de plus grand que lui (2) ».

---

(1) BOUCHÉ-LECLERCQ, *op. cit.*, p. 354.

(2) G. MONOD : Préface au livre de A. MATHIEZ : *Contributions à l'histoire religieuse de la Révolution française.* Paris, 1907. (Cf. p. IV-V.)

Mais en dehors du civisme, l'Etat n'a pas à déclarer s'attacher à telle ou telle doctrine et, dès lors, le fait qu'il exige des citoyens la soumission aux lois et la pratique des vertus civiques élémentaires ne constitue plus une atteinte à la tolérance. Aussi bien la tolérance — ramenée à ses limites raisonnables — ne doit pas être considérée comme une conquête de l'esprit moderne ; mais néanmoins, par sa diffusion sociale à la faveur de la pratique des libertés modernes, elle marque l'un des aspects les plus sensibles du progrès de la moralité collective que nous puissions saisir. Elle contribue à harmoniser les forces individuelles en leur permettant de se mettre toutes au service du groupe social. De leur diversité elle permet de créer la synthèse unitaire en vue d'une fin supérieure. Or, comme l'écrit M. *Paul Gaultier* : « L'Harmonie absolue, l'accord complet avec nous-mêmes et avec les autres, que nous fait entrevoir la morale et vers quoi nous aspirons, n'est pas plus une chimère que l'idéal qu'elle nous propose. Issu des profondeurs du réel, qu'est notre vie consciente — la seule réalité que nous connaissions directement et dont nous soyons sûrs — l'idéal moral en est, pour ainsi dire, la quintessence, ce qu'il y a de meilleur et de plus vrai en nous (1). »

La tolérance, qu'elle soit religieuse ou d'ordre divers, aspect de la moralité générale, apparaît donc à notre époque comme une condition d'adaptation de l'individu à la vie en société.

(1) *La pensée contemporaine : les grands problèmes.* — Paris, Hachette, 1911, p. 194.

Variétés

L'antialcoolisme à l'Exposition d'hygiène de Dresde

PAR

le Dr EDGARD ZUNZ,

Agrégé à l'Université.

La question alcoolique a préoccupé avec raison les organisateurs de la superbe Exposition internationale d'Hygiène tenue à Dresde en 1911.

Un groupe spécial y a été consacré à l'alcool. Un comité présidé par l'hygiéniste réputé von Gruber et renfermant, entre autres membres, le célèbre psychiâtre Kraepelin, l'un des plus vaillants défenseurs de la cause antialcoolique en Allemagne, s'est efforcé de réunir dans cette sous-section tout ce qui a trait à l'influence de l'alcool sur la santé publique. Des promenades explicatives, accessibles à tous, ont été dirigées chaque jour, à 11 et à 4 heures, par un spécialiste compétent.

On a, du reste, amplement tenu compte dans toutes les sections du facteur social (ou plutôt antisocial) si important représenté par l'alcool.

La section historique nous révèle l'ancienneté des ravages de l'alcoolisme.

Dans le pavillon d'hygiène populaire, appelé « Der Mensch », un tableau met en lumière l'influence de l'alcoolisme sur la carie dentaire. En Anatolie, celle-ci est, de 15 à 30 ans, environ quatre fois moins fréquente chez les personnes ne faisant pas usage d'alcool que chez les autres. On constate, de 30 à 50 ans, environ trois fois plus de caries dentaires lors de l'usage habituel de boissons alcoo-

liques que sinon. Des coupes d'organe, des microphotographies montrent les lésions du corps humain provoquées par l'alcool.

Dans le pavillon de la tuberculose, on remarque, entre autres, la statistique suivante qui met bien en relief la moindre résistance des organismes soumis à l'influence de l'alcool de façon directe ou même indirecte :

	Pour cent de cas de tuberculose observés chez	
	le père	les enfants
Est abstinent	4.4	12.8
Fait un usage modéré d'alcool. . . .	5.6	12.0
Fait un usage considérable d'alcool . .	9.1	22.8
Est alcoolique	13.0	29 5

Bien d'autres documents, relatifs à l'alcool, sont répartis dans les diverses sections de l'Exposition.

Arrivons-en au groupe proprement dit de l'alcoolisme. Le Dr R. Burckhardt (1) a publié un guide très bien conçu, destiné à permettre une visite facile et fructueuse de cette sous-section.

Celle-ci comprend des données relatives aux points suivants :

1° La fabrication et la consommation de l'alcool;

2° La législation relative à l'alcool;

3° L'influence de l'alcool sur les opérations psychiques et l'instruction;

4° L'action physiologique et pathologique de l'alcool;

5° L'alcool et la vie sociale, spécialement de la classe ouvrière;

6° L'influence de l'alcool sur la descendance;

7° L'alcool et la criminalité;

8° Le mouvement antialcoolique;

9° Le traitement des alcooliques.

On y voit, en outre, des reproductions d'asiles antialcooliques, de restaurants tempérants, de loges de bons templiers. On n'a pas oublié les gravures, les médailles, les tableaux, les sculptures et les diverses œuvres artistiques consacrées aux méfaits de l'alcool. Une bibliothèque des plus complètes rassemble les innombrables publications relatives à ce fléau de l'humanité.

(1) R. Burckhardt, *Alkoholismus und Volksgesundheit*, Berlin 1911.

Partout où on a pu le faire, on a utilisé de la façon la plus ingénieuse les méthodes d'enseignement intuitif, objectif. La teneur en alcool et en substances nutritives des boissons et des aliments, leur valeur alimentaire, leur prix sont exposés de cette manière. Chacun des principaux éléments constitutifs (alcool, eau, protéines, hydrates de carbone, graisses, sels) des boissons et des aliments est représenté par une couleur spéciale. Des récipients en verre de même hauteur et de même capacité présentent à leur surface des zones ainsi colorées, qui se superposent toujours dans le même ordre. La hauteur respective de chacune de ces zones correspond à la teneur en l'élément considéré de la boisson ou de l'aliment envisagé. Le nom de l'élément et le chiffre y relatif sont, d'ailleurs, indiqués dans chaque zone colorée. La valeur alimentaire et le prix sont représentés par des cubes de deux couleurs distinctes, placés à côté du récipient, montrant la composition de l'aliment ou de la boisson en question. On ne peut imaginer système plus simple et plus parfait à la fois. Cette méthode ingénieuse a, d'ailleurs, déjà été utilisée avec succès à l'Institut provincial d'Hygiène du Hainaut par le Dr Herman.

Les nombreux tableaux relatifs à la consommation des boissons alcooliques dans les divers pays civilisés et aux dépenses ainsi effectuées méritent de retenir notre attention quelques instants.

La consommation annuelle de bière par habitant a passé en Allemagne, de 1885 à 1900, de 88 à 125 litres, pour descendre depuis quelque peu. La consommation d'eau-de-vie et celle de vin n'ont guère varié. Cette dernière subit toutefois des oscillations assez marquées d'une année à l'autre; ces variations sont en relation avec les vendanges et le prix du vin. D'après Burckhardt, la bière constitue en Allemagne un facteur « alcoolique » bien plus considérable que l'eau-de-vie. Selon ce même auteur, l'introduction des bières en bouteilles sur le marché a eu pour effet d'amener les femmes et les enfants à participer de plus en plus à la consommation de la bière. Le mari va peut-être moins souvent au cabaret, mais il boit, par contre, davantage à la maison.

De 1906 à 1908, les Allemands ont dépensé en moyenne par an 2,839 millions de mark en boissons alcooliques. Ce chiffre dépasse de loin les dépenses relativement si élevées effectuées dans ce pays pour l'enseignement primaire (522.9 millions), l'assurance contre les accidents du travail (684.1 millions), l'armée et la flotte (1,094.1 millions). En faisant même abstraction des dépenses accessoires entraînées par la consommation des boissons alcooliques (pourboires, etc.) et par ses funestes conséquences (pauvreté, maladie, invalidité, criminalité), l'impôt ainsi prélevé volontairement par les Allemands dépasse de beaucoup les redevances réclamées par les

pouvoirs publics et contre le taux élevé desquelles on ne cesse de protester dans cette contrée.

Roesle a établi par un tableau comparatif qu'on doit ranger les divers États civilisés en quatre groupes au point de vue de la consommation des boissons alcooliques :

1° Les pays où l'on boit surtout de la bière, guère d'eau-de-vie et encore moins de vin (Allemagne, Angleterre, Belgique, Etats-Unis) ;

2° Ceux où l'on boit plus d'eau-de-vie que de bière et où la consommation de vin est très faible (Danemark, Norvège, Suède) ;

3° Ceux où la consommation de vin prédomine (France, Italie, Suisse) ;

4° Ceux où l'on boit presque exclusivement de l'eau-de-vie (Russie et à un moindre degré l'Autriche-Hongrie).

Un série de tableaux démontrent la diminution de la consommation d'alcool en Suède et en Norvège, grâce aux excellentes lois de ces nations, son accroissement dans les contrées industrielles.

Une statistique fort instructive est celle faite en 1901 à Ulm et aux environs. 31 p. c. des ecoliers urbains buvaient chaque jour du lait, 14.6 p. c. n'en recevaient jamais ; 79.8 p. c. de ces enfants ingéraient chaque jour des boissons alcooliques, 0.4 p. c. jamais ; 72.1 p. c. d'entre eux absorbaient chaque jour moins d'un demi-litre de bière et de cidre, 4.9 p. c. plus d'un demi-litre. La proportion d'écoliers recevant quotidiennement du lait est naturellement plus grande à la campagne qu'en ville ; elle y atteignait 55.6 p. c., tandis que 6.6 p.c. seulement étaient entièrement privés de lait. Mais 94.3 p. c. des écoliers campagnards buvaient chaque jour des boissons alcooliques, 0.2 p. c. seulement jamais ; 25 p. c. d'entre eux ingéraient chaque jour moins d'un demi-litre de ces breuvages, 54.8 p. c. plus d'un demi-litre. L'alcoolisme de l'enfance est donc, en réalité, plus considérable à la campagne qu'en ville. L'instituteur Walter, à qui l'on doit ces renseignements, attribue cette différence à l'influence de la propagande antialcoolique relativement considérable dans les milieux urbains, presque nulle au contraire dès qu'on s'en éloigne. Aussi Walter estime-t-il qu'on doit s'efforcer de faire comprendre aux paysans les dangers de l'usage de l'alcool, surtout en quantité assez élevée, dans le jeune âge.

L'influence défavorable de l'alcool sur le travail scolaire ressort très nettement de l'enquête faite par Don en Hollande en 1902. Selon cet auteur, les abstinents fournissent un labeur intellectuel environ deux fois meilleur que les enfants qui prennent quotidiennement de l'alcool. D'autres travaux arrivent à la même conclusion.

Il est inutile de s'arrêter aux nombreuses recherches effectuées en Allemagne et ailleurs par Kraepelin, A. Smith, Aschaffenburg,

Schmidtmann, Fürer et beaucoup d'autres expérimentateurs sur les effets de l'ingestion d'alcool sur les diverses opérations psychiques : calcul mental, association des idées, mémoire, etc. Leurs résultats sont, en effet, bien connus. Des doses modérées d'alcool amènent parfois d'abord une légère amélioration, toute passagère du reste, de l'activité psychique, à laquelle succède bientôt une entrave plus ou moins forte des diverses réactions psychiques.

Des tableaux résument les expériences si discutées d'Atwater et Benedict. Ces éminents chercheurs ont réussi à remplacer par de l'alcool une partie des graisses et des hydrates de carbone de la ration alimentaire quotidienne sans accroissement de la perte de chaleur du corps ni modifications nettes du métabolisme des protéines. L'organisme parvient donc à utiliser l'alcool pris à dose modérée de la même manière que les graisses ou les hydrates de carbone.

D'après Atwater, l'ingestion de quantités modérées d'alcool poursuivie pendant plusieurs jours consécutifs, peut amener une faible épargne de protéines ou plutôt une légère diminution de l'élimination azotée.

Rapprochons les résultats des savants américains de ceux obtenus par le physiologiste viennois Durig dans ses ascensions. Une conclusion s'impose tout aussitôt : L'organisme peut à coup sûr fournir du travail musculaire aux dépens de l'alcool, mais, par suite de son action toxique si marquée sur le système nerveux, l'alcool constitue une très mauvaise source d'énergie pour l'activité des muscles. Dans les expériences de Durig, au maximum 27 p. c. de l'énergie potentielle de l'alcool furent utilisés. Si l'on prend comme normales (=100) les données numériques des ascensions effectuées sans ingestion préalable immédiate d'alcool, celles faites après l'ingestion de 30 à 40 grammes d'alcool (sous forme d'un litre de bière ou de 3 4 litre de vin) ont exigé en moyenne 22 p. c. plus de temps. Le travail accompli dans l'unité de temps (kilogrammètre par seconde), mesuré d'après le travail nécessaire pour faire avancer le corps dans le plan horizontal et pour l'élever dans le plan vertical, a été en moyenne 15.4 p. c. moindre après ingestion d'alcool que sinon. L'énergie potentielle totale nécessitée par l'ascension a été augmentée de 15 p. c. par l'ingestion d'alcool. Cette énergie a été moins bien utilisée dans la proportion de 13.3 p. c. Le système neuromusculaire a donc moins bien travaillé dans tous les domaines sous

(1) Dans les expériences de Durig, il s'agit de l'ascension, à partir de la Sporner Alpe, du Bilkengrat, montagne située près de Schruns, dans le Vorarlberg et dont le sommet a 2,446 mètres d'altitude.

l'influence de l'alcool qu'à l'état normal. Il s'est comporté comme une machine à vapeur mal entretenue, consommant dans l'unité de temps plus de charbon et livrant moins de travail qu'un appareil maintenu en parfait état. Les belles recherches de Durig, entreprises sans esprit préconçu (1), démontrent, ainsi que Gruber le fait remarquer à juste titre, que l'extrême toxicité de l'alcool ne permet pas de le considérer comme un aliment physiologique, abstraction même faite du coût élevé de l'alcool au point de vue alimentaire.

L'influence de l'alcool sur la résistance aux maladies infectieuses, le pouvoir bactéricide du sang, la phagocytose, l'immunisation, la formation d'anticorps, l'infection expérimentale varie très fort selon les espèces animales et les microbes considérés, ainsi que cela ressort des expériences de Robert Koch, Thomas, Rubin, Abbot, Nocard et Roux et de nombreux autres chercheurs.

Des courbes ergographiques de Warren Lombard, de Frey, de Schnyder et de l'école de Kraepelin, il résulte que de faibles doses d'alcool augmentent d'abord le travail musculaire. Cet effet favorable n'est toutefois que passager; bientôt survient une diminution, parfois assez accentuée et assez prolongée, du travail musculaire. Dans l'ensemble, le travail total accompli est presque toujours moindre sous l'influence de l'alcool qu'à l'état normal. C'est à cette même conclusion qu'aboutissent indirectement les constatations faites en 1908 par Petersen lors du concours de marche de Kiel : 92 p. c. des abstinents et 46 p. c. des buveurs d'alcool parvinrent au but; 63 p. c. des abstinents et 17 p. c. des autres concurrents se classèrent parmi les vingt-cinq premiers arrivés au but.

Les recherches dynamométriques et celles effectuées au moyen de l'inscripteur du travail de Weiler ne décèlent pas d'influence bien nette de l'alcool. Le thé accroît, par contre, notablement la capacité de travail au dynamomètre.

Des coupes et des moulages montrent, avec plus de détails qu'au pavillon « Der Mensch », les lésions produites par l'alcool dans l'organisme.

Nicloux a recherché la teneur en alcool du sang de chien ayant reçu 5 à 10 centimètres cubes d'alcool par kilogramme de poids. Il a ainsi constaté le rapide passage dans le sang de l'alcool ingéré par voie gastrique. Chez le chien et chez le cobaye, le sang maternel et le sang fœtal ont, dans ces conditions, la même teneur en alcool. Nicloux a fait boire à six femmes, peu de temps avant l'accouchement, 27 centimètres cubes d'alcool; le sang du nouveau-né renfer-

(1) Le savant Autrichien ferait un usage quotidien modéré de boissons alcooliques.

mait 0.014 à 0.053 p. c. d'alcool. Le même savant a démontré le passage de l'alcool dans le lait chez la chèvre, la brebis, la femme. Il a retrouvé jusqu'à 0.083 p. c. d'alcool dans du lait recueilli trois quarts d'heure après l'ingestion de 27 centimètres cubes d'alcool par une femme. L'alcool pris par la nourrice peut donc facilement occasionner des troubles dans l'organisme si délicat du nourrisson.

De nombreux tracés et documents ont trait au tremblement alcoolique et à l'augmentation de l'intensité des réflexes sous l'action de l'alcool.

Nous passons ensuite à l'influence de l'alcool sur le nombre de cas de maladies dans les caisses de secours des divers corps de métier. En 1901, d'après Prinzing, on a observé à Stuttgart 34.1 p. c. de malades parmi les commis de magasins, 35.1 p. c. parmi les boulangers, 39.6 p. c. parmi les tailleurs, 43.5 p. c. parmi les bouchers, 62.5 p. c. parmi les maçons et les ouvriers du bâtiment, 71.1 p. c. (le maximum) parmi les brasseurs. A Munich, on a observé 67 p. c. des cas de maladie chez les boulangers, 70 p. c. chez les bouchers, 128 p. c. chez les brasseurs. Si les chiffres absolus diffèrent assez bien dans les deux villes, il n'en est plus de même des chiffres relatifs. Pour 100 cas de maladie observés chez les ouvriers brasseurs, il y en a 49.3 et 52.3 p. c. chez les boulangers, 61.2 et 54.8 p. c. chez les bouchers respectivement à Stuttgart et à Munich.

Selon White, l'armée anglo-hindoue compte sept régiments formés d'abstinents pour plus du tiers de leur effectif. Pour 100 cas de maladie observés chez les abstinents, il en existe respectivement 124, 151, 176, 160, 210, 251 et 291 chez les soldats qui n'ont pas renoncé à l'usage des boissons alcooliques.

D'après Guttstadt, de 1897 à 1901, sur 1,000 assurés appartenant aux divers métiers exercés par la classe ouvrière, 43 ont été blessés; ce chiffre monte à 109 pour les brasseurs. En 1901, il y a eu en Sibérie 90.1 pour mille accidents dans les mines, 118.6 pour mille dans les brasseries, bien que cette industrie soit, en réalité, beaucoup moins dangereuse que le travail des mines. L'alcool doit certes entrer en ligne de compte dans l'explication de ces faits. Les maîtres brasseurs s'en sont fort bien aperçus. Aussi s'efforcent-ils de diminuer la consommation de bière par les ouvriers au cours du travail.

Le rôle de l'alcool dans les accidents ressort encore très nettement de leur répartition entre les divers jours de la semaine. De 1894 à 1895, on en a observé 17.38 p. c. les lundis, 15.93 p. c. les dimanches et les jours fériés, 15.63 p. c. les mardis, 14.31 p. c. les vendredis, 13.35 p. c. les samedis, 12.03 p. c. les jeudis, 11.37 p. c. les mercredis.

D'après une statistique hospitalière prussienne, on a eu à déplorer en 1878-1879 la perte de 10 p. c. des malades atteints de fièvre

typhoïde, de 25 p. c. de ceux atteints d'affections du foie, de 18 p. c. de ceux en proie à la tuberculose pulmonaire et de 5 p. c. des personnes ayant subi un accident. Ces chiffres s'élèvent respectivement à 38, 50, 25 et 53 p. c. pour les alcooliques. Ils mettent bien en lumière l'influence défavorable de l'alcoolisme sur la résistance de l'organisme humain aux maladies infectieuses et aux accidents.

Les statistiques des compagnies allemandes d'assurances sur la vie nous apprennent que, pour 100 décès dans l'ensemble des assurés, il s'en produit 131 parmi les propriétaires d'hôtel et les maîtres d'hôtel, 141 parmi les propriétaires et directeurs de brasserie, 147 parmi les aubergistes, 155 parmi les garçons de café, les débitants de bière et de boissons alcooliques, 162 parmi le personnel des brasseries.

La mortalité par affections cardiaques est relativement très élevée parmi les personnes occupées aux diverses branches de l'industrie et du commerce de l'alcool. De 1884 à 1903, on a relevé en Prusse :

De 15 à 20 ans, 69.2 pour mille décès dus aux affections cardiaques pour ces personnes au lieu de 27.2 dans l'ensemble de la population ;

De 20 à 25 ans, 51.5 pour mille décès dus aux affections cardiaques pour ces personnes au lieu de 18.7 dans l'ensemble de la population ;

De 25 à 30 ans, 52.4 pour mille décès dus aux affections cardiaques pour ces personnes au lieu de 17.4 dans l'ensemble de la population ;

De 30 à 40 ans, 78.3 pour mille décès dus aux affections cardiaques pour ces personnes au lieu de 20.8 dans l'ensemble de la population ;

De 40 à 50 ans, 92.7 pour mille décès dus aux affections cardiaques pour ces personnes au lieu de 24.5 dans l'ensemble de la population ;

De 50 à 60 ans, 104.6 pour mille décès dus aux affections cardiaques pour ces personnes au lieu de 25.6 dans l'ensemble de la population.

Ce ne sont pas là des phénomènes propres à l'Allemagne. L'alcool exerce la même influence défavorable sur la mortalité dans les diverses maladies en Suisse, en Angleterre et dans les autres pays.

L'office statistique de l'empire allemand a exposé une série de tableaux, d'où il résulte que les ouvriers consacrent une part plus considérable de leur budget aux boissons alcooliques que les employés. Chez les uns et chez les autres, la consommation d'alcool s'accroît au fur et à mesure que le salaire augmente, mais dans une moindre mesure néanmoins que l'augmentation de recettes.

La situation semble moins bonne à ce point de vue dans la classe ouvrière américaine, si l'on s'en rapporte aux travaux du sénateur Aldrich. Les dépenses pour les boissons alcooliques s'accroîtraient dans une bien plus grande proportion, au fur et à mesure de l'augmentation du salaire, que les autres dépenses (nourriture, logement,

vêtement, chauffage, éclairage, etc.), abstraction faite des sommes consacrées aux boissons rafraîchissantes, aux menus plaisirs et aux récréations.

La moindre valeur sociale des ouvriers adonnés à l'alcoolisme est trop connue pour qu'il faille insister sur les nombreux documents relatifs à ce point exposés à Dresde. Il est néanmoins peut-être intéressant de constater, avec Pfleiderer, que la consommation de lait est devenue trois fois plus considérable à l'imprimerie de l'Empire allemand en 1910 qu'en 1906, tandis que la consommation de bière y a diminué du quart pendant le même laps de temps et que le nombre d'accidents est tombé de 3.10 p. c. à 2.59 p. c., c'est-à-dire a subi une diminution de 16 p. c.

La grande importance sociale de l'alcoolisme ressort à l'évidence d'un travail de l'instituteur Petersen, fondateur de la ligue allemande d'instituteurs abstinents. En 1905, 1,800,000 personnes s'occupaient en Allemagne de la préparation et de la vente des boissons alcooliques, alors que l'armée et la flotte n'en monopolisaient ensemble que 1,385,000, le commerce 993,000, l'industrie textile 787,000, les divers moyens de transport (chemins de fer, tramways, voitures, etc.) 645,000, les mines 568,000, l'enseignement 160,000, la médecine 30,000. Si l'on se représente l'énorme puissance électorale de la fraction du peuple allemand, dont l'existence dépend pour une bonne part ou même entièrement de la préparation et de la vente des boissons alcooliques et si l'on considère que la situation est fort analogue pour la plupart des nations civilisées, on comprend aisément à quels écueils viennent trop souvent se briser les efforts les plus sincères des parlements et des gouvernements pour combattre de façon efficace le péril de l'alcoolisme.

Les principaux documents concernant l'action néfaste de l'alcool sur la descendance humaine, exposés dans le groupe de l'alcoolisme, sont décrits dans l'importante brochure consacrée à l'hygiène des races par von Gruber et Rüdin (1).

Bertholet et Weichselbaum ont constaté l'atrophie du tissu testiculaire dans l'alcoolisme chronique, déjà chez des individus relativement jeunes. Simmonds a observé l'azoospermie chez 61 p. c. des alcooliques. On s'explique ainsi la faible natalité de beaucoup de familles alcooliques. Mais un poison qui peut entraîner la disparition complète du tissu spécifique des glandes génitales doit déjà agir auparavant de façon défavorable sur ce tissu. On conçoit, dès lors, aisément la grande mortalité des enfants alcooliques, leur poids rela-

(1) Max von Gruber und Ernst Rüdin, *Fortpflanzung, Vererbung, Rassenhygiene*, Munich, 1911, p. 150 et suivantes.

tivement faible lors de la naissance, leur accroissement défectueux en poids et en taille pendant les premières années de l'existence. Citons à l'appui de ces données la statistique de Laitinen relative à 5,845 familles finlandaises :

	Abstinents.	Usage modéré d'alcool.	Alcooliques.
Nombre de familles	1,551	1,833	2,461
Age moyen du père	39.02	39.75	38.36
— de la mère	34.56	33.40	34.56
Nombre total d'enfants	3,695	6,573	9,640
Nombre d'enfants par famille	2 38	3.64	3.92
Poids moyen à la naissance, en grammes garçons	3,970	3,780	3,700
Poids moyen à la naissance, en grammes filles	3,670	3,590	3,460
Enfants morts endéans le laps de temps d'observation, p. c.	13.45	23.17	32 02
Fausse couches, p. c.	1.07	5.26	7.11

D'après von Bunge, l'alcoolisme du père diminue nettement la faculté d'allaiter chez la fille. 10.7 p. c. des filles de personnes ne faisant pas un usage régulier d'alcool ne parviennent plus à allaiter leurs enfants; ce chiffre s'élève à 16.3 p. c. pour un usage régulier modéré d'alcool par le père, à 33.1 p. c. pour un usage régulier immodéré d'alcool par le père, à 39.9 p. c. pour les filles d'alcooliques.

Le rôle de l'alcool comme facteur de criminalité est mis en évidence à Dresde de diverses manières. De 1,143 attentats contre les personnes, 502 ont eu lieu, d'après Kürz, le dimanche, 126 les jours fériés, 182 le lundi, 95 le mardi, 67 le mercredi, 62 le jeudi, 82 le vendredi, 94 le samedi. Sur 1,115 de ces attentats, 742 ont eu pour théâtre des debits de boissons alcooliques. Koblinsky et d'autres auteurs rapportent des statistiques analogues.

On sait que la discipline militaire est très sévère en Allemagne. Dès l'école, on inculque aux enfants l'obéissance et le respect envers les supérieurs. Seuls des facteurs bien puissants, annihilant la volonté et les réflexes inhibiteurs, parviennent à empêcher les effets de l'éducation et des mœurs chez les soldats. L'alcool est, d'après le major Tögel, responsable d'une bonne part des infractions commises dans l'armée allemande. Il intervient dans 25 p. c. des cas de manque de respect, dans 33 p. c. des cas d'insubordination, dans 35 p. c. des cas de désobéissance, dans 75 p. c. des cas de voies de fait contre des supérieurs, dans 88 p. c. des cas de révolte militaire.

Gruber et Kraepelin ont retracé, en un tableau d'une triste éloquence, la vie d'un alcoolique jusqu'à sa première collocation à

46 ans à la clinique psychiatrique de Munich. A partir de 18 ans, les délits, les séjours en prison et les condamnations se succèdent à des intervalles très rapprochés. Cet homme avoue boire 4 à 5 demi-litres de bière et 3 à 4 verres d'eau-de-vie par jour. D'autres tableaux illustrent des faits analogues et montrent l'importance sociale énorme du fléau alcoolique.

Les diverses associations qui combattent l'alcoolisme en Allemagne (croix bleue, ligue de la croix, ligue de l'espérance, bons templiers. association contre l'abus des boissons alcooliques) ont exposé les résultats de leurs efforts. Il en est de même de la Suède et d'autres pays.

Le grand nombre d'abstinents, qui siègent au parlement suédois et dans les conseils communaux des villes de cette contrée, frappe le visiteur. Au parlement, 18 p. c. des conservateurs, 45 p. c. des libéraux et 70 p. c. des socialistes sont abstinents. Dans les conseils urbains, 11 p. c. des conservateurs, 70 p. c. des libéraux, 89 p. c. des socialistes et 80 p. c. des conseillers sans couleur politique déterminée ne prennent pas d'alcool. Le bon exemple donné par ces élus doit certes réagir sur les électeurs et assurer l'observation des lois et des règlements destinés à combattre l'abus des boissons alcooliques.

Des photographies et des maquettes montrent des asiles pour buveurs, tels que ceux de Lintorf dans la Prusse rhénane, de Waldfrieden pres de Fürstenwalde-sur-Sprée et de Seefrieden près de Moritzburg, le sanatorium antialcoolique de Birkenhof en Silésie, etc.

L'Association féminine berlinoise contre l'alcoolisme a fait ériger dans diverses gares berlinoises et ailleurs de coquets débits de lait et d'eau. Ces chalets de vente de boissons non alcoolisées existent dans beaucoup de villes allemandes. Les restaurants où l'on ne vend pas d'alcool s'y sont aussi multipliés en ces derniers temps, spécialement sous l'impulsion de la Croix bleue. Il en est de même des fontaines d'eau potable sur la voie publique.

Eggers a consacré douze pages du guide du groupes « Alcoolisme » à l'exposé succinct des divers moyens de combattre l'alcoolisme et à leur étude critique. Malgré le capital énorme employé à la production et à la vente des boissons alcooliques, on doit s'efforcer d'en restreindre l'usage, sans créer toutefois de crise financière ou industrielle. C'est ce difficile problème qu'aborde Eggers. Il décrit la législation des divers pays concernant les débits de boissons alcooliques (liberté absolue du commerce, restrictions administratives ou policières pour l'ouverture de nouveaux débits et pour l'exploitation des anciens, monopole de l'Etat ou des communes, interdiction absolue de la vente de certaines boissons alcooliques, etc.). La mul-

tiplicité des moyens proposés pour combattre l'alcoolisme de cette manière et les résultats, fort variables d'une région à l'autre, obtenus par le même système ne permettent pas de répondre de façon définitive pour le moment à cette question.

La loi ne parvient pas, en général, à réformer dans une mesure notable les coutumes, bonnes ou mauvaises. C'est plutôt la transformation incessante des habitudes et des mœurs des nations civilisées qui entraîne les modifications de la législation. Celle-ci enregistre, avec un certain retard, l'état de la civilisation.

On doit donc attendre, dans la lutte contre l'alcoolisme, bien plus de l'effort individuel que de l'effort officiel. On doit s'efforcer de faire comprendre les dangers de l'alcoolisme de façon simple et exacte dans les divers milieux urbains et campagnards. On doit mettre avant tout à la disposition des classes pauvres du lait pur à bon marché et de l'eau saine en abondance. La commission permanente du lait, qui s'est récemment constituée dans notre pays, peut rendre à cet égard de grands services. Il en serait de même d'une commission permanente des eaux minérales et de boisson. Le Conseil supérieur d'hygiène devrait compter dans son sein une telle commission, chargée d'organiser dans tout le pays une distribution d'eau potable de bonne qualité et de veiller à ce que tout ménage, si pauvre qu'il soit, puisse se procurer cette eau à son domicile même en quantité suffisante.

De nombreuses personnalités de tous les partis s'occupent de la question alcoolique. Qu'elles se rangent parmi les partisans de l'usage modéré de la bière et du vin ou bien parmi ceux qui croient devoir montrer l'exemple de l'abstinence totale d'alcool, elles trouveront de précieux renseignements dans les documents rassemblés à l'occasion de l'Exposition de Dresde et résumés dans l'excellent guide de Burckhardt. Souhaitons que de tels documents se rencontrent bientôt en Belgique dans les musées populaires d'hygiène que tout chef-lieu de province et toute ville universitaire devraient posséder.

Léonard de Vinci et les sciences médicales

PAR

ARMAND COLARD,
Candidat en médecine.

Parmi les grandes figures de tous les temps, Léonard de Vinci restera comme une des plus complexes et des plus troublantes, et bien qu'il soit malaisé de déterminer l'influence de son splendide génie sur l'évolution des idées, la part en semble déjà néanmoins prépondérante et on la pressent formidable et inégalée, à mesure que des publications minutieuses et des recherches patientes viennent préciser les multiples aspects de talents si variés.

Durant près de quatre siècles, la foule de ses admirateurs vanta chez Léonard la perfection de l'artiste, négligeant absolument l'œuvre immense de l'homme de science. L'image a vulgarisé la plupart de ses tableaux, depuis l'*Annonciation* et la *Cène* jusqu'à la *Vierge aux Rochers* et la *Belle Ferronnière*, et cependant rares sont ceux qui vénèrent en lui le précurseur des méthodes dont l'application est le point de départ de l'essor inouï des sciences. Cent ans avant François Bacon, il écrivait, en effet : « Fuis les préceptes de ces spéculateurs dont les raisons ne sont pas confirmées par l'expérience, car les règles expérimentales sont les modes propres à discerner le Vrai du Faux. » Et ailleurs, il affirmait ces vérités immanentes : « Si nous devons douter de chaque chose qui passe par les sens, combien devrions-nous douter plus encore des choses rebelles à ces sens, comme l'essence de Dieu, l'âme et autres questions similaires sur lesquelles toujours on dispute et on conteste. Et vraiment, il faut que toujours où manque la raison la dissertation y supplée, ce qui n'arrive pas pour les choses certaines. Nous dirons donc que là où on ergote, il n'y a pas de vraie science, car la vérité n'a qu'un seul terme et, ce terme une fois trouvé, le litige se trouve détruit à jamais (1). »

Cette profession de foi, exprimée en termes explicites et répétée comme à plaisir, fait aisément comprendre pourquoi Léonard de Vinci, à chaque instant sollicité par le spectacle de la nature, s'adonnait à l'omniscience avec amour et méthode, merveilleusement aidé du reste par une vive intelligence et par des connaissances encyclopédiques. Tour à tour physicien, ingénieur, architecte, géologue, il

(1) J. PÉLADAN, « Textes choisis de Léonard de Vinci » (*Mercure de France*).

trouva le principe de mille inventions aujourd'hui réalisées et parmi lesquelles l'aéroplane et le sous-marin ; il construisit des aqueducs et des barrages, modifia la balance, le compas. Torricelli lui devrait, assure-t-on, l'idée première de sa fameuse invention. Il composa, s'il faut l'en croire, cent vingt volumes à l'insu de ses plus fervents disciples, tant ses théories étaient pour son époque audacieuses.

Que son désir ardent d'exactitude l'ait contraint à étudier la texture des corps qu'il peignait, rien de plus naturel. Aussi en poussa-t-il l'examen avec un tel scrupule que Vasari, son élève, à propos de *La Joconde*, affirme : « Au creux de la gorge, un observateur attentif entendrait battre l'artère et vraiment on peut dire qu'elle fût peinte de façon à faire trembler l'artiste le plus habile du monde qui se risquerait à l'imiter (1). »

On n'est pas surpris d'apprendre que Léonard, à côté des traités de Peinture, de Géométrie, des Ombres et de la Lumière, du Vol des oiseaux, consigna, dans un traité d'Anatomie, les observations suggérées par la structure des organes. Hélas ! de l'œuvre lentement édifiée, il ne reste que d'infimes vestiges — notules éparpillées dans les bibliothèques de Windsor et de Florence, rares croquis destinés à préciser les explications écrites.

L'anatomie prit son essor dans le siècle même de la Renaissance. Alors seulement, les savants cessent de copier Galien. La dissection des cadavres humains, inaugurée en Italie au XIVe siècle par Mondini, professeur à Bologne, se généralise bientôt. Léonard s'appliqua à condenser les notions acquises par ses prédécesseurs. Il en avait compulsé les ouvrages — celui d'Alessandro Benedetto notamment — avant d'écrire son traité. Il expose quelque part son plan, scrupuleusement établi : « Avec douze figures sera montrée la Cosmographie du Monde mineur (l'homme) avec le même ordre que suivit Ptolémée dans sa Cosmographie. Aussi je diviserai le corps en membres comme il divise en provinces ; je dirai l'office des parties pour chaque côte, mettant devant les yeux la notice de toute la figure et puissance de l'homme et le mouvement local qui relie les parties. »

Cet avant-propos montre que, dans la pensée de l'auteur, la description des organes était liée à l'étude de leurs fonctions et c'est pourquoi des données physiologiques et anatomiques sont associées en divers endroits. Persuadé de l'utilité de la représentation graphique pour aider à la compréhension des textes, Léonard innova la pratique des planches anatomiques. Le célèbre chirurgien anglais Hunter, après avoir admiré les dessins du maître italien, n'hésitait pas à le considérer comme le meilleur anatomiste de son temps.

(1) *Le Vite*, éd. Milanesi, tome IV.

Cette opinion est, du reste, corroborée par Knox, qui proclame que « le croquis de Léonard représentant les valvules du cœur, suppose une juste idée de leur fonction ». La structure intime de ce muscle paraît avoir éveillé tout particulièrement la curiosité du savant. Il dénombra les différentes couches qui le composent : « Le cœur est le plus puissant des muscles, dit-il dans les notes qu'il a laissées. J'ai décrit la situation des muscles qui descendent de la base à la pointe et la situation de ceux qui partent de la pointe et vont à la base. » Et il ajoute cette remarque, prélude de la découverte capitale de Harvey : « Le sang des animaux toujours se meut partant de la mer du cœur et s'élevant jusqu'au sommet de la tête. »

Ces intéressantes observations, l'artiste les devait au travail de dissection auquel il s'était livré avec d'autant plus d'ardeur que la difficulté de ses recherches était plus grande. En effet, comme il ne connaissait aucun moyen de conservation des cadavres, leur putréfaction l'obligeait souvent à abandonner le travail commencé. D'autre part, Léonard avait adopté un mode étrange de préparation des pièces, consistant à consumer minutieusement (lorsqu'il voulait par exemple mettre en évidence un vaisseau ou un nerf) les tissus environnants. Cette pratique prenait un temps considérable et l'on comprend aisément, dès lors, pourquoi Léonard constate : « Un seul corps ne dure pas le temps nécessaire ; il faut procéder successivement sur plusieurs corps pour arriver à l'entière connaissance et souvent recommencer deux fois pour trouver les anomalies. »

La perspective d'un labeur prolongé ne lassait aucunement sa patience. Bien au contraire. Il avait projeté d'étendre le champ de ses investigations, pressentant l'immense intérêt de l'anatomie comparée, à « l'étude des mains de chaque animal pour montrer en quoi elles varient et pour montrer la différence qu'il y a de l'homme au cheval et aux autres animaux. » Toutefois, si, en général, la forme et la physiologie des organes avaient vivement retenu son attention, l'admiration qu'il éprouvait pour la complexité des appareils des sens et spécialement de la vision l'avait poussé à en analyser plus particulièrement le fonctionnement.

Parfois, sans doute, se laissant égarer par des spéculations philosophiques, il pense, avec Platon et Savonarole, que l'âme a créé le corps et il lui arrive de ne pas s'en tenir à la simple observation et de donner alors, d'un fait banal, d'ingénieuses mais fantaisistes interprétations. En voici un exemple : « L'œil étant la fenêtre de l'âme, celle-ci a toujours peur de le perdre, de sorte, qu'étant en présence d'une chose imprévue ou qui épouvante, l'homme ne porte pas les mains à son cœur, source de la vie, ni à la tête, habitacle du Seigneur des sens, ni à l'oreille, ni au nez, ni à la bouche, mais

devant le sens menacé; il ferme les yeux en serrant fortement les paupières qui soudain les retournent de l'autre côté; ne se trouvant pas assez rassuré, il pose dessus l'une et l'autre main faisant avant-garde contre ce qui l'inquiète. »

Mais pour dédommager de ces explications qui font sourire, on trouve — contraste frappant — des observations judicieuses, vérifiées depuis, mais dont la priorité revient, je crois, à Léonard. Il s'étend spécialement sur le réflexe pupillaire qu'il a signalé bien avant d'autres physiologistes : « La pupille de l'œil change de grandeur suivant la clarté ou l'obscurité des objets qui se présentent devant elle. La nature en cela a veillé à la faculté visuelle, quand elle est affectée par une lumière surabondante, en restreignant la pupille et, quand elle est gênée par l'obscurité, en augmentant sa lumière comme on fait de l'ouverture d'une bourse. La nature procède par une équation continuelle, tempérant et réglant la croissance et la diminution de la pupille en proportion de la clarté ou de l'obscurité se manifestant dans l'œil. » Et, plus loin, il insiste encore en ces termes : « La pupille diminue dans la proportion où augmente la lumière qui l'actionne; réciproquement, elle augmente dans la proportion où diminue la clarté du jour ou de toute autre source lumineuse. »

Ces observations, choisies parmi bien d'autres d'un égal intérêt, donnent suffisamment la mesure des dons extraordinaires de Léonard de Vinci. Les critiques d'art ont proclamé l'absolue beauté de ses peintures. Ces quelques lignes n'ont d'autre but que de mettre en évidence l'admirable sagacité de ce grand Précurseur, trop longtemps méconnu, qui, bien avant Galilée et Vésale, écrivait en cachette, craignant les rigueurs de l'Eglise, ces phrases définitives que Claude Bernard lui-même aurait pu signer : « Il me paraît que vaines et pleines d'erreurs sont les sciences qui ne naissent pas de l'expérience, mère de toutes les certitudes et qui n'aboutissent pas à une notion expérimentale, c'est-à-dire dont ni l'origine, ni le milieu, ni la fin ne passe par aucun des cinq sens. Les vraies sciences sont celles que l'expérience a fait pénétrer par les sens et qui imposent silence à la langue des argumentateurs, ne nourrissant pas de songes les investigateurs, mais qui, sur les premiers principes, procèdent successivement et, avec une suite logique, permettent de conclure... »

Bibliographie.

VASARI, *Vie de Léonard de Vinci*, édition milanesi t. IV.

G. SÉAILLES, *Léonard de Vinci, l'Artiste et le Savant*. Paris 1893.

PAUL ERRERA, *Art et Science chez Léonard de Vinci, Revue de l'Université* 1901, p. 973.

PÉLADAN. *Les Manuscrits de Léonard de Vinci*. Paris 1910.

IDEM, *La Philosophie de Léonard de Vinci*, Paris 1910.

Bibliographie

Cte GOBLET D'ALVIELLA : Croyances, rites, institutions. 3 vol. in-8° de 386, 412 et 389 pages. Prix : 25 francs. — Paris, Paul Geuthner, 1911.

Le 26 février 1911, j'eus le grand plaisir d'entendre, à Paris, au Musée Guimet, une conférence du Comte G. d'Alviella sur l'*Histoire de la science des religions*. Cette conférence (reproduite dans le troisième volume, pp. 347-368) eut un grand et légitime succès. Je n'ai pas à renseigner nos lecteurs sur la vaste érudition, ni sur l'impartialité, la modération, l'équité des jugements du savant professeur.

Or, les trois volumes où il vient de réunir un choix de leçons et d'articles sont le commentaire et l'illustration de cette conférence : tous les principaux ouvrages relatifs à la science des religions, toutes les hypothèses et théories importantes qui ont vu le jour pendant ces trente-cinq dernières années, y sont résumés, commentés, appréciés.

Vingt-neuf articles dans le premier volume, vingt-huit dans le second, vingt-trois et une table analytique dans le troisième. « J'ai proposé, dit l'auteur, d'attribuer aux trois grandes subdivisions de la science des religions les dénominations d'*hiérographie* pour l'histoire descriptive, d'*hiérologie* pour l'histoire comparée et d'*hiérosophie* pour la philosophie religieuse proprement dite. Les trois volumes du présent recueil correspondent plus ou moins à cette classification. » (Volume I, p. XVIII ; voir aussi volume II, p. 94-95.)

Il y a là beaucoup plus qu'une question de mots. Si l'esprit lucide du Comte G. d'Alviella réclame cette distinction,, c'est que, de fait, la confusion des divers points de vue a conduit bien des auteurs, éminents d'ailleurs, à des conclusions exagérées, unilatérales, paradoxales. De l'étude des *conditions* biologiques ou sociologiques des religions, par exemple, ils ont prétendu conclure, à l'explication, par ces seules conditions, de l'essence même des religions ; or, c'est passer

indûment d'un *méthode* qui analyse et systématise les manifestations extérieures des sentiments religieux à une *thèse* qui dévoile leur nature intime; c'est transformer la méthode *hiérologique* en thèse *hiérosophique* — j'allais dire : hiérosophistique ! (Voir, par exemple, la réfutation des exagérations de M. Le Dantec, 3e volume, article XXII : *Religion et superstition de la vie*, et, dans l'Appendice, p. 365, de celles de l'Ecole sociologique française, de celles aussi de M. Salomon Reinach relativement au *Tabou.*)

Nouvelle, personnelle et intéressante l'interprétation (1) que donne le Comte G. d'Alviella de cette théorie de M. S. Reinach : « J'admettrai volontiers, dit-il, que l'existence de certaines coutumes ou, suivant l'ingénieuse théorie de M. S. Reinach, de certaines restrictions sociales (les Tabous) ait amené le primitif à se demander *qui* les avait instituées et imposées. Mais, une fois que nous en revenons ainsi à une opération intellectuelle, à la mise en jeu du principe de causalité, la même question a dû se poser à propos de tous les phénomènes qui ont frappé l'imagination individuelle et la réponse n'a pu être que dans la conception de personnalités à la fois analogues et supérieures à celle de l'homme. »

Mais alors, pourquoi M. G. d'Alviella semble-t-il si opposé à la théorie de Lang (volume II, p. 123, 163, par exemple) qui admet (non, comme il a soin de l'affirmer, dans les intérêts de l'orthodoxie, mais dans ceux de l'anthropologie) que certains primitifs ont pu, avant d'arriver à l'animisme proprement dit ou à la magie, croire à l'existence d'un *fabricateur* des choses imaginé plus ou moins à la ressemblance de leurs chefs ou sorciers ? Monolâtrie et nullement monothéisme (culte d'un Dieu parfait, infini); cela, M. G. d'Alviella le reconnaît. Son grand argument contre la théorie de M. Lang, c'est que le primitif a tout aussi bien pu conclure à plusieurs fabricateurs qu'à un seul. Sans doute, il a tantôt conclu d'une manière, tantôt de l'autre; les faits sont là pour le prouver. Mais une manière ne détruit pas l'autre; il y a, pour cette question comme pour presque toutes, multiplicité de solutions. Que d'erreurs ne doit-on pas à *la superstition de l'unité de solution !*

Si j'ai réclamé jadis contre certains schémas d'évolution (M. G. d'Alviella veut bien le rappeler et proteste, tome III, p. 274), c'est précisément à cause de leur caractère unilatéral et exclusif. On n'en est plus là maintenant, et ce n'est pas le résultat le moins intéressant de cette juxtaposition des divers articles de M. G. d'Alviella que de montrer comment, peu à peu, il en est arrivé, lui aussi,

(1) Voir aussi tome II, p. 121.

à reconnaître un *préanimisme* (1) — ce que M. Marett appelle *animatisme* et que notre A. Réville admettait déjà, il y a plus d'un quart de siècle, sous le terme de *naturisme* (2).

Seulement, ce « naturisme » n'est *qu'une* des branches issue du tronc préanimiste; une certaine monolâtrie, un certain polythéisme, la magie, le totémisme, en ont pu sortir sans passer d'abord par l'animisme proprement dit. Voilà ce que je soutenais jadis (3) et soutiens encore.

Signalons en terminant de nombreux et intéressants documents sur les diverses sectes religieuses d'Angleterre et d'Amérique (I, art. XXIX; III, art. I, VIII), sur le Parlement universel des Religions à Chicago en 1893 (III, art. X), sur le Congrès des Religions à Oxford en 1908 (II, art. IX).

MARCEL HÉBERT.

M. VAUTHIER : **Essais de Philosophie sociale**. Bruxelles Paris 1912.

Il est impossible que cette revue ne signale l'œuvre que vient de publier l'un de ses collaborateurs les plus assidus et, cependant, elle ne peut en rendre compte puisque, pour la plupart, les essais qui forment cette œuvre remarquable ont paru dans ses colonnes. Nous nous permettons seulement d'indiquer une impression d'ensemble qui se dégage de la juxtaposition même des études de M. Vauthier aux sujets quelque peu disparates : cette impression est toute d'unité, de tenue et de suite. La raison en est simple à donner : livre de bonne foi et de sincérité, il nous montre l'auteur tel qu'il est et nous révèle son intelligence, sa haute culture et son caractère.

Quelques-uns de ces essais se rapportent aux études particulières de M. Maurice Vauthier. C'est en juriste qu'il nous parle du « Principe monarchique en Allemagne », des « Partis politiques», de « La volonté du peuple », du « Débat judiciaire » et « De la responsabilité dans le Droit pénal et dans le Droit civil », enfin de « Machiavélisme et de Raison d'Etat ». C'est en juriste encore et en professeur qu'il traite, en l'un de ses discours rectoraux, de « L'Enseignement du Droit ». C'est plutôt en philosophe et en critique qu'il analyse « L'Esprit de Réaction » et d'autre part « Le Déterminimse, le Libre Arbitre et la Liberté » (un autre discours rectoral), etc.

Parfois la lecture d'un livre suscite des remarques personnelles et

---

(1) Voir tome II, p. 120 et suivantes.

(2) *Les religions des peuples non civilisés*. Paris, Fischbacher, 1883, I, p. 57, 67 II, p. 222, 230.

(3) *Le Divin* (Alcan, 1907), p. 255.

suggestives; d'autres fois, un événement du jour — telle l'Affaire Dreyfus — ou l'ensemble des conditions de l'existence contemporaine provoque les réflexions subtiles et justes de l'auteur. Enfin, ce serait méconnaître une nature comme la sienne que d'omettre ses goûts esthétiques; aussi n'est-on point surpris de trouver dans le volume quelques pages consacrées à l'art.

Pour les lecteurs de cette revue, rien de ceci n'est imprévu. Ils nous sauront gré d'avoir évoqué le souvenir d'articles qu'ils connaissent, mais qui remontent en partie à une dizaine d'années déjà. S'il nous était permis d'indiquer nos préférences, nous citerions spécialement les essais sur les « Partis politiques » et sur « Force et Faiblesse du Catholicisme ». Ce dernier travail, ainsi que celui sur « La Volonté du Peuple » devraient être dans toutes les mains : ils montrent à ceux qui en ignorent comment un libéral du XXe siècle doit parler de la foi et de la démocratie. Quel est le catholique, quel est le socialiste qui, en toute sincérité, ne rendrait hommage à tant d'élévation de pensée ? Nul dénigrement à l'égard des idées combattues ou contestées par l'auteur; nul parti-pris non plus. Ceux qui placent leur idéal sur cette terre et ceux qui le cherchent au delà s'accommoderont également d'une éthique inspirée par ces paroles : « Il me paraît de plus en plus probable que le monde est dominé par des idées, c'est-à-dire par des conceptions qu'élabore l'esprit humain et qui le déterminent à l'action. » Ainsi s'exprime M. Vauthier dans les quelques mots de préface qu'il adresse à ses lecteurs.

Nous accuserait-on de faire de la réclame si nous terminions cette note par une demande : Y a-t-il en Belgique d'autres revues dont il serait possible, après quelques années, d'extraire un livre tel que les « Essais de Philosophie sociale » ?

P. E.

Chronique Universitaire

M. le professeur Horta, l'architecte bien connu, a, sur sa demande, obtenu sa démission de professeur ordinaire, le conseil d'administration lui a conféré le titre de professeur honoraire.

M. Horta occupait la chaire d'architecture et de dessin ; la Faculté des sciences appliquées perd avec regret, non seulement un de ses professeurs les plus distingués, mais un artiste, créateur de grand talent et de réputation méritée.

—

Faculté de droit. — Les examens. — A partir du 1er juillet de cette année, les examens de droit à l'Université comprendront, outre les épreuves orales dont l'organisation n'est pas modifiée, des épreuves écrites.

Elles porteront : 1° en candidature en droit, sur les éléments du droit civil et le droit public ; 2° en premier doctorat, sur le droit civil, et 3° en second doctorat, sur le droit civil, le droit commercial, les éléments de la compétence et de la procédure civile.

L'épreuve comportera cinq questions posées pour chacune des branches. Les récipiendaires devront en résoudre deux à leur choix. L'épreuve écrite précédera les épreuves orales et comportera trois heures en candidature et en premier doctorat et quatre heures en second doctorat. Pour ces épreuves écrites, les étudiants ne pourront consulter que les codes.

—

Administration des Universités libres. — Il nous a semblé intéressant de reproduire l'article suivant, paru dans la *Gazette* du 15 janvier dernier :

LES DEUX CONSEILS.

La loi du 12 août 1911, accordant la personnalité civile à nos Universités libres, statue que celles-ci sont représentées vis-à-vis des

tiers par un conseil d'administration. Elle ajoute que les noms, prénoms, professions et domiciles des membres du conseil d'administration sont publiés aux annexes du *Moniteur belge*. Elle dit enfin que cette publication est renouvelée annuellement dans la première quinzaine du mois de janvier (art. 2).

En exécution de cette prescription, l'Université de Bruxelles a publié au *Moniteur* la composition de son conseil d'administration, en même temps que ses statuts organiques, les 13-14 novembre dernier; l'Université de Louvain en fit autant le 13 décembre. Ceux qui l'ignoraient ont pu apprendre par là que ce conseil est formé, pour l'Université catholique, de NN. SS. les évêques de Belgique, sous la présidence de S. E. le cardinal Désiré Mercier, archevêque de Malines.

Certes, c'est là un groupe imposant. Imposant par la force, par les influences, par les moyens dont il dispose dans notre pays. Mais il est permis de se demander si ces six docteurs en théologie ont bien toute compétence pour diriger une Université qui forme des médecins et des ingénieurs, des avocats et des notaires, des pharmaciens, etc. N'y a-t-il pas une anomalie, un anachronisme, peut-être, dans une pareille organisation ? En face de ce conclave... pardon : de ce conseil, voulons-nous dire, la direction de l'Université libre de Bruxelles apparaît comme plus logique, plus moderne, mieux adaptée aux besoins de l'enseignement supérieur dans sa diversité et ses multiples exigences. A ce conseil d'administration prédomine l'élément professionnel. Toutes les facultés y envoient leurs mandataires; une place est même faite aux anciens étudiants. A côté des délégués des cinq facultés, trois élus du corps professoral entier siègent de droit au Conseil. En dehors de cet élément technique, les principales activités sociales directement intéressées à la haute culture : politique, magistrature, académie, administration, industrie, finance, y comptent des représentants attitrés. Voilà qui reflète bien l'esprit *universitaire* du XXe siècle !

Gageons que ce contraste a dû frapper les Louvanistes et leurs amis; il a sans doute frappé même le conseil des six Grandeurs et nous voyons d'ici † Désiré, † Gustave, † Antoine, † Martin, † Louis et † Gustave (bis) se demander comment « corser » la prochaine publication de leur conseil d'administration.

Le *Moniteur* du 13 janvier nous l'apprend.

Avec le conseil d'administration, dont seule la connaissance est exigée par la loi, puisque seul il représente l'Université vis-à-vis des tiers, nous voyons apparaître, pour Louvain, la liste des membres du conseil général et celle du comité des finances, auxquelles le *Moniteur* accorde une hospitalité aussi gracieuse que superflue. Ici nous

remarquons la présence encore de quelques prélats, de quelques échantillons de la haute noblesse, d'hommes politiques, d'industriels et enfin de quelques professeurs. Ceci, évidemment, offre un peu plus de variété. On pourrait peut-être se livrer au petit jeu des comparisons et se demander si M. A. ou M. B. ne figurent pas dans cette liste pour faire la contre-partie de M. C. ou de M. D. du conseil d'administration de l'Université libre. Reconnaissons que le nombre des ministres d'Etat y est imposant et qu'il en manque à Bruxelles, mais la raison est trop aisée à donner pour qu'il soit nécessaire d'insister : reparlons-en dans vingt-huit ans. Mais là n'est pas le point intéressant que nous tenons à signaler.

Il ne faut pas isoler ce conseil général de Louvain de la fonction que lui assignent les statuts de l'Université. Les articles 18 et suivants vont nous l'apprendre : il a un rôle consultatif. Il jouit de l'insigne prérogative de donner son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par le conseil d'administration ou par le recteur. Il peut même adresser des vœux à ce conseil, par l'entremise de ce dernier. Pour satisfaire à pareille besogne, une réunion au moins par an ne vous semble-t-elle pas suffisante ? C'est du reste l'avis des statuts. Quant au comité des finances (article 21 des statuts), il n'a pour mission, comme son nom l'indique, que de veiller à la garde et à la gestion du bas de laine. Encore ne le fait-il que suivant les instructions du conseil d'administration et du recteur.

Avouons que les beaux noms publiés au *Moniteur* n'y figurent vraiment qu'*ad pompam et ostentationem*. Qu'ont-ils à voir avec la nomination des professeurs — ce point essentiel entre tous, — avec l'horaire des cours, les traitements, la discipline, toute la vie universitaire véritable ? Rien. Car ce n'est rien que de donner sporadiquement un avis, quand on veut bien le demander, et encore l'avis ne peut-il être pris en de telles conditions que sur des questions d'ordre général, susceptibles de souffrir un retard et qui ne touchent pas à l'essentiel.

Somme toute, l'*Alma Mater* reste sous l'autorité de l'épiscopat. Il doit en être ainsi, puisque, de par son acte d'institution et le diplôme pontifical qui l'accompagne, elle est la fille soumise de l'Eglise; elle attend de Rome son mot d'ordre et ses inspirations. Les ministres d'Etat et les autres barons qui composent le conseil général ne sont là que pour pallier l'effet produit dans le monde scientifique par la composition du conseil d'administration.

C'est un hommage que le dogmatisme rend à l'esprit moderne : jugez de l'importance qu'il peut avoir !

MINERVA.

Lettre de Jules Lachelier [1]

... Ce que j'ai voulu dire, c'est qu'il n'y a au monde, ni objet, ni même phénomène, qui ne soit fait d'une multiplicité réelle et d'une unité idéale : d'un détail de parties, et s'il s'agit d'un phénomène, de mouvements, en un mot, d'un mécanisme, d'une part; et d'autre part, de quelque chose qui fait de ces parties et de ces mouvements partiels un tout, distinct d'autres touts semblables, non en exerçant sur eux une action physique quelconque, mais en leur donnant un sens, un intérêt, en révélant en eux un but poursuivi, une volonté, d'abord et par elle-même en dehors et au-dessous de toute conscience proprement dite, mais qui est cependant le support nécessaire de la conscience, et qui, moyennant un certain degré de concentration et d'organisation, peut à la fin s'apparaître à elle-même sous la forme d'une conscience.

Je désire qu'il soit bien entendu que cette volonté n'est pas un être, soit individuel, soit même universel, mais simplement cet abstrait, cette idée, qu'il vaut mieux, qu'il est plus intéressant en soi, que les choses soient d'une manière que d'une autre. Cela paraît, par suite, plus intéressant à un spectateur doué de sensi-

(1) A la suite de l'étude, publiée dans le numéro de janvier 1912, de la *Revue de l'Université*, sous le titre « Essai sur la philosophie de Lachelier », nous avons reçu de M. Jules Lachelier la présente lettre, qu'il nous autorise à publier. Nous devons à l'éminent penseur la plus vive reconnaissance de ce qu'il a bien voulu, par cette lettre d'une si haute portée, nous communiquer quelques-unes des idées directrices de sa philosophie.

STÉPHANIE CHANDIER.

bilité, mais si cela n'était pas plus intéressant en soi, ce spectateur ne s'y intéresserait pas, ou aurait tort de s'y intéresser. Nous appelons cela abstrait, parce que nous ne parvenons à le saisir qu'en le dégageant du réel, et quand nous l'appelons idée, nous nous le figurons comme un concept de notre esprit : mais c'est, au contraire, cela qui est le véritable réel, dont le réel sensible n'est que la manifestation, et qui existe en soi, avant de se réfléchir dans notre esprit. C'est l'*Idée* de Platon et la *Forme* d'Aristote.

Je tiens d'un autre côté avec Descartes et Leibniz, que toute modification d'un être ou d'un phénomène est produite par une action externe, partie d'un autre être ou d'un autre phénomène, se fait, en un mot, mécaniquement, et qu'il y a un enchaînement d'actions mécaniques qui se poursuit de tout être à tout être, tous les êtres étant liés et subordonnés les uns aux autres par leur mécanisme, en même temps qu'ils sont détachés et isolés les uns des autres par leurs idées : que le monde, en un mot, considéré dans sa matière, est un mécanisme unique et universel.

Lorsque je parle de causalité, je parle exclusivement de mécanisme. Mais sur ce qu'on appelle lois de la nature, et par suite sur nos inductions, il faut s'entendre. Nous ne percevons pas le mécanisme des phénomènes : il s'exerce entre des parties infiniment petites, ou plutôt il est *à l'infini*, dans la rigueur mathématique de l'expression, c'est-à-dire au terme d'une décomposition, d'une marche vers l'élément dernier, qui peut toujours se poursuivre et ne peut jamais s'achever : de sorte, qu'en réalité, il n'est pas.

Nous n'avons affaire qu'à des êtres, à des phénomènes complexes, faits d'idées ou de finalité et de mécanisme; et nous appelons lois les rapports que nous constatons expérimentalement entre ces êtres ou ces phénomènes. Mais nous ne savons pas quels changements insensibles le mécanisme universel peut à chaque instant produire en eux : nous ne savons pas s'ils sont deux instants de suite rigoureusement les mêmes, ou plutôt nous avons tout lieu de croire le contraire; nous avons lieu de croire, d'un autre côté, qu'il ne se fait pas dans l'univers de changements à vue, que les idées sont assez maîtresses du mécanisme pour ne

pas le laisser aller à la débandade, et non seulement qu'il y aura toujours dans le monde un ordre quelconque, mais qu'il n'y a, dans la suite des temps, qu'un seul et même ordre, qui évolue, et dont l'évolution elle-même se fait avec ordre : car la substitution totale et soudaine d'un ordre à un autre serait le plus grand des désordres. Nous sommes donc fondés à croire que les êtres que nous connaissons, et par suite les rapports qui les unissent, se maintiendront, mais nous ne pouvons pas être certains qu'ils se maintiennent absolument. Nous sommes absolument certains que, les choses restant les mêmes, les mêmes événements auront lieu, mais nous ne savons pas dans quelle mesure les choses resteront les mêmes. De là, dans toutes les lois que nous pouvons établir, un élément de variabilité, et dans toutes nos inductions, une part d'incertitude. L'élément de fixité relative dans les êtres et dans les phénomènes eux-mêmes (par exemple, dans les révolutions des astres), ce sont les idées : le mécanisme assure la subordination rigoureuse des changements aux conditions, mais il peut en même temps introduire le changement dans les conditions elles-mêmes.

Mais comment le mécanisme est-il assujetti aux idées? Ce n'est pas assurément par une action physique des idées sur lui, qui produirait une solution de continuité dans la suite des actions mécaniques, en même temps qu'elle réduirait les idées à n'être elles-mêmes que des agents mécaniques d'une autre sorte, confondant ainsi tout, matière et esprit, dans un mécanisme incohérent. Leibniz répond par l'hypothèse d'une infinité de mondes possibles, c'est-à-dire de combinaisons possibles de phénomènes dans l'espace et dans le temps, tous également régis par un mécanisme inflexible, mais rendant, par suite apparemment de différences dans les conditions initiales, des sommes inégales d'ordre, de satisfaction pour les intelligences, et de bonheur pour les êtres sensibles. Tous ces mondes possibles sont présents à la fois à l'intelligence divine, qui se charge de réaliser le meilleur, opérant ainsi par choix et par décret la subordination du mécanisme à la finalité : mais Leibniz donne quelquefois à entendre (en particulier dans l'opuscule *De rerum originatione radicali)* que ces mondes possibles tendent d'eux-mêmes à l'existence, et y tendent

avec des forces inégales selon la quantité de perfection qu'ils renferment. Il faut aussi remarquer que ces conditions initiales différentes, à partir desquelles le mécanisme développe dans les différents mondes possibles des sommes inégales de perfection, reculent, dans la pensée de Leibniz, à l'infini, et par conséquent n'expliquent rien, le monde, suivant lui (quoi qu'il ne le dise pas toujours), n'ayant pas eu de commencement. La solution de Kant est autrement radicale et profonde. Il semble encore, dans Leibniz, que le mécanisme existe, qu'il constitue même à lui seul le réel des choses, et que ce soit une volonté étrangère à lui, ou tout au plus, quand Leibniz livre le fond de sa pensée, immanente en lui, mais toujours distincte de lui et juxtaposée en quelque sorte à lui, qui le force à travailler pour les idées et pour le bien. Pour Kant au contraire, le mécanisme, le monde de l'espace et du temps, quoique seul accessible à notre entendement, et qui nous semble par suite le seul existant, n'est que la déformation, la réfraction comme à travers un prisme, d'un autre ordre d'existence, totalement inintelligible pour nous (quoi que ce soit précisément celui-là qu'il appelle *intelligible*, il serait trop long de dire pourquoi), et cependant seul réel, plus réel, en tous cas, que le monde du temps et de l'espace. Voyez la deuxième partie de la *Critique du Jugement*.

Dès lors, la subordination du mécanisme aux idées ne souffre plus de difficulté, puisqu'elle n'est que le redressement d'un miroir courbe, la subordination de l'apparence à la réalité, sans cependant que nous puissions découvrir le comment de cette subordination, le rapport, point par point, de l'apparence à la réalité. La pensée bien nette de Kant est que le temps et l'espace sont le prisme déformateur, le voile qu'il faudrait déchirer pour nous laisser voir le fond des choses. Remarquez que, dans cette hypothèse, le recul à l'infini du commencement et des limites du monde n'a plus rien d'embarrassant, puisque les phénomènes ne sont déterminés qu'en apparence les uns par les autres, et qu'ils dépendent en réalité, tous ensemble et directement, du fond inconnu qu'ils manifestent.

Vous pouvez choisir entre ces deux hypothèses, ou plutôt la seconde n'est peut-être que l'approfondissement et le dernier mot

de la première. Mais il faut, ce me semble, de toute manière admettre une subordination du mécanisme à la finalité, non seulement dans l'ensemble du monde, mais jusque dans le dernier détail des êtres et des phénomènes. Les lois de la nature expriment à la fois ce qu'il y a en elle de mécanisme et ce qu'il y a de finalité, et l'induction, par suite, est fondée à la fois sur l'un et sur l'autre.

Voilà ce que j'ai voulu dire dans mon premier opuscule. Dans le second, j'ai essayé de justifier l'existence du double principe de causalité mécanique et de finalité, tant dans notre pensée que dans les choses, et cela de la seule manière dont il soit possible, ce me semble, de justifier l'existence d'un principe, c'est-à-dire par sa *vérité* et sa nécessité interne. Dire qu'un principe est inné en nous, c'est évidemment ne rien dire qui vaille, d'abord parce qu'il peut fort bien n'être en nous qu'un résidu d'expériences, et ensuite parce que, fût-il inné en nous, il resterait encore à savoir s'il l'est aussi dans les choses. Il faut donc que nous puissions le *déduire*, c'est-à-dire faire comprendre comment il se constitue et se pose lui-même : ce qui suppose — et c'est là à mes yeux le postulat ou plutôt le fond évident par lui-même de toute métaphysique — que la raison en nous et la raison dans les choses sont une seule et même raison, et que cette raison a son développement, sa dialectique interne, en vertu de laquelle elle doit nécessairement prendre des formes différentes, telles que celles de la causalité et de la finalité (pour en venir enfin à se dégager *elle-même* de toute forme, et par suite de toute réalisation possible, sous le nom de *liberté*). Or il ne peut pas y avoir passage logique, au sens ordinaire du mot, d'un principe à un autre, chacun étant *sui generis*, et ayant sa vérité propre, hétérogène à celle des autres : tout au plus peut-on, ce me semble, et c'est ce que j'ai essayé de faire, montrer comment chaque principe, par ce qu'il y a d'incomplètement satisfaisant en lui, appelle le suivant, qui le complète, et auquel il sert en même temps de point d'appui. Mais je ne me dissimule pas combien ce que j'ai dit là-dessus est sommaire, obscur, et doit sembler arbitraire.

J'ai essayé, dans l'*Observation de Platner*, de traiter une question accessoire, ou plutôt subsidiaire, celle de savoir si l'éten-

due est quelque chose qui existe hors de nous, ou comme il me paraît résulter de cette observation, un simple fantôme visuel. Je reste convaincu que le tact, réduit à lui-même, ne nous donnerait jamais qu'une résistance, *et* une autre résistance, qui pourra bien succéder d'aussi près qu'on voudra à la première, ou même la continuer dans le temps, mais sans la continuer ni se juxtaposer à elle dans aucun espace. Le caractère illusoire du mécanisme serait par là établi, et cela viendrait à l'appui de la solution kantienne du grand problème de la métaphysique.

Les premières années de l'exploitation des chemins de fer en Belgique [1]

PAR

H. VANDERRYDT,

Chargé de cours à l'École polytechnique.

Messieurs,

Le domaine que nous avons à parcourir ensemble est vaste. Il n'est guère d'autre industrie dont les ramifications soient plus étendues et les manifestations plus variées que l'exploitation des chemins de fer; peu qui aient plus de contact avec toute la série des sciences pures et des sciences appliquées.

C'est pour les chemins de fer que se font les ouvrages d'art les plus difficiles et les plus hardis, qu'il s'agisse de chemins funiculaires ou à crémaillère grimpant au faîte des glaciers ou de tunnels perçant les montagnes, qu'il soit question de ponts s'élançant par-dessus les deltas des grands fleuves ou de réseaux étendant leurs mailles sous le sol des grandes villes.

C'est pour eux également que la métallurgie élabore ses produits les plus affinés : ses rails, ses bandages, ses pièces estampées et moulées, jusqu'à ses aciers spéciaux, au nickel, au vanadium, au chrome, qui viennent renforcer si heureusement la résistance des pièces soumises à chocs et à trépidations.

(1) Leçon d'ouverture du cours d'exploitation des chemins de fer.

L'économie de l'énergie est la préoccupation incessante de l'ingénieur des chemins de fer et cet aspect du problème industriel prend pour lui une importance plus grande, parce que la locomotive est l'usine dans toute son intégralité et que ses roues déplacent, non seulement les dispensateurs de l'énergie, le générateur et le moteur, mais encore l'eau et le combustible, qui en sont le point de départ. L'exploitant de chemin de fer a l'esprit continuellement en éveil; toute amélioration dans les procédés de production et d'utilisation de la force motrice l'intéresse et c'est ainsi que l'Exposition de Bruxelles, venant cinq ans seulement après celle de Milan, a pu apporter, comme nouveautés dans le domaine de la construction de la locomotive, la chaudière à tubes d'eau de la Compagnie du Nord, une simplification heureuse des appareils fumivores, l'extension — je dirais presque la généralisation — des surchauffeurs et la combinaison de plus en plus appliquée, dans les locomotives à quatre cylindres, du compoundage et de la surchauffe.

Parlerai-je des applications de l'électricité? Pour rester dans le cadre de ce que l'on appellera bientôt l'ancienne exploitation des chemins de fer, — l'exploitation par traction à vapeur, — il suffit de signaler l'utilisation du courant électrique à l'enclenchement des appareils de sécurité, son application à la manœuvre des excentriques et des signaux, son intervention dans l'éclairage des voitures et des gares, son rôle multiple et varié dans les appareils de manutention.

Quant à l'utilisation de l'énergie électrique à la traction des trains, il est impossible d'entrevoir ni d'esquisser dès maintenant l'importance qu'elle est appelée à prendre dans le problème des transports, ni les modifications qu'elle y introduira. Peut-être pourrons-nous prévoir, en ce qui concerne le déplacement des hommes, qu'elle marquera le retour à l'autonomie du véhicule, les trains courts, même les voitures automotrices, à départs fréquents, prenant la place des trains longs, à départs espacés, le convoi se dépouillant de sa rigidité, de sa moindre plasticité, pour se plier avec plus de souplesse à la volonté, j'allais dire au caprice, des hommes.

Et voyez comment, ici, dans une question purement maté-

rielle, les solutions suivent les mêmes directions que dans les problèmes les plus élevés de la vie des hommes en société. Sans cesse, la tendance que l'on appelle aujourd'hui collectiviste et à laquelle, quant à moi, je préfère conserver sa vieille appellation de communiste, se trouve aux prises avec la tendance individualiste, la tendance collectiviste devenant forte et prépondérante chaque fois que la tendance individualiste du moment blesse plus cruellement les hommes dans leurs aspirations vers la justice et l'égalité; la tendance collectiviste n'agissant, cependant, tels les trains longs, à départs espacés et autoritaires, que pour ramener un individualisme plus élevé, plus humanitaire, plus respectueux des droits des individus.

Mais il est un autre aspect de l'industrie des chemins de fer qui lui assigne un caractère spécial parmi toutes les autres et qui exerce une influence directe sur ses procédés et sur ses résultats. Les chemins de fer constituent un service public. Ceux qui les utilisent — et ils représentent la presque totalité des habitants du pays ou de la région que la voie ferrée parcourt — ont une participation pour ainsi dire directe, continuelle et même minutieuse à leur exploitation; ce sont eux, en réalité, qui assignent leur emplacement aux gares, déterminent les formes et les dimensions des véhicules, fixent le nombre et les départs des trains, influencent les taux des tarifs.

L'industrie des chemins de fer subit ainsi plus directement que les autres l'immixtion de facteurs étrangers à son exploitation directe et celle-ci en devient plus complexe et plus difficile. Elle a également le caractère d'un monopole et si cette particularité la soustrait aux influences de la concurrence et lui permet de résister, dans une certaine mesure, aux exigences du public pour lequel elle fonctionne, elle lui impose, parce qu'elle est à la fois service public et monopole, des obligations et des entraves dont se ressentent moins les autres industries.

C'est pour cette raison aussi que les conflits du travail et du capital revêtent dans l'exploitation des chemins de fer un caractère plus impressionnant, embrassent immédiatement un champ plus vaste d'intérêts et veulent des solutions plus rapides et plus durables.

Je n'exagère donc pas en disant que le domaine qu'englobe un cours d'exploitation des chemins de fer est vaste. A mon regret, le temps faisant défaut, je serai obligé d'aller au plus pressé, de me limiter aux aspects les plus actuels des engins, des installations et des procédés, et de n'accorder qu'une importance secondaire à ce qui serait cependant la partie la plus humaine du cours, celle dont la portée morale serait la plus profonde, l'histoire des efforts des inventeurs, des constructeurs et des organisateurs qui ont contribué à élever l'industrie des transports au point de perfection auquel elle est arrivée.

Je tiens cependant à vous retracer les débuts des chemins de fer en Belgique, ce qui revient en réalité à suivre les premiers pas de leur organisation sur le continent, car nous fûmes les initiateurs, de ce côté de l'océan, des transports à vapeur sur voie ferrée.

***

Et d'abord quels furent les mobiles qui déterminèrent le petit peuple belge, alors que toute l'Europe continentale restait expectante, alors que l'Angleterre, à côté de l'embryon de ligne de Stockton à Darlington, n'exploitait encore que les 49 kilomètres de Manchester à Liverpool, à s'engager résolument dans la construction des voies ferrées et à décréter, sans même s'arrêter à un tronçon d'essai, un réseau de 549 kilomètres?

Faut-il y voir — comme nous sommes souvent tentés de le faire et comme beaucoup de publications étrangères le disent à notre vanité — une manifestation de notre esprit d'initiative, un témoignage de notre audace industrielle? Nous avons le devoir — et notre mérite n'en sera pas diminué — d'être plus modestes. Ce furent, comme dans la plupart des manifestations de la vie des hommes en société, les circonstances économiques qui nous dictèrent notre décision; nous fîmes, en 1835, des chemins de fer, alors que toute l'Europe, à part l'Angleterre, était hésitante, parce que nous dûmes en faire et que nous n'aurions pas pu nous empêcher d'en faire.

Le pays était au lendemain de la révolution de 1830; il venait

de se séparer violemment de la Hollande et cette déchirure était grosse de menaces pour l'existence du port d'Anvers. Une bonne partie du mouvement commercial de la métropole reposait sur les relations avec Aix-la-Chapelle, Cologne, la région allemande du Rhin. Pendant les dernières années du Gouvernement hollandais, sur un mouvement annuel d'expéditions de 130,000 tonnes au départ d'Anvers, — actuellement, nos gares seules expédient par mois 300,000 tonnes en moyenne — celles vers l'Allemagne intervenaient pour près de 32,000 tonnes, soit près d'un quart, alors que celles vers Liége, Verviers et la Vesdre n'étaient représentées que par 40,000 tonnes, celles vers Bruxelles, le Hainaut et la frontière française que par 37,000 tonnes et celles vers Louvain, pour le pays de Namur et le Luxembourg, que par 20,000 tonnes. Or, toutes les expéditions vers l'Allemagne se faisaient par voie fluviale, par l'Escaut et le Rhin; il était à craindre que notre rupture avec nos voisins du nord ne vînt apporter des entraves à notre trafic d'exportation et même le ruiner en grande partie.

Il n'y avait donc pas de temps à perdre et une solution devait intervenir sans tarder. On pensa, un instant, à construire le Canal du Nord, dont le projet avait été établi sous l'inspiration de Napoléon Ier et qui devait faire communiquer l'Escaut avec la Meuse, par Hérenthals, Weert et Venlo. On entrevit aussi la possibilité — et c'est un projet qui est revenu au jour depuis le nouveau bassin houiller de la Campine — à relier Anvers à l'Allemagne par la navigation du Démer et un canal de Diest à Liége, communication qui aurait été complétée par un chemin de fer de Liége à Cologne. Mais on dut reconnaître que ces solutions auraient fait perdre trop de temps et auraient été d'une efficacité insuffisante, surtout que, pendant un voyage à Cologne, les ingénieurs de l'Etat belge avaient appris que le Gouvernement hollandais y avait envoyé officiellement des délégués pour examiner la possibilité d'un chemin de fer, à côté de la navigation du Rhin.

L'établissement d'une « Route en fer », comme on disait alors, était donc inévitable et l'adoption du système fut si bien imposée par l'exclusive préoccupation de sauver Anvers que dans les premiers tracés on ne pensa pas à étendre le nouveau mode de communication à d'autres villes du pays, pas même à Bruxelles. Les

premiers projets parlaient uniquement de la construction d'une « Route en fer d'Anvers à Cologne » et celui auquel on s'arrêta tout d'abord comportait une ligne parallèle au tracé prévu pour le Canal du Nord, allant d'Anvers à la frontière par Hérenthals et Gheel — notre ligne de Gladbach actuelle, ce qui montre qu'il y a des ornières naturelles pour les chemins de fer comme des thalwegs pour les rivières — et se continuant vers Cologne par Sittard et Julliers. C'était la route la plus directe et la moins coûteuse; mais elle traversait une région dont l'industrie était presque nulle, de telle sorte — je cite le mémoire de Simons et de Ridder — que « son mouvement commercial se serait borné aux seules relations entre Anvers et Cologne et certes le tonnage de ce commerce aurait été loin de suffire aux frais d'une route de cette étendue ».

Un second projet fut étudié de plus près et celui-ci — déposé au mois d'octobre 1831 — obéissant toujours à la préoccupation de relier l'Escaut au Rhin par le tracé le moins coûteux, préconisait une route en fer qui, partant du Canal des Brasseurs à Anvers, par conséquent du port même, traversait la Nèthe entre Duffel et Lierre, longeait Diest, contournait Tongres, se dirigeait sur Visé et gagnait Aix-la-Chapelle, c'est-à-dire suivait, sur une partie de son parcours, le tracé de la ligne nouvelle vers l'Allemagne dont l'Etat vient de décider la construction. Et, alors comme aujourd'hui, pour adoucir l'amertume des Liégeois, on leur promit un embranchement, partant de Lixhe, près de Visé, et aboutissant au quai Saint-Léonard.

Ce projet fut abandonné parce que le traité du 15 novembre 1831, fixant les limites nouvelles de la Belgique, vint comprendre, dans les parties de territoire à céder à la Hollande, le terrain sur lequel s'étendait l'extrémité de la ligne. Les ingénieurs se remirent à la besogne et, au mois de janvier 1832, ils déposaient un nouveau projet qui, cette fois, faisait passer la ligne par Malines, Louvain, Tirlemont et Liége, et y rattachait Bruxelles. Ce projet portait comme titre : Mémoire à l'appui du projet d'un chemin à ornières de fer à établir entre Anvers, Bruxelles, Liége et Verviers.

* * *

On se trouvait dans la belle période d'épanouissement du manchestérianisme. Des traductions venaient de vulgariser les œuvres de Smith, de Malthus, de Ricardo; J.-B. Say régnait en maître; un éditeur de Bruxelles, Auguste Wahlen, libraire-éditeur de la Cour, avait lancé une édition belge du « Traité d'Economie politique ». Comment se fait-il que, brisant nettement avec les doctrines régnantes, s'écartant systématiquement des principes admis en Angleterre, le Gouvernement belge préconisa le système de la construction et de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat et trouva 55 députés sur 90 qui se rallièrent à sa manière de voir? Ici encore, les conjonctures, comme dit Marx, firent plus que les théories et les doctrines.

D'abord, il n'y avait pas de temps à perdre; il fallait aller vite et, pour cela, aller sûrement.

Voyez la précipitation des événements :

Révolution en 1830.

Octobre 1831, dépôt du premier projet par Diest et Tongres.

Janvier 1832, avant-projet par Louvain, Tirlemont et Liége.

Fin 1832, projet définitif avec embranchement sur Bruxelles.

Mars 1833, rapport de la Commission supérieure d'industrie et de commerce, approuvant le projet et demandant un embranchement de Malines à Ostende.

Juin 1833, dépôt du projet de loi, préconisant la construction d'un « chemin de fer partant de Malines et se dirigeant sur Verviers, avec embranchement sur Bruxelles, Anvers, Ostende ».

Novembre 1833, rapport de la Commission nommée par la Chambre des représentants.

Mars 1834. — Discussion à la Chambre (treize séances).

Avril 1834. — Discussion au Sénat (trois séances).

1er mai 1834. — Promulgation de la loi.

Il aurait été très difficile de procéder à une adjudication, faute de soumissionnaires.

« Notre route, disait Paul Devaux dans la discussion à la Chambre, présente des raisons spéciales pour qu'on s'écarte du système des concessions; la principale, c'est le manque de capitaux ou, si l'on veut, la paresse des capitaux en Belgique. Si vous mettez en concession la route du Rhin à l'océan, c'est absolument comme

si vous écriviez dans la loi : La route est donnée à exploiter à la Banque de Bruxelles; la banque seule est capable de faire ce travail. Quant à moi, je ne veux pas qu'une propriété nationale de cette importance soit abandonnée à une compagnie aussi puissante, aussi habile, et je dirai même sans lui en faire de reproche, parce que c'est la nature des compagnies financières, aussi intéressée. Vous n'aurez donc pas de concurrence, et dès que vous aurez inscrit la concession dans la loi, vous subirez les conditions de la banque. »

Et Paul Devaux avait raison. Lorsqu'en 1845 s'ouvrit l'ère des concessions, lorsque furent concédés la ligne du Luxembourg, les chemins de fer de la Flandre occidentale, l'Entre-Sambre-et-Meuse, Namur-Liége et Mons-Manage, Charleroi-Louvain et Charleroi-Erquelinnes, ce ne furent pas des capitalistes belges qui sollicitèrent et obtinrent des concessions, mais des capitalistes anglais, ce qui permit à Jules Malou, dans sa remarquable brochure de 1860, d'écrire que l'histoire des concessions belges se divise naturellement en deux époques : la première, la période anglaise; la deuxième, la période belge. La première fut celle où, pour attirer l'argent des souscripteurs, on accrédita en Angleterre l'idée que le « Great Luxemburg », notre ligne de Bruxelles à Arlon, était nécessairement le chemin vers les Indes, l'une des sections de la ligne de Londres à Trieste, « d'où, saluant l'Europe, on se dirige vers Calcutta ».

Le principe de la régie l'emporta également, grâce à l'obstination que mirent à la défendre Simons et De Ridder, les deux jeunes ingénieurs qui avaient élaboré les projets et sur l'intelligence et la science desquels reposa toute l'œuvre de l'établissement et de la mise en exploitation de nos premières lignes ferrées. Cependant, la doctrine absolue et inflexible de l'intervention de l'Etat ne fut pas défendue un instant ni par les auteurs des projets, ni par le Gouvernement, ni par aucun membre du Parlement. De toutes parts on affirma que s'il était de l'intérêt du pays que le Gouvernement se chargeât de la construction des grandes artères du réseau, « de l'établissement du tronc », comme disait Rogier, rien ne devait s'opposer à ce que les embranchements ne devinssent l'œuvre de l'initiative privée. Et c'est ainsi que de 1845

à 1870 fut abandonnée, pour l'établissement des lignes nouvelles, la politique de la régie, politique qui fut reprise ensuite lorsque le régime des concessions se fût chargé de démontrer à l'évidence que, dans un petit pays comme le nôtre, la coexistence des deux systèmes n'est pas possible.

* * *

La loi du 1er mai 1834 avait donc décrété l'établissement d'un chemin de fer ayant pour point central Malines et se dirigeant à l'est, vers la frontière de Prusse, par Louvain, Liége et Verviers; au nord, vers Anvers; à l'ouest, vers Ostende, par Termonde, Gand et Bruges; au midi, vers Bruxelles et vers la frontière de France, par le Hainaut (le tracé de ce côté n'était pas encore arrêté, on ne savait pas si l'on atteindrait la frontière française par Soignies et Mons ou par ce qu'on appelait le tracé par les charbonnages, Ecaussines, La Louvière, Bracquegnies et Mons).

Le réseau ainsi défini embrassait un tracé de 397 kilomètres.

En mai 1837, les Chambres votèrent l'adjonction à ce système de la ligne de Gand à la frontière de France et à Tournai par Courtrai, de la ligne de Landen à Saint-Trond et de celle de Braine-le-Comte à Namur par Charleroi, ce qui porta à 549 kilomètres le développement du réseau national.

Le Gouvernement, conscient de sa responsabilité et animé de l'enthousiasme que devait naturellement lui communiquer la grande œuvre dont il avait pris l'initiative, ne perdit pas une minute. La loi décrétant la première partie du réseau avait paru au *Moniteur* le 1er mai 1834. Un mois après, le 1er juin, on mettait la main aux travaux de la section de Bruxelles à Malines et, un an après, le 5 mai 1835, cette section était inaugurée. Moins d'un mois après l'inauguration, le 31 mai 1835, on attaquait la section de Malines à Anvers et, le 7 mai 1836, les trains, qui jusque-là n'avaient roulé qu'entre Bruxelles et Malines, poursuivaient leur route jusqu'à Anvers. Puis, successivement, on inaugura : en 1837, les sections de Malines à Gand et de Malines à Tirlemont; en 1838, celles de Gand à Ostende et de Tirlemont à Ans; en 1839,

celles de Gand à Courtrai et de Landen à Saint-Trond; enfin, en 1840, la section de Bruxelles à Tubize.

Du 1er juin 1834 au 17 mai 1840, soit en six années de temps, l'Etat avait construit, outillé et mis en exploitation 329 kilomètres de voies ferrées, dont 82 à double voie. Par quel prodige d'efforts ou grâce à quel concours de circonstances favorables avait-il pu, alors que l'industrie du chemin de fer n'existait pas sur le continent, mener à bien une œuvre aussi considérable?

Avant de répondre, demandons-nous quelles étaient les ressources industrielles du pays lorsque fut promulguée la loi du 1er mai 1834. Il fallait établir un réseau de lignes ferrées qui comportait plusieurs ouvrages d'art métalliques importants pour l'époque, notamment un pont sur la Nèthe, à Duffel, de 85 mètres de long et 53 mètres d'ouverture avec passe et pont tournant pour la navigation, un pont fixe de 26 mètres d'ouverture en deux arches sur la Dyle à Malines, un pont tournant sur le canal de Louvain, sans compter plusieurs ponts moins importants sur les fleuves et canaux de la Flandre. On avait à mettre en œuvre environ 20,000 tonnes de rails avec leurs coussinets et les accessoires; on devait se procurer des locomotives et des tenders, des voitures et des wagons.

Le pays comptait en fait de laminoirs ceux de Cockerill, à Seraing, de Lamarche, à Ougrée, — il n'y avait pas encore de sociétés anonymes — de Dupont, à Fayt, de de Dorlodot, à Acoz, de Henrard, à Couillet, et de Cartier, à Yves. Aucune de ces usines n'était outillée pour la fabrication de rails, ni même de fers profilés; les laminoirs ne produisaient, à cette époque, que des fers plats, ronds et carrés, des feuillards et des spatés, des bandelettes, des fers fendus et des tôles. Leur capacité de production était minime, au point qu'en 1834 les quatre laminoirs du bassin de Charleroi ne fabriquèrent que 6,300 tonnes de fer, d'une valeur de 2,142,000 francs.

Nous avions quelques constructeurs de machines, parmi lesquels Cockerill, à Seraing, Gilain, à Tirlemont, Houget et Teston, à Verviers, la plupart plus occupés à la fabrication de mécaniques pour filatures et tissages qu'à la construction de moteurs. Cockerill, lui-même, exploitait une filature de coton et de laine peignée

à Liége, une papeterie et une usine d'impression sur coton à Andenne. Aucune locomotive n'avait encore été construite dans le pays.

Une exposition des produits de l'industrie avait été ouverte à Bruxelles, en 1835, l'année de l'inauguration du chemin de fer de Bruxelles à Malines. A cette exposition ne figura aucun produit pour les chemins de fer : ni rail, ni locomotive, ni voiture, ni pièce de forge quelconque destinée au matériel de la voie ou au matériel de transport.

On y vit cependant — et ce fait mérite d'être retenu — un projet de monorail, dû à Jobard, un des esprits les plus originaux et les plus féconds de l'époque, le publiciste qui eut l'influence la plus décisive sur l'adoption des chemins de fer, le fondateur du *Bulletin du Musée de l'Industrie*, notre première revue technique.

L'idée du monorail — chemin de fer n'ayant, comme disaient les publications de l'époque, « qu'une seule ornière, composée d'une longrine en bois, garnie de fer et portée sur des poteaux placés à peu près à trois pieds de terre » — avait été lancée en Angleterre par Palmer et appliquée aux environs de Londres. Jobard y apportait un perfectionnement ayant pour but de rendre plus grande la stabilité des voitures.

Telles étaient les ressources industrielles du pays, lorsque, sans hésiter, le Gouvernement prit sur lui de construire le réseau le plus important qui eût été décrété jusqu'alors. Heureusement, il fut servi par la science et l'initiative de deux jeunes ingénieurs de grand talent, Simons et De Ridder, qui avaient fait l'étude des lignes à établir et qui en dirigèrent la construction jusqu'au moment du complet achèvement. Le Gouvernement eut aussi le concours des lumières et de l'expérience de George Stephenson, que Simons et De Ridder — ils ne se firent jamais faute de le proclamer — consultèrent à de fréquentes reprises.

* * *

Une des causes des retards qui caractérisent actuellement l'exécution des travaux publics réside dans les expropriations et dans les procès auxquels celles-ci donnent lieu. A titre d'exemple, je

citerai la ligne, en ce moment en construction de Bruxelles (Midi) à Gand (Saint-Pierre), longue de 52 kilomètres, pour laquelle les formalités d'expertise ont commencé en janvier 1901 et dont tous les terrains à acquérir ne sont pas encore en possession de l'Etat; vingt-cinq procès restent en instance devant les tribunaux.

En 1834, pour les 329 kilomètres à mettre en exploitation immédiatement, il y avait à exproprier, d'Ostende à Ans, de Bruxelles à Anvers et de Bruxelles à Tubize, environ 1,075 hectares. Il fallut à peine quelques mois pour terminer l'opération.

Disons d'abord qu'un grand nombre de cessions se firent à l'amiable; on n'était pas encore familiarisé avec la doctrine contemporaine de l'Etat, « sujet taillable et corvéable à merci »; des sections entières, celles de Malines à Louvain, Tirlemont à Waremme, Waremme à Ans, Termonde à Gand, furent acquises sans procès. Dans la dépense de 10,564,192 francs à laquelle donna lieu l'achat des terrains — soit 10,000 francs en moyenne par hectare — les expropriations par transactions directes intervinrent pour plus de neuf millions, et il fallut procéder pour un million à peine. Même, sous cette importance minime, les expropriations prendraient aujourd'hui vingt fois plus de temps. La loi était cependant la même, mais voici comment elle était appliquée :

A défaut d'entente entre les parties, celles-ci étaient assignées à quinzaine et même dans un délai moindre en cas de nécessité. Le tribunal statuait séance tenante ou au plus tard à l'audience suivante. L'appel, s'il y avait lieu, était interjeté dans la quinzaine et contenait assignation à huitaine. Il était statué sans remise. Si la Cour considérait qu'elle n'était pas suffisamment renseignée, elle faisait procéder à une évaluation par trois experts que les parties désignaient sur-le-champ. Un des juges et le greffier étaient adjoints aux experts dans la descente sur les lieux. Le juge avait le droit de procéder à une information, en interrogeant, en présence des experts et des parties, toutes les personnes qu'il jugeait convenable d'entendre. Il dressait procès-verbal, y joignait l'avis des experts et déposait le tout au greffe à l'inspection des parties. La Cour prononçait dans les dix jours après les plaidoiries.

Une expropriation avec intervention judiciaire durait quelques semaines à peine. Les frais de justice qu'eut à supporter l'Etat ne se montèrent qu'à 184,046 francs. Un fait intéressant : les juges n'eurent pas égard à la plus-value plus ou moins prochaine des propriétés avoisinantes ou traversées.

***

Pour hâter les travaux et, sans doute, parce qu'on n'avait pas devant soi des entrepreneurs puissants, on subdivisa dans chaque section les marchés en quatre entreprises distinctes, portant sur les terrassements et ouvrages d'art, les fournitures de billes (par 1,000, 2,000 et quelquefois 3,000 pièces), les « fers du railway », comme disaient les cahiers des charges, c'est-à-dire les coussinets, chevilles et clavettes, enfin la pose et le ballastage (en sable ou en gravier) de la voie.

On acheta d'abord 200 tonnes de rails en Angleterre, afin de commencer immédiatement la pose et de pouvoir remettre des modèles aux maîtres de forges du pays. C'étaient des rails subondulés, c'est-à-dire des rails à un bourrelet, sans patin, avec le dessous de l'âme ondulé, de $4^{m}57$ de longueur et de 20 kilogrammes au mètre. Cette fourniture fut payée à raison de 300 francs la tonne à la maison Gordons, de Cardiff. (Actuellement, la tonne de rails en acier coûte 140 francs.)

Les commandes suivantes furent passées aux laminoirs du pays : d'abord, en 1834, 1835 et 1836, à Dupont, de Fayt, et à Cockerill, qui furent les premiers à s'outiller; puis, à partir de 1837, à la plupart des fabriques de fer qui existaient avant 1834 et à d'autres qui s'établirent à l'occasion de la création du chemin de fer.

Au début, il y eut entente entre les fournisseurs pour faire monter les prix à 360 (les deux premiers lots), 380, 420 et 440 francs; mais, à partir de 1838, l'action de la concurrence se fit sentir et, la crise aidant, les prix tombèrent et se maintinrent à 340 francs.

Au sujet de la crise de 1838, il est intéressant de noter que l'Etat, venant au secours des industriels, commanda d'avance et paya immédiatement le matériel de la voie qui lui était nécessaire pour les deux années suivantes.

J'ai dit que les rails fournis par Gordons, de Cardiff, étaient des rails de 20 kilogrammes environ au mètre. A la fin de 1836, on les renforça légèrement et on en porta le poids à 21 k. 70; ce fut avec ces rails que l'on posa la voie de Malines à Ostende et de Malines à Ans. En 1838, on abandonna les rails subondulés pour adopter les rails parallèles, de 25 à 26 kilogrammes au mètre, au moyen desquels on fit la pose des lignes de Bruxelles vers Mons et Namur et de Gand vers Tournay et Lille. Ces rails n'étaient pas éclissés et ce ne fut qu'en 1848-1849, qu'en adoptant les rails de 34 kilogrammes, on introduisit l'éclissage. Les rails Goliath de nos lignes principales pèsent actuellement 52 kilogrammes et seront remplacés prochainement par des rails de 57 kilogrammes. Nos chemins de fer vicinaux, après avoir utilisé des rails de 21 kilogrammes sur quelques lignes du début, posent aujourd'hui leurs voies en rails de 23 kilogrammes, c'est-à-dire en rails du même poids que ceux de nos premières lignes.

Pour les premières locomotives, on s'adressa également à l'Angleterre; il n'y avait d'ailleurs dans le pays qu'une usine, la Société Cockerill, capable d'en construire. Le 2 mai 1834 — remarquez la célérité, la loi décrétant le réseau avait paru au *Moniteur* le 1er mai — on commanda trois locomotives aux ateliers de construction de Stephenson et Pease, à Newcastle; elles nous furent livrées dans les premiers mois de 1835. Ce fut avec elles que se fit l'inauguration de la section de Bruxelles à Malines et ce furent elles qui firent la traction des trains pendant la première année de l'exploitation. Ces machines furent payées à raison de 30,968 et de 27,242 francs; nous en sommes aujourd'hui au prix de 142,000 francs.

En 1835, en même temps qu'on passa une nouvelle commande de quatre locomotives à Stephenson, on en commanda quatre à Cockerill et l'on continua à se pourvoir en même temps à Newcastle et à Seraing jusqu'en 1838, où apparut un nouveau constructeur belge, Régnier Poncelet, de Liége (le fondateur des Ateliers Saint-Léonard), auquel vint s'adjoindre, en 1839, Meeus-Brion (la future Société du Renard), de Bruxelles.

La puissance des premières locomotives était moindre que celle des machines de nos chemins de fer vicinaux; elles avaient trois

essieux dont deux accouplés, supportant chacun une charge de 6 tonnes. Les locomotives les plus récentes de l'Etat portent 19 tonnes sur chaque essieu moteur et celles des chemins de fer vicinaux, 6 tonnes comme nos machines du début, mais elles sont à trois essieux accouplés.

Il est intéressant de noter, afin de caractériser la puissance de production des ateliers de l'époque, les délais qui furent nécessaires pour la construction des premières machines. Deux locomotives commandées à Stephenson le 10 février 1835 purent être mises en service, l'une dans les premiers jours de juillet, l'autre dans les premiers jours d'août de la même année; cinq mois avaient suffi pour les construire. L'Etat accorde actuellement onze mois pour la construction de ses machines des types ordinaires; or, on peut dire que si les locomotives sont devenues plus compliquées et plus lourdes, les outils et les procédés pour les fabriquer se sont perfectionnés dans une plus large mesure en vitesse et en puissance.

Les quatre locomotives commandées à Cockerill le 10 février 1835, furent livrées l'une le 30 décembre de la même année, la seconde au mois de mai de l'année suivante, la troisième au mois de juin et la quatrième au mois de novembre.

Toutes les locomotives du début portaient des noms. Celles livrées par Stephenson s'appelaient La Flèche, L'Eléphant, Stephenson — ce furent nos trois premières —, La Rapide, L'Eclair, Hercule; les premières construites en Belgique furent baptisées Le Belge, L'Anversoise, L'Escaut, Bayard, La Superbe. Puis, par antithèse sans doute, vinrent quelques noms moyenageux : Pepin de Landen, Pierre l'Hermite, Godefroid de Bouillon; puis des noms historiques moins reculés : Charles-Quint, Marguerite de Parme, Marie-Thérèse; quelques artistes : Jean Van Eyck, Rubens, Grétry; des savants : Juste Lipse, Van Helmont; quelques noms de femmes : Maria, Héléna, et un nom anglais ravissant : Firefly, Mouche de feu.

Le problème de la construction des voitures et des wagons fut plus compliqué; aucun établissement s'occupant ou à même de s'occuper de ce genre de fabrication n'existait dans le pays. On procéda comme on fait généralement pour les automobiles

aujourd'hui. On s'adressa aux carrossiers de Bruxelles, d'Anvers, de Malines et de Louvain, qui s'étaient spécialisés dans la construction des malles-poste et des diligences, et on leur commanda les caisses des véhicules à mettre en service. On acheta séparément et à d'autres spécialistes, après en avoir fait venir les modèles d'Angleterre, les roues, les plaques de garde, les ressorts et les tampons, et on créa, à Malines, un atelier pour faire le montage, le garnissage et la peinture. Les voitures reçurent les formes et prirent les noms de celles qui roulaient sur les grandes routes : les premières, à trois compartiments couverts et avec glaces, s'appelèrent des diligences ou des berlines; les secondes, couvertes mais avec des parois sans glaces et ne montant pas jusqu'à la toiture, furent désignées sous le nom de chars-à-banc, leur nom rappelant leur construction, et les troisièmes, qui avaient ni couverture, ni bancs, furent appelées wagons.

Je ne vous parle pas des wagons pour marchandises, parce que l'administration ne commença le transport de celles-ci qu'à partir de 1839.

* * *

Au point de vue de la solidité de la voie et de la puissance des locomotives, nos premiers chemins de fer ne différaient donc guère des chemins de fer vicinaux actuels. Les travaux de terrassements — les voies ferrées ne suivant pas les routes — et les ouvrages d'art étaient nécessairement plus importants. C'est ainsi que, dans la partie du réseau construite de 1834 à 1840 et qui, dans la direction de l'Est, n'allait que jusque Ans, il y avait, outre les ponts dont j'ai parlé tantôt, un tunnel de près de 1,200 mètres, entre Bootershem et Cumptich, sur la ligne de Louvain à Tirlemont; ce tunnel s'écroula quelques années après sa construction et fut remplacé par la grande tranchée que vous connaissez.

Nos premières gares, pour la plupart, n'occupèrent pas beaucoup plus de place que beaucoup de nos gares vicinales. Vous en aurez une idée quand je vous aurai dit que le nombre d'excentriques n'était que de 6 dans la station de Bruxelles (cette gare se

trouvait à l'Allée Verte), de 3 dans celle de Vilvorde, de 2 dans celle de Duffel, de 7 dans celle d'Anvers, de 4 dans celle de Bruges et de 6 dans celle d'Ostende. Malines, le nœud du réseau, le point d'aboutissement des lignes d'Ostende, de Bruxelles, de Liége et d'Anvers, le centre des magasins d'approvisionnements et des ateliers de construction et de réparation en avait 21. L'administration ne s'était pas ruinée non plus en dépenses de bâtiments : les installations des trois gares d'Anvers, Vieux-Dieu et Duffel ne coûtèrent que 232,000 francs; celles de Gand, Wetteren et Audeghem, que 288,000 francs; celles de Louvain et de Haecht, 43,000 francs; celles d'Ostende, 80,000 francs, et celles de Bruxelles et Vilvorde, 359,000 francs. Dans ces prix étaient compris, non seulement les bâtiments de recettes et les hangars aux marchandises, mais, le cas échéant, les ateliers de locomotives et les remises de voitures.

La gare de Bruxelles se trouvait à l'Allée Verte. Cependant, on avait pensé, dès le premier jour, à lui assigner son emplacement actuel, où elle vint en 1840. « Arrivé en face du village de Laeken, dit le rapport de Simons et De Ridder, deux directions se présentent pour l'entrée à Bruxelles : la première traverse la Senne et la chaussée du pont de Laeken, court parallèlement au canal, jusqu'à la grille de l'Allée Verte; la seconde, s'appuyant sur le pied du coteau de Schaerbeek, entrerait en ville par une nouvelle porte à créer au bas du Jardin botanique. Cette seconde direction, qui paraît avantageuse quant à l'arrivée et au départ des voyageurs, est toutefois moins favorable pour le transport des marchandises, dont il est préférable de rapprocher l'embarquement et le débarquement des quais du Canal de Charleroi. Ces motifs nous portent à donner la préférence au tracé latéral du canal, soit qu'on établisse la route sur le terreplein même de l'Allée Verte, soit sur les prairies adjacentes. »

La question de la jonction Nord-Midi préoccupa également les premiers ingénieurs. C'était en 1836... La Société générale d'industrie nationale — la Banque de Bruxelles — avait demandé la concession d'un chemin de fer de Bruxelles à la frontière de France par Mons et son projet prévoyait comme point de départ à Bruxelles une station aux Bogards (la place Rouppe actuelle),

où l'on établit, d'ailleurs, la première gare du Midi qui y resta jusqu'en 1869. Simons et De Ridder s'élevèrent contre le choix de cet emplacement. « L'emplacement des Bogards, écrivaient-ils, est sans doute le plus favorable comme station d'un chemin de fer aboutissant à la capitale et qui serait destiné principalement au transport des voyageurs. Mais, quand on considère que la route en question n'est que le prolongement de l'une des branches du système général décrété par la loi du 1er mai 1834, l'on sent que l'on ne peut pas la séparer ainsi, par un intervalle de 3,500 mètres, du tronc auquel elle appartient. En effet, un des principaux avantages pour les opérations commerciales, c'est l'économie de temps; et l'on perdrait une demi-heure pour se rendre de la station de l'Allée Verte à celle des Bogards, tandis que, la station étant une pour les divers embranchements aboutissant à la capitale, les voyageurs, qui n'auront pas à s'y arrêter, pourront, sans perte de temps, continuer leur route, soit vers Anvers et l'intérieur du pays, soit vers la frontière de France. »

* * *

En 1838, le service des voyageurs était fait par 4 trains dans chaque sens entre Bruxelles et Anvers, 3 trains entre Malines et Ostende et 3 trains entre Malines et Ans. Avant l'introduction des chemins de fer, en 1835 encore, 15 diligences roulaient régulièrement sur la chaussée de Bruxelles à Anvers, 11 faisaient quotidiennement le service entre Bruxelles et Hal et 8 assuraient, en moyenne par jour, le transport entre Bruxelles et Mons.

En 1839, le nombre des trains fut augmenté d'une unité dans chaque direction et, en 1840, il y avait par jour 6 trains, dans chaque sens, entre Bruxelles et Anvers, 4 entre Malines et Ostende et 5 entre Malines et Liége. Pour se rendre de Bruxelles à Ostende ou de Bruxelles à Liége, il fallait passer par Malines.

En 1838, le dernier train de la journée partait de Bruxelles pour Anvers à 5 heures du soir et le dernier, en sens inverse, quittait Anvers à 4 h. 15.

D'une manière générale, la vie des administrations publiques s'arrêtait tôt dans la soirée. En 1840, à Bruxelles, la dernière levée des lettres à la boîte principale de la rue de l'Evêque se faisait à 5 h. 1/4 et les dernières levées des boîtes de quartier — il y en avait 8 pour toute la capitale — avait lieu à 2 heures. Le dernier départ des lettres pour toutes les directions se faisait à 6 heures du soir.

Avec des trains si peu nombreux et des directions si peu variées, la confusion des voies de départ devait être difficile dans les gares. Cependant, un drapeau rouge faisait reconnaître les trains de la direction de Liége, un drapeau jaune ceux d'Anvers, un drapeau vert ceux de Gand, un drapeau brun ceux d'Ostende et un drapeau blanc ceux de Bruxelles.

Le trajet, y compris l'arrêt à Vilvorde, s'effectuait en 36 minutes de Bruxelles à Malines (actuellement 22 à 27 minutes) et celui de Bruxelles à Anvers, avec des arrêts à Vilvorde, Malines, Duffel et Vieux-Dieu, prenait 90 minutes (actuellement 68 minutes). Il arriva parfois aux machines d'accomplir des prouesses, notamment lorsque le départ s'était fait en retard. C'est ainsi qu'en 1835 la distance de Bruxelles à Malines fut parcourue certain jour en 27 minutes (comme aujourd'hui) et qu'en 1836, le trajet de Bruxelles à Anvers, avec les arrêts intermédiaires, fut fait en 57 minutes (plus vite qu'aujourd'hui).

Le nombre des voyageurs par voiture ne dépassait pas 30 et le nombre des voitures par train n'allait guère au delà de 14; cependant, on ne reculait ni devant la double, ni même la triple traction. Le 3 juillet 1837, jour de la kermesse de Malines, aux départs de 8 h. 1/2 du soir, on se trouva dans le cas de devoir embarquer 3,709 voyageurs. Trois convois furent organisés : un premier vers Bruxelles, composé de 48 voitures, remorqué par 3 locomotives; un deuxième, avec 61 voitures et également 3 locomotives, pour Anvers, et un troisième de 18 voitures, remorqué par une machine seulement, vers Termonde. Ce fut une des grandes prouesses du service de la traction de l'époque et le ministre eut soin de relater le fait dans son rapport annuel à la Chambre.

Des errements inséparables des transports sur les grandes routes passèrent sur la voie ferrée. Les places dans les trains pou-

vaient être retenues à l'avance : 24 heures pour les berlines et les diligences, le jour même pour les chars-à-bancs et les wagons. Les voyageurs étaient priés de se trouver à la station au moins une demi-heure avant le départ. La perception des prix de parcours se faisait dans les trains par des receveurs, qui délivraient aux voyageurs des billets détachés d'un registre à souche.

Les tarifs étaient moins élevés qu'aujourd'hui. Pendant les premières années, les prix de transport étaient de 6.6 centimes en 1re classe (aujourd'hui 9.4 centimes), de 5 centimes en seconde (aujourd'hui 6.37 centimes) et de 2.5 centimes en troisième (aujourd'hui 3.78 centimes). En 1839, on releva quelque peu le coût du parcours en première et en troisième et on abaissa un peu celui en seconde; en 1842, on modifia de nouveau et on fixa les prix à 7.6 centimes en première, 5 centimes en seconde et 3 centimes en troisième, toujours des taux plus bas qu'aujourd'hui.

Par diligence, le prix était de 8 à 12 centimes par kilomètre.

Les locomotives étaient chauffées au coke, afin d'éviter les dégagements de fumée et, comme il était de la plus haute importance que ce combustible fût de bonne qualité, l'administration le fabriquait elle-même. Des fours à coke étaient installés dans les gares de ravitaillement des machines, à Monplaisir (Schaerbeek), à Malines, à Anvers, à Gand, à Ostende et à Ans (plus tard à Manage et à Jemappes). Les locomotives consommaient 14 kilogrammes de coke en moyenne par kilomètre, ce qui revient sensiblement à la consommation de charbon de nos machines actuelles; mais le coke était un combustible cher : pour faire 67 kilogrammes de coke, il fallait 100 kilogrammes de houille, si bien qu'en 1840 la tonne de coke revenait à fr. 36.60 et que la dépense de combustible représentait le quart du total des frais d'exploitation du réseau. Aussi la réduction de ce chapitre des dépenses fut-elle l'objet des préoccupations des premiers ministres et ne trouvons-nous pas moins de 40 pages du Compte rendu de 1842 consacrées à la question.

Ainsi que je l'ai dit, le transport de marchandises ne commença qu'en avril 1839. « Ce transport, dit le rapport du ministre, n'a pu s'organiser que successivement à cause de l'état provisoire des stations et de l'insuffisance du matériel. » On avait dû, tant l'af-

fluence des voyageurs avait dépassé les prévisions, convertir en voitures à voyageurs tous les wagons destinés aux marchandises. De plus, afin de ménager les intérêts des petits transporteurs, dont on prévoyait la disparition, on s'était attaché à faire avec le plus de ménagements possibles la transition de l'ancien mode de transport au nouveau. Ce fut aussi pour cette raison que les premiers tarifs de marchandises furent relativement élevés et que l'administration, pendant les premiers temps, ne se chargea pas du transport en détail. Elle se borna, d'abord, à une simple location de wagons dont le prix (fr. 2.70 par wagon et par lieue) supposait un chargement complet de 3,000 kilogrammes. Ce ne fut qu'en avril 1839 qu'outre les transports par location de wagons, on admit les marchandises au poids, par unités de 1,000 kilogrammes. Enfin, à partir du 1er août 1840, l'administration, qui jusque-là avait considéré qu'elle n'aurait pas la souplesse voulue pour un service comme celui fait par les diligences et les commissionnaires, se chargea du transport, avec factage à domicile, des valeurs, des finances et de ce qu'on appela pendant longtemps les « articles de diligence ». Un fait intéressant : le tarif de 1840 fixait une taxe uniforme de 50 centimes, quelle que fût la destination, pour les articles de 5 kilogrammes et au-dessous et le tarif du 10 avril 1841 abaissait cette taxe à 40 centimes. Cette tarification disparut sans doute au cours d'une tourmente des recettes et elle réapparut, comme une grande innovation, en 1884.

Parmi les manifestations touchantes des premières années, il faut citer les inaugurations des sections qui allaient être livrées à l'exploitation. Sans doute, avez-vous lu, dans Louis Hymans notamment, le récit du premier départ de Bruxelles vers Malines : trois trains, l'un suivant l'autre, remorqués par la Flèche, l'Eléphant, la Stephenson, s'avançant glorieusement au son des canons, salués par les acclamations de la foule; le vieux Stephenson, réfugié dans un char-à-bancs, perdu au milieu des invités, personne ne prenant garde à lui, assistant, en inconnu, à la glorification de son génie; l'arrivée à Malines, l'inauguration de la colonne milliaire — une des rares choses du début que notre vandalisme administratif ait respectée — le retour à Bruxelles au milieu du même enthousiasme.

Deux années plus tard, le 28 septembre 1837, ce fut l'ouverture de la ligne de Gand. La concentration du cortège se fit à Malines. Charles-Quint y amena les autorités de Gand; l'Eclair et le Tonnerre, les invités de Bruxelles; Rubens ceux d'Anvers, Juste-Lipse ceux de Louvain et de Tirlemont. La procession s'achemina vers Gand. Charles-Quint ouvrait la marche, traînant une longue série de voitures, garnies de fleurs et d'oriflammes, suivie des autres convois, aussi brillamment parés, roulant à quelque distance les uns des autres. « A commencer de Termonde, dit un récit de l'époque, il y avait le long de toute la route une double haie de villageois, en habits de fête, manifestant leur joie par de vives clameurs et agitant les chapeaux en signe d'allégresse... A l'arrivée à Gand, ce fut du délire. Au milieu de mille couleurs variées, de mille têtes rieuses, de mille mouchoirs agités, de mille cris frénétiques d'enthousiasme, s'avançait lentement et avec une réelle majesté impériale, Charles-Quint, venant revoir sa ville natale, plus belle, plus heureuse que jamais, suivi de toute l'élite de la Belgique qu'il avait conviée à cette fête et qu'avec sa courtoisie d'autrefois, il introduisait dans sa capitale des Flandres. » C'est au *Journal des Flandres* du 30 septembre 1837 que j'emprunte cette citation.

La première ligne télégraphique du pays ne fut mise en service qu'en 1846, entre Bruxelles et Anvers; elle avait été concédée à MM. Wheatstone, Ricardo et consorts. Pendant plus de dix ans, l'exploitation des chemins de fer se fit donc sans l'intervention du télégraphe, cet outil absolument indispensable aujourd'hui. Comment parvint-on à faire rouler les convois et à éviter les accidents? Disons-nous que le mouvement des trains, pendant les cinq premières années surtout, ne fut pas plus intense que celui de nos chemins de fer vicinaux et que ceux-ci n'ont guère recours au télégraphe non plus; disons-nous aussi que tous les passages à niveau étaient gardés et que les gardes-barrières, dès le premier jour, furent munis d'un drapeau rouge, d'un drapeau blanc et d'une lanterne rouge (1), qui leur permettaient de donner les

(1) L'article 35 du règlement d'exploitation énonçait :
Pendant le jour : le *drapeau rouge* commande l'attention et le ralentissement

signaux d'arrêt, de ralentissement et de demande de secours. Des mesures spéciales de précautions étaient, en outre, prescrites par le règlement d'exploitation. Aux abords des ponts mobiles, les trains devaient ralentir de manière que le chef-garde pût descendre et s'assurer si le pont était fermé et bien calé. Lorsque dans une station de relais (2) — encore une expression empruntée au vocabulaire des diligences et des grandes routes — un train était en retard d'une demi-heure, « une locomotive de réserve devait aller avec prudence à la découverte ».

Les accidents ne furent pas nombreux et l'administration eut soin d'en faire état dans tous les documents arrivant entre les mains du public. C'est ainsi que dans le « Guide indispensable du voyageur sur les chemins de fer de la Belgique », paru en 1840 chez Eugène Landoy, à Bruxelles, on peut lire :

« Depuis le 5 mai 1835, date de l'ouverture de la première section de chemin de fer, jusqu'au 31 décembre 1839, 6 millions 868,357 voyageurs ont été transportés; les locomotives ont parcouru le nombre énorme de 505,648 lieues de poste, et les accidents survenus n'ont atteint que 32 personnes.

« De ces 32 personnes, 15 ont péri, 9 ont été blessées gravement et 8 n'ont reçu que des blessures légères. Sur ce nombre, il y a eu 11 voyageurs, dont 4 morts, 6 blessés gravement et 1 légèrement blessé. Les autres victimes étaient des personnes de l'administration.

« Donc, sur près de 7 millions de voyageurs, il ne faut compter que 11 accidents, et encore presque tous occasionnés par la faute des victimes. Cette proportion minime doit rassurer les plus timides; elle démontre la sûreté que présentent les chemins de fer de la Belgique, autant qu'elle prouve les soins attentifs de l'administration. »

Le libellé des accidents dans les rapports de l'époque témoigne

---

de l'arrêt; les drapeaux *rouge et blanc* ensemble, demandent une locomotive de secours.

Pendant la nuit : la lanterne rouge commande l'attention et le ralentissement de l'arrêt; la lanterne rouge agitée commande une machine de secours.

(2) Les stations de relais étaient celles où les convois s'arrêtaient pour prendre de l'eau et du charbon.

tantôt d'une adaptation encore très imparfaite des voyageurs au nouveau mode de locomotion, tantôt d'une touchante naïveté chez les rédacteurs officiels des comptes rendus. C'est ainsi qu'à différentes reprises apparaît le cas du voyageur qui, « ayant perdu son bonnet, veut le rattraper en sautant du train en marche » et paie son mouvement par trop réflexe de l'amputation d'un membre ou de la perte de la vie. Parmi les narrations dévoilant la candeur des fonctionnaires du temps, il y a celle de l'accident du 20 août 1838 : « Un convoi spécial — je lis le texte officiel — avait conduit le Roi à Ostende et revenait de nuit (l'ingénieur Cabry était sur la machine). Le pont de la Sneppe était malheureusement ouvert; la locomotive franchit l'ouverture du pont, mais, retenue par le poids des voitures qui s'étaient précipitées à sa suite, elle vint en briser deux par son recul. »

Nous eûmes un guide des voyageurs dès 1840. Il portait comme titre : Le Guide indispensable du voyageur sur les chemins de fer de la Belgique par Duplessy. Il n'avait pas moins de 220 pages, mais c'était avant tout un Baedecker, plein de renseignements intéressants et utiles sur les villes atteintes par les trains. On y lit notamment, en ce qui concerne Bruxelles, que « ce n'est pas sans raison que l'on compare le Théâtre de la Monnaie — où l'on donnait à cette époque la comédie, le drame, l'opéra comique, le grand opéra et le ballet — à un immense tombeau; la salle, trop haute pour sa largeur, manque d'élégance et le lustre ne répand pas assez de lumière; les toilettes des dames n'y produisent aucun effet ». On y apprend que le Palais de Laeken, qui date de 1782, avait, à la fin du XVIIIe siècle, une magnifique tour chinoise, haute de 365 marches, qui fut achetée pendant la révolution par un procureur qui la fit démolir. On y voit aussi que Liége avait un établissement de bains, les Bains Philips, quai de la Sauvenière, et qu'un omnibus parcourait la ville pour recueillir les baigneurs.

Le tableau des trains de départ n'occupait que 5 pages dans ce guide et, comme le volume se payait fr. 1.20, une papillotte collée à l'intérieur de la couverture portait : « Afin que le Guide puisse toujours offrir la même utilité, les personnes qui le possèdent trouveront chez l'éditeur, en cas de changement des heures de départ et moyennant dix centimes, un nouveau tableau des heures

dont la pagination s'accorde avec celle du Guide et sera remis sur la présentation du volume. »

En 1842, l'établissement géographique de Vander Maelen édita l' « Atlas pittoresque des chemins de fer de la Belgique », composé de 16 cartes ornées de 400 vues, avec une notice d'Alphonse Wauters. Les cartes donnent les tracés des différentes sections du réseau et les vues qui les accompagnent reproduisent des silhouettes ravissantes des constructions, parcs, villages, que le voyageur pouvait découvrir du train. C'est ainsi que, durant le trajet de Bruxelles à Malines, défilaient, du côté gauche, le Palais de Laeken, la fabrique de M. Cappellemans et celle de M. Story, le château de M. Van Malderen, les Trois-Fontaines, le château de M. Verhaegen, le hameau de Halfgalg et le moulin à vent de M. Jacobs; du côté droit, à la sortie de Schaerbeek, l'estaminet de M. Hauwaerts, en face du château de M. Mesmaeker, le château du marquis d'Assche, les clochers de Peuthy, de Houthem, de Weerdt et le jardin de Coloma.

* * *

Quels furent les hommes des premiers temps? Où trouva-t-on les spécialistes, indispensables dès la première heure, notamment les mécaniciens pour conduire ces machines qui allaient rouler pour la première fois et auxquelles allait être confiée la vie de centaines de voyageurs?

Je vous ai dit les noms des premiers ingénieurs, Simons et De Ridder, Simons dont le buste modeste est placé dans la salle d'attente de Bruxelles-Nord. Ce furent eux qui firent les premières études et conduisirent les premiers travaux. Ce fut Simons qui, avec Maus, conçut la célèbre machinerie des plans inclinés de Liége, car, ainsi que vous le savez, pendant plus de trente ans, jusqu'en 1871, les trains furent montés et descendus par câbles entre Liége et Montegnée. Ce fut aussi Simons qui construisit le pont du Val-Benoît, sur la Meuse, à Liége, et dirigea le percement des tunnels de la ligne de la Vesdre.

De Ridder fut plutôt l'homme de l'organisation et de l'exploitation; ce fut lui qui défendit les projets devant la Chambre.

Ces deux hommes de très grande valeur ne restèrent pas dans le personnel des chemins de fer. Simons eut des difficultés avec l'administration supérieure; découragé, il donna sa démission et alla mourir au Guatémala. Quant à De Ridder, il sollicita et obtint, en 1842, la concession du chemin de fer d'Anvers à Gand par le pays de Waes et il peut être considéré comme l'initiateur des chemins de fer à section étroite; nos chemins de fer vicinaux procèdent de lui. La première année (1841) du *Bulletin du Musée de l'industrie*, créé par Jobard, donne un dessin de la locomotive qu'il avait étudiée pour la ligne du pays de Waes et reproduit la lettre que lui écrivit Robert Stephenson au sujet de sa conception de lignes à section étroite.

Les premiers mécaniciens nous vinrent d'Angleterre avec les premières machines. Parmi eux, le père Robinson, dont les fils et les petits-fils brillent aujourd'hui dans les cadres de nos ingénieurs et de nos fonctionnaires, et qui, pendant tout un temps, conduisit sa machine en chapeau haute forme, se conformant scrupuleusement aux usages de l'Angleterre. Parmi eux aussi le vieux James Woodts, que je trouvai comme chef d'atelier à Anvers, quand, en 1880, j'entrai à l'administration. Il avait travaillé chez Stephenson, à Newcastle, avait vu le concours de Rainhill et avait assisté au triomphe de la Rocket.

Enfin, en 1842, entra aux ateliers de Malines l'ouvrier Walschaerts, qui fut l'ingénieur le plus remarquable qu'ait eu l'Etat belge. Son nom peut être rapproché de celui de Stephenson, avec qui il eut cette qualité commune que, manuel comme lui, il ne resta pas confiné dans le domaine de la mécanique des chemins de fer et sut s'intéresser aux autres branches de l'activité des hommes; il suffira de dire qu'il fut l'ami de Quetelet et de Stas.

Nous avons à saluer aussi le nom de Belpaire, qui entra à l'administration en 1840 et qui, dans le monde des ingénieurs diplômés, fut certes le plus remarquable.

* * *

Voilà l'histoire des premières années de nos chemins de fer. Ces petites locomotives qui, avec leur tender, n'avaient guère

qu'une longueur de 8 mètres et un poids de 25 tonnes, sont bien frêles à côté des « Pacific » et des « Decapod » que vous avez vues l'an dernier à l'Exposition de Bruxelles, longues de 22 mètres, lourdes de 157 tonnes, et deviennent invisibles lorsque, par la pensée, on les met en face des « Mallet », des compagnies américaines, qui ne peuvent être virées que sur des plaques de 32 mètres et qui pèsent plus de 300 tonnes. Ces rails de $4^{m}57$ de long, de 20 kilogrammes au mètre, de 90 kilogrammes de poids total, inspirent la pitié, mis en parallèle avec les « Goliath » du dernier type, de 57 kilogrammes au mètre, de 18 mètres de long et de 1,026 kilogrammes de poids total, dont le déplacement demande le concours de 15 hommes. Et que dire de la gare de Bruxelles avec ses 6 excentriques et qui, pendant les huit premiers mois de l'exploitation, fit face à un mouvement de plus de 215,000 voyageurs ! Ils caractérisent cependant les points de départ de l'un des instruments les plus merveilleux de la civilisation moderne.

Le point de vue historique en anthropogéographie,

à propos de travaux récents

PAR

Léo VERRIEST.

La matière à laquelle est consacré le présent article me paraît largement digne d'attention à notre époque où le point de vue géographique, l' « esprit géographique », pénètre dans un assez bon nombre de sciences. Je voudrais m'occuper ici de quelques travaux récents, non pas pour les examiner en détail, mais afin de mettre en relief les choses qui m'ont paru les plus intéressantes pour l'historien, afin de noter les impressions que j'ai éprouvées et les réflexions que je me suis faites au cours de mes lectures et de m'arrêter un peu aux méthodes que l'anthropogéographie emploie, ou se propose d'employer, pour arriver à ses fins. Car, nul ne l'ignore, l'anthropogéographie est une science nouvelle qui cherche ses voies, et dont le domaine n'est pas encore, tant s'en faut, nettement délimité.

L'anthropogéographie date, peut-on dire, des œuvres de *Ratzel*, professeur à Leipzig. Son « anthropo-géographie », parue en 1882-1891, a, tout en créant le mot, inauguré un ordre spécial de recherches auquel appartiennent déjà d'assez nombreux travaux et notamment ceux qui ont paru en France depuis une dizaine d'années.

Parmi ceux-ci, chacun connaît — à côté de l'admirable

« Tableau de la géographie de la France » de *Vidal de la Blache* (1), la « Flandre », de *Blanchard* (2), ce livre excellent dont l'ampleur, la solidité et la précision ont été unanimement appréciées, et qui a d'ailleurs valu à son auteur une chaire universitaire. Depuis lors ont paru, pour ne citer que les principaux ouvrages : la Picardie, de *Demangeon* (3), le Morvan, de *Levainville* (4), la Basse-Normandie, de *de Félice* (5), la Champagne, de *Chantriot* (6), et enfin un des derniers et aussi des plus intéressants pour nous en ce sens que le point de vue historique y est très largement développé : la Normandie orientale, de *Jules Sion* (7). C'est à cet auteur que je me référerai plusieurs fois — sans oublier les autres d'ailleurs — au cours de l'examen rapide que je vais faire ici d'un livre, tout récent aussi, œuvre de haute envergure d'un spécialiste des plus distingués : j'ai cité la « *Géographie humaine* », de *Brunhes* (8).

Je viens de rappeler que l'anthropogéographie est une science qui se fait et qui se cherche. Or, l'œuvre de *Brunhes* est précisément une tentative de coordination des matières susceptibles

---

(1) 1e partie du tome I de : LAVISSE. *Histoire de France.* Paris. Hachette, 1903, in-8° de 395 pages.

(2) R. BLANCHARD, *La Flandre. Etude de la plaine flamande en France, Belgique et Hollande.* Paris, Colin, 1906, in 8° de VIII-530 pages, avec 76 figures, 48 phototypies hors-texte et 2 cartes.

(3) DEMANGEON, *La Picardie et les régions voisines : Artois, Cambrésis, Beauvaisis.* Paris, Colin, 1905, in-8°, de 496 pages, avec 42 figures, 34 phototypies et 3 cartes.

(4) LEVAINVILLE, *Le Morvan. Etude de géographie humaine.* Paris, Colin, 1909, in-8° de 305 pages, avec 44 figures et cartes, 40 phototypies et 4 dessins.

(5) DE FÉLICE, *La Basse Normandie. Etude de géographie régionale.* Paris, Hachette, 1907, in-8° de 600 pages, avec 88 figures.

(6) CHANTRIOT, *La Champagne. Etude de géographie régionale.* Paris, Berger, 1906, in-8° de XXIV-316 pages, avec 17 cartes, 31 gravures et 21 planches.

(7) SION, *Les paysans de la Normandie orientale : pays de Caux, Bray, Vexin normand, vallée de la Seine. Etude géographique,* Paris, Colin, 1909, in-8°, de VIII-544 pages, avec 14 figures et cartes et 8 planches en phototypie.

(8) J. BRUNHES, *La géographie humaine. Essai de classification positive. Principes et exemples.* Paris, Alcan, 1910, in-8° de IV-843 pages, avec 202 gravures et cartes dans le texte et 4 cartes hors-texte.

d'être embrassées par l'anthropogéographie, c'est, comme le dit le sous-titre, un « *essai de classification positive* » reposant sur de nombreux exemples, c'est un « *faisceau de fils conducteurs* », un « *livre d'observation qui s'essaie à être une méthodologie* ».

Mais pénétrons plus avant dans la pensée de *Brunhes* et lisons une page de son premier chapitre intitulé : « *Qu'est-ce que la géographie humaine ?* » (2).

« Si l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur la terre, on aper-
« çoit une riche série de *phénomènes de surface :* ici ce sont des
« villes et là ce sont des voies ferrées ; ici ce sont des cultures et
« là ce sont des carrières ; ici ce sont des canaux et là des marais
« salants; ici et là, par-dessus tout, ce sont des masses ou des
« groupements d'*êtres humains. Ces êtres humains, en eux-*
« *mêmes et par eux-mêmes, sont des* **faits de surface** *et partant*
« des **faits géographiques.** Ils vivent *sur* la terre. Ils sont soumis
« aux conditions atmosphériques et terrestres. Ils appartiennent
« à certains climats, à certaines altitudes, à certaines zones. En
« outre, ils vivent *de* la terre : c'est en se subordonnant eux-mêmes
« aux faits naturels qu'ils assurent à leur corps l'entretien indis-
« pensable et à leurs facultés le développement et l'épanouisse-
« ment. Dans la géographie biologique, les êtres humains
« occupent une place incomparable. Ils méritent de la part des
« géographes une attention exceptionnelle, non seulement par la
« *réalité du revêtement que leurs corps vivants forment en tels*
« *points de l'écorce terrestre,* mais encore par leurs *œuvres...*
« Et, — continue Brunhes, — c'est un groupe vraiment spé-
« cial des phénomènes superficiels de notre planète que l'*ensem-*
« *ble de tous ces faits* auxquels participe l'*activité humaine ;*
« groupe complexe de faits infiniment variables et variés, *tou-*
« *jours englobés dans le cadre de la géographie physique,* mais
« qui ont toujours cette caractéristique aisément discernable de
« *toucher plus ou moins directement à l'homme.* A l'étude de
« cette catégorie précisée de *phénomènes géographiques,* nous
« donnons très clairement et simplement le nom de « *géographie*
« *humaine.* »

---

(1) Pages 4-6.

Ainsi formulé, le programme de la géographie humaine, considérant l'homme même comme un *phénomène de surface*, partant un « fait géographique », apparaît vraiment trop grandiose ; car la géographie humaine aboutirait presque à être une « science de l'humanité » englobant la plupart des manifestations extérieures observables de la vie des hommes, — vie individuelle ou vie sociale, — manifestations qui sont toutes, évidemment, des « phénomènes de surface ».

Mais Brunhes restreint aussitôt ce cadre de la géographie humaine, pour en limiter l'objet à ce qu'il avait énoncé dans sa préface, à savoir à l'étude des « *traces et des traits superposés par lesquels* s'inscrit, *sur* l'épiderme *de notre planète*, l'ingéniosité active de notre espèce ».

Ainsi circonscrit, le domaine de la géographie humaine, *science de pure observation directe et positive* (ainsi le désire Brunhes), offrira d'ailleurs assez de ressources pour constituer une branche spéciale de la géographie et pour être la matière de travaux nombreux dont la science en général puisse tirer le plus grand profit.

Pénétrons dans ce domaine afin de pouvoir nous arrêter, non pas à tous les objets que Brunhes proposera aux investigations de l'anthropogéographe, mais à ceux qui sont de nature à retenir l'attention de l'historien *qui se préoccuperait du point de vue anthropogéographique*. Or, ces objets sont très nombreux ; car, autant il est nécessaire pour expliquer le développement historique d'un peuple et son organisation sociale de considérer la situation, la configuration, la structure et le climat de la contrée qu'il habite (1), autant il nous importe de suivre, *dans le temps*, comment l'activité humaine s'est « inscrite sur notre planète », comment les hommes, en s'adaptant à leur milieu géographique, ont, en même temps, asservi ce milieu, et comment ils ont utilisé, au mieux de leurs intérêts et de leurs besoins physiques, moraux et sociaux, les éléments naturels.

Satisfaction des besoins : c'est à cela, en effet, qu'aboutissent, à toutes les époques et dans tous les milieux, les préoccupations

(1) BRUNHES, p. 29.

primordiales de l'homme. Aussi, partant de cette considération, Brunhes nous présente-t-il une classification, par ordre de complexité croissante, des faits de la géographie humaine, depuis la « *géographie des premières nécessités vitales* » (manger, dormir, se vêtir), jusqu'à la « *géographie politique et historique* », en passant par la « *géographie de l'exploitation de la terre* » (culture, élevage, exploitations minières, etc.) et par la « *géographie sociale* » (groupements humains, échanges et marchés, modes de propriété, etc.) (1).

Mais les faits de la géographie humaine, classés ainsi par ordre de complexité croissante, ne se prêtent pas bien à être observés *dans l'espace ;* et comme la géographie humaine doit, selon *Brunhes*, « être d'abord géographie et non point psychologie, sociologie, ou histoire » (2), il nous propose aussitôt une *classification positive*, où il distingue *trois groupes* et *six types* de « **faits essentiels** ». Ce sont :

1er groupe : Faits d'occupation stérile du sol { *a*) les maisons. / *b*) les chemins.

2e groupe : Faits de conquête végétale et animale { *a*) champs cultivés. / *b*) animaux domestiques.

3e groupe : Faits d'économie destructive { *a*) exploitations minérales. / *b*) dévastations végétales ou animales.

A ces trois groupes, il ajoute l'utilisation par l'homme de forces naturelles, à savoir l'*eau* et le *vent*.

On aperçoit tout de suite que si ces six types de « faits essentiels » sont, en effet, susceptibles d'appartenir au domaine de l'anthropogéographe, qui, selon le vœu de *Brunhes*, les observera avant tout *dans l'espace*, ils appartiennent au moins autant au domaine de l'historien, qui les observera *dans le temps*. Or, il se fait que chez nous, plus encore qu'ailleurs, ces « faits essentiels » sont autant d'objets que les travaux historiques négligent beaucoup trop, sinon absolument, et c'est pourquoi il m'a paru qu'il pouvait y avoir quelque utilité à attirer l'attention sur l'im-

(1) Pages 49-61.
(2) Page 62.

portance de ces objets et à signaler un certain nombre de terrains inexplorés qui s'offrent à nos investigations.

Commençons, avec *Brunhes*, par la maison.

Voilà, certes, un fait de géographie humaine nettement caractérisé : car qui ne voit qu'elle dépend — dans une mesure essentiellement variable d'ailleurs — des conditions naturelles? Même la maison du centre urbain révèle cette dépendance... Mais c'est surtout la maison rurale et la maison isolée, la maison courante et vraiment populaire qui porte et qui exprime les caractères de cette dépendance vis-à-vis du cadre géographique (1). Comme *Demangeon* le dit très bien (2), « l'habitation présente, sous une forme concrète et pittoresque, un phénomène d'adaptation réciproque entre l'homme et son milieu ; dans sa *disposition*, elle est l'esclave des services auxquels on la destine ; dans sa *construction*, elle est, par les matériaux qu'elle emploie, comme un produit direct du sol qui la porte ». Toutefois, il serait dangereux et ridicule de vouloir accorder au milieu physique une influence exclusive ; car le jeu des forces naturelles ne saurait suffire à tout expliquer (3). Qui nierait qu'une influence *historique* peut apparaître dans l'analyse des éléments de l'habitation ? Et n'est-il pas évident que des causes d'ordre économique, d'ordre social, voire d'ordre juridique ou même psychologique, peuvent avoir agi, déterminant l'adoption, dans un milieu donné, de tel ou tel agencement de l'habitation ?

Sion, qui est avant tout géographe, s'est très bien rendu compte qu'il est impossible de n'envisager la maison que dans la mesure où elle serait en rapports avec les conditions géographiques, et il a consacré à l'étude rétrospective de l'habitation rurale un chapitre qui est du plus haut intérêt. Je ne puis songer à entrer ici dans des détails, mais je voudrais, par un seul exemple, faire apprécier combien l'étude de l'habitation est importante et peut être instructive. Quel historien, en lisant les documents du moyen âge, ne s'est trouvé embarrassé quant au sens précis des

(1) BRUNHES, pp. 93-94.
(2) *Op. cit.*, p. 360.
(3) SION, pp. 465-466.

termes employés pour désigner les habitations ou les exploitations? Qui n'a été perplexe quant à savoir ce que l'on entendait par un *courtil*, par un *mès*, par une *masure*, etc.? Or, voici que je trouve, dans le livre de *Sion*, le plan du type courant de la « *masure* » dans le pays de Caux. Je n'insiste pas.

Si donc il est tout naturel que l'anthropogéographe s'attache à *observer* la maison, phénomène de surface dont les rapports avec le milieu géographique sont facilement discernables, il importe essentiellement que l'histoire pénètre, aussi avant que possible, dans l'analyse de l'habitation. Et cela est vrai non seulement de l'habitation rurale, mais aussi de l'habitation urbaine. Or, que savons-nous de l'habitation de jadis? Rien, ou, du moins, beaucoup trop peu. On s'est bien intéressé (avec raison, d'ailleurs) aux caractères esthétiques ou architecturaux des façades, à la disposition des fenêtres et des toits, un peu aussi aux matériaux employés. Mais c'est tout, je crois. Même la récente étude, très bien documentée du reste, que *Schweistal* a consacrée à l'histoire de la maison rurale en Belgique (1), se place avant tout au point de vue des caractères extérieurs de l'habitation. Or. il faut que l'historien connaisse aussi, surtout même, la disposition intérieure, le nombre de pièces, leur destination respective, leurs dimensions, etc.; et je vais plus loin, leur *contenu* même. Il importe de noter qu'à certains points de vue, pour les études de démographie, par exemple, cette connaissance peut être essentielle.

Il y a donc là déjà un vaste domaine à exploiter.

De l'habitation, il est naturel qu'on passe au *chemin* et à la *route*. Le chemin est, en effet, un corollaire de la maison; « toute installation humaine, si modeste qu'elle soit, dit *Brunhes*, est accompagnée de signes visibles de la circulation » (1).

La route peut, certes, être considérée comme un fait de géographie humaine, puisque, œuvre des hommes (je me réfère à *Brunhes)*, elle est une des traces par lesquelles leur activité s'in-

(1) SCHWEISTAL, « Histoire de la maison rurale en Belgique et dans les contrées voisines » (*Annales Soc. arch. de Brux.*, 1905, p. 431-447, et 1906, p. 87-195.)

(2) Page 147.

scrit sur la croûte terrestre. De même, la route est faite de géographie humaine si on la considère, — avec *Brunhes* toujours, — en tant qu'elle discipline le village ou la ville, c'est-à-dire provoque l'établissement, de telle ou telle façon, des groupements d'habitations. Mais l'anthropogéographie, au *sens restreint* de Brunhes, peut-elle aller plus loin? Je n'en suis pas persuadé. Une fois établie par la main des hommes, la route cesse, me semble-t-il, d'être un fait de géographie humaine ; car, du moment où on l'envisage comme *expression de la circulation et de l'échange*, comme *moyen de communication*, il me paraît qu'elle appartient à l'histoire économique, à l'histoire sociale, à l'histoire politique, parfois même (comme c'est le cas des grandes voies romaines) à l'histoire militaire, etc., bien plus qu'à l'anthropogéographie qui voudrait ne l'observer que *dans l'espace*. La route est, par dessus tout, un trait d'union permanent entre des groupements humains qui ont eu de bonnes raisons pour établir ce contact ; elle est un *moyen* et non pas un *but ;* elle est un fait *social* et, par conséquent, surtout *historique*. Aussi Blanchard, Levainville, Demangeon, Sion, et les autres, ne se sont-ils pas fait faute de la considérer comme tel, à côté et comme complément des voies *naturelles* de communication, à côté aussi d'autres voies *artificielles* telles que les canaux et les chemins de fer. A ce point de vue de l'histoire et du rôle des voies de communication de toutes espèces, les livres de ces savants sont aussi du plus haut intérêt. Et *Brunhes* lui-même, ici comme en bien d'autres chapitres de son livre, n'échappe pas à la nécessité d'interroger l'histoire ; je reviendrai d'ailleurs là-dessus, d'une façon générale.

Il serait superflu d'insister longuement sur le rôle historique de la *route*. Faut-il rappeler son importance en ce qui concerne, notamment, les origines urbaines, importance que M. Pirenne a si bien marquée dans plusieurs de ses ouvrages et que M. Des Marez a si bien aussi mise en lumière en ce qui concerne le développement de la ville de Bruxelles? Dans bien des cas, le carrefour formé par le croisement de deux routes artificielles, ou d'une route artificielle et d'une route naturelle (rivière ou fleuve), a été l'embryon d'une ville ou la cause d'un développement rapide

dans des conditions données. On n'a cependant pas toujours tenu compte de ce facteur. Un petit livre tout récent, que je me permets de signaler ici en passant, est particulièrement intéressant au point de vue du rôle historique de la route ; c'est celui de Blanchard (l'auteur de la « Flandre »), intitulé : *Grenoble. Etude de géographie urbaine* et dans lequel il observe le développement historique de cette ville *en fonction des conditions géographiques* (1). Chez nous, l'histoire des routes est encore à faire, en très grande partie, aussi bien en ce qui concerne l'*époque romaine* pour laquelle on devrait coordonner, après révision sérieuse, les études partielles publiées un peu partout, qu'en ce qui concerne le XVIIe et le XVIIIe siècle, pendant lesquels, grâce aux Etats provinciaux, tant de chaussées nouvelles ont été créées.

Avant de passer à un autre point de vue, qu'on me permette de rappeler l'étude si intéressante que le regretté Van der Kindere consacra jadis au *Dieweg* (2).

En parlant de la route, je viens de toucher un mot des groupements humains qu'elle a pour but de mettre en communication. Ces groupements eux-mêmes doivent aussi être étudiés, soit qu'il s'agisse de hameaux ou de villages, soit qu'il s'agisse de villes. L'étude de la localisation des groupements humains et des modalités des agglomérations humaines peut parfaitement appartenir à l'anthropogéographie, puisqu'on doit nécessairement considérer à cet égard le régime des eaux, le relief du terrain, la valeur du sol arable, l'état forestier, les conditions climatériques, la composition du sous-sol, etc., sauf, peut-être, à aboutir dans certains cas à la constatation que ces conditions de milieu, ou certaines d'entre elles, n'ont pas agi, dans un sens favorable ou défavorable, sur les hommes qui se sont établis dans tel ou tel endroit.

Mais aussi, combien l'histoire a encore à faire quant aux modalités des établissements humains. Les questions à examiner sont, en effet, nombreuses et variées.

---

(1) BLANCHARD, *Grenoble. Étude de géographie urbaine.* Paris, Colin, 1911, in-8°, 162 pages.

(2) Cf., *Bull. Académie roy. Belg., Lettres*, 1904, pp. 646-664.

Une des plus intéressantes est l'étude du mode de groupement des habitations et, par extension, de l'économie agraire dont, dans certains cas, ce mode est le reflet ou le résultat. Les habitations étaient-elles dispersées au milieu des cultures, ou bien étaient-elles agglomérées ? Dans ce dernier cas, étaient-elles établies tout le long d'une seule rue ; ou bien les rues partaient-elles, en divergeant, d'un point central, et pourquoi ; ou bien encore, étaient-elles disposées circulairement autour d'une éminence, et pourquoi ? etc... Pratiquait-on le *hofsystem* ou le *dorfsystem*, et dans quelles conditions (1) ? Une foule de questions se posent, sur lesquelles je ne puis insister ici et que des travaux, à la fois géographiques et historiques, devraient aborder chez nous.

A ces problèmes concernant les modes d'établissement des groupements humains, se rattache une étude qui offre à notre point de vue un intérêt tout spécial, c'est celle du *rôle de la forêt* dans le peuplement. Nul n'ignore combien, à diverses époques de l'histoire, les déboisements ont été considérables et l'on sait quelle place importante tiennent, à cet égard, les XIe et XIIe siècles. Ces défrichements correspondent alors à une extension considérable des établissements humains dans nos campagnes et ils ont donné lieu, notamment, à l'apparition brusque de tout un ensemble d'unités agricoles et juridiques d'un genre nouveau, les villes neuves. La création des villes neuves est, à mon avis, et j'ai eu l'occasion d'y insister dans mon mémoire sur le servage en Hainaut (2), un des événements capitaux de l'histoire des classes rurales dans nos régions. Or, on ne connaît point, comme on le devrait et le pourrait, les origines et le développement progressif de ces organismes qui, faisant de larges morsures dans les forêts, ont eu une influence considérable sur les destinées du droit rural. Voilà bien un fait d'ordre anthropogéographique qui, envisagé dans le temps, offre un intérêt capital.

---

(1) V. MEITZEN, *Siedelung und Agrarwesen der Westgermanen und Ostgermanen, der Kelten, Römer, Finnen und Slawen*. Berlin, 1895, in-8°, 3 vol. et 1 atlas.

(2) LÉO VERRIEST, *Le servage dans le comté de Hainaut. Les sainteurs. Le meilleur catel*, Bruxelles, Hayez, 1910, in-8°.

Par cet exemple on aperçoit d'ailleurs — et il est bon d'insister là-dessus — combien il serait dangereux pour l'anthropogéographe de vouloir se borner à observer, dans leur réalité actuelle, les faits qui l'intéressent, sans regarder en arrière, sans interroger l'histoire. Car les conséquences juridiques, économiques, sociales, psychologiques même, d'un phénomène tel que l'apparition de villes neuves, peuvent influer dans des conditions telles sur l'aspect général d'un milieu donné, que l'anthropogéographe qui essaiera de comprendre les faits qu'il observe sans s'être préoccupé de l'évolution, risquera d'aboutir à des conclusions radicalement fausses, sinon ridicules. Je m'empresse de faire observer que Blanchard, Demangeon, Sion, etc., ont eu soin de ne pas faire abstraction du passé et que leurs livres, tout en partant du point de vue géographique, constituent des œuvres historiques de tout premier ordre.

Si maintenant, élargissant l'étude des questions de peuplement au delà de l'examen d'un village ou d'une ville, on envisage une *région*, des problèmes non moins intéressants s'offrent à l'historien anthropogéographe. C'est ainsi que Sion s'est attaché, dans un de ses chapitres les plus instructifs, à interpréter, quant aux origines de la population de la Normandie orientale, la *carte archéologique* (1). C'est là un problème extrêmement difficile et délicat. Mais l'importance des conclusions auxquelles on peut aboutir est telle qu'un travail d'ensemble, sérieusement organisé, serait, dans un pays comme le nôtre, de la plus haute utilité. Ouvrez les monographies si nombreuses que des érudits, ou de soi-disant tels, ont consacrées chez nous, à l'histoire de villes ou de villages ; vous y trouverez une mention plus ou moins brève des trouvailles locales, — auxquelles on s'intéresse surtout à un point de vue de collectionneurs, — mais jamais, ou presque, vous n'y verrez un plan ou une carte figurant l'endroit précis de ces trouvailles. C'est ce qui explique probablement que nous en sommes encore, sauf erreur de ma part, à la petite carte archéologique de Belgique qu'a publiée Van Dessel, il y a au moins trente ans. Nos sociétés archéologiques de province cherchent, à

(1) Pages 110 et suivantes.

ce que l'on dit, un champ commun d'activité. Eh bien, il me semble que, à condition d'organiser le travail scientifiquement, de contrôler et de reviser les résultats des fouilles faites depuis une centaine d'années, ces sociétés pourraient se consacrer utilement à la confection d'une carte générale archéologique, à grande échelle.

Passons à un autre ordre d'idées auquel s'attache l'anthropogéographie. Il s'agit de tout le faisceau de faits qui appartiennent au deuxième groupe proposé par *Brunhes*, c'est-à-dire des *faits de conquête végétale et animale*, de conquête végétale surtout.

Une foule de questions intéressantes trouvent place sous cette rubrique, qui embrasse toute l'*économie agraire*, sous ses multiples aspects.

Les rapports entre la terre et l'homme sont ici tellement étroits qu'on ne saurait contester à l'anthropogéographie le droit de les envisager dans tous leurs détails. Brunhes et les autres auteurs que j'ai cités ne s'en sont pas fait faute ; tous se sont attachés, avec un soin remarquable, dans des chapitres que je ne saurais trop engager à lire, à étudier notamment la conquête même du sol par le déboisement ou par l'assèchement des marais, les procédés d'amélioration foncière et de fertilisation du sol (engrais, irrigation, etc.), la technique culturale, les formes agricoles (jardins, champs, etc.), les amodiations de toutes espèces, les produits même de la culture, la valeur des terres, etc., et, enfin, un fait de géographie *sociale*, d'un intérêt capital, l'*appropriation privée du sol ;* en outre encore, et par delà le droit de propriété, tous les *faits de jouissance collective du sol ou de produits du sol*, c'est-à-dire le régime des biens communaux et les droits d'usage de toutes espèces.

De ces objets, deux notamment sont dignes d'attention pour l'historien, d'autant que, encore une fois, il s'agit là de questions qui sont, chez nous, beaucoup trop négligées : j'ai en vue, d'une part, l'appropriation privée du sol, d'autre part, les biens communaux et les droits d'usage. Hormis les travaux, — véritables modèles d'ailleurs, comme chacun le sait, — que MM. Des Marez et Errera ont consacrés respectivement à la propriété foncière à

Gand (1), aux *Masuirs* de nos anciennes provinces (2) et aux *Waréchaix* (3), je ne vois rien dans notre production historique qui, au point de vue spécial de ces rapports directs entre l'homme et la terre, puisse être mentionné. Je n'oublie pas, bien entendu, le livre de Blanchard. Quant à nos monographies historiques locales, généralement si mauvaises quant au plan et si insignifiantes quant au fond, c'est illusion que d'espérer y trouver quelque chose. Pour le Hainaut, que je connais particulièrement, il existe des centaines de pareilles monographies; or, quelques-unes exceptées, on ne peut rien en tirer, ou presque, quant au régime de la propriété ou des biens communaux. Les documents existent, mais on passe à côté. J'espère pouvoir, d'ici à quelques années, combler cette lacune, en la mesure de mes moyens, dans un nouveau travail que je prépare sur les classes rurales du Hainaut.

D'ailleurs, ces questions d'économie agraire ont précisément attiré l'attention, en ces derniers temps, de MM. Des Marez et Pirenne : le premier a commencé une enquête, qui promet d'être très instructive, sur les *droits d'usage forestiers* à Florenville; le second a recueilli des renseignements sur l'appropriation privée du sol dans la région de la Fagne.

Je ne m'arrêterai pas à tout ce qui, au point de vue de l'anthropogéographe, concerne les *faits de conquête animale*, c'est-à-dire à l'élevage sous toutes ses formes et à l'utilisation des produits animaux. On pourrait, du reste, en ces matières aussi, discuter le domaine que l'anthropogéographie prétend s'attribuer. Je me contenterai donc de signaler les chapitres très intéressants que Blanchard, Demangeon, Sion, Brunhes et d'autres, ont consacrés aux *industries rurales* et, en particulier, à l'industrie textile qui, à certaines époques, a été largement répandue dans les campagnes.

---

(1) G. Des Marez, *Etude sur la propriété foncière dans les villes du moyen âge et spécialement en Flandre.* Gand, Engelcke, 1898, in-8°.

(2) Errera, *Les Masuirs. Recherches historiques et juridiques sur quelques vestiges des formes anciennes de la propriété en Belgique.* Bruxelles, Weissenbruch, 1891, in-8°.

(3) Errera, *Les Waréchaix.* Étude de droit foncier ancien. (*Annales soc. arch. de Brux.*, t. VIII, 1894, pp. 145-179.)

J'en viens au troisième groupe de « faits essentiels », aux faits d'*économie destructive*, c'est-à-dire — je cite Brunhes — à « toute exploitation qui tend à prélever des matières premières, minérales, végétales ou animales, sans esprit et sans mode de restitution » (1). Brunhes insiste surtout sur les exploitations qui atteignent le *règne minéral* et il consacre un long chapitre à ce qu'il considère comme le *type par excellence* de l'exploitation minérale, c'est-à-dire à l'*exploitation de la houille*. Suivons-le à travers ce chapitre (2).

Brunhes, très préoccupé d'offrir à l'activité des anthropogéographes un domaine aussi large que possible, s'efforce d'indiquer sous quel angle la géographie humaine doit envisager un tel fait d'économie destructive, et de dégager les conséquences qui résultent, *au point de vue* **géographique,** de l'exploitation de la houille. Or, il est visiblement embarrassé. Et ce n'est point étonnant, car, une fois formulée cette constatation — qui est d'ailleurs un truisme — que l'exploitation minière a pour résultat de *fixer le travail de l'homme en un point précis*, de *faire surgir plus ou moins brusquement des agglomérations compactes de groupements humains* et enfin de *provoquer la concentration industrielle*, on ne voit pas bien ce qui pourrait appartenir, en propre, au domaine de l'anthropogéographie, *science d'observation directe et positive* (ainsi le veut Brunhes) *de phénomènes de surface exprimant des rapports entre l'homme et la terre.*

Cependant, je le répète, Brunhes veut à tout prix élargir le cadre des investigations de l'anthropogéographe. Suivons-le dans son effort.

Un premier paragraphe est intitulé : *Ce qu'est la houille ;* on y envisage les caractères de la houille, son origine, sa formation : c'est de la géologie. Un second paragraphe est intitulé : *Où se trouve la houille ? :* c'est la *carte géologique* de la houille et rien de plus. Un troisième paragraphe a pour titre : *Utilisation de la houille par l'homme.* Je lis ce paragraphe ; il se ramène à la constatation que la houille exerce une attraction sur l'homme.

---

(1) BRUNHES, p. 409.
(2) Pages 469-513.

Poursuivons. Voici de nouveaux paragraphes : *Clientèle industrielle de la houille ; filiation industrielle de la houille ;* je ne vois là que des faits qui intéressent l'économiste et le technicien. Et cependant, Brunhes essaie de découvrir des *conséquences géographiques* au développement des industries filles de la houille et de montrer comment les faits industriels *dépendent géographiquement* de la houille. Mais il n'aboutit, me semble-t-il, qu'à une distinction *subtile* entre la liaison *logique* des industries et la liaison *géographique*. Puis, voici qu'il envisage la *mine de charbon en elle-même :* c'est du domaine de la technique industrielle : puis, *l'agglomération* qui est l'appendice superficiel de la mine et l'agglomération urbaine industrielle : c'est revenir encore une fois au truisme de tantôt. Et enfin, il termine par cette pétition de principe assez surprenante qu' « en **géographie humaine** *il faut suivre la houille partout où, à la surface des continents ou des mers, elle est* **transportée** ». Or, ou je me trompe du tout au tout, ou voilà qui est du domaine pur des études de l'*économiste*.

Bref, c'est vainement, selon moi, que Brunhes essaie d'incorporer à la géographie humaine l'étude *approfondie* des *conséquences* diverses de l'existence de la houille en de certains lieux et du fait d'économie destructive que constitue l'*exploitation* de cette matière.

Aussi bien, n'est-ce pas, si l'on devait admettre qu'on peut considérer comme appartenant à la géographie humaine toutes les conséquences des faits d'économie destructive, on pourrait y faire entrer un nombre presque illimité d'activités industrielles, depuis celle du sauvage qui se tresse un pagne jusqu'aux industries métallurgiques modernes les plus colossales, puisque, toujours, on aboutirait, en dernière analyse, à un prélèvement de matières premières *naturelles*. Ainsi comprise, l'anthropogéographie n'aurait plus de limites.

Mais plaçons-nous au point de vue de l'historien. Pour lui, il y a dans l'étude d'un fait d'économie destructive, tel qu'une exploitation minière par exemple, un domaine extrêmement vaste, un ensemble de points de vue des plus intéressants, et parmi eux d'ailleurs, le point de vue *géographique*, je veux dire

l'observation, dans le temps, de cette attraction exercée sur l'homme par la présence de richesses minières et l'examen des origines et des développements successifs des localisations de groupements humains résultant de l'exploitation de ces richesses.

Mais la présence de la houille ou d'un autre produit de valeur en un lieu donné n'est pas seulement importante pour l'historien en ce qu'elle provoque une manière de « servage de la glèbe ». Le développement d'une activité industrielle quelconque peut entraîner tout un ensemble de conséquences diverses, économiques, sociales, juridiques, morales, voire politiques, qu'il importe de connaître. Je me représente l'étude historique d'un centre minier ou industriel, grand ou petit, comme devant être la combinaison des constatations que consigneraient, d'une part, des observateurs placés dans un ballon, idéal, immobile dans l'espace au dessus de la région à considérer, d'autre part, des enquêteurs analysant, sur le sol même, les conditions générales de vie, pénétrant dans les habitations, scrutant l'organisation économique, suivant de près l'évolution des institutions et du droit, sondant les idées morales.

Blanchard, pour ne citer que cet auteur, a, dans sa « Flandre », envisagé la plupart de ces points de vue. Je fais allusion notamment à son étude de la région industrielle de Roubaix-Tourcoing (1), de cette région qui, par suite de la concentration industrielle, a subi en peu de temps la transformation formidable que mettent si bien en évidence deux cartes imprimées en regard l'une de l'autre : Roubaix-Tourcoing en 1840, Roubaix-Tourcoing en 1900.

Je dois ajouter que, si j'ai discuté ici la manière de voir de Brunhes en tant qu'il s'applique à délimiter le domaine de sa science, *telle qu'il la conçoit et la définit*, je ne songe nullement à regretter que des *géographes* comme Blanchard, Levainville, Demangeon, Sion et d'autres, nous aient, en partant de leur point de vue spécial, donné sur l'histoire des industries des régions qu'ils ont étudiées des chapitres importants pleins de renseignements du plus haut intérêt.

---

(1) Pages 436-443.

Et ceci m'amène, pour finir, à m'occuper d'idées de Brunhes quant aux méthodes de l'anthropogéographie. J'ai déjà dit plusieurs fois, et à dessein, que *Brunhes* entend que l'anthropogéographie soit, avant tout (pour ne pas dire exclusivement), une *science d'observation directe et positive de phénomènes* actuels. Aussi, à maintes reprises à travers tout son beau livre, voit-on se manifester la préoccupation de mettre l'anthropogéographe en garde contre les « envahissements » des sciences voisines. Il craint tout particulièrement l'envahissement de l'histoire. « Les géographes, dit-il, page 654, ne doivent pas se muer en historiens. » L'anthropogéographe ne doit s'intéresser qu'accessoirement au point de vue rétrospectif. « La géographie humaine, dit-il aussi, a le double devoir de *ne pas empiéter sur le domaine des sciences voisines* et de *ne pas se laisser envahir* par des données étrangères à son objet propre (1). »

Ailleurs encore, on lit ces phrases décisives : « Qui est géo-
« graphe sait ouvrir les yeux et voir... En matière de géographie
« physique, comme en matière de *géographie humaine*, l'appren-
« tissage à la *vision* positive des *réalités* de la *surface terrestre*
« sera le premier stade et non le plus aisé. Par voie de consé-
« quence, la *méthode géographique*, en tous les domaines où elle
« peut être suivie, est une méthode qui donne la première place
« et le principal intérêt à l'étude exacte, précise, de ce qui est
« aujourd'hui. Avant d'interpréter, sur la foi de témoignages
« discutables *(sic)*, les faits du passé, on s'efforce d'observer, de
« grouper et de classer les *faits du* présent. Prenons connais-
« sance de l'état géographique *présent*, *sans nous préoccuper*
« *d'abord de l'origine et des transformations historiques des phé-*
« *nomènes que nous étudions*... Les deux études sont légitimes...
« Mais s'il est permis à quelques-uns de traiter ces faits au seul
« point de vue *historique*, pourquoi nous refuserait-on le droit
« de les traiter *au seul point de vue* géographique? *Voilà exac-*
« *tement le terme dernier de nos revendications* (1).

Voilà une déclaration générale de principe qui a pour elle le

(1 Page 621.
(2) Pages 739 740.

mérite de la netteté et de la franchise. Mais je croirai, jusqu'à preuve d'erreur, que Brunhes a tort de vouloir ainsi assimiler le rôle de l'anthropogéographie à un véritable examen microscopique limité forcément à ce qu'on voit sous le foyer. Je pense, au contraire, que l'anthropogéographie aurait tout à perdre et rien à gagner à vouloir n'observer les phénomènes de surface que dans leur réalité actuelle. Et il ne serait pas difficile de démontrer, je crois, que certains faits géographiques *actuellement observables*, que certains phénomènes *actuels* de surface, ne peuvent trouver d'explication vraiment scientifique si l'on écarte toute considération historique, et qu'alors l'anthropogéographe devra, ou renoncer à exprimer une interprétation rationnelle des faits qu'il observe, ou s'exposer à tomber dans des erreurs énormes. Aussi bien, le livre lui-même de Brunhes est la preuve formelle de l'impossibilité de séparer les deux points de vue anthropogéographique et historique ; feuilletez-le ; vous y trouverez énormément de données empruntées à l'histoire. Et, du reste, les œuvres des Blanchard, des Sion, etc., œuvres à la fois géographiques et historiques, je dirai même plus historiques que géographiques, sont la meilleure des démonstrations de l'exactitude de ma thèse.

On pourrait écrire des centaines de pages à propos du livre de Brunhes, œuvre vraiment colossale de science et d'érudition. Mais je ne puis ici pousser trop loin mon examen et je ne m'arrêterai plus qu'au dernier chapitre, qui est intitulé : « *L'esprit géographique.* » (1).

L'auteur y rappelle, après Ratzel et Vidal de la Blache, la tendance actuelle, de plus en plus constante, à établir une connexion entre des faits (parfois très éloignés de la géographie) et les lieux ou espaces de la terre où on les constate. Cette tendance se manifeste surtout par l'inscription, sur des cartes, des localisations observées. Brunhes cite, entre autres, comme ayant été déjà ou comme susceptibles d'être ainsi figurés cartographiquement, les faits qui appartiennent à la botanique et à la zoologie, les sources thermales, les tremblements de terre, les faits agro-

(1) Pages 739-807.

nomiques, etc. ; puis, des faits économiques tels que *Unions professionnelles*, *laiteries coopératives*, *institutions de crédit*, etc. ; puis des observations médicales ; d'autres choses encore, parmi lesquelles je citerai comme particulièrement intéressantes, les recherches portant sur les noms de lieux, sur la répartition de telles ou telles désinences ou des déformations de la prononciation d'un même mot, etc. Brunhes insiste encore sur la géographie linguistique ; enfin, il consacre quelques pages à montrer, par des exemples, comment l'histoire se fait de plus en plus géographique et comment des travaux récents — et des meilleurs — essaient d'*expliquer l'histoire par la géographie*. Ce n'est pas moi qui regretterai qu'il en soit ainsi, car il est certain que l'historien a, dans bien des questions, un intérêt considérable (sauf à être prudent, bien entendu) à rechercher en quoi la géographie peut lui être utile (1).

Tout spécialement, l'étude des localisations de phénomènes historiques et la représentation cartographique de ces phénomènes sont de nature à amener d'excellents résultats. Dans une foule de cas, une carte est infiniment plus expressive, plus saisissante, que le meilleur des exposés. C'est, du reste, ce qui m'a engagé, s'il m'est permis de rappeler cet exemple, à représenter par une carte, dans mon mémoire sur le servage, l'aire de dispersion des sainteurs de l'abbaye de Ghislenghien au XIIIe siècle (2).

Notons bien qu'on pourrait aboutir, en des matières telles que l'histoire du droit ou l'histoire des institutions, par exemple, en consignant sur une carte certaines données, certains faits observés, à des conclusions de la plus haute importance. Je pensais à cela, dernièrement, lorsque, relisant le livre de *Schmidt* intitulé : *Seigneurs, paysans et propriété rurale en Alsace* (3), j'y constatais la similitude absolue de certaines coutumes de ce pays, le *formariage*, par exemple, avec celles du Hainaut.

(1) Qu'on se rappelle seulement le rôle de la Charbonnière en ce qui concerne la colonisation germanique, rôle mis en lumière par M Pirenne au commencement de son *Histoire de Belgique* (t. I, pp. 13-15 [2e édition]).

(2) Page 190.

(3) BERGER, Paris, 1897, in-8°.

En terminant, et à ce propos, je voudrais, itérativement, exprimer le vœu que notre Institut cartographique puisse fournir aux historiens des cartes ne portant que les *noms de lieux*, accompagnées éventuellement, *selon les besoins*, du tracé des cours d'eau, ou du dessin des forêts, etc....

Et, enfin, me serait-il permis de souhaiter qu'on réalise le projet, proposé jadis par M. Pirenne, de publier un atlas historique de la Belgique?

Variétés

A propos de l'étymologie du grec ΤΡΑΓΩΙΔΙΑ.

PAR

ÉMILE BOISACQ,

Professeur à l'Université.

Le professeur Louis H. Gray, de Newark (New-Jersey, États-Unis), publie dans *The Classical Quarterly*, tome VI, n° 1 (janvier 1912), un article à ce sujet, article qu'il ne me paraît pas inutile de résumer, car il renferme au moins une idée intéressante.

Si, dit M. Gray, l'origine de la tragédie est presque universellement rattachée au culte de Dionysos, MM. Otto Crusius, dès 1893, Herman Hirt et Ridgeway (voyez de celui-ci *The Origin of Tragedy*, Cambridge, 1910) ont exprimé l'opinion que la tragédie n'est pas issue du culte de Dionysos, mais est née du désir d'honorer et d'apaiser les morts. En fait, les arguments les plus forts contre la théorie ancienne sont précisément les hypothèses élaborées pour l'étayer, tandis que la doctrine Crusius-Hirt-Ridgeway n'est pas seulement correcte au point de vue de l'histoire comparée des religions, mais encore s'harmonise admirablement avec les problèmes spécifiquement grecs que la question soulève.

Mais que devient dans cette hypothèse la signification première du mot τραγῳδία? Et tout d'abord il est noter que, depuis l'*Etymologicum magnum*, τραγῳδία a passé pour signifier « chant du bouc », mais que les efforts pour expliquer cette appellation ont été plus ingénieux que

convaincants. M. Ridgeway n'a pas relevé moins de cinq interprétations : 1) le bouc était le prix des anciens concours tragiques (c'est la vieille opinion courante); — 2) il y avait un chant de boucs ou d'hommes-boucs (théorie de Bentley); — 3) il y avait un chant d'hommes vêtus de peaux de bouc (opinion de Farnell), la fête se célébrant en l'honneur de Dionysos Μελάναιγις; — 4) il y avait un chant d'hommes vêtus de peaux de bouc, ce costume étant une survivance du costume grec archaïque (avis préféré par Ridgeway); — 5) un bouc était conduit par le chœur pour être sacrifié (théorie suggérée aussi par Ridgeway, mais considérée par lui comme inférieure à son autre hypothèse). Si réellement τραγῳδία signifie « chant du bouc », c'est le quatrième avis qui semble le plus plausible. Miss Harrison (*Prolegomena to the Study of Greek Religion*, pp. 568 sqq., Cambridge, 1908) a bien émis l'opinion que la tragédie était le « chant de l'épeautre », de τράγος entendu au sens de « gruau fait d'épeautre », mais ce sens n'est qu'une spécialisation de τράγος, « bouc », l'animal et l'épeautre étant barbus, et cette explication ne hâte pas la solution du problème (1).

Au point de vue de la composition nominale, on ne peut rien objecter de sérieux à l'étymologie ancienne. Pourtant, la tragédie ayant été depuis Aristote jusqu'à nos jours regardée comme l'antithèse de la comédie, ne pourrait-on chercher dans τραγῳδία quelque sens qui serait l'antithèse de κωμῳδία? Le mot κωμῳδία signifie « chant de la fête joyeuse, chant du κῶμος »; que signife τραγο-?

Le grec seul n'y suffisant point, M. Gray s'adresse à la grammaire comparée. τραγο- est un des degrés de la base indo-européenne *tereg-*, représentée en germanique et probablement en celtique. Soient donc les parents vieux-norrois *threkr* et *threk* « force, courage, vaillance », *threkinn* « fort, endurant », vieux-saxon *wâpan-threki* « habileté aux armes », anglo-saxon *thracu* « attaque, force, violence »; comparez ensuite le vieux-norrois *throttr* (*o* long) « force, puissance, valeur, solidité », anglo-saxon *throht* « effort, peine, difficulté », puis le vieil-irlandais *trén* « fort » (de **treg-no-*) et le moyen-irlandais *tress* « bataille » (de **treg-stu-*). Un autre degré encore de la base *tereg-* est représenté par le vieux-norrois *thjarka* « querelle » (né de **therka-*); le sens premier de la base indo-européenne *tereg-* serait « puissant, hardi, terrible », ou quelque chose d'analogue. En conséquence, la signification originale

(1) Pour ma part, j'aimerais autant voir dans τράγος « bouc » et τράγος « gruau » des mots différents.

de τραγῳδία serait le « chant de choses hardies (ou terribles) » ; et cette traduction non seulement contrasterait admirablement avec la signification connue de κωμῳδία, « le chant de la fête joyeuse », ou « le chant de choses joyeuses », mais s'harmoniserait avec les contours du drame tragique tel qu'il existe actuellement, sans nous imposer la nécessité de recourir à des hypothèses qui, au point de vue classique, ne sont pas entièrement satisfaisantes. On y trouverait, en outre, la confirmation de la théorie qui veut que les débuts de la tragédie soient liés au culte des héros.

Le seul argument qu'on puisse, dit M. Gray, invoquer contre cette hypothèse, gît dans le fait que ni τραγο- « puissant, hardi, terrible », ni aucun autre dérivé de la base *tereg-* n'a été jusqu'ici découvert en grec ; mais, ajoute-t-il, pareille objection ne possède aucune valeur, quand on se place au point de vue de la philologie comparée.

Je n'ai pas à trancher le débat, et je serais bien en peine de le faire. J'ai pourtant l'impression que l'explication de M. Gray est purement conjecturale. C'est, en effet, que la tragédie est tellement liée, quant à sa structure, à une troisième forme de représentation scénique, j'ai nommé le « drame satyrique », qu'on ne voit pas encore bien comment les protagonistes des idées nouvelles arriveront à libérer la tragédie de tout contact, quant à ses origines, avec le culte de Dionysos.

Il y a même une question que l'on peut se poser. Comme on l'a fait observer déjà, rien dans les mots helléniques qui ont trait à la vigne et au culte de Dionysos n'apparaît qui puisse les faire rattacher de façon satisfaisante à des vocables indo-européens. Ἄμπελος « vigne », βότρυς « grappe » ont résisté à toute analyse ; διθύραμβος a vainement exercé la sagacité des anciens et des modernes ; le latin *racēmus* « grappe de raisin, grain de raisin » n'est pas mieux éclairci ; le mot grec du vin, οἶνος, plus anciennement Foῖνος, n'est pas indo-européen : « S'il avait existé un vieux nom indo-européen du « vin », le grec n'aurait pas eu lieu d'affecter au vin le nom indo-européen de l'hydromel, μέθυ » (1) ; or, il n'est pas sémitique non plus, son o radical en fait foi, vis-à-vis de l'éthiopien *wain*, de l'arabe *waynun*, de l'hébreu *yayin*, de l'assyrien *înu*. La forme latine *vînum* n'est probablement pas un emprunt fait au grec, mais a été prise, indépendamment de Foῖνος, a une même langue méditerranéenne, antérieure à l'arrivée des Indo-Européens dans les péninsules.

(1) A. Meillet, *Mémoires de la Société de linguistique*, tome XV (1908-1909), p. 163.

Le nom même de Dionysos, quelque effort qu'on ait fait pour l'expliquer par le grec lui-même, n'est pas transparent; il faut le tenir pour thraco-phrygien ; la mère de Dionysos est du reste Σεμέλη, forme hellénisée du phrygien ζεμελω, « la déesse Terre » (de la même racine que le vieux-slave *zemlja* « terre », le grec χθών « sol », χαμαί « par terre », le latin *humus* « terre »).

La forme ionо-attique σιληνός (avec ι long), mégarienne et messénienne σιλανός (avec α long) a été tenue récemment par M. Otto Lagercrantz (*Sertum philologicum C. J. Johansson oblatum*, 1910, p 117 ss.) pour un emprunt thraco-phrygien *σιλανος, d'un thème σιλ- (ι long), remontant à un indo-eur. **kêl-* (*k*-palatal), qui apparaît dans le grec κήλων « étalon », au figuré « lascif ». Enfin σάτυρος, pas plus d'ailleurs que le dorien τίτυρος, n'est pas explicable par le grec.

Nous nous trouvons donc en présence d'un culte d'origine thraco-phrygienne (Διόνυσος, Σεμέλη, σιληνός, σάτυρος), et ce culte est rendu à une divinité qui représente un produit du sol localisé tout d'abord, me semble-t-il, dans la région s'étendant au sud des Balkans, produit qui porte, ainsi que d'autres mots désignant la plante ou son fruit (ἄμπελος, βότρυς, etc.), un nom probablement méditerranéen et préhellénique. Il me paraît qu'on peut formuler cette question : « Le culte de Dionysos, pratiqué par les Thraco Phrygiens, population indo-européenne, n'a-t-il pas vraisemblablement ses racines chez le groupe ethnique préindo-européen que les Thraco-Phrygiens rencontrèrent à leur arrivée sur les contreforts méridionaux des Balkans? Aussi longtemps que l'on n'aura pas détaché avec assez de vraisemblance la tragédie grecque du culte dionysiaque, ne peut-on admettre *a priori* qu'il y a dans les trois formes du drame grec des éléments non pas seulement thraco-phrygiens, car cela ne fait plus de doute, mais aussi des éléments préindo-européens ou, si l'on préfère, méditerranéens? »

Cette question ne me paraissant pas devoir être résolue de si tôt, en raison de la pénurie actuelle des moyens d'investigation, il me semble hardi, sinon superflu, de recourir à l'étymologie germanique ou celtique pour expliquer le premier élément d'un mot qui n'est sûrement indo-européen que pour sa seconde moitié.

Le mandat « post mortem »

PAR

GASTON DEWIT,

Étudiant en droit.

Du mandat « post mortem » de réaliser un don manuel (1).

La cour de cassation de Belgique, dans un arrêt du 15 juin 1911 (2), proclame ce principe, consacré d'ailleurs par une doctrine et une jurisprudence imposante :

« La règle que le mandat prend fin par la mort du mandant n'est « pas d'ordre public et devient sans application si celui-ci a mani- « festé une volonté contraire ou si cette volonté résulte de l'objet « du mandat ou du but que l'on avait en vue. » (Art. 2003 du code civil.)

Il nous paraît, au contraire, et nous voudrions tout d'abord essayer de le démontrer, que, si la règle exprimée par l'article 2003 n'est pas d'ordre public, elle est au moins essentielle au mandat, tel qu'il est conçu par notre code civil, et qu'il ne peut plus y avoir mandat après la mort du mandant, pas plus qu'il ne peut, par exemple, y avoir de vente sans prix.

Le code civil, dans son article 1984, donne la définition du mandat :

« Le mandat ou procuration, énonce-t-il, est un acte par lequel « une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose « pour le mandant et *en son nom.* »

Cette définition est unanimement critiquée. Elle confond d'abord l'acte lui-même avec l'écrit destiné à le prouver, et le texte ne précise pas d'une manière directe la nature des « choses » que le mandataire est appelé à faire. Mais il est dit que l'essence du mandat est la collation du « pouvoir » d'agir pour le compte du mandant. Le mot pouvoir indique qu'il s'agit d'actes juridiques.

On peut donc déduire avec certitude de ce texte que *le mandat est un contrat par lequel une personne, le mandant, donne à une*

(1) Ce travail a été rédigé à l'occasion des exercices pratiques de droit dirigés par MM. les professeurs Hanssens, Servais et Vander Eycken.

(2) *Pasicrisie*, 1911, I, 353.

autre, appelée le mandataire, le pouvoir d'accomplir, en son nom, un ou plusieurs actes juridiques.

Le mandataire est donc le représentant du mandant. C'est celui-ci qui parle et agit dans les actes faits par le mandataire au nom du mandant. Le mandataire est uniquement un instrument, une machine que la seule volonté du mandant met en branle et fait agir. Il y a dans le code civil un argument péremptoire à l'appui de cette thèse, c'est l'article 1990 :

« Les femmes et les mineurs émancipés peuvent être choisis « comme mandataires; mais le mandant n'a d'action contre le man- « dataire mineur... et contre la femme mariée, etc. »

Si les femmes mariées et les mineurs émancipés peuvent être choisis comme mandataires pour accomplir en cette qualité des actes juridiques qu'ils ne seraient pas capables de faire sans elle, cela ne prouve-t-il pas d'une façon évidente qu'ils ne sont qu'un moyen employé par le mandant pour faire ces actes juridiques que le mandant veut accomplir par leur intermédiaire ?

Le mandat est donc un contrat d'une nature et d'une essence spéciale. De par sa nature et son essence, c'est la volonté du mandant qui le tient en suspens. Aussi le code civil très logiquement proclame-t-il *in terminis* le principe de la révocabilité du mandat de par la seule volonté du mandant (art. 2004).

Il proclame aussi que chaque fois que la volonté du mandant cesse d'être possible pour une cause accidentelle, telle que par exemple la mort ou l'interdiction, le mandat cesse de plein droit (art. 2003).

Le principe de la révocabilité *ad nutum* du mandat a été affirmé plusieurs fois d'ordre public par nos cours et tribunaux. Il y a dans ce sens une jurisprudence copieuse. On peut l'appuyer d'un argument très fort tiré des travaux préparatoires du code. Berlier disait au tribunat :

« Quand un homme confie ses intérêts à un autre, il est toujours « sous-entendu que celui-ci n'en restera chargé que pour autant que « la confiance qui lui a été accordée continuera, car le mandant « n'aliène ni à perpétuité, ni à temps, le plein exercice de ses droits « et le mandat cesse quand il plaît au mandant de notifier son chan- « gement de volonté. »

Dans le mandat gratuit, le seul qui nous intéresse ici, le mandataire est sans intérêt pour réclamer l'accomplissement du mandat. Il rend service au mandant en faisant pour lui, en son nom, un ou plusieurs actes juridiques. Mais c'est la volonté du mandant qui l'habilite pour faire ces actes; cette volonté cessant et le mandataire en ayant connaissance, on ne peut concevoir que le mandataire,

même si dans le mandat il y avait stipulation contraire, puisse continuer à agir, car c'est le mandant qui parle et agit par l'intermédiaire de son mandataire. Le manque de consentement rendrait nuls les actes juridiques faits au nom du mandant.

Cette révocabilité *ad nutum* du mandat est un argument qui, à lui seul, pourrait suffire pour établir la règle que le mandat est révoqué par la mort du mandant, malgré toutes stipulations contraires. En effet, comment pourrait-on comprendre qu'une personne puisse rendre irrévocable par sa mort, un mandat qui de son vivant était essentiellement révocable ? Ce serait une grave atteinte au principe proclamé d'ordre public de l'irrévocabilité « ad nutum ». Même si l'on admet que la stipulation contraire fait subsister le mandat après la mort du mandant, les héritiers de celui-ci ne pourront jamais être liés que comme leur auteur était lié, c'est-à-dire qu'ils pourront révoquer le mandat quand il leur plaira de le faire. Car les héritiers, continuant la personnalité du défunt, sont saisis de ses droits et obligations. On ne peut concevoir que le *de cujus* laisse à ses héritiers moins de droits qu'il n'en avait lui-même.

Soutenir le contraire serait absurde.

Donc, en tout état de cause, il faut admettre que le mandat ne pourrait continuer après la mort du mandant que si les héritiers le veulent bien.

Mais il y a encore un argument plus fort et dont nous avons cherché vainement la réfutation dans les auteurs qui prétendent que le mandat pourrait continuer après la mort du mandant s'il y avait stipulation contraire ou que le mandataire pourrait accomplir le ou les actes juridiques, qu'il a mission de faire au nom du mandant après la mort de celui-ci. Nous avons vu que l'essence du mandat est une représentation du mandant par le mandataire. C'est le mandant qui agit dans l'acte que son mandataire a mission de faire. C'est lui qui parle, promet, stipule. Or, le mandant ne peut plus agir alors qu'il est mort, la volonté qui doit persister tant qu'il y a mandat cesse et la représentation finit, car on ne peut concevoir qu'un mort agisse, parle, promette, stipule.

A cela on nous objecte que le code civil, dans ses articles 1991, al. 2, 2008, 2009 (1), déroge lui même à l'article 2003, que, par con-

---

(1) 1991 : Le mandataire est tenu de même d'achever la chose commencée au décès du mandant, s'il y a péril en la demeure.

2008 : Si le mandataire ignore la mort du mandant ou l'une des causes qui font cesser le mandat, ce qu'il a fait dans cette ignorance est valide.

2009 : Dans les cas ci-dessus, les engagements du mandataire sont exécutés à l'égard des tiers de bonne foi.

séquent, cet article n'est pas essentiel. Dès lors, dit-on, le principe de la liberté des conventions, qui domine tout notre droit d'obligations, permet aux contractants de stipuler que l'article 2003 ne sera pas appliqué et cette convention doit être respectée.

L'objection est embarrassante, mais on peut répondre que le législateur de 1804, en posant ce principe « essentiel », a prévu les cas où, dans la pratique, l'application rigoureuse d'une logique inflexible conduirait à des iniquités et qu'il a assoupli lui-même ce qui aurait pu paraître trop rigide et trop absolu. Il est d'ailleurs à remarquer que les articles précités sont d'une rédaction où domine le souci de la restriction et qu'ils déterminent limitativement les cas où le législateur a voulu que le mandat continuât malgré les causes qui devraient le faire cesser. La loi valide ici des actes qui seraient nuls puisqu'il y a absence de consentement de la personne au nom de laquelle ces actes ont été faits.

On objecte aussi l'existence légale du mandat d'exécuteur testamentaire. L'exécuteur testamentaire est le mandataire choisi par le défunt pour assurer l'exécution de son testament. Le code civil, en admettant dans ce cas la validité du mandat « post mortem », ne donne-t-il pas une preuve de plus que la règle établie par l'article 2003 n'est pas essentielle au mandat ?

La réponse est ici beaucoup plus facile. L'exécution testamentaire va fournir un argument de plus, et un argument très fort, à l'appui de la thèse que nous défendons.

C'est bien un mandat « post mortem », mais les auteurs du code civil l'ont entouré de garanties et de prohibitions.

Ils ont placé la notion de l'exécution testamentaire et les règles qui la régissent dans la matière des donations et testaments, matière de droit étroit. Ensuite, il résulte de l'ensemble des textes et de la tradition que l'exécution testamentaire ne peut être conférée que par testament. Enfin, dernière restriction, elle ne peut être acceptée par un incapable.

Si la règle proclamée par la cour de cassation était vraie, que viendrait faire ce système dérogatoire au droit commun ? Le mandat ordinaire suffirait pour éluder les prohibitions du code civil qui seraient alors absolument inutiles. Mais si l'on admet que le mandat « post mortem » est impossible d'après les règles ordinaires du mandat, l'exécution testamentaire s'explique et prend sa véritable valeur : le législateur a voulu donner là un moyen de déroger au droit commun en déclarant valable le mandat « post mortem », mais il requiert de nombreuses conditions de fond et de forme.

On objectera aussi le fait que le droit romain et le droit coutumier admettaient la possibilité de la continuation du mandat après la mort du mandant. C'est très juste. Mais ni le droit romain ni le droit

coutumier ne sont plus en vigueur chez nous. Nous suivons le code civil et, pour des questions qui sont résolues par le code civil, nous n'avons pas à aller chercher des solutions dans des législations anciennes et abrogées. D'ailleurs, notre mandat diffère essentiellement du mandat romain et du mandat coutumier.

* * *

En proclamant la validité du mandat « post mortem », l'arrêt que nous discutons a fait application de ce principe au mandat de réaliser « post mortem » au don manuel.

Fallut-il concéder que la règle que le mandat prend fin par la mort du mandant devient sans application si celui-ci a manifesté une volonté contraire, ou si cette volonté résulte de l'objet du mandat ou du but que l'on avait en vue, peut-on admettre la validité d'un don manuel fait par le mandataire au nom du mandant après la mort de celui-ci ?

Voici les faits de la cause :

En juillet 1905, Dubois a confié à Houba, curé de Habay-la-Neuve, une somme de 10,000 francs pour aider à la construction d'une nouvelle église dans la paroisse. Dubois avait, en remettant cette somme à Houba, exprimé la volonté que cette somme ne devait, en aucune façon, rentrer dans sa succession.

Il décède le 13 novembre 1905.

En juillet 1907, donc deux ans après, Houba remit la dite somme au trésorier de la fabrique d'église et elle a servi à payer en partie la construction de la nouvelle église.

Les héritiers de Dubois contestent la validité du don manuel et réclament la somme versée par Houba à la fabrique d'église. Il s'agit bien d'un mandat et la volonté de faire continuer le mandat, c'est-à-dire de faire accomplir l'acte juridique qui est l'objet du mandat, en l'espèce un don manuel, après la mort du mandant y est bien exprimée.

Nous touchons ici à une matière où la loi établit des règles essentiellement d'ordre public : les donations entre vifs et les testaments.

Le don manuel est la donation entre vifs d'un meuble corporel réalisée par simple tradition. Il est soumis aux mêmes conditions de fond que toute autre donation. Il est valable, malgré l'absence de toutes formes. Pour transférer la propriété, il ne faut que la tradition. Cette tradition doit être accompagnée, pour le donateur, de la volonté de donner et, pour le donataire, de la volonté d'acquérir la propriété.

La tradition est donc exigée et c'est la condition essentielle du don manuel. La promesse serait nulle ; même constatée par un acte

sous seing privé, elle n'engendrerait aucune obligation de donner. Ces points sont unanimement admis par la doctrine et la jurisprudence. Dans le cas qui nous occupe, Dubois a fait tradition d'une somme de 10,000 francs à Houba. Dubois a bien la volonté de donner, mais ce n'est pas à Houba qu'il veut donner. De son côté, Houba n'a pas la volonté d'acquérir la propriété. Il ne peut donc être question de don manuel entre Dubois et Houba.

L'opération ne peut juridiquement être envisagée que comme un dépôt que le déposant Dubois remet au dépositaire Houba avec mandat de remettre à la fabrique d'église. Or, le déposant décédant, le dépositaire ayant encore le dépôt entre ses mains, il faut appliquer l'article 1939 du code civil :

« En cas de mort naturelle ou civile de la personne qui a fait le « dépôt, la chose déposée ne peut être rendue qu'à son héritier. »

Voyez maintenant ce que dit le tribun Favard dans son discours au corps législatif :

« Si le déposant décède avant qu'un dépôt ait été rendu, à qui la « remise doit-elle être faite ? Sera-ce à celui qui était indiqué pour « recevoir ce dépôt ? Sera-ce à l'héritier du déposant ? Il semble « d'abord que la chose déposée devra être remise à la personne indi- « quée pour la recevoir, parce qu'elle est censée y avoir une espèce « de droit acquis ; mais en y réfléchissant, on voit que le déposant « a conservé jusqu'à sa mort la propriété du dépôt ; qu'il a pu le « réclamer à volonté, et que la destination projetée n'ayant pas eu « son exécution, il en résulte que l'héritier du déposant lui succède « dans la plénitude de ses droits, qu'ainsi le dépositaire ne peut « pas, à l'insu de l'héritier, disposer du dépôt en faveur de la per- « sonne qui lui aurait été désignée, parce que le dépôt serait un « fidéi-commis qui aurait souvent pour but de cacher des disposi- « tions prohibées. »

C'est péremptoire.

Mais si, ce qui nous paraît impossible, on ne voulait pas reconnaître qu'Houba détient la dite somme à titre de dépositaire et si on ne lui reconnaissait que le caractère de mandataire ayant les mains garnies, la même solution s'imposerait encore.

Le code civil ne prévoit que deux façons de disposer à titre gratuit : par donation entre vifs et par testament. Cette énumération est limitative.

Quel est le donateur dans le cas du don manuel réalisé par le mandataire après la mort de son mandant ? Il n'y a que deux réponses qui soient possibles. Ou bien c'est le mandant ou bien son héritier.

Si c'est le mandant, il ne peut être question de donation entre vifs, car le donateur est mort et tous les mandats du monde ne peuvent empêcher qu'il soit mort. Ce n'est pas non plus une libéralité testamentaire parce que les formes que la loi exige, à peine de nullité pour les actes de cette nature, font ici totalement défaut.

Si c'est l'héritier du mandant, il ne peut être question de donation parce que la volonté de donner manque absolument dans la personne du donateur et c'est une des conditions essentielles à l'existence de la donation telle que la conçoit le code civil.

On ne peut donc faire rentrer le don manuel fait en exécution d'un mandat après la mort du mandant dans le système qui nous régit quant aux dispositions à titre gratuit.

Les héritiers du mandant sont fondés à revendiquer la somme qui aurait été livrée au pseudo-donataire en exécution de ce mandat. Il y a, à l'appui de cette thèse, une jurisprudence abondante, confirmée par trois arrêts successifs de la cour de cassation de France (1).

L'arrêt du 11 juin 1882 affirme ce principe avec beaucoup de force :

« Celui qui reçoit, après le décès du donateur, la somme qu'un tiers « a été chargé de lui remettre, ne peut, faute de tradition et d'accep- « tation accomplies du vivant de ce donateur, être considéré comme « un donataire, et la somme qu'il appréhende, ne faisant pas partie » des biens donnés, doit être comprise dans l'actif de la succession. »

(1) Arrêts du 22 mai 1867, du 11 juin 1882 et du 28 janvier 1903.

Bibliographie

Louis MAINGIE ; **La théorie de l'intérêt et ses applications.** — Préface de M. O. Lepreux (Bruxelles, Castaigne, 1911) pp. x-235.

En cherchant bien, il est possible de trouver quelque chose à reprendre au bel ouvrage que vient de faire paraître M. Louis Maingie. Et c'est précisément son titre même. La théorie de l'intérêt est-ce la confirmation, le développement ou la réfutation de la thèse désormais célèbre de von Boehm Bawerk ? Telle est la question que poseront certainement les économistes. Or, ce n'est pas de cela du tout qu'il s'agit en l'espèce, mais bien d'un traité — d'ailleurs très savant — de technique financière.

Dès la première page, M. Maingie déclare qu'il s'abstiendra de toucher aux problèmes économiques que suscite le phénomène : « il suffit de constater l'existence de l'intérêt pour en dresser utilement la théorie mathématique ». Ce qui importe à ses yeux, c'est que capital et intérêt sont des grandeurs susceptibles de mesure et, par suite, d'expression numérique.

Une telle conception est assurément légitime ou, pour mieux dire, nécessaire. La science — nous voulons dire : la science totale — ne peut s'élaborer que grâce à l'analyse, c'est-à-dire au prix de sa décomposition initiale en disciplines distinctes qui, en se joignant ensuite bout à bout et en se soudant de plus en plus intimement, reconstitueront en fin de compte l'unité de la connaissance humaine.

L'auteur n'avait donc point à s'occuper de ces problèmes académiques hérissés de si grosses difficultés, qui troublent le sommeil de tant d'économistes et que l'on peut ainsi formuler : comment se fait-il que le capital produit un intérêt ? et : est-il juste que le capital donne un intérêt ? Il prend l'existence du phénomène comme *donnée*, uniquement soucieux de faire subir à celui ci un traitenemt mathématique qui va l'éclairer d'une lumière toute nouvelle.

Il a grand soin, d'ailleurs, de ne pas rééditer, avec de simples modifications de forme, les travaux de ses devanciers. Bien qu'il

s'inspire largement des conceptions des actuaires anglais, il apporte à la science des mathématiques financières l'appoint d'une œuvre personnelle.

A cet égard, il faut noter tout particulièrement la distinction tranchée que M. Maingie établit entre théorie et application. Les conditions pratiques des opérations financières exigent une certaine adaptation des formules abstraites : ces dernières ne sont rigoureusement exactes que si l'on postule des conditions idéales qui jamais ne se réalisent en toute leur pureté.

Cette très nette distinction permettra d'éviter, dans l'avenir, maintes erreurs. Dès à présent, elle met l'auteur à même de renouveler plus d'une question, de clarifier plus d'une notion confuse.

C'est ainsi que nous le voyons élaborer une théorie originale et très claire : celle de l'intérêt dans le sens négatif.

En indiquer le point de départ suffira déjà à en montrer tout à la fois la nouveauté et la fécondité :

« Lorsqu'un capital est soumis à l'action de la force d'intérêt, on peut déterminer la valeur qu'il aura acquise après un certain temps par l'accumulation des intérêts produits.....

« Mais l'on peut aussi se proposer de déterminer la valeur, à un moment quelconque, de chaque unité de capital comprise dans la valeur acquise à un autre moment quelconque.

« Pour résoudre cette question, il n'est pas nécessaire de connaître l'instant où le capital a commencé à s'accroître sous l'action de la force d'intérêt, ni la valeur du capital ou à ce moment initial. *L'origine du temps peut être fixée arbitrairement.* »

Et plus loin :

« Lorsque le temps est affecté du signe —, nous dirons que *l'intérêt est considéré dans le sens négatif.*

« Par rapport à l'origine choisie, la force d'intérêt agit alors comme une force de décroissement. Lorsqu'elle est constante, elle est égale à la force d'intérêt lorsque celle-ci agit comme force d'accroissement; c'est une simple conséquence du fait que le déplacement de l'origine du temps ne peut avoir influence sur la force d'intérêt » (pp. 18-19).

De la théorie de l'intérêt dans le sens négatif dérive une nouvelle conception de l'escompte.

M. Maingie donne de l'escompte la définition suivante :

« L'escompte apparaît... comme la réduction que l'escompteur fait subir à la valeur nominale d'une créance pour acquérir le droit de la toucher à son échéance, ou comme la bonification qu'il accorde lorsqu'elle est soldée avant terme » (p. 95).

Il y a lieu de distinguer escompte à court et à long terme, seule-

ment la seconde catégorie d'opérations n'est pas de pratique courante.

L'escompte se calcule, non d'après un taux d'intérêt, mais d'après un taux d'escompte.

« Cette remarque... détruit cette distinction, d'ailleurs quelque peu subtile, entre l'*escompte en dedans* et l'*escompte en dehors*, que tous les traités d'arithmétique répètent, mais que la vie financière réelle ne justifie en aucune manière et dont il serait malaisé d'indiquer l'origine. »

Il en résulte notamment qu'il est erroné d'admettre « que l'escompte en dehors constitue en partie, au profit de l'escompteur, un bénéfice illicite. »

L'auteur ne songe naturellement point à méconnaître l'existence d'une relation étroite entre taux d'intérêt et taux d'escompte. « L'acquisition d'une créance est un *placement* réalisé par l'escompteur. Ce placement est consolidé à un *taux d'intérêt* qui n'est pas celui de l'escompte, mais qui en est nécessairement fonction » (p. 96).

On ne peut songer à entrer ici dans l'examen des problèmes mathématiques multiples que comporte la technique financière de l'intérêt. L'auteur y consacre des développements considérables. Qu'il nous suffise de citer quelques-uns de ces problèmes : Annuités constantes — Annuités variables — Calculs du taux d'intérêt — Prêts remboursable à terme fixe et par annuités — Exposé de la théorie mathématique des emprunts par titres.

Ainsi que le fait observer, dans une magistrale préface, M. O. Lepreux : « Le livre de M. Maingie s'adresse à un nombreux public : il n'intéresse pas seulement les savants, les actuaires, les professeurs de l'enseignement supérieur et de l'enseignement moyen; il sera d'une incontestable utilité pour les hommes d'affaires, pour ceux qui ont la charge de la gestion d'établissements de crédit, pour tous ceux qu'anime le souci de la prospérité économique de notre pays.

« La Belgique a conquis, dans le monde industriel et commercial, un rang honorable et envié; chaque jour nous voyons croître la masse des opérations financières. Des esprits superficiels peuvent croire qu'une telle activité économique n'a que faire des raisonnements et des formules mathématiques et qu'il lui suffit de se soumettre à des règles empiriques; ils n'aperçoivent pas ou feignent de ne pas voir, sous la diversité des procédés qu'ils qualifient d'un terme courant : la pratique des affaires, la trame des principes techniques sans lesquels cette pratique journalière serait illusoire et dangereuse.

« Il est de temps en temps utile, même nécessaire, qu'un livre comme celui-ci vienne remettre les choses au point. »

On ne pourrait mieux dire. M. A.

PIERRE DABRY : **Mon expérience religieuse**. — Paris, Nourry, 1912; un volume de 303 pages.

Pierre Dabry est un ancien prêtre catholique ; sa rupture avec l'Eglise date de quelques mois. Elle eut cela de particulièrement intéressant qu'elle fut déterminée non par des dogmes métaphysiques ou scripturaires du Catholicisme, mais par sa doctrine sociale. Les phrases grandiloquentes de Léon XIII, panachées de républicanisme, longtemps ont séduit l'âme généreuse et enthousiaste de M. Dabry ; encore aujourd'hui il accorde une grande supériorité à Léon XIII sur Pie X. Cela ne me paraît évident que relativement à l'habileté. L'auteur de la condamnation de la mythique hérésie : « l'Américanisme » prépara celle du très réel « Modernisme » par son Encyclique *Providentissimus*, laissant à son successeur, l'honnête Pie X, le soin de tirer les conclusions et l'odieux de prononcer les sentences.

Mais Pierre Dabry a fini par se rendre compte que la succession des Papes les uns aux autres peut bien amener des changements dans leurs caractères, mœurs, dispositions, aucun dans la doctrine. L'Eglise écrasera toujours la libre recherche et le libre effort au nom de la « révélation » dont elle prétend avoir l'exclusif dépôt : elle vient de le faire impitoyablement à l'égard des « modernistes » sociaux comme des « modernistes » exégètes ou philosophes. C'est cette extermination que raconte Pierre Dabry, ancien prêtre démocrate, ancien directeur de la *Vie catholique* et rédacteur en chef du *Peuple français*, ancien secrétaire en chef des Congrès ecclésiastiques de Reims et de Bourges. La phrase est souvent trop oratoire (question de tempérament), mais le fond est solide et l'on trouve nettement présenté un des plus émouvants épisodes de l'histoire ecclésiastique de ces vingt dernières années.

Marcel HÉBERT.

A. SLUYS : **Les compartiments scolaires à l'exposition de Bruxelles : l'Allemagne, la Belgique. les Pays-Bas.** — Bruxelles, V. Feron, 1911, 297 pages.

M. Sluys a réuni sous ce titre les nombreux articles qu'il a consacrés, dans le *Ralliement*, aux sections scolaires allemande, belge et néerlandaise de l'Exposition de 1910. Ces sections, il ne les a pas seulement parcourues, il les a étudiées dans le détail ; tout en regardant ce qui était visible à tous les yeux, il a su découvrir ce qui

était — plus ou moins involontairement — dissimulé. Le volume que cet examen minutieux lui a inspiré est tout à la fois intéressant par les indications historiques et statistiques qu'il contient en abondance et par les réflexions que l'auteur emet ou qu'il nous amène à faire.

Dans une première partie, M. Sluys, s'aidant des documents si variés que groupait la section scolaire allemande, étudie l'organisation de l'instruction publique chez nos voisins de l'Est, spécialement en ce qui concerne les écoles primaires, normales, réales, d'adultes, d'arriérés, de sourds-muets. Il y ajoute quelques considérations (pp. 245-249) sur l'enseignement supérieur allemand, dont les établissements n'ont pu, faute de place, exposer à Bruxelles.

La dernière partie du livre est consacrée à l'enseignement néerlandais : primaire, moyen et supérieur. Il convient de signaler tout particulièrement l'analyse des lois qui régissent l'enseignement primaire en Hollande (pp. 271-286). M. Sluys met en pleine lumière l'erreur de ceux qui décorent du nom de « Système hollandais » l'attribution, sans garanties sérieuses, aux écoles privées des subsides des pouvoirs publics.

Quant à l'enseignement belge, il est étudié sous toutes ses formes. M. Sluys a passé au crible d'une critique acérée l'exposition de l'enseignement primaire et normal primaire. Preuves à l'appui, il en dénonce le caractère trop souvent artificiel, « truqué ». L'étude des compartiments scolaires aménagés dans les pavillons spéciaux édifiés par les villes de Bruxelles, d'Anvers et de Liége lui permet d'établir une éloquente comparaison entre l'œuvre de nos grandes communes et celle du gouvernement en matière d'instruction populaire.

Avec raison, il porte un jugement plus favorable sur l'exposition de l'enseignement moyen qui fut organisée par des professeurs zélés et distingués ; et il consacre un chapitre à l'histoire et à l'état actuel des quatre Universités.

Certaines des conclusions de M. Sluys appelleraient, sans doute, la discussion ou tout au moins des réserves (1). Mais celles-ci n'enlève-

(1) P. 127-128. La valeur éducative des « humanités anciennes » n'est pas seulement affirmée par ceux « qui veulent le retour au programme des siècles passés » mais par beaucoup de « scientistes » qui ne sont pas tous des partisans des « humanités modernes ». — P. 245. Les cours confiés en Allemagne aux *privatdocenten* n'ont pas toute l'efficacité que léur attribue M. S., au point de vue de l'émulation qu'ils peuvent créer entre les professeurs. — P. 255. Les cours généraux, professés *ex-cathedra*, gardent et garderont toujours une réelle utilité, parce qu'ils serviront à éviter le danger de spécialisations excessives et surtout prématurées.

raient rien au puissant intérêt de son livre, bien fait pour servir de *vade-mecum* à ceux qui s'occupent des questions d'enseignement, et surtout d'enseignement primaire.

L. L.

—

CAMILLE JACQUART : **Humanités supérieures sans latin.** — Bruxelles, Misch et Thron, 1911.

Où Monsieur C. Jacquart a-t-il fait ses humanités? Je ne sais; mais la lecture de son ouvrage nous autorise à croire que l'auteur a passé par l'enseignement libre; il semble, en effet, tout ignorer de l'organisation des études dans nos établissements officiels.

Quoi qu'il en soit, M. Jacquart a conservé de ses années de collège un fâcheux, un très fâcheux souvenir : dans son *Avant-propos*, il nous apprend, avec une entière franchise, *qu'il s'est ennuyé prodigieusement* sur les bancs de l'école.

Une pareille plainte n'est pas nouvelle ni isolée : elle se produit même fréquemment, et il n'est pas sans intérêt de constater que ce n'est jamais à lui-même que le jeune collégien s'en prendra de son insuffisance ou de son insuccès. Le mot de La Rochefoucauld se vérifie jusque chez les enfants : l'amour-propre est bien le plus grand des flatteurs.

Dans les confidences qu'il fait à Mme Georgette Leblanc, et qui sont publiées par les éditeurs de la collection Nelson, le plus célèbre de nos écrivains, M. Maeterlinck, prend vivement à partie ses anciens maîtres, et déclare *qu'il ne pardonnera jamais aux pères Jésuites du Collège de Sainte-Barbe, à Gand, leur étroite tyrannie :* ils lui ont gâté sept belles années de sa jeunesse.

Quant à M. Jacquart, il rend les programmes responsables du mal dont il a souffert et qu'il n'est pas près d'oublier. Déjà, pendant ses années de collège, « *il s'était promis d'examiner s'il était absolument indispensable de courber sous le joug des études classiques toute la jeunesse studieuse d'un pays, et aujourd'hui, il remplit l'engagement qu'il avait pris alors envers lui-même* ».

Le voici donc qui tient cette espèce de serment d'Hannibal, fait aux jours de son enfance, et par lequel il s'est promis naguère de détruire les idoles antiques. Ce qui lui a inspiré son livre, c'est la rancune, une longue rancune inassouvie.

Mais la passion est, dit-on, mauvaise conseillère : elle ne raisonne pas volontiers; elle s'accommode même fort mal de la logique. A défaut d'argumentation, nous trouverons plutôt des appréciations pessimistes sur l'état de notre enseignement public et quelques affirma-

tions hasardeuses qui ne répondent pas ou ne répondent plus à la réalité des faits.

M. Jacquart se trompe, quand il écrit que, si des *notions de Droit constitutionnel* figurent au programme des Athénées, ce cours n'est pas donné, parce qu'il n'y a pas d'heure prévue à cet effet (p. 29) ; il se trompe, quand il croit que les jeunes gens ne reçoivent pas au collège une *préparation scientifique*, capable d'éveiller l'esprit de recherche (pp. 30 et 36) ; il se trompe, quand il signale chez eux l'absence d'une *culture esthétique* qui développe le goût du beau et la compréhension des œuvres d'art (p. 41) ; il se trompe encore et toujours, quand il s'imagine que nos élèves sont éternellement condamnés à reproduire « des discours de généraux romains à leurs soldats, le discours de Régulus devant le Sénat, le discours de Napoléon Ier instituant la Légion d'honneur, les impressions d'un homme qui se noie, etc. » (p. 53). Les exercices de composition qu'il réclame — à juste titre d'ailleurs — sont précisément ceux qu'on impose et qu'on a toujours, à ma connaissance, imposés aux enfants dès les classes inférieures de l'Athénée et même dès l'Ecole moyenne : « des relations de voyage et d'excursion, des rapports sur des faits ou des spectacles auxquels les élèves ont assisté, des comptes rendus d'expériences scientifiques auxquelles ils ont procédé, des résumés de lectures qu'ils ont faites ou de discours qu'ils ont entendus » (p. 53).

Tous ces vœux et d'autres encore (p. 60), qu'exprime M. Jacquart, sont donc réalisés depuis longtemps dans la pratique de notre enseignement officiel, et il convient, à cet égard, de ne faire aucune différence entre la section des humanités anciennes et la section des humanités modernes. M. Jacquart nourrit à l'endroit de celle-ci une singulière prévention et même de très injustes défiances : il lui attribue, dans notre système d'éducation, une triple infériorité : professeurs moins bons, élèves médiocres, esprit utilitaire (p. 65).

Une information plus sûre, mieux avertie, aurait préservé M. Jacquart de cette erreur comme des autres; et il faut bien le reconnaître, tant d'affirmations arbitraires ou sans preuves, un tel défaut de documentation sérieuse enlèvent à son livre une grande partie de sa valeur.

Il n'entre pas dans mes intentions de reprendre la question des études gréco-latines : la question est épuisée, et je ne veux pas, après tant d'autres, répéter ici des considérations trop banales.

Je me plais à reconnaître que M. Jacquart définit en termes excellents le but des humanités : il revendique pour la jeunesse les bienfaits d'une éducation libérale, « *non utilitaire* », qui favorise chez nos écoliers l'éveil des facultés et les prépare à la vie, en même

temps qu'elle assure d'âge en âge la transmission d'une haute culture intellectuelle et morale.

Mais je crains fort que l'auteur ne soit pas conséquent avec lui-même, quand il conçoit son plan de réformes. L'idée directrice en est exprimée à la page 26 :

« Au premier rang figureront : la littérature, les sciences, les arts, les idées morales et religieuses. Viennent ensuite les institutions sociales et politiques dans lesquelles se sont concrétisés les aspirations, les efforts, les convictions, les désirs et les illusions des hommes en quête d'une organisation de la société capable d'assurer l'équilibre des forces sociales. On peut aussi comprendre dans les biens de culture la technique des moyens de production, de circulation et de consommation des richesses. »

Le programme d'études qui correspond à ces idées est exposé à la page 42; ce programme comprendra : « La formation littéraire, par l'étude approfondie de la langue nationale — en Belgique, le français pour les Wallons, le néerlandais pour les Flamands — d'une ou de deux langues étrangères. J'accorderais, quant à moi, la préférence à l'allemand, parce qu'il donne la clef des langues germaniques, parce qu'il est très différent du français et très difficile; parce que, dans le mouvement intellectuel moderne, la science allemande occupe une place de premier rang;

« La connaissance des principaux chefs d'œuvre des littératures anciennes et modernes, traduits en français;

« La formation du raisonnement par les mathématiques et un cours de logique;

« La formation scientifique par les sciences naturelles : géologie, botanique, zoologie; l'astronomie, la physique et la chimie; un cours de philosophie naturelle donnant la synthèse;

« La formation sociale et esthétique par les cours d'histoire de la civilisation et de l'art, de droit constitutinonel et administratif, d'économie sociale. »

Certes, ce projet n'échappe pas au reproche d'une spécialisation hâtive; il offre aussi un autre danger, celui d'introduire prématurément dans nos classes des matières réservées à la candidature en philosophie et même au doctorat en droit; mais son principal inconvénient, c'est que M. Jacquart s'abstient d'indiquer les moyens de faire passer son programme du domaine de la théorie dans le domaine des réalités. Il abandonne ce soin « aux professeurs, aux spécialistes », comme aussi le soin de se prononcer, en outre, sur l'organisation d'autres cours, notamment « les cours de géographie, de dessin, de gymnastique, etc. ».

M. Jacquart esquive ainsi toutes les difficultés d'application, et il

paraît assez mal venu, dans ces conditions, de critiquer, comme il le fait, le programme d'études récemment proposé par la *Ligue de l'Enseignement* : si ce programme est défectueux par certains endroits, il a du moins l'incontestable mérite de fournir des indications détaillées sur la façon de le réaliser.

Toute institution humaine est à la fois imparfaite et susceptible de perfectionnement : notre enseignement moyen évolue comme le reste. Mais, dans la sphère pacifique de la pédagogie, on n'accomplit de vrais progrès que par des améliorations successives, modestes et prudentes, en évitant toute secousse, c'est-à-dire tout essai téméraire ou improvisé : sinon, il faut s'attendre à des mécomptes humiliants et cruels.

Or, nos collèges sont, plus que jamais, ouverts aux idées du jour; l'esprit du temps pénètre de toutes parts dans les classes. Le corps enseignant n'a pas la superstition du passé et il hait la routine; mais il croit qu'une réforme des études, pour être durable, doit s'appuyer sur l'expérience, et il la juge surtout efficace, quand elle porte sur les méthodes et les procédés plutôt que sur les programmes.

Au lieu de tout bousculer, tâchons de conserver à l'enseignement public un peu de la stabilité qui lui est nécessaire pour lui assurer la confiance des parents et pour ne pas décourager les élèves. Les modifications trop brusques, les tâtonnements irréfléchis aggravent parfois le mal qu'on s'efforce de guérir.

Dans une question aussi importante que l'éducation de la jeunesse, il convient d'éviter avant tout le parti-pris; il ne faut pas non plus céder trop vite à des goûts personnels. A tout prendre, l'organisation actuelle des athénées et des collèges prouve qu'il est possible d'élever nos enfants pour notre temps et pour notre pays, sans les soustraire à la culture classique ou, pour mieux dire, à la grande tradition humaine; et il est sage de se défier des novateurs impatients ou à courte vue qui veulent traiter notre enseignement national comme ces âmes viles sur lesquelles les médecins faisaient autrefois leurs expériences.

D. De Moor.

Chronique Universitaire

Université de Bruxelles. — Actes officiels. — Dans ses dernières séances, le Conseil d'administration a procédé aux nominations suivantes :

Le Conseil a renouvelé le mandat de membre permanent conféré à M. Charles BULS.

M. Nestor WATTIEZ a été nommé assistant des cours de pharmacognosie, de pharmacie et de microscopie.

MM. Ernest DE CRAENE, Fernand HEGER-GILBERT, Fernand MERSAY ont été nommés agrégés.

Le mandat d'assistant aux cours d'anatomie humaine systématique et topographique a été confié à M. Oscar GILSON, en remplacement de M. Edouard Willems, dont le mandat est expiré.

M. Paul SPEHL a été nommé assistant au cours de pathologie générale.

Les mandat de M. Carl LEPERER, en qualité d'assistant du cours de chimie générale, a été renouvelé.

M. Maurice PHILIPPSON a été nommé professeur extraordinaire.

M. le professeur HORTA a obtenu, à sa demande, sa démission; il a été nommé professeur honoraire.

La démission de M. MATHY, professeur de physique et mathématiques, ayant été acceptée, M. Théophile DE DONDER, docteur en sciences physiques et mathématiques, a été nommé en son remplacement avec le titre de chargé de cours.

Le cours de physique expérimentale a été divisé, d'un côté un enseignement destiné aux candidats ingénieurs et aux candidats en sciences physiques et mathématiques; de l'autre, un enseignement destiné aux candidats en sciences naturelles. M. VERSCHAFFELT ayant conservé le premier, M. Emile HENRIOT, ancien élève de l'Ecole normale supérieure de Paris et agrégé préparateur à ladite école, a été chargé du second ainsi que d'un cours de physique théorique qui a été ajouté au programme de l'examen du doctorat en sciences physiques et mathématiques.

—

Réunions sportives interuniversitaires. — Le Comité spécial chargé de l'organisation, en 1912, des réunions sportives interuniversitaires, est composé comme suit :

Membres effectifs : MM. Beckers, L., directeur général de l'enseignement supérieur, des sciences et des lettres au ministère des sciences et des arts : Hocepied, A., directeur à l'administration de l'enseignement supérieur, des sciences et des lettres, au même département; Cobbaert, E., chargé de cours à l'Université de Gand; von Winiwarter, A., professeur à l'Université de Liége; Spehl, E., professeur à l'Université de Bruxelles; Deploige (Mgr S.), professeur à l'Université de Louvain.

Membres suppléants : MM. De Nobele, J., professeur à l'Institut supérieur d'éducation physique, annexé à l'Université de Gand; Brouha, M., sous-directeur à l'Ecole d'enseignement pour sages-femmes, annexée à l'Université de Liége; Demoor, J., recteur de l'Université de Bruxelles; de Strijcker, P., professeur au Collège américain annexé à l'Université de Louvain.

—

Centenaire de l'Université de Christiania. — L'Université de Christiania a célébré, en septembre dernier, le centenaire de sa fondation. A cette occasion, des fêtes grandioses ont été organisées avec l'aide des autorités municipales. S. M. le roi Haakon et S. M. la reine ont honoré de leur présence la plupart des réceptions et ont convié à souper, au Palais, les membres de l'Université ainsi que leurs invités.

De nombreux délégués étrangers avaient répondu à l'appel de leurs collègues norvégiens, et c'est ainsi que des adresses ont été remises au nom des universités de Stockholm, Copenhague, Leipzig, Tubingen, Marbourg, Londres, Liverpool, Dublin, Glascow, Belfast, Paris, Montpellier, Bruxelles, Gand, Liége, Berne, Bologne, Vienne, Buda-

pest, Saint-Pétersbourg et bien d'autres, ainsi qu'au nom des principales Académies d'Europe et d'Amérique. L'Université libre de Bruxelles était représentée par M. le Dr Depage, qui remit également une adresse au nom de l'Académie des Sciences.

Parmi les distinctions accordées par l'Université de Christiania à un nombre relativement très restreint de privilégiés, citons l'honneur fait à l'Université de Bruxelles en la personne du professeur Dollo, à qui fut conféré le titre de docteur *honoris causa*.

L'histoire de l'Université royale Frédéric est des plus intéressante. Je ne puis vraiment faire que de résumer, à ce propos, le superbe discours du recteur, M. le professeur Stang :

« L'Université, dit-il, est sortie du sein du peuple norvégien, son existence a été de tout temps mêlée à la vie du peuple, elle en a partagé toutes les vicissitudes.

« Elle a été créée par souscription nationale à un des moments les plus difficiles que la Norvège ait traversés; jamais sans doute on n'a posé sous une grande œuvre politique d'aussi profondes fondations que ne le fit le peuple norvégien en 1811. Une des plus petites nations de l'Europe commença ainsi par une Université et termina par la formation d'un Etat libre. Les débuts furent difficiles, mais avec 1830 une nouvelle politique commence et, d'un seul coup, la physionomie intellectuelle du pays se transforme. Notre Université, sous l'impulsion d'une phalange de jeunes savants, concentre toute son activité dans l'étude de notre propre vie populaire. Notre peuple avait vécu dans l'isolement, ses gouvernants étaient en Danemark et ils étaient trop loin pour marquer la Norvège de leur empreinte. Notre culture rurale, dont les sagas donnent une image classique, a pu ainsi vivre immuable et riche à travers les siècles. Notre droit national, dont la base est entièrement germanique et qui n'a heureusement été troublé par aucune réception du droit romain, s'est développé puissamment et richement. En science comme en art, la nouvelle Norvège se retourna vers l'inépuisable trésor des souvenirs de notre culture ancienne, et y puisa à pleines mains.

« Ce fut une période de relèvement national; mais l'œuvre entra bientôt dans une phase plus calme, de nouveaux problèmes se posèrent. Le peuple ne peut toujours vivre suivant les impulsions qui lui viennent de sa propre vie. S'il se développe, il arrive un moment où il faut chercher au dehors la culture et la science. On ne délaissa pas les sujets nationaux, mais Ibsen, Bjornson, Grieg et bien d'autres, les placèrent dans un cadre plus large tout en y ajoutant des matériaux puisés ailleurs; leurs tendances ne sont plus exclusivement nationales, elles vont à l'humanité toute entière. Notre

science dut suivre la même voie, sous l'influence de notre développement économique.

« L'Université norvégienne n'est pas encore sortie complètement de son premier stade. Il ne nous est pas possible encore de nous attacher autant de jeunes savants qu'il le faudrait. Pour que nous puissions progresser rapidement, nous avons besoin d'un travail plus solidement organisé et des moyens d'action matériels beaucoup plus considérables.

« Ce sont surtout les peuples qui ont besoin de lutter âprement pour leur existence qui doivent se diriger vers la lumière, tant au point de vue intellectuel qu'au point de vue matériel. Puisse le nouveau siècle qui commence pour notre histoire trouver la science norvégienne au premier rang sur le chemin du progrès ! A cette condition seulement, l'Université pourra devenir la bienfaitrice du peuple norvégien ! »

—

L'éducation physique à l'Université Columbia. — Un exemple à suivre. — Au moment où l'Université de Bruxelles va pouvoir entreprendre la construction des nouveaux locaux qui lui permettront d'adapter complètement son organisation aux besoins actuels de l'enseignement supérieur, il nous paraît intéressant de reproduire quelques détails sur l'éducation physique à l'Université Columbia, à New-York, extraits de la « Columbia University Quarterly ».

Avant 1897, date à laquelle l'Université quitta ses anciens locaux de la quarante-neuvième rue pour s'installer à Morningside Heights, l'éducation physique ne faisait pas partie de ses programmes, contrairement à ce qui se passait pour la majorité des établissements d'enseignement supérieur aux Etats-Unis. C'est en 1860 que le Amherst College introduisit le premier dans ses programmes l'éducation physique obligatoire. De 1860 à 1900, vingt-et-un collèges suivirent cet exemple, et de 1900 à 1906, soit en six ans, ce nombre a plus que doublé, passant de vingt-et-un à cinquante-sept. C'est dire l'extension considérable qu'a prise dans ces dernières années le mouvement en faveur de l'éducation physique. L'Université Columbia a profité de sa reconstruction en 1897 pour combler une lacune regrettable et pour prendre, en matière d'éducation physique comme ailleurs, une des premières places.

Le gymnase fut ouvert à la fin de 1898, et le programme de l'année scolaire 1898-99 annonça pour la première fois que les étudiants, sauf les étudiants en médecine, auraient à payer une cotisation annuelle de 7 dollars pour le gymnase. En outre, deux heures de gymnastique

par semaine étaient imposées à tous les élèves des deux classes inférieures du Columbia College, ainsi qu'à ceux des écoles de sciences appliquées et d'architecture. Toutefois, les notes n'entraient pas en ligne de compte pour les examens, tandis qu'aujourd'hui les notes obtenues aux cours d'éducation physique de première et de deuxième année comptent pour l'obtention du grade de bachelier ès arts ou ès sciences.

Le cours d'éducation physique de première année (A) comprend, pendant les sept premieres séances du premier semestre (A 1), des conférences sur l'hygiène et, pendant toute cette période, les étudiants sont soumis à un examen physique. Pendant le reste du semestre, les deux séances sont consacrées à des exercices de gymnastique. A la fin du semestre, les étudiants subissent un examen écrit portant sur le sujet des conférences d'hygiène. Le cours du second semestre (A 2) comprend deux heures par semaine d'exercices de gymnastique, avec un examen qui a lieu vers le 1er mai. Les cours de seconde année (B 1 et B 2) comportent à peu près le même programme que ceux de première année, sauf l'examen physique. Les exercices athlétiques comprennent la course à pied, la natation, des exercices de sauvetage, le saut en hauteur et en largeur et la montée à la corde. Les notes obtenues aux examens semestriels, ainsi que la moyenne des notes obtenues aux exercices de gymnastique et aux exercices athlétiques servent à déterminer à la fin de chaque année la note générale d'éducation physique entrant en ligne de compte pour l'obtention du grade de bachelier. Il y a actuellement 732 étudiants inscrits aux deux cours de gymnastique, dont 398 élèves du collège, et 334 étudiants des écoles des mines et de chimie, ou élèves ingénieurs. L'Université Columbia a été, en effet, une des premières à prescrire l'éducation physique aux élèves-ingénieurs et son exemple est maintenant suivi par presque tous les collèges. Les étudiants peuvent en outre suivre des cours facultatifs d'hygiène, dont les notes comptent pour les examens, et prendre part à des séances quotidiennes, également facultatives, de gymnastique et de callisthénie, ainsi qu'à des exercices de sauvetage.

Enfin, le directeur de l'éducation physique et le professeur de gymnastique, qui sont tous deux médecins, donnent tous les jours des consultations médicales qui exercent la plus salutaire influence en développant chez les jeunes gens le souci constant de l'hygiène. Il en est de même des examens physiques auxquels sont soumis obligatoirement les élèves. Ces examens, qui sont extrêmement minutieux, comportent la mensuration exacte de toutes les parties du corps, des épreuves de vision, d'audition, de respiration, l'examen attentif du cœur, des poumons, du foie, etc. Ils fournissent au direc-

teur une excellente occasion de faire la connaissance personnelle de l'étudiant, de surveiller de la façon la plus efficace sa santé et son développement physique, et de lui donner sur l'hygiène appropriée à sa constitution et à son tempérament les indications les plus précieuses.

Les étudiants qui veulent entrer dans des équipes athlétiques subissent à cet effet un examen spécial à la suite duquel le directeur décide en connaissance de cause s'ils ont les aptitudes physiques suffisantes. On évite ainsi presque à coup sûr un surmenage physique qui pourrait avoir les plus graves conséquences.

Les églises romanes du Centre et du Sud de la France

PAR

LÉON LECLÈRE,

Professeur à l'Université.

L'histoire de l'architecture religieuse en France semble encore, pour beaucoup de personnes, et non des moins « averties », être contenue presque tout entière dans la description des églises de l'époque gothique. Cette opinion — pour erronée qu'elle soit — a certaines raisons d'être. N'est-ce pas la France (capétienne) qui a donné naissance à l'art gothique? N'est-ce pas dans les pays de la Seine, de la Somme et de l'Oise que les divers éléments de cet art se sont réunis, coordonnés et élevés à la hauteur d'un style? N'est-ce pas cet art proprement français, *opus francigenum*, qui fut considéré dans toute l'Europe, du XIIIe au XVe siècle, comme un modèle à imiter, un idéal à poursuivre par les maîtres d'œuvre et par les imagiers, par les verriers et par les peintres?

Toutefois, ce point de vue est beaucoup trop étroit. Assurément, l'architecture religieuse romane n'est pas, comme sa cadette, de provenance exclusivement française; et ce n'est pas d'un foyer français qu'elle a rayonné en Europe. Il n'en reste pas moins vrai que si l'époque romane n'a pas vu s'élever en France des églises aussi vastes, aussi grandioses, des monuments aussi « synthétiques » que les cathédrales de Chartres ou d'Amiens, elle a couvert ce pays — et surtout les régions situées au sud de la Loire —

d'édifices imposants, pourvus dans leur ensemble comme dans leurs détails de beautés de premier ordre et témoignant d'une force de conception et d'une habileté d'exécution hors de pair.

En nous aidant à la fois de notes de voyage et des excellents travaux consacrés en ces derniers temps à l'architecture française du moyen âge (1), nous voudrions étudier ici quelques-unes de ces églises, celles qui nous ont paru caractériser le plus complétement l'art des constructeurs romans de la France centrale et méridionale.

I

Si variées qu'elles soient, elles ont des traits communs; l'époque de leur édification (XIe et XIIe siècles), le plan, l'aspect, la structure, le style de la décoration et notamment de la statuaire.

Leur plan est cruciforme ou basilical : une nef, un transept, un chœur. La nef est unique ou accompagnée de collatéraux, parfois doubles dans le sens de la hauteur (bas-côtés et tribunes); le transept présente çà et là des collatéraux, des absidioles; le chœur est simple ou divisé en sanctuaire et déambulatoire, avec ou sans chapelles absidales, absidioles, etc.

Les églises romanes sont, on le sait, des édifices voûtés, partiellement ou totalement. Leurs voûtes forment des blocs homogènes, devant leur solidité à la stabilité de leurs points d'appui et à la cohésion des matériaux qui les composent. Leur poids considérable ayant pour conséquence nécessaire le renforcement des supports, les colonnes, les piliers, les murs sont massifs; les fenêtres, rares

(1) CHOISY : *Histoire de l'architecture*, t. II, Paris, 1899, pp. 139 à 257; C. ENLART : *Manuel d'archéologie française*, t. I, Paris, 1901, pp. 199 à 433 (avec une abondante bibliographie et un répertoire de toutes les églises romanes de France, classées par départements); A. MICHEL : *Histoire de l'art*, t. I^2^, Paris, 1905 (surtout le chapitre V : architecture romane, par C. ENLART; le chapitre VI : la sculpture romane, par A. MICHEL; et les indications bibliographiques, pp. 586, 708 à 710); *L'architecture romane en France* : 313 reproductions, avec une préface de J. BAUM, Paris, 1911; R. DE LASTEYRIE : *L'architecture religieuse en France à l'époque romane*, Paris, 1912, 749 pages.

et plutôt petites. Selon l'expression des archéologues : *le plein envahit le vide*, dans les églises romanes, toujours puissantes, mais souvent lourdes et trapues, insuffisamment ouvertes à l'entrée de la lumière, surtout au XIe siècle.

La voûte est ainsi l'élément principal dans la construction romane. C'est elle qui a donné au monument des caractères nettement déterminés. Le voûtement a eu pour cause le nombre et la gravité des incendies qui détruisaient ou endommageaient les églises ayant des couvertures en bois : plafonds, charpentes apparentes. En se généralisant au XIe siècle, il fut « le germe fécond d'où sortit insensiblement une des plus grandes révolutions qui aient jamais eu lieu dans l'histoire de l'architecture (1). » Les constructeurs romans ont emprunté à leurs prédécesseurs romains les principaux types de voûtes dont ils se sont servis : la *voûte en berceau*, la *voûte d'arêtes* et la *coupole*. La voûte en berceau, de forme semi-cylindrique, la plus aisée à construire, la plus employée jusqu'en 1 50, n'est en quelque sorte qu'un arc indéfiniment prolongé; elle est lourde et pèse d'un poids énorme sur les murs qui lui servent de piédroits. La voûte d'arêtes, formée par l'intersection de deux voûtes en berceau dont les clefs sont dans le même plan, est moins lourde que la voûte en berceau : du moins son poids ne porte que sur les quatre points de la muraille où aboutissent les arêtes. Mais elle est difficile à construire en pierres d'appareil quand elle prend de grandes dimensions. La coupole, enfin, est une voûte en forme de calotte hémisphérique établie sur des trompes ou des pendentifs qui rachètent la différence existant entre le plan carré et le plan circulaire. Nous en rencontrerons des exemples du plus grand intérêt.

Quant à la *voûte d'ogives*, elle n'a pas été empruntée à l'antiquité. Trouvaille des architectes romans, aussi solide et plus légère que ses aînées, elle les supplanta à la fin du XIIe siècle. Grâce à elle, on le sait, la construction gothique fut rendue possible (2).

---

(1) LASTEYRIE : *op. cit.*, p. 227.

(2) Sur la voûte d'ogives, voir mes deux études : *L'origine de la voûte d'ogives* et : *Les grandes cathédrales d'Angleterre* (*Revue de l'Université de Bruxelles*,

Les arcades qui font communiquer la nef et les bas-côtés, les arcs des portes, des fenêtres, les baies des clochers sont le plus souvent en plein cintre (1), leur courbe équivaut à une demi-circonférence. Le plus souvent, disons-nous, mais pas toujours. Quicherat, en effet, a démontré, il y a longtemps déjà, que les architectes romans ont fréquemment employé l'arc aigu ou brisé (2); il a relevé les noms de nombreuses églises romanes où cet arc se rencontre. C'est donc employer une formule, exacte dans la grande majorité des cas mais pourtant trop absolue, que d'appeler le cintre : le principe générateur de l'architecture romane (3).

Analogues par la construction, les églises romanes dont nous allons parler se ressemblent aussi au point de vue de l'ornementation et, plus spécialement, de la décoration sculptée, la seule qui puisse faire l'objet d'un examen. En effet, rares sont aujourd'hui les spécimens de la peinture décorative, sur verre ou murale, antérieurs au XIIIe siècle. Dans la sculpture d'ornement — celle dont l'éveil fut le plus rapide — comme dans la statuaire, l'influence de la tradition gallo-romaine et l'imagination sont plus fortes que l'étude directe de la nature, si fréquente à l'époque gothique Mais les compositions romanes rachètent cette infériorité par leur belle ordonnance, leur rythme et leur style.

Tels sont, brièvement rappelés, les principaux caractères communs à toutes les églises romanes. Ils coexistent avec des différences nombreuses, avec des particularités régionales ou locales que nous tenterons de mettre en relief, en limitant notre étude aux

---

juillet 1902, juin-juillet 1910,. On y trouvera le résumé des discussions auxquelles a donné lieu la détermination de la contrée où ont été construites les premières croisées d'ogives. Dans son récent ouvrage, M. de Lasteyrie, dont l'opinion est assurément du plus grand poids, rejette nettement l'antériorité des croisées de la cathédrale de Durham ou de Saint-Ambroise de Milan sur celles des églises de l'Ile-de-France, « berceau véritable de la croisée d'ogives ». Voir pp. 178, 259 et ss., 497.

(1) Surhaussé, surbaissé, outrepassé.

(2) *Revue archéologique*, t. VII (1850), pp. 65 et ss. *Mélanges archéologiques*, t. II, p. 74. C'est lui aussi, ne l'oublions pas, qui a prouvé l'erreur de la synonyme établie entre l'arc aigu ou brisé et l'ogive.

(3) S. REINACH : *Apollo*, p. 108.

édifices religieux bâtis entre la Loire et les Pyrénées, les Alpes et le golfe de Gascogne.

« L'architecture romane, écrit M. de Lasteyrie, loin de présenter l'uniformité d'aspect qui caractérise d'autres genres d'architecture, est peut-être la plus variée qui fût jamais (1). » Il est donc à la fois possible et nécessaire de répartir les édifices de cette époque en un certain nombre de groupes plus ou moins homogènes. Les archéologues ne s'accordent pas encore sur le nombre et sur les caractères de ces groupes, et leurs contradictions se comprennent aisément. Toute classification — comme toute définition — est périlleuse (2). Si elle est trop rigoureuse, trop détaillée, elle tombe dans des complications confuses; si elle entend rester générale et souple, elle risque d'être vague et partant peu utile. En évitant un excès, leurs auteurs rencontrent l'excès contraire. A la longue pourtant, l'entente s'est faite, réserve faite de certains détails, par la combinaison des deux genres de classement proposés : le classement *géographique* et le classement *technique.*

Arcisse de Caumont (3) partait de l'idée que les monuments de chaque région différaient par la manière dont les ornements étaient traités, tout en se ressemblant par les principes de leur construction. Il distinguait sept écoles romanes en France : celle du nord, de la Belgique à la Loire; celle du nord-ouest (Normandie-Bretagne); celle de l'ouest, de la Saintonge à l'Anjou; celle du sud-ouest; celle de l'Auvergne; celle de la Bourgogne, s'étendant dans tout le bassin de la Saône et du Rhône, jusqu'à la Méditerranée; celle de la Germanie, ayant son centre dans la région rhénane.

La distribution géographique des édifices romans, proposée par de Caumont, fut adoptée, avec des variantes, par Viollet-le-Duc et par M. Anthyme Saint-Paul. Le premier est l'auteur de plusieurs systèmes de classement. Tantôt il énumère sept écoles ayant pour centre : l'Ile-de-France et la Normandie, la Provence, le Languedoc, le Périgord, la Saintonge, l'Angoumois, le Poitou 4); tantôt

(1) Lasteyrie : *op. cit.*, 406.
(2) Brutails : *L'archéologie du moyen âge et ses méthodes*, pp. 164-174.
(3) *Abécédaire d'archéologie*, p. 292.
(4) *Dictionnaire d'archéologie*, t. V, p. 153.

il en compte onze, en disjoignant l'école de l'Ile-de-France et celle de la Normandie et en ajoutant à sa liste antérieure celles de l'Auvergne, de la Bourgogne et de la Champagne (1) ; tantôt même, il atteint, par des subdivisions, un total de treize écoles (2), M. Anthyme Saint-Paul distingue six grandes régions partagées elles-mêmes entre quinze écoles (3).

Au principe des groupements locaux, de la « géographie des styles », Quicherat opposait un système tout différent (4). Il faisait remarquer que ce procédé « n'ayant d'yeux que pour les groupes homogènes » ne s'appliquait pas aux types solitaires, si importants qu'ils puissent être; il ajoutait que dans certaines contrées, plusieurs types coexistaient; il estimait enfin que le système d'A. de Caumont avait le tort de considérer avant tout l'ornementation des églises et non pas leur construction. Il fallait, d'après lui, ne pas tenir compte de la situation géographique des édifices, c'est-à-dire d'un caractère tout externe, d'une circonstance extérieure à leur nature. Il prit donc pour critérium un seul caractère bien défini : le type des voûtes de la nef. Adaptant à l'archéologie la méthode du botaniste ou du zoologiste, il classa les monuments d'après une série de divisions : ordres, espèces, variétés; il aboutit de la sorte à la création d'un grand nombre de groupes architecturaux qu'il réduisit plus tard, il est vrai, à huit écoles, associées en quatre groupes : Provence, Bourgogne, Poitou, Auvergne, Aquitaine, Normandie, Rhin, Ile-de-France.

Ces classifications sont tout ensemble satisfaisantes et critiquables. Celles d'A. de Caumont, de Viollet-le-Duc, d'Anthyme Saint-Paul ont le mérite d'avoir tracé, avec plus ou moins de précision, la carte de l'architecture romane; mais elles souffrent de nombreuses et importantes exceptions. Sous sa deuxième forme, « celle de Quicherat est d'une simplicité et d'une logique remarquables; mais elle a le grave défaut de reposer sur un élément

(1) *Dictionnaire d'archéologie*, p. 164.

(2) Dans la *notice explicative* publiée en 1875 par la Commission des monuments historiques.

(3) *Annuaire de l'archéologue française*, pp. 93 et ss.

(4) *Revue archéologique*, t. IX, pp. 525-540; *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, pp. 99 113.

unique, la voûte de la nef. Cet élément ne suffit pas à caractériser d'église romane » (1).

Les plus récentes classifications sont celles de M. Choisy, de M. Enlart, de M. de Lasteyrie. Fort semblables les unes aux autres, elles ont un trait commun : elles combinent le principe du classement géographique avec l'étude du plan, de l'aspect et de la structure des églises. M. Choisy distingue sept écoles : Normandie, Bourgogne, Périgord, Auvergne, Rhin, Poitou, Provence (2). Pour M. Enlart, il faut compter dix groupes dont six sont bien définis au point de vue géographique et pourvus de caractères nettement déterminés : lombardo-rhénan, normand et anglo-normand (3), poitevin, bourguignon, auvergnat, provençal. Deux ont des limites indécises et des principes assez vagues : septentrional, languedocien. Deux enfin se composent d'églises dues à des méthodes de construction spéciales. Ils se juxtaposent à d'autres écoles et n'ont pas de territoire délimité 4). Les églises à coupole du Périgord et de l'Angoumois, les églises à berceaux transversaux constituent ces deux groupes. M. de Lasteyrie, enfin, considère à la fois la position géographique, les divisions politiques, les divisions ecclésiastiques et le principal caractère des édifices religieux : la façon dont les églises sont recouvertes. Mais il fait remarquer qu'il ne faut pas s'en tenir exclusivement à cet élément. S'il peut, en effet, être le point de départ d'une classification, il n'est pas le seul qui permette de distinguer les unes des autres les écoles d'architecture romane. L'auteur note aussi l'influence modificatrice de diverses circonstances : nature du sol, qualité des matériaux, action d'un riche établissement religieux, relations entre paroisses relevant de deux métropoles ou, tout au contraire, rivalités entre dépendances d'une même métropole. Ces réserves faites, il convient, d'après lui, de reconnaître huit écoles principales : dans le nord, les écoles de Bourgogne, du Rhin, de l'Ile-de-France, de Normandie; dans le sud, les écoles de Provence, d'Au-

(1) LASTEYRIE : *op. cit.*, 408.

(2) CHOISY : *op. cit.*, pp. 24 et ss. Voir la carte qui indique l'aire de rayonnement des différents types.

(3) Voir mon étude : *Les grandes cathédrales d'Angleterre.*

(4) *Manuel*, p. 203; *Histoire de l'art*, p. 455.

vergne, du Poitou, du Périgord (1). C'est cette division, d'ailleurs, peu différente de celle de M. Enlart, que nous adoptons dans ce travail. Toutefois, aux écoles d'*Auvergne*, du *Poitou*, du *Périgord* et de la *Provence*, nous adjoindrons un groupe factice, constitué dans le *Languedoc*, sous l'influence prédominante, mais non exclusive, du style auvergnat.

Dans les églises languedociennes, l'absence d'originalité réelle au point de vue architectural est largement compensée par l'existence d'œuvres sculpturales, produits d'une école originale et féconde. Il ne faut pas modeler la nomenclature des écoles de sculpture romane sur celle des écoles architecturales. Il ne faut pas davantage faire coïncider les limites des unes et des autres : « Les frontières des écoles de sculpture sont encore plus flottantes et difficiles à tracer », écrit M. A. Michel. Le maçon et le tailleur d'images sont parfois d'origine différente et leur rencontre momentanée peut apporter dans le même chantier des traditions hétérogènes. Le savant historien de l'art propose de distinguer cinq écoles de statuaire originale et de caractère tranché : celles du *Languedoc*, de l'*Auvergne*, de la *Saintonge* et du *Poitou*, de la Bourgogne, de l'Ile-de-France (2). Il ne sera pas question dans notre étude des deux dernières; nous aurons l'occasion de rencontrer les œuvres des trois autres à Saint-Sernin de Toulouse et à Saint-Pierre de Moissac, à Notre-Dame-du-Port (Clermont-Ferrand), à Saint-Pierre d'Angoulême et à Notre-Dame-la-Grande (Poitiers). De plus, nous ajouterons aux groupes languedocien, auvergnat et poitevin-saintongeais, mentionnés par M. A. Michel, celui de la *Provence* représenté par les statues et les bas-reliefs de Saint-Trophime d'Arles et de Saint-Gilles (Gard).

II

Auvergne.

Si l'école auvergnate se distingue par des caractères très nets de sa voisine du Poitou, elle s'en rapproche par une ressemblance

(1) LASTEYRIE, *op. cit.*, p. 410.
(2) *Histoire de l'art*, t. Ier, p. 599.

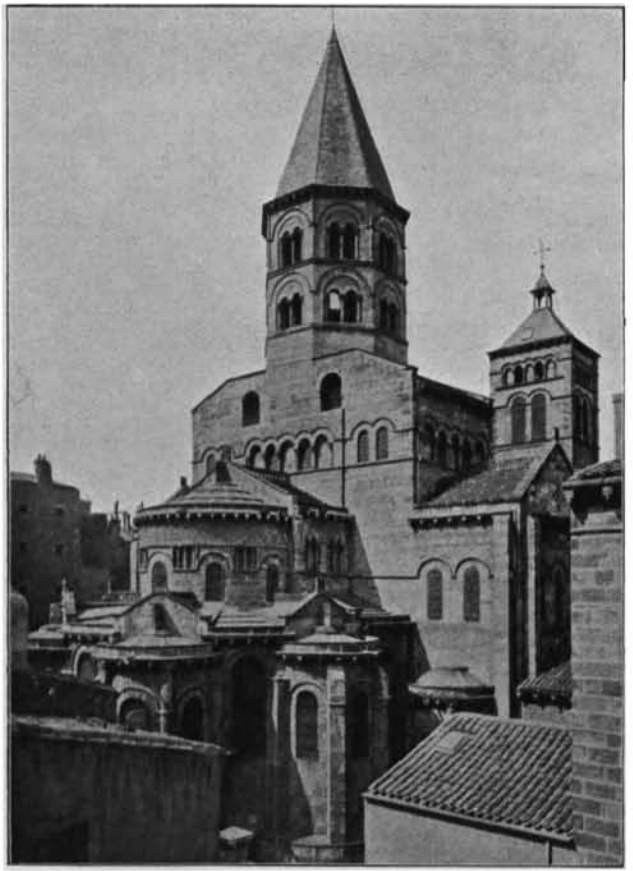

Fig. 1. — Abside de Notre-Dame-du Port.
(Clermont-Ferrand.)

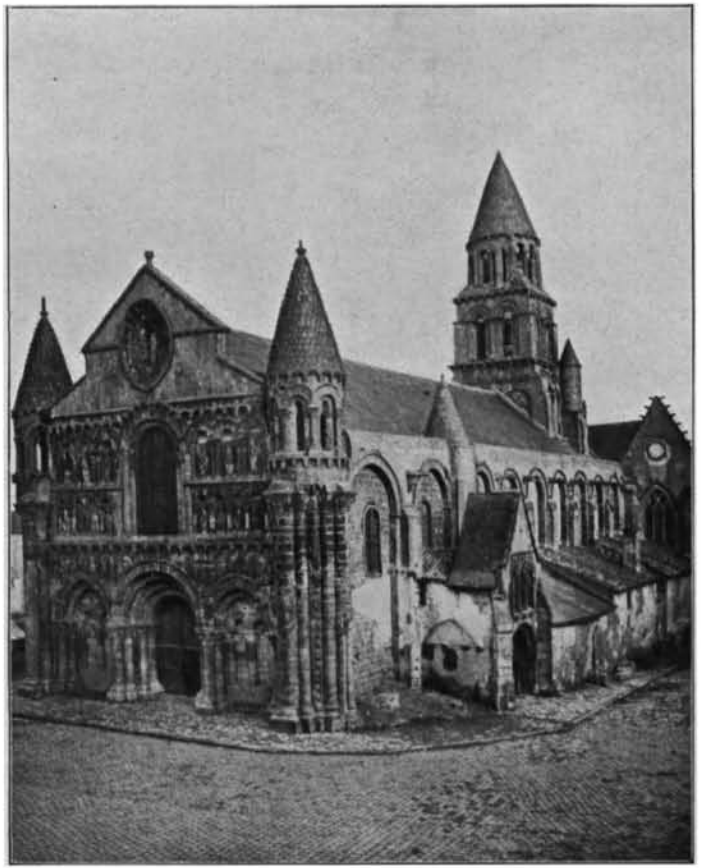

Fig. 2. - Ensemble sud ouest de Notre-Dame-la Grande.
(Poitiers.)

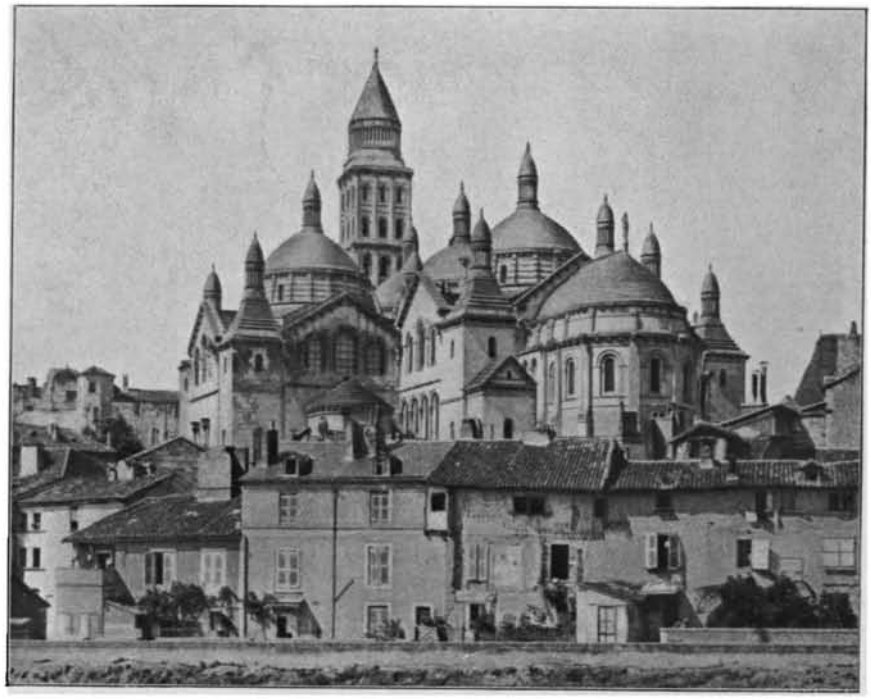

Fig. 3. — Vue d'ensemble de Saint-Front.
(Périgueux.)

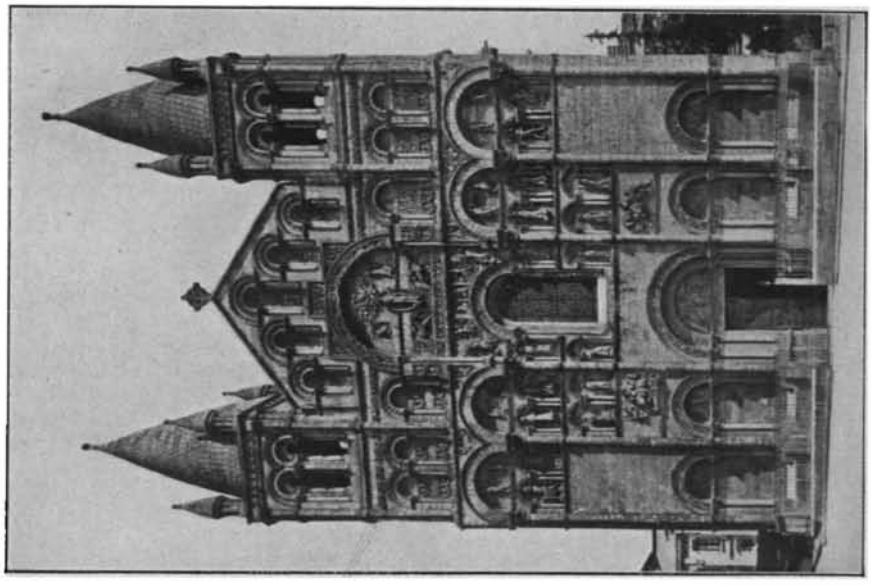

Fig. 4. — Façade de Saint-Pierre.
(Angoulême.)

fondamentale. Un même principe essentiel apparaît des deux parts : la nef est couverte par une voûte en berceau, les voûtes des collatéraux servent à contrebuter celle de la nef. De ce système de construction résulte, ici et là, l'absence de fenêtres entre le sommet des arcades de la nef et la voûte qui la recouvre. Les églises d'Auvergne et celles du Poitou ne sont éclairées qu'indirectement, par les baies des collatéraux Il est vrai que les procédés employés pour contrebuter la nef principale par les voûtes des collatéraux diffèrent. En Auvergne et dans les régions dont les églises se rattachent au type auvergnat, les collatéraux (bas-côtés ou tribunes) sont couverts de voûtes en demi-berceau, en quart de cercle, qui soutiennent la maîtresse voûte au niveau de ses impostes. Ce procédé est analogue à celui des arcs-boutants extérieurs de l'âge gothique. Dans le Poitou et dans les provinces voisines, les bas-côtés sont couverts surtout de voûtes d'arêtes, rarement de voûtes en berceau; les voûtes se trouvent à une hauteur telle qu'elles appuient à sa naissance la voûte de la nef centrale (1).

Entre toutes les écoles romanes, celle de l'Auvergne se signale par sa précocité. D'après le témoignage du chroniqueur Helgaud (2), le roi capétien Robert II (996-1031) fit bâtir l'église Saint-Aignan d'Orléans sur le modèle de la cathédrale de Clermont, consacrée au milieu du xe siècle. Ce n'est toutefois qu'au début du XIIe siècle que le *roman auvergnat*, ayant acquis tous ses caractères, a produit des monuments complets. Les églises qui se rattachent à ce type régional sont nombreuses dans l'Auvergne proprement dite, c'est-à-dire dans les départements actuels du Puy-de-Dôme et du Cantal et dans l'arrondissement de Brioude (Haute-Loire). D'autres églises d'Auvergne mêlent les particularités de structure, de plan et d'ornementation du roman auvergnat à d'autres influences. En outre, en dehors de l'Auvergne, dans plusieurs directions, et parfois fort loin de la province où il s'est constitué, le style auvergnat a exercé une action marquée, tout en se combinant, en des proportions diverses, avec ceux d'autres écoles. Son aire de rayonnement s'étend à l'ouest et au nord sur le Limousin, le Bourbon-

(1) LASTEYRIE : *op. cit.*, p. 435.

(2) *Historiens des Gaules et de la France*, t. X, p. 110.

nais, le Nivernais et le Berri, où il entre en contact avec le *roman bourguignon*; elle atteint la vallée de la Loire, à Saint-Germigny-des-Prés, qui rappelle de près l'église la plus caractéristique de l'Auvergne, Notre-Dame-du-Port. A l'est et au sud, elle pénètre dans le Forez, le Velay (Notre-Dame-du-Puy), le Rouergue, le Quercy, le Vivarais, qu'effleure aussi le *roman provençal*, et enfin dans la vaste région garonnaise (Saint-Sernin de Toulouse, ouverte d'autre part à l'influence poitevine. Ces contrées correspondent à peu près à la province ecclésiastique de Bourges et au diocèse de Toulouse, dans leurs limites de l'ancien régime. Il est inutile de multiplier les subdivisions et de considérer, à côté de l'école auvergnate, une école languedocienne (Quicherat), une école bourbonnaise, une école limousine (Anthyme Saint-Paul). Leurs différences sont secondaires, elles se ressemblent par le caractère fondamental : les voûtes en quart de cercle des collatéraux.

Les églises romanes auvergnates, de plan basilical, possèdent une nef centrale et deux collatéraux. La première est recouverte par une voûte en berceau. Sans combles, elle supporte directement la toiture. Aucune fenêtre ne s'ouvre sur la nef. Les collatéraux ont parfois deux étages dans le Puy-de-Dôme et le Limousin : bas-côtés garnis de voûtes d'arêtes, tribunes s'ouvrant sur la nef par de petites arcades en plein cintre ou trèflées. Les voûtes des tribunes, en quart de cercle, épaulent la nef centrale et sont revêtues d'un toit en appentis. Le chœur est entouré d'un déambulatoire que flanquent des absidioles rayonnantes. A la croisée du transept s'élève une coupole. Établie sur pendentifs, elle est surmontée d'une haute tour octogonale à plusieurs étages. Les deux travées centrales du transept étant couvertes de hautes voûtes en quart de cercle qui soutiennent la coupole, elles forment, vues du dehors, un massif rectangulaire barlong dominant le chœur, les deux extrémités du transept et les absides. Cet exhaussement est d'un effet original et imposant. Il est possible que cette disposition du transept soit une imitation de la lanterne des églises mérovingiennes. Le portail occidental est parfois muni d'une tour rectangulaire. L'ornementation extérieure des murailles est caractéristique : des arcatures, des incrustations, une véritable marqueterie en pierres de diverses couleurs, noires, blanches, rouges, empruntées au sol volcanique

de la province. Quant à la sculpture, elle décèle l'influence de la tradition romaine.

Les églises où se trouvent réunis tous ces caractères, celles qui, par là même, constituent les monuments les plus remarquables de l'école d'Auvergne sont : Saint-Julien à Brioude (Haute-Loire), Saint-Nectaire, Saint-Saturnin, Orcival, Saint-Paul d'Issoire, dans le Puy-de-Dôme; et surtout Notre-Dame-du-Port à Clermont-Ferrand. Tant par ses dispositions architecturales que par les ouvrages de sculpture qu'elle contient, elle est, entre toutes, l'église représentative du style auvergnat.

Sa construction dans l'ensemble ne remonte pas au-delà du premier quart du XIIe siècle, bien que certaines parties puissent être attribuées au XIe; le portail latéral sud date de la fin du XIIe (1). Elle présente tous les caractères qui viennent d'être assignés aux édifices religieux romans de l'Auvergne. Notons en outre : le narthex qui s'étend sur toute la largeur de la nef centrale et des collatéraux; le nombre des absidioles du chœur (quatre); la tour carrée de sa façade occidentale; la structure des piliers de la nef flanqués de trois colonnes engagées, à chapiteaux sculptés; l'existence, sous le chœur, d'une crypte. L'intérieur de l'église est plongé dans un demi-jour dû à l'absence de fenêtres éclairant directement la nef centrale. La lumière lui parvient à travers les bas-côtés et par deux groupes superposés d'ouvertures géminées, percées dans le mur qui donne sur le narthex et sur la tour occidentale. Si intéressante que soit la disposition intérieure de l'édifice, c'est à l'extérieur qu'il faut se placer pour en saisir les caractéristiques. Aperçu du N.-E. le chevet de Notre-Dame-du-Port constitue un ensemble très curieux et qui accuse avec une parfaite netteté les divisions de l'église. Au-dessus des absidioles accolées au déambulatoire, s'élève l'hémicycle du chœur dont le mur est percé alternativement de fenêtres en plein cintre et d'ouvertures carrées subdivisées par trois colonnettes; ces deux étages aux lignes courbes sont dominés de haut par le grand pignon du transept; celui-ci à son tour sert d'appui aux deux étages de la tour octogonale surmontée d'une flèche. En contre-bas s'allongent les deux bras du transept.

(1) Voir la figure n° 1. — Baum : *op. cit.*, pl. 64, 65, 66, 67 ; p. x (cou e).

Au second et au troisième plan apparaissent le toit de la nef et la tour de l'ouest. Au transept, aux tours, de nombreuses fenêtres ou arcatures en plein cintre. Partout enfin, des dessins d'appareil en pierres de nuances variées. Grâce aux lignes successives des étages qui se superposent les uns aux autres, cette disposition architecturale unit la puissance à la variété.

Notre-Dame-du-Port offre aussi d'intéressants spécimens des œuvres des sculpteurs de l'école auvergnate, soit à l'intérieur, aux chapiteaux des colonnes, soit au tympan et au linteau de la porte méridionale. D'après une tradition locale, les sculptures des chapiteaux remonteraient au xe siècle. Cette assertion doit être entièrement abandonnée, puisque l'église même date du premier quart du XIIe. Les plus curieux de ces chapiteaux représentent la chute d'Adam et d'Ève, l'Annonciation et la Visitation, la Vierge sortant du tombeau, l'évêque Étienne II terrassant le Vice... Ils sont l'œuvre d'un certain Ritlius à qui sont attribués d'assez nombreux travaux, dans d'autres églises de la province. L'étude attentive des sculptures intérieures de Notre-Dame-du-Port ne peut, croyons-nous, que confirmer les conclusions de M. A. Michel (1). Elles décèlent deux influences : d'abord, et surtout, les souvenirs antiques que les monuments subsistant dans la région, les stèles et quelques sarcophages chrétiens ont pu transmettre aux sculpteurs du XIIe siècle ; puis, à un moindre degré, l'action exercée par les ivoires. Ces imitations ne furent pas toujours dénuées de lourdeur et de timidité. Toutefois, M. Michel a raison de dire que des œuvres telles que le « chapiteau du donateur » sont remarquables par la décision avec laquelle la pierre est fouillée et par l'effort de l'imagier pour atteindre à l'expression et à la vie, malgré l'indigence du dessin.

Au linteau de la porte méridionale sont sculptées l'Adoration des Mages, la Présentation au Temple et le Baptême; au tympan qui couronne le linteau, un Christ bénissant est entouré de deux Chérubins. Deux petits bas-reliefs sont encastrés dans le mur, aux deux côtés du tympan. Deux lourdes statues d'Esaïe et de saint Jean-Baptiste flanquent la porte. Le tout date du dernier quart du

(1) A. MICHEL : *op. cit.*, pp. 600, 605 ; fig. 323, 324.

XIIe siècle et révèle une autre influence que celle qui a agi sur Ritlius. C'est à l'école de l'Ile-de France dont le rayonnement commençait alors que les imagiers de la porte méridionale ont demandé de nouvelles inspirations.

III

Poitou.

L'école poitevine est, comme celle de l'Auvergne, pourvue d'une forte originalité; mais elle est moins ancienne, puisque les deux premières églises nettement caractérisées, celle de Saint-Savin et celle de Montierneuf, à Poitiers, remontent: l'une au milieu, l'autre au dernier quart du XIe siècle.

Les églises du type poitevin sont de plan basilical. Les travées de leurs trois nefs, de hauteur sensiblement égale, sont limitées par des piliers carrés cantonnés de colonnes. La voûte de la nef centrale est un berceau (en plein cintre ou légèrement brisé). Comme en Auvergne, ce dispositif supprime les fenêtres ouvrant directement sur la nef et assombrit le vaisseau. Dans les nefs latérales, les voûtes qui appuient celle de la grande nef sont en berceau ou d'arêtes. Des combles existent au-dessus des voûtes, plus légères qu'en Auvergne. Le transept est peu saillant. A la croisée s'élèvent une coupole et une tour centrale, à plusieurs étages, mais moins haute que celles d'Auvergne. Le chœur possède un étroit déambulatoire à colonnes épaisses et garni d'absidioles. L'ornementation extérieure est généralement riche, voire surchargée, surtout à la façade occidentale, décorée de sculptures et d'arcatures (parfois en arc brisé). Ces façades correspondent incomplètement au plan de l'église; au-dessus du portail, — sans tympan, ce qui est caractéristique — s'ouvre une grande fenêtre; aux angles de la façade se dressent des lanternons. Tours, tourelles ou lanternons sont couronnés de flèches coniques, dites : squamées, en « écailles de poisson », ou en « pommes de pin ».

Créé dans le Poitou, ce type architectural a pénétré dans toutes les régions voisines, même dans celles qui possédaient des écoles particulières. De là, de nombreuses combinaisons. L'Aunis, la Sain-

tonge, la Guyenne (Sainte-Croix de Bordeaux), la Gascogne, d'une part; le Maine, l'Anjou, voire la Bretagne et le Berri, d'autre part, contiennent des églises appartenant totalement ou partiellement au style *roman poitevin*. L'ancienne province ecclésiastique de Bordeaux et une partie de celle d'Auch correspondaient à peu près aux provinces qui relèvent de l'école poitevine. C'est naturellement dans le Poitou proprement dit (département de la Vienne, de la Vendée, des Deux-Sèvres) que se groupent les églises les plus complètes : à Saint-Savin, à Chauvigny (deux églises), à Thouars (Saint-Médard), à Parthenay et à Parthenay-le-Vieux, à Airvault (Saint-Pierre), à Lusignan et surtout à Poitiers.

La pittoresque capitale de l'ancien Poitou est, par son site comme par le nombre de ses monuments, une des villes les plus curieuses de la France. Pour l'intérêt artistique et archéologique que présentent ses édifices religieux, elle n'est comparable en ce pays qu'à la vieille cité champenoise de Troyes, la ville aux huit églises gothiques; mais la série de Poitiers est beaucoup plus ample, puisque le baptistère Saint-Jean date du VIIe siècle; que la cathédrale Saint Pierre, commencée en 1162, a été continuée au XIIIe, au XIVe et au XVe siècles; et que Saint-Porchaire date du XVIe. Entre ces extrêmes dans l'ordre chronologique s'intercale le groupe des églises romanes. A l'ancienne église abbatiale de Montierneuf, consacrée en 1096, en partie rebâtie au XIIIe siècle, la nef, le transept et l'abside appartiennent à la période romane Sainte-Radegonde n'a conservé du début du XIIe siècle que son abside et son clocher roman; sa nef, sans bas-côtés, reconstruite à la fin du XIIe siècle, a été remaniée à l'époque gothique. Une belle tour romane et un porche du XIIe siècle dépendent de Saint-Porchaire. Saint-Hilaire (1) remonte à 1049. Cette église a été reconstruite en partie au XIXe siècle. Sa nef centrale est flanquée de six bas-côtés aboutissant avec elle à un large transept; le sanctuaire est entouré d'un vaste collatéral sur lequel s'ouvrent des chapelles absidales analogues à celles de Notre-Dame-du-Port. Dans son état primitif, un plafond couvrait la grande nef, aujourd'hui surmontée de voûtes en coupole du XIIe siècle. Saint-Hilaire est, avec Notre-

(1) BAUM : *op. cit.*, fig. 111, 112.

Dame-du-Puy, l'exemple le plus intéressant des églises dont les architectes ont cherché à combiner l'emploi de la coupole avec le plan basilical à plusieurs nefs.

Quels que soient toutefois le caractère et l'originalité des églises que nous venons de visiter, Notre-Dame-la-Grande l'emporte assurément sur ses voisines : elle exprime plus complétement qu'aucune autre les particularités de l'art roman poitevin, de celui des sculpteurs comme de celui des architectes.

Sa construction, quoi qu'on en ait pensé jadis, n'est pas antérieure aux premières années du XIIe siècle (1). Certaines parties datent de l'époque gothique (chapelles latérales des XVe et XVIe siècles). L'église se divise en trois nefs voûtées en berceau de plein cintre; la hauteur des bas-côtés est presque égale à celle de la nef centrale. Il n'y a pas de tribunes. Un seul toit à deux versants recouvre le tout. La même structure apparaît aussi en dehors du Poitou dans une église romane de Lyon, moins célèbre qu'intéressante, Saint-Martin d'Ainay, consacrée en 1107 (2). Le chœur de Notre-Dame-la-Grande possède un déambulatoire avec absidioles rayonnantes. Une belle tour carrée, surmontée d'un étage circulaire que termine une pyramide, s'élève à la croisée, au-dessus d'une coupole sur trompes.

L'ornementation extérieure de Notre-Dame-la-Grande est abondante, surtout celle de la magnifique et curieuse façade que l'on a pu comparer à un grand ouvrage d'orfévrerie au repoussé. Elle est, en effet, couverte de sculptures. Les rares surfaces qui ne sont pas garnies d'arcatures ou de bas-reliefs ont reçu des combinaisons d'appareil formant des dessins variés. Son édification est probablement postérieure d'une cinquantaine d'années à celle du chœur et de l'abside. Elle date de 1150 environ. Ses dispositions sont caractéristiques. Au centre, la baie de la porte, en plein cintre, est flanquée à droite et à gauche de deux baies sans portes s'achevant en arc brisé. Dans ces baies latérales s'inscrivent trois colonnes à chapiteaux sculptés supportant deux petites arcades en plein cintre. A l'étage et au centre, une grande fenêtre; des deux côtés, deux ran-

(1) BAUM : *op. cit.*, fig. 37 à 40; coupe à la p. IX.

(2) *Ibid.* : fig. 28 et p. IX (coupe).

gées superposées d'arcatures en plein cintre entourant des sculptures. Au dessus, un pignon analogue à ceux de nombreuses églises italiennes : il se termine par un fronton triangulaire dépassant la crête du toit de la nef. Aux deux extrémités de la façade, des lanternons reposent sur des faisceaux de longues colonnes et sont surmontés d'un toit conique en « pommes de pin ». Les chapiteaux, les tympans et les voussures des baies inférieures ne montrent que des motifs ornementaux soigneusement travaillés. Entre les archivoltes et la moulure centrale, est disposé un bas-relief occupant toute la largeur de la façade. Il représente la Tentation d'Adam, Nabuchodonosor, des prophètes, l'Annonciation, la Visitation, la Nativité, le Baptême. En d'autres termes, il fait l'histoire de la Chute et de la Rédemption. Dans les arcatures qui entourent la fenêtre centrale sont logées quatorze statues : huit d'apôtres assis, six de prophètes debout. A l'ovale du pignon, un Christ bénissant. L'ensemble de cette grande composition est doublement intéressant : par le sujet, emprunté à une version populaire d'un sermon attribué à saint Augustin; et par l'exécution, qui manque parfois de trait, qui n'est pas dénuée de mollesse, mais qui du moins est remarquable par le sentiment et par la vie. La façade de Notre-Dame-la Grande, tout ensemble riche et harmonieuse, originale par le plan, extrêmement variée dans le détail, est un des plus beaux exemples qui se puissent voir de l'art des statuaires romans (1).

IV

Périgord et Angoumois.

Dans les dernières années du XIe siècle et au début du XIIe ont été construites dans le sud-ouest de la France d'assez nombreuses églises recouvertes de voûtes en forme de coupole. Avant d'indiquer la répartition géographique de ce groupe original et ses caractères distinctifs, une question préalable se pose. A quelle influence

(1) Voir la figure n° 2.

est due l'adoption de la voûte en coupole ? L'accord n'est pas fait entre les archéologues.

Sans reprendre dans le détail la longue controverse qui a été engagée à ce sujèt, résumons brièvement les deux thèses actuellement en présence. D'après M. Enlart (1) qui se rallie, en la modifiant, à l'opinion de Verneilh (2) et de Viollet-le-Duc, l'école architecturale dont le centre est le Périgord pourrait être dénommée : romano-byzantine : ses architectes ont cherché leurs modèles en Orient, soit directement, soit indirectement. L'édification des églises à coupole se place à l'époque des deux premières croisades où tout concourait — pélerinages, relations commerciales, expéditions militaires — à attirer en Orient beaucoup d'Occidentaux et notamment de Français. Sans parler de Constantinople et de l'empire byzantin, l'île de Chypre, où les vaisseaux venant d'Europe faisaient escale, contenait — contient encore — des églises à coupole, ressemblant à celles du Périgord, appareillées comme elles, bâties comme elles en pierres de taille. Il suffit qu'un architecte ait fait un pélerinage aux sanctuaires d'Orient et qu'il ait visité par dévotion Saint-Barnabé de Chypre ou l'une de ses pareilles pour qu'au retour il ait eu l'idée de bâtir à leur image des églises dans son pays. On peut admettre aussi une action indirecte par l'intermédiaire de l'Italie du Nord : les marchands lombards étaient nombreux dans la France du Sud ; Cahors, dont la cathédrale est une des plus anciennes églises à coupoles, entretenait des rapports commerciaux fréquents avec l'Italie : « Mais, ajoute M. Enlart, rien ne rend nécessaire l'hypothèse de cet intermédiaire » (3).

Des thèses très différentes ont été soutenues par un architecte anglais, M. Spiers, et par un archéologue français, M. Brutails. Ils sont arrivés, indépendamment l'un de l'autre, à des conclusions presque semblables (4). Pour eux, la coupole péri-

(1) *Manuel d'archéologie française*, pp. 210-212. *Histoire de l'art*, t. I², pp. 476-478.

(2) *L'architecture byzantine en France*, 1851.

(3) L'opinion de M. Choisy est analogue. Voir son *Histoire de l'architecture*, t. II, pp. 200 et ss.

(4) *Bulletin monumental*, année 1895, pp. 87-137; et année 1897, pp. 175-231. Cf. BRUTAILS : *op. cit.*, pp. 88-95.

gourdine n'est pas dérivée de la coupole orientale; son origine est autochtone, elle est née et s'est développée en Aquitaine. Si elle était de provenance orientale, il y aurait entre les coupoles de l'un et de l'autre type un intermédiaire, une transition que personne ne signale. Au contraire, si l'on groupe logiquement les espèces de coupoles du sud-ouest en remontant des plus parfaites aux moins habilement construites, on aboutit à un type archaïque primitif. A Saint-Martin de Mazerat, par exemple, le pendentif de la coupole est formé de quelques assises rectilignes, simplement posées en avancée l'une sur l'autre. Cette conception est tellement simple qu'elle a sa cause en elle-même en dehors de toute imitation. Par une évolution dont les témoins subsistent, les constructeurs ont pu passer de cette coupole sur grossier pendentif à la coupole d'Angoulême, de Cahors ou de Périgueux. Prétendre qu'ils ont copié les édifices byzantins est une hypothèse sans preuve positive, contredite par l'examen comparatif des coupoles orientales et périgourdines. M. Spiers relève six différences essentielles de structure. Nous n'en noterons ici que deux : les coupoles de Saint-Front de Périgueux sont portées sur des arcs brisés, elles sont ovoïdes; les coupoles orientales, portées sur des arcs en plein cintre, sont toujours des calottes sphériques : « les églises françaises à coupoles ne possèdent aucun des caractères du style byzantin. On doit aux maîtres maçons du midi de la France un type de coupole qui n'a rien de commun avec ce que l'on trouve en Orient ». Telle est la conclusion de M. Spiers.

D'aucuns ont esquissé une conciliation entre les deux thèses opposées. A leur sens, il était malaisément explicable que l'influence orientale se soit exercée dans le sud-ouest de la France, sans se faire sentir dans le sud-est, qui cependant était aussi en contact avec l'empire grec et avec la Syrie par les pèlerinages, les expéditions militaires, les relations commerciales. Toutefois, le plan de Saint-Front, qui présente l'aspect d'une croix grecque (à branches égales) rappelait de si près les basiliques byzantines qu'il y avait là un fait, décisif en apparence, à l'appui de la théorie des « orientalistes ». Ne pouvait-on dès lors croire à la fois à la construction de coupoles de provenance autochthone, et à des essais, *ultérieurs*, d'imitation des coupoles d'Orient ? Les maçons aquitains n'avaient-

ils pu, comme d'autres, tirer profit de ce que les rapports avec l'Orient pouvaient leur avoir fait connaître de l'architecture religieuse de Byzance ou de Chypre pour compléter et perfectionner leurs trouvailles propres ?

Il n'est plus nécessaire de tenter cet essai de transaction. En faisant sienne la doctrine de MM. Brutails et Spiers, M. de Lasteyrie ne lui a pas seulement apporté l'appui de son autorité et de sa compétence universellement reconnues; il l'a fortifiée par un argument nouveau et capital (1). L'éminent archéologue détruit en effet la valeur des conclusions que l'on pouvait tirer du caractère oriental du plan de Saint-Front de Périgueux (2). Il démontre d'abord que jusqu'au milieu de l'époque romane la croix grecque se rencontre en Occident presque aussi souvent qu'en Orient, que l'on ne pourrait donc rien inférer de sa présence dans le plan de Saint-Front; il constate ensuite — ce qui est plus important encore — que Saint-Front, dans l'intention de ses constructeurs, ne devait pas être une église en forme de croix grecque, mais bien en forme de croix latine, du même type que la cathédrale d'Angoulême. Mais on ne voulut pas détruire le clocher contre lequel la branche inférieure de la croix (la nef) vient se buter: l'église resta inachevée. Soit donc que l'on considère le plan ou la structure des voûtes, soit que l'on pèse la valeur des hypothèses plus ou moins ingénieuses qui ont été formulées des deux parts, il semble bien que, dans l'état actuel de la question, il ne soit plus possible d'accepter la thèse traditionnelle de l'origine byzantine. Assurément, il y a là une coïncidence qui devait frapper au premier abord; mais cette coïncidence, pour curieuse qu'elle soit, semble — après les travaux dont nous venons d'indiquer le sens général — apparente et superficielle.

La coupole sur pendentifs n'a pas été introduite de l'Orient en Aquitaine à l'époque des croisades : elle était connue en Gaule dès l'époque romaine. Il est possible que la tradition s'en soit perdue pendant l'époque précarolingienne et que les architectes français

(1) LASTEYRIE : *op. cit.*, pp. 466-472.

(2) Conclusion qu'acceptait M. Brutails lui-même : « Il reste bien entendu que Saint-Front est fait à l'imitation d'un édifice byzantin dont il reproduit le plan.

du IXe siècle aient emprunté à l'Italie, à Ravenne par exemple, ce type architectural ; mais il est possible aussi qu'ils n'en aient jamais complètement délaissé le souvenir depuis la période gallo-romaine. S'il y a donc des liens de parenté entre la coupole périgourdine et la coupole byzantine, c'est, tout au plus, par l'intermédiaire de Ravenne (1). Ce n'est plus là, on le voit, un rapport direct, comme celui qui a été constaté par M. Enlart, après Verneilh et après Viollet-le-Duc.

Qu'elle soit purement autochthone ou inspirée de modèles étrangers, la coupole de l'Aquitaine est le résultat des recherches faites par les constructeurs pour remédier soit aux défauts des voûtes en berceau qui nuisent à la légèreté et à la clarté des églises, soit aux inconvénients des voûtes d'arêtes qui manquent de solidité. L'emploi des berceaux transversaux et des voûtes d'ogives est dû à la poursuite du même but : trouver un système de voûtement à la fois solide et favorable à la diffusion de la lumière dans l'édifice. M. Enlart définit nettement la structure des coupoles. Un vaisseau étant divisé en travées carrées, on dispose dans les angles de ces carrés des trompes, des encorbellements, surtout des pendentifs, c'est-à-dire des sections triangulaires de coupoles ; on obtient ainsi un octogone ou un cercle reposant sur quatre points d'appui ; sur ce cercle, ou cet octogone, s'élève la coupole portée sur des supports massifs que relient de grands arcs ; entre les points d'appui on peut laisser des arcades libres ou élever des cloisons minces et ajourées (2). Ce procédé, coûteux, mais sûr, donne aux églises un grand caractère monumental.

Outre la coupole, les églises périgourdines ont d'autres caractères distinctifs : leur plan comporte une seule nef, sans collatéraux. Les plus grandes ont un transept très saillant, beaucoup n'en possèdent pas. Le chœur est muni parfois d'absidioles rayonnantes; mais, même alors, il ne comprend pas de déambulatoire. L'emploi des coupoles avait donné aux constructeurs du Périgord, du Quercy, de l'Angoumois, le goût des larges espaces et l'art d'élever des arcs de grand diamètre. Le sanctuaire s'étend donc jusqu'aux murailles,

(1) LASTEYRIE : *op. cit.*, pp. 273-275.
(2) ENLART : *Histoire de l'art*, p. 476.

et ses vastes proportions concourent à la beauté des églises; les fenêtres sont toujours percées à une grande hauteur. L'ornementation intérieure et extérieure est généralement sobre, l'aspect général est sévère, d'une majestueuse simplicité, surtout dans le Périgord. Dans l'Angoumois, l'abside et la façade sont souvent décorées avec richesse.

Du Périgord et de l'Angoumois, sa terre natale, la voûte en coupole a passé dans les régions voisines : le Quercy et la Guyenne (Saint-Emilion); le Poitou, l'Anjou (Fontevrault), la Touraine (Loches), le Maine. Dans la direction du nord, le système de la coupole vit son essor arrêté par l'apparition d'un autre procédé de voûtement : la croisée d'ogives, originaire de l'Ile-de-France. Mais le premier ne laissa pas d'influencer le second : de là, ces voûtes domicales, bombées comme des coupoles, mais établies sur des arcs ogives, que l'on rencontre à la cathédrale d'Angers, à la cathédrale et à Sainte-Radegonde de Poitiers, etc. (1), Saint-Hilaire de Poitiers et la cathédrale du Puy possèdent aussi des coupoles; mais elles sont établies sur trompes et non sur pendentifs.

Les principales églises de l'école périgourdine sont : Saint-Jean de Côle, Saint-Etienne de Périgueux, Souillac, Solignac, Cognac, les cathédrales de Cahors et de Saintes, Saint-Front de Périgueux et la cathédrale Saint-Pierre d'Angoulême. Leurs parties les plus anciennes ne remontent pas au delà de 1100.

Saint-Front est la plus complète, la plus vaste, la plus célèbre d'entre elles (2). Ce n'est pas seulement la plus belle église à coupoles de la France, mais un des plus impressionnants édifices religieux de l'art roman. Elle a dû être commencée immédiatement après l'incendie de 1120 qui détruisit une église antérieure bâtie à la fin du xᵉ siècle. Elle a été, au xixᵉ siècle, l'objet d'une restauration « désolante » (selon l'expression de M. de Lasteyrie) parce qu'elle fut trop complète; faisant disparaître ici certains détails importants pour l'histoire de l'édifice, elle ajouta ailleurs des parties nouvelles. Quoi qu'il en soit, l'aspect de Saint-Front reste

(1) Lasteyrie : *op. cit.*, p. 479.

(2) Voir la figure nº 3. — Baum : *L'architecture romane*, fig. 104, 105, 106; p. vi (plan).

out ensemble original et puissant, à l'extérieur comme à l'intérieur. Au dehors sa masse imposante, éclatante de blancheur au soleil méridional, couvre la pente de la colline qui descend vers l'Isle. Cinq grandes coupoles se dressent au-dessus de l'église, des clochetons les surmontent, d'autres surgissent à l'extrémité des transepts. Les pierres des coupoles et des clochetons sont disposées d'une manière spéciale : elles sont squamées. Un haut et magnifique clocher érige à l'ouest ses deux étages cubiques couronnés d'une sorte de rotonde formée par des colonnettes que coiffe une calotte ovoïde. Il est antérieur au reste de l'église et bâti, semble-t-il, dans les premières années du XIIe siècle. A l'est s'arrondit une vaste abside; devant la façade occidentale une aire carrée à ciel ouvert, entourée de murailles, précède le portail. On a dit déjà que le plan de l'église affectait la forme d'une croix grecque. Saint-Front est donc divisé en cinq carrés égaux; chacun d'eux est dominé par une coupole; aux deux bras du transept, s'ouvrent deux absidioles. La hardiesse des coupoles dont le poids énorme retombe sur de massifs piliers, l'ouverture des arcs (1), la simplicité des lignes, la lumière largement distribuée par les fenêtres en plein cintre dans tout l'édifice s'unissent pour produire une impression de force équilibrée et dénotent chez les architectes une habileté technique toute particulière.

La cathédrale Saint Pierre, à Angoulême (2), tout en appartenant aux groupes des églises à coupoles, se rattache par certains caractères au type poitevin. Erigée de 1105 à 1128, restaurée au XVIIe et au XIXe siècle, elle forme une croix latine : une nef unique, sans collatéraux, de trois travées dont chacune est couronnée d'une coupole à arcades légèrement brisées, aboutit à un transept saillant. Le chœur, sans déambulatoire, est flanqué de quatre chapelles absidales. Deux absidioles plus petites s'ouvrent aux murs orientaux du transept. A la croisée s'élève une tour-lanterne, octogone, coiffée d'une grande coupole moderne. A l'extrémité du croisillon sud subsistent les vestiges d'une tour détruite par les protestants en 1568; la tour du croisillon nord a été reconstruite; il en est de

(1) Les doubleaux sont ici des arcs brisés.

(2) Voir la figure 4. — BAUM : *op. cit.*, fig. 96 à 101.

même des tours de la façade. Elles sont, ainsi que les coupoles, revêtues d'imbrications en pommes de pin. Comme Saint-Front, la cathédrale d'Angoulême a été bâtie dans un site dominant, ce qui lui donne un grand caractère.

Son principal intérêt réside dans les sculptures de sa façade, trop restaurée malheureusement et dont plusieurs parties sont récentes. Elle comprend au rez-de-chaussée une seule porte et quatre arcades aveugles; au dessus, une grande fenêtre flanquée aussi, de chaque côté, de deux arcades. La façade est ainsi divisée en cinq travées verticales par des colonnes. A l'étage supérieur, sept arcades, géminées ou isolées, et dont la plus grande, au centre, encadre un Jugement dernier; enfin, un pignon et des clochers s'inspirant de ceux de Notre-Dame la-Grande. La vaste façade d'Angoulême, presque entièrement couverte de sculptures, rappelle d'ailleurs dans son ensemble celle de la belle église de Poitiers. Malgré les remaniements qu'elle a subis, « cette page monumentale reste un document précieux pour l'histoire de la sculpture dans la région de l'ouest » (1). Sans tenir compte du tympan de la porte qui est une réfection moderne, il faut admirer l'art des imagiers qui ont garni les tympans des arcades latérales de hauts-reliefs et qui ont disposé sous les arcatures des étages de nombreuses statues. Le thème général est le Jugement dernier : la figure du Christ est placée au centre de la composition; des anges l'escortent, d'autres anges s'agenouillent, jouent de la trompette; les apôtres, les docteurs, les bienheureux regardent le Sauveur.

D'après M. Michel, les tympans du rez-de-chaussée remontent au premier tiers du XIIe siècle; les autres parties de la composition sont plus récentes, mais de très peu. M. de Lasteyrie, toutefois, doute de l'antériorité de la statuaire d'Angoulême sur celle de Notre-Dame-la-Grande (2). En tous cas, elle ne lui est inférieure ni par l'ordonnance, ni par les proportions, ni surtout par le mouvement et par l'énergie du modelé.

---

(1) A. Michel : *Histoire de l'art*, t. I[2], p. 651.

(2) Lasteyrie : *op. cit.*, p. 665.

V

Provence.

On a attribué pendant longtemps aux églises romanes de l'école provençale une précocité telle qu'elle les classait avant celles de toutes les autres écoles. Un examen plus complet de ces monuments en a ramené la construction au XIe et au XII siècle. Seuls les bras du transept de Saint-Trophime d'Arles peuvent remonter à 950 ou à 960. Il reste toutefois de l'opinion traditionnelle que « l'école de Provence est assurément l'une de celles où l'usage *systématique* des voûtes s'est généralisé de meilleure heure » (1). De 1050 à 1100, l'emploi de la voûte fut universel en Provence. C'est là un des traits essentiels de l'école.

Voici les autres : les voûtes provençales, non surmontées de combles, sont établies en berceau, — soit en plein cintre, soit brisé, — sur les nefs principales, plus larges qu'ailleurs. Les bas-côtés, quand il y en a, sont étroits ; ils reçoivent des voûtes en demi-berceau ; mais, à la différence de ce qui se présente en Poitou et en Auvergne, ces voûtes latérales s'appuient aux murs de la nef centrale sensiblement au-dessous des impostes de la voûte maîtresse. Cette voûte est presque toujours peu élevée au dessus du sol de la nef, ce qui ne permet pas l'établissement de tribunes ou de grandes fenêtres au-dessus des bas-côtés. Les arcades de chaque travée de la nef étant fort larges, eu égard à la longueur de l'édifice, le nombre des travées est toujours restreint : trois en général ; les piliers, ou mieux les pilastres des nefs, de forme très particulière, n'ont pas de chapiteaux. Sur le transept s'ouvre l'abside principale, parfois polygonale, et deux absidioles. L'aspect intérieur des églises provençales est sévère, leur simplicité est d'autant plus grande que l'ornementation est très sobre. Les motifs décoratifs, quand il y en a, sont empruntés à la tradition antique (chapiteaux corinthiens, frontons, frises, corniches, feuilles d'acanthe), reproduite avec plus ou moins d'habileté. Mais c'est surtout à l'extérieur des monuments que s'est

(1) LASTEYRIE : *op. cit.*, p. 410.

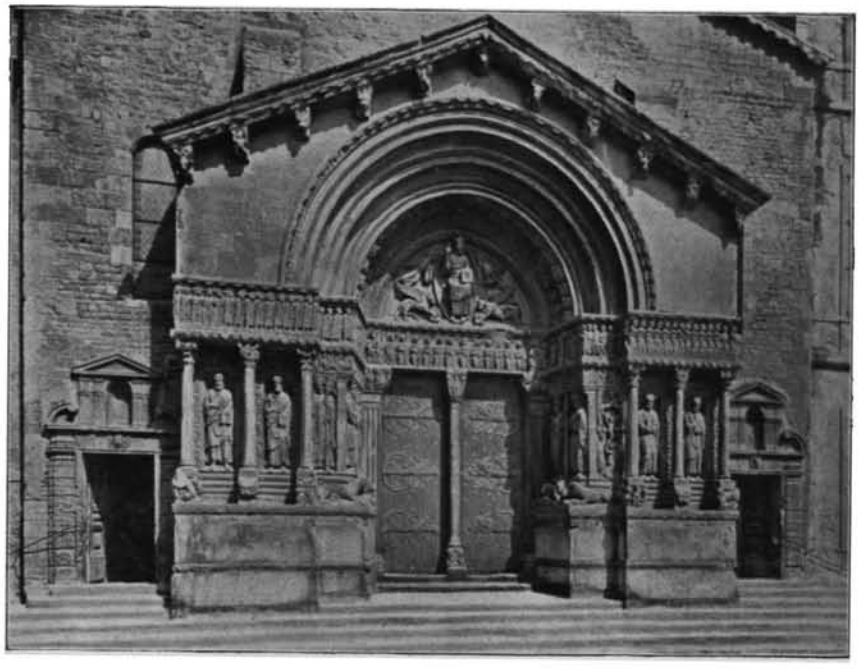

Fig. 5. — Portail de Saint-Trophime.
(Arles.)

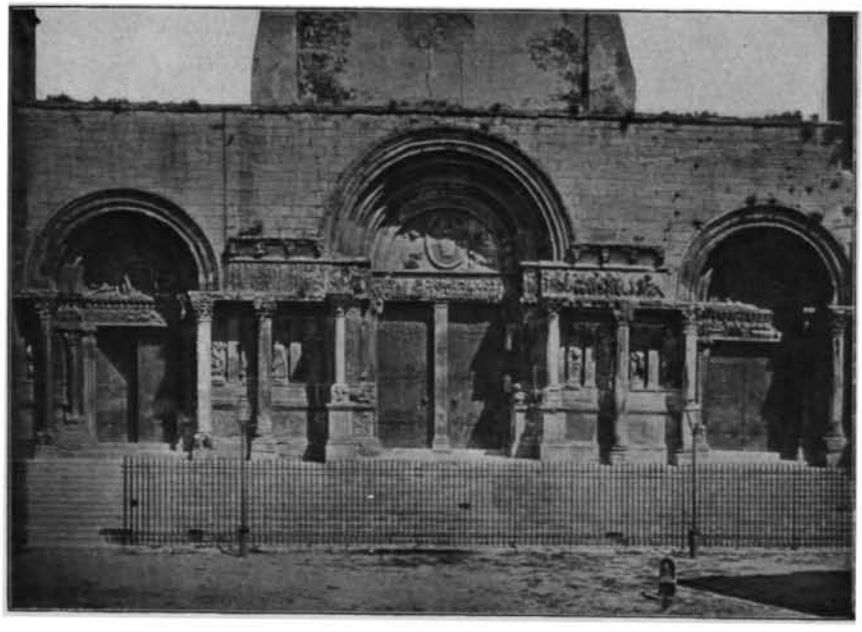

Fig. 6. — Portail de Saint-Gilles.
(Gard.)

Fig. 7. — Facade de Notre-Dame.
(Le Puy.)

Fig. 8. — Abside de Saint Sernin.
(Toulouse.)

déployée l'activité des sculpteurs provençaux. En deux endroits, à Saint-Trophime d'Arles et à Saint-Gilles (Gard), ils ont produit des œuvres exceptionnelles.

Le domaine géographique où ces particularités se rencontrent est peu étendu. Il comprend les anciennes provinces ecclésiastiques d'Aix et d'Arles. L'influence du style provençal se fait sentir, plus ou moins, jusqu'à la Méditerranée, au sud ; au nord jusqu'à Romans et à Vienne en Dauphiné, où apparaissent certains caractères du *roman bourguignon;* à l'ouest, jusqu'à la limite du bassin du Rhône; à l'est, jusqu'aux Alpes. Beaucoup d'églises situées entre le Rhône et les Alpes trahissent des influences lombardes, notamment par l'alternance de leurs assises noires et blanches (1).

Les églises où se manifestent le plus complétement les caractères qui viennent d'être énumérés sont les cathédrales de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de Vaison, d'Avignon (Notre-Dame-des-Doms), de Carpentras, de Cavaillon, etc.; et surtout, pour leur structure comme pour leur décoration sculpturale, Saint-Trophime et Saint-Gilles (2).

L'âge des bras du transept de Saint-Trophime a été indiqué plus haut; l'ensemble de l'église date de la seconde moitié du XIIe siècle (1152-1180), le chœur est du XVe (1430 environ). L'édifice a été restauré au XIXe siècle. Le plan basilical de Saint-Trophime comprend une nef de cinq travées avec deux bas-côtés voûtés en quart de cercle, un transept peu saillant, un sanctuaire en forme de grande abside, flanquée de deux absidioles. La voûte de la nef est en arc brisé, les doubleaux des bas-côtés sont en plein cintre. A Saint-Trophime, comme en de nombreuses autres églises, les deux formes d'arc coexistent et elles sont employées selon les exigences de la construction. C'est un exemple, entre beaucoup d'autres, du fait mis en lumière par Quicherat. Une tour s'élève à la croisée de la nef et du transept.

Un cloître est adossé au flanc sud de la nef. Les côtés N. et E. du cloître sont romans (1150-1200), les côtés S. et O. sont gothiques (XIVe et XVe siècles). Les galeries sont voûtées en berceau.

---

(1) Hyères, Digne, Embrun, Sisteron.

(2) BAUM : fig. 124 à 129 (Saint-Trophime). fig. 119 à 123 (Saint-Gilles).

l'ensemble résultant de la combinaison des arcades romane et gothiques, des colonnettes accouplées, des pilastres et des forts piliers d'angles qui servent de supports aux doubleaux de la voûte, est d'une harmonieuse et originale beauté (1). Les piliers et les chapiteaux des colonnettes sont recouverts de compositions sculpturales. Au pilier de l'angle nord-ouest, les statues de saint Trophime, de saint Pierre et de saint Jean encadrent deux bas-reliefs représentant la Résurrection du Christ. Les deux dernières figures, pleines d'expression et d'une exécution libre, décèlent l'influence des œuvres antiques. Elles sont très supérieures à celles des autres piliers qui manquent de style.

Les sculptures du portail de Saint-Trophime ont pour sujet le Jugement dernier. Elles constituent une des œuvres les plus célèbres, et les plus discutées aussi, des sculpteurs de l'époque romane (2). Des deux côtés de la grande porte se déploie une série de trois colonnes reposant en partie sur des lions; entre ces colonnes dix statues d'apôtres; au-dessus, une frise richement sculptée représente à gauche les élus, à droite les réprouvés, au centre le Christ et les apôtres. Au tympan, sous un bel arc en plein cintre, le Christ est entouré des symboles des évangélistes; des anges en adoration garnissent l'archivolte. La porte est divisée en deux moitiés par une colonne de marbre dont le curieux piédestal montre le paganisme, le mahométisme, le schisme et l'hérésie écrasés sous le poids de quatre anges.

L'ensemble de la statuaire de Saint-Trophime, celle du portail comme celle du cloître, a donné lieu à des appréciations bien diverses, et surtout à des discussions savantes relatives à leur date et à leur filiation. Sans trop insister sur ces questions, il nous faut cependant indiquer le sens des conclusions auxquelles a abouti l'étude patiente de M. de Lasteyrie. Dans son bel ouvrage sur les débuts du style monumental (3), M. W. Vöge avait soutenu que la

(1) De beaux cloîtres existent aussi à Vaison (Vaucluse), à Elne (Pyrénées-Orientales), à Moissac (Tarn-et-Garonne), au Puy (Haute-Loire), à Saint-Bertrand de Comminges (Haute Garonne), à Saint-Lizier (Ariège).

(2) Voir la figure n° 5.

(3) *Die Anfänge des monumentalen Stiles*, 1894.

plastique du portail royal de la cathédrale de Chartres dépendait de celle de Saint-Trophime et, d'une façon plus générale, que le mouvement de renaissance de la sculpture au XIIe siècle avait eu son point de départ à Saint-Trophime — et à Saint-Gilles — pour se propager de là jusque dans l'Ile-de-France, à Saint-Denis et à Chartres. Par des arguments tirés du style des œuvres et de la comparaison des dates connues, M. de Lasteyrie a démontré, au contraire, dans ses *Études sur la sculpture française* parues en 1903, que, loin d'être antérieures aux sculptures de Chartres et d'autres cathédrales du nord de la France, celles d'Arles leur sont postérieures, qu'elles ont été exécutées à la fin du règne de Louis VII ou pendant les premières années du règne de Philippe-Auguste, soit entre 1175 et 1190 (1). Dans l'ornementation comme dans les grandes figures, les sculptures d'Arles attestent l'influence directe et puissante de l'art romain, soit des monuments du IIIe siècle, soit des sarcophages chrétiens du IVe siècle. Les bas-reliefs et les statues du cloître sont supérieurs, d'une plus grande élégance que la statuaire du portail, plutôt lourde.

Dans son cours à l'Ecole du Louvre, M. A. Michel avait abouti en même temps que M. de Lasteyrie aux mêmes conclusions. Il ne veut même voir dans les sculptures du portail qu' « un assez médiocre placage, le produit d'un atelier retardataire, refroidissant dans ses pratiques archaïsantes, alourdissant sous son ciseau maladroit ce qui ailleurs avait paru jeune et vivant », bref, une « œuvre pleine de décadence » (2). Cette condamnation rigoureuse n'est-elle pas trop sévère? Il est permis de le penser, tout en reconnaissant que le portail de Saint-Trophime ne laisse pas de produire une impression complexe ; il mêle des traditions raffinées, des connaissances techniques développées à l'on ne sait quelle rudesse, en certaines de ses parties.

A l'ancienne abbatiale de Saint-Gilles (Gard) comme à Saint-Trophime, c'est la statuaire et la décoration sculpturales plus que

(1) Courajod allait même jusqu'à admettre, ce qui semble excessif, que le portail pouvait être daté du début du XIIIe siècle. Le portail royal de Chartres remonte à 1150-1175.

(2) A. Michel : *op. cit.*, p. 667, 669.

le plan ou la coupe de l'église qui attirent l'attention. Non que l'édifice soit dénué d'intérêt. Mais la nef a été rebâtie, après les guerres de religion, sur les piliers de l'ancienne; le chœur est en ruines. Il n'en subsiste guère que la « vis de Saint-Gilles », escalier à hélice qui passa longtemps pour un chef-d'œuvre de coupe de pierre. Une belle crypte s'étend sous les six premières travées de la nef (1). Les croisées d'ogives de sa voûte ne remontent pas à l'époque où fut construite la crypte (1116), elles ont été introduites après coup sous des voûtes d'arêtes. Elles sont toutefois antérieures à 1145 et comptent donc parmi les plus anciennes ogives de la France méridionale (2).

Le portail de l'église a été commencé, lui aussi, en 1116. Si les sculptures dont il est orné ne remontent pas toutes à la première moitié du XIIe siècle, si quelques-unes datent peut-être de l'extrême fin du XIIe siècle, voire des premières années du XIIIe siècle (3, du moins l'architecte qui en a conçu le plan en a prévu dès le principe tous les développements. Ce fait donne à cette œuvre magnifique son unité et son charme harmonieux. Le dispositif comprend une porte centrale et deux portes latérales, toutes trois avec tympans abrités sous de beaux arcs en plein cintre. Des colonnes supportent une corniche où se déroule en frise, au-dessus des portes et des intervalles, un long bas-relief; de chaque côté du portail central se dressent les statues de quatre apôtres dans des niches séparées par des pilastres; à droite et à gauche de la porte centrale, deux autres figures. Tout cet ensemble, frise, tympan, statues, rinceaux, colonnes, pilastres, atteste l'influence, très visible, de l'art antique. Mais il faut, d'après M. A. Michel, « distinguer, dans les différentes parties de la statuaire, de notables différences qui révèlent autant de variétés d'époques que de mains ». Les statues — dont plusieurs sont l'œuvre de l'imagier Brunus — appartiennent au milieu du XIIe siècle et l'on peut y rencontrer, mêlée aux influences antiques, celle de la sculpture de l'Ile-de-

(1) Et non sous le chœur, comme dans presque toutes les autres églises (N.-D.-du-Port, Saint-Sernin, etc.).

(2) Cf. mon *Origine de la voûte d'ogives*.

(3) A. MICHEL : *op. cit.*, pp. 664-7.

France. La frise qui représente l'histoire du Christ depuis l'expulsion des marchands du Temple jusqu'au Calvaire, les motifs des linteaux des portes latérales sont plus directement issus de l'art antique et rappellent, trait pour trait, la statuaire des sarcophages chrétiens si nombreux dans la région (1). Quant aux tympans latéraux, où sont représentées l'Adoration des Mages et la Crucifixion, il faut descendre, pour les dater, jusqu'à la fin du XIIe siècle. Leur allure les rapproche, d'après M. A. Michel, des œuvres sorties de l'atelier du sculpteur lombard Benedetto Antelami (vers 1178). Au total, on ne peut trouver à Saint-Gilles non plus qu'à Saint-Trophime « le commencement d'un art ». Ici et là, il s'agit d'œuvres plutôt tardives, composites, savantes, inspirées par la tradition gallo-romaine; mais l'ensemble de Saint-Gilles l'emporte sur celui du portail de Saint-Trophime par la belle unité de sa conception, le rythme de ses lignes architectoniques, la distribution harmonieuse des surfaces, l'élégance de l'ornementation, l'expression de la statuaire (2).

VI

Languedoc.

Les territoires qui peuvent être considérés comme les domaines propres des écoles d'Auvergne, du Poitou, du Périgord et de la Provence ne comprennent pas toute la France méridionale et centrale. Il reste en dehors d'eux une vaste région. Elle correspond à peu près au Languedoc proprement dit, à une partie de l'ancienne province ecclésiastique de Bourges, à des parties du Forez, du Lyonnais et même du Mâconnais. Faut-il grouper les édifices religieux de cette contrée en une école? Quicherat l'a proposé; il donnait Toulouse comme métropole à l'école languedocienne (3). M. Enlart parle aussi de l'« Ecole » du Languedoc; mais il recon-

(1) Tels, les magnifiques sarcophages trouvés surtout aux Aliscamps d'Arles et réunis au musée de cette ville.

(2) Voir la figure n° 6.

(3) *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, p. 484.

naît que ses caractères sont empruntés à l'une ou à l'autre de ses voisines ou bien, s'ils sont originaux, qu'ils sont très secondaires et localisés. L'architecture homogène de cette région ne se distingue que par des variétés de détails; elle forme une sorte de gamme nuancée entre les écoles voisines, celles surtout de l'Auvergne et du Poitou, à un moindre degré celles de la Bourgogne et de la Provence. Diverses influences s'entrecroisent ainsi pour produire des édifices composites.

Dans ces conditions, il semble inutile et d'ailleurs arbitraire de réunir en une école les églises languedociennes, limousines, etc. Leurs caractères ne sont pas assez tranchés, ils rappellent trop ceux des édifices religieux des provinces limitrophes dont l'influence est généralement, sinon toujours, en raison directe de leur proximité (1). Sans énumérer les principales, ce qui serait ici sans utilité, on se bornera à étudier à titre d'exemples deux d'entre elles. L'une atteste par son plan et par son aspect ces combinaisons diverses dont on vient de parler: c'est la cathédrale du Puy. L'autre, Saint-Sernin de Toulouse, est une superbe variante des églises auvergnates.

Notre-Dame du Puy (XIe et XIIe siècles) comprend une triple nef de six travées, trois en plein cintre, trois en arcs brisés, un transept très court avec deux absidioles à chaque extrémité, un chœur carré sans déambulatoire (2). Les travées de la grande nef sont recouvertes de coupoles octogones sur trompes; les bas-côtés ont des voûtes en berceau, comme les ailes du transept; la coupole surmontant la croisée est plus élevée que celle de la nef. La façade comporte trois arcades en plein cintre donnant accès au porche; au-dessus, une rangée d'arcatures aveugles dominées par trois fenêtres et par trois pignons dont deux sont ajourés et purement décoratifs. Un grand escalier commençant hors de l'église passe sous le porche et par deux branches atteint le niveau du pavé de la nef Jadis il

(1) M. Enlart fait remarquer à ce propos que les moines de Cluny, possesseurs de presque toutes les grandes églises du centre et du midi de la France, voyageaient sans cesse d'un monastère à l'autre : « Telles les abeilles portent le pollen d'une fleur à une autre et font naître des variétés hybrides. » (*Histoire de l'art*, p. 470,)

(2) Voir la figure n° 7. — Baum : *op. cit.*, fig. 107 108.

se prolongeait en ligne droite jusqu'au chœur. Cette disposition étrange, unique, avait été prise pour permettre aux pèlerins d'arriver processionnellement jusqu'à l'image, vénérée par eux, de Notre-Dame du Puy. Le clocher à l'extrémité de l'abside comprend sept étages où les arcades romanes se mêlent aux baies gothiques (1). Les pavements extérieurs de l'église sont composés d'assises alternantes, en grès blanc et en lave. Par la construction, la cathédrale du Puy s'apparente plutôt aux églises bourguignonnes ou provençales; par la décoration, par l'emploi d'appareils multicolores, par l'aspect général, elle se rattache à l'école d'Auvergne; ses coupoles rappellent le souvenir de celles du Périgord (bien que leur mode d'établissement soit différent), et plus encore celles de Saint-Hilaire de Poitiers; le clocher, par son style et sa position, est analogue à certaines tours limousines. Ces combinaisons architecturales, heureusement harmonisées, la situation pittoresque de l'église font de Notre Dame du Puy, sinon, comme on l'a dit, un des monuments les plus beaux et les plus originaux de France, tout au moins l'un des plus curieux et des plus caractéristiques. Un beau cloître du XIIe siècle est accolé à la nef. La forme puissante des arcades qui éclairent ses quatre galeries voûtées en arêtes, leurs colonnes monolithes dégagées, les archivoltes formées de claveaux noirs et blancs, les losanges de briques, les mosaïques de laves concourent à lui donner un aspect extrêmement original et coloré.

L'église Saint-Sernin (Saint-Saturnin), à Toulouse, est un des plus vastes édifices romans de l'Europe méridionale, un des plus remarquables aussi par la beauté des proportions et par la hardiesse de la construction (2). Commencée dans le dernier quart du XIe siècle, elle fut terminée en 1096 par le pape Urbain II. Le chœur seul était partiellement construit à cette époque; le transept date du premier quart du XIIe siècle, la nef fut construite plus tard; la façade, inachevée, est du XIIIe siècle. Mais il est à remarquer que les architectes successifs ont, à travers un long espace de temps, respecté l'ordonnance générale, telle qu'elle était arrêtée dans le plan primi-

(1) LASTEYRIE : *op. cit.*, p. 389 (coupe et élévation du clocher).

(2) Voir la figure n° 8. — BAUM : *op. cit.*, fig. 72, 73 et p. VIII (plan). Longueur, 115 mètres; longueur au transept, 64 mètres.

tif : « A coup sûr, écrit M. de Lasteyrie (1), si l'on compare cet édifice à Notre-Dame-du-Port, si l'on considère les neuf absides qui entourent son chevet, les grandes et larges baies de son triforium, les bas-côtés qui flanquent son transept, les doubles collatéraux qui accompagnent sa nef, on est frappé des différences... Mais elles ne portent ni sur les traits caractéristiques de la construction, ni sur les éléments constitutifs de l'édifice. » Entre toutes, en effet, c'est l'influence auvergnate qui, de loin, prédomine à Saint-Sernin comme à l'église de Conques (Aveyron) et aux principales églises de la région toulousaine.

Le plan de Saint-Sernin est grandiose. L'église, en forme de croix latine, comprend une nef principale de onze travées et quatre bas-côtés surmontés de tribunes. Le transept est large et saillant, il est muni de collatéraux qui en font le tour et de tribunes. Le chœur comprend, autour du sanctuaire, un déambulatoire, une grande chapelle absidale et quatre absidioles rayonnantes. Deux absidioles s'ouvrent aux murs orientaux de chacun des bras de transept. La grande nef possède une voûte en berceau, les bas-côtés ont des voûtes d'arêtes ; les tribunes, des demi-berceaux contrebutant la voûte de la nef centrale. Les voûtes des absidioles sont en quart de sphère. A la croisée du transept se dresse une magnifique tour octogone. Ses cinq étages sont en retrait les uns sur les autres. Les baies des trois premiers sont munies d'arcs en plein cintre, les arcades des deux étages supérieurs sont triangulaires. Au-dessus s'élance une flèche. Il n'est pas certain qu'il ait compris plus de trois étages au XIIe siècle, mais il était achevé avant 1250. Sous le chœur surélevé se trouve une crypte restaurée au XVe siècle. Comme les autres églises de la région, Saint-Sernin est bâtie surtout en briques, la bonne pierre à bâtir étant rare dans la plaine garonnaise.

La nef de Saint-Sernin doit à la succession de ses pilastres, de ses larges arcades romanes, des baies originales de son triforium, des puissant doubleaux qui sectionnent sa voûte, une grandeur imposante. Quant à l'aspect qu'offre de l'extérieur son chevet, il est d'une saisissante beauté. La disposition des neuf absides autour du chœur, les lignes formées par les murs et les toits, le groupement des

(1) LASTEYRIE : *op. cit.*, pp. 447-449.

masses architecturales que domine de toute sa hauteur le clocher de la croisée, — tout cela contribue à composer un magnifique ensemble; et M. de Lasteyrie a raison d'écrire que l'on ne saurait trop admirer les artistes inconnus qui ont tracé les plans et dirigé l'exécution de ce chef-d'œuvre (1).

Si Toulouse n'a pas été le centre d'une école d'architecture aux traits originaux, elle fut du moins le foyer d'une brillante école de sculpture. Elle en détient encore des œuvres remarquables, bien que les plus belles appartiennent à d'autres villes de la région. L'influence de l'école toulousaine s'est étendue jusqu'à Saint-Bertrand de Comminges, au sud, Beaulieu (Corrèze) au nord et Saint-Gilles à l'est : « Ce qui caractérisa la production des ateliers toulousains au XIIe siècle, ce fut un don vraiment incomparable de transposer dans des œuvres originales et vivantes, qu'on peut dire inventées de toutes pièces, les éléments empruntés aux modèles étrangers... C'est à Toulouse que l'art d'outre-mont du côté de l'Espagne et l'art français du nord, — au moment où, à Saint-Denis, il prit en même temps que l'architecture son orientation définitive vers des destinées toutes nouvelles, — vinrent chercher des collaborateurs et des conseils (2) ».

Sans parler de sa sculpture ornementale étonnamment variée, de ses chapiteaux corinthiens pleins d'élégance, Saint-Sernin possède des œuvres importantes : au pourtour du chœur, trois bas-reliefs, peut-être antérieurs à 1100, encadrés dans le mur et représentant le Christ, les chérubins et les apôtres; au tympan de la porte latérale sud, l'Ascension, composition datant de 1125 environ, d'un art plus achevé, qui témoigne des progrès réalisés en un quart de siècle par les sculpteurs toulousains. Elle est expressive et mouvementée.

Toutefois, c'est surtout aux portails de Saint-Pierre de Moissac et de Saint-Etienne de Cahors que l'on trouve les plus belles compositions des artistes languedociens. Les sculptures du tympan de Moissac (3) ont été éxécutées de 1115 à 1150 environ. Elles représentent

(1) LASTEYRIE : *op cit.*, p. 346.
(2) A. MICHEL : *op. cit.*, p. 634.
(3) BAUM : *op. cit.*, fig. 87, 90, 91, 92.

la vision apocalyptique de saint Jean et suivent de près le texte du quatrième évangile. Des nuages ondulés divisent le tympan en trois parties superposées: au centre, assis, le Christ entouré d'anges et des symboles des évangélistes. A ses côtés et sous ses pieds, vingt-quatre vieillards. Comme les anges, ils regardent le Christ avec une ferveur ardente. Le trumeau supportant le tympan est orné de figures d'apôtres et d'un triple groupe de faunes; au piédroit du portail sont encastrées les figures de saint Pierre et d'Isaïe. Partout apparaissent de nobles qualités : ordonnance, souci des proportions, sens du mouvement et de l'expression, soin donné à l'exécution.

Le tympan de Cahors est plus récent : il ne remonte pas en effet au delà de la fin du XIIe siècle (1). Il décrit l'ascension du Christ et des épisodes de la vie de saint Étienne. Cet ensemble est supérieur à tous les autres par le sentiment qui le remplit. Avec raison, on a pu écrire que « la gravité solennelle, la beauté de l'expression y sont d'un art achevé, maître de ses moyens. La tête du Christ, dans sa noblesse et sa douceur pensive, annonce déjà le *Beau-Dieu* qui, à moins d'un demi-siècle d'intervalle, allait se dresser au trumeau de la porte centrale de Notre-Dame d'Amiens (2) ».

L'étude de chacun des groupes d'églises romanes du Centre et du Sud de la France ne prouve pas seulement, comme on a essayé de le montrer dans les pages qui précèdent, la diversité des écoles, la variété du plan, de la structure, de la décoration. Elle permet de formuler quelques conclusions générales, valables pour tous ces édifices, quelle que soit la région où ils ont été construits.

En premier lieu, il est permis d'affirmer que si l'Ile-de-France fut, à la fin du XIIe et du XIIIe siècle, la terre d'élection de l'architecture gothique, les provinces centrales et méridionales ont été, au XIe et au XIIe siècles, le berceau de l'architecture religieuse romane, comme

(1) BAUM : *op. cit.*, fig. 80.

(2) A. MICHEL : *op. cit.*, p. 628. Les belles figures d'apôtres de Saint-Étienne et l'Annonciation, aujourd'hui au musée de Toulouse, font partie du même groupe d'œuvres d'art. (A. MICHEL, p. 624; BAUM, fig. 75.)

aussi la terre où se sont élevés les plus complets des édifices qui relèvent d'elle. Sans doute, la Bourgogne, le domaine royal, la Normandie possèdent des églises romanes, de même que le midi de la France ne manque pas d'églises gothiques. Mais les unes et les autres sont des monuments incomplets. Si l'expression définitive de l'art du constructeur roman est, comme on ne peut le contester, la combinaison du plan basilical avec la voûte de pierres recouvrant *non seulement des absides, des bas-côtés, mais aussi la grande nef*, la supériorité des églises bâties au sud de la Loire est éclatante. De très bonne heure, elles ont été achevées, définitives à ce point de vue ; elles ont marqué le terme de l'évolution de l'architecture romane dont le développement hardi, logique s'est accompli chez elles, rapidement et presque exclusivement : « Dans les pays du centre, dans la vallée de la Garonne, dans presque tout le bassin du Rhône, on construisait depuis longtemps des églises entièrement voûtées alors que, dans la partie septentrionale de la France, on se risquait à peine à faire des essais de voûtes sur le chœur et les bas-côtés (1 ». Il convient d'ajouter que les nefs voûtées, en berceau ou en coupoles, des églises du Poitou, de l'Auvergne, du Périgord, du Languedoc et de la Provence ont été construites avec une sûreté particulière, une justesse harmonieuse et qu'elles ont reçu un exhaussement presque introuvable ailleurs.

En second lieu, l'influence de la technique romaine, des constructeurs romains, transmise par les restes des monuments antiques nombreux au sud de l'ancienne Gaule est, dans des proportions diverses, visible partout. Mais si puissante que soit la tradition architecturale, jamais et nulle part elle n'enlève à l'église romane française du Midi et du Centre son originalité. C'est avec raison que M. A. Michel a fortement mis en relief ce fait essentiel : « Il est incontestable, écrit-il, que les traditions de la voûte romaine s'étaient conservées là plus vivantes qu'ailleurs. Mais à considérer la physionomie de ces églises,... quelque chose s'y manifeste qui les différencie profondément de tous les monuments romains. Ce n'est pas seulement le caractère composite de leur ornementation... c'est quelque chose de plus profond, de plus intime, de plus décisif. Dans

(1) Lasteyrie : *op. cit.*, p. 409.

leur gravité massive, une force ascensionnelle obscure semble les animer; des verticales scandent de place en place et rythment l'allure du mouvement. . C'est là le grand fait nouveau. On ne se contente plus d'imiter, de juxtaposer des procédés, des recettes et des motifs empruntés; un esprit homogène et créateur anime la matière (1) ».

Une remarque analogue peut être faite en ce qui concerne la sculpture. Les statuaires romans, comme les architectes, ont subi l'action des œuvres antiques, mais ils ne s'y sont pas asservis. Du moins, ceux qui, tout en s'en pénétrant, ont pu garder leur personnalité sont aussi ceux qui ont réussi à donner à leurs œuvres — à Toulouse, à Moissac, à Cahors par exemple — l'expression la plus vivante et à imprimer à leur art un vigoureux essor.

Cette indépendance vis à-vis de traditions puissantes, soit architecturales, soit sculpturales, a ouvert la voie aux innovations ultérieures des gothiques. Nulle part mieux que sous les voûtes, devant les façades, dans les cloîtres des églises que nous avons décrites : Notre-Dame-du-Port ou Notre-Dame-la-Grande, Saint-Sernin, Saint Front ou Saint-Trophime, on ne sent la force des liens qui unissent, malgré tant de différences, l'art des maîtres d'œuvre et des imagiers gothiques et l'art de leurs prédécesseurs romans, cet art original, puissant et si riche d'avenir.

---

(1) A. Michel : *op. cit.*, p. 943.

Sur quelques acquisitions nouvelles dans l'étude de la fécondation de l'œuf [1]

PAR

MAURICE HERLANT.

Le problème de la fécondation de l'œuf est l'un des plus intéressants de la Biologie. Plus qu'aucun autre, il nous met en face des questions les plus graves que l'homme puisse se poser lorsqu'il étudie les êtres vivants : la continuité de la vie depuis son apparition sur la Terre, et l'Hérédité, qui entraîne à sa suite toute notre conception de l'Evolution. C'est dans les deux ou trois heures que dure en moyenne l'ensemble des phénomènes réunis sous le nom de fécondation, c'est dans ce qui se passe pendant ce temps très court que se trouve la clef de ces deux troublantes énigmes.

De très grands progrès ont été réalisés, dans ces dernières années, par les biologistes qui se sont consacrés à cette captivante étude et nous voudrions esquisser la signification générale de leurs recherches. Nous avons divisé notre étude en deux parties, à cause même du double point de vue auquel on peut se placer pour envisager le problème de la fécondation : celui de l'hérédité et celui de la continuité de la vie.

(1) Conférence faite au Laboratoire d'Embryologie de l'Institut d'Anatomie R. Warocqué, Université de Bruxelles, le 26 janvier 1912. M. le professeur Brachet a eu l'obligeance de bien vouloir relire le manuscrit de cet article. Nous lui en sommes profondément reconnaissant.

I. Les expériences de fécondation hétérogène et le problème de l'hérédité.

Ce titre demande quelques mots d'explication. La fécondation hétérogène consiste à féconder artificiellement les œufs d'une espèce par les spermatozoïdes d'une autre, qui peut être très éloignée et appartenir à un autre genre, une autre famille ou même à une autre classe d'organismes. Pour comprendre en quoi cette expérience peut être utile à l'étude de l'hérédité, il faut bien se rendre compte de ce qu'est exactement celle-ci; il ne suffit pas de dire qu'on entend par là la ressemblance qui existe entre les parents et leurs enfants : les choses sont en réalité plus compliquées. Considérons d'abord que trois opérations successives doivent se dérouler avant que l'hérédité ne se manifeste à nos yeux; il faut, en premier lieu, que toutes les propriétés transmissibles (1) de l'individu maternel ou paternel se réunissent dans une masse de matière vivante très réduite et qui les contienne toutes « en potentialité » : c'est la cellule sexuelle, ovule ou spermatozoïde; il faut ensuite que ces deux cellules ayant en principe *chacune* le pouvoir de reproduire, avec toutes ses propriétés, l'organisme dont elles proviennent, se fusionnent, lors de la fécondation, pour constituer par leur réunion le point de départ d'un organisme *nouveau* et *unique*; celui-ci, enfin, résulte de l'accroissement de l'œuf fécondé, qui assimile ou, en d'autres termes, « rend pareille à soi » une partie plus ou moins étendue du milieu extérieur, en l'obligeant à manifester à nos yeux le déroulement progressif des propriétés de chacun des deux organismes dont il dérive.

Cette notion de l'hérédité, qui n'est pas une théorie mais simplement l'exposé des faits, va rendre très précis le but des expériences de fécondation hétérogène. En effet, dans la fécondation normale, nous unissons deux cellules qui contiennent potentiellement les caractères de deux organismes ayant en commun un très grand

(1) Nous laissons volontairement de côté la question de la transmissibilité des caractères acquis et celle des caractères latents et ataviques. Ce ne sont d'ailleurs que des complications secondaires et la donnée générale du problème est invariable.

nombre de propriétés, depuis celles qui sont propres à tous les êtres vivants jusqu'à celles de l'espèce à laquelle ils appartiennent tous deux. En réalisant au contraire une fécondation hétérogène, nous unissons deux cellules qui « représentent » deux organismes ayant, selon le cas, un nombre plus ou moins restreint de propriétés communes, n'allant, par exemple, que jusqu'à celles de la famille ou du genre; et ce qui nous intéresse, c'est précisément de savoir comment vont se comporter les autres propriétés, celles qui appartiennent en propre à chacun des conjoints, lorsque nous les obligeons ainsi à réapparaître dans un seul et même organisme.

On pourrait déduire de ce qui précède, que la fécondation normale se relie à la fécondation hétérogène par une insensible gradation et que tout dépend finalement du degré de parenté des conjoints. De là à admettre la possibilité de prédire à l'avance le résultat d'un croisement il n'y a pas loin; c'est ce qui fut fait et on s'aperçut alors qu'on se trompait avec la plus grande facilité dans ces prédictions; d'autres facteurs intervenaient, qui étaient complètement inconnus et, comme nous allons le voir, c'est le mérite des expériences de fécondation hétérogène de nous en avoir révélé l'existence et l'intérêt.

La bibliographie (1) de la question qui nous occupe comprend déjà un grand nombre de travaux et nous nous sommes imposé d'étroites limites : à l'exception des anciennes recherches de PFLÜGER (81) et de BORN (83-86) et celles, plus récentes, de GEBHARDT (94) sur les croisements entre différents genres d'Amphibiens 2), recherches peu importantes pour nous et qu'il suffira de mentionner, ce n'est guère que sur l'œuf des Echinodermes que portent les expériences dont nous nous occuperons ici; aucun autre organisme ne se prête aussi bien à la fécondation hétérogène; d'autre part, ce n'est, jusqu'à présent, que chez ces organismes que cette question a été systématiquement étudiée dans le but

(1) Voir à la fin de cet article.

(2) Il sera question plus loin des recherches de BATAILLON (08-09). Quant aux expériences très intéressantes de HÉRON-ROYER, relatées par GIARD (Rec. d'œuvres, p. 365, Paris, 1911), nous n'avons pu, jusqu'à présent, trouver l'indication bibliographique de ce travail qui date de 1883.

bien défini « de retrouver dans la fécondation de l'œuf et les premiers stades de son développement, la cause même des caractères présentés par le bâtard ».

Nous commencerons par le cas le plus simple, celui où la fécondation hétérogène donne comme résultat un hybride-type, c'est-à-dire un organisme présentant nettement un mélange de caractères paternels et de caractères maternels. Il en est ainsi, par exemple, dans les premiers croisements opérés par BOVERI (89-95), entre *Sphaerechinus* ♀ et *Echinus* ♂ : chez la presque totalité des bâtards, le squelette de la larve nageante (dite pluteus) est exactement intermédiaire entre celui de l'espèce paternelle et celui de l'espèce maternelle. Ce même croisement a été répété ensuite par MORGAN (94), par SEELIGER (96), VERNON (98-00), STEINBRÜCK (02), BOVERI (03) et BALTZER (10). A part quelques restrictions (1) peu importantes, tous ces auteurs ont obtenu sensiblement les mêmes résultats.

Le croisement entre *Sphaerechinus* ♀ et *Strongylocentrotus* ♂ donne également des bâtards nettement hybrides : DRIESCH (98), BALTZER (10) et, en partie, SEELIGER (96) et FISCHEL (06). Celui entre *Echinus* ♀ et *Strongylocentrotus* ♂ (ou inversement) donne des résultats douteux, à cause de la ressemblance très grande qui existe entre les plutei de ces deux espèces (BALTZER) ; c'est aussi le plus anciennement observé : O. et R. HERTWIG (86). Enfin, pour être complet, signalons que BALTZER obtient en croisant *Sphaerechinus* ♀ avec *Arbacia* ♂ des bâtards qui sont *peut-être* des hybrides; la preuve en manque encore cependant (2).

L'intérêt de ces croisements augmente considérablement lorsqu'on étudie, sur un matériel fixé et coloré, les détails de la fécondation de l'œuf et de son développement et nous devons aux belles recherches de BALTZER (08, 09 a et b, 10) plus d'une donnée impor-

(1) Il est parfois fort difficile de distinguer nettement les caractères du squelette de ces bâtards et c'est ce qui explique que deux auteurs n'arrivent pas toujours *exactement* au même résultat. En outre, il y a plusieurs races d'oursins, et certaines expériences (celles de BOVERI notamment) réussissent mieux à Naples, d'autres à Villefranche ou en Amérique.

(2) Des hybrides vrais ont été obtenus tout récemment par MAC BRIDE (*Philos. Trans. Roy. Soc.*, London, 1911).

tante. Le spermatozoïde étranger pénètre à l'intérieur de l'œuf et sa tête s'y gonfle et prend l'aspect caractéristique du pronucleus mâle, absolument comme s'il se trouvait dans l'œuf de sa propre espèce; pronucleus mâle et pronucleus femelle s'accolent, se confondent complètement pour former le noyau définitif de l'œuf; bientôt celui-ci entre en division et toutes les phases de la caryocinèse ou mitose se déroulent normalement. On sait, notamment depuis les recherches de MOENKHAUS (04) sur les Poissons, que les chromosomes, qui se montrent à ce moment avec leur plus grande netteté, ont des formes particulières selon l'espèce qu'on étudie, de sorte qu'il est possible de reconnaître dans les chromosomes d'un bâtard ceux qui proviennent du père et ceux qui proviennent de la mère. TENNENT (07) et surtout BALTZER (09, 10) ont pu ainsi établir que les chromosomes des hybrides obtenus en croisant, par exemple, *Sphaerechinus* ♀ avec *Strongylocentrotus* ♂ gardent intacts leurs caractères particuliers, selon qu'ils proviennent de l'une ou de l'autre espèce, et cela aussi longtemps qu'on peut les suivre dans les mitoses qui se succèdent pendant tout le développement.

En résumé, dans tous les croisements que nous venons de voir, la fécondation hétérogène ressemble étrangement à la fécondation normale. Si nous pouvons parler d'hybrides, c'est parce que les organismes choisis comme parents diffèrent par des caractères que la nécessité d'une classification nous fait appeler spécifiques ou génériques, en leur attribuant une importance croissante. Mais en réalité il n'y a là qu'une différence de degré avec de simples caractères « individuels », les seuls que nous consentons à voir différer chez deux organismes sans les séparer en taxonomie : il est souvent difficile de dire où commence l'hybridation et où finit la fécondation normale. Le croisement entre *Echinus* ♀ et *Strongylocentrotus* ♂ (ou inversement) en est un exemple.

Il n'en est pas de même dans toute une série d'autres expériences, où la fécondation hétérogène revêt un aspect tout différent et beaucoup plus intéressant.

Nous avons déjà vu que quelques auteurs faisaient des réserves sur l'hybridité vraie de certains croisements; MORGAN, SEELIGER, DRIESCH, FISCHEL, notamment, ont attiré l'attention sur l'existence de bâtards à caractères purement ou presque purement maternels.

En tous cas, il est un fait qui paraît bien acquis : c'est la variabilité extrême de certains bâtards, qu'il est parfois possible de réunir en une série reliant les formes purement paternelles aux formes purement maternelles (STEINBRÜCK, 02). Quant aux belles recherches de HERBST (06-09) sur les causes de cette variabilité, nous en reparlerons plus loin et nous aborderons maintenant l'étude d'une série de croisements du plus haut intérêt : ceux où les bâtards ont toujours des caractères maternels purs, de sorte qu'ils ne constituent plus du tout des hybrides. C'est à BALTZER (10) que nous devons toutes nos connaissances sur ce point.

Tandis que le croisement *Sphaerechinus* ♀ × *Strongylocentrotus* ♂ donne des hybrides, le croisement inverse *Strongylocentrotus* ♀ × *Sphaerechinus* ♂ ne donne que des plutei du type *Strongylocentrotus* pur. C'est déjà là un fait bien intéressant (1) que le croisement entre deux espèces n'a pas le même résultat suivant que l'une d'elles sert d'individu maternel ou paternel. Il en est exactement de même, d'ailleurs, entre *Spaerechinus* ♀ × *Echinus* ♂ qui donne des hybrides, tandis que *Echinus* ♀ × *Sphaerechinus* ♂ donne des plutei de type *Echinus* pur. Mais l'étude cytologique de ces combinaisons à résultats différents montre des faits bien plus curieux encore. Je ne décrirai plus ce qui se passe dans le croisement *Sphaerechinus* ♀ × *Strongylocentrotus* ♂ : cela a été vu plus haut. Mais voici comment se fait la fécondation de l'œuf de *Strongylocentrotus* par le spermatozoïde de *Sphaerechinus* ; celui-ci pénètre dans le protoplasme ovulaire et y prend l'aspect d'un pronucleus mâle, absolument comme dans le cas inverse ; il y a de même copulation et fusionnement des pronuclei, puis la première caryocinèse se prépare ; la plaque équatoriale contient 38 chromosomes : 18 provenant de la mère et 20 provenant du père. Comme chacun de ces 38 chromosomes se clive longitudinalement, nous devons obtenir, à la fin de la mitose, deux noyaux-filles (2)

(1) Ce fait n'est d'ailleurs pas neuf. Le résultat différent obtenu dans le croisement cheval ♀ × âne ♂ (mulet) et l'inverse (bardot) est un exemple connu depuis la plus haute antiquité.

(2) Les lecteurs peu familiers avec les travaux de cytologie pourraient être choqués de cette expression peu grammaticale. En réalité, c'est là une abréviation consacrée par l'usage pour dire : les noyaux des cellules filles.

contenant chacun 38 chromosomes également. Or, ils n'en contiennent jamais plus de 21 ou 22 et, si on les examine attentivement, on y retrouve les 18 chromosomes maternels et seulement 3 ou 4 paternels; 16 ou 17 de ceux-ci ont donc disparu; l'étude de la première mitose de segmentation montre qu'ils restent en arrière au moment de la reconstitution des noyaux-filles, d'où ils sont exclus, rejetés dans le protoplasme, où ils ne jouent désormais plus aucun rôle. C'est ce que BALTZER nomme l'*élimination des chromosomes paternels*. Il a retrouvé ce processus dans plusieurs autres croisements: *Echinus* ♀ × *Sphaerechinus* ♂, *Arbacia* ♀ × *Sphaerechinus* ♂, *Arbacia* ♀ × *Strongylocentrotus* ♂ et *Arbacia* ♀ × *Echinus* ♂. Ce sont toujours des chromosomes paternels qui sont éliminés de la sorte; les chromosomes maternels y échappent complètement.

Dans le croisement *Strongylocentrotus* ♀ × *Arbacia* ♂ et peut-être aussi dans la combinaison *Echinus* ♀ × *Arbacia* ♂, aucune élimination des chromosones paternels ne se produit, du moins dans les cas typiques et pendant la première partie du développement. Mais lors de la gastrulation, les noyaux prennent un aspect pathologique et expulsent une certaine quantité de chromatine. La plupart des larves succombent au cours de cette sorte de crise; quelques-unes survivent quelque temps et on voit alors que leurs noyaux sont devenus plus petits et ne contiennent vraisemblablement plus que de la chromatine maternelle.

Il y a donc deux formes bien différentes de l'élimination de la chromatine étrangère introduite dans un œuf: tantôt elle est immédiate, tantôt elle ne se produit qu'au moment où l'œuf va subir ses premières différenciations. L'explication de l'une et de l'autre reste obscure. La première idée qui se présente à l'esprit est celle d'un effet toxique du cytoplasme d'une espèce sur le spermatozoïde (protoplasme *et* noyau spermatiques) d'une espèce étrangère. Le résultat complètement différent du croisement entre *Sphaerechinus* ♀ × *Strongylocentrotus* ♂ et de la combinaison inverse rend cette théorie inconcevable. D'autre part, nous verrons des cellules sexuelles bien plus étrangères encore par leur origine, s'unir et se tolérer fort bien pendant un développement prolongé très loin. Une explication purement mécanique est plus tentante: on sait que

chaque espèce possède un rythme déterminé dans la succession de ses mitoses et dans l'évolution de chacune de celles-ci en particulier; une espèce voisine peut avoir un rythme différent; or, l'une des conditions essentielles pour qu'une mitose s'achève normalement est que les chromosomes rassemblés en plaque équatoriale se clivent à un moment bien déterminé et correspondant à un développement optimum des irradiations polaires. Il peut donc fort bien arriver que les chromosomes d'une espèce de rythme mitosique A, introduits dans la plaque équatoriale d'une espèce de rythme B, n'arrivent pas à se cliver à temps. De fait, plusieurs figures de BALTZER montrent les chromosomes paternels s'attardant dans la plaque équatoriale alors que ceux provenant de la mère sont déjà rapprochés des pôles. Mais BALTZER fait remarquer que l'élimination se produit aussi dans le croisement d'espèces ayant sensiblement le même rythme mitosique. D'autre part, un petit nombre de chromosones paternels peuvent échapper à l'élimination et ce sont toujours les mêmes, de sorte que BALTZER pense plutôt que la forme et le volume des chromosomes de chaque espèce jouent le rôle principal dans le mécanisme de l'élimination. Nous verrons plus loin que celle-ci a peut-être une tout autre signification.

Nous allons aborder maintenant l'examen d'une série de croisements entre des espèces beaucoup plus éloignées que ne le sont ces différents oursins. L'écart que nous voyons déjà entre la fécondation normale ou la fécondation hétérogène avec formation d'hybrides et la fécondation hétérogène sans hybridation, va grandir de plus en plus.

Tandis que la plupart des oursins se fécondent très facilement entr'eux, il est très exceptionnel de voir la fécondation d'un œuf d'oursin par le sperme de l'étoile de mer. Cependant, dès 1900, GIARD réussit à féconder *Psammechinus* ♀ par *Asterias rubens* ♂, mais les résultats sont très peu encourageants. La question changea complètement d'aspect en 1903, quand LOEB vint démontrer qu'en augmentant légèrement l'alcalinité de l'eau de mer, la fécondation de l'œuf de différents oursins par le sperme de plusieurs espèces d'étoiles de mer ou d'ophiures réussit à coup sûr LOEB obtint ainsi des larves, mais des larves d'oursin, sans aucune trace de caractères paternels Cette constatation, jointe à la modification

apportée à la composition chimique de l'eau de mer, doit faire penser à la possibilité d'une simple parthénogenèse artificielle. Ni GIARD ni LOEB n'ont fait d'étude cytologique assez approfondie pour pouvoir affirmer qu'il s'agit bien d'une fécondation.

Il en est tout autrement dans les belles expériences de GODLEWSKI (06) sur le croisement entre *Echinus* ♀ et *Antedon* ♂. Cette dernière espèce appartient à la famille des Crinoïdes, très éloignés des Echinides. Ici, il n'y a pas de doute: la fécondation est complète, les pronuclei mâle et femelle se fusionnent et, dans tout le développement, on retrouve toujours présents dans toutes les mitoses les chromosomes d'*Echinus* et ceux d'*Antedon*. En 1910, BALTZER a complétement confirmé les recherches de GODLEWSKI. Cependant, ce qui résulte de cette fécondation, *que rien de visible ne distingue d'une fécondation normale*, ce sont des plutei d'*Echinus*, sans la moindre trace de caractères paternels *et cela est inconciliable avec une fécondation normale.*

Tout récemment, GODLEWSKI (11) a réalisé un croisement bien plus extraordinaire encore: mis en présence de sperme de *Chaetopterus*, qui est un Annélide, les œufs d'Echinides commencent à se développer et forment, notamment, une membrane de fécondation. Puis ils meurent très rapidement, beaucoup plus vite que les œufs vierges et mûrs qui servent de témoins. L'eau de mer hypertonique, qui est l'un des nombreux agents de parthénogenèse expérimentale étudiés par LOEB, est incapable d'en faire autant avec ces mêmes œufs, qui proviennent d'oursins du golfe de Naples. Par contre, si on traite les œufs par le sperme de *Chaetopterus*, puis qu'on leur fait subir pendant vingt ou vingt-cinq minutes l'action de l'eau de mer hypertonique, on obtient 80 p. c. de blastulas et un bon nombre de plutei.

Le développement est donc obtenu ici par la superposition de l'action d'un agent de parthénogenèse artificielle à une fécondation très hétérogène et GODLEWSKI nous le prouve par une étude cytologique détaillée : il y a d'abord pénétration du spermatozoïde de *Chaetopterus* dans l'œuf, puis transformation de sa tête en pronucleus mâle ; celui-ci s'unit au noyau de l'œuf et se fusionne complètement avec lui. Puis se produit un phénomène complétement nouveau : la membrane de ce noyau unique se rompt et toute une

série d'éléments chromatiques en sont expulsés; il devient notablement plus petit et bientôt paraît vouloir se diviser. Mais la mitose qui s'édifie est abortive et l'œuf tout entier semble se liquéfier (cytolyse) et meurt très vite. Au contraire, si on fait intervenir à temps l'action de l'eau de mer hypertonique, la mitose est normale et le développement se poursuit. Nous reviendrons en détail sur le mécanisme de cette combinaison de la fécondation hétérogène avec l'action de l'eau de mer hypertonique dans une étude ultérieure sur la parthénogenèse artificielle. Pour le moment, ce qui nous importe, c'est de savoir qu'après cette élimination de chromatine, on ne trouve plus dans l'œuf que des chromosomes d'oursin, contrairement à ce qui se passe dans le croisement *Echinus* ♀ × *Antedon* ♂. Mais aussi bien que dans ce dernier, ce qu'on obtient ce sont des larves d'oursin de caractères purs.

La fécondation de l'œuf d'oursin peut encore s'obtenir par le sperme de *Dentalium*, qui est un Mollusque. C'est également à Godlewski qu'on doit cette expérience. Généralement il y a ici polyspermie et copulation du pronucleus femelle avec plusieurs noyaux spermatiques. Le noyau volumineux qui se forme ainsi laisse également échapper de la chromatine paternelle. Selon que l'œuf est livré à lui-même ou traité par l'eau de mer hypertonique, il succombe ou poursuit son développement.

Il nous reste à analyser des expériences non moins intéressantes, mais plus éloignées encore de la fécondation normale. Dès 1906, Kupelwieser annonça qu'il avait observé la fécondation des œufs d'oursin par le sperme de *Mytilus* (Mollusque). Faute d'une étude cytologique détaillée, il ne put démontrer qu'il ne s'agissait pas d'une simple parthénogenèse; la même critique s'adresse aux recherches de Loeb (08), qui obtient le même résultat avec un autre Mollusque : *Chlorostoma*. Dans un nouveau travail, Kupelwieser (09) reprit la question en détail et arriva à des conclusions du plus haut intérêt : le spermatozoïde de *Mytilus* pénètre réellement dans l'œuf d'oursin; puis sa tête ne joue plus aucun rôle, ne devient pas un pronucleus mâle, ne s'accole pas au pronucleus femelle et se comporte comme un corps étranger quelconque; mais le centrosome qu'il a apporté avec lui devient actif, se sépare

du noyau spermatique inerte et devient le centrosome définitif de l'œuf fécondé, dont il dirige les mitoses successives.

BATAILLON (08-09) obtient des résultats analogues en fécondant des œufs de *Pelodyte* (Amphibien anoure) par le sperme de *Triton* (Urodèle). Ici il n'y a même plus pénétration du spermatozoïde étranger; sa seule action est de déterminer une excitation à la surface de l'œuf et celui-ci commence alors à se segmenter, puis succombe rapidement (1).

Nous voilà bien près d'une parthénogenèse artificielle et c'est le moment de résumer brièvement le chemin parcouru. Nous sommes partis de croisements que seule la nécessité didactique de voir dans chaque organisme des caractères séparés et d'importance plus ou moins grande, nous a fait distinguer d'une fécondation normale, entre individus de la même espèce. En réalité, il n'y a qu'une nuance bien secondaire entre celle-ci et le croisement *Sphaerechinus* ♀ × *Echinus* ♂, par exemple.

Dans la combinaison inverse, *Echinus* ♀ × *Sphaerechinus* ♂, la fécondation se réduit déjà, puisqu'elle est impuissante à assurer la manifestation des tendances héréditaires contenues potentiellement dans la cellule sexuelle mâle. Il en est de même dans le croisement *Echinus* ♀ × *Antedon* ♂. Lorsque nous arrivons au croisement *Echinus* ♀ × *Chaelopterus* ou *Dentalium* ♂, elle n'est même pas capable d'assurer le développement de l'œuf et ne peut que le mettre en marche. Pourtant il y a encore copulation des pronuclei. Dans la combinaison *Echinus* ♀ × *Mytilus* ♂, cette copulation elle-même est supprimée et il ne reste de la fécondation que la pénétration du spermatozoïde et l'utilisation de son centrosome. Enfin, dans le cas de *Pelodyte* ♀ × *Triton* ♂ il n'y a plus ni pénétration ni utilisation du centrosome spermatique. BATAILLON et la plupart des auteurs ne voient plus que de la parthénogenèse dans ce dernier cas. Nous verrons prochainement qu'on peut émettre des réserves : *peut-être* y a-t-il encore là les dernières traces des manifestations « dynamiques » de la fécondation, selon le sens très précis donné par BRACHET (bibliographie à une autre occasion) à ce terme. En tous cas, dans l'expérience de KUPELWIESER, c'est bien

(1) Fécondation *végétative* de STRASBURGER.

encore une fécondation, fécondation partielle, très réduite, mais encore réelle.

Cette gradation qui nous fait passer insensiblement de la fécondation normale à la parthénogenèse est certainement l'un des résultats les plus intéressants de l'ensemble des recherches sur la fécondation hétérogène. Mais nous ne pourrions passer sous silence que le but véritable de la plupart des auteurs qui les ont exécutées est ailleurs. Quelques mots d'explication sont nécessaires à ce sujet. Nous avons vu, tout au début de cette étude critique, qu'on ne peut concevoir l'hérédité qu'en admettant ceci : la cellule sexuelle mûre possède la propriété de contenir potentiellement en elle-même tous les caractères transmissibles de l'organisme dont elle provient, et de réaliser ensuite ceux-ci au fur et à mesure qu'elle assimile une portion croissante de son milieu ambiant. Si c'est là un fait extraordinaire et, peut-on dire, inexpliqué, ce n'en est pas moins un fait, et qui a frappé l'esprit de tous ceux qui se sont occupés de l'hérédité depuis que la fécondation de l'œuf est connue.

L'évidente continuité de substance entre les parents et leurs enfants par l'intermédiaire de la cellule germinale se complique donc de la nécessité absolue de donner à cette masse infime (1) de matière vivante des propriétés particulières.

Le besoin impérieux que l'homme (et surtout le biologiste) éprouve d'éviter le plus possible les notions abstraites, a tout naturellement, fatalement, entraîné les théoriciens de l'hérédité (car ici commence la théorie) à matérialiser celle-ci et à voir dans la cellule germinale un appareil *matériel*, aussi prodigieusement compliqué que l'ensemble des caractères dont il devient ainsi *le support accessible à nos sens*. L'*Idioplasme* de Naegeli n'est que l'heureuse synthèse des idées semées depuis longtemps et un peu au hasard sous les noms de gemmules, pangènes, ides, idantes, biophores, etc., et qui tous tendent vers un même idéal : la matérialisation de l'hérédité.

Les plus illustres biologistes ont admis que l'Idioplasme qui

(1) Même dans les œufs les plus volumineux, la partie réellement « sexuelle » de la cellule est toujours très réduite ; ce qui accroît le volume de l'œuf n'est qu'une accumulation de matériaux nutritifs inertes.

existe dans les cellules germinales explique toutes leurs propriétés et cet idioplasme, *nous pouvons le voir*, car, simultanément, deux des plus grands noms de la Science, O. HERTWIG et STRASBURGER l'ont *localisé* dans la chromatine du noyau. Nous n'avons pas à exposer ici les arguments qui ont fait de cette théorie l'une des plus précises qui existent; ce qu'on a demandé à l'Embryologie expérimentale et spécialement aux expériences de fécondation croisée, c'est de nous en donner une preuve *directe*. Ce but est-il atteint? Telle est la question. Voyons la réponse des faits.

Le lecteur se doute certainement depuis longtemps que c'est dans cette élimination des chromosomes paternels et dans l'aspect des bâtards, selon qu'elle se produit ou ne se produit pas, que réside la solution du problème. Il est donc indispensable de rassembler les faits. Voici d'abord l'ensemble des résultats obtenus par BALTZER (ou confirmés par lui) :

1° *Sph.* ♀ × *Strong.* ♂ = pas d'élimination, bâtards hybrides;

2° *Strong.* ♀ × *Sph.* ♂ = élimination, bâtards de type maternel pur;

3° *Sph.* ♀ × *Ech.* ♂ = pas d'élimination, bâtards hybrides;

4° *Ech.* ♀ × *Sph.* ♂ = élimination, bâtards de type maternel pur;

5° *Ech.* ♀ × *Strong.* ♂ = pas d'élimination, bâtards indéfinissables (1);

6° *Strong.* ♀ × *Ech.* ♂ = pas d'élimination, bâtards indéfinissables (1);

7° *Arb.* ♀ × *Sphaer.* ♂ = élimination, développement insuffisant (2);

8° *Strong.* ♀ × *Arb.* ♂ = élimination tardive, plutei maternels?

9° *Ech.* ♀ × *Arb.* ♂ = douteux, bâtards non étudiés;

10° *Sph.* ♀ × *Arb.* ♂ = élimination peu probable, bâtards variables;

(1) A cause de la ressemblance entre les plutei des deux espèces prises comme conjoints.

(2) Nous voulons indiquer par là que le stade de développement (ordinairement le pluteus) auquel peuvent apparaître des caractères génériques n'a pas été atteint.

11° *Arb.* ♀ × *Strong.* ♂ = élimination, développement insuffisant;

12° *Arb* ♀ + *Ech.* ♂ = élimination, développement insuffisant.

Voyons maintenant les résultats de GODLEWSKI :

1° *Ech.* ♀ × *Ant.* ♂ = pas d'élimination, bâtards de type maternel pur;

2° *Ech.* ♀ × *Chact.* ♂ = élimination, bâtards de type maternel pur;

3° *Ech.* ♀ × *Dent.* ♂ = élimination, bâtards de type maternel pur.

La confrontation de tous ces faits (les cas encore mal connus laissés de côté) montre que si l'on met ensemble tous les croisements autres que *Ech.* ♀ × *Ant.* ♂ (GODLEWSKI et BALTZER), on constate que *la présence de la chromatine paternelle dans les cellules du bâtard est indispensable à la manifestation des caractères paternels* (1). Le croisement *Ech.* ♀ × *Ant.* ♂ montre de son côté que *la présence de la chromatine paternelle dans les cellules du bâtard ne suffit pas pour que les caractères paternels se manifestent.*

Les faits ne disent rien de plus, et cela ne suffit pas, ni pour prouver que l'Idioplasme est localisé dans la chromatine du noyau, ni pour prouver qu'il ne s'y trouve pas. La chromatine joue certainement un rôle, mais celui-ci ne se manifeste pas toujours, ou bien est insuffisant.

La question n'est donc pas tranchée. D'autres expériences, dont nous n'avons pas encore parlé, semblent à première vue fournir une réponse plus précise. Les unes sont dues à HERBST (06-09, qui montre qu'en provoquant un début de parthénogenèse chez l'œuf d'oursin, puis en y superposant une fécondation croisée, on n'obtient pas les mêmes résultats suivant qu'on opère celle-ci plus ou moins longtemps après le traitement par les agents de parthénogenèse; si le croisement est fait rapidement, les bâtards sont des hybrides; s'il

(1) Telle est également la conclusion de BALTZER (10, p. 599) « ... die Ausbildung der väterlichen Skeletcharaktere geht mit der Anwesenheit des väterlichen Chromatins parallel ».

est fait plus tard, on obtient des hybrides dits « à déviation », c'est-à-dire ressemblant beaucoup plus à l'espèce maternelle qu'à l'espèce paternelle, dont quelques rares caractères seulement se retrouvent. On sait d'autre part que la parthénogenèse débute par un accroissement de volume du noyau de l'œuf (WILSON, 01) et HERBST en conclut que la déviation progressive de l'hérédité est due à la prépondérance de plus en plus grande du noyau de l'œuf sur le noyau spermatique. Remarquons d'abord qu'il doit être bien difficile d'évaluer exactement de simples « déviations » dans des caractères aussi délicats que ceux des larves d'oursins. Mais en admettant même que cela soit réalisable, la seule chose que HERBST démontre réellement, c'est qu'une légère excitation à la parthénogenèse amène la prédominance des caractères maternels, et cette excitation porte sur l'œuf entier et pas seulement sur son noyau : aucune observation cytologique ne l'autorise à en dire plus.

Les expériences plus anciennes de BOVERI (95 et de GODLEWSKI (06) sont beaucoup plus intéressantes. BOVERI cherche à se débarrasser de l'influence de la chromatine maternelle dans le croisement; il y arrive en secouant violemment des œufs d'oursin dans un tube à réaction, de façon à les diviser en fragments dont un certain nombre sont évidemment dépourvus de noyaux. Il met ensuite le tout en contact avec le sperme d'une autre espèce et constate qu'il obtient trois sortes d'individus : des hybrides de la grandeur habituelle des larves de cette espèce, des hybrides nains et enfin un certain nombre de formes naines de type *paternel* pur. *Sans toutefois le démontrer*, BOVERI fait provenir ces derniers bâtards des fragments anucléés d'œufs de *Sphaerechinus* fécondés (1 par un spermatozoïde d'*Echinus*; si ces larves naines présentent des caractères purement paternels, c'est, dit-il, parce qu'elles ne contiennent que de la chromatine paternelle; l'Idioplasme est donc localisé dans la chromatine du noyau et le protoplasme ne joue aucun rôle dans l'hérédité. Cette interprétation manque en réalité de preuves. BOVERI aurait dû isoler les fragments d'œufs sans noyau et montrer qu'eux *seuls*

(1) On sait que GIARD a revendiqué pour ROSTAFINSKI (1877) la paternité de la découverte de la fécondabilité de fragments d'œufs dépourvus de noyaux, généralement attribuée à O. et R. HERTWIG (1887).

donnaient des bâtards de type paternel. D'autre part, il s'est adressé à des espèces trop voisines et dont les bâtards sont, comme nous l'avons vu plus haut, assez variables d'aspect. L'expérience de BOVERI est certainement très intéressante, mais il faut faire des réserves formelles sur son interprétation, réserves faites notamment par SEELIGER et MORGAN.

L'expérience de GODLEWSKI est beaucoup plus précise. Il isole avec soin un certain nombre de fragments anucléés d'œufs d'*Echinus*; il les féconde ensuite par le sperme d'*Antedon*. Les larves n'atteignent pas le stade pluteus, mais GODLEWSKI a pu démontrer que, dès le stade blastula, elles n'ont que de purs caractères *maternels*, notamment dans le mode de formation du mésenchyme, qui diffère complètement chez ces deux espèces très éloignées l'une de l'autre. Ce résultat est sans aucun doute à l'abri des causes d'erreur que nous avons signalées dans le travail de BOVERI. Faut-il en conclure que l'Idioplasme est localisé dans le protoplasme de l'œuf et que la chromatine spermatique ne joue aucun rôle? Certainement non. GODLEWSKI (06, 09) est le premier à insister tout particulièrement(1) sur l'erreur grave que constituerait un pareil rairaisonnement : la seule chose que son expérience démontre *réellement*, c'est que les premières phases du développement se font sous la seule influence de la constitution plasmatique *de l'œuf*, et cela on le savait déjà : certaines expériences sur les localisations germinales dans l'œuf et certaines formes de polyspermie expérimentale, dont il sera question ultérieurement, le démontrent également. Mais rien ne nous autorise à affirmer que si le développement des larves obtenues par GODLEWSKI s'était poursuivi suffisamment loin, leurs caractères seraient restés purement maternels.

En résumé, ce que les expériences de fécondation hétérogène répondent à la question qu'on leur a posée, c'est qu'on n'a pas réussi jusqu'à présent à *prouver* que l'Idioplasme est localisé dans le noyau. Celui-ci joue certainement un rôle important dans le méca-

(1) GODLEWSKI (11, p. 228) exprime très heureusement sa conception du mécanisme de l'hérédité sous la forme concise d'une sorte de devise : « nie die Kern *allein*, nie das Protoplasma *allein*, sondern *alle beide* Zellbestandteile! »

nisme de l'hérédité, *mais rien ne nous autorise à lui en donner le monopole exclusif.*

Cette conclusion peut paraître un peu décevante. Ce n'est pas l'avis de tout le monde et il est permis de dire qu'il fallait s'y attendre et que son intérêt n'en est pas le moins du monde diminué.

La théorie de l'Idioplasme est la plus ingénieuse des théories de l'Hérédité, mais c'est avant tout une théorie didactique : elle seule permet aux biologistes de s'entendre, de dégager et surtout d'exposer *les lois* de l'hérédité; elle seule permet de faire la synthèse de certains faits, comme l'hybridation mendélienne, par exemple, dont toutes les particularités s'expliquent en supposant chaque caractère représenté dans la cellule germinale par un élément matériel, figuré, par une particule de chromatine. Si son rôle se bornait là, ses auteurs auraient déjà rendu un immense service à la Science. Nous savons aussi qu'elle a, à elle seule, suscité presque tous les travaux d'Embryologie expérimentale, toutes les expériences de croisements et amené les plus belles découvertes de la cytologie moderne.

Mais tout cela ne rend pas *sa réalité* absolument indispensable. De ce que, par exemple, la localisation de l'Idioplasme dans les chromosomes explique parfaitement les lois de Mendel, il ne faut pas conclure que les lois de Mendel démontrent que cette localisation étroite est un fait : ces lois ne perdent rien de leur valeur pour cela. La recherche des *lois* et la recherche des *causes* d'un phénomène comportent souvent une discipline intellectuelle différente. La Géométrie n'a jamais souffert de ce que le point ou la ligne fussent des abstractions pures, dont la matérialisation est seulement conventionnelle et rendue nécessaire pour la même raison qui fait représenter les sons par des lettres qui les rangent arbitrairement en catégories, et l'habitus général, physiologique et morphologique, d'un organisme quelconque par un certain nombre de caractères séparés artificiellement les uns des autres.

En ce qui concerne l'hérédité, on peut se demander si la notion d'un *Idioplasme matérialisé* n'est pas en réalité un peu schématique *quand on l'envisage à titre purement philosophique* et si, à l'exemple de quelques auteurs : R. SEMON, MORGAN, GODLEWSKI,

BRACHET, VERWORN et le botaniste NEMEC (1), il ne vaut pas mieux voir dans l'hérédité une propriété caractéristique de la cellule vivante actuelle, au même titre que d'autres, comme l'irritabilité par exemple, que jamais personne n'a songé à matérialiser et à localiser dans telle ou telle structure *visible* du corps cellulaire. Cette localisation sera pourtant faite un jour ou l'autre, lorsque l'accumulation des faits la rendra nécessaire comme *moyen* d'étude.

La nature ignore la division *absolue* du travail, et la coopération du protoplasme et du noyau dans la « fonction » hérédité, coopération que GODLEWSKI cherche avec tant de bon sens à imposer, prend ainsi une haute signification biologique; notre ignorance de son mécanisme nous semble plus désirable que l'assimilation de celui-ci à ce qui doit rester un indispensable artifice de langage. D'ailleurs, si l'on sait encore peu de chose des rapports entre le protoplasme et la chromatine, il y a cependant une loi générale très importante et que BRACHET (2) a le premier énoncée sous cette forme (p. 294) : « La destinée des noyaux... dépend de la qualité du cytoplasme qui les entoure ». Quelques mois après, BOVERI (3) s'est exprimé exactement de la même façon. D'autre part, dans la question de la détermination du sexe (4), le « déterminant » hétérochromosome apparaît plutôt comme une simple étiquette indicatrice que comme la cause de l'évolution dans l'un ou l'autre sens de la cel-

(1) SEMON, R., Die Mneme als erhaltendes Prinzip im Wechsel des organischen Geschehens. Leipzig, 1907 (Engelmann).

GODLEWSKI, EM. JUN., Das Vererbungsproblem im Lichte der Entwicklungsmechanik betrachtet. Leipzig, 1909. (Engelmann.)

BRACHET, A., L'hérédité dans l'œuf. Rev. des Idées, Paris, 1909.

NEMEC, B., Das Problem der Befruchtungsvorgänge. Berlin, 1910. (Borntraeger.)

VERWORN, M., Allgemeine Physiologie. Jena, 1911.

(2) BRACHET, A., La polyspermie expérimentale comme moyen d'analyse de la fécondation. Arch. f. Entw.-Mech., Bd. 30, 1910.

—, Recherches sur l'influence de la polyspermie expérimentale dans le développement de l'œuf de *Rana fusca*. Arch. de Zool. exp. et gén., 5e s., t. VI, 1910.

(3) BOVERI, Th., Die Potenzen der *Ascaris*-Blastomeren bei abgeänderter Furchung. Festschr. f. R. Hertwig, Jena 1910.

(4) MORGAN, T. H., A biological and cytological study of sex determination in Phylloxerans and Aphids. The Journ. of exp. zool., vol. 7, 1909.

lule qui le contient. Enfin, il ne faut pas oublier que c'est dans le protoplasme que se forme la chromatine; ainsi que GODLEWSKI (08, 11) et MASING (1) l'ont montré, avant de s'accumuler dans les noyaux, on la trouve dans le protoplasme à l'état de substance chromatogène, assimilée ensuite au fur et à mesure des besoins de l'organisme. Peut-être, ainsi que M. Brachet nous l'a fait remarquer, y a-t-il une relation entre cette assimilation et l'élimination de certains chromosomes étrangers incapables de la réaliser.

Une dernière et importante remarque encore : il n'y a pas, comme on se l'imagine souvent, même dans les milieux scientifiques, des *partisans* et des *adversaires* de la théorie dite chromatique de l'hérédité. C'est une erreur. *Tous les biologistes*, sans exception, se servent tous les jours de la théorie de HERTWIG-STRASBURGER; mais tandis que les uns se contentent de constater qu'elle *s'applique* aux faits, les autres vont plus loin et se demandent parfois si elle a l'ampleur suffisante pour les *expliquer*. Cela ne veut pas dire le moins du monde qu'ils méconnaissent le rôle capital du noyau dans l'hérédité. Il n'y a là aucune contradiction, et il est nécessaire qu'on le sache.

Nous avons complètement laissé de côté dans cette étude le mécanisme de la continuité de la vie par la fécondation de l'œuf. Ce sera le sujet d'un autre article (2).

Appendice. — Il importe de signaler que des faits comparables aux expériences de fécondation hétérogène ont été observés chez les Végétaux. M. le professeur Massart a eu l'obligeance de me communiquer quelques travaux à ce sujet; je lui en exprime ma vive gratitude. L'un des plus intéressants est celui de ROSENBERG (3) sur les hybrides de *Drosera*: en fécondant une espèce à 10 chromosomes par une autre à 20 chromosomes, les hybrides en contiennent 30, mais, au moment où ils forment leurs cellules germinales, 10 de ces 30 chromosomes

(1) MASING E., Ueber das Verhalten der Nucleinsäure bei der Furchung des Seeigeleier. Zeitschr. f. physiol. Chemie, Bd. 67, 1910.

(2) Cette étude : « Le mécanisme de la fécondation », paraîtra dans notre numéro de juillet. (N. D. L. R.)

3) ROSENBERG, O., Das Verhalten der Chromosomen in einer hybriden Pflanze Ber. d. deutsche Bot. Ges., Bd. 21, 1903.

sont éliminés. Citons encore les recherches de MILLARDET (1) et de STRASBURGER sur les *faux hybrides* de Fraisier et celles de GATES et DE VRIES sur les croisements entre les mutations d'*Oenothera Lamarckiana*. Ici aussi, le sens des croisements influe sur leur résultat, comme dans le cas de BALTZER signalé plus haut. MILLARDET a beaucoup insisté sur ces faits. GIARD (2) interprétait, dès 1903, les faux hybrides comme résultant d'une parthénogenèse, ou tout au moins d'une fécondation partielle, bornée à l'action qui met le développement en marche-fécondation végétative de STRASBURGER (3).

BIBLIOGRAPHIE.

BALTZER, F., Ueber die Grösse und Form der Chromosomen bei Seeigeleiern. Verh. d. d. Zool. Ges., 1908.

— , Ueber die Entwicklung der Echinidenbastarde mit besonderer Berücksichtigung der chromatinverhältnisse. Zool. Anz. Bd. 35, 1909.

— , Die Chromosomen von *Strongylocentrotus lividus* und *Echinus microtuberculatus*. Arch. f. Zellforsch., Bd. 2, 1909.

— , Ueber die Beziehung zwischen dem Chromatin und der Entwicklung und Vererbungsrichtung bei Echinodermenbastarden. Arch. f. Zellforsch., Bd. 5, 1910.

BATAILLON, E., L'imprégnation hétérogène sans amphimixie nucléaire chez les Amphibiens et les Echinodermes (à propos du récent travail de H. KUPELWIESER). Arch. f. Entw.-Mech., Bd., 28, 1909.

— , Le problème de la fécondation circonscrit par l'imprégnation sans l'amphimixie et la parthénogenèse traumatique. Arch. de Zool. exp. et gén., t. 6, s. 5, 1910.

BORN, G., Beiträge zur Bastardierung zwischen den einheimischen Anurenarten. Arch. f. a. ges. Physiol., Bd. 32. 1883.

— , Biologische Untersuchungen. II. Weitere Beiträge zur Bastardierung zwischen den einheimischen Anuren. Arch. f. mikr. Anat., Bd. 27, 1886.

BOVERI, TH., Ein geschlechtlich erzeugter Organismus ohne mütterliche Merkmale. Sitz.-Ber. der Ges. f. Morph. u. Physiol., München, 1889.

---

(1) MILLARDET, A., Note sur l'hybridation sans croisement ou fausse hybridation. Mém. Soc. des Sc. phys. et nat. de Bordeaux. S. 4, t. IV, 1894.

(2) Toute la question se trouve exposée dans un article de GIARD réédité dans le « Recueil d'œuvres » (p. 391). Paris, 1911.

(3) Consulter à ce sujet : GIARD, A., Dissociation de la notion de paternité. C. R. Soc. de Biol. 1903, et Rec. d'œuvres, p. 582, Paris, 1911. Certains hybrides de fraisiers sont du type paternel pur. Dans ce cas, GIARD pense que le pronucleus ♀ a dégénéré. Mais c'est une hypothèse toute gratuite.

BOVERI, Befruchtungs- und Entwicklungsfähigkeit kernloser Seeigeleiern und über die Möglichkeit ihrer Bastardierung. Arch. f. Entw.-Mech., Bd. 2, 1895.

— , Noch ein Wort über Seeigelbastarde. Arch. f. Entw.-Mech., Bd. 17, 1903.

— , Ueber den Einfluss der Samenzelle auf die Larvencharaktere der Echiniden. Arch. f. Entw.-Mech., Bd. 16, 1903.

DONCASTER, L., Experiments in hybridization, with special reference to the effect of conditions of dominance. Philos. Tr. R. Soc., London, ser. B., vol. 196, 1903.

DRIESCH, H., Ueber rein mütterliche Charaktere an Bastardlarven von Echiniden. Arch. f. Entw.-Mech., Bd. 7, 1898.

— , Ueber Seeigelbastarde. Arch. f. Ent.-Mech., Bd. 16, 1903.

FISCHEL, A., Ueber Bastardierungsversuche bei Echinodermen. Arch. f. Entw.-Mech., Bd 22, 1906.

GEBHARDT, W., Ueber die Bastardierung von *Rana esculenta* mit *Rana arvalis*. Med. Dissert., Breslau, 1894.

GIARD, A., Développement des œufs d'Echinodermes sous l'influence d'actions kinétiques anormales. C. R. Acad. des Sc. et Mém. Soc. de Biol., Paris, 1900. Réédité dans le « Recueil d'œuvres », Paris, 1911.

GODLEWSKI, EM. JUN., Untersuchungen über die Bastardierung der Echiniden- und Crinoïdenfamilie. Arch. f. Entw.-Mech., Bd. 20, 1906.

— , Studien über die Entwicklungserregung. I. Kombination der heterogenen Befruchtung mit der künstlichen Parthenogenese. Arch. f. Entw.-Mech., Bd. 33, 1911.

HAGEDOORN, A. L., On the purely motherly character of the hybrids produced from the eggs of *Strongylocentrotus*. Arch. f. Entw.-Mech , Bd. 27, 1909.

HERBST, C., Vererbungstudien. III-VI. Arch. f. Entw.-Mech., Bde 21, 22, 24 u. 27, 1906, 1907, 1909.

HERTWIG, O. und R., Experimentelle Untersuchungen über die Bedingungen der Bastardbefruchtung. Jen. Zeitschr. f. Naturwiss., Bd. 37, 1886.

KUPELWIESER, H., Versuche über Entwicklungserregung und Membranbildung bei Seeigeleiern durch Molluskensperma. Biol. Centralbl., Bd. 26, 1906.

— , Entwicklungserregung bei Seeigeleiern durch Molluskensperma. Arch. f. Entw.-Mech., Bd. 27, 1909.

— , Entwicklungserregung durch stammfremde Spermien. Sitz.-Ber. d. Ges. f. Morph. u. Physiol., München, 1911.

LOEB, J., On a method by which the eggs of a Sea-Urchin (*Strongylocentrotus*) can be fertilised with the sperm of a Starfish (*Asterias*). Univ. of California Public., Physiol., vol. 1, 1903.

— , The fertilisation of the egg of Sea-Urchin by the sperm of Starfish. Ibidem.

— , Ueber die Befruchtung von Seeigeleiern durch Seesternsamen. Arch. f. d. ges. Physiol., Bd. 99, 1903.

— , Weitere Versüche über die heterogene hybridisation bei Echinodermen. Arch. f. d. ges. Physiol., Bd. 104, 1904.

LOEB, Ueber die Natur der Bastardlarven zwischen dem Echinodermenei (*Strongylocentrotus*) und Molluskensamen (*Chlorostoma*). Arch. f. Entw.-Mech., Bd. 26, 1908.

MOENKHAUS, W. J., The development of the hybrids between *Fundulus heteroclitus* and *Menidia notata* with especial reference to the behaviour of the maternal and paternal chromatin. Journ. of Anat., vol. 3, 1904.

MORGAN, T. H., Experimental studies on Echinoderm eggs. Anat. Anz., Bd. 9, 1894.

PFLÜGER, E., Die Bastardzeugung bei den Batrachieren. Arch. f. d. ges. Physiol., Bd. 29, 1881.

— und SMITH, W.-J., Untersuchungen über die Bastardierung der anuren Batrachier. Arch. f. d. ges. Physiol., Bd. 32, 1883.

SEELIGER, O., Bemerkungen über Bastardlarven der Seeigel. Arch. f. Entw.-Mech., Bd. 3, 1896.

STEINBRÜCK, H., Ueber die Bastardbildung bei *Strongylocentrotus lividus* ♂ und *Sphaerechinus granularis* ♀. Arch. f. Entw.-Mech., Bd. 14, 1902.

TENNENT, D. J., The chromosomes in cross-fertilized Echinoid eggs. Biol. Bull., vol. 15, 1907.

—, Echinoderm hybridization. Publ. of the Carnegie Inst. of Washington, n° 132, 1910.

VERNON, H. M, The relations between the hybrid and parents forms of Echinoid larvae. Philos. trans. R. Soc., London, ser. B, vol. 1898.

VERNON, H. M., Cross fertilization among Echinoids. Arch. of Entw.-Mech., Bd. 9, 1900.

WILSON, EDM. B, Experimental studies in Cytology. I. Arch. f. Entw.-Mech., Bd. 12, 1901.

Postscriptum. — HERBST vient de publier (*Arch. f. Entw.-Mech.*, Bd. 34, 1912) une nouvelle série de recherches sur les déviations de l'hérédité sous l'influence combinée de la parthénogenèse artificielle et de la fécondation hétérogène. Notre étude étant déjà sous presse, nous n'avons pu analyser à temps ce très beau travail, qui confirme d'ailleurs les autres recherches de cet auteur et apporte, en outre, une série de faits cytologiques du plus haut intérêt.

Variétés

Quelques notes sur la fatalité tragique dans le Ring de Richard Wagner [1]

PAR

GASTON VANDE WIELE,

Candidat en droit.

Avant que d'aborder le fond même du sujet, il est utile d'exposer en quelques mots la façon dont Wagner concevait l'art. Ses théories artistiques étaient, en effet, intimement liées à sa manière d'expliquer l'ensemble de l'Univers. C'est ce qui justifiera cette digression sur les théories artistiques du maître de Bayreuth.

Tout le monde sait que Wagner voulut rénover l'art dramatique. Il examine dans ses écrits théoriques l'art aux différentes époques des temps et se demande quelle en fut la meilleure forme. Lorsqu'il l'aura découverte, il la rénovera en la transformant.

Un coup d'œil jeté sur l'histoire universelle nous apprend, selon Wagner, qu'une fois déjà au cours de l'évolution du monde, l'huma-

(1) Communication faite au séminaire de philosophie et lettres de l'Université de Bruxelles.

BIBLIOGRAPHIE : Henri Lichtenberger : Richard Wagner, poète et penseur. Maurice Kufferath : La Walküre, Siegfried, les Maîtres-Chanteurs de Nürnberg, Les lettres à Roeckel. De Brin, Gaubast et Barthélémy : L'Anneau du Nibelung, traduction annotée.

nité s'est élevée jusqu'à l'œuvre d'art parfaite issue de la collaboration du peuple tout entier. Le drame grec aux temps d'Eschyle et de Sophocle réalise pleinement l'idéal de ce drame communiste que rêvait Wagner et qu'il voulait faire revivre. Nous nous proposons au reste d'analyser les rapprochements entre la tragédie grecque et le drame wagnérien et de montrer ainsi dans quelles limites Wagner a suivi son désir.

Wagner pense donc que le drame grec est le produit de la collaboration de l'artiste avec le peuple. En effet, les sujets des pièces de l'époque classique étaient tous empruntés au mythe ou à la légende héroïque. Or, le mythe divin ou héroïque est le produit de l'imagination poétique du peuple. L'homme primitif, en présence d'un spectacle grandiose dont le sens véritable lui échappe, finit toujours par le rapporter à des causes imaginaires, à des êtres mystérieux et puissants que, chose toute naturelle, il suppose semblables à lui.

Le mythe est donc la représentation simplifiée et condensée de la nature telle qu'elle se forme dans l'imagination populaire.

Et le drame n'est autre chose que le mythe simplifié par la fantaisie de l'artiste, ramené à ses éléments essentiels et représenté sous une forme vivante.

L'artiste grec était donc le porte-parole de la nation entière. Il devait faire vivre sous une forme aussi expressive que possible les visions qui flottaient dans l'esprit de ses contemporains.

Bref, pour Wagner, la tragédie grecque était le type de pièce communiste et ce, non seulement par le concours confraternel des hommes, mais encore par le concours confraternel des arts.

Car les arts s'unissent dans les tragédies d'Eschyle et de Sophocle pour charmer l'homme tout entier par les sens, la vue et l'ouïe. Nous verrons tantôt, dans la conception du drame musical, comment Wagner a voulu faire revivre cette union des arts.

Pour lui, grâce à cette union féconde, chaque art arrive à produire son maximum d'effet. Ce qui provoque la beauté de la tragédie grecque, c'est qu'elle s'adresse à la pensée et à l'imagination, qu'elle est un art vivant s'imposant directement à l'esprit.

A cette période de communisme succéda, selon Wagner, une ère de dissociation qui dura deux mille ans.

La cause principale en fut l'esprit d'analyse.

A l'époque grecque, l'homme est près de la nature et agit selon elle. Mais avec l'esprit critique, on veut analyser la nature dans ses moindres détails au lieu de l'envisager dans sa totalité. C'est la chose funeste selon Wagner, car elle aboutit à la séparation des arts et principalement de la musique et de la poésie. On ne peut entrer dans les détails que Wagner donne sur l'évolution de la poésie et de la musique ni dans la critique qu'il fait de l'opéra de son temps, cri-

tique qui ressortira d'ailleurs assez clairement de la théorie du drame musical.

Le drame musical résulte d'une fusion intime, d'une interprétation de la poésie et de la musique. Il sera ainsi une œuvre d'art supérieure parce que reproduction intégrale d'une intuition.

Voyons d'abord le rôle de la poésie dans cette association :

Le poète doit tout d'abord agencer l'action du drame. Le musicien ne le peut, car il ne sait exprimer à l'aide de son art que des sentiments.

Ce que le poète doit reproduire, c'est l'image vivante à laquelle donne naissance, dans l'esprit, un événement. Il ne doit pas décrire un événement, mais le peindre tel qu'il apparaît, en dehors de tout raisonnement, à l'homme naturel placé en face du spectacle des choses.

Or, l'homme primitif exprime ses idées sur l'Univers sous forme de mythes qu'il conçoit pareils à lui.

Donc l'artiste fera de même.

Les mythes sont favorables au dramaturge, car ils ne portent pas la marque rigoureuse d'une époque historique. C'est le motif qui fit choisir à Wagner la version mythique de son jeune Siegfried de préférence à la version historique.

Il avait, en effet, tenté un opéra historique sur Frédéric Barberuosse, mais il a dû finalement renoncer à son entreprise et mettre en drame la légende de Siegfried en qui il avait reconnu l'équivalent mythique de son héros historique.

Les mythes sont très simples et vivent déjà dans l'imagination des peuples qui les ont créés, par conséquent quelques traits suffisent pour les évoquer. Leurs sentiments ne sont pas compliqués. Ce sont des âmes neuves qui n'ont ni préjugés héréditaires ni opinions conventionnelles. Tels sont les héros qui conviennent au dramaturge.

L'action dramatique doit être assez importante et pour cela peindre la vie humaine à un de ses moments caractéristiques.

Donc le poète doit s'imposer un double travail :

1° Considérer l'action dans ses rapports avec l'ensemble des événements humains et déterminer les rapports que l'action peut avoir avec d'autres phénomènes ;

2° Il devra, après avoir pris connaissance du contenu de son action, transformer cette image intellectuelle en image sensible qui puisse faire impression sur l'imagination du spectateur. Pour cela, il doit condenser son sujet, sans en diminuer l'importance ni l'intérêt.

Reste à trouver l'expression nécessaire pour traduire d'une manière fidèle et vivante l'action dramatique.

Le poète ne peut, s'il est réduit à ses seules ressources, trouver pour son drame l'expression vivante, car le langage dont il dispose

est devenu, d'après Wagner, trop abstrait. Le musicien ne le peut pas seul non plus. Pas plus que le poète il ne sait créer une phrase mélodique. Le poète-musicien le peut.

Entre la musique et la poésie, il n'y a pas de correspondance directe, mais l'une et l'autre sont des traductions originales d'un même fait : l'action dramatique mimée sur la scène sera complétée, dans ce qu'elle ne peut exprimer par le geste et la parole, par la musique.

La musique initie les auditeurs aux pressentiments et aux souvenirs éprouvés par les personnages ; elle peint leur état d'âme.

Voilà comment Wagner concevait le drame musical, la forme d'art la plus parfaite qui devait, selon lui, rénover les tragédies de l'antiquité grecque.

Cet exposé de pures théories a sa raison d'être pour la compréhension du parallèle qui va suivre.

* * *

Nous sommes frappés par la ressemblance des œuvres du poète-musicien allemand avec celles des tragiques grecs.

a) Et tout d'abord par la similitude du choix du sujet.

Le sujet d'une tragédie grecque est légendaire. Il emprunte aux récits héroïques ou mythiques qui étaient, aux yeux des Grecs, rattachés à la mythologie et formaient pour eux une sorte d'histoire savante. Cette histoire était pleine de dieux. En les mettant à la scène, on leur rendait honneur. Ces légendes avaient un intérêt à la fois humain et national.

Ces pièces se rapportaient aux temps où la haine, l'honneur, l'amour, bref toutes les grandes passions humaines étaient prodigieusement exaltées. Une telle humanité était plus souffrante, plus agissante. Les héros étaient considérés par les Grecs comme des ancêtres. La vie héroïque leur apparaissait comme une belle image, un peu vague.

Wagner a voulu, comme les Grecs, des pièces légendaires. Comme eux, il a peint des ancêtres, des hommes d'une époque violente, aux passions exaltées.

Toujours à leur exemple, il a mis à la scène une humanité souffrante et agissante et, de même que les tragiques grecs n'ont pas beaucoup aimé les sujets historiques, Wagner a préféré les sujets légendaires.

Nous en avons les preuves, car nous savons qu'il a longtemps hésité entre une interprétation historique des Nibelungen et une interprétation légendaire ; nous savons que c'est cette dernière qui prévalut.

b) Il y a ensuite ressemblance quant à l'action.

Pour les Grecs elle doit être dramatique, c'est-à-dire procéder d'un grand événement, d'une action divine.

Il me semble inutile de montrer le rapprochement de procédé chez Wagner.

c) De même que chez les Grecs, les sujets devaient avoir un intérêt religieux et philosophique, l'œuvre wagnérienne a ce double caractère. Elle en a même un troisième qui lui est particulier, le caractère politique :

1° Religieux, car le Ring se base sur des croyances populaires avec cette différence, je le veux bien, que si les Grecs avaient foi en les théories développées au théâtre, les auditeurs de Wagner ne croyaient pas à la mythologie ;

2° Philosophique, car Wagner, poète, était un profond penseur dont les idées nous sont parvenues par ses drames plus que par ses écrits théoriques ;

3° Quant au caractère politique, on ne peut s'empêcher de le signaler, car il saute aux yeux de tous ceux qui connaissent la vie de l'auteur et particulièrement sa participation aux événements de 1848 à Dresde. — Mais ce n'est pas le moment d'en parler en détails ici, passons à la quatrième ressemblance.

d) La valeur morale.

Chez les Grecs, les auteurs dramatiques faisaient de la philosophie morale sans s'en douter et cela en plaçant le public en contact avec un ordre de pensées élevées, que la vie de tous les jours ne leur aurait pas fait saisir. Ils leur enseignaient à se bien conduire.

Wagner a voulu faire de même mais consciemment et, s'il n'y est pas parvenu, c'est sans conteste, parce que le public n'était pas à la hauteur. En Grèce, la culture était intégrale, c'est-à-dire que tout citoyen, quelle que fût la classe à laquelle il appartînt, était capable de comprendre la tragédie alors qu'en Allemagne les spectateurs n'étaient pas à même d'apprécier toute la portée morale d'une œuvre pourtant essentiellement nationale.

* * *

Examinons maintenant les rapprochements entre l'œuvre wagnérienne et celle d'Eschyle, dont Wagner parle tant dans ses écrits théoriques, qu'il considère comme l'œuvre d'art parfaite et qu'il a tout particulièrement essayé de rénover.

Sans nous arrêter aux ressemblances entre ces deux théâtres quant à la structure des pièces, c'est-à-dire sans analyser l'analogie entre le mélange de la musique et de la poésie d'une part, de la partie chantée et de la partie parlée d'autre part, passons directement aux idées philosophiques d'Eschyle pour les comparer à celles de Wagner.

Toutes les conceptions d'Eschyle reposent sur des idées philosophiques et religieuses. Il veut trouver dans les vieux récits légendaires matière à réflexions sur la destinée humaine et le gouvernement de l'Univers.

De toutes ses idées philosophiques il en est deux dominantes auxquelles nous pouvons nous arrêter :

1° Celle de la fatalité ;

2° Celle de l'hérédité du crime :

a) La part de l'influence divine est grande dans les actes des personnages quoiqu'impossible à déterminer.

Pour Eschyle, la vie humaine est gouvernée par une toute-puissance supérieure : quand l'homme agit, il l'ignore, quand l'événement éclate, il la reconnaît. Et on ne peut s'empêcher de la comparer à la fatalité chez Wagner, car il y a évidemment fatalité dans le Ring, mais elle est d'un autre genre que chez Eschyle.

Dans les Nibelungen, elle ne part pas de l'influence divine. Si tous les actes et tous les événements s'enchaînent irrémédiablement, c'est que tout le poème développe la nécessité de se soumettre et de céder au renouveau, à la variabilité de la nature et de la vie.

La divinité n'y est pour rien, à moins que l'on ne veuille faire de la nature une divinité.

b) La seconde des idées philosophiques développée par Eschyle, c'est l'hérédité du crime.

Il nous montre certaines races portant le poids d'une fatalité sanglante reçue d'un ancêtre. Cette hérédité du crime est presque toujours alliée à une faute ancienne.

Quoique Wagner n'ait pas mis en scène l'hérédité du crime, il a montré le malheur héréditaire provenant de la faute d'un ancêtre. Donc, si cette fois il n'a pas complètement suivi Eschyle, il ne s'en est pas fort écarté et n'a fait que transposer une idée du poète grec.

Cependant il a développé cette même idée qu'Eschyle que toute grandeur humaine excite la jalousie des dieux. Que l'on songe à la convoitise de Wotan sachant le trésor et la puissance d'Alberich.

Mais revenons à la notion de la fatalité pour l'approfondir un peu davantage.

* * *

Nous l'avons reconnu : il y a fatalité dans le Ring. Pourtant le mot fatalité peut-il s'employer ici et déterminisme ne conviendrait-il mieux ?

En effet, ne voit-on pas découler les événements les uns des autres ? Tous se tiennent comme les anneaux d'une chaîne. Partant de la malédiction d'Alberich, on voit l'anathème se faire sentir, tout le long

du Ring, jusqu'à ce qu'il soit lui-même anéanti par l'acte rédempteur de Brunehilde. La fatalité ne part pas d'une influence divine. Mais tout le déterminisme des événements montre la nécessité de se soumettre au renouveau, à la variabilité des choses.

Selon Wagner lui-même, son poème montre la nature dans toute sa vérité, avec les éléments qui se repoussent l'un l'autre. Ce n'est pas le refus qu'Alberich essuie des filles du Rhin (ce refus était naturel) qui est l'origine du malheur. L'anneau ne pouvait nuire aux dieux si ceux-ci n'avaient été auparavant accessibles au mal.

La source du malheur des dieux est : la volonté de prolonger au delà du changement nécessaire le lien sacré qui unit Frika et Wotan par suite d'une erreur involontaire de l'amour.

La suite de tout le poème développe la nécessité de se soumettre et de céder au renouveau, à la variabilité de la vie et de la nature. C'est à notre avis ce qui prouve l'influence des idées politiques de Wagner sur le Ring. Il a toujours prêché et souhaité la disparition de l'ancien régime, disparition qu'il trouvait logique et naturelle. Il concevait que l'ancien monde devait s'effacer, s'anéantir devant le nouveau, devant le mouvement jeune.

Wotan va jusqu'à désirer son anéantissement. C'est là tout l'enseignement que l'on peut tirer de l'histoire de l'humanité : Vouloir ce qui est inévitable et l'accomplir soi-même.

La malédiction qui s'attache à l'or n'est effacée que lorsqu'il est rendu au Rhin. Wotan ne veut le reconnaître qu'à la fin. Au début il ne voulait pas le croire, étant passionné. Il apprend par le meurtre de Fafner à connaître la puissance de la malédiction, et quand l'anneau anéantit Siegfried, il comprend que la restitution de l'or peut seule arrêter le mal, et il fait dépendre sa propre fin d'une faute originaire : le rapt de l'or.

Mais ici une question se pose : Pourquoi, l'or rendu aux filles du Rhin, les dieux doivent-ils périr ?

La destruction finale des dieux ne se déduit en effet pas, mais c'est de notre sentiment intime, tout comme Wotan l'a compris, que doit naître la nécessité de l'anéantissement. Et puis, Loge ne dit-il pas à la fin de l'or du Rhin : « Ils vont à leur perte ceux qui se croient si « forts dans leur stabilité » ? Et, enfin, du fait que Brunehilde rend aux filles du Rhin ce qui leur appartient, elle accomplit l'acte rédempteur d'où doit sortir le monde nouveau dont les dieux ne feront plus partie, puisqu'ils sont les représentants de l'ancien monde qui s'écroule. Bref, l'idée dominante, celle sur laquelle s'achève l'œuvre, c'est la ruine, la destruction, l'effondrement du monde ancien, factice et conventionnel pour faire place au monde nouveau, naturel et logique. Elle est à remarquer la concordance de cette idée avec les aspirations politiques de 48. Et ne prouve-t-elle pas de façon perti-

nente que l'on peut trouver dans le Ring le développement intellectuel et symbolique de certaines idées sociales qui firent partie du programme politique révolutionnaire du maître allemand ?

Mais voyons donc ce que Wagner entendait mettre à la place des choses existantes et ainsi nous comprendrons mieux les idées du Ring.

Wagner croit que les hommes sont mauvais et il nous donne la définition de l'être type selon lui.

Il pense qu'il n'y a pour l'homme d'autre loi morale que celle de la nécessité. L'homme satisfait ses besoins et ce faisant, il accomplit sa destinée.

Il n'a d'autre mission que de conquérir la plus large part de bonheur possible, que d'être homme dans la plus haute acception de ce mot.

Or, l'instinct nous pousse à vivre pour nous, à développer le plus possible nos aptitudes individuelles, d'autre part à aimer nos semblables, à agir dans l'intérêt de la société.

Entre ces deux tendances qu'on a généralement l'habitude d'opposer l'une à l'autre, Wagner ne voit pas d'antagonisme. Il n'admet pas que l'une puisse être regardée comme principe du bien, l'autre comme principe du mal.

Il croit que l'instinct altruiste naît de l'instinct égoïste, que l'homme réceptif à l'origine, incline, peu à peu par une évolution naturelle, vers l'amour universel ; que cette nécessité souveraine le pousse peu à peu à se déprendre de lui-même, à aimer la femme, puis l'enfant, la cité, la patrie, enfin, l'humanité entière.

L'amour est donc chez lui un besoin aussi naturel que l'égoïsme. L'homme complet est à la fois parfait égoïste et parfait altruiste ; pour réaliser en lui cet équilibre harmonieux, il n'a qu'à laisser agir la nature toute-puissante, la nécessité.

Egoïsme naturel et amour : tels sont les deux grandes normes qui, selon Wagner, doivent régir la volonté des hommes et ce sont les seules lois légitimes. Toutes les autres, tout ce qui est coutume et tradition, il l'appelle du « Monumental » (voir Richard Wagner. Gesammelten Schriften und Dichtungen, IV, p. 234 et suiv.).

L'histoire du monde est remplie de la lutte de l'instinct naturel contre le monumental qui finit toujours par avoir tort. C'est encore une inspiration de 48. Wagner avait foi dans la révolution et croyait qu'il y avait obligation, nécessité pour l'ancien régime, de disparaître devant la révolution. C'était chose fatale selon lui et cette conception s'est fait sentir dans le Ring comme nous venons de le dire un peu plus haut.

N'est-ce pas ce qu'il a mis en scène dans le Ring ? Assurément. C'est la lutte de l'homme agissant selon ses instincts et ayant à batailler

contre le conventionnel et la coutume. Il nous a dépeint la force de la nature qui suit aveuglément son cours, la résistance des coutumes et enfin le triomphe de la nature.

Wagner nous a même montré plus : Il nous a présenté le Dieu suprême abjurant tout désir égoïste, quittant toute idée de domination, affranchissant l'humanité de la tutelle et permettant ainsi à l'homme libre d'apparaître et de rendre possible le règne de l'amour. C'est encore une théorie chère à l'auteur et qu'il a souvent défendue au cours des événements de Dresde. Le roi, le despote, doit arriver à comprendre la légitimité de la révolution, et accomplir spontanément ce que le peuple finira fatalement par lui imposer par la force s'il ne veut y souscrire de bon gré.

Wotan et Siegfried nous représentent la succession perpétuelle des générations, le contraste entre l'être qui grandit et celui qui s'incline vers la fin. Wotan, c'est l'homme déjà mûr qui, le déclin venu, se soumet librement et se montre supérieur à la fatalité régissant le monde en accomplissant ce que lui impose la nécessité. Siegfried, c'est la jeunesse qui, radieuse, sûre de sa force, s'élance à la conquête de l'Univers. Il a raison de la foi brutale, de la ruse, de la lance de Wotan, même du feu. Siegfried a aussi la parfaite spontanéité de la jeunesse.

Wotan a bu à la fontaine de la sagesse et agit selon la raison. Siegfried, au contraire, obéit à la loi de l'instinct, il vit en communion avec la nature. Il n'a d'autre guide dans sa vie que les impulsions naturelles : « Suivre les inspirations de mon cœur, dit-il, c'est là ma « loi suprême, ce que j'accomplis en obéissant à mon instinct, c'est là « ce que je dois faire. Cette voix est-elle bénie ou maudite ? Je ne « sais, mais je lui cède et ne m'efforce jamais d'aller à l'encontre de « ma volonté. » (Esquisse de 1848, date caractéristique.) C'est pourquoi il agit toujours sans craintes, sans hésitations, alors que Wotan, qui écoute sa raison, est accablé de soucis, se voit pris dans un tas de contradictions, et tremble devant les prédictions menaçantes d'Erda.

Tandis que Wotan enchaîne sa liberté par de fallacieux contrats, Siegfried se borne à suivre la loi de la nécessité. A travers tous les événements il conserve intacte sa liberté intérieure, car elle est en accord avec la loi de l'Univers. Cependant Siegfried n'est pas un inconscient ; car, loin d'être le jouet d'une aveugle fatalité, il agit en pleine conscience de lui-même et de l'Univers. Ainsi sa sagesse apparaît quand les ondines lui réclament l'anneau, d'abord par prières, puis par menaces. Il refuse de le donner en témoignage, dit-il, de ce qu'il n'aura pas eu peur. Il ne craint pas la mort. Et en cela il se montre sage, car il ne veut pas, comme Wotan, l'éternité et jamais la crainte de la mort ne le fera renoncer à sa loi intérieure. L'existence

n'a pour lui de prix que s'il peut marcher librement, toujours fidèle à l'instinct irrésistible qui le pousse vers les exploits glorieux et vers l'amour. Siegfried, au faîte de la puissance, dans tout l'éclat de sa triomphante jeunesse, s'est élevé jusqu'à la sagesse suprême, jusqu'à l'acceptation souriante de la fin, que Wotan n'atteint que brisé par la souffrance.

Mais si Siegfried représente dans l'œuvre wagnérienne cette loi de l'instinct, il est un autre personnage tout aussi important, qui illustre sa fameuse loi de l'amour : je veux parler de Brunehilde.

Fille de Wotan et d'Erda, elle tient de son père, la volonté; de sa mère, la sagesse. Elle a l'intelligence de la source de la volonté de Wotan.

En effet, les Walküres sont les filles de son désir. Le terme de Wundmaid, que Wagner emploie souvent pour désigner les Walküres et en particulier Brunehilde, la préférée de Wotan, est la traduction littérale du norrois ôskmoer (une désignation des Walküres dans l'Edda), et signifie, dans la pensée de Wagner, soit « Vierge du désir de Wotan » soit « Vierge exécutrice du désir de Wotan ». Aussi lorsque Wotan est forcé de renoncer à défendre Siegmund, Brunehilde, restée fidèle à la volonté primitive de son père, enfreint son ordre ; elle prend le parti de la loi d'amour contre la loi morale traditionnelle et se met en dehors de la race des dieux, et cela volontairement. Elle devient par sa révolte une personnalité libre, elle existe dorénavant par elle-même et devient ainsi capable de collaborer à la grande œuvre de rédemption.

Aussi la rencontre de Siegfried et de Brunehilde est-elle le moment décisif de l'œuvre. Elle est l'avènement de l'humanité sur terre.

Individuellement, ils ne représentent qu'une des deux lois régissant le monde. Individuellement, ils ne peuvent donc réaliser l'idéal humain. Ils ne sont chacun qu'une moitié de l'humanité. C'est seulement grâce à leur union dans l'amour que peut naître l'homme complet et parfait.

* * *

L'homme intégral est né, il ne reste plus qu'à accomplir l'acte libérateur, à fonder le règne de l'amour en rendant impossible le règne de l'or et de l'égoïsme en restituant aux filles du Rhin l'anneau d'Alberich.

Mais cet acte de rédemption devient momentanément impossible, car Siegfried donne à Brunehilde l'anneau comme gage de leur indissoluble amour. Ainsi, comme le dit Wagner dans une lettre à Roeckel, on reconnaît l'effet le plus tragique de l'anathème proféré par le Nibelung.

Nulle puissance ne peut plus contraindre Brunehilde à s'en défaire. C'est en vain qu'une Walküre vient la supplier d'accomplir l'acte rédempteur, et ce au nom même de Wotan.

Brunehilde, pour suivre la loi d'amour, s'est séparée de Wotan, a renoncé à la divinité, de plus l'anneau est le gage d'amour de Siegfried et par suite elle ne peut s'en séparer pour satisfaire Wotan, aussi sa réponse à la Walküre est-elle caractéristique : « L'amour, non, « jamais je n'y renoncerai, l'amour, non, jamais ils ne me l'arrache- « ront, dût s'écrouler en ruines la splendeur du Walhall ! » Mais la malédiction qui repose sur l'or frappe aussi Siegfried. Elle n'a toutefois pas de prise sur lui comme sur Wotan.

Wotan a porté une main avide sur l'anneau ; l'anathème l'a donc pleinement frappé. Il a connu les souffrances d'un cœur partagé entre l'aspiration d'une puissance éternelle et l'amour.

Au contraire, l'âme de Siegfried est pure ; ne connaît ni la peur, ni l'envie, elle est entièrement remplie d'amour. S'il n'igore pas la puissance de l'amour, il ne peut pas, tant il est innocent, comprendre à quoi pourrait bien lui servir la puissance qui lui est ainsi échue. Il sera, comme Brunehilde, la victime d'une fatalité inexorable qui s'acharne sur tous ceux ayant touché l'anneau maudit. Il périra innocent, prenant sur lui la faute des dieux et l'expiant par la mort.

Guidé par cette fatalité, Siegfried, après avoir quitté Brunehilde, accepte de Gutrune le philtre d'oubli, s'éprend d'elle, et, pour obtenir sa main, offre à Gunther de traverser à sa place la barrière de feu entourant Brunehilde et de lui conquérir celle-ci.

Il devient, inconsciemment, traître à ses serments. On a cru pouvoir expliquer cet enchantement par le philtre en disant qu'il représente l'irréductible séduction exercée par la femme sur l'homme naturel qui s'abandonne tout entier à sa sensation présente et qui, dans l'ivresse de l'amour présent, oublie le passé.

Ainsi Siegfried est victime d'une fatalité extérieure à lui, dont il n'est pas responsable. La vraie cause de la trahison de Siegfried doit être cherchée dans le pouvoir fatal de l'or et dans l'anathème d'Alberich. Cela est clairement exprimé dans une lettre de Wagner à Roeckel. De plus, lorsque Siegfried arrive à la cour de Gunther, éclate aussitôt à l'orchestre le motif de la malédiction d'Alberich. Ceci me semble suffisamment indiquer la volonté de Wagner de montrer quelle est la fatalité qui conduit Siegfried entre les mains de ses ennemis.

Siegfried livre, après lui avoir arraché l'anneau, Brunehilde à Gunther. Sans forces, par suite de la perte de l'anneau et sans divinité, elle ne peut que s'abandonner à la destinée qui la frappe. Tout d'abord elle ne comprend rien, mais lorsqu'elle voit Siegfried près de Gutrune et qu'elle voit qu'il porte l'anneau, elle comprend toute la

ruse et se révolte. La vie n'a plus pour elle aucun prix. Comment pourrait-elle supporter l'idée d'épouser un lâche et de voir à ses côtés Siegfried, héros digne d'elle, jouir de l'amour de Gutrune ?

La mort seule peut, sinon réparer l'iniquité commise par la destinée, du moins y mettre fin.

Et Siegfried est dès ce moment condamné à mourir. Quand la haine a agi, quand Siegfried a revu sa « sainte fiancée », alors Brunehilde, l'âme apaisée, purifiée par la douleur, peut enfin accomplir la rédemption qui réparera la primordiale iniquité.

Elle a compris la destinée du monde et prenant au doigt de son époux l'anneau fatal dans lequel elle avait autrefois vu le symbole de l'amour et dont elle connaît le néfaste pouvoir, elle sait comment elle peut délivrer l'Univers de tout égoïsme et de toute haine.

Alors, librement et par un acte d'amour, d'amour pour l'Univers, elle rend l'anneau, purifié par les flammes du bûcher, aux filles du Rhin.

Les dieux sont morts, le ciel est vide, les plus nobles héros ont péri mais l'homme est affranchi à jamais de la domination de l'or et de l'égoïsme : sur la terre régénérée le règne de l'amour et de l'instinct peut commencer.

* * *

Comment expliquer cette fin ? Grave problème et qui a soulevé bien des objections.

Wagner nous a fait assister à la lutte entre les dieux et l'homme. Il nous a montré le triomphe de l'homme naturel, de l'instinct. La terre est régénérée et purifiée, mais elle est aussi inhabitée. Donc le problème n'est pas résolu.

Que sera le monde nouveau ? Et qui le peuplera ? Question embarrassante et que l'on ne doit aborder qu'avec infiniment de circonspection.

Nous estimons qu'il faut en chercher la solution dans les idées sociales de l'auteur ainsi que dans sa participation aux événements politiques de 1848.

La révolution a certes été un moment caractéristique dans la vie de Wagner. Sans y avoir pris une part aussi active que Bakounine ou Roeckel, il a été une des figures révolutionnaires de Dresde et il n'y aurait rien d'étrange à croire qu'il ait voulu laisser une appréciation personnelle sur la politique de ces journées et que ses idées soient éparpillées dans ses œuvres et principalement dans le Ring.

A ce titre la tétralogie peut être considérée comme pièce révolu-

tionnaire. Nous avons du reste montré suffisamment la concordance des idées politiques, philosophiques et sociales de l'auteur.

La fin de l'œuvre qui nous laisse dans l'incertitude et nous permet les hypothèses les plus variées ne peut-elle s'expliquer par ces mêmes théories politiques ou mieux encore par la triste et lamentable fin de la révolution à laquelle il a participé et qu'il espérait voir se terminer autrement ?

Bibliographie

ANDRÉ LEBEY : **Louis-Napoléon Bonaparte et le Ministère Odilon Barrot** (1849). — Paris, Cornély, 1912, 720 pages.

Après l'élection de Louis-Napoléon à la présidence de la République (10 décembre 1848), l'Assemblée constituante siégea encore pendant quelques mois, employés par elle au vote des lois complémentaires de la Constitution. Puis elle prononça elle-même sa dissolution et céda la place à l'Assemblée législative. Élue le 13 mai 1849, celle-ci ne compta plus, sur 750 députés, que 250 républicains, dont 180 radicaux-socialistes, les *Montagnards*. Le parti de l'ordre, catholique et monarchiste, groupait 500 membres, les deux tiers de l'assemblée. Il se proposa deux buts. Il voulut d'abord écarter les républicains des affaires, réagir contre le mouvement démocratique de 1848, restreindre les libertés concédées et en particulier le suffrage universel, mettre la main sur l'enseignement. Il songea ensuite à restaurer la monarchie. Les efforts de la droite pour remplir ce double programme amenèrent un double conflit qui résume toute l'histoire de l'Assemblée législative : en 1849, ce fut la lutte entre la droite et les républicains ; en 1851, la lutte entre la droite et le Président de la République. Dans l'intervalle, en 1850, furent votées les lois de réaction sur l'enseignement (loi Falloux), le suffrage universel et la presse.

C'est le premier de ces deux conflits qui fait le fond de l'ouvrage de M. A. Lebey. Le ministère Odilon Barrot, dont il étudie, dans les moindres détails, la formation, les actes, le déclin et la chute se maintint, en effet, au pouvoir du mois de décembre 1848 au mois de novembre 1849. Avec raison, l'auteur consacre une grande partie de son œuvre à l'exposé des événements de Rome, qui furent de si grande conséquence pour la politique intérieure de la France. Il montre comment l'expédition française, primitivement entreprise pour couvrir Rome contre une intervention autrichienne, se transforma en une expédition contre la République romaine, et aboutit au rétablissement du pouvoir temporel du Pape (30 avril 1849). Il fait le récit animé de la manifestation montagnarde et de l'émeute du 13 juin, organisées pour protester contre la suppression de la République romaine par les troupes de la République fran-

çaise; et il note les résultats de la répression de ce mouvement : les chefs républicains les plus marquants ayant dû s'enfuir, leur parti fut disloqué, ce qui facilita le vote des lois de « réaction » et finalement le coup d'État de 1851. Il analyse enfin les circonstances de la chute d'Odilon Barrot, congédié par Louis-Napoléon dans un message qui affirmait la politique personnelle du Président de la République, le montrait cherchant son appui dans la droite et fut de la sorte « une porte ouverte sur le coup d'Etat ».

Le livre de M. Lebey est très complet — trop peut-être, car il ne nous fait grâce d'aucun détail — il est documenté et plein d'intérêt. L'auteur démêle bien les fils embrouillés de toutes les intrigues politiques qui se croisèrent et s'entrecroisèrent; il dessine les traits de la physionomie si complexe du futur empereur, il fait ressortir avec netteté les mérites, la probité politique, mais aussi la faiblesse d'Odilon Barrot. Dans l'ensemble, il paraît qu'il n'y ait pas grand'chose à retoucher au fond du tableau qu'il a peint soigneusement. Mais on aurait désiré une bibliographie critique des sources auxquelles puise M. Lebey, plus de méthode dans certaines parties de l'exposé et — *last, not the least* — un style plus naturel, plus simple, une phrase plus brève et, partant, plus claire.

L. L.

ALFRED LOISY : **L'Evangile selon Marc**. — Un volume in-12 de 503 pages. — Paris, Nourry, 1912.

Le Commentaire, par M. Loisy, des quatre Evangiles (3 vol. gr. in-8° de 1,014, 818 et 960 pages, parus de 1903 à 1908), s'adresse surtout aux spécialistes. Il fallait, pour le grand public, une édition abrégée, clarifiée et mise au point par rapport à la question, très étudiée en ce moment, de l'influence des Mystères païens sur le Christianisme naissant. Voici le premier volume. Importante introduction (p. 1 à 53) ; traduction du texte canonique en haut des pages, commentaire au-dessous.

On ne résume pas des livres de ce genre ; je cite seulement quelques passages qui montreront l'intérêt du nouvel ouvrage :

« L'Evangile dit de Marc est l'ancien Evangile de la communauté romaine ; c'est pour elle d'abord qu'il a été écrit (1) ; c'est par elle qu'il s'est conservé, qu'il s'est répandu, qu'il s'est imposé. Car, sans cette puissante recommandation, il aurait probablement disparu, au cours du second siècle, éclipsé par les Evangiles plus complets de Matthieu et de Luc. Il avait été composé pour l'Eglise romaine à une époque où le souvenir de Paul primait encore celui de Pierre ; il était

(1) Vers l'an 75.

aux mains de cette Eglise lorsque le prestige de Pierre y grandit et qu'elle commença de l'utiliser à son profit. C'est pourquoi l'Evangile romain fut l'Evangile de Pierre ; mais comme on ne pouvait guère l'attribuer à l'apôtre lui-même, on l'attribua à l'un de ses disciples. La mention de Marc dans la première épître, dite de Pierre, pourrait n'être pas sans rapport avec cette attribution du second Evangile. » (P. 52.)

L'auteur du second Evangile « pourrait avoir été le disciple, en tout cas, il est grand admirateur ou plutôt grand partisan de Paul. On peut dire que son livre est une interprétation paulinienne, volontairement paulinienne, de la tradition évangélique » (p. 43).

... « Le plus ancien des Evangiles canoniques est une synthèse, ou une ébauche de synthèse, avec adaptation réciproque des maigres traditions relatives à la prédication et à la mort de Jésus, de l'évangile qu'on appelle apostolique ou galiléen, et de l'évangile paulinien, de la religion de mystère que prêchait Paul, fondée sur la mort rédemptrice d'un être divin, et concrétisée dans les rites d'initiation et d'union mystique, les sacrements du baptême et de l'eucharistie. » (P. 28.)

... « L'espérance juive du grand avènement demeure, mais quelque chose qui n'est pas juif vient au premier plan, et cet élément nouveau, principal, qui n'est pas juif, est proprement le mystère chrétien. Jésus n'est plus le roi prédestiné d'un Israël juste, c'est un dieu sauveur à la manière des Osiris, des Adonis, des Attis et des Mithra. » (P. 32.)

Comme exemple de cette transformation de la tradition galiléenne en doctrine de Mystère, qu'il me suffise de citer la simple et limpide comparaison de la parole à une semence (Marc IV, 3 à 9) devenant, sous la plume de Marc, un « mystère » (v. 11) voilé de telle sorte que ceux qui regardent ne voient pas, ceux qui écoutent ne comprennent pas, « de peur qu'ils ne se convertissent et qu'il leur soit pardonné » (v. 12.) ! ! Et les si nombreuses occasions où les apôtres galiléens nous sont montrés inintelligents, stupides (Marc VII, 14 et suiv. ; VI, 52 ; VIII, 17 et suiv. ; IX, 30 à 32 ; X, 35 ; VIII, 33 ; IX, 5, 6 ; XIV, 37, etc.) ! C'est qu'ils n'ont pas connu le vrai sens, la vraie interprétation, l'interprétation paulinienne de la vie et de la mort de Jésus comme vie et mort d'un être divin rédempteur, l' « homme céleste ».

Le mythe paulinien (1) est donc construit avec les mystiques imaginations de Paul, fortement influencé par le milieu hellénistique dans lequel il vivait, et avec les traditions galiléennes, traditions déjà

(1) Cfr. *I Cor.* XV ; *Philp* II ; *Eph.* I ; III, 4 à 7 ; *Col.* I ; *I Cor.* II, 7 ; IV, 1 ; *Galat.* II, 20 ; 2 *Cor.* V, 16 ; etc.

chargées de légendes, mais renfermant néanmoins un fond historique : la prédication du prophète galiléen, par exemple, sa condamnation par Pilate et son crucifiement.

Loisy ne nie donc nullement l'existence historique de Jésus — comme il est si facile de le faire quand, abandonnant les textes, on n'écoute que l'imagination. Il est loin, aussi, d'affirmer que les Mystères païens suffisent à expliquer le Christianisme ; se reporter à la p. 34 où il signale, outre le point de départ historique fourni par la tradition galiléenne, le monothéisme moral qu'était devenu le judaïsme, l'idée d'un Dieu unique et transcendant ; se reporter aussi à son article plus détaillé « The christian Mystery », paru dans le numéro d'octobre 1911 de *Hibbert Journal*. A ceux qui hésiteraient encore, je recommande la lecture du chapitre XIII de la première épître de Paul aux Corinthiens ; ils y trouveront une belle manifestation de cette poussée morale qu'a déclenchée le prophète galiléen (comparer avec Marc XII, 28 à 34).

Ce n'est pas le moindre résultat de la critique biblique que de nous permettre d'atteindre le Jésus historique à travers le Jésus théologique ; surtout, elle nous fait mieux comprendre comment, pour conserver et interpréter infailliblement ces prétendus mystères révélés, s'est organisée (1) une classe spéciale d'hommes, devenue la hiérarchie despotique de l'Eglise.

MARCEL HÉBERT.

CHARLES BYSE : **Swedenborg**. — 1 vol. in-8° de 316 pages. Paris, Fischbacher, 1911.

Tout le monde a entendu parler de Swedenborg en tant que théosophe. On le connaît moins comme savant. Et pourtant, ce personnage extraordinaire fut une des illustrations scientifiques du XVIII° siècle en mathématique, physique, astronomie, minéralogie, géologie, anatomie, etc. Il partage avec Hershell l'honneur d'avoir déterminé la place que notre système solaire occupe dans la voie lactée et il a peut-être devancé Faraday dans la découverte de plusieurs lois du magnétisme terrestre. Il a expliqué l'origine des planètes par l'hypothèse des nébuleuses et émis une théorie de la lumière reposant sur l'idée d'un mouvement ondulatoire sous la pression de l'éther. Il a devancé le résultat des recherches sur le rôle physiologique de la moëlle épinière et constaté que le mouvement du cerveau est synchronique, non avec l'action du cœur, mais avec la respiration. Enfin, il a tenté de construire une machine à voler,

(1) Je demande la permission de rappeler que j'ai étudié la transformation de la foi en foi théologique, et ses conséquences ecclésiastiques, dans l'*Evolution de la foi catholique*. Paris, Alcan, 1905, chap. IV.

sans succès, il est vrai, mais en affirmant qu'on y réussirait un jour : « La nature, disait-il, nous démontre, par assez d'exemples, que de pareils vols peuvent avoir lieu sans danger, quoique, lors des premières tentatives, vous puissiez avoir à payer l'expérience et à faire, sans sourciller, le sacrifice d'un bras ou d'une jambe », prophétie que, il n'y a guère plus de cinquante ans, le Dr Maudley dénonçait comme suffisante pour établir la folie de son auteur.

Voici que, vers l'âge de 56 ans, ce fils d'évêque suédois, docteur en philosophie, haut fonctionnaire des mines, membre écouté de la Diète, voyageur intelligent et averti, correspondant des principales académies européennes, publiant coup sur coup des travaux de science positive et de philosophie rationnelle qui le rangent à côté des Leibnitz, des Wolf, des Berzélius, s'attribue — et cela pendant les vingt-sept dernières années de sa vie — des visions qui se ramènent, les unes à des véritables manifestations télépathiques, les autres à la révélation d'un monde d'archétypes, étrange idéalisation des réalités terrestres. De 1745 à 1772, il publie toute une série d'ouvrages où il décrit avec les détails les plus minutieux les différentes régions du ciel et de l'enfer, la nature et les occupations des anges et des démons, le sort des âmes et les rémunérations de la vie future — mais toujours en appliquant inconsciemment le principe des écoles hermétiques du moyen âge : *Quod superius sicut quod inferius.* — Cette partie de son œuvre peut se comparer à la *Divina Comedia*, mais une Divine comédie écrite par un mystique protestant, sans les épisodes personnels ni les incidents dramatiques qui font pardonner ses digressions scolastiques au grand poète de l'Italie médiévale. Il n'y en a pas moins, chez son émule de la Scandinavie, un puissant souffle d'inspiration religieuse qui rompt avec les interprétations orthodoxes de la Bible, mais qui, d'autre part, a son unique source dans les impressions subjectives de l'auteur. — Celui-ci, tout en se proclamant divinement inspiré, n'essaya pas de fonder une Eglise ; mais, comme il arrive souvent, quelque quinze ans après sa mort, des esprits enthousiastes de ses doctrines, après avoir traduit ses dernières œuvres du latin en anglais, organisèrent, à Londres, sur le cadre fourni par ses révélations, une secte qui s'intitula « l'Eglise de la Nouvelle Jérusalem », et qui ne tarda pas à recruter des adeptes nombreux dans tous les pays anglo-saxons, où on les rencontre encore aujourd'hui. Des observateurs désintéressés les représentent, en général, comme des hommes intelligents, instruits et moraux, bien que imperturbablement convaincus de l'excellence de leur foi. Il est curieux de constater que, vers la même époque, les écrits de Swedenborg inspiraient, dans le midi de la France, l'organisation d'un rite maçonnique, *les Illuminés d'Avignon*, qui eut son heure de vogue à la fin du XVIIIe siècle.

Né à Stockholm le 29 janvier 1688, Swedenborg mourut à Londres le 29 mars 1772. Je ne sais jusqu'à quel point il a été tenu pour prophète en son pays; mais sa mémoire y semble aujourd'hui redevenue en honneur. Au cours des dernières années, l'Académie royale de Stockholm a décidé d'imprimer ses nombreux manuscrits inédits et le gouvernement suédois, après avoir envoyé en 1908 un vaisseau de guerre chercher ses restes enterrés dans une église de Londres, les a fait déposer en grande cérémonie dans la cathédrale d'Upsal, ce Westminster de la Suède, en face du tombeau de Linnée.

M. Charles Byse, qui avait déjà fait paraître, il y a quelques années, un ouvrage aujourd'hui épuisé sur *Le Prophète du Nord*, vient de publier en volume le texte des conférences qu'il a données à Lausanne en 1910 pour faire connaître la vie et la doctrine de Swedenborg. La première partie est surtout biographique, elle décrit successivement : *le Savant, le Philosophe, le Révélateur;* la seconde dépeint : « *le Ciel tel qu'il l'a vu* ». L'auteur nous donne une idée bien complète non seulement de ce que fut Swedenborg, mais encore des conditions dans lesquelles celui-ci a évolué. Quant à l'exposé des révélations swédenborgiennes, les conceptions de ce genre, par cela même qu'elles sont soustraites à la démonstration, échappent aussi à la critique; tout ce qu'on peut faire, c'est d'examiner si elles présentent quelque logique interne, — si elles répondent à nos aspirations morales et esthétiques, — enfin, si elles sont sincères, ce qui n'est pas douteux chez le philosophe suédois, et, dans ce cas, quels en sont le mécanisme psychologique ainsi que les antécédents historiques. M. Byse est peut être trop admirateur de son héros pour aborder tous ces côtés du problème. Mais il n'entend pas moins se réserver le droit de juger le voyant avec une pleine indépendance et c'est ainsi qu'il regrette de lui voir maintenir l'éternité des peines. Il reproche à Swedenborg d'en être resté sur ce point à la thèse philosophique des vieilles Églises. Cependant, je ne vois par comment Swedenborg aurait pu aboutir à une autre conclusion sans rompre le parallélisme du Ciel et de l'Enfer, qui est à la base de son système. Celui-ci me semble s'inspirer moins des théories néoplatoniciennes que des traditions manichéennes. D'après les premières, l'opposition se révèle entre le monde des archétypes, conçu comme pur et éternel, et le monde de la matière envisagé comme impur et transitoire; ce qui permet de prévoir la disparition finale du mal. D'après les secondes, l'opposition est entre le bien absolu et le mal absolu, l'homme devant, soit dans cette vie, soit dans une succession d'existences, s'orienter définitivement vers le Ciel ou vers l'Enfer, tous deux sans fin. A vrai dire, le dualisme Perse, du moins dans une certaine période, admettait que « Ormuzd sera toujours, Ahri-

man ne sera pas toujours ». Mais je ne vois pas la place d'une idée semblable dans le système du grand mystique suédois, pas plus du reste que dans le christianisme orthodoxe de son temps — et du nôtre.

GOBLET D'ALVIELLA.

GASTON JÈZE. — **Cours élémentaire de Science des finances et de législation financière française.** — Cinquième édition, revue et augmentée. — Paris, Giard et Brière. 1912, 1 vol., XXII-1133 pages.

L'activité scientifique de M. G. Jèze est véritablement merveilleuse. Directeur de deux grandes Revues auxquelles il collabore assidument, il publie en mai 1909 la quatrième édition de son cours, en 1910 le premier volume de son *Traité de Science des Finances*, et voici que l'année 1911 ne se termine pas sans qu'il nous ait donné la cinquième édition de son *Cours*. C'est presque un livre entièrement nouveau, tant il est revu et augmenté, avec une mise au point qui nous prouve que l'auteur ne cesse de le tenir à jour.

On connaît le plan de l'ouvrage : le livre premier est consacré à la comptabilité publique, ce qui comprend avant tout la théorie générale du budget que l'auteur envisage au triple point de vue financier, juridique et politique, l'étude des attributions respectives du gouvernement et des chambres en matière financière, l'examen de la procédure et de la période budgétaire, enfin l'ensemble des règles relatives à l'exécution du budget avec le service de la trésorerie et le contrôle des opérations financières. Cette première partie se termine par l'examen de la comptabilité des administrations publiques locales et spéciales.

Le livre deuxième traite des dépenses publiques. La notion de dépenses publiques dans les Etats modernes fait l'objet d'une analyse extrêmement fine et pénétrante qui décompose cette notion — souvent peu nette — en ses éléments constitutifs.

Le crédit public et la dette publique font l'objet du livre suivant. Un quatrième est consacré aux revenus publics. Voici d'abord les revenus du domaine et des exploitations industrielles et commerciales : sous leurs formes primitives (domaines au sens étroit du mot), ils sont les plus anciens, sous leurs formes modernes (exploitation et monopoles), ils deviennent de plus en plus importants, et cela justifie la place et le développement que l'auteur leur accorde. Il en exclut les monopoles fiscaux, bien qu'il nous paraisse difficile de différencier le monopole du tabac ou de l'alcool et celui des poudres.

Quelques pages sont consacrées aux recettes provenant des taxes proprement dites. Elles sont suivies de l'étude des impôts : théorie générale de l'impôt et étude particulière des différents impôts. A cette double étude l'auteur consacre plus de trois cents pages.

Enfin, M. Jèze, ne perdant jamais de vue que les finances de l'Etat ne constituent pas les seules qui soient intéressantes, termine son livre par l'examen des recettes des administrations locales et spéciales.

Ce qui constitue la caractéristique des ouvrages de M. Jèze et les différencie de tant d'autres études de finances publiques, c'est la méthode ; elle consiste dans « l'observation *attentive*, *minutieuse* des faits et des théories qui sont aussi des faits ».

Bien que donnant une place prépondérante à la législation française, le *Cours* recueille de nombreux faits tirés de l'histoire de la législation des autres pays. Mais à cela ne se borne pas son effort. Il ne les réunit que pour les classer méthodiquement. « C'est ce classement méthodique — proclame-t-il — qui seul met sur la voie des problèmes financiers, qui fait apparaître les conditions spéciales dans lesquelles ces problèmes se posent dans les différentes nations aux différentes époques de l'histoire, qui incite à rechercher les raisons politiques, économiques, sociales, juridiques de ces différences. Une fois en possession de ces matériaux, alors et alors seulement, on peut songer à construire l'édifice, à tenter la synthèse de ces constatations, une synthèse reposant sur une base solide, et qu'il ne faut pas confondre avec les généralisations hâtives et bâclées, comme il est facile d'en faire. »

La conséquence de pareille méthode, à laquelle M. Jèze déclare être arrivé, est de proclamer qu'il n'y a pas de système théorique financier idéal. Sans doute « il est des préceptes dont l'expérience a, dans une certaine mesure, consacré la valeur pratique et auxquels par suite on peut reconnaître quelque stabilité. Dans la procédure budgétaire, la comptabilité publique, l'administration de la dette publique, nous trouvons les principaux exemples ». Par contre, la matière des impôts est une de celles où les changements sont constants, parce que sous le couvert de principes et de règles abstraites et générales, se formulent les idées les plus diverses, soumises aux préjugés de l'époque, aux influences de parti ou de classes, aux intérêts politiques.

Il ne faut pas croire cependant que l'ouvrage dont nous rendons compte soit purement descriptif. Chaque question examinée par l'auteur est d'abord envisagée dans son ensemble, à un point de vue général et théorique, mais elle est immédiatement suivie de l'examen des faits, c'est-à-dire de l'application positive, de la réalisation des problèmes examinés d'abord théoriquement ; cet examen, M. Jèze s'efforce de l'étendre dans le temps par de courts mais riches aperçus historiques et dans l'espace, par la comparaison des législations contemporaines du plus grand nombre possible de pays.

Les principes et la technique financières lui apparaissent avec raison comme inséparables. En cela sa méthode est rigoureusement positive et scientifique.

Ajoutons que le livre étant surtout destiné aux étudiants, les parties les moins importantes pour eux sont imprimées en petit texte, de sorte que par la seule disposition typographique les faits essentiels attirent d'emblée l'attention du lecteur.

La richesse d'information et de renseignements de toute nature non moins que l'exposé de l'auteur, rendent l'ouvrage de M. Jèze d'une utilité marquée à bien d'autres qu'aux étudiants : tous ceux qui sont appelés à occuper des fonctions publiques, tous ceux qui s'intéressent à la bonne marche de l'économie financière de leur pays devront lire et méditer le véritable manuel trop modestement appelé par son auteur, Cours élémentaire. GEORGES BIGWOOD.

OUVRAGES SIGNALÉS :

A. GRAVIS : **La Biologie végétale** Discours rectoral prononcé à la séance solennelle d'ouverture des cours de l'Université de Liège, le 17 octobre 1911. Liège, imprimerie liègeoise. Brochure de 27 pages, 1911.

ERNEST SOLVAY : **Sur l'établissement des principes fondamentaux de la gravito-matérialitique**, précédé des allocutions relatives à la gravito-matérialitique prononcées par l'auteur à l'ouverture et à la clôture du « Conseil de physique », tenu à Bruxelles, du 29 octobre au 3 novembre 1911. Bruxelles, imprimerie G. Bothy, 1 volume x-109 pages, 1911.

ALBERT MEURICE : **Cours d'analyse quantitative des produits des industries chimiques,** professé à l'Institut de chimie pratique de Bruxelles. Paris, Dunod & Pinat, 1 volume 480 pages avec 53 figures dans le texte, 1912

Publications du Ministère de l'industrie et du travail. Groupe III : Industrie de la construction mécanique. Tome IV. Bruxelles 1911.

TH. SIMAR : **Christophe de Longueil humaniste**(1488 1522).Bruxelles, Paris, 1911, 1 volume 215 pages.

EMILE THIBAUT : **Les jésuites et les fermes-chapelles**. A propos d'un débat récent. Bruxelles, Goemaere. Brochure de 32 pages, 1911.

SEYYÉD ALI MOHAMMED, dit le BAB : **Le béyan persan**, t. I, traduit du persan, par A L M. NICOLAS. Paris, Paul Geuthner, 1 volume xxxii-145 pages, 1911.

A. L. M. NICOLAS : **Le chéïkhisme, t. III : La doctrine.** (Extrait de la *Revue du monde musulman*) Paris, Ernest Leroux. Brochure de 69 pages, 1911

A. L. M. NICOLAS. **Essai sur le chéïkhisme, t. IV : La science de Dieu.** Paris, Paul Geuthner, 1 volume, LII-97 pages, 1911.

M. BERGSON

et

son affirmation de l'existence de Dieu.

PAR

MARCEL HÉBERT.

Le numéro du 20 février 1912 des *Etudes* (1) (Revue des RR. PP. Jésuites) contient un article du Père J. de Tonquédec : *M. Bergson est-il moniste?* C'est la mise au point et le complément d'un autre travail paru quatre ans auparavant : *Comment interpréter l'ordre du monde? A propos du dernier ouvrage de M. Bergson* (2).

Cette mise au point fut occasionnée par deux lettres de M. Bergson, lettres d'une haute importance pour tous ceux qui suivent, sans vouloir en rien perdre, le développement de cette puissante et séduisante pensée.

La critique du P. de Tonquédec est d'une précision, d'une netteté qui ne laissent rien à désirer. Il n'a pas de peine à montrer — les textes abondent — que, pour M. Bergson, nouveauté est synonyme de *création*, création, synonyme de liberté. Et que l'*absolu*, c'est la réalité telle qu'elle est, vit, se développe, par opposition à cette réalité en tant qu'elle est pensée, et donc déformée, *relativisée* (si j'ose dire), par notre intelligence pratique.

(1) 49e année, t. CXXX. Bureaux des *Études*, Paris, 50, rue de Babylone.

(2) *Études* du 5 mars 1908. A paru en tirage à part chez Beauchesne, 117, rue de Rennes.

Il est sûr que M. Bergson prend les termes *création*, *absolu*, dans un tout autre sens que la philosophie et la théologie catholiques. C'est son droit, bien qu'il introduise ainsi une cause d'équivoques de plus dans cette confusion des langues qui règne hélas ! chez les philosophes modernes.

Toutefois, les idées de la création *proprement dite*, de l'absolu *proprement dit*, en sont indirectement compromises, la notion chrétienne du Dieu créateur, par conséquent. Et le P. de Tonquédec n'a pas, certes, sollicité les textes ni violenté la logique pour conclure qu'une certaine sorte de *monisme* semblerait être le dernier mot de la philosophie bergsonnienne, « non pas, il est vrai, le monisme par identité et homogénéité (Spinoza, Spencer, Taine), puisque tout état nouveau est irréductible aux précédents, mais un monisme par croissance et devenir ».

Le P. de Tonquédec reconnaît lui-même qu'en pareille matière cela ne suffit point, car les données sur lesquelles il raisonne sont incomplètes, M. Bergson n'ayant pas traité directement la question et n'ayant écrit qu'une cosmologie, non une théodicée.

Les deux lettres que répond M. Bergson et dont il autorise la publication sont donc très précieuses. Dans la première il renvoie aux p. 268-272 de l'*Evolution créatrice* où il « parle de Dieu comme de la *source*, d'où sortent, tour à tour, par un effet de sa liberté, les « courants » ou « élans » dont chacun formera un monde ; il en reste donc distinct... ».

— Mais il y a des distinctions de plus d'une sorte, remarque le P. de Tonquédec, et M. Bergson ne nous a pas dit (1) celle qu'il adopte. On ne peut deviner, en le lisant, si Dieu est le nom donné à une réalité qui *deviendra* le monde ou si le mot désigne quelque chose ou quelqu'un de plus reculé dans l'au-delà. » Et plus haut : « Est-ce un même flux d'action qui est Dieu à la source et monde ensuite ? Ou bien y a-t-il, dans les régions transcendantes, quelque chose de radicalement distinct, même du plus pur courant de la vie créée ? »

---

(1) Dans l'*Évolution créatrice*.

Le fait est que « là-dessus, les textes imprimés ne font pas toute la lumière désirable ».

En voici un, pourtant, assez clair :

« Dieu, ainsi défini (continuité de jaillissement), n'a rien de tout fait : il est vie incessante, action, liberté. La création ainsi conçue, n'est pas un mystère ; nous l'expérimentons en nous dès que nous agissons librement. » (*Evolution créatrice*, p. 270.)

C'est une tout autre conception de Dieu que nous trouvons dans les lettres : « L'argumentation par laquelle j'établis l'impossibilité du néant n'est nullement dirigée contre l'existence d'une cause transcendante du monde : j'ai expliqué, au contraire (p. 299, 301 et 323), qu'elle vise la conception spinoziste de l'être. Elle aboutit simplement à montrer que *quelque chose* a toujours existé. Sur la nature de ce « quelque chose » elle n'apporte, il est vrai, aucune conclusion positive, mais elle ne dit, en aucune façon, que ce qui a toujours existé soit le monde lui-même et le reste du livre dit explicitement le contraire. »

La difficulté ne serait-elle pas seulement déplacée et projetée dans l'éternité ? Elle se dresserait là tout aussi rigoureuse, implacable : le terme « création » est-il employé, oui ou non, dans un sens « univoque » pour Dieu et les créatures ? Si *oui*, Dieu et les créatures sont-ils plus que deux aspects de « l'Etre » (p. 323) ? Ce serait une espèce de « monisme ». Ou bien Dieu et nos personnalités seraient-elles, au contraire, des centres de conscience *à divers degrés de tension*, sans supposer toutefois que ces centres fussent consubstantiels ? On aboutirait alors à une sorte de « pluralisme » analogue à celui que proposait William James...

Si *non*, cette « création », dont nos actes libres fournissent (p. 270) un spécimen non mystérieux (??), nous sert-elle à grand'chose pour comprendre la vraie création, celle que « Dieu » opère ? Dieu, pourrait-on dire, est créateur de créateurs. La formule serait jolie, mais en réalité trompeuse, le même terme y étant pris *en deux sens irréductibles l'un à l'autre.*

En tout cas, nous voilà loin de la doctrine catholique relative à Dieu ; c'est pourtant vers la conception orthodoxe que, dans sa seconde lettre, paraît se tourner M. Bergson : « ... Les considérations exposées dans mon *Essai sur les données immédiates*, dit-il,

aboutissent à mettre en lumière le fait de la liberté ; celles de *Matière et Mémoire* font toucher du doigt, je l'espère, la réalité de l'esprit ; celles de l'*Evolution créatrice* présentent la création comme un fait : de tout cela se dégage nettement l'idée d'un Dieu créateur et libre, générateur à la fois de la matière et de la vie, et dont l'effort de création se continue, du côté de la vie, par l'évolution des espèces et par la constitution des personnalités humaines. De tout cela se dégage, par conséquent, la réfutation du monisme et du panthéisme en général. »

M. Bergson sait combien j'apprécie et admire son effort philosophique ; je me sens donc plus libre d'avouer qu'il m'est impossible d'admettre que « de tout cela se dégage *nettement* l'idée d'un Dieu créateur « libre ». Je vois simplement une théorie qui se juxtapose à une autre théorie (1), une création au sens rigoureux du terme qui vient *doubler* une création au sens large. En réalité *la belle continuité du système est rompue*, car, pour me servir d'une expression du P. de Tonquédec, il y a vraiment un « abîme » (non peut-être pour l'imagination, mais pour la raison) entre l'élan divin et l'élan mondial.

Je sais bien que, dans l'*Evolution créatrice*, M. Bergson parlait de cet élan mondial comme « fini et donné une fois pour toutes ». *Donné*, comment, par qui ou par quoi ? En tout cas, il y avait là une sorte de pierre d'attente, une indication que les lettres au P. de Tonquédec n'ont fait que préciser (2).

Mais que de questions se posent ! Quel rapport existe-t-il entre l'idée du « Créateur » dont parle M. Bergson et celle du « Créateur » de la tradition judéo-chrétienne ? Rapport sans doute plus nominal que réel, puisqu'il faut inclure tout ce que nous appelons anthropomorphiquement *finalité* dans cette première impulsion dont l'effet persistant limite, sans la détruire, la liberté des

(1) Cela fait penser aux paroles de Pascal : « Descartes aurait bien voulu, dans toute sa philosophie, pouvoir se passer de Dieu, mais il n'a pu s'empêcher de lui faire donner une chiquenaude, pour mettre le monde en mouvement : après cela, il n'a plus que faire de Dieu. »

(2) Et aussi, dans les passages indiqués plus loin, note 1, p. 615. La même idée se trouve dans la lettre du 23 juillet 1907 dont je parlerai ci-après : « Le pouvoir de créer dévolu à la nature est limité, la nature ne le tenant pas d'elle-même. »

jaillissements de vie. Que cette orientation archi-générale est différente de la « providence » judéo-chrétienne ! !

Or, qu'on le veuille ou non, les mots : « Dieu créateur » ont reçu de la tradition judéo-chrétienne un sens déterminé ; modifier ce sens en retenant les mots et sans prévenir le lecteur, serait condamner ce dernier à l'équivoque inévitable et lamentable. Les subtilités (pardonnables, certes) des « modernistes » ont déjà encombré le terrain de quantité de pieux calembours, de formules et d'expressions à double sens, n'ayant d'orthodoxe que leurs vocables. M. Bergson me permettra donc de solliciter de sa part quelques explications et précisions sur cette question d'incomparable importance.

Il sait tout aussi bien que moi les angoisses qui étreignent actuellement tant de consciences religieuses : doivent-elles s'accrocher désespérément aux formules du passé ? Ne doivent-elles pas plutôt dépouiller ces vieilles formules des éléments qui ne peuvent plus s'accorder avec une pensée plus développée, une sensibilité plus affinée ? Et quelle joie pour elles, quel espoir d'un secours efficace lorsqu'elles apprennent que M. Bergson aborde enfin l'essentiel problème !

Hélas ! M. Bergson énonce un titre de chapitre et se refuse de suite à écrire le chapitre même : « Pour préciser encore plus ces conclusions et en dire davantage, conclut-il dans la seconde lettre, il faudrait aborder des problèmes d'un tout autre genre, les problèmes moraux. Je ne suis pas sûr de jamais rien publier à ce sujet ; je ne le ferai que si j'arrive à des résultats qui me paraissent aussi démontrables ou aussi « montrables » que ceux de mes autres travaux. Tout ce que je dirais dans l'intervalle serait à côté, et même en dehors de la philosophie telle que je la conçois, la philosophie étant à mes yeux quelque chose qui se constitue selon une méthode bien déterminée et qui peut, grâce à cette méthode, prétendre à une objectivité aussi grande que celle des sciences positives, quoique d'une autre nature. »

Le scrupule est tout à l'honneur de M. Bergson, mais ce n'est qu'un scrupule. S'il fallait, pour parler de « Dieu », avoir résolu tous les problèmes moraux, à coup sûr M. Bergson ne pourrait de longtemps nous venir en aide. Mais le grand fait universel de

l'*obligation* morale est distinct de toutes les difficultés de casuistique. Et, s'il existe dans la conscience humaine une *intuition*, c'est bien celle-là. Nous avons l'intuition de notre liberté ; — quelle liberté ? Simple absence d'entraves ? Choix capricieux, au petit bonheur ? Elan spontané, mais aveugle ?... Tout cela serait jouer sur les mots. La liberté morale suppose la conscience des motifs du choix, et il est impossible de l'isoler du sens de l'*obligation* (1) qui l'oriente sans la détruire. Ce sont les deux aspects, humain et divin, d'une même intuition.

« La méthode philosophique, telle que je l'entends, avait écrit quelques lignes plus haut M. Bergson, est rigoureusement calquée sur l'expérience (intérieure et extérieure) et ne permet pas d'énoncer une conclusion qui dépasse de quoi que ce soit les considérations empiriques sur lesquelles elle se fonde. »

Or, c'est l'expérience intérieure constante qui fournit, avec le sentiment de notre liberté, celui de l'obligation morale. Expérience vécue par tous, quotidienne : l'homme n'est homme que parce qu'il porte sur toutes choses, avant tout sur lui-même, sur ses goûts, ses tendances, son déterminisme atavique ou social, des *jugements de qualité, de valeur*, que ne suffisent à expliquer ni l'utilitarisme individuel, ni l'utilitarisme collectif. Pour cette expérience, il n'est nullement besoin d'une longue et laborieuse étude des « problème moraux ». Qu'il existe des problèmes *moraux*, cela suffit.

Nous ne demandons point, par conséquent, à M. Bergson d'abandonner l'expérience, mais nous désirerions savoir ce que lui « montrerait » l'analyse de l'expérience morale où l'homme sent à la fois et ce qu'il est lui-même et ce qui le dépasse ; mais, à elle seule, la conscience *distingue*, elle ne *sépare* point. Le morcellement, la séparation en substances irréductibles les unes aux autres sont des procédés postérieurs à l'intuition. C'est que l'expérience est toujours complétée chez le penseur, à ses risques et périls, par des *interprétations*, et il ne faut certes pas moins d'interprétations de l'expérience pour un système théiste que

(1) Abstraction faite, bien entendu, de l'anthropomorphisme (mythe « impératif » ou « persuasif ») qu'inévitablement comporte cette expression : obligation.

pour un système moniste. Pourquoi M. Bergson préfère-t-il le théisme ?... Qu'entend-il au juste par « créateur » et par «liberté » de ce créateur ? Si cette liberté n'est qu'un jaillissement de vie sans raison, sans vraie finalité, une pure « fusée » psychique, ce « Dieu libre » n'intéresserait pas davantage la conscience morale et religieuse de l'humanité (sauf peut-être celle des esthètes) que le système de *forces* aveugles des matérialistes. Mais je sais et suis convaincu que M. Bergson rejette seulement la conception anthropomorphique de la finalité, qu'il admet (1), comme il voulut bien me l'écrire un jour (23 juillet 1907), « quelque chose qui est *plus* que finalité » ; disons : une supra-finalité. Donc une supra-responsabilité. Mais alors, quelle solution proposerait-il de la terrible objection du mal (2)? Mettre tout sur le compte de la liberté des créatures, ce n'est que reculer d'un cran la difficulté. Je me souviens — s'il m'est permis de rapporter un souvenir personnel — de m'être longtemps réfugié dans cet illusoire asile (3). « Dieu a relâché les rênes de la Providence, ce qui a permis les abus de la sensibilité — m'écrivait Mgr d'Hulst, à qui j'avais envoyé mon plaidoyer — mais, pourquoi a-t-il relâché les rênes ? » Et il ajoutait : « Plus j'avance, plus je trouve que tout est obscur, sauf la conscience qui parle clair et qui est d'accord avec le cœur pour chercher dans la direction d'en haut (4). »

---

(1) Dans ce qu'il nomme l'« impulsion initiale » (*Ev. cr.*, pp. 268, 292), la « direction primitive » (p. 269), l'« élan originel de la vie » (p. 105).

(2) C'est surtout à cause de l'insolubilité de cette objection que je préfère m'arrêter à une *hypothèse* moniste. (Cfr. *Revue de métaphysique et de morale*, mars 1903. p. 242, et *Le Divin*, Paris, Alcan, 1907 ; *La forme idéaliste du sentiment religieux*. Nourry, 1909.) — « Parce que nous concevons notre Dieu comme le Bien et la Bonté suprêmes, dit le P. de Tonquédec (dans sa brochure *Comment*, etc), il ne faut pas nous croire autorisés pour cela à fabriquer une morale à son usage. Les règles qui nous obligent ou plutôt nous invitent à nous améliorer nous mêmes en réalisant le plus de bien possible ne sauraient s'appliquer à Celui qui est lui-même l'Idéal réalisé. » — Puisque l'on en peut dire autant de notre raison, de notre logique, taisons-nous donc. Mais ne nous imaginons pas alors avoir résolu l'objection.

(3) Cfr. *Platon et Darwin* (dialogue). *Annales de philosophie chrétienne*, mai 1893.

(4) Lettre du 2 mai 1893.

Que c'est vrai ! Ne serait-il pas plus sage de s'en tenir là ?...

Si l'on veut à toutes force raisonner en pareille matière, il faut se rappeler que l'objection du mal n'a toute sa portée qu'une fois admise l'idée traditionnelle d'un Dieu infiniment sage, infiniment bon, infiniment puissant. Or qu'en subsiste-t-il dans l'affirmation récente de M. Bergson ? Faut-il mettre à la clef un passage de la conception statique à la conception dynamique, de l'*esse* au *fieri* ? Il est bien difficile de s'en rendre compte. L'*esse* et le *fieri* se concilient-ils en « Dieu », comme, en notre « âme », la *multiplicité* et *l'unité* (logiquement, pourtant, contradictoires) ? Mais, encore une fois, à quoi bon *doubler* alors la réalité, et pourquoi ne pas appeler aussi bien cette synthèse : Univers, Vie, Energie, que : Dieu ? Et, si M. Bergson admet vraiment le Dieu parfait et immuable, qu'est devenue son instante préoccupation d'éviter que « tout soit donné une fois pour toutes », sa répugnance à « poser de toute éternité ou la multiplicité matérielle elle-même, ou l'acte créateur de cette multiplicité donné en bloc dans l'essence divine » (*Evolution créatrice*, p. 262) ? Je ne prétends nullement rendre l'auteur prisonnier de toutes ses précédentes formules, mais il s'agit encore ici d'une des vues les plus originales du système qui paraît compromise. Affirmer un Dieu parfait, immuable, c'est admettre, *en bloc*, le problème (de l'être) résolu. Certes, « l'expérience » ne va pas aussi loin !

Puisque M. Bergson a commencé de s'expliquer, il ne voudra pas nous laisser en pareil désarroi ; il nous en a dit trop ou trop peu.

L'iskant par 78°45' latitude Nord et 0° longitude (14 juillet 1905).

Un grand voyageur belge [1]

Notes contributives à l'histoire de la géographie contemporaine

PAR

CHARLES PERGAMENI,
Docteur spécial en histoire,
Agrégé à l'Université de Bruxelles.

« La richesse crée des devoirs aux peuples comme aux individus : *seules les forces intellectuelles et morales d'une nation fécondent sa prospérité.*

(Discours du Roi Albert Ier, prononcé le 23 décembre 1909 devant les Chambres reunies.)

Je me propose de coordonner chronologiquement les éléments caractéristiques de la carrière parcourue par un grand voyageur belge, qui m'apparaît comme l'un des exemples les plus frappants

(1) Adrien de Gerlache de Gomery est né à Hasselt, le 2 août 1866. Son ascendance se distingua dans la carrière des armes. (Voir *Annuaire de la noblesse belge* : « Généalogie des familles de Gerlache et de Gerlais. » Bruxelles, Monnom, 1900). A 16 ans, il entra à l'École polytechnique de l'Université libre de Bruxelles, mais ses aspirations le poussaient irrésistiblement vers la vie maritime. Aussi employait-il ses vacances universitaires à voyager comme novice à bord de grands transatlantiques. C'est ainsi qu'en 1886 il s'embarqua définitivement et qu'il se mit à naviguer régulièrement comme novice, puis comme matelot et maître d'équipage à bord de navires anglais, norvégiens et belges. En 1889, il est officier sur les paquebots transatlantiques de la *Holland-Amerika-Line*. L'année suivante il devient lieutenant de la marine de l'État belge. En 1895, il s'embarque à bord du phoquier norvégien *Castor* dans le but de s'initier à la navigation dans les glaces.

de ce que peut un petit pays, trop généralement considéré sous les espèces d'une vaste et laborieuse usine, économiquement utilitaire, exclusivement productrice de richesses matérielles. Adrien de Gerlache a prouvé par son attitude courageuse et modeste, par ses découvertes et ses travaux océanographiques, que la Belgique est capable de jouer un rôle marquant dans le domaine de la science pure ou désintéressée, et plus spécialement dans celui de la géographie maritime, abstraction faite des préoccupations colonisatrices à visées commerciales.

Les matériaux constitutifs de cette monographie, contribution à l'histoire de la géographie contemporaine — indépendamment des documents inédits qu'il m'a été donné d'utiliser — se trouvaient éparpillés dans divers périodiques ou travaux scientifiques, sans aucun souci de classement, puisqu'ils étaient destinés à se suffire à eux-mêmes, chacun répondant à un dessein bien déterminé : les uns relataient les péripéties des voyages accomplis; d'autres, les découvertes géographiques réalisées; d'autres s'attachaient plus particulièrement à faire connaître les observations effectuées au point de vue océanographique; mais il n'y avait eu jusqu'ici aucun tableau logiquement ordonné des étapes graduelles de la carrière de notre compatriote. Il m'a paru inadmissible de laisser l'étranger seul apprécier, comme il convenait, les croisières dirigées par de Gerlache, car si quelques spécialistes en ont pu saisir tout l'intérêt scientifique, la majorité des Belges borne à cet égard ses connaissances, encore à l'heure actuelle, à quelques vagues considérations dont le voyage de la *Belgica* dans l'Antarctique fait uniquement les frais. Il y avait donc une lacune regrettable à combler. Aussi bien, ai-je estimé comme un devoir patriotique d'y apporter mon concours.

* * *

J'examinerai successivement les rétroactes et les principaux résultats de l'Expédition antarctique, sans m'attarder à la narration des épisodes dramatiques du voyage proprement dit : ils sont suffisamment connus depuis la publication des ouvrages de vulgarisation que leur consacrèrent les principaux membres de l'entre-

prise (1). Je fixerai ensuite les données les plus intéressantes des diverses croisières dirigées par de Gerlache : celle de la *Selika* en 1901 et celles de la *Belgica* en 1905, 1907 et 1909 dans les régions arctiques, sans omettre de rappeler le *curriculum vitæ* de ce vaillant petit navire, de cette glorieuse *Coquille* désormais immortalisée.

* * *

L'Expédition antarctique belge, œuvre du commandant de Gerlache, est trop connue pour qu'il nous faille entrer dans le récit détaillé de ses péripéties. Néanmoins, comme il s'agit là en réalité d'une conception dont la hardiesse est d'autant plus significative qu'elle naquit à une époque où l'on ne songeait guère chez nous à l'*expansionnisme scientifique*, je ne puis l'omettre dans le cours de cette étude, sous peine de négliger l'un des aspects les plus remarquables de la carrière de celui qui en fut l'âme. Je ne m'attacherai toutefois qu'à mettre en relief l'originalité de cette exploration, les caractères spécifiques qui la différencient totalement de ses devancières, les résultats qu'elle a produits et les conséquences qu'elle engendra.

Adrien de Gerlache conçut le projet d'une expédition dans la zone australe dès 1894. Il se proposait alors de faire route vers la Terre-Victoria, découverte par James Ross plus d'un demi-siècle auparavant; il en fit part à divers académiciens belges, à quelques membres de la Société royale belge de géographie et à plusieurs amis. Tous l'appuyèrent vivement et l'engagèrent à persévérer malgré les difficultés qu'il rencontrerait infailliblement. Celles-ci ne tardèrent pas à se dresser sur son chemin. A les envisager *a posteriori*, on ne comprend pas encore comment il parvint à les surmonter, tant elles furent nombreuses.

---

(1) C^{t} A. DE GERLACHE : *Quinze mois dans l'Antarctique*. Ouvrage couronné par l'Académie française. Paris, Hachette, 1901 ; puis Bruxelles, Bulens, 1902.

C^{t} A. DE GERLACHE : *Le premier hivernage dans les glaces antarctiques*. Relation anecdotique sommaire du voyage de la *Belgica*. Bruxelles, Bulens, 1902.

G. LECOINTE : *Au pays des manchots*. Bruxelles, 1904.

Les préparatifs longs et pénibles absorbèrent trois années de la vie du commandant dont la fermeté morale et l'opiniâtreté tenace eurent finalement raison des obstacles accumulés devant lui. Non seulement il lui fallait réunir des capitaux, difficulté redoutable dans un pays qui ne donne largement que lorsqu'il s'agit de tombolas, de loteries ou d'entreprises purement utilitaires, mais il lui fallait aussi un navire (1) et un personnel (2). Bientôt il comprit qu'il serait astreint comme le personnage célèbre de Molière à faire grandement les choses avec très peu d'argent.

« Pour rendre mon projet réalisable, dit-il, et lui donner quelque chance d'aboutir, je devais limiter au strict nécessaire le budget de mes dépenses. C'est dans cet esprit que fut dressé mon devis qui s'élevait, en chiffres ronds, à 300,000 francs. »

Comparée aux prévisions budgétaires d'autres expéditions projetées ailleurs à la même époque et qui ne se réalisèrent qu'après le retour de l'Expédition antarctique belge, cette somme était bien modeste et combien, pourtant, elle fut difficile à réunir!

Malgré des concours dévoués qui, de toutes parts, s'étaient généreusement offerts, il fallut, pour y réussir, près de trois ans d'efforts persévérants, et lorsque la *Belgica* quitta Anvers, le 16 août 1897, cette somme était à peine souscrite.

On comprend que, dans ces conditions, de Gerlache ait écrit comme instinctivement, avec une sincérité émue et attendrie, au début de son livre, en nous rappelant les impressions qu'il éprouva au départ : « J'avais un bon navire sous mes pieds, de vaillants compagnons autour de moi et devant moi la mer. Il ne me restait plus qu'à naviguer sur les flots connus d'abord, sur les flots inconnus ensuite. Et cela, c'était mon métier. J'en avais fini avec les ingrates besognes d'occasion qui m'avaient absorbé pendant trois années, fini avec les sollicitations, avec les expédients, avec

---

(1) Le 2 juillet 1896, A. de Gerlache acheta le phoquier norvégien *Patria*, dont les couleurs furent amenées le 4 et remplacées par les couleurs belges. Ce jour même, la *Patria* fut baptisée *Belgica*.

(2) Chacun se souvient des noms des vaillants collaborateurs du commandant de Gerlache : Georges Lecointe, commandant en second ; Racovitza, Arctowski, Danco († pendant l'hivernage, le 5 juin 1898), Amundsen, Cook et Dobrowolski.

l'interminable chasse aux ressources indispensables. Ce départ, c'était la délivrance, l'évasion... » (1).

Diverses conjonctures modifièrent le plan de l'expédition. Il fut convenu qu'un voyage de reconnaissance vers la Terre de Graham occuperait les loisirs de la *Belgica* au cours de l'année 1898 et que l'on vérifierait s'il existait oui ou non une communication entre le Pacifique austral et la mer de Weddell. L'année 1899 devait être consacrée à l'exploration de la mer de Ross. L'hivernage ne permit pas aux explorateurs de réaliser cette dernière partie de leur programme, mais combien les résultats acquis ne compensèrent-ils pas cette ultime modification !

Rappelons brièvement les étapes essentielles du voyage antarctique de la *Belgica* : partie d Anvers en août 1897, l'expédition belge ne s'engagea vers le Sud qu'en janvier 1898, après avoir exploré les canaux de Cockburn et du Beagle, fait escale à Hushuaïa et relâché à la baie de Saint-John (île des États). Elle entra, le 21 janvier, dans le détroit de Bransfield (2); trois jours plus tard, en explorant la baie de Hughes (Terre de Palmer) dans le but de vérifier s'il n'y avait aucune relation par mer entre cette baie et la mer de Georges IV, de Gerlache découvrit le détroit qu'il dénomma *détroit de la Belgica*, mais qui fut définitivement consacré par la science sous l'appellation de *détroit de Gerlache*. Trois semaines furent employées à l'étude de ce vaste chenal. En février, la *Belgica* s'engagea dans le Pacifique austral, aperçut la Terre Alexandre Ier et pénétra résolument dans la banquise.

Laissons ici la parole au commandant de Gerlache, afin qu'il nous raconte lui-même cet épisode décisif de l'expédition belge (3).

Pendant une douzaine de jours, nous nous dirigeons vers l'Ouest,

---

(1) *Quinze mois dans l'Antarctique*, p. 33.

(2) Une ligne de sondages marqua le voyage antarctique belge depuis le détroit de Magellan jusqu'au détroit de Bransfield. La sonde atteignit 4,040 mètres par 55°31′ S. et 63°19′ W. Il fut donc démontré que l'Amérique méridionale et la Terre de Graham ne devaient pas être considérées comme le prolongement l'une de l'autre par un seuil intercontinental sous-marin, tout au moins suivant la route parcourue par la *Belgica*.

(3) Cf. *Illustration*, numéro du 31 mars 1900.

longeant de très près la lisière de la banquise et pénétrant dans toutes les brèches accessibles. Le 28 février, par suite d'un coup de vent, ces brèches s'agrandissent et se multiplient.

Bien que la saison soit fort avancée, bien que nous ayons déjà, dans nos incursions antérieures, observé la formation de « jeune glace », prodrome de l'hiver qui s'approche, l'occasion me paraît propice pour faire route au Sud.

Nous nous trouvons dans les parages où Bellinghausen a signalé une « muraille de glace impénétrable », et, au lieu de cette « barrière », nous sommes en présence d'une banquise à lisière déchiquetée, coupée d'échancrures nombreuses et larges, navigable en somme. Peut-être cette banquise ne s'étend-elle pas jusqu'au continent antarctique et laisse-t-elle au Sud, tout comme celle dans laquelle Ross s'engagea avec tant de bonheur, un vaste espace de mer libre. En y pénétrant, nous pourrons sans doute atteindre une latitude élevée, parcourir des eaux non encore explorées.

Sans doute mes projets primitifs étaient autres. Mais en matière de navigation polaire, il importe avant tout d'agir selon les circonstances et de saisir les occasions. Que nous franchissions la banquise ou que nous y soyons arrêtés, que nous parvenions à nous en dégager à temps pour éviter l'hivernage ou que nous y restions bloqués, nous devons tenter l'aventure.

A 9 heures du matin, le 28 février, nous nous engageons donc à corps perdu dans la banquise.

La brise est carabinée. Nous faisons bonne route sous le petit hunier et la grande voile d'étai. Vers le Sud, les clairières se succèdent, longues parfois de plusieurs milles; elles sont séparées les unes des autres par quelques plaques de glaces très serrées, entre lesquelles la *Belgica* se fraye un passage. La vigoureuse impulsion du vent ne suffit pas toujours : souvent il faut faire usage de la machine et forcer la glace, sur laquelle alors l'avant du navire s'élève pour la briser sous son poids.

La brise fraîchit encore. A 6 heures du soir, elle souffle en tempête. A midi, nous étions par 70°23' ; nous ne devons pas être loin maintenant du 71° parallèle.

Il neige. On n'y voit pas à une encablure. Pour ceux d'entre nous qui n'ont pas encore ressenti les émotions de la navigation dans les glaces, notre marche dans l'obscurité grandissante, notre navigation à travers le chaos des blocs de glace heurtés, bousculés par notre étrave, avec un fracas que domine à peine le bruit de la tempête, présente quelque chose de fantastique.

C'est, en effet, dans un monde nouveau que nous entrons ce jour-là pour n'en plus sortir que treize mois plus tard ?

A 10 heures du soir, l'obscurité est complète. Nous mettons à la cape dans une clairière où nous croisons jusqu'au petit jour. La brise mollit bientôt, et lorsqu'à 4 heures du matin nous reprenons notre route au Sud, il fait calme plat. La banquise, néanmoins, reste très détendue, très disloquée. Les clairières se suivent, unies comme des lacs. L'après-midi, après avoir forcé la glace pendant près de deux heures, nous naviguons encore dans une vaste étendue d'eau libre, allongée dans la direction du Sud, qui est toujours la nôtre. Mais à 5 heures, arrivés à l'extrémité de cette clairière, nous sommes arrêtés : devant nous la banquise s'étend impraticable.

Nous restons en panne pendant la nuit, dans l'espoir qu'une détente se produira, et effectivement le lendemain nous pouvons faire encore un peu de route. A midi nous sommes par 71°31'.

Le 3 mars, il faut bien reconnaître l'impossibilité où nous sommes de nous enfoncer davantage dans la banquise devenue trop compacte. Nous virons de bord. Jusqu'au 10 mars la banquise est uniformément serrée. Les clairières qu'avait déterminées la tempête du 28 février sont toutes prises. Couvertes de jeune glace, elles sont à peine navigables. En une semaine, c'est tout au plus si nous faisons, au prix de grands efforts, 7 à 8 milles vers le Nord, c'est-à-dire vers la lisière de la glace.

Le 10 mars, la *Belgica* paraît définitivement bloquée. Les pans de glace qui nous entourent se soudent entre eux et forment bientôt un champ immense et continu.

Cependant, le 16 nous eûmes de nouveau, pendant quelques heures, l'espoir de pouvoir nous dégager de l'étreinte des glaces. Toute la journée il avait venté frais de l'E.-N.-E. ; le soir il surventa. La houle, qui devait être très grosse au large, c'est-à-dire au moins à 60 milles dans le Nord, se propagea jusqu'à nous. De grandes fissures s'ouvrirent et la *Belgica* fut, durant une heure ou deux, entourée d'un peu d'eau.

Mais, peu à peu, la banquise se resserra; le silence et l'immobilité se firent; l'hivernage commençait.

Délivrée le 14 mars 1895, après plus de douze mois d'emprisonnement dans les glaces au sein desquelles elle avait atteint 71° 36' S. (1), la *Belgica* regagna Punta-Arenas. Le 30 octo-

(1) Il est évident que l'on a été beaucoup plus loin vers le pôle, puisque le Norvégien Amundsen l'a même atteint en décembre 1911 ; mais jamais on ne se porta, *dans cette région*, à une telle latitude, ni avant, ni après le voyage de la *Belgica*.

Itinéraire du voyage de la *Belgica* dans l'Antarctique (1897-1899).

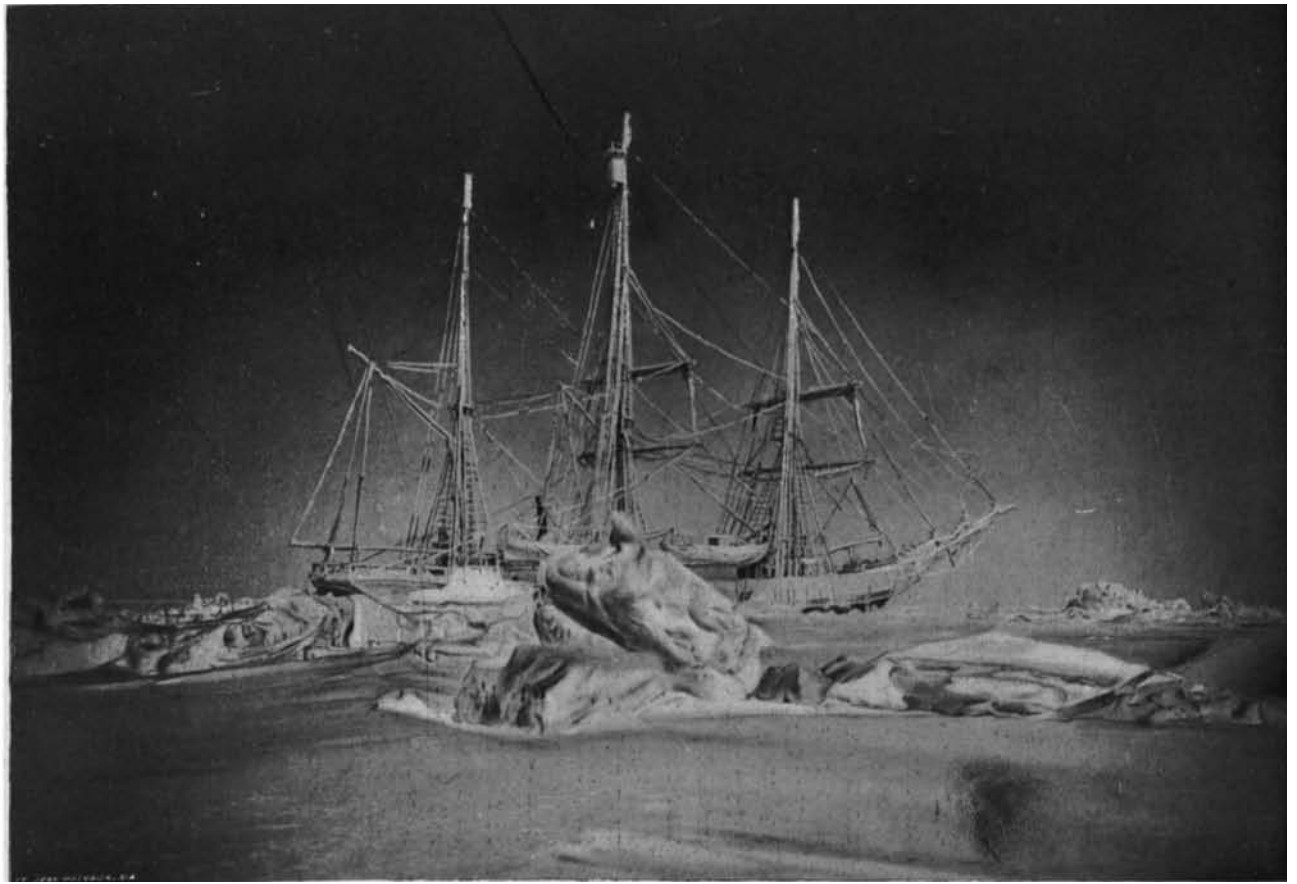

La *Belgica* dans l'Antarctique, au clair de lune, « immobile, les cordages raidis par le gel et couverts de givre... prend l'aspect d'un vaisseau fantôme ». (*Quinze mois dans l'Antarctique*, p. 203.)

bre 1899, elle abordait à Boulogne et quelques jours plus tard, une réception triomphale lui était réservée à Anvers. Reçus à Bruxelles, par la Société de géographie, en une séance mémorable qui eut lieu le 18 novembre au Théâtre flamand, de Gerlache et ses collaborateurs furent conduits ensuite à l'Hôtel de ville où les autorités communales leur firent un accueil des plus chaleureux.

Si l'on me demandait quels sont les caractères distinctifs de cette expédition antarctique, sans parler de ses résultats scientifiques, je n'hésiterais pas à citer les suivants :

1° L'expédition de la *Belgica* est la première dirigée vers l'extrême Sud, qui ait été organisée selon les données et les *desiderata* de la science moderne;

2° Elle émanait d'un pays où la *tradition maritime* n'existe pour ainsi dire pas;

3° C'est la seule expédition qui ait été équipée et menée à l'aide d'aussi faibles ressources. Que l'on songe aux frais occasionnés par les explorations polaires subséquentes et l'on s'étonnera à bon droit que de Gerlache ait pu réaliser une telle entreprise avec aussi peu de crédit. Pour ne mentionner que l'expédition de la *Discovery* (1901-1904), et celle du *Gauss* (1902-1903), nous rappellerons qu'elles ont coûté, à elles deux, près de vingt fois autant que celle de notre *Belgica*. Les frais de l'Expédition antarctique belge ne se sont élevés qu'à fr. 282,588.44.

Quant à ses résultats principaux :

1° Découverte d'un détroit séparant la terre de Danco de l'archipel Dirck Gherritz, là où les cartes marines indiquaient une masse continentale. Des débarquements nombreux y furent effectués qui permirent de rassembler des collections géologiques et zoologiques très intéressantes, sans compter les riches moissons scientifiques obtenues par sondages et dragages;

2° Pendant la durée de l'hivernage et de l'emprisonnement dans le *pack*, des observations météorologiques abondantes furent recueillies et l'on obtint ainsi pour la première fois, dans la zone polaire australe, une série d'observations embrassant le cycle complet d'une année entière;

3° L'Expédition apporta une riche contribution à l'étude du

magnétisme terrestre par suite des mesures absolues des éléments magnétiques obtenues dans soixante stations ;

4° Le fait de l'hivernage a démontré la possibilité d'hiverner dans les glaces australes. Détail curieux : de Gerlache et ses compagnons ont hiverné précisément en l'un des points que les promoteurs de l'Expédition antarctique anglaise avaient choisi comme lieu de débarquement, en vue d'une marche pénétrante vers le cœur du continent austral ;

5° La dérive elle-même au sein de la banquise australe et les sondages exécutés durant l'emprisonnement ont permis d'affirmer la proximité d'un continent antarctique, dont la frange septentrionale devait être rejetée sensiblement plus au Sud que ce que l'on croyait ;

6° L'expérience et les découvertes de la *Belgica* ont déterminé une orientation nouvelle dans l'organisation des expéditions ultérieures, telles celles d'Otto Nordenskjöld (est de la Terre de Graham) et celles de Charcot (ouest de la même terre).

Ainsi qu'il arrive d'ordinaire en pareil cas, une commission à été instituée par arrêté royal du 4 décembre 1899 afin d'examiner et d'étudier les questions relatives à la publication de mémoires qui mettraient en valeur les matériaux scientifiques rapportés par l'Expédition belge. Elle dut s'adjoindre de nombreux spécialistes en raison de l'abondance de la récolte. Leurs travaux, dont la série est longue, démontrent à toute évidence combien était justifiée la protestation émise par G. Lecointe, au début du discours qu'il prononça, à Bruxelles, lors de la réception solennelle du 18 novembre, protestation dirigée contre certaines appréciations malveillantes : La *Belgica* avait, en effet, rapporté de l'Antarctique autre chose qu'un hivernage et deux morts (1).

Au reste, l'un des maîtres de la géographie moderne, Elisée Reclus, n'a-t-il pas écrit ces lignes, dont nos compatriotes ont le droit de s'enorgueillir : « M. de Gerlache et ses vaillants compagnons sont parmi tous les hommes les premiers qui aient hiverné

(1) Voir le texte de ce discours et le procès-verbal de la réception des membres de l'Expédition, à Bruxelles, le 18 novembre, par la Société royale belge de Géographie, dans le n° 1 du *Bulletin* de la dite société de l'année 1900.

dans la zone glaciale du Sud au delà du cercle polaire... Le détroit de Gerlache offre aux savants futurs une station placée de 10° plus au Sud que toutes celles qu'on utilisa précédemment pour ce genre d'études collectives » (1).

* * *

En 1900, à l'époque où sous une impulsion énergique, favorisée en haut lieu, les entreprises coloniales de toute nature prirent chez nous un si vigoureux élan, un *groupe* à la tête duquel figuraient MM. A. Mols et R. Osterrieth d'Anvers, songea à mettre en valeur les îles Kerguélen.

Ces hommes entreprenants s'étaient dit que cet archipel renfermait peut-être des gisements miniers exploitables; que, d'autre part, il était probablement possible d'y acclimater le mouton et de l'y faire prospérer, puisque des essais de cette espèce avaient parfaitement réussi aux Malouines et à la Terre de Feu, dont le climat est aussi âpre; enfin que, pratiquées avec discernement et opportunité dans les fjords de la côte et les eaux environnantes, la chasse aux éléphants de mer et la pêche aux grands cétacés ne laisseraient pas que d'être lucratives.

Ils s'abouchèrent en conséquence avec MM. Bossière, du Hâvre, auquel le Gouvernement français avait concédé les îles Kerguélen depuis plusieurs années déjà, et qui, faute de capitaux suffisants, n'étaient pas encore parvenus à *utiliser* cette faveur. De concert avec eux, ils projetèrent de constituer un syndicat franco-belge pour l'exploration commerciale et, éventuellement, l'exploitation de ces îles lointaines.

M. Robert Osterrieth décida d'y envoyer le yacht *Selika* qu'il venait de faire construire et dont, pour ce voyage, il confia le commandement à son ami de Gerlache, qui était, du reste, l'un des promoteurs de l'entreprise. L'état-major de la *Selika* fut, à cette occasion, complété par MM. Léon Osterrieth, qui devait assister le commandant dans ses levés, Louis Questiaux, géologue-prospecteur (2), Louis Van Engelen, peintre-paysagiste, auxquels, sur

(1) Lire la préface de *Quinze mois dans l'Antarctique*, déjà cité.

(2) Débarqué, à sa demande, à Aden, parce que ses connaissances et aptitudes devaient rester sans emploi au cours de la croisière dans le golfe Persique.

l'initiative de de Gerlache, vinrent se joindre deux naturalistes français des plus distingués, MM. Jules Bonnier et Charles Pérez. Ainsi l'Expédition s'orientait dans un sens scientifique, tout en conservant son but d'*expansionnisme* patrial primitivement fixé.

Le personnel complet se composait de vingt-sept hommes dont vingt-cinq étaient des Belges.

Ajoutons que de Gerlache avait obtenu de son armateur et ami que le navire fût muni d'engins et d'appareils perfectionnés en vue des recherches biologiques à effectuer en cours de route.

Le départ fut fixé à la mi-décembre : deux mois devaient être consacrés à l'exploration méthodique des Kerguélen. Au retour, on pénétrerait dans le golfe Persique afin d'y poursuivre, pour le compte d'un autre syndicat, dû à l'intervention de M. Léon Osterrieth, une enquête commerciale, et de se rendre compte, notamment, des possibilités d'organiser, avec des procédés modernes, la pêche aux huîtres perlières.

Or il advint que cette partie tout à fait accessoire du programme de l'Expédition fut la seule qui se réalisa. Encore que diverses difficultés matérielles aient sans cesse retardé la formation du syndicat des Kerguélen, M. R. Osterrieth prit sur lui de ne pas surseoir au départ de la *Selika*. Mais, après le départ, ces difficultés ne s'aplanirent pas. Les *bureaux* de l'Administration française exigeaient que les intérêts de l'entreprise fussent gérés par un Conseil d'administration composé en majeure partie de Français, alors qu'en réalité, le groupe belge apportait les neuf dixièmes du capital constitutif ! Dans ces conditions, la Société ne vit pas le jour, et le commandant, en relâche à Alger, reçut un télégramme le priant de se rendre tout simplement dans le golfe Persique (1).

Ce voyage relativement restreint apparaîtra au premier abord comme singulièrement aisé en comparaison du premier itinéraire qui avait été fixé; mais s'il est vrai que le yacht belge ne se rendit

(1) Cf. sur cette Expédition l'attachant récit de M. Charles Pérez, aujourd'hui professeur à la Sorbonne, paru en février 1909 dans l'*Expansion belge*, sous le titre : *Croisière au golfe Persique à bord du yacht belge « Sélika »*. — Nous tenons à remercier tout spécialement M. Charles Pérez pour les notes personnelles qu'il a bien voulu nous communiquer sur les recherches multiples qu'il a faites avec M. Jules Bonnier, au cours de cette intéressante croisière.

pas aux Antipodes, il ne faut pas oublier cependant que le trajet qu'il allait accomplir était semé d'obstacles, en raison de l'imperfection des cartes marines du golfe Persique (1).

La *Selika* fit quelques escales dans la Méditerranée et la Mer Rouge, relâcha ensuite à Aden et à Makalla. Puis, après un court séjour à Mascate, véritable fournaise, capitale de l'Oman où réside l'iman, souverain nominal, protégé et surveillé par l'Angleterre, elle poursuivit sa route vers le golfe Persique. Se doutant que la canonnière anglaise, *Sphinx*, qui était en mer mais qui ne devait pas tarder à rentrer à Mascate se disposerait à poursuivre le petit bâtiment, dès qu'il aurait connaissance du but de son voyage dans ces eaux neutres, que la Grande-Bretagne considère sans aucun droit réel comme soumises à son *influence tutélaire*, le commandant de Gerlache fit une brève escale à Dibba (côte d'Oman) où jamais un navire à vapeur n'avait abordé ! Le *Sphinx* qui, dès le surlendemain du départ de la *Selika* avait effectivement quitté Mascate, où il rentrait à peine, dépassa le yacht belge qui pénétra sans encombre, trois jours après, dans le golfe Persique et qui fit route aussitôt vers les bancs où gisent par millions les huîtres perlières (2).

Pendant trois semaines on se livra à une pêche intense suivant un mode original imaginé par de Gerlache et dont M. Pérez nous a conservé la description : « Au lieu de faire traîner la drague par le navire en marche, écrit-il (3), on se contentait d'amener la

1) A ce propos, M. Ch. Pérez n'hésitera pas à écrire : « Mais nous allions avec confiance, conduits par un marin d'expérience consommée, qui avait fait ses preuves dans des circonstances autrement périlleuses : celui qui avait été l'âme et le chef de la première expédition polaire qui ait osé affronter une nuit d'hivernage dans la banquise antarctique, pour aller donner des noms belges à des rivages nouveaux. J'ai nommé le commandant Adrien de Gerlache. Je veux également signaler la compétence avec laquelle il a dirigé les dragages et le soin qu'il a mis à faciliter notre tâche de naturaliste. Si notre croisière a été fertile en découvertes zoologiques, c'est à lui que revient en grande partie le mérite de ce succès. » (*Op. cit.*, p. 16.)

(2) de Gerlache, à sa sortie du golfe Persique, relâcha à Mascate. Le consul de France lui apprit alors que le *Sphinx* avait consacré deux croisières à la recherche de la *Selika*, qui lui était apparue sous les espèces mystérieuses d'un vaisseau fantôme.

(3) *Op. cit.*, p. 16.

Selika sur les fonds de pêche et tandis qu'elle était mouillée sur son ancre, une embarcation, conduite par deux rameurs élongeait une drague qui était ensuite virée au treuil à vapeur; l'embarcation revenait en faisant bouée sur la drague traînant elle-même une petite drague à main. En réalité, deux embarcations étaient employées à ce manège de va et vient manœuvrant ainsi quatre dragues, alternativement élongées et virées deux par deux. » Le rendement fut très intense et il fut très fructueux... au point de vue scientifique ! Quant aux résultats commerciaux, ils furent plutôt maigres : sur 110,000 huîtres ramenées à la surface, il y eut à peu près pour une centaine de francs de récolte perlière. Il paraît que c'est là le revenu habituel auquel on doit s'attendre. L'essentiel, en l'occurrence, fut l'accumulation des observations et des matériaux scientifiques. L'abondance des collections rapportées au Museum d'histoire naturelle de France n'a-t-elle pas valu, en 1901, à MM. J. Bonnier et Ch. Pérez le prix Savigny de l'Académie des sciences ? (1).

(1) Il nous paraît utile de fixer les principaux résultats scientifiques de cette croisière dans le golfe Persique, d'après les renseignements qu'a bien voulu nous transmettre M. Pérez. Et tout d'abord, quelle fut la nature des recherches ? Pendant une grande partie du voyage, on se livra à la pêche pélagique continue et automatique par le filet Buchet, relevé deux fois par jour. Des pêches pélagiques plus méthodiques furent effectuées à chaque crépuscule, le navire étant sur son erre, à l'aide de filets de surface en gaze. Dans le golfe proprement dit, on dragua sur les bancs perliers, notamment le banc d'Arsana et celui de Râk es Sekum ou Râk es Zakoum. Il y eut une récolte très abondante d'organismes de tous genres, en particulier de ceux qui habitent les parties mortes des polypiers. En outre, dans toutes les escales où ce fut possible, des marées ont été faites à la grève, notamment à Massaouah, Katar, I. Arsana, Bahrein, etc. Elles ont fourni également de fructueuses récoltes. Signalons aussi quelques chasses d'insectes et d'arachnides. Quant aux *résultats* : un certain nombre de groupes ont été distribués pour étude à de savants spécialistes, dont plusieurs ont publié déjà quelques monographies. En voici la nomenclature : G. Nobili : *Crustacés décapodes et stomatopodes*. Note préliminaire dans le *Bulletin du Muséum* de 1905. Le travail *in extenso* a paru dans le *Bulletin scientifique de la France et de la Belgique*, t. XL, pp. 13-159, pl. 2-7.

[Collection de réel intérêt, car la faune d'Arabie et du golfe Persique était jusque-là fort peu connue. Ce travail, qui indique des affinités curieuses avec la faune de l'Inde, contient 135 espèces, 132 décapodes et 3 stomatopodes, dont 23 et une larve sont nouvelles. Ajoutons que M. Ch. Pérez a pu recueillir, en outre,

La *Selika* visita divers endroits de la côte arabe et mouilla à Bahrein où son état-major prit connaissance des curiosités locales sous la conduite du consul britannique. Elle se dirigea ensuite vers la côte persane, se rendit successivement à Bouchir ou Abuschehr, Lingah, Bander-Abbas, Ormuz et reprit enfin le chemin du retour. Celui-ci fut marqué par un intéressant épisode. En effet, le commandant de Gerlache, à la demande de M. Victor Bérard, le savant helléniste, débarqua avec MM. Bonnier et Pérez à l'île Péréjil, afin d'y rechercher la fameuse grotte de Calypso ou de la Cachette dont parle Homère dans l'Odyssée. Une description du plus haut intérêt, accompagnée de documents iconographiques, de cette petite exploration historique nous est conservée dans le beau livre de M. Bérard. Le récit du narrateur M. Bonnier y est reproduit textuellement (1).

---

dans le plankton du golfe, un grand nombre de stades larvaires de *Gonodactylus*, permettant de reconstituer l'histoire du développement de ces stomatopodes.]

Eugène Simon : *Arachnides*, dans le *Bulletin du Muséum*, t. VIII, 1902, pp. 252-254.

R. Koehler : *Echinodermes*. (Voir *Mémoires de la Société zoologique de France*, 1904, et *Bulletin du Muséum*, t. XI, 1905.)

Les *Coléoptères* furent distribués à divers spécialistes de la Société entomologique de France, qui reconnurent intéressants beaucoup de types recueillis au cours de la croisière. L'un d'entre eux a déjà été signalé par le Dr Regimbart dans une monographie consacrée aux *Dytiscides*. C'est un grand gyrin des fossés de Bahrein.

J. Pérez : *Hyménoptères* (*Bulletin scientifique de la France et de la Belgique*, t. XLI, pp. 485-505.) Il signale dix-sept espèces nouvelles, découvertes à Ismaïlia, Dibba, Bahrein et Mascate.

MM. Bonnier et Ch. Pérez, les deux naturalistes de l'Expédition, s'étaient réservé l'étude de certains groupes particulièrement intéressants ; ils ont publié quelques notes préliminaires dans le *Compte rendu de l'Académie des sciences de France*, en 1902 et 1903. Ils se sont attachés également à l'étude de la collection des isopodes parasites, qui comprend plus de vingt formes nouvelles. — M. Ch. Pérez a signalé jusqu'ici un cas fort original de triple parasitisme ou parasitisme au troisième degré : il a relevé, en effet, l'existence d'un parasite d'une sacculine, parasite d'un crabe, à son tour commensal d'un spondyle!

Cette brève et succincte énumération suffira, pensons-nous, à prouver que l'expédition entreprise au golfe Persique, sous le commandement de de Gerlache et orientée par lui dans un sens scientifique, a rapporté une riche moisson de *documents* zoologiques.

(1) Cf. Victor Bérard : *Les Phéniciens et l'Odyssée*. Paris, Colin, 1902, t. I, p. 274 et ss.

Enfin, la *Selika* rentra à Anvers en juillet 1901 après une absence de sept mois.

* * *

Deux ans plus tard, nous retrouvons de Gerlache en pleine activité. Il participe à l'organisation de l'Expédition antarctique française du Dr Charcot, qu'il accompagnera même jusqu'à Pernambouc (Brésil). Toutefois, c'est là qu'il débarquera, avec MM Bonnier et Pérez à la suite de désaccords quant au programme de l'Expédition; mais quoi qu'on en ait dit, à cette époque, le Dr Charcot est resté lié par la plus étroite amitié avec notre compatriote auquel il ne manque pas une occasion de rendre hommage.

Comment reprit-il le commandement de la *Belgica* et qu'était-elle devenue depuis les enthousiastes manifestations dont elle avait été l'objet lors de sa rentrée à Anvers, au début de novembre 1899?

Au retour de l'Expédition antarctique belge, il manquait pour liquider les dernières dépenses et accorder une gratification aux membres du personnel subalterne, une somme de 41,000 francs. Adrien de Gerlache sollicita et obtint cette somme de l'Etat belge auquel, en échange, il céda la *Belgica*. Mais, cette fois encore, il fallut compter avec les bizarreries administratives. En effet, c'était le Ministère de l'Intérieur qui agissait au nom de l'Etat dans ses rapports avec l'Expédition et ce fut à lui, par conséquent, que le navire dut se transmettre. Tout ce que l'on put obtenir de l'Administration de la marine qui, en l'occasion, était seule *compétente*, mais qui, *administrativement*, dépendait d'un autre département ministériel, ce fut le transfert de la *Belgica* dans le bassin de l'Etat à Ostende, où elle fut amarrée. Personne ne fut préposé à l'entretien du navire et, au bout de quelques mois, la *Belgica* qu'on s'était plu — dans les premiers moments d'enthousiasme — à qualifier de *relique nationale* se trouva dans un état d'abandon des plus lamentables.

Emu de cette situation, de Gerlache s'en ouvrit à quelques amis belges et norvégiens. Il constitua avec leur intervention, une compagnie belge qui racheta le navire et, conformément à son désir, les 41,000 francs ainsi restitués à l'Etat servirent à la création d'un prix qui, sous le nom de *Prix de la Belgica*, consacre de façon

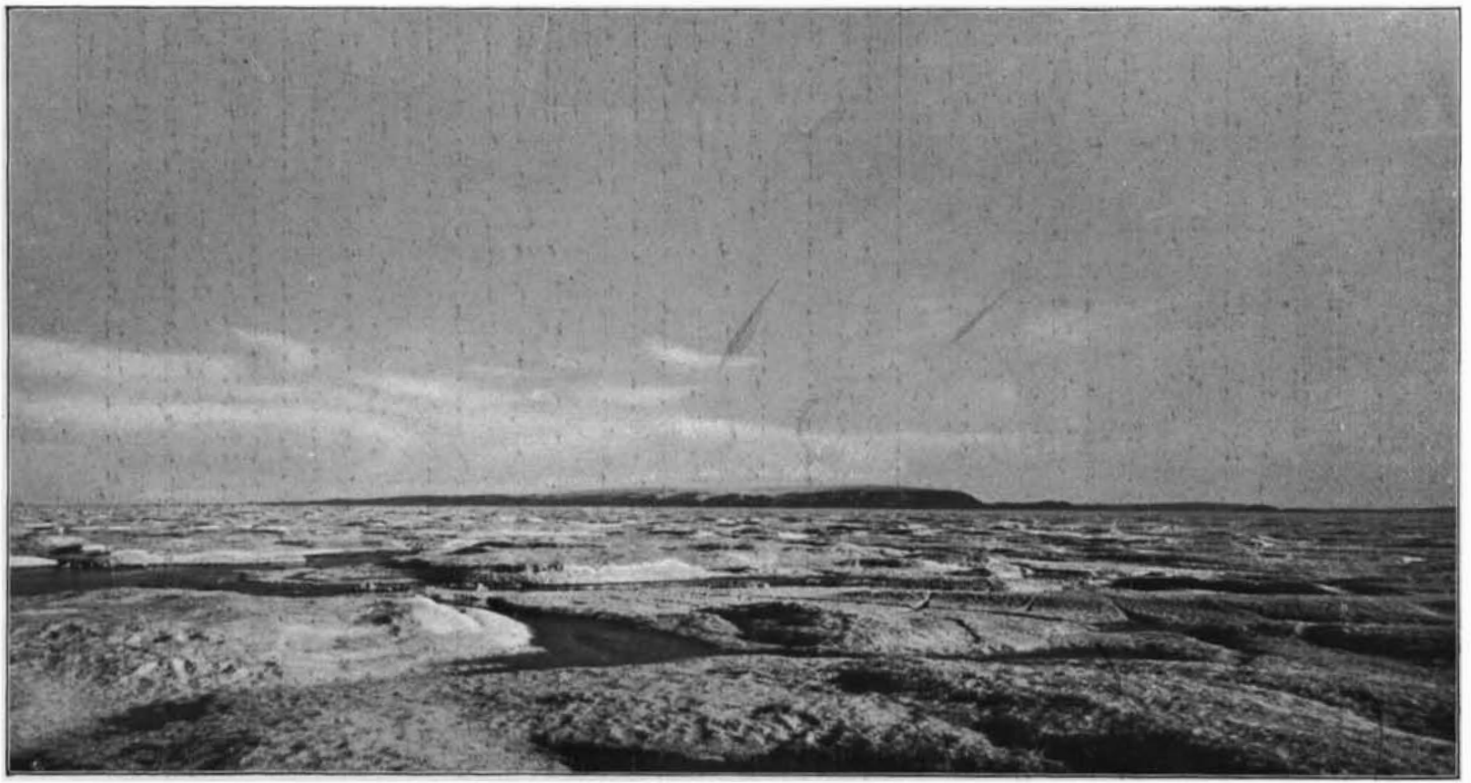

L'iskant par 80°05' latitude Nord et 2°52' longitude Est (10 juillet 1903, à midi).

durable et efficace le souvenir de l'Expédition antarctique belge (1). La *Belgica* continua donc à porter nos couleurs, mais elle retourna, avec un équipage norvégien, à son ancienne destination de bâtiment phoquier.

En 1905, le Duc d'Orléans, qui se proposait d'entreprendre une croisière polaire et qui recherchait, à cet effet, un navire approprié, fixa son choix sur la *Belgica*, qui était parmi les trois ou quatre bâtiments que lui avaient offerts les courtiers auxquels il s'était adressé. Dès lors, par une association d'idées toute naturelle, ce prince demanda à notre compatriote de reprendre le commandement de son ancien navire et lui confia la mission d'organiser l'expédition qu'il projetait.

C'est ainsi que cette croisière qui devait être purement cynégétique, revêtit un caractère nettement scientifique, de Gerlache, aidé par le docteur Récamier, qui avait adopté immédiatement ses vues et qui était un ami personnel du Duc d'Orléans, ayant fait valoir auprès du prince la possibilité de *joindre l'utile à l'agréable* moyennant un crédit spécial pour l'armement scientifique du navire. Le Duc d'Orléans n'avait pas hésité, en effet, à se rallier à cette proposition. Telle est la genèse de la première croisière *scientifique* de la *Belgica* dans les mers arctiques (2).

Le 3 juin 1905, la *Belgica* quittait donc Tromsö en vue d'une croisière océanographique dans la mer du Grönland, équipée par le Duc d'Orléans et commandée par de Gerlache. Quel était le but

---

(1) La classe des sciences de l'Académie de Belgique a accepté, le 16 décembre 1901, la fondation du commandant de Gerlache, destinée : 1° à la création et à l'octroi d'une médaille d'or de la valeur de 500 francs, dite *médaille de la Belgica*, pour les explorateurs qui se seront livrés, avec le plus de succès, à l'intérieur du cercle polaire antarctique, à des recherches de géographie physique, et 2° à subsidier des Belges désirant entreprendre des travaux océanographiques. — La médaille d'or n'a pas encore été frappée à l'heure actuelle. Quant au subside, il a été accordé pour la première fois en 1910 à M. D. Damas, aujourd'hui professeur à l'Université de Liége et directeur de l'Institut zoologique.

(2) L'état-major du Duc d'Orléans comprenait le commandant de Gerlache, le docteur Récamier, le lieutenant Bergendahl, le peintre Ed. Mérite et le biologue Einar Koefoed.

des explorateurs, quel fut l'itinéraire suivi, quels devaient être les résultats de cette entreprise scientifique? Telles sont les questions que nous allons essayer de résoudre.

On sait que l'*iskant* ou limite des glaces de mer s'infléchit dans la mer du Grönland vers le S.-S.-W. au large de Jan Mayen et qu'il se forme dans la banquise au nord de cette île, entre les 72e et 74e parallèles, un vaste golfe auquel on a donné le nom de *baie du Nord*, pointe avancée des eaux libres vers l'ouest qui facilite l'accès de la côte orientale du Grönland. Il est vrai que ses dimensions varient chaque année, car rien n'est plus mobile ni plus changeant que les glaces polaires. Leur limite tantôt se voit refoulée vers l'W. et tantôt elle s'avance, au contraire, vers l'E. en encadrant pour ainsi dire Jan Mayen d'une carapace relativement compacte. A mesure qu'elle gagne au S.-W., la banquise se rétrécit et finalement disparaît complétement par fusion et émiettement. Quant à l'espace compris entre le Grönland et le Spitzbergen, il sert de passage permanent à la dérive polaire et ne laisse pas d'être le théâtre de la lutte effroyable des glaces qui y cherchent une échappée.

Chargé par le Duc d'Orléans de l'organisation complète de l'expédition projetée et autorisé par ce prince éclairé à orienter les recherches dans le sens de l'océanographie, de Gerlache s'entendit avec le docteur Hjort, le savant directeur des pêcheries de Norvège, qui a dans ses attributions la direction de la section norvégienne de la Commission internationale pour l'exploration de la mer et dont la zone d'activité confine précisément à celle que la *Belgica* allait parcourir. Le docteur Hjort autorisa l'un de ses assistants, le zoologue danois Einar Kœfœd, à accompagner l'Expédition. Celle-ci fut munie des principaux engins et instruments employés par la commission précitée et dont M. E. Kœfœd possédait à fond la pratique (1).

Quant aux observations météorologiques et à celles relatives aux glaces, elles se firent d'accord avec l'Institut météorologique de Copenhague.

---

(1) Nansen n'hésitera pas à écrire que les observations rapportées de ce voyage sont les plus remarquables qu'ait obtenues n'importe quelle croisière océanographique. (Cf. *The norwegian Sea*, 1909, p. 22.)

Plusieurs problèmes se posaient aux explorateurs :

1. Vérifier, par des sondages méthodiquement effectués, le bien-fondé de l'hypothèse de Nansen sur l'existence d'un relief sous-marin entre le Spitsbergen et le Grönland et, pour y réussir, quitter le N.-W. du Spitzbergen et s'avancer vers le N.-W. le plus loin possible;

2. Redescendre le courant polaire, au milieu des glaces entraînées par la dérive;

3. Gagner le Grönland oriental à la plus haute latitude et y faire une coupe de la nappe qui recouvre la plate-forme continentale (1).

La *Belgica*, après avoir visité l'île Vogelsang, l'île Amsterdam et sa plage de Smeerenburg, après avoir gagné la baie de Treurenberg et avoir, ensuite, confié aux baleiniers norvégiens mouillés à Green Harbour un équipage naufragé qu'elle avait recueilli sur la côte nord du Spitsbergen, repassa le 7 juillet au N.-W. de l'île Amsterdam et y effectua par 310 mètres de fond une première station océanographique, sa tâche essentielle consistant à élucider l'hypothèse du seuil sous-marin indiqué par Nansen.

La banquise est rencontrée par 80° 20′ N. et 5° 40′ E. Le commandant longe alors l'*iskant* vers le Sud avec l'espoir d'y trouver une brèche dans la direction du N.-W., non pour essayer de battre quelque vain record, mais comme il le dit lui-même, pour *porter ses investigations dans une région inexplorée de l'Océan arctique* (2). Or, il y réussit à merveille et au delà de toute attente. En effet, contrairement à l'opinion courante suivant laquelle la banquise qui défend la côte orientale du Grönland ne pouvait être considérée comme *maniable* qu'en deçà du 74e parallèle, de Gerlache parvint à naviguer beaucoup plus au Nord et atterrit ainsi le 26 juillet,

(1) Cf. un excellent article de M. le prof. D. Damas, paru dans *La Géographie* (numéro du 15 juin 1909) sous le titre : *L'océanographie de la mer du Grönland. Résumé des observations de l'Expédition de la « Belgica » en 1905.*

A. de Gerlache : *La banquise et la côte N-E. du Grönland au N du 77° de lat. N. en 1905.* (*La Géographie*, numéro du 15 septembre 1906.)

On lira avec intérêt également le bel ouvrage du Duc d'Orléans : *A travers la banquise, du Spitzbergen au cap Philippe.* Paris, Plon-Nourrit.

(2) Voir sa *relation succincte* préindiquée.

à 11 heures du soir, à une faible distance du cap Bismarck, par 76° 37′ N. et 18° 33′ W., c'est-à-dire deux degrés plus au Nord qu'aucune autre expédition. L'intérêt scientifique de cet événement mérite d'être souligné : la *Belgica* avait pu traverser la banquise grönlandaise par le 76e parallèle et *déterminer une section bathymétrique importante dans une zone de la mer du Grönland réputée inaccessible à un navire.*

Aussi n'est-il pas inutile de rappeler les expéditions antérieurement dirigées vers ces régions où la *Belgica* allait encore se distinguer brillamment.

Le premier navire qui ait atterri à la côte orientale du Grönland, au nord du 74e parallèle, est le *Griper* que commandait le capitaine Clavering. C'était en 1823. Sir E. Sabine, qui se trouvait à bord, nous relate ainsi cet atterrissage : « selon toutes probabilités, la côte orientale du Grönland est rarement, si tant est qu'elle le soit jamais, accessible directement de l'Est à une latitude plus élevée que celle à laquelle la barrière de glace qui défend cette côte fut traversée par le *Griper*, quelques milles au Nord du 74e degré de latitude. Le capitaine Clavering désirait franchir cette barrière aussi haut que possible et, à cet effet, il prit contact avec la glace le 28 juillet par 77° 30′ N. et environ 2° E. Mais notre marche vers l'Ouest fut presque aussitôt arrêtée par un champ de glace continu que le *Griper* côtoya vers le Sud. Par 76° N. la lisière de la banquise s'incurvait vers l'Ouest et le 2 août, par 75° 30′ N. et 8° W. nous pûmes faire route au S.-W.

Enfin, par 74° 05′ N. et 15° W. nous trouvâmes un chenal plus ou moins navigable qui nous permit d'atteindre la côte. A cette latitude, la banquise qui, par 77° N., était large de 200 milles, n'avait plus qu'une soixantaine de milles de largeur; il fallut, néanmoins, cinq jours d'efforts pour la traverser et c'eût été là une entreprise hasardeuse avec un navire moins résistant que le *Griper* ».

C'est le 8 août, par 74° 20′ N. que le *Griper* arriva à la côte grönlandaise. De ce voyage, Clavering et Sabine rapportèrent des renseignements nouveaux sur la partie côtière comprise entre les 73e et 75e parallèles et, notamment, sur les Iles Sabine et Pendulum.

La connaissance de ces rivages *vers le Nord* ne fut complétée

qu'en 1869-1870, époque où les visita l'Expédition arctique allemande dirigée par Koldewey.

Elle se composait de deux petits bâtiments : la *Germania* — vapeur de 150 tonnes, dirigé par Koldewey et ayant à bord Julius Payer qui, trois ans plus tard, devait s'illustrer, avec Weyprecht, par la découverte de la Terre de François-Joseph — et la *Hansa*, simple goëlette, commandée par le capitaine Hegemann.

La *Hansa* bloquée par les glaces en vue de la côte et bientôt réduite à l'état d'épave, fut abandonnée par son équipage qui ne fut sauvé, après une longue et mémorable dérive, que grâce au sang-froid et à l'énergie de son vaillant capitaine.

La *Germania* eut de plus heureuses destinées. Elle parvint sans encombre à la côte, le 5 août 1869, par 74° 30′ N., reconnut les îles Sabine, Pendulum et Shannon, s'éleva au large de celle-ci jusqu'à 75° 30′ N. et, se repliant vers le Sud, elle alla prendre ses quartiers d'hivernage dans un petit hâvre de la côte S. de l'île Sabine. Koldewey et ses compagnons ne perdirent pas leur temps au cours des dix mois d'immobilisation du navire. Sans parler des observations météorologiques et magnétiques que cet hivernage de dix degrés plus septentrional que celui de Graah (1) rendait singulièrement intéressantes, ils entreprirent de nombreuses reconnaissances vers divers points de la côte appelée par eux *Terre du Roi Guillaume.*

Ce fut pendant l'une de ces reconnaissances qu'au printemps de 1870 Koldewey et quelques-uns de ses compagnons s'avancèrent sur la glace côtière jusqu'au cap Bismarck et gagnèrent sur ce promontoire la latitude 77° 02′, découvrant en route, au large de la Terre du roi Guillaume, les îles Koldewey.

Durant l'été de 1899, le professeur Nathorst de Stockholm et un brillant état-major scientifique s'embarquèrent à bord de l'*Antarctic* et explorèrent la partie de la côte orientale du Grönland comprise entre les 75° et 70° parallèles, en nous révélant le fjord du roi Oscar et en accomplissant le levé précis du fjord François-Joseph,

(1) L'expédition du lieutenant Graah, de la marine royale danoise, est la première et la seule, avant celle de Koldewey, qui ait hiverné sur la côte orientale du Grönland (63°22′ lat. N.; 1829-1830).

au sujet duquel l'expédition allemande n'avait fourni que des indications sommaires.

Mentionnons enfin l'expédition danoise du lieutenant Amdrup (1) qui, elle aussi, bien qu'elle eût pour objet principal l'exploration méthodique des parties côtières situées plus au Sud, traversa la banquise grönlandaise, et atterrit à une latitude relativement élevée (1900).

A en juger donc par les résultats antérieurement obtenus, j'avais raison déjà de consacrer une mention toute spéciale à la traversée de la banquise grönlandaise, par la *Belgica*, au delà du 76e parallèle. Mais celle-ci allait s'attribuer par la suite des titres plus remarquables encore à la reconnaissance du monde scientifique, car poussée par son instinct d'aventure elle n'hésita pas à s'engager résolûment, cap au Nord, dans un chenal relativement étroit, existant entre la glace côtière et les champs de glace en dérive.

Bien lui en prit, puisqu'elle accumula en l'espace de quelques jours diverses découvertes de premier ordre.

Le 28 juillet, elle relevait l'existence de l'*Ile de France* dont l'extrémité sud-orientale reçut le nom de *Cap Philippe* (77° 38' N. et 17° 36' W.). Le 30, à minuit, elle arriva à 78° 16' N., naviguant ainsi à plus de 167 milles au Nord du point extrême atteint par la *Germania*. Le 31, tandis qu'on marchait vers l'Est, des sondages effectués par de Gerlache donnèrent de curieux résultats : le fond remontait sensiblement à mesure que l'éloignement de la côte grönlandaise s'accentuait. Poursuivant patiemment l'étude bathymétrique de cette région assurément orginale, le commandant découvrit l'existence d'un haut-fond, que l'on baptisa *Banc de la*

(1) Signalons à titre documentaire que le lieutenant Amdrup faillit acquérir, en vue de son expédition, la *Belgica*, dont la renommée était devenue universelle depuis ses exploits dans l'Antarctique, d'où elle rentrait à peine.

Voici la liste des atterrissages à la côte orientale du Grönland, effectués au N. du 74e parallèle :

a) Le *Griper* (Clavering et Sabine), le 8 août 1823, par 74°20' N.;

b) La *Germania* (Koldewey), le 5 août 1869, par 74°30' N.;

c) L'*Antarctic* (Nathorst), le 6 juillet 1899, par 74°33' N.;

d) L'*Antarctic* (Amdrup), le 11 juillet 1900, par 74°30' N.;

e) La *Belgica*, le 26 juillet 1905, par 76°37'

Belgica (1). La sonde accusa une profondeur minima de 58 mètres alors qu'elle avait donné plus de 500 mètres vers la côte.

Après avoir parcouru quelques milles encore vers l'Est afin de reconnaître l'extension dans cette direction du banc de la *Belgica* et avoir successivement trouvé des brassiages de 75, 115 et 200 mètres cette dernière observation par 78° 07' N. et 13° 36' W.), la *Belgica* rallia la glace côtière; puis, le 2 août, elle fit route au Sud.

Elle revit l'Ile de France où l'on éleva un *cairn*, relâcha au cap Bismarck et aux îles Koldewey, constatant qu'elles sont deux et non trois et que le cap Arends est situé à quelques milles au sud du point où les Allemands l'avaient placé.

De Gerlache, à cause de l'accumulation des glaces en ce point, fut forcé de donner un « *bon tour* » à l'Ile Shannon. Enfin, la *Belgica* sortait de la banquise, non sans difficultés, le 18 août, par 70° 26' N. et 14° 27' W., après y avoir fait la plus abondante mois-

---

1) Comme l'écrit M. le prof. Damas (*op. cit.*, p. 421), le banc de la *Belgica* constituerait le début du relief dont Nansen supposait l'existence.

Quant à la nature propre de ce haut fond découvert par de Gerlache, voici ce que nous en dit M. O. Böggild, dans son *Mémoire sur les sédiments sous-marins* (croisière océanographique accomplie à bord de la *Belgica*, dans la mer du Grönland, en 1905), paru chez Bulens, à Bruxelles, en 1907 : « *Le banc de la Belgica* qui, dans son ensemble, est de composition très grossière, est presque exclusivement formé de matériaux morainiques; de sorte que, depuis la période glaciaire, il ne se serait déposé qu'une quantité imperceptible de sédiments... (p. 7) ».

« En somme, la plupart des faits militent en faveur de l'existence d'une puissante moraine sous-marine dans les parages de la côte orientale du Grönland. Sans doute, ne peut-on affirmer que cette moraine provient, comme le suppose Bay, d'une plus grande extension des glaces à l'époque glaciaire, car, dans ce cas, elle s'avancerait partiellement fort loin du socle continental, et l'on ne comprendrait pas pourquoi la glace se serait arrêtée précisément devant cette ligne; néanmoins, rien n'infirme de manière absolue l'hypothèse qu'il en ait été effectivement ainsi (p. 13). » — Le même auteur déclare que les échantillons de sédiments sous-marins rapportés sont du plus haut intérêt, puisqu'ils nous renseignent sur la nature exacte du sol sous-marin de la seule partie du grand bassin compris entre le Grönland, l'Islande, la Norvège et le Spitzbergen, demeurée jusqu'alors *inexplorée*.

son d'observations océanographiques que jamais expédition arctique eût récoltée dans ces parages.

« C'est un fait étrange », disent à ce sujet les deux célèbres océanographes norvégiens NANSEN et HELLAND-HANSEN, « que cette « région qui, antérieurement, était presque inconnue, soit actuel- « lement celle sur laquelle nous avons les observations les plus « précises et les plus dignes de confiance et qui, par conséquent, « soit la mieux connue » (1).

En réalité, quatre-vingts sondages avaient été effectués au cours de cette fructueuse campagne et plus *des trois quarts d'entre eux étaient situés dans une région réputée inaccessible.* Cinquante de ces sondages avaient été suivis d'observations océanographiques complètes accompagnées même, pour la plupart, de pêches verticales de plankton à diverses profondeurs. Des pêches au chalut pélagique et des dragages avaient également été opérés chaque fois que les circonstances l'avaient permis.

Quant aux observations météorologiques faites avec minutie pendant toute la croisière, on en tira tout le parti possible en les coordonnant, à l'initiative de de Gerlache, avec celles recueillies dans trente-trois stations fixes de Scandinavie, d'Islande, des Faerör, du Grönland occidental et du Spitzbergen, ainsi qu'avec celles faites à bord de quelques bâtiments ayant parcouru la zone arctique pendant l'été 1905. Ce fut M. Dan la Cour, de l'Institut météorologique

---

(1) Cf. FRIDTJOF NANSEN et BJÖRN HELLAND-HANSEN : *The norwegian sea*. Bergen, 1909. Parlant de la croisière de la *Belgica* de 1905, Nansen considère les observations auxquelles elle donna lieu comme de très grande valeur et il ajoute : « A great number of soundings and stations, with vertical series of temperatures and water-samples, were taken in the northern and western parts of the sea between Spitzbergen and northern Greenland, where previously no observations had been taken. Most valuable information regarding the physical conditions in this interesting part of the sea has thus been acquired. The expedition was equipped with the most modern instruments from the central laboratory for the international study of the sea, in Christiania... It is a strange fact that the previously almost unknown region of the norwegian sea is the one from which we have the most accurate and trustworthy observations, and which is therefore the best known » (p. 21). — Voir *eodem loco* sur les observations proprement dites de la *Belgica*, en 1905, les pp. 267-271.

Glace côtière au nord du Cap Bismarck par 79° 29′ latitude Nord et 18°31′ longitude Ouest (4 août 1905).

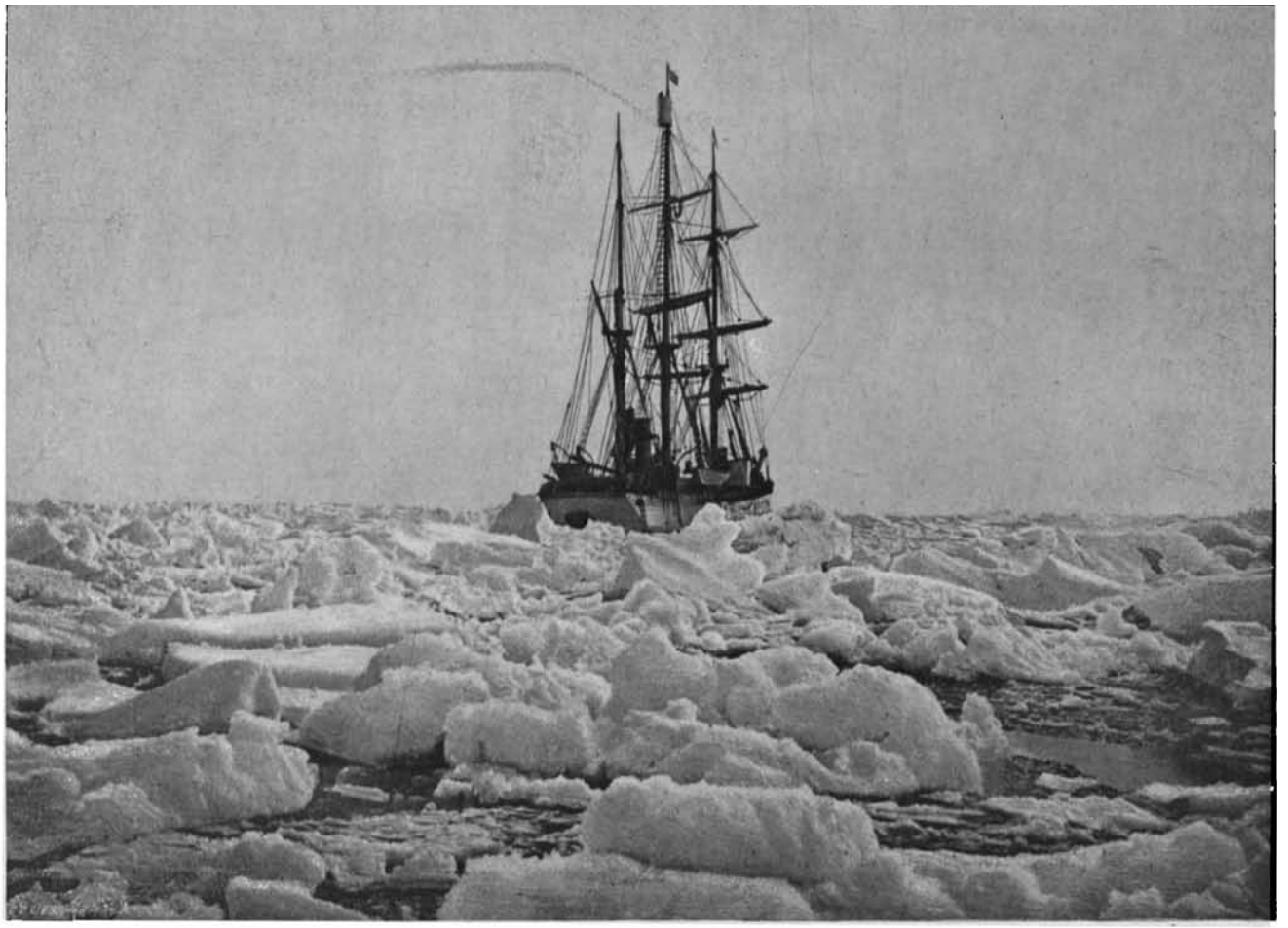

Pressions dans la mer de Kara (10 juillet 1907).

de Copenhague, qui se chargea de ce travail et qui, à l'aide de ces données, dressa les cartes synoptiques du temps (1), qui forment l'une des parties les plus remarquables du Recueil des mémoires relatifs aux travaux scientifiques de l'Expédition publiés par les soins de de Gerlache, grâce à la munificence du Duc d'Orléans (2).

* * *

En 1907, le Duc d'Orléans, qui avait acheté la *Belgica* à l'issue de l'heureuse campagne de 1905, résolut d'entreprendre une nouvelle croisière arctique.

Cette fois encore, il consentit à donner à cette expédition un caractère nettement scientifique. Au commandant de Gerlache, au Dr Récamier et au lieutenant Bergendahl, vinrent s'adjoindre le Dr Stappers, de Hasselt, chargé des recherches biologiques et le lieutenant Rachlew, de la Marine royale norvégienne, chargé des observations magnétiques, ainsi que de celles sur l'électricité atmosphérique et la radioactivité de l'air qui, à cette époque, n'avaient jamais été faites dans les régions polaires.

On devait visiter la mer de Kara et, si les circonstances étaient favorables, pousser aussi loin que possible vers l'Est.

La *Belgica* quitta Vardö le 8 juillet, pour ne regagner les côtes de Norvège que deux mois plus tard, après une série de péripéties émouvantes que le Duc d'Orléans nous a narrées de façon très captivante (3) et qui eussent pu tourner au tragique sans le sang-froid et la constante présence d'esprit de notre compatriote.

La *Belgica* fit d'abord route vers la côte ouest de l'île Sud de la Nouvelle-Zemble qu'elle reconnut le 12 juillet. Puis, le 13, elle

---

(1) Cf. *Ciel et Terre* (numéro du 1er février 1909, p. 613 et ss.), article critique de J. Vincent sur les *Cartes synoptiques du temps*, dressées par le docteur Dan la Cour. (Croisière de 1905.) Bruxelles, 1907.

(2) Cf. Duc d'Orléans : *Croisière océanographique accomplie à bord de la « Belgica » dans la mer du Grönland en 1905. Résultats scientifiques.* Bruxelles, Bulens, 1907. Beau volume de 567 pages, in-4°, comportant 79 planches, une carte et de nombreuses figures.

(3) Cf. *La revanche de la banquise : Un été de dérive dans la mer de Kara.* Paris, Plon-Nourrit, 1909.

pénétra dans le Matotchkine Char (détroit qui sépare les deux îles Nord et Sud).

Le 15, elle entrait dans la mer de Kara, trop tôt au gré de son commandant, dont les prévisions n'allaient pas tarder à se justifier.

En effet, cette mer était, en ce point, encombrée de glaces formant une banquise compacte dans laquelle il ne pouvait être question de se frayer un chemin. Il existait, il est vrai, entre la côte orientale de l'île Sud et le « gros » des glaces un chenal assez maniable par lequel on pouvait espérer contourner celles-ci par le Sud. Mais si cette manœuvre avait réussi à Nordenskjöld (à bord de l'*Ymer*), en 1875, ses chances de succès étaient cependant des plus précaires, et ce ne fut que sur les instances du Duc d'Orléans que de Gerlache se décida à la tenter. Le temps était calme, mais que le vent vint à s'établir du large avant qu'on ait atteint le bord méridional de la banquise et l'on était pris entre celle-ci et la côte. C'est là ce qui advint.

Le 16, la navigation fut déjà très difficile et extrêmement lente, tant à cause des faibles profondeurs régnant le long de la côte que de l'état des glaces.

Le 17 juillet, alors qu'on n'avait parcouru encore que 35 milles environ vers le Sud, le vent s'établit au N.-E. et les glaces du large s'ouvrirent tout juste assez pour permettre à de Gerlache d'y enfoncer son navire de 2 ou 3 milles et éviter ainsi d'être drossé par elles sur la côte.

Quelques heures plus tard la *Belgica* était bloquée et, le vent ne cessant de souffler de la région N.-E., elle dériva dès lors lentement le long de la côte orientale de l'île Sud de la Nouvelle-Zemble, enclavée dans un *pack* épais.

Le 1er et le 2 août, on put, néanmoins, à la faveur d'une saute de vent, pousser une pointe vers le N.-E. et parcourir, avec bien des efforts, une quarantaine de milles dans cette direction. Puis, le vent ayant encore tourné au N.-E., le navire fut de nouveau investi par les glaces avec lesquelles il dériva jusque dans la Porte de Kara qu'il franchit, avec elles, sans encombre, les 17 et 18 août.

Cette longue et fastidieuse détention dans les glaces, supportée par tous avec bonne humeur d'ailleurs, put être mise à profit grâce à l'armement scientifique du navire et l'expédition rapporta ainsi

de cette dérive forcée dans la mer de Kara la plus fructueuse récolte de documents biologiques qu'on ait recueillie jusqu'ici dans cette mer inhospitalière.

Remontant ensuite le long de la côte Ouest de la Nouvelle-Zemble, en continuant surtout ses recherches biologiques, la *Belgica* poussa une pointe dans l'Océan arctique jusqu'à 78° N.

Le 12 septembre elle rentrait dans les fjords de Norvége.

Les mémoires publiés actuellement sur les résultats scientifiques de cette croisière comportent déjà près de 900 pages in-4° avec 58 planches et 12 cartes; or, plusieurs doivent encore paraître (1).

* * *

En dépit de ce qu'il avait considéré comme une « revanche de la banquise », peut-être même dans le secret dessein de ne pas en rester là avec elle, le Duc d'Orléans prit la résolution, en 1909, d'accomplir une nouvelle croisière dans l'Océan glacial arctique et, suivant l'habitude, il en confia l'organisation au commandant attitré de la *Belgica* (2). Toutefois, il fut convenu que le commandant de Gerlache se bornerait à faire des observations météorologiques, à noter l'état des glaces et compléterait, dans la mer du Grönland seulement, ses recherches bathymétriques; quant au Dr Récamier, il se chargerait de récolter, pendant les embarquements, des échantillons de la faune des mousses sur laquelle on ne possédait que de pauvres renseignements.

---

(1) Duc d'Orléans, *Campagne arctique de 1907*. Bruxelles, Bulens, 1910, 1911 et 1912. — En 1910, ont paru les mémoires de MM. Thoulet, Dautzenberg et Fischer, James A. Grieg, Alp. Meunier. L'œuvre de ce dernier, consacrée au microplankton des mers de Barents ot de Kara, accompagnée d'un album de planches tout à fait remarquables, constitue à elle seule une encyclopédie du sujet.

En 1911, furent publiés les travaux de MM. de Gerlache, Nippoldt, Lüdeling, Stappers, P. Fauvel, Richters. Enfin, en ce moment même, paraissent les mémoires de MM. Nordgaard et Broch.

(2) Une excellente relation de cette campagne arctique a été publiée par M. Ch. Rabot, dans la *Géographie* (numéro du 15 décembre 1909), sous le titre : *Croisière océanographique de l'été 1909 à bord de la « Belgica »*. — Cf. p. 382 et ss.

Conformément aux usages suivis en 1905 et 1907, la *Belgica* fut armée en Norvège; mais ce ne fut qu'aux Faerör que le Duc d'Orléans, accompagné de son fidèle ami le Dr Recamier, du lieutenant C. Rachlew et du peintre E. Mérite, la rallia effectivement.

On quitta Thorshavn (Faerör) le 16 juin. Dès le 22 la *Belgica* relâcha pendant quelques heures à Jan Mayen où un débarquement eut lieu dans la baie du Bois flotté.

Le 27, après une heureuse traversée de la banquise selon le 73e parallèle, la *Belgica* prenait contact avec la glace côtière, à la hauteur de l'île Bontekoe, par 73° 05' N. et 20° 25' W. La « prolongeant » vers le Nord, elle atterrissait quelques heures plus tard, sous le cap Hold with Hope. C'était un *record* que d'avoir abordé cette côte aussi prématurément.

La *Belgica* fit ensuite quelques milles vers le Nord, en naviguant entre la glace côtière et la banquise, mais, à la hauteur de l'île Pendulum, elle dut virer de bord en raison de l'état des glaces qui étaient trop compactes, et poursuivre sa route, au Sud d'abord, puis à l'Est jusqu'aux 73° 30' N. et 13° W.

L'état de la banquise permit alors de s'élever à nouveau vers le Nord, en se frayant un chemin entre le bord oriental de grands champs de glace et les fragments épars qui dérivaient en marge, puis en naviguant entre ces champs eux-mêmes. Cette tactique réussit à merveille puisque l'Expédition parvint ainsi sans encombre jusqu'à 78° 10' N. et 13° 20' W., c'est-à-dire à une petite distance de l'accore Est du *Banc de la Belgica*, découvert en 1905.

C'est alors que le navire accomplit une véritable prouesse. Marchant vers l'Est à travers une région de la banquise où l'on était persuadé que jamais aucun bâtiment ne se fraierait passage, la *Belgica*, sous la direction sage et persévérante de son commandant, se maintint sensiblement sur le 78e parallèle, jalonnant sa route d'une série de sondages du plus haut intérêt : ils reportent, à cette latitude, très loin vers l'Est les limites supposées du plateau continental (1). D'autres données recueillies vers le Sud

(1) Cf. le tableau des sondages effectués par le commandant de Gerlache, dans l'article de M. Ch. Rabot, *op. cit.*, p. 383,

Cette nomenclature porte à plus de 300 le nombre des sondages effectués par notre compatriote dans l'Océan glacial arctique.

jusqu'à 76°28' N. et 6° 57' W. confirmèrent celles de 1905 et démontrèrent à toute évidence que la topographie des fonds sous-marins exerce une influence directe sur la distribution même des glaces.

Sortie de la banquise — par 75° 57' N. et 7° 30' W., la *Belgica* gagna le Spitzbergen. Elle y embarqua du charbon, dans l'Advent Bay, le 21 juillet. Visitant ensuite Bell Sound et la baie Van Muyens, elle doubla, le 30 juillet, le cap Sud du Spitzbergen pour s'engager dans la mer de Barents. Elle y navigua pendant tout le mois d'août, le plus souvent au sein d'une brume épaisse. Aussi n'est-ce

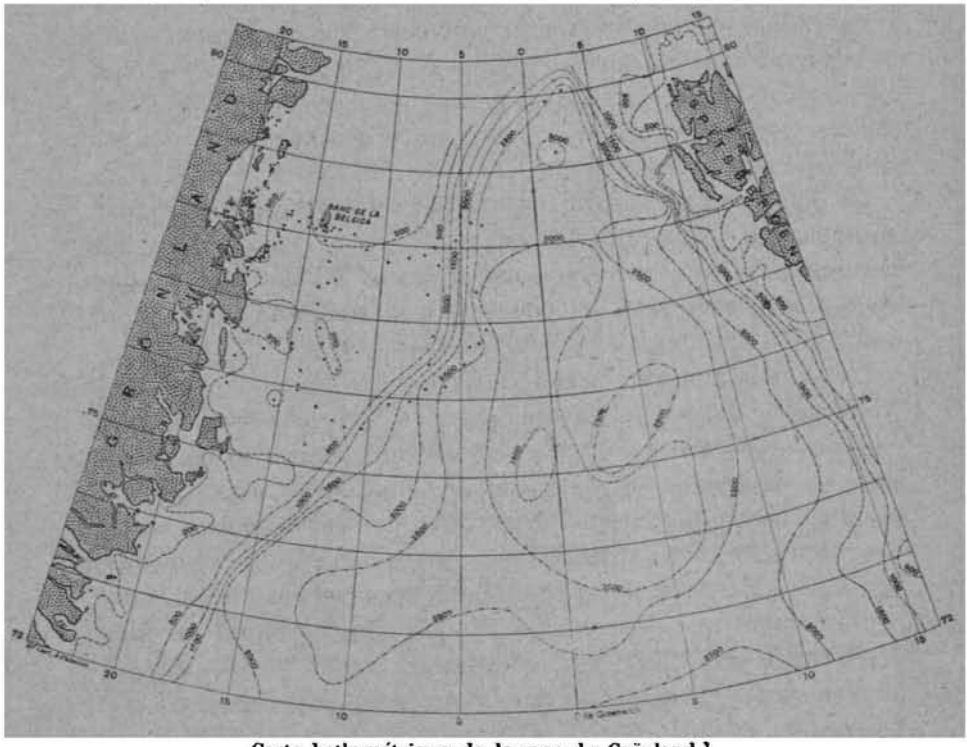

Carte bathymétrique de la mer du Grönland.
(• *Sondages effectués en 1905 et 1907 dans une région inexplorée.*)

pas sans difficultés qu'elle parvint le 15 à la Terre de François-Joseph où elle séjourna jusqu'au 21. Après avoir touché le 28 à l'île Hope (un peu à l'est du Spitzbergen), elle regagnait, dans la matinée du 1er septembre, les côtes de la Norvège.

Les sondages effectués dans la mer du Grönland pendant la pre-

mière partie de cette croisière complétèrent heureusement ceux de la campagne de 1905 et permirent au commandant de Gerlache de dresser une nouvelle carte bathymétrique de cette province marine.

* * *

Telle fut jusqu'ici, dans ses grandes lignes, la carrière d'Adrien de Gerlache.

Ce que nous en avons pu relater dans le cadre restreint de cette monographie aura suffi pour montrer au lecteur que cet homme simple et modeste ne doit sa notoriété de bon aloi qu'à ses seuls mérites.

Pratique et décidé quand il s'agit des choses de son métier, jamais embarrassé dans les circonstances les plus critiques et doué, au surplus, d'un remarquable talent d'organisation, il reste un peu effacé dans notre société contemporaine où l'esprit d'intrigue est trop souvent le plus sûr élément de succès. Dédaigneux des honneurs, il n'eut d'autre mobile que la poursuite de son idéal et la seule récompense qu'il ait jamais ambitionnée fut l'affectueuse estime de ses compagnons de voyage. Cet audacieux marin, de l'avis unanime de ceux qui l'ont beaucoup pratiqué, est d'une extrême sensibilité. Sa bonté à l'égard de ses subalternes est restée légendaire. Aussi bien, n'entendit-il, en aucune circonstance, fonder son autorité que sur son expérience et sur son esprit de justice et de conciliation. Que s'il fut toujours à son bord, selon l'expression courante, le « maître aprés Dieu, » ses décisions ne laissèrent pas d'être toujours dictées par le constant souci de la plus stricte équité.

Ce qui, d'autre part, scelle d'un cachet d'originalité les campagnes de ce marin belge, c'est la tendance permanente — qui lui a valu une considération universelle — à les rendre utiles à la science. Quel que fut, en effet, leur objet primordial et en dépit de la modicité des ressources dont il disposait pour les organiser, il ne cessa de les orienter de telle manière que la science en tirât largement profit. C'est là une constatation qui découle naturellement de l'histoire même de sa vie. Il y a quelques années encore, de Gerlache ne conçut-il pas un projet *d'exposition flottante* qui sous le nom de *Patria belgica* était appelée à représenter notre pays au delà des

mers ? A son bord auraient été admis de jeunes savants chargés de missions scientifiques. La création de ce *laboratoire itinérant* aux travaux duquel devaient participer nos artistes et nos hommes de science, au même titre que nos manufacturiers et nos licenciés en sciences commerciales, lui paraissait éminemment désirable. L'idée du « croiseur pacifique » n'intéressa guère l'opinion publique et fut malheureusement abandonnée.

Récemment nous signalions la haute valeur scientifique des croisières au champ d'action nettement circonscrit, équipées dans le but d'explorer avec méthode et d'une façon approfondie les zones océaniques relativement mal connues. Nous ajoutions : « la science ne progresse qu'à la condition qu'on lui fournisse les résultats précis de multiples observations. L'avenir des questions polaires dépend de l'organisation de voyages scientifiques localisés... Les raids audacieux et dramatiques vers l'extrême nord ou l'extrême sud perdraient évidemment de leur portée intrinséque le jour où l'intérêt sportif seul inspirerait leurs chefs (1). »

Rendons cette justice au commandant de la *Belgica* qu'il a su démontrer par ses fructueuses campagnes le bien fondé de cette thèse et reconnaissons que des hommes de sa trempe ont bien mérité de leur pays.

Au surplus, comment ne pas rappeler, en guise d'épilogue, les paroles adressées à notre compatriote par le ministre de l'Intérieur, lors du retour triomphal de l'Expédition antarctique ? « Le nom de de Gerlache, lui disait-il le 5 novembre 1899, n'apparaît pas pour la première fois dans notre histoire nationale. Il fut porté par un des fondateurs de notre indépendance. Ce grand nom a dû peser sur vous de tout le poids de la réputation qui s'y est attachée, mais vous vous en êtes montré, commandant, le digne héritier. »

La carrière accomplie depuis lors par le grand voyageur belge ne fournit-elle pas à cet éloge un regain d'actualité ?

---

(1) Voir notre chronique sur la *Nouvelle-Zemble et ses parages*, dans le *Bulletin de la Société royale belge de géographie* (n° 5 de 1911, p. 392 et ss.).

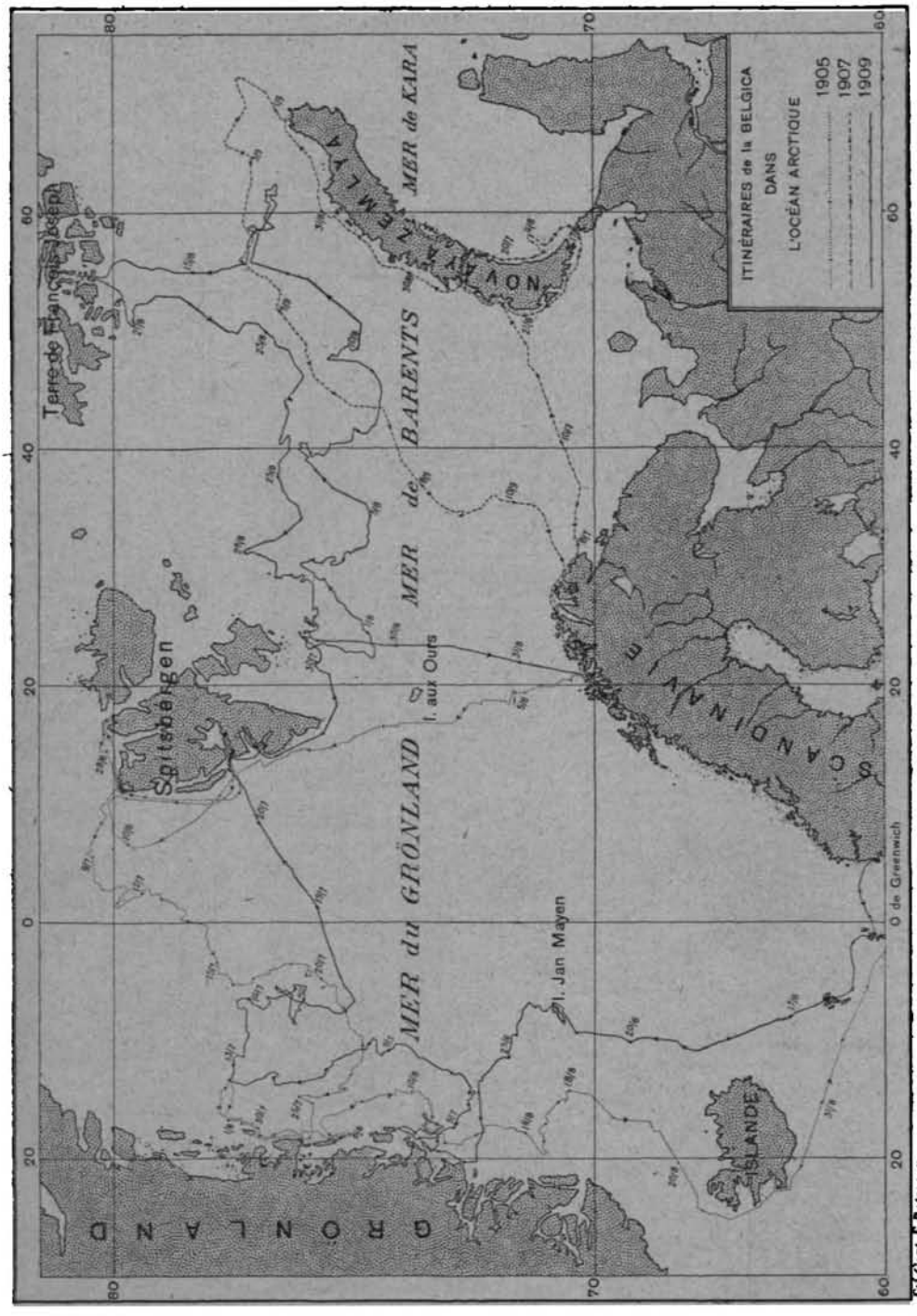
ITINÉRAIRES de la BELGICA
DANS
L'OCÉAN ARCTIQUE
1905
1907
1909
MER de KARA
NOVAYA ZEMLYA
MER de BARENTS
MER du GRÖNLAND
Terre de François Joseph
Spitsbergen
I. aux Ours
I. Jan Mayen
SCANDINAVIE
ISLANDE
GRÖNLAND
0 de Greenwich
Et Curt E Patesson

Notes sur l'éthologie du travailleur des champs

PAR

BENOIT BOUCHÉ,

Licencié en sciences économiques.

« Si ce n'était un peu hardi, je dirais, en somme, empruntant un terme à la technique des laboratoires, que l'éthologiste doit enrober l'individu qu'il étudie, dans la réalité qui l'enveloppe (1). »

Si cette expression est hardie, elle ne l'est que dans sa métaphore, puisque l'*éthologie est la science des rapports de l'être avec son milieu* (2).

Je vais tâcher d'esquisser à grands traits l'éthologie du travailleur des campagnes en montrant qu'il est *déterminé* par le milieu dans sa *morphologie* et même dans sa *physio-psychologie*.

S'il suffisait ici de l'observation vulgaire, chacun sait que le milieu rural exerce une influence profonde et même rapide sur les individus qui y vivent.

On sait ce que veut dire « aller à la campagne ».

C'est là qu'on fait les cures d'air, de lumière, de tranquillité au sein de la verdure apaisante et des arbres débonnaires. Les malades, les déprimés, ou simplement ceux qui veulent se reposer ou se distraire, pensent à la villégiature invigorante, les hy-

(1) E. WAXWEILER, *Esquisse d'une sociologie*, p. 37.
(2) *Ibid* , p. 29.

giénistes placent leurs sanatoria aux champs et même les conseils des hospices de nos grandes villes commencent à faire émigrer les hôpitaux à la campagne.

C'est pour l'heureuse action du milieu rural sur la santé que les philanthropes et les pouvoirs publics ont organisé le « Grand air pour les petits », « l'Ecole dans la forêt », « l'Ecole aux champs » ; et c'est pour le même motif que tant de pères et de mères de famille qui ont en ville le siège de leurs occupations, de leur gagne-pain, font le sacrifice d'aller à la campagne pendant la période d'élevage de leurs enfants.

Un médecin de campagne à qui j'avais adressé mon questionnaire relatif à l'éthologie du travailleur des champs, me disait dans une entrevue : « Les réponses à votre questionnaire s'imposent par l'évidence ; ou bien on peut répondre en quelques lignes mais sans preuves, sans faits, sans statistiques et cela vous ne le demandez pas parce que, paysan vous-même, vous pouvez le faire aussi, ou bien l'on doit démontrer, recourir à l'observation rigoureuse, scientifique, aux mensurations, à l'anthropométrie comparée, aux statistiques et pour cela il faudrait une étude de longue haleine. »

Ce médecin, sans résoudre le problème, le posait nettement.

L'influence du milieu rural sur l'individu qui y est fixé, ou ne s'y trouve même qu'un certain temps, est évidente ; mais, pour passer de cette constatation générale et principielle à sa preuve scientifique, il y a une marge qui doit être comblée par l'observation exacte des faits, voire par l'expérimentation, et par l'analyse et les méthodes comparatives.

On a peu écrit sur l'éthologie du paysan et vu l'insuffisance de la bibliographie sur ce sujet, j'ai rédigé un questionnaire que j'ai adressé à des biologistes, des docteurs en médecine, des anthropologistes, des physiologistes et des psychologistes.

Entre autres savants, Félix Le Dantec a répondu comme suit à ces trois premières questions :

1° *Selon vous, et d'une manière générale, le milieu rural fait-il du paysan un individu qui se différencie physiologiquement du citadin ?*

2° *Idem... psychologiquement ?*

3° *La morphologie du paysan est-elle affectée par le milieu qui constitue son habitat ?*

« Parlez-vous de caractères individuels ou de caractères acquis devenant des caractères de races, des caractères transmissibles ? Dans le premier cas, la réponse est très facile, dans le second, elle soulève les problèmes les plus contestés de la biologie.

S'il s'agit de caractères individuels, la réponse n'est pas douteuse. De deux frères jumeaux, ayant une hérédité identique, choisis au hasard, il sera toujours possible, au bout d'un nombre d'années suffisant, de reconnaître à la simple observation, soit physiologique, soit morphologique, soit psychologique, celui qui a été élevé dans une ville et celui qui s'est livré aux travaux des champs. C'est répondre par l'affirmative à vos trois premières questions.

Même si l'adaptation à la vie rurale, comme ouvrier agricole, ne s'est faite qu'à un âge assez avancé, vers 25 ans par exemple, les stigmates de la profession seront acquis fatalement au bout de dix à douze ans.

Je crois d'ailleurs que, au point de vue morphologique, ces stigmates sont surtout cutanés.

Quant à la transmission héréditaire des caractères acquis, vous savez que je suis partisan convaincu de cette transmissibilité, mais je crois qu'elle nécessite des conditions spéciales qui n'ont vraisemblablement jamais été réalisées dans nos pays pour l'adaptation à la vie rurale. Voici d'ailleurs un exemple personnel : mon père était fils de paysan et n'avait, aussi loin qu'il pouvait remonter, que des ancêtres paysans du côté paternel et maternel. Il a été au collège à 11 ans ne sachant que le breton, il était bachelier à 16 ans et il est devenu un médecin distingué et un homme de grande culture.

Mon opinion est donc, en résumé, que l'influence *individuelle* du milieu est indéniable chez les ouvriers agricoles ; mais je ne crois pas que l'adaptation à des conditions données ait été réalisée jamais pendant assez longtemps pour créer des caractères transmissibles. »

Le Dantec croit que, au point de vue morphologique, ces « stigmates sont surtout cutanés » ; « je ne sache pas, ajoute-t-il,

qu'une étude sérieuse ait été faite au sujet des muscles et des os des paysans ».

Je ne puis cependant m'abstenir de citer les travaux des docteurs Baroux et Sergeant.

Les docteurs Baroux et Sergeant ont étudié « Les Races flamandes bovine, chevaline et humaine dans leurs rapports avec la marche en terrain plat ».

« La contrée où nous exerçons la médecine, la Flandre française, étant un pays de plaine, il nous a été possible d'observer de nombreux types d'individus ayant une morphologie du membre inférieur caractéristique de la marche en terrain plat (nous n'avons malheureusement pu en photographier qu'un nombre assez restreint). Il nous a paru intéressant de savoir si, dans la même contrée, la locomotion en terrain plat ne déterminait pas également une morphologie spéciale du membre inférieur dans les espèces bovine et chevaline : nous sommes arrivés à des résultats concordants (1). »

« La marche en terrain plat amène une hypertrophie des muscles fessiers aux dépens du quadriceps fémoral, des adducteurs et des muscles abdominaux, qui sont les muscles actifs dans la marche en terrain accidenté.

Qu'observons-nous, en effet, chez nos sujets ?

Chez l'homme comme chez la femme :

Des fesses volumineuses, amenant un développement exagéré du bassin, *un interstice notable entre les cuisses*, dû en partie à la largeur du bassin, mais surtout à l'atrophie des muscles adducteurs de la cuisse ;

Un abdomen proéminent et flasque, car ses muscles ne fonctionnent pas ; *deux méplats très accentués de chaque côté de la rotule*, par suite de l'atrophie du quadriceps crural ;

Un pied large et étalé, plat, le plus souvent, avec talon élevé et orteils très longs (2). »

---

(1) Dr Baroux et Sergeant, *Les races flamandes bovine, chevaline et humaine dans leurs rapports avec la marche en terrain plat*. J. Taillandier, Paris, 1906, p. 4.

(2) *Ibid.*, p. 27.

« Bien qu'ayant un pied plat, le Flamand est bon marcheur. Mais, comme son pied appuie complètement sur le sol, il s'échauffe vite, aussi doit-il prendre des soins constants pour lutter contre l'hyperhydrose. Il use toujours le milieu des semelles de ses souliers et la partie externe des talons. Les Auvergnats, au contraire (race de la montagne), marchent mal dans la plaine et usent la partie postérieure du talon de leurs chaussures ainsi que la partie interne de la semelle, au niveau de la base du gros orteil. La semelle du Flamand reste plate, tandis que celle du montagnard est relevée à la pointe jusqu'à près de 45°. Le montagnard, en effet, talonne violemment, puis pivote sur l'extrémité des orteils (1). »

Dans une étude récente, parue dans la *Revue scientifique*, les mêmes auteurs ont étudié l'influence de la nature du sol sur la conformation du visage et sur le caractère chez le Flamand et chez le Picard.

« Nous sommes arrivés, disent-ils, à cette constatation que la nature intime du sol, l'atmosphère, et pour n'employer qu'un terme plus général, l'ambiance de chaque contrée imposent à l'habitant une physiologie spéciale et qu'ils lui donnent un tour d'esprit particulier (2). »

Ils rappellent qu'en Flandre, le sous-sol est composé d'argile imperméable, que l'air est humide, tandis qu'en Picardie, le sol est crayeux et l'air sec.

Ils observent que le Flamand a le nez prononcé, aux ailes fortes, aux orifices des narines très ouverts, les cheveux très fins, les paupières flasques, le regard vague ; le Picard, au contraire, a le nez étroit, les narines étroites, les ailes du nez peu marquées, les cheveux rudes, le regard vif.

« L'oreille picarde, faite pour les échos des collines, est droite et de forme tourmentée ; au contraire, l'oreille flamande est oblique et a une grande simplicité de ligne (3). »

---

(1) *Ibid.*, p. 42.

(2) Dr[s] Baroux et Sergeant, « De l'influence de la nature du sol sur la conformation du visage et sur le caractère chez le Flamand et chez le Picard ». *Revue scientifique*. 10 avril 1909, p. 459.

(3) *Ibid.*, p. 462.

Les auteurs opposent les yeux gris, hypermétropes, du Flamand habitué à sonder l'horizon indéfini aux yeux vifs du Picard.

On peut leur reprocher d'avoir borné leurs observations à un nombre trop restreint d'individus ; il faudrait aller, dans des études de l'espèce, jusqu'aux constatations statistiques.

« Il est devenu nécessaire d'appliquer non seulement la technique des procédés statistiques à la description de certains phénomènes de la vie, mais encore la théorie des grands nombres à l'analyse numérique du degré de fréquence de ces phénomènes (1). »

Quoi qu'il en soit, l'article des docteurs Baroux et Sergeant n'est pas dépourvu de force probante.

Au point de vue du caractère, ils écrivent par exemple :

« En Flandre, il suffit de creuser le sol à une minime profondeur pour trouver de l'eau. Aussi les villages flamands sont-ils rarement agglomérés, les fermes sont presque toujours isolées les unes des autres ; il suffit de consulter une carte d'état-major pour s'apercevoir que la Flandre offre un semis ininterrompu de fermes éparses. Chaque fermier vit donc avec sa famille sur un coin de terre sans s'inquiéter du voisin, car il ne lui manque rien ; il peut se passer d'autrui. Aussi le Flamand a-t-il l'esprit de famille très développé, mais il est peu sociable (2). »

En Picardie, au contraire, l'eau est plus rare, les puits y sont creusés à une profondeur de 50, 60, 80 et même 100 mètres, d'où nécessité d'agglomération. Et les auteurs voient là une cause de l'instinct de solidarité des Picards, et de leurs façons polies et quelque peu maniérées.

Le Dr Houzé, qui croit aussi que le paysan diffère physiologiquement, morphologiquement et psychologiquement du citadin, rappelle dans sa réponse que l'homme quaternaire de Spy avait une structure spéciale de l'articulation du genou commandant la marche fléchie et l'attitude moins droite et il fait remarquer que le paysan a souvent une locomotion différente du citadin, à cause

---

(1) E. Waxweiler, « La statistique et les sciences de la vie ». Extrait de la *Revue des Idées*, 15 juillet 1909, p. 3.

(2) *Ibid.*, p. 463.

des longues distances franchies par la marche fléchie et adaptée au but par la loi du moindre effort.

Le paysan a aussi, d'après lui, une nutrition et une alimentation adaptées au milieu rural.

Cela n'est pas douteux et l'enquête sur le régime alimentaire de 1,065 ouvriers belges, par A. Slosse et E. Waxweiler, est venue le démontrer.

« En matière d'alimentation, les actions du milieu physique sont de plus en plus réfractées par celles du milieu social : le développement des communications rapides entre les centres d'alimentation et les centres de consommation, la forme d'agglomérations urbaines supérieurement outillées au point de vue économique, ont fait, par exemple, que l'on peut souvent aujourd'hui se procurer dans les grandes villes du poisson plus sûrement qu'aux bords de la mer, et des fruits, du lait ou des œufs plus aisément que dans les compagnes (1). »

Cela est tellement exact qu'on voit maintenant les campagnards consommer à leur tour des aliments importés de loin comme le harang saur, le lard et la graisse d'Amérique.

Néanmoins, le rural a bien une alimentation dont les éléments essentiels sont déterminés par le milieu : lard, viande de porc, lait battu, pommes de terre, pain de seigle ou de froment.

« En Belgique, dit Waxweiler, les ouvriers abandonnés à eux-mêmes, c'est-à-dire obéissant précisément aux sollicitations de leur milieu, modifient spontanément leur régime alimentaire, non pas d'après les exigences musculaires de leur métier, mais suivant qu'ils habitent la grande ville, les centres industriels ou les campagnes (2). »

Pour ce qui est des travailleurs des champs, il est certain que cette constatation de Waxweiler est exacte, mais on peut faire remarquer que l'ouvrier agricole s'accommodera très bien, grâce à son travail au grand air et aux intempéries, d'une viande grasse comme le lard de porc et qu'il y a une certaine correspondance

(1) A. Slosse et E. Waxweiler, *Enquête sur le régime alimentaire de 1,065 ouvriers belges*. — E. Waxweiler, *Analyse sociologique*, p. 131.

(2) *Ibid.*, p 181

entre les exigences musculaires de leur métier et les possibilités alimentaires de leur milieu.

Au reste, le milieu rural, comme je l'entends dans cette étude, n'est pas seulement le milieu physique, mais un complexe formé par les milieux physique, technique et social qui s'interpénètrent et se fusionnent.

La *campagne* forme bien un milieu spécial vis-à-vis du centre urbain et industriel, tant au point de vue physique qu'aux points de vue technique et social.

C'est par la technique, par son métier d'agriculteur que l'homme des champs authentique vit, *aux champs*, dans un milieu physique et un milieu social différents des milieux physique et social urbains.

Un artisan qui ne quitte guère son établi que le dimanche pour aller à la messe, un ouvrier industriel qui habite la campagne et va travailler dans les centres industriels ou urbains, un employé qui va faire ses heures de bureau en ville et qui rentre chez lui le soir pour y passer la nuit, quoique appartenant géographiquement au même *lieu* que l'ouvrier agricole, ne baignent pas dans les mêmes milieux (physique, technique et social) que ce dernier. Bêcher, moissonner, faucher, labourer, etc., résument la technique de l'ouvrier agricole ; pour pratiquer cette technique, il faut s'exposer de longues heures au soleil, au vent, au gel, à la pluie, marcher dans la terre molle ou dure, et cette marche est un travail eu égard à la marche sur l'asphalte ou les dalles des boulevards, et quand on pratique cette technique en plein champ, en contact avec d'autres travailleurs, on forme avec eux un milieu social déjà bien spécial et différent de celui que forment dans *les mêmes localités*, par exemple, les employés, boutiquiers, commerçants, petits rentiers, etc.

* * *

La pathologie du travailleur des champs est elle-même, pour certaines affections, déterminée par le milieu.

Le docteur Layet le montrait déjà fort bien en 1875 dans son livre sur l'hygiène des professions et des industries.

Il observe que le froid vif ou humide, le soleil ardent exposent

les cultivateurs aux affections rhumatismales, aux maladies inflammatoires des poumons, aux insolations.

« L'habitude de dormir en plein champ pendant la moisson et l'action sur la tête ou la face des rayons du soleil deviennent souvent la cause de méningites graves et d'érysipèles. Les moissonneurs présentent souvent des ophtalmies à cause de la lumière très vive qui frappe leurs yeux. La cataracte a été regardée comme fréquente chez eux (1). »

Il signale en outre d'autres maladies contractées par les moissonneurs, botteleurs, batteurs aux fléaux, bêcheurs, etc. (2).

Le docteur A. Bordier a fait des observations qui confirment celles de Layet. Il signale la *Kératite* dite des moissonneurs ; c'est une inflammation de la cornée attribuée à la piqûre d'un épi de blé, qui, en réalité, succède aux traumatismes produits par une foule de corps étrangers et parfois au défaut de soin, au soleil ou à la position que prennent souvent les campagnards au travail, la tête penchée vers le sol.

La cataracte, suivant le docteur Bordier, se rencontre souvent chez les cultivateurs dans les endroits où le sol de couleur claire réverbère les rayons solaires ; il a constaté aussi la fréquence, chez les paysans, des hernies et des varices (3).

* * *

La psychologie du jeune paysan se distingue-t-elle de celle du jeune citadin au point de vue des aptitudes ?

« Le milieu extérieur joue, vis-à-vis du cerveau, le même rôle que celui-ci vis-à-vis du reste du corps. Cherchez les raisons des actes dans les membres, ceux-ci vous renverront au cerveau qui vous renverra aux organes des sens qui vous renverront au milieu extérieur (1). »

---

(1) Dr Alex. Layet, *Hygiène des professions et des industries*. Paris, 1875, p. 244.

(2) *Ibid.*, pp. 244 et suiv.

(3) Dr A. Bordier, *La vie des sociétés*. Paris, Reinwald, 1887, pp. 162 et suiv.

(4) L. Manouvrier, « Les aptitudes et les actes dans leurs rapports avec la constitution anatomique et avec le milieu extérieur ». (*Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris*, 4e série, 1890, p. 925.)

Manouvrier fait cette citation de Lamarck, extraite de *La Philosophie zoologique*, 1809 :

« Chaque individu se trouve, depuis l'époque de sa naissance, dans un concours de circonstances qui lui sont tout à fait particulières, qui contribuent en très grande partie à le rendre ce qu'il est aux différentes époques de la vie ; et qui le mettent dans le cas d'exercer ou de ne pas exercer telle de ses facultés et telle de ses dispositions qu'il avait apportées en naissant ; en sorte qu'on peut dire, en général, que nous n'avons qu'une part bien médiocre à l'état où nous nous trouvons dans le cours de notre existence, et que nous devons nos goûts, nos penchants, nos habitudes, nos passions, nos facultés aux circonstances infiniment diversifiées, mais particulières, dans lesquelles chacun de nous s'est rencontré (1). »

L'hérédité nous pourvoit d'aptitudes potentielles dont les excitations du milieu ou l'adaptation fait des aptitudes immédiates ; et Manouvrier écrit : « Pas plus que les aptitudes des membres les aptitudes cérébrales élémentaires ne sont pas en nombre indéfini.

Il est à peu près certain qu'elles sont au contraire en petit nombre ; mais leur association permet une multitude d'arrangements variables et plus ou moins complexes qui constituent les aptitudes immédiates à des actes de complexité corrélativement variable... On peut donc, de toute façon, affirmer qu'*une aptitude simple ou complexe peut servir à l'accomplissement d'actes très divers* (2). »

(Les italiques ne sont pas de l'auteur.)

Et l'auteur arrive à cette conclusion qui me semble autorisée :

« *Un fils de paysan ou d'artisan pourra très bien utiliser, comme littérateur, comme savant, comme général, artiste, magistrat, des aptitudes élémentaires qu'il aura reçues de ses parents et que ceux-ci possédaient non pas à l'état latent, mais qu'ils exerçaient et développaient bel et bien dans leur humble genre d'existence* (3). »

(Les italiques ne sont pas de l'auteur.)

(1) L. MANOUVRIER, *loc. cit.*, p. 925.

(2) *Ibid*, p. 938.

(3) *Ibid.*, p. 942.

Le Dantec confirme cette vue de Manouvrier ; pour lui, l'aptitude au métier ne peut être héréditaire :

« Ce qui peut être transmis héréditairement à la suite d'une longue habitude, ce sont quelques traits généraux de l'organisation et non la capacité d'exercer un métier ou même une aptitude plus grande pour l'apprendre. En particulier, ce que l'on appelle plus spécialement le « caractère » des individus, peut être modifié à la longue par des conditions de vie restant identiques pendant plusieurs générations. C'est ainsi que l'asservissement prolongé à des maîtres barbares peut développer chez l'homme une passivité ou une couardise qui deviennent à la longue des caractères de la race.

On se demande comment il se fait qu'au moyen âge, les serfs n'aient pas plus souvent tué leurs seigneurs ; quand, par hasard, ils ont tenté un effort collectif, les hommes d'armes en sont assez facilement venus à bout en les menaçant du fouet.

Mais cependant, le fait même qu'ils ont été quelquefois exaspérés, qu'ils ont éprouvé des mouvements de révolte et de rage impuissante, démontre qu'ils n'étaient pas encore adaptés définitivement à leur condition misérable. Peut-être si le sort des serfs n'avait pas été amélioré avant dix ou quinze siècles d'esclavage, en seraient-ils arrivés, non seulement à obéir sans se plaindre, mais même à ne plus pouvoir souhaiter une condition autre que la servitude ; ç'aurait été une race d'esclaves ne songeant pas à souffrir de son esclavage comme les bœufs et les chiens.

Heureusement, une particularité essentielle de la génération humaine s'oppose à la réalisation d'une race aussi abâtardie : c'est le mélange obligatoire des sexes pour la reproduction ; d'où des phénomènes de variation individuelle presque infinie et aussi les faits d'atavisme qui peuvent faire naître accidentellement, au milieu d'esclaves, un individu qui a retrouvé le caractère de ses ancêtres libres ; nous avons étudié en détail cette question de l'amphimixie.

Parmi les populations humaines de nos régions, il n'y a pas d'exemple de servitude maintenue pendant un assez grand nombre de générations pour créer une race héréditairement domes-

tiquée ; même après des siècles de servage et, grâce à l'amphimixie, Jacques Bonhomme chantait encore :

> Nous sommes hommes comme ils sont,
> Et tout aussi grand cœur avons,
> Et tout autant souffrir pouvons (1).

Le jeune paysan n'hérite donc aucune aptitude *technique*, ni pour *l'agriculture*, ni pour *l'industrie;* il fait petit à petit l'apprentissage des travaux agricoles par essais et imitation ; et le travail industriel il l'accomplit par l'application de ses aptitudes élémentaires et par l'adaptation.

Quant à la répugnance bien connue qu'il a pour la domesticité, elle semble bien être héréditaire comme le montre Le Dantec.

On n'a pas fait de serfs « adaptés » ; il n'y aura jamais une race de domestiques agricoles « adaptés ».

Ceux qui ne veulent plus être domestiques nourris et logés dans les fermes disent : « *Servir, c'est le dernier de tout !* »

Et l'on rencontre rarement un domestique ou une servante de ferme domiciliés dans la localité où ils sont engagés ; on va « *servir à l'étranger* ». Même le journalier souffre de son emploiement; un fermier d'Assesse (Condroz) me disait que le journalier aime à dire qu'il fait des journées « pour faire plaisir ».

* * *

Cette esquisse de l'éthologie du travailleur agricole est forcément incomplète ; trop peu de travaux sérieux ont été entrepris dans cette voie.

Si l'on se représente un cortège de 10,000 mineurs, de 10,000 tisserands et filateurs, de 10,000 dentellières, précédant un second cortège de 10,000 ouvriers agricoles et de 10,000 paysannes, tous ces individus ayant de 30 à 40 ans, on se rend immédiatement compte de la profonde différence d'aspect, de teint, de corpulence, de stature, de poids, de vigueur, de santé, de caractère, qui séparent ces groupes d'hommes et de femmes extraits de mi-

(1) F. Le Dantec, *Traité de biologie*. Paris, Alcan, 1903, pp. 516-517-537.

lieux différents et assujettis, dans ces milieux différents, à des besognes différentes.

Mais l'impression poignante que ferait pareil cortège serait due à son caractère de mise en scène ; la science pourrait remplacer ce cortège imaginaire par la réalité d'une enquête minutieuse qui, par des pesées, des mensurations, des comparaisons, etc., donnerait des bases d'appréciation solides et permettrait des conclusions armées de certitude.

N'ayant trouvé nulle part cette enquête formidable, je dirai mon impression personnelle ; j'ai habité la campagne jusqu'à l'âge de 25 ans, j'y retourne souvent, j'ai observé les paysans, je les ai comparés aux ouvriers des centres industriels et urbains et voici ma conviction :

1° *Le milieu rural fait du paysan un individu qui se différencie physiologiquement, psychologiquement et morphologiquement du citadin.*

Mais il s'agit de *l'individu* et non de *l'espèce*, de l'hérédité acquise et non de l'hérédité congénitale.

Toutefois, si le paysan n'hérite pas des *adaptations techniques* de ses parents, il peut tenir d'eux des traits de caractère et surtout des formes — gros pieds, grosses mains — qui sont des acquisitions de l'adaptation à la vie et aux travaux des champs.

Pour le caractère on peut citer, par exemple, l'avarice, la cupidité du paysan due sans doute en partie à l'hérédité et à l'éducation. L'argent ! Le paysan dira toujours qu'il est *rare*. En effet, il a commencé à en connaître le prix à l'époque lointaine où il rachetait en monnaie les redevances et les corvées ; en temps de guerre, il a appris à l'enterrer en tremblant, dans sa cave ou son jardin ; il a constaté le pouvoir magique de l'argent qui se conserve indéfiniment, tandis que le produit de la terre qui ne peut s'échanger devient inutile, s'il est surabondant. Le paysan n'est pas toujours très chiche de ses produits, mais dès qu'ils sont transmutés en pièces d'argent ou d'or, ces pièces rares, qu'il est si malaisé d'économiser vu les créanciers et les propriétaires qu'il faut satisfaire, deviennent sacrées et l'on n'y touche non plus qu'à des fétiches. L'enfant du paysan voit ainsi son respect ata-

vique de l'argent renforcé par les suggestions quotidiennes de l'éducation domestique.

Pour ce qui est de la morphologie, j'ai toujours été frappé par l'énormité relative des pieds et des mains des paysans adultes et, ayant été instituteur à la campagne, j'ai pu remarquer que les petits paysans, mes élèves, s'amenaient à l'école avec des pieds souvent très grands et y arrivaient avec des mains précocement développées.

Le Dr Bordier rappelle que déjà en 1875, Francis Galton a relevé la taille et le poids des enfants de 14 ans qui fréquentaient les écoles publiques : « 509 habitaient Londres et 296 vivaient à la campagne. Or, cette enquête lui a permis de constater que la taille des enfants de la campagne dépassait de 3 centimètres celle des enfants des villes et que le poids des premiers dépassait de 3 kilogrammes celui des seconds. C'est pour la même cause que l'aptitude des jeunes conscrits au service militaire est en raison inverse de l'importance et de la densité de la ville à laquelle ils appartiennent, tandis que les campagnes donnent une moyenne de 8,058 réformés pour 20,000 conscrits, les villes industrielles donnent pour le même nombre de conscrits une moyenne de 14,451 réformés (1). »

J'ajouterai ici un exemple personnel ; j'ai fréquenté l'école du village jusqu'à 13 ans ; j'étais plus fort que tous mes condisciples, j'étais imbattable à la lutte ; quelques années plus tard, ceux que je vainquais si facilement et dont la plupart avaient cependant un régime alimentaire moins bon que le mien, s'étaient extraordinairement développés ; ils étaient devenus plus larges, plus musclés que moi ; et maintenant, quand, aux vacances, je les retrouve avec quelque humiliation physique, je me dis que je ne voudrais plus avoir affaire à ceux dont je venais si facilement à bout dans mon enfance.

La constatation que faisait déjà le Dr Bordier, et ce cas personnel, prouvent, toutes autres choses restant égales, l'heureuse influence du milieu rural sur le développement des jeunes individus. Mais si les adultes paysans ont le squelette solide et la

(1) Dr A. Bordier, *loc. cit.*, p. 131.

plupart des muscles développés, il ne faut pas toujours chercher chez eux l'harmonie des formes qu'ils ont souvent lourdes et pesantes ; ils sont forts mais peu dégagés d'allure, leurs occupations leur imposent souvent une attitude penchée, soit sous les charges qu'ils portent, soit sur la terre qu'ils remuent ou les instruments aratoires qu'ils manient.

2° *Le technique agricole détermine aussi partiellement la morphologie du paysan.*

S'il est visible que le jeune paysan, qui ne s'est pas encore livré aux travaux de la culture, a déjà par hérédité de grands pieds et de grandes mains, ces extrémités s'épaissiront et se développeront quelquefois monstrueusement par le travail, surtout les mains.

Voici, à ce sujet, une expérience que j'ai faite :

Deux frères, fils de fermiers, avaient l'un 17 et l'autre 18 ans. Leurs mains étaient de mêmes dimensions, ils mettaient indifféremment les même gants et les mêmes bagues. Rentrés du collège, l'aîné, G..., se consacra à l'agriculture, tandis que le second, R..., entra à l'Université. Vu la difficulté de recruter des ouvriers, G... se mit par nécessité autant que par goût d'ailleurs, aux rudes travaux des champs. Au bout d'un an, ses mains paraissaient énormes, presque monstrueuses à côté de celles de son frère ; voulant préciser par la mesure la comparaison qui s'imposait entre les mains de G... et de R..., j'y réussis par l'immersion à tour de rôle de la main droite des intéressés, jusqu'au poignet, dans un même vase rempli d'eau ; l'eau qui déborda chaque fois représenta le volume des deux mains comparées ; les quantités d'eau déplacées par les mains de G... et de R... pesaient respectivement 504 et 373 grammes ; d'où il résulte que la main de G... avait un volume de 504 cm^3, et celle de R. 373 cm^3 ; celui des deux jeunes gens qui s'était livré pendant un an aux travaux champêtres et de la ferme avait ainsi vu le volume de ses mains passer de 1 à 1 $^1/_3$.

Les stigmates professionnels du cultivateur ne sont donc pas seulement cutanés comme Le Dantec incline à croire ; ils intéressent la musculature et même le squelette, car si les travailleurs des champs ne sont pas réputés pour les fines mains et les petits

pieds, la faute n'en est pas seulement à l'épaisseur de l'épiderme.

La preuve en est que les paysans qui viennent s'établir dans nos villes et cessent de se livrer à des travaux manuels comme les receveurs des tramways, les cabaretiers, les bouchers, etc., perdent leurs durillons, mais conservent leurs grands pieds et leurs grosses mains qui trahissent leur origine.

Les paysans émigrés dans les villes et qui changent ainsi de milieu perdent les caractères les plus superficiels des habitants des campagnes et ces caractères concernent peut-être exclusivement la peau dont l'épiderme, comme me l'écrivait le Dr Houzé, « est durci, épaissi par un travail manuel pénible et qui « est plus foncée, plus vascularisée à la suite de l'exposition continuelle à la chaleur, au froid, à la lumière ».

J'ai observé d'assez nombreux paysans émigrés à Bruxelles depuis plusieurs années et que j'avais connus à la campagne ; par la nuance de leur teint, par le grain de leur peau, ils sont devenus des « bourgeois » que l'on pourrait confondre avec les Bruxellois authentiques.

Pour ce qui est du système pileux, le paysan allemand a le corps plus poilu que les citadins, m'écrit le Dr Menzerath qui a fait à ce sujet des observations personnelles sur des recrues. Il ajoute que les cheveux « sont plus durs, plus raides mais moins prononcés dans la couleur que ceux des citadins (conséquence de l'hygiène lamentable) », que « la calvitie lui semble toutefois moins fréquente chez le paysan quoiqu'il porte *toujours* sa casquette même à la maison, habitude qui n'existe pas en Allemagne, voire au restaurant ».

Sans avoir fait suffisamment d'observations à cet égard, je crois que les constatations du Dr Menzerath touchant le système pileux peuvent s'appliquer aux populations agricoles de notre pays.

Il va de soi que ces caractères cutanés (épiderme, teint, poil) sont dus bien plus aux influences du milieu physique qu'à celles du milieu technique ; mais il n'en reste pas moins vrai que c'est à *raison de son métier* que le cultivateur subit ces influences mésologiques ; la preuve en est dans l'absence ou l'atténuation

très visible de ces caractères chez ceux des ruraux qui, par leurs occupations journalières, ont dans les villages une vie plus ou moins sédentaire.

3° *Les milieux physique et technique ne sont pas les seuls facteurs déterminants des caractères physiologiques et morphologiques du campagnard.*

Le genre de vie qui va de l'extrême misere à l'aisance en passant par la pauvreté et la médiocrité, les conditions de l'habitation, du vêtement, du couchage et surtout de l'ALIMENTATION, peuvent aussi affecter profondément la physiologie et même la psychologie du rural.

Les horticulteurs, les agronomes, les vétérinaires, les médecins, les biologistes, les hygiénistes, les économistes, les industriels, les chefs d'armée savent que les plantes, les animaux, les hommes ont un développement anatomique, un fonctionnement physiologique ou un rendement énergétique en fonction de l'alimentation, que tout se réduit dans la vie à une question de physicochimie que, notamment, en ce qui concerne l'homme, pour devenir fort, il faut manger, et pour travailler fort, il faut encore manger.

Dans une communication à la *Société d'Anthropologie de Bruxelles*, D. Warnotte montre en s'appuyant sur une étude au Dr R. Collignon, relative à l'anthropologie de la France, que « la mauvaise nourriture, insuffisante en qualité et en quantité, jointe à un ensemble d'autres conditions hygiéniques et sociales défectueuses, aura surtout pour conséquences de retarder le développement (1) ».

Warnotte cite l'exemple des Polonais de Galicie et de la Pologne russe : « Dans leur propre pays, le genre de vie de la population est extrêmement misérable : des huttes en torchis qui souvent menacent ruine, rien que les ustensiles les plus indis-

(1) D. Warnotte, « De la pénétration lente d'éléments étrangers dans certaines populations à raison de circonstances économiques » (*Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*), t. XXVIII, juillet 1909, p. 13. Cité du Dr Collignon, *Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 3e série, t. I, 1895, pp. 33-34.

pensables, des instruments agricoles préhistoriques, du bétail famélique. La nourriture se compose de pommes de terre, de choux, de haricots, de pois, de bouillie d'orge et de farine de seigle ; les œufs, le lait, la volaille sont vendus et le prix est employé à l'achat de vêtements et au paiement des impôts. On ne mange que rarement du pain de seigle et pour ainsi dire jamais de viande. Aussi se plaint-on, en Allemagne, de ce que les Polonais de Galicie, insuffisamment nourris, ne peuvent fournir un travail suffisant : le Polonais, dit-on, consomme la ration d'un demi-homme et fournit le travail d'un quart d'homme (1). »

« Or, on a constaté ce fait curieux que si, à leur arrivée en Allemagne, fin février, ces Polonais fournissent un travail moindre, leur rendement augmente notablement après quinze jours ou un mois de séjour (2). »

Ceux qui, comme moi, ont vécu aux champs et y retournent souvent en observateurs, ont remarqué qu'il y a deux sortes de paysans : les paysans maigres, pâles, peu résistants, peu musclés, ce sont les mal nourris ; et les paysans solides, bien charpentés, colorés, l'œil clair, bien musclés, capables de grandes dépenses d'énergie, ce sont les bien nourris.

Et il y a même entre eux des différences psychologiques comme le montre si bien Raoul Blanchard dans son livre remarquable *La Flandre.*

« La race d'hommes qui peine si fort sur le travail et cependant se nourrit si mal, porte la trace des fatigues qu'elle s'impose et des privations qu'elle subit. Tandis que l'homme de la classe moyenne est généralement grand et large, le visage coloré, grand mangeur et grand buveur, l'ouvrier agricole et industriel a triste mine, il est maigre, souvent voûté ; la croissance des enfants est lente, leur développement paraît fréquemment incomplet. La légende du Flamand gros et fort s'est créée à propos de l'homme de la Plaine maritime qui mérite ces épithètes. Moins robuste, le Flamand de l'intérieur remplace souvent la force par la ruse, la vigueur par la brutalité.

---

(1) D. Warnotte, *loc. cit.*, pp. 13-14. Cité de Höyer, « De Polske vandrearbeider » (*Det ny aarhundrede*, juni, 1900, p. 72).

(2) *Ibid.*, p. 14.

Il est certain que l'homme de l'intérieur est moins fier, plus soumis et aussi plus sournois que celui des Polders ; ces différences sont signalées parfois dans la même commune, dont le territoire appartient moitié au Pays-Bas et moitié au Houtland. Il est infiniment probable que c'est à la différence d'aisance que sont dues ces nuances de caractère ; l'homme des Polders est plus indépendant parce qu'il est moins pauvre (1) ».

Il faut ajouter à cette considération relative à l'homme des Polders cette circonstance mésologique que signale l'auteur de la Monographie agricole de la région des Polders : « Les fermiers de la zone poldérienne vivent dans l'isolement ; les fermes sont fort distantes l'une de l'autre, la population est peu dense, les chemins sont mauvais et deviennent impraticables à la moindre pluie. Il y a peu ou pas de commerce dans la contrée et l'industrie y est nulle. Ces circonstances font que les habitants ont peu de relations entre eux (2). »

Blanchard montre aussi les suites de la misère du Flamand :

« L'ouvrier qui a peiné toute la semaine et n'a bu que de l'eau, profite du dimanche pour absorber de la bière ; il se venge alors de son abstinence ; un « homme » doit pouvoir avaler dans sa journée quarante chopes. Chaque dimanche soir, à la suite de ces scènes d'ivrognerie, des bagarres éclatent, les couteaux sortent des poches.

A Cortemarck, du 1er janvier au 1er juillet 1904, on comptait déjà trois meurtres, plusieurs attentats, et soixante procès-verbaux avaient été dressés. A la Clinge, de 1897 à 1904, pour une population de 2,400 habitants, on comptait 396 condamnations pour coups, blessures, vols et contrebande. C'est surtout au retour des ouvriers qui sont allés travailler en France que se produisent les rixes et les méfaits ; *c'est la détente après plusieurs mois de privations et de labeur écrasant* (3). » (Les italiques ne sont pas de l'auteur.)

* * *

(1) Raoul Blanchard, *La Flandre*, Paris, Armand Colin, 1906, pp. 410-411.
(2) *Monographie agricole de la région des Polders*. Bruxelles, 1902, p. 15.
(3) R. Blanchard, *loc. cit.*, p. 412.

La littérature sur la psychologie paysanne est pauvre ; je citerai en passant l'essai de L'Houet qui constitue bien plus une initiative louable qu'une réussite (1). Je vais tâcher, en m'appuyant sur des observations personnelles, de dégager quelques-unes de ces dispositions psychologiques du paysan, déterminées par le milieu rural et son conditionnement économique et social.

Il n'y a pas chez les hommes des terres de jalousie, de compétition, de lutte en tant que producteurs et vendeurs de produits agricoles, vu que la clientèle des agriculteurs n'est pas paysanne et que les produits de tous s'écoulent facilement et aux mêmes prix du marché ; mais il y a souvent compétition entre eux en tant qu'*occupants* de la terre, *instrument de production*. Et pour cause : cette terre est l'objet de convoitises quelquefois haineuses parce qu'elle est nécessaire et en quantité *limitée ;* la terre ne se multiplie pas comme les usines et les étages des grandes bâtisses urbaines ; tous ceux qui, à la campagne, veulent arriver à l'indépendance, à l'autonomie que confère l'exploitation agricole, rencontrent sur leur chemin des concurrents soit pour l'achat ou la location des terres. Et les plus acharnés sont les *ouvriers* agricoles parce qu'ils *s'exagèrent souvent les avantages d'une situation qu'ils ne connaissent que par l'intensité de leur désir et leur dégoût de l'emploiement.*

Comme je demandais à un vieux paysan de H. en Hainaut pourquoi cette lutte pour les terres ne provoquait pas plus de querelles entre les paysans il me répondit :

« *Le mauvais gré règne.* Si tel cultivateur occupe une terre à raison d'un fermage de 150 francs l'Ha., un ouvrier agricole y regardera à deux fois avant d'essayer de la lui ravir à la fin du bail — s'il y a un bail, — à la fin de l'année — s'il n'y a pas de bail — en allant offrir au propriétaire 175 ou 180 francs l'Ha. ; il craindra la vengeance qui s'exerce si *facilement* et si *impunément à la campagne :* incendie d'une récolte ou d'une meule non couvertes par une assurance, empoisonnement, meurtre d'animaux en prairie, bris de barrière ou de clôture pour permettre au bétail de s'échapper, de se perdre ou d'aller se noyer dans

(1) A. L'Houet, *Zur Psychologie des Bauerntums.* Tübingen, 1905

une rivière, bris ou vol d'instruments aratoires abandonnés aux champs le soir pour le travail du lendemain, etc. »

La population rurale disséminée sur les terres est individualiste, égoïste, inaccessible ou peu accessible à la compréhension et à la pratique de la solidarité.

Néanmoins les nécessités obligent les campagnards à pratiquer dans certaines circonstances l'entr'aide d'homme à homme, la forme la plus élémentaire de la solidarité. On l'observe facilement en septembre lors du battage mécanique des céréales ; cette opération exige dans les petites fermes, pour un jour ou deux seulement, un très nombreux personnel, on le recrute parmi les journaliers ordinaires mais aussi parmi les voisins et les amis qui viennent travailler à titre de réciprocité ou à « charge de revanche ». Un fermier hennuyer me disait : « Le métier est drôle ; si vous conservez trop de céréales à battre en grange au fléau, l'hiver, vous risquez de ne pas trouver assez de batteurs, si vous n'en conservez pas du tout ou pas assez, l'on vous reproche de ne pas donner de besogne à la morte-saison, et si vous battez à la machine, vous trouvez difficilement, à point nommé, tout le personnel nécessaire ; heureusement qu'on a encore des voisins, des amis et quelques obligés. Où allons-nous ? L'emploi des machines se complique de la difficulté nouvelle d'y adapter le recrutement économique de la main-d'œuvre. »

Les paysans sont toutefois généralement incapables de s'associer d'une manière permanente et de comprendre la solidarité corporative. Certaines régions y sont surtout réfractaires, celle des dunes, par exemple. Les habitants y ont l'habitude de l'entr'aide et ils sont inaptes à la pratique de la solidarité corporative qui exige l'intelligence d'un égoïsme collectif organisé. Ils savent s'entr'aider admirablement pour la reconstruction des maisons caduques et exposées aux vents impétueux qui soufflent fréquemment sur la côte (1), mais il est regrettable que l'esprit d'association anime si peu les habitants des dunes ; l'union et la coopération seraient pour eux le moyen d'améliorer leur sort (2).

(1) *Monographies agricoles.* « Région des dunes », p. 25.
(2) *Loc. cit.*, p. 20.

« L'absence fréquente, dit l'auteur de cette monographie, et parfois très longue du pêcheur et de l'ouvrier fait que les caisses de secours mutuels et les syndicats professionnels s'implantent très difficilement dans la région des dunes (1). »

Vliebergh fait la même observation en Hesbaye :

« Le Hesbignon est toujours, comme du temps de Thomassin, « égoïste ». Cependant, il pratique l'aide mutuelle ; le gros fermier met assez facilement ses machines et sa force animale à la disposition des petits cultivateurs ; ceux-ci se jalousent mais ils se donnent un coup de main pendant la moisson, le charriage des betteraves et à l'occasion du vélage des vaches. On voit aussi, parfois, des petits s'entendre pour ne pas surenchérir lors de la location publique des terres ; il s'est vu, mais c'est plus rare, de petits cultivateurs se mettre d'accord pour acheter en commun un bloc de terre dont le prix dépassait leurs ressources : ils le diviseraient après la vente (2). »

Le paysan est souvent ignorant, défiant, néophobe et tardigrade.

Ayant remarqué il y a quelques années que les écrémeuses à bras se répandaient partout, arrêtant le développement des coopératives à vapeur et faisant même péricliter et disparaître celles qui existaient, j'en demandai les raisons à une agronome distingué, M. B., très au courant de la question : voici ce qu'il m'écrivit :

« Est-ce à dire qu'en principe l'écrémeuse à bras serait meilleure ou plus avantageuse que la laiterie centrale coopérative ?

Non, c'est le contraire qui est presque toujours vrai.

Pourquoi le cultivateur entend-il si mal ses intérêts d'une *façon générale* ? Car ce n'est pas seulement en matière de laiterie.

1° D'abord, le cultivateur est trop souvent un homme dont l'intelligence a été peu cultivée; sans initiative, peu disposé aux idees de progrès. Les gros fermiers envoient à l'Université ceux de leurs fils qui se montrent les plus éveillés, et laissent pour la charrue

(1) *Loc. cit.*, p. 25.

(2) Vliebergh et Ulens, *La population agricole en Hesbaye au* XIXe *siècle*, p. 63.

ceux qui n'ont aucun goût pour les livres ou l'étude. L'ignorance est la plus grande ennemie du progrès en culture ; il n'est guère de profession qui exige, pour être pratiquée rationnellement, un ensemble de connaissances scientifiques aussi variées que celle du cultivateur. En dehors des ingénieurs agricoles, il n'y a souvent que des fermiers plus ou moins routiniers. On entend dire ceci par de riches fermiers : « Il n'entrera jamais de machines dans ma ferme ; quand on commence à acheter tous ces instruments, on a bientôt mangé tout son capital ! » etc. Et cela malgré les chiffres les plus probants que l'on établit devant eux pour leur démontrer leur erreur.

D'ailleurs, la profession pratiquée sans connaissances scientifiques suffisantes, finit par faire d'un homme intelligent un parfait routinier, qui attend du ciel (pluie, vent, soleil, gelée, etc.) le succès de son travail sans imaginer ni chercher les moyens de combattre les influences fâcheuses qui peuvent compromettre la réussite de ses cultures ;

2° Un second point important est celui-ci : à cause de leur ignorance, les agriculteurs sont exploités; ils sont dupes du marchand d'engrais, du vendeur de graines, volés par le marchand de bétail, quelquefois par les fabricant de sucre, etc. Bientôt ils s'aperçoivent qu'on les trompe et ils en concluent qu'il n'y a plus que des voleurs ; à leur tour ils deviennent carottiers ; l'ignorance devient source et aliment de l'immoralité.

Aussi, ils pensent que le directeur de la laiterie les vole ou est capable de les voler, que le conseil d'administration ne vaut pas mieux, que ces messieurs se font payer très bien leur lait au détriment des autres fournisseurs, etc., et que le mieux est de travailler son lait à la ferme ;

3° Ils ne savent pas compter ce qui leur donne le plus de profit, ou ils négligent, dans leurs calculs, des éléments auxquels, à tort, ils n'attachent pas d'importance.

Ils oublient : *a)* que l'écrémeuse à bras la *plus parfaite* (et il y en a tant de mauvaises) n'extrait pas aussi complètement la crème du lait qu'une écrémeuse à vapeur ; perte qui varie entre 4 et 15 p. c., soit 10 à 40 francs par vache et par an ;

b) Que le travail du lait, le barattage, la préparation du beurre,

la vente au marché, etc., que tout cela exige du temps et de la main-d'œuvre. Cela se fait entre temps, disent-ils, et ne doit pas être compté. Et cependant ce sont les bras qui font le plus défaut, actuellement, dans les fermes ;

c) On ne vend pas le beurre aussi avantageusement ni aussi facilement, car il est moins bien fabriqué et il n'est présenté qu'à une clientèle restreinte ;

d) Ils tiennent compte des frais de transport du lait à la laiterie parce que cela est estimé en argent ; mais ils ne tiennent pas compte des frais de travail du lait chez eux, etc. ;

e) D'un autre côté, les laiteries sont généralement mal administrées.

Le Conseil d'administration est formé de personnes prises dans ce milieu peu instruit et peu préparé à vérifier des comptabilités et des opérations commerciales. Il arrive presque toujours que c'est le directeur qui fait tout. S'il est honnête, intelligent et actif, tant mieux, la laiterie prospère ; dans le cas contraire, livré à lui-même, ne sentant pas le contrôle derrière lui, il laisse aller la barque à la dérive, et bientôt arrive le déficit ; les partisans des écrémeuses triomphent ;

f) D'ailleurs, les fabricants d'écrémeuses à bras ont partout de multiples agents qui reçoivent jusqu'à 75 et 80 francs pour le placement d'une écrémeuse. Aussi quel zèle ils déploient! Ils débitent les choses les plus renversantes et on les croit.

La laiterie coopérative à vapeur ne résistera que dans les parties du pays où la vente du beurre est difficile ou peu rémunératrice. Là elle s'impose au cultivateur, il faut qu'il y passe pour écouler ses produits sûrement et dans de bonnes conditions.

En résumé donc, c'est la méfiance et l'ignorance qui éloignent le cultivateur de la laiterie coopérative. »

Le paysan cultivateur supporte dans son exploitation non seulement les aléas commerciaux, mais surtout les aléas météorologiques.

Il est beaucoup mieux adapté aux seconds qu'aux premiers ; ceux-ci sont l'effet des forces naturelles, de la « volonté divine » devant lesquelles on s'incline, ceux-là sont l'œuvre, la mani-

gance des hommes, des marchands, des spéculateurs, des boursiers, des politiciens libre-échangistes ou protectionnistes, etc. ; on se résigne devant les effets de la foudre, de la pluie, de l'ouragan, de la sécheresse, de la gelée, on rage d'avoir été trompé par son semblable.

Le cultivateur, par adaptation, est arrivé à professer sans le savoir, une sorte de fatalisme à l'égard du temps qu'il a fait, qu'il fait ou qu'il fera ; il sait, comme me le disait un paysan lui-même en septembre 1910, faire la part des choses : « *la vache grasse nous fait facilement oublier la vache maigre* ».

Il y a des compensations d'une année à l'autre mais souvent, le plus souvent même, il y a des compensations dans la même année ; ainsi, en 1910, les céréales souffrirent en certains endroits de l'été humide, les betteraves en profitèrent ; en septembre elles avaient, comme on dit, « *fait du poids* » et le beau soleil de l'arrière-saison leur fit faire « de la richesse ».

C'est ce que m'avait dit un fermier que j'avais rencontré un dimanche dans son champ de betteraves : « Elles sont belles, me dit-il, mais elles ont eu assez d'eau ; elles ont maintenant besoin de quelques semaines de sécheresse et de soleil. »

Mon paysan fut servi à merveille et les betteraves « ont fait de la richesse » alors que le blé a surtout fait de la paille.

Joseph Wauters, député de Huy-Waremme, dit à ce sujet :

« Les froments ont été maltraités par la pluie au moment de la maturation ainsi que les avoines. Les rendements sont restés mauvais, inférieurs en moyenne de 25 à 30 p. c. à ceux des bonnes années. Le froment a donné 2,000 kilogr. à l'hectare au lieu de 2,750, l'avoine 2,200 kilogr. au lieu de 3,300, du moins en Hesbaye. Heureusement que la récolte des betteraves a été fructueuse sinon l'année 1910 eût été marquée d'une croix noire (1). »

L'ouvrier agricole est un être éminemment arriviste.

Journalier, gagiste, ou tâcheron, il considère son état, sa besogne comme un pis-aller.

---

(1) J. Wauters, « Les récoltes en 1910 » (*Le Peuple*, du 27 novembre 1910. Voir aussi : Henrich Arctowski, *L'Enchaînement des variations climatiques*, Bruxelles, Falk fils, 1910. « Dynamique des climats, récoltes et famines », pp. 128 et suiv.

L'emploiement pour lui, c'est la dépendance et l'instabilité. Aussi rêve-t-il d'en sortir ; il convoite l'autonomie que lui donnerait une petite exploitation agricole « pour son compte ».

Mais, un ouvrier agricole ne devient guère exploitant plus facilement que les compagnons de la fin du régime corporatif ne devenaient patrons. Ceux qui ne réussissent pas de ce côté, et ils sont nombreux, doivent, s'ils veulent des ressources régulières, combler les lacunes de l'emploiement agricole par le travail industriel ; ils vont, l'hiver, vers les mines ou vers les industries saisonnières comme la fabrication du sucre, ou bien ils émigrent tout l'été et une partie de l'automne pour avoir de quoi passer l'hiver.

L'ouvrier agricole est *arriviste* et *cumulard* par « la force des choses ». Quand il sera petit cultivateur autonome ou ouvrier industriel permanent, il sera *casé* et *calé ;* il n'avancera plus guère sauf de rares exceptions dont on parle comme des cas rares : les cas des *parvenus*.

En attendant ce terme de son évolution, l'ouvrier rural s'agite, s'informe, cherche, furète, se *démène*.

Sauf pour les domestiques — et encore il y a des fermes peu importantes où l'on n'en emploie que l'été — le salaire agricole est essentiellement instable :

1° Comme *quotité*, le *taux* en variant selon les travaux et la saison ;

2° Comme *quantité*, la *continuité* du travail n'étant pas assurée.

Le salaire agricole est dans « le temps qu'il fait », il suit le baromètre. On n'est pas sûr d'être employé tous les jours de l'année : *chômage saisonnier*.

Il y a déséquilibre presque permanent entre les besoins des salariants et des salariés : *pléthore et pénurie alternative de main-d'œuvre ;* pour un ouvrier déterminé il n'y a pas de compensation complète malgré les ressources du travail à la pièce ou à l'entreprise.

En cas de pénurie de main-d'œuvre, cet ouvrier n'a toujours que deux bras ; en cas de pléthore de main-d'œuvre, il a toujours une bouche.

Voici une année type d'ouvrier agricole du nord du Hainaut (zone limoneuse), qui m'a été fournie par M. D.., géomètre à la campagne ; elle suppose une absence de chômage qui n'est le lot que d'ouvriers exceptionnels : « Du 1er décembre au 1er mars, ouvrage d'hiver, battage en grange, moyenne 800 kilogr. par semaine à 1 fr. 50 (sans nourriture). Les ouvriers qui travaillent à la journée, soit à l'entretien des haies, des fossés, etc., gagnent ordinairement 1 franc par jour plus la nourriture.

Du 1er mars au 15 mai, journées à la ferme, chargement et épandage du fumier, etc., 1 fr. 20 par jour plus la nourriture.

Du 15 mai au 25 juin, sarclage des betteraves ; par ouvrier, 3 Ha. et pour deux façons, 50 francs l'Ha. ; pour trois façons, 55 francs l'Ha., ce qui représente environ 4 fr. 50 par jour de travail.

Du 25 juin au 10 juillet, journées à 1 fr. 50 plus la nourriture.

Du 10 juillet au 25 août, moisson, ordinairement 10 hectares par homme à 20 ou 25 francs par Ha., ce qui représente un salaire qui peut varier de 5 à 7 francs par jour.

Du 25 août au 15 septembre, journées à 1 fr. 50.

Du 15 septembre au 1er novembre, arrachage des betteraves ; un homme peut faire 5 à 6 Ha. de betteraves à 55 francs l'Ha., mais il doit supporter lui-même le salaire d'un coupeur de vert à 2 francs par jour, plus ses nourritures et déplacement, ce qui représente un salaire moyen de 5 à 6 francs par jour de travail.

Du 1er novembre au 1er décembre, journées à 1 fr. 25 plus la nourriture.

Fin juin et commencement de juillet, certains ouvriers font le fauchage des foins à 15 francs par Ha. Il y a aussi une certaine catégorie d'ouvriers qui travaillent le lin en hiver à raison de 40 à 45 centimes la botte de 3 livres. »

Encore un exemple ; il m'est donné par M. D.., bourgmestre de Villers-le-Temple (S.-E. Huy), membre de la commission d'agriculture :

Du 1er novembre au 1er mars, l'ouvrier est occupé à l'épandage du fumier, à la rentrée des meules, à la machine à battre, au nettoyage des fossés, aux travaux des haies, à la rentrée des bet-

teraves ; il travaille 24 jours par mois et reçoit un salaire de 2 fr. 50 par jour sans la nourriture.

Du 1er mars au 15 juin, il est occupé à répandre les engrais, à ensemencer les terres, à planter les pommes de terre, à sarcler les betteraves. De ce chef il reçoit 3 fr. par jour et travaille toujours 24 jours environ.

Du 15 juin au 15 juillet, il est occupé au fanage et touche un salaire de 4 fr. 75 par jour.

Du 15 juillet au 1er août, il s'occupe de travaux préalables à la moisson à raison de 3 francs par jour.

Du 1er août au 15 septembre environ, moisson ; de ce chef il touche une somme globale de 150 francs.

Il est à remarquer que le temps varie quelque peu.

Du 15 septembre au 1er novembre, arrachage des pommes de terre et des betteraves, épandage des engrais ; le salaire journalier est de 3 francs.

Ces différents travaux ne comportent pas la nourriture.

Voici un tableau extrêmement intéressant que m'envoie le 6 janvier 1910, M. J. M.., agriculteur à Souvret (Centre) ; il montre que dans les pays industriels le salaire agricole, sous l'influence du milieu, gagne en stabilité :

Travail d'une année d'un ouvrier agricole et somme payée pour chaque espèce de travail d'après le relevé des quinzaines et le livre de la répartition des travaux :

45 jours, conduite des chevaux dont 30 jours à 3 fr. 50 c. et 15 à 3 fr. 25 c. . . . . fr.	153.75
35 jours de fauchage se répartissant pendant les mois de juin, juillet et août, à 3 fr. 50 c.	122.50
30 jours, faner, lier, rentrer foin et trèfle ; 27 jours à 3 fr. 50 c. plus 3 jours à 3 fr. 25 c.	104.25
12 jours pour nettoyage de plantes diverses telles que betteraves, pommes de terre, etc. à 3 fr. 50 c.	42.00
6 jours pour manipulation d'engrais à 3 fr. 50 c.	21.00
25 jours à 3 fr. 50 c., rentrée des céréales	87.50
20 jours à 3 fr. 50 c., chargement des betteraves à sucre	70.00
5 jours à 3 fr. 25 c., chargement des betteraves fourragères . . .	16.25
35 jours dont 15 à 3 fr. 50 c. et 20 à 3 fr. 25 c. pour charger et répandre le fumier	117.50

10 jours à divers travaux pour prairies à 3 fr. 25 c.	32.50
7 jours dont 4 à 3 fr. 50 c. et 3 à 3 fr. 25 c. pour rentrer pulpes. .	23.75
8 jours à 3 fr. 25 c. à couper, fendre du bois et faire des fagots . .	26.00
65 jours pour battage à 3 fr. 25 c.	211.25
Total. . fr.	1,028.25

L'année se répartit en deux périodes, de la première quinzaine d'avril inclus à la première quinzaine de novembre exclus ; les journées sont payées à raison de 3 fr. 50 pour une total de 174 jours . . . . . fr. 609.00

et de la première quinzaine de novembre inclus à la première quinzaine d'avril exclus, les journées sont payées à raison de 3 fr. 25 pour un total de 129 jours . 419.25

Soit 303 jours pour un total de . . . . . fr. 1,028.25

Les premiers tableaux qui représentent l'année de deux ouvriers plutôt privilégiés — pas de maladie, pas de chômage — démontrent en suffisance l'instabilité du salaire au point de vue de la *quotité* ou du *taux*.

Si l'ouvrier agricole n'en souffre pas davantage, c'est qu'il y est accoutumé ; on se rhabille, on paye les grosses dettes comme le loyer ou le fermage du petit lopin de terre quand rentrent les fortes sommes (fauchage, moisson, sarclage et arrachage des betteraves), et quand les journées sont moins fortes, on évite les dépenses et l'on se serre même un peu le ventre.

Ces ressources inégales selon les époques de l'année rendent difficile l'équilibre du budget des ménages ouvriers à la campagne, mais il n'est pas douteux que les salariés paysans soient plus économes que les salariés urbains et surtout qu'ils soient plus sobres.

Au point de vue de la *quantité* du salaire ou de l'emploiement, le chômage agricole ayant un caractère nettement périodique, cyclique, fatal, prévisible, les circonstances ont éduqué elles-mêmes les ouvriers agricoles qui s'ingénient dans la mesure du possible à le « tourner » par des moyens pratiques et individuels :

1: Les uns en cumulant les salariats agricoles et industriels ;

2° Les autres en exploitant une petite culture sans cesser de travailler pour autrui (journaliers temporaires);

3° En ajoutant à leur qualité de journaliers, celle de petits artisans autonomes (sabotiers, vanniers, couvreurs, savetiers, tailleurs, etc., petits métiers d'ailleurs en décadence à la campagne (1);

4° Par l'émigration temporaire ou journalière.

Quand on se rend compte de l'instabilité et de la médiocrité confinant à la misère, que les conditions du milieu rural imposent a l'ouvrier des champs, on ne s'étonne pas que, malgré l'attachement instinctif au lieu natal qu'on constate chez lui comme chez tout individu, même chez l'animal, il réalise en Belgique le type social le plus mobile.

Il suffit pour s'en convaincre de songer aux 200,000 ouvriers abonnés à la semaine (2) et aux 60,000 Fransmannen.

Il y a dans cette lutte de l'ouvrier agricole une grandeur émouvante et tragique qu'il ne soupçonne pas plus que la pression atmosphère qu'il subit sans la sentir et la connaître ; *il est adapté dans la recherche constante d'un équilibre économique et social presque introuvable ;* il est comme le chien qu'il regarde pensif, « monter » dans sa roue, lequel n'est jamais au repos et néanmoins est toujours à la même place.

J'ai consacré dans mon questionnaire relatif à mon enquête sur le salariat agricole (3) un chapitre au *caractère de l'ouvrier agricole :*

1. L'ouvrier agricole est-il attaché au village qu'il habite ?

La quasi unanimité de mes correspondants répondent affirmativement. Beaucoup d'entre eux me font remarquer que même les ouvriers, qui ne travaillent plus ou presque plus à la campagne, continuent d'y habiter.

M. D.., instituteur à Petit-Enghien, me dit : « L'ouvrier agricole est assez attaché au village qu'il habite, sinon au village, à la région ; des ouvriers mariés ici, *locataires* de leur chaumière, consentent difficilement à quitter leur village pour se rapprocher

---

(1) J. Lewinski, *L'Evolution industrielle de la Belgique.* Misch et Thron, 1910. « La décadence de l'industrie à domicile », pp. 197 et suiv.

(2) Mahaim, *loc. cit.*, p. 38.

3) *Annales de Gembloux*, 1er octobre 1909.

de leur travail ; ils préfèrent ne revoir leur famille que le samedi soir plutôt que changer de domicile. »

M. L.., ancien instituteur à Belœil : « Les nombreux ouvriers journaliers de Belœil se rendent chaque jour par les premiers trains du matin dans les usines du Couchant de Mons, dans le Centre, dans les carrières d'Ecaussines pour s'occuper de travaux de terrassement, de briqueterie, dans les arsenaux, etc. Ils rentrent chaque soir au logis ; ces ouvriers, pour la plupart, gagnent de bonnes journées. Chaque année, au temps de la moisson, de nombreux ouvriers se rendent en France et rentrent vers la fin du mois d'août. Mais, c'est surtout à la saison sucrière que de nombreux travailleurs (300 au minimum) se rendent en France dans les fabriques de sucre. Des familles entières partent alors ; tandis que le père et les fils les plus grands se livrent à leurs occupations, la femme tient une cantine (cambuse) et gagne ainsi elle-même une bonne journée ; les jeunes enfants se rendent à l'école de l'endroit. Vers la fin de décembre ils rentrent au pays avec une bonne somme: 1,200, 1,300 et jusque 1,400 et 1,500 francs.

Le dimanche, il est curieux de voir tous ces ouvriers absents pendant la semaine, vaquer à l'entretien du petit jardin ou à des travaux concernant l'habitation. Aussi peut-on constater avec satisfaction la propreté et l'aisance qui règnent dans ces demeures.

Malgré les déplacements que les ouvriers doivent s'imposer pour trouver du travail, ils restent attachés à leur village natal dont la population, depuis trente ans, oscille entre 2,650 et 2,700 habitants. »

Blanchard signale la difficulté avec laquelle le Flamand, qui se déplace tant pour trouver du travail, se décide à émigrer (1 .

Une jeune servante du pays wallon, arrivée en septembre 1910 à Bruxelles, n'y put résister que quinze jours ; elle était inconsolable malgré les soins affectueux dont les maîtres l'entouraient, attendris qu'ils étaient par son désespoir : elle « préférait les vaches », elle voulait retourner dans son petit village près de Chièvres, dans la maison paternelle où, dans une seule chambre,

(1) BLANCHARD, *loc. cit.*, p. 518.

elle couchait en compagnie de ses parents, de deux frères et de sept sœurs : quatre lits pour douze personnes dans la même pièce !

Ce cas est plutôt exceptionnel ; le plus souvent l'ouvrier rural, qui a rompu avec le milieu natal, n'y retourne presque jamais.

J'ai interrogé quantité d'ouvriers agricoles déracinés et établis à demeure dans les villes ou les centres industriels et sans être brouillés avec la campagne ; ils m'ont déclaré presque tous : « Je ne voudrais plus y retourner, *je me suis fait une autre vie que je ne saurais plus changer.* »

Quand, dans un village, l'émigration est déclanchée par une première initiative isolée, elle continue par une sorte de panurgisme ; j'ai souvent observé, dans le pays wallon essentiellement agricole, aux jours des ducasses, l'effet du retour des émigrés qui reviennent au village natal tenter leurs parents et amis, les hommes par leurs longues pipes d'écume, leurs grands fume-cigares, leurs jolies cannes, les femmes par leur mise un peu plus élégante, leurs beaux chapeaux, leurs belles bottines, leurs beaux gants, leurs belles chaînes de montre, etc., toutes choses qui font supposer des salaires mirifiques dont, d'ailleurs, entre deux verres, on dit les détails avec quelque vanité.

Les ménagères paysannes établies au pays industriel vantent leur vie nouvelle, donnent tous renseignements sur leurs loyers, les prix des denrées alimentaires, insistent sur les facilités du marché, de la vente à domicile (pain, légumes, lait, etc.). Et les ouvriers agricoles, qui regardent et écoutent ces gens, se figurent que là-bas on gagne le « Pérou » et leurs ménagères s'imaginent que les femmes n'y ont plus rien à faire : *le charme a opéré.*

2. L'ouvrier agricole est-il attaché à la terre qu'il cultive ?

Ici, les réponses sont unanimement conformes aux lois physio-psychologiques ; d'abord, l'ouvrier agricole est très attaché au lopin de terre qu'il cultive pour son compte en faire valoir direct ou indirect ; quant à la terre cultivée pour le compte d'autrui, on observe un certain attachement chez les rares vieux ouvriers qui sont restés longtemps au service des mêmes maîtres, et cela par le fait de l'accoutumance, d'une longue pratique, d'une longue con-

naissance qui, par une sorte de confusion des sens et des sentiments, devient une manière de possession.

Cet attachement ne se remarque guère que chez les vieux ouvriers qui sont anciens dans la ferme ; quant aux autres, comme me le font remarquer un grand nombre de correspondants, ils quittent le service pour la moindre discussion et n'hésitent pas à prendre congé d'un fermier pour une augmentation, même légère, de salaire ou pour une alimentation un peu meilleure.

3. Trouve-t-il son travail pénible et ingrat ?

Sur cette question il y a moins d'ensemble, quoique la plupart des réponses soient négatives ; le travail agricole semble surtout pénible et ingrat aux confins des régions industrielles où le dégoût de l'agriculture s'induit plus facilement dans les esprits à la faveur de l'attirance des centres « tentaculaires » et aussi dans les endroits où les suggestions de l'exemple accentuent l'exode quotidien.

Les caractères individuels ont aussi leur importance, l'appréciation subjective du travail agricole dépend en grande partie de l'intelligence, du degré de conscience, du tempérament et de la force physique de l'ouvrier ; dans les mêmes localités, mieux, dans une même ferme, j'ai rencontré des ouvriers qui travaillaient avec plaisir, tandis que d'autres, maussades ou plus faibles, trouvaient la besogne lourde.

Voici, à titre exemplatif, quelques remarques topiques :

De M. G.., à Vaux-Marchin (Condroz) : Selon lui, il en fait toujours trop.

De M. X.., ingénieur agricole (Hesbaye) : « Non, il ne trouve pas son travail pénible ni ingrat ; il sait parfaitement qu'au moment des forts ouvrages, son maître lui demandera le maximum d'effort et cela toujours pour le même salaire et bien rares sont ceux qui ne le comprennent pas. »

De M. G.., ingénieur agricole et forestier à Villers-sur-Lesse. « Il se plaint naturellement de son sort, parce qu'il est de la nature de l'homme de ne jamais être satisfait; il trouve cependant son travail moins pénible que celui de l'ouvrier industriel. »

De M. D.., ingénieur agricole à Minderhout (Campine anversoise) : « Il préfère son travail à tout autre, même mieux payé. »

Quoi qu'il en soit des différences individuelles, ce qui reste général c'est que, dans son travail, le cultivateur propriétaire est soutenu par deux passions : la possession et l'espoir de la récolte ; que le cultivateur locataire a le stimulant de l'intérêt personnel, la joie de la production et qu'enfin, pour l'ouvrier agricole c'est toujours le présent, demain est semblable à aujourd'hui, l'avenir ne lui dit rien ; il n'y a pas une espérance au bout de sa peine, il tourne la meule au jour le jour, c'est l'œuvre lourd sans la morsure du gel, la brûlure du soleil, le cinglement de la pluie ; l'humidité du brouillard, la fouettée du vent. Il ne voit pas l'*effet immédiat* de son effort et sauf pour quelques travaux, il ne voit pas bien « avancer son ouvrage ».

Cependant, le caractère pénible du travail agricole éloigne peu l'ouvrier agricole ; de toutes les intempéries, il ne craint généralement que la *pluie*.

A part de rares exceptions, selon mes observations et celles de mes correspondants, les ouvriers des champs ne désertent donc pas l'agriculture à raison du caractère pénible de leur travail ni de la souffrance des intempéries.

4. Que pense l'ouvrier agricole de la situation morale et matérielle de l'artisan campagnard ?

L'opinion qu'il se fait de l'artisan campagnard n'est pas générale, mais particulière ; il trouve enviables les rares artisans campagnards qui font de très bonnes affaires ; quant à ceux qui vivotent et qui ont souvent une santé médiocre, il les prend plutôt en pitié, cela ne l'empêche toutefois pas de dire au cordonnier, au bourrelier, au tailleur, etc., quand il va les voir dans leurs ateliers souvent nauséabonds : « D'ici, vous n'avez pas peur du soleil, ici vous êtes toujours à sec..., etc. »

5. Que pense-t-il de la condition de l'ouvrier industriel ?

Il n'envie pas son sort sans restriction ; il apprécie la continuité plus assurée de l'emploiement, le salaire plus fort, mais à part les plus énergiques, il appréhende sa descente dans la mine, dans la carrière, ou son entrée dans l'usine avec l'embrigadement et la discipline qu'elle comporte.

6. Que pense-t-il des ouvriers des communes et de l'Etat qui touchent des salaires fixes ?

Ce sont pour lui des « fainéants » parce que leur besogne est moins dure que la sienne et des « rentiers » parce qu'ils ont des salaires fixes assurés toute l'année ; aussi se dépense-t-il souvent en démarches auprès des politiciens et des hommes qui « ont le bras long » pour devenir à son tour « fainéant » et « rentier » comme piocheur, garde-barrière, cantonnier, etc.

7. Quel est le rêve du salarié agricole ?

J'ai montré déjà que son idéal est l'exploitation autonome.

« Le but, me dit M. D..., à Petit-Enghien, du salarié agricole est de se trouver lui-même à la tête d'une petite exploitation agricole, si minime fût-elle. Avoir une vache, voilà son rêve. Il continuera à rester salarié jusqu'au jour où il pourra en avoir deux et trouver son occupation chez lui. Alors, adieu le salariat. Il ne se mettra plus au service du cultivateur que par reconnaissance et pour en obtenir des services en nature (terres labourées, chargement des grosses marchandises, nourriture pour son bétail). »

Cette citation topique résume très bien l'état d'âme spécifique du salarié agricole.

Est-ce donc par *goût* ou par *besoin* que l'ouvrier agricole quitte son village et y renonce à sa condition ?

Par goût quelquefois, par besoin très souvent.

Il est commode de déclamer contre les dangers sociaux de l'exode rural et les inconvénients de la raréfaction de l'offre de travail agricole, mais comment se sustenterait toute la population paysanne si elle se multipliait sur place sans recourir à l'émigration ? On répondra que l'industrie se décentraliserait.

Qu'en sait-on ? En attendant, ce que l'ouvrier rural *constate*, c'est qu'il a bien de la peine à trouver des terres à cultiver pour son compte ou à louer ses bras toute l'année sans interruption.

Mahaim a montré que ce n'est pas seulement *le plus fort salaire* qui pousse les ouvriers ruraux à l'exode, mais la crainte du chômage et, se plaçant au point de vue de l'abonnement au chemin de fer, il dit :

« Que représente pour l'ouvrier l'abonnement du chemin de fer? La possibilité de trouver de l'ouvrage, pour celui qui en manque totalement, ou de chercher un ouvrage mieux rémunéré ou plus considérable, pour celui qui n'est pas satisfait de son sort.

Nous avons déjà signalé le drame intime et individuel dont l'abonnement de chemin de fer était presque toujours l'indice. C'est la faim qui frappe à la porte, c'est la perspective effrayante du chômage qui se dresse devant le mari, le père, le fils ; et le départ journalier ou hebdomadaire se décide au milieu de l'angoisse. Qui dira combien d'existences ont été ainsi améliorées ou même sauvées ?

Sans doute, l'émigration est toujours possible sans le coupon de semaine. Mais n'est-ce pas souvent tout gagner que de gagner du temps ? L'*occasion* offerte ne se retrouve pas toujours, et c'est, à proprement parler, l'office du billet d'abonnement de multiplier les occasion de gagner sa vie. Aussi, nous sommes persuadé qu'il joue un très grand rôle dans la question du chômage industriel (1). »

C'est donc bien la nécessité qui, généralement, chasse l'ouvrier de la campagne, surtout l'ouvrier marié et père de famille ; il quitte son village où il n'a connu que la pauvreté, dans l'espoir de faire fortune. L'ouvrier jeune et célibataire recherche assez souvent les emplois industriels pour les salaires plus forts ; ses parents ne pouvant contrôler ses dires, il ne leur remet qu'une moitié de son salaire ; « c'est ainsi, m'écrit un fermier, que l'on voit tous ces jeunes gaillards boire comme des trous sans regarder ce qu'ils dépensent et se donner des plaisir que nous nous refusons ».

En résumé, l'ouvrier agricole est attaché à son habitat ; il y resterait généralement s'il pouvait équilibrer plus facilement un budget moins misérable en qualité de salarié et surtout s'il trouvait la possibilité de devenir cultivateur « pour son compte ».

Le besoin, la recherche du mieux-être ou de plus de bien-être l'amènent à la détermination le plus souvent pénible de l'exode.

Il quitte la terre parce que la terre ne veut pas de lui.

La terre !

« Le désir d'arriver à la possession d'une parcelle de cette terre qui produit tout ce qui est le signe de la richesse, est instinctif chez l'homme le plus inculte ; il semble qu'il comprenne par une

(1) MAHAIM, *loc. cit.*, p. 173.

sorte d'intuition atavique que, possesseur autrefois, par ses ancêtres, de ces biens qu'il convoite, dépossédé par le hasard de l'existence, il ne fait, s'il parvient à devenir propriétaire, que rentrer en possession de son patrimoine perdu.

Il a comme la notion confuse d'un droit primitif qu'il ne peut revendiquer, ses titres ayant disparu, mais que son labeur, son zèle, sa patience, lui méritent à nouveau, et qu'en somme, il aura payé deux fois (1). »

Le rural souffre donc, comme dit Mailath, de « Landhunger (2) ».

* * *

Et, pour finir, quelle est la moralité du paysan et notamment de l'ouvrier rural ?

Je m'en tiendrai à quelques généralités essentielles :

Le paysan est-il sympathique ou antipathique ?

Il est ce qu'il est ; ses défauts comme ses qualités sont déterminés par l'adaptation au milieu.

Il est *avare*, *cupide*, *néophobe*, *conservateur*, *ignorant*, *superstitieux*, *fruste*, *grossier*, *brutal* même, mais il est aussi *patient*, *courageux*, *tenace*, *résigné*, *hospitalier* et souvent *honnête*.

On dit qu'il n'a ni cœur ni délicatesse ; il faut s'entendre, il est peu démonstratif, mais susceptible, néanmoins, de profonds sentiments.

J'ai entendu un vieux paysan raconter les derniers moments de son frère qui lui avait dit en expirant : « Allons, frère, c'est *tout pour la vie*, donnez-moi la main. » J'ai senti avec émotion la grandeur de cette sobriété de geste et de parole.

Quel jugement d'ensemble porter sur l'homme des champs ?

Il est peut-être téméraire d'admettre sans restriction la condamnation sévère prononcée contre lui par Balzac qui nous dit :

« Les paysans n'ont, en fait de mœurs domestiques, aucune délicatesse. Ils n'invoquent la morale, à propos de leurs filles

(1) Flour de Saint-Genis, *La propriété rurale en France*. Paris, 1902, p. 207.

(2) Mail'ath. *Die Landarbeiterfrage in Ungarn*. Vienne et Leipzig, 1905, pp. 79 et suiv.

séduites, que si le séducteur est riche et craintif. Les enfants, jusqu'à ce que l'Etat les leur arrache, sont des capitaux ou des instruments de bien-être. L'intérêt est devenu, surtout depuis 1789, le seul mobile de leurs idées ; il ne s'agit jamais de savoir si une action est légale ou immorale, mais si elle est profitable. La moralité, qu'il ne faut pas confondre avec la religion, commence à l'aisance ; comme on voit, dans la sphère supérieure, la délicatesse fleurir dans l'âme quand la fortune a doré le mobilier. L'homme absolument probe et moral est, dans la classe des paysans, un exception. Les curieux demanderont pourquoi ? De toutes les raisons qu'on peut donner de cet état de choses, voici la principale : par la nature de leurs fonctions sociales, les paysans vivent d'une vie purement matérielle, qui les rapproche de l'état sauvage auquel les invite leur union constante avec la nature. Le travail, quand il écrase le corps, ôte à la pensée son action purifiante, surtout chez les gens ignorants. Enfin, pour les paysans, la misère est leur « raison d'état » (1). »

Il y a dans ce portrait, un peu chargé et déplaisant, des vérités profondes qui s'appliquent encore au paysan de nos jours.

Un docteur de campagne m'a cité le cas d'un paysan épousant une fille, mère de deux enfants de 9 et de 6 ans et spéculant sur la main-d'œuvre prochaine des bâtards qu'il reconnaissait, ils étaient « tout élevés », disait-il, avec âpreté.

Un professeur ardennais me disait : « Chez nous, les jeunes filles peuvent mener joyeuse vie; il suffit, quand elles se marient, qu'elles *travaillent ferme* et ne se *dérangent plus.* » Cet exemple montre avec quel automatisme infaillible l'homme social trouve toujours son équilibre synéthique.

En songeant à tous les défauts des paysans, les esprits primesautiers pourraient se poser cette question : pourquoi le campagnard cadre-t-il si mal, par sa mentalité, avec la beauté, la grandeur de son milieu ?

Il faut éviter toute confusion : le paysan est un *adapté*, il *lutte*, il a la vie *dure*.

Et pour lui, le soleil, c'est la force qui lui brûle l'échine l'été

(1) Honoré de Balzac, *Les paysans*. Paris, Houssiaux, 1877, p. 259.

et fait pousser les récoltes ; la pluie, c'est de l'eau qui tombe parfois en surabondance, dévaste, inonde les emblavures, et qui se fait désirer en temps de sécheresse quand les plantes ont soif ; le gel, c'est le froid malencontreux qui fait grelotter les travailleurs, tue les jeunes pousses et fait recommencer parfois les semailles ; la terre, c'est celle qui veut être pétrie, engraissée et qui ne connaît que le donnant donnant ; le vent, c'est ce qui enlève les tuiles, les ardoises, le chaume des toits, renverse les jeunes arbres, emporte les fruits et couche les récoltes ; le nuage, c'est la menace de l'averse ou de l'orage.

Pour sentir, il faut une sensibilité cultivée, elle manque au paysan.

« Heureux laboureur, s'écrie G. Sand, après Virgile ; oui, sans doute, je le serais à sa place si mon bras, devenu tout à coup robuste, et ma poitrine, devenue puissante, pouvaient ainsi féconder et charmer la nature, sans que mes yeux cessassent de voir et mon cerveau de comprendre l'harmonie des couleurs et des sons, la finesse des tons et la grâce des contours, en un mot, la beauté mystérieuse des choses ! Or, cette incompatibilité profonde entre les jouissances des travailleurs des champs et celle des penseurs des villes existe encore... (1). »

Au reste, le même phénomène d'incompréhension esthétique s'observe chez l'habitant des villes.

Pour le commerçant, la ville, c'est l'endroit où l'on va, en faisant des affaires, vers la fortune ou la faillite.

Pour le camelot, c'est le lieu où l'on vole le badaud en trompant la surveillance du policier.

Pour l'usurier, c'est le rendez-vous des misères honteuses et des dèches fébriles favorables aux conventions doleuses et léonines.

Pour le médecin et surtout le chirurgien, c'est le siège des hôpitaux où affluent les « beaux cas ».

Pour le savant, c'est la concentration des organismes et instituts dispensateurs de la documentation et excitateurs de la recherche, etc.

---

(1) Dr A. Bordier, *loc. cit.*, p. 159.

Mais, peu de citadins savent parler de la ville et la sentir grouillante, palpitante, épique, fastueuse, décadente ou endormie comme un Zola, un Verhaeren, un Lemonnier ou un Rodenbach.

Et ce qui reste indéniable, c'est que, malgré toutes ses imperfections, le campagnard est intéressant, surtout parce qu'il a une *évolution à parcourir.*

Il a l'avenir devant lui, *sur place*, par la lutte inlassable pour l'amélioration de son sort, et, *ailleurs*, hors de son milieu, par l'exode et la conquête des centres industriels et urbains.

On peut, on doit, quand on considère la psychologie du paysan, faire le départ entre les « trois bonnes apparences de la vérité », que Maeterlinck a si admirablement dégagées et que j'appellerai :

a) la *vérité poétique*, subjective, un peu lointaine, aperçue par l'artiste ;

b) la *vérité réaliste*, actuelle, objective, notée par l'observateur ;

c) la *vérité prochaine*, qui promet le progrès, entrevue par l'idéaliste.

Maeterlinck montre dans la Vie des Abeilles, dans le pays de Caux, en Normandie, un paysage que son style merveilleux, peint d'une manière saisissante et grandiose : *de loin*, on voit des paysans, hommes, femmes et enfants qui édifient une meule; c'est la beauté et le bonheur, « la première apparence que quelques-uns appellent la vérité » ; de plus près, on entend les jurons, les cris et les rires grossiers de ces hommes et femmes alcoolisés qui procréent des dégénérés et dont la mentalité est effrayante ; « ne croyez pas que la vue de ce ciel admirable, de la mer qui étale derrière l'église un autre ciel plus sensible qui coule sur la terre comme un grand miroir de conscience et de sagesse, ne croyez pas que cela les étende ou les élève. Ils ne l'ont jamais regardé. Rien ne remue et ne mène leurs pensées sinon trois ou quatre craintes circonscrites : crainte de la faim, crainte de la force, de l'opinion et de la loi, et à l'heure de la mort, la terreur de l'enfer. C'est la vérité de la vie nécessaire. Il est certain qu'elle repose sur les faits précis, sur les seuls que tout homme puisse observer et éprouver (1) ».

(1) MAETERLINCK, *La vie des abeilles*, p. 237.

Néanmoins, ces paysans ne sont déjà plus ceux de la Bruyère; « leurs sentiments sont petits et bas, mais ce qui est petit et bas et déjà meilleur que ce qui n'est pas... et parmi ces jeunes rustres, dont le cerveau n'est hanté que d'idées informes, il en est plusieurs où se trouve la possibilité d'atteindre, en peu de temps, le degré de conscience où nous vivons. On est souvent frappé de l'intervalle insignifiant que sépare l'inconscience de ces gens que l'on s'imagine complète de la conscience que l'on croit la plus élevée. Voilà un des aspects de la troisième apparence et c'est la dernière vérité (1) ».

C'est vrai et bien dit. Le paysan n'est même pas à l'égard de la civilisation des villes un « barbare » ; il s'y adapte presque immédiatement, s'y cultive en quelques années et y conquiert une vie plus haute par sa vigueur et son obstination.

(1) *Loc. cit.*, p. 239.

Variétés

Sur une cause de rayonnement des noms en toponymie,

PAR

AUG. VINCENT.

Les mots employés dans la langue courante ne désignent pas, immuablement, un objet rigoureusement défini; nous en faisons varier le sens, en plus ou en moins, d'après les besoins nouveaux de notre pensée; et ces variations sont tantôt lentes, graduelles et inconscientes, tantôt soudaines et voulues.

Il est des termes qui, grâce à ce phénomène, rayonnent sur plusieurs objets, rattachés entre eux par des liens idéaux plus ou moins apparents. C'est ainsi que *main*, désignant primitivement l'organe, signifie également la trace laissée par la main (dans l'écriture), une quantité (de papier), et se retrouve avec un sens figuré dans l'expression : « avoir la main ». Que l'on pense encore à *chou* (plante) — *chou* (bouffette de rubans) — *chou* (pâtisserie); ou à *bois* (forêt, du bas-latin *boscum*) — *bois* (partie ligneuse de l'arbre) — *bois* (objet en bois : bois de lit; par extension : bois de cerf).

Le rayonnement affecte également les noms propres. Dans ce domaine, les conditions qui en favorisent l'apparition sont aussi variées que pour les noms communs, et prêteraient à des remarques nombreuses; toutefois, notre intention n'est pas d'en faire ici une revue générale, et nous examinerons plus spécialement un genre particulier de rayonnement, qui a abouti à la formation d'une très grande quantité de noms de lieux.

Voici quelques exemples de ce rayonnement. A Virginal, sur la

petite rivière appelée jadis *Samme* (aujourd'hui la Sennette), on trouve le hameau de *Samme*, qui en a évidemment emprunté le nom. A Saint-Gilles (Bruxelles) existent deux carrefours appelés communément *La Barrière* (au haut de la rue de la Victoire et au haut de la rue Théodore Verhaegen) ; ils tirent tous deux leur nom de barrières de péage qui existaient encore en ces endroits au XIXe siècle. Dans la même commune, le carrefour situé au bas de l'avenue Brugmann s'appelle *Ma Campagne;* ce nom est emprunté à l'enseigne d'un cabaret situé jadis à l'un des coins du carrefour, et qui n'existe plus aujourdhui.

Ce sont là des cas d'un genre de rayonnement très spécial : son point d'aboutissement est un nom propre de lieu désignant un certain espace de terrain (habité ou non) ; le point de départ est un nom propre, c'est-à-dire un nom déjà individualisé, désignant un objet spécial, par exemple une certaine *barrière* bien connue, mais qui n'est pas un nom de lieu désignant une portion de terrain.

Remarquons qu'il s'agit uniquement, dans les cas ci-dessus, de noms ayant passé *tels quels* de l'objet primitivement désigné au second objet (lieu). Le phénomène est évidemment bien différent lorsque le nouveau nom est formé sur l'ancien par addition d'un ou plusieurs mots, de particules, de suffixes, comme dans les exemples suivants :

Scheldekant, à Wetteren.
Champ-du-Cerisier, à Ghoy.
Champ-du-Four, à Froidchapelle.
Molenveld, à Wilrijck.

Ce phénomène est également très intéressant, mais il est d'un autre ordre, et il ne nous occupera pas ici. Remarquons seulement, en passant, qu'il occasionne un autre genre de rayonnement, que l'exemple suivant suffira à caractériser. Il existait, au milieu du XIXe siècle, tout près du carrefour de Ma Campagne, un viaduc, dit le *Haut-Pont*, sur lequel la chaussée de Waterloo franchissait un petit vallon. Aujourd'hui, le viaduc a disparu depuis longtemps, mais son nom a survécu, d'une part, dans l'*Avenue du Haut-Pont* (avenue Brugmann), de l'autre, dans le *Carré du Haut-Pont* (chaussée de Waterloo). L'avenue et le carré, distants de plusieurs centaines de mètres, sont tous deux aussi assez éloignés de l'emplacement du viaduc ; mais ils ont évidemment reçu leur nom à une époque où celui-ci était le seul objet remarquable des environs ayant pu servir à les dénommer.

Il ne faut pas non plus confondre le rayonnement qui nous occupe ici avec un phénomène voisin : l'extension du sens d'un nom par suite de l'extension, réelle ou fictive, de l'objet désigné.

C'est ainsi qu'il arrive fréquemment qu'un nom donné à une partie du cours d'une rivière soit étendu à d'autres parties, et à des affluents, que l'on considère comme faisant partie du même tout.

La même chose se produit pour les noms de lieux. Ce que l'on appelait *Bruocsella*, *Brucsella*, *Bruselta* au haut moyen âge était un petit groupe d'habitations situé près de la Senne. Puis ce groupe s'est agrandi, et le nom a continué à s'appliquer au tout. Ensuite, il a même désigné, en outre, un territoire voisin non bâti, parce que l'on considérait ce territoire, dépendant politiquement de l'agglomération habitée, comme faisant suffisamment tout avec elle pour entrer dans le sens du nom. Enfin, aujourd'hui, *Bruxelles*, c'est aussi toute l'agglomération, ville proprement dite et faubourgs : ils sont considérés comme un tout formant une seule ville, par opposition aux campagnes, ou par opposition au pays tout entier. On voit combien le nom s'est accrû en signification au cours des siècles, grâce à l'accroissement de la chose désignée.

Ainsi donc, dans cette extension, le terme, dans ses variations de compréhension, suit exactement l'objet perçu psychologiquement Cet objet, pour des causes diverses, est de plus en plus étendu ; mais on y retrouve toujours, inclus, l'objet primitivement désigné.

Le cas est bien différent dans le phénomène qui transporte un nom d'une rivière, d'un accident quelconque, à un lieu proprement dit ; ici, il y a passage d'un ordre d'idées à un autre bien distinct ; ce n'est plus une extension, c'est bien un rayonnement : le nom passe d'un objet à un autre objet distinct, ne contenant pas le premier en lui.

Si un hameau situé sur les bords de la *Samme* a reçu ce même nom de *Samme*, ce n'est pas parce qu'on l'a considéré comme une partie de la rivière ; le carrefour appelé aujourd'hui *La Barrière* ne peut être logiquement considéré comme étant un agrandissement de la barrière de péage.

D'autre part, le rayonnement que nous observons ici n'est pas le même que celui des noms communs cités plus haut (*main*, *chou*, *bois*) : il n'existe pas, entre la rivière et le hameau, entre la barrière et le carrefour, une qualité commune grâce à laquelle aurait pu se faire le rayonnement des noms ; et l'un n'est pas une partie de l'autre, ni son contenant, ni son contenu. Nous remarquons même que si le nom, en tant qu'appliqué au premier objet, a conservé un sens étymologique, ce sens disparaît forcément quand le nom est appliqué au second objet, c'est-à-dire au lieu. Supposons, par exemple, une rivière dont le nom signifierait étymologiquement « rapide » ; lorsque ce nom, par rayonnement, viendra à désigner le hameau voisin, cette signification étymologique de « rapide » ne

conviendra plus au nouvel objet désigné. Cela seul prouve à suffisance que le passage du nom ne s'est pas fait sur la base d'un rapport de sens plus ou moins logique.

Quelle est donc la cause qui provoque le rayonnement dont nous nous occupons ?

Nous allons être mis sur la voie de l'explication de ce phénomène par un cas très spécial de rayonnement d'un nom commun.

Le mot *billard*, dérivé de *bille*, pièce de bois (d'une autre origine, croit-on, que *bille*, petite boule), signifie primitivement « un bâton recourbé »; et ensuite, plus spécialement, le bâton terminé par une partie courbe en massue, et servant à pousser les « boules » au « jeu de billard »; la chose et le mot avaient disparu déjà au XVIIIe siècle. En second lieu, *billard* a désigné la table sur laquelle on joue; et enfin, la salle où se trouve le billard.

Or, le passage du sens de « bâton » au sens de « table » n'a pu se faire directement. Ils ne sont unis par aucune qualité commune qui puisse donner lieu à une sorte de métaphore de l'un à l'autre; il ne peut y avoir eu spécialisation en passant du tout à la partie, ni extension en passant de la partie au tout.

Le rayonnement du terme *billard* s'est produit de la manière suivante : en pensant au bâton décrit plus haut, on a dit : *le jeu de billard, jouer au billard*, comme on dit : *jouer à la raquette*.

Mais ces expressions se sont en quelque sorte figées; à force de les employer, on a perdu de vue leur sens étymologique. Alors s'est produite une confusion : en les prononçant, on a pensé plus spécialement à la table sur laquelle on joue; cette pensée a pénétré dans les expressions courantes *jeu de billard, jouer au billard;* et elle a fini par s'y fixer sur le mot *billard*, qui a pris ainsi un second sens entièrement distinct du premier. Ce rayonnement particulier a certainement été favorisé par le remplacement du bâton recourbé et renflé par la *queue* moderne droite et amincie, ce qui a fait disparaître le premier sens de *billard* (1).

Cet exemple d'un rayonnement très particulier, dont l'origine est une confusion, va nous permettre de comprendre comment se produit le rayonnement donnant naissance à des noms de lieux, en partant d'un nom exprimant une idée d'un ordre différent.

En disant : « je suis à la barrière », je ne spécifie pas si je la touche, ou si je me trouve non loin d'elle; il en est de même dans les autres expressions semblables, comme : « je viens de la bar-

(1) C'est probablement par un désir d'expliquer le sens nouveau de *billard*, dont l'origine a dû vite se perdre, que l'on a donné aux sphères d'ivoire employées à ce jeu et appelées *boules*, leur nom actuel de *billes*.

rière », « je passerai par la barrière », et ainsi de suite. En un mot, dans beaucoup de cas, lorsque le nom d'un objet est employé avec une préposition de lieu, l'expression tout entière désigne une portion de l'espace moins bien définie que celle que désigne le nom seul.

Voilà donc couramment employées des expressions comme « à la barrière », où la préposition *à* a le sens de « près de » ; c'est l'expression tout entière qui désigne un endroit.

Or, dans les expressions désignant un lieu et dont le second élément est un nom de lieu proprement dit, *à* signifie presque toujours « dans » et non « à côté » (au parc, au bureau).

Par habitude, et grâce à l'analogie, on finit par voir, dans l'expression « à la barrière », la préposition *à* avec ce second sens.

La conséquence en est que l'on fait du second élément « la barrière » un véritable nom de lieu, un nom désignant un certain espace de terrain ; et cet espace est celui qui s'étend à côté ou autour de la vraie barrière, primitivement désignée.

La nouvelle formation acquiert plus de stabilité encore si l'objet primitivement désigné par le nom vient à disparaître, comme c'est le cas pour *La Barrière*, *Ma Campagne*, ou si le nom appliqué à l'objet primitif cède la place à un autre nom. C'est ainsi, par exemple, que l'ancien nom du ruisseau passant à Soye était *Geldion* (964 : villa Sodeia, in pago Laumensi, super fluvium Geldione) ; aujourd'hui, il est remplacé depuis longtemps par celui de *ruisseau des Miniats ;* mais il subsiste dans le nom du hameau de *Jodion* (on sait qu'à partir du XIIe siècle environ, dans les dialectes romans, *el* devant une consonne se développe en *eal*, puis *eau*, écrit ici *o*).

Ce qui montre bien que c'est par les prépositions de lieu que se fait la confusion, c'est que l'on trouve beaucoup de noms figés dans un stade intermédiaire de l'évolution retracée ci-dessus : sur le nom de l'objet primitivement désigné, on a formé un nom propre de lieu en le faisant précéder d'une préposition signifiant *à, près de.* C'est ainsi, par exemple, que l'on a :

Tervueren, à la source de la *Voer*.
Terhulpen, sur la rivière d'Argent, anciennement appelée *Hulpe*.
Terlaenen, à Overyssche, sur la *Lasne* (prononcer *Lanne ;* l'*s* est d'introduction récente).
Ter Erpen, ferme à Herzele, sur le Molenbeek actuel, jadis *Arpia* (972 : Herzele super fluvium Arpia).
Ten Eyken, à Montzen.
Ten Brucxken, à Auderghem.
Au Chêne, à Thuin.
Aux Carrières, à Mazy.

Aux Usines, à Nessonvaux.
Au Sauvage Pommier, lieu-dit à Bas-Heylissem en 1700.

La forme de ces noms trahit une pensée moins hardie et plus logique que celle qui a dégagé d'expressions composées un nom simple de la façon que nous avons indiquée ci-dessus.

Le phénomène du rayonnement par confusion a produit une énorme quantité de noms de lieux, empruntés tels quels à des objets autres que des lieux proprement dits. Nous en citerons quelques exemples pris autour de nous.

Les eaux.

Vient d'abord la classe importante des noms désignant primitivement un cours d'eau.

Certains trahissent clairement leur origine : tels sont les nombreux noms de villages et hameaux belges en *beek : Molenbeek, Roodebeek, Itterbeek, Vlierbeek*, qui sont, ou bien des noms composés dont le premier élément détermine le second, *beek*, ou bien des noms où ce *beek* n'est qu'une apposition à un nom de cours d'eau ayant existé isolément.

Il y a ensuite une foule de noms qui ne portent pas la marque de leur origine, et qui sont autant de pièges tendus à l'étymologiste imprudent. Ce ne sont souvent que les anciens documents qui peuvent nous renseigner. Il est certes facile de voir que le hameau de *Meenen*, à Meldert, tire son nom du ruisseau qui y passe, la *Mène;* il en est de même pour *Graesen*, sur la *Graese* (dans ces deux noms, l'*n* final est récent, comme dans *Laeken*, jadis *Lake)*. Que l'on pense encore aux deux *Yssche* (Neder- et Over-), sur l'*Yssche;* à *Lasne*, sur la *Lasne*; à *Roer*, hameau de Budingen, sur le ruisseau appelé la *Roer*. Mais la chose n'est pas si claire à première vue pour *Dion* (Namur) dont le ruisseau s'appelle aujourd'hui le Pisselet, mais était, à la fin du xe siècle, le *fluvium Dionis;* ni pour *Susteren* (Limbourg hollandais), qui était, en 714, « mansionile *Swestra* situm... super fluviolo *Swestra* ».

D'autres noms de lieux sont empruntés non au cours d'eau lui-même, mais à une particularité hydrographique :

Condate, mot celtique signifiant « confluent », est devenu *Condé*, au lieu de réunion de la Haine et de l'Escaut (anciennement *Condatum*, adjectif *Condatensis)*.

Confluentes, au confluent de la Moselle et du Rhin, aujourd'hui *Coblenz*.

Vilvorde, c'est-à-dire « gué de la *Vil* », aujourd'hui la Woluwe (comparez *Wiuluwa*, nom d'un des villages de Woluwe au xe siècle).

Kerkenvijver, hameau à Lede.
Vivier d'Oye, hameau à Uccle.
Fontaine, hameau à Emptinne-lez-Ciney.
Sept-Fontaines, hameau à Rhode-Saint-Genèse.

Les arbres.

Chêne, hameau à Bornival.
Frêne, hameau à Lustin.
Tilleul, hameau à Vinalmont.

Constructions humaines.

Les Moulins, hameau à Fléron.
Spanuyt, hameau à Hougarde (ancien relais de poste).
Moustier-en-Fagne, près d'Avesnes (Nord), ancien *Monasterium*.
Ermitage, hameau à Houffalize.
Chapelle-lez-Herlaimont.
Kapelle, hameau à Eeghem.

D'innombrables églises et chapelles, désignées d'après leur patron, ont ensuite donné leur nom à des lieux; citons par exemple :

Saint-Gilles, anciennement *Op-Brussel*, c'est-à-dire *Haut-Bruxelles*, Bruxelles étant situé en aval sur la Senne.
Saint-Hubert, ancien *Andagina*.
Saint-Aubin.
Saint-Trond.

Dans la catégorie des noms de constructions, rentrent aussi les nombreux noms flamands en *sele*, *zele*, *zeel* (anciennement *sala*), qui ont désigné primitivement une demeure seigneuriale : *Gysenzeele*, *Ockerzeel*, etc.

Outres les *Barrière* citées plus haut, mentionnons encore :

Den Draeyboom, ancien nom du quartier de la chaussée de Vleurgat, à Ixelles.
Draeyboom, dépendance de Zuyenkerke.

A signaler également :

Le Pont Brûlé, hameau à Grimbergen. On disait encore, en 1602 : « Ter plaetsen geheeten Heymbeke, *aen den verbrande brugge* ».
La Bascule, quartier à Ixelles. A l'endroit où la chaussée de Vleurgat se raccorde à la chaussée de Waterloo existait, au XIXe siècle, un « pont à bascule », établi au-dessus d'un petit vallon, aujourd'hui comblé.

La Croix, hameau à Braine-le-Comte.
Kruis, hameau à Tremeloo.
La Tombe, hameau à Bombaye.

Certains noms de lieux sont empruntés à des enseignes :

Ma Campagne, cité plus haut.
Le Vert Chasseur, hameau à Uccle.
Bonten-Os, hameau à Bael.
Belgrade, hameau à Flawinne.
Batavia, hameau à Roulers (comparez « In Batavia », cabaret à Melsbroeck).

Semblablement, il en est qui sont d'anciens noms de châteaux :

Mon Plaisir, à Schaerbeek. Nom d'une villa bâtie à la fin du XVIIe siècle, et qui existait encore au milieu du XIXe.

Les anciennes portes de villes ont donné leur nom à des places souvent étendues situées sur leur emplacement et aux environs. C'est ainsi que l'on connaît à Bruxelles la *Porte de Namur*, la *Porte de Schaerbeek*, larges carrefours créés sur les anciens remparts. Le nom de *Porte de Hal*, au contraire, en est encore au premier stade d'évolution, la construction étant restée debout. Mais la nouvelle acception du nom de *Porte* est tellement courante, l'ancienne tellement oubliée, que l'on a tout naturellement appelé *Porte de Tervueren* l'esplanade s'ouvrant derrière le Parc du Cinquantenaire, bien qu'il n'y ait jamais eu de porte en cet endroit.

Si nous voulons dégager, des observations qui précèdent, une remarque générale d'ordre pratique, nous conclurons une fois de plus qu'une grande prudence est de mise dans les questions d'étymologie toponymique. Le sens étymologique d'une énorme quantité de noms de lieux convient, non pas à l'objet actuellement désigné, mais seulement à celui auquel le nom a été donné primitivement. Souvent, la chose est suffisamment claire pour que l'on ne risque pas de commettre une erreur; mais il est loin d'en être toujours ainsi.

Il est donc de la première importance de grouper le plus possible les toponymes en familles, de manière à reconnaître lesquels d'entre eux ne sont que des dérivés.

Bibliographie

H. PIRENNE : **Liberté et propriété en Flandre du VIIe au XIe siècle** (Extrait du *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*). Bruxelles, Hayez, 1911, 30 pages.

En 1906, L. Vanderkindere fit paraître, sous un titre analogue à celui qu'on vient de lire, un des derniers travaux publiés par lui avant sa mort prématurée (1). Il y étudiait le sort fait pendant l'époque carolingienne et les deux siècles suivants aux petits propriétaires libres ; et il formulait des conclusions très nettes. A son sens, il résultait des textes que la Flandre avait conservé jusqu'au XIIe siècle un nombre considérable de paysans libres, propriétaires, descendants des Francs Saliens qui avaient colonisé le pays au Ve siècle. Ni la liberté personnelle ni la propriété indépendante n'avaient disparu entre l'époque des invasions et celle des communes urbaines, si bien qu'en fin de compte la liberté municipale n'était autre chose que la continuation de la primitive liberté germanique.

Par là, l'étude de L. Vanderkindere se rattachait à l'un de ses premiers écrits historiques. Dès 1874 il avait cherché à établir un lien de filiation directe entre l'organisation de la marche germanique et celle des communes urbaines (2). Au terme de sa carrière il restait donc fidèle à cette conception.

Pour lui, en 1906 comme en 1874, l'apparition des villes s'expliquait bien plus par une sorte de renaissance de la liberté personnelle que par les phénomènes économiques et sociaux provoqués par l'essor du commerce. C'est du sein du peuple des campagnes où elle s'était maintenue intacte, que la liberté était sortie pour vivifier l'organisation urbaine (3).

---

(1) *Liberté et propriété en Flandre du* IXe *au* XIIe *siècle* (dans le *Bulletin de l'Académie*, 1906 et dans le *Choix d'études historiques* tirées de son œuvre, Bruxelles, Weissenbruch, 1909, pp. 342 et suiv.).

(2) *Notice sur l'origine des magistrats communaux* (dans le *Choix d'études historiques*, pp. 206 et suiv.)

(3) *La notion juridique de la commune* (dans le *Choix d'études historiques*, pp. 364 et suiv.)

C'est au même sujet que M. H. Pirenne vient de consacrer une fort intéressante étude. L'examen critique du : *Liber traditionum Sancti Petri Blandiniensis*, dont le texte avait été utilisé par L. Vanderkindere, fait aboutir l'auteur à des conclusions opposées à celles du regretté professeur de l'Université de Bruxelles. M. Pirenne maintient, en l'appuyant sur une analyse serrée des faits contenus dans le *Liber* gantois, l'opinion jadis émise par lui (1) : « Au début du IXe siècle il ne devait guère rester en Belgique de paysans libres que dans la Flandre maritime et dans les bruyères du Brabant septentrional et de la Campine. Partout ailleurs les *pauperes liberi homines* avaient cédé leurs manses aux dynastes laïques ou avaient été soumis à l'avouerie d'un grand. Seuls les grands propriétaires purent conserver leur liberté. »

Il complète ces lignes en écrivant aujourd'hui que « pas une seule des notices du *Liber traditionum* ne peut être alléguée en faveur de l'existence d'une classe de paysans libres, arrivés avec les Francs Saliens de la conquête et ayant subsisté dans le pays jusqu'au XIIe siècle. On trouve déjà en Flandre au commencement du VIIe siècle un groupe important de seigneurs fonciers; c'est lui que les textes postérieurs à l'époque franque désignent par l'expression de *liberi homines* et de *nobiles*. Entre ces hommes, propriétaires de biens exploités par des serfs ou des censitaires, et la classe des paysans vivant de la culture du sol, le contraste est éclatant. Eux seuls paraissent avoir conservé intacte la liberté personnelle. On ne rencontre point celle-ci dans le peuple rural. Rien ne rattache la liberté acquise par les habitants des villes, à l'ancienne liberté germanique. Celle-ci ne s'est perpétuée en somme que dans la noblesse ».

L. L.

E. STADLER : **Wielands gesammelte Schriften, herausgegeben von der deutschen Kommission der K. Preussischen Akademie der Wissenschaften. Uebersetzungen, Shakespeares theatralische Werke**. Berlin, Weidmann, 3 vol., 1909-1911.

C'est à M. E. Stadler, aujourd'hui chargé des cours de philologie allemande à notre université, que l'Académie des sciences de Berlin a confié l'édition de la traduction de Shakespeare qui fera partie de la grande édition critique des œuvres de Wieland. L'éditeur, par sa parfaite connaissance de la langue de Shakespeare, était particulièrement désigné pour sa tâche. Ses notes (Erläuterungen) à la fin du troisième volume constituent une étude très complète et d'une admi-

(1) *Histoire de Belgique*, I, p. 126 (2e édition).

rable sûreté, sur la traduction de Wieland qu'il compare, ligne par ligne, avec l'original en signalant les erreurs, les contre-sens, les « souabismes » ou « suissismes » de la langue de Wieland et en comparant, quand il y a lieu, les versions ultérieures de Shakespeare par Schlegel, Eschenburg, Baudissin, etc. Il est difficile, naturellement, dans un compte-rendu, de rendre justice à une érudition qui se prodigue sur des points de détail. Heureusement, ce troisième volume contient encore, outre des Variantes, un *Nachwort* qui pourrait servir d'Introduction et qui donne le résultat condensé des recherches que M. Stadler a publiées dans sa thèse de doctorat de 1908, dans son *Wielands Shakespeare*, paru à Strasbourg en 1910, sans compter une étude plus étendue sur Shakespeare en Allemagne qui paraîtra cette année à Oxford.

M. Stadler nous raconte comment l'attention de Wieland fut d'abord attirée vers Shakespeare alors qu'il était l'hôte de Bodmer à Zurich, comment son enthousiasme augmente quelques années plus tard, en 1757 et 1758, comment, enfin, directeur du petit théâtre de Biberach, en 1761, il donne à la scène une première traduction de la *Tempête*, bientôt suivie d'une traduction, en vers cette fois, du *St Johannis Nachts-Traum* que nous appelons le *Songe d'une nuit d'été*. Auparavant l'on n'avait en Allemagne qu'un *Caesar* de Borck (1741), une version bâloise de *Roméo et Juliette* et quelques adaptations fragmentaires de Mendelsohn, de Ebert. Shakespeare n'avait plus été joué depuis les tournées de comédiens anglais ambulants. Après avoir montré la difficulté de l'entreprise, en l'absence d'un dictionnaire ou d'un texte suffisant (Wieland emploie celui de Warburton), M. Stadler la juge assez sévèrement. Wieland n'avait ni connaissance du vieux anglais, ni expérience de l'anglais vivant. Il commet des erreurs grossières, jusqu'à mettre « des chiens » au lieu d' « eau chaude » dans les plats que sert Timon à ses faux amis. Il réussit bien dans les dialogues spirituels tels que ceux de *As you like it*, aussi, dans les scènes franchement bouffonnes (M. Stadler s'écarte ici de l'avis de Gerstenberg et de Wieland lui-même), échoue dans les parties lyriques et proprement dramatiques. Au fond, c'était l'esprit de Wieland qui marquait d'affinité avec le génie de Shakespeare. Son point de vue, comme le prouve M. Stadler par une analyse des « notes » de Wieland, ressemble à celui de Pope (et, nous pourrions ajouter, de Voltaire). Ce qui explique la réaction, contre Wieland, des fanatiques shakespeariens du *Sturm-und-Drang* mais n'empêche que ce ne soit par Wieland que Shakspeare a fait pour toujours la conquête de l'Allemagne.

P. DE R.

G.-L. SACCONAGHI : Diagnostic des tumeurs abdominales. Traduction française de L. MAYER et PINCHART, 550 pages. — Lamertin, 1911.

Il est inutile d'insister ici — pensons-nous — sur l'énorme importance acquise par la chirurgie abdominale : grâce aux méthodes qui permettent d'éviter les complications d'origine microbienne, la cavité abdominale est dans son intégralité accessible aux investigations du chirurgien. Mais toutes les opérations pratiquées sur cette région étant d'une gravité manifeste, l'établissement d'un diagnostic précis revêt ici un caractère de nécessité absolue.

C'est souvent chose difficile, très difficile même, puisque — contrairement à d'autre organes — les organes abdominaux ne sont pas directement accessibles à l'examen. La palpation abdominale joue donc un rôle prépondérant dans l'étude des affections du ventre et surtout dans l'étude des tumeurs : à elle seule elle constitue une espèce de spécialité chirurgicale, et le présent livre peut être considéré comme un vrai traité de palpation des organes abdominaux.

Le traité de Sacconaghi nous paraît extrêmement complet à cet égard : chaque organe (estomac, intestins, foie, rate, pancréas, capsules surrénales, aorte, uretère, bassinet, grand épiploon, mésentère, etc.) est l'objet d'un long chapitre. Les considérations théoriques et pratiques sont accompagnées — et cela de façon très complète et très claire — de schémas et de photographies de documents anatomiques ou anatomo-pathologiques.

Plusieurs chapitres sont en outre consacrés aux généralités concernant l'examen clinique des viscères abdominaux, des tumeurs de ces organes, des manifestations ascitiques et des organes dystopiques.

De plus des considérations cliniques nombreuses et personnelles complètent tout cet ensemble de données diagnostiques. Ce livre est écrit avec méthode et clarté ; les données anatomiques, physiologiques, cliniques, didactiques sont soigneusement triées et classées, ne s'entremêlent pas, ce qui rend la lecture et l'étude de l'œuvre facile et agréable.

Nous ne doutons pas qu'elle ne reçoive auprès des chirurgiens un accueil empressé, car l'auteur y a réuni et synthétisé toute une série de données forcément éparses dans les autres traités de chirurgie.

D'autant plus que la traduction faite par nos excellents confrères Mayer et Pinchart est digne de tous les éloges.

J. D. M.

Louis DUCROS : **Jean-Jacques Rousseau**. Paris, Fontemoing, 1908; un volume de 418 pages.

Dans quelques jours, le 28 juin 1912, sera célébré le deux centième anniversaire de la naissance du grand penseur genevois dont les œuvres ont révolutionné le monde. L'ouvrage de M. Ducros vient donc à son heure, et mérite d'attirer toute l'attention des lettrés. Le premier volume dont nous rendons compte aujourd'hui et qui est intitulé *De Genève à l'Hermitage (1712-1757)*, est aussi remarquable par l'ampleur du plan que par la richesse des renseignements.

Ce qui distingue tout d'abord le travail du savant doyen de la Faculté des lettres d'Aix, au milieu de l'amas de livres fragmentaires qui ont paru sur Jean-Jacques dans ces dernières années, c'est qu'il n'isole jamais la biographie de Rousseau de son œuvre. Comme le demandait déjà La Harpe, au lendemain de la mort de Jean-Jacques, M. Ducros veut suivre, dans tout le cours de la vie de Rousseau, les rapports de son caractère et de ses ouvrages, et étudier à la fois et parallèlement l'homme et l'écrivain.

Sans doute, cette méthode est indiquée par Rousseau lui-même dans ses *Confessions*, mais on sait assez avec quelle prudence il convient d'interpréter les *Confessions* et de contrôler, de vérifier, de compléter et de rectifier les faits et les raisonnements, car, bien que Jean-Jacques se targue toujours d'une franchise absolue, nous ne devons pas oublier que c'est un plaidoyer et qu'une véritable biographie de Rousseau doit être une biographie critique.

Et cela est vrai, surtout pour la première partie de la vie de Rousseau, pour ces quarante-cinq années, de 1712 à 1757, qu'étudie M. Ducros dans le premier volume de son ouvrage et pendant lesquelles, au milieu des aventures les plus romanesques et les plus diverses, germent, se développent et se fixent les sentiments et les idées du penseur et de l'écrivain.

C'est ce que fait excellemment M. Ducros en s'appuyant sur une documentation abondante qui ne laisse rien dans l'ombre. Tout d'abord, il nous fait pénétrer dans le milieu genevois de ce temps-là; il nous montre ce que c'était, à cette époque, qu'un « citoyen de Genève », quels étaient les ascendants de Rousseau, ses parents, ce que fut son enfance.

Avec le même soin, la même érudition précise, M. Ducros étudie les années de vagabondage du jeune Jean-Jacques en interprétant et en rectifiant les *Confessions*, et c'est ainsi qu'il rend plus réels pour nous, parce que moins romanesques, un grand nombre d'épisodes de ces années d'adolescence, tels que la rencontre du curé de Pontverre, l'aventure de Marion chez Mme de Vercellis et surtout le long roman

des amours de Mme de Warens à Annecy, à Chambéry et aux Charmettes.

Les relations de Rousseau et de Mme de Warens durèrent dix ans, échelonnés de 1729 à 1742.

« Si l'on réfléchit, nous dit très justement M. Ducros, que ce long séjour se place entre la seizième et la trentième année de Jean-Jacques, c'est-à-dire à l'âge où se forment définitivement l'esprit et le caractère, on comprendra que ce fut là pour Rousseau l'époque décisive de sa vie. »

Elle fut décisive surtout, non pas tant à cause des aventures sentimentales de Rousseau, mais de ses études, ainsi que le fait très bien remarquer M. Ducros : c'est alors qu'il se dégrossit, qu'il commença à lire et à bien lire avec méthode et suite, qu'il meubla son intelligence de tous les documents scientifiques qui lui seront si utiles plus tard quand il voudra pénétrer dans le domaine des lettres, de l'histoire et de la philosophie.

Sans doute tout le monde ne sera pas toujours de l'avis de l'auteur, lorsqu'il s'agit d'apprécier la conduite de Rousseau pendant ces longues années d'intimité avec Mme Warens et ses nombreux amants.

Dans ces conjonctures, comme plus tard, lorsqu'il s'agira des relations de Jean-Jacques avec Mme d'Epinay et Mme d'Houdetot, peut-être trouvera-t-on que l'auteur est trop sévère pour Rousseau et trop indulgent pour ces belles dames du XVIIIe siècle qui ne brillaient guère par la moralité de leur vie.

Si le long séjour de Rousseau chez Mme de Warens marque une période importante de sa jeunesse, sa vie à Paris, à partir de 1744, en marque une seconde, dans un tout autre milieu cette fois, celui des Philosophes, des beaux esprits et des Encyclopédistes. M. Ducros décrit en détail, et admirablement, ce second milieu si différent du premier, où le génie de Jean-Jacques va s'épanouir et se révéler à lui-même. Dans une série de tableaux changeants et multicolores, M. Ducros nous conduit avec Rousseau dans ce monde bizarre des salons et des bureaux d'esprits parisiens où figurent les Dupin, Mme d'Epinay, Mme d'Houdetot, Diderot, Grimm et tant d'autres, monde frivole, agité, paradoxal, corrompu, où le pauvre Jean-Jacques se sent dépaysé, ballotté, énervé, cherche en vain sa voie au milieu d'une foule d'intrigues et s'égare chaque jour davantage, glissant de plus en plus vers la vie de bohème jusqu'au moment où il fait la connaissance d'une lingère de son hôtel et se lie intimement avec Thérèse Le Vasseur.

Quelle a été l'influence de cette liaison sur la carrière de Rousseau? Est-il vrai qu'elle ait été néfaste ? Que Thérèse ait été le mauvais génie de Rousseau comme l'ont prétendu tant de biographes et de critiques ? M. Ducros semble incliner de ce côté, mais je préfère me ran-

ger à l'avis de M. Ritter qui proteste contre un jugement si sévère et si peu motivé.

En tout cas, les embarras de ce faux ménage n'améliorent pas la situation de Jean-Jacques; dans sa détresse il ne sait plus ce qu'il veut. Sera-t-il scribe à gages, copiste de musique ? Écrira-t-il des comédies, des épîtres en vers, comme tant d'autres ? Composera-t-il des opéras? Deviendra-t-il le factotum d'un grand seigneur ou d'un fermier général ? Toutes les carrières le tentent, il les essaie toutes, il perd pied, il va sombrer.

C'est dans ces circonstances que l'Académie de Dijon mit au concours, en 1749, la question de savoir si le progrès des sciences et des arts a contribué à corrompre ou à épurer les mœurs. Rousseau répondit, et l'on sait comment. Brusquement il se dégagea de la tourbe des écrivailleurs et des publicistes et débuta comme par un coup de tonnerre dans sa grande carrière de penseur et d'écrivain. M. Ducros fait du *Discours des Sciences et des Arts* une étude fort complète où il nous montre très bien comment le *Discours* était en germe dans les écrits antérieurs de Rousseau et tout spécialement dans ses Epîtres en vers de 1740 à ses amis Borde et Parisot. Désormais aucun doute ne peut plus exister à ce sujet sur la sincérité des opinions de Rousseau. La logique de sa vie et de son esprit devait aboutir à ce coup d'éclat qui, malgré ses redondances, sa rhétorique et ses paradoxes, réagissait violemment contre les tendances optimistes et béates de beaucoup de Philosophes et posait crûment la question sociale devant l'opinion publique.

Qu'après cela Rousseau ait réformé sa vie et qu'il ait écrit en 1753 le *Discours sur les causes de l'inégalité*, rien n'est plus logique non plus, et M. Ducros le montre admirablement et sans conteste dans une série de pages magistrales où il analyse longuement le fameux discours, en faisant valoir tour à tour les bons et les mauvais côtés de la thèse; sans doute tout le monde ne sera pas toujours de l'avis de M. Ducros et des flots d'encre couleront encore sur cette question; mais on en parlera désormais en pleine connaissance de cause et sans se baser sur quelques phrases toutes faites et quelques aphorismes retentissants cueillis çà et là dans un volumineux ouvrage que beaucoup ne se donnent plus la peine de lire, mais que les contemporains savaient par cœur et dont l'écho se retrouve encore dans tous nos discours sur la question sociale.

Cette fois, Rousseau est devenu célèbre; les Philosophes et les Encyclopédistes, habitués à la froide-phraséologie classique, se trouvèrent déroutés par la hardiesse des thèses et l'éloquence fougueuse et colorée d'une langue nouvelle qui s'adressait au cœur et non plus seulement à la raison; les femmes du monde, émues dans leur sensibilité, s'engouèrent de la personnalité de l'auteur du *discours* et

Mme d'Epinay lui donna asile à l'Hermitage, dans cette vallée de Montmorency où Rousseau devait passer six ans, de 1756 à 1762, les plus fécondes de sa vie, puisqu'il y composa ses trois ouvrages immortels : la *Nouvelle Héloïse*, le *Contrat social* et l'*Emile*.

La dernière partie du premier volume de M. Ducros s'occupe du séjour de Rousseau à l'Hermitage et nous raconte en détail les orageuses vicissitudes de ce séjour, les amours de Jean-Jacques et de Mme d'Houdetot, les querelles avec Mme d'Epinay, Diderot, Grimm, Saint-Lambert et bien d'autres. Ces incidents si embrouillés et parfois si obscurs, M. Ducros les étudie, les *Confessions* à la main, mais il les contrôle et les critique, pour ainsi dire jour par jour, à l'aide des mémoires et des témoignages du temps, comme le ferait un juge d'enquête.

Les résultats de cette longue et minutieuse enquête sont contradictoires. L'auteur, tout impartial qu'il veut être, semble plutôt donner les principaux torts à Rousseau qu'il traite souvent très durement. Je dois avouer qu'il ne m'a pas convaincu. Peut-être Rousseau a-t-il parfois menti, s'est-il exalté au point de perdre le sens exact des choses; mais les autres ? mais Mme d'Epinay ? mais Mme d'Houdetot elle-même ? N'oublions pas que ce n'est pas une ingénue, mais une femme mariée, vivant avec un amant; n'oublions pas non plus qu'aux prises avec toutes ces femmes si habiles à manier la langue des subtilités amoureuses, si exercées dans l'art du marivaudage et de la galanterie, le pauvre Jean-Jacques devait finir par s'exaspérer comme un lion dans les rêts des chasseurs. Cela ne le justifie pas, mais cela l'explique et nous devons regretter les violences de langage de M. Ducros qui s'emporte jusqu'à traiter Rousseau de « goujat » et à lui reprocher « la bassesse de son âme ».

Mais, laissons ces gros mots qui détonnent un peu sous la plume impartiale de l'auteur, et bornons-nous à constater que, dans son ensemble, l'ouvrage de M. Ducros, par l'abondance des sources, le souci du détail et la solide érudition du fond offre à tous les historiens de la littérature un document précieux qui nous aide puissamment à comprendre Rousseau et à démêler ce qu'il y a d'exacte vérité dans la longue autobiographie romanesque et passionnée que Jean-Jacques a intitulée ses *Confessions*.

H. PERGAMENI.

Baron CAMILLE BUFFIN : **Mémoires et documents inédits sur la révolution belge et la campagne de Dix-Jours (1830-1831).** — Académie royale de Belgique. — Commission royale d'histoire. — Bruxelles, 1912. 2 vol.; 588 et 630 pages.

Le baron Buffin, érudit se spécialisant dans les recherches sur la révolution de 1830, a eu la fortune de recevoir communication d'un certain nombre de mémoires et de documents des plus intéressants, touchant l'histoire des origines de notre indépendance. Avec grand soin il les a recueillis et annotés, les faisant précéder d'intéressantes notices biographiques et suivre d'un index alphabétique très complet.

M. Buffin a une prédilection pour les sources manuscrites ou puisées dans des ouvrages fort anciens. Peut-être y a-t-il quelque inconvénient à vouloir ignorer ainsi les ouvrages d'histoire belges et hollandais contemporains, d'analyse ou de synthèse. Il serait plus injuste de chercher noise à l'auteur parce que l'origine de ses citations est parfois trop sommairement indiquée. Nous avons appris de bonne source que, maintes fois, il n'a obtenu communication de textes qu'à condition de ne pas les cataloguer nettement. Ils sont moins rares qu'on ne pourrait l'espérer, les archivistes désireux d'envelopper leur dépôt d'un mystère plus insondable que celui de l'hinterland thibétain.

Les relations publiées comprennent :

1° Les Mémoires du lieutenant général baron Chazal, gais, pittoresques, claironnants comme une épopée. Au point de vue documentaire, ces souvenirs de l'intrépide jeune Français, lancé, à 22 ans, en pleine tourmente révolutionnaire et y recherchant chevaleresquement le danger, ne peuvent être utilisés sans circonspection. Ecrits après un laps de temps de plus de quarante-cinq années, ils renferment des contradictions et des lacunes. De plus, Chazal, ce Gascon devenu le plus ardent des patriotes belges, peint notre révolution en fresques aux proportions colossales, où il se représente volontiers lui-même et non précisément à l'arrière-plan. Il lui est arrivé, à lui aussi, de céder au découragement et il a, plus tard, dû en concevoir quelque regret, car nous connaissons peu de textes où la vérité soit aussi aimablement édulcorée que celui décrivant la fuite, hors de Bruxelles, de Chazal et de ses compagnons, au moment où le prince Frédéric se prépare à faire son entrée dans la capitale ;

2° Nuancés de tristesse et subjectifs également sont les Mémoires du lieutenant général Pletinckx, ancien chef d'état-major des forces mobiles belges. L'impétueux révolutionnaire a une tendance

à amplifier les événements auxquels il fut mêlé et comme son attitude prêta à certaines critiques, son écrit, laissé en souvenir à sa fille, est surtout un plaidoyer. Dans la première partie, il rappelle la part qu'il prit à l'organisation de la garde bourgeoise de Bruxelles (26 août et jours suivants) et aux préparatifs de résistance de la capitale, dans la nuit du 22 au 23 septembre. L'opinion courante prononce, à l'occasion de ces événements, plus souvent le nom du baron Emm. Vanderlinden d'Hoogvorst que ne le fait M. Pletinckx. Il n'est parfois rien de plus fâcheux pour un homme célèbre que le voisinage d'un homme encore plus célèbre.

Dans la seconde partie, il décrit sa captivité à Anvers et rapporte un tête-à-tête confidentiel qu'il eut avec le prince d'Orange, entretien où le héros de Waterloo, le descendant du Taciturne, se montre si larmoyant et si prolixe que l'on est tenté de murmurer : « Amicus Pletinckx, sed magis amica veritas. »

3° Moins déconcertants sont les extraits des Mémoires du lieutenant général comte Du Monceau, officier d'élite devenu chef de la maison militaire de Guillaume III. Comme aide de camp du prince d'Orange, il assista à l'entrée de celui-ci à Bruxelles, le 1er septembre, et séjourna avec lui à Anvers en octobre. Son récit, paisible et mesuré, corrobore les exposés de nos historiens contemporains, ramenant la crise de 1830 à des proportions plus modestes et certainement plus conformes à la réalité. Il est intéressant parce qu'il nous décrit des événements connus, mais vus de l'autre côté de la barricade ;

4° Les extraits du journal du lieutenant général baron de Constant Rebecque sont d'une lecture plus aride. Tels quels, dans leur sécheresse précise, ces dispositions et rapports du chef de l'état-major néerlandais complètent les travaux du baron Martinet sur la campagne de Dix Jours et remettent au point certains épisodes grossis, tels que les combats de Kermpt et de Bautersem.

N'insistons pas sur plusieurs autres documents : lettres, notes ou relations, parmi lesquels un rapport de M. de Knyff de Gontreuil, directeur de la police à Bruxelles, au ministre van Maanen, un récit des troubles d'Anvers, fait en néerlandais par un ardent orangiste, une description des désordres de Louvain et des journées de Bruxelles par des témoins oculaires inconnus, etc.

La lecture attentive des mémoires publiés par M. Buffin confirme, nous semble-t-il, l'interprétation suivante, très contemporaine, de la révolution : les bourgeois mécontents du régime hollandais n'envisageaient en 1830 qu'un redressement des griefs par des moyens légaux. La propagande révolutionnaire fut l'œuvre d'une toute petite minorité

de jeunes intellectuels intrépides, ambitieux, ne doutant de rien, se grisant de leurs propres paroles. Elle eut peu d'effet et agit surtout sur le petit peuple, atteint par une crise économique et haïssant les Hollandais d'une manière irraisonnée, par antagonisme de nation à nation. Commencés fortuitement, en dehors de la volonté des meneurs, les troubles alarmèrent la bourgeoisie, indifférente ou attachée, sinon au Roi, du moins à la maison d'Orange. Etant parvenue à rétablir l'ordre, cette dernière se rallia au principe de la séparation administrative et promit de faire respecter le *statu quo* en attendant cette solution. Le peuple, d'une part, troublé par des excitations et des bruits calomnieux, « travaillé » par des condottieres internationaux et des cerveaux brûlés romantiques, le Roi, d'autre part, temporisant, s'obstinant au fond à rétablir l'ancien ordre de choses, ne lui permirent pas d'accomplir sa mission.

Lorsqu'enfin le gouvernement hollandais se décida à sévir, les chefs responsables du mouvement, tant Belges qu'étrangers, menacés directement de représailles, fuirent presque tous, découragés, abandonnant le peuple à lui-même. La bourgeoisie se terra dans ses caves. Le 23 septembre, le bas peuple se trouva seul en face des grenadiers de Guillaume. Contre toute attente, il ne se soumit pas et sut briser l'élan de l'ennemi. Aussitôt les chefs lui reviennent et organisent la défense ; la bourgeoisie et la province prennent parti pour le vainqueur ; l'armée, disloquée par les désertions, recule au delà de la frontière, poursuivie par une poignée de volontaires aussi hâbleurs que foncièrement héroïques. En somme, le succès de la révolution de 1830 fut, avant tout, dû aux hésitations d'un roi trop orgueilleux pour admettre que son fils aîné gouvernât des provinces autonomisées par une rébellion, trop humain pour entreprendre de les vaincre au prix d'une répression impitoyable.

FRANS VAN KALKEN.

OUVRAGES SIGNALÉS :

OFFICE DU TRAVAIL : **Statistique des grèves et lock-out en Belgique (1906-1910)**. Bruxelles, Office de publicité et Société belge de librairie, 1911.

EUGÈNE STRYHAGEN : **L'apprentissage en Belgique.** Thèse soutenue à l'Université libre de Bruxelles le 20 février 1911 pour la licence en sciences sociales. Bruxelles, 1911, 1 volume, 341 pages, 4 francs.

A. ZOCCO-ROSA : **La Tavola bronzea di Narbona** (lex civitatis Narbonensis de flaminio provinciæ), Catania, 1912, brochure de 58 pages.

RUDYARD KIPLING : **Brugglesmith**. Paris, Stock, 1912.

OSCAR WILDE : **Théâtre, III** : les Comédies (II). Paris, Stock, 1911.

ID. : **Une maison de Grenades**. Paris, Stock, 1911.

ARTHUR CONAN-DOYLE : **Le capitaine Micah Clarke**. Paris, Stock, 1911.

ID. : **Derniers mystères et aventures**. Paris, Stock, 1911.

ID. : **La bataille de Sedgemoor**, Paris, Stock, 1911.

LÉON TOLSTOÏ : **Résurrection**, 2 volumes. Paris, Stock, 1911.

MICHEL BAKOUNINE : **Œuvres**, tome V. Paris, Stock, 1911.

ERNEST COEURDEROY : **Œuvres**, tomes II et III, *Jours d'exil* 1853-1855), 2 volumes. Paris, Stock, 1911.

Lieutenant LE KASS : **Nos Gendarmes**. Bruxelles, 1912, brochure de 47 pages.

Chronique Universitaire

Séminaire d'histoire du moyen âge. — Les séances de ce séminaire ont réuni, pendant l'année académique 1911-1912, sous la direction de M. le professeur Leclère, des étudiants des deux années de la candidature en philosophie et lettres. Les communications faites par eux ont été au nombre de onze, dont plusieurs excellentes. Le séminaire avait choisi comme sujet d'études quelques aspects de la vie intellectuelle du XIIIe siècle. Trois conférences ont été consacrées à l'examen des ouvrages récents de M. Ch.-V. Langlois : ils traitent de l'état moral du XIIIe siècle, soit d'après les romans d'aventures, soit d'après les œuvres des moralistes et ils étudient les connaissances que les hommes de cet âge possédaient sur le monde et sur la nature; la philosophie scolastique et le mysticisme ont fait l'objet de trois autres travaux. Une conférence a rendu compte de l'organisation de l'enseignement. Deux séances ont été remplies par des exposés relatifs à l'architecture, à la sculpture et à la peinture (murale et sur verre). Enfin, l'étude de la vie, des actes et des idées de saint Louis et de l'empereur Frédéric II a fait voir de quelle manière les pensées et les mœurs du XIIIe siècle s'étaient incarnées dans ces deux princes contemporains si divers et si caractéristiques.

—

L'histoire ecclésiastique à l'Université de Bruxelles. — M. Ch. Pergameni, agrégé, a continué, pendant l'année académique 1911-1912, le cours d'histoire ecclésiastique inscrit en 1908 au programme des cours libres de la Faculté de philosophie et lettres.

En voici le sommaire :

A. ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE RELIGIEUSE FRANÇAISE DEPUIS 1793 JUSQU'A LA CONCLUSION DU CONCORDAT DE 1801. — L'idéal des révolutionnaires fut moins la séparation des églises et de l'État que l'attribution à l'État nouveau de la mission d'exercer une tutelle morale et philosophique sur les citoyens « patriotes ».

B. Culte de l'Être suprême. — *Idéal philosophique et politique de Robespierre.* — Déiste, Robespierre était convaincu de la nécessité d'une morale *sociale*; opportuniste en politique, il croit à la nécessité d'un culte patriotique, moral, obligatoire et admissible pour tous : le culte de l'Être suprême, fondé sur l'immortalité de l'âme et l'existence de Dieu

M. Pergameni a fait connaître l'*Attitude de Robespierre vis-à-vis des cultes révolutionnaires et vis-à-vis de la déchristianisation.* Il a examiné à ce sujet les thèses de M. Aulard et de M. Mathiez.

C. Les cultes décadaire et théophilanthropique. — a) *Politique religieuse depuis la chute de Robespierre jusqu'au 18 fructidor an V (4 septembre 1797).*

b) *La théophilanthropie.* — Ses fondateurs : Chemin et Valentin Haüy. Les principes de la secte. Leur mise en application. Analyse du discours de La Revellière-Lépeaux (1797) : pour établir l'unité morale de la France, il faut un *culte raisonnable, des cérémonies civiles, des fêtes nationales.* Comparaison des idées de La Revellière-Lépeaux avec celles de Robespierre. Histoire de la théophilanthropie.

c) *Le culte décadaire.* — Caractères et origines. Réglementation de ses cérémonies par François de Neufchâteau. Le culte décadaire en Belgique : rôle de Lambrechts; étude de quelques fêtes révolutionnaires et patriotiques à Bruxelles. Après le 18 brumaire, politique d'apaisement. Le culte décadaire se meurt. Le Concordat.

Conclusion. — Échec des diverses tentatives de séparation des églises et de l'État par suite de la contradiction entre ce principe et la politique religieuse du gouvernement français. La séparation ne fut pas sincère : elle consista dans la mise en œuvre, sous le couvert de la liberté des cultes, de divers moyens de nature à supprimer le culte catholique ou tout au moins à le subordonner à la tutelle de l'État.

D. Attitude du clergé vis-a-vis des lois religieuses révolutionnaires (depuis la constitution civile jusqu'au Concordat).

a) *Définition des termes* : constitutionnels, inconstitutionnels; soumissionnaires, insoumissionnaires; assermentés, insermentés; ralliés, réfractaires; déclarants et promettants; concordataires, anticoncordataires.

b) *Étude des formules de serment et de promesses imposées au clergé français depuis le serment de la Constitution civile jusqu'à celui du Concordat.*

c) *Le clergé bruxellois depuis l'annexion du 1er octobre 1795.* — Polémiques entre soumissionnaires opportunistes et insoumissionnaires intransigeants ou « doctrinaires ». Analyse de sources manuscrites inédites. Statistique des ralliés.

Conclusion : par leur attitude, les soumissionnaires ont préparé le

renouveau catholique du XIXe siècle. « L'Église a tout à perdre et rien à gagner à identifier sa cause avec celle d'un parti politique (Mathiez) ».

E. L'ESPRIT PUBLIC BELGE DE 1795 à 1801, SPÉCIALEMENT DANS LE DÉPARTEMENT DE LA DYLE. — Examen critique des sources. Les facteurs de l'esprit public et ses manifestations symptomatiques. Conclusion générale.

—

A la Faculté des lettres de Lille. — La *Revue internationale de l'enseignement* a publié, le 15 février 1912, de très intéressants renseignements sur les salles de travail, les conférences, les séminaires, les cours pratiques de la Faculté des lettres de l'Université de Lille. Ils font voir comment cette Faculté a réussi à organiser, à côté de ses cours publics, faits *ex cathedrâ*, un ensemble varié d'enseignements spéciaux dotés d'installations matérielles et satisfaisantes. Il y a là des indications dont il convient de tirer parti.

Ce n'est pas ici le lieu d'exposer — ce que nous ferons peut-être quelque jour — les transformations, les extensions et l'outillage scientifique nécessaires à nos Facultés de philosophie et lettres pour qu'elles s'acquittent pleinement de la mission universitaire qui leur est dévolue. Ce serait même excéder les cadres de cette chronique que de résumer tous les faits relevés par la *Revue internationale*. Bornons-nous seulement à mentionner l'existence, à la Faculté de Lille, d'une salle de travail, munie d'une riche bibliothèque spéciale, pour l'étude de la littérature française; d'un institut de géographie avec bibliothèque, collections de cartes et 5,600 clichés de projections; d'un institut d'art possédant 800 moulages, 30,000 gravures, 7,000 clichés; d'une salle de travail d'histoire avec une bibliothèque spéciale (manuels, collections de textes, instruments bibliographiques) et collection de sceaux; d'un institut de papyrologie, d'un laboratoire de phonétique expérimentale, d'un institut pédagogique, de salles de travail pour l'étude de l'allemand et de l'anglais (cette dernière ayant reçu la riche bibliothèque du poète Auguste Angellier, de son vivant professeur d'anglais à la Faculté de Lille).

Tous ces centres d'études, dont l'existence est assurée par le concours de l'Université même, de la ville de Lille et des amis que l'Université lilloise possède dans la riche région du Nord, sont des plus actifs, à en juger par la liste des ouvrages qui ont été élaborés depuis quelques années.

Pour n'en citer que deux ou trois, c'est de l'institut géographique qu'est issu le beau livre de M. Blanchard sur la *Flandre* (thèse de doctorat); c'est au cours pratique consacré à l'histoire de Lille et des provinces du Nord que se rattachent les excellents travaux de M. le professeur A. de Saint-Léger. L. L.

La IIe conférence internationale des assurances sociales réunie à Dresde les 15 et 16 septembre 1911. — L'ordre du jour de la conférence spéciale organisée les 15 et 16 septembre dernier, par le Comité international des assurances sociales à l'occasion de l'exposition d'hygiène de Dresde, portait sur les points suivants :

1° Mesures de prévention contre les accidents, les maladies professionnelles et les maladies populaires ;

2° Méthodes de traitement des accidents du travail, des maladies professionnelles et des maladies populaires ;

3° Combinaison de l'assurance obligatoire créée par l'Etat, et de l'assurance libre, organisée par l'initiative privée.

Ces trois questions avaient déjà été abordées à Rome en 1908, et à La Haye en 1910. Leur importance justifiait un examen nouveau entre spécialistes, d'autant plus qu'en ce moment la législation de plusieurs pays et notamment de la Belgique, est sur le point de subir des transformations profondes en vue d'assurer une sécurité plus grande à la classe ouvrière par le mécanisme des assurances sociales.

Nous croyons intéressant de reproduire les conclusions des trois rapports qui ont été présentés sur ces trois questions ; elles résument les points essentiels sur lesquels l'accord tend de plus en plus à s'établir. Elles font entrevoir l'orientation définitive des assurances sociales et surtout elles contiennent l'énoncé de principes jadis fort discutés et qui semblent être actuellement admis par tous ceux qui se préoccupent de ces questions.

1. — Conclusions du rapport de M. Klein sur le traitement médical en assurance sociale.

1° Le traitement médical est, avec la prévention des atteintes à la santé des assurés la tâche principale de l'assurance sociale ; le paiement d'indemnités ne vient qu'en seconde ligne.

Beaucoup d'atteintes à la santé (maladies ou accidents) sont inévitables. Un efficace traitement médical supprime dans bien des cas le dommage ou le réduit au minimum. La compensation pécuniaire du dommage (indemnité ou rente) est, par lui, ramenée également au minimum inévitable.

2° Le traitement médical, en assurance sociale, a pour but de rétablir la capacité fonctionnelle du corps (capacité de gain), ce qui n'est pas toujours la même chose que l'intégrité physique (guérison anatomique).

3° Pour que le traitement médical soit efficace, il faut la collaboration :

Du malade (soumission aux règlements et prescriptions du médecin et de la Caisse, en particulier acceptation des opérations nécessaires

et qui promettent le succès, alors même que légalement elles ne peuvent être imposées) ;

Du médecin, etc... (formation sociale et technique du médecin ainsi que de l'ensemble du personnel assistant) ;

De la Caisse d'assurance (qui doit régler et diriger tout le traitement, même dans les cas individuels si cela est nécessaire).

4° La Caisse d'assurance (aussi dans l'assurance-maladie), responsable de la direction du traitement, doit, dans son intérêt bien compris, avoir en vue le but final qui est la guérison la plus complète possible plutôt que de s'efforcer seulement de réaliser (dans le cadre de leurs obligations relatives aux indemnités) les plus grandes économies de gestion possibles.

5° Lorsque les organes de plusieurs assurances (maladie, accidents, invalidité dans le cas d'accidents du travail, maladie et invalidité dans le cas d'invalidité sans accident) sont intéressés au traitement, la Caisse de maladie doit défendre les intérêts des Caisses appelées à intervenir après elle, et les aviser aussitôt du cas qui peut motiver un traitement médical. La Caisse qui, plus tard, aura la charge de l'indemnité doit, dans chaque cas, examiner immédiatement (autant que possible d'après un certificat médical) si le traitement médical institué suffit bien, en ce qui concerne les intérêts de cette Caisse.

6° Plus précoce et plus énergique est le traitement médical et plus il a chances de succès. Il faut individualiser chaque cas. Il faut choisir le mieux possible le médecin (avec des spécialistes pour les maladies spéciales). Il faut perfectionner les méthodes d'examen et de traitement. Si nécessaire, il y a lieu d'établir ou de subventionner des hôpitaux et sanatoria particuliers. Les résultats du traitement seront assurés et affermis par des cures complémentaires (asiles de convalescence, etc.). Le travail doit être repris à temps, également à titre de moyen de cure.

7° Il y a lieu de pousser à la création de dispensaires (stations de conseils et d'assistance pour les maladies professionnelles et populaires) ; les institutions actuelles créées pour améliorer la santé publique doivent être soutenues (maisons ouvrières, jardins ouvriers, stations de repos, lutte contre l'alcoolisme) ; il faut améliorer l'alimentation populaire (alimentation des assurés à leur domicile et à l'atelier) ; l'assurance doit collaborer avec la Croix-Rouge et les Sociétés analogues créées en vue des premiers secours, etc. ; en général, on doit appuyer toutes les mesures prises pour améliorer l'état sanitaire de la population assujettie à l'assurance, et, par suite, de la population entière, sans qu'il soit nui au bon fonctionnement financier des Caisses en tant qu'elles ont à remplir diverses obligations légales.

9° Toutes ces circonstances, d'une influence considérable sur le traitement médical de l'assurance sociale, se présentent sous des aspects différents selon les localités. Pour que le but humanitaire final, commun à toutes les Caisses, soit atteint, il convient de coordonner les Caisses en des associations locales, selon le procédé des associations de caisse de maladie (prévues par la loi) et des ententes, en vue du traitement entre corporations d'assurance-accidents, préconisées par le président *Kaufmann* et réalisées dans la Prusse rhénane et la Westphalie.

10° Le placement de bénéficiaires de rentes dans des asiles d'invalides ou d'orphelins, etc. se recommande en cas de maladies contagieuses ou de maladies populaires diverses (même dans des stades peu avancés), en vue aussi bien de secourir le malade que de l'isoler des autres personnes et de prévenir ainsi la contagion.

Les préjugés actuels contre ces institutions doivent être combattus par l'éducation, une installation rationnelle et la sélection des hospitalisés.

11° La possibilité (prévue par le nouveau Code allemand des assurances sociales) d'extension de l'assurance-accidents à certaines maladies professionnelles par une décision du Conseil fédéral, doit être considérée comme un progrès, parce qu'elle permettra d'étendre la protection nécessaire à cette catégorie de malades.

12° L'Exposition internationale d'hygiène de Dresde 1911, qui est devenue une remarquable exposition internationale de la santé publique, donne une complète idée de tout ce qui a été tenté dans les multiples domaines de l'hygiène. Elle aussi, l'assurance sociale, pierre angulaire de l'hygiène populaire, est l'objet dans cette exposition d'une démonstration qui fait impression. Les catalogues des divers Etats et les publications distribuées à l'occasion de l'Exposition contiennent de riches matériaux permettant de connaître et d'apprécier l'assurance sociale et son traitement médical.

L'étude de toute l'Exposition est de la plus haute importance pour le développement des institutions de l'assurance sociale et de leur traitement médical.

2. — Conclusions du rapport de M. Hartmann sur la prévention des accidents du travail, maladies professionnelles et autres maladies populaires :

1° Les circonstances dans lesquelles se produisent les accidents et maladies professionnelles prouvent qu'un grand nombre pourraient être évités. L'application de mesures préventives est donc une mesure humainement indispensable et doit être énergiquement poursuivie afin que l'on évite par là de graves dommages économiques aux patrons et aux ouvriers.

2° Cette prévention sera efficacement réalisée par l'accroissement et l'amélioration des règlements préventifs édictés par les diverses institutions compétentes, par le développement de la technique de la protection du travail, par la vulgarisation des dispositifs protecteurs au moyen des livres, journaux, conférences, expositions et musées, et par la surveillance des exploitations à l'aide de spécialistes en nombre suffisant.

3° Pour aboutir à de nouveaux progrès absolument nécessaires aux patrons et aux ouvriers, il faut perfectionner et compléter en divers sens les efforts tentés jusqu'ici.

4° Lorsque, comme c'est le cas en Allemagne, des autorités et organisations différentes sont qualifiées pour édicter des prescriptions en vue d'empêcher les accidents et maladies professionnelles, il faut introduire, pour les exigences à imposer aux exploitations du même genre, une rédaction identique afin d'éviter parmi les patrons et les ouvriers des malentendus sur l'étendue de ces exigences, et de faciliter l'application des règlements et l'établissement des dispositifs de sécurité dans les exploitations qui doivent en être pourvues.

5° Pour que les règlements soient appliqués, une surveillance par des fonctionnaires experts en nombre suffisant est indispensable. Le grand nombre des exploitations à surveiller dans les Etats industriels, empêchant leurs trop fréquentes inspections, il n'y a pas à craindre que ces exploitations puissent être incommodées par l'inspection ainsi prévue.

6° La technique de la protection du travail doit tendre toujours plus à faire que la mise en sécurité, contre les accidents, de la vie et de la santé des ouvriers soit obtenue par la construction même et le mode d'emploi des appareils industriels plutôt que par l'introduction après coup de dispositifs spéciaux.

Les fabricants et fournisseurs des appareils et machines doivent, par suite, être légalement obligés de ne mettre en vente que des produits répondant aux prescriptions.

Les entrepreneurs doivent être contraints, lorsqu'ils font acquisition de matériel d'exploitation d'exiger des fabricants ou fournisseurs des appareils conformes aux prescriptions ou la livraison, en même temps, de dispositifs de sécurité.

7° La collaboration des ouvriers à l'application des règlements préventifs est un élément essentiel de succès. L'expérience a montré qu'il ne suffit pas de publier (afficher) ces règlements pour obtenir que les ouvriers en observent les prescriptions. Il faut exciter et tenir en haleine l'intérêt des ouvriers : par l'action immédiate de délégués et comités ouvriers, par de fréquentes explications verbales, par des cours et conférences, par des visites aux musées de protection

ouvrière, par l'organisation d'exposition circulante, par des leçons dans les écoles d'enseignement complémentaire, par l'inscription des règles de la prévention dans les programmes d'examen des apprentis et compagnons, par la distribution de primes aux ouvriers qui indiquent ou proposent d'utiles améliorations techniques, etc.

8° L'efficacité des mesures préventives dépend aussi en grande partie de l'attitude des employés d'exploitation, car ceux-ci sont, dans la plupart des cas, mieux placés que le patron lui-même pour assurer l'obéissance aux prescriptions. Il faut donc, mieux encore que par le passé, provoquer la collaboration des employés d'exploitation et même faire peser sur eux une certaine responsabilité.

9° En ce qui concerne la préparation scientifique de ces règlements, il faut s'appliquer à les traiter d'une façon systématique, de façon à partir de principes répondant bien aux exigences générales de la protection du travail et à fournir aux constructeurs des appareils et machines des données assez précises pour qu'ils puissent d'emblée projeter les dispositifs de prévention en même temps que l'appareil lui-même.

10° L'Exposition internationale d'hygiène, en plusieurs de ses sections, groupe un grand nombre de représentants de dispositifs qui ont fait leurs preuves. Les catalogues spéciaux de l'assurance ouvrière et de l'hygiène du travail ainsi que de diverses expositions de pays étrangers renseignent en détail sur ces expositions. Ces démonstrations permettent un échange de vues sur les expériences faites dans les principaux pays civilisés, elles sont ainsi du plus haut intérêt pour ceux qui veulent améliorer la technique de la sécurité a l'atelier.

3. — Conclusions du rapport de M. Bielefeldt sur la combinaison entre l'assurance obligatoire d'Etat et l'assurance facultative privée :

1° L'assurance obligatoire a pour objet de donner une base à l'assurance sociale. Elle doit s'étendre à tout ce qui est indispensable pour garantir une existence normale aux classes de la population qui sont sans fortune et ne gagnent régulièrement par leur travail salarié que le strict nécessaire à leur entretien : l'assurance obligatoire doit donc comprendre l'assurance des malades, des blessés, du travail, des invalides, des vieillards, des veuves et des orphelins, ainsi que des mesures préventives contre l'incapacité prématurée résultant de la maladie ou de l'accident.

2° Toute autre amélioration de la situation économique des classes les moins fortunées ne doit être poursuivie que par le développement de l'assurance volontaire qu'il s'agisse des assurés obligatoires ou des classes moyennes qu'il est inutile de soumettre à l'assurance obligatoire.

3° Dans ce développement de l'assurance volontaire, il faut s'attacher à laisser à l'individu la plus grande liberté possible de mouvement quant à la nature (assurance d'une rente ou d'un capital), au montant de l'assurance ainsi qu'au mode de paiement des primes.

4° Autant que le permet le régime des institutions légales existantes, c'est avec le concours de ces institutions qu'il faut, pour les assurés obligatoires, poursuivre ce développement de l'assurance volontaire. Il faut, ce faisant, éviter tout ce qui viendrait faire obstacle à l'assurance volontaire pour des motifs purement techniques, spéciaux à l'assurance obligatoire.

5° Il faut donner la préférence au mode d'assurance volontaire qui combine de telle sorte le principe de l'épargne et le principe de l'assurance, qu'il laisse à l'assuré le pouvoir d'utiliser l'un ou l'autre ou tous deux ensemble, au mieux de ses intérêts.

6° Ce goût de l'épargne et de l'assurance doit être encouragé par un concours direct ou indirect, autant que possible réglé par la loi même de l'Etat, des communes, des patrons et des associations d'intérêt commun.

7° Pour les personnes qui ne sont pas soumises à l'assurance obligatoire (classes moyennes), il faut rendre utilisables les institutions d'assurance privée. On peut recourir au même procédé pour organiser l'assurance complémentaire facultative des assurés obligatoires.

8° L'assurance privée doit donc — là où cette transformation n'est pas encore effectuée — être améliorée de telle sorte que, par le mode et le montant de ses prestations, elle soit non seulement équivalente, mais autant que possible préférable dans certains cas à l'assurance obligatoire. Les avantages offerts par l'assurance privée doivent consister notamment en : assurance d'un capital ou assurance d'une rente, facilités de transformation et de remboursement, participations aux bénéfices, service d'avances ou prêts (crédit personnel et crédit hypothécaire), mesures destinées à prévenir la déchéance des droits acquis, et à prévenir l'entrée prématurée en incapacité (traitement médical préventif), construction d'immeubles dans un intérêt social pour les assurés à l'aide des capitaux de l'assurance.

9° Par les moyens que l'on vient d'indiquer, on doit s'efforcer d'organiser une assurance populaire qui tienne compte des besoins des couches populaires inférieures et moyennes. En particulier, là où seule l'assurance des rentes est organisée par la loi, il y a lieu de transformer l'assurance sur la vie en une assurance populaire complète, par l'assurance privée ou publique, et vice-versa.

Ces conclusions ont été généralement admises par les représentants des différentes nations qui assistaient à la conférence.

Tous les orateurs ont insisté sur l'importance de l'organisation systématique de l'assurance obligatoire ou facultative, d'Etat ou privée, sur le rôle considérable que l'assurance obligatoire est appelée à jouer dans les sociétés modernes pour protéger l'individu contre les risques du travail professionnel.

Les représentants étrangers ont rendu un hommage mérité aux institutions allemandes d'assurance ouvrière, dont l'action se chiffre aujourd'hui par des sommes énormes consacrées depuis plus de vingt-cinq ans à l'amélioration du bien-être de l'ouvrier.

Depuis la création jusqu'en 1909, elles ont dépensé, pour l'assurance « maladie », 3,994.4 millions de marks; pour l'assurance « accidents », 1,808.3 millions de marks pour l'assurance « invalidité », 1,871.6 millions de marks; soit ensemble plus de 7 1 2 milliards de marks.

En 1909, la dépense totale de l'assurance a atteint 693,495,000 marks, soit 1,900,000 marks par jour.

A ces chiffres, il faut ajouter les résultats obtenus par l'action éducative des institutions d'assurance.

Ces résultats apparaissaient clairement dans les documents exposés à Dresde par les différents organes de l'assurance allemande. En 1909, l'assurance contre la maladie s'étendait à 9,946,585 hommes, 3,457,713 femmes; l'assurance contre les accidents à 14,854,000 hommes, 8,913,000 femmes; l'assurance contre l'invalidité à 10,707,100 hommes, 4,737,200 femmes.

Depuis leur création en 1891, les établissements d'assurance contre l'invalidité ont accumulé des réserves qui atteignaient, en 1909, 1,574.1 millions de marks, et qui étaient placées de la façon suivante :

Placements d'un intérêt social, 829,324,554 marks;

Etablissements de cure et de convalescence, 445,934,433 marks;

Maisons ouvrières, 280,517,984 marks;

Crédit agricole, 102,872,137 marks;

Autres placements, 744,786,826 marks.

Ainsi l'assurance réalise à la fois la prophylaxie et la réparation des risques et dommages que la profession fait subir aux ouvriers.

Si l'on compare au point de vue des avantages sociaux l'assurance et la bienfaisance, on est frappé de la supériorité des organisations d'assurance qui non seulement garantissent mieux le traitement des maladies, mais qui poursuivent en même temps l'éducation, condition essentielle pour réaliser la prophylaxie, alors que les institutions de bienfaisance limitent leur intervention à une réparation le plus souvent insuffisante et trop tardive des conséquences des maladies et des accidents.

Aussi l'exemple de l'Allemagne tend-t-il de plus en plus à inspirer

la législation de tous les pays. L'Angleterre notamment vient d'adopter un projet de loi destiné à substituer progressivement, au système suranné et empirique de la bienfaisance, l'organisation méthodique de l'assurance.

Nous devons souhaiter voir bientôt la Belgique suivre, à son tour, l'exemple des grands pays voisins et instaurer un système complet d'assurance ouvrière, en bénéficiant des expériences systématiquement organisées par la législation allemande et dont les résultats, tant prophylactiques que thérapeutiques, étaient admirablement mis en évidence à l'Exposition internationale d'hygiène de Dresde.

Peut-être l'organisation d'une exposition spéciale de la bienfaisance, du genre des expositions qui ont été faites pour montrer au public les conditions du travail à domicile, serait-elle le plus sûr moyen d'attirer l'attention du législateur belge sur l'insuffisance des institutions de l'assistance publique et privée, particulièrement dans les campagnes ?

Dr Querton,
Professeur à l'Université.

Simon de Cyrène

PAR

SALOMON REINACH,

Membre de l'Institut.

Je crois pouvoir alléguer un exemple d'un passage commun à nos trois premiers Evangiles qui paraît avoir été influencé par une doctrine hérétique antérieure; les rédactions que nous possédons ne combattent pas ouvertement cette doctrine, mais se comprennent seulement, à mon avis, si l'on y reconnaît le désir de l'écarter.

I.

L'art, depuis le XVe siècle surtout (1), a popularisé l'image douloureuse du *Portement de la Croix* : Jésus, épuisé par ses précédentes épreuves, pliant sous le faix d'une croix trop lourde, est soulagé par la compassion d'un Juif, Simon de Cyrène, qui l'aide à porter l'instrument de son supplice (2). Tel est, pour ne citer qu'un exemple célèbre, le motif du *Spasimo di Sicilia* attribué à Raphaël,

(1) Voir MALE, *L'Art religieux de la fin du moyen âge*, p. 76.

(2) Les condamnés au supplice de la croix devaient porter le *patibulum*; nous avons des textes païens qui l'attestent. Plaute, *Carbon.* (fragm. 3, Weise) : *Patibulum ferat per urbem, deinde affigatur cruci.* — Plutarque, *de sera numinis vindicta*, 9 : τῶν κολαζομένων ἕκαστος κακούργων ἐκφέρει τὸν αὑτοῦ σταυρόν. — Artémidore, *Oneirocritica*, I, 56 : ἔοικε γὰρ καὶ ὁ σταυρὸς θανάτῳ καὶ ὁ μέλλων αὐτῷ προσηλοῦσθαι πρότερον αὐτὸν βαστάζει.

autrefois à Palerme, aujourd'hui à Naples : « Le Christ, affaissé à terre sous le fardeau de la croix, se retourne vers les saintes femmes en pleurs, parmi lesquelles sa mère éplorée... Simon de Cyrène s'est saisi de la croix pour la porter lui-même, tandis qu'un soldat dirige sa lance contre le Christ pour le forcer à marcher et qu'un autre soldat essaie de le relever en tirant avec une corde » (1).

Cette conception pathétique de la scène n'est pas autorisée par les textes évangéliques. Simon de Cyrène n'y agit point par pitié; il est requis — nous dirions *réquisitionné* — par les soldats romains. Dans les trois Synoptiques, Jésus ne porte pas du tout sa croix; il la porte dans le quatrième Evangile, mais là il n'est question ni de Simon de Cyrène, ni des souffrances de Jésus écrasé par son fardeau. Voici les textes :

Marc, XV, 21 : « Ils le conduisirent dehors pour le crucifier; et ils contraignirent un passant qui arrivait des champs, un certain Simon de Cyrène, le père d'Alexandre et de Rufus, de porter la croix de Jésus. »

Matthieu, XXVII, 31-32 : « Ils l'emmenèrent pour le sacrifier; et comme ils sortaient, ils trouvèrent un homme de Cyrène, nommé Simon, qu'il contraignirent de porter la croix de Jésus. »

Luc, XXIII, 26 : « Comme ils l'emmenaient, ayant pris un certain Simon de Cyrène, qui revenait des champs, ils le chargèrent de la croix, pour la porter derrière Jésus. »

Jean, XXIX, 16-17 : « Ils prirent Jésus et l'emmenèrent; et Jésus, portant sa croix, sortit vers le lieu appelé le Calvaire. »

Dans l'*Évangile de Pierre*, où cette partie du récit est conservée, il n'est pas question du portement de la croix.

La contradiction entre saint Jean et les Synoptiques avait déjà frappé les anciens; Origène se tirait d'affaire en supposant que Jésus et Simon avaient porté la croix à tour de rôle. Il suffit de signaler cette puérilité, qui échappe à toute réfutation.

Une première question se pose : Pourquoi Jean ne dit-il rien de Simon de Cyrène? Depuis Strauss, plus d'un savant a pensé que ce silence est *polémique* (2), que Jean n'a pas voulu recueillir un épisode dont certains hérétiques, comme nous le verrons, avaient

(1) Passavant-Lacroix, *Raphaël*, t. II, p. 244.
(2) Cf. W. Baur, *Leben Jesu*, p. 211.

abusé. M. Loisy trouve cette opinion peu probable : suivant lui, l'évangéliste veut « marquer la libre et souveraine initiative du Christ dans les préliminaires de sa mort »(1). Cette tendance, jointe au désir de « vérifier » l'histoire d'Isaac dans la Genèse (XXII, 6), qui porte sur ses épaules le bois du sacrifice, peut avoir influé sur la rédaction du quatrième Evangile; mais la suppression complète du nom de Simon de Cyrène ne peut guère s'expliquer par d'aussi faibles raisons.

La seconde question est celle-ci : Pourquoi Marc relate-t-il un épisode si peu important, en indiquant non seulement le nom du porte-croix, mais celui de ses fils?

La réponse classique est celle qu'on trouve un peu partout, en dernier lieu dans l'*Évangile selon Marc* de M. Loisy (p. 457). Les deux fils de Simon, Alexandre et Rufus, étaient connus de la communauté chrétienne pour laquelle fut rédigée cette notice; peut-être vivaient-ils encore lorsque ce passage du second Evangile fut écrit; ils avaient donc embrassé la foi du Christ, peut-être après leur père lui-même. C'est par eux sans doute que ce détail, d'une précision tout à fait extraordinaire dans le récit de la Passion, est entré dans la tradition de l'Evangile et d'abord dans la rédaction de Marc.

Cette réponse ne saurait nous satisfaire. Si elle était admise, il en résulterait une très forte présomption en faveur de l'historicité du récit de Marc; l'insignifiance même du fait en relèverait la portée. Mais, tel qu'il est raconté, ce fait est inadmissible : 1° parce que nous n'avons pas d'exemples de soldats requérant un passant inoffensif pour lui faire porter la croix d'un condamné; 2° parce que la condamnation, comme nous l'avons vu, obligeait le condamné à porter le *patibulum* lui-même; 3° parce que le fait de Jésus marchant au supplice, suivi d'un homme qui porte sa croix, est la confirmation d'une parole de Jésus lui-même qui se trouve dans les trois Synoptiques : « Si quelqu'un veut marcher derrière moi, qu'il se charge de sa croix et me suive! » (*Marc*, VIII, 35; *Matth.*, XVI, 24; *Luc*, IX, 24.) Aucun des apôtres n'a vérifié cette parole; mais

(1) LOISY, *Le quatrième Évangile*, p. 872.

Simon de Cyrène l'a vérifiée. Un fait qui vérifie une parole biblique est souvent édifiant, mais n'est jamais historique.

Evidemment, Marc n'a pas imaginé cet épisode, ni les noms de Simon de Cyrène, d'Alexandre et Rufus, pour vérifier une parole du Seigneur; il les a trouvés dans la tradition qu'il a mise en œuvre. Cette tradition devait être plus complète et plus logique; elle devait, notamment, présenter le rôle de Simon sous un aspect plus favorable, ne pas faire de lui le simple instrument d'un caprice des soldats. Car si les soldats eux-mêmes avaient été mus par la compassion, par pitié pour la faiblesse de Jésus (1), les Evangélistes l'auraient dit, d'autant plus que leur tendance est de décharger les Romains en chargeant les Juifs.

L'histoire de la réquisition de Simon par les soldats ne peut avoir été inventée que pour diminuer Simon, lui enlever le mérite d'avoir seul confirmé la parole de Jésus et de lui avoir tendu, dans sa détresse, une main secourable. Ce n'est pas ainsi que cet épisode devait être raconté par Alexandre et Rufus, les fils de Simon.

Ces noms sont dans Marc seul; mais il est difficile d'admettre que Matthieu et Luc, qui ne dépendent pas l'un de l'autre, les aient omis l'un et l'autre parce qu'ils leur semblaient peu intéressants. J'aime mieux croire qu'ils manquaient à la rédaction de Marc que lisaient les deux autres Synoptiques et qu'ils furent ajoutés au texte de Marc par quelque rédacteur qui savait que Simon de Cyrène avait eu deux fils.

On pourrait supposer que lorsque Luc montre Simon de Cyrène marchant *derrière* Jésus, alors que Marc ne le dit point, il a emprunté ce détail à un texte de Marc un peu plus complet que le nôtre. Mais cela était impliqué par la parole de Jésus : « Si quelqu'un veut marcher *derrière* moi... » et le texte actuel de Marc n'y contredit point. Ce peut donc être une simple glose, un développement de la rédaction de Luc.

---

(1) M. Loisy écrit : « Il semble que le Christ ait succombé sous un fardeau trop pesant pour lui, parce que la flagellation avait épuisé ses forces. Les soldats prirent un passant, etc. » C'est ce que croyait sans doute saint François d'Assise; mais comme il n'y a pas un mot de cela dans les textes, nous ne pouvons pas le croire aujourd'hui.

Là où l'explication classique a raison, c'est quand elle fait remonter à Rufus et à Alexandre l'origine de tout l'épisode. Qu'il soit historiquement vrai ou faux, c'est par eux qu'il a dû être raconté, à la gloire de leur père ; si Marc le défigure et s'il refuse tout mérite au Juif Simon, c'est qu'il a pour cela des motifs graves que nous commençons à entrevoir.

Marc passait pour avoir été le secrétaire de Pierre ; or, un document de peu de valeur, remaniement d'un texte perdu, les *Actes de Pierre et d'André*, parle de Pierre, André, Matthieu, *Alexandre et Rufus* qui vont ensemble à la ville des anthropophages (1). Ces noms sont, à la vérité, très communs ; mais on ne les trouve *associés* que dans ce passage et celui de l'Evangile de Marc. Alexandre et Rufus, fils de Simon de Cyrène, passaient donc pour avoir été des compagnons de Pierre. Un autre de ces compagnons s'appelait Glaukias ; il aurait été, comme Marc, secrétaire et interprète de l'apôtre. Or, c'est de ce Glaukias (ou de ses écrits) que Basilide prétendait tenir une histoire où Simon de Cyrène joue un rôle très important. Pour le dire tout de suite, dans l'intérêt de la clarté, je pense que cette histoire était connue de saint Marc, qu'elle était familière à ses lecteurs au point qu'il ne pouvait l'omettre entièrement, mais qu'il a fait effort, dans un intérêt doctrinal, pour en réduire le plus possible la portée. Sous son apparence tout objective, il polémise, comme Jean polémise au même endroit ; mais alors que le quatrième Evangéliste polémise par le silence, Marc en fait autant *en altérant sciemment et volontairement la tradition*. Si j'ai raison, et je crois ma thèse évidente, il ne peut plus être question d'un Marc historien, mais d'un Marc théologien, ce qui ne revient pas tout à fait au même. « Notez dans Marc, écrivait Renan (2), le récit de la mort de Jean-Baptiste, *la seule page absolument historique qu'il y ait dans tous les Évangiles réunis* ». Renan a eu raison d'écrire cela, mais tort de l'oublier lui-même en composant, d'après les principes et les erreurs d'Evhémère, sa très romanesque *Vie de Jésus*.

Certains hérétiques racontaient que Simon de Cyrène *avait été*

(1) *Apocryphal Gospels and Acts*, p. 369.
(2) RENAN, *Origines*, t. V, p. 116.

crucifié en lieu et place de Jésus; que, pendant le crucifiement, Jésus, sous les traits de Simon, était à l'écart et se moquait des bourreaux. Les chrétiens des sectes manichéennes devaient ajouter foi à cette histoire, car, dans la réfutation qu'on exigeait d'eux, elle était très expressément condamnée. Ce n'était donc pas une simple fantaisie, une extravagance individuelle : c'était la doctrine d'une école, de plusieurs sectes que la grande Eglise a longuement combattues et fini par vaincre. D'autre part, une pareille conception ne pouvait naître, même sous l'influence du docétisme, du texte un peu énigmatique de Marc; car ce texte, comme nous l'avons vu, est tendancieux dans sa brièveté et présuppose la version hérétique, loin d'avoir pu y donner lieu. Citons des textes.

Irénée attribue ce qui suit à Basilide, hérétique alexandrin du temps d'Hadrien, qui prétendait dériver ses informations de Glaukias, interprète de saint Pierre (1), *par conséquent d'un conventicule où la tradition fait figurer Marc lui-même et les deux fils de Simon* : « Jésus n'a pas souffert lui-même la mort, mais un certain Simon, originaire de Cyrène, fut obligé de porter la croix à sa place; puis, ayant été transfiguré par Jésus, au point qu'il pouvait passer pour lui, il fut crucifié par ignorance et erreur, alors que Jésus, revêtu de la forme de Simon, se tenait auprès et se moquait d'eux (2) ».

Irénée ne *cite* pas Basilide; il résume, à sa façon, l'opinion du fameux hérétique. Rien ne nous dit que *l'obligation* de porter la croix, *imposée* (il ne dit pas par qui) à Simon, ait été mentionnée dans le texte qu'alléguait Basilide; Irénée s'est souvenu de celui de Marc en écrivant.

Photius, parlant des actes apocryphes des apôtres, qu'il attribue à Leucius Charinus, écrit : « Il imagine beaucoup de fables absurdes sur la croix; le Christ n'aurait pas été crucifié, mais un autre à sa place, et se serait moqué des bourreaux (3) ».

Dans les *Actes de saint Jean*, au moment de la crucifixion, le disciple aimé s'enfuit sur le mont des Oliviers et se réfugie dans une

(1) Clément d'Alexandrie, *Stromates*, t. VII, 17, 106.
(2) Irénée, *Adv. Haer.*, I, 24, 4.
(3 Photius, *Biblioth.*, cod. 114.

caverne; là il est rejoint par Jésus lui-même qui lui dit : « Jean, pour la multitude qui est là-bas à Jérusalem, je suis mis en croix, percé de lances, abreuvé de vinaigre et de fiel; mais à toi je dis la vérité, etc. (1) ». Il n'est pas question, du moins dans la rédaction misérable que nous possédons, de Simon de Cyrène; mais on a déjà supposé avec vraisemblance que cette histoire du *crucifié par erreur* est impliquée par le récit nébuleux de ces *Actes* (2).

Voici enfin la formule d'abjuration des Manichéens, qui voulaient rentrer dans le sein de l'Eglise : « J'anathématise ceux qui disent que N.-S. J.-C. a souffert en apparence et qu'il y avait un homme sur la croix, un autre ailleurs qui se tenait debout et riait, comme si le premier souffrait à sa place (3) ». On peut rappeler à ce propos que, suivant saint Augustin, ancien Manichéen lui-même, les Actes apocryphes des apôtres étaient reçus parmi les Manichéens comme argent comptant (4).

Concluons que cette singulière histoire était connue des Evangélistes, ou du moins de Marc et de Jean, qui en ont tenu compte et l'ont combattue chacun à sa manière, parce qu'ils la jugeaient avec raison dangereuse pour la doctrine chrétienne. Nous voudrions en savoir plus long sur la légende qui trouva ainsi des oreilles crédules dès le milieu du Ier siècle, comme plus tard celles de la survie de Néron, de Jeanne d'Arc, de Louis XVII, toutes fondées sur l'hypothèse d'une substitution et rendant inutile celle de la Résurrection, à laquelle s'est attachée la grande Eglise dans le cas de son divin fondateur. Tout ce que nous pouvons supposer, en l'absence de témoignages précis, c'est que les partisans de la survie de Jésus le faisaient vivre pendant onze ou douze ans encore au milieu de ses disciples; tel serait le fondement de la chronologie d'Alexandre, évêque de Jérusalem vers l'an 210, qui disait avoir tiré ses indications chronologiques des « documents apostoliques » conservés dans la bibliothèque de Jérusalem (naissance de Jésus, 9; baptême, 46; mort, 58) (5).

---

(1) *Neutestamentliche Apokryphen*, p. 454.

(2) W. Baur, *Leben Jesu*, p. 240.

(3) *Ibid.*, p. 240.

(4) Voir les textes dans *Neutestam. Apokr.*, p. 352.

(5) Voir Harnack, *Gesch. der Altchristl. Literatur*, t. I, p. 505 et suiv.; Dobschütz, *Text und Untersuchungen*, t. XI, p. 144.

Si la mort de Jésus sur la croix avait été un fait historiquement avéré, on concevrait difficilement que les fils du seul témoin oculaire, du juif cyrénéen Simon, alors établi à Jérusalem, eussent pu trouver la moindre créance en la niant. En somme, ils paraissent avoir affirmé deux choses : que leur père Simon avait été mis en croix par les Romains; qu'il l'avait été, par erreur, à la place de Jésus. Le premier fait est sans doute historique, mais importe peu; le second est invraisemblable. Mais les considérations qui précèdent sont loin de venir à l'appui de l'opinion commune sur la crucifixion de Jésus; quelque étrange que cela puisse paraître, antérieurement à la triple version qui l'affirme, nous en distinguons une qui la nie.

Le budget belge et les principes de la science des finances [1]

PAR

GEORGES BIGWOOD,

Professeur à l'Université.

Au moment où l'adoption d'une grande colonie, comme aussi les débuts d'une législation sociale avancée vont exercer une influence de plus en plus grande sur les finances de la Belgique, l'attention se dirige de plus en plus vers les problèmes d'ordre fiscal et il apparaît nécessaire de rechercher, par voie de comparaison et d'analyse, comment ces finances se présentent à nous et sur quelles bases elles reposent.

Jusqu'ici, il faut bien le reconnaître, l'opinion publique s'est désintéressée de ces problèmes. Nous ne nous arrêterons pas à en rechercher les causes. Il nous suffira de les signaler succinctement : j'en vois une dans le caractère même de l'administration fiscale belge, imprégnée d'une grande bienveillance et d'une tolérance excessive ; le poids jusqu'ici relativement léger, ainsi que nous allons le voir, des charges fiscales en est une autre ; enfin, j'en trouve une troisième dans cette circonstance que le système fiscal belge est ancien, il remonte aux périodes française et hollandaise et si, dans ces derniers temps, il s'est créé quelques institutions financières et même s'est produit quelques réformes, celles-ci sont d'ordre secondaire et dans son ensemble,

(1) Conférence faite au Cercle des Étudiants libéraux, le mercredi 7 février 1912.

le système financier encore en vigueur, particulièrement celui des impôts existait avec ses traits caractéristiques dès les débuts de notre indépendance. Le législateur a toujours montré peu d'empressement à s'occuper de questions financières et il semble peu désireux d'apporter la moindre modification à un ensemble qui subsiste depuis si longtemps et dont l'efficacité a jusqu'ici été suffisante.

Il suit de tout cela que l'économie nationale s'est adaptée aux finances publiques et s'est développée en harmonie avec elles, que notamment les impôts publics qui se sont en quelque sorte figés, stéréotypés, ont vu leur répercussion se poursuivre lentement et naturellement et leur incidence définitive se constituer sans heurt ni opposition. Il s'est ainsi produit une intégration telle qu'il n'est pas douteux que n'importe quelle réforme si supérieure qu'elle puisse être à ce qu'elle remplacera, sera appelée à causer un malaise et des troubles qui la feront mal accueillir.

Et cependant, Messieurs, des réformes ne tarderont pas à s'imposer. C'est ce que vous démontrera l'examen que je vous propose de faire avec moi du budget belge à la lumière des principes et des lois de la science financière moderne.

I

Envisageons-le d'abord dans sa forme extérieure. Il est, comme vous le savez, formé de deux parties : l'une, composée de quinze budgets différents, constitue le budget général des recettes et des dépenses du Royaume, auquel est joint le budget des recettes et des dépenses pour ordre ; l'autre constitue le budget des recettes et des dépenses extraordinaires.

Le budget général déposé lors de l'ouverture de la session ordinaire comprend le budget des voies et moyens et quatorze budgets de dépenses. Le budget extraordinaire est toujours déposé au cours, souvent à la fin de la session.

Chaque budget est discuté séparément comme un projet de loi ordinaire et cette procédure enlève à la discussion toute unité et s'oppose à un examen d'ensemble du budget complet.

A ce point de vue, un reproche plus sérieux peut être adressé à la façon dont le budget est dressé. Il s'agit du groupement tant des recettes que des dépenses.

En ce qui concerne les recettes ordinaires, elles sont groupées traditionnellement sous quatre rubriques : impôts, péages, capitaux et revenus et remboursements. Nous verrons en étudiant le budget des voies et moyens que cette division ne peut être utilisée scientifiquement.

Quant aux dépenses, il est difficile de dégager de leurs budgets toutes celles qui se rattachent à un même objet, par exemple, la défense nationale : leur répartition entre divers ministères oblige celui qui veut les connaître à les aller chercher de divers côtés.

Mais au point de vue formel, les deux critiques les plus graves qui puissent être formulées concernent d'une part l'absence de toute comptabilité industrielle de l'exploitation des chemins de fer et de l'autre la distinction arbitraire en recettes et dépenses ordinaires et extraordinaires.

En étudiant les chemins de fer belges comme éléments du budget des recettes, nous aurons l'occasion d'examiner de plus près la première de ces critiques.

De l'autre, qui a déjà fait l'objet de nombreuses observations tant au Parlement qu'ailleurs, nous nous bornerons à dire que rien ne justifie cette distinction, qu'elle est purement arbitraire, qu'une dépense qui ne se répète pas régulièrement n'est pas nécessairement extraordinaire et que rien ne doit, au contraire, être plus normal pour un pays, en pleine période de prospérité et de paix, que ces prétendues dépenses extraordinaires, d'améliorations et d'outillages. A supposer qu'elles puissent être légitimement couvertes par l'emprunt, cette circonstance ne justifie pas pareille méconnaissance du principe de l'unité budgétaire.

Mais j'ai hâte d'arriver à l'examen du budget en lui-même.

II

Ici nous devons tout d'abord fournir quelques chiffres.

Tout examen d'une situation financière comporte en premier

lieu la fixation de trois chiffres : ceux des recettes globales, des dépenses globales et de la dette publique.

Afin de donner aux chiffres actuels toute leur signification, mettons les en comparaison avec ceux de quelques périodes antérieures :

	Dépenses globales.	Par tête d'habitant.	Recettes globales.	Par tête d'habitant.	Dette publique.	Par tête d'habitant.
1835 . . .	87,104,005	—	91,075,226	—	117,237,380	—
1880 . . .	382,908,429	69.36	394,215,932	71.41	1,422,814,049	257.76
1908 . . .	770,451,013	104.30	699,420,091	94.66	3,606,427,850	488.25

On voit de suite que le total des recettes de toute nature dépassa en 1880 les dépenses globales de 11,307,503 francs, tandis qu'en 1908, il reste un déficit de 71,030,922 francs qui furent couverts par des émissions de bons du trésor, lesquels passèrent de 51,020,000 au 1er janvier 1908, à 169,510,000 francs à la fin de cette même année.

De 1880 à 1908, l'augmentation des dépenses est de 101.21 p. c. absolument et de 50.38 p. c. par tête d'habitant ; celle des recettes est de 79.95 p. c. absolument et de 35.35 p. c. par tête d'habitant ; enfin, la dette s'est accrue de 153.47 p. c. et de 89.42 p. c. par tête.

Entre ces mêmes dates, l'augmentation de population n'a été que de 33.81 p. c.

Ces chiffres montrent que la Belgique ne fait pas exception à la règle générale de l'augmentation des budgets. Au point de vue des dépenses, charges par tête d'habitant, notre pays vient immédiatement après l'Allemagne, la Grande-Bretagne ; il se rapproche beaucoup de la France, du moins pour l'époque antérieure au rachat de l'Ouest.

En ce qui concerne la dette publique, seule la France en possède une qui, par tête d'habitant, dépasse la nôtre.

III

Si maintenant nous recherchons comment se répartissent les dépenses publiques, nous pouvons les ranger en trois grandes

divisions : la dette publique, les dépenses militaires (1), ou de protection, et toutes les autres dépenses, considérées comme assurant les fins d'amélioration matérielle ou intellectuelle. Nous en détachons cependant les dépenses occasionnées par l'exploitation des chemins de fer afin de pouvoir faire des comparaisons avec d'autres pays (2).

La répartition des dépenses, telles qu'elles sont libellées au budget, n'est pas chose facile (3).

Nous obtenons le tableau suivant :

	Service de la dette.		Dépenses militaires.		Dépenses des chemins de fer.		Autres depenses.		Totaux.	
	Total	Par tête d'habitant.	Total.	Par tête d'habitant.	Total.	Par tête d habitant.	Total.	Par tête d'habitant.		
1880 .	68,074,463	12.33	56,274,252	10.19	125,593,561	22.75	132,966,153	24.09	382,908,429	69.36
1908 .	134,599,727	18.22	79,585,441	10.77	293,266,479	39.56	262,999,366	35.60	770,451,013	104.30
soit une augmentation de :										
P. c.	97.72	47.76	41.42	5.69	133.50	73.93	97.99	47.78	101.21	50.38

(1) Les dépenses occasionnées par la représentation purement diplomatique du pays à l'etranger pourraient être rangees dans le groupe des dépenses destinées à assurer la protection du pays; mais le départ entre cette représentation et l'activité économique des agents belges à l'étranger est impossible.

(2) Pour determiner ce chiffre, j'ai pris le total des depenses du budget des chemins de fer, postes et télegraphes, dont j'ai déduit les chapitres des postes, des télégraphes, des ponts et chaussées et des mines. J'y ai ajoute les dépenses sur services speciaux, relatives aux chemins de fer. Il y a lieu de faire remarquer qu'en 1880 la division entre le Ministère des Chemins de fer et celui des Travaux publics n'existait pas, que depuis lors certaines divisions, comme celles des Ponts et Chaussées et des Mines, ont été rattachées à divers ministères ; qu'il s'ensuit que les depenses de l'administration centrale, qui sont comprises dans le tableau ci-dessus, ne sont pas absolument comparables.

(3) Voici comment j'ai procédé pour determiner les dépenses militaires. J'ai considéré comme telles, les rémunerations aux volontaires et miliciens et les pensions militaires, dépenses comprises dans le budget de la dette publique, tout le budget du Ministère de la Guerre, a l'exception de celui de la gendarmerie, les dépenses relatives à la milice et à la garde civique portees au budget de l'intérieur, celles concernant la justice militaire, du budget de la justice, enfin, les dépenses concernant l'armee et la garde civique figurant dans les services spéciaux budget extraordinaire).

Si l'on compare l'importance relative des diverses espèces de dépenses, on constate ce qui suit :

	Service de la dette.	Dépenses militaires.	Exploitation des chemins de fer.	Autres dépenses.	Dépenses totales.
1880 . . .	17.77	14.69	32.79	34.75	100 p. c.
1908 . . .	17.47	10.32	38.60	33.61	100 p. c.

Le trait caractéristique qui se dégage de ces derniers chiffres est le maintien, d'une façon générale, des proportions pour lesquelles interviennent les divers groupes de dépenses publiques. Seules les dépenses militaires ont fléchi, les frais de l'exploitation des chemins de fer se sont légèrement accrus. Mais, ce qui est à remarquer, c'est que les dépenses relatives à l'amélioration de l'état économique et intellectuel de la nation ont un peu moins d'importance en 1908 que 28 ans auparavant.

IV

Si nous passons aux recettes, celles-ci se présentent comme suit d'après la façon traditionnelle dont les groupent le budget des voies et moyens et celui des services spéciaux.

	1880		1908	
	Produit global.	Pourcentage.	Produit global.	Pourcentage.
Impôts	153,930,743	39.04	279,133,472	39.90
Péages	121,413,505	30.79	303,715,497	43.42
Capitaux et revenus.	10,156,681	2.57	24,287,666	3.48
Remboursement	6,420,200	1.62	9,749,325	1.39
Ressources extraordinaires et spéciales	394,215,932	25.94	82,434,131	11.78
	394,215,932	100.00	699,420,091	100.00

Cette division, purement administrative, ne peut être utilisée scientifiquement, et il nous faut pénétrer dans la subdivision budgétaire pour grouper les recettes du budget belge de façon à pouvoir les apprécier et les comparer aux budgets étrangers.

Tout d'abord nous rangerons dans un premier groupe les revenus provenant de l'exploitation des postes, de la marine, des chemins de fer, du télégraphe et des téléphones, des aliénations et

produits du domaine et les dividendes des actions détenues par l'Etat; nous l'appellerons : revenus domaniaux et industriels.

On peut former un deuxième groupe composé de la contribution foncière, de la contribution personnelle, des droits de patentes et des redevances sur les mines : ce sont les contributions directes.

Sous la rubrique *impôts de consommation et droit d'entrée*, nous rangerons les droits de douanes et ceux d'accises.

Le quatrième groupe comprendra tous les droits de timbres, d'enregistrement, de greffe, d'hypothèque, de successions et les divers péages sur les rivières et les ports.

Enfin le cinquième groupe sera formé par tous les autres produits comprenant principalement l'emprunt.

Appliquée aux deux années considérées, cette classification donne le tableau que voici :

	1880			1908		
	Produit brut.	Par tête d'habitant.	Pourcentage.	Produit brut.	Par tête d habitant.	Pourcentage.
Revenus domaniaux et industriels.	123.544,530	22.20	31.33	310,000,488	41.97	44.32
Contributions directes .	44,571,674	7.98	11.30	68 458,777	9.26	9.78
Impôts de consommation et droits d'entrée . .	54,049,953	9.79	13.71	134,047,186	18.14	19.16
Timbres, taxes et péages.	59,797,531	10.83	15.16	83,925 516	11.36	12.00
Autres ressources . . .	112,252,244	20 61	28.50	102,988,129	13.94	14.86
	394 215,932	71.41	100.00	699,420,091	94.66	100.00

Le cinquième groupe comprend l'emprunt consolidé émis au cours de l'année. Il figure pour 97,208,952 fr. 50 c. en 1880 et pour 81,605,131 francs en 1908, auxquels il faut ajouter 71,030,922 fr. de déficit couverts par les opérations de trésorerie ; en réalité si la dette perpétuelle ne s'augmenta que de 81,605,131 francs, la dette flottante s'accrut de 118,490,000 francs de bons du trésor.

Retenons, pour nous en souvenir plus tard, que les recettes dues à l'*exploitation des chemins de fer comprises* dans le premier groupe, s'élevèrent en 1880 à 109,317,043 francs et en 1908 à 262,639,604 francs.

Comparons les données que nous fournit le tableau ci-dessus. Nous relevons tout d'abord de 1880 à 1908 une augmentation générale absolue de 79.95 p. c. et de 35.35 p. c. par tête d'habitant.

Elle se répartit par groupe comme suit :

	Absolument.	Par tête d'habitant.
Revenus domaniaux et industriels	159.00 p. c.	89.05 p. c.
Contributions directes	53.59 —	16.04 —
Impôts de consommation et droit d'entrée	148.00 —	85.29 —
Timbres, taxes et péage	40.36 —	4.97 —
Autres ressources	— 8.25 —	— 32.36 —

Ces chiffres donnent les caractéristiques des finances générales du pays. Quatre traits marquants en résultent. Le premier est le peu d'importance des contributions directes. Elles constituent une ressource qui, relativement, va en diminuant. Sans doute, tous les budgets modernes présentent à un degré plus ou moins élevé ce même caractère, cependant les grands Etats, tels que les Etats particuliers allemands, l'Autriche-Hongrie, l'Italie, la France et surtout la Grande-Bretagne demandent à l'impôt direct une part contributive supérieure à celle qu'il fournit en Belgique.

Le deuxième trait marquant est l'énorme accroissement tant absolument que relativement des impôts de consommation et de douanes. A cet égard, la Belgique se rapproche des grandes puissances protectionnistes.

La coexistence de ces deux tendances a pour conséquence de faire retomber de plus en plus le poids de l'impôt sur les classes populaires.

Une troisième caractéristique à signaler, c'est que de plus en plus le budget belge s'appuie sur les revenus domaniaux et industriels, soit en fait sur les chemins de fer. Seuls les Etats fédératifs allemands donnent à ce genre de ressources une place plus considérable que la Belgique (67.00 p. c.); en Hongrie, le pourcentage est de 36.52 p. c., en Autriche, de 27.92 p. c. ; pour l'Empire allemand, il n'est que de 27.24 p. c.; en Russie, de 26.10. Au point de vue de la charge par tête, nous occupons la même place.

Cette situation est dangereuse, car elle est de nature à porter le Ministre des finances à chercher dans l'exploitation des régies une source toujours grandissante de profits par voie d'économie exagérée. Elle présente d'autres inconvénients que je signalerai plus loin.

Enfin, le dernier trait à relever est l'importance de l'emprunt. Nous avons déjà donné des chiffres ; nous y reviendrons.

Si nous ajoutons au budget des recettes de l'Etat ceux des provinces et des communes, nous verrions ces mêmes caractéristiques s'accentuer.

L'étude des ressources publiques se ramène donc à l'étude de l'impôt, à celui des ressources produites par l'exploitation des chemins de fer, enfin à l'examen de notre dette publique.

V

Le deuxième groupe du tableau ci-dessus comprend exclusivement des impôts atteignant la richesse acquise ; le troisième est constitué par des impositions sur la richesse en mouvement; quant à ceux qui frappent la transmission de la richesse acquise (succession et mutation en tous genres), ils sont compris dans le quatrième groupe.

Commençons par les dégager :

Les droits de succession ont produit en 1880 20,540,277 francs, soit 3 fr. 72 c. par tête, et en 1908 27,456,856 francs, soit 3 fr. 71 c. par tête.

Quant aux droits de mutation, les statistiques officielles ne permettent pas d'en connaître exactement le rendement. On peut approximativement admettre qu'ils sont représentés par les droits d'enregistrement sur les actes authentiques ou sous seing privé et les droits d'inscription et de transcription.

Dans cette hypothèse, ils atteignent en 1880 25,411,945 fr. 66 c., soit 4 fr. 63 c. par tête, et en 1908 34,547,156 fr. 38 c., soit 4 fr. 67 c. par tête.

Nous pouvons donc constituer les quatre grands groupes suivants :

	Impôts sur la richesse acquise.	Impôts sur la richesse en mouvement.	Impôts sur la richesse transmise.	Taxes diverses frappant la circulation des biens (1).
1880	44,571,674	54,049,953	45,952,222	13,845,309
1908.	68,458,777	134,047,186	62 004,042	21,921,474
soit une augmentation de	53.59 p. c.	148.00 p. c.	34 94 p. c.	58.40 p. c.

(1) Ce sont essentiellement des peages sur routes, rivières, canaux, ports, etc., ainsi que le timbre.

Si l'on tient compte d'une part des affinités que présentent les impositions frappant la richesse transmise avec celles qui atteignent la richesse acquise, et de l'autre du caractère commun qui se rencontre dans les impôts frappant la richesse en mouvement et l'ensemble des droits qui sont établis sur la circulation des biens, on peut opposer ces deux grands groupes l'un à l'autre, et constater que le premier a passé de 90,523,896 francs à 130,462,819 francs, et le deuxième de 67,895,262 à 155 millions 978,660 francs, c'est-à-dire que leur importance relative est renversée.

Ajoutons que, en 1908, la recette provenant des chemins de fer seule a atteint 262,639,604 francs et l'on voit que sur un ensemble de recettes de près de 700 millions, plus de 418 sont dus à des charges grevant l'activité humaine, alors qu'elle produit de la richesse, et que 130 millions à peine frappent le résultat acquis de cette production.

VI

Encore faut-il voir comment elle l'atteint. Quatre impôts cherchent à réaliser ce but : l'impôt foncier, la contribution personnelle, la patente et la redevance sur les mines. De cette dernière, insignifiante dans son rendement (1,836,285 francs en 1908), nous ne dirons rien.

L'impôt foncier ne distingue pas entre la propriété bâtie et celle qui ne l'est pas. Il les frappe toutes deux d'une taxe de 7 p. c. du revenu cadastral. Le cadastre a été établi en Belgique de 1807 à 1843 ; il révélait un revenu foncier pour l'ensemble du pays de 168 millions; en 1860, une revision des évaluations cadastrales fut ordonnée, la propriété bâtie fut soumise à une nouvelle expertise parcellaire, mais pour l'autre on s'est contenté de rechercher dans quelle proportion le revenu net moyen des terres, pendant la période 1849-1858, différait des évaluations cadastrales faites à l'origine, en comparant ces dernières avec les baux et les actes de vente passés pendant cette période. La revision cadastrale fit porter le revenu foncier à 282 millions. Ce sont ces évaluations, vieilles de plus d'un demi-siècle, qui servent tou-

jours de bases à l'impôt. Une nouvelle péréquation cadastrale a, il est vrai, été ordonnée en 1896, mais, bien que terminée, elle n'est pas encore appliquée.

Le revenu cadastral n'est modifié, pour la propriété bâtie, que par des changements notables (agrandissements, démolitions, etc.) et pour la propriété non bâtie, par des changements dans le classement des parcelles. Mais, il est à noter que toutes les évaluations sont toujours ramenées à la valeur type de 1858 !

En 1908, le revenu cadastral imposable atteignait 409 millions 241,159 francs, dont 223,149,000 francs pour la propriété bâtie et le produit de l'impôt s'est élevé à 28,320,438 francs ou 3 fr. 83 c. par tête d'habitant. En 1880, il était de 22,592,380 ou 4 fr. 09 c. par tête, soit seulement une augmentation de 25 p. c. absolument et une légère diminution par tête d'habitant.

Il se voit aisément que pareille imposition manque totalement d'élasticité, qu'elle ne suit pas la progression du développement des revenus fonciers. Ceux-ci se sont accrus dans des proportions beaucoup plus considérables que le revenu cadastral, tant en ce qui concerne les fermages ruraux que les loyers des maisons de ville. Il s'ensuit que tous les immeubles n'ayant pas progressé de même, certains même ayant perdu de leur valeur primitive, l'impôt n'est plus le même. Il est admis que l'impôt varie de 2 à 20 p. c. du revenu (1).

Il est inutile d'ajouter que la Belgique ne connaît pas l'impôt sur les plus-values immobilières.

La contribution personnelle, toujours établie sur les bases de la loi de 1822, contre laquelles les députés des provinces méridionales s'étaient si vivement élevés, est depuis si longtemps l'objet de critiques unanimes que nous ne nous arrêterons guère à son examen.

Dans son livre si intéressant sur les impôts directs et indirects sur les revenus, M. J. Ingenbleek en a fait une critique vigoureuse et scientifique.

Nous ne ferons ici que résumer ses conclusions.

---

1) Ch. De Greef. — L'Economie publique et la science des finances, p. 162 et 163.

La contribution personnelle prétend être un impôt sur le revenu et elle admet que ce dernier se révèle par un ensemble de circonstances extérieures qu'elle appelle bases de l'impôt. Inutile de dire que la réalité ne répond en rien aux présomptions légales.

La première est la valeur locative de la maison occupée par le contribuable. Or, cette valeur se détermine encore de nos jours par comparaison avec la valeur locative attribuée par les expertises fiscales faites de 1872 à 1876 aux habitations et bâtiments de même catégorie dans la même commune. Or, ces évaluations elles-mêmes étaient déjà anciennes. Sauf le cas de notables changements, cette valeur est rendue fixe.

Tout le monde sait que ces évaluations sont sans aucun rapport avec les valeurs réelles, et M. Ingenbleek a en outre démontré qu'elles ont entre elles les plus extraordinaires variations, allant de 1 à 15 1/2 sans moyenne dominante dans une même localité. L'arbitraire et l'injustice sont la règle constante. En outre, il y a dégression en faveur des loyers élevés.

On les retrouve dans la seconde base, constituée par le nombre de portes et fenêtres des habitations. Des différences de 1 à 26 dans la taxation pour le même loyer réel ont été relevées par M. Ingenbleek.

La valeur du mobilier, troisieme base de l'impôt, présente la même fantaisie. De plus, elle ne peut dépasser le quintuple de la valeur locative. Les insuffisances de déclaration sont ouvertement tolérées et il en est de même des quatrième et cinquième bases, nombre de domestiques et de chevaux.

Rien d'étonnant dès lors que le rendement de cette imposition soit insignifiant et que sa progression soit lente et hors de proportion avec le développement économique.

En 1880, elle a donné 15,612,461 francs, soit 2 fr. 82 c. par tête d'habitant, et en 1908, 24,411,216 francs, soit 3 fr. 30 c. par tête d'habitant, ce qui donne une augmentation absolue de 56.3 p. c. et par tête d'habitant, de 17.05 p. c.

Rien d'étonnant si un certain nombre de grandes communes ont renoncé à percevoir des centimes additionnels sur cet impôt et ont créé une taxe distincte établie sur la valeur locative vraie.

Vient ensuite le droit de patente : sauf en ce qui concerne les bénéfices des sociétés par actions, cet impôt n'a aucune corrélation avec le revenu qu'il est censé imposé. Datant sous sa forme actuelle de 1819, il frappe l'exercice habituel en Belgique de toute profession non expressément exemptée. Les indices — arbitraires au plus haut degré — qui servent à classer les patentables, aboutissent à exiger d'eux un prélèvement anticipé sur des bénéfices futurs et incertains.

Il ne constitue dans le budget moderne un article de recette quelque peu appréciable (13,890,000 francs en 1908) que parce que la moitié environ provient de la patente sur les bénéfices des sociétés.

Cette dernière forme de la patente est la seule imposition qui atteigne en Belgique les revenus des valeurs mobilières. Fixée à 2 p. c. des bénéfices cette charge est relativement légère ; le revenu foncier est plus lourdement atteint.

On voit de suite qu'il n'existe en réalité en Belgique aucun système coordonné d'impôts qui frappent rationnellement l'ensemble des revenus. Ni impôt personnel sur le revenu global, comme en Prusse et ailleurs, ni ensemble de taxes coordonnées frappant les diverses espèces de revenus en leur appliquant des régimes particuliers après avoir déterminé leur existence réelle, comme en Angleterre. Il y a plus : à bien les prendre, les deux dernières impositions dont nous venons de nous occuper, tout en ayant la prétention d'atteindre le revenu, frappent la dépense, et elles le font sans tenir aucun compte ni de l'importance, ni de la nature des revenus de ceux qui sont imposés à raison uniquement de leur façon de vivre.

Les droits de succession et de mutations par décès présentent les mêmes inconvénients. Aucune raison ne justifie l'exemption du droit en faveur des valeurs mobilières comprises dans les successions en ligne directe.

Aucune application non plus du principe de la progression à raison de l'augmentation du chiffre des parts successorales recueillies.

Les chiffres qui ont été donnés ci-dessus montrent que le rendement par tête n'a pas varié, de 1880 à 1908; les valeur imposées

n'ont passé pendant cette même période que de 408,045,000 francs à 460,710,000 francs.

L'insuffisance du rendement de cet impôt réside dans la fraude énorme qui existe en cette matière, sans que personne ne songe à s'en offusquer.

VII

Après les ressources provenant de l'impôt, voyons rapidement celles que procurent les péages, c'est-à-dire pratiquement le produit des chemins de fer.

Rappelons, pour fixer les idées que, sur les bases que nous avons indiquées plus haut, en 1880, les recettes brutes des chemins de fer se sont élevées à 109,317,043 francs et les dépenses à 125,593,561 francs, et en 1908, les recettes à 262,639,604 francs et les dépenses à 293,266,479 francs.

Les chiffres de dépenses comprennent les services spéciaux, mais ne comprennent pas le service de l'emprunt qui alimente toutes les dépenses extraordinaires (1).

L'importance de ces chiffres permet de dire avec M. Denis (2) qu'il existe entre le produit des chemins de fer et le budget des recettes une solidarité si intime que les excédents ou les déficits budgétaires dépendent des bénéfices nets ou des pertes des chemins de fer.

Il s'ensuit que l'équilibre budgétaire dépend de la prospérité du railway national. Or, celui-ci est en corrélation directe avec

---

(1) L'Annuaire de statistique donne au compte d'exploitation des chemins de fer les données quelque peu différentes suivantes :

	Recouvrements effectués.	Dépenses d'exploitation y compris les pensions.	Coefficient d'exploitations.
1880	113,909,951	68,850,660	60.03
1908	269,361,739	182,390,770	67.74

(2) Note de la minorité sur le rapport de la section centrale chargée d'examiner le budget des voies et moyens pour 1909; Doc. parl., Chambre des Repr. 1908-1909, n° 31.

les conditions du commerce, et tout particulièrement du commerce international.

Les exemples ne sont pas rares de prévisions favorables qui se sont trouvées transformées en déficits.

A ce point de vue seul, la situation serait déjà fâcheuse. Elle l'est d'autant plus qu'il n'existe aucun autre élément dans le budget qui présente assez d'élasticité pour permettre de parer rapidement à un déficit imprévu.

Les impôts directs sont d'une rigidité telle qu'aucune augmentation un peu sérieuse ne peut leur être demandée. Le seul élément qui soit doué d'une certaine élasticité, le droit de patente sur les bénéfices des sociétés, serait lui-même atteint par les circonstances qui auraient influé défavorablement sur le produit des chemins de fer.

Il est une autre critique, autrement grave à mon avis, qu'il faut adresser au budget des chemins de fer. Exploitation essentiellement industrielle et commerciale, elle devrait être établie sur la base et suivant les règles régissant les exploitations de cette nature.

Actuellement, il n'en est rien. La nécessité, cependant, de redresser les errements de comptabilité suivis jusqu'ici est apparue telle qu'il est désormais admis qu'une réforme s'impose. Elle est annoncée.

Ce n'est pas seulement pour mieux connaître les conditions et les résultats de l'exploitation, ni même pour permettre de constituer des réserves destinées à équilibrer et à régulariser la contribution des chemins de fer au budget général des recettes que cette réforme s'impose. C'est surtout pour connaître les rapports exacts qui existent entre la situation de notre première industrie nationale avec la dette publique.

A en croire les statistiques officielles, au 31 décembre 1908, les dépenses de premier établissement s'élevaient à 2,494,132,671 fr. Ces dépenses ont été couvertes par l'emprunt.

A la même date du 31 décembre 1908, la dette nationale se présentait comme suit :

Dette consolidée	fr.	3,436,917,850.56
Dette flottante		169,510,000.00
Total. . .		3,606,427,850.56

L'augmentation de la dette depuis vingt-cinq ans a été constante. La justification qui en est donnée consiste dans l'emploi des sommes que procure l'emprunt à des travaux économiques productifs et l'habitude s'est introduite de dresser dans l'exposé général qui précède le budget général des recettes et des dépenses, un tableau destiné à montrer que le montant total des dépenses afférentes au service de la dette augmenté de celles afférentes aux régies de l'Etat sont couvertes par le revenu direct des capitaux et le produit brut de ces mêmes régies, ou du moins à peu près.

En admettant qu'il en soit ainsi — ce qu'un budget industriel de ces régies serait seul à même de justifier — il ne s'ensuit pas encore que la situation soit bonne.

Une exploitation industrielle peut, en effet, présenter un compte de profits et pertes se soldant favorablement, et néanmoins avoir un bilan qui permette toutes les craintes. Le gouvernement ne dresse qu'un compte de profits et pertes et jamais un bilan .

S'il en dressait un, il lui faudrait mettre à son actif tout son matériel et ses installations pour leur valeur actuelle et à son passif le montant de la dette, ou tout au moins de la fraction de celle-ci qui a été consacrée à la création et au renouvellement de ses régies.

Admettons que lors de la dépense, celle-ci entraîne acquisition d'une valeur absolument égale, il est de toute évidence que cette valeur ne se maintient pas, que le matériel, les installations, etc., perdent chaque jour de leur valeur ; une diminution semblable doit se retrouver au passif. C'est le jeu ordinaire de l'amortissement.

Or, l'amortissement de la dette est limité. Il est fixé à 0.30 p. c. de la valeur nominale. Le fonds ainsi constitué, accru des intérêts des titres remboursés ou annulés, n'est employé que pour autant que la rente soit au-dessous du pair et à la fin de l'année le crédit non employé est porté en recette au budget extraordinaire. Il s'ensuit que, pendant les périodes de prospérité où le crédit de l'Etat est haut, l'amortissement est suspendu.

Sur un capital nominal de 3,515,456,050 fr. 56 c. au 31 décem-

bre 1908, il n'avait été amorti que 97,203,300 fr., soit 2.76 p. c. (1). (Situation générale du Trésor public au 1er janvier 1909. Documents parlementaires, n° 117, p. 253, Ch. Représ. 1908-1909.)

N'est-il pas évident que la diminution de valeur de l'outillage économique, principalement de celui des chemins de fer, est bien plus rapide !

Nous touchons ici à l'erreur de principe qui vicie tout le budget belge. C'est à tort que l'on considère comme extraordinaires les dépenses qui ne se reproduisent pas périodiquement. Cette circonstance ne fait pas qu'elles ne sont pas normales. Il est de la nature de tous les matériels, par exemple, de devoir être renouvelés au bout de peu d'années. Si leur achat exige absolument le recours à l'emprunt, il faut alors que l'amortissement de celui-ci ne soit pas long, et soit même moins long que la durée d'usage des dits matériels.

Dire que les générations suivantes qui bénéficient de l'outillage créé par la présente doivent en payer leur part, c'est perdre de vue qu'à leur tour ces générations auront à l'augmenter, à le perfectionner, à le renouveler avec leurs propres deniers (2).

On invoque pour justifier le maintien du régime le rendement de l'outillage. Malheureusement, ce rendement couvre à peine les intérêts des capitaux investis.

Le budget de 1912 prévoit comme produit brut des chemins de fer, postes, télégraphes, téléphone et marine, admettant une augmentation de 28,220,400 francs sur les prévisions de 1911, un total de 390,709,000 francs et les dépenses afférentes à ces mêmes exploitations sont prévues pour 259,383,463 francs, laissant ainsi un solde bénéficiaire de 131,325,537 francs, dont 16,419,270 francs (provenant des postes) sont distraits au profit du fonds communal, le solde net s'élève donc à 114,906,267 francs.

Or, les seuls intérêts de la dette consolidée et de la dette flottante, ainsi que les annuités dues par l'Etat, sont prévus pour

(1) D'après le compte général de l'administration des finances pour 1908 (Doc. parlem. n° 65, p. 446), sur un capital nominal de 3,685,047,723 fr. 91 c. au 31 décembre 1908, il n'avait été amorti ou annulé que 266,794,973 fr. 35, soit 7.24 p. c.

(2) G. Jèze. — Cours elémentaire de science des finances, 5e éd. p. 154.

1912 à la somme totale de 132,666,515 francs ! Abstraction donc faite du prélèvement destiné aux communes, et dans l'hypothèse où les prévisions optimistes se réalisent, le bénéfice des régies ne paiera pas, en 1912, les intérêts de la dette. Comment dès lors amortir ?

VIII

Si nous voulons conclure et résumer les résultats de notre examen du budget belge, nous devons admettre que par de trop nombreux côtés il ne répond pas aux principes scientifiques généralement admis de nos jours. Au point de vue de la forme, l'existence du budget extraordinaire vicie l'unité et l'ensemble de notre économie financière, et l'absence de toute comptabilité industrielle des régies ne permet pas de connaître leur situation véritable.

Au fond, l'équilibre budgétaire dépend de l'exploitation des chemins de fer et n'est atteint, en y comprenant les services spéciaux qui n'ont rien d'extraordinaire, que par l'emprunt.

Le système des impôts manque totalement d'élasticité; il est établi sur des bases surannées : l'impôt foncier est arbitrairement réparti; la contribution personnelle ne correspond en rien à un impôt atteignant les revenus véritables et en est même la caricature; les charges imposées à la richesse en circulation sont excessives tout au moins eu égard à celles qui grèvent la richesse acquise.

Le système présente de nombreuses lacunes : pas d'imposition sur la plus-value immobilière, pas de taxe sur les valeurs mobilières; pas d'impôt de succession en ligne directe sur la partie mobilière du patrimoine; pas d'application du principe de la progression ni de celui de la discrimination des revenus.

Tous les pays européens ont fait dans ces dernières vingt-cinq années une refonte de leur système d'impôt. Le moment ne paraît-il pas venu pour la Belgique de les imiter ?

Sur quelques acquisitions nouvelles dans l'étude de la fécondation de l'œuf,

PAR

MAURICE HERLANT.

II. Le mécanisme de la fécondation.

Par leur intérêt et leur nouveauté, les expériences de fécondation hétérogène, dont nous avons fait la synthèse dans un précédent article (1), nous avaient semblé particulièrement favorables à une démonstration de l'importance de l'étude de la fécondation pour la compréhension de l'Hérédité. Nous avons essayé de montrer qu'un esprit se plaçant au point de vue purement scientifique pouvait difficilement admettre, avec toutes ses conséquences, la théorie de l'Idioplasme envisagé comme support *matériel* des caractères héréditaires; bien que fatalement encore très vague, une théorie plus large, plus *biologique*, nous paraît plus séduisante, sans toutefois cesser de se concilier parfaitement avec une explication plus immédiate et plus didactique, dont l'utilité n'est d'ailleurs plus à démontrer (2).

Mais nous devons encore demander à l'étude de la fécondation la solution d'autres problèmes, non moins importants. Elle doit

(1) REVUE DE L'UNIVERSITÉ, avril 1912 (pp. 565-586) : *Les expériences de fécondation hétérogène et le problème de l'hérédité.*

(2) Une situation analogue existe en Chimie, où la théorie atomique reste plus *indispensable* que jamais, bien que les grandes lignes d'une conception plus vaste commencent à se deviner derrière l'imposante façade de cet édifice.

nous livrer, notamment, le secret de l'immortalité de cette partie du corps de tout organisime, qui, sous le nom de cellule germinale, assure la perpétuation de l'espèce par delà les vicissitudes de l'individu périssable. En effet, l'œuf mûr et vierge, abandonné à lui-même, est voué à une mort rapide : c'est donc bien la pénétration d'un spermatozoïde (ou toute cause ayant avec celle-ci des effets communs) qui lui assure, au contraire, toute une nouvelle existence; c'est par l'étude des conséquences *immédiates* de cette pénétration que nous pouvons espérer arriver à connaître le mécanisme de cette sorte de résurrection et tel est le but que nous nous sommes proposé.

Nous ferons appel à deux méthodes différentes : *la parthénogenèse expérimentale* et *la détermination des localisations germinales dans l'œuf*. Nous ne pouvons songer à faire ici, comme pour la question de la fécondation hétérogène, un exposé bibliographique aussi complet que possible : le nombre des travaux à citer nous entraînerait trop loin et nous nous sommes borné aux plus récents et aux plus importants.

* * *

§ 1. — *La parthénogenèse expérimentale.*

Il importe de revenir un instant sur les expériences de KUPELWIESER et de GODLEWSKI, qui, nous l'avons vu, ont obtenu la fécondation (1) de l'œuf d'oursin par le sperme de *Mytilus*, *Denta-*

(1) Comme cet article est destiné à pouvoir être compris par des lecteurs en partie non spécialistes, nous croyons utile de rappeler brièvement comment se révèle à nos yeux le processus de la fécondation de l'œuf, lorsqu'on choisit un matériel favorable à ce genre d'observations : Echinodermes, Annélides, etc. L'œuf mûr, mis en présence de liquide spermatique, se trouve bientôt entouré d'un certain nombre de spermatozoïdes qui s'attachent à sa surface; dans les conditions normales, un seul d'entr'eux pénètre, tout entier, à l'intérieur de l'œuf. Au point de pénétration débute aussitôt un processus extrêmement important, la formation de la *membrane vitelline*, qui s'étend rapidement à toute la surface de l'œuf : celui-ci semble expulser un liquide, qui vient s'interposer entre la membrane et la surface du protoplasme ovulaire. La formation de cette membrane constitue le premier temps de la fécondation et indique que le développement de l'œuf est mis en marche. D'autre part, à l'intérieur de ce

lium (Mollusque) ou *Chaetopterus* (Annélide). Nous avons considéré ces faits comme les termes extrêmes d'une série qui, par degrés, nous a conduits de la fécondation normale à une autre, tellement réduite que certains auteurs, comme O. HERTWIG (09, p. 381), par exemple, voient dans l'expérience de KUPELWIESER, une simple variété de parthénogenèse artificielle ; nous discuterons plus loin cette interprétation, en même temps que celle qu'il convient de donner aux expériences analogues faites chez les Amphibiens par BATAILLON (09, 10). GODLEWSKI, au contraire, dit expressément qu'il a obtenu une combinaison de la fécondation hétérogène avec la parthénogenèse artificielle et tel est, même, le titre de son travail. De son côté, HERBST a, lui aussi, réalisé cette superposition, mais en sens inverse puisque, comme on l'a vu, il provoque la fécondation hétérogène après un début de parthénogenèse expérimentale, et non avant.

Pour nous guider dans l'ensemble de ces faits, quelque peu contradictoires à première vue, pour comprendre leur signification véritable, nous devons commencer par établir une limite précise entre ce qui est encore une fécondation, si réduite soit-elle, et ce qui devient une parthénogenèse vraie. Nous y arriverons facilement en suivant un ordre inverse de celui que nous avions adopté

---

dernier, nous voyons la tête du spermatozoïde absorber du liquide et augmenter progressivement de volume ; le centrosome, qui se trouvait en arrière d'elle, se place devant, entre en activité et détermine, dans le protoplasme de l'œuf, l'apparition d'irradiations s'étendant peu à peu autour du noyau mâle et qui finissent par envahir toute la partie de l'œuf qui n'est pas encombrée par de gros matériaux nutritifs ; c'est au centre de cette zone que tend à venir se placer le centrosome, qui entraîne avec lui le noyau spermatique ; celui-ci se rapproche ainsi du noyau de l'œuf et s'accole à lui. La fécondation est alors complète : l'œuf peut être désormais considéré comme la première cellule de l'embryon futur qui, tout entier, proviendra de ses divisions successives, puis de la différenciation progressive de ses parties.

Dans certains cas, nous le verrons, il peut manquer à la fécondation tel ou tel des phénomènes différents dont elle n'est que la synthèse : elle peut se limiter à la formation de la membrane ou à la mise en marche du développement, tandis qu'il n'y a pas accolement de pronuclei, ou accolement provisoire, ou n'importe quel obstacle à une fusion réelle de l'ensemble des deux cellules sexuelles : non seulement noyau et protoplasme, mais aussi les tendances héréditaires qu'elles peuvent contenir. — Cf. l'article précédent pour les détails.

dans notre première étude: partant de la parthénogenèse artificielle typique, nous irons progressivement rejoindre les premiers indices d'une fécondation, pour finalement étudier le mécanisme de celle-ci.

Simple curiosité il n'y a pas vingt ans, la parthénogenèse artificielle est aujourd'hui l'une des méthodes les plus importantes de la Biologie expérimentale, l'une de celles qui ont donné les plus riches moissons de faits nouveaux, et dans de nombreux domaines. Un nom connu de tous y restera toujours attaché : celui de JACQUES LOEB, qui a tout récemment résumé en un admirable livre (11) les innombrables travaux qu'il a consacrés à son étude. Cet article n'étant pas une critique historique, mais uniquement un exposé de l'état actuel de la question, nous nous occuperons presqu'exclusivement des travaux de LOEB, nous réservant de faire appel, si la nécessité s'en présente, à ceux des autres auteurs qui ont étudié la parthénogenèse artificielle : GIARD, DELAGE, MORGAN, WILSON, LILLIE, etc. Nous analyserons spécialement, enfin, les résultats actuels de la nouvelle méthode de parthénogenèse dite *traumatique*, due à BATAILLON.

Dès 1899, LOEB avait montré qu'il suffisait de traiter des œufs d'oursin mûrs, vierges et fraîchement pondus, pendant un certain temps (une heure, par exemple), par de l'eau de mer de concentration plus élevée que normalement, pour obtenir au moins un début de parthénogenèse lorsqu'on les remet ensuite dans l'eau de mer normale. LOEB insistait en même temps sur ce fait que cette méthode purement osmotique n'était pas une imitation exacte de la fécondation par le sperme : la membrane vitelline, si constante (1) et si caractéristique de cette dernière, ne se forme pas par l'action des solutions hypertoniques; les résultats sont complètement irréguliers, tantôt nuls, tantôt satisfaisants; le développement est très ralenti, les larves nettement pathologiques; la mortalité est toujours énorme.

(1) Il en est ainsi, du moins, lorsque les œufs sont fécondés peu de temps après la ponte. Après un délai de trente-six à quarante-huit heures, la membrane ne se forme plus, bien que les œufs se laissent encore féconder; mais c'est là un cas anormal, certainement exceptionnel dans la nature.

C'est surtout l'absence de membrane vitelline qui avait frappé LOEB; il considérait, en effet, celle-ci comme la manifestation visible de profondes modifications dans le chimisme de l'œuf fécondé; c'est cette membrane qu'il chercha avant tout à reproduire artificiellement; il y réussit en traitant les œufs d'oursin par l'acétate d'éthyle d'abord, puis, au fur et à mesure de ses recherches, par toute une série d'autres corps : tous les acides gras, le benzol, le toluol, l'amylène et la plupart des carbures d'hydrogène, les savons, les sels biliaires, la saponine, les alcalis, etc. Tous ces corps, très différents les uns des autres, ont une action commune : si on les fait agir pendant quelques minutes sur un œuf, puis qu'on replace celui-ci dans l'eau de mer normale, la membrane vitelline se forme à coup sûr, d'une façon absolument constante, sauf le cas, naturellement, d'œufs pondus depuis trop longtemps.

La membrane une fois formée, on voit l'œuf se préparer à la première division; généralement, celle-ci est anormale ou même complètement abortive: l'œuf, avant qu'elle ne puisse se produire, semble profondément atteint et subit une véritable liquéfaction, une désagrégation particulière et qui porte le nom général de *cytolyse;* la mort survient rapidement.

Par l'action de ces différentes substances, LOEB reproduisait donc bien la membrane vitelline et mettait même le développement en marche; mais il provoquait en même temps une cytolyse mortelle. Il songea heureusement à expérimenter également leurs effets sur des œufs préalablement traités par l'eau de mer hypertonique : ceux-là aussi formèrent une membrane et, contrairement à ce que nous venons de voir, la plupart ne subirent pas de cytolyse subséquente, purent se développer et donnèrent même des larves nageantes qui, cette fois, étaient vigoureuses et bien portantes. Dès ce moment, LOEB eut l'intuition géniale d'une sorte d'antagonisme entre les agents provoquant la cytolyse, d'une part, et les solutions hypertoniques, d'autre part; il entrevit en même temps la possibilité d'une méthode *perfectionnée* de parthénogenèse artificielle, et les résultats furent si satisfaisants qu'il se trouva progressivement amené, aussi, à voir dans la fécondation normale un processus comparable à cette superposition de deux actions antagonistes.

La méthode perfectionnée de parthénogenèse artificielle, décou-

verte par LOEB, est aujourd'hui employée dans la plupart des laboratoires; en voici le principe, du moins en ce qui concerne l'oursin *Strongylocentrotus purpuratus* (1) : 1° séjour de 1 à 3 minutes dans un mélange formé d'acide butyrique dans la proportion de 2.8 c. c. d'une solution décinormale pour 50 c. c. d'eau de mer à 15° C.; 2° passage pendant 20 à 30 minutes dans de l'eau de mer normale; 3° traitement pendant 15 à 60 minutes par une solution hypertonique, obtenue en ajoutant à 50 c. c. d'eau de mer, 8 c. c. d'une solution de chlorure de sodium 2 1/2 normale; 4° retour définitif dans l'eau de mer ordinaire. Nous n'insistons pas sur les précautions accessoires, destinées à mettre les œufs dans les conditions optimales d'aération, de température, etc.

Par ce procédé, LOEB obtient jusque 99 et même 100 p. c. de succès. En outre, le développement de ces larves parthénogénétiques diffère à peine de celui des larves témoins; il est un peu plus lent. Les larves sont plus petites, mais pour des raisons d'ordre morphologique étrangères à la question qui nous occupe.

Il nous reste à examiner en détail deux problèmes très importants : quel est le mécanisme de l'action combinée de l'acide gras, par exemple, et de l'eau de mer hypertonique? En quoi peut-elle se comparer à la fécondation normale?

La solution du premier est encore bien incomplète, comporte encore bien des hypothèses; mais celles-ci sont si ingénieuses, montrent si nettement la profondeur et l'originalité des conceptions de LOEB, que nous ne pouvons résister à l'envie d'exposer brièvement les grandes lignes de sa théorie; nous verrons aussi que la portée de celle-ci dépasse singulièrement les limites de la physiologie de la fécondation.

Commençons par bien fixer les bases de la discussion : les solutions hypertoniques *seules*, les acides gras et corps analogues *seuls* sont *également* impuissants à assurer le développement parthéno-

(1) Il va soi que les détails de la méthode varient selon l'espèce ou même la race à laquelle on a affaire. On sait que DELAGE a obtenu, par un procédé différent, le résultat idéal d'un développement parthénogénétique *poursuivi jusqu'à l'état adulte* (08). Les limites de cet article ne nous permettent pas d'analyser en détail le principe de sa méthode. Nous renvoyons le lecteur au travail original.

génétique complet de l'œuf d'oursin; celui-ci s'obtient régulièrement, au contraire, par une action *combinée* de ces deux facteurs. Quelle est, d'abord, l'action des solutions hypertoniques sur des œufs vierges d'oursin? Cette action est loin d'être toujours la même, ce qui est en rapport avec ce que nous avons vu plus haut de l'instabilité des résultats de la méthode purement osmotique : si la solution hypertonique contient en dissolution une quantité suffisante d'oxygène, les œufs traités par elle se désagrègent lorsqu'on les remet dans l'eau de mer normale; mais cette désagrégation ne se produit pas : 1° si on enlève l'oxygène en faisant passer un courant d'hydrogène dans la solution hypertonique, ou 2° si on empêche l'oxygène d'agir sur les œufs, en ajoutant à celle-ci une trace de cyanure de potassium ou d'hydrate de chloral. Il résulte de ces expériences que les solutions hypertoniques agissent sur les processus d'oxydation de l'œuf et les modifient d'une façon incompatible avec la continuation de son développement.

L'action des acides gras, savons, sels biliaires, etc., est autre : elle consiste en une dissolution, une cytolyse de la couche périphérique du protoplasme ovulaire; cette cytolyse périphérique provoque la formation de la membrane vitelline ou, plus exactement, l'isolement de celle-ci, qu'un liquide sépare maintenant du protoplasme sous-jacent. En même temps se produisent, à l'intérieur de celui-ci, des modifications chimiques amenant, par un mécanisme bien élucidé par Loeb, mais trop compliqué pour pouvoir être exposé ici (1), le déclanchement du processus de division cellulaire : irradiations du centrosome, disparition de la membrane nucléaire, etc. Mais la cytolyse qui a débuté à la périphérie de l'œuf ne s'y arrête pas et gagne progressivement les couches profondes, amenant bientôt une désagrégation, une liquéfaction complète et mortelle. *L'effet essentiel des solutions hypertoniques, employées à temps, est de s'opposer aux progrès de cette cytolyse et de limiter son action à la formation de la membrane et à la mise en*

(1) Le fait le plus saillant qui précède la division cellulaire est une synthèse de chromatine aux dépens du protoplasme. On admet généralement que l'augmentation de la chromatine du noyau provoque alors la division de l'œuf.

marche du développement; celui-ci se poursuit alors de lui-même : *l'œuf, rendu malade par l'acide gras, est guéri par l'eau de mer hypertonique.*

Mais cela ne nous dit pas la cause de cet antagonisme. LOEB a essayé de s'en rendre compte, de voir, donc, par quel mécanisme les solutions hypertoniques sont des *paralyseurs* de la cytolyse. Nous avons vu plus haut qu'elles portent leur action sur les oxydations de l'œuf; est-ce cette action-là qui arrête les progrès de la cytolyse produite par l'acide gras? Deux expériences semblent le démontrer : on peut empêcher la solution hypertonique de « guérir » l'œuf : 1° en enlevant son oxygène ou 2° en lui ajoutant une trace de cyanure de potassium; l'œuf meurt, non pas empoisonné par celui-ci ou asphyxié par manque d'oxygène, mais il meurt parce que la cytolyse qui débutait à sa surface a suivi une marche envahissante, amenant finalement sa liquéfaction ou, pour employer un terme plus précis, sa « colliquation » totale. L'absence de certains processus d'oxydation qui l'eussent arrêtée en est cause Mais les plus grandes difficultés se présentent lorsqu'on cherche à préciser un peu plus la nature de ces processus, dont le point de départ est l'action d'une solution hypertonique, et la conséquence un arrêt de la cytolyse. En effet, ce n'est pas simplement une augmentation du coefficient d'oxydation que l'on peut invoquer : ce même arrêt de la cytolyse peut encore être réalisé précisément par une diminution notable de celui-ci; *sans passer par l'eau de mer hypertonique*, on y arrive : 1° en maintenant l'œuf, après action de l'acide gras, à une température très basse, ou 2° en le soumettant à l'action d'une trace de cyanure de potassium ou de chloral, ou enfin 3°, ce qui est plus frappant encore, en enlevant l'oxygène de l'eau de mer ordinaire où l'œuf se trouve. Après 3 ou 4 heures de séjour dans l'une ou l'autre de ces combinaisons *qui toutes*, répétons-le, *diminuent ou suspendent les oxydations de l'œuf*, nous constatons, en remettant celui-ci dans l'eau de mer normale, qu'il s'est guéri *spontanément* de sa cytolyse et est devenu capable, par lui-même, d'utiliser l'excitation qu'il en avait reçue et de poursuivre son développement. En d'autres termes, cette suspension provisoire de sa vitalité a modifié la nature des oxydations futures, de la même manière que pouvait le faire l'intervention d'une solution hyperto-

nique; c'est dire assez que la façon dont celle-ci utilise l'oxygène disponible, pour amener des modifications dans le chimisme de l'œuf, est *qualitative et non quantitative.*

Un autre fait le montre encore : le début de cytolyse provoqué par l'acide gras n'est pas une oxydation et se produit de la même façon en présence ou en absence d'oxygène. Mais dès qu'elle débute, dès que la cytolyse a provoqué la formation d'une membrane, nous voyons, comme l'a démontré WARBURG (08), le coefficient d'oxydation de l'œuf passer de 1 à 6 ou 7. Parallèlement à cette brusque augmentation, nous voyons aussi l'œuf être menacé d'une cytolyse totale; si les solutions hypertoniques qui, pour agir, ont cependant besoin d'oxygène, empêchent celle-ci de se produire, il serait au moins très étrange que ce soit en augmentant encore la valeur déjà exagérée et dangereuse de ce même coefficient. En supposant, au contraire, qu'elles se contentent de modifier *la nature* des oxydations, on s'explique mieux leur effet. On s'explique mieux, aussi, comment le même résultat peut s'obtenir en opposant à cette brusque augmentation du coefficient d'oxydation, l'obstacle du refroidissement, du cyanure ou du chloral, qui rendent l'oxygène présent inutilisable, ou encore en supprimant simplement celui-ci. Il est à supposer que, dans ce dernier cas, un repos plus ou moins prolongé permet à l'œuf de trouver en lui-même le moyen d'éviter la progression de la cytolyse; il n'y aurait rien de mystérieux à cela : ne voyons-nous pas tous les jours les cellules d'un organisme infecté lutter d'elles-même contre la cytolyse dont les menace telle ou telle toxine? Et nous savons bien qu'un certain délai est nécessaire, avant que cette lutte ne devienne efficace; nous savons aussi que certaines substances peuvent abréger considérablement ce délai; nous savons enfin que si la toxine est trop abondante ou trop active, l'organisme succombe avant d'avoir eu le temps d'entamer la lutte.

Avant de passer à l'application des données de la parthénogenèse artificielle à l'étude du mécanisme de la fécondation normale, nous devons encore insister sur un point très important, qui a toujours attiré l'attention de tous les auteurs, et dont LOEB a fait une étude approfondie et très fructueuse : c'est la rapidité avec laquelle l'œuf mûr succombe, s'il n'est pas fécondé ou soumis à l'action des agents

de parthénogenèse expérimentale; fécondation ou parthénogenèse apparaissent, donc, non seulement comme prolongeant de toute une nouvelle existence la vie d'une seule cellule, mais encore *comme sauvant celle-ci d'un état tout particulier* et qui la conduisait à une mort rapide. Ce fait est d'autant plus surprenant que presque chaque semaine, maintenant, nous apporte des cas de survie extraordinaire constatée chez les tissus les plus différents.

La première idée qui vient à l'esprit est celle d'une sensibilité particulière aux bactéries de la putréfaction. Une expérience de LOEB montre que celles-ci ne sont pour rien dans la mort rapide des œufs mûrs : recueillis aseptiquement et gardés, avec toutes les précautions que nous dicte la Bactériologie, dans des flacons stériles et contenant de l'eau de mer stérilisée soigneusement, les œufs mûrs ne se putréfient pas, mais meurent cependant aussi rapidement que les témoins conservés dans de l'eau de mer ordinaire. *La mort relève donc de causes internes.* Que sont ces causes? Nous l'ignorons encore (1). Cependant, grâce à LOEB, nous savons qu'on peut retarder considérablement leurs effets et conserver, par conséquent, des œufs vierges en vie pendant plusieurs jours : il suffit de les mettre à l'abri de l'oxygène, ou de rendre celui-ci inactif par une trace de cyanure de potassium. C'est ce qui a permis à LOEB d'émettre cette idée bien originale, que l'œuf non fécondé se comporte comme un anaérobie obligatoire, propriété bien singulière pour le point de départ d'un organisme qui ne pourra plus jamais se passer d'oxygène!

Dans le véritable « acte de sauvetage » que constitue, selon l'heureuse expression de LOEB, pour un œuf mûr, la fécondation ou la parthénogenèse artificielle, c'est encore une fois à des oxydations que nous sommes donc ramenés. Ici également, si nous ignorons ce qu'elles sont exactement, nous pouvons aussi admettre que ce qui les rend inoffensives, c'est une modification qualitative et non quantitative.

---

(1) DELAGE (01) les rattache à l'inondation du protoplasme ovulaire par le suc de la vésicule germinative, au moment où se rompt la paroi de celle-ci. Cette rupture, en tous cas, marque le début des divisions de maturation.

Nous connaissons maintenant les résultats essentiels de la parthénogenèse artificielle et il nous reste à examiner en quoi ils peuvent nous éclairer sur le mécanisme de la fécondation normale. Un résumé succinct de ce que nous venons de voir ne sera pas inutile.

Le point le plus important démontré par LOEB est celui-ci : pour que la parthénogenèse expérimentale reproduise avec une exactitude suffisante les effets de la fécondation, il est indispensable d'avoir recours successivement à deux opérations. Il faut 1° obtenir la mise en marche du développement par l'action d'une substance capable de provoquer une cytolyse superficielle de l'œuf; 2° empêcher cette cytolyse de gagner le reste de celui-ci en faisant intervenir un agent modificateur (1) des oxydations de l'œuf : solution hypertonique ou repos prolongé et à l'abri de l'oxygène. Les résultats satisfaisants obtenus par cette méthode sont-ils dûs à ce que la fécondation normale, elle aussi, comprend deux opérations distinctes et dont la seconde serait régulatrice par rapport à la première? Il va de soi que l'expérience seule pourra, ici encore, nous venir en aide ; si attentif que soit celui qui observe au microscope une fécondation normale, il ne verra de la cytolyse que la formation d'une membrane vitelline, il ne verra de l'intervention d'un facteur inhibiteur que son résultat final, c'est-à-dire le développement normal de l'œuf. Il n'apprendra rien de plus sur le mécanisme du phénomène qu'il voit se dérouler sous ses yeux.

Si réellement le spermatozoïde agit successivement de deux façons différentes sur l'œuf, ce qu'il faut obtenir, c'est une *dissociation* de celles-ci et la possibilité, par exemple, de confier à l'élément mâle la cytolyse seule et d'arrêter ensuite celle-ci artificiellement par une solution hypertonique. Fatalement, aussi, c'est dans le domaine de la fécondation hétérogène que nous serons ramenés : ce n'est que là que nous pouvons espérer trouver un spermatozoïde capable d'effectuer l'une seule des deux opérations distinctes que nous soupçonnons dans la fécondation de l'œuf.

Parmi toutes les recherches entreprises dans ce but, il n'en est pas de plus précises ni de plus nettement démonstratives que celles

(1) Ou redresseur.

publiées tout récemment par GODLEWSKI (1). Nous n'hésitons pas à y voir la première démonstration *réelle* des idées lumineuses de LOEB. Le fait essentiel, qui servira de base à la discussion, est celui-ci : placés dans de l'eau de mer hypertonique pendant un temps variable, les œufs de l'oursin étudié (2) ne se développent pas, ne forment pas de membrane lorsqu'on les remet dans l'eau de mer normale; mis en présence de spérme de *Chætopterus* (et accessoirement de *Dentalium*), ils forment au contraire une membrane de fécondation puis se désagrègent et meurent très rapidement; ils se développent relativement très bien, par contre, si l'on fait suivre la fécondation hétérogène d'un traitement par l'eau de mer hypertonique.

La signification de ce fait d'observation se dégage d'elle-même : l'eau de mer hypertonique seule est impuissante à mettre le développement en marche; elle seule, d'autre part, sauve de la mort, l'œuf dont cette mise en marche du développement a été provoquée par la pénétration du spermatozoïde étranger. Il y a plus : si l'on examine les modifications qui suivent cette pénétration, on constate qu'il s'agit d'une cytolyse de la surface de l'œuf d'abord, des couches plus profondes ensuite, à moins que l'eau de mer hypertonique n'intervienne pour arrêter ses progrès. La dissociation des deux périodes de la fécondation est ainsi démontrée et la première seule, ici, peut se ramener à l'action du spermatozoïde.

Cependant, une objection essentielle se présente aussitôt à l'esprit : le spermatozoïde n'apporte à l'œuf ni acides gras, ni carbures d'hydrogène, ni aucune des substances utilisées pour provoquer artificiellement ce début de cytolyse, qui nous est apparu comme le *primum movens* indispensable ; d'autre part, s'il pouvait, comme dans une fécondation habituelle, assurer l'arrêt opportun de cette cytolyse, rien ne nous permet de dire qu'il agirait comme une solution hypertonique ni, surtout, comme un « ralentisseur » de la vitalité de l'œuf.

Pour nous tirer de cette difficulté, c'est encore à l'œuvre de JACQUES LOEB qu'il faut recourir. Nous avons passé sous silence

(1) Voir les détails dans notre article précédent.

(2) *Sphærechinus* et *Strongylocentrotus* du golfe de Naples.

tout un côté de sa théorie, l'un des plus grandioses, peut-être. On sait que la cytolyse peut être provoquée artificiellement chez d'autres cellules que l'œuf et, notamment, chez les globules rouges du sang, où elle porte le nom spécial d'hémolyse, l'un des phénomènes dont on a le plus parlé depuis une vingtaine d'années. On a établi toute une série de corps qui provoquent cette hémolyse : ce sont des agents physiques (chaleur, électricité, eau distillée) ou chimiques (savons, dissolvants des graisses et lipoïdes, alcalis, sels biliaires, etc., dont il a déjà été question). A côté de cette hémolyse artificielle, il en est une autre, beaucoup plus intéressante, infiniment plus obscure aussi. Tout ce qu'on en sait à l'heure actuelle est, directement ou indirectement, la conséquence des admirables recherches de J. BORDET et, notamment, de sa découverte fondamentale de l'hémolyse *in vitro*, à l'aide d'un sérum spécialement activé dans ce but. On sait quel en est le principe : si l'on injecte à un animal d'espèce *A* des doses répétées du sang d'un animal d'espèce *B*, l'animal *A* fabrique dans son sérum une substance particulière, appelée hémolysine, douée du pouvoir de provoquer *in vitro* la destruction des globules rouges de l'espèce *B*. La nature chimique de l'hémolysine nous est d'ailleurs inconnue. Tout ce qu'on sait, c'est qu'elle est, comme les toxines, antitoxines, etc., une substance voisine des albuminoïdes.

LOEB a tiré de ces faits la conclusion que la cytolyse de l'œuf à la suite de la pénétration du spermatozoïde pourrait s'expliquer par la présence dans (ou autour de) celui-ci, d'une *lysine* particulière. Comme aucun réactif ne nous montre que celle-ci existe réellement, nous en sommes encore réduits à de simples rapprochements avec les faits bien établis dans d'autres domaines; à l'heure actuelle, il est vrai, ces rapprochements ont pris l'aspect de véritables preuves « par analogie » et nous voulons en énumérer quelques exemples empruntés à GODLEWSKI. On sait que les solutions hypertoniques arrêtent la cytolyse de l'œuf d'oursin fécondé par un spermatozoïde de *Chætopterus*; cette cytolyse peut, également, être arrêté par une trace de cyanure de potassium : c'est exactement par ces deux mêmes actions que NOGUCHI arrête l'hémolyse *in vitro*.

Un fait bien plus étrange encore a été découvert par GOD-

LEWSKI (11). Nous savons que les œufs de *Sphærechinus* forment une membrane lorsqu'on les met en présence de sperme de *Chætopterus*; ils la forment aussi, naturellement, en présence de sperme de leur propre espèce. Aucune membrane ne se forme, au contraire, lorsqu'on met les œufs de *Sphærechinus* en présence d'un mélange de sperme de *Chætopterus* et de *Sphærechinus*! Un mélange analogue, où *Dentalium* remplace *Chætopterus*, agit de même. Le même résultat, enfin, est obtenu si l'on mélange au sperme de *Sphærechinus* le *sang* de *Dentalium* ou de *Chætopterus*. Ces expériences démontrent donc qu'entre deux espèces éloignées, les liquides organiques (sperme, sang ou lymphe, etc.) de l'une rendent le sperme de l'autre inactif vis à vis des œufs qu'il devrait féconder normalement. Il y a là un phénomène d'inhibition du plus haut intérêt, non seulement en lui-même, mais, encore une fois, parce qu'on le retrouve en Sérologie : une expérience de BUCHNER montre que le sang de Cobaye, qui subit l'hémolyse *in vitro* au contact de sérum activé (sérum dit hémolytique pour le Cobaye) de Chien *ou* de Lapin, ne la subit pas en présence d'*un mélange* de ces deux sérums! Ce mélange équivaut, pour tous deux, à ce que BORDET appelle une « inactivation » après action d'une température de 55°. Nous passons sur d'autres faits, signalés par GODLEWSKI, qui montrent les rapports les plus inattendus entre certaines propriétés du liquide spermatique et celles que donne la présence de lysines spécifiques à certains sérums. Il semble qu'une voie nouvelle s'ouvre à la lumière de ces faits, voie au bout de laquelle il y a peut-être la réalisation d'une synthèse grandiose des propriétés étonnantes de tous ces corps aujourd'hui si mystérieux : diastases, toxines, antitoxines, alexines, lysines, etc., tout ce que J. DUCLAUX appelle les « infiniment petits chimiques ». En attendant, *il n'est pas douteux que* LOEB *apporte les arguments les plus sérieux en faveur d'une assimilation de la première phase de la fécondation normale à un phénomène de cytolyse superficielle et il est fort probable que celle-ci est le résultat de l'action d'une lysine existant dans le sperme et que le spermatozoïde fait pénétrer à l'intérieur de l'œuf.*

(1) J. DUCLAUX : La Chimie de la matière vivante. Paris, 1910.

Quant au mécanisme de l'arrêt opportun de cette cytolyse par l'intervention d'un principe régulateur, c'est un phénomène encore inexpliqué. Peut-être le centrosome spermatique y joue-t-il un rôle. Peut-être est-ce autre chose.

Nous dirons encore quelques mots de la dernière nouveauté en matière de parthénogenèse : la *parthénogenèse traumatique* de BATAILLON, dont les résultats ont été, depuis un an, définitivement confirmés par BRACHET (11), DEHORNE (10) et HENNEGUY (11). La méthode est d'une simplicité déconcertante : la simple piqûre d'un œuf de grenouille à l'aide d'un fin stylet (10 à 40 microns) en platine, verre, manganine ou quartz, provoque artificiellement les premières phases du développement : soulèvement de la membrane vitelline, expulsion d'un fluide, rotation de l'œuf dans ses enveloppes, etc.

Si, peu de temps avant la piqûre, les œufs ont été arrosés de sang de grenouille ou de sperme d'un autre animal, etc., le pourcentage des œufs qui poursuivent leur développement, parfois très loin, est assez considérable; la mort est au contraire très rapide si les œufs ne sont pas souillés et si le stylet est maintenu propre (BATAILLON)(1).

L'explication de la parthénogenèse traumatique est encore très obscure. Nous verrons plus loin que son intérêt n'en est pas moins considérable pour l'étude d'une troisième face du problème de la fécondation : les localisations germinales. Mais au point de vue du mécanisme de celle-ci, au point de vue de sa confrontation avec la parthénogenèse chimique de LOEB, rien n'est fait encore. On ignore, entr'autres, comment agissent les liquides étrangers, dont l'action est, à première vue, comparable à celle des solutions hyper-

(1) Nous avons entrepris, au printemps de 1912, une série de recherches sur le mécanisme de la parthénogenèse traumatique. Ces expériences font l'objet d'un travail actuellement en préparation ; disons cependant dès maintenant que nous ne pouvons admettre sans réserves l'action des liquides organiques surajoutés à la piqûre de l'œuf, action à laquelle BATAILLON attache tant d'importance : les résultats obtenus sont très inconstants, parfois même complètement contradictoires et nous croyons que, seul, un examen cytologique détaillé nous donnera la solution de ce problème, où interviennent certainement beaucoup d'autres facteurs.

toniques, la piqûre suffisant, à elle seule, à provoquer la cytolyse superficielle. Il faut attendre de nouvelles et longues recherches.

Nous voici au terme de la première partie de notre étude : nous avons esquissé, dans ses grandes lignes, l'état actuel de la question de la parthénogenèse artificielle, de son mécanisme et de son application à l'étude de la fécondation normale.

Nous avons fait jusqu'ici de la Physiologie pure. Aucun renseignement, semble-t-il, ne nous a été fourni par l'Embryologie descriptive ou la Morphologie générale. LOEB, à qui nous devons presque tous les progrès récents de nos connaissances sur le mécanisme de la fécondation, a cru pouvoir en déduire (1) que les morphologistes, qui ont étudié la fécondation depuis plus de quarante ans, n'en sont pas plus avancés qu'au début sur la signification biologique de celle-ci. Nous ne voulons pas faire de polémique, mais nous ne pouvons cacher notre étonnement de voir un homme de la valeur de LOEB se faire encore une idée aussi inexacte des rapports de la Physiologie avec la Morphologie; comme l'a si bien montré W. ROUX, ces deux sciences suivent parallèlement la même voie, tendent vers un même but par des moyens différents, et, surtout, sont continuellement indispensables l'une à l'autre. Que seraient les brillantes synthèses de LOEB, si les laborieuses et longues recherches des ED. VAN BENEDEN, des BÜTSCHLI, des O. HERTWIG et de tant d'autres, ne leur avaient apporté une base indispensable? LOEB ne s'aperçoit-il pas, non plus, que ses conclusions les plus géniales n'ont acquis toute leur valeur que le jour où telle ou telle patiente étude de Morphologie est venue leur apporter la consécration des faits?

---

(1) LOEB (11), p. 1, ne ménage guère ses expressions à l'égard des morphologistes : « ... Comme le problème a été abandonné aux morphologistes, qui souvent sont étrangers et même hostiles aux conceptions purement physico-chimiques des phénomènes biologiques... on a eu recours aux explications verbales et aux définitions morphologiques. Ainsi O. Hertwig a soutenu que la fécondation consiste essentiellement en l'union des noyaux de l'ovule et du spermatozoïde, et il a présenté cette formule comme une « théorie de la fécondation », bien qu'elle ne nous donne pas la moindre idée de la nature des forces qui amènent l'œuf à se développer en embryon. »

Nous tenons donc l'opinion de LOEB pour injuste; nous voulons encore le démontrer en abordant la question des localisations germinales de l'œuf, question encore exclusivement aux mains des embryologistes morphologistes.

§ 2. — *La question des localisations germinales.*

Quelques mots d'explication ne seront pas inutiles pour bien délimiter le sujet dont nous allons nous occuper. On sait que la vieille théorie de la Préformation supposait, à l'intérieur de l'œuf, l'existence d'un germe, infiniment petit mais aussi complet que l'adulte, dont il était le modèle exact en miniature; rejetée de la science depuis les découvertes de C. FR. WOLFF (1759), cette conception a fait place à la théorie de l'Epigenèse, d'après laquelle l'œuf est une simple masse de matière vivante, sans aucun caractère de structure, sans aucune potentialité définie : la fécondation 1) lui communique la force vitale qui lui permet ensuite de se compliquer petit à petit et de se développer en ébauchant successivements les différents organes de l'embryon. La théorie de l'Epigenèse, depuis la découverte de la cellule et celle de la fécondation, s'est complètement modifiée, en devenant la théorie de l'Évolution épigénétique, d'O. HERTWIG et DRIESCH. En voici le principe : la cellule-œuf ne peut être considérée comme « une simple cellule », plus ou moins comparable à la cellule ancestrale d'où proviennent tous les êtres vivants; s'il n'y a pas une petite grenouille dans chaque œuf de grenouille, nous savons cependant que celui-ci, quelles que soient les conditions où on le place, n'a le choix qu'entre deux éventualités : ou bien mourir, ou bien se développer et devenir, alors, successivement une blastula, une gastrula et parcourir ainsi tous les stades d'une ontogenèse qui, *à aucun moment, n'est autre chose que l'ontogenèse d'une grenouille.* Il faut donc bien admettre que l'œuf a en lui-même, dans sa propre structure, et dès le début, la cause même de son évolution ultérieure; il diffère, par consé-

(1) Il va de soi qu'au XVIIIe siècle on n'avait aucune idée de ce que nous appelons aujourd'hui la fécondation. On considérait celle-ci comme un phénomène mystérieux, un transport de force vitale par l'*aura seminalis*, etc.

quent, de la « monère » ancestrale par ce caractère fondamental d'être *le résultat final*, et non pas le début, *de l'évolution de l'espèce dont il provient*; il est aussi compliqué, aussi lourdement chargé d'hérédité que celle-ci, non pas par sa structure visible, mais par l'ensemble des potentialités *très précises* que cette structure recèle. L'homogénéité de l'œuf est donc toute extérieure et artificielle; elle nous cache la véritable signification de la constitution de celui-ci.

Une méthode expérimentale bien particulière et dont le principe est dû à W. Roux, permet aujourd'hui de s'en rendre compte. En effet, de l'ensemble des recherches entreprises dans cette voie, se dégage ce résultat essentiel : tout œuf présente, à un moment déterminé de son évolution et avant toute différenciation, un certain nombre de propriétés qui permettent de considérer telle ou telle de ses régions comme spécialement destinée à donner naissance à tel ou tel organe ou groupe d'organes de l'embryon. En d'autres termes, on peut localiser, *dans le germe*, une série de *potentialités* bien définies, sans qu'aucune trace n'apparaisse à nos yeux de ce qu'elles seront au moment de leur réalisation : tel est le principe des *localisations germinales*. Leur étude peut se faire à plusieurs points de vue; ainsi, s'il est très intéressant de pouvoir retrouver dans l'œuf les matériaux constitutifs de la tête ou de telle autre partie du corps de l'embryon, il est non moins important d'y chercher aussi l'indication d'un plan d'ensemble de celui-ci et de pouvoir, notamment, y tracer la direction de son axe de symétrie bilatérale, en s'aidant d'une série de points de repère choisis avec discernement; on se demandera ensuite à quel moment il apparaît, à quelles causes il faut le rattacher, s'il est fixe ou instable, etc. Cela fait, on se rendra compte que certaines questions sont plus intéressantes que d'autres au point de vue spécial de l'étude de la fécondation; c'est donc de celles-là que nous nous occuperons ici.

Aucun matériel ne se prête mieux que l'œuf de grenouille à ce genre de recherches; nous nous servirons donc de lui pour donner au lecteur un aperçu général des idées et des méthodes de l'étude des localisations germinales.

Examiné environ deux heures après la fécondation et avant toute trace de segmentation, l'œuf de *Rana fusca* présente une particu-

larité extrêmement intéressante : avant ce moment on ne lui distinguait pas de symétrie bien nette, tandis que celle-ci est devenue maintenant bilatérale. On la reconnaît à ce que le pigment noir qui recouvre l'hémisphère supérieur de l'œuf ne descend pas partout de la même façon en dessous de l'équateur : d'un côté il se rapproche plus du pôle inférieur, puis s'arrête brusquement et tranche bien nettement sur la partie blanche de l'œuf; de l'autre, il descend moins bas et se confond progressivement avec celle-ci par l'intermédiaire d'une zone de transition, grisâtre et en forme de croissant lorsqu'on regarde l'œuf par dessous. Ce *croissant gris* est évidemment très important puisque, dès son apparition, seul coupe l'œuf en deux moitiés symétriques, le plan méridien passant par son milieu, et qui constitue donc le *plan de symétrie bilatérale de l'œuf*. Celui-ci présente un intérêt considérable au point de vue des localisations germinales, parce que, toujours et dans tous les cas, c'est lui qui devient *le plan de symétrie de l'embryon*; on le voit persister à travers l'infinie variété d'aspects que peut revêtir la segmentation de l'œuf de grenouille : c'est toujours lui qui divise œuf, blastula, gastrula, embryon et adulte en deux moitiés symétriques, droite et gauche. Le croissant gris, qui est le point de repère de ce plan, n'est pas moins important : c'est dans sa partie moyenne que débute l'invagination archentérique (gastrulation); c'est là aussi qu'apparaît la lèvre dorsale du blastopore, dont l'évolution ultérieure est directement liée à la formation de tout le dos de l'embryon et d'une partie de la tête; le croissant gris est donc la région de l'œuf où se trouvent les localisations germinales les plus importantes.

Une série d'expériences va encore accroître son intérêt. L'étude des localisations germinales reconnaît en effet deux méthodes : l'une consiste à établir des points de repère, puis à disposer l'élevage des œufs qui les portent de façon à pouvoir les retrouver à tel ou tel stade du développement; c'est elle qui nous a donné les résultats indiqués ci-dessus; l'autre méthode consiste à supprimer une partie bien déterminée de l'œuf en le piquant avec une aiguille chauffée et à rechercher ensuite, d'après les caractères de l'embryon, si on a en même temps supprimé l'une ou l'autre localisation germinale, c'est-à-dire l'une ou l'autre des potentialités dont

l'ensemble seul assure la formation d'un embryon *complet*. C'est le principe des fameuses expériences de W. ROUX, des « Defektionsversuche », expériences qui ont, depuis, suscité d'innombrables recherches. En ce qui concerne l'œuf de grenouille et son croissant gris, il résulte des travaux de ROUX, D'ENDRES, de MORGAN, etc., et surtout de ceux de BRACHET, qui a définitivement tiré la question au clair, qu'*une fois que le croissant gris a apparu, toute destruction d'une partie de l'œuf entraîne, aux dépens de ce qui est resté vivant, la formation d'un embryon partiel, à qui manque telle ou telle partie du corps; on peut, en outre, exactement déterminer à l'avance ce que sera celle-ci, rien qu'en se basant sur les rapports de la zone détruite avec le plan de symétrie bilatérale de l'œuf.*

Ce résultat est extrêmement important, non pas tant parce qu'il permet de délimiter les principales localisations germinales, mais parce qu'il montre que celles-ci ont, dès l'apparition du croissant gris, une valeur absolue, une détermination très étroite, et représentent, par conséquent, des potentialités partielles et très précises. Or, ainsi que l'a montré BRACHET en 1906, les expériences de destruction d'une partie de l'œuf conduisent à une conclusion entièrement différente lorsqu'on les réalise avant la fécondation : on obtient alors, non pas un embryon partiel, mais *un embryon complet et seulement plus petit* en raison de l'importance de la masse de protoplasme qu'on a détruite.

L'œuf était donc encore capable de réparer complètement une perte de substance, du moins au point de vue morphologique; il reste doué d'un « pouvoir régulateur » parfait. BRACHET a alors montré que celui-ci disparaît peu à peu et que l'œuf l'a complètement perdu une fois que son plan de symétrie bilatérale devient visible.

L'apparition du croissant gris peut ainsi être considérée comme un moment capital de l'évolution de l'œuf : par le fait même, la recherche de son origine apparaît comme extrêmement intéressante. Comme il résulte visiblement d'un remaniement des matériaux constitutifs de l'œuf, on a tout d'abord songé à invoquer la pesanteur comme cause efficiente de sa formation. Pour des raisons dans le détail desquelles il est inutile d'entrer, cette opinion ne

peut plus se soutenir aujourd'hui. Elle a fait place à cette idée que c'est *la fécondation* de l'œuf qui est la cause directe du remaniement de la structure de celui-ci et, par suite, de l'apparition du croissant gris avec toutes ses conséquences. BRACHET a proposé en 1906 de nommer *manifestations dynamiques de la fécondation* ces phénomènes, bien particuliers à celle-ci, et dont l'explication repose sur une série d'arguments, dont les plus décisifs sont dûs à W. ROUX, à MORGAN et à BRACHET. Nous les résumerons brièvement : étant donné que le t ajet du spermatozoïde à l'intérieur de l'œuf de beaucoup d'amphibiens se reconnaît de façon durable par l'existence d'une traînée de pigment, mise en évidence par VAN BAMBEKE, FICK, etc., on constate : 1° que le croissant gris se forme toujours dans la moitié de l'œuf opposée à celle où s'est effectuée la pénétration du spermatozoïde ; 2° que le plan de symétrie bilatérale se confond avec le plan méridien passant par le point d'entrée de celui-ci ; 3° qu'il est possible de déterminer celui-ci à l'avance par des expériences de fécondation localisée et que, dans ce cas, le plan de symétrie passe toujours par le méridien qui a été choisi. A ces arguments, l'étude des œufs où nous avions réalisé expérimentalement (1911) la pénétration de deux spermatozoïdes (dispermie) nous a permis d'en ajouter un nouveau : le plan de symétrie des œufs dispermiques est la résultante de l'action exercée individuellement par chacun des deux spermatozoïdes et passe toujours à mi-distance entre leurs points de pénétration respectifs. Enfin, fait essentiel évidemment, des œufs de grenouille abandonnés à eux-mêmes sans avoir été fécondés, meurent au bout de dix-huit ou vingt-quatre heures, sans présenter jamais un véritable croissant gris.

Mais il ne suffit pas d'établir que la pénétration du spermatozoïde dans l'œuf est la cause de l'apparition de la symétrie bilatérale de celui-ci. Il faut encore se demander quel est, de l'ensemble des phénomènes qui se succèdent dans la fécondation, celui qui a ici l'influence prépondérante. La question est d'autant plus importante que une heure à une heure et demie, en moyenne, se passent entre le moment où pénètre le spermatozoïde et celui où le croissant gris a toute sa netteté. BRACHET (06), qui a établi la chronologie de ce processus, a aussi montré que ce n'est guère qu'après que l'élément mâle se trouve déjà depuis quarante-cinq minutes environ à l'inté-

rieur de l'œuf, que le résultat des expériences de destruction d'une partie de celui-ci commence à changer : les embryons obtenus, qui étaient complets jusqu'à présent, deviennent d'abord asymétriques et finissent par être nettement partiels lorsque la piqûre est faite au moment où apparaît le croissant gris. Or, pendant ce temps, les irradiations produites par le centrosome spermatique ont déjà acquis un grand développement et modifié complétement l'aspect intérieur de l'œuf, et on peut se demander si le remaniement qui amène la formation du croissant gris ne doit pas leur être rattaché. En réalité il n'en est rien : c'est l'un des résultats intéressants de l'étude de la polyspermie et de la di- ou trispermie, de démontrer l'absence complète de rapports entre le plan de symétrie bilatérale et les bouleversements les plus intenses produits par l'activité des centrosomes à l'intérieur de l'œuf. La copulation des pronuclei n'intervient pas non plus : ces mêmes recherches l'ont prouvé, comme le prouveront mieux encore les expériences de parthénogenèse.

C'est donc bien uniquement la *pénétration* (1) du spermatozoïde qui fait apparaître le croissant gris et fixe définitivement le sort des localisations germinales. Il ne nous reste plus qu'à démontrer que celles-ci existent réellement dans l'œuf avant ce moment, et que c'est bien à cette fixation que se réduit le rôle de la fécondation qui, par conséquent, n'apporterait rien d'indispensable aux potentialités de l'œuf. Elle lui fait simplement perdre son pouvoir régulateur. La polyspermie expérimentale et la parthénogenèse artificielle le prouvent. Tandis que nous avions conclu de nos recherches sur les œufs dispermiques, que leur plan de symétrie bilatérale était directement l'expression de l'action exercée au même titre par chaque spermatozoïde, l'étude des œufs polyspermiques avait amené Brachet (10) à admettre que le croissant gris qu'ils présentaient tous avait une signification différente : dans la monospermie et la dispermie, l'excitation produite par le spermatozoïde est localisée en un ou deux points précis de la surface de

(1) C'est pour cette raison que nous considérons l'expérience de Kupelwieser décrite plus haut comme étant encore une fécondation, mais réduite aux seules manifestations dynamiques.

l'œuf et la réaction de celui-ci se fait, par suite, selon une orientation bien déterminée; dans la polyspermie, l'excitation se produit au contraire à la fois en plusieurs points, l'œuf réagit alors en masse, perd son pouvoir régulateur en fixant, en stabilisant ses localisations germinales, et cela sans qu'il y ait aucun rapport entre le plan de symétrie qui en résulte et tel ou tel point de pénétration spermatique. Ces faits avaient suggéré à BRACHET l'idée que l'œuf de grenouille mûr et non encore fécondé, possède *par lui-même* une symétrie bilatérale et des localisations germinales, mais à l'état virtuel, *instable*, nullement fixées en une direction plutôt qu'en une autre; c'est cette symétrie bilatérale-là qui est en quelque sorte *figée* par l'excitation multiple de la polyspermie; dans la fécondation normale et dans la dispermie, le spermatozoïde (ou la résultante de l'action des deux spermatozoïdes) détourne à son profit la symétrie bilatérale *primaire* de l'œuf, en lui substituant, par conséquent, une symétrie bilatérale *secondaire*. Il en découlait cette conclusion, d'apparence paradoxale, que la polyspermie agissait, au point de vue des localisations germinales, comme un agent de parthénogenèse, qui respectait beaucoup plus la structure propre de l'œuf que ne le font la dispermie ou la monospermie qui, nous le savons, la modifient toujours plus ou moins.

Il y aurait donc deux choses distinctes dans les manifestations dynamiques de la fécondation normale (et de la dispermie) : la fixation de la symétrie « flottante » de l'œuf mûr et son orientation.

La preuve décisive de l'exactitude de cette conception se trouva dans les résultats de la parthénogenèse traumatique, ou par piqûre, qui permettait enfin de reproduire chez les Vertébrés et particulièrement chez la Grenouille, les expériences si intéressantes qu'on n'avait pu, jusqu'en 1910, réussir régulièrement que chez les Invertébrés, où la question des localisations germinales est beaucoup plus difficile à étudier. Le fait essentiel démontré par BRACHET (11) est celui-ci : tous les œufs piqués, sans exception, montrent, en moyenne deux heures après l'opération, un croissant gris aussi net que s'il s'agissait d'œufs fécondés; sa signification morphologique est exactement la même aussi, c'est-à-dire qu'il détermine, au même titre que chez ceux-ci, l'endroit de l'œuf où apparaîtra la

lèvre dorsale du blastopore, etc. Il en résulte donc que *la pénétration d'un fin stylet suffit pour produire, de façon constante, dans l'œuf de grenouille, les manifestations dynamiques de la fécondation normale*, moins, toutefois, l'orientation déterminée du plan de symétrie qui, dans les œufs parthénogénétiques, est sans aucun rapport avec l'endroit de la piqûre (1). Leur symétrie bilatérale est donc primaire; *la polyspermie et la parthénogenèse convergent vers un même résultat!*

Il n'est donc pas douteux que l'œuf mûr a en lui-même tout ce qui est nécessaire à l'édification harmonieuse de l'embryon. La fécondation ou la parthénogenèse artificielle ne lui apportent aucune potentialité nouvelle, mais lui permettent de fixer le sort réel des siennes propres, grâce à leur répartition définitive en localisations germinables stables.

L'étude de la symétrie bilatérale et des questions connexes chez le seul œuf de *Rana fusca* a donc produit une riche moisson de faits intéressants. Si ceux-ci diffèrent parfois des résultats acquis avec d'autres matériaux, plus ou moins favorables, une généralisation des données essentielles fournies par l'œuf de grenouille n'en est pas moins possible et a même toute l'importance d'une loi naturelle, qu'on peut énoncer assez exactement comme suit, en nous servant d'expressions consacrées par l'usage et bien définies : toutes les parties d'un œuf quelconque possèdent d'abord, chacune au même titre, la *potentialité totale* (prospektive Potenz) nécessaire à l'édification d'un embryon complet. Progressivement, toutes ces potentialités totales deviennent *réelles* (partielles, prospektive Bedeutung) et ne peuvent plus servir qu'à édifier des parties de plus en plus limitées du corps de l'embryon et différentes pour chacune, de sorte que, *seul*, l'œuf entier possède finalement une potentialité totale vraie. La fixation et l'orientation des matériaux nécessaires à la manifestation de celle-ci représentent donc une sorte de divi-

(1) Cela tient sans doute à ce que les plus fins stylets employés sont encore beaucoup plus volumineux qu'un spermatozoïde et irritent par conséquent une partie assez étendue de la surface de l'œuf. En outre, leur pénétration est beaucoup plus rapide et plus brutale : une fraction de seconde au lieu de 15 ou 20 minutes. (BRACHET.)

sion du travail, au cours de laquelle on voit lentement se former l'*individualité de l'organisme futur*, c'est-dire la perte de la faculté que l'œuf avait, jusqu'alors, de pouvoir se diviser en parties morphologiquement homologues au tout (1).

Cette loi générale (2) une fois établie, on conçoit qu'il importe peu, relativement, que cette profonde transformation des propriétés fondamentales de l'œuf, et même de sa seule constitution plasmatique, soit *simplement mise en mouvement*, tantôt par la pénétration d'un, deux ou plusieurs spermatozoïdes ou encore d'un stylet quelconque (Grenouille), tantôt par le déroulement des phénomènes de maturation (Némertiens) ou par ce qui se passe après la fécondation et au cours de la segmentation (Mollusques et probablement Échinodermes). Cependant, le mécanisme de la fixation de l'individualité par la pénétration du spermatozoïde, tel qu'il nous est apparu dans l'œuf de grenouille, présente cet intérêt particulier de constituer, sous le nom de manifestations dynamiques, une conséquence de la fécondation qui avait complètement échappé à tous ceux qui ont, jusqu'à présent, essayé d'imiter celle-ci par la par-

(1) Cette conception de « l'individu », établie par des faits indiscutables, nous paraît être particulièrement intéressante au point de vue philosophique

(2) Une comparaison bien simple permet de s'en faire une idée assez juste : prenons une plaque photographique non impressionnée; nous pouvons la briser en plusieurs fragments sans cesser de pouvoir obtenir, sur chacun d'eux, l'image plus petite, mais complète, d'un paysage que nous voulions reproduire sur la plaque entière; ce n'est qu'une question de technique. Brisons, au contraire, une plaque déjà impressionnée : chaque fragment, soumis à l'action du révélateur, ne nous donnera qu'un paysage « partiel », une partie bien déterminée de l'image totale éparse sur l'ensemble des morceaux. L'exposition d'une plaque sensible à la lumière fixe donc définitivement ce que cette plaque peut donner, un peu comme la fécondation de l'œuf de grenouille fait apparaître son individualité désormais immuable.

La comparaison peut aussi s'appliquer aux potentialités : avant l'action du révélateur, la plaque ne nous montre aucune trace du paysage qui, cependant, existe sur elle, avec tous ses détails, mais seulement à l'état de potentialité. L'action du révélateur permet alors à celle-ci de se réaliser. Nous ne voyons pas non plus trace d'embryon dans l'œuf, bien que nous sachions qu'il y existe potentiellement; il faudra le déroulement des processus ontogéniques pour rendre sensible à nos yeux tout ce que l'œuf contenait de possibilités diverses accumulées en lui par l'hérédité séculaire qui pèse sur son espèce.

thénogenèse artificielle. Il est bien certain que les manifestations dynamiques de la fécondation ne sont pas spéciales à l'œuf de *Rana fusca* et, si la piqûre de celui-ci correspond à la « première phase » de LOEB, c'est-à-dire à la mise en marche du développement et à la production d'une cytolyse, tout nous autorise à ajouter à ces deux phénomènes la stabilisation des localisations germinales; si, selon les espèces, celle-ci se fait plus ou moins rapidement, cela importe peu. Un aspect complètement nouveau du problème de la fécondation se révèle donc à nos yeux; la Morphologie seule, expérimentale ou non, a réussi à le mettre en évidence, et il n'est pas douteux que la complexité de la constitution plasmatique de l'œuf, les localisations germinales et leur fixation ne soient aussi importantes et aussi intéressantes que la formation de la membrane ou le redressement des oxydations; ce sont, en tout cas, les phénomènes vraiment caractéristiques de l'évolution de l'œuf, *ceux qu'on ne trouve pas ailleurs*. C'est même à cause de cela que leur explication reste totalement inconnue, et probablement encore pour longtemps: mais ce n'est évidemment pas une raison pour considérer autrement que comme extra-scientifiques les théories, d'ailleurs très intéressantes, du Néo-Vitalisme moderne (1).

BIBLIOGRAPHIE.

BATAILLON, E. (2), L'embryogenèse complète provoquée chez les Amphibiens par piqûre de l'œuf vierge. C. R. Acad. des Sc., Paris, t. 150, 1910.

(1) Le point essentiel de la théorie néo-vitaliste qui se rapporte à ce mystérieux problème des localisations germinales, repose sur ce fait indéniable qu'après cette période où se fixe l'individualité d'un organisme, en vient une autre, où, sous la forme de cellules germinales, apparaissent de nouveau *des parties* de cet individu douées *chacune* d'une potentialité totale, et ainsi de suite. Il y a là une sorte de cycle, où, d'après DRIESCH, la partie deviendrait périodiquement équivalente au tout, proposition en désaccord complet avec toutes les lois matérielles connues. En réalité, si le fait reste encore une énigme, c'est forcer un peu la vérité que de le lancer ainsi dans une voie sans issue; l'aveu de notre ignorance actuelle laisse au moins place à l'espoir en la Science de demain, et l'histoire montre que c'est plus prudent...

(2) Les travaux cités dans le texte et non mentionnés ici ont été rappelés dans la bibliographie de la première partie de cette étude (REVUE DE L'UNIVERSITÉ, avril 1912).

BATAILLON, E., Les deux facteurs de la parthénogenèse traumatique chez les Amphibiens. C. R. Acad. des Sc., Paris, t. 152, 1911.

— , L'embryogenèse provoquée chez l'œuf vierge d'amphibien par inoculation du sang ou de sperme de mammifère. Ibidem.

— , La parthénogenèse expérimentale des Amphibiens. Rev. gén. des Sc., 30 octobre 1911.

BRACHET, A., Sur les relations qui existent, chez la Grenouille, entre le plan de pénétration du spermatozoïde dans l'œuf, le premier plan de division et le plan de symétrie de la gastrula. C. R. de l'Assoc. d. Anatomistes, Liége, 1903.

— , Recherches expérimentales sur l'œuf de *Rana fusca* Arch. de Biol., t. 21, 1904.

— , Recherches expérimentales sur l'œuf non segmenté de *Rana fusca*. Arch. f. Entw.-Mech., Bd. 22, 1906.

— , Les idées actuelles sur la potentialité des blastomères. Bull. Soc. r. Zool. et Malacol. de Belgique, t. 43, 1907.

— , La polyspermie expérimentale comme moyen d'analyse de la fécondation. Arch. f. Entw.-Mech., Bd. 30, 1910.

— , Recherches sur l'influence de la polyspermie expérimentale dans le développement de l'œuf de *Rana fusca*. Arch. de Zool. exp. et gén., 5e s., t. 6, 1910.

— , Études sur les localisations germinales et leur potentialité réelle dans l'œuf parthénogénétique de *Rana fusca*. Arch. de Biol., t. 26, 1911.

DEHORNE, J., Le nombre des chromosomes chez les Batraciens et chez les larves parthénogénétiques de grenouille. C. R. Acad. des Sc., Paris, t. 150, 1910.

DELAGE, Y., Études expérimentales sur la maturation cytoplasmique et sur la parthénogenèse artificielle chez les Echinodermes. Arch. de Zool. exp. et gén., 3e s., t. 9, 1901.

— , Les vrais facteurs de la parthénogenèse expérimentale. Elevage de larves parthénogénétiques jusqu'à la forme parfaite. Arch. de Zool exp. et gén., 4e s., t. 7, 1908.

GODLEWSKI, EM. JUN., Studien über die Entwicklungserregung. II. Antagonismus der Einwirkung des Spermas von verschiedenen Tierklassen. Arch. f. Entw.-Mech., Bd. 33, 1911.

HENNEGUY, F., Sur la parthénogenèse expérimentale chez les Amphibiens. C. R. Acad. des Sc. de Paris, t. 152, 1911.

HERLANT, M., Recherches sur les œufs di- et trispermiques de grenouille. Arch. de Biol., t 26, 1911.

HERTWIG, O., Allgemeine Biologie. Jena, 1909.

LOEB, J., La fécondation chimique. Trad. par A. Drzewina. Paris, Mercure de France, 1911.

ROUX, W., Die Entwicklungsmechanik, ein neuer Zweig der biologischen Wissenschaft. Leipzig, 1905.

WARBURG, O., Beobachtungen uber die Oxydationsprozesse im Seeigelei Zeitschr. f. physiol. Chemie, vol. 57, 1908.

Variétés

Un catéchisme républicain distribué dans les écoles belges en 1795

PAR

A. SLUYS

Directeur honoraire de l'École normale.

Nombreux sont les catéchismes révolutionnaires qui ont été publiés et distribués dans les écoles a partir de 1790. M. Beurdeley les a analysés et en a donne des extraits dans un des volumes de la Bibliothèque Gilon (Verviers) (1). Il en est un qui lui a échappé, celui qui a été distribué dans les écoles des Pays-Bas annexés, par ordre de la Convention nationale. Nous en avons cherché longtemps un exemplaire. Il n'en existe pas à la Bibliotheque royale. Grâce à l'obligeance de M. Van derhaegen, nous avons pu consulter l'un des deux exemplaires que possède la Bibliothèque de Gand. Il est en langue flamande. Nous ne savons où se trouve un texte français. L'édition flamande est d'un citoyen qui signe : *Een Burger van Gent*, et qui se glorifie d'avoir assisté en témoin enthousiaste aux grandes journées révolutionnaires, à Paris (2). Il écrit le flamand très incorrectement. A cette

(1) Bibliothèque Gilon. Les Catechismes révolutionnaires. Etude historique et pédagogique sur la morale civique, par Paul Beurdeley. Paris et Verviers, 1893. In-8°, 112 p.

(2) Verklaering van de Rechten van den Mensch ende der Burgers, voorgegaen door de waere Grondbeginsels der Republikaensche opvoeding. In 't licht gegeven door J. J. A. Burger van Gend. Tot Gend. Uyt de drukkery van A B. Steven, op d'Ajuynley.

époque cette langue était absolument négligée ; le peuple la parlait, mais le dictionnaire n'en était pas fixé ; le texte est une traduction littérale, pleine de gallicismes ; il n'en est que plus savoureux.

Dans une préface ampoulée, l'auteur, s'adressant à ses compatriotes, s'écrie :

« Néerlandais, comme les Français vous êtes nés pour la liberté ; vous avez montré votre impatience à secouer un joug scandaleux, avant que ceux-ci n'aient pris les armes pour secouer le leur ; mais, plus sages que vous, ils ont non seulement anéanti la monarchie, mais aussi toutes les tyrannies, sans lesquelles les rois ne peuvent exister. Les aristocrates et leurs suppôts, les protagonistes de la superstition et du fanatisme, qui ont leur origine dans la rapacité et l'orgueil de l'humanité faible et versatile et qui ne se maintiennent que par la tromperie et l'entêtement, ont été précipités par eux, avec les tyrans couronnés, dans la tombe de l'oubli ; le temps est proche où, formant avec eux un seul peuple, vous jouirez de l'honneur d'anéantir pour l'éternité, par votre bravoure connue, les oppresseurs de la terre. Eh ! que pourront faire les ennemis corrompus de la liberté, lorsque les intrépides Néerlandais lutteront pour cette cause sacrée avec les Français, leurs libérateurs ?... »

L'auteur rappelle ensuite en style emphatique les journées du 14 juillet 1789, prise de la Bastille, du 10 août, de la fuite du roi, du 1er et du 2 juin 1793 « dont, dit-il, il fut un enthousiaste témoin oculaire ». Il déclare qu'il a rédigé ce catéchisme républicain pour imprimer dans le cœur de la jeunesse belge les principes de liberté, d'égalité et de fraternité.

Ce catéchisme a la forme de celui du diocèse. Il se divise en parties et en chapitres. La première partie traite des fondements de l'éducation républicaine. Elle est subdivisée en sept chapitres : 1. De la propriété ; 2. Du culte ; 3. De la morale ; 4. De la forme gouvernementale des Français ; 5. De la division des pouvoirs ; 6. De la division du territoire ; 7. Des principales époques révolutionnaires.

Le chapitre premier, bien qu'il ait pour titre « De la propriété », n'en parle pas ; il fixe les rapports de l'individu avec l'Etat et les autres groupements sociaux.

Voici quelques demandes et réponses :

« D. A qui appartiens-tu ?

R. A la patrie.

D. Appartiens-tu encore à d'autres ?

R. Oui, à mes parents, à mes amis, à mes bienfaiteurs et à la grande société, car tous font partie de la Patrie. »

Le culte de la Patrie est l'idéal républicain : comme à Sparte, la cité absorbe l'individu. En conséquence les ennemis de la Répu-

blique doivent être mis hors de la loi ; les dénoncer est même érigé en vertu civique.

D. Appartiens-tu aux oppresseurs de la Patrie, aux scélérats et aux perturbateurs du repos public ?
R. Non, car ils ne font pas partie de la Patrie.
D. Que dois-tu à ces profanateurs du Droit humain ?
R. Je dois les dénoncer comme des suspects.
D. A qui dois-tu les dénoncer ?
R. Aux pouvoirs établis par le peuple.
D. Pourquoi ?
R. Parce qu'ils sont nuisibles à la Patrie.

Cet enseignement monstrueux de la délation n'est-il pas directement inspiré par la pratique de l'Eglise romaine depuis le XVIe siècle, qui imposait aussi aux fidèles, comme un devoir, la dénonciation des hérétiques ?

Le chapitre II développe les principes de la religion naturelle. L'auteur s'est inspiré du déisme de J.-J. Rousseau dans la « Profession de foi du vicaire Savoyard », dont la fête de l'Etre suprême, établie par Robespierre, fut la réalisation officielle en 1793.

D. Qui dois-tu adorer ?
R. L'Etre suprême.
D. Suivant quel culte ?
R. Je suis libre de choisir mon culte.
D. Quel culte mérite d'être placé avant tout autre ?
R. Le culte de la nature et de la raison, parce qu'il vient uniquement de l'Etre suprême, l'origine et le créateur de toutes les choses.
D. Quel est le temple de ce culte ?
R. L'Univers ou toute la nature.
D. Quels sont ses prêtres ?
R. Les cœurs des hommes.

. . . . . .

D. Pourquoi devez-vous placer ce culte au-dessus de tous les autres ?
R. Parce qu'il est dégage de toute espèce de superstition.
D. A quels signes reconnaît-on la superstition ?
R. A des enseignements obscurs et artificiels tendant à armer les citoyens les uns contre les autres.

Le chapitre III traite des devoirs moraux. Voici quelques exemples particulièrement intéressants des conceptions de l'époque :

D. Quel est le premier devoir d'un républicain ?
R. C'est de rester inébranlablement attaché à la vertu et au bonheur de la Patrie.

. . . . . .

D. Quel est le devoir le plus essentiel du républicain ?
R. Se soumettre aux lois.

D. Quelles différences y a-t-il entre les hommes ?
R. Aucune autre que la vertu et le vice.
D. Quelle est la profession la plus utile ?
R. Celle de cultivateur.
D. Pourquoi ?
R. Parce qu'elle nourrit toutes les autres.
D. Par quoi doit-on distinguer les républicains ?
R. Par les mérites.
D. En quoi consistent les mérites ?
R. En toutes sortes d'aptitudes et de vertus, fondées sur l'amour de la Patrie et sur le bien du prochain.
D. Quelle est la récompense du républicain ?
R. La gloire.
D. Définissez la gloire.
R. C'est la bonne réputation accompagnée de l'estime.
D. Quels sont les sentiments innés du républicain ?
R. L'amour de la Liberté, de l'Egalité, la haine des tyrans.

. . . . . .

D. Qu'est-ce qu'un tyran ?
R. C'est un homme qui, par violence ou ruse, a su acquérir la toute-puissance sur le peuple.
D. Que devez-vous respecter ?
R. La vieillesse et mes parents.
D. Quelles sont les plus grandes et les premières vertus ?
R. L'amour de la Patrie, de l'humanité.
D. Quelle est la vertu suffisante ?
R. L'hospitalité.
D. Qui dois-tu aider ?
R. Les malheureux.
D. Devez-vous oublier l'injustice ?
R. Oui, et si possible rendre le bien pour le mal.

Plus loin, on enseigne que le républicain ne peut oublier les bienfaits, qu'il ne doit pas convoiter le bien d'autrui; il doit avoir l'âme forte; il ne peut fuir devant le danger; il ne doit pas perdre courage en présence d'un travail quelconque, quand cela peut être utile à la Patrie.

Puis viennent des prescriptions sur l'éducation républicaine.

D. Comment le républicain doit-il être élevé ?
R. Dans la tempérance, la pratique de la justice, la préparation à la guerre, dans la pratique des vertus patriotiques et humanitaires, la crainte des vices, notamment de l'ingratitude, du trop grand désir d'acquérir de la gloire.
D. Pourquoi faut-il élever le républicain ainsi ?
R. Parce que cette éducation est déterminée par le bien public.

. . . . . .

D. Peux-tu haïr quelqu'un ?
R. Oui, les ennemis de la Patrie.

On enseigne encore que le républicain ne peut se venger, « la loi seule doit lui rendre justice », que le faux témoignage est un grand crime, que le républicain doit toujours dire la vérité.

Le 4e chapitre traite la forme du gouvernement :

D. Quelle est la forme du gouvernement du peuple français ?
R. La forme républicaine.
D. Que signifie ce mot ?
R. Ami de l'intérêt de tous.
D. Sur quel principe le gouvernement est-il établi ?
R. Sur la justice.

. . . . . .

D. Sur quoi la Constitution repose-t-elle ?
R. Sur le gouvernement du peuple.
D. A qui doit-on la Constitution ?
R. Au peuple et à la partie de la Convention qui a toujours agi comme un véritable ami du peuple.
D. Quels sont les fondements de la Constitution ?
R. Les Droits de l'homme, la Liberté et l'Egalité.

Dans la 5e partie, on enseigne qu'il ne peut exister que deux pouvoirs : le législatif et l'exécutif.

La 6e partie est le résumé de l'organisation politique de la République : elle traite de la division du territoire, de l'élection des juges et des fonctionnaires pour le peuple, de la représentation nationale ; « le peuple est souverain ; le citoyen doit obéir à la loi, mais le peuple qui fait la loi est au-dessus de la loi ». C'est la doctrine de la souveraineté absolue du peuple. Toute révolution qui réussit est légitime.

La 8e partie est une histoire abrégée de la Révolution. Ce n'est pas la moins étrange de ce catéchisme étonnant :

D. Qu'est-ce qu'un intrépide Sans-Culotte ?
R. C'est un homme dont l'âme ne peut être corrompue par l'or des tyrans.
D. Quelles sont les vertus des Sans-Culottes ?
R. Il n'existe pas de vertu que le Sans-Culotte ne possède pas.

L'histoire du 9 thermidor — chute de Robespierre — est enseignée en ces termes :

D. Qu'est-il arrivé de mémorable le 9 thermidor ?
R. En ce jour heureux, la Convention nationale, soutenue par le peuple intrépide et patriotique de Paris, a anéanti les derniers efforts des tyrans.
D. Par quels moyens ?
R. Par l'écrasement du tyran Robespierre et de ses criminels partisans.
D. Qu'était Robespierre ?
R. Un hypocrite vaurien, qui, par tromperie et flatterie, voulait se mettre à la place de la Révolution et au-dessus du peuple. Il haïssait le peuple et tous les vrais démocrates, parce qu'il était l'allié des tyrans et de leur parti.

D. Les tyrans l'avaient donc choisi comme instrument de leurs projets impies ?

R. Oui, car pas un Néron n'aurait osé imaginer ce que ce scélérat a osé exécuter.

D. Comment a-t-il pu employer ces moyens au milieu d'un peuple génial et doux ?

R. Par hypocrisie et par les ruses les plus perverses. Mais, sa chute démontrera éternellement qu'un scélérat avec un petit nombre de partisans peut tromper toute une nation : la plupart des législateurs des siècles passés ont fourni les plus frappants exemples de cette vérité : Moïse, Mahomet et bien d'autres.

Si la Révolution a eu son Judas en la personne de Robespierre, elle a eu aussi ses martyrs :

D. Quels sont les premiers martyrs de la Liberté ?

R. Peletier et Marat, l'ami du peuple.

D. Qui les a assassinés ?

R. Des monstres, excités par les royalistes, les prêtres et les fédéralistes.

D. Que sont les fédéralistes ?

R. Les partisans des rois et des prêtres qui, sous le masque de l'amour de la patrie, réclamaient un gouvernement machiavélique, pour détruire l'unité et l'indivisibilité de la République.

. . . . . .

D. Nommez les anciens qui aimaient la patrie.

R. Brutus, Murius Scevola, Guillaume Tell.

Enfin, la révolution a eu ses prophètes et ses précurseurs :

D. Quels sont les mortels qui, par leurs écrits, ont préparé la révolution ?

R. Helvetius, Mably, J.-J. Rousseau, Voltaire, Franklin.

Le catéchisme se termine par les 35 articles de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen.

Ce catéchisme ne donne-t-il pas raison à Condorcet qui voulait un enseignement public neutre répandant « les lumières » dans le peuple et le prémunisant contre toute superstition, tout fanatisme, — y compris la superstition de la patrie et le fanatisme civique ?

Bibliographie

CAMILLE ROUSSEL : **Psychologie judiciaire. (Pour la revision des Codes.)**

Revision des Codes !... Ces mots expriment quelque chose de « déjà entendu ». Et le jeune juriste se souvient d'un cours de la Faculté de Droit, d'un cours plein d'aperçus originaux, donné avec une note vibrante de personnalité... et qu'il regrette de n'avoir pas suivi avec assez de soin, excusable en cela (si excuse il y a), par ce fait qu'il a, comme tant d'étudiants, envisagé la perspective de l' « examen » *(horresco referens)* bien plus que l'intérêt même de ce qu'on lui enseignait.

Revision des Codes !... Mais oui ! C'est là, tout au bout : presque le dernier alinéa du dernier article : article 139 de la Constitution belge, al. 11°. Cet article porte : « Le Congrès national déclare qu'il est nécessaire de pourvoir par les lois séparées, et dans le plus court délai possible, aux objets suivants... La revision des Codes. »

Déjà le 7 février 1831, la revision des codes était à ce point l'objet des préoccupations générales que nos pères n'ont pas hésité à l'inscrire dans notre charte organique ! Mais depuis...

Et voilà qu'à nouveau une voix s'élève, synthèse des innombrables échos dont résonnent les couloirs du Palais de Justice. Chaque jour un homme est là ; silencieux, attentif et recueilli. Pour les habitués du Palais, il fait, peut-on dire, partie de notre justice : il s'y rattache, mais par son cœur seul. Il écoute, il regarde, et chose précieuse et rare, il pense. Il assiste à la vie quotidienne de ce que l'on appelle fort irrespectueusement la grande machine judiciaire.

Il en note, il en retient, il en commente chaque jour les défauts, il en signale les vices, et il travaille alors sans répit ; il cherche généreusement les remèdes qui, d'après lui, mettront fin à des situations parfois terribles — toutes choses qui ne sont pas, on le conçoit, sans mécontenter beaucoup de gens !

Dans son introduction, l'auteur justifie la nécessité d'une réforme.

Comme il faut toujours, dans tous les domaines, viser par principe à l'amélioration de ce qui existe, une réforme se justifie d'elle-même.

Passons une rapide revue des observations de Roussel sur la justice actuelle.

L'Unité judiciaire.

Ces mots se retrouvent fréquemment sous la plume de Roussel. Ils deviennent par moments hallucinants.

Voyons les raisons qui lui font croire à l'Unité judiciaire :

1. Dans leurs réunions officielles, les magistrats font l'éloge du barreau et celui-ci à son tour fait le panégyrique de la magistrature.
2. L'avocat n'ose pas s'exprimer librement devant un juge sectaire.
3. Les juges traitent prudemment l'avocat politicien.
4. De son côté, au Parlement, l'avocat n'ose pas prendre l'attitude qu'il faudrait.

Et bien, je crois que si dans certains cas la théorie de Roussel se vérifie, dans d'autres, dans de très nombreux autres, elle est absolument « à côté ». La corporation des avocats, à quelques rares exceptions près, conserve jalousement, et à un très haut degré, les qualités d'honneur et de délicatesse qui sont sa base et son droit d'être.

Tous les jours des conflits naissent entre confrères ou entre avocats et magistrats, conflits avortés ou bientôt apaisés grâce à ces qualités.

C'est un grand ménage que le ménage judiciaire. Mais lequel est le ménage le plus uni : de celui où l'on agit en toute franchise avec une sincérité parfois brutale, mais où on est dévoué, ou de celui où les éléments sont intensément divisés, mais où l'éducation voile d'un sourire aimable les expressions de rancœur ou de haine qui, comprimées, deviennent plus tenaces et plus violentes.

Unité alors ? Soit, mais plus en façade qu'au fond.

Sur la profession d'avocat.

Roussel voudrait y voir du *sacerdoce pur* et il trouve, si j'interprète bien sa pensée, qu'au bout d'un certain temps on fait du *métier pur.*

Je crois que la vérité doit être entre les deux. C'est une profession où le métier est indispensable. Ne dit-on pas qu'il faut avoir dix, quinze années de pratique pour être un bon avocat ? Il faut du cœur aussi. Le cœur est-il résorbé après ce temps ? A-t-il cédé toute la place au métier ? J'en doute. Mais peut-être son action se mani-

feste avec plus de froideur, alliée à un plus grand raisonnement, ce qui fait croire à son absence.

L'AVOCAT a encore de l'indignation : mais il la manifeste moins bruyamment. Plus de vibrants effets d'audience qui font parfois plus de mal que de bien : qui « empoignent » un moment le juge, malgré sa déformation, mais qui, par une naturelle réaction, l'entraînent tout aussitôt à réprimer ce premier mouvement pour éviter qu'on puisse croire qu'il cède à des sentiments parfois subversifs (lisez : *humains*) ou que de belles paroles peuvent lui faire oublier le devoir que lui fait la loi d'appliquer les sanctions par elle promulguées.

De la plaidoirie.

Un conflit aussi.

Les avocats du correctionnel, les jeunes de la défense gratuite disent : « On ne nous laisse pas plaider ! Le jugement est fait avant la fin de notre plaidoirie. » Les juges disent : « Plaidez mieux, on vous écoutera. »

Les avocats ripostent : « Si nous montrons trop d'originalité, on se méfie. On est taxé de bluffeur, d'arriviste. »

Et au fond : ne sont-ce pas les causes elles-mêmes qui provoquent cela ? Lassitude de juger, dit Roussel. Indifférence forcée des plaideurs, ajoutons-nous.

Il y a toujours, objectera Roussel, un peu d'humanité à introduire dans chaque cause. Non. Il ne les voit pas de près. Il ne sait pas combien lamentables ces petits dossiers correctionnels, ces petites affaires du conseil de guerre, toujours les mêmes, avec mobiles éternellement les mêmes, où il y a aveu. Il n'y a là qu'un peu de tarification à introduire. Les prévenus le savent. Et certaines affaires civiles ! des chicanes qui ne tiennent pas debout, toute la mesquinerie humaine qui se dévoile, les basses rancœurs qu'on voit sourdre partout, spécialement dans la plupart des pensions alimentaires ! Une vraie misère y est aussi rare qu'une perle sur un fumier.

L' « étude morale » d'une affaire que veut Roussel n'est pas toujours faisable. Il est certain cependant que, sauf de très rares exceptions, elle est consciencieusement faite par les avocats.

De quelques iniquités.

Qu'il n'y ait rien à relever ! Loin de là. Il y a des choses révoltantes... et conformes à la loi. Un geste suffit pour arrêter un individu. Il faudra (tout récemment Roussel le signalait une fois de plus dans ses tablettes) jusqu'à neuf heures pour le remettre en liberté !

On en citerait... Roussel en a recueilli une collection qui émaille ses livres : *La Justice belge au* XXe *siècle*, *Thémis en cinématographie*, *Psychologie judiciaire*. Là le remède peut découler de circulaires ministérielles. Plus rares sont les cas où le législateur devrait intervenir.

Des magistrats.

Une chose à modifier, c'est sans doute la formation des juges. Le juge ne voit pas la cause comme il faut, dit Roussel : « Il ne la « voit pas à travers toutes les complexités de la vie en général, ce « qui constitue la préoccupation de la justice selon l'humanité et « non selon des morales particulières... »

Le système de nomination que Roussel propose n'apparaît alors pas comme ridicule malgré l'impression d'un commentateur désobligeant que rebute l'idée d'un tirage au sort !

« Il est nécessaire d'enrayer, autant que faire se peut, l'influence « politique dans la nomination des juges : pour arriver à ce résultat, « les magistrats ne pourraient être nommés que par une assemblée « de juges et d'avocats qui seraient désignés, à l'aide du sort, dans « l'ensemble du barreau et de la magistrature, le nombre des avocats « et celui des magistrats, désignés pour former l'assemblée élective, « étant équivalents.

« Cette assemblée, renouvelable par périodes fixes, pourrait, en « outre, être dissoute à la demande des deux tiers des membres.

« Par ce mode de recrutement, on éloigne toute préoccupation « politique, car il serait absolument exceptionnel que le sort favo- « risât tel ou tel parti politique, alors que les membres de l'assemblée « nommée seraient pris en partie dans le barreau et la magistrature « du pays, après avoir obtenu l'équivalence.

« Au cas où, au cours d'une session de nomination, une telle situa- « tion se présenterait de façon nette, la proposition de dissolution « pourrait être faite. Les audiences de nominations seraient « publiques, le nombre de votants ayant été réduit par l'équivalence « (pages 249 et 250). »

Une chose qu'il relève à très bon droit, c'est le pouvoir exorbitant des juges d'instruction ; d'exemples qu'il cite, et il en est de nombreux, il résulte que les juges d'instruction peuvent détenir un individu pendant trois, quatre jours, le mettre au secret pendant trois jours et ne devoir rendre compte à personne de leurs actes, sans même être passibles, ce faisant, d'aucun contrôle quel qu'il soit.

On sait que d'aucuns ont de ces droits une singulière conception. Ils se servent de la détention préventive et du secret comme ancien-

nement on utilisait la torture : pour amener des aveux. C'est parfaitement contraire au but du législateur.

Le petit jury remédierait-il à cela ?

Il nous semble qu'il faudrait de toute façon — et cela n'entraîne aucune modification des principes établis — former davantage les magistrats et ne revêtir de leurs pouvoirs énormes que des hommes convenablement préparés, qui ont fait leurs preuves, qui donnent toutes garanties morales.

Il faudrait aussi que leur gestion soit contrôlable par un organisme quelconque : admettons pour partager le « dada » de M. Roussel qu'un élément civil y figure. Mais cela entraîne aussitôt des complications : ce comité de contrôle devrait pouvoir réprimer les abus par des sanctions appropriées ; lesquelles, la suspension ? la retenue des émoluments ?

Ce serait donc, en un mot, le juge responsable.

Il y a bien la presse. Mais...

La presse n'a, d'après Roussel, qu'une influence limitée : elle aussi est retenue par je ne sais quels intérêts.

Pourtant ce n'est pas à tort qu'on a appelé la presse le *cinquième pouvoir.*

Un quotidien commentant le livre de Roussel a dit de l'auteur : « C'est le redresseur de torts du Palais et sa présence dans les salles d'audience a certes plus d'une fois empêché des injustices de se commettre. »

C'est un peu vrai pourtant, que la présence de la presse peut avoir de l'influnce dans certains cas — ceux-là surtout dans lesquels le jury devrait statuer.

Il peut paraître même que là est le vrai remède : quelque chose en dehors de l'administration de la justice, moins soumis à retenue que l'avocat, et qui puiserait sa force dans l'appui même du public ; quelque chose qui, vis-à-vis de tous les intéressés, soit absolument indépendant. Un collège où se trouveraient entre autres des journalistes aux aspirations aussi élevées que M. Roussel.

Le principe du juge unique est une grande faute, dit Roussel. Il l'admet pourtant, mais il le mitige par l'adjonction de six jurés.

Cependant, il est forcé de reconnaître (page 105) que cela empêcherait l'expédition rapide des affaires.

C'est le meilleur moyen d'arriver au gâchis complet.

Le juge de paix resterait compétent ; mais l'appel se ferait devant un jury et on reprendrait le système du fol appel : la condamnation à dommages-intérêts de l'appelant défaillant.

L'avantage du jury est ainsi décrit par Roussel :

« Au point de vue moral, c'est le respect de l'équité, car les jurés « ayant à juger les faits dans chaque affaire, apportent dans leur « mission toute l'attention et tout le désir de satisfaire aux besoins « de la conscience, si puissants chez les hommes appelés à juger, « en toute liberté d'esprit, d'autres hommes. Ils apportent aussi, « par la force de l'évolution de la vie, les éléments de ce « Droit « du jour », reflet des mœurs et des événements sociaux immédiats ; « ils sont, en un mot, la sauvegarde des aspirations que les textes « ignorent et que la conscience impose. » (Page 101.)

Le jury, comme le législateur l'a compris : Oui.

En Cour d'assises : Parfait.

Je tiens cependant pour mauvaise l'intrusion de l'élément civil, notamment en matière d'instruction préparatoire.

Si M. Roussel tombe malade, interroge-t-il un gardien du Palais sur la façon dont il se rétablira ? S'il a à faire expertiser un immeuble, demandera-t-il que le géomètre soit assisté de son chausseur et du cabaretier voisin ? Nous ne le pensons pas.

Le jury disperse l'Unité judiciaire, dit Roussel.

Nous disons : « Incorporé à l'administration courante de la justice, il se plierait d'emblée à cette psychologie. » La preuve en est faite au paragraphe suivant :

L'extension du système des juges consulaires.

Camille Roussel approuve le Tribunal de commerce, dont les juges sont des commerçants.

Il ne serait pourtant pas bon de généraliser le principe de cette institution.

Les magistrats qui composent ces tribunaux n'ont aucune formation juridique. Cela importe peu pour les minimes affaires courantes ; mais il en est autrement lorsqu'une question un peu délicate se pose : ils doivent en référer à leur greffier et le « référendaire » les renseigne. « Mais c'est ce qu'il faut, entends-je objecter par Camille Roussel : Si la solution proposée est par trop inéquitable, ils sauront agir pour la rendre moins stricte. »

Je répondrai à mon interlocuteur qu'il y a de sérieuses raisons d'en douter. Précisément parce qu'ils n'ont aucune formation juridique, professionnelle, ils seront tentés d'admettre l'opinion de celui d'entre eux « qui sait » et de se ranger à son avis par cette seule raison qu'il « doit savoir ». C'est dans la nature humaine. Le petit capitaliste qui ne connaît rien des choses de Bourse se fera conseiller par un quelconque agent de change. Les gens simples ont recours aussi bien au charlatan qu'au médecin. Toujours on croira volontiers et sans discussion celui qu'on a l'occasion d'interroger au sujet de

sa spécialité réelle ou supposée, et qu'on croira d'autant plus volontiers qu'il est là pour renseigner.

Et puis, ces « civils juges » seront-ils respectueux des traditions qui font précisément que la profession est respectée, malgré certains errements ? N'entend-on pas parfois dire tout bas que certaines conversations sont tenues en dehors de l'audience, que le secret professionnel n'est pas strictement tenu comme il est nécessaire ?

Et ce ne sont là que les moindres défauts !

Camille Roussel ne prévoit pas, dans son système (je reconnais qu'il n'en a tracé que les grandes lignes), les cas ou ces juges pourraient avoir des intérêts opposés à ceux des parties.

Trouvera-t-on ensuite des gens qui consentiront, pendant une semaine, à abandonner radicalement leurs affaires ?

Il me paraît certain que les lenteurs seraient bien plus considérables et auraient bien plus l'occasion de se produire que dans l'organisation actuelle et que les plaideurs de mauvaise foi, — car il en est parfois, de ces jongleurs d'artifices de procédure qui se dérobent sans cesse, — auraient encore autrement beau jeu qu'à présent.

Encore une réforme.

Je voudrais ajouter une réflexion que Roussel n'a pas — que je sache — formulée et qui rentrerait, je crois, dans le cadre de ses desiderata si charitables.

C'est à propos de la procédure en justice de paix. Très fréquemment, les femmes se présentent munies de la citation au nom de leur mari. Comme il s'agit d'une question qui concerne la communauté, que le mari ne peut abandonner son travail et que très souvent d'ailleurs la femme a la langue plus déliée et surtout plus exercée que son époux, il paraît logique à celle-ci de venir répondre au nom de son époux. Et le juge doit donner défaut.

La femme pourrait avoir procuration. Elle l'ignore. Et puis, le saurait-elle, ce sont des frais et des formalités.

Une ligne de plus dans la loi du 12 août 1911 aurait innové au point de vue du droit en consacrant une tendance de fait qu'il y aurait humanité à admettre.

Et je ne doute pas qu'un Ministre de la justice, aussi diligent et aussi consciencieux que celui que nous avons en ce moment, aurait eu vite fini de faire voter le petit bout de ligne qui serait utile aux gens du peuple.

Conclusions.

Mais il importe de ne pas étendre davantage ce commentaire et ces critiques, car celles-ci sont de peu de portée. Elles émanent d'un monsieur qui est de l'autre côté, qui est l'adversaire, qui est, qu'il le veuille ou pas, qu'il le pense ou non, déformé, enrobé par le milieu ! Et elles sont si superficielles !

Roussel résume ses thèses :

« Première réforme donc : la nomination des magistrats...

« Sur cette base se placeront ensuite les pièces essentielles de « l'armature : la réforme de l'instruction préparatoire; la réforme « de l'instruction à l'audience; la reforme des juridictions; la créa- « tion de l'organisme intermédiaire (la Cour de cassation étant « supprimée) entre le Pouvoir judiciaire et le Pouvoir législatif « mais tout en conservant les principes essentiels de la séparation « des pouvoirs... » (Page 248.)

« En revanche, un Conseil d'Etat serait créé, composé en partie « de fonctionnaires, d'avocats et de députés : les magistrats n'en « feraient pas partie, pour éviter que les charges de ce conseil d'Etat « ne deviennent une cause d'ambition non compatible avec les « préoccupations des juges. » (Page 257.)

Il termine par un doute :

« Quels seront les hommes de conscience, de générosité et de cou- « rage qui attacheront leur nom à de telles réformes et que l'exemple « donné par des nations étrangères devrait faire entreprendre au « plus vite ?... » (Page 259.)

Est-ce du pessimisme ?

Dans la forme, oui, pour ceux qui ne veulent ni connaître Roussel ni l'apprécier, car il en est, et peut-être de ceux qui auraient les plus grandes raisons de le lire. Mais, au fond, Roussel est un optimiste sans aucun doute : il ne serait pas soutenu par cette foi généreuse, par cette constance qui fait les apôtres ! Peut-être un jour, lui, ou d'autres, verront se réaliser quelques-unes des réformes qu'il prône. Se souviendra-t-on de lui ? Son nom sera-t-il prononcé, ou seulement conservé ? Il aura, en tout cas, lutté pour la bonne cause et n'aura pas été, comme il y en a tant, un simple parasite, un élément stérile de la société. Et il faut lui en savoir gré.

Ses idées sont fort belles, ses dispositions ingénieuses... un peu utopiques peut-être et de réalisation peu prochaine. Que deviendrait ce projet sous la mitraille des amendements qui alourdissent les meilleures propositions de lois ?

Son livre est, en tout cas, un très bon livre, à méditer par les gens de robe... et les autres. R. R.

Chronique Universitaire

Ordre de Léopold. — Est promu au grade d'officier : M. De Smet, professeur à la faculté de médecine.

Sont nommés chevaliers : MM. Ansiaux, professeur à la faculté de droit; Bommer, professeur à la faculté de sciences; Brachet, professeur à la faculté de médecine; Cattier, professeur à la faculté de droit; De Boeck, professeur à la faculté de médecine; Des Marez, professeur à la faculté de philosophie et lettres; Rolin, professeur à la faculté de droit; Lavachery, secrétaire-trésorier de l'Université.

Ordre de la Couronne. — Est nommé commandeur : M. Alfred Vauthier, professeur honoraire à la faculté de droit.

Questions débattues au cours des exercices pratiques dirigés par MM. les professeurs Hanssens, Servais et Van der Eychen.
Résumé des questions posées.

6 décembre 1911 :

Validité du mandat de réaliser *post mortem* un don manuel (arrêt de la Cour de cassation du 15 juin 1911) (1).

Rapporteurs : MM. Vander Cruycen et Dewit.

13 décembre :

La pension alimentaire établie par l'article 301 du Code civil en faveur de l'époux qui a obtenu le divorce, est-elle, comme la pension alimentaire de l'article 205 du Code civil, variable selon les ressources du débiteur et selon les besoins du créancier?

Rapporteurs : MM. Baillon et P. des Cressionnières.

(1) Voir *Revue de l'Université*, mars 1912, pp. 507-513.

20 décembre :

Un commerçant achète une marchandise déterminée pour la revendre au rabais. Le fabricant de cette marchandise est-il fondé à intenter contre lui une action en dommages et intérêts du chef de concurrence illicite?

Rapporteurs : MM. Ullmann et Somin.

10 janvier 1912 :

Un mari a donné à sa femme une police d'assurance au porteur : les époux étant mariés sous le régime de communauté, à qui revient le bénéfice de la police à la mort du mari?

Rapporteurs : MM. Buisseret et P. Poirier.

17 janvier :

Concurrence illicite. — Un fabricant de savon, producteur d'une marchandise qualifiée à bon droit de *garantie pure*, peut-il demander qu'il soit interdit à un concurrent dont les produits ne sont pas purs, de faire usage de la même qualification?

Rapporteurs : MM. Picard et Hoelz.

24 janvier :

La disposition d'un acte de partage créant une servitude entre les lots des copartageants, a-t-elle un caractère déclaratif ou translatif de droits réels immobiliers?

A quelles formalités cet acte de partage doit-il être soumis pour pouvoir être opposable aux tiers, et quel est l'intérêt pratique de ces formalités?

Rapporteurs : MM. Paul Benoidt et H. Mottin.

11 février :

Les avantages résultant pour une épouse, de l'adoption du régime de communauté, sont-ils dans les cas où il y aurait des enfants issus d'un précédent mariage de l'autre époux, et, même si des enfants sont nés du mariage, rendus caducs par le prédécès de l'époux avantagé ou sont-ils simplement réductibles en vertu de l'article 1496 ou 1507 du Code civil?

Rapporteurs : MM. Baillon et P. Des Cressonnières.

2 février :

Annulation d'une décision prise en assemblée générale d'actionnaires. — A achète des titres à B. A, justifiant de la possession de ces titres, assiste à l'assemblée générale des actionnaires.

Mais la vente consentie par B à A est annulée. B a-t-il le droit de demander l'annulation de la décision prise à l'assemblée générale?

Rapporteurs : MM. Ullmann et Hebbelynck.

14 février :

Deux époux mariés sous le régime de la séparation des biens peuvent-ils contracter une société portant sur toute leur activité, et stipuler le partage par moitié des bénéfices de cette société?

Rapporteur : M. Simonon.

20 février :

En cas de décès de l'usufruitière d'une somme d'argent, les intérêts, au taux légal, sont-ils dus sur cette somme et courent-ils de plein droit au profit du nu-propriétaire, ou faut-il, pour qu'il les obtienne, qu'il introduise une demande en justice?

Rapporteurs : MM. Paul Benoidt et Dewit.

11 mars :

L'État acquiert un terrain, sur l'affirmation d'un de ses fonctionnaires que le prix d'achat équivaut à payer 1 fr. 60 c. par mètre carré.

En réalité, il revient à payer 16 francs le mètre carré.

Cette erreur saisit-elle l'État d'une action en nullité du contrat?

Rapporteur : M. Henry Mottin.

Un bateau remonte l'Escaut devant Anvers pour entrer dans un bassin. Au moment où il va passer dans le musoir, le batelier fait une fausse manœuvre et, poussé par le courant, heurte le mur de quai à un point où existe une saillie imprévue et provenant du défaut d'entretien du bassin.

Cette saillie ouvre le flanc du bateau, celui-ci sombre dans le goulet, l'obstrue par le fait même et immobilise les navires qui se trouvent dans le bassin.

On demande si :

1° Le batelier est responsable des marchandises perdues;

2° Les navires embouteillés ont une action contre les armateurs du bateau sombré, du fait du dommage subi par le retard;

3° La ville d'Anvers peut être rendue responsable du dommage, celui-ci provenant du défaut d'entretien du bassin?

Rapporteur : M. de Baere.

20 mars :

Au cas où le commerce des parents d'un mineur a été continué, après leur décès, pour le compte du mineur par le tuteur, est-il possible de déclarer éventuellement le mineur en faillite?

Rapporteurs : MM. Vander Cruycen et des Cressonnières.

Cours d'exercices sur la langue et la littérature française. — Monsieur le professeur Hermann Pergameni a continué cette année le cours qu'il avait commencé l'an dernier, et qui est obligatoire pour les étudiants qui se destinent aux trois doctorats de Philologie classique, de Philosophie et d'Histoire, et facultatif pour les autres élèves.

Le cours a porté cette année, comme nous l'avions annoncé dans le bulletin de juillet de l'an dernier, sur les *grands lyriques français* du XIXe siècle. En 22 leçons, une vingtaine d'étudiants se sont occupés successivement et d'une manière approfondie d'André Chénier, Victor Hugo, Lamartine, Musset, Alfred de Vigny, Théophile Gautier, Baudelaire, Leconte de Lisle, Hérédia, Verlaine, Henri de Régnier et plusieurs autres poètes éminents.

L'année prochaine, Monsieur Pergameni, compte appliquer la même méthode à l'étude du *Théâtre* ou de l'*Histoire* au XIXe siècle.

—

Réunions sportives interuniversitaires de 1912. — L'Université de Bruxelles a remporté cette année trois coupes sur sept, dans les différents concours qui ont eu lieu à Louvain en mai dernier :

La coupe challenge du Roi pour la gymnastique éducative ;

La coupe challenge de M. de Brabandere pour la natation ;

La coupe challenge de la ville de Bruxelles pour l'athlétisme.

Dans le classement définitif, l'Université de Bruxelles remporte à nouveau le grand championnat des sports interuniversitaires belges.

—

A l'Ecole des sciences politiques et sociales. — Les élèves de l'École des sciences sociales et de l'École de commerce ont visité le 11 mai, sous la direction de M. Waxweiler, les usines que le Parti ouvrier possède à Gand. M. Prins, ainsi que quelques anciens élèves : MM. De Raet, Marx, Olbrechts, Van Langenhove, ont pris part à l'excursion. Les visiteurs ont été reçus au Vooruit par M. Anseele qui, après leur avoir souhaité la bienvenue, leur a exposé le mobile qui pousse le Parti ouvrier gantois dans la voie industrielle.

Chacun s'attendait à voir dans l'organisation des filatures et des tissages une application des doctrines collectivistes, ou du moins de la coopération. En réalité, les usines ne présentent rien de caractéristique ; elles sont exploitées sous la forme de sociétés anonymes. Le but du Parti ouvrier gantois n'est pas, en effet, de réaliser une expérience collectiviste. Il veut accomplir une œuvre d'éducation destinée à donner aux patrons comme aux ouvriers une leçon de choses. Aux ouvriers, il veut, en les introduisant dans les différents rouages d'une entreprise, montrer quel est son fonctionnement et quelles sont ses

exigences. Il veut former l'état-major de la classe ouvrière : de bons chefs de syndicat qui sachent ce que l'on peut raisonnablement demander aux industriels. A ceux-ci, il veut enseigner par l'exemple comment, tout en tenant compte des nécessités économiques de la production, il est possible d'accorder à l'ouvrier un salaire rémunérateur, des conditions de travail hygiéniques et agréables, une journée compatible avec la dignité humaine. Le Parti ouvrier espère en outre pouvoir, grâce à sa nouvelle puissance industrielle, exercer sur le marché de la main-d'œuvre une action favorable au salarié.

F. V. L.

—

Le XVIe Congrès des Orientalistes et le Jubilé de l'Université nationale de Grèce. — L'Université d'Athènes a célébré récemment son soixante-quinzième anniversaire. Les fêtes qui furent organisées à cette occasion ont coïncidé avec la réception des membres du XVIe Congrès des Orientalistes. Le recteur, M. Spyridon P. Lambros, était en même temps le secrétaire général du Congrès. Nous n'essayerons donc pas de dissocier le congrès et le jubilé; nous tâcherons de dire brièvement et exactement ce qu'ils furent l'un et l'autre.

J'emprunte à une notice qui nous fut distribuée les renseignements suivants sur l'Université d'Athènes :

« La première université des pays grecs fut l'Académie ionienne, fondée en 1824, à Corfou, par lord Guilford. Elle fut dissoute en 1864, peu de temps après l'annexion des Iles ioniennes au royaume de Grèce.

« En 1837, le premier roi de Grèce, Othon, fonda dans Athènes l'université qui porta son nom. Elle reçut le nom d'Université nationale après la révolution de 1862. Elle se composait, jusqu'en 1904, de quatre facultés : théologie, droit, médecine et lettres. Par décret royal du 16 juin 1904, la faculté des sciences, jusqu'alors réunie à celle des lettres, a été détachée à titre de cinquième faculté de l'Université nationale. Il existe en outre une École spéciale de pharmacie.

« L'Université d'Athènes siégea, pendant les premières années, dans une petite maison privée située au pied de l'Acropole. La première pierre de l'édifice spécial qu'on lui destinait, bâti sur les plans de l'architecte danois Hansen, fut posée le 15 juillet 1839. L'édifice terminé quelques années après, grâce aux souscriptions du roi, de divers Grecs et de philhellènes, a coûté 365,000 drachmes. Peu à peu, l'Université nationale a acquis diverses annexes, des collections scientifiques et des hôpitaux, dont la plupart ont été construits au moyen de legs spéciaux...

« En juillet 1911, la Chambre vota deux nouvelles lois universitaires, par lesquelles l'Université a été dédoublée en Université nationale, composée des facultés de médecine et des sciences et de l'École de pharmacie, et Université capodistrienne, composée des facultés de théologie, de droit et des lettres. Toutes deux sont administrées par le même recteur et par le même conseil, composé de quatorze professeurs.

« L'Université nationale, dont la fortune en valeurs et immeubles se montait en janvier 1912 à 12,007,370 drachmes, est entretenue aux frais de l'État, qui lui a garanti par la nouvelle loi une subvention annuelle de 700,000 drachmes, y compris les traitements des professeurs de l'Université capodistrienne, et par ses propres revenus (recettes annuelles, d'après le budget de l'année universitaire 1911-1912 : 1,160,132 drachmes; dépenses : 1,123,495 drachmes).

« L'Université capodistrienne est entretenue par le legs Dombolis et quelques revenus insignifiants provenant de droits payés par les étudiants (recettes annuelles totales, d'après le budget de l'année universitaire 1911-1912 : 322,269 drachmes; dépenses : 260,545 drachmes).

« Le legs qui constitue le plus important revenu de l'Université capodistrienne consiste en 8,146,249 drachmes, produit du capital déposé à la Banque de Russie, en exécution du testament de Jean Dombolis, d'Épire (16 février 1849), accru des intérêts composés jusqu'en 1911. Dombolis avait stipulé la fondation d'une université portant le nom de son ami Jean Capodistrias, le premier gouverneur de la Grèce après la guerre de l'Indépendance, dans la ville qui serait la capitale du royaume grec cinquante-sept ans après la date de son testament.

« Le nombre des professeurs de l'Université, en 1837, était d'une quinzaine à peine, et celui des étudiants immatriculés de 52 (8 à la faculté de théologie, 22 à celle de droit, 4 à celle de médecine, 18 à celle des lettres).

« Il y a aujourd'hui 25 professeurs à l'Université nationale (13 pour la faculté de médecine et 12 pour celle des sciences), et 28 professeurs pour l'Université capodistrienne (7 pour la faculté de théologie, 10 pour celle de droit, 11 pour celle des lettres) (1).

« Le nombre des étudiants de l'Université nationale se montait, pendant le semestre d'été de 1911, peu avant la promulgation des nouvelles lois, à 1,225 (864 à la faculté de médecine, 192 à celle des sciences, et 169 à l'École de pharmacie), et le nombre des étudiants de

(1) Il faut y ajouter 57 maîtres de conférences, dont la notice ne fait pas mention.

l'Université capodistrienne à 2,279 (117 à la faculté de théologie, 1,878 à celle de droit et 284 à celle des lettres).

« Les étudiantes de l'Université nationale étaient au nombre de 25 (18 à la faculté de médecine, 1 à celle des sciences et 6 à l'École de pharmacie), et celles de l'Université capodistrienne au nombre de 9 (1 à la faculté de droit et 8 à celle des lettres). »

Quant aux précédents Congrès, ils se tinrent à Copenhague (1908), à Alger (1905), à Hambourg (1902), à Rome (1899), etc.

Des six délégués au Congrès qu'avait désignés notre ministre des Sciences et des Arts, trois se sont acquittés de leur mission ; ce sont MM. Forget et A. Carnoy, de l'Université de Louvain, et Ém. Boisacq, de l'Université de Bruxelles.

L'Institut historique belge était représenté par son directeur, M. Godefroid Kurth. MM. Forget et Boisacq représentaient en outre leur université respective aux fêtes jubilaires. Celles-ci commencèrent le samedi 6 avril, veille de Pâques. Dans l'après-midi, les délégués officiels des diverses institutions, ainsi que les congressistes, se réunirent à l'Université pour désigner les orateurs qui prendraient la parole à la fête du lendemain et à la réunion du surlendemain. A 11 1/2 heures du soir, on conduisait ceux d'entre nous qui le désiraient au ministère des cultes, tout proche de la place de la Métropole, place où avait lieu, à minuit sonnant, en présence du roi et de la famille royale, la cérémonie de la Résurrection.

Le jour de Pâques, à 2 heures, par un ciel sans tache et un temps idéal, se faisait l'inauguration solennelle du Jubilé et du Congrès. La *cella* du Parthénon était envahie par les invités, professeurs venus de tous les pays cultivés du monde, membres du corps diplomatique, personnages officiels. Le roi assistait à la cérémonie. Le diadoque prononça une allocution de bienvenue; M. Alexandris, ministre de l'Instruction publique, le recteur de l'Université d'Athènes (tous les trois s'exprimèrent en grec), MM. Max. Collignon, membre de l'Institut, professeur à l'Université de Paris, Berthold Delbrück, le sanskritiste bien connu d'Iéna, et le Rév. J. P. Mahaffy, de l'Université de Dublin, dirent ensuite les paroles appropriées à la circonstance et brodèrent d'heureuses variations sur un thème qui s'offrait de lui-même au développement oratoire. Je reproduis le discours rectoral, où M. Lambros s'inspire ingénieusement du lieu de l'assemblée et des souvenirs qu'évoque la glorieuse Acropole.

« Sur ce roc où les Athéniens, au temps glorieux de Périclès, élevèrent, d'or et d'ivoire, l'image de la déesse de la Sagesse, la Grèce nouvelle a voulu vous adresser son premier salut, à vous tous, qui, de toutes les régions du monde civilisé, venez apporter à notre Université les félicitations fraternelles des Académies, des Universités et des autres sociétés

savantes, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de sa fondation. L'une des plus jeunes parmi les institutions scientifiques, notre Université sentait pour ainsi dire le besoin de reculer son passé en vous conviant à gravir avec elle la hauteur d'où ont rayonné sur le monde la beauté de l'art et la force de la pensée.

« Mais ce rocher symbolise aussi l'éternité de l'art et des lettres. C'est ici que l'esprit grec fit éclore, d'une poussée immortelle, la semence reçue du vieil Orient. C'est ici qu'il a transmis au monde comme d'un autre Sinaï, les tables de la loi du Bien, du Beau et du Vrai. C'est donc ici que devaient être réunis, pour la première fois dans notre ville, avec les Théores de la fête universitaire, les membres du seizième Congrès des Orientalistes, en une cérémonie solennelle commune. Ceux qui ont pris pour devise « Ex Oriente Lux », fraterniseront volontiers avec ceux qui reconnaissent Athènes comme la Grèce de la Grèce, comme l'antique « alma mater » de la sagesse humaine.

« Frères cadets, venus prendre part à vos côtés à la course du flambeau et partager avec vous la noble obligation de transmettre à vos descendants le flambeau de la Science, nous nous sentons grandis par votre présence ; mais, nous l'avouons, il nous semblait en vous conduisant ici, que notre premier accueil y gagnerait en solennité par l'évocation, au milieu de nous, des ombres de nos ancêtres devant lesquels vous ne pliez pas le genou moins bas que nous-mêmes.

« Fortifiés par de tels souvenirs, nous sommes tous, et ceux-là mêmes qu'a blanchis l'âge, rajeunis au souffle immortel de l'antiquité qui nous caresse tous sur cette Acropole. Nous pouvons donc répéter tous ensemble, à l'imitation des éphèbes Athéniens, le serment qu'ils prêtaient dans le sanctuaire d'Agraule, sur le versant de ce rocher, le serment, « que nous ne laisserons pas la science diminuée, mais que nous la transmettrons plus grande et plus forte que nous l'avons reçue », de même qu'ils juraient de ne pas laisser diminuée la patrie. Et nous en prenons à témoins Agraule, Enyalios, Arès, Zeus, Thallo, Auxo et Hégémoné. »

A 5 heures eut lieu la réception des congressistes et délégués par les étudiants au Zappeion, édifice magnifique qui s'élève au milieu d'un beau parc, au sud du jardin royal, et que les frères K. et E. Zappas firent construire à leurs frais, il y a quelque vingt-cinq ans, pour servir aux expositions de l'industrie et de l'agriculture nationales.

Le soir, réception de gala dans l'Aula de l'Université ; le roi et la famille royale s'y entretinrent familièrement et en toute simplicité avec ceux des invités qui recherchaient des conversations princières...

La seconde journée du Jubilé coïncidait avec la fête nationale. La matinée fut prise par un *Te Deum* à la Métropole, suivi d'une revue des troupes, placées de nouveau sous le commandement en chef du diadoque ou prince héritier. Je jugeai, quant à moi, qu'une première visite au Musée national me réserverait des émotions plus durables

que celles que peuvent fournir de pareilles exhibitions, et je ne crois pas m'être trompé : ce musée est merveilleux ! (1).

L'après-midi, dans l'Aula, et en présence des souverains, eut lieu la remise des adresses des Académies, des Universités et des sociétés savantes. Chaque pays déléguait un seul orateur; les allocutions furent généralement brèves; celle prononcée par M. Godefroid Kurth au nom de la Belgique remporta le plus vif succès. Voici, d'autre part, le texte de l'adresse, reliée en velours bleu, qui fut déposée par le délégué de l'Université de Bruxelles :

MONSIEUR LE RECTEUR,

« L'Université libre de Bruxelles est heureuse de venir offrir à l'Université nationale et capodistrienne ses cordiales félicitations à l'occasion du LXXVe anniversaire de sa fondation.

---

(1) M. Gust. Fougères dit excellemment (collection des guides Joanne : Grèce, 2e édition, 1911, p. 115 et suiv.) : « Constitué depuis 1886 sous la direction de l'éphore général P. Kavvadias, le Musée national a réuni les anciennes collections provisoires d'Égine, du Théseion, de la Tour des Vents et de la bibliothèque d'Hadrien, et, depuis 1894, celle de la Société archéologique, autrefois installée au Polytechnikon, sans compter d'importantes collections particulières. On y centralise les antiquités provenant des fouilles faites par l'État, la Société archéologique et les Écoles étrangères ou celles dont l'État acquiert la propriété en vertu de son droit de préemption. On ne laisse dans les musées locaux (Delphes, Olympie, Épidaure, Éleusis, Délos, Sparte, Thèbes, Volo, Tégée, Erétrie, etc.), que celles dont la conservation peut être garantie.

« Quoiqu'un des plus jeunes parmi les musées d'antiquités, celui d'Athènes compte déjà parmi les plus riches et chaque année lui apporte son contingent de nouveautés. Si Munich possède les frontons d'Égine, Londres les dépouilles du Parthénon et de l'Érechtheion, si le Louvre, Dresde, Vienne, Rome et Naples abondent en répliques des œuvres célèbres des maîtres du ve et du IVe siècle et en spécimens de l'art hellénistique et gréco-romain, Athènes détient les trésors de l'art mycénien, et les plus belles séries de sculptures archaïques et funéraires, ainsi qu'une incomparable collection de vases peints, de terres cuites et de bronzes. Dans cet ensemble si varié et si riche se reflète toute la vie et la civilisation helléniques; on en suit ici l'évolution et l'on peut observer les réalités, comme on le fait au Musée de Naples pour une période bien plus restreinte de la civilisation romaine.

« Le visiteur habitué au faste des galeries européennes, où les antiquités restaurées se présentent sous des apparences flatteuses, souffrira d'abord d'apercevoir ici tant de statues mutilées. Cependant, il ne tardera pas à apprécier l'avantage d'une exposition simple, mais sincère, d'œuvres originales, de provenance connue, et méthodiquement classées. Ces mérites séduiront non seulement les archéologues, mais aussi tout amateur éclairé qui n'attache pas trop d'importance au « coup d'œil ».

« Elle en éprouve une satisfaction d'autant plus vive que les conditions où elle est née elle-même rappellent sensiblement celles qui imposèrent la création de l'Université d'Athènes.

« La Grèce et la Belgique se sont affranchies, à peu près vers le même temps, de la domination étrangère. Au lendemain des violences néces saires, l'un et l'autre pays a compris que c'est par le haut que les peuples, une fois leur indépendance reconquise, doivent tout d'abord se régénérer. Filles toutes deux de la liberté, l'une sous le ciel souriant de l'Hellade, l'autre dans les brumes du Nord, ces Universités ont travaillé sans relâche à développer la civilisation par la science, à élargir l'intelligence par la recherche, pour ardue qu'elle soit, de la vérité, enfin à élever le citoyen vers un bonheur plus grand par une conscience plus nette de ses dons naturels comme de ses devoirs.

« Au cours d'une existence de trois quarts de siècle, l'Université nationale n'a pas failli à la haute mission que ses fondateurs lui assignèrent; elle n'a point déçu les espérances qu'ils mirent en elle. Elle est effectivement le lien solide et durable entre un passé millénaire, le plus glorieux qui soit au monde, et les générations futures, qui ne démentiront plus ce passé lumineux. Ses membres peuvent mesurer aujourd'hui la carrière parcourue, mais ils savent que les succès dont elle s'enorgueillit à l'heure présente sont autant les promesses d'un meilleur devenir que les attestations d'un constant et généreux effort. Faire des vœux pour sa prospérité, c'est prédire à coup sûr son avenir.

Le Recteur, — *Le Président du Conseil d'administration,*
(*s*) Dr J. De Moor. — (*s*) W. Rommelaere.

Le Secrétaire de l'Université,
(*s*) A. Lavachery.

Le soir, les étudiants organisèrent une retraite aux flambeaux; des feux de Bengale, alternativement rouges et verts, illuminèrent l'Acropole...

Le mardi 9 avril fut marqué par une séance plénière du Congrès dans l'Aula et par une excursion à Éleusis. Une partie des hôtes étrangers gagna le site sacré par chemin de fer; j'eus la chance de m'y rendre et d'en revenir par le vapeur *Sphaktéria*, ce qui me réservait des points de vue autrement intéressants que la voie de terre. A peine étions-nous de retour que le tramway nous emmenait vers le Nouveau-Phalère, où le recteur et Mme Lambros recevaient leurs invités royaux et plébéiens dans les salons luxueux de l'*Actéon-Palace-Hôtel*. On en revint tard dans la nuit, sous la pluie battante...

La journée du lendemain ne fut pas moins fatigante. Le matin fut consacré aux séances des sections du Congrès; l'après-midi eut lieu, dans l'Aula universitaire, la proclamation solennelle, par les doyens ou « cosmétores » des cinq facultés, des noms, que l'on applaudit fort, des docteurs honoraires récemment créés. Comme l'Université

d'Athènes ne possédait aucun docteur *honoris causa*, elle s'est trouvée, le jour où elle résolut d'en créer, devant une légion d'hommes de savoir et de talent divers et possédant une réputation plus ou moins adéquate à leur valeur réelle. Elle fut généreuse, mais parfois il semble que cette promotion s'est faite « à l'ancienneté » plutôt qu' « au choix »... La faculté de théologie a honoré de la sorte « Sa Sainteté l'Archevêque de Constantinople et Patriarche Œcuménique » et « Leurs Béatitudes les Patriarches d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem ». Ces hauts dignitaires de l'Église grecque étaient vraiment admirables de gravité et de distinction; leur barbe longue et leur chevelure que le fer n'a point touchée leur donne un aspect vénérable dont l'effet est assuré. La faculté de droit nomma dix-sept docteurs, parmi lesquels je relève les noms de J. Beloch (Rome), Georges Clémenceau, Denys Cochin, Ludwig Mitteis (Leipzig), Jules Nicole (Genève), Max Nordau. La faculté de médecine s'annexa entre autres les Dr. von Behring (Marbourg), Ehrlich, J. Hirschberg (Berlin), Hugounenq (Lyon), Kronecker (Berne), Landouzy, Richet et Roux. La faculté de philosophie nomma les dix recteurs présents à Athènes; plusieurs d'entre eux durent ainsi à leur rectorat un titre qu'elle refusait aux orientalistes les plus distingués, sous le prétexte qu'aucune langue orientale n'est enseignée à l'Université d'Athènes. Elle accorda ensuite le titre nouveau à *trente-huit* étrangers, parmi lesquels on retrouve avec plaisir les indogermanistes Ad. Bezzenberger, Karl Brugmann, Berthold Delbrück, Paul Kretschmer, les philologues Alfred Croiset, Otto Crusius (Munich), H. Diels (Berlin), Friedrich Leo (Goettingue), von Wilamowitz-Moellendorff, les archéologues Max. Collignon, Dom. Comparetti, Charles Diehl, W. Dörpfeld, Hiller von Gœrtringen, Maur. Holleaux, Th. Homolle, Georges Perrot, Karl Robert (Halle), W. Roscher, Ad. Wilhelm (Vienne), à côté d'hellénistes dont les titres scientifiques hors pair sont restés, pour moi du moins, embués de mystère. La faculté des sciences fut plus discrète en ses dons : elle conféra la dignité de docteur honoraire aux géologues Charles Depéret (Lyon), F. Alfred Lacroix (Paris), Richard Lepsius (Darmstadt), aux géographes Joseph Partsch (Leipzig) et Alfred Philippson (Bonn), au botaniste Eugen von Halácsy (Vienne).

A 5 heures, le Prince héritier reçoit les délégués et autres invités en son palais, où de nouveau apparaît la figure spirituelle et fine du roi des Hellènes.

L'après-midi s'achève à un concert donné dans les salles de la Société littéraire « le Parnasse ». Le soir, la première moitié des congressistes et délégués assiste à la représentation de gala du Théâtre royal : une troupe tragique nous sert l'*Œdipe roi* de Sophocle, dans la version moderne et métrique d'Angelos Vlachos; cette troupe est pleine de bonne volonté, le public aussi...

Les journées du jeudi 11 et du vendredi 12 sont consacrées aux séances des sections du Congrès ; le jeudi, un « garden-party » réunit les invités des Écoles archéologiques américaine et anglaise ; Isadora Duncan y paraît, admirablement drapée dans un *himation* de laine blanche ; au stade panathénaïque commencent les Jeux panhelléniques, qui dureront trois jours. Le vendredi, Mme Henri Schliemann nous reçoit dans l'*Iliou melathron*, que l'illustre archéologue fit bâtir et décorer en s'inspirant très heureusement des motifs du style mycénien dont il nous dévoila les splendeurs ; du premier étage de cette maison princière, la vue sur l'Acropole, que le soleil couchant incendie de tous ses feux, est admirable, et, pour tout dire, émouvante... Le soir, le cinématographe Pathé, au théâtre municipal, fait défiler sous les yeux de ceux-là mêmes qui y prirent part, les fêtes du Jubilé et du Congrès, car le « cinéma » avait élu domicile, le dimanche précédent, au temple d'où les barbares ont chassé autrefois la déesse de la Sagesse ; il n'y a pas compensation...

Le samedi 13 avril se tient enfin la séance de clôture du Congrès. La désignation du siège du prochain Congrès donne lieu à un échange de vues fort animé : le recteur de l'Université du Caire, S. A. le Prince Ahmed Fouad Pacha, était porteur d'une invitation expresse adressée par le Khédive au comité d'organisation ; d'autre part, le délégué du royaume de Saxe était muni d'une invitation non moins pressante à choisir Leipzig comme siège de la réunion prochaine ; d'autres noms encore furent prononcés : Amsterdam, Bruxelles ; une commission fut chargée d'étudier la question ; il semblait, aux dernières nouvelles, que Cambridge ou Oxford dussent l'emporter ; j'ignore encore la décision qui intervint...

L'après-midi, l'École archéologique italienne recevait les hôtes étrangers dans ses locaux voisins de la Porte d'Hadrien ; le lundi précédent, l'Institut archéologique allemand nous avait conviés à une soirée musicale ; seule, la plus glorieuse des écoles européennes, l'École française d'Athènes, n'organisa aucune réception : son ancien directeur, M. Maurice Holleaux, avait regagné la France ; le nouveau directeur, M. Théoph. Homolle, qui reprend son poste antérieur après l'aventure lamentable de la « Joconde », n'était pas arrivé en Hellade ; il y a des savants qui ont vraiment le sens de l'opportunité ; croit-on que le prestige de la France en Orient soit encore si grand qu'on puisse négliger une occasion pareille d'affirmer, surtout en présence des envoyés si nombreux des nations germaniques, la valeur de la science française et la grandeur de sa mission?

Quant au travail fourni par les congressistes, je serais bien en peine d'en parler congrûment. Onze sections, dont la onzième, « Grèce et Orient », était divisée en trois sous-sections, se sont partagé le vaste programme d'études des « Anatolistes ». Comme on n'a pas publié de

bulletin des séances, nous n'aurons d'indications précises sur l'activité du Congrès qu'au jour où paraîtra l'ensemble des résumés écrits fournis par les orateurs eux-mêmes. J'ai pour ma part traité, dans la section de linguistique indo-européenne, un point de l'étymologie antique, l'identité, qu'on a contestée, à tort selon moi, du grec *apios* « poirier » et du latin — dialectal — *pirus* « poirier » ; ceci devait soulever une longue discussion, en raison de la croyance, généralement admise jusqu'ici, à l'existence de voyelles dites prothétiques dans le grec ancien ; le lecteur que la question intéresserait trouvera un exposé de mon opinion dans le dernier cahier paru de la *Revue de l'instruction publique en Belgique*.

Après cette semaine de réel surmenage, on s'empressa de gagner qui les îles, qui les paysages austères du Péloponnèse. Dès lors commencent pour moi les journées inoubliables de l'Acrocorinthe, de Nauplie, d'Épidaure, de Tyrinthe, d'Argos, de Mycènes, avec un bref retour à Athènes ; puis l'*Ismène* nous emporte, au nombre d'une trentaine, vers les sites également merveilleux, quoique bien divers, d'Égine, du cap Sounion, de Délos, de Santorin et de Cnossos. A peine rentré de la Crète, j'apprends que les Dardanelles sont fermées à la navigation ; je ne verrai donc ni Smyrne ni Constantinople, tout au moins cette fois, mais les pélerinages à Delphes, sauvage et grandiose, et à Olympie, captivante sous ses frondaisons printanières, vont clore de la meilleure façon un séjour qui fut pour moi une longue fête des yeux et de l'esprit.

ÉMILE BOISACQ.

ERRATA. — Il y a lieu d'apporter les rectifications suivantes à l'article **Un grand voyageur belge**, paru dans le précédent numéro :

1. La *planche* qui suit la *page* 632 doit porter la légende souscrite à la *planche* qui suit immédiatement la *page* 640 et *vice versa*.

2. *Page* 623, *ligne* 34, *lire* : le 14 mars 1899, au lieu de : le 14 mars 1895.

3. La légende de la *planche* qui précede la *page* 641 doit être modifiée comme suit : Pression dans la mer de Kara (*20* juillet 1907).

4. *Page* 643, *ligne* 20, *lire* : débarquements, au lieu de embarquements.

Table des Articles

parus pendant la 17e année : 1911-1912

Pages.

Bigwood, Georges. — Le budget belge et les principes de la science des finances 729-746

Bouché, Bénoit. — Notes sur l'éthologie du travailleur des champs 649-689

Chandler, Stéphanie. — Essai sur la Philosophie de Lachelier 295-331

Demoor, Dr Jean. — Ce qu'est l'étude de la vie. — Discours rectoral 1-27

de Reul, Paul. — Les tragédies antiques de Swinburne . . 369-407

Dwelshauwers, Georges. — Wundt et la Psychologie expérimentale 29-56

Errera, Paul. — La dotation du prince de Waterloo . . . 225-242

Hébert, Marcel. — M. Bergson et son affirmation de l'existence de Dieu 609-616

Herlant, Maurice. — Sur quelques acquisitions nouvelles dans l'étude de la fécondation de l'œuf 565-586

— (Suite et fin) 747-773

Leclère, Léon. — Les églises romanes du centre et du sud de la France (avec huit vues) 529-564

Lettre de Jules Lachelier 449-454

Pergameni, Charles. — La tolérance et l'intolérance religieuses dans leurs rapports avec les facteurs psychologique et politique 409-425

Pages.

Pergameni, Charles. — Un grand voyageur belge. — Notes contributives à l'histoire de la géographie contemporaine (avec trois cartes et cinq vues) 617-648
(Voir errata, page 800).

Reinach, Salomon. — Simon de Cyrène 721-728

Rolin, Henri. — Les vices de l'administration du Katanga. Les remèdes (douze vues hors texte) 177-224

Saintyves, P. — Le miracle de l'apparition des eaux dans ses relations avec les liturgies païennes et chrétiennes . 265-294

Vanderrydt, H. — Les premières années de l'exploitation des chemins de fer en Belgique 455-481

Verriest, Léo. — Le point de vue historique en anthropogéographie. — A propos de travaux récents 483-502

Willems, Alphonse. — « Les Nuées » d'Aristophane. — Traduction intégrale, inédite 81-152

Table des Variétés

Pages.

Boisacq, Emile. — A propos de l'étymologie du grec ΤΡΑΓΩΔΙΑ 503-506

Colard, Armand. — Léonard de Vinci et les sciences médicales 438-441

Dewit, Gaston. — Le mandat « post mortem » 507-513

Education physique à l'Ecole de commerce de l'Université libre de Bruxelles 58-61

Errera, Paul. — Bancel à l'Université libre (1857-1869). — A propos d'un livre récent 153-163

E. P. — 1848 à l'Université de Louvain 57-58

Hébert, Marcel. — Jeanne d'Arc. La « fille au grand cœur » (à l'occasion du 500e anniversaire de sa naissance, 6 janvier 1412) 332-353

Merten, O. — La psychologie moderne 243-253

Sluys, A. — Un catéchisme républicain distribué dans les écoles belges en 1795 774-779

Vande Wiele, Gaston. — Quelques notes sur la fatalité tragique dans le Ring de Richard Wagner 587-599

Vincent, Aug. — Sur une cause de rayonnement des noms en toponymie 690-697

Zunz, Dr Edgard. — L'antialcoolisme à l'Exposition d'hygiène de Dresde 426-437

Table

des

Ouvrages analysés dans la Bibliographie classés par ordre alphabétique des noms d'auteurs.

Pages.

Bakounine, Michel. — Œuvres, tome v 709

Berthelot, R. — Un Romantisme utilitaire, *par E. Dupréel* 63-65

Byse, Charles. — Swedenborg, *par Goblet d'Alviella.* . . . 603-606

Cœurderoy, Ernest. — Œuvres, tomes II et III. Jours d'exil. 709

Conan-Doyle, Arthur. — Le capitaine Micah Clarke . . . 709

— Derniers mystères et aventures . . 709

— La bataille de Sedgemoor 709

Bouché, Benoit. — L'Ecole hors de l'Ecole, *par R. R.* 69-71

Buffin, Camille (Baron). — Mémoires et documents inédits sur la révolution belge et la campagne des Dix-Jours (1830-1831), *par Franz Van Kalken* 706-708

Dabry, Pierre. — Mon expérience religieuse, *par Marcel Hébert.* 517

Del Vecchio, Giorgio. — L'idée d'une science du droit universel comparé 73

De Maday. Dr André. — Essai d'une explication sociologique de l'origine du droit 73

Duchaine, Paul. — La Franc-Maçonnerie belge au xviiie siècle. 254-257

Ducros, Louis. — Jean-Jacques Rousseau, *par H. Pergameni.* 702-705

Pages.

Goblet d'Alviella (Comte). — Croyances, rites, institutions, *par Marcel Hébert* 442-444

Gravis, A. — La Biologie végétale 608

Hempl, George. — Early Etruscan inscriptions, *par Emile Boisacq* 72

Jacquart, Camille — Humanités supérieures sans latin, *par D. De Moor* 72

Jèze, Gaston. — Cours élémentaire de science des finances et de législation financière française, *par Georges Bigwood* 606-608

Kipling, Rudyard. — Brugglesmith 709

Kroell, Maurice. — L'immunité franque, *par Charles Pergameni* 257-260

Lebey, André. — Louis-Napoléon Bonaparte te le Ministère Odilon Barrot (1849), *par L. L.* 600-601

Le Kass (Lieutenant). — Nos gendarmes 709

Lewinski, F. S. — L'évolution industrielle en Belgique . . 67-68

Loisy, Alfred. — L'Evangile selon Marc, *par Marcel Hébert.* 601-603

Maingie, Louis. — La théorie de l'intérêt et ses applications, *par M. A.* 514-517

Marcq, René. — La responsabilité de la puissance publique, *par M. B.* 165-168

Martroye, F. — Saint Augustin et la compétence de la juridiction ecclésiastique au ve siècle, *par L. L.* 168-169

Meurice, Albert. — Cours d'analyse quantitative des produits des industries chimiques 608

Mohammed, Seyyéd Ali, dit le Bab : Le béyan persan . . . 608

Nicolas, A. Z. M. — Le chéïkhisme, t. III : La doctrine . . 608

— Essai sur le chéïkhisme, t. IV : la science de dieu 608

Office du travail : Statistique des grèves et lock-out en Belgique (1906-1910) 708

Pergameni, Charles. — Le clergé bruxellois et les serments révolutionnaires sous le directoire 65-66

Pirenne, H. — Histoire de Belgique, *par H. Lonchay* 354-360

Pages.

Pirenne, H. — Liberté et propriété en Flandre, du VIIe au XIe *par L. L.* 698-699

Pozzi-Escot, Em. — La sérothérapie 73

Publications du Ministère de l'industrie et du travail, Groupe III. Industrie de la construction mécanique, t. IV 608

— Industries connexes de la typographie . . . 73

Querton (D[r]). — L'éducation physique 73

Rousel, Camille. — Psychologie judiciaire, *par R. R.* 780-787

Sacconaghi, G. Z. — Diagnostic des tumeurs abdominales, *par J. D. M.* 701

Sartiaux, Félix. — Villes mortes d'Asie-Mineure, *par Marcel Hébert* 66-67

Sèvres (Le Jubilé des lycées et collèges de jeunes filles et de l'école normale de) 73

Simar, Th. — Christophe de Longueil humaniste (1488-1522). 608

Sluys, A. — Les compartiments scolaires à l'Exposition de Bruxelles : l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, *par L. L.* 517-519

Solvay, Ernest. — Sur l'établissement des principes fondamentaux de la gravito-matérialitique 608

Stadler, E. — Wielands gesammelte Schriften, *par P. de R.* 699-700

Stryhagen, Eugène. — L'apprentissage en Belgique . . . 708

Thibaut, Emile. — Les jésuites et les fermes-chapelles . . 608

Tolstoï, Léon. — Résurrection 709

Vandervelde, Emile. — La Belgique et le Congo, *par H. S.* . 164-165

Vauthier, M. — Essais de Philosophie sociale, *par P. E.* . 444-445

Wackernagel, Wilhelm. — Der arme Heinrich 73

Wilde, Oscar. — Théâtre, III 709

— Une maison de Grenades 709

Zocco-Rosa, A. — La Tavola bronzea di Narbona 709

Table de la Chronique Universitaire

UNIVERSITE DE BRUXELLES

	Pages.
Université de Bruxelles. — Nominations	74-75
— (Suite)	523-524
Rectorat	74
Ordre de Léopold et Ordre de la Couronne	787
Faculté de droit. — Les examens	446
Jubilé professionnel de M. le Dr Rommelaere	75-77
M. le professeur Horta	446
Travaux pratiques de droit civil et d'économie politique sous la direction de M. le professeur C. Vander Rest (année 1910-1911)	77-80
Questions débattues aux exercices pratiques dirigés par MM. les professeurs Hanssens, Servais et Van der Eg-chen	788-790
Séminaire d'histoire du moyen âge	710
L'histoire ecclésiastique à l'Université	710-712
Cours d'exercices sur la langue et la littérature française	790
A l'Ecole des sciences politiques et sociales	790
A l'Union des anciens étudiants. — Assemblée générale statutaire. Conférence de M. Emile Vandervelde : le banquet	790
L'extension de l'Université libre	175-176

MOUVEMENT UNIVERSITAIRE.

Pages.

Loi accordant la personnification civile aux universités de Bruxelles et de Louvain 170-171

Administration des universités libres 446-448

Réunions sportives interuniversitaires 524

— (résultats) 790

Académie royale de Belgique 77

En l'honneur de M. Henri Pirenne 361

Fêtes jubilaires de l'Académie royale flamande, *par G. D.* . 261-264

Fêtes du demi-millénaire de l'Université de Saint-Andrews *par Goblet d'Alviella* 172-175

Centenaire de l'Université de Christiania 524-526

Le XVIe Congrès des Orientalistes et le Jubilé de l'Université nationale de Grèce, *par Emile Boisacq* 791-800

A la Faculté des lettres de Lille, *par L. L.* 712

L'éducation physique à l'Université Culumbia 526-528

La IIe conférence internationale des assurances sociales réunie à Dresde les 15 et 16 septembre 1911, *par le* Dr *Querton.* 713-720

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines défectuosités peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).
Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'usager s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :
a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.